This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08232380 3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. VIII. 1er JANVIER 1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

Revues

REVUE

13097

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

QUATRIÈME ANNÉE

TOME HUITIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1870

VI

Digitized by Google

-5876-

Digitized by Google

L'ART CHRÉTIEN

PENDANT LES TROIS PREMIERS SIÈCLES

Roma sotterranea cristiana, par le chevalier de Rossi. Tomes I et II. Rome. Chromolithographie pontificale.—Du même auteur : *Bullettino di archeologia cristiana* (Années 1863, 64,65, 66, 67 68 et 69), et *Imagini scelte della B. Vergine Maria tratte dalle catacombe romane*, avec l'atlas.

J'ai essayé dans une précédente étude de donner une idée, sinon complète au moins exacte, des dernières explorations accomplies à Rome dans le champ des premiers siècles chrétiens. J'ai tâché de faire connaître les résultats de ces travaux, en m'attachant surtout aux notions nouvelles qu'ils nous fournissent sur les hommes et sur les faits de cette grande époque; mais pour obtenir plus de netteté dans le récit, j'ai négligé volontairement tout un ensemble de monuments dont les révélations ne sont pas moins importantes, et dont l'examen de plus en plus approfondi fournira, un jour, un chapitre du plus puissant intérêt à l'histoire des idées et de la civilisation chrétienne pendant la première phase de leur épanouissement. Je veux parler des images de divers genres que le sol nous rend chaque jour, des peintures qui couvrent les parois des cryptes souterraines, des gravures que l'on rencontre sur les épitaphes des tombeaux, des dessins sur feuilles d'or encore attachés au fond des coupes de verre, des bas-reliefs dont sont formés les sarcophages, des effigies empreintes sur les médailles, sur les mosaïques, sur les pierres annulaires, enfin des représentations de toute nature dues aux générations primitives du christianisme.

Digitized by Google

Il ne peut entrer dans ma pensée de faire une revue même partielle de ces monuments, dont le nombre s'élève déjà à plusieurs milliers. Je voudrais seulement, après avoir défini à la fois l'espace chronologique et la classe d'objets dont j'ai dessein d'entretenir mes lecteurs, tâcher de leur faire comprendre le système adopté par M. de Rossi dans l'interprétation de ces objets, le but auquel tendent ses efforts et une partie des résultats déjà acquis à la science contemporaine. Je me bornerai à m'occuper aujourd'hui des monuments figurés des trois premiers siècles, c'est-à-dire de la période historique qui embrasse l'ère des persécutions et se termine à Constantin ; et parmi ces monuments, je m'attacherai surtout, comme aux plus importants et aux plus instructifs, aux peintures et aux gravures des inscriptions. L'architecture, quoi qu'on ait pu dire, appartient toute entière aux âges de la paix ; la sculpture, qui forme une des pages les plus brillantes de l'art chrétien, se développe surtout au IVe siècle ; — nous n'en parlerons qu'en passant vers la fin de ce travail. Les petits monuments ; les lampes de terre cuite ou de bronze, les verres et les bijoux m'entraîneraient dans un champ trop vaste ; je les invoquerai seulement quand leur secours sera nécessaire pour mieux déterminer un fait.

Mais avant d'entrer dans le vif de cette étude et d'en établir les divisions, il est important, pour faire apprécier toute la nouveauté et toute la valeur des découvertes modernes, de rappeler en quelques mots quelle était, après les fameuses controverses du XVIe et du XVIIe siècles, l'opinion de la théologie catholique sur le fait historique de la diffusion des images avant Constantin.

Il n'est pas besoin de développer la thèse, bien connue de tous, soutenue par les communions séparées contre l'Église. On sait que l'accusant à la fois de superstition et d'idolâtrie, les théologiens protestants, au moins les plus inflexibles, prétendirent que jamais les chrétiens n'avaient été affranchis de la loi prohibitive des images donnée par Dieu à Moïse ; se basant sur ce principe, ils condamnaient indistinctement toute la pratique antérieure de l'Église sur ce point. Jamais et en aucun cas, à leurs yeux, l'emploi des images ne pouvait être légitime, et quant au fait même de cet usage, ils en niaient l'existence antique ou bien lui assignaient pour origine une

Digitized by Google

introduction subreptice à laquelle les gnostiques avaient dû avoir part.

La théologie catholique opposa à cette attaque une réponse aussi ferme que prudente, aussi sûre d'elle-même que modérée dans son expression. Forte de l'enchaînement immuable de la tradition, elle affirma nettement que le droit d'user des images faisait partie des libertés de la nouvelle loi, que jamais les chrétiens ne s'étaient crus liés sur ce point par la défense faite à la Synagogue, et que l'Église s'était toujours reconnu en principe le droit d'agir en cette matière à son gré.

Quant à la question d'histoire, elle fut traitée avec une grande réserve. On examina de nouveau les pièces de la lutte avec les Iconoclastes, on cita les exemples enregistrés par le second concile de Nicée, on reproduisit des passages de Tertullien et de divers autres auteurs antiques; mais le petit nombre de données positives qu'on avait à sa disposition, le langage difficile à entendre de quelques pères et de quelques apologistes conduisirent un nombre important de théologiens à conclure qu'en fait, l'emploi des images avait dû être très-restreint pendant les trois ou quatre premiers siècles. La crainte de nuire à la pureté du dogme à une époque où l'idolâtrie enveloppait le christianisme de toute part, le désir d'éloigner plus facilement de la pensée des nouveaux convertis le souvenir des simulacres païens, semblaient une explication suffisante de la conduite de l'Église. Le principe, confirmé du reste par quelques exemples certains, demeurait intact; l'application seule, en raison des circonstances, en avait été retardée, disait-on. Il me serait facile de citer tout un ensemble de textes, émanant des auteurs les plus justement estimés, qui soutenaient cette thèse. On y distinguerait quelques variations quant à l'étendue de la conclusion, mais on verrait chez tous l'opinion positive qu'avant Constantin et même pendant le IVe siècle, l'emploi des images était rare et peu répandu. Il me suffira de reproduire, pour servir d'exemple, une des appréciations les plus modérées; je la prends dans Pagi, qui cite à peu près textuellement le fameux père Pétau. Après une longue dissertation, il conclut en ces termes : « Il est donc à croire que les images ont été peu employées par les chrétiens pendant les quatre premiers siècles environ, pendant lesquels le culte impie des démons et des idoles et la persécution cruelle du nom

Digitized by Google

chrétien continuèrent à régner dans le monde. Enfin, au ve siècle, lorsque devant la liberté qu'elle avait conquise, l'Église put en quelque sorte étendre ses bras, on commença, dans la plupart des lieux, à se servir publiquement des images et à les exposer dans les temples et dans les oratoires. Jusque-là, bien qu'elles eussent été en quelque usage, elles n'avaient cependant été employées ni indistinctement ni fréquemment [1]. »

Et cependant, au moment où on écrivait ces lignes, on avait sous les yeux, sans s'en douter, des centaines de monuments dont le témoignage aurait suffi pour contrôler et redresser ces appréciations. Bosio avait déjà exploré les vieux cimetières, la grande œuvre à laquelle il avait consacré sa vie avait vu le jour, des séries entières d'images étaient visibles aussi bien dans les pages de la *Rome souterraine* [2] que sur les parois des cryptes et sur les pierres sépulcrales extraites du sol. Tous ces documents d'un prix inestimable étaient là, mais comme l'al-

[1] « Credibile itaque est (imagines) aparum a christianis usurpatas fuisse primis fere quatuor sæculis per quæ nefanda dæmonum in idolis religio et christiani nominis crudelissima vexatio cursum suum tenuit. « Quinto demum sæculo postquam accepta libertate lacertas quodammodo suas explicare cœpit Ecclesia, plerisque locis Imagines palam haberi cœptæ atque in templis et oratoriis propositæ sunt, cum hactenus, etsi in usu essent aliquo, non tamen ab eo promiscuè ac frequenter adhiberentur. » (Pagi, *Critica historico-chronologica* ad ann. 55 num. III et IV, extrait en majeure partie de Petau. *Théolog. Dogm.*, de Incarnatione, l. XV, c. xiii.)

Il serait facile de trouver des opinions plus accentuées chez des écrivains très-orthodoxes. Lilius Gyraldus par exemple (*Historia deorum syntagm.* t. I, p. 14, édit. de Basles 1580) écrit ces mots : « Illud certo non prætermittam nos (dico christianos) ut aliquando Romanos, fuisse sine imaginibus in primitiva quæ vocatur Ecclesia. » — Ceci s'écrivait dans la seconde partie du xvie siècle ; mais vers la fin du dernier, le P. Joseph Frova de Vercelli, chanoine régulier du Lateran et professeur de théologie dans son couvent de Rome, résumait encore ainsi sa pensée dans une longue dissertation sur les images, adressée au fameux docteur Lami de Florence : « Latetne aliquem « adhuc, quod superius adfirmabam videlicet tribus primis Ecclesiæ sæculis « vix ullam sacram imaginem extitisse ? » — « Personne n'ignore maintenant ce que j'affirmais plus haut, c'est-à-dire que pendant les trois premiers siècles de l'Eglise il n'a presque pas existé d'images sacrées » (V. Calogiera, *Raccolta di opuscoli scientifici e filologici*, t. XLII, p. 96 ; Venezia, 1750). Enfin Zaccaria, le fameux adversaire des jansénistes, examinant le travail du P. Frova, s'il trouve sa conclusion sur l'absence presque absolue d'images « troppo ristretta, » se borne à dire : « Forse era meglio contenersi col *rarior tribus primis Ecclesiæ sæculis imaginum usus* del Witolfe o col « *non ita frequens* » del Tournely. » (V. *Storia letter. d'Italia, l. I*, ch. xi, ann. 1767.)

[2] Malgré l'intelligence imparfaite qu'on possédait de ce vaste répertoire, plusieurs étrangers revinrent à la foi après en avoir étudié les révélations (V. Bottari, *Roma sotter.*, t. I, préf., p. v).

Digitized by Google

phabet d'une langue morte dont le sens et l'âge n'avaient pas été déchiffrés. Ils attendaient ce coup de baguette de la science que le labeur prépare, que le génie pressent et que la lumière suit. Aujourd'hui, après les travaux récemment publiés, devant les règles chronologiques posées et acceptées, il n'est pas d'esprit sérieux, quelle que soit d'ailleurs son opinion, pourvu qu'il appartienne au parti de la science, qui ne reconnaisse parmi ces monuments, non-seulement toute une série d'œuvres datant du IVe siècle, mais encore un très-grand nombre d'images exécutées pendant les trois siècles qui précédèrent Constantin. Je m'abstiens d'entrer sur ce fait général dans une discussion qui aux yeux de la science sérieuse serait à la fois un anachronisme et une superfétation. On me permettra seulement d'appuyer à ce sujet sur la valeur des traditions de l'Église, lors même que les faits historiques destinés à les démontrer semblent faire défaut, et de signaler, une fois de plus, l'harmonie qu'une étude profonde des phénomènes fait découvrir entre la science et la foi.

C'est donc cet art chrétien primitif, ressuscité par la science et tel qu'il s'offre à nous avant l'heure où la paix et le triomphe lui imprimèrent un caractère nouveau, que nous allons essayer d'étudier, en nous restreignant dans les limites imposées à ce travail et en nous bornant aux résultats que les découvertes nouvelles nous permettent d'affirmer ou d'entrevoir.

I

Il suffit d'un voyage dans les cimetières de Rome, d'une course dans les galeries épigraphiques du Lateran ou d'une revue des belles planches en chromo-lithographie, publiées par M. de Rossi, et des gravures moins parfaites, hélas ! de Bosio, pour reconnaître sans peine la nature générale des sujets traités par les premiers artistes chrétiens. On remarque d'abord, surtout sur les pierres sépulcrales, une série de représentations très-simples comprenant des personnages, des oiseaux, des plantes, des objets de diverse nature, solitaires ou réunis en groupes, puis des scènes plus ou moins étendues et

Digitized by Google

plus ou moins complètes qui se développent surtout dans les parties principales des décorations souterraines. Il ne faut pas une science profonde des livres saints pour se convaincre que ces tableaux sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les scènes de la vie civile tiennent une place relativement si peu importante et celles de l'histoire contemporaine sont si rares, que nous pouvons, en effet, les négliger pour le moment et nous occuper spécialement de ces compositions tirées de l'Écriture, cent fois répétées, et qui forment le noyau de l'art chrétien primordial.

Jusqu'ici, aucune difficulté ne se présente. Mais quel est le sens de ces peintures? Pourquoi ce cycle constant et préféré, choisi au milieu de la masse immense des sujets possibles? Quelle était la pensée qui sortait de ces images, quels sentiments ou quelles émotions pénétraient à leur aspect les âmes chrétiennes? En un mot, y avait-il là un simple récit figuré de la vie des ancêtres, un pur souvenir des faits du passé, ou bien ces images, fondées sur l'histoire mais la dépassant par leur portée, allaient-elles évoquer d'autres idées et d'autres enseignements, n'avaient-elles enfin leur valeur complète que placées en regard du dogme chrétien? En d'autres termes, réduisant la question à son expression la plus simple, le caractère des peintures des catacombes est-il historique ou symbolique? Quelques réflexions préliminaires sont nécessaires.

C'est en tremblant, je l'avoue, que je prononce au XIXe siècle ce mot de symbolisme. Nous sommes entourés d'écoles également abusées, dont les unes ne voient que symboles partout, dont les autres n'en voient nulle part, et en somme, depuis trois siècles, nous avons tous tellement perdu, par suite de causes diverses, la notion raisonnée des symboles, que je recule presque devant la tâche de faire revivre une période historique dans laquelle les tendances d'esprit étaient tout à fait différentes. Cependant la solution de cette question est d'une nécessité si absolue pour avancer dans la science dont nous nous occupons, il importe tant de substituer des données nettes et précises aux appréciations vagues et souvent contradictoires, émises chaque jour par ceux qui n'en ont pas fait une étude spéciale, que, malgré ces difficultés, j'aborderai de front le problème, en réclamant à la fois de mes lecteurs indulgence et attention.

Digitized by Google

On me permettra d'abord de rappeler, ne fût-ce que pour mémoire, qu'il est une sorte de symbolisme naturel, inhérent et indissolublement incorporé, peut-on dire, à toutes les langues humaines. Fondé sur le parallélisme évident du monde physique et du monde moral, il est si répandu et si commun dans l'expression la plus usuelle de notre pensée, qu'il faut un effort d'attention pour le distinguer de la forme nécessaire de la pensée elle-même ; c'est comme l'air ambiant dans lequel s'épanouit notre vie, et que souvent une exploration scientifique nous fait seule reconnaître. Lorsque, par exemple, nous parlons de la *fleur* de l'âge, des *fruits* de l'éducation, des *sommets* de la science, des *parfums* de la vertu, ce langage nous semble si simple que l'opération intellectuelle primitive disparaît devant nous. Elle est facile à retrouver cependant. Il est évident que, placé au milieu du grand spectacle de la nature visible, en percevant par les sens les phénomènes, en découvrant les qualités et en scrutant les lois, l'homme a été instinctivement amené à établir des relations idéales entre les propriétés des corps que ses yeux constataient et les entités de l'ordre moral que son esprit seul pouvait contempler ; de là à employer les unes pour rendre plus sensibles les autres, il n'y avait qu'un pas, et, par la force même des choses, ce pas a été franchi aussitôt. Ainsi s'est constituée dans la parole humaine cette alliance d'éléments physiques et d'éléments moraux, parfois confondus dans la même expression et concourant ensemble à rendre une même idée. Elle a eu pour l'esprit le précieux avantage d'augmenter souvent la netteté de ses conceptions, et de diminuer chez plusieurs l'effort nécessaire pour percevoir les essences purement spirituelles. Ce symbolisme naturel n'est absent, je le répète, d'aucun des idiômes humains ; les langues les moins avancées nous en offrent des exemples ; dans les plus claires comme la nôtre, la trame s'en reconnaît sans peine, et plus on approche du foyer poétique de l'Orient, plus la parole en est pénétrée. Le symbole n'y est pas seulement l'expression d'un besoin, il devient parure, dans ces climats brillants ou la nature s'y prête et où l'imagination populaire s'y plaît. Il ne faudrait pas cependant confiner dans les régions lointaines ni dans les époques premières de la formation de nos langues, ce goût instinctif ; ne voit-on pas, pour ne citer qu'un fait, de nos jours et au milieu de nous, l'éloquence

Digitized by Google

et la métaphysique elle-même, emprunter de faciles succès à un symbolisme nouveau tiré de la vapeur, de l'électricité, des rouages, des machines, enfin de toutes les grandes découvertes qui captivent l'attention moderne?

Mais revenons au passé. Je n'ai pas besoin d'insister sur la richesse de métaphores et d'images qui remplissent les pages de la littérature juive, et qui, dans les livres historiqnes aussi bien que dans les chants de David et dans les visions des prophètes, se joint au caractère inspiré pour jeter sur eux un prestige sans rival. Mais il y a, ici, un pas de plus accompli dans le symbolisme; il ne sert pas seulement à passer du physique au moral; tout l'ensemble de la nature matérielle ou spirituelle devient à son tour comme un piédestal pour s'élever à la pénétration de l'ordre surnaturel. Tantôt c'est l'univers, avec l'éclat de ses phénomènes, qui est développé comme un livre immense pour conduire l'esprit à la contemplation du Créateur; tantôt, comme dans le Cantique des cantiques, ce sont les images de la terre qui sont chargées de convier l'âme aux délices des tendresses divines. C'est là le milieu dans lequel Jésus-Christ voulut paraître et entreprendre sa prédication. Il était naturel que pour parler aux masses il adoptât les formes traditionnelles et aimées du pays et du temps. Aussi, suffit-il d'ouvrir les Évangiles et de parcourir quelques-uns des discours du Sauveur pour reconnaître les emprunts faits par lui aux choses créées, afin de les incorporer en quelque sorte à sa pensée. Du reste, rien ne s'accordait mieux avec l'universalité à laquelle il destinait sa doctrine que ces images simples et populaires, dans lesquelles il encadrait ses plus sublimes enseignements. Un langage abstrait passe et peut devenir plus tard difficilement intelligible, jusque dans le pays où il a régné en maître; des formules dans lesquelles les termes principaux sont des parties mêmes de la création ou des usages généraux de l'humanité sont au contraire tout autrement immuables. Toujours il y aura des pierres, des semences, des arbres, des vignes, des moissons; les brebis, les serpents, les colombes, les pailles et les poutres, les lampes, les clefs, les monnaies offriront à tous les peuples des idées claires et ne cesseront pas de faciliter puissamment l'intelligence de la loi de l'Évangile. Ces allégories prennent dans la bouche du Sauveur une grande extension. Ce ne sont pas seulement des métaphores

Digitized by Google

dont sa parole est si souvent imprégnée; l'emploi des figures se présente dans ses leçons sous une forme beaucoup plus complète. Tantôt ce sont des scènes de la vie réelle auxquelles il donne un sens à la fois prophétique et symbolique, par exemple, lorsqu'un matin surprenant ses disciples, il leur accorde cette pêche miraculeuse racontée par saint Luc, et qu'il ajoute en s'adressant à Pierre: « Désormais ton emploi sera de prendre des hommes [1]. » Tantôt ce sont des récits fictifs, mais complets, qu'il déroule devant ses auditeurs. Chacun connaît par cœur ces belles allégories dont la plupart nous sont offertes tous les ans dans les offices de l'Église, telles que la parabole des semences, celles du roi et de son débiteur, du talent enfoui, de la noce et de la robe nuptiale, des vierges et des lampes, ou encore du père de famille, lequel, après avoir vu massacrer ses serviteurs, envoie dans sa vigne son fils bien-aimé, « *filium dilectum,* » qui subit le même sort [2]. Le sens de ce dernier récit est si frappant qu'il respire l'histoire, si l'on me permet cette expression; cependant, ce n'est encore qu'une narration idéale illuminée par la vérité des images. Mais Jésus-Christ ne s'arrête pas là. Il inaugure dans les temps nouveaux l'usage d'une dernière classe de symbolisme, parfaitement d'accord, du reste, avec ce que j'appellerai l'économie divine dans le vieux monde. Les rapports intimes qui lient l'histoire du peuple d'Israël à celle du Messie et du Christianisme sont trop évidents et trop connus pour que je m'y arrête; tous les chrétiens admettent que l'ancienne loi était la préfiguration de la nouvelle, tous croient aux prédictions inspirées de ses livres et voient dans la vieille histoire du peuple de Dieu une espèce d'écho anticipé de l'avenir. Il était donc probable que le Messie, paraissant et enseignant dans le monde, affirmerait ces rapports historiques dont il était lui même la plus haute expression. Rien n'est, en effet, plus net et plus fréquent dans les paroles et dans les récits émanés de sa bouche que nous ont conservés les Évangiles. Mais ce ne sont pas seulement les prophéties écrites que le Sauveur invoque; ce sont aussi celles qu'on pourrait appeler les prophéties en acte, c'est-à-dire les événements souvent miraculeux du vieux

[1] Luc., v. 10.
[2] Luc. xx, 9 et seq.

Digitized by Google

monde qui étaient comme l'Écriture vivante et révélatrice de Dieu dans l'histoire. C'est ainsi que dans sa conversation avec Nicodème, Jésus évoque le souvenir de ce mystérieux serpent d'airain, élevé par Moïse dans le désert et dont l'aspect suffisait pour guérir, et qu'il ajoute : « De même doit être élevé le « fils de l'homme, afin que tout homme qui croit en lui ne pé- « risse pas, mais obtienne la vie éternelle [1]. » C'est ainsi encore qu'interpellé par les Scribes, les Pharisiens, les Saducéens qui lui demandaient un signe de sa mission, il en appelle à sa résurrection future, en la reliant à la merveilleuse histoire de Jonas, et s'écrie : « Car de même que Jonas a été dans le ventre « du poisson pendant trois jours et trois nuits, de même « le Fils de l'homme demeurera pendant trois jours et trois « nuits dans le sein de la terre [2]. »

Ce grand exemple d'emploi du symbolisme substantiel, appuyé sur les faits de l'histoire d'Israël, donné par l'Homme-Dieu lui-même ne devait pas être abandonné dans les écrits inspirés de ses apôtres. Il suffit de lire attentivement leur correspondance avec les premières Églises d'Asie et d'Europe pour voir la place grandiose que ces appels au passé occupent dans leur pensée et dans leurs démonstrations. Pierre commente les rapports mystiques du salut dans l'arche lors du déluge et du salut dans les eaux du baptême [3]. Paul rappelle la nuée de la sortie d'Egypte, le passage de la mer Rouge, la manne, l'eau du rocher et les désigne comme autant de symboles des mystères de la nouvelle loi [4] ; il montre dans la pierre frappée par Moïse l'image de Jésus-Christ [5] ; il montre sa préfiguration dans Melchisédech, nommé le prince de la paix et de la justice, apparaissant sans génération con-

[1] « Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis.

« Ut omnis qui credit in ipsum non pereat sed habeat vitam æternam » (Jean, III, 14, 15.)

[2] « Qui respondens ait illis : « Generatio mala et adultera signum quærit « et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ.

« Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic « erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus » (Matth. XII, 39, 40. V. aussi Matth. XVI, 4. Luc. XI, 30.)

[3] « Quod et vos nunc similis formæ salvos facit baptisma..... » (Petr. Ep. I, III, 21.)

[4] I Cor., X, 1-6.

[5] I Cor., X, 4.

Digitized by Google

nue, bénissant Abraham et recevant son tribut[1]. Enfin, il exprime ouvertement et à plusieurs reprises la loi qui régit dans un grand nombre de cas les rapports de l'histoire d'Israël et de l'histoire chrétienne. Toutes ces choses qui arrivaient au peuple de Dieu, tel est le résumé de sa doctrine, étaient des figures destinées à nous éclairer nous-mêmes, à nous reprendre et à nous guider[2].

Je suis loin d'avoir épuisé les discours du Sauveur et les œuvres apostoliques ; mais ces quelques exemples, très-connus du reste, du symbolisme varié qui y règne et s'étend des phénomènes de la nature jusqu'aux scènes de l'histoire, suffisent, ce me semble, pour faire supposer *a priori* que les générations chrétiennes ne durent pas abandonner le chemin ouvert devant elles par les traditions et par les écrits environnés universellement d'un exceptionnel respect. Mais cette induction ne suffit pas et c'est une démonstration *a posteriori* que je voudrais fournir à mes lecteurs.

Seulement avant d'aborder le terrain spécial de cette étude, c'est-à-dire le monde monumental où l'on verra, je l'espère, les phénomènes se présenter avec une singulière netteté, je voudrais encore jeter un coup d'œil sur les documents écrits et montrer quelle a été pendant un grand nombre de siècles l'attitude des écrivains chrétiens en face du symbolisme. Je sortirai ici pour un moment des travaux de M. Rossi, mais ces notions sont assez oubliées pour qu'il me semble utile de les résumer rapidement. Ce sera le meilleur moyen d'entrer peu à peu dans l'atmosphère d'esprit des générations, dont nous aurons ensuite à étudier la pensée sur les marbres et sur les murs.

II

Le symbolisme que nous venons de regarder dans ses origines a eu, disons-le tout d'abord, une floraison des plus brillantes dans la littérature chrétienne. On peut en suivre le

[1] Hebr., VII, 1 et seq.

[2] « Hæc autem omnia in figura contingebant illis, scripta sunt autem ad correptionem nostram in quos fine sæculorum devenerunt. » (I Cor., x, 11. V. aussi, I Cor., x, 6.)

Digitized by Google

développement d'âge en âge, en constater les tendances successives, les nuances spéciales, les épanouissements nouveaux à diverses époques et même, jusqu'à un certain degré, se rendre compte des causes logiques qui les ont produits. Nous nous bornerons cependant, pour ne pas nous lancer trop avant dans un sujet souvent attrayant mais souvent aussi difficile, à considérer ce qui pourra nous donner une idée plus précise de l'importance attachée jadis à cette science, du goût profond et persévérant de nos ancêtres pour cet ensemble d'idées et de recherches, et nous faire entrevoir, avec son extension dans le passé, les piles de manuscrits en grande partie inédits qui existent encore au fond des bibliothèques européennes.

Le premier livre écrit sur le symbolisme dont nous ayons conservé le souvenir, a une date et une origine qui cadrent parfaitement avec l'influence que nous avons attribuée sur ce point aux auteurs du Nouveau Testament ; ce livre est né en Asie Mineure et est dû à un évêque de Sardes, très-voisin des Apôtres, saint Méliton. Eusèbe nous en a conservé le titre ; il s'appelait : Κλείσ, « la Clef. » Saint Jérôme et Rufin en ont fait aussi mention dans leurs catalogues. Ce travail, dont les racines plongent presque au sein de l'âge apostolique et dont le souvenir, profondément gravé dans les esprits, inspira un grand nombre d'œuvres, a concentré pendant longtemps l'attention du savant cardinal qui honore l'érudition française et préside de nos jours à la Bibliothèque du Vatican. Il nous a donné, il y a quelques années, dans le *Spicilegium* de Solesme les résultats de ses laborieux voyages et de ses minutieuses perquisitions, sous le nom de *S. Melitonis clavis*, clef de saint Méliton. Je ne m'arrêterai pas aujourd'hui sur cet ouvrage publié avec grand soin d'après plusieurs manuscrits du moyen âge, entre autres le fameux Missel pourpre et or de Théodulfe, évêque d'Orléans ; je sais que l'éminent auteur a découvert plusieurs autres sources d'une haute importance et qu'il appellera bientôt le public scientifique à constater lui-même la valeur de ses découvertes.

Il est donc prouvé que ce n'est pas à Origène et à ses interprétations scripturaires exagérées qu'il faut rapporter l'introduction du symbolisme dans les lettres chrétiennes. Son entrée, nous le voyons, favorisée par le secret imposé aux

Digitized by Google

chrétiens sur plusieurs des points les plus graves de la foi, a été très-naturelle et parfaitement légitime. Que si, à diverses époques, il est sorti de la mesure, il faut déplorer l'excès et non pas regretter l'usage.

Les manifestations symboliques les plus simples que nous rencontrons après saint Méliton, et qui s'épanouissent simultanément ou successivement dans une foule d'Églises, ce sont des listes plus ou moins longues de noms donnés au Christ, que nous trouvons avec des identités et des variantes, en prose ou en vers, dont les écrits d'Orient et d'Occident. Alexandrie, Jérusalem, Constantinople, Rome, la Gaule, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, nous offrent, à des époques plus ou moins anciennes, ces sortes de litanies : saint Clément d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nysse ; plus tard saint Nicolas, saint Isidore, saint Hildefonse, nous en fournissent des exemples.

Mais ce n'était là que le début logique du mouvement qui allait entraîner les esprits. Les excès de l'origénisme tendant à transformer les faits de l'Écriture en pures allégories, ceux du manichéisme, troublant l'idée simple de Dieu en y mêlant des éléments humains et matériels, contribuèrent sans doute à la nouvelle éclosion de travaux catholiques, auxquels le symbolisme eut une large part. On s'appliqua à rendre aux mots leur vrai sens, à redresser les termes déviés et spécialement ceux qui avaient trait à la nature divine et aux trois hypostases, lesquelles il importait avant tout de montrer parfaitement séparées de l'homme et du monde, aussi bien que des bons et des mauvais esprits.

De là, toute une littérature féconde en figures dont le catalogue serait long : des travaux originaux, des traductions de grec en latin, des extraits des anciens auteurs, surtout des commentaires sur l'œuvre des six jours. Les moines de Calabre, au fond de la bibliothèque, réunie par Cassiodore, et, du sein de leur île, les religieux du grand monastère de Lérins, brillèrent au premier rang dans ce mouvement d'esprit, dont le nom de saint Eucher ne saurait être séparé. S'inspirant à la fois des travaux de saint Méliton et des besoins de son temps, il composa dans un ordre nouveau des recueils de *formules spirituelles*, c'est-à-dire d'explications de symboles, qui devinrent populaires dans les

Digitized by Google

rangs du clergé et se répandirent même dans les couvents des religieuses.

Saint Grégoire le Grand fut loin d'arrêter cette tendance à pénétrer la littérature chrétienne des images des livres saints. Ce grand homme, dont les œuvres devaient avoir pendant tout le moyen âge une si puissante influence, ne s'abstint jamais, peut-on dire, de faire ressortir les divers sens allégoriques qui sortent de la lettre. Saint Isidore en Espagne, le vénérable Bède en Angleterre, suivirent son exemple, et on pourrait citer une légion d'auteurs qui marchèrent sous son drapeau.

L'âge carlovingien, à son tour, vit paraître une nouvelle phase, entée sur la vieille science, mais embrassant un champ plus vaste. L'étude des lettres, réfugiées dans les cloîtres, florissait alors aux deux pôles de l'Europe. Sans parler des écoles de Padoue, les monastères de Bobbio, du mont Cassin, de Rome et de Sicile, rivalisaient avec ceux d'Écosse, et le commerce litteraire se concentrait, comme en un entrepôt sacré, dans ces cloîtres du Rhin dont l'abbaye de Fulda et le fameux Raban Maur étaient les plus grands noms. Les Écossais, en particulier, donnèrent alors une grande impulsion aux études symboliques. Ils ne se bornèrent pas à prendre pour sources l'Ancien et le Nouveau Testament; mais, considérant la nature elle-même comme une sorte d'autre livre divin, ils se mirent à en rechercher eux-mêmes les mystères. Les Latins et les Grecs, Pline, Sénèque et Varron, Hippocrate, Euclide et Aristode, leur étaient beaucoup plus familiers qu'on ne le suppose d'ordinaire ; ils mêlèrent ce qu'ils trouvèrent de plus séduisant dans leurs allégories aux figures bibliques, et donnèrent naissance à cette vaste littérature mystique scrutant les objets créés, cherchant leurs propriétés, les explorant et les commentant, parfois moins véridique qu'ingénieuse, littérature plus poétique que scientifique, mais qui n'en a pas moins fait, pendant longtemps, le charme de nos ancêtres. Les traits sur la nature ou sur les propriétés des choses (*De naturâ* ou *De proprietatibus rerum)* abondent alors, et le goût de ce genre d'études était si prononcé que, jusque dans les glossaires destinés aux écoliers, on trouvait les explications mystérieuses des choses sensibles.

Cependant l'Europe tout entière devait participer à cette disposition mystique, et les habitudes d'esprit nettes et précises

Digitized by Google

de nos ancêtres ne les empêchèrent pas d'en ressentir l'attrait. Les grands centres de travail et de prière de la France en devinrent, au XIIe siècle, les principaux foyers. Citeaux, l'abbaye de Saint-Victor, l'université de Paris, se distinguèrent à l'envie par la fécondité et la liberté de leurs productions. En effet, en conservant encore sur un assez grand nombre de points, ces traditions symboliques qui, tout en perdant beaucoup de leur primitive saveur, avaient été enracinées par douze siècles dans les âmes et dans les coutumes chrétiennes, on se lance cependant de plus en plus dans de nouveaux essais, où l'idée personnelle de l'auteur tient une importante place. De grands noms prennent rang alors dans les fastes de la littérature symbolique. Saint Bernard et Hugues de Saint-Victor n'y sont pas étrangers. Pendant que Pierre Lombard captive, par ses *Sentences*, les théologiens, les dialecticiens, les philosophes, un autre Parisien, dont le surnom pittoresque est le meilleur gage de son avidité extraordinaire de science, Pierre Comestor[1], donne par ses *Histoires scholastiques et allégoriques* le signal à toute une éclosion d'œuvres nouvelles dans le monde artistique et savant. Les poëtes, les peintres, les sculpteurs se pénètrent de ses leçons; on le commente et on le vulgarise en Angleterre, en Italie, dans les Pays-Bas ; on le reproduit en bas-reliefs sur les frontons des cathédrales. Ses *histoires* inspirent les *Bibles historiées* qui s'écrivent alors ; saint Bonaventure les met à la portée du peuple dans la *Bible des pauvres;* enfin elles apparaissent encore sur les pages splendides de ces manuscrits enluminés, dont certains contiennent plus de cinq mille peintures et qui forment encore un des plus brillants ornements de nos bibliothèques. A la même époque, la poésie symbolique prend à son tour, avec Pierre de Riga, un nouvel essor. Très-sobre jusque-là, elle est saisie aussi de l'enthousiasme général ; elle brise les lisières du latin et aborde les langues vulgaires, afin de se répandre dans un plus grand nombre d'esprits.

Mais nous avons touché l'apogée des développements du symbolisme. Des éléments étrangers à son essence primitive, lontemps comprimés, se faisaient jour et tendaient de plus en plus à l'envahir. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier le réseau très-

[1] Le Mangeur.

Digitized by Google

vaste des écrits *physiologiques*, leur origine première et leur caractère. Il me suffira de rappeler que ces traités embrassant tous les objets créés, scrutant la nature intime des plantes, des herbes, des animaux, des pierres, recherchant leurs vertus secrètes et mêlées souvent de fables et de superstitions, avaient été longtemps en très-mauvais renom dans la chrétienté. L'Église de Rome, surtout, les avait évités comme dangereux, et le pape Gélase les avait censurés [1]. Peu à peu cependant, l'innocuité croissante des souvenirs mythologiques leur avait facilité l'accès de la science. La contemplation des beautés de la nature toujours favorisée par le christianisme, cette sorte de fraternité mieux sentie qu'il avait établie entre l'homme et les créatures de Dieu et dont l'hymne de saint François d'Assise devait être la plus tendre expression, avait contribué à mettre les autres écrits *physiologiques* en faveur ; les Ecossais et les Allemands avaient été loin de les négliger, et leur entrée solennelle s'était faite en France. Mais la tolérance avait engendré l'abus. Au XIIe siècle, leur iconisme étrange envahissait progressivement les peintures, les vitraux, les étoffes, les chapiteaux et les bas-reliefs des édifices sacrés. Les cloîtres de Cluny n'en étaient pas exempts, et saint Bernard se plaignait hautement de ces singes immondes, de ces lions, de ces tigres, de ces centaures, de ces animaux fabuleux, quadrupèdes à queue de serpent, poissons à tête de quadrupèdes et autres, qui décoraient les murs [2]. Au siècle suivant, l'intrusion devint plus flagrante encore et ne cessa de croître pendant longtemps. Dans les ornementations accessoires des basiliques, des autels, des livres de chœur, la vieille théologie symbolique est presque entièrement remplacée. Une végétation luxuriante de fruits et de fleurs insolites, des pêcheurs, des chasseurs, des animaux, occupent tous les espaces vides ; des scènes de toute sorte offrent aux regards chrétiens un spectacle qui ne mérite pas toujours, hélas ! le seul reproche de l'inanité.

C'est au milieu de cette confusion contre laquelle s'élevaient des voix hardies, et sous l'empire d'autres causes générales dont je ne puis traiter ici, que s'éteignirent peu à peu le goût et la coutume de cette grande langue symbolique, si noble

[1] Liber Physiologus ab hæreticis conscriptus et beati Ambrosii nomine præsignatus apocryphus. (Mansi, *Concil.*, T. VIII, p. 151.)
[2] Epist. ad Guillelm. opp. t. II, p. 539 et seqq.

Digitized by Google

d'origine et si tenace dans les lettres et dans les arts chrétiens. Elle persévéra toujours plus ou moins cependant dans la parole de l'Église et elle est encore pure et brillante dans les pages vivantes de sa liturgie. Je n'ai pas prétendu, on le sait, tracer en ces quelques traits son histoire ; j'ai voulu seulement rappeler les tendances, les amours, dirai-je, de nos ancêtres pour ce mystérieux idiôme, au moment d'en interroger les premiers monuments[1]. Ceux-ci, on va le voir, offrent autrement de précision et de constance que ceux qui les ont suivis. La discipline du secret qui faisait de l'emploi du symbole beaucoup moins un luxe qu'un besoin, le caractère sobre des manifestations que nous allons étudier, la clarté imposée au pinceau privé des ressources faciles de la parole, tout cet ensemble de circonstances facilitera notre tâche en rehaussant la valeur positive des découvertes. Mais n'empiétons pas sur l'ordre de ce travail, et, avant d'entrer dans le détail du sujet, essayons d'achever ces préliminaires en montrant jusqu'à l'évidence que ce sont bien en effet des sens cachés parfois au premier abord et dépassant l'aspect extérieur des images, qu'il faut chercher dans les scènes inscrites sur les parois des cimetières ou sur les épitaphes funéraires. Deux ordres de phénomènes tendent déjà à nous le faire croire : d'une part les analogies frappantes, qu'un regard suffit pour reconnaître, entre ces représentations et les démonstrations figurées des livres du Nouveau Testament ; de l'autre, la pratique des auteurs chrétiens les plus importants pendant treize ou quatorze siècles. Mais l'examen attentif des images elles-mêmes nous fournit une preuve *intrinsèque* impossible à récuser. Bornons-nous à quelques faits ; je tâcherai, afin de ne pas retarder la marche de cette étude, de les choisir aussi faciles que possible à saisir à première vue.

Plaçons-nous, par exemple, en face d'un des sujets les plus fréquents dans les peintures : Moïse frappant le rocher. Rien

[1] J'engage vivement ceux de mes lecteurs qui voudraient approfondir ce sujet à recourir aux remarquables introductions sur l'histoire de la théologie symbolique placées par le cardinal Pitra en tête du troisième et du quatrième volume de son *Spicilegium Solesmense*. Je me plais à reconnaître que c'est à ces notices qu'ont été empruntées la plupart des notions résumées dans les pages précédentes. La Foi et la Science doivent remercier l'une et l'autre l'éminent auteur du service qu'il leur a rendu en rappelant l'attention sur cette littérature trop oubliée.

Digitized by Google

d'abord qui oblige la pensée à sortir nécessairement du cadre de l'histoire; mais si nous remarquons que dans le ruisseau même émanant de cette source miraculeuse, on voit parfois un poisson pris à la ligne par un pêcheur, le souvenir de la parabole évangélique traverse la pensée, et la probabilité d'un sens symbolique sous la scène historique commence à apparaître. Une conclusion de même nature s'impose nécessairement à l'esprit devant les peintures représentant un poisson qui nage en portant sur son dos, dans une corbeille, des pains ronds et un verre de vin; ou bien encore devant les images multiples de l'arche dans laquelle, au lieu de Noé, on rencontrera fréquemment un enfant ou même une femme. Si l'observateur ne possède aucune notion antérieure, il pourra saisir difficilement le sens de ces peintures; mais plus le chiffre de ces scènes extraordinaires où l'histoire paraît mêlée de fantaisie, où l'imagination de l'artiste semble être sortie de toutes les règles, par exemple en chargeant ce poisson de son étrange fardeau, plus, dis-je, le nombre de ces scènes grandira devant lui, plus il sera amené à se persuader qu'il est devant des manifestations d'une nature spéciale dans lesquelles le souvenir des faits est évidemment enveloppé de mystérieuses intentions.

Mais il ne sera pas contraint d'en rester là, et des productions, assez rares en regard de l'ensemble des monuments, mais assez nombreuses pour former sa conviction, achèveront de l'éclairer et de lui révéler le système suivi dans cette série d'images primitives. Je veux dire qu'il rencontrera parfois sur divers monuments des sujets accompagnés d'inscriptions destinées à en faire mieux comprendre le sens. Ainsi, après avoir remarqué à chaque pas des colombes, placées sur des pierres funéraires, il en trouvera tout d'un coup une assise sur le pont d'un navire et entourée de cette légende : CVIVS SPIRITVS A DEO ACETVS (*sic*) EST, « dont l'esprit a été reçu par Dieu [1]. » Cela suffirait évidemment, quand même il n'y aurait pas d'autres preuves, pour compléter son instruction et lui enseigner que la colombe désigne l'âme bienheureuse. Ainsi encore le personnage qui frappe le rocher et que nous avons appelé tout à l'heure Moïse, il le verra sur quelques vases

[1] Graphite sur une inscription inédite qui se trouve dans les papiers de M. de Rossi.

Digitized by Google

de verre désigné par son nom, et ce nom est PETRVS ; or, Pierre n'a jamais frappé de rocher matériel; le seul roc dont il ait fait découler l'eau spirituelle de la foi est cette pierre mystérieuse et vivante que figurait celle du désert dont saint Paul a dit : *Petra autem erat Christus*, « la pierre était Jésus-Christ. » Regardons un dernier exemple pour fortifier et compléter cette démonstration. Le repas des sept disciples auxquels le Sauveur a donné à manger, après sa résurrection, du poisson et du pain, et la multiplication des pains et des poissons sont parmi les sujets favoris des anciens peintres; mais la manière dont ils apparaissent, les divers attributs étrangers aux scènes historiques qui les accompagnent souvent et que je décrirai ailleurs, tendent naturellement à reporter l'esprit vers un sens plus mystérieux. Ce sens est démontré pour les plus incrédules par une image trouvée dans une catacombe d'Alexandrie, où au-dessus du repas des pains et des poissons multipliés, on lit cette phrase : ΤΑϹ ΕΥΛΟΓΙΑϹ ΤΟΥ ΧΥ ΕϹΘΙΟΝΤΕϹ, mangeant les *Eulogies* du Christ. Or ce mot d'*Eulogie* était le terme caractéristique par lequel l'Église d'Alexandrie désignait l'Eucharistie [1].

Peut-être trouvera-t-on que je me suis trop étendu sur ce sujet; moi-même je regrette d'avoir été obligé d'anticiper sur l'avenir. Mais la détermination du cycle symbolique forme une des bases les plus importantes de la science, et il était indispensable de mettre devant mes lecteurs son existence au-dessus de toute contestation. Si, comme j'ose l'espérer, j'ai atteint ce but, qu'ils me permettent de faire un pas de plus et d'essayer d'exposer quelques-unes des règles principales au moyen desquelles on est arrivé à sortir du vague du passé et à fixer le sens certain d'un nombre considérable des symboles primitifs du christianisme. Quelques points, il est vrai, sont encore discutables, les résultats acquis peuvent se compléter et de nouveaux problèmes se posent devant les découvertes quotidiennes; mais le système général, aussi bien que les lignes principales, ne sauraient varier et sont en grande partie entre nos mains.

On doit supposer d'avance que M. de Rossi n'a pas renoncé, dans cette branche mystérieuse de la science qu'il a consti-

[1] V. Sviceri, *Thés. eccl.*, v. Ευλογια.

Digitized by Google

tuée, au fil conducteur qui l'avait guidé à travers les obscurités de l'architecture et de l'épigraphie ; je veux parler de la chronologie topographique. Etablir la date des peintures comme celle des cryptes et des inscriptions, c'était, en effet, une condition nécessaire pour procéder avec sûreté et avec fruit.

Mais ce but si important se trouva comme atteint de lui-même, grâce au travail chronologique exécuté sur l'ensemble des cimetières. En effet, un examen minutieux avait fait reconnaître que, sauf les peintures des cryptes historiques, c'est-à-dire des sanctuaires les plus fameux, renouvelées souvent dans les siècles de paix, toutes les autres étaient contemporaines des enduits et ceux-ci contemporains eux-mêmes des galeries ou des *cubicula* dont ils tapissent les murs, ou que, si quelques-unes étaient postérieures, leur date pouvait être découverte en étudiant l'ensemble des réparations architecturales. Tout se réduisait donc à établir la chronologie du souterrain avec celles de ses différentes phases. Or nous avons vu en détail, dans le précédent essai, avec quel soin et quelle certitude ces données ont été obtenues ; aussi, grâce à elles, rien n'est mieux fixé maintenant que l'âge des peintures dans l'archéologie chrétienne primitive, si l'on ajoute surtout que les conclusions fournies par l'analyse générale du monument dans toutes ses parties peuvent être souvent contrôlées à la fois par les notions acquises à la science sur la marche de la décadence pendant l'empire romain et par la comparaison des images souterraines avec celle des monuments classiques à date certaine. On arrive par ce procédé complexe à des résultats d'une exactitude chronologique étonnante, et ils finissent par donner à l'archéologue qui opère sur un grand nombre de faits un tact si sûr, qu'ils deviennent à leur tour, dans certains cas douteux, des critériums importants pour l'âge des cryptes elles-mêmes. Je pourrais citer telle circonstance où ce que j'appellerai la foi dans la chronologie artistique, gardée par M. de Rossi, malgré beaucoup d'apparences contraires, l'a conduit à de merveilleuses conclusions.

Mais, je le répète, une des conditions essentielles pour réussir, est d'opérer sur un grand nombre de faits, groupés dans leur ordre topographique ; et c'est là un des procédés qui, observé avec une persévérance invariable, a puissamment contribué aux succès du savant Romain. Il a rompu, comme

Digitized by Google

j'ai déjà essayé de l'expliquer, avec les habitudes irrégulières et les tendances hâtives qui, malgré quelques brillantes exceptions, avaient tout laissé dans le vague jusqu'à lui dans le champ de la science monumentale chrétienne, et il a adopté pour les images, comme pour les autres classes d'objets, la véritable méthode scientifique et critique, longue mais sûre, qui va lentement mais en ligne droite, au lieu d'avancer en zigzags, et attend la réunion d'un grand ensemble de monuments, analysés dans tous leurs rapports avec la topographie et l'histoire, avant de conclure. Cette méthode que j'appellerai celle de la *statistique topo-archéologique*, est la seule qui puisse garantir contre un écueil très-ordinaire et très-dangereux, je veux dire contre la tentation de construire des systèmes sur des faits particuliers et incomplétement connus, au lieu de leur donner pour base la masse des faits généraux et placés dans toute la plénitude possible de lumière. Il y a là une séduction qui fait tous les jours des victimes. Tantôt on est entraîné par le rêve de fonder une théorie nouvelle, tantôt on suit la pente et on se laisse impressionner plus fortement par un phénomène rare et inconnu jusque-là que par l'ensemble des spectacles quotidiens. M. de Rossi ne subit pas ces défaillances; il a la patience de l'attente, et le temps l'indemnise largement de l'avoir respecté. Ses conclusions définitives ne sont pas des tâtonnements, mais des règles que toujours, puis-je dire, l'avenir vérifie. Des faits particuliers divergents en apparence peuvent se présenter. Il les constate, les étudie, mais, lors même qu'il ne saurait les expliquer tout d'abord, il ne renverse pas devant eux des lois établies sur l'ensemble des phénomènes ordinaires, et plus d'une fois les exceptions, divulguant leur secret, finissent par se joindre elles-mêmes au faisceau des preuves. Appuyé sur ces deux colonnes, la chronologie et la statistique topographique, il se livre donc à un examen aussi patient que sincère, des images qui s'offrent à lui. Il les considère dans leur cadre, il les étudie sous leurs aspects divers, les suit pas à pas, distinguant leurs phases, toujours à un siècle, souvent à quelques dizaines d'années près. Les conjonctions d'images sont un des points qui attirent le plus son attention et dont il tire les résultats les plus féconds et les plus neufs. Non pas qu'il lui suffise de voir une ou deux fois deux ou trois symboles peints ou sculptés ensem-

Digitized by Google

ble sur un monument pour en conclure leurs relations réciproques; mais si ces symboles sont manifestement placés en regard l'un de l'autre, si cette union se rencontre sur des monuments nombreux et de nature diverse, leur connexion devient évidente, et l'esprit doit s'appliquer à la découvrir[1].

Lorsque l'étude intrinsèque ne suffit pas pour achever les révélations, ou même lorsqu'il ne s'agit que de les confirmer quand elles sont obtenues, le recours aux inscriptions contemporaines des peintures est un secours des plus précieux. Il y a telle épigraphe qui a servi à illuminer toute une série de représentations, et qui, très-mystérieuse elle-même jusque-là, en a reçu à son tour un secours inespéré.

Enfin, les œuvres écrites, les livres saints d'abord, puis les autres branches de la littérature primitive, doivent être consultées. Mais ce travail, le plus facile en apparence et semblant ne réclamer que de la patience et du temps, est beaucoup plus délicat qu'on ne se l'imagine. Si l'on prend indistinctement l'immense collection des Pères des cinq ou six premiers siècles, on s'abîmera dans un océan sans rivages et on verra l'obscurité croître au lieu de s'éclairer. L'usage des symboles était, comme je l'ai déjà dit, si goûté, si répandu, la littérature chrétienne aimait à les développer avec tant de profusion, que, sans un choix intelligent et attentif, on ne saura comment s'orienter au milieu de ces richesses surabondantes. Cependant ces livres si précieux sont très-loin d'être, même sous ce rapport, une lettre morte ; seulement, pour les faire servir à l'explication du symbolisme sobre des monuments, il faut opérer une sorte de triage. Avant tout, les auteurs contemporains doivent être préférés ; ceux du pays seront mis au premier rang ; par exemple, s'il s'agit de monuments romains, on consultera avant tout ceux qui ont écrit dans l'Église-mère ou qui ont eu des rapports fréquents avec elle ; les écrivains étrangers ne sont pas inutiles, mais ne passeront en général qu'en seconde ligne. Enfin, il est même possible de distinguer dans les œuvres patristiques certaines classes de travaux qui seront plus féconds en renseignements que les autres. Il faudrait une dissertation spéciale pour le démontrer ; mais, dès à présent, on peut comprendre facilement que les productions

[1] V. *De Christ. Mon.* **ΙΧΘΥΝ** *exhibentibus*, ap. *Spic. Solesm.*, t. III, p. 560.

Digitized by Google

s'adressant aux masses, les homélies et les poésies par exemple, seront une mine plus riche que beaucoup d'écrits doctoraux transcendants. En effet, il suffit de considérer le but de de ces deux ordres de travaux. Les seconds, nés la plupart au milieu de l'ardeur d'une controverse, ont très-souvent pour but d'élucider où d'approfondir des points spéciaux, sans revenir nécessairement sur l'alphabet de la doctrine, supposé connu des lecteurs; les autres, au contraire, s'attachent beaucoup moins à traiter d'une manière neuve, brillante, une question détachée, qu'à développer pour les besoins de la piété ou l'instruction de l'esprit l'enseignement général et quotidien. Ce sont, à bien dire, des fragments de catéchèse revêtus de formes diverses; aussi reflètent-ils beaucoup plus fréquemment que les traits particuliers ces autres leçons catéchétiques peintes sur les murs ou gravées sur les pierres.

Tel est bien, en effet, le caractère des monuments figurés qu'explique la méthode dont j'ai tâché d'esquisser les contours et qu'on a la bonne fortune inattendue de rencontrer dans les entrailles des cimetières chrétiens. Je dis *inattendue*, et nul ne le niera, si on veut seulement entrer dans un de nos lieux de repos contemporains et dresser l'inventaire des révélations qu'il nous fera sur les croyances de ceux qui y demeurent. Ce recueil, on le verra bien vite, sera fort restreint, et ce souvenir nous aidera à ne pas être trop exigeants pour les murs des catacombes. Et cependant, je le répète, ils dépassent en renseignements tous les droits de notre espoir. Outre le groupe des livres historiques et celui des livres dogmatiques, qui forment les deux classes principales de documents chrétiens, placés jusqu'ici entre nos mains, nous en avons maintenant un troisième, celui des symboles figurés. C'est une langue nouvelle dont nous reconstruisons tous les jours la grammaire et dont l'existence réelle n'est plus mise en doute. Elle est d'autant plus importante que les communications dogmatiques, qui nous sont faites par les auteurs des siècles de persécution, sont moins étendues. La tradition était alors, en effet, le grand instrument de transmission. Les travaux écrits, s'ils s'adressaient aux païens, se bornaient d'ordinaire aux grandes lignes extérieures, pour ainsi parler, du christianisme, sans aller, sauf dans des cas très-rares, comme dans l'apologétique de saint Justin, jusqu'à l'Incarnation et encore moins jusqu'à l'Eucha-

Digitized by Google

ristie; s'ils étaient faits au contraire pour les chrétiens, ils pénétraient plus avant, il est vrai, mais en vertu de la loi du secret, ils se servaient souvent d'un langage voilé dont les monuments nous aident précisément à percer le mystère. Les découvertes figurées sont donc, on le voit, d'une haute valeur pour la science, et l'attention que l'Europe leur consacre est pleinement justifiée. Nous ne pouvons pas les faire connaître toutes dans ce court écrit; mais nous allons tâcher, cependant, de faire la revue de leurs principaux sujets.

III

Il est utile, à la fois pour juger les progrès accomplis de nos jours dans l'étude de ces images et pour accorder quelqu'indulgence à cet essai, de nous rappeler que nous sortons à peine d'une époque où les idées les plus vagues et les plus contradictoires régnaient sur leur date comme sur leur signification intime. Catholiques ou protestants, tous faisaient de bonne foi les plus étranges transpositions. Par exemple, Sikler et Settele plaçaient l'un et l'autre au IIe ou au IIIe siècle des sarcophages que nous reconnaissons maintenant avec certitude postérieurs à Constantin. Ce n'était rien moins que si l'on attribuait à Henri IV un monument de l'époque de Napoléon. De son côté le père Marchi, malgré la tendance de son esprit à reculer la date des monuments, mettait à la fin du IVe siècle des stucs de beaucoup antérieurs à la paix de l'Eglise. Les interprétations n'étaient parfois pas moins divergentes, et, si je ne craignais d'allonger ce travail, je pourrais en dresser une liste des plus curieuses. Depuis ce temps qui nous touche, nous avons fait, comme on va le voir, des pas de géant. Cependant les monuments du cimetière de Calliste sont seuls encore mis en pleine lumière. Il est vrai que, dans divers travaux séparés de son grand ouvrage, M. de Rossi a éclairé un certain nombre d'autres faits, et que, grâce aux bases posées par lui, nous pouvons étendre le cercle des résultats et trouver des révélations nouvelles dans les monuments antérieurement publiés. Cependant la science est très-jeune encore; aussi ne veux-je pas donner comme des canons archéologiques

Digitized by Google

absolument définitifs tout ce que j'avancerai. Je ne crains pas de le dire pourtant, tout est basé sur des observations minutieuses, critiques; le hasard et la fantaisie n'y ont nulle part.

Ces explications données et ces réserves faites, je ne crains pas de montrer tout de suite le progrès que vingt années de travail opiniâtre ont permis à un seul homme d'accomplir; et, si je ne parle ici que de M. de Rossi, ce n'est pas que j'ignore ou que je dédaigne les travaux faits par quelques autres savants dans le même champ d'études; mais l'établissement d'une chronologie sérieuse des images, personne ne le niera, n'appartient qu'à lui. Eh bien donc, d'abord, nous distinguons parfaitement maintenant les productions de l'âge constantinien [1], de celles qui les suivent ou de celles qui les précèdent. Les monuments antérieurs et les monuments postérieurs à la paix, ce sont désormais deux divisions apparaissant avec des caractères si tranchés qu'on ne peut plus les confondre, au moins dans leur ensemble. L'importance historique de ce résultat est trop évidente pour qu'il faille le faire ressortir. Mais ce n'est pas tout; dans la série même des travaux contemporains des persécutions que nous avons à explorer aujourd'hui et dont hier, on le sait, on n'affirmait l'existence qu'avec beaucoup de restriction, nous pouvons déjà, sans subtiliser, apercevoir trois phases, dont nous allons successivement nous occuper. Je voudrais seulement faire bien comprendre ce que j'entends par ces *phases*, afin d'éviter plus tard toute accusation d'arbitraire ou d'exagération. Le terme lui-même indique que ce sont des divisions qui se succèdent; ce ne sont pas trois aspects simultanés, ce sont trois étapes progressives; mais il faut bien se rappeler que si elles se suivent dans le temps, elles dérivent aussi l'une de l'autre dans l'ordre des idées. Il y a entre elles un double lien, logique et chronologique, qui n'a rien de contradictoire, il est vrai, mais dont l'un cependant, par sa nature même, domine l'autre. En d'autres termes, ici les manifestations ne sont pas fatales, assignées nécessairement à une date par un événement; c'est essentiellement l'esprit qui gouverne les phénomènes, et c'est grâce à

[1] Je comprends ici sous le nom d'âge constantinien, non pas seulement la période précise du règne de Constantin et de celui de ses fils, mais encore les années suivantes jusqu'à Théodose Ier environ.

Digitized by Google

la régularité ordinaire des opérations intellectuelles, que des époques peuvent être constatées. Cependant ces tendances à étendre ou à retrécir les moyens de rendre une même idée, car c'est là surtout ce dont il s'agit, ne sont pas mathématiques dans leur marche. Si elles ont un foyer principal, il n'est pas nécessaire qu'elles naissent avec la rapidité d'une explosion. D'ordinaire il se produit au contraire des tentatives isolées, ce que nous pourrions appeler des ballons d'essai, puis enfin le mouvement se détermine. Il faut conclure de tout ceci que si les périodes que nous allons distinguer sont vraies, prises dans leur ensemble, elles ne sauraient être assez absolues pour exclure les exceptions en aucun sens. Ainsi, je ne prétends pas dire que les manifestations plus frappantes dont nous serons témoins dans la seconde époque n'aient jamais pu exister dans la première, ni que la simplicité de la première n'ait pas persévéré simultanément avec les développements de la seconde. Néanmoins, si on veut bien considérer les phénomènes dans leur ensemble, la vérité de nos divisions sera facilement constatée.

La première s'étend depuis les orignes mêmes du christianisme à Rome, jusque vers la seconde moitié du IIe siècle ; la seconde se prolonge depuis cette époque jusqu'au milieu du IIIe et la dernière embrasse le temps qui s'écoule encore avant Constantin.

Plaçons-nous sans plus tarder en face de la première de ces phases. Ouvrons les portes de nos plus vieux cimetières, surtout de ceux dont l'accès est le plus facile et dont les monuments sont connus en tout ou en partie par les diverses publications qui ont été faites jusqu'ici ; entrons, par exemple, dans les centres les plus antiques des cryptes de Lucine, de Domitille, de Priscille et de Prétextat, et voyons quelles sont les peintures que nous allons découvrir, entières ou mutilées, sur ces murs, dont plusieurs nous attendent depuis dix-huit siècles.

Aucun objet ne mérite davantage de fixer tout d'abord notre attention que l'image sous laquelle les plus anciens chrétiens se sont plu à peindre celui qui est à la fois l'inspirateur et le but final de ce cycle sacré. Cette image, destinée à rappeler à la fois la personne du Christ et son ineffable charité, est celle du *Pastor bonus*, le bon Pasteur. Dans la vaste galerie du cimetière de Domitilla, découverte il y a quatre ans, où les

Digitized by Google

fresques, qui passent malheureusement chaque jour, respirent, peut-on dire sans trop s'avancer, le parfum artistique du premier siècle, nous retrouvons déjà la trace de cette douce figure. Elle apparaît encore, à moitié mutilée par une ouverture de *loculus*, au fond d'un arcosolium de la crypte de saint Janvier, le fils aîné de la grande sainte Félicité, martyrisée sous Marc-Aurèle[1]. Enfin, nous la retrouvons plusieurs fois sur les voûtes de deux chambres des cryptes de Lucine, dont la critique, en restant très-modérée, ne saurait placer la décoration à une époque avancée du IIe siècle. Ici, la conservation des peintures permet d'étudier l'œuvre et de reconnaître le charme encore vivant du style classique[2]. Le pasteur est debout, sa tunique relevée, son épaule découverte; dans sa main gauche, viennent se réunir les deux jambes de la brebis gracieusement posée sur son dos; sa main droite est levée ou tient un vase de lait. Dans toute cette composition, rien n'est raide, rien n'est forcé; on sent que l'artiste vivait dans l'atmosphère de la beauté plastique. Mais nous aurons à revenir sur le pasteur, aussi bien dans la seconde époque, que lorsque nous nous occuperons des sources de l'art. Passons à l'image qui tient le premier rang après lui dans nos cryptes.

Pour peu qu'on ait passé quelques heures à les parcourir, on a conservé l'impression profonde de figures mystérieuses qui se détachent tantôt sur les voûtes des chambres, tantôt sur les parois des tombeaux. Ce sont d'ordinaire des femmes couvertes de longs vêtements, très-simples à l'époque dont nous parlons, et dont les bras à demi étendus se relèvent vers le ciel. Leur sens ne se détermine pas spontanément par les attributs de la peinture et par le souvenir de l'Évangile comme celui du Bon Pasteur, et elles ont donné lieu à des interprétations diverses, parmi lesquelles les explications se rapportant à la vie des défunts ont tenu une place opiniâtre. Le doute n'existe plus maintenant; l'examen de l'ensemble des monuments sépulcraux a démontré jusqu'à l'évidence que ces figures représentées dans l'attitude de la prière, telle qu'elle était observée chez les anciens chrétiens, désignent les âmes séparées du corps. On a remarqué en outre que les images *orantes*,

[1] V. de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 3.
[2] V. *Rom. sott.*, t. I, pl. X et XVI.

Digitized by Google

tel est le terme consacré par la science, étant beaucoup plus souvent féminines que masculines, on avait voulu parfois représenter simplement l'âme sans distinction de sexe. Il est d'autres exemples de cette coutume ; il suffit de rappeler les âmes s'échappant du corps sous la forme de jeunes filles dont il est parlé dans les actes de sainte Cécile, ou qu'on voit encore sur une médaille représentant le martyre de saint Laurent[1].

C'est sous cet aspect poétique d'*orantes* qu'on représente dans le cycle primitif tous les saints, « depuis ceux qui étaient le plus solennellement vénérés jusqu'aux simples fidèles morts dans la paix du Seigneur, et que l'on pensait avoir été reçus au ciel. »

Mais une autre question s'offre à nous et veut être traitée à cette place, parce que les monuments les plus anciens sont précisément ceux où elle se présente avec le plus d'intensité. L'orante représente-t-elle toujours les défunts dont les corps reposent dans le cimetière, ou, parmi les âmes saintes vivant dans la joie éternelle, en est-il une que parfois elle symbolise par excellence? Il est évident que surtout sur les plus anciens monuments, par exemple sur les voûtes des cryptes de Lucine dont nous avons parlé tout à l'heure, l'orante est placée dans une relation si étroite, dans une connexité si éclatante avec le grand type hiératique du pasteur, qu'on est autorisé et même induit à chercher une interprétation plus haute que celle de l'âme du défunt inhumé dans la crypte. D'autre part, sur une pierre des Gaules, le nom de MARIA a été écrit au-dessus de l'orante. Enfin, sur un certain nombre de verres à feuilles d'or, le même nom accompagne le même sujet[2]. Or, les indications que fournit cette classe d'objets, grâce aux inscriptions qui la caractérisent, ont été vérifiées sur d'autres scènes. La science ne saurait se dispenser de tenir compte aussi dans ce cas particulier de leurs enseignements, et, les joignant aux autres arguments, elle doit enregistrer l'opinion proposée par M. de Saint-Laurent[3] et acceptée par M. de Rossi[4], c'est-à-dire conclure que, dans un certain nombre de cas, l'orante quand elle n'est pas déterminée par

[1] V. *Lupi opere postume*, t. I, p. 197 et seq.
[2] V. Garrucci, *Vetri trovati nei cem. crist.*, Pl. IX.
[3] La prière de Marie et le Bon Pasteur (*Revue de l'art. chrét.*, 1862).
[4] V. *Rom. sott.*, t. I, p. 348.

Digitized by Google

l'individualisme du tombeau, représente la nouvelle Ève, la vierge, mère du Pasteur. Mais il est une autre personne, non plus réelle et historique comme Marie, mais mystique, vierge et mère aussi, saluée sous ces deux titres dans les écrits apostoliques, dans les Pères les plus anciens, dans les inscriptions honorifiques et dans les chants sacrés jusqu'au moyen âge [1]. C'est l'Eglise, appelée constamment dans la théologie chrétienne l'Épouse du Pasteur. Ne peut-on pas la chercher aussi dans cette solennelle image placée à dessein en face de lui? Je regrette d'être amené par la force des choses à parler si tôt d'un sujet qui paraîtra peut-être subtil à ceux qui n'ont pas l'habitude du symbolisme primitif; mais plus ils s'y accoutumeront, plus ils verront que ces sens multiples qui se présentent parfois et sont essentiellement dans son génie, s'harmonisent avec une clarté suffisante pour satisfaire l'esprit de l'investigateur. Ces deux sens, la vierge-mère de l'Évangile et la vierge-mère mystique, divergents au premier aspect, sont loin de se contredire, si l'on regarde plus profondément. Saint Ambroise [2] nous enseigne longuement que Marie a été prise pour type de l'Eglise. Plus tard, l'écrivain Sédulius [3], plus attaché que d'autres, en vertu même de sa qualité de poëte, à la tradition symbolique, nous rappelle dans ses vers cette coutume favorite de personnifier l'Eglise dans Marie; enfin, au sein même du moyen âge, dans un rouleau liturgique orné de miniatures du XIe ou XIIe siècle, nous découvrons une orante, pareille à celle des catacombes, sur la tête de laquelle on lit ECCLESIA [4]. La tradition est donc à la fois ancienne et persé-

[1] V. parmi les textes les plus anciens, la belle lettre de l'Église de Lyon sur ses martyrs (Euseb., v, 1). — Sur le principal baptistère de l'Église romaine, celui du Lateran, le pape Sixte III avait fait graver en grandes lettres un épigramme reproduisant la même idée. On y lisait ces mots : *Virgineo fœtu genitrix ecclesia natos, Quos spirante Deo concipit amne parit.* — Au moyen âge on trouve entre autres dans un chant ces significatives paroles : *Psallat ecclesia mater illibata et virgo sine ruga* (Daniel, *Thes. hymnorum*, t. II, p. 23.)

[2] « Multa in figura Ecclesiæ de Maria prophetata sunt. » (S. Ambros., *De institutione Virgin.*, cap. XIV.)

[3] Ecclesiam Christus pulcro sibi junxit amore
Hæc est conspicuo radians in honore Mariæ
Quæ cum clarifico semper sit nomine Mater,
Semper Virgo manet.

(V. C. P. Bock, *Die Darstellungen der Himmelfahrt Christi*, p. 7, aus dem *Archiv für die Geschichte der Erzdiocese Freiburg.*, t. II, p. 356-359.

[4] Ce rouleau contient la bénédiction du cierge pascal, et est conservé à la Bibl. Barberini.

Digitized by Google

vérante, écrite et figurée, vivante dans la langue et dans l'art, et ce ne sera ni nous éloigner de l'antiquité, ni nous jeter dans la fantaisie ou dans l'arbitraire, que de reconnaître parfois dans l'orante mise en rapport solennel avec le Pasteur, à la fois Marie la reine des Saints, et l'Eglise leur mère [1]. Nous retrouverons cette belle image en avançant dans le temps ; abordons maintenant, après ces deux types majestueux dont nous avons voulu faire comme les enseignes triomphales du cortége, la série des sujets dont le caractère est à peu près celui de signes idéographiques et dont la juxtaposition permet, au milieu du silence sévère des inscriptions, de tracer des sortes de phrases hiéroglyphiques, dont le sens est connu des seuls initiés.

L'ancre est un des premiers anneaux de cette chaîne mystérieuse, et sa multiplicité en fait un des signes sur lesquels on peut exprimer l'opinion la plus précise et la plus générale. On peut surprendre sa genèse et suivre son développement, non-seulement à Rome, mais en Gaule et ailleurs. Elle est parfois tracée au pinceau comme dans un arcosolium des catacombes napolitaines, plus souvent gravée sur des pierres sépulcrales ou dessinée en couleur sur des briques, par exemple dans le cimetière de Priscille, et il est permis désormais d'affirmer que sa présence fréquente dans un groupe de monuments est un symptôme certain d'antiquité. Quant à sa signification, elle ne saurait être mise en doute. Depuis saint Paul [2], la littérature sacrée a présenté l'ancre comme l'image spéciale de l'espérance du chrétien. Dans les monuments, on la rencontre sur des tombeaux dont les noms symboliques dérivent de *Spes* ou d'Ἐλπίσ; enfin, dans le cimetière de Prétextat, on a trouvé un E (la lettre initiale du mot grec, sans aucun doute) inscrite à l'extrémité d'une de ses branches [3]. Le sens est donc bien fixé; l'ancre, c'est la fermeté de l'espérance chrétienne. Mais une autre idée, qui en découle naturellement, vient se joindre souvent à celle-là. L'ancre est en même temps sur les plus vieux monuments le signe déguisé de ce qui est la base même de cette espérance, c'est-à-dire de l'instrument du salut. On

[1] V. *Rom. sotter.*, t, II, p. 324. *Bullet. di arch. crist.*, 1867, p. 84-85.
[2] *Ep. ad. Hebr.*, VI, 19.
[3] V. de Rossi, *De Christ. mon.* IXΘYN *exhib.*, ap. *Spic. Solesm.*, t. III, p, 562-563.

Digitized by Google

peut s'en assurer en jetant un regard sur quelques belles épigraphes des cryptes de Lucine, où l'on verra l'aspect cruciforme accentué à dessein ; sur l'une d'elles notamment on remarquera que la branche transversale de l'ancre a été abaissée jusqu'au milieu de l'arête verticale, de manière à former avec elle une véritable croix [1].

Passons à un autre hiéroglyphe, car cette fois il en mérite absolument le nom, connu de tout le monde maintenant, mais sur lequel il convient de chercher quelque notion plus précise qu'on n'en possède d'ordinaire. Je veux parler du *poisson*. Le *poisson* est, comme l'ancre, un des caractères hiératiques les plus anciens sur les monuments chrétiens. Il se perpétue pendant longtemps en entrant dans la composition de scènes diverses que nous aurons à étudier en leur temps, mais comme signe isolé, gravé d'ordinaire sur les marbres, son règne appartient surtout à la période la plus ancienne et décline très-vite dès qu'on a atteint les débuts du IIIe siècle. Cependant l'usage en fut très-répandu : on ne traça pas seulement l'image du poisson, on en fabriqua en cristal, en émail, en nacre, en ivoire. Les livres et les musées nous en offrent des échantillons. Tous ces poissons sont percés de part en part à l'œil ou ailleurs, de manière à permettre l'introduction d'un anneau et à être portés vraisemblablement au cou, en guise de médailles par les premiers fidèles [2]. Mais il est temps de nous occuper du sens. On en découvre deux sous l'image du poisson, découlant l'un de l'autre par une déduction d'idées que nous essayerons de faire ressortir.

Le premier est trop familier à chacun pour que je m'y arrête longtemps. Le poisson est la représentation hiéroglyphique du Sauveur. Les cinq lettres qui composent son nom grec ΙΧΘΥΣ sont les initiales de ces mots : Ιησοῦς Χριστος Θεοῦ Υἱός Σωτηρ. *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, assemblage ingénieux, puissant dans ses affirmations, et évidemment en relation avec le fameux acrostyche sibyllin, sans qu'il soit possible encore de déterminer rigoureusement laquelle des deux manifestations a paru la première. La forme graphique du poisson peut varier sans que sa valeur se modifie. Parfois le nom lui-même ΙΧΘΥΣ

[1] V. *Rom. sott.*, t. I, pl. XVIII, 2-3 ; XX, 1 ; XXIII, 11.
[2] V. *Bullet. di arch. crist.*, 1863, p. 38, où on verra le *fac-simile* d'un de ces poissons conservé au musée Kircher.

Digitized by Google

s'écrit au lieu du signe; sur une pierre trouvée dans les montagnes de Modène, on voit le dessin du poisson, puis immédiatement après on lit ces deux mots incorporés en un seul IKΘYCΩTηρ (*sic*)[1]. Du reste, il serait superflu d'insister sur les preuves d'un fait que les anciens nous révèlent et que nul des modernes ne conteste. Le poisson est bien de l'avis de tous le hiéroglyphe du Christ.

Mais ici encore, comme je l'ai dit tout à l'heure, un deuxième sens vient se joindre au premier. Le poisson ne représente pas seulement le Christ, il est des cas assez nombreux où il représente le chrétien. Qu'il me suffise, pour ne pas multiplier les citations, de renvoyer à une pierre remarquable[2], peut-être un peu postérieure à notre époque, mais en tout cas de l'âge des persécutions, où l'on voit deux poissons portant dans la bouche un pain, symbole évident des fidéles du Christ, nourris de l'aliment divin. Du reste, nous ne sommes pas embarrassés pour trouver des preuves nombreuses de cette assertion. Sur un autre marbre déjà fameux, venu au jour à Autun, il est parlé du *fils de l'*Ἰχθύς *céleste*. Tertullien, dans son livre sur le Baptême, appelle les chrétiens de petits poissons à l'image de l'Ἰχθύς, Jésus-Christ, *nos pisculi secundum* Ἰχθύν *nostrum Jesum Christum*. Enfin, saint Jérôme, continuant la tradition, enseigne que chaque fidèle est fils de l'Ἰχθύν, Ἰχθύος *filium*[3]. Cette seconde signification n'est donc pas plus douteuse que la première. Par un enchaînement d'idées facile à saisir quand on en a la clef, le maître et le disciple, le Dieu et le fidèle vivant de lui, peuvent être représentés, selon les circonstances, par le même signe. Et ici, qu'on me permette une remarque dont l'application s'étendra à plusieurs des caractères secrets de l'alphabet que nous déchiffrons. Il n'est pas inutile de se rappeler en explorant cette langue primitive que les chrétiens de ces âges héroïques, baptisés souvent dans la pleine connaissance de leur acte et dans le plein développement de leurs facultés, faisaient de l'esprit du christianisme une étude beaucoup plus sérieuse que la plupart d'entre nous. Les sens mystiques qui s'offrent rarement à nous sans nous causer quelque étonnement, étaient pour eux

[1] *Rom. sott.*, t. II, p. 333.
[2] *Bullet. di arch. crist.*, 1865, p. 76.
[3] *S. Hieron. ad. Chromat.* Ep. VII.

Digitized by Google

beaucoup plus simples et d'autant moins étranges qu'ils les entendaient répéter souvent dans les instructions, dans les homélies, dans les catéchèses. Un des points notamment qui peut paraître quelque peu complexe et subtil, l'attribution des mêmes symboles, celui du poisson et d'autres encore, tantôt au Christ, tantôt au fidèle, était pour eux des plus naturels, tant la pensée de leur union à Jésus-Christ, de leur incorporation à lui par la foi et les sacrements, en un mot de la pénétration et de la transformation de leur personnalité par la sienne, était constante et primordiale en eux. Au lieu de se présenter comme l'objet d'un effort d'esprit, c'était au contraire la première pensée qui devait les envahir, lorsque, se dépouillant de tout leur passé et même matériellement de leurs habits pour recevoir le baptême, ils ne songeaient qu'à revêtir les vertus, les forces, les énergies du Sauveur.

Après cette digression qu'on ne trouvera pas tout à fait inutile, je l'espère, arrêtons-nous sur une composition très-antique des deux signes idéographiques que nous venons d'étudier, *le Poisson* et *l'Ancre*.

Le nombre des exemples de cette conjonction, aussi claire pour les initiés qu'elle devait être énigmatique pour les profanes, se multiplie tous les jours, et les plus vieux marbres la présentent à nos regards. On pourrait presque dire que sur les pierres sépulcrales des cimetières comme sur les pierres sigillaires des anneaux, le poisson appelle l'ancre et l'ancre appelle le poisson. Ce sont deux termes corrélatifs d'une même idée, et, après ce que nous avons dit tout à l'heure de chacun d'eux, pris isolément, cette idée doit surgir spontanément dans l'esprit de nos lecteurs. Le poisson est avant tout le Christ, et l'ancre est l'Espérance. Leur réunion ne peut donc être autre chose que le sentiment inné dans l'âme de tout chrétien, sans lequel la pensée du Christ ne se présente pas à lui et en dehors duquel son espoir n'a pas de base, je veux dire *l'espérance dans le Christ*. Du reste, les marbres des tombeaux, les empreintes de sceaux déposés sur la chaux des *loculi* et les pierres précieuses des anneaux se chargeraient au besoin de nous l'apprendre. Cette idée mère de la consolation y est inscrite, non-seulement sous l'aspect symbolique dont nous traitons, mais sous l'aspect ordinaire et explicite de la langue écrite ; on y lit

Digitized by Google

souvent : *Spes in Christo, spes in Deo, spes in Deo Christo* [1], formule identique à celle que représente la juxtaposition des deux signes. La seule différence est que l'une est alphabétique et l'autre hiéroglyphique ; seulement la seconde a sur la première l'avantage de renfermer souvent une troisième idée qui sert comme de trait d'union entre l'une et l'autre ; entre l'espérance du chrétien et son but, le Sauveur, elle place encore l'instrument par lequel cet espoir se réalise, c'est-à-dire la Croix.

Je ne dirai qu'un mot ici d'un sujet dont j'aurai à m'occuper longuement plus tard, mais dont il me faut constater dès maintenant la présence sur divers monuments, je veux parler du *navire*.

Il serait oiseux de démontrer le sens d'un signe qui, à travers tous les désastres du symbolisme, a conservé jusqu'à nos jours sa valeur primitive. Le navire de l'Église, lié intimement dans l'esprit des chrétiens à l'idée du salut, est encore populaire au milieu de nous, après avoir été un des emblèmes sigillaires conseillés aux fidèles par Clément d'Alexandrie et un des termes de la langue hiéroglyphique au second siècle. Mais attendons, pour en développer tous les mystères, le moment où il prendra place dans de nombreuses compositions, et passons à une autre image tout aussi persévérante que le navire, transmise par les livres saints au symbolisme primitif, par celui-ci au moyen âge, et demeuré peut-être dans les temps modernes le souvenir le plus vivant de la vieille langue : *l'Agneau*.

Sa longue généalogie, la sympathie séculaire dont il jouit chez les peuples chrétiens, suffisent pour expliquer l'émotion avec laquelle on en recueille les types primordiaux, et cet intérêt d'esprit, je dirai presque de cœur, croît encore lorsque la science nous démontre, avec toute l'impartialité de sa méthode, que les monuments où nous les rencontrons sont peut-être les plus antiques dont l'accès nous soit permis. Il s'agit de ce fameux vestibule du cimetière de Domitilla, déjà bien connu, et d'une autre crypte située à l'extrémité opposée de la nécropole, où tous les indices archéologiques se réunissent et se contrôlent pour nous apporter la saveur du premier siècle. Sur ces murs, nous avons l'heureuse fortune de rencontrer

[1] V. *De Christ. Mon.* IXΘYN *exhib.*, p. 563.

Digitized by Google

l'Agneau avec les deux sens corrélatifs que nous allons faire connaître.

L'agneau figure d'abord le Christ. L'Écriture en contient les meilleures démonstrations, et la première peinture, visible encore, que nous rencontrons dans une chambre magnifiquement décorée et destinée sans doute à une tombe fameuse, nous montre cet agneau accompagné des attributs du Pasteur, c'est-à-dire de la houlette et du vase de lait. C'est à bien dire le Pasteur lui-même qu'on a représenté sous cette forme, afin de mieux exprimer les qualités et les vertus qui se réunissent en lui.

Mais par suite de la tendance intime dont j'ai essayé de mieux faire saisir la nature en parlant du poisson, l'agneau n'est pas seulement Jésus-Christ, il prend un autre sens, il devient l'image de ceux qui ont été assimilés à lui par la foi de leur âme et la pratique de leur vie. Telle était déjà la brebis placée près du Pasteur ; telle est encore la brebis solitaire paissant près d'un arbre, dont nous retrouvons, sur une des parois les plus antiques du même cimetière de Domitilla, la peinture décolorée, mais encore remarquable par l'habileté de main dont elle porte la trace [1]. Les brebis sont peintes aussi sur les murs des cryptes de Lucine dans une scène très-intéressante que nous allons décrire, en parlant d'un autre signe, un des plus mystérieux du cycle, le *Vase*.

Le vase, lorsqu'il commence à paraître sur les monuments, s'y montre sous deux formes diverses, ou plutôt, il y a au début, c'est-à-dire à la seule époque dont nous nous occupions en ce moment, deux espèces distinctes de vases à chacune desquelles correspond un sens propre.

La première est gravée sur les pierres tombales avec des formes diverses, dont la plus ancienne semble être celle de l'amphore de terre cuite plus ou moins allongée, et munie d'ordinaire de deux petites anses près de l'orifice [2]. C'est le symbole de la personne humaine arrivée au salut, devenue le réceptacle des miséricordes divines ; c'est la représentation graphique du mystique *vase d'élection* de l'Écriture. Chacun

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 44.

[2] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XLI, 39, 54; XLIII, 39; XLV, 4, 23; XLVII, 45. On en a trouvé aussi plusieurs exemples au cimetière de Domitilla.

Digitized by Google

connaît le développement que donne saint Paul dans l'épître aux Romains [1] à la comparaison des vases sortis de la main du potier. Pénétré de ces enseignements, Tertullien écrivait à son tour : *Nos utres vasa fictilia* [2], « nous sommes des vases d'argile. » C'est un produit du même courant d'idées que nous retrouvons dans les dessins tracés sur les épitaphes. Des monuments portant l'empreinte éclatante de la même tradition, mais postérieurs à la paix et que, pour cette raison, nous ne ferons qu'indiquer, viendraient, s'il était nécessaire, corroborer cette interprétation, dont nous étudierons, du reste, le développement dans notre seconde période. Sur l'un d'eux, on voit un buste de femme orné du monogramme ☧ sortir d'un grand vase ansé [3]; sur un autre, l'alphabet remplit encore son rôle révélateur et nous fait lire DIONYSI VAS ☧, « Denys vase du Christ [4]. » L'Écriture, les Pères, les monuments sont donc d'accord pour nous faire adopter ce premier sens, dont, je le répète, on verra au troisième siècle d'ingénieuses et frappantes applications. Passons à la seconde classe des vases primitifs.

La peinture la plus remarquable et à la fois la plus intelligible sur laquelle je puisse appeler l'attention de mes lecteurs, est celle des cryptes de Lucine, à laquelle je faisais allusion un peu plus haut, et dont le premier volume de la *Rome souterraine* nous donne une reproduction coloriée exécutée avec le plus grand soin [5].

On y voit un vase de lait placé sur un autel. La couleur bleuâtre uniforme employée par l'artiste ne nous permet pas de distinguer si la matière de cet autel est un tronc d'arbre coupé à hauteur d'appui, ou s'il est composé de mottes de gazon comme ceux que les anciens appelaient *aræ cespiticiæ*.

Quoi qu'il en soit, ce vase que, dans un *cubiculum* voisin, le pasteur porte de la main droite, est élevé ici sur un autel. Près de lui, la houlette n'a pas été oubliée, afin que son origine ne puisse être mise en doute. Enfin, pour compléter cette sorte d'assimilation de la composition du vase avec celle du

[1] *Ad Roman.*, IX, 21 et seq.
[2] *De patientia*, cap. x.
[3] Sur une lampe de terre cuite du Musée Kircher, au Collége Romain.
[4] Sur une inscription du cloître de Saint-Laurent dans l'Agro Verano à Rome. (V. *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 27.)
[5] *Rom. sott.*, t. I, pl. XII.

Digitized by Google

pasteur lui-même, les deux brebis que nous trouvons aux pieds du premier, sont placées ici au pied de l'autel. Ce dessin, auquel je faisais allusion tout à l'heure, est un des plus anciens où les brebis représentent les fidèles. Quant au vase, qui nous occupe spécialement, dressé sur l'autel et remplissant, pour ainsi dire, les fonctions du pasteur, c'est-à-dire du Christ, il est manifeste qu'il désigne le vase eucharistique, le vase contenant le lait mystique dont nous parlent les actes si précieux de la célèbre martyre d'Afrique sainte Perpétue [1]. Nous avons sous les yeux, dans cette remarquable peinture, l'autel de l'oblation mystique dont on peut étudier le sens dans les écrits des Pères antérieurs à saint Cyprien, et en particulier dans les témoignages de saint Hippolyte, qui écrivit et publia ses livres à Rome [2]; c'est l'autel sur lequel on offre, non pas le pain et le vin, mais la chair et le sang du pasteur distribués ensuite en nourriture et en breuvage aux fidèles rangés autour de lui [3].

Une image placée dans la même crypte, en regard de celle que je viens de décrire, va nous conduire à l'étude d'un autre hiéroglyphe, un des plus répandus et des plus uniformément persévérants sur les monuments, celui de la *colombe*.

Il n'est besoin que de se rappeler la scène miraculeuse racontée par les Évangiles et dont les bords du Jourdain avaient été témoins, et de joindre à ce souvenir celui du système symbolique des premiers chrétiens, pour soupçonner d'avance quel sera dans leurs compositions le sens de la colombe : *a priori*, elle devra désigner le Saint-Esprit, la troisième personne de la sainte Trinité, dont, comme de nos jours, on enseignait explicitement l'existence dans le vieux symbole romain : *Credo in Deo patre*, etc., *et in Jesu Christo unico filio ejus*, etc., *et in Spiritu Sancto*.

La colombe entre, en effet, avec ce sens élevé dans diverses compositions, surtout dans des peintures dont nous traiterons ; et si l'on en veut, dès à présent, une preuve irrécusable, on me permettra de citer, bien qu'elle soit plus récente, une

[1] Buonarotti, *Vetri*, p. 32; Garrucci, *Vetri*, 2e édition, p. 62-63.
[2] V. Doellinger, *Hippolytus und Kallistus*, p. 343-353.
[3] V. *Rom. sott.*, t. I, p. 348, 349, où l'on trouvera cette belle interprétation.

Digitized by Google

inscription de l'Église d'Afrique, dont la partie principale se termine par cette phrase :

SALVETE FRATRES PVRO CORDE ET SIMPLICI
EVELPIVS VOS (*salutat*) SATOS SANCTO SPIRITV.

Près des deux derniers mots SANCTO SPIRITV, a été placé leur hiéroglyphe, et c'est précisément la colombe [1].

Mais, à côté de cette signification sublime, l'oiseau en général et la colombe en particulier, car c'est elle qu'on choisit le plus souvent, a une autre acception beaucoup plus répandue. Elle représente l'âme du défunt dont on espère le salut. Nous sommes maintenant assez habitués à ces sens dérivés pour saisir facilement le trait d'union de ces deux idées.

C'est le Saint-Esprit qui est par excellence l'Esprit sanctificateur; c'est lui qui pénètre de son action, de son souffle, de lui-même enfin, les âmes fidèles, et se les assimile en quelque sorte par sa puissance, et en proportion de leurs vertus. De là chez les chrétiens la coutume, encouragée du reste par les qualités spéciales reconnues à la colombe, de figurer les âmes saintes sous la forme choisie par l'Esprit divin, en se manifestant sur la terre; de là aussi chez les Pères, chez les poëtes et dans la vieille épigraphie chrétienne, le même et persévérant usage d'appeler les âmes simples, pures, innocentes, aussi bien *spiritus sanctus* qu'*anima innocens, anima simplex*. Tertullien, dans l'*Apologétique* [2], désigne ainsi la prière chrétienne et le foyer d'où elle s'échappe : *Orationem de anima innocenti, de spiritu sancto profectam*. Prudence, dans le troisième hymme du *Peristephanon*, montre l'*esprit innocent* d'Eulalie s'envolant vers le ciel sous la forme d'une blanche colombe; enfin les mêmes formules se multiplient sur les inscriptions. On me permettra, pour ajouter une dernière certitude à la définition du hiéroglyphe, d'en rappeler une, tirée du cimetière de Calliste. Elle est consacrée par un père à sa fille Victoria Selena. Il la désigne par la douce parole d'*anima innocentissima*; mais il a l'ingénieuse et touchante idée de séparer ces deux mots, afin de doubler leur force par leur symbole, et de placer au milieu d'eux leur représentation mystique; cette image est sous nos yeux, et n'est autre encore

[1] V. *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 28, 29.
[2] Ch. xxx.

Digitized by Google

que la colombe [1]. Plusieurs de ces citations, on l'aura déjà remarqué, n'appartiennent pas à la phase que nous explorons; mais je n'ai pas cru inopportun de les reproduire comme je l'ai déjà fait pour quelques autres, afin de déterminer sans retard et bien nettement, dans l'esprit de mes lecteurs, la valeur d'un terme fixe dès le début. Voici, du reste, une très-belle et très-ancienne application du sens sur lequel nous venons d'insister. C'est celle à laquelle je faisais allusion en passant à l'examen de la colombe. Dans ces vieilles cryptes de Lucine qui ont déjà servi tant de fois de sanctuaire à nos méditations, on voit, en face du tableau des brebis autour du vase, une autre fresque qui représente deux colombes placées au milieu d'un jardin d'arbres et de fleurs [2]. Ces joyeux attributs sont dans les anciennes images essentiellement ceux du paradis; nous en trouverons plusieurs exemples. Le sens de cette composition est donc facile à saisir. En face on avait vu les fidèles de la terre autour de l'aliment divin qui prépare au ciel; maintenant la palingénésie est accomplie; les brebis sont devenues des colombes qui se reposent au milieu des délices de l'autre vie [3]. Un détail important manquerait à cet aperçu, si je négligeais un signe si fréquemment lié à la colombe que, dès le commencement, il fait pour ainsi dire corps avec elle : je veux parler du rameau d'olivier qu'elle tient souvent dans son bec. Le sens de ce rameau est très-clairement déterminé par deux marbres placés au musée chrétien du Lateran, sur l'un desquels on lit au-dessus de la branche le mot PAX, et sur l'autre, au milieu d'une couronne de même feuillage, la formule IN PACE [4]. Une, idée nouvelle, ou plutôt une idée plus complète, vient donc s'attacher à la colombe quand elle porte le rameau ; elle devient alors l'équivalent hiéroglyphique parfait de ces acclamations archaïques de l'épigraphie: PAX TECVM, PAX TIBI [5], SPIRITUS TVVS IN PACE [6].

[1] Cette inscription a été notée dans le cimetière de Calliste et vue dans une maison privée de Paris. V. *Rom. Sott.*, t. II, p. 312.

[2] *Rom. sott.*, t. I, pl. XII.

[3] Ce groupe n'est pas unique. On le retrouve dans les planches de Bosio (V. p. 247), sur la voûte d'une crypte du cimetière appelé alors par erreur de Calliste et qui n'est autre que celui de Domitilla.

[4] *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 11.

[5] *Bull.*, 1868, p. 94.

[6] *De Christ. Mon.* IXΘΥΝ *exhib.*, ap. *Spic. Solesm.*, t. III, p. 561.

Digitized by Google

Enfin, la colombe, avec sa branche d'olive, entre elle-même dans une composition très-antique et quelquefois gravée sur les marbres, en particulier dans le cimetière de Priscille. On la voit placée à côté du poisson dont nous avons déjà appris à connaître les deux valeurs, et formant un groupe avec lui. Le sens de la mystérieuse formule est facile à reconnaître au moyen des éléments que nous possédons déjà.

Récapitulons: la colombe est l'âme, *spiritus*; le rameau, la paix, *pax*; le poisson, le Christ, *Christus*. L'ensemble reproduira donc exactement ces autres phrases des vieilles inscriptions : SPIRITVS TVVS IN CHRISTO, ou SPIRITVS TVVS IN PACE ET IN CHRISTO. Telle est l'explication qui saute aux yeux et qui est entièrement d'accord avec le génie de cette langue mystique. Que si cependant, se fondant sur les apparences de certains monuments, on pensait que les deux signes se suivent au lieu de s'assembler, que ce sont en quelque sorte deux mots successifs au lieu d'un mot composé, la solution serait très-facile à trouver. Il suffirait de se souvenir du sens dérivé du poisson, de se rappeler le mot de Tertullien qu'on me permettra, vu son importance, de citer encore une fois dans son entier : *Nos pisciculi secundum* IXΘYN *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur*, et on en conclurait qu'on a voulu exprimer par une double image les deux états successifs du fidèle rené dans le Christ par l'eau du baptême, qui, après avoir brisé les liens du corps, est parti pour le ciel, où il vit avec le Christ lui-même dans la paix de la gloire éternelle. Le symbolisme serait plus simple ou plus riche, mais sa substance ne varierait pas [1].

Une dernière remarque sur l'oiseau, que je n'abandonne pourtant pas pour toujours. Le rameau qu'il tient dans son bec n'est pas nécessairement une branche d'olivier. Le triomphe est le caractère inséparable de la paix de l'autre vie; aussi la palme remplace-t-elle parfois l'olive. Seule elle apparaît aussi sur un certain nombre de pierres avec sa signification invariable de victoire; parfois, on la rencontre au milieu des *proscinèmes* des visiteurs, des siècles de paix, où elle est le symbole de la victoire chrétienne par excellence, celle du martyre [2].

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 11-12.
[2] *Rom. sott.*, t. I, p. 334, t. II, p. 314; *Spic. Solesm.*, t. IV, p. 512.

Digitized by Google

Disons en passant que, si nos recherches de ce jour ne s'arrêtaient pas à l'âge de Constantin, nous verrions non plus la branche détachée du palmier, mais l'arbre lui-même devenir, sur les pages sculptées des sarcophages et plus tard sur les fonds d'or des mosaïques, l'emblème éclatant du paradis et de l'immortalité.

Nous venons de parcourir les principaux caractères de ce qu'on pourrait appeler l'*épigraphie hiéroglyphique* de nos premiers ancêtres dans la foi. Nous avons essayé de considérer les signes isolément, puis dans leurs groupements les plus fréquents et dans leurs associations les plus normales et les plus anciennes. Nous en constaterons plusieurs autres en avançant, sans que nous prétendions reproduire ni toutes celles qui sont déjà, ni toutes celles qui pourront être, encore moins les applications spéciales ou uniques. Il suffira de méditer un instant sur cet alphabet mystérieux pour comprendre que ce petit nombre de signes renferme assez de hautes affirmations, de fortes croyances, d'ardents espoirs, d'emblèmes profonds, pour servir de base à un grand nombre de phrases expressives. On me permettra de citer encore, comme exemple, l'épitaphe funéraire d'Urbica, à laquelle le lieu où elle a été trouvée et la netteté de ses caractères assignent une date reculée. Son nom est inscrit sur un écu ; à droite est une ancre en forme de croix, à gauche un olivier avec une colombe qui en mange les fruits. Un nom et deux signes, cela suffit pour nous apprendre l'histoire intime de l'âme d'Urbica ; nous savons qu'elle était chrétienne, qu'elle a espéré, que la croix a été la base de son espérance, qu'elle a quitté la terre, et que son esprit innocent (telle était au moins la confiance des siens), se nourrit de la paix céleste dans le jardin du paradis [1].

Arrivons à une autre classe d'images contemporaines de celles dont nous venons de traiter, mais qui dénotent un progrès dans le développement logique des manifestations figurées. Cette classe de monuments marque le passage des signes idéographiques aux compositions artistiques, et comprend des scènes allégoriques inspirées surtout par les paraboles de Jésus-Christ. C'est pour ainsi dire la prédication muette, compagne de cette prédication orale qui a précédé même la rédaction de

[1] *Rom. sott.*, t. I, pl. XVIII.

Digitized by Google

l'Évangile, et à laquelle les paraboles fournissent depuis bientôt deux mille ans un champ si fertile.

Rendons-nous encore sur la voie Ardéatine, et pénétrons dans cette fameuse galerie du cimetière de Domitilla, qui avait jadis une entrée sur le chemin public, et qui deviendra de plus en plus un des centres classiques de l'archéologie chrétienne primitive. A peine aurons-nous fait quelques pas, que nous serons frappés de la beauté exceptionnelle de la voûte étendue sur nos têtes [1]. Là, sur un fond de stuc d'un blanc éclatant, se déroule avec une aisance parfaite, une vigne opulente dont les méandres couvrent toute la superficie de la voûte. Des carrés de stuc, détachés malheureusement çà et là, avec une intention évidemment préméditée, nous montrent que des accessoires élégants accompagnaient l'œuvre principale; quelques-uns ont échappé à ces désastreuses tentatives. On voit encore des oiseaux qui animent la scène, et deux petits amours ailés occupés aux travaux de la vendange ; l'un d'eux, debout sur une branche, place sur son épaule une corbeille pleine de raisin ; l'autre, dont on ne distingue plus que la tête et le bras gauche, cherche à saisir une grappe. Il y a dans cette décoration tant de sobriété unie à tant de grâce, une légèreté de dispositions si remarquable, une imitation si intelligente de la nature, qu'il faut remonter au meilleur siècle de l'art romain pour lui trouver des émules et qu'elle peut défier, sans crainte d'être vaincue, les compositions analogues que nous offrent les tombeaux ou les édifices profanes de la plus belle époque. La vigne et la vendange ont été de tout temps, et jusque dans les siècles du plus libre développement de l'art, un des sujets privilégiés des chrétiens. D'autre part, l'emploi fréquent des grappes sous diverses formes, parmi les signes arcanes des monuments funéraires, suffit pour nous montrer que l'idée symbolique dominait l'intention ornementale, et l'interprétation en est bien facile quand on jette un regard sur l'ensemble des allégories empruntées à la vigne dans l'Ancien et dans le Nouveau testament[2]. Une des plus solennelles paraboles de l'Évangile est celle que Jésus-Christ a développée au milieu de ce sublime discours après la cène, que nous a conservé saint

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 41-43.
[2] V. Martigny, *Diction. d'antiq. chrét.*, art. Vigne, p. 665-666.

Digitized by Google

Jean. Elle peut se résumer en ces mots : « Je suis la vigne véritable et vous êtes les branches [1]. » Le Sauveur lui-même nous a enseigné clairement la signification symbolique de la vigne et de la vendange ; c'est l'unité nécessaire de l'Église avec lui qui ressort avant tout de cette divine leçon, la malédiction annoncée aux branches séparées du tronc, et la promesse de fécondité faite aux rameaux fidèles de la vigne mystique. La préoccupation visible dans la peinture de Domitilla, de faire sortir d'un seul cep tous les sarments richement chargés de fruits, reporte spontanément l'esprit à cette parabole, et il serait illogique de ne pas en reconnaître ici le souvenir. Que si quelques-uns croyaient y voir une allusion aux joies de la vigne céleste ou à l'Eucharistie dont les rapports avec la vigne sont si intimes, la connexion de ces trois idées ne serait nullement inconciliable, et ne répugnerait en rien au génie du symbolisme que nous étudions. Mais ceci demanderait une trop longue dissertation. Bornons-nous, après avoir fait ressortir le sens le plus saillant, à constater que cet exemple n'est pas unique dans la période la plus ancienne de l'art. Les stucs découverts par Bosio dans un *cubiculum* de la voie Latine où le bon Pasteur règne au milieu d'une voûte élégamment ornée de vignes et de petits amours qui en cueillent les grappes [2], les pampres chargés de nids et les vendanges de la crypte de saint Janvier au cimetière de Prétextat [3], ne sont pas loin, comme date, de la superbe peinture de Domitilla. Mais celle-ci est sans aucun doute le plus ancien modèle de cette composition que nous connaissions sur les monuments chrétiens. Il suffit, du reste, d'en comparer la beauté à la symétrie conventionnelle et à la lourde composition des monuments du IVe et du IIIe siècle, de constater même chez elle l'absence de défauts qui se manifestent déjà dans les cryptes du second siècle dont nous venons de parler, pour se convaincre irrévocablement de l'antiquité de son origine.

Sans sortir du sanctuaire où nous sommes, nous trouverons en inspectant ses murs dont, je le répète, je ne puis assez déplorer la décoloration progressive depuis quatre ans, les éléments nécessaires pour faire connaître encore quelques

[1] V. Jean, xv, 1-16.
[2] Bosio, *Rom. sott.*, p. 311.
[3] *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 3.

Digitized by Google

sujets importants du cycle allégorique. Je passerai sous silence le pasteur, qui lui appartient sans aucun doute, mais dont nous avons voulu faire comme le chef du cortége figuré, et je nommerai tout de suite une autre représentation essentiellement évangélique, celle du *pêcheur* [1]; il est assis, et prend un poisson avec un hameçon pendant à l'extrémité d'un long roseau ; les traces qui nous en restent dénotent, comme la vigne, un art très-avancé. Nous retrouverons plus tard le même personnage sur d'autres monuments, avec la même attitude, mais moins habilement dessiné et entouré d'autres symboles. Ici, nous en avons sous les yeux la première image connue. Il serait superflu d'insister sur sa signification. Tout le monde connaît les paroles par lesquelles Jésus a promis à ses disciples sur les bords de la mer de Galilée, de les faire pêcheurs d'hommes [2]. Mais il y a une particulière émotion à penser que les peintres de l'image devant laquelle nous sommes arrêté, ont connu très-probablement ces fameux pêcheurs d'Orient qui avaient entendu et réalisé cette prophétique parole. C'est la plus minutieuse analyse qui conduit à cette conclusion [3]; qu'on juge une fois de plus si la science rigoureuse détruit la poésie ou nuit au sentiment.

Avançons dans la même galerie et dirigeons-nous vers l'image qui fait face à la porte d'entrée, et qui, plus exposée à l'air extérieur, a passé, hélas ! plus vite même que ses compagnes. Mais je me souviens encore avec charme du jour de sa découverte et du moment où l'on délivra la précieuse peinture des derniers vestiges de terre qui la défiguraient [4]. Elle représente un repas. Deux personnes, qui semblent appartenir au sexe masculin, sont assises sur un lit; devant elles est placée une table à trois pieds, sur laquelle est servi un poisson entouré de trois pains. Près de la table un homme se tient debout. Peut-être est-ce le serviteur du repas qui apporte le vin, mais les lacunes de la peinture ne permettent pas de l'affirmer. La composition de cette scène se rapproche beaucoup de celle que les archéologues appellent le repas funèbre, et qui se présente sous cette

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 44.
[2] Math.. IV, 19; Luc, V, 10.
[3] Si l'on veut s'en convaincre, il suffira de lire les consciencieuses études que M. de Rossi a consacrées à cette partie du cimetière de Domitilla dans les numéros de mars, mai, juin et décembre 1865 de son *Bulletin*.
[4] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 42.

Digitized by Google

forme, surtout sur les stèles grecques. Cette similitude d'aspect est une preuve de plus de la haute antiquité du monument; mais il offre lui-même diverses particularités, parmi lesquelles il est très-important de noter celles qui concernent la qualité des mets. Le poisson se rencontre aussi dans les banquets profanes, où il est un emblême de repas somptueux ; mais sur les stèles grecques et sur les monuments antérieurs comme le nôtre, à la moitié du IIe siècle de l'ère vulgaire, le poisson n'est jamais, ou n'est au moins que très-rarement posé sur la table à trois pieds. Quant à la réunion du poisson et du pain, elle ne se voit jamais dans les sculptures antérieures aux sarcophages de l'école impériale, et alors elle paraît un petit nombre de fois, principalement sur les tombeaux grossièrement travaillés du IIIe siècle, auxquels l'influence chrétienne n'est peut-être pas étrangère. Mais si l'association du poisson et du pain est rare et tardive sur les tables des monuments païens, elle a une toute autre importance sur les monuments chrétiens, où sa signification est aussi solennelle que mystérieuse. Le sens hiéroglyphique du poisson peut nous aider déjà à l'entrevoir; mais si l'on veut bien se reporter aux faits que j'énoncerai dans la phase suivant celle que nous traversons, on y verra, sans qu'il y ait de doute possible, que la signification de ce groupe d'attributs est claire et limpide, et que la table à trois pieds, sur laquelle reposent le pain et le poisson, est avant tout la table eucharistique.

Cependant, on verra aussi que les banquets figurés se divisent sur les monuments chrétiens en plusieurs classes, et que la présence du poisson n'emporte pas chez tous au même degré et en première ligne la pensée de l'Eucharistie. Il y a, pour le dire d'avance en deux mots que je développerai plus tard, les banquets célestes, les banquets allégoriques, souvenirs de l'Evangile, et les banquets eucharistiques proprement dits. Dans la première classe, l'idée qui domine est avant tout celle de la joie, et si l'artiste chrétien choisit souvent de préférence, pour les servir devant les convives, le poisson et le pain, c'est seulement en souvenir de cet aliment divin qui a pour qualité spéciale d'ouvrir la porte du festin céleste : *Qui manducat hunc panem vivet in æternum* [1].

[1] Jean, VI, 59.

Digitized by Google

Il reste à nous demander à quelle classe appartient la peinture devant laquelle nous sommes. Elle est, il est vrai, très-antérieure aux monuments de la fin du IIe ou du IIIe siècle ; mais le lien qui relie tous les sujets, sans exception, représentés dans ces cryptes, à ceux qui les suivent, est si évident, il est si impossible à nier que nous avons là les prototypes dont les scènes plus complètes de l'avenir sont l'épanouissement, qu'en bonne critique nous sommes non-seulement autorisés mais contraints à ne pas nous éloigner des manifestations postérieures pour l'interprétation de cette première image du banquet. Or, le groupe de Domitilla ne nous offre le souvenir figuré ni d'un miracle, ni d'un repas de l'Évangile ; (on verra du reste quand nous en traiterons, que leur aspect est absolument différent). Il ne semble pas non plus être la table secrète de l'Eucharistie. Les convives n'ont pas l'attitude d'orantes et ne paraissent nullement accomplir un rite religieux ; ils sont simplement assis gaiement à un repas. Tout fait donc penser à la première classe énoncée plus haut, celle des festins de l'autre vie, sous la forme desquels les paraboles évangéliques aiment à représenter la félicité des bienheureux et dont l'usage fut aussi assez commun sur les tombeaux païens à l'époque de la lutte entre le paganisme et le christianisme ; seulement le peintre a choisi avec soin la nature des mets et n'a pas voulu séparer du symbole de ce bonheur conquis le souvenir de l'aliment merveilleux qui prépare au bonheur et à la résurrection les fidèles de Jésus-Christ[1].

Passons à une autre image placée cette fois dans ces cryptes de Lucine, que je pourrais appeler, pour la valeur de leurs révélations, les rivales du vestibule de Domitilla. Il faut pénétrer dans cette même chambre où nous avons trouvé le Pasteur, l'orante, les brebis autour du vase et les colombes dans le paradis. Sur la paroi du fond, en face de ces deux dernières scènes était, dans l'intervalle des *loculi*, une bande de stuc encadrée de filets rouges et décorée de trois sujets peints. Par un accident à jamais regrettable et dont la date nous est inconnue, la scène du milieu a péri ; mais nous avons conservé les

[1] J'engage très-vivement mes lecteurs à étudier l'ensemble de cette démonstration dans le texte même, beaucoup plus complet, de M. de Rossi, auquel j'ai, du reste, emprunté parfois ses propres paroles. (*Bull. di arch. crist.*, juin 1865, p. 44-46.)

Digitized by Google

deux sujets extrêmes, ou plutôt l'image deux fois répétée que l'artiste avait placée de part et d'autre du groupe central. Nous avons déjà fait allusion à cette composition en cherchant à démontrer le caractère symbolique des monuments chrétiens, et elle vaut bien la peine d'attirer toute notre attention [1]. On y voit un poisson nageant et portant sur son dos une corbeille d'osier évasée, dans laquelle on distingue un verre plein d'une liqueur rouge qui ne peut être que du vin et plusieurs pains. Ces pains ont l'apparence de petites galettes couleur de cendre. Les Romains leur donnaient le nom barbare de *mamphulæ* ou encore de pain syrien, parce que les Orientaux et surtout les Juifs offraient sous cette forme les prémices à leurs prêtres. Quant aux corbeilles d'osier, il est prouvé qu'après avoir été en usage pour les sacrifices chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, elles avaient été adoptées par l'Eglise pour l'Eucharistie [2]. Est-il besoin d'entreprendre une recherche minutieuse pour se convaincre du sens de cette peinture? Je regrette ici moins que tout à l'heure, je l'avoue, que mes lecteurs n'aient pas encore sous les yeux les exemples très-nombreux et absolument démonstratifs de l'emploi du poisson dans les scènes eucharistiques. Il me semble, en effet, que le souvenir du sens hiéroglyphique de ce signe d'une part, de l'autre celui de l'emploi fait par Jésus-Christ du pain [3] et du vin dans la scène, tel que nous le trouvons relaté dans les Évangiles, suffisent amplement pour nous éclairer.

Ce que nous avons sous les yeux, c'est la représentation frappante de la présence du Christ lui-même, celui que saint Paulin, quatre siècles plus tard appellera encore : *panem verum et aquæ vivæ piscem, —le pain véritable et le poisson d'eau vive,* dans le pain et le vin consacrés. On croirait vraiment que saint Jérôme écrivait en face de cette peinture, lorsqu'il parle de ceux qui portent le corps du Seigneur dans *une corbeille d'osier* et son sang dans *le verre* [4], et il était impossible, on

[1] *Rom. sott.*, t. I, pl. VIII.

[2] Pellicia, *De eccl. politia*, ed. Bassani, t. III, pl. I, p. 15-30;—Marini, *Arvali*, p. 396, 423; Minervini, *Bull. arch. nap.* 2e série, t. V, p. 92.

[3] Le sens eucharistique des pains isolés sur les monuments chrétiens est depuis longtemps admis par tous. V. Munster, évêque protestant de Seeland. *Sinnbilder der alten Christen*, p. 66.

[4] « Nihil illo ditius, qui corpus Domini in canistro vimineo et sanguinem portat in vitro. » (*Ep. ad. Rustic.*, n° 20, t. I, p. 947.)

Digitized by Google

l'avouera, de présenter avec le pinceau une image plus vive de l'Eucharistie à ceux qui avaient chaque jour sous les yeux ces rites sacrés. Jamais donc on n'attachera trop de prix à cette image, non que nous ne soyons très-riches en souvenirs du plus grand des mystères chrétiens, mais parce que cette représentation dépasse toutes celles que nous connaissons encore, en antiquité et en simplicité tout à la fois. Le poisson avec la valeur conventionnelle, imaginée ou adoptée par l'auteur de l'acrostyche sybillin et les espèces mêmes du sacrifice, voilà tout ce qui compose ce groupe, qui apparaît ainsi dans toute sa pureté, dans toute sa virginité, si je puis ainsi dire.

Plus tard, ce symbolisme s'enrichira, se compliquera ; on en viendra à rechercher les faits évangéliques, les repas et les miracles où il est question de pain et de poisson. Par là même, on verra les images du poisson cuit se multiplier ; mais il n'en devient pas moins avéré que le poisson vivant ou plutôt le poisson dans le sens simple et absolu de l'idée, est l'idée mère, le symbole essentiel de l'ΙΧΘΥϹ [1].

Nous voici arrivés à la classe la plus élevée des manifestations symboliques. Ce n'est plus le hiéroglyphe, ce n'est plus l'allégorie, c'est l'histoire qui en est à la fois la base et la forme. Les images qu'elle embrasse plongent par leurs racines dans les profondeurs de l'Ancien Testament et dans les miracles du Nouveau, et atteignent par leurs sommets, comme plusieurs des signes que nous avons étudiés, du reste, les plus hautes doctrines et les plus vastes promesses données par le Christianisme au monde.

C'est dans la seconde phase que ces images, plus encore que les autres, atteindront toute la richesse de leurs manifestations externes. Mais, dès à présent, leur valeur, bien que moins éclatante pour nous, existe devant la pensée des premiers fidèles. Ils les placent dans les parties les plus solennelles de leurs cryptes, au centre de leurs voûtes et dans les postes

[1] M. de Rossi fait remarquer, ici, avec raison, que les faits minutieusement interrogés contredisent entièrement l'hypothèse présentée par M. Renan, lequel voudrait voir l'origine du poisson symbole eucharistique dans le souvenir des poissons cuits que Jésus-Christ mangeait en Palestine avec ses disciples. La science prouve au contraire, comme nous venons de le dire, que l'emploi du poisson, signe conventionnel du Christ, a précédé de beaucoup l'usage symbolique des repas de l'Évangile.

Digitized by Google

d'honneur de leurs décorations. Il est donc très-important de constater, dès maintenant, la présence des principales productions de ce genre, c'est-à-dire des prototypes de celles qui viendront après, et d'indiquer au moins succinctement leur signification.

Nommons d'abord celle que nous avons déjà désignée comme étant logiquement la première du cycle historique, et qui nous montre le rocher, frappé par la verge miraculeuse de Moïse, laissant couler de ses flancs l'eau qui arrose le désert.

Nous trouvons cette image dans la fameuse *crypte grecque* du cimetière de Priscille, dont l'antiquité est à l'abri de toute contestation, et dans la crypte de saint Janvier à Prétextat[1]. Le sens idéal de cette scène est facile à découvrir ; il se déroule peu à peu à travers les divers livres de l'Écriture sainte, depuis la sortie d'Égypte, peut-on dire, jusqu'au moment où nous le contemplons sur ces murs. Le souvenir de cette miséricorde à la fois actuelle et prophétique de Dieu envers son peuple se conserve, en effet, d'âge en âge. David chante, avec le double accent de la reconnaissance et de l'espoir, ces fleuves d'eau, ces torrents mystérieux qui avaient inondé les aridités du désert[2]. Isaïe en retrace aussi la mémoire[3] et en répète l'image dans cette magnifique prophétie où il raconte les merveilles du monde, quand Dieu lui-même viendra et le sauvera : *Deus ipse veniet et salvabit vos* Là, au milieu de toutes les gloires et de tous les bonheurs de la terre, il place cette promesse et cette explication : *Quia scissæ sunt in deserto aquæ, et torrentes in solitudine*[4], « car les eaux se sont répandues dans le désert et les torrents dans les solitudes. » Enfin, le second âge d'or, si souvent prédit arrive : Jésus-Christ paraît, et lui-même, après s'être montré comme la pierre fondamentale du monde, s'offre à tous comme la source d'eau vive. Un jour de fête entre autres, debout dans le temple, il s'écrie solennellement : « Que ceux qui ont soif viennent à moi et ils boiront. » *Si quis sitit veniat ad me et bibat.* « Celui qui croira en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive[5]. » Et saint Jean qui

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 22.
[2] Ps. LXXVII, 16-20. — Ps. CIV, 41.
[3] Isaïe, XLVIII, 21.
[4] Isaïe, XXXV, 6.
[5] Jean, VII, 37-39.

Digitized by Google

rapporte cette histoire, ajoute, pour donner plus de clarté à la parole : « Il parlait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui. » Enfin saint Paul vient achever l'explication en en reprenant à la fois le premier et le dernier terme, et, dans un chapitre qu'on pourrait appeler la clef de l'histoire d'Israël, il donne l'interprétation mystique du prodige du rocher, confirme plus clairement qu'aucun autre le sens prophétique de ses eaux, et conclut par ces mots décisifs si souvent cités : *Petra autem erat Christus*, « or la pierre était Jésus-Christ[1]. » Appliquons donc textuellement ces paroles à nos images, reflets évidents de la même tradition et créées par le pinceau des chrétiens de Rome, si peu de temps après que le stylet de l'apôtre des Gentils en fixait irrévocablement le sens en écrivant aux Corinthiens. Le rocher que nous avons sous les yeux est l'image même de Jésus-Christ, et cette verge mosaïque, les plus anciens Pères nous l'enseignent, est celle du sacerdoce chrétien qui tire de lui l'eau spirituelle, *potum spiritalem*, de la grâce, des sacrements et spécialement du premier de tous, le baptême[2]. Nous n'avons pas épuisé le sujet, ni surtout l'examen du personnage qui frappe ; mais il sera plus opportun de le réserver pour la seconde époque, où nous aurons sous les yeux des exemples plus complets et plus nombreux.

Ne quittons pas encore le baptême. Notons d'abord, au-dessus de la porte d'une des cryptes de Lucine, une peinture presque effacée et rare, représentant le baptême même de Notre-Seigneur[3]. Il est dans les eaux du Jourdain, tenant la main de Jean, debout sur la rive, tandis que la colombe apparaît dans les airs. On ne pouvait symboliser d'une manière plus lucide ce bain mystérieux qui chaque jour ouvrait à tant de fidèles la porte de l'Église. Mais telle n'était pas la forme la plus répandue pour en exprimer l'idée. Une autre image, à laquelle les paroles très-précises de saint Pierre ouvrent le chemin, est souvent dessinée par les peintres romains. Le prince des apôtres compare, en termes très-précis, dans sa première épître[4], le salut du corps que la famille de Noé conquit en se

[1] I *Cor.* x, 4.
[2] *Rom. sott.*, t. II, p. 331. — *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 2-4.
[3] *Rom. sott.*, t. I, pl. XIV.
[4] Cap. III, 20.

Digitized by Google

renfermant dans l'arche construite par le patriarche, au salut de l'âme que tous les chrétiens conquièrent par le baptême, et les Pères, sur ses traces, sont unanimes à déclarer que l'arche est le symbole de l'Eglise dans laquelle les fidèles, après avoir obtenu la rémission de leurs péchés, reçoivent du Saint-Esprit le don de la paix divine, et le sauvent du déluge qui submerge le monde [1]. Mais, on ne saurait trop s'en souvenir devant les monuments chrétiens, le royaume de Dieu commence en cette vie pour se couronner dans l'autre, l'ordre de la grâce et l'ordre de la gloire sont collatéraux, la paix donnée par la foi dans ce monde est le gage de la paix donnée par la félicité éternelle dans l'autre. L'arche, en préservant le fidèle contre le flot des passions terrestres, le conduit sûrement au port du ciel, et la branche d'olivier qu'il a reçue pour protéger son passage est le germe de celle qui fera son bonheur dans le repos de l'éternité. C'est avec cette double série d'idées que la composition de l'arche noétique se présente sous le pinceau chrétien. Les manifestations de la seconde phase nous le montreront très-clairement. Constatons, dès à présent, un exemple de cette image, très-voisin de l'âge apostolique dans notre cher vestibule de Domitilla. Sur une de ses parois on voit très-distinctement une colombe, d'assez grande dimension, qui descend du ciel et un fragment de vaisseau, ordinairement carré, sous la forme duquel l'on représente l'arche [2].

Dans la même zône de stuc, un sujet qui deviendra très-fréquent sur les peintures, les sculptures, les bronzes, les verres, les gemmes et les épitaphes, nous apparait pour la première fois avec une valeur artistique très-supérieure à celle qu'il offrira dans l'avenir. Un homme, vêtu d'une tunique qui laisse son épaule droite découverte, est debout, les bras levés dans l'attitude de la prière, sur un monticule inventé par l'artiste pour donner plus de légèreté à la composition.

[1] Cette tradition était toujours très-vivante au IVe siècle. Le grand docteur saint Ambroise avait écrit sous une peinture de sa basilique les deux vers suivants :

Arca Noe nostri typus est; et spiritus ales
Qui pacem populis ramo prætendit olivæ.

où il imite ce vers de Virgile :

Paciferæque manu ramum prætendit olivæ.
(*Æneid. VIII, 116.*)

(V. Biraghi, *Inni sinceri e carmi di. S. Ambrogio*, p. 144.)

[2] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 43. Le reste de la peinture est perdu.

Digitized by Google

Deux lions, bien dessinés et pleins de vie, s'élançent vers lui[1]. Chacun a reconnu le souvenir du prophète Daniel, dans cette scène que nous retrouvons, environ à la même époque, placée solennellement au centre d'une des voûtes de Lucine. Le spectacle du juste, debout au milieu des périls, élevant avec confiance ses bras et son cœur vers le Dieu tout-puissant, et sortant intact, corps et âme, de l'épreuve, représentait pour tout chrétien l'histoire de la vie et la foi dans la résurrection ; l'image d'un prophète de la vieille loi, rendant hommage au Dieu vivant chez les infidèles, et persécuté parce qu'il accomplissait les devoirs de son culte, était bien faite pour être présentée comme une force et comme un symbole devant ceux qui, sous la nouvelle loi, étaient appelés à rendre le même témoignage et à subir les mêmes supplices. Enfin, en songeant à l'époque où ces peintures ont été faites, on ne peut empêcher un grand souvenir d'envahir la mémoire et d'impressionner l'esprit. Les lions venaient précisément de mettre fin sur la terre à une vie très-célèbre dans le monde chrétien. Saint Ignace avait été traîné d'Antioche à Rome à travers les cités les plus célèbres de l'Empire. Il avait écrit aux fidèles de Rome cette lettre qui demeurera un des plus touchants monuments de la littérature sacrée. Plusieurs fois, il avait parlé des bêtes féroces et en particulier des lions, dont il espérait avec enthousiasme recevoir l'étreinte de la mort. Il avait entendu leurs rugissements en entrant dans l'arène, et deux lions enfin avaient achevé son triomphe[2]. Toute l'Église avait été émue de cette mort, et certainement nul chrétien romain ne pouvait en détacher sa pensée, lorsqu'il voyait sur les murs ce confesseur du vieux temps, précurseur pour ainsi dire du grand Évêque dont il avait entendu raconter, sans nul doute, par ses pères, le courage et le martyre. Ceci n'est qu'une hypothèse, je l'avoue, mais les dates réciproques des peintures et de l'événement lui donnent une vraisemblance qui touche à l'histoire.

Un autre prophète, Jonas, occupe une grande place dans les compositions souterraines. Le Sauveur lui-même, nous l'avons

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 42-43.

[2] Voir sur la date de la mort de S. Ignace : De Rossi, *Inscript. crist.*, t. I, p. 8 et seq.

Digitized by Google

fait remarquer, l'avait introduit dans le symbolisme chrétien. Il avait montré dans le salut miraculeux de Jonas, l'image de la résurrection; or, cette résurrection étant elle-même le gage et la prémice de toutes les autres, il était naturel que le prophète de Ninive devînt pour les fidèles un signe favori. Aussi le reproduisent-ils très-souvent et sous diverses formes. Nous en décrirons plus tard les plus répandues. Bornons-nous ici à observer que les traces de scènes empruntées à l'histoire de Jonas se rencontrent à la fois à Lucine[1] et à Prétextat[2]; mais, surtout dans ce dernier cimetière, ces vestiges sont malheureusement si incomplets, qu'il sera plus opportun d'en différer l'étude et de nous placer devant une autre espèce de peinture, digne de toute notre attention : je veux parler des représenations de la bienheureuse vierge Marie, que nous trouvons dans les cryptes pendant la phase dont nous explorons les secrets.

Nous avons déjà parlé des figures d'orantes sous lesquelles on doit reconnaître parfois la Vierge Mère; nous n'y reviendrons pas. Du reste, lorsque le nom n'accompagne pas ces images, et lorsque d'autres indices ne viennent pas nous guider, la bonne critique nous oblige à suspendre notre jugement, et il est très-vraisemblable que les anciens fidèles saluaient la Vierge dans beaucoup de peintures dont nous pouvons soupçonner, mais non pas démontrer la signification. Lors même que ce but peut être atteint, il exige souvent de longues études et de longues discussions. Nous nous bornerons donc à traiter des images de Marie qui sont au-dessus de toute contestation et dont la plupart s'affirment elles-mêmes à première vue.

Pour juger de la valeur d'une découverte, il est toujours important de se rendre compte de l'état des opinions à l'époque qui la précédait. Sans entrer, parce que l'espace ne me le permet pas, dans les prétentions des sectes dissidentes qui, niant toutes les images, niaient *a fortiori* l'existence même de celles de la Vierge, je rappellerai que, dans les temps passés, les savants, même catholiques, pensaient que c'était à la condamnation de l'hérésie nestorienne par le concile d'Éphèse, en 431,

[1] *Rom. sott.*, t. I, pl. IX.
[2] *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 22.

Digitized by Google

et à la confirmation faite alors du titre de Mère de Dieu, qu'il fallait attribuer le début de la coutume de représenter Marie portant sur son sein son divin Fils. Cependant les monuments chrétiens ont démontré depuis longtemps, avec la plus parfaite évidence, l'antériorité des images de cette nature au concile d'Éphèse et à l'hérésie des Nestoriens [1]. La vieille thèse est devenue insoutenable; mais quelques archéologues récents l'ont rajeunie et modifiée[2]. Ils ont cru pouvoir affirmer que, dans les premiers siècles, la Vierge avait été représentée historiquement dans la scène de l'adoration des Mages, mais qu'après le synode d'Éphèse seulement, le groupe de la Vierge avec l'enfant s'était détaché de la composition et développé pour honorer la Mère de Dieu. Alors, disent-ils, ce groupe vient à occuper le centre du sujet, particulièrement dans les absides des basiliques, seul ou entouré d'anges et de saints.

Cela dit, il s'agit d'examiner en même temps si nous possédons des images très-anciennes de la Vierge, et si ces images se présentent à nous avec des caractères qui permettent de reconnaître que l'artiste a pensé spécialement à sa maternité divine. Si nous le démontrons, les négations radicales et les difficultés subtiles tomberont à la fois, et la valeur comme l'existence de ces monuments ressortiront dans toute leur puissance et dans toute leur intégrité.

Deux points fixeront donc spécialement mon attention, et me permettront de faire passer devant mes lecteurs les diverses images que je tiens à leur faire connaître. Nous regarderons d'abord si on peut assurer scientifiquement qu'il a existé dès l'origine de l'art chrétien des images de Marie, et de Marie portant, en dehors de la scène historique des Mages, son fils dans ses bras; ce sera notre soin dans la période dont nous achevons l'étude. Dans celle qui suit, nous examinerons les enseignements que nous fournissent les compositions où entrent les mages. La fréquence de ces scènes nous y invitera alors naturellement.

Allons sur la voie Salaria, et descendons encore dans le cimetière de Priscille, qui porte le nom d'une matrone de l'âge

[1] V. Raoul Rochette, *Discours sur les types de l'art du Christianisme*, p. 34. *Tableau des catacombes*, ch. VI.

[2] V. Haas, *Mittheilungen der K. K. commission zur Erforschung der Baudenkmale*. Wien, 1859, p. 208-209.

Digitized by Google

apostolique et que les traditions antiques, confirmées par des inscriptions, assignent pour sépulture à la famille des Pudens. Traversons la crypte vulgairement appelée *la chapelle grecque*, que nos lecteurs connaissent déjà, et pénétrons dans une autre chambre assez étroite et terriblement dévastée, qui est creusée tout près d'elle. C'est là, dans la voûte, au-dessus d'un *loculus*, que nous apercevons une peinture digne de notre plus sérieuse contemplation [1].

Elle représente une femme vêtue d'une tunique à manches courtes et d'un pallium, et portant sur la tête un voile, signe ordinaire du mariage chez les Romains, et que les vierges chrétiennes consacrées portaient aussi à la fois par modestie, et comme symbole de leur mariage mystique avec Dieu. Un enfant repose dans ses bras; son visage, modelé avec grand art, a des traits d'une noblesse très-accentuée, et c'est le seul en face duquel j'oserais, dans les catacombes, prononcer le mot de beauté. Il suffit d'une connaissance quelconque des monuments souterrains et de la notion certaine de la place infime qu'y tiennent les scènes de la vie domestique, pour être assuré que cette image n'offre pas à la mémoire le souvenir d'une mère quelconque, mais celui de la bienheureuse Vierge Marie. Du reste, les accessoires de la peinture achèveront de convaincre les plus incrédules. Au-dessus de la tête de cette femme est une étoile, et devant elle, un homme jeune avec peu de barbe, qui lève la main droite et désigne de l'index à la fois le groupe et l'astre [2]. Son costume, ses attributs et son attitude nous révèlent l'essence et l'acte de ce personnage. Il porte un pallium jeté sur son épaule gauche nue ; c'était le vêtement que l'art antique donnait aux philosophes ; de la main gauche, il tient un volume, tandis que de la droite, il montre,

[1] V. *Imagini scelte della B. Virgine Maria tratte dalle Catacombe romane.* (Rome, 1863), publiées par les soins de la commission chargée de la lithochronographie pontificale, pl. I. L'atlas est accompagné d'une notice faite avec grand soin par M. de Rossi. C'est là que je puise le fond de cette démonstration.

[2] La manière dont saint Joseph est représenté sur les monuments chrétiens primitifs exclut tout à fait la possibilité de le reconnaître dans cette figure. Il porte d'ordinaire une tunique courte et relevée ; très-rarement, il est revêtu d'une tunique et d'un pallium. M. de Rossi ne se rappelle pas lui avoir jamais vu en mains un volume. Le plus souvent, il est jeune et imberbe ; un petit nombre de fois seulement, il apparaît sous la forme d'un vieillard. On sait que les traditions antiques sur l'âge de saint Joseph ne sont pas uniformes. (V. Bottari, *Rom. sott.*, t. II, p. 86-94.)

Digitized by Google

nous l'avons dit, comme une apparition, cette femme, cet enfant et cette lumière qui s'associent l'un à l'autre. Il faut à la fois un ascète, un docteur et un voyant pour réaliser parfaitement la conception que cherche à faire naître en nous cette image. Or, aucune figure n'y répond mieux que celle d'un des prophètes d'Israël, ces traits d'union vivants entre la vieille loi et la nouvelle ; et parmi les prophètes, aucun ne se présente avec des titres supérieurs à Isaïe [1], celui qui a prédit l'enfantement de la Vierge et salué si souvent la lumière qui allait briller dans les ténèbres et éclairer les peuples assis dans les ombres de la mort. Voilà donc, en dehors des Mages, une image bien éclatante de la Vierge avec son fils, entourée de tous les accessoires qui peuvent faire ressortir la gloire de sa maternité, la lumière qui l'inonde et l'inspiration qui l'a annoncée [2].

Cette peinture n'est pas unique ; Bosio en a décrit une seconde à peu près semblable, et encore visible dans le même cimetière [3] ; une troisième [4] se trouve à Domitilla [5] ; enfin une autre image, dans laquelle il faut reconnaître évidemment la Vierge seule avec l'Enfant, se voit dans un *cubiculum* de Priscille, publié par Bosio [6]. Je ne parle ni d'une composition représentant le groupe que nous appelons ordinairement *la sainte famille*, Marie, Joseph et Jésus, figurés probablement au moment de leur réunion après la disparition momentanée du Sauveur à la sortie du temple, et placés dans l'*arcosolium* même que nous étudions [7], ni d'une autre où, selon toute probabilité, il faut voir l'Annonciation [8], ni des compositions anciennes, avec les Mages, dont je m'occuperai plus tard. Ces images, dont la nomenclature, quelque étonnante qu'elle puisse paraître, est

[1] Isaïe est représenté jeune sur un verre chrétien remarquablement expliqué par le P. Garrucci. (*Civiltà Catt.*, ser. V, t. I, p. 697.)

[2] Is. IX, 2, LX, 2, 3, 19 ; c. f. Luc. I, 78-79.

[3] Bosio, *Rom. sott.*, p. 255 ; — de Rossi, *Imagini scelte*, p. 8.

[4] *Imagini scelte*, p. 21.

[5] L'usage de placer des prophètes près de la Vierge a persévéré dans des siècles plus récents. On en voit deux, vêtus comme celui dont nous avons traité, aux côtés de la Vierge, sur une grossière sculpture de IXe siècle transportée de Fiésole dans l'église de S. Piero Scheraggio à Florence. (V. Richa, *Chiese di Firenze*, t. II, p. 18.)

[6] Bosio, *Rom. sott.*, p. 549. — *Imagini scelte*, p. 10.

[7] V. *Imagini scelte*, p. 8-9.

[8] V. Bosio, *Rom. sott.*, p. 541. — Bottari, *Rom. sott.*, p. 141. — Garrucci. *Macarii hagioglypta*, p. 245. — *Imagini scelte*, p. 10-11.

Digitized by Google

loin d'être énoncée légèrement, sont pour la plupart ou inédites ou imparfaitement publiées, et leur examen m'entraînerait trop loin. J'aime mieux profiter de l'espace dont je dispose pour mettre en pleine lumière la date de la très-précieuse peinture que je viens de décrire, et qu'une planche en couleurs moins belles que l'original, mais déjà très-satisfaisante, permet à chacun de contempler.

Tout dans l'œuvre elle-même respire la méthode classique et reporte aux meilleurs temps de l'empire. La beauté de l'ensemble, la nature et la disposition des vêtements, la dignité et la grâce des traits, la franchise de pinceau, ne permettent pas à l'esprit le plus récalcitrant, pour peu qu'il ait étudié l'art romain, de sortir des limites assez restreintes d'une haute antiquité. Il suffit d'un regard pour reconnaître que les peintures du cimetière de Calliste, celles mêmes de la crypte de saint Janvier, à Prétextat, qui ne sauraient être plus récentes que Marc-Aurèle, sont de beaucoup dépassées. Il n'y a, parmi les sanctuaires dont nous avons parlé, que les parties les plus anciennes de Domitilla ou les cryptes de Lucine qui, en face de la vierge de Priscille, puissent être convoquées à un examen sérieux. Cette appréciation intrinsèque est loin d'être infirmée par l'examen du cimetière lui-même, d'où l'on retire au contraire les plus solides confirmations. Il ne suffit pas, en effet, de remarquer que nous sommes dans une nécropole attribuée par la tradition à l'âge des apôtres ; il faut savoir que la région même où se trouve l'image, correspond sur terre au lieu où se voyaient encore, au XVIe siècle, les ruines d'une basilique élevée non loin des tombeaux de Pudens, de Pudentienne et de Praxède. A côté de la crypte est cette magnifique chambre que nous avons déjà désignée par le nom vulgaire de chapelle grecque, dont les fresques ont un caractère exceptionnel de beauté archaïque au milieu de toutes celles des catacombes romaines, dont les femmes sont vêtues comme la Vierge que nous étudions, et dont les stucs en relief rappellent à la mémoire les beaux jours de l'art gréco-romain.

L'épigraphie vient apporter un témoignage non moins solennel. Dans cette région de l'hypogée, à l'exclusion de toutes les autres, se trouve une famille d'inscriptions au minium sur terre cuite, dont la paléographie, la langue, les hiéroglyphes symboliques et les formules laconiques et primitives reportent à

Digitized by Google

l'époque la plus reculée de nos cimetières. De leur côté, les inscriptions sur marbre ne sont pas moins significatives : l'une d'elles, trouvée dans la crypte elle-même, offre les lettres les plus belles et les plus classiques que nous puissions montrer dans nos nécropoles. Une autre, sortie de terre à une petite distance de la chambre de la Vierge, porte les trois noms, les *tria nomina*, si rares dans l'épigraphie chrétienne, et annonce l'époque où l'absence plutôt que l'adoption de certains caractères, désigne souvent à l'attention les marbres funéraires des fidèles. Enfin, les noms eux-mêmes écrits sur la pierre : TITVS, FLAVIVS, FELICISSIMVS qui, dans le centre monumental où nous les découvrons, ne peuvent rappeler que les Flaviens de la fin du premier siècle, ajoutent à tous les autres signes une donnée dont on ne saurait méconnaître la valeur.

Résumant tout ce que nous venons de dire, concluons qu'il serait facile, en développant ces arguments, de soutenir que la peinture de la Vierge appartient à l'âge même des apôtres. Peut-être même un examen plus approfondi et plus circonstancié encore conduira-t-il bientôt à poser, avec tout le cortége de la science, cette affirmation. Aujourd'hui, soyons plus modestes, et établissons seulement comme certain que la peinture de la Vierge-Mère, de Priscille, doit se placer entre l'époque des Flaviens et celle des premiers Antonins, c'est-à-dire entre la seconde moitié du premier siècle et la première moitié du second. L'importance de ce résultat, dirai-je avec M. de Rossi, est assez frappante pour tous les esprits droits et sincères, pour qu'il soit inutile de la mettre davantage en relief. Elle fera excuser l'extension que j'ai donnée à cette recherche, qui achèvera la phase artistique que nous avons essayé d'embrasser. Je suis loin, cependant, d'en avoir épuisé les manifestations ; ainsi, outre les peintures merveilleuses de la chapelle grecque qui attendent encore une publication digne d'elles, il est, dans une partie très-peu connue du cimetière de Prétextat, une crypte dont les images semblent être en quelque manière les ancêtres des bibles figurées. On y voit l'histoire de la Samaritaine, le couronnement d'épines et d'autres scènes, dont la révélation excitera au plus haut point, je ne crains pas de le dire, l'attention du public savant.

Quant aux caractères généraux de cette première phase, ils sont maintenant faciles à rassembler. La liberté, la simplicité

Digitized by Google

et la variété, aussi bien dans les sujets que dans les formes, telle pourrait en être la devise. Les images, on a pu le voir amplement, ne s'y présentent pas comme des étrangères ou des suppliantes, qui demandent en tremblant une place au soleil chrétien ; elles y paraissent partout comme des auxiliaires avouées des souvenirs ou comme des interprètes légitimes du dogme. C'est avec ces qualités que nous les découvrons, dès l'aurore du christianisme, dans la ville qui devait devenir son siége le plus éminent ; aussi ne saurait-on méditer trop profondément devant ces scènes de l'Évangile, tracées si peu de temps après les faits qu'elles reproduisent. Je ne doute pas qu'il n'en sorte des enseignements plus étendus que ceux que nous pouvons apercevoir tout d'abord, et d'autant moins suspects qu'ils auront été moins prévus. Abandonnons pourtant aujourd'hui ces séduisantes perspectives, et bornons-nous à remarquer encore que tous les phénomènes dont nous constaterons plus tard la permanence, le développement ou la décroissance, se sont présentés à nous dans ce premier foyer. Nous y avons découvert à la fois la langue mystérieuse des hiéroglyphes, l'éclat poétique de la parabole et la haute portée symbolique de la scène d'histoire sacrée. L'idée synthétique elle-même, qui fait des anneaux dispersés une seule chaîne et groupe les manifestations détachées autour d'un centre, n'y fait pas défaut. On me permettra, pour en donner un exemple, de couronner ce premier aperçu par les paroles mêmes de M. de Rossi, où mes lecteurs ne verront pas, je l'espère, sans quelque charme, les divers sujets que nous avons étudiés dans le vestibule de Domitilla réunis pour ainsi dire comme sous un même rayon. « Le banquet, dit l'éminent archéologue[1], placé au fond de l'ambulacre principal de l'hypogée, en face de la porte, est le centre de toutes les scènes bibliques et allégoriques dispersées sur les murs latéraux. La foi dans la résurrection des corps et dans la vie bienheureuse des âmes qui attendent cette résurrection, est en quelque sorte le fonds de tout le symbolisme biblique sépulcral. C'est vers cette pensée que convergent, et Daniel intact au milieu des lions, et Noé dans l'arche et la colombe noétique ; c'est à ce but qu'aspirent et le poisson pris par le pêcheur évangélique

[1] *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 46.

Digitized by Google

dans les eaux du monde et renaissant dans celles du baptême. et le troupeau des baptisés obéissant à la voix du Pasteur qui a dit: « Je suis la résurrection et la vie, » et les rameaux de la vigne qui fructifient pendant que les sarments stériles sont coupés et jetés au feu. Mais l'aliment, le gage, la condition nécessaire de cette espérance est la nourriture eucharistique, et pour cela toutes les paraboles et les histoires du cycle pictural primitif tracées dans cet antique hypogée se résument dans la scène où, au symbole du banquet éternel, terme extrême de l'espérance chrétienne dans l'autre vie, est associé et incorporé celui du divin viatique donné au voyageur dans la vie présente. »

Ces courtes et belles paroles contiennent, peut-on dire, la séve de notre étude, et nous permettent de passer sans autre discours à ce que nous avons appelé la seconde phase de l'art chrétien.

IV

Cette période, comme j'ai déjà pris soin de le faire observer, n'est pas marquée à proprement dire par une éclosion différente. Ce ne sont pas des idées neuves qu'on y exprime; on n'y adopte pas même, sauf quelques exceptions, des images absolument nouvelles pour exprimer les mêmes pensées. Si j'en ajoute quelques-unes à celles que j'ai exposées, c'est beaucoup plus parce qu'elles se répandent davantage alors, que parce que je les crois irrévocablement nées dans cette seconde période. Nous n'en avons pas, en général, d'exemple certain plus ancien, c'est vrai; mais pour plusieurs il pourra fort bien s'en rencontrer demain. Cependant, ces compositions n'en appartiennent pas moins légitimement à la phase que nous abordons; on l'a dit avec vérité: « une hirondelle ne fait pas le printemps. » Quel est donc le cachet, l'esprit, le génie des manifestations dont nous allons traiter. C'est en quelque sorte une expansion externe de ce qui existait déjà à l'intérieur de l'image ou du symbole; c'est, si l'on veut me passer une expression philosophique, la mise en acte de ce qui était déjà

Digitized by Google

en puissance ; enfin, je ne peux mieux rendre ma pensée qu'en disant : les boutons s'ouvrent. Dans le bouton, toutes les pétales sont déjà formées, mais elles sont rétrécies, comprimées, en partie invisibles ; on les saisit plutôt par l'esprit que par les yeux. Tel est, en quelque manière, le caractère de la première phase. Le sens intime existe ; il est révélé aux intelligences, connu dans ses profondeurs, mais souvent il y demeure et n'est manifesté que partiellement aux regards. Maintenant au contraire, la fleur va s'épanouir, les pétales vont s'étaler, et l'idée, tout en restant la même, apparaîtra au dehors avec une richesse plus lucide. Ce sera le produit naturel du temps et du soin avec lequel plusieurs générations consécutives auront cherché à traduire, le plus clairement possible, les convictions qui leur tenaient au cœur par les figures que leur antiquité même leur rendait de plus en plus chères. Guidé par la même idée, on a été plus loin encore, et poursuivant dans ses applications le principe qui faisait des événements réels de l'histoire sacrée, en particulier de celle du Sauveur, un champ fécond de symboles, on a évoqué parfois des scènes ou des attributs destinés à ajouter aux vieux hiéroglyphes plus de puissance et plus de clarté ; parfois aussi, une signification d'abord plus générale se particularisera en raison d'un fait ou d'un événement spécial, sans perdre néanmoins son amplitude primitive. On ne doit, en effet, jamais oublier que pendant cette phase, qu'on pourrait appeler celle de l'apogée, certaines idées peuvent se préciser, mais aucune ne se perd. L'image est, pour ainsi dire, comme un rayon solaire où une nuance pourra s'accentuer davantage, sans que les autres cessent d'exister. Mais il est temps de sortir de ces généralités que j'aurais voulu rendre plus lumineuses ; nous allons parcourir une seconde fois la galerie déjà connue de nos vieilles peintures, non pour revenir sur le sens persévérant qu'elles conservent, mais pour montrer, je le répète, la richesse qu'elles acquièrent sous l'action de l'amour qu'elles inspirent.

La figure du pasteur se présente encore à nous la première, avec la forme solennelle et le sens élevé que nous lui avons reconnus [1]. Cependant, plus nous avançons dans le troisième

[1] V. entre autres exemples pour les peintures : *Rom. sott.*, t. II, pl. XI, XIII, 2, XVIII, 1. (Fresques de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe.) — Pl. XXIV

Digitized by Google

siècle, plus la composition réduite à sa simplicité primitive diminue de fréquence, surtout sur les inscriptions [1]. Dans les peintures elles-mêmes, ce n'est pas seulement le pasteur représenté avec la brebis sur l'épaule, c'est-à-dire au moment le plus touchant de son histoire, que nous rencontrons désormais; sous l'empire d'influences diverses, la variété s'introduit dans le groupe, dans sa disposition et dans son étendue; la parabole du bon Pasteur prend, notamment pendant les débats sur la pénitence commencés avec les Montanistes [2] et renouvelés plus tard avec les Novatiens [3], une valeur apologétique et polémique dont les documents écrits nous révèlent l'importance. Saint Calliste en développe les enseignements dans son édit sur la pénitence et dans ses homélies, et Tertullien, le plus fougueux adversaire du Pontife, nous découvre le rôle joué dans la lutte, non-seulement par la parabole mais par l'image elle-même, en citant avec ironie les pasteurs chargés de brebis que le Pape faisait peindre sur les calices eucharistiques [4]. Il est, du reste, au fond d'un arcosolium du cimetière de Calliste, une peinture qui, quelle qu'ait été l'intention de l'artiste, nous fait saisir d'une manière à la fois frappante et attrayante la doctrine miséricordieuse que l'Église du IIIe siècle opposa aux superbes adversaires de la réconciliation des pécheurs [5]. On voit, au milieu du sujet, le pasteur et son troupeau; sur son épaule est la brebis égarée qu'il rapporte; à droite et à gauche, des apôtres vont en sens opposé, levant les mains vers l'eau spirituelle figurée sous la forme d'une abondante rosée, et appelant d'autres brebis qui les accueillent avec des dispositions très-diverses. Il en est qui obéissent; il en est qui se retirent, et, parmi les premières, l'une, tout en écoutant la parole, continue à brouter le pâturage de la terre, tandis que l'autre lève la tête avec entraîne-

2 (moitié environ du IIIe siècle). Pour les gravures des inscriptions, V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 10, 11, 38; XLI, 28.

[1] Aucune trace du Pasteur n'apparaît sur les 1,400 épitaphes, ou fragments d'inscriptions, munies de dates consulaires et postérieures à Constantin que nous a rendus le sol romain.

[2] *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 27 et seq.; *Rom. sott.*, t. II, p. 202.

[3] V. Anonyme. *Adversus Novatianum*, § XIV, XV (ap. Gallandi, *Bibl. Patrum*, t. III, p. 375) et les *Constitutions apostoliques*, liv. II, ap. Pitra, *Jur. eccl. græc.*, t. I, p. 155-156.

[4] V. Tertull., *de Pudicitia*.

[5] V. *Rom. sott.*, pl. suppl. A et texte, p. 349-350.

Digitized by Google

ment pour aspirer l'enseignement divin. On voit bien nettement accentuée, dans les deux parties de cette composition, la distinction exprimée aussi bien par Calliste que par saint Cyprien, entre l'état de la brebis égarée du troupeau du Christ et la situation des brebis qui n'en font pas partie encore. Celles-ci, le devoir des apôtres chrétiens est fidèlement tracé par la peinture, il faut aller les chercher par tout l'univers en prêchant l'Evangile, puis les baptiser; car sans l'eau, elles ne deviendront jamais brebis du troupeau sacré. Mais, bien que cette eau merveilleuse ne se répande qu'une fois, l'avenir des brebis qui, l'ayant reçue, se sont néanmoins écartées du bercail, n'est pas sans espoir. A côté de celles que les apôtres convoquent, il y en a une autre dans la peinture, celle que le Pasteur a poursuivie dans sa fuite, qu'il a retrouvée et qui repose maintenant doucement sur ses épaules. Celle-là représente le pécheur, qui, après avoir perdu la grâce baptismale, est réconcilié par le pardon, *quia ovis jam fuerat*, dit saint Cyprien, *hanc ovem abalienatam et errabundam in ovile suum pastor recipit* [1]. Ainsi le baptême et la pénitence, les deux moyens d'entrer et de rentrer dans la grâce, se trouvent réunis dans cette précieuse image, et ils ne sauraient être représentés, on l'avouera, d'une manière plus conforme aux besoins du temps. Mais le pasteur nous apparaît encore dans d'autres compositions tendant à se rapprocher peu à peu des grandes scènes si communes sur les sculptures des sarcophages [2]. Tantôt il est assis au milieu de son troupeau, tantôt il est debout [3]. Lorsqu'on avance vers le IVe siècle, on lui voit de plus en plus souvent sa flûte en main, parfois même il l'approche de ses lèvres [4]. Je m'arrêterai peu d'ailleurs sur ces différentes formes dont nous n'avons, la plupart du temps, que des reproductions très-imparfaites données par de vieux auteurs, et j'insisterai seulement sur le cas où le pasteur est accompagné d'arbres plus ou moins nombreux [5]. Faut-il voir seulement dans cette décoration un accessoire de la scène

[1] S. Cyp., *Epist. LXXI.*
[2] V. *Rom. sott.*, t. II, gravures épigraphiques, pl. XLV, 5, 6, 7.
[3] V. par exemple Bosio, *Rom. sott.*, p. 269-373, sans que je prétende fixer absolument la date de ces peintures.
[4] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XXVIII, VIII, XIX, XX, texte, p. 352-353.
[5] *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXVII, 12; XXXIX, 10, 11; XLV, 6.

Digitized by Google

champêtre, ou faut-il penser à un sens plus élevé ? Un examen minutieux prouve qu'au moins dans plusieurs circonstances cette dernière explication doit être adoptée. L'arbre étudié de près apparaît en diverses images, tantôt au milieu des colombes, tantôt au milieu des fleurs [1], comme l'emblème du Paradis. Parfois même, on va plus loin dans cet ordre d'idées, et l'arbre escorté de l'A et de l'Ω [2] devient le Christ lui-même, principe et fin, germe fécond de la vie éternelle [3]. Mais ce cas est rare : il reste ordinairement symbole du Paradis, et se place bien comme tel auprès du type parabolique du Sauveur. Du reste, une autre image va nous faire reconnaître plus clairement l'intention de poser, au milieu du symbole principal des jardins éternels, la figure du Pasteur divin.

Le pasteur, en effet, n'est pas toujours seul au milieu des groupes d'arbres dont on se plaît à l'entourer ou près de l'arbre unique qui remplace le bosquet. Plusieurs fois, sur les gravures des épitaphes ou sur des peintures, non pas solennellement placées sur une voûte, mais décorant un tombeau [4], l'orante se trouve avec lui. Or, en face du sens ordinaire et certain que nous connaissons à cette figure, il est impossible de ne pas penser ici à l'âme accueillie dans le paradis. Une vision de sainte Perpétue, écrite par elle-même, confirme d'autant mieux notre interprétation, que plusieurs pierres de Calliste sont à peu près contemporaines de la célèbre martyre d'Afrique. On sait qu'elle vit le paradis sous la forme d'un jardin. Le pasteur y était occupé à tirer le lait de ses brebis, et il en offrit à la sainte. Une scène presque identique à ce récit est peinte dans un arcosolium du cimetière vulgairement appelé de Sainte-Agnès. C'est donc bien l'âme dans la béatitude céleste que nous représente l'orante placée au milieu de la scène pastorale.

Du reste, le soin, déjà constaté dans la première période [5],

[1] V. aussi *Rom. sott.*, t. II, pl. XLIX, 2; LV, 2.

[2] V. une inscription publiée par Fabretti (*Inscr. dom.*, p. 580, n. LXXXI), et dans la *Rom. sott.* (t. II, p. 323), le dessin fait par M. de Rossi sur la pierre originale conservée au Musée d'Urbin.

[3] Martigny, *Dict. arch.*, Arbres.

[4] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 10, 11. V. aussi pour les peintures Bosio p. 269-273, en se rappelant que je fais mes réserves quant à la date précise de ces images.

[5] V. par exemple les fameuses peintures de la *chapelle grecque* de Priscille.

Digitized by Google

d'offrir aux regards des fidèles l'âme humaine dans les joies du Paradis, se répand de plus en plus. On rencontre ce sujet sous divers aspects d'autant plus frappants que l'on s'applique parfois à rendre l'idée de l'orante plus précise encore, en écrivant près d'elle le nom même du défunt [1]. Ainsi, sur une belle inscription de la nécropole callistienne, la jeune Irène, sous forme d'orante, voit venir à elle la colombe au rameau, messagère de la paix du ciel [2]. Dans une chambre du même cimetière, cinq défunts, *Dyonisia*, *Procopius*, *Héliodora*, *Némésius*, *Zoæ*, sont aussi désignés par leurs noms et peints dans la même attitude de prière au milieu des fleurs du Paradis [3]. Ailleurs, l'orante apparaît sur les tombes, escortée à droite et à gauche de deux personnages, portant parfois les traits bien connus des apôtres Pierre et Paul. Ils élèvent les bras ou les tendent vers elle [4], l'accueillant à son arrivée ou représentant ce *consortium sanctorum* envié de tous les chrétiens, au milieu duquel la nouvelle venue vivra désormais pendant l'éternité.

Les formules épigraphiques éclairent si bien ce que nous venons de dire et se prêtent si naturellement à restituer à ces

[1] En même temps, plus on est près de la moitié du IIIe siècle, plus son costume s'éloigne de la noble et artistique simplicité du début. Elle conserve, il est vrai, la grande robe dont la forme seule varie plus ou moins; mais celle-ci, au lieu d'être ornée tout au plus d'une étroite bande de pourpre, se décore peu à peu de *clavi* et de *calliculæ*, sorte de roue de pourpre dont l'usage se répand chez les Romains dans le voisinage du IVe siècle. Les colliers, les boucles d'oreilles se montrent aussi de temps à autre et la coiffure elle-même participe à ce que j'appellerais l'individualisation progressive de l'Orante.

[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XLV, p. 8.

[3] Je ne prétends pas, ici, faire une énumération des orantes accompagnées de noms propres. Je citerai encore cependant celle du cimetière de Saint-Saturnin qui portait le nom de *Grata* et qui a été publiée par Agincourt (*Histoire de la décadence de l'art*). Le nom d'une autre, appartenant au cimetière des saints Pierre et Marcellin et inexactement publiée par Bosio (*op. cit.*, p. 377), a été justement corrigé par Raoul Rochette (*Tableau des catacombes*) et reconnu pour celui *d'Héliodora*. Les catacombes de Naples offrent aussi des exemples de la même nature.

[4] Je ne citerai ici que pour mémoire, parce qu'il appartient à l'art du IVe siècle, un *arcosolium* du cimetière de Sainte-Cyriaque, dans lequel reposait une vierge chrétienne, où l'on voit une variante remarquable de cette scène. La vierge est représentée en orante, et deux jeunes gens richement vêtus tirent des rideaux magnifiques pour la faire pénétrer dans le Paradis. Voir dans le *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 76-79, le dessin de l'*arcosolium*, dû au crayon de M. Charles Descemet, bien connu de ceux qui, en visitant Rome, cherchent la science et le talent unis à l'abnégation et au dévouement.

Digitized by Google

importantes figures toute leur valeur scientifique et tout leur charme chrétien, qu'on me permettra d'en rappeler quelques-unes. Rien ne traduit mieux, par exemple, la pensée des premières générations devant l'orante entre les deux saints qui l'accueillent, que ces acclamations : *vives cum sanctis* et *vivatis inter sanctos; tu vivras avec les saints*, et *puisses-tu vivre avec les saints*[1]. Il y a dans ces deux phrases, qui sont chacune, peut-on dire, le type d'un groupe entier de formules, la révélation des deux conceptions qui naissaient à la vue de l'orante dans l'esprit et dans le cœur des fidèles. La première, c'est l'espoir et la confiance dans le bonheur déjà acquis de l'âme chérie, qui se traduit tour à tour sous ces différentes formes : *arcessitus ab angelis, — petitus in pacem, — receptus, acceptus apud Deum, cum sanctis*[2], « appelé par les anges, entré dans la paix, reçu près de Dieu, reçu au milieu des saints. » Cette confiance est la base de la fervente invocation des martyrs et de toutes les âmes accueillies dans le sein de Dieu. De là, ces bras étendus indiquant la vie active et suppliante de l'âme bienheureuse, de là ces prières adressées aux morts en faveur des vivants, si nombreuses dans l'épigraphie antérieure à Constantin et dont il me suffira de citer ces deux beaux exemples, l'un en grec et l'autre en latin : *O mon fils* [*vis en Dieu*] *et tant que* [*je vivrai*] *prie pour moi et* [*pour.....*][3]. — *O Vincenza, vis dans le Christ, prie pour Phœbé et pour son virginius*[4] (c'est-à-dire pour son époux *à virginitate*). Mais si l'espoir intrépide du chrétien plaçait l'orante dans les joies du Paradis, la crainte d'une expiation préalable inspirait aussi pour elle de ferventes prières. De là, à son tour, toute une série de formules optatives dont nous avons déjà parlé en citant dans la précédente étude les touchantes acclamations pour Sofronia; de là, ces phrases des épitaphes où l'on trouve un écho manifeste des supplications liturgiques, surtout de celles qu'on adressait à Dieu au moment de fermer la tombe, par exemple : *in pace spiritus Silvani, amen*[5]; de là, ces invocations pour obtenir

[1] *Rom. sott.*, t. I, pl. XXIII, 5, 9.
[2] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 31, 288, 295.
[3] μου τεχνίον (ζῆς ἐν...) καὶ μεχρί (τῆς ζωῆς μου εὐχοῦ) περὶ ἐμου καὶ (περὶ)... *Rom. sott.*, t. II, pl. XLVII, 25.
[4] « Vincentio in Christo, petas pro Phœbe et pro virginio ejus. » (*Rom. sott.*, t. II, pl. XLVII, 53.
[5] *Rom. sott.*, t. II, pl. XLIX, 6.

Digitized by Google

au mort le *refrigerium*, le « rafraîchissement, » enfin, toute cette litanie de prières pour les défunts, qu'un prochain volume des inscriptions chrétiennes fera connaître avec tout le cortége de la science et dont il me suffira d'extraire ici cette épitaphe solennelle, écrite par l'époux de Lucifera : VT QVISQVE DE FRATRIBVS ROGET DEUM VT SANCTO ET INNOCENTE SPIRITO AD DEVM SVSCIPIETUR. « Que quiconque d'entre les frères lira (ces lignes) demande à Dieu que son esprit simple et innocent soit reçu près de lui [1]. » Mais il est temps de prendre un congé définitif de cette chère orante, que nous retrouverons souvent au milieu des diverses manifestations qu'il nous reste à explorer, mais dont nous avons découvert les secrets les plus importants.

Parcourons maintenant une seconde fois les caractères principaux de cette branche de la science que nous avons appelée la langue hiéroglyphique chrétienne. Elle règne encore, bien qu'avec une tendance progressive, à diminuer en fréquence, pendant toute la période que nous traversons.

Je n'ai pas grand'chose à ajouter à ce que j'ai dit de l'ancre. Nous la retrouvons avec ses deux valeurs, et, plusieurs fois, comme dans les cryptes de Lucine, très-visiblement modifiée pour mieux représenter la croix [2] ; de plus, par une association de pensées qui se rattache probablement à leur origine maritime commune, le trident est parfois substitué à l'ancre pour désigner à son tour, sous une forme voilée, l'instrument du salut [3]. Mais ce n'est pas le seul aspect sous lequel nous rencontrons, pendant cette phase de l'art, le solennel et unique

[1] *Sancto et innocente spirito* est un idiotisme pour *sanctus et innocens spiritus*. M. de Rossi rappelle justement, pour commenter cette inscription, une très-ancienne prière liturgique découverte de nos jours, qui résume bien les deux dispositions d'esprit des chrétiens envers les âmes parties de ce monde : *Defunctorum animæ quæ beatitudine gaudent, nobis opitulentur, quæ consolatione indigent, ecclesiæ precibus absolvantur*, « Puissent les âmes des défunts qui jouissent de la béatitude nous secourir, et celles qui ont besoin de consolation être absoutes par les prières de l'Église. » (Mone, *Lateinische und Griechische Messen*, p. 22.)

[2] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XLI. 32 ; XLVII, 22, 23 ; LV, 11.

[3] On le trouve, par exemple, sur une inscription du cimetière de Calliste (*Rom. sott.*, t. II, pl. LVII, 25) entre les deux poissons, place ordinaire de l'ancre, comme nous le verrons tout à l'heure. On le trouve encore (*l. c.*, pl. XLIX, 26) comme symbole chrétien au haut du mât d'un navire. Voir enfin une sculpture où il est érigé au milieu des lettres du nom d'une chrétienne, LOLLIA (*Rom. sott.*, t. I, p. 344.)

Digitized by Google

signum Christi [1]. Il apparaît sous diverses figures que j'essaierai de résumer en peu de mots. Outre l'ancre et le trident, nous trouvons encore avant le milieu du IIIe siècle deux ou trois formes, rares mais remarquables, de la croix.

Deux fois, par exemple, dans la plus vieille famille épigraphique du cimetière de Calliste [2], nous découvrons ce sens mystérieux appliqué au T de l'alphabet grec et latin. Cette lettre offre, on le sait, la représentation matérielle de l'instrument de supplice qui servait chez les anciens à la crucifixion. Tertullien dit en propres termes : Le T des Grecs et notre T est la forme de la croix [3], et c'est parce que cette lettre équivalait dans l'alphabet hellénique au chiffre de 300, que ce nombre était appelé, au temps de saint Clément d'Alexandrie, par les interprètes mystiques de l'Ecriture : Κυριακοῦ σημείου τὺπον et σύμβολον, *le type et le symbole du signe du Seigneur*. Du reste, déjà pendant l'âge apostolique, on enseignait par la même raison que 300 signifiait la croix [4] ; il était donc naturel que la lettre mystérieuse prît place au milieu des images primitives du symbolisme monumental. Cependant, peut être, même parce que sa forme graphique était trop frappante, son emploi fut très-rare, ce qui contribue à rendre plus précieux encore les exemples que nous avons cités. L'un d'eux nous offre le T joint au P d'une manière unique jusqu'ici sur les monuments chrétiens [5]. Les jambages verticaux des deux lettres se confondent, et la rotondité du P qui déborde fait seulement remarquer leur association. Cet ingénieux assemblage est destiné à réunir en monogramme toutes les consonnes du mot CTαυPoC, et nous offre ainsi une nouvelle variété du *signum Christi* qui

[1] L'espace ne me permet pas de traiter ici en détail du *signum Christi*. Il me suffira de dire que M. de Rossi a établi avec tout l'appareil de la science que ce signe chrétien par excellence n'a jamais cessé d'être unique. Son aspect extérieur et les accessoires qui l'accompagnent varient; mais à travers tous les voiles qu'inspire la prudence, on retrouve toujours la croix. J'engage vivement mes lecteurs à recourir à la lettre *de Tituli Carthaginiensibus* publiée dans le tome quatrième du *Spicilegium Solesmense* où l'éminent archéologue romain traite cette question avec une grande lucidité.

[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 28 ; XLIII, 14.

[3] « Ipsa littera Græcorum Tau, nostra autem T species crucis. » (*Adv. Marcionem*, III, 22.)

[4] V. *Barnabæ epist. cathol.*, cap. IX, ed. Hefele, p. 22. — Clem. Alex. Strom., VI, II, ed. Potter, t. II, p. 782, 783.

[5] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 319 et pl. XXXIX, 28.

Digitized by Google

contient, non plus le monogramme de son nom, mais celui du nom de sa *croix*[1].

Quant à la croix équilatérale +, dont l'usage ne deviendra ordinaire en Occident que vers le ve siècle, elle n'est pas non plus cependant tout à fait absente à l'époque dont nous parlons, et les cryptes de Lucine nous en fournissent un échantillon remarquable, dont la date ne dépasse certainement pas le milieu du IIIe siècle[2]. A la même époque appartient une pierre sépulcrale, sur laquelle on voit un monogramme composé des deux lettres I, X, initiales des deux mots composant le nom de Jésus-Christ[3]. Je me bornerai à faire observer que cette association alphabétique est employée ici comme abréviation dans le courant de l'écriture, et non pas comme symbole, et je remets à un autre lieu quelques détails sur les monogrammes symboliques, dont la phase présente ne nous offre pas d'exemples certains.

Nous avons traité assez longuement dans la première période du caractère hiéroglyphique du poisson. Il le conserve invariablement pendant tout le règne de la mystérieuse langue dont il est un des principaux termes, et nous le trouvons aussi associé souvent avec l'ancre. Mais il est une forme spéciale de groupe sur laquelle il est bon d'insister parce qu'elle a aiguisé souvent la curiosité et provoqué des interprétations diverses. On ne rencontre pas seulement l'ancre accompagnée d'un poisson et formant ainsi évidemment avec lui un simple signe idéographique composé; on voit souvent sur des monuments épigraphiques et surtout sur des pierres annulaires, un groupe symétrique formé de l'ancre cruciforme dressée au milieu et de deux poissons parallèlement disposés de part et d'autre[4]. Le père Lupi, un des auteurs justement estimés jadis pour ses travaux sur l'antiquité chrétienne, voyait dans cette image un

[1] Sur un sarcophage d'un chrétien du IIIe siècle où l'on voit le monogramme du nom grec ΤΥΡΑΝΙΟ, le T et l'Υ dominent la composition avec l'intention bien évidente de rappeler le souvenir de la croix. Sur la valeur mystérieuse de l'Υ comme figure de la croix, V. Fr. Lenormant, *Sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques*, p. 26, 27. — V. *Rom. sott.*, t. I, p. 344 et *Bull. di Arch. crist.*, 1863, p. 35.

[2] *Rom. sott.*, t. I, p. 345.

[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 30, et p. 320.

[4] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 316, et la lettre *De Christ. Mon.* ΙΧΘΥΝ *exhib.*, p. 562-263.

Digitized by Google

symbole nuptial : les poissons lui paraissaient représenter les deux époux et l'ancre, c'est-à-dire la croix déguisée, placée entre eux, était à ses yeux l'image du *sacramentum magnum in Christo* qui les unissait. Il manque à cette ingénieuse hypothèse la qualité primordiale de toute interprétation solide, c'est-à-dire la possibilité d'être appliquée à la généralité des cas. Qu'elle puisse être vraie par extension dans une circonstance spéciale, rien ne nous autorise à le nier ; mais qu'elle soit l'explication ordinaire et normale du groupe, c'est ce que l'ensemble des monuments connus permet difficilement d'admettre. Dans le symbolisme, plus que partout ailleurs, ce n'est qu'avec l'escorte de guides sûrs qu'il faut s'écarter du grand chemin. La subtilité n'est pas toujours absente, il est vrai, mais il ne faut l'accepter que devant une démonstration. Restons donc ici dans le sens large que nous avons reconnu au groupe de l'ancre et du poisson, c'est-à-dire l'espérance dans le Christ, et, au moins dans les cas ordinaires, ne voyons dans la réduplication du poisson qu'un phénomène d'eurhythmie, une intention d'harmonie et d'élégance de la part de l'artiste. Les exemples de cet amour de la symétrie ne sont pas rares, du reste, sur les monuments chrétiens. Parfois c'est l'ancre, plus tard c'est le monogramme qu'on voit redoubler, sans que sa valeur initiale en soit en rien modifiée. Ainsi en est-il du poisson dans l'image qui nous occupe, et, s'il en fallait une preuve de plus, nous la trouverions sur les pierres annulaires elles-mêmes, où nous lisons presque toujours, autour du groupe, le mot unique et solennel d'ΙΧΘΥϹ [1].

La liaison du poisson et du navire ne nous arrêtera pas longtemps, malgré le sens grandiose qu'elle renferme. Nous nous bornerons à constater que, sur quelques pierres de tombes ou de bagues, on voit le navire porté sur le dos du poisson, sans que la valeur de cette association puisse être mise en doute. On a voulu évidemment représenter Jésus-Christ soutenant l'Église, dont il est le seul appui. Mais nous allons nous arrê-

[1] V. le Catalogue des Gemmes à la fin de la lettre (*de Titulis Carthaginiensibus*) citée plus haut. Voir aussi une inscription originaire du cimetière du Vatican et maintenant au Musée Kircher, au collége romain, où l'ancre est placée entre deux poissons et où le groupe est surmonté de ces mots ΙΧΘΥϹ. ΖΩΝΤΩΝ.

Digitized by Google

ter plus longtemps au navire isolé et revêtu du sens traditionnel que les générations lui ont conservé.

Plusieurs images d'un haut intérêt nous obligent à lui consacrer ici une plus sérieuse attention. Des monuments de genres divers vont, en effet, nous offrir un exemple remarquable de ce développement externe dont j'ai essayé de faire comprendre la nature. Parlons d'abord des graphites. On rencontre, sur les inscriptions, des gravures qui nous présentent le navire mystique de l'Eglise, avec un ensemble singulièrement intéressant de symboles explicatifs [1]. L'artiste a pris soin de lui donner la forme arrondie des vaisseaux antiques destinés aux transports et de nous faire connaître la qualité du chargement, en plaçant sur le pont des amphores en terre cuite. Au haut du mât, est arboré le trident, et à la poupe, se distingue une colombe portant une branche de palmier. Nous sommes assez avancés dans ce que je pourrais appeler le dictionnaire symbolique, pour pénétrer facilement la valeur de cette image. Le sens du vase, du trident, de la colombe, de la palme, nous est connu. Nul ne mettra donc en doute maintenant qu'on ait voulu nous montrer, sous cette forme mystérieuse, l'Église traversant le monde chargée de fidèles, avec la croix pour drapeau, l'Esprit-Saint pour guide et la victoire pour promesse. Mais les peintures vont élargir encore le cercle de ces manifestations. Dans une crypte de la nécropole callistienne, l'image allégorique de l'Église prend un développement plus vaste et se complète par des accessoires qui font mieux ressortir encore l'idée mère [2]. Le moment choisi à dessein est celui d'une tempête. Le navire est battu par les flots, et un homme, qui semble en danger de mort, nage au milieu des ondes agitées. Mais, tandis qu'au dehors tout est trouble et péril, l'intérieur du vaisseau nous offre un frappant contraste : là, au contraire, tout est à l'espoir, et le spectacle principal est celui d'un fidèle qui étend les bras avec la calme confiance de la prière ; en même temps la vertu divine, symbolisée par une demi-figure entourée d'un nimbe radié, apparaît au ciel, et pose sa main protectrice sur le chrétien qui l'a invoquée. Cette allégorie.

[1] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XLIX, 26 ; et Lupi, *Opere postume*, t. I, p. 201 et seq.
[2] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XV.

Digitized by Google

encore unique dans le cycle cimétérial, est si transparente, qu'elle se passe de tout commentaire ; elle met en acte, avec une vérité remarquable, ces paroles de saint Hippolyte, un des contemporains de la fresque : « Nous qui espérons dans le « Fils de Dieu, nous sommes persécutés par les infidèles..... « Le monde est une mer dans laquelle l'Eglise, comme un « navire dans l'Océan, est battue par les flots, mais non sub- « mergée [1]. »

Il n'entre pas dans mon plan de m'appesantir ici sur les impressions, les enseignements qui naissent spontanément devant ces vieux témoins de notre histoire. Pourtant, on me permettra de le dire en passant, avec quel triomphe et quelle confiance les chrétiens du XIXe siècle ne doivent-ils pas contempler cette œuvre de foi d'un de leurs frères, mort il y a seize cents ans, et, si on connaissait son nom, quelle statue ne faudrait-il pas élever à cet artiste du IIIe siècle, dont le pinceau prophétisait sans vaciller les tempêtes et les victoires de l'Église au lendemain de la mort de Cécile, avant Décius et avant Dioclétien !

Je n'ai pas tout dit cependant sur le navire ; les cryptes voisines de celles dont nous venons de contempler une image, nous offrent des manifestations qui ne le cèdent pas à la première en intérêt. C'est encore l'histoire d'une tempête que nous avons devant les yeux ; mais au premier abord, du moins, ce n'est plus une tempête mystique ; les accessoires nous en désignent le lieu et le moment [2]. Nous voyons un homme précipité d'un navire et un monstre s'apprêtant à l'engloutir. Il est inutile d'en dire davantage pour montrer qu'il s'agit de Jonas et du récit miraculeux qui se rattache à lui. Pourtant, chose étrange, la scène nous offre des traits de ressemblance avec celle que nous décrivions tout à l'heure. Un passager, les bras levés, dans l'attitude essentiellement propre à la prière chrétienne, est debout dans ce navire, qui nous semblait d'abord appartenir exclusivement au vieux monde. Serions-nous donc encore en face d'une image plus profondément symbolique du vaisseau de l'Église ? Cette supposition, hardie en apparence, est tout à fait d'accord avec le génie de l'art primitif ; mais un

[1] *De Antichristo*, cap. LIX, ap. Gallandi, *Bibl. patr.*, t. II, p. 438.
[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XVI.

Digitized by Google

argument plus puissant vient l'appuyer, et répondre à ceux qui seraient tentés de ne voir dans l'image orante qu'un des hommes de l'équipage représenté, par anachronisme peut-être, dans une pose néologique. Nous possédons dans une crypte voisine une autre peinture de Jonas [1] : la même idée mystique s'y retrouve ; seulement, cette fois, ce n'est plus la figure orante qui est placée dans le vaisseau, c'est la croix nue et sans déguisement qui est plantée à la poupe [2].

Ainsi, d'une part, l'image du chrétien, de l'autre, celle de son drapeau ; on ne saurait demander rien de plus. Mais on peut désirer légitimement connaître le lien intime qui associe ces deux idées, et rattache au souvenir historique du navire de Jonas la pensée vivante du navire de l'Église.

Ce point réclame encore des études et des comparaisons. Pourtant, si l'on veut bien se rappeler les paroles solennelles du Sauveur montrant dans Jonas son signe prophétique, tout ne demeurera pas obscur. C'est surtout, il est vrai, le triomphe sur la mort et la résurrection au bout de trois jours qui fournit la base du symbole. Mais ne serait-il pas licite de remonter un peu plus haut dans le récit, et de se demander si, entre Jonas coupable et précipité volontairement dans l'abîme pour permettre au vaisseau de continuer sa course, et Jésus chargé des péchés du monde et mourant pour ouvrir au navire de l'Eglise la route du salut, les vieux chrétiens, si imprégnés au début du IIIe siècle de l'habitude et de l'amour des symboles, n'ont pas trouvé une liaison suffisante pour autoriser la compénétration des images. Quoi qu'il en soit, qu'il nous suffise aujourd'hui d'avoir constaté le fait, et achevons cet aperçu en résumant le spectacle attrayant que nous a présenté l'ensemble des images du navire. D'abord, il s'offrait à nous dans toute sa simplicité synthétique, comme une idée complète, mais rassemblée dans son centre. Puis, l'image a fait en quel-

[1] *Rom. sott.*, t. II, pl. XIV.

[2] Il importe de dire, pour expliquer ici le fait si rare à cette époque de la représentation de la croix sans déguisement, que la disposition des agrès en offrait l'occasion. Le pavillon se mettait parfois à la poupe. Suétone (*in Calig.*, cap. XV) nous a conservé la trace de cet usage dans ces paroles : *Præfixo in biremis puppi vexillo.* La croix, tandis qu'elle apparaissait aux chrétiens comme l'étendard même de l'Église, pouvait donc passer aux yeux des autres pour un petit mât armé de sa vergue et destiné à servir d'appui au *drapeau.*

Digitized by Google

que sorte explosion, et nous avons assisté, à travers des compositions diverses, à l'exposition de ses richesses intimes. Nous avons vu l'Eglise se dessiner devant nous avec les fidèles qu'elle abrite, représentés sous leur double type réel et mystique, avec la base et le signe de son espérance, avec le moyen de son action : la prière, avec ses forces célestes : l'appui qui la soutient, l'esprit qui la guide et l'intervention qui la couvre ; enfin, en face de la palme, qui désigne le terme extrême de sa course, nous avons rencontré peut-être le souvenir du grand drame divin qui lui a ouvert les horizons de l'avenir et le chemin de l'éternelle félicité.

L'extension que j'ai été obligé de donner à plusieurs des signes qui précèdent me permettra d'être plus bref en parlant de ceux dont j'ai à m'occuper en ce moment. La parabole du Bon Pasteur nous a déjà montré le rôle important joué par l'agneau dans les controverses théologiques du IIIe siècle ; je n'y reviendrai pas. Le goût de ce symbole ne décline point ; on le retrouve même sur des objets d'usage domestique[1]. Dans le cimetière de Calliste, il apparaît une fois avec l'ancre ; c'est une variante de la formule hiéroglyphique de l'ancre et du poisson, c'est toujours l'espérance dans le Christ, si enracinée au fond des cœurs qu'elle se multiplie dans ses expressions. Au cimetière des saints Pierre et Marcellin, l'Agneau est peint aux quatre coins d'une voûte, avec des attributs singulièrement remarquables. Il porte sur son dos le fameux vase de lait entouré d'un nimbe et accompagné d'une palme[2]. Rien ne saurait montrer d'une manière plus éclatante, ce me semble, l'assimilation de l'Agneau au Pasteur et en même temps le sens eucharistique du vase de lait.

Il me suffira, d'autre part, de rappeler le beau groupe dans lequel l'amphore, emblème du fidèle, nous a apparu sur le pont du navire, pour conclure que cette seconde phase nous offre des exemples frappants des deux valeurs que nous avons attribuées au vase dans la première.

Mais on se tromperait fort si l'on pensait que son épanouissement s'arrête là. Il n'est peut-être pas de signe dont la richesse d'application soit plus grande. Ce ne sont pas seulement

[1] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XVII, 3.
[2] Bosio, *op. cit.*, p. 363.

Digitized by Google

des vases de lait ou de terre cuite qui sont tracés sur les inscriptions ; on y remarque aussi des vases de verre ou de métal, dont les variétés et les formes sont parfois très-significatives et très-intéressantes à étudier. Il est des cas où le sens eucharistique est impossible à mettre en doute, par exemple sur une pierre du IIe au IIIe siècle, trouvée sous les yeux mêmes de M. de Rossi, au cimetière de Prétextat [1]. Elle représente deux paons groupés autour d'un vase ansé, à l'orifice duquel on voit des pains en forme de couronne, précisément les *coronæ consecratæ* employées pour l'Eucharistie à l'époque où cette image a été gravée [2]. L'allusion symbolique est donc évidente. Elle est moins claire dans les compositions où les oiseaux viennent boire dans le vase, ou becqueter la vigne qui en sort. Plusieurs arguments militent cependant en faveur du sens eucharistique de ce groupe, et il est des circonstances où l'on ne saurait le lui refuser; mais, d'autre part, les oiseaux peuvent souvent y symboliser seulement les âmes arrivées à la possession pacifique de la joie éternelle, et la scène peut alors ne pas avoir de relation, immédiate au moins, avec l'Eucharistie. On me permettra de ne pas préciser davantage aujourd'hui. M. de Rossi a à peine effleuré jusqu'ici la chronologie et l'interprétation du vase ; attendons que ses travaux et les fouilles nous autorisent à enregistrer des conclusions plus positives, et achevons d'étudier l'oiseau, dont nous connaissons déjà avec certitude les deux significations.

Il nous a apparu comme le symbole de l'Esprit-Saint dans la composition du baptême du Sauveur, dans celle de l'Arche noétique, et plus tard nous l'avons vu avec le même sens apporter à la jeune Irène le rameau, emblême de son nom. Comme symbole de l'âme bienheureuse, nous avons déjà entrevu les associations de l'oiseau avec le vase. On aime à multiplier dans les gravures épigraphiques les attributs qui le montrent au milieu des jardins du Paradis. Nous avons constaté cette tendance pour l'orante ; elle n'est pas moins accentuée ici. L'orante est souvent debout au milieu des arbres ou des fleurs ; l'oiseau porte dans son bec tantôt un rameau

[1] Maintenant au musée chrétien du Lateran dans la grande galerie des sarcophages.
[2] V. *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 20.

Digitized by Google

d'arbre, comme l'olive ou la palme, tantôt une couronne ou même une fleur; parfois on le voit choisir une branche dans une corbeille placée près de lui. Ce sont là autant de signes de l'allégresse qu'il a conquise. Enfin, nous avons vu l'orante accueillie par le Pasteur : et je peux citer en regard une image où, au-dessus des brebis qui reposent aux pieds du divin Berger, on voit près de sa tête, à droite et à gauche, une colombe portant un rameau [1].

On a donc traité de la même manière, on s'est plu à envelopper des mêmes emblèmes de gloire et de joie les deux images de l'âme chrétienne béatifiée. En même temps, on s'est efforcé de rendre visiblement plus étroit encore le lien de ces images avec le souvenir des défunts dont elles ornaient les tombes. Comme nous l'avons constaté pour les orantes, le nom porté pendant la vie s'inscrit parfois près des colombes. J'en connais deux qui s'appellent *Venera* et *Sabbatia* [2], et ce ne sont certainement pas les seules.

Mais je ne veux pas abandonner ce précieux symbole sans répondre à une question qui peut, à juste titre, se poser dans quelques esprits. Nous avons parlé beaucoup de colombes, nous avons ajouté que le sens qui, en raison de leur rôle historique et de leurs qualités propres, leur appartient plus spécialement, s'étend cependant à l'oiseau envisagé génériquement, et nous avons cité le paon dont les monuments offrent plusieurs exemples indubitables [3]. Mais ceux qui conservent le souvenir du célèbre passage des actes de sainte Cécile où il est fait mention du Phénix, gravé par ses ordres sur le sarcophage de Maxime, afin de symboliser la foi dans la résurrection, doivent se demander comment cet oiseau ne paraît pas sur les monuments des premiers âges. Le mythe qui se rattache à lui a été chanté par les auteurs ecclésiastiques comme par les écrivains profanes [4], et devait, ce semble, lui assigner une place naturelle dans le cycle symbolique. La sagacité érudite de

[1] Sur une inscription extraite des cimetières romains, maintenant au musée Kircher, au collége romain.

[2] *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 11.

[3] Nous montrerons, quand nous traiterons ailleurs des sources de l'art, les idées particulières qui se rattachaient au paon.

[4] Bottari, *Rom. sott.*, t. I, p. 84-85, 106-108. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.* art. PHÉNIX.

Digitized by Google

M. de Rossi a trouvé la solution définitive de ce problème. Il est vrai que le Phénix, sous la seule forme reconnue jusqu'ici par les archéologues et tel qu'il se dessine sur le palmier dans les grandes compositions absidales des basiliques, c'est-à-dire la tête entourée d'un nimbe, simple ou radié, n'apparaît à peu près jamais comme symbole isolé sur les tombeaux. Deux exemples seulement peuvent en être cités. L'un d'eux appartient à une inscription de l'année 385, trouvée dans l'*Agro Verano*[1]; un autre, le seul des trois premiers siècles, nous est fourni par le cimetière de Calliste[2]. Mais un oiseau, pour représenter le Phénix, doit-il être absolument nimbé? Toute la question est là. Une étude attentive a permis de vider ce point intéressant. Les monuments païens et les monuments chrétiens prouvent maintenant que dans les images du Phénix, si le nimbe domine, il n'est pas nécessaire. Sur une inscription profane, publiée par Fabretti[3], cet oiseau est impossible à méconnaître, puisqu'il est sur le bûcher, et sa tête n'est entourée d'aucune couronne. Mais un des plus fameux édifices de la chrétienté antique tranche le problème d'une manière encore plus évidente. Sur l'architrave de l'ancienne porte de la basilique de saint Paul, on voit un oiseau dont la tête n'est armée d'aucune espèce de nimbe, et au-dessus de lui se lit, en gros caractères, le mot FENIX[4]. On ne peut donc plus le nier, le phénix, en particulier sur les monuments chrétiens, peut se rencontrer sans sa parure classique. Mais alors, comment le distinguer au milieu de la nuée d'oiseaux qui décorent nos inscriptions funéraires et dont l'imperfection artistique rend plus difficile encore l'examen? Le choix sera souvent difficile, c'est vrai; cependant, en observant les caractères physiologiques du phénix de Fabretti et de celui de saint Paul, la longueur du cou et le gonflement de la poitrine[5], en remarquant en outre que le Phénix de la Basilique tient dans son bec une palme et en se rappelant les rapports de l'oi-

[1] *Inscr. christ.*, t. I, p. 155.
[2] L'inscription, après avoir été vue par M. de Rossi, a été si bien serrée par les ouvriers que jusqu'ici il n'a pas été possible de la retrouver.
[3] Page 378, n. XXXI.
[4] *Rom. sott.*, t. II, p. 314.
[5] V. aussi une inscription des Gaules où M. Le Blant reconnaît le phénix *Inscr. de la Gaule*, t. II, p. 44.)

Digitized by Google

seau mystique et du palmier qui s'appelait comme lui φοίνιξ chez les Grecs, on aura en main un flambeau pour éclairer ses recherches. La palme apparaissant dans le bec d'un oiseau sera une présomption en faveur du Phénix, et lorsque ces caractères physiologiques dessinés avec quelque netteté viendront s'y joindre, on pourra conclure en faveur de sa présence sans témérité. L'application de cette règle aux épitaphes du cimetière de Calliste a permis d'y découvrir plusieurs de ces oiseaux [1], rares cependant en regard des colombes, et dont, pour ce motif même, peut-être, l'auteur des actes de sainte Cécile nous a signalé l'effigie sur un tombeau.

Il est temps de prendre congé de la langue hiéroglyphique chrétienne proprement dite, dont j'ai essayé imparfaitement, hélas! mais autant que je l'ai pu, de faire comprendre l'essence et le développement. Je voudrais maintenant achever le même travail pour la série des allégories ; nous serons ainsi conduits insensiblement au symbolisme historique que nous avons déjà étudié dans ses premières manifestations.

Les éléments figurés empruntés aux paraboles, continuent dans cette seconde phase à rappeler aux fidèles le souvenir de ces récits, simples et profonds, proposés par le Sauveur lui-même, à la méditation de leurs premiers ancêtres. La vigne, moins gracieuse dans les rinceaux, mais aussi puissante dans son expression, étend toujours ses pampres sur les voûtes des escaliers et sur celles des chambres sépulcrales, tandis qu'elle apparaît avec une valeur plus symbolique encore devant les oiseaux ou dans les vases dont elle décore l'orifice. Le pasteur, de son côté, occupe dans la pensée chrétienne une place dont l'importance n'a pu échapper à personne. Le pêcheur se présente avec le même caractère esthétique qu'autrefois, assis sur son rocher, occupé à saisir au fond des ondes sa proie mystique. Seulement, deux fois, le fleuve dans lequel il jette son hameçon sort du rocher symbolique [2], et nous verrons bientôt que la scène du baptême est représentée près de lui avec une vérité qui ne laisse place à aucun doute. Le pêcheur est donc bien, comme nous l'avons dit, le type de l'apostolat

[1] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XLV, 59; probablement aussi XXXVII, 32; XLV, 56; LVII, 32.
[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XV et XVI.

Digitized by Google

chrétien, représenté allégoriquement dans une de ses fonctions primordiales. Il est vrai que rien dans l'image actuellement sous nos yeux ne prouve qu'on ait voulu ici, comme dans d'autres groupes que nous étudierons bientôt, personnifier en outre l'apostolat dans son représentant le plus éminent. On me permettra cependant de citer, à titre de simple rapprochement, un passage remarquable du grand évêque de Nole, saint Paulin, très-postérieur à nos peintures, mais un des plus fidèles disciples des traditions monumentales. Dans une lettre toute parfumée du symbolisme des vieux âges, il écrivait à Delphin, qui l'avait enfanté à la foi, ces touchantes paroles : « Nous nous souvenons que tu as été pour nous non-seule-« ment un père, mais un *Pierre;* car c'est toi qui as jeté le « hameçon pour me tirer des profondeurs de l'abîme et des « flots amers du siècle, afin de faire de moi la proie du salut, « afin de me faire mourir à la nature pour laquelle je vivais et « vivre dans le Seigneur pour lequel j'étais mort[1].» Je n'ajouterai rien à ces mots, qui font de Pierre le pêcheur mystique par excellence, et dans lesquels il est difficile de ne pas reconnaître la chaîne des traditions et l'écho du passé.

Une autre image parabolique dont nous avons un seul exemple[2], nous prouve de plus en plus l'extension prise par cette branche du cycle. Elle nous montre l'agriculteur allant semer ; il porte un vêtement court et rustique et répand des graines dans un champ ; mais nous attendrons pour étudier plus profondément ce personnage, que les fouilles nous aient fait de nouvelles révélations : concentrons pour le moment notre attention sur un des sujets les plus importants de la galerie souterraine qui touche à la fois à l'allégorie, à la parabole, à la liturgie et à l'histoire : je veux parler du *Banquet.*

Les banquets peints sur les parois des cimetières, dont nous avons déjà étudié un antique et remarquable exemple, avaient été très-vaguement interprétés jusqu'à nos jours. C'est aux découvertes extraordinaires que les fouilles nous ont fournies

[1] « Meminimus te non solum patrem sed Petrum nobis factum esse quia tu misisti hamum ad me de profundo et amaris hujus sæculi fluctibus extrahendum, ut captura salutis efficerer; et cui vivebam naturæ moveres ut cui mortuus etiam viverem Domino. » — (*Epist. ad Delphinum,* XX, 6 (dans les vieilles éditions, XVI, 6.)

[2] Sur un graphite au musée Kircher.

Digitized by Google

depuis quelques années et aux recherches de M. de Rossi, que nous devons de pouvoir mettre maintenant dans l'étude de cette classe de peintures un ordre et une clarté indispensables pour pénétrer et apprécier leur valeur. Les représentations de banquets se rattachent intimement, on le sait, aux sujets eucharistiques traités dans les catacombes ; elles ont par là même une importance d'autant plus grande que c'est une des matières sur lesquelles plusieurs sectes chrétiennes se sont séparées de l'Église. Aussi me permettra-t-on de donner à l'examen des diverses scènes de repas quelque étendue, et de grouper autour d'elles plusieurs symboles qui ont avec elles de particulières affinités.

Les banquets peints par les premiers artistes chrétiens peuvent se diviser, nous l'avons déjà vu, en trois classes. Nous allons les parcourir l'une après l'autre, en essayant d'en faire comprendre à la fois la forme extérieure et le sens mystérieux.

Commençons par les scènes absolument neuves sur les monuments, et pourtant les plus faciles peut-être à présenter en peu de mots sous leur vrai jour, celles qu'on peut caractériser par ce nom générique : *les tables du poisson.*

Deux fois dans les cryptes du cimetière de Calliste dont nous avons déjà parlé et que les *fossores* modernes appellent, dans leur langage laconique : *les cryptes des sacrements,* on rencontre une table à trois pieds, sur laquelle sont placés à côté l'un de l'autre un poisson et du pain. Dans un des deux cas, la table est seule[1] ; dans l'autre, elle fait partie d'un ensemble de scènes dont j'essayerai plus tard de montrer l'enchaînement, et deux personnes sont debout près d'elle : d'une part, un homme qui étend la main droite sur le plat de poisson, de l'autre, une femme orante[2].

Il faudrait renoncer entièrement à toute conclusion scientifique et à toute synthèse, pour voir dans cette table placée sur les murs d'une crypte chrétienne, à côté des images du baptême et dans un vaste ensemble de figures symboliques, autre chose que la table eucharistique, la *mensa dominica* de saint Paul, la table du Seigneur, appelée de ce nom à toutes les époques de l'histoire chrétienne. Mais cette affirmation qui,

[1] *Rom. sott.*, t. II, pl. XV.
[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XVI.

Digitized by Google

lorsqu'on considère cette image dans son milieu, naît dans l'esprit avec la puissance spontanée des vérités évidentes, reçoit vraiment des monuments écrits un merveilleux commentaire. Nous ne nous lancerons pas dans une vaste exploration des Pères, nous interrogerons seulement deux documents épigraphiques à peu près contemporains de notre image, et ils suffiront amplement, on va le voir, pour nous en révéler tous les mystères. L'un d'eux est la fameuse inscription d'Autun, dont le texte a une telle saveur d'archaïsme que beaucoup de savants, M. de Rossi en tête, n'hésitent pas à y reconnaître un écho manifeste de l'école gréco-gallicane de saint Irénée; l'autre est une inscription orientale, celle d'Abercius[1], transcrite dans ses actes et attribuée par eux à l'époque de Marc-Aurèle sans que rien nous conseille de contredire cette assertion[2]. Nous ne citerons de ces deux poëmes, car par la forme et par le fond ils en méritent le nom, que les paroles indispensables pour arriver à notre but.

Le premier (l'épigraphe d'Autun), s'adresse au *Fils de l'*Ιχθυς *céleste*, et ses paroles, qu'il faut lire en grec pour en goûter le charme, sont déjà pleines d'enseignements. Les fidèles y sont invités *à prendre la nourriture douce comme le miel du Sauveur des saints et à manger avidement l'*Ιχθυς *qui sera posé sur leurs mains*[3] (ces derniers mots font allusion à la coutume antique de déposer l'Eucharistie sur les mains des fidèles). Ne pourrait-on pas vraiment inscrire ces deux vers en guise de texte explicatif sous l'image du cimetière de Calliste, et le poisson placé sur la table n'en recevrait-il pas une parfaite interprétation? Mais ce n'est pas tout; voici l'épigraphe d'Abercius écrite en Orient, qui va, à son tour, faire ressortir devant nous le sens de la juxtaposition du poisson et du pain et nous dévoiler la valeur des autres détails de la peinture romaine. C'est Abercius qui parle, dans ce langage mystique, écho du cycle symbolique figuré et destiné à être entendu des seuls initiés. Il raconte d'abord son voyage de Syrie à Rome, puis il ajoute :

[1] Le premier monument a été découvert et le second tiré de l'oubli, par le cardinal Pitra (V. *Spic. Solesm.*, t. III, p. 532; t. I, p. 554 et seq.)

[2] V. la dissertation du P. de Buck sur les actes de S. Abercius. *Acta Sanctorum*, Octobris, t. IX, p. 486-89.

[3] Σωτῆρος δ'ἁγίων μελιήδεα λάμβανε βρῶσιν
Ἔσθιε π(ε)ινάων ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.

Digitized by Google

La foi m'a guidé partout et a placé devant moi pour nourriture le poisson de la fontaine, le poisson grand et pur pris par la Vierge chaste, qu'elle a servi à manger à ses amis en leur donnant du pain et du vin délicieux[1]. Voici encore, ainsi que nous venons de le voir en Gaule et à Rome, le poisson divin qui nous apparaît en Orient comme le mets par excellence. Mais Abercius fait un pas de plus, et, en décrivant le festin servi par la foi aux chrétiens, il établit par ses paroles la même équation que l'artiste romain a voulu rendre par son pinceau entre le poisson et le pain. Nous ne pourrions donc, on l'avouera, trouver un meilleur maître pour nous expliquer la mystérieuse image. La femme orante elle-même s'illumine devant les vers d'Abercius. Nous savons déjà que l'image de l'Église se découvre parfois sous cette solennelle figure; que sera-t-elle donc ici, si ce n'est celle qu'Abercius désigne comme la maîtresse du repas sacré, la *Foi* qui a été la directrice de son voyage, et qui assiste à la table du grand mystère personnifié dans l'Église des croyants, l'*Ecclesia mater*[2]. Quant au personnage qui, en face de l'orante et le visage tourné vers les spectateurs, étend les bras au-dessus de la table mystique, c'est, sans qu'on en puisse douter, le prêtre, au moment où il accomplit le rite sacramentel; l'imposition des deux mains ou de la main droite seule a toujours été dans la liturgie chrétienne un signe de consécration. Ainsi, le pain, l'acte qui le transforme, la nature de la nouvelle substance inscrite en hiéroglyphe près de lui, l'autorité et la vertu qui le distribuent aux fidèles, toutes ces grandes croyances, éclairées par les témoignages de l'Orient et de l'Occident, se trouvent ici réunies, et l'on peut bien appeler cette première classe de banquets : le Banquet eucharistique proprement dit.

Passons à une autre espèce de repas, dont la forme extérieure est tout à fait différente. On y voit une table, devant laquelle sont assis sur un lit antique plusieurs convives. Le nombre,

[1] ..... πίστις νε προῆγε
Παντη, καὶ παρέθηκε τροφὴν ΙΧΘΥΝ ἀπὸ πηγῆς
Παμμεγέθη, καθαρὸν ον εδράξατο παρθένος αγνη
Καὶ τοῦτον παρέδωκε φίλοισ 'έσθειν διὰ παντός
Οἶνον γρηστὸν ἔχουσα κέρασμα διδοῦσα μετ'ἄρτον.

[2] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 336-340.

Digitized by Google

comme le sexe de ces personnages, est invariablement déterminé ; ce sont toujours des hommes, et ils sont toujours sept ; devant eux, sont servis des poissons et parfois des pains. On rencontre souvent cette représentation sous cette forme à peu près stéréotypée, dans les peintures souterraines. Il me suffira ici d'en mentionner au moins cinq exemples dans les *cryptes des sacrements* [1] ; l'un d'entre eux est placé immédiatement à côté de la fameuse *table du poisson* dont nous venons de traiter, et est évidemment en rapport avec elle. Les détails de ces peintures, étudiées avec l'esprit de l'art primitif, nous reportent spontanément à l'une des scènes de l'Évangile, postérieure à la résurrection. Chacun se rappelle le récit du dernier chapitre de saint Jean [2], l'apparition matinale du Sauveur à ses apôtres sur les bords du lac de Tibériade et le repas qu'il leur offrit. Ce repas se composait de poissons cuits sur les charbons et de pains, et les disciples étaient sept, le tout comme dans nos peintures. Dans l'une d'elles [3], l'artiste a voulu même ajouter une particularité plus caractéristique encore, et il a représenté les sept convives nus pour indiquer qu'ils venaient de la mer et de la pêche, comme nous le raconte l'Évangéliste. Du reste, les témoignages de l'antiquité chrétienne ne nous laissent pas solitaires en face de cette explication. Les passages des pères où ils affirment la relation symbolique entre le poisson grillé et le Christ souffrant, *Piscem assum* et *Christum passum*, sont trop connus pour que nous nous y arrêtions. Mais on peut citer une série de textes non moins démonstratifs, où l'ensemble du repas servi par Jésus sur les rives du lac de Tibériade est pris comme symbole de l'Eucharistie. Les savantes recherches du cardinal Pitra en offriront, à ceux qui voudront les consulter, de nombreux exemples [4]. Enfin, l'anonyme d'Afrique fait une allusion non moins évidente à la scène, lorsqu'il appelle Jésus-Christ *le grand poisson qui sur le rivage a rassasié de lui-même ses disciples, s'est offert en* ΙΧΘΥϹ *au monde entier et dont les vertus intérieures nous illuminent et nous nourrissent chaque jour* [5].

[1] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 340-342 et pl. XIV, XV, XVI, XVIII.
[2] Jean, XXI, 1-15.
[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XV.
[4] V. *Spicil. Solesm.*, t. III.
[5] « Piscem magnum qui satiavit ex se ipso in littore discipulos et toti se

Digitized by Google

Mais, pour donner plus de clarté à cet examen, nous avons omis jusqu'ici un détail important de la peinture, qui va confirmer à la fois sa valeur symbolique et le sens de notre représentation. La table du repas évangélique n'est pas isolée; devant elle sont rangées un certain nombre de corbeilles pleines de pains. Leur nombre varie ; elles sont tantôt sept, tantôt douze, parfois huit, mais elles se retrouvent constamment jointes à la table des sept disciples, et l'on peut dire qu'elles font partie du groupe. Cependant, il n'est nullement question de corbeilles de pains dans la scène historique racontée par saint Jean, et il faut nous adresser à un autre souvenir pour en expliquer la présence. La recherche ne sera pas difficile, du reste. Il n'est personne qui, en face de ces corbeilles, ne pense naturellement aux deux multiplications de pains et de poissons accomplies par le Sauveur pour nourrir les peuples affamés qui le suivaient. Après l'une d'elles, celle des pains de froment, il resta, nous le savons par l'Évangile, sept corbeilles pleines; dans l'autre, celle des pains d'orge, il en resta douze ; or, ce sont là précisément les deux chiffres que nous rencontrons presque constamment dans la peinture du Banquet. Parfois, il est vrai, un nombre différent apparaît ; mais ce phénomène est facile à expliquer en face de la nature spéciale de nos images, qui n'empruntent souvent à l'histoire que les traits indispensables pour y appuyer le symbole. Cependant tout n'est pas dit. Il faut découvrir la raison pour laquelle le souvenir des multiplications est si intimement uni à celui du repas de Tibériade. Les Pères ne nous abandonneront pas dans cette dernière exploration ; ils témoignent abondamment, au contraire, en faveur du sens symbolique profond que l'antiquité chrétienne attribuait à ce prodige, et ils nous y montrent encore une image de l'Eucharistie.

Rien ne paraîtra plus naturel, du reste, que cette interprétation, si l'on considère la matière des deux multiplications miraculeuses : le poisson, c'est-à-dire le signe hiéroglyphique du Christ, se faisant nourriture des fidèles dans l'Eucharistie, et le pain, c'est-à-dire l'apparence sous laquelle il se présente

obtulit mundo **ΙΧΘΥΝ**, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur et pascimur. » (Anonym. (sous le nom de Prosper d'Aquitaine), *De promiss. et præd. Dei*, t. II, p. 39.)

Digitized by Google

à eux. Ainsi, à Rome, en Italie, en Gaule, en Orient, en Afrique, partout enfin, le sens eucharistique donné à cette scène apparaît dans les écrits patristiques les plus fameux [1], et les monuments, de leur côté, nous offrent tout un ensemble de représentations à travers lesquelles nous pouvons suivre la prédilection qu'inspire le sujet, et l'affirmation de plus en plus manifeste de l'idée qu'il renferme.

Il faudrait un traité complet pour faire connaître en détail les formes diverses sous lesquelles nous retrouvons le souvenir de ce prodige ; je suis contraint de me borner à une courte énumération. Tantôt ce sont les pains et les poissons qui nous apparaissent sur les gravures des inscriptions, avec leur nombre primitif, avant d'avoir été multipliés par la puissance divine [2] ; tantôt ce sont les corbeilles qui prennent place, ici autour de la table solennelle du poisson [3], là, comme nous venons de le voir, devant celle du repas de Tibériade [4]. Ailleurs, on fait un pas de plus, et on nous montre, au milieu de ces corbeilles, le Sauveur debout, une baguette à la main [5] ; une fois même, nous le trouvons portant des pains dans un pli de son vêtement [6]. Je ne m'arrêterai pas à distinguer la part d'histoire et la part de symbole que contiennent ces diverses représentations. Mes lecteurs feront eux-mêmes ce facile travail. J'ajouterai seulement que peu à peu on sort de ces figurations partielles, et que la scène historique tout entière arrive à se dérouler sur les murs. Le groupe de Jésus, debout au milieu des apôtres, lui présentant les aliments à multiplier, et ayant à ses pieds les corbeilles, commence à se répandre dans la période que nous traversons, et devient de plus en plus fréquent dans celle que nous aurons bientôt à caractériser. Enfin, pour achever d'esquisser en quelques mots le cycle de cette image, nous la voyons à Alexandrie apparaître, non-seulement avec tout son développement historique, mais encore au centre d'une grande composition qui nous offre en même temps le

[1] V. *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 525 et suiv. — *Bull. di arch. crist.*, 1865. p. 75. — V. aussi S. Ephrem. *Carmina Nisibina*. Leipzig, 1866, p. 176.

[2] V. *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 576, n° 71; Cavedoni, *Opusc. religiosi*, etc., ser. 2, t. I, p. 221 et suiv.; *Bull. di arch. crist.*, 1865. p. 76.

[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XV.

[4] *Rom. sott.*, t. II, pl. XIV, XV, XVI, XVIII.

[5] V. Bosio, *Rom. sott.*. p. 245, 331, 363, 367, 373, 515, 569.

[6] Bosio, *op. cit.*, p. 245.

Digitized by Google

repas des pains et des poissons multipliés et les noces de Cana [1], et réunit ainsi les trois scènes principales symbolisant aux yeux de nos ancêtres le plus grand des mystères chrétiens [2]. Que si l'on veut compléter ce trop rapide aperçu par une scène empruntée aux sculptures, on découvrira, sur un sarcophage des Gaules, Jésus-Christ multipliant les pains et les poissons devant un autel.

En voilà assez sur la seconde classe des banquets et sur les manifestations qui s'y rattachent. Il nous reste à décrire et à déterminer la troisième série de ces monuments. Nous n'en avons jusqu'ici que des reproductions assez imparfaites, et les travaux de l'avenir nous permettront un jour de les étudier plus en détail. Mais il est cependant possible et opportun de fixer dès à présent leur signification et de sortir du vague qui a régné trop longtemps sur ce point. Ces repas, dont nous trouvons notamment d'assez fréquents exemples dans le cimetière vulgairement appelé de sainte Agnès et dans celui des saints Pierre et Marcellin [3], s'offrent à nous sous des aspects quelque peu divers ; mais leur composition est toujours tout à fait différente de celle du banquet évangélique, et ils ont cela de commun entre eux que les convives sont indistinctement des femmes ou des hommes, et que leur nombre, au lieu d'être stéréotypé, varie dans les diverses peintures du groupe. Les anciens auteurs qui ont étudié les monuments de nos cimetières inclinaient à voir dans ces images des reproductions de ces repas communs et fraternels des chrétiens que nous appelons ordinairement les *agapes*. Mais outre que cette conception sort tout à fait du génie de l'art primitif, plusieurs raisons graves nous forcent, non pas à l'abandonner tout à fait, mais à l'élever à une plus haute puissance en substituant aux agapes de la terre les agapes du ciel. Quelques preuves suffiront. Nous les demanderons à une peinture du cimetière de sainte Agnès et à une sculpture du musée du Lateran. Toutes deux nous offrent l'image du banquet en relation avec une autre scène qui

[1] Pour la relation symbolique entre le miracle de Cana et l'Eucharistie. V. les *Catéchèses* de S. Cyrille de Jérusalem, XXII, n; Bott., *Rom. sott.*, t. III, p. 29; *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 74.

[2] *Bull. di arch. crist.*, planche adjointe au numéro d'août 1865, et tout le numéro d'octobre.

[3] V. Bosio, *op. cit.*, p. 349, 355, 395, 447.

Digitized by Google

détermine, sans doute possible, la nature de ce repas mystérieux. Dans la première, en effet, il sert d'image correspondante à la parabole des vierges qui, leur lampe à la main, attendent l'Epoux céleste [1]; dans la seconde, il est placé immédiatement à côté de la présentation de l'âme devant le Juge divin ; dans les deux cas, il est évident qu'il symbolise les joies de l'autre monde promises à une vie pure devant l'Éternel. D'autres détails, mis en présence de ces monuments éclatants, viennent en confirmer l'enseignement. Ainsi, au cimetière des saints Pierre et Marcellin, on trouve deux banquets, l'un publié par Bosio, l'autre encore inédit, où les personnages principaux, ceux qu'une inscription désigne comme chargés de verser le vin et l'eau du festin, s'appellent AGAPE et IRENE [2], la Paix et l'Amour. On ne pouvait symboliser avec une grâce plus chrétienne ce bonheur d'en-haut, ces sources vives auxquelles iront s'abreuver les âmes altérées, et auxquelles fait allusion avec une grande puissance de parole cette acclamation placée sur un tombeau : πιε εν Θεω, *Bois en Dieu* [3].

Il est plus que temps de quitter les banquets, dont l'étude si attrayante nous a retenus trop longtemps, et de continuer l'exploration des images symboliques tirées de l'Écriture dans laquelle les scènes des repas évangéliques nous ont déjà engagés. Reprenons l'ordre que nous avons suivi dans la première phase.

Nous avons étudié, en face des textes de l'Écriture, le groupe du rocher frappé par la verge miraculeuse. Nous connaissons le sens mystique donné par les prophêtes et par les apôtres à cette scène réelle de la vieille histoire d'Israël. Nous savons que la pierre représente le Sauveur, et la source, la grâce, surtout celle du baptême. Mais il nous reste à expliquer plus complétement les idées qui se rattachaient dans l'esprit des premiers chrétiens au troisième élément du groupe, c'est-à-dire au personnage qui tient la baguette et frappe le rocher. Sans cette dernière recherche, nous n'aurions de l'ensemble qu'une idée imparfaite, et la fréquence de cette image dans la

[1] Bosio, *op. cit.*, p. 461.

[2] Le banquet publié par Bosio (*op. cit.*, p. 391) porte ces inscriptions : *Irene da calda... Agape misce mi.* — Celui qui est encore inédit offre cette variante : *Irene porge calda... Agape misce nobis.*

[3] *Rom. sott.*, t. II, p. 272.

Digitized by Google

phase présente, la place importante qu'elle occupe à la tête des grandes compositions symboliques peintes dans les cryptes des sacrements, nous invitent naturellement à en achever l'explication.

Nous avons déjà vu que la verge qui frappe la pierre, était évidemment celle du sacerdoce chrétien. Mais une pensée plus précise, parfois implicite, parfois nettement exprimée, se fait jour dans cette scène. Les allusions des Pères et les enseignements des monuments se réunissent pour donner au personnage qui accomplit le miracle un nom différent de celui du Moïse de l'Ancien Testament. On le voit très-souvent, sur les sculptures, avec le caractère iconographique du chef des apôtres, et, sur deux verres dus à une main différente, ce même personnage, avec sa baquette et en face de son rocher, porte son nom écrit au-dessus de sa tête. Il s'appelle PETRVS [1]. C'est donc bien Pierre, celui que les monuments nous montrent souvent recevant la loi des mains du Seigneur, le chef des peuples assis à l'ombre de la mort et réveillés par la lumière évangélique, le nouveau Moïse enfin, qui fait jaillir le torrent et arrose le désert. Mais cette simple conception ne suffit pas. Si Pierre est choisi pour personnifier le ministère sacré, ce n'est pas seulement à cause du rapprochement entre lui et Moïse, mais encore à cause des relations spéciales établies entre lui et la pierre d'où sort la source du salut. En effet, en disant à Simon ces célèbres paroles : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, Jésus-Christ s'est assimilé l'apôtre et se l'est identifié pour ainsi dire en qualité de pierre fondamentale de l'Église. Tel est le sens naturel du discours du Sauveur auquel les Pères du IIIe siècle [2], saint Cyprien [3] en tête, firent de fréquentes allusions, en particulier lorsqu'ils traitèrent de la pierre dans ses rapports avec l'eau spirituelle qui coule de ses flancs.

Ainsi donc, quand Pierre nous apparaît avec le rôle de

[1] Ces deux verres à feuilles d'or font partie maintenant de la collection conservée dans la Bibliothèque du Vatican. Le premier a été publié par Boldetti (*Osserv. sui cimiterii*, p. 200). Le second l'a été pour la première fois par M. de Rossi (*Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 3).

[2] V. Mamachi, *Antiq. christ.*, t. V, p. 133 et seq.

[3] On connaît la célèbre épître de saint Cyprien à Jubajanus, dans laquelle il parle de l'Église en ces termes : « Ecclesia quæ ima est et super imum qui et claves ejus accepit Domini voce fundata. » (*Cyprian. ep.* LXXIII.)

Digitized by Google

Moïse, nous ne devons pas, si nous voulons rester fidèles aux conceptions chrétiennes contemporaines de ces peintures, séparer l'apôtre de la pierre dont le Christ lui-même lui a donné le nom et les qualités. Il suffirait, pour éclairer brillamment ce que nous venons de dire, d'exposer les textes principaux des grandes controverses du IIIe siècle sur l'unité de l'Eglise, défendue contre les Novatiens, et sur la validité du baptême conféré par les hérétiques. Ces écrits prennent, en face des peintures qui en sont les reflets, un intérêt tout nouveau, et ceux qui voudront les étudier y verront combien les types de la pierre et de la source, symboles de l'unité de la foi, du baptême et de l'Eglise, étaient alors inséparables de la mention de Pierre, sur lequel le Sauveur lui-même avait fondé cette unité. Pour moi, je me bornerai à traduire ici un passage d'une homélie de saint Maxime de Turin, prononcée devant le peuple, quand les sculptures du nouveau Moïse frappant le rocher étaient encore devant les yeux de tous, et qui résume merveilleusement les traditions dont il avait recueilli l'héritage : « Le Seigneur Jésus, dit le Saint, a voulu faire commu-
« niquer Pierre à son nom, car de même que, selon l'enseigne-
« gnement de l'apôtre Paul, la pierre était Jésus-Christ, de
« même Pierre a été fait pierre par Jésus-Christ, lorsque le
« Seigneur lui a dit : *Tu es Petrus et super hanc petram ædifi-*
« *cabo Ecclesiam meam.* Et ainsi, comme dans le désert, l'eau
« coula de la pierre pour abreuver le peuple de Dieu, la source
« de la parole du salut sortit de la bouche de Pierre et arrosa
« les aridités du monde, fatigué de son infidélité[1]. » Ces paroles symboliques peuvent sembler, au premier abord, difficiles à entendre nettement ; mais, avec un peu d'attention, on y discernera facilement la compénétration de ces deux idées : Jésus-Christ, par sa nature, pierre angulaire et source d'eau vive dans le désert, Pierre, par la communication de ces dons faite à lui par le Christ, devenu le fondement de l'Eglise et la

[1] Petro Christus Dominus communionem sui nominis libenter indulsit ; ut enim, sicut apostolus Paulus edocuit, petra erat Christus, ita per Christum Petrus factus est petra, dicente ei Domino : « Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » Nam sicut in deserto dominico sitient populo aqua fluxit e petra, ita universo mundo perfidiæ ariditate lassato de orei Petri fons salutiferæ confessionis emersit. » (S. Maximi Taurin., *Op.*, ed. Rom., 1784, p. 219.)

Digitized by Google

source de la doctrine céleste du salut, qu'il proclame au milieu des aridités de la terre. Tel est le sens profond et complet de nos peintures souterraines ; tel on le recueille implicite ou explicite dans la bouche des hommes les plus importants des générations contemporaines ; tel on le retrouve dans les textes des docteurs et des Pontifes des siècles de paix, parmi lesquels je ne citerai plus que le pape Innocent Ier écrivant au concile de Carthage ces puissantes paroles [1] : « Le « siége de Pierre est la source native d'où viennent toutes les « eaux et d'où elles se répandent dans toutes les régions du « monde, purs ruisseaux d'une source sans corruption [2]. »

Une autre scène que nous retrouvons deux fois dans les *cryptes des Sacrements*, et dont le lieu est le torrent sorti du fameux rocher, fait écho à l'image du baptême du Sauveur, que nous ont offert les cryptes de Lucine. C'est la cérémonie elle-même, telle qu'elle s'accomplissait sous les yeux de l'artiste, qu'on a voulu mettre sous les regards du peuple chrétien, en ayant soin de faire apparaître aussi le sens profond et la puissance intime du rite. C'est pour cela qu'on a choisi le fleuve symbolique, afin d'y placer le néophyte et que le pêcheur évangélique jette son hameçon près de lui [3]. Mais, en dehors de sa position relative, le groupe lui-même nous offre des enseignements précieux. Plusieurs pensent que le baptême par immersion entière a été seul en usage jadis dans l'Eglise ; les peintures que nous avons sous les yeux nous révèlent au contraire l'importance donnée à l'infusion et à l'aspersion, dès le commencement du IIIe siècle. En effet, dans les images du cimetière de Calliste, l'enfant est à peine entré dans l'eau jusqu'au-dessous du genou ; le personnage qui le baptise lui pose la main sur la tête, et l'eau, qui, dans un des exemples au moins, coule le long de ses membres, a été évidemment versée

[1] « Natalem fontem, unde aquæ cunctæ procedunt et per diversos totius mundi regiones puri latices capitis incorrupti manant » (Mansi, *Concilia*, t. III, p. 1071. Coustant, *Epist. rom. pont.*, p. 889). Les Pères d'Afrique écrivirent au Pape dans le même sens (*Concilia, ed. cit.*, t. IV, p. 344. Coustant, *op. cit.*, p. 866.

[2] On lira avec grand fruit, sur l'image du Moïse Pierre, les dissertations de M. de Rossi, auquel j'ai souvent emprunté textuellement les paroles, mais que je n'ai pu suivre dans l'abondance de ses démonstrations (V. *Rom. sott.*, t. II, p. 331-332, et *Bull. di arch. crist.*, janvier et février 1868.)

[3] V. *Rom. sott.*, t. II, pl. XVI.

Digitized by Google

sur lui avant l'imposition. Le défaut d'espace m'empêche de m'étendre davantage sur cette question que divers monuments, empruntés à d'autres églises, viendraient éclairer [1]. J'ajouterai seulement que Tertullien fait allusion à cette sorte de rite baptismal, en disant que, de l'avis de plusieurs, les Apôtres avaient été baptisés au moment où, dans le navire, ils avaient été aspergés par les flots : *Fluctibus adspersi operti sunt* [2], et je me bornerai à appeler l'attention sur la place que pourront tenir nos images dans les controverses avec les Byzantins modernes, qui attaquent d'ordinaire la validité du baptême par infusion et par aspersion [3].

Je n'ai rien à ajouter aux sens cachés que nous avons découverts dans l'Arche noétique ; mais les manifestations que nous rencontrons dans la période présente confirment d'une manière éclatante la valeur mystique que nous avons attribuée à ce vieux symbole. En effet, le personnage que nous distinguons dans l'arche est loin d'être toujours le patriarche de l'Ancien Testament. Souvent, on voit à sa place un jeune homme ou un enfant [4], plusieurs fois même, on y a trouvé une femme [5]. Enfin, sur un sarcophage placé dans le musée épigraphique du Lateran [6], la tradition des peintures se perpétue et se complète. La défunte y est représentée dans l'attitude d'orante, voilée, et ayant au-dessus de la tête son nom propre IVLIANE ; puis on la retrouve une seconde fois, avec la même forme et le même costume, voguant dans l'arche au sein des flots. Ce n'est donc pas, il faut le reconnaître, le Noé historique qui est peint, sculpté, ou gravé sur les tombeaux des chrétiens, c'est le fidèle défunt arrivé au salut et à la paix éternelle, grâce à la sauvegarde de l'arche mystique : l'Eglise.

Le groupe de Daniel entre les lions continue à régner sur les sépulcres que nous parcourons, apportant avec lui les mêmes horizons et les mêmes espoirs. La forme extérieure se

[1] V. entre autres : *Il battesimo per immersione e infusione repprensentato sul paliotto di S. Ambrogio* (Roma, 1864), publiée par un savant barnabite, le P. Graniello.

[2] *De baptismo*, c. XII.

[3] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 334.

[4] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 327, et Bottari, *Rom. sott.*, t. II, p. 65-158.

[5] V. entre autres exemples, *Rom. sott.*, t. II, pl. XLVII, p. 42 et une pierre sepulcrale placée au musée Kircher par le P. Marchi.

[6] Classe XVI (dans la galerie ouverte qui entoure la cour).

Digitized by Google

vulgarise avec la décadence de l'art ; les lions sont moins ardents, le groupe est moins élégant ; ce sont là à peu près les seules différences dignes de remarque ; aucun attribut nouveau ne vient traduire sous une forme plus explicite les richesses intérieures du symbole. Tel est au moins le cas pour les peintures. Aussi devrais-je en rester là. Mais on me permettra, afin de compléter cet aperçu, de rappeler en peu de mots l'importance que prend ce groupe après Constantin, sur les bas-reliefs des tombeaux de pierre. L'image du prophète, qui, plus que tous les autres, avait prédit la répudiation de la synagogue et le règne de la nouvelle Eglise, alors triomphante, est introduit, avec une persévérance frappante et souvent avec une place spéciale, au milieu des grandes pages anaglyptiques des sarcophages. Parfois en outre, Daniel n'est pas seul dans le lac des Lions [1] ; l'ange du Seigneur [2] s'y trouve aussi, et près de lui Habacuc offrant au prophète une corbeille pleine de pains accompagnés parfois du poisson mystique. Le pain et le poisson nous ont occupés trop longtemps pour que chacun n'ait pas reconnu le sens supplémentaire ajouté ici à la composition primitive. L'aliment divin qui donne la force de vaincre trouvait sa place légitime dans un groupe qui représentait à la fois la lutte et la victoire de l'âme et du corps sur les douleurs et sur les dangers.

Je ne sais si aucun groupe de la vieille langue symbolique a été plus longtemps et plus généralement employé que celui de Daniel. Si j'avais à en tracer ici toute l'histoire, il me faudrait embrasser l'Orient et l'Occident et arriver jusqu'aux limites du moyen âge. Je recommande à ceux qui voudraient tenter cette monographie, de ne pas oublier les boucles de ceinturons découvertes dans les tombeaux de l'Helvétie et de la Bourgogne [3]. Ces monuments leur offriront un des plus curieux et plus instructifs spectacles que puisse donner la décadence, je veux dire le passage progressif d'une image artistique à un

[1] V. entre autres le grand sarcophage de pierre du Musée du Lateran (*Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 69 et seq.), et un sarcophage de Brescia (*Odorici antichità crist. di Brescia*, pl. XII, p. 3).

[2] Pour le sens, d'accord avec l'interprétation des Pères, donné à ce mot sur certains monuments, V. *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 71.

[3] *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 24. On y trouvera une liste de plusieurs ouvrages où ces boucles peuvent être consultées.

Digitized by Google

dessin hiéroglyphique. Il nous reste, pour épuiser la liste des scènes scripturaires que nous avons parcourues dans la première phase, à ajouter quelques détails sur celle où le prophète Jonas joue le principal rôle. Je dis seulement quelques détails, parce qu'en traitant du navire nous avons été obligés d'anticiper et de montrer dès lors le mystère profond voilé sous cette image. Ce que nous avons à dire encore, c'est le développement et la variété que prennent, dans les peintures, les scènes empruntées à l'histoire du prophète de Ninive. Jonas forme à lui seul, peut-on dire, tout un cycle dont les représentations, tantôt isolées, tantôt groupées ensemble, ici plus riches en détails, là plus restreintes, comme il convient à un symbole, se déroulent dans les cimetières de Calliste, d'Hermès, de sainte Agnès, des saints Pierre et Marcellin. Parfois on aperçoit simplement un monstre engloutissant le prophète et un autre qui le rejette ; parfois même, le monstre est seul pour rappeler toute l'histoire. Ailleurs, au contraire, rien ne manque à la scène telle qu'elle est racontée dans la Bible : ni le navire, ni les passagers, ni la terre qui reçoit le prophète après sa mystérieuse absence ; une fois, on le voit debout sur la côte, après qu'il a triomphé de l'épreuve et que la résurrection est opérée [1]. Je n'ai pas besoin d'insister de nouveau sur les rapports symboliques établis dans l'esprit de nos ancêtres entre toutes ces scènes et celles que nous avons à traverser nous-mêmes pour arriver jusqu'au bout de notre espoir. Une autre image, empruntée à un moment différent de la vie du prophète, est peinte aussi sur les monuments, tantôt seule, tantôt combinée d'une manière plus ou moins intime avec celles qui la précèdent. Elle nous montre Jonas dormant en repos sous l'arbrisseau que la bonté divine a étendu au-dessus de lui [2]. La miséricorde de Dieu ombrageant l'homme pendant le sommeil qui précède le soleil de la résurrection, était une pensée trop consolante pour qu'un souvenir

[1] V. entre autres Bosio, *op. cit.*, p. 377, 384, 567.

[2] V. entre autres, *Rom. sott.*, t. II, pl. XIV et XVI, Bosio, *op. cit.*, p. 225, 277, 279, 331, 463. — La scène est la même dans toutes ces peintures, mais le moment choisi varie quelque peu. Jonas est représenté parfois au moment du réveil, lorsque l'arbre a disparu. J'ajoute que je me suis servi du terme *arbrisseau*, généralement employé dans les traductions françaises, ne voulant pas entrer ici dans la discussion qu'a fait naître l'interprétation du texte original.

Digitized by Google

historique en offrant le symbole ne fût pas adopté avec empressement. Aussi le dormeur et l'arbre protecteur qui l'abrite se rencontrent-ils souvent sur les tombes, associés parfois, non-seulement aux scènes du naufrage et du retour à la lumière, mais encore à celle du Pasteur divin, qui veille sur le fidèle assoupi et le reçoit dans l'autre vie [1].

Je ne prétends pas, je l'ai déjà dit, énumérer, sans en omettre aucune, toutes les scènes peintes dans nos cimetières. Cependant, quelques autres sujets, dont nous n'avons pas parlé dans la première phase, méritent d'être signalés dans celle-ci. On sait que je n'entends point affirmer par là qu'ils y aient pris naissance ; mais au moins s'y font-ils remarquer par l'extension d'usage qu'ils acquièrent. Nous avons déjà traité de la multiplication des pains et des poissons ; j'ajouterai les groupes du Paralytique, de la résurrection de Lazare et du sacrifice d'Abraham. Ces différentes images, plus communes encore sur les sarcophages que dans les peintures, seront l'objet d'études plus complètes à mesure que les trésors de la Rome souterraine se dérouleront sous la plume de M. de Rossi ; mais dès à présent le sens principal et le plus apparent peut être indiqué en peu de mots.

Il est impossible de nier que des deux paralytiques guéris par le Sauveur, l'un à Carpharnaüm, l'autre à Jérusalem, sur les bords de la piscine, le premier au moins ait été employé comme symbole de la rémission des péchés, et cela en raison des paroles bien connues que Jésus-Christ lui adressa : *Tes péchés te sont remis.* Aussi, dans les constitutions apostoliques, le premier des deux miracles est-il mis au rang des paraboles évangéliques concernant la pénitence [2]. Mais l'examen minutieux des peintures en rapport avec cette signification a besoin d'être poursuivi encore ; je me bornerai donc, après avoir mentionné cette interprétation, à indiquer la valeur spéciale du paralytique publié dans la *Rome souterraine* et tiré encore d'une des fameuses *Chambres des Sacrements* [3]. Il est debout, portant son lit, sur le bord de cette nappe d'eau où nous avons vu déjà s'accomplir tant d'actes merveilleux et c'est un con-

[1] V. *Rom. sott.*, pl. XLV, 7. Voir aussi un sarcophage du Musée du Lateran dont la composition dénote un art avancé.
[2] V. *Constit. apost.*, II, 19, ap. Pitra., *Jur. eccl. Græc. monum.*, t. I, p. 156.
[3] T. II, pl. XVI et texte, p. 334-336.

Digitized by Google

temporain de la peinture, un habitué de Rome dans ce temps-là, un docteur trop mêlé, hélas! aux grandes querelles d'alors, Tertullien enfin, qui va nous en révèler le mystère. En effet, il examine dans un de ses traités le sens caché de la piscine probatique où l'ange descendait pour agiter les eaux et sur le bord de laquelle le paralytique fut guéri, et il conclut qu'elle était un symbole du baptême [1]. Cette déclaration convient très-bien à la position du groupe dans la série où nous l'avons découvert, et, du reste, le témoignage de Tertullien a ici, je le repète, une valeur toute particulière ; car il est impossible qu'il n'ait pas vu lui-même la peinture callistienne; l'image du peintre et la sentence du docteur sont donc évidemment l'écho de la même doctrine et de la même tradition.

La scène de la résurrection de Lazare qui plus tard se reproduira des centaines de fois, peut-on dire, sur des monuments de toute nature, se fait remarquer, dans plusieurs peintures du cimetière de Calliste, par une liberté de dessin et d'allure qui est à elle seule un premier gage de leur antiquité. Au lieu de l'attitude invariable que nous offrira postérieurement le groupe, on aperçoit ici des différences de composition qui témoignent hautement en faveur de la spontanéité du travail artistique. Tantôt Lazare est enveloppé des bandelettes classiques dans les sépultures orientales ; devant lui est le Sauveur étendant sa verge, c'est le moment où le miracle s'opère [2]. Ailleurs, l'œuvre est achevée, la vie est revenue, le jeune homme sort, ou même a fait quelques pas en dehors de l'édicule sépulcral, et Jésus qui le regarde, et étend la main vers lui, appuie sur son épaule gauche l'instrument du miracle accompli [3]. Le sens de cette image est tellement clair, qu'à peine a-t-il besoin d'être énoncé. La résurrection de Lazare est le symbole évident de cette seconde vie que Jésus a promise à ses fidèles, lorsque, après la mort de son ami, il dit à Marthe toute en larmes : *Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra. Et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais* [4]. Des paroles analogues furent prononcées par le Sauveur après la multi-

[1] *De baptismo*, cap. IX et seq.
[2] *Rom. sott.*, t. II, pl. XXIX.
[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XIV et XV.
[4] Jean, XI, 25.

Digitized by Google

plication des pains et des poissons, lorsqu'il déclara qu'il était le pain de vie, et qu'il donnerait à manger son corps et à boire son sang, offerts l'un et l'autre en holocauste pour le salut du monde. Aussi, nous l'avons déjà laissé entrevoir, mais on ne saurait assez insister sur ce point, la relation intime de l'Eucharistie et de la résurrection bienheureuse est dans toute l'antiquité chrétienne un des caractères les plus frappants du cycle figuré. La coutume de réunir les représentations de ces deux dogmes était si enracinée, qu'elle dépassa les frontières de l'âge symbolique et que, lors même qu'on en eut perdu le sens, on continua souvent à employer cette belle association d'images dans laquelle la science sacrée avait traduit pour les premiers fidèles une des plus hautes doctrines de l'Evangile.

Le sacrifice d'Abraham, que nous avons nommé parmi les sujets qui se répandent pendant la deuxième phase, pourrait fournir l'occasion de longs développements. Il est représenté dans les cryptes souterraines avec une grande variété de composition. Tantôt Abraham est debout près d'un autel dont s'approche Isaac, les épaules chargées d'un fagot ; tantôt l'enfant est agenouillé près de l'autel allumé, et son père est au moment de le frapper avec le glaive qui arme son bras [1]. La tradition symbolique qui se rattache à ces monuments et se transmettra plus tard aux sarcophages romains et étrangers où la scène se retrouve, est facile à découvrir. Le célèbre sacrifice de l'Ancien Testament a été, on le sait, la préfiguration de celui du Christ et on le retrouve souvent posé en regard d'autres groupes qui figurent le sacrifice et le sacerdoce de la nouvelle loi. Mais la pénétration plus profonde de ces images nous entraînerait au delà des limites de ce travail. J'appellerai seulement l'attention spéciale de mes lecteurs sur la représentation d'Abraham, placée dans une des cryptes tant de fois interrogées déjà de la nécropole appio-ardéatine [2]. Elle fait partie d'un ensemble de peintures qui nous est bien connu ; elle complète l'enseignement de la fameuse table du poisson entourée du prêtre et de l'orante, dont elle fait le vis-à-vis de l'autre côté du banquet symbolique des sept disciples. La

[1] V. entre autres Bosio, *Op. cit.*, p. 339, 359, 525.
[2] *Rom sott.*, t. II, pl. XVI.

Digitized by Google

théologie a enseigné de tout temps la relation essentielle entre le sacrifice sanglant que Jésus-Christ consomma sur la croix et le sacrifice non sanglant qu'il institua dans la dernière cène, et que l'Église continue à offrir. Cette doctrine a été notamment développée de la manière la plus explicite par les Pères contemporains de notre peinture [1]. Saint Cyprien, par exemple, parle du *prêtre qui agit véritablement à la place de Jésus-Christ, imite ce que Jésus-Christ a fait, et offre dans l'Eglise un sacrifice plein et véritable à Dieu le Père*[2]. *Le sacrifice que nous offrons*, dit-il encore en résumant la doctrine, *est la passion du Seigneur*[3]. Ces textes rendent bien le sens de la peinture qui symbolise le Christ qui s'immole, en face d'une image représentant, comme nous l'avons vu, le prêtre qui consacre. La valeur symbolique de l'œuvre est, du reste, d'autant plus nettement déterminée, que tous les éléments dont elle se compose sont séparés au lieu d'être mis en acte. Abraham et Isaac ont, en effet, l'attitude de figures orantes, et ne se distinguent que grâce au bélier et au fagot placés près d'eux à dessein. L'intention de l'artiste, ou plutôt du docteur qui a dirigé sa main, a donc été, sans doute possible, de placer en regard de la consécration sacramentelle et près du repas symbolique l'idée fondamentale et nécessaire de l'unité du sacrifice de l'autel avec celui du Calvaire. Ainsi, préfiguration du sacrifice du Messie avant sa venue, sacrifice solennel accompli après lui par l'Église, sens intime et unité de ces grandes choses, rien ne manque pour faire de cette vaste composition un traité complet et profond sur l'Eucharistie.

Je ne citerai qu'en passant le groupe, reproduit souvent dans les planches de Bosio, où l'on voit Adam et Ève séparés par l'arbre de douloureuse mémoire autour duquel est enroulé le serpent[4]. Il était naturel que le souvenir amer de la chute prît place près des symboles rayonnants de la rédemption qui était venue affranchir l'humanité.

Mais c'est sur la femme bénie qui a coopéré à cet affranchissement, sur la secoude Ève, que je veux revenir encore comme

[1] Voir en particulier Doellinger, *Hippolitus und Kallistus*, p. 343 et suiv.
[2] « ... Sacerdos vice Christi vere fungitur id quod Christus fecit imitatur et sacrificium verum et plenum offert in Ecclesia Deo Patri. (Epist. LIV). »
[3] « Passio est Domini sacrificium quod offerimus. (Cypr., LXIV.) »
[4] V. entre autres Bosio, *op. cit.*, p. 233, 273, etc.

Digitized by Google

je l'ai promis, avant de quitter la phase la plus brillante de la peinture sous l'ère des martyrs.

Nous avons traité avec une ampleur suffisante les premières images qui nous offrent dans les catacombes l'effigie de la Vierge Marie. Nous avons vu que, contrairement à l'opinion de plusieurs, elle nous apparaît dès le début, seule, avec son Fils entre les bras, et non pas uniquement comme une portion plus ou moins importante de la composition représentant les Mages venant adorer le Sauveur. Il est impossible de nier cependant que cette scène de la première adoration des Gentils se rencontre souvent sur les fresques souterraines. Les cimetières de Calliste, des saints Pierre et Marcellin, de Priscille, de Domitilla nous en offrent tous des exemples [1]. Mais il y a de l'intérêt à se demander si, même dans cette scène, le but de l'artiste était purement historique, et si aucune autre intention ne se distingue à travers le récit des faits.

Un examen rapide, mais attentif, nous donnera la solution de cette question. L'Évangile ne rapporte pas quel était le nombre des Mages, et plusieurs ont affirmé que c'était à l'époque de saint Léon le Grand que l'on trouvait mentionné pour la première fois le chiffre trois [2]. Sans entreprendre la discussion des témoignages patristiques [3], il suffit à notre plan de rappeler que les monuments prouvent jusqu'à l'évidence l'antiquité beaucoup plus grande de cette tradition. Pour ne pas parler des dyptiques, des médailles et des bronzes sur la date desquels il peut y avoir quelque discussion, tous les sarcophages de Rome, de l'Italie et de la Gaule, dont le plus grand nombre est certainement antérieur à saint Léon, ne nous offrent ni plus ni moins de trois mages, et la très-grande majorité des peintures datant du IVe siècle ou antérieures à Constantin est d'accord avec les tombeaux de pierre pour nous enseigner l'antiquité traditionnelle et bien établie du chiffre trois [4]. Cependant cette règle n'est pas sans

[1] V. Bosio, *op. cit.*, p. 279, 389. — *Imagini scelte della B. Vergine Maria tratte dalle Catacombe romane*, pl. II et III. — Plusieurs peintures se voient aussi sous terre et sont encore inédites.

[2] V. Thilo, *Cod. apocr. Novi Test.*, p. 388.

[3] V. Patrizi, *De evang.*, t. II, 319.

[4] V. aussi une inscription qui fermait un loculus du cimetière de Priscille où cette scène est gravée. L'acclamation SEVERA IN DEO VIVAS, qu'on lit sur cette pierre, appartient à la plus ancienne épigraphie chrétienne.

Digitized by Google

exception. Sur une peinture du cimetière de Domitilla[1], les mages sont au nombre de quatre, sur une autre du cimetière des saints Pierre et Marcellin, appartenant comme la précédente au IIIe siècle, ils ne sont que deux[2], tandis que sur le magnifique vase de marbre gris placé par le Père Marchi au musée Kircher, leur nombre est porté à six. L'étude de ces trois monuments suffit pour nous révéler la pensée qui a présidé à ces variantes. Il n'est pas douteux que le désir de faire de la Vierge la figure dominante, de la placer au centre et de conserver en même temps la symétrie artistique, ait été le mobile du peintre ou du sculpteur, et que ce soit la nécessité de satisfaire à ce double besoin qui l'ait obligé à supprimer un des mages ou à en multiplier le nombre, les traitant ainsi comme des figures purement accessoires de la composition, subordonnées à l'image principale. Le groupe de Domitilla nous montre ce fait avec la dernière évidence. On y voit, en effet, les traces de l'esquisse primitive[3] : les trois mages traditionnels prenaient seuls alors place dans la composition ; mais la position que l'on voulait donner à la Vierge ne permettait pas dans ce cas de garder la symétrie, et pour remédier à ce défaut, un quatrième personnage fut ajouté. De ces observations il ressort : d'abord que dans la scène des mages, on était loin de vouloir retracer simplement un fait historique, car on aurait tenu alors à en conserver fidèlement tous les détails ; en second lieu, comme nous venons de le dire, que les mages n'étaient considérés que comme des figures accessoires, puisque leur nombre et leur place varient, tandis que la Vierge garde toujours une position prééminente, et devient dans les cas que nous avons cités le centre d'harmonie, si on me permet l'expression, de la peinture. Du reste, après le concile d'Éphèse, que l'on voudrait donner pour point de départ aux images personnelles, pour ainsi dire, de la Vierge mère, l'adoration des mages devant l'enfant qu'elle porte sur son sein a été certainement représentée, non-seulement à titre d'histoire, mais par dévotion pour la Mère de Dieu. Le fait est clairement démontré par la reproduction de la scène d'abord sur

[1] *Imagini scelte*, pl. II et III.
[2] *Imagini scelte*, pl. V.
[3] *Imagini scelte*, pl. IV.

Digitized by Google

plusieurs médailles destinées à être portées au cou [1], puis sur une très-ancienne peinture placée dans l'abside de l'église de Gravidona, près de Côme [2], et sur une mosaïque encore visible à Rome et située jadis dans l'oratoire de la Basilique vaticane, dédiée par Jean VIII à Marie [3]. « Si donc il est certain, » dirai-je en empruntant les paroles de M. de Rossi, « qu'après le concile d'Éphèse, l'Épiphanie a été représentée non comme pure histoire évangélique, mais pour honorer la Vierge, il n'y a pas lieu d'affirmer qu'avant ce concile, le but de l'art chrétien en multipliant les exemples de cette composition ait été différent. Au contraire, les monuments démontrent que, dès les premiers siècles, le groupe de la Vierge avec l'Enfant est le sujet principal, et que les mages sont les figures accessoires; enfin que ce groupe ne doit pas son origine à la composition des mages adorant l'Enfant Jésus, mais qu'il est né indépendamment de toute scène historique [4]. »

C'est sur cette belle conclusion et sur ce beau sujet que je terminerai l'étude de cette seconde phase, que l'on peut appeler celle de l'apogée de l'art chrétien antérieur à la paix. La seule chose qui me reste à faire avant de passer à la période suivante, c'est d'essayer de montrer par un exemple éclatant la profondeur symbolique qu'aimait alors le génie chrétien, et qui permettait de relier dans un enchaînement grandiose les scènes que nous avons considérées isolément.

Je choisirai pour échantillon une crypte dont presque tous les sujets ont passé successivement sous nos yeux et qui appartient au groupe de ces cinq chambres précieuses entre toutes, contemporaines de Zéphiryn et de Calliste, que nous avons nommées *les cryptes des Sacrements* [5]. La connaissance que

[1] Deux de ces médailles, qui semblent appartenir au ve siècle environ, sont conservées au musée chrétien de la Bibliothèque Vaticane. V. *Bull. di arch. crist.*, 1869 (p. 33-64), où l'on trouvera des effigies de ces monuments et où le sujet tout à fait inconnu jusqu'ici, peut-on dire, des médailles chrétiennes pendant les premiers siècles, est magistralement traité.

[2] Einhard, *Annales*, ap. Pertz, *Monum. hist. Germ.*, t. I, p. 211 ; Muratori, *Scriptor. rer. ital.*, t. X, pl. CXXXI (à l'année 823).

[3] Cette mosaïque est conservée maintenant dans la sacristie de Sainte-Marie in Cosmedin.

[4] *Imag. scel.*, p. 21-22.

[5] J'engage ceux qui ont à leur disposition le second volume de la *Rome souterraine*, à consulter la planche supplémentaire CD, où ils verront les parois de cette chambre et celles de la chambre voisine se dérouler devant eux sous forme de tryptiques.

Digitized by Google

nous avons déjà de la majorité des images nous rendra facile la pénétration de leur synthèse et l'entente de la suite, à la fois mystérieuse et transparente, dans laquelle elles se dérobent. La décoration à fresque de la chambre s'étend sur deux larges bandes parallèles embrassant les quatre parois et sur la voûte. Parlons d'abord de la bande inférieure, la plus vaste et la plus importante. Les scènes successives qui y sont retracées représentent dans leur ensemble l'histoire d'un néophyte chrétien, ou plutôt la vie de tout chrétien, depuis l'heure où il renaît dans la grâce jusqu'à celle où il ressuscite dans la gloire. Parcourons-en les images dans l'ordre où elles sont placées. Le rocher mystique frappé par le nouveau Moïse est la source de cette eau merveilleuse qui pendant toute sa vie terrestre abreuvera le fidèle, le rafraîchira et le fortifiera dans la lutte ; aussi c'est lui qui ouvre la série des représentations. Puis, aussitôt après, voici le baptême, figuré avec un luxe vraiment merveilleux d'images. La scène tout entière se passe au milieu d'une nappe d'eau reliée dans l'esprit de l'artiste (comme il l'indique plus nettement dans un *cubiculum* voisin) au fleuve qui sort du rocher. Tertullien, du reste, enseigne en propres termes que l'eau baptismale *defluit de petra* [1]. C'est donc dans ce torrent mystique qu'on place à la fois les trois images qui retracent l'allégorie, la liturgie et l'effet du Sacrement initial de la vie chrétienne. On y voit le pêcheur de la parabole, puis le néophyte qui reçoit l'eau purificatrice, enfin le paralytique dont les péchés sont remis. Le premier acte est accompli, la vie surnaturelle est conquise ; arrivons au moyen de la conserver. Ici se présentent sans intermédiaire les tableaux eucharistiques dont nous connaissons déjà le profond et mystérieux développement. Les scènes qui contiennent l'allégorie, la liturgie et l'essence même du dogme, c'est-à-dire le repas de Tibériade avec les corbeilles des multiplications, la consécration et le sacrifice d'Abraham s'y trouvent harmonieusement groupés et forment, comme nous l'avons vu, un magnifique ensemble.

Le faisceau d'images qui se rapporte à ce grand mystère occupe la paroi centrale de la crypte, comme il occupe lui-même le centre de la vie chrétienne, entre le Baptême auquel

[1] *De baptismo*, cap. IX.

Digitized by Google

l'Eucharistie succédait jadis immédiatement, comme dans nos peintures, et la Résurrection, dont la paroi de droite nous offre, sous l'histoire de Lazare, l'éclatant symbole.

Un dernier sujet dont nous n'avons pas encore parlé, complète cette précieuse bande [1].

On y voit un homme assis sur un siége élevé et déroulant un volume, pendant qu'une autre figure placée devant lui tire un seau d'un puits où l'eau jaillit de toutes parts. La première idée qui traverse l'esprit se rattache au puits de la Samaritaine, dont le symbole clorait magnifiquement la chaîne mystique de nos images. Le Sauveur enseigna, auprès de ce puits, la doctrine de l'eau qui désaltère pour toujours et qui s'élance jusqu'à la vie éternelle [2]. Ainsi, tout se relierait, et le cycle commencé par la source rédemptrice coulant des flancs de la pierre, se terminerait par l'eau vive jaillissant du puits et par la promesse de la bienheureuse félicité. Mais le personnage qui préside à la scène n'occupe nullement la position assignée par le récit historique au Sauveur, et d'autre part, la personne qui tire l'eau paraît être un homme et non pas une femme. Cherchons donc, sans abandonner la conception primitive de la Samaritaine, s'il n'y aurait pas ici un nouveau mystère, et si l'on n'aurait pas voulu, comme dans d'autres scènes, substituer aux figures historiques des images allégoriques et idéales. L'étude de la crypte voisine nous vient en aide dans cet examen. Nous y voyons en effet, à côté d'un ensemble de scènes très-analogues à celles que nous achevons de parcourir, un homme tantôt assis, tantôt debout, et un volume en main, représentant certainement un docteur enseignant la science sacrée [3]. Un *fossor*, avec sa pique, était aussi peint sur les murs. L'artiste avait voulu, paraît-il, transmettre en même temps à la postérité le souvenir du génie qui avait inspiré l'ornementation de la chambre et de la main qui avait présidé aux travaux.

Telle doit être également, selon toute vraisemblance, l'intention dont nous découvrons la trace à la fois plus mystique et plus complète dans notre crypte. Là aussi nous trouvons les *fossores* armés de leurs instruments de travail, et, en face d'eux, un homme qui a tous les caractères d'un docteur; le siége

[1] *Rom. sott.*, t. II, pl. XVII.
[2] Jean, IV, 13, 14.
[3] *Rom. sott.*, t II, pl. XV.

Digitized by Google

élevé, le rouleau, rien n'y manque : le maître paraît même figuré, au moment précis où il lit et enseigne. C'est évidemment un docteur d'une de ces écoles romaines dont les récentes études [1] nous montrent de plus en plus l'existence entre le IIe et le IIIe siècle, c'est-à-dire à la date précise de la crypte. Mais que signifie ce puits placé devant lui? Un de ses plus illustres collègues, qui donnait ses leçons à Alexandrie pendant que ce savant inconnu enseignait à Rome, va se charger de nous en donner la clef. Origène, en effet, explique longuement et en propres termes que le puits est l'emblème du sens profond de l'Écriture, et il place dans la bouche même de Moïse un commentaire sur *le puits d'où il faut tirer les eaux spirituelles pour rafraîchir le peuple des croyants, afin qu'il puisse tirer des profondeurs le sens mystique* [2]. Ainsi nous voici revenus en quelque manière à l'eau merveilleuse du puits de la Samaritaine. Le sens est précisé, spécialisé, mais n'en termine pas moins dignement le grand poëme que nous a offert la bande inférieure et principale de la précieuse crypte. Celle qui la surmonte ne nous présente que les trois scènes de l'histoire de Jonas, mêlées, comme nous l'avons vu, à la conception de l'Église. On avait voulu reproduire encore une fois, et sous une autre forme, cette pensée de la résurrection qui domine toujours sur les tombes comme dans l'espoir des vieux chrétiens. Enfin, au centre de la voûte, dans une ornementation pleine de légéreté et de grâce, règne le bon Pasteur entouré de ses brebis et placé au milieu des arbres du Paradis [3]. Présent d'une manière quelconque dans toutes les scènes, dans la pierre du rocher, dans la renaissance du néophyte, dans la guérison du paralytique, dans le poisson du grand repas, dans le sacrifice d'Abraham, dans la résurrection de Lazare, partout et toujours l'amour de l'Église et le but de ses travaux, le Pasteur couronne dignement cette sublime épopée dont il est lui-même le divin inspirateur.

Ce coup d'œil jeté sur un sanctuaire qui synthétise en quelque sorte la théologie mystique du IIIe siècle, achève ce

[1] V. *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 87 et seq.

[2] « Quis sit puteus de quo aquæ spirituales hauriendæ sunt et reficiendus populus credentium ut sensum mysticum de profundis possit haurire. » *In numer. Homel. XII*, 1 éd. de la Rue, t. II, p. 311-314.

[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XVIII.

Digitized by Google

que nous avons à dire sur la phase la plus brillante de l'art chrétien avant Constantin. Nous venons de voir jusqu'à quelle puissance de conception symbolique l'esprit s'était élevé, avec quel art on savait associer l'hiéroglyphe à la scène d'histoire sacrée, en pénétrant la composition du souvenir de la parabole et de la représentation de la liturgie [1]. La crypte sur laquelle a porté en dernier lieu notre étude, forme comme le point culminant au delà duquel on commence à descendre. Si j'avais le temps, je montrerais comment, en effet, dans les trois chambres qui la suivent immédiatement, on découvre peu à peu les traces d'un changement d'attitude. Le cycle symbolique s'appauvrit graduellement, les groupes appartenant au système purement allégorique et presque hiéroglyphique s'effacent, les types bibliques prédominent de plus en plus, et dans leurs rangs, ceux qui offrent les caractères historiques le plus facilement reconnaissables sont l'objet d'une préférence marquée [2]. Ceci nous conduit directement à la troisième période des peintures souterraines, celle qui embrasse la fin du IIIe siècle, et dont un court aperçu suffira pour faire saisir le caractère.

V

Si le symbolisme a eu son éclosion pendant la première phase et son épanouissement pendant la seconde, il traverse pendant la troisième une condition nouvelle que je ne saurais mieux comparer qu'à une chute de feuilles. Mais cette déca-

[1] La méthode suivie dans ce travail m'ayant contraint à étudier séparément chaque scène et à n'en considérer que plus tard la synthèse, a eu pour résultat inévitable d'affaiblir un peu l'évidence de leur logique et mystérieux enchaînement, ou au moins de diminuer l'impression légitime que cette magnifique crypte produit. Aussi ne saurais-je trop instamment engager mes lecteurs à en étudier la démonstration dans le texte de la *Rome souterraine* (t. II, p. 328-351). Ce qu'on a découvert sur ces ruines, c'est, je le répète, une page complète, je dirais même un livre de théologie primitive, beaucoup plus frappant probablement que tout fragment inédit que l'on pourra trouver dans de vieux parchemins. De plus, M. de Rossi a mis un soin tout particulier à traiter cette matière et à l'embrasser dans son ensemble. Son langage lui-même s'est élevé dans les chapitres dont je parle à une plus haute puissance. La grandeur du sujet, peut-on dire avec vérité, a autant échauffé qu'illuminé son intelligence.

[2] *Rom. sott.*, t. II, p. 347-348.

Digitized by Google

dence n'est ni absolue ni universelle, ni sans résistance ni sans dédommagements. De même que les manifestations de la deuxième phase ne font la plupart du temps que traduire avec plus d'éclat la pensée contenue dans les phénomènes plus sobres de la première, les simplifications ou les transformations extérieures de la troisième époque n'empêchent pas l'idée interne de subsister, au moins pour les esprits imprégnés profondément de la vieille science. Mais ces intelligences pénétrées de doctrines, ouvertes aux aspirations et aux enseignements mystiques, assez instruites et assez puissantes pour comprendre sans commentaire l'énigme d'une figure complexe, pour faire sans efforts la part de l'allégorie et la part de l'histoire, pour se délecter enfin dans la contemplation d'une de ces grandes épopées symboliques, comme les populations italiennes du moyen-âge dans la lecture du Dante ou celles du nord dans les sculptures d'une cathédrale, ces intelligences, dis-je, n'occupaient plus dans l'Église une place numérique aussi importante. Je ne prétends point que leur nombre en lui-même diminuât; mais la foule grandissait autour d'elles. Comme je l'ai écrit ailleurs, ce n'était plus seulement des familles, mais des fractions entières de la société qui étaient chrétiennes, et l'on ne pouvait espérer de ces masses nouvelles une entente aussi ordinaire et aussi entière des formules symboliques qu'on l'avait obtenu d'une communauté restreinte de fidèles. Par la force des choses, les images exposées aux regards de la population et adoptées par elle-même, devaient être plus claires, mieux déterminées encore, les scènes plus simples, moins enchaînées à d'autres et à la fois plus complètes dans leurs détails, moins profondes, mais plus apparentes. Dans les âges postérieurs, des besoins analogues conduiront à l'inscription d'une légende sous les sujets tracés par le pinceau; à la fin du IIIe siècle, nous n'en sommes pas là, et diverses raisons s'y opposent; mais on supplée à la légende en précisant de plus en plus la composition. Des conséquences de diverse nature devaient suivre cette appropriation de l'art aux nécessités du temps. Une des premières fut l'abandon à peu près complet du langage hiéroglyphique proprement dit. L'emploi des paraboles diminue aussi considérablement, et, quand on en fait usage, on leur donne une extension suffisante pour qu'aucune méprise ne soit possible; mais l'attention, le goût,

Digitized by Google

le choix se portent avant tout sur les scènes empruntées à l'histoire et dans l'usage qu'on en fait, plusieurs règles s'introduisent peu à peu et finissent par être rigoureusement observées. D'abord, au lieu de groupes qui souvent étaient plutôt le souvenir que la peinture des faits, on prend soin de représenter les scènes historiques elles-mêmes, avec leurs divers personnages et leurs accessoires; en second lieu, le nombre de ces sujets se restreint, et le cycle des représentations souterraines ne recevra guère de nouvelles richesses avant l'heure où l'on sentira déjà le souffle de l'art brillant du triomphe et de la paix. Enfin, pendant que les sujets identiques se multiplient, la forme de leur composition, la disposition et l'agencement de leurs diverses parties se fixent définitivement et prennent un aspect uniforme et invariable ; c'est comme le premier pas vers la tendance qui a prévalu sous les empereurs de Constantinople, et que nous connaissons sous le nom de Byzantinisme.

Je ne prétends pas parcourir une troisième fois la liste de nos peintures ; il me suffit d'avoir indiqué les influences historiques qui agissent sur elles et le caractère spécial qui en est le résultat. Je citerai seulement deux ou trois scènes très-propres à faire comprendre l'esprit qui domine pendant cette période.

Nous avons suivi le poisson depuis l'aurore de la peinture chrétienne. Nous nous sommes arrêtés devant les compositions à la fois simples et profondes auxquelles il donne lieu dans les cryptes de Lucine ; plus tard, entre le second siècle et les premières années du troisième, nous avons étudié, dans les chambres des sacrements, les emblèmes compliqués de tout genre dont on l'entoure; quelques années après, le poisson mystérieux ne se rencontre plus que dans le repas mystique du lac de Génézareth associé aux fameuses corbeilles du pain multiplié. Dans la seconde moitié du IIIe siècle, cette scène elle-même s'efface, et le poisson n'occupe plus que la place à laquelle le convoque le récit des Évangélistes. L'image qui se substitue désormais à toutes les peintures dont nous venons de parcourir la série, et dont nous avons déjà dit un mot en parlant du banquet, c'est la simple histoire évangélique des multiplications faites par le Sauveur. Il est là, lui-même, debout au milieu de deux disciples, les poissons sous ses mains, les corbeilles à ses

Digitized by Google

pieds. Tel, dans la suite, le groupe se présentera invariablement à nous, tel il sera recueilli plus tard par les sculpteurs des sarcophages, et sa forme deviendra si parfaitement stéréotypée qu'il suffira d'un fragment souvent infime de stuc peint ou de pierre fouillée pour nous faire deviner la présence de l'œuvre entière.

La résurrection de Lazare peut encore nous servir d'exemple. Nous avons déjà fait remarquer la variété qu'offrait d'abord la composition. Le moment choisi différait, l'attitude du Sauveur et celle du jeune homme n'étaient pas toujours les mêmes. Maintenant, au contraire, la forme artistique ne se modifiera plus. L'instant adopté sera celui de l'accomplissement du miracle. Jésus debout, étendant sa baguette, et Lazare debout aussi, à la porte de l'édicule, enveloppé de bandelettes comme les momies : tel sera le type à peu près définitif des représentations de l'avenir [1].

Nous pourrions suivre la même tendance et constater le même phénomène dans les autres images bibliques, montrer par exemple la forme persévérante adaptée aux compositions de Jonas ou à celle de Daniel : j'aime mieux signaler encore une scène dont nous ne nous sommes pas occupés, parce que si elle a été employée plus tôt, ce qui est fort possible, elle se répand surtout à l'époque présente. Je veux parler du groupe des trois jeunes Hébreux, Ananias, Misaël et Azarias, jetés dans la fournaise de Babylone par les ordres du roi Nabuchodonosor. Ce groupe devient désormais un des sujets favoris placés sur les sépulcres pour rappeler, avec la puissance du Dieu des chrétiens, la victoire que, grâce à elle, remportera l'homme entier sur le monde et sur la mort. Les symboles de la résurrection, déjà si nombreux, se multiplient donc encore dans les cryptes ; c'est là un indice qui, joint à plusieurs autres, tend à nous faire soupçonner une intention spéciale appliquée alors à l'ensemble du cycle souterrain. On cherchait, nous le savons, à simplifier et à préciser les spectacles, les consolations et les enseignements offerts aux visiteurs des tombeaux. Or, parmi tous les dogmes chrétiens dont on pouvait faire choix, celui qu'on devait penser le plus naturellement à leur présenter,

[1] Quelquefois on verra sur les bas-reliefs Lazare couché dans un sarcophage.

Digitized by Google

était sans contredit celui de la résurrection. C'était l'accomplissement définitif de la promesse du Sauveur et de l'espoir du fidèle, la démonstration la plus éclatante de la puissance divine sur le monde, le but que poursuivait le chrétien à travers les secours des sacrements et les douleurs du martyre. Rien n'était à la fois plus complet en soi et plus aisé à rattacher aux autres points de la doctrine de l'Église; aucun dogme n'était plus important à graver dans l'esprit des fidèles et plus facile à leur faire aimer. Aussi est-il possible, peut-être même vraisemblable, que plusieurs peintures qui, sans être absolument séparées de l'idée finale de la résurrection, avaient jadis un sens personnel et distinct bien marqué, aient pris alors aux yeux de la foule un sens plus simple et plus général.

Ainsi, outre Lazare, Jonas, Daniel, de tout temps symboles résurrectionnistes, le paralytique, la scène de la multiplication, celle des noces de Cana peuvent fort bien, vers la fin du IIIe siècle, avoir été présentées aux masses, moins pour leur valeur individuelle que pour leur rappeler, par des souvenirs éclatants, la puissance miraculeuse du Dieu de la résurrection. La préoccupation plus historique que mystique qu'on découvre alors, contrairement aux usages du passé, dans la composition de ces groupes, s'accorde bien avec cette supposition; elle est appuyée en outre par un texte du livre des Constitutions apostoliques, dont les matériaux paraissent avoir été réunis en un seul corps précisément à l'époque dont nous traitons [1].

Mais si le symbolisme subissait ainsi une décadence, s'il cessait d'être aussi répandu, aussi populaire, disons le mot, il n'en demeurait pas moins, comme je l'ai déjà fait observer, l'objet des méditations privilégiées des savants; ses principales figures paraissent même avoir été couvertes de ce voile discret du silence, dont la prudence obligeait à envelopper les plus hautes vérités; en d'autres termes, elles semblent avoir

[1] « Præterea credimus resurrectionem fore vel ob ipsam Domini resurrectionem. Ipse enim est qui Lazarum resuscitavit, qui Jonam viventem eduxit de ventre ceti, qui tres pueros ex fornace Babyloniæ et Danielem ex ore leonis, is non carebit viribus ad suscitandum nos quoque. Qui paralyticum sanum in pedes statuit et cæco a nativitate quod deficiebat reddidit, is ipse nos quoque ad vitam revocabit. Qui ex quinque panibus et duobus piscibus quinque millia virorum satiavit et ex aqua vinum confecit, item ex morte sublatos vitæ reddet. » (*Const. Apostol.*, lib. V, c. VII.)

Digitized by Google

été comprises dans la loi du secret [1]. Mais la tradition ne s'en transmettait qu'avec plus de soin, et nous en apercevons encore les plus profondes doctrines rappelées avec mystère dans les poëmes religieux de Prudence.

Un mot encore sur les réunions de symboles, ou plutôt sur les œuvres d'ensemble dans lesquelles on cherchait à faire converger une série de sujets pour former un tout. Nous en avons vu des exemples dans le cimetière de Domitilla, et plus tard dans les chambres des Sacrements, nous avons admiré un véritable poëme. Cette disposition à grouper plusieurs images autour d'une idée ne s'est jamais perdue, et si nous parcourions les bas-reliefs du IVe siècle, nous l'y verrions se perpétuer avec une persévérance remarquable. Un exemple de ces compositions synthétiques peut servir à faire ressortir mieux encore le vêtement nouveau donné aux conceptions anciennes dans la dernière phase de l'art avant la paix. Il s'agit de la chambre sépulcrale, assez voisine du tombeau de saint Eusèbe [2], dont j'ai déjà décrit la belle parabole où l'on voit le bon Pasteur entouré des Apôtres qui prêchent, de l'eau qui tombe et des brebis qui écoutent. Mais cette fresque peinte au fond de l'*arcosolium* central n'est pas isolée. De part et d'autre, deux sujets différents viennent compléter la pensée. A droite du spectateur apparaît encore le rocher mosaïque, arrosé par l'eau qui s'échappe sous la pression de la verge miraculeuse. Mais diverses précautions ont été prises pour rendre plus évidente l'intention du tableau. La scène historique augmente de vérité par l'adjonction de personnages figurant les Juifs qui se désaltèrent au torrent, et le sens mystique du nouveau Moïse est indiqué implicitement par la juxtaposition derrière lui d'un autre personnage. Celui-là est le Moïse de l'histoire, le législateur d'Israël, qui se déchausse pour monter au Sinaï et répondre à l'appel divin, symbolisé par une main sortant des nuages. Sa physionomie et son costume sont bien ceux sous lesquels divers monuments nous présentent le chef du peuple de Dieu, et ils n'ont rien de commun avec ceux donnés par l'artiste au Moïse du rocher. On ne pouvait faire ressor-

[1] V. *Rom. sott.*, t. II, p. 355.

[2] La date de cette chambre n'est pas encore fixée avec une entière précision, mais on peut dire, dès à présent, qu'elle ne s'éloigne pas de la période dont nous nous occupons.

Digitized by Google

tir plus clairement que celui-ci avait un sens caché qui sortait de l'apparence extérieure, et dont il fallait chercher l'interprétation. En face de cette composition, sur la valeur de laquelle je n'ai pas besoin de revenir, est placée la multiplication des pains et des poissons avec la forme historique dont j'ai déjà parlé. Ces images réunies à dessein : la source de la grâce, le Baptême, la rémission des péchés, l'Eucharistie, embrassent au fond l'ensemble des idées que nous avons découvertes à l'époque la plus brillante du symbolisme; seulement leur manifestation extérieure s'est modifiée. Il est inutile de faire remarquer en détail la transformation que cette expression a subie. Après tout ce que nous avons dit, chacun verra, avec bien peu d'étude, qu'on a cherché à effacer les sous-entendus et à simplifier les idées, tout en laissant debout les mystères devant ceux qui étaient capables de les approfondir.

Plusieurs pourraient s'étonner si j'achevais cette revue des images et des emblèmes principaux dont l'effigie se rencontre sur les parois des Catacombes, sans dire un mot au moins de deux signes, dont l'un est un des plus populaires du Christianisme et dont l'autre a attiré récemment l'attention.

Je veux parler du monogramme du Christ, placé par Constantin sur le *labarum*, et d'une croix de forme spéciale qui peut se décomposer en quatre Γ grecs diversement disposés et que, pour cette raison, les archéologues appellent *la croix gammée*.

Arrêtons-nous d'abord sur le monogramme.

Cette forme spéciale du *signum Christi* a-t-elle été employée par les Chrétiens avant le moment où Constantin en fit l'usage éclatant que chacun connaît? C'est une question qui a souvent excité l'intérêt des érudits, et qu'un examen chronologique des vieux monuments peut seul arriver à résoudre. M. de Rossi s'est livré à cette étude avec un soin scrupuleux pendant toute l'exploration du cimetière de Calliste. Le résultat de ses observations, dont les éléments sont entre les mains du public [1], peut se résumer facilement.

Il faut distinguer d'abord deux manières d'employer le monogramme. Il peut servir simplement d'abréviation dans le courant d'une phrase, ou bien être placé seul, en dehors de

[1] V. entre autres *Rom. sott.*, t. II, p. 319-322.

Digitized by Google

toute formule. Dans le premier cas, il n'est qu'une forme graphique abrégée ; dans le second, il a une personnalité à part et devient un symbole.

Nous avons, avant Constantin, plusieurs exemples certains de l'association des premières lettres du nom du Sauveur, pour rendre plus laconique l'acclamation d'une épitaphe. Le X et l'I, et probablement aussi le X et le P grecs, s'unissent à diverses reprises pour représenter les noms de *Jesus Christus*, ou de *Christus*, surtout dans les formules *Dominus et Christus* ou *in Christo*[1]. Cet usage d'abréger dans l'Ecriture un des noms principaux, n'était pas propre aux seuls Chrétiens; ils ne faisaient en cela que suivre l'exemple des Romains et des Grecs, qui se servaient eux-mêmes dans un autre sens de la réunion du X et du P sous cette forme ☧ sur les inscriptions et sur les monnaies. Mais toute autre est la question de l'emploi du ☧ solitaire, c'est-à-dire comme symbole et signe du Christ. Un soin extrême a été mis à inspecter et à discuter chronologiquement toute épigraphe et tout fragment de pierre du cimetière de Calliste, où on en découvre quelque trace ; aussi est-il permis de poser avec confiance la conclusion suivante : elle ne s'applique rigoureusement qu'à la nécropole appio-ardéatine, mais, tout en laissant le champ libre aux révélations de l'avenir, elle résume à peu près l'état actuel de la science sur le problème de l'âge du monogramme. Nous pouvons donc dire que nous possédons quelques très-rares exemples du monogramme, qu'il n'est pas impossible d'attribuer aux trois premiers siècles, mais un exemple irréfragable, absolument certain, appartenant à cette époque, nous fait défaut jusqu'ici. Il faudrait se garder de prétendre cependant que les découvertes ne nous le fourniront pas. Outre divers autres arguments génériques, destinés à rendre vraisemblable l'emploi de ce signe par les chrétiens avant la victoire de Constantin [2], le nombre croissant des monogrammes grecs de noms propres que nous rencontrons dans l'épigraphie du IIe et du IIIe siècles [3] combat les probabilités de son absence. Nous

[1] V. *Inscr. christ.*, t. I, p. 16, n° 10. — *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 30; XLVII, 52, 53; LVII, 22.

[2] V. *Epist. de titulis Carthaginiensibus. (Spicil. solesm.*, t. IV, p. 532.)

[3] *Rom. sott.*, t. II, pl. XXXIX, 17; XLIII, 43, 45; XLV, 14; XLIX, 19. V. *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 35.

Digitized by Google

avons trouvé jusqu'au monogramme du nom de la croix. Comment celui du nom du Sauveur eût-il été le seul que les fidèles auraient oublié, lorsque ces initiales formaient déjà depuis longtemps un sigle connu et usité? Que si cependant l'usage en a été très-rare, comme le prouvent de plus en plus les nouvelles études, on doit y voir seulement la préférence marquée donnée pendant l'ère des martyrs aux formes plus dissimulées du *signum Christi*. Mais il ne fallait qu'une occasion pour transformer l'exception en habitude et pour donner l'élan à la coutume. En effet, il suffit de la conversion de Constantin et de l'exemple qu'il pose : aussitôt sur les mêmes monuments où l'absence du monogramme se constate jusque-là, on en voit toute une floraison s'épanouir. Les enduits de stuc, les marbres, les peintures, les mosaïques se couvrent de ce signe solennel, qui devient désormais le symbole de prédilection des chrétiens. Ainsi, présence à peu près certaine du ☧ dans quelques formules épigraphiques antérieures à la paix; présence possible, probable même, mais non encore entièrement démontrée, du même signe sous forme de symbole sur quelques rares monuments de cette époque; enfin usage très-multiplié après Constantin, telle est l'idée précise que l'on peut adopter sans redouter d'erreur.

Passons à la *croix gammée*, dont j'ai déjà décrit la forme, mais dont je veux encore produire l'image 卐. Ceux qui ont la pratique des monuments chrétiens connaissent depuis longtemps l'existence de ce signe, et ils ne lui ont jamais attribué d'autre importance que celle dont il est digne, comme une des formes déguisées, adoptées pour désigner la croix en la voilant. Mais des écrivains étrangers à l'archéologie chrétienne ont cherché récemment à donner à ce caractère une importance toute particulière. Sa présence simultanée sur certains monuments de l'Indoustan et sur ceux des catacombes, leur ont fait supposer qu'ils y trouveraient un appui pour la thèse de la prétendue origine indienne des dogmes chrétiens. C'en était assez pour exciter l'attention et pour encourager les hypothèses.

Je ne veux pas examiner aujourd'hui l'ensemble des assertions, aussi vagues dans leurs désignations que tranchées dans leurs assurances, que l'école dont je parle a posées sur les monuments des catacombes, et je me bornerai à dire que

Digitized by Google

ces monuments lui réservent, si le besoin s'en fait sentir, des défaites proportionnées à l'étonnante témérité de ses affirmations. Mais je veux rechercher brièvement, avec M. de Rossi pour guide, si la croix gammée peut être légitimement placée par cette école au nombre de ses arguments.

Le signe dont mes lecteurs ont le dessin sous les yeux est très-ancien dans l'Inde, aussi bien chez les Brahmanes que chez les Bouddhistes. Il est placé très-souvent en tête des inscriptions gravées dans les cavernes bouddhistes de l'Inde occidentale; en sanscrit, il est appelé *le Svastika*, c'est-à-dire, *signe de bénédiction* ou *de bon augure*[1]. D'autre part, ce même signe s'est rencontré, comme nous l'avons dit, sur un certain nombre de monuments chrétiens appartenant aux premiers siècles. Voici les deux faits incontestés. Reste à savoir si ces phénomènes placés aux deux extrémités du vieux monde, doivent être reliés immédiatement l'un à l'autre, et si l'on peut en tirer avec quelque vraisemblance des inductions en faveur de la parenté du Christianisme et des croyances de l'Asie méridionale. Quelques traits suffiront pour montrer quelle serait la valeur d'une semblable assertion.

On serait d'abord tout à fait dans l'erreur si l'on pensait que le 卐 se rencontre seulement chez les Indiens et chez les Chrétiens. Ce rapprochement, qui pourrait paraître étrange à première vue, n'existe pas dans la réalité des choses. Il y a, au contraire, dans l'emploi du 卐 une foule d'intermédiaires entre l'Inde et le monde chrétien. Laissons de côté les exemples, où, comme dans une fibule étrusque[2] et dans les vases italo-grecs, ce jeu de lignes peut être purement ornemental; tenons-nous-en aux monuments où l'agencement isolé des quatre *gamma* a évidemment un sens hiéroglyphique ou symbolique ; nous n'en verrons pas moins, d'un coup d'œil, qu'ils sont loin de constituer une famille ou d'avoir une généalogie exclusivement indo-chrétienne. Ce signe se rencontre à la fois en Palestine sur les monnaies de Gaza, en Grèce sur celles de Corinthe, en Sicile sur celles de Syracuse, à Capoue dans un tombeau sam-

[1] V. Burnouf (aîné), *Le lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit, accompagné de vingt et un mémoires relatifs au Bouddhisme, p. 625. *Journ. asiat. soc. of Great Britain*, t. VI, p. 654.

[2] V. Grifi, *Monum. di Cere*, pl. VI, n° 1.

Digitized by Google

nite[1]. Pendant l'ère impériale, les Romains en reproduisirent souvent l'empreinte, et on le trouve chez eux sur une foule d'objets, dont le caractère païen est impossible à contester[2]. Le sens précis attribué par les anciens à ce signe, dans les différentes régions et aux différents âges, n'est pas encore déterminé; mais, quelle qu'ait été sa signification, il était employé, on le voit, dans l'Asie occidentale, en Grèce, en Italie et même à Rome. On avouera donc que ce serait une préoccupation d'esprit non justifiée, de prétendre que, fermant les yeux sur ce qui les entourait, les chrétiens ont été demander directement à l'Inde l'usage de ce caractère. Le simple bon sens, c'est-à-dire le guide suprême en archéologie, nous impose une conviction toute différente. L'emploi du 卍 étant constaté dans le monde gréco-romain, c'est-à-dire dans le centre géographique où l'Eglise a eu son principal épanouissement, on devra naturellement conclure que c'est là qu'elle-même en a puisé l'usage, sans autre intention que d'ajouter une nouvelle forme déguisée de la croix à celles qu'elle possédait déjà.

Ceci nous conduit spontanément à parler du moment auquel on rencontre ce signe sur les monuments chrétiens. En effet, il ne suffit plus heureusement de dire qu'un caractère appartient aux premiers siècles et de s'en tenir là, comme s'il s'agissait d'une période unique. Nous avons acquis le moyen de distinguer les époques ; or, quand bien même le 卍 n'aurait pas été, comme nous l'avons montré, en usage dans l'Empire romain, il faudrait au moins, pour donner une importance apparente à son origine indienne, prouver qu'on le découvre, dans une proportion quelque peu sérieuse, chez les chrétiens au début de leur histoire. Eh bien ! c'est précisément le contraire que nous enseigne l'étude des monuments. Les plus vieilles familles épigraphiques, celles du cimetière Ostrien, des cimetières de Priscille, de Domitilla, de Prétextat, des cryptes de Lucine et de la partie la plus ancienne de la nécropole de Calliste, ne nous ont pas fourni jusqu'ici un seul exemple de la

[1] V. Raoul Rochette, *Mem. de l'Acad. des inscrip.*; t. XVI, Minervini, *Bull. di arch. nap.*, ser. 2, t. II.

[2] V. notamment une mosaïque représentant les rites païens de l'*ignispice* commentée par Ennius Quirinus Visconti (*Opere varie*, éd. de Milan, t. I, p. 141 et suiv.) et une inscription trouvée il y a peu de temps à Tebessa dans l'Afrique romaine. (*Ann. de la soc. de Constantine*, 1868, p. 205.)

Digitized by Google

croix gammée; et lorsque, au contraire, on aborde dans les mêmes cimetières les régions appartenant à la fin du IIIe siècle ou au IVe, cette croix apparaît, se multiplie et accompagne même plusieurs fois les monogrammes A ☧ Ω dont la date relativement récente est connue. Ainsi, c'est la seconde ère de l'histoire chrétienne, postérieure de trois siècles à son origine, ou au moins le déclin du premier âge, qu'on peut appeler, d'après les données les plus récentes de la science, le centre de développement du fameux signe. On ne saurait rencontrer d'argument plus concluant dans la question qui nous occupe. S'il fallait pourtant un trait de plus, nous rappellerions la ressemblance du 卐 avec la lettre phénicienne Tau ᚻ, célèbre depuis l'âge apostolique comme figure de la croix et de la Rédemption, et on pourrait y trouver une raison nouvelle du choix fait par les chrétiens.

Mais je me suis déjà trop étendu, et ce résumé, qui ne vise pas à la perfection d'un traité, suffira, je l'espère, pour faire entendre que l'importance donnée au 卐 est factice, et que, loin d'être le produit d'une tradition spontanée et primitive, son usage dans nos monuments est dû à un choix relativement tardif, réfléchi, dont la similitude de ce signe avec l'instrument de la rédemption est la seule base [1].

Nous avons enfin achevé la revue sommaire que nous nous étions proposée. Il nous resterait à dire quelques mots des monuments qui ont trait à la vie civile et des rares images dont l'iconisme peut être déterminé. Mais il vaut mieux attendre pour développer ce sujet la lumière que lui donneront les publications prochaines de M. de Rossi. Une seule chose nous reste encore à faire : c'est, après avoir suivi les diverses manifestations du symbolisme monumental, de nous demander si les récentes études peuvent jeter quelque lueur sur la date et le lieu de son origine.

Le symbolisme lui-même nous a apparu au début de ce travail, au milieu des enseignements du Sauveur; où et qaund a-t-on commencé à le traduire en représentations matérielles? Je ne prétends pas dire que ce problème soit entièrement

[1] Je ne saurais trop engager à lire sur le 卐 les observations elles-mêmes de M. de Rossi, publiées dans le *Bull. di arch. crist.* (nov. et décemb. 1868), p. 87-91.

Digitized by Google

résolu. Dans toutes les grandes choses, la fécondité du résultat est au prix d'un sacrifice ; et dans les grandes études, le sacrifice nécessaire est celui de l'impatience qui pousse à tirer des conclusions. Cependant nous avons déjà sous les yeux un ensemble de phénomènes qui concordent merveilleusement entre eux, de lignes qui convergent vers un centre commun. En effet, malgré le très-petit nombre de monuments appartenant aux autres églises que les découvertes nous ont encore fournis, nous en connaissons assez pour voir que le symbolisme de l'Église de Rome n'est pas isolé. Tantôt c'est une peinture, tantôt une sculpture, tantôt une inscription qui nous ramène au même cycle imagé. Nous avons déjà rapproché des peintures de Rome, les graphites de Modène, l'épigraphe d'Autun et celle d'Abercius exposée aux regards du public chrétien à Hiérapolis de Phrygie, et où l'auteur rapporte lui-même ses voyages en Mésopotamie et en Syrie. Nous avons vu combien peintures, gravures et inscriptions se pénètrent mutuellement, s'accordent et se complètent. Elles sont évidemment les unes et les autres les échos d'une langue comprise de tous les initiés, à la fois dans le bassin du Tibre et dans celui du Pô, dans celui de la Loire et dans celui de l'Euphrate. D'autre part on ne serait pas embarrassé pour découvrir dans l'Afrique romaine des traces de cet idiome, et sur les bords du Nil il était parlé également ; les peintures de la catacombe d'Alexandrie nous en ont donné une preuve évidente. Ainsi la partie principale et substantielle du système mystérieux de signes et de symboles dont nous avons traité était commune à toute la chrétienté d'Orient et d'Occident, et un fidèle transporté d'un cimetière de Syrie ou d'Égypte dans un cimetière d'Italie, y retrouvait non-seulement une même foi pour son âme, mais, paraît-il, au moins dans l'ensemble des scènes, un même spectacle pour sa foi. Que faut-il conclure de cette étrange concordance dans une matière qui n'importait pas au salut, et aurait pu si facilement varier sans entraîner aucune divergence dans la doctrine? que faut-il conclure de cette uniformité, pourrait-on presque dire, dans des régions si éloignées l'une de l'autre? Malgré les différences bien connues entre les tendances intellectuelles de l'Orient et de l'Occident, on pourrait comprendre facilement ces similitudes entre Antioche et Rome, bien que le souvenir de leurs rapports d'origine nous reporte déjà aux premières effusions de la foi.

Digitized by Google

Par une même pente d'idées, on peut se rendre compte des ressemblances entre les monuments de Rome et des Gaules. Mais la surprise augmente en face de la même découverte faite au siége de la grande école d'Alexandrie ; on sent de plus en plus qu'il faut recourir à une cause unique et puissante pour expliquer un effet si uniforme et si étendu. Quelle est cette cause? Nous n'en trouvons la trace ni dans les décrets d'un concile, ni dans aucun acte de la hiérarchie ecclésiastique ; et pourtant nous voyons l'usage du symbolisme universel dans l'Église, de temps immémorial. Faut-il donc recourir au grand principe énoncé pour les circonstances analogues par saint Augustin, et conclure que le symbolisme figuré a été enseigné aux premières communautés chrétiennes par les apôtres eux-mêmes? La tentation est forte ; l'ancienneté et la multiplicité croissante des découvertes nous presseraient presque d'affirmer. Cependant, fidèles à notre méthode, nous nous contenterons d'avoir entrevu ; nous résisterons encore, et nous attendrons de l'avenir le dernier mot[1].

Comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT.

[1] L'important travail qu'on vient de lire fait partie d'une étude sur l'art chrétien pendant l'âge des persécutions, que notre savant collaborateur publiera prochainement sous ce titre : *Les nouvelles études sur les Catacombes romaines*, (chez Poussielgue), accompagnée du travail sur le Cimetière de Caliste qui a paru ici même, il y a un an, et d'un autre sur des sujets analogues. Le livre de M. de Richemont sera précédé d'une lettre de M. le chevalier de Rossi.
(Note de la direction.)

Digitized by Google

GERBERT

ET LE CHANGEMENT DE DYNASTIE

SECONDE PARTIE

HUGUES CAPET ET CHARLES DE LORRAINE

III [1]

Si l'on demande à quels signes on reconnaissait en France, aux IXe et Xe siècles, un roi légitime, voici, je crois, la réponse que donnera l'étude des faits : le vrai roi de France, celui qui a le droit d'exiger des seigneurs cette précaire obéissance qui est devenue l'unique apanage du pouvoir central, celui dont l'autorité n'est pas contestable, bien que l'on en gêne perpétuellement l'exercice, c'est le prince qui réunit ces trois conditions : la naissance, l'élection, le sacre.

En premier lieu, la naissance. Tout ce que nous avons dit du prestige des Carolingiens par opposition à la puissance effective dont jouissait la Maison de France, tout ce que nous avons jusqu'ici raconté, les textes que nous avons rapportés et essayé de mettre en lumière, ont suffisamment montré que la royauté n'était pas purement élective, et que l'on reconnaissait universellement aux descendants de Charlemagne un

[1] Aux travaux sur Gerbert que nous avons énumérés, ajoutez le *Regestum de Gerbert*, par le P. H. Colombier (*Etudes religieuses*, 14e année, IVe série, tome IV, Août et septembre 1869).

Digitized by Google

droit héréditaire au trône si glorieusement occupé jadis par leur grand ancêtre. Ce droit d'hérédité n'était même pas primitivement restreint par la primogéniture. La loi, ou pour mieux dire, la coutume de la succession carolingienne, admettait le partage des États du souverain entre tous ses fils. C'était, on le sait, l'ancienne règle mérovingienne. Toutefois, sous Charlemagne et sous Louis le Débonnaire, cette règle, déjà violée au préjudice des fils de Carloman, avait failli, par suite de l'accession à l'Empire de la Maison d'Héristal, se transformer en une théorie assez différente, qui peut se résumer assez nettement ainsi : le chef de la famille est empereur et exerce une haute suzeraineté sur les États de ses fils, frères, neveux ou cousins, qui sont rois. Fontanet arrêta court le développement de ce principe, qui fit place à cette théorie nouvelle de la *fraternité*, dont nous avons parlé d'après M. Faugeron. L'ancienne règle du partage subsistait toujours, mais elle ne fut pas rigoureusement appliquée, et même elle finit par ne plus l'être du tout, comme nous l'ont appris les plaintes de Charles de Lorraine et ses tentatives contre Lothaire. Le système de la primogéniture avait, sous les derniers Carolingiens, décidément prévalu. Mais ce droit du premier né de la maison royale demeurait passif, s'il n'était mis en exercice à chaque changement de règne par une nouvelle élection.

En second lieu donc, l'élection était requise, et cette seconde condition avait, en France, une origine aussi ancienne que la première. Les princes Mérovingiens étaient élevés sur le pavois. Les princes Carolingiens étaient proclamés dans une assemblée des grands du royaume. Nous avons vu Lothaire profiter d'une de ses réconciliations avec Hugues Capet pour faire proclamer son fils de son vivant, afin d'épargner à Louis V les soucis d'une élection qui, nécessitant un interrègne, donnait beau jeu aux usurpateurs. Ce trait d'habile politique était destiné à porter des fruits, non pas au profit des Carolingiens, irrévocablement condamnés par cette inflexible loi de l'histoire qui n'est autre que la volonté de la Providence, mais au profit de la Maison même contre qui ce trait était dirigé. C'est un exemple qui, suivi avec une remarquable ténacité par les premiers Capétiens, finit par détruire au profit de l'hérédité pure et simple, le système de l'élection, par le moyen de

Digitized by Google

l'élection même. Il est, en effet, dans l'ordre des choses, qu'une élection constamment répétée au profit d'une même famille et dans les mêmes circonstances, dégénère d'abord en une simple reconnaissance, puis aboutisse à constituer un droit reconnu où elle va définitivement s'évanouir. C'est ainsi que la règle : *à chaque nouveau règne une nouvelle élection*, constamment appliquée d'une certaine manière, qui a consisté dans une habile soudure, pratiquée par avance entre le nouveau règne et l'ancien, a pu donner naissance à la règle diamétralement contraire, qui s'est formulée et se formule encore ainsi : *Le roi est mort, vive le roi!*

La troisième condition requise était le sacre, et elle n'était pas moins nécessaire que les deux autres. Il est inutile de rechercher ici l'origine exacte et la signification précise du sacre des rois de France. C'est une question fort difficile, et qui peut être très-vivement controversée. Il suffit de constater que depuis Pépin et Charlemagne les rois de France étaient certainement sacrés. L'archevêque de Reims était le ministre ordinaire, et peut-être pourrait-on dire nécessaire de cette cérémonie, qui mettait le dernier sceau à la légitimité royale, en lui imprimant un caractère religieux qui devait commander le respect et l'obéissance des peuples. La société française étant à cette époque entièrement et foncièrement catholique, on conçoit que le droit souverain ne fût considéré comme parfait en la personne du roi de France, que quand celui-ci avait reçu au nom de l'Église ce qu'on pourrait appeler le signe de l'adoption ecclésiastique de la royauté, ou, si l'on veut, l'investiture de la royauté catholique.

Voilà donc, à l'époque de Richer, ce que l'étude des faits nous révèle au sujet de la légitimité royale. Il ne faudrait pas s'imaginer, toutefois, que la théorie de droit public que nous venons d'exposer fût établie dans les esprits avec cette rigueur mathématique. L'historien ne peut éviter de donner une forme absolue au système qui résulte pour lui de l'ensemble des événements et des opinions d'une époque ; il ne s'ensuit pas qu'à cette époque ce système se présentât aux esprits, même les plus éclairés, sous cette forme d'une impérieuse netteté. Il faut donc, pour être exact, ajouter que les principes en matière de légitimité royale, que nous tentions à l'instant de formuler en une théorie, et pour ainsi dire de codifier, étaient,

Digitized by Google

pendant toute la période à laquelle précisément ils s'appliquent, vagues et flottants dans les esprits.

Des trois conditions que nous avons énumérées, bien qu'elles semblent exigibles dans l'ordre de cette énumération, la première pouvait, je ne dis pas sans contestation ni sans chances de retour, mais enfin sans que l'opinion publique y répugnât absolument et se soulevât d'elle-même, être mise de côté et suppléée par les deux autres. L'élection seule n'aurait peut-être point suffi à primer le droit d'hérédité, mais l'élection constatée et confirmée par le sacre devait faire pour le moins un contrepoids suffisant, pour que les esprits demeurant en suspens, ce fût la force ou les circonstances qui les inclinassent définitivement vers l'un ou l'autre côté. C'est ainsi que l'on avait vu successivement violer le droit héréditaire des Carolingiens par les élections d'Eudes, de Robert et de Raoul ; et notez que si l'usurpation d'Eudes et de Robert ne fut pas définitive ; si, après la mort de Raoul, Hugues le Grand recourut à l'héritier du droit carolingien, s'il ne put réussir à le détrôner, si Hugues Capet, son fils, attendit aussi longtemps et avec tant de patience l'heure propice pour sa Maison, c'est que le prestige des Carolingiens était encore assez fort dans l'esprit du clergé de France pour que le sacre ne manquât point au prétendant de cette famille au jour de la revendication, et peut-être, en certains cas, pour que le sacre fût refusé à l'usurpateur capétien.

Il n'était pas, je crois, inutile de mettre ici ces considérations au sujet de la légitimité royale, en guise de préface au récit de l'élection de Hugues Capet et de sa lutte avec Charles de Lorraine.

Si l'on compare les droits et les chances des deux prétendants à la couronne, après la mort du roi Louis V, voici ce qu'on trouvera : Charles de Lorraine satisfaisait à la première des trois conditions requises, mais il lui aurait été très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'y réunir les deux autres. Et d'abord, en ce qui concerne l'élection, sans doute il avait des partisans. Le prestige du nom Carolingien, absolument éteint dans la *Celtique* de Richer, ne l'était, ce semble, encore qu'à moitié dans la *Belgique*. Et puis, il est probable qu'un certain nombre de seigneurs ne voyaient pas sans peine le titre royal s'attacher enfin à une puissance effective. Mais

Digitized by Google

l'influence de Hugues n'en était pas moins prépondérante dans ces assemblées de grands et d'évêques qui faisaient l'élection des rois; la *Celtique* dominait complétement la *Belgique*. En outre, le duché de basse Lorraine dont Charles était possesseur, et qui aurait pu lui servir, une fois sur le trône, à lutter plus efficacement que son frère et son neveu contre l'influence des ducs de France, était un obstacle en ce moment, non-seulement parce que Charles le tenait d'un roi étranger, mais peut-être aussi par cette raison même qu'il lui assurait des forces indépendantes et des vassaux directs. Voisin de la *Belgique* française, le duché de la basse Lorraine n'était pas pour les seigneurs de Picardie, de Flandre, de Champagne, d'un rassurant voisinage, si le duc devenait en même temps leur suzerain. Cela devait contribuer à refroidir singulièrement le zèle de ceux-là mêmes d'entre eux qui préféraient Charles. Hugues, sans doute, était aussi proche, et il était plus redoutable; mais péril pour péril, les hommes, en général, aiment mieux suivre le courant que d'y résister. En ce qui concerne le sacre, les chances de Charles de Lorraine étaient plus faibles encore. Hugues Capet avait gagné peu à peu l'épiscopat à la cause, à l'avenir de sa Maison. L'archevêque de Reims ne s'appelait plus Foulques, Hérivée, ni Artaud, ni Odelric, il s'appelait Adalbéron. Au point de vue même du droit héréditaire, Charles avait contre lui un inconvénient assez grave : il était un Carolingien parfaitement légitime, mais il était le chef d'une branche cadette. Il n'était pas l'héritier direct, mais seulement l'héritier collatéral du dernier roi. L'usurpation de Hugues en devait sembler moins choquante, et nous verrons que ce prince rusé n'a pas manqué d'invoquer cette circonstance en guise de justification ou d'excuse.

Hugues Capet était certain de son élection, et son étroite alliance avec l'archevêque de Reims lui garantissait le sacre. Le droit héréditaire lui manquait sans doute, sa Maison n'était pas la Maison royale ; mais son grand oncle Eudes et Robert son grand-père avaient été rois. En outre, il semble bien, à lire Richer, que les ducs de France étaient, pour ainsi parler, reconnus comme des façons de vice-rois, et exerçaient, même en dehors de leurs domaines, de leur *gouvernement* propre, une influence, une suprématie, une suzeraineté quasi-royales. La transition n'en était que plus facile vers la royauté pure, la

Digitized by Google

première condition de la légitimité n'en devait être que plus aisément suppléée par l'accomplissement des deux autres.

Reprenons notre récit. Aussitôt les funérailles du roi Louis V achevées, les seigneurs s'assemblèrent, et le duc se saisit sans difficulté de la présidence. Son premier soin fut de débarrasser l'archevêque de Reims de l'accusation que le feu roi avait fait peser sur lui. Ici, il convient de citer Richer :

« Le duc prit la parole en ces termes : « Appelés de divers points « par un ordre du roi, pour juger la conduite de l'archevêque Adal- « béron, vous êtes venus, je pense, avec des sentiments d'équité et « d'impartialité. Or la mort du roi, de pieuse mémoire, qui poursui- « vait cette affaire, nous a laissé le soin d'en diriger la discussion. Si « donc, après lui, quelqu'un ose reprendre et soutenir l'accusation, « qu'il se présente, et qu'il expose sans crainte son sentiment sur « l'accusé. S'il avance des vérités, il peut compter que nous l'appuie- « rons ; mais si ce sont des calomnies qu'il a méditées, *qu'il se taise*, « *de peur qu'un tel crime ne lui attire un sévère châtiment* [1]. »

Une telle invitation n'était pas fort encourageante. Est-il besoin de dire qu'aucun accusateur ne se présenta ? Après que cette sommation eût été trois fois répétée par un crieur, sans qu'aucun des assistants rompît le silence, le duc prononça l'absolution de l'archevêque, l'appela à siéger à ses côtés au milieu de l'assemblée, en guise de second président, et, lui donnant la parole, l'invita à exposer le premier son avis sur les intérêts du royaume. Adalbéron, dit Richer, parla ainsi :

« Puisque notre pieux roi se trouve transporté dans les régions des « purs esprits, et que la bienveillance de l'illustre duc et des autres « seigneurs m'a justifié des accusations qui pesaient sur moi, je viens « délibérer avec vous sur les affaires publiques. Je ne veux rien pro- « poser qui ne soit profitable à l'État. Désireux de servir tout le « monde, c'est la pensée de tout le monde que je cherche, et comme « je ne vois pas ici présents tous les seigneurs dont l'expérience et le « zèle pourraient contribuer à l'administration du royaume, il me « semble que le choix d'un roi doit être ajourné, afin que, dans un « temps convenu, tous se réunissent et que chacun puisse utilement « produire l'opinion à laquelle il se sera arrêté. Qu'il vous plaise donc « à vous, qui êtes ici assemblés pour délibérer, de vous lier avec moi « à l'illustre duc par un serment, et de jurer de ne vous point occuper « de l'élection d'un prince, de n'y point travailler, jusqu'à ce que nous « soyons revenus agiter en commun cette question. Car il est de la « plus haute importance de consacrer un certain temps à la réflexion ;

[1] Richer, IV, 6.

Digitized by Google

« chacun emploiera ce temps à examiner la question sous toutes ses « faces et à l'étudier avec le plus grand soin. » Cet avis est accueilli par tous les assistants [1]. »

Il est aisé de remarquer que cet ajournement était de mauvaise augure pour les droits héréditaires du Carolingien. Dès lors qu'il n'était pas immédiatement proclamé, et qu'on prenait le temps de la réflexion, c'est-à-dire dès lors qu'on mettait les prétentions de Charles en balance avec celles de son rival, c'est qu'on voulait faire une élection qui ne fût pas seulement la mise en exercice d'un droit antérieur, mais qui conférât seule, pour ainsi dire, au prétendant favorisé la plénitude du droit. Or si, abstraction faite de la naissance, on comparait entre eux Charles et Hugues, leur puissance, leurs qualités et leurs défauts, les services qu'ils avaient rendus ou qu'ils pouvaient rendre, le choix n'était pas douteux : Charles était condamné d'avance. Le serment prêté par les seigneurs entre les mains de Hugues en est un indice parfaitement clair. Après avoir fixé l'époque de la prochaine assemblée, les seigneurs se séparèrent. S'il y eut, comme c'est probable, après ce départ, quelque entretien particulier entre l'archevêque absous et le futur roi, déjà régent du royaume ; j'ai peine à croire qu'en s'abordant, après une scène si supérieurement jouée, ces deux fins politiques aient pu se regarder sans rire.

Que devenait Charles, durant ce premier écroulement de ses espérances? Avait-il assisté aux funérailles de son neveu? Était-il en France ou en Brabant lors de cette assemblée où Adalbéron venait d'être absous, où Hugues venait de goûter les prémices de la royauté ? Richer ne nous dit rien à ce sujet. Voici ce que j'imagine, sans attacher moi-même une bien grande valeur à cette conjecture : Charles qui, tout porte à le croire, était l'instigateur des poursuites dirigées contre Adalbéron, se serait, dans cette hypothèse, trouvé à Senlis lors de la mort de son neveu, et il aurait assisté à ses obsèques. Quand l'assemblée des seigneurs se réunit sous la présidence de Hugues, celui-ci, je le suppose, en écarta son rival, comme ayant perdu par l'acceptation d'un fief étranger sa qualité de seigneur franc, et le droit de siéger dans les conseils de la nation. Il lui fit même entendre sous main qu'il eût à ne pas

[1] Richer, IV, 7, 8.

Digitized by Google

s'attarder en deçà de la frontière, sa place étant désormais en basse Lorraine plutôt qu'à Compiègne ou à Senlis. Charles, après la mort de son neveu, s'était trouvé tout à coup au milieu de seigneurs dont la grande majorité se composait des partisans, des vassaux, des amis, des parents de Hugues. Il pouvait concevoir des craintes fort sérieuses, non pas pour ses jours,—le duc répugnait à de telles extrémités,— mais pour sa liberté. Il prit donc aussitôt en considération les avis de son rival, qui, suivant l'esprit constant de sa Maison, aurait aimé à se débarrasser des prétentions de Charles sans recourir à une lutte ouverte, par une douce élimination, et pour ainsi dire du consentement tacite, supposé du Carolingien, en qui Hugues aurait bien volontiers salué un très-illustre prince, j'entends prince de basse Lorraine. Toutefois, Charles, avant de regagner son duché, résolut de tenter au moins un effort. Ici, nous sortons de la conjecture, et nous savons par le récit de Richer, que le prétendant Carolingien se rendit à Reims, où il s'humilia devant l'archevêque, et mit tout en œuvre pour l'attendrir et pour obtenir son appui. Ce qui confirme, légèrement je l'avoue, ma précédente hypothèse, c'est que nous le voyons se plaindre d'être *chassé* du territoire si longtemps possédé par ses ancêtres [1]. L'archevêque fut inflexible, et il exprima son refus en des termes fort durs: « Tu t'es toujours associé à des parjures, à des sacriléges, à des méchants de toute espèce, et maintenant encore tu ne veux pas t'en séparer; comment peux-tu, avec de tels hommes et par de tels hommes, chercher à arriver au souverain pouvoir? » Et comme Charles, ajoute Richer, répondait qu'il ne fallait pas abandonner ses amis, mais plutôt en acquérir d'autres, l'évêque se dit en lui-même: « Maintenant qu'il ne possède aucune dignité, il s'est « lié avec des méchants, dont il ne veut, en aucune façon, « abandonner la société; quel malheur ce serait pour les bons « s'il était élu au trône! » — Bref, l'archevêque conclut qu'il ne pouvait rien faire sans l'aveu des grands; il conseilla à Charles de s'adresser à eux, et le congédia [2]. Le prétendant, d'un caractère à la fois violent et faible, destitué, ce semble, de ce courage d'esprit plus précieux à un prince que la bra-

[1] « ... Cur ergo a finibus *ejectus* sum... » Discours de Charles à Adalbéron dans Richer, IV, 9.
[2] Richer, IV, 9, 10.

Digitized by Google

voure sur les champs de bataille, ne chercha point à visiter, à rassembler les seigneurs qui pouvaient tenir encore à son parti ; il tomba dans un profond découragement, sentit la peur le gagner, et, renonçant pour le moment à disputer le trône, il passa la frontière et se mit en sûreté dans son duché. Il faut dire, à sa décharge, que de plus grands efforts ne l'eussent peut-être pas conduit à un résultat meilleur. Ses craintes, d'ailleurs, n'étaient pas sans raison, si mes conjectures sont fondées. Aussi ne le blâmerais-je point de cette retraite qui n'engageait en rien l'avenir, si je n'avais voulu marquer ici un sentiment que je trouve exprimé chez plusieurs chroniqueurs, à savoir qu'au moment décisif de l'élection royale, Charles, par faiblesse de caractère, a contribué passablement à décourager son parti, de façon que l'on pourrait peut-être dire que ce prince, dans le premier moment, a manqué à sa cause, comme elle lui manquait à lui-même [1].

Hugues avait le champ libre, et Richer nous donne en ces termes le dénouement de la comédie :

« A l'époque fixée, les grands de la Gaule, qui s'étaient liés par serment, se réunissent à Senlis. Quand ils sont tous assemblés, sur l'invitation du duc, l'archevêque leur parle ainsi : « Après la mort « de Louis, de pieuse mémoire, décédé sans enfants, on a dû s'occu- « per sérieusement de la question de savoir qui le remplacerait sur « le trône, afin de ne point exposer l'État à sa ruine, en le laissant « sans guide, et pour cela même, nous avons cru qu'il serait utile « d'ajourner l'examen de cette affaire, afin que chacun pût venir ici « exposer le sentiment que le ciel lui aurait inspiré, et que de ces « opinions particulières, on pût tirer la pensée générale. Maintenant « donc que nous voici de nouveau réunis, il importe d'avoir assez de « prudence et de droiture, pour ne point permettre à la haine « d'étouffer la raison, à l'affection d'affaiblir la vérité. Nous n'igno- « rons pas que Charles a des partisans, qui prétendent que le trône « lui appartient par droit de naissance. Mais le trône ne s'acquiert « pas par droit d'hérédité, et on ne doit y élever que celui que dis- « tinguent non-seulement les avantages de la naissance, mais encore « la sagesse de l'esprit, celui que recommandent sa loyauté et sa « grandeur d'âme. Nous lisons dans l'histoire qu'à des empereurs « d'illustre origine, que leur lâcheté précipita du trône, en ont suc- « cédé d'autres tantôt semblables, tantôt différents. Mais que peut-on « attendre de convenable d'un prince que l'honneur ne guide point, « qu'énerve la mollesse, et qui a poussé la folie jusqu'à n'avoir pas « honte de servir un roi étranger, et de se mésallier en prenant une

[1] Pertz, *Mon. Script.*, t. VI, p. 353, 633. Dom Bouquet t. IX, p. 82.

Digitized by Google

« femme dans les rangs des vassaux[1] ? Comment le puissant duc « souffrirait-il qu'une femme tirée de la classe des vassaux devînt « reine et dominât sur lui ? Comment céderait-il le pas à celle dont « les égaux et même les supérieurs fléchissent le genou devant lui et « placent leurs mains sous ses pieds? Examinez attentivement la « question, considérez que Charles est tombé par sa faute plutôt que « par celle d'autrui [2], et puis faites un choix qui assure le bonheur « de l'État, au lieu de causer sa ruine. Voulez-vous que votre patrie « soit malheureuse, nommez Charles ; la voulez-vous prospère, cou- « ronnez le glorieux duc Hugues. Ne vous laissez ni entraîner par « vos sympathies pour Charles, ni détourner de l'intérêt commun « par un sentiment de haine pour le duc. Car si vous censurez « l'homme de bien, comment louerez-vous le méchant? Et si vous « louez le méchant, comment mépriserez-vous l'homme de bien? « N'entendez-vous pas la menace de la divinité même : malheur à « vous, qui appelez mal le bien et bien le mal, faisant de la lumière « les ténèbres et des ténèbres la lumière. Elisez donc le duc, que vous « recommandent ses actes, sa noblesse, sa puissance, et en qui vous « trouverez un défenseur, non-seulement de l'État, mais encore de « vos intérêts privés ; grâce à sa bienveillance, vous aurez en lui un « père. Qui est-ce, en effet, qui a eu recours à lui et qui n'en a pas « obtenu aide et protection? Qui est-ce qui, privé de l'assistance des « siens, ne leur a pas été rendu par lui ? »

Cet avis est favorablement accueilli de tous, et, d'un consentement général, le duc est élevé au trône. Le métropolitain et les autres évêques le couronnent à Noyon, aux calendes de juin [3], et le proclament roi des Gaulois, des Bretons, des Normands, des Aquitains, des Goths, des Espagnols, des Gascons. Entouré des grands du royaume, il fait acte d'autorité royale en publiant des décrets, en donnant des lois. Il règle, il administre les affaires avec le plus grand succès [4]. »

Gerbert n'apparaît pas en personne dans cette révolution si dextrement menée par Hugues et Adalbéron. Aucune de ses lettres n'a trait à la courte période où s'accomplit la substitution d'une dynastie à l'autre. Mais la part qu'il y dut prendre est aisée à concevoir, et le sens dans lequel son influence s'exerça n'est pas douteux. On peut croire que la solidité de son jugement, la finesse et l'à-propos de ses conseils, et l'art

[1] Charles avait épousé la fille du comte Héribert de Troyes.

[2] Ici se placent les récriminations relatives à la conduite passée de Charles, à ses attaques contre son frère, sa belle-sœur, son neveu. Richer passe tout cela sous silence.

[3] La plupart des chroniqueurs mettent le sacre de Hugues au mois de juillet. Peut-être faut-il lire dans Richer *Kal. Jul.* au lieu de *Kal. Jun.*

[4] Richer, IV, 11, 12.

Digitized by Google

consommé qu'il déployait dans ces entremises destinées à rester secrètes, et où se nouent et se dénouent ces fils déliés de l'intrigue dont l'historien n'aperçoit que les extrémités, on peut croire, en un mot, que son intervention ne fut pas moins utile à la cause de Hugues Capet, qu'elle l'avait été naguère à la cause du jeune Othon III, et non moins funeste à Charles de Lorraine qu'à Lothaire. Ce n'est pas sans raison que ses ennemis l'accuseront un peu plus tard d'avoir fait et défait les rois. Aussi fut-il en grande faveur à la nouvelle cour, et nous le voyons, en vrai secrétaire d'Etat, prêter sa plume à Hugues Capet pour traiter les affaires les plus importantes. C'est ainsi que peu de temps après l'avénement du roi, il écrivit en son nom à Séguin, archevêque de Sens :

« Ne voulant en rien abuser du pouvoir royal, nous nous attachons à ne régler les affaires de l'État qu'après avoir consulté nos *fidèles* et conformément à leur avis, et nous vous jugeons très-digne de participer à nos conseils. Avec honneur donc et affection, soyez averti de venir avant les Calendes de novembre prêter entre nos mains le serment que tous ont prêté, afin de maintenir la paix et la concorde de la sainte Église de Dieu et de tout le peuple chrétien. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, les perfides conseils de quelques méchants vous détournent d'accomplir, avec la promptitude convenable, vos devoirs envers nous, prenez garde d'encourir une sévère sentence de la part du Seigneur pape et des évêques de votre province ; prenez garde aussi que notre douceur bien connue ne fasse place à l'exercice rigoureux, mais juste, de notre autorité royale [1]. »

Comme on le voit par cette lettre, le nouveau roi avait l'œil fort attentif aux menées des partisans du Carolingien qui, n'ayant pas osé s'opposer ouvertement à la révolution qui venait de s'accomplir, et ne pouvant tenter encore la fortune des armes, essayaient d'organiser une sorte de résistance passive, et d'agir sur quelques évêques pour les déterminer à ne point prêter leur concours au nouveau gouvernement. On voit aussi que Hugues se vantait volontiers d'avoir pour le pouvoir absolu une répugnance, agréable, sans aucun doute, aux évêques et aux grands qui l'avaient élu, et qu'il affectait habilement de donner à son gouvernement cette forme d'une monarchie limitée par une aristocratie délibérante, dont, à mon sens, il est regrettable que sa Maison, appuyée sur la

[1] Gerbert, *Lettre* 125.

Digitized by Google

bourgeoisie des communes, se soit trop vite écartée, au lieu d'y faire entrer la bourgeoisie même. On est heureux, malgré tout, de constater que cette illustre dynastie, en qui la France s'est personnifiée, et a, j'ose le dire, définitivement pris conscience d'elle-même, se présente à l'origine entourée de garanties analogues à celles d'où est issue la constitution anglaise. On est heureux de constater, conformément à un mot célèbre, qu'en France c'est la liberté qui est ancienne, et l'excès d'autorité qui relativement est nouveau.

Issu d'une élection qui, comme tous les actes de ce genre, était bien moins l'affirmation d'un ensemble de volontés individuellement raisonnées, et un choix proprement dit, que l'expression d'un fait résultant de la loi providentielle qui préside aux destinées des nations, et l'enregistrement d'un décret depuis longtemps inévitable, parce qu'il émanait de la force des choses, Hugues Capet, à peine assis sur le trône, n'eut point de souci plus pressant que de fonder au profit de sa Maison l'hérédité pure, par cet habile usage de l'élection que j'ai expliqué ci-dessus. « Voulant, dit Richer, laisser avec certitude après sa mort un héritier au trône, il voulut se concerter avec les princes, et lorsqu'il eut tenu conseil avec eux, il envoya d'abord des députés au métropolitain de Reims, alors à Orléans, et lui-même alla le trouver ensuite pour faire associer au trône son fils Robert. »

Les grands s'étaient, ce semble, aisément prêtés au désir du roi. L'archevêque qui, plus perspicace, ne voyait peut-être pas sans quelque inquiétude cette impatience de Hugues de rétablir à son profit le droit héréditaire, violé au préjudice du Carolingien, et qui discernait peut-être aussi dans ce prompt désir le premier signe de cette politique antiféodale dont les Capétiens firent leur œuvre traditionnelle, ne se rendit pas tout d'abord. On ne pouvait régulièrement, dit-il, créer deux rois dans la même année. Hugues fut très-peu touché de ce vice de forme. On l'eût pris de bien court, à moins qu'il n'eût quelque prétexte pour passer outre et pour accomplir sa volonté. « Il montra aussitôt une lettre envoyée par Borel, duc de l'Espagne citérieure, prouvant que ce duc demandait du secours contre les barbares. Il assurait que déjà une partie de l'Espagne était ravagée par l'ennemi, et que si dans l'espace de dix mois elle ne recevait des troupes de la Gaule, elle passerait tout entière

Digitized by Google

sous la domination des barbares. Il demandait donc qu'on créât un second roi, afin que si l'un des deux périssait en combattant, l'armée pût toujours compter sur un chef. Il disait encore que, si le roi était tué et le pays ravagé, la division pourrait se mettre parmi les grands, les méchants opprimer les bons, et par suite la nation entière tomber en captivité [1]. » Dans sa réponse à la lettre de Borel, Hugues s'était, en effet, par la plume de Gerbert, engagé à le secourir, à condition qu'il se déclarât son vassal, comme il l'avait été des Carolingiens ses prédécesseurs, et qu'il vint en personne à sa rencontre, pour le guider et renouveler entre ses mains le serment de fidélité [2]. Adalbéron avait assez pratiqué le duc de France devenu roi, pour savoir qu'il n'aimait pas qu'on doutât des prétextes qu'il mettait en avant pour justifier ses desseins. L'archevêque était maintenant trop engagé dans les intérêts de la maison Capétienne, pour lui refuser un nouveau service. Il se rendit donc aux raisons du roi. « Et comme les grands s'étaient réunis aux fêtes de la Nativité du Seigneur pour célébrer le couronnement, Adalbéron couronna solennellement dans la basilique de Sainte-Croix, Robert, fils de Hugues, qui revêtit la pourpre aux acclamations des Français, et il l'établit roi des peuples occidentaux depuis le fleuve Meuse jusqu'à l'Océan [3]. » C'était bien décidément, en la personne de Robert, non plus seulement un roi, mais une dynastie que l'on couronnait.

Hugues, bien que tout marchât jusqu'ici au gré de ses espérances, était toujours secrètement préoccupé de cette première condition de la légitimité royale qui lui faisait défaut, je veux dire la naissance, qui le rendait inférieur au Carolingien, son rival. Non content d'avoir assuré à son fils par le sacre d'Orléans un commencement de droit héréditaire, qui ne pouvait manquer de se compléter et de s'affermir au profit de son petit-fils et de son arrière-petit-fils, il désirait de lui donner aux yeux des grands du royaume un prestige nouveau et qui le mit hors de ligne, en lui faisant épouser une princesse dont personne en Occident ne pût se dire l'égal. Suivant l'exemple qui lui avait été donné par la Maison de Saxe, dont, comme je l'ai expliqué, l'origine et la situation n'étaient pas sans ana-

[1] Richer, IV, 12.
[2] Gerbert, *Lettre* 126.
[3] Richer, IV, 13.

Digitized by Google

logie avec celles de sa Maison, il résolut de s'adresser aux empereurs d'Orient, qui avaient conservé dans l'opinion de tous, en dépit de leur faiblesse et de la décrépitude, chaque jour plus marquée, du Bas-Empire, le souverain prestige des anciens Césars, et l'imposante grandeur de la majesté romaine. La lettre, due à la plume de Gerbert, montre, ce me semble, avec une nuance de respect, un ton de simplicité noble et de dignité courtoise, vraiment digne d'un roi de France et de l'aïeul de Louis XIV.

A BASILE ET CONSTANTIN, EMPEREURS ORTHODOXES, HUGUES PAR LA GRACE DE DIEU ROI DES FRANÇAIS.

« La noblesse de votre naissance et la gloire de vos actions nous invitent, nous excitent à vous aimer. Votre amitié, ce nous semble, doit être estimée par dessus toutes choses. Si nous vous demandons cette amitié très-sainte et cette très-juste alliance, ce n'est pas que nous désirions d'entrer en partage de votre puissance ni de vos richesses. Au contraire, par là ce qui nous appartient deviendra vôtre; et cette alliance, s'il vous plaît de la conclure, vous sera d'un grand usage et portera pour vous de grands fruits. En effet, *sachant notre volonté contraire, ni Gaulois ni Germain n'osera insulter les frontières de l'Empire romain.* Souhaitant de rendre ces bienfaits éternels, comme nous avons un fils unique, roi lui-même, et que nous ne lui pouvons trouver une épouse de son rang, à cause de la parenté qui nous lie aux rois, nos voisins, nous désirons avec une ardeur singulière d'obtenir une princesse du Saint-Empire. Si cette demande est agréable à Vos Sérénités, faites-nous-le savoir par vos lettres impériales ou de fidèles envoyés, afin que par nos ambassadeurs, dignes de Vos Majestés, nous voyions enfin accomplis les projets formulés sur le parchemin [1]. »

Cette démarche n'eut aucun effet. Les orgueilleux souverains de Bysance ne paraissent pas s'être prêtés aux désirs de Hugues, qui ne tarda pas à être assailli d'ennuis plus graves et de soucis plus pressants.

Le couronnement de Robert, consacrant l'avénement de la dynastie nouvelle, et lui transférant, pour ainsi dire, le droit héréditaire, jusqu'alors l'apanage des Carolingiens, portait le dernier coup aux espérances de Charles de Lorraine, qui ne pouvait même plus se flatter de remonter, après la mort de Hugues, sur le trône de ses aïeux, comme avait fait Louis d'Outre-mer après la mort de Raoul. Aussi le prétendant ne

[1] Gerbert, *Lettre* 127.

Digitized by Google

put-il supporter ce coup d'un esprit tranquille. L'indignation réveilla dans son âme l'énergie des Héristal, et leur audace doublée d'astuce. Il convoqua les plus fidèles d'entre ses vassaux de basse Lorraine, il appela ses amis, ses parents, les plus sûrs d'entre ses partisans de France, et devant eux répandit des larmes amères. Il gémit sur lui-même et sur ses enfants. Il excita la pitié, la colère. Il fit appel aussi à des sentiments moins nobles, promettant monts et merveilles à tous ceux qui voudraient s'attacher à sa fortune, et tâchant d'enflammer la cupidité des gens de guerre. Enfin il réussit à se faire promettre une armée.

Mais si la trahison ne lui venait en aide, Charles avait peu de chances de reconquérir la couronne. Ses forces présentes étaient trop inférieures à celles de ses adversaires pour qu'il pût espérer de tenir longtemps la campagne. Pour que ses partisans de France se remuassent en sa faveur, pour que les indécis, que la fortune ébranle, et ceux des partisans primitifs de Hugues qui déjà regrettaient de s'être donné un chef aussi puissant, et d'avoir assuré avec tant de bonne grâce au jeune Robert la succession paternelle, se déclarassent plus ou moins ouvertement pour la dynastie ancienne, il fallait qu'un brusque succès de Charles vînt diminuer la confiance ou la crainte qu'inspirait la puissance de Hugues Capet. L'occupation soudaine de Laon, la capitale carolingienne, avait cet avantage d'affirmer nettement la revendication du droit ancien, et d'assurer au prétendant, derrière des murailles solides, dans une situation inexpugnable, un asile et un arsenal. Laon ne pouvait être pris que par une trahison, mais il en contenait pour lors tous les éléments. Une partie des habitants devait avoir gardé dans leurs cœurs une respectueuse affection pour cette dynastie que leur ville avait si longtemps abritée dans ses murs, et dont elle avait été le dernier boulevard. L'avénement au trône des ducs de France transférait à Paris, avec la résidence royale, les avantages attachés pour l'ordinaire à la présence de la cour. L'orgueil et les intérêts des Laonnais en devaient être également blessés. L'évêque, Adalbéron-Ascelin, ennemi mortel de Charles et tout dévoué à Hugues Capet, était peu aimé de ses diocésains, de qui il exigeait avec dureté le payement des dîmes. Il y avait donc à Laon un foyer d'opposition au nouvel ordre de choses. De plus Charles avait des

Digitized by Google

intelligences directes dans la place. Son neveu Arnulf, fils bâtard du feu roi Lothaire, jouissait, grâce à sa naissance, d'une grande considération dans la cité, où il occupait un rang distingué parmi les clercs de l'évêque. Aidé du prêtre Adalger, son plus intime confident, Arnulf circonvint les principaux bourgeois, et ne tarda pas à les mettre en rapport avec les émissaires de Charles. Un complot se forma qui fut mis à exécution de la manière suivante. J'emprunte à Richer ce curieux récit, où l'on voit revivre les mœurs du temps :

« Charles avec ses troupes arriva à Laon au moment favorable où le soleil se couchait, et il envoya ses émissaires aux transfuges pour savoir d'eux ce qu'il fallait faire. Ses gens étaient cachés dans les vignes et derrière les haies, prêts à entrer dans la ville, si leur fortune le permettait, ou à se défendre à main armée si le sort le voulait ainsi. Ceux qui avaient été envoyés pour préparer les voies rencontrèrent les traîtres dans les lieux convenus et connus d'eux, et leur annoncèrent que Charles était arrivé avec une nombreuse cavalerie. Les traîtres, joyeux, renvoyèrent les émissaires pour dire à Charles d'arriver promptement. Dès que cet avis lui fut parvenu, Charles, à la tête des siens, vint par les détours de la montagne se présenter à la porte de la ville. Les sentinelles ayant compris au bruit des chevaux et au choc des armes qu'il y avait là du monde, crièrent du haut du mur : Qui vive? et en même temps lancèrent des pierres. Les traîtres répondirent : Citoyens; et les sentinelles, trompées par cette réponse, ouvrirent la porte en dedans et reçurent les troupes; il était nuit tombante. Les ennemis remplirent la ville, ils s'emparèrent même de la porte où ils placèrent des gardes afin que personne ne s'échappât. Les uns sonnaient de la trompette, d'autres poussaient des cris, d'autres faisaient retentir leurs armes, en sorte que les citoyens effrayés, car ils ignoraient ce qui se passait, se précipitaient de leurs maisons et cherchaient à s'enfuir. Les uns se cachaient dans les parties les plus retirées des églises, les autres se renfermaient partout où ils pouvaient se cacher, d'autres enfin se précipitaient en sautant du haut des tours. L'évêque entre autres s'échappa seul et descendit la montagne, mais ayant été découvert dans des vignes par les agents envoyés en observation, il fut conduit à Charles et emprisonné par lui. Charles s'empara aussi de la reine Emma, à l'instigation de laquelle il pensait avoir été repoussé par son frère, et il la confia à des gardes. Il s'empara aussi de presque toute la noblesse de la ville. »

Voilà souvent comme l'on prenait une ville au xe siècle. Maître de Laon, Charles se conduisit en actif et vigilant capitaine. Il augmenta les fortifications, amassa des provisions, fit fabriquer des machines de guerre, et organisa une surveillance

Digitized by Google

rigoureuse dans la ville et sur les remparts. Il se mit ainsi en mesure de défier tous les efforts de Hugues Capet[1].

La nouvelle de l'occupation de Laon émut profondément le roi. Rien n'avait pu lui faire pressentir un pareil revers. Sa couronne était en danger. Le parti contraire avait maintenant un chef présent, une base d'opérations solide, et cet espoir fondé sur un premier succès qui donne la hardiesse de former des entreprises. Il semblait qu'il n'y eût pas de temps à perdre pour réparer cet échec qui remettait tout en question. Hugues, toutefois, fidèle à la politique de sa Maison, ne se laissa pas abattre, et ne céda pas non plus à une vaine et dangereuse précipitation. Dissimulant sa douleur au fond de son âme, il ne se hâta point de courir aux armes, et, en vrai Capétien, il voulut avant tout, nous dit Richer, « délibérer mûrement sur cette affaire. » Avant toutes choses, il songea à mettre l'opinion de son côté. Il fit prononcer par les évêques une sentence d'excommunication contre Arnulf et contre Charles. L'arrestation d'Adalbéron-Ascelin et la captivité qu'on lui faisait subir justifiaient cet anathème. Il ne négligea pas cependant les préparatifs militaires : des courriers furent envoyés de toutes parts dans les pays compris entre la Marne et la Garonne pour convoquer au nom du roi les seigneurs et leurs vassaux. Quand il eut réuni autour de lui l'élite de ses partisans, plus que jamais il affecta le ton modeste de ce qu'on appelle aujourd'hui un roi constitutionnel. Il mit l'affaire en délibération. « Quand ceux-ci sont réunis et formés en armée, on examine, dit Richer, si on attaquera la place avant que la garnison en ait été augmentée, et si, une fois maître de Laon, on se débarrassera du tyran, attendu que, si on le prenait ou le tuait, la tranquillité du royaume serait aussitôt assurée ; ou si on accueillera avec bonté ses supplications, en supposant qu'il se présente en suppliant et qu'il demande à tenir des rois, *à titre de fief*, ce qu'il a usurpé. » Ou je me trompe fort, ou ce dernier avis fut celui de Hugues Capet. Cette idée de transaction, de dédommagement, est toute capétienne. Je trouve là cette facilité de céder aux circonstances, cette absence de haine, cette bonhomie, si l'on veut, qui n'exclut ni la fermeté, ni la finesse, et qui ne cède rien sur le fond des choses, ce sens pratique qui cherche avant

[1] Richer, IV, 14-17.

Digitized by Google

tout la solution la moins coûteuse et la plus sûre, qui me semblent des traits de race, et que l'histoire retrouve plus ou moins accusés chez toute une série de Capétiens [1].

Mais comme Charles, en somme, ne parut point disposé à se présenter en suppliant, ni à tenir Laon de Hugues Capet, à titre de fief; comme ses préparatifs militaires, de jour en jour poussés avec plus de vigueur, indiquèrent nettement qu'il voulait conserver son caractère d'ennemi et de prétendant, ce fut l'avis des plus ardents, des plus déterminés partisans de la dynastie nouvelle qui l'emporta, et les rois se mirent en marche avec leur armée. Arrivés devant Laon, ils instituèrent un siége en règle. On était alors environ au mois de juin de l'année 988 [2].

L'extrême difficulté de prendre Laon par force apparut bientôt, tant la hauteur et l'escarpement de la butte qui porte la ville, ainsi que les fortifications réparées et augmentées par Charles, donnait de supériorité à la défense. En même temps, Hugues se vit aux prises avec des difficultés d'un autre ordre. La cour d'Allemagne, sans y faire, je crois, une opposition formelle, et même en se montrant toute disposée à s'y résigner, n'avait pas vu avec plaisir l'avénement définitif de la Maison de France au trône. Ce n'est pas qu'elle fût plus favorable à la dynastie Carolingienne, mais, comme je l'ai expliqué, sa politique consistait à tenir la balance entre les deux Maisons rivales, pour les contenir l'une par l'autre et s'assurer ainsi, par le besoin que toutes deux auraient de son amitié, une sorte de suprématie. L'occupation de Laon par Charles lui fournissait l'occasion de reprendre cette politique, et elle ne manqua point d'en profiter. L'impératrice régente Théophanie, se portant médiatrice, proposa aux deux adversaires une suspension d'armes. Elle demandait à Hugues de lever le siége après avoir reçu de Charles des otages, en garantie de sa promesse d'observer le *statu quo* durant la trêve. Elle demandait à Charles de mettre en liberté la reine Emma, et de relâcher moyennant otages, l'évêque Ascelin. Le temps de la suspension devait être employé à négocier un accommodement définitif. Une lettre

[1] Notamment Charles V, Charles VII, Louis XI, Henri IV, et de nos jours Louis XVIII, l'un des plus *Capétiens* de sa race.
[2] Richer, IV, 18, 19.

Digitized by Google

adressée par Gerbert à l'impératrice au nom du roi nous apprend quel accueil avait été fait à ces ouvertures :

« Connaissant votre bienveillance à notre égard, votre affection pour nous, nous étions disposés, conformément à votre désir, à lever le siége et à recevoir des otages de la part de Charles, tant nous désirons de conserver votre très-sûre alliance, et votre auguste amitié. Mais ce Charles, méprisant vos ambassadeurs et se jouant de vos ordres, n'acquiesce point à ces conditions; il ne veut pas mettre la reine en liberté, il refuse de recevoir des otages de la part de l'évêque. Aussi verra-t-il de quoi lui servira son entêtement. Quant à nous, désireux d'affermir à jamais l'amitié qui nous unit, nous avons résolu d'envoyer à votre rencontre, à Satenay, la reine notre épouse, le onze des Calendes de septembre. Les justes, les équitables conditions dont vous conviendrez dans cette entrevue, seront fidèlement gardées à perpétuité, sans dol et sans fraude, entre votre fils et nous [1]. »

Ici, comme partout, nous voyons nettement marquée la politique de Hugues. Le roi se garde bien de rejeter les propositions de l'impératrice, quoiqu'il dût être en secret fort irrité de cette intervention diplomatique de la Maison de Saxe. Il ne veut pas lui donner le moindre prétexte d'une intervention armée. Il cède, il accepte la trêve, il accepte les négociations pour un arrangement définitif. Hugues pensait à juste titre que le meilleur moyen pour conserver la couronne, était de n'augmenter pas le nombre de ses adversaires, et de se confier au temps et à la force de sa Maison, si profondément enracinée déjà dans le sol de la France; de ne rien brusquer, d'attendre le moment favorable pour revenir sur les concessions qu'il serait obligé de faire, et de s'attacher à profiter adroitement de toutes les fautes de son rival. Aussi le voyons-nous prodiguer à Théophanie les témoignages d'affection, presque de respect, et mettre habilement en opposition avec ces sentiments l'intraitable fierté de Charles qui, depuis l'occupation de Laon, semblait avoir repris l'antique orgueil des Héristal, et oublié du même coup sa qualité de vassal de l'Empire pour le duché de basse Lorraine. Hugues espérait qu'à la suite de l'entrevue de Satenay, l'impératrice, blessée des refus persistants du Carolingien, cesserait de s'interposer en sa faveur. Gerbert soutenait de son mieux la politique royale en adressant aux impératrices Théophanie et

[1] Gerbert, *Lettre* 128.

Digitized by Google

Adélaïde les plaintes d'Emma prisonnière, ses appels à leur autorité, ses virulentes récriminations contre Charles [1]. Mais si Adélaïde devait être émue de la situation de sa fille, Théophanie, qui n'avait pas toujours vécu en fort bonne intelligence avec sa belle-mère, se souciait, ce semble, médiocrement du sort d'Emma, et se préoccupait moins de l'obstination de Charles que de la nécessité de maintenir la politique Saxonne, en gênant Hugues Capet, comme elle aurait gêné Charles, en soutenant la Maison de France, le jour où le Carolingien aurait pris décidément l'avantage sur son rival, et reconquis la couronne. Elle insista pour qu'une trêve fût conclue, sans que la condition préalable fût la délivrance d'Ascelin et de la reine Emma. Charles alors consentit, et Hugues, toujours prudent, céda encore. Plusieurs seigneurs, entre autres les puissants comtes Eudes et Héribert, qui trouvaient leur avantage dans tout affaiblissement du pouvoir royal, avaient appuyé à l'intérieur du royaume l'habile politique de l'impératrice Théophanie.

Voici, ce me semble, sur quoi, durant la trêve, les négociations roulèrent, quelles furent les prétentions respectives, à quoi tendirent les efforts de Hugues et de Charles de Lorraine. Hugues demandait que Charles consacrât la légitimité de son élection, en le reconnaissant pour roi, et en lui prêtant le serment de fidélité. A cette condition, il consentait, de son côté. à le reconnaître pour l'un des grands du royaume, à l'admettre dans ses conseils, à le combler d'honneurs lui et sa famille, et à lui laisser Laon avec son territoire. Je ne jurerais pas, par exemple, qu'il ne se réservât point tout bas de lui reprendre cette ville à la première occasion favorable, quitte à lui attribuer alors, en guise de dédommagement, quelque possession moins dangereuse pour la sûreté de sa couronne. Charles voulait être roi, et d'ailleurs, ce point obtenu, il offrait sans doute de consacrer et d'augmenter, s'il était possible, la situation prépondérante et cette sorte de vice-royauté qui avait été le lot de Hugues sous le règne des derniers Carolingiens. Peut-être même consentait-il à un partage de la royauté, qui aurait divisé la France entre les deux familles tout en laissant à l'ancienne dynastie la prééminence. En somme, les deux adversaires étaient loin de compte ; mais comme ils s'offraient réciproque-

[1] Gerbert, *Lettres* 129, 130.

Digitized by Google

ment quelque chose, il y avait lieu à une négociation que s'efforçait d'entretenir l'impératrice Théophanie, qui continuait à favoriser Charles, et à bouder Hugues, mais seulement jusqu'à un certain point. Gerbert, qui allait et venait entre le camp royal, Reims et Paris, où Hugues retournait de temps à autre pendant la trêve, fut activement mêlé à cette négociation, comme le prouve la lettre suivante par lui écrite à Charles de Lorraine :

« Si nos humbles services peuvent être de quelque utilité à Votre Excellence, nous en sommes très-joyeux. Si nous ne nous rendons pas auprès de vous conformément à vos ordres, c'est que nous avons peur de vos soldats qui font des courses çà et là. Si vous tenez à notre présence, envoyez-nous des guides sûrs et capables de nous protéger pendant le chemin. Ne doutez pas de notre sincérité, vous souvenant de la conversation que nous eûmes ensemble au palais d'Ingelheim. Voyez si ce que je vous assurai alors au sujet de la paix si longtemps négociée entre les rois, ne s'est pas accompli de point en point. En attendant, je vous donne cet avis fidèle : traitez avec douceur la reine et l'évêque, comme il convient à votre rang, et prenez bien garde de vous laisser enfermer entre des murailles [1]. »

Si, malgré ses opinions capétiennes, Gerbert semble ici ménager le prétendant et chercher à se concilier sa faveur, il ne faut pas s'en étonner outre mesure, mais plutôt songer que l'impératrice Théophanie, dont l'autorité pesait d'un si grand poids sur la conduite de l'abbé titulaire de Bobio, de l'ancien ami d'Othon II, s'efforçait alors de ménager entre Charles et Hugues un accommodement dont, supposé qu'il vînt à se conclure, Gerbert pouvait fort bien payer les frais, s'il se montrait l'ennemi acharné du Carolingien. Il faut songer encore qu'une négociation est un combat d'une espèce particulière, et qu'un diplomate habile n'affecte point de heurter de front ses antagonistes. Il faut enfin tenir compte de l'étiquette, et se rappeler que, malgré ses talents et sa grande influence, Gerbert était encore à cette époque un personnage d'un rang bien inférieur à celui d'un prince du sang royal.

C'est sur un tout autre ton que Gerbert répondait à Charles, comme secrétaire de l'archevêque Adalbéron, auprès de qui le prétendant multipliait les instances, mêlées de menaces et de

[1] Gerbert, *Lettre* 188.

Digitized by Google

récriminations, pour le détacher de la cause de son rival, ou tout au moins obtenir de lui une sorte de neutralité :

« Comment pouvez-vous me demander conseil, vous qui me regardez comme l'un de vos ennemis les plus acharnés? Comment pouvez-vous me donner le nom de père, vous qui voulez m'arracher la vie? Certes, votre haine est mal fondée; mais j'ai toujours fui, il est vrai, les conseils astucieux des hommes tarés, et je les fuis encore, je ne dis pas cela pour vous. Rappelez-vous, puisque vous dites qu'il me souvienne, les avis que je vous donnai pour votre salut quand vous me vîntes trouver, ce que je vous dis de la nécessité de visiter les grands du royaume. Qu'étais-je, en effet, pour imposer seul un roi aux Français? Ce sont là des affaires publiques, non des questions d'intérêt privé. Vous dites que je hais le sang royal. J'en atteste mon Rédempteur, je ne le hais point. Vous me demandez ce que vous avez de mieux à faire? La réponse n'est pas aisée, je ne sais pas assez ce qu'il vous faut dire, et, si je le savais, je ne l'oserais point.

« Vous me demandez mon amitié; plaise à Dieu qu'un jour vienne où je puisse honnêtement m'intéresser à vos affaires. Car, bien que vous ayez envahi le sanctuaire du Seigneur, saisi la reine à qui jadis vous prêtiez les serments que nous savons, jeté l'évêque de Laon dans les fers, négligé les anathèmes des évêques (sans parler du roi mon seigneur, contre qui vous avez formé une entreprise au-dessus de vos forces), cependant je ne puis perdre le souvenir du service que vous me rendîtes, quand je fus soustrait par vous aux traits des ennemis[1]. Je vous en dirais davantage, je vous apprendrais que ceux qui vous excitent sont des trompeurs, qui cherchent à faire leurs affaires et non les vôtres, comme vous l'éprouverez, mais ce n'est pas le moment[2]... »

« Faites-nous savoir, dit Gerbert dans une lettre adressée à un inconnu à la même époque que les deux précédentes, pourquoi le colloque dont on était convenu au sujet de la paix entre les rois a été négligé, ou si du moins cette paix est assurée pour l'avenir[3]... » — Nous voyons par là que la froideur persistait entre les cours de France et d'Allemagne, et que même il semblait, par instants, qu'une rupture fût imminente. Théophanie faisait parfois, sans doute, mine de secourir efficacement le prétendant. Mais, à mon sens, il est peu probable qu'elle voulût en venir à cette extrémité. Au fond de la politique d'équilibre de la Maison de Saxe, il y avait, je l'ai déjà dit, une tendance plutôt Capétienne que Carolingienne, parce que cette

[1] Fait inconnu.
[2] Gerbert, *Lettre* 131.
[3] Id., *Lettre* 133.

Digitized by Google

dynastie avait, en somme, peu à craindre du voisinage d'une famille qui n'avait sur elle aucune supériorité d'origine, et qui ne pouvait ni ne voulait élever de prétentions sur aucune partie de l'empire. Théophanie était bien obligée de reconnaître, dès lors qu'elle ne contestait pas absolument les titres du nouveau roi, que l'inefficacité des négociations venait du fait de Charles refusant les concessions de Hugues, — qui, comme je crois, offrait de très-larges compensations à son adversaire, — et de plus, s'obstinant à garder prisonniers Adalbéron-Ascelin et la reine Emma. Tout en continuant de bouder et peut-être de menacer, l'impératrice ne pouvait s'opposer, quand la trêve expirerait, à la reprise des hostilités de la part de Hugues. Gerbert, écrivant au nom d'Adalbéron à l'évêque de Laon, alors au désespoir, une lettre où il cherchait à le calmer, à le consoler, et, par des considérations d'honneur et de religion, à le détourner d'un suicide auquel ce prélat, d'un caractère, nous le verrons, tout à fait méprisable, paraissait songer, lui annonce qu'un conseil de guerre sera tenu à Paris le 25 octobre, et qu'on y débattra la question de savoir s'il faut ou non reprendre le siége. Il lui demande, ce qui prouve que l'habileté de notre diplomate déjouait la surveillance de Charles, de faire parvenir au roi des renseignements à ce sujet, par l'intermédiaire d'un personnage dont le nom est écrit en un chiffre qui demeure pour nous lettre close[1]. Le conseil se prononça sans doute pour l'affirmative; car dans une lettre postérieure, adressée au nom d'Adalbéron de Reims à Ecbert de Trèves, Gerbert annonce positivement que le siége sera repris le 18 octobre[2].

Mais l'interruption des hostilités n'avait point rendu l'attaque de Laon plus aisée, et le siége, une fois repris, n'avança guère. Cependant les jours allaient diminuant et déjà ne suffisaient plus aux opérations de l'armée. La longueur des nuits fatiguait les sentinelles. La température devenait de plus en plus défavorable à mesure qu'on approchait de l'hiver. Hugues, dont la prudence n'était jamais en défaut, craignit de voir tout compromis par un désastre. Après avoir pris l'avis des principaux seigneurs, il se résolut à lever le siége, et s'en retourna à Paris,

[1] Gerbert, *Lettre* 144.
[2] Id., *Lettre* 145.

Digitized by Google

quitte à revenir au printemps. Charles, à qui la fortune semblait décidément sourire, ne se montra point en cette occurrence indigne de ses faveurs. Il redoubla d'activité et de vigilance. « Après le départ des rois, dit Richer, Charles parcourut tous les dehors de la ville, il examina tous les lieux qui pourraient leur livrer une facile entrée. Il ferma les ouvertures secrètes pratiquées sur les derrières des maisons ; il restaura les murs tombés de vétusté, il agrandit et fortifia la tour par des constructions plus solides en dedans et en dehors [1]. » Sa vigilance pourtant fut trompée par Adalbéron-Ascelin, qu'il tenait tant à garder sous clef. « L'évêque, qui avait été renfermé dans une chambre de cette tour, se laissa couler par la fenêtre au moyen de cordes, et s'enfuit à cheval pendant la nuit. Et, afin de montrer qu'il n'avait point favorisé Charles, il se retira près des rois, et par là fit tomber un si grave soupçon. Il pensait que des calomniateurs pouvaient inventer des circonstances telles, qu'elles le représentassent comme ayant fourni à Charles l'occasion de s'emparer de la ville. Il fut reçu par le roi comme un homme fidèle, et ne perdit en rien ses bonnes grâces [2]. » Emma aussi recouvra la liberté, soit qu'elle l'ait reprise comme Ascelin, soit que Charles ait enfin consenti à la lui rendre [3].

L'échec de Hugues Capet, la fortune croissante de Charles, remplirent d'amertume le cœur de l'archevêque de Reims. La révolution, qui était son œuvre, semblait compromise. Le prétendant se rapprochait de ce trône d'où il avait tant contribué à l'exclure, d'où tout à l'heure encore il repoussait avec une dédaigneuse ironie les espérances du Carolingien. Le parti de la dynastie ancienne relevait la tête en Picardie, en Champagne. Eudes, Héribert semblaient incliner vers lui. La Maison de Saxe, à qui Adalbéron s'était toujours montré si dévoué, poursuivait une politique qui contrariait la sienne. Dans Reims même il avait des ennemis, il se plaignait d'être entouré de traîtres, il craignait qu'on ne le livrât avec sa ville épiscopale aux mains de Charles de Lorraine [4]. Épuisée par les luttes qu'il avait soutenues, et tous les soucis des grandes affaires, sa constitution ne put résister à ces terreurs, à ces

[1] Richer, IV, 19.
[2] Id., IV, 20. Cf. Gerbert, *Lettre* 148.
[3] Gerbert, *Lettre* 147.
[4] Id., *Lettres* 145, 146.

Digitized by Google

chagrins. Il tomba malade et eut tout d'abord le pressentiment de sa fin prochaine. Fidèle jusqu'à la dernière lueur de son esprit à la cause qu'il avait embrassée, l'énergique archevêque se hâta de prévenir Hugues, l'exhortant, dit Richer, « à venir sans retard, de crainte que Charles ne s'emparât de Reims. » Hugues partit avec ce qu'il avait d'hommes sous la main. Mais il ne put recueillir le dernier soupir d'Adalbéron. Celui-ci, en proie au délire, perdit rapidement les forces qui lui restaient, et il expira quelques heures avant l'arrivée du roi, le 23 janvier 989, après un pontificat de près de vingt ans [1].

[1] La date de la mort d'Adalbéron a été fixée d'une façon différente par M. Olleris et par le R. P. Colombier. M. Olleris a pour lui la date du Concile de Saint-Basle, telle qu'elle est rapportée dans toutes les éditions modernes, et notamment telle que la donne M. Pertz d'après deux manuscrits, l'un du XIe siècle, l'autre de la fin du Xe. Cette date combinée avec les lettres 150 et 193 de Gerbert, d'où il résulte que l'intervalle entre la mort d'Adalbéron et le Concile a été de vingt-six mois au moins, reporte nécessairement cette mort au mois de janvier 989. Le P. Colombier a pour lui le récit de Richer, d'où il résulterait, si on admet l'ordre des événements tel que Richer le rapporte, que cette mort a eu lieu en janvier 990. Il s'appuie sur ce récit qu'il combine avec les lettres précitées, pour rejeter en 992 la date du Concile de Saint-Basle, et il combat en outre la date de 991 par divers arguments peu concluants par eux-mêmes. Après d'assez longues hésitations, je me suis rallié au système de M. Olleris. Le texte suivant de Pertz m'avait d'abord fait adopter celui du P. Colombier. On lit dans les *Monumenta Script.*, t. III, p. 161. *Annales Mosomagenses* « ... 989 (c'est-à-dire 990, puisque l'année commençait à Pâques et qu'Adalbéron est mort le 23 janvier) Obiit Adalbero Remorum archiepiscopus.» Mais ayant vérifié ce texte sur le manuscrit (Bib. Imp., fonds latin, n° 5391), je vis que l'on n'en pouvait faire usage, le manuscrit portant seulement DCCCCL... et le reste du chiffre ayant été coupé à une époque fort ancienne. Je me reportai à la *Chronique* de Mouson, publiée dans le *Spicilége* de d'Achery. J'y trouvai deux passages, qui me décidèrent dans le sens de M. Olleris (D'Achery, *Spicilegium*. Paris, in-4° 1666, p. 660) : « ... Ita ergo administrato præsulatus sui officio per *plenum decemnovalis cycli ambitum*, fide et operibus bene consummatus [Adalbero]... X calendas Februarii... ad æterna bonorum præmia admissus est... » Or notez que la première année du cycle de dix-neuf ans tombe en 969, l'année même de l'élection d'Adalbéron, et que précisément ce cycle recommence en 988. Mort le 23 janvier 989 (988 vieux style), Adalbéron a précisément accompli « plenum decemnovalis cycli ambitum. » Voici le second passage qui confirme le premier (p. 661) : « ... Igitur domnus Adalbero præsul Deo dignus... veniente suæ vitæ termino, obiit in pace X calend. Februarii... abbas vero... Lietaldus *supervivens ei octo annis*, obiit anno Dominicæ incarnationis *nongentesimo nonagesimo septimo, XIII Cal. Julii.* » Cf. Dom Bouquet (t. X, p. 271. *Ex chronico Remensi* : « ... Anno DCCCCXCI. Ordinatio Gerberti Remorum archiepiscopi. » — Le second siége de Laon a eu lieu en 989 ; la prise de Reims, sous Arnulf, successeur d'Adalbéron. Or le passage suivant de la lettre 160 de Gerbert prouve à mes yeux que ces deux évéments sont très-rapprochés : « ... Nescis, nescis quæ naufragia pertulerimus, postquam a te digressi sumus. Gravissimis quippe laboribus æstivis et continuis eos contraximus morbos, quibus *pestilens autumnus* pene vitam extorsit,

Digitized by Google

Hugues ne séjourna que fort peu de temps à Reims après les funérailles de l'archevêque. La faiblesse de son escorte, le voisinage de l'ennemi, les dispositions d'une partie des Rémois eux-mêmes, celles surtout de quelques seigneurs des environs inquiétaient sa prudence. Il se contenta de faire renouveler par les principaux bourgeois leur serment de fidélité. Puis, après leur avoir dit qu'il les laissait libres d'élire pour évêque qui ils voudraient, il s'en retourna à Paris [1].

Hugues savait trop bien, par expérience, quelle était l'importance politique d'un archevêque de Reims, pour qu'il faille sans doute prendre au pied de la lettre cette latitude accordée par le roi au clergé, aux habitants de Reims pour le choix du successeur d'Adalbéron. Cette liberté qu'il leur laissait, il n'ignorait pas au profit de qui l'archevêque mourant avait demandé qu'elle s'exerçât. Adalbéron avait exprimé le désir formel d'être remplacé par l'homme qui pouvait le mieux continuer une œuvre, poursuivre une politique qui leur avaient été communes, par son plus intime confident, par son plus cher ami, par Gerbert, que ses talents, son habileté supérieure, sa science sans égale dans l'Occident chrétien rendaient digne d'occuper le premier siége de France. Gerbert avait pour lui la majorité du clergé rémois, les évêques de la province, une fraction notable des bourgeois de la ville et des seigneurs du diocèse. Il avait contre lui le parti carolingien, qui, dominé, réduit à l'inaction et au silence par l'énergique volonté d'Adalbéron, avait, depuis la prise de Laon, peu à peu relevé la tête, et qui, après la mort de l'archevêque, ne tarda pas à s'agiter violemment dans la cité rémoise. Les récrimina-

Accessit ad hoc violenta fortuna, cuncta, quæ dederat, repetens per eos prædones, qui urbem Remorum depopulati sunt... » Cf. lettre 157 : « Labore obsidionis in Karolum defatigatus, ac vi febrium graviter exagitatus..., » et dom Bouquet, t. X, p. 228, *Ex Chronico Saxonico :* « Anno Dom. Incarn. DCCCCLXXXIX cometæ apparuerunt quas *pestilentia grandis* hominum et jumentorum subsecuta est... Karolus dux inde Remum occupat... » — J'ai donc dû, dans le cas présent, contrairement à ce que j'avais fait à propos du second siége de Verdun, me résoudre à me séparer de Richer, ce chroniqueur étant ici non plus appuyé, mais combattu par plusieurs textes concordants. Le texte que nous possédons est un brouillon. Certains chapitres ont pu être jetés sur le papier par le chroniqueur, au-dessous ou au-dessus de leur vraie place, soit pour réparer un oubli, soit pour ne pas interrompre le cours de ses souvenirs, tels qu'ils se présentaient à sa pensée, quitte à revoir et à rajuster tout cela plus tard.

[1] Richer, IV, 24.

Digitized by Google

tions, les injures, les menaces éclatèrent contre l'homme qui représentait la politique du dernier pontificat. Gerbert se vit menacé de mort, et il eut fort à faire pour défendre ses amis, ses agents, les dévoués auxiliaires de la pensée d'Adalbéron, qui était la sienne, puisque, suivant ses propres paroles, il ne faisait avec le défunt prélat qu'un cœur et qu'une âme. La confusion devint telle qu'il lui sembla, dit-il, que le monde allait retomber dans le chaos [1].

En affirmant de nouveau, et plus vivement que jamais, la politique dont il était le représentant à Reims, en posant nettement sa candidature, en ralliant promptement les hommes de son parti, en acceptant franchement les offres de Hugues, qui avait tout intérêt à le soutenir, il est peu douteux, je crois, qu'avec son énergique habileté, il ne fût bientôt venu à bout de ses adversaires, et n'eût enlevé l'élection. Mais le pire est qu'il hésitait lui-même. Il était troublé jusqu'au fond de l'âme par l'attitude qu'avait prise la cour d'Allemagne en face des derniers événements. Habitué à se considérer comme un serviteur de la Maison de Saxe, il avait longtemps regardé la France comme un lieu d'exil, d'où la faveur impériale le tirerait quelque jour, pour lui donner, sur le territoire même de l'Empire, la récompense à laquelle il croyait, non sans raison, avoir droit. C'est par dévouement pour les intérêts du jeune Othon III menacés par les revendications carolingiennes, qu'il s'était attaché en France à la cause de Hugues Capet, et, jusqu'à ces derniers temps, il n'avait pas séparé dans son esprit le service de la dynastie Saxonne et celui de la Maison de France. Maintenant que la politique impériale avait changé, et qu'elle paraissait disposée à gêner Hugues, Gerbert, en se faisant définitivement le serviteur de celui-ci, craignait de rompre des liens qui lui étaient chers, de perdre les hautes espérances que lui permettaient de concevoir l'amitié de Théophanie et la faveur dont il comptait bien de jouir plus tard auprès du jeune Othon III. Sans supposer qu'il prétendît dès lors au degré suprême où l'éleva plus tard cette faveur, il n'ignorait certainement pas qu'il pouvait trouver dans l'empire une situation pour le moins égale à celle d'un archevêque de Reims, et que l'avenir s'y ouvrait peut-être plus large devant

[1] Gerbert, *Lettres* 154, 155, 161, 193.

Digitized by Google

lui. Et puis, encore une fois, il faut le reconnaître et le proclamer à son honneur, une reconnaissance, une affection sincères,—et dont, en somme, malgré quelques mouvements d'impatience échappés à une ambition qu'après tout ses talents et ses services rendaient légitimes, il ne se départit jamais, — l'attiraient de ce côté. Les hésitations de Gerbert paraissent dans la lettre suivante, adressée à quelque personnage influent d'Allemagne, et l'on y voit en même temps, comme une faible esquisse de la situation politique et un léger crayon des intérêts, des passions, des intrigues qui s'agitaient autour de la succession du défunt archevêque Adalbéron :

« Nous sommes confus de votre bienveillance si supérieure à nos mérites. Qu'avons-nous fait jamais qui soit digne de ce message de Roderic? Seulement, nous voudrions entendre le sens exact de ceci : que nous ne devons pas préférer le service d'un roi quelconque ou d'un évêque au vôtre et à celui de votre seigneur. Nous ne voyons pas bien si votre volonté est que, laissant ce que nous possédons ici, nous nous attachions à vous et à vos affaires, ou bien si, pour ainsi parler, vous voulez seulement adoucir le choc de la fortune furieuse par une espérance consolatoire. Le roi Hugues et les évêques voisins, *et aussi les personnes qui briguent le siége de Reims*, nous font de très-grandes avances. Mais nous n'avons encore rien accepté, nous ne voulons rien faire sans avoir pris vos conseils. C'est pourquoi nous avons différé d'aller trouver le roi, de peur que gagnés par lui, nous ne paraissions avoir désiré de nous soustraire à votre service que nous devons préférer à tout à cause du souvenir de notre bien aimé père Adalbéron, qu'il nous serait bien agréable de revoir, pour ainsi dire, en votre personne. Au surplus, nous avons confié à Roderic nos intentions, nos désirs, afin que tout vous soit rapporté, et exécuté fidèlement [1]. »

Au moment où Gerbert écrivait cette lettre, il semble bien que ses hésitations avaient déjà singulièrement compromis sa candidature à l'archevêché de Reims. Tandis que, sans se décider, il prêtait l'oreille tantôt aux avances de Hugues, tantôt aux promesses peu précises, aux espérances assez vagues dont la cour d'Allemagne s'attachait, ce semble, à le bercer en ce moment pour l'empêcher de se lier sans retour avec le roi de France, et aussi peut-être aux offres brillantes dont le parti carolingien modéré,— c'est-à-dire les hommes sympathiques à l'ancienne dynastie qui cherchaient avec plus ou moins de sincérité une conciliation entre Charles et Hugues, — entre-

[1] Gerbert, *Lettre* 149.

Digitized by Google

mêlait les récriminations et les menaces des violents adversaires de la politique d'Adalbéron, ce parti, s'unissant aux adhérents les plus modérés de la dynastie nouvelle, s'emparait peu à peu du terrain et prenait de l'ascendant sur l'esprit du roi, toujours porté vers les transactions, les accommodements pacifiques. Le tiers-parti avait adopté pour candidat au siége de Reims ce même Arnulf, bâtard de Lothaire, qui avait livré Laon au duc Charles. « Arnulf, fils de Lothaire, dit Richer, pria quelques-uns de ses officiers de solliciter pour lui l'épiscopat, les assurant qu'il était prêt à prêter serment à Hugues et à abandonner la cause de son oncle Charles; il vengerait l'injure du roi, disait-il, en combattant ses ennemis, et il lui rendrait bientôt la ville de Laon qu'ils occupaient. Charmés de ces dispositions, les officiers royaux conseillèrent à Hugues de lui donner promptement l'évêché, disant qu'il ne perdrait rien à s'attacher, par cette faveur, un prince qui le servirait fidèlement; qu'au contraire, il trouverait son profit à se montrer généreux, puisque cela devait assurer le salut de l'État [1]. » Richer, je crois, force ici un peu la note. Il est possible qu'Arnulf, jeune homme très-étourdi, inquiet et inconsidéré, ait fait toutes ces belles promesses afin d'effacer, autant que possible, le souvenir de sa conduite antérieure, et croyant par là rassurer Hugues ; mais celui-ci était trop avisé pour faire grand fond sur tout cela. Ce qui séduisit le roi, ce fut, Gerbert nous l'apprend, le désir d'obtenir la paix [2], c'est-à-dire que Hugues, conformément à son tempérament politique, embrassa les idées du tiers-parti et se laissa leurrer de l'espoir que cette adhésion d'un Carolingien à sa dynastie, moyennant honneur et faveur, lui serait très-profitable et même déterminerait peut-être Charles à faire comme son neveu, et, à son tour, en acceptant une grande situation dans le royaume, à consacrer irrévocablement par son adhésion l'avénement au trône de la Maison de France. Cette pensée perce, à ce qu'il me semble, dans l'habile discours que Richer prête à Hugues, lorsque celui-ci se fut décidé, sans pourtant se compromettre absolument, et en feignant de laisser aux Rémois toute la

[1] Richer, IV, 25.
[2] « Arnulfus..., spe obtinendæ pacis, metropoli Remorum donatus est. » Gerbert, *Lettre* 193.

Digitized by Google

liberté et partant toute la responsabilité de la décision [1], à faire élire et consacrer Arnulf archevêque de Reims. Dans ce discours, le roi appuie la légitimité de son avénement sur l'extinction de la branche aînée de la Maison Carolingienne; et c'est, à mon avis, un des passages de son livre qui rendent Richer vraiment digne de porter — chose rare, au xe siècle, — le titre d'historien, et d'historien *politique :*

« Si Louis, de divine mémoire, fils de Lothaire, eût en mourant laissé une lignée, il eût été convenable qu'il lui succédât; mais comme il n'existe aucun successeur direct de la race royale, ainsi que chacun le sait, j'ai été choisi par vous et par les autres princes ainsi que par les plus puissants d'entre les vassaux, et je marche à votre tête. Maintenant, comme celui dont il s'agit est le seul rejeton de la race royale, vous demandez qu'il soit honoré de quelque dignité, pour que le nom de son illustre père ne disparaisse pas dans l'oubli. Si donc il promet de conserver fidélité, s'il promet de défendre la ville, de n'avoir aucune communication avec nos ennemis, et même de les poursuivre[2], je ne refuse point de lui accorder l'épiscopat, conformément au jugement que vous avez porté, à condition toutefois que, selon la décision des sages, il se liera à moi par la foi du serment[3]. »

Malgré tout, Hugues n'était pas très-rassuré sur le choix qu'on lui faisait faire, et qui était, selon toute apparence, vivement recommandé par Théophanie. Quoique Brunon, évêque de Langres, se fût engagé comme otage, et eût donné en outre son frère unique le comte Gislebert, son cousin le comte Guidon, Richard, frère d'Arnulf, et d'autres personnes qui lui étaient chères [4]; quoique Ascelin réconcilié avec son ancien clerc, eût levé l'excommunication qui pesait sur lui depuis la prise de Laon, et semblât répondre ainsi de sa conduite future, le roi crut devoir prendre des précautions extraordinaires. Il exigea qu'Arnulf lui remît une déclaration signée de sa main et portant contre lui-même des formules d'imprécation, au cas où il violerait ses promesses. Il voulut qu'il déliât de tout devoir d'obéissance à son égard, au cas où il trahirait le roi, les

[1] Voyez le premier discours de Hugues et la réponse des Rémois dans Richer, IV, 26, 27.

[2] Au cas où ces ennemis ne voudraient point entendre raison, car si Charles voulait céder, nul doute qu'il ne fût alors considéré, lui aussi, par Hugues comme un « rejeton de la race royale » méritant d'être « honoré de quelque dignité. »

[3] Richer, IV, 28.

[4] Olleris, p. CIX.

Digitized by Google

habitants de Reims, et les évêques ses suffragants. Il le soumit de plus, par le conseil des évêques les plus engagés dans la cause de la dynastie nouvelle, à une cérémonie qui fut généralement blâmée, et que les esprits les plus sains regardèrent comme un crime et une violence faite à la conscience. Arnulf, recevant à la messe l'Eucharistie des mains du prêtre célébrant, dut déclarer en public qu'il voulait qu'elle devînt pour lui une cause de damnation, si jamais il reniait par ses actes le serment prêté. Bref, il fut consacré dans l'église du monastère de Saint-Remy, au mois de mars de l'année 989, et la succession d'Adalbéron tomba aux mains d'un fils de Lothaire [1]. Hugues Capet ne devait pas tarder à se repentir d'un pareil choix.

Ce fut Gerbert qui rédigea l'acte de l'élection, et il reprit auprès d'Arnulf les fonctions qu'il occupait auprès de son prédécesseur. M. Olleris pense qu'il aurait dû se retirer, et que le rôle qu'il accepta de jouer ici ne fut pas très-noble. Il est assez difficile de découvrir exactement les mobiles de sa conduite. Les raisons qui le déterminèrent furent probablement de diverses sortes. Il entra peut-être dans sa résolution un peu de dépit, mêlé à un désir qui est assez dans la nature humaine de ne paraître pas blessé [2]. Il est probable aussi, comme il le dit plus tard, qu'il voulut, suivant les instructions reçues d'Adalbéron à son lit de mort [3], veiller sur la conduite du nouvel archevêque, maintenir les traditions, défendre la politique du dernier pontificat, protéger les auxiliaires de cette politique. Mais, ce me semble, il est bien grave de supposer comme on l'a fait et comme M. Olleris paraît incliner à le faire, qu'il ait accepté la mission odieuse de pousser Arnulf à une trahison qui fournirait à Hugues l'occasion de déposséder le Carolingien en faveur de son secrétaire [4]. Quant à moi, je me trompe peut-être, mais je ne puis me persuader que Gerbert fût capable de nourrir un si noir dessein. Je ne le tiens pas pour un saint, je le regarde comme un très-fin politique, un diplomate très-rusé, un ambitieux; mais certes il y a bien loin de là à le considérer

[1] Richer, IV, 29, 30, 31. — Cf. Gerbert, *Lettre* 150.

[2] On conçoit que, malgré ses hésitations, Gerbert pût regretter que Hugues n'eut pas insisté davantage pour lui faire accepter le siége de Reims.

[3] Adalbéron avait prévu le cas où Gerbert, quoique désigné par lui, ne serait pas élu. Voyez *Opera Gerberti*, p. 247. Cf. *Lettres* 154, 155.

[4] Olleris, p. CVI.

Digitized by Google

comme une âme naturellement basse, un cœur vil et méchant, qui n'aurait pas répugné pour parvenir aux plus dégoûtantes besognes. On peut blâmer, même sévèrement, certaines défaillances de Gerbert, mais le mépris doit être réservé pour des personnages comme Adalbéron-Ascelin. Il faut aussi, je crois, ranger parmi les raisons qui déterminèrent le secrétaire d'Adalbéron à conserver les mêmes fonctions auprès du nouvel archevêque, l'inanité des promesses de Théophanie dont l'effet reculait de jour en jour [1], et le désir de ne rompre pas avec cette impératrice qui souhaitait peut-être de voir Gerbert demeurer auprès d'Arnulf. Celui-ci emprunta la plume exercée de son écolâtre pour demander à l'archevêque de Trèves Ecbert de lui accorder la même affection qu'il portait à son prédécesseur et de l'aider de ses conseils au milieu des circonstances difficiles où il se trouvait placé [2], et pour adresser à quelque personnage influent dans l'empire la lettre suivante :

« La joie que j'avais conçue à l'occasion du voyage que je devais faire à Rome, avait encore été accrue par l'espoir de faire route avec vous, et de converser à loisir avec l'impératrice Théophanie, ma souveraine toujours auguste; mais la voilà troublée par l'interdiction que m'a signifiée le roi mon seigneur. Agissez donc en ma place comme un ami pour son ami, afin que par votre moyen j'obtienne du seigneur pape le *pallium*, et que je garde la faveur de ma souveraine que j'ai acquise par vous. Avec l'aide de Dieu, nous irons, aux fêtes de Pâques, lui rendre nos devoirs, et il n'y aura personne au monde qui nous puisse détourner du service que nous lui devons à elle et à son fils [3]. »

A peine assis dans la chaire métropolitaine, Arnulf donnait déjà des ombrages au roi de France, qui s'inquiétait de ces relations de l'archevêque avec la cour d'Allemagne. Gerbert, on le conçoit, se trouvait de jour en jour plus inquiet, hésitant, embarrassé, entre Arnulf, Hugues Capet et Théophanie. C'est peut-être pour échapper autant que possible à cette situation fausse, qu'il fit au printemps un voyage sur les bords de la Moselle, et s'en alla à Trèves visiter l'archevêque Ecbert, s'en-

[1] Et puis, il faut bien le dire, Gerbert avait dans Reims et aux environs des maisons, des terres, des bénéfices qu'il craignait de voir passer, s'il abandonnait le diocèse, aux mains de ses ennemis, et je crois qu'en général ce qu'il possédait lui tenait assez au cœur. Cf. *Lettre* 168, et *Opera*, p. 245-247.

[2] Gerbert, *Lettre* 151.

[3] Gerbert, *Lettre* 152.

Digitized by Google

tretenir d'objets scientifiques avec l'un de ses correspondants ordinaires, le moine Remi [1]. Au commencement de l'été, il se rendit auprès de Hugues, qui, désespérant à cette heure d'amener Charles à un accommodement pacifique, avait rouvert les hostilités, et assiégeait Laon avec une armée de huit mille hommes [2].

Ce siége, malgré tous les efforts du roi de France, ne fut pas plus heureux que ne l'avait été, à deux reprises, celui de l'année précédente. Harassés par les ardeurs de l'été, les travaux, les veilles, et de fréquentes alertes, les soldats de Hugues furent bientôt en proie à la maladie, tandis que la garnison, bien approvisionnée, se riait d'eux derrière ses murailles bâties sur le roc, ou les harcelait par des sorties bien conduites. Gerbert ne fut pas épargné par la fièvre: le corps frissonnant, l'âme dévorée par les soucis, il essayait de se consoler par l'étude [3]. Le mois d'août fut marqué par une catastrophe. Les souffrances qu'ils enduraient avaient relâché la vigilance des assiégeants. Un jour, après midi, saisissant le moment où les sentinelles de l'armée royale étaient appesanties par le vin et par le sommeil, l'ennemi fit une sortie générale, et réussit, au milieu de la confusion produite par cette surprise, à mettre le feu au camp. Tout le matériel de siége fut détruit. Adalbéron-Ascelin qui attendait avec impatience, aux côtés du roi, le moment de rentrer dans sa ville épiscopale, et de se venger de ses ennemis, se servit de la plume de Gerbert pour informer l'archevêque de Trèves de cet événement. Il s'efforçait d'en atténuer la gravité, et ajoutait que pour le 22 août le dommage serait largement réparé [4]. S'il en faut croire Richer, c'était là une espérance vaine. Privée de son camp, de ses vivres, de ses bagages, l'armée royale dut battre en retraite. Hugues s'en retourna à Paris [5].

Pour le coup, Charles put se croire sur le point de remonter au rang suprême. Sûr maintenant de la possession de Laon, qu'un double siége n'avait pu lui ravir, il s'empressa de pousser plus loin ses avantages, et presque sans coup férir il s'empara

[1] Gerbert, *Lettre* 160. Olleris, p. cvi.
[2] Richer, IV, 21.
[3] Gerbert, *Lettre* 157.
[4] Id., *Lettre* 158.
[5] Richer, IV, 22, 23.

Digitized by Google

de Montaigu et mit la main sur Soissons [1]. Puis il attendit avec confiance le résultat d'un complot qui, depuis quelque temps déjà, se tramait à Reims en sa faveur, et cette attente ne fut pas longue.

Arnulf était-il sincère quand il prêta serment à Hugues Capet? Je serais, quant à moi, tout disposé à le croire. Le jeune Carolingien avait des princes de sa race l'humeur mobile, entreprenante et inquiète, à quoi il joignait, comme son bisaïeul Charles le Simple, une grande faiblesse d'âme et une grande tendresse de cœur. Quand il fit acte d'adhésion à la dynastie nouvelle, il était ébloui par l'espérance d'une éclatante dignité, et je pense qu'il se flattait tout bas de jouer entre Hugues et Charles le rôle de médiateur et de conciliateur, ce qui lui permettrait de se rendre utile au second sans manquer à la foi qu'il avait promise au premier. Aussi s'efforçait-il d'entretenir avec Théophanie, qui vraisemblablement caressait sa chimère, des intelligences que les défenses de Hugues ne réussirent point à faire cesser. Quand la reprise des hostilités accusa de nouveau l'antagonisme des deux Maisons et rejeta bien loin tout espoir d'entente amicale, Arnulf se sentit le cœur déchiré. Les ordres du roi, méfiant à juste titre, devaient être de jour en jour plus impérieux, et exiger de l'archevêque un concours qui nécessairement ne pouvait que tourner au détriment de son oncle Charles, de son cousin Louis, le fils aîné [2] du prétendant, pour qui Arnulf avait une vive affection. Il gémissait sur le sort réservé à cet enfant, dont peut-être, grâce au triomphe de Hugues, auquel on lui demandait de contribuer, il verrait se consumer misérablement la jeunesse dans une prison. Bientôt il n'y put tenir. Des relations suivies s'établirent entre Laon et Reims. Le prêtre Adalger, confident d'Arnulf, servait d'intermédiaire. Ces relations ne tardèrent pas, par suite de la faiblesse d'Arnulf, et de l'ascendant que Charles, qu'il aimait à l'égal d'un père, avait bien vite reconquis sur lui, à se transformer en complot. L'incendie du camp royal, la retraite de Hugues, la prise de Soissons et de Montaigu, en enflammant les espérances du parti Carolingien, achevèrent de vaincre les scrupules d'Arnulf. Il faut bien le dire, ces princes, ces évêques

[1] Dom Bouquet, t. X, p. 228. Cf. Richer, IV, 26.

[2] Du second lit, Charles avait d'un premier mariage un fils nommé Othon, qui lui succéda dans le duché de basse Lorraine.

Digitized by Google

de sang germain étaient encore un peu des barbares. Dominés avant tout par la passion présente, les promesses passées ne pesaient pas pour eux le poids qu'il aurait fallu. Joignez à cela l'extrême jeunesse de l'archevêque. Il se dit qu'en favorisant son oncle, il prêtait son appui au roi légitime, auprès de qui d'ailleurs il saurait défendre, s'il le fallait, les intérêts de Hugues Capet. Comme à toutes les âmes faibles il lui sembla qu'en ménageant les apparences, il trahirait moins, et se garderait ainsi la possibilité de reprendre le rôle de médiateur qu'il désirait de remplir. Voici comment il s'y prit. Il appela auprès de lui, sous prétexte de les consulter, un certain nombre de seigneurs, dont il espérait que la bonne foi répondrait de la sienne aux yeux du roi. Puis, une nuit, le prêtre Adalger, ayant pris au chevet d'Arnulf les clefs de la ville, introduisit Charles avec son armée, véritable ramassis de gens de fortune, bande d'effrontés pillards. La ville fut dévastée, mise à sac ; les églises, y compris la cathédrale dédiée à la sainte Vierge, profanées ; un grand nombre de gens riches, les principaux chefs du parti capétien, jetés en prison. Au milieu du tumulte, Arnulf feignant d'être saisi de peur, courut se réfugier dans la citadelle avec les seigneurs qu'il avait appelés auprès de lui. Charles les y bloqua. Comme ils n'avaient ni vivres, ni armes, ils se rendirent et furent conduits à Laon sous bonne garde. Ces événements se passèrent dans le courant du mois de septembre 989 [1].

Gerbert, demeuré à Reims, fut exposé aux plus grands dangers. Les deux lettres suivantes, écrites un peu plus tard, nous offrent un assez vivant tableau de sa situation et de celle de la ville en ce moment critique. Il écrit à Remi, moine de Trèves :

« Ta demande, très-cher frère, tant de fois répétée en vain, montre assez quels orages secouent mon navire. Tu ne sais pas, tu ne sais pas quels naufrages nous avons subis depuis que nous t'avons quitté. Les fatigues continuelles, accablantes de cet été, nous ont fait contracter une maladie, par quoi un automne pestilentiel nous a presque arraché la vie [2]. A ces maux s'est ajoutée la Fortune

[1] Richer, IV, 32-36. Cf. 45. — Gerbert, *Lettres* 160, 161, 193. — *Opera Gerberti*, p. 181, 182, 218. — Olleris, p. CVI, CVII.

[2] « *Pestilens autumnus* pene vitam extorsit. » Cf. dom Bouquet, t. X, p. 228. *Ex Chronico Saxonico :* « Anno Dominicæ incartionis DCCCCLXXXIX cometæ apparuerunt, quas *pestilentia grandis* hominum et jumentorum subsecuta est... Karolus dux inde Remum occupat... »

Digitized by Google

cruelle, reprenant tout ce qu'elle nous avait donné, nous l'arrachant par la main de ces brigands qui ont ravagé la ville de Reims. Maintenant nous pleurons la captivité de nos amis, et nous délibérons avec un soin vigilant si nous devons changer de résidence. Voilà dans quels chagrins, dans quel deuil est notre patrie. La crainte, la frayeur environnent les murs; la misère presse les citoyens. Les clercs de l'un et l'autre ordre gémissent, redoutant de nouveaux pillages [1]... »

Il écrit à Raymond, abbé d'Aurillac, son ancien maître :

« Tu désires de savoir, père très-cher, dans quel port je conduis mon navire, depuis que j'en ai perdu le pilote, et quel est l'état des affaires publiques chez les Francs. Comme j'avais résolu de ne me point écarter de l'autorité tutélaire de mon père Adalbéron, de pieuse mémoire, tout à coup je me vis privé de lui, épouvanté de lui survivre. Comme nous n'avions qu'un cœur et qu'une âme, ses ennemis ne le crurent point mort, me voyant demeurer. Ils me signalèrent à la haine de Charles, alors, et maintenant encore désolant notre patrie, comme celui qui faisais et défaisais les rois. Et pour m'être mêlé des affaires de l'Etat, comme l'Etat j'étais en péril. Dans la capture de notre ville, opérée par trahison, je parus la meilleure part du butin. Cela a rejeté bien loin mon voyage en Italie, où sont conservés maintenant encore et mes orgues et la meilleure partie de mon mobilier. Jusqu'ici en effet nous n'avons pas pu opposer une digue au cours précipité de la fortune, et la Providence ne nous a point déclaré encore dans quel port elle voulait nous faire aborder. Que ceux-là donc que mon bonheur réjouirait attendent l'issue de destinées si chanceuses : je ferai tous mes efforts, je ne négligerai rien pour goûter les douceurs du séjour où j'aspire, pour rendre enfin grâce à Dieu dans Sion [2]. »

Cependant Charles et Arnulf cherchant à déguiser leur entente s'accablaient d'injures, se traitaient réciproquement de déserteur, d'usurpateur. Cette comédie fut assez mal soutenue. Au bout de peu de jours l'archevêque et plusieurs de ses compagnons de captivité prêtèrent serment entre les mains du prétendant et s'en revinrent à Reims [3]. Le serment, je pense, demeura d'abord secret. Arnulf, de retour dans sa métropole, fit rédiger par Gerbert et adressa aux évêques de sa province, en leur ordonnant de l'imiter, une sentence d'excommunication contre les envahisseurs, dont les termes laissaient voir le fond de sa pensée. Il ne les condamnait absolument que comme

[1] Gerbert, *Lettre* 160.
[2] Id., *Lettre* 161.
[3] Richer, IV, 26.

Digitized by Google

pillards et profanateurs des églises. Il exigeait la restitution des objets enlevés, et une amende honorable. De la trahison d'Adalger, de sa propre captivité, de l'usurpation de Charles, des droits de Hugues Capet il ne soufflait pas mot. Encore apportait-il un adoucissement à la sentence, en n'exigeant point de satisfaction pour le pain et le vin que les gens de guerre avaient dérobés pour leur nourriture [1]. C'était assez déclarer que Charles lui paraissait le légitime seigneur de Reims, et que les soldats de son oncle méritaient d'être punis seulement pour leur indiscipline. Hugues Capet ne s'y trompa pas un seul instant. Par ses soins, les évêques de la province de Reims se réunirent à Senlis, et lancèrent contre Charles et ses adhérents, de Laon ou de Reims, un anathème plus explicite. Ils jetèrent l'interdit sur la métropole. Dans la lettre d'envoi adressée à leurs collègues dans l'épiscopat pour les prier d'adhérer à la sentence, sans accuser formellement Arnulf de trahison, ils ne se faisaient pas faute de dénoncer son indulgence abusive [2]. Le roi de son côté, par de fréquents messages, pressait l'archevêque de tenir ses promesses, de rompre publiquement avec Charles, il lui offrait les moyens d'échapper au prétendant, de quitter Reims, puisque, suivant lui, il n'y était pas libre, et de s'enfuir à Paris. Arnulf déclinait ces propositions, il feignait l'embarras, l'incertitude, il se disait en proie à de mortelles angoisses. Il faisait écrire par Gerbert à l'archevêque de Trèves :

« Bienheureux père, notre âme est percée d'un glaive, les glaives des ennemis nous emprisonnent de tous côtés. D'une part le roi de France nous presse de tenir la foi promise, d'autre part nous sommes au pouvoir du prince Charles, qui revendique la couronne. Il nous faut donc ou changer de seigneur, ou nous soumettre à l'exil. Un seul espoir nous reste, c'est que, grâce à la parenté dont la divine Providence nous a voulu lier, vous nous aiderez à porter un tel fardeau. Nous nous réfugions vers vous, comme vers un appui certain, comme vers l'autel de la prudence, comme vers l'interprète des lois divines et humaines. Vos conseils seront pour vos fils dévoués comme de celestes oracles [3]. »

Les angoisses d'Arnulf n'étaient peut-être pas après tout entièrement simulées. Il est assez naturel de supposer que

[1] *Opera Gerberti*, p. 182, 183.
[2] Id., *Lettre* 159. Cf. *Opera Gerberti*, p. 184, 185. Olleris, p. CVII, CVIII.
[3] Gerbert, *Lettre* 164.

Digitized by Google

cette conscience faible se sentait de temps à autre étrangement déchirée par les serments qu'elle avait successivement prêtés à Hugues et à Charles et qui la tiraient en sens contraires. Mais dans ces combats de l'âme, Charles avait toujours le dernier mot. Arnulf laissa de jour en jour plus vivement éclater ses espérances, il s'efforça d'y associer Gerbert, que Charles avait en haute estime et qu'il désirait très-vivement d'attacher à sa cause. L'oncle et le neveu n'épargnèrent ni les prières, ni les menaces, ni les promesses. Je suis disposé à croire qu'ils le faisaient surveiller de près, pour l'empêcher de prendre la fuite. Gerbert craignait pour ses biens, pour sa vie. L'espèce de disgrâce ou Théophanie le laissait languir, les avis qu'elle lui faisait donner de ne s'attacher point à la fortune du roi de France le jetaient dans un abattement profond. Il écrivait à un de ses amis, d'Allemagne sans doute :

« Embarqués sur une mer orageuse, nous faisons naufrage, nous gémissons. Nous ne voyons point de rivages sûrs, nul port n'apparait à nos yeux. C'est en vous que nous cherchons le repos. C'est à vous certes qu'il appartient de donner des biens qui demeurent à celui qui les accepte. Nous vous supplions donc par tous les droits de l'amitié de vous trouver à Reims le 2 des Calendes d'Avril [1]. »

Dès lors qu'il restait à Reims, il lui fallait continuer à remplir les fonctions de secrétaire d'Arnulf, et servir d'interprète à la politique du parti carolingien. L'archevêque persistait à ne point ratifier l'interdit jeté par ses suffragants sur sa métropole. Il continuait à célébrer les divins offices, à y admettre Charles et les adhérents de Charles. Dans le diocèse, dans la province, les consciences étaient troublées. A un prêtre qui le consultait il fit répondre par Gerbert :

« A un homme instruit, et qui se tient fermement attaché à l'autorité légitime, respectée aujourd'hui d'un bien petit nombre, deux paroles du Christ suffisent pour découvrir nos intentions, et satisferont à la question qui nous est posée. Nous disons donc : *Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, etc.* (Matth., XXII, 21; Marc, XII, 17; Luc, XX, 23); et : *Laissez les morts ensevelir leurs morts* (Luc, XI, 60). Ces paroles entendues, faites ce qui vous est légitimement prescrit par votre évêque. Mais résistez courageusement à tout ordre inique, d'où qu'il vienne. Que les fils des ténèbres usent du temps qui leur est laissé, les fils de Bélial : nous les fils de la lumière les fils de la paix, qui ne plaçons point notre espérance dans

[1] Gerbert, *Lettre* 162. Cf. 168, 171, 172.

Digitized by Google

l'homme, qui se flétrit comme le foin, sachons attendre avec patience l'accomplissement de cette parole du prophète : *J'ai vu l'impie élevé, exalté au-dessus des cèdres du Liban, j'ai passé et voici qu'il n'était plus; je l'ai cherché et son lieu ne s'est point trouvé* (Psalm. XXXVI, 35, 36) [1]. »

Cette lettre est assez énigmatique. La suivante l'est moins :

« A la très-grande bienveillance, ou plutôt à la très-grande affection que vous nous témoignez, nous répondons par des remerciements non moins grands. Quel cas vous faites de nous, votre compassion le montre bien. Aussi consentons-nous à vous découvrir nos intentions pour l'avenir, non-seulement au sujet des affaires que nous traitons avec un très-petit nombre de personnes, mais encore au sujet de l'anathème déjà promulgué contre les pillards qui ont dévasté la ville de Reims. Nous vous en adressons une copie, afin que par là vous connaissiez notre pensée ; nous entreprendrons de plus grandes choses, mais en leur temps. Chaque chose a son temps. Nous disons ce qu'il faudrait taire, nous taisons ce qu'il faudrait dire. Nous faisons ce que nous ne voulons pas ; ce que nous voulons nous ne le pouvons faire, tant tout est plein de trouble et de confusion. Ce qui est désirable s'offre à nous moins aisément que ce qu'il faut éviter. Voilà longtemps, si la chose nous eût été raisonnablement possible, que nous aurions recherché votre entretien. Nous aurions par des conseils magnanimes, d'héroïques entreprises *ressuscité le nom royal, presque mort chez les Francs*, mais à cause des mensonges iniques d'hommes perdus, nous faisons en secret ce que nous ne pouvons faire ouvertement. Il viendra, il viendra, dis-je, ce jour, et il est proche, où seront éprouvées les pensées, les paroles, les actions de chacun de nous ! En attendant, observez les bornes qui vous sont prescrites, n'essayez point de régler les plus grandes affaires du royaume sans l'avis du métropolitain, et ne précipitez pas votre jugement sur telle ou telle chose, quand vous ignorez dans quelle intention elle est faite. Réservez votre prudence et votre vigueur. Alors seulement il sera temps d'opposer à nos ennemis votre âme vaillante, quand vous nous verrez, nous vos chefs, déployer nos triomphantes bannières [2]. »

Par une pente insensible, Gerbert, en lui servant d'interprète, s'engageait de jour en jour davantage dans la politique du prétendant. Celui-ci et son neveu redoublaient d'instances pour qu'il consentît à prendre définitivement, qu'on me passe l'expression, la direction de leurs affaires diplomatiques, qu'il voulût bien déployer en leur faveur le merveilleux talent dont

[1] Gerbert, *Lettre* 165. Cf. Olleris, p. CVII, CVIII.
[2] Gerbert, *Lettre* 166.

Digitized by Google

il avait fait preuve au profit de la Maison de Saxe contre les deux derniers Carolingiens, et tout récemment encore au profit de Hugues Capet. Ils le comblèrent d'honneurs et de promesses. Ils ajoutèrent à ses biens. Sa situation fut enviée, on admira son bonheur [1]. Bref, il eut une défaillance, il céda. La lettre suivante, adressée en son nom propre à l'évêque de Laon Ascelin, nous montre Gerbert tenant dans sa main les principaux fils d'une intrigue destinée à procurer le triomphe de Charles de Lorraine et son avénement à la couronne :

« Te livres-tu à l'insouciance et aux hasards de la destinée au point de ne pas voir les glaives suspendus sur ta tête, de ne sentir pas les béliers qui frappent tes entrailles ? Qu'il te souvienne, je t'en prie, ô mon ami autrefois heureux et cher, de ce qui fut fait sous le pontificat de mon père Adalbéron. Le propre frère [2] du divin Auguste Lothaire, l'héritier du royaume, a été chassé du royaume. Ses rivaux, c'est l'opinion d'un grand nombre, ont été élevés au rang des rois. De quel droit le légitime héritier a-t-il été déshérité ? De quel droit a-t-il été privé du royaume ? Par quel droit est-il rentré dans la demeure paternelle ? — Où sont les décrets des pontifes romains qui défendent de baptiser les enfants ? Quels sacrés canons écartent des autels les prêtres innocents ? Abraham discute avec Dieu pour que dans Sodonne le juste ne soit point perdu avec le coupable, et toi évêque, tu n'hésites pas à frapper d'une peine le coupable et l'innocent tout à la fois. Mais tout cela n'est rien encore. Une accusation a été dressée contre toi par les prêtres du Seigneur, chargée de forfaits, lourde de crimes. Des juges ont été choisis : si tu fais défaut devant leur tribunal, ton absence ne te servira de rien ; et si tu te présentes, tu cesseras d'être évêque. Hâte-toi donc, tandis qu'il te reste quelque loisir, et ne place point ton espérance sur *la Loire et la Seine*, qui ne te serviront de rien. Pour moi qui suis versé, véritable jurisconsulte, dans les factions, dans les conjurations, dont l'œil perce les intrigues, j'ai cru devoir, sous le sceau du secret, te dire ces choses, à cause de notre vieille amitié, pour te tirer de ta léthargie. Mets-toi en peine de trouver un remède efficace, toi qui parais être tombé en catalepsie. Adieu [3]. »

Ascelin, peu effrayé de ces menaces, ne se laissa pas gagner au parti de Charles, que Gerbert lui-même ne devait pas suivre longtemps. L'entraînement passager qu'il subissait n'altérait pas la lucidité ordinaire de son esprit et la fermeté de ses vues politiques. Il croyait peu au triomphe de Charles, et il n'y

[1] Gerbert, *Lettre* 163, Cf. 168, 169.

[2] « *Germanus* frater. » C'est-à-dire de père et de mère. Cf. Richer, II, 102. C'est donc par distraction que M. Olleris appelle Charles un *bâtard*.

[3] Gerbert, *Lettre* 167.

Digitized by Google

travaillait qu'à contre-cœur. Le souvenir de son protecteur Adalbéron, de la politique qu'ils avaient poursuivie et fait triompher ensemble, et qu'il reniait en ce moment, tourmentait son âme, d'autant plus que cette politique ne laissait pas de lui paraître toujours la plus juste expression du présent, celle que devait consacrer l'avenir. « ... Depuis la trahison qui a livré notre ville, écrit-il à Romulf, abbé de Sens, nous sommes engagés en de tels soucis que, bien que nous paraissions heureux aux yeux des hommes, à notre avis nous sommes malheureux. Nous cherchons, nous trouvons, nous menons à leur perfection les choses qui sont de ce monde, et, pour ainsi parler, nous sommes devenus les chefs de criminels complots [1]... » De tels sentiments que plus ou moins il laissait voir, dans les ambiguïtés de ses lettres les plus favorables à son nouveau parti, devaient déplaire à l'archevêque et au prétendant. Les ennemis de Gerbert en profitaient pour les exciter contre lui. L'écolâtre fut averti qu'on songeait à disposer de ses biens, à conférer à ses envieux ses bénéfices. Il n'ignorait pas les préparatifs militaires du roi de France, les démarches qu'il faisait ou se disposait à faire en cour de Rome contre Arnulf et ses adhérents. Il se sentait menacé d'être enveloppé dans la ruine d'une cause dont le triomphe même pouvait lui être dangereux. Toute une fraction du tiers-parti, indignée de la trahison d'Arnulf, qu'elle avait tant contribué à élever sur le siége de Reims, se prononçait de jour en jour plus énergiquement contre lui. Brunon, évêque de Langres, l'un des chefs de cette fraction, eut avec Gerbert, au château de Roucy, un entretien qui fit cesser tous les doutes de l'écolâtre. Il rompit brusquement avec Arnulf, et se réfugiant à Paris, il laissa pour adieu à l'archevêque la déclaration suivante :

Déclaration de rupture adressée par Gerbert a l'archevêque Arnulf.

« Après avoir longtemps et mûrement réfléchi sur le malheureux état de notre ville, ne trouvant point d'issue à de tels maux, sinon par le carnage des gens honnêtes, je me suis enfin arrêté à une décision qui pût remédier aux fléaux présents, et en même temps pourvoir dans l'avenir à la sûreté de mes amis. Je change de résidence, de service. Je vous abandonne vos bénéfices, émancipé enfin,

[1] Gerbert, *Lettre* 163. Cf. 169.

Digitized by Google

je les laisse en proie à mes envieux. Je ne veux point que l'on m'accuse de manquer à la foi promise, je ne veux point demeurer lié par ces bienfaits au joug de votre oncle et à son alliance compromettante. En effet, suivant nos conventions, on ne doit plus rien à un parti, quand on a transporté sa fidélité à l'autre [1]. Si nous désirons votre salut, comment pouvons-nous être utile à votre oncle? Si nous sommes utile à votre oncle, comment pouvons-nous désirer votre salut? Cette difficulté, nous la tranchons en émigrant vers d'autres princes, afin de ne plus devoir à vous et à Charles qu'une bienveillance purement gratuite. Si vous en acceptez l'offre, conservez à moi et aux miens les maisons élevées à grands frais par notre propre labeur, et aussi le mobilier qu'elles contiennent. Nous vous prions aussi de ne nous porter aucun préjudice au sujet des églises qui nous sont échues par de solennelles et légitimes donations, selon l'usage de la province. Pour le reste, nous ne vous importunerons pas de nos prières. Si vous faites selon mon désir, vous m'inviterez par là honnêtement à vous rendre service, moi qui me regarde maintenant comme libre de toute obligation envers vous. Mais je ne pourrai plus douter, si vous passez les bornes que je vous marque ici, que vous n'ayez en effet promis à mes envieux sous la foi du serment, comme je l'ai ouï dire de toutes parts, tout ce que je possédais, et cela au moment même où je dirigeais pour vous, selon votre désir, les plus subtiles négociations. Averti par des indices présents, je ne pourrais plus alors oublier les maux passés [2]. »

Une fois à la cour de Hugues Capet, Gerbert se sentit débarrassé d'un poids énorme. Il rentrait dans la tradition politique d'Adalbéron, dans la sienne propre. Il goûtait le vif plaisir qu'éprouve tout homme éminent à voir ses actes d'accord avec les convictions de son esprit. Sa joie éclate dans ses lettres à l'archevêque de Trèves, à l'évêque de Verdun. « Maintenant, s'écrie-t-il, j'habite le palais des rois, maintenant j'échange des paroles de vie avec les prêtres du Seigneur. Je n'ai pu souffrir de demeurer plus longtemps l'organe du diable, pour l'amour de Charles ou d'Arnulf, je n'ai plus voulu déclamer en faveur du mensonge contre la vérité [3]. » Si heureux néanmoins qu'il se trouve à cette cour, près de ce roi prudent et avisé, si bien fait pour le comprendre et pour l'estimer à sa valeur, et dont le fils avait été son élève, c'est encore là pour lui un lieu

[1] Cela paraît étrange, mais je pense qu'il y a ici une allusion à la situation particulière où s'étaient trouvés l'un envers l'autre Charles, Arnulf et Gerbert.
[2] Gerbert, *Lettre* 168. Cette lettre, en somme, fait peu d'honneur à Gerbert. Cf. *Lettre* 174. Olleris, p. cix, cx.
[3] Gerbet, *Lettre* 169. Cf. 170, 171.

Digitized by Google

d'exil. Cette montagne de Sion après laquelle il soupirait à Reims, il soupire encore après elle à Paris. C'est la cour d'Allemagne, c'est la faveur de Théophanie. « Plaidez, dit-il à l'évêque de Verdun, plaidez à votre ordinaire la cause d'un ami, faites en sorte que Lelius revienne de chez les Helvètes ou les Suèves [1]. » Il écrit à un de ses amis d'Allemagne :

« Que ma souveraine Théophanie ait mémoire de la foi inviolablement gardée à elle et à son fils, qu'elle ne souffre pas que ma misère fasse la joie de ses ennemis... De nouveau donc je vous prie, je vous supplie, je vous conjure que mon service vous soit agréable, moi dont jusqu'à présent votre empire, votre honneur, votre puissance ont fait la joie. Faites en sorte par votre libéralité que, dépourvu des moyens de mener une vie honnête, je ne quitte point la bonne voie, que je ne devienne point un sectaire de Catilina, moi qui jusqu'à ce jour, dans les loisirs et dans les affaires, me suis montré diligent à mettre en pratique les préceptes de Cicéron [2]. »

Cette âpreté à la demande, cette façon un peu naïve de mettre à prix ses services, ne laissent pas, tout en tenant compte de l'emphase naturelle à un rhéteur du xe siècle, de gâter les effusions du cœur de Gerbert. La forte race à laquelle il appartenait ne perd pas volontiers son temps et ses peines. Elle n'aime point à ne rien gagner. La cour d'Allemagne ne paraît pas avoir pris ces désirs, ces plaintes en grande considération. Le retour de faveur devait se faire encore attendre. Gerbert resta auprès de Hugues Capet.

Ce prince, au mois de mai ou de juin de l'année 990, se mit en campagne avec six mille hommes. Il conduisit d'abord son armée sur les terres d'où l'ennemi tirait ses approvisionnements, et les ravagea sans pitié. Puis il marcha contre Charles qui, ayant concentré toutes ses forces, environ quatre mille hommes, sortit de Laon et se porta à la rencontre du roi. Arnulf qui, décidément, avait jeté le masque, reçu le serment des bourgeois de Reims au nom du prétendant, et fortifié cette ville, commandait en personne le contingent qu'il avait amené à son oncle. Quand les deux armées furent en présence..., la bataille ne s'engagea point. « Elles s'arrêtèrent, dit Richer, hésitant grandement l'une et l'autre; car, si Charles avait peu de troupes, le roi, de son côté, sentait sa conscience

[1] Gerbert, *Lettre* 171.
[2] Id., *Lettre* 172.

Digitized by Google

lui reprocher d'avoir commis une action injuste et criminelle en dépouillant son adversaire du trône de ses pères, pour s'en emparer lui-même. Ces raisons tenaient les deux princes immobiles. Enfin les grands prirent sagement le parti de conseiller au roi d'attendre quelque temps au repos avec son armée; et, si l'ennemi s'avançait, d'accepter la bataille, sinon de se retirer. De son côté, Charles prenait la même résolution; de sorte, qu'après avoir fait halte, ils reculèrent l'un devant l'autre. Le roi ramena son armée, et Charles rentra dans la ville de Laon [1]. »

Richer me semble exagérer singulièrement les scrupules de Hugues Capet. Je crois bien que son inaction devant l'ennemi fut surtout déterminée par sa prudence. Il n'aimait pas à mettre son enjeu sur un coup de dés. Il lui plaisait davantage, comme plus tard à Louis XI, de laisser l'ennemi s'épuiser de lui-même. Il savait bien que le temps serait pour lui. On ne pouvait déraciner sa Maison du sol de l'île de France, tandis que Charles, bien que maître de Laon et de Reims, n'était, pour ainsi dire, que campé dans le royaume. Hugues continua avec vigueur la guerre diplomatique. Il adressa en son nom, et fit adresser par les évêques, sommation sur sommation à l'archevêque de Reims. Une lettre royale et une requête des suffragants d'Arnulf avait déféré la cause du métropolitain au jugement du souverain Pontife. Les porteurs de ce message, chargés de poursuivre l'affaire, eurent une audience de Jean XV, et furent bien accueillis par lui. Puis, tout à coup, ils quittèrent Rome. Le comte Héribert, dirent-ils, avait gagné par ses présents le consul Crescentius, et le pape était soudain devenu invisible. Ils avaient attendu vainement une seconde audience durant trois jours. Il faut avouer que ces ambassadeurs avaient peu de patience. Hugues Capet et les évêques passèrent outre, et se disposèrent à instruire le procès d'Arnulf. Cependant le parti carolingien s'affaiblissait de jour en jour. En Champagne, en Picardie, à Reims, à Laon même, les esprits se détournaient de Charles, et les seigneurs qui l'avaient d'abord soutenu désertaient peu à peu sa bannière. Ce qui me le fait croire, ce qui me fait même supposer que dans le courant de l'année 990, Reims revint aux mains du

[1] Richer, IV, 37-39. Cf. *Opera Gerberti*, p. 217, 218. Gerbert, *Lettre* 193.

Digitized by Google

roi, c'est qu'il semble bien résulter du récit de Richer que, au commencement de l'année 991, Charles et Arnulf qui, en 990, pouvaient encore tenir la campagne, et qui même avaient contraint Hugues de reculer, étaient assiégés tous deux dans Laon par l'armée royale. Cette ville continuait à braver tous les efforts de Hugues, et ce prince se désolait de ne pouvoir forcer le Carolingien dans son dernier retranchement. Eudes, comte de Meaux, qui s'était définitivement rangé sous la bannière capétienne, lui promit de s'en rendre maître, moyennant la cession de Dreux. Mais on n'eut pas besoin de le mettre à l'épreuve. Hugues termina la guerre par un coup digne de Louis XI. Adalbéron-Ascelin, « le vieux traître » (*vetulus traditor*), car ce surnom lui resta, joua le principal rôle dans cette ignoble campagne, où fut mise à profit l'inquiète naïveté d'Arnulf [1].

Tout le plan reposait sur l'existence, à Laon, d'un parti capétien qui, sans doute, s'augmentait de jour en jour des personnes gênées dans leur intérêt par les siéges répétés que la ville avait à subir. Ce parti, contenu par la garnison, n'attendait qu'un chef pour se soulever. Il s'agissait de lui en donner un. Ascelin, s'humiliant devant Arnulf, lui demande de lui rendre ses bonnes grâces et de lui faire obtenir celles de Charles. Il s'engage de son côté à faire obtenir au jeune archevêque le pardon et la grâce du roi. Ainsi ils auront la gloire d'être entre les deux rivaux des médiateurs naturels, et qui sait, peut-être, leur est-il réservé de procurer la paix. Cette idée s'empare de l'esprit d'Arnulf, qui se flatte de calmer ainsi les reproches de sa conscience, et de mettre d'accord les serments par lui prêtés à Hugues et à Charles. Quand il est admis auprès du roi, celui-ci l'accueille avec une bonté, une affection admirablement jouées, et il s'empresse de caresser l'idée favorite de l'archevêque, laquelle, du reste, sans l'espoir qu'il avait d'un triomphe complet et définitif, serait aisément redevenue la sienne. « S'il ne pouvait pas recouvrer la ville, qu'il lui assurât du moins la soumission de Charles, de manière que celui-ci tînt, à titre de fief, ce qu'il avait usurpé. Arnulf promet à Hugues de faire plus encore, pourvu seulement qu'il recouvre

[1] Pour ce qui précède, V. Richer IV, 40 ; *Opera Gerberti*, p. 202-204, 245, 252 ; Gerbert, *Lettre* 193.

Digitized by Google

la faveur du prince et qu'il jouisse à la cour des prérogatives de sa dignité. Le roi lui rend ses bonnes grâces, et consent qu'il tienne le premier rang devant lui. Aussi, le même jour, était-il, au dîner, placé à la droite du roi, Adalbéron à la gauche de la reine. Les choses étant en cet état, Arnulf quitta le roi pour faire connaître à Charles son extrême bienveillance. Il lui dit avec quel honneur il avait été traité, vanta sa générosité, et, depuis ce moment, chercha à réconcilier les deux princes et à se ménager leurs sympathies [1]. »

Ascelin, de son côté, se rend à Laon, où il est très-bien accueilli par Charles qu'Arnulf, a favorablement disposé. Le prétendant lui fait jurer sur les reliques des Saints de lui demeurer fidèle envers et contre tous. L'infâme évêque prête tous les serments qu'on veut. Il feint de prendre jusqu'à l'excès les intérêts du prétendant, s'occupe lui-même des fortifications, persuade à Charles, plutôt vigilant que défiant dans ses jours d'énergie, et qui alliait en soi la violence et la faiblesse, qu'il est son plus ferme soutien, son meilleur ami. Cependant il prend la direction de la faction capétienne, et trame avec les chefs les plus hardis un complot, qui doit recevoir son exécution dans la nuit qui suivra le dimanche des Rameaux. Ce soir-là, un souper réunit Charles, Ascelin et un certain nombre de convives. Le prétendant tenait joyeusement en main une coupe d'or, où des morceaux de pain trempaient dans le vin. Tout à coup, son front semble se couvrir d'un nuage, il demeure quelque temps pensif, puis se tourne vers l'évêque, lui présente la coupe, et lui dit : « Puisque vous « avez, conformément aux décrets des Pères, sanctifié aujour- « d'hui les palmes et les rameaux, consacré le peuple par vos « saintes bénédictions et présenté à nous-même l'Eucharistie, « méprisant les appréhensions outrageuses de quelques per- « sonnes qui prétendent qu'il faut se défier de vous, je vous « présente, à l'approche du jour de la Passion de Notre Sei- « gneur et Sauveur Jésus-Christ, cette coupe qui convient à « votre dignité, avec le vin et avec le pain que j'y ai rompu. « Buvez-la en signe d'inviolable fidélité à ma personne. Mais, « pour peu que vous hésitiez à me garder votre foi, laissez là « ce breuvage, de peur de ressembler à l'abominable traître

[1] Richer, IV, 41-46.

Digitized by Google

« Judas. — Je prendrai la coupe, répondit Adalbéron, et je « boirai volontiers ce qu'elle contient. — Ajoutez, reprit « Charles aussitôt : et je garderai ma foi. — Et je garderai ma « foi, dit Adalbéron en buvant, qu'autrement je périsse avec « Judas ! » L'évêque ajouta encore plusieurs imprécations semblables. Le souper fini, Charles et Arnulf allèrent dormir. Demeuré dans le palais, Ascelin prend sous le chevet de leurs lits leurs épées et leurs autres armes. Il les cache, il fait prévenir les siens par le portier, étranger au complot. Lui-même veille à la porte, un glaive caché sous ses vêtements. Il introduit ses complices dans l'appartement des princes, il les range autour de leurs lits. L'oncle et le neveu, à leur réveil, saisis d'effroi, puis de colère, essayent en vain de résister. On s'empare d'eux, on les enferme dans une tour. Les gémissements des femmes, les cris perçants des enfants et des serviteurs, remplissent les airs, réveillent et troublent les habitants de la ville. Adalbéron s'est saisi des principaux postes, et ses partisans sont en armes. C'est à grand'peine que les partisans de Charles réussissent à prendre la fuite, emmenant avec eux son plus jeune fils, âgé seulement de deux ans. L'évêque fait prévenir Hugues en toute hâte. Le roi accourt, prend possession de la place, y met garnison, reçoit le serment des bourgeois, et s'en retourne à Senlis avec ses prisonniers [1].

Arnulf devait être jugé par les évêques qui se réunirent au monastère de Saint-Basles près de Reims, le 21 juin 991. Quant à Charles, le conseil du roi délibéra sur son sort. Hugues n'avait contre son rival, aujourd'hui en son pouvoir, aucun sentiment de haine, aucun désir de vengeance. Tout se réduisait pour lui à une question d'utilité pratique. Il envisagea froidement les deux partis à prendre. « Quelques-uns pensaient qu'on devait recevoir de Charles, homme illustre et issu de race royale, ses fils et ses filles comme otages, et lui demander de prêter serment de fidélité au roi, de jurer qu'il ne revendiquerait jamais le royaume de France, et même de faire un testament qui en exclurait ses enfants. Cela fait, ils pensaient que Charles devait être mis en liberté. D'autres étaient d'avis qu'un homme si illustre et d'une race si ancienne ne devait pas être relâché tout de suite, mais devait être

[1] Richer, IV, 46-48.

Digitized by Google

retenu par le roi aussi longtemps qu'il se montrerait des gens dévoués aux intérêts du captif. » Ce dernier avis prévalut. Charles fut enfermé dans la tour d'Orléans avec sa femme Adélaïde, son fils Louis et ses deux filles, appelées l'une Gerberge, et l'autre Adélaïde [1]. Et tandis que les chansons de geste continuaient durant plusieurs siècles à célébrer les exploits de l'invincible Empereur, que les châteaux et les carrefours retentissaient de sa gloire, amplifiée, commentée, dénaturée par la légende, ses derniers rejetons se perdaient dans l'oubli. On ne savait plus que très-vaguement en France, au XIe siècle, ce qu'étaient devenus les descendants de Charlemagne.

MARIUS SEPET.

[1] Richer, IV, 49. Louis, réfugié en Allemagne après sa délivrance, devint, dit-on, la tige des landgraves de Thuringe. Cf. Olleris, p. CXIV.

Digitized by Google

LA COMMUNION

DE

MARIE-ANTOINETTE

A LA CONCIERGERIE

Le 1er août 1793, sur la proposition de Barère, la Convention prenait l'arrêté suivant : « Marie-Antoinette est envoyée au Tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie. »

Les ordres des nouveaux maîtres de la France n'admettaient point de délai. Le 2 août, au milieu de la nuit, à deux heures du matin, les exécuteurs des décisions révolutionnaires se transportent au Temple. On éveille les princesses, on leur lit le décret fatal ; on fouille la Reine ; on lui enlève les derniers souvenirs de sa vie heureuse ; on l'arrache aux embrassements de sa fille, à la tendresse de sa belle-sœur, à cette tour sombre, mais consolante encore, où parfois, à travers les fentes d'une cloison de planches, il lui arrive d'apercevoir son fils, et on l'entraîne vers la porte du Temple, où une voiture l'attend avec un municipal et deux gendarmes. « En sortant, raconte Madame Royale, elle se frappa la tête au guichet, faute de penser à se baisser. Et comme on lui demanda si elle ne s'était

Digitized by Google

point fait de mal : « Oh ! non, dit-elle ; rien à présent ne peut « plus me faire de mal [1]. »

A trois heures du matin, la Reine arrivait à la Conciergerie, et était immédiatement écrouée dans le cachot qu'on lui avait préparé à la hâte [2].

C'était une pièce froide et humide, à laquelle conduisait un long corridor sombre, et que fermait une porte massive, garnie de deux énormes verrous. Le sol de la prison, situé au-dessous du niveau de la cour, était carrelé en briques sur champ ; sur les murs, le long desquels l'eau ruisselait, quand la Seine etait basse, on apercevait encore, comme par une dernière ironie de la fortune, les lambeaux d'un vieux papier fleurdelisé, rongé par le salpêtre. Cette pièce, appelée *Chambre du Conseil* parce que c'était là qu'avant la Révolution les magistrats du Parlement de Paris venaient, à certaines époques, écouter les réclamations des prisonniers, était occupée par le général Custine, qui avait dû l'évacuer précipitamment pour faire place à la Reine. Une cloison de planches, au milieu de laquelle s'ouvrait une large baie, la divisait en deux parties : dans la première se tenaient les gendarmes, chargés de surveiller la prisonnière ; la seconde, longue de six pas, large de deux, était réservée à la Reine, séparée seulement de ses gardiens par un mauvais paravent, qui fermait l'ouverture pratiquée dans la cloison. Le pauvre réduit où était enfermée la veuve de Louis XVI, n'était éclairé que par une fenêtre basse, soigneusement garnie de grillages, et qui donnait sur la cour des femmes ; un lit de sangles, placé en face de la fenêtre, une petite table et deux chaises de paille, en composaient le misérable ameublement.

En entrant, la Reine ne put s'empêcher de jeter un triste regard sur la nudité de ces murs ; chaque prison nouvelle était un degré qui la rapprochait de l'échafaud, et, à chaque degré, le respect et les égards diminuaient. Elle accrocha sa montre à un clou et s'étendit sur son lit. En dépit des haines de la Convention et de la surveillance de Fouquier-Tinville, l'humanité

[1] *Relation de la captivité de la famille royale, à la tour du Temple*, par Madame la duchesse d'Angoulême.

[2] Récit de Rosalie Lamorlière, publié dans les *Mémoires secrets et universels*, de Lafont d'Aussonne, et plus récemment par M. Campardon, dans son livre si consciencieux et si intéressant : *Marie-Antoinette à la Conciergerie*.

Digitized by Google

du concierge Richard avait su ménager à sa prisonnière quelques adoucissements : aux deux matelas et au traversin, envoyés par le tapissier pour la couchette de la veuve Capet, il avait ajouté un oreiller, et sur ce lit grossier il avait mis, du moins, du linge bien blanc. Il est juste de dire que, pendant tout le temps qu'ils furent commis à la garde de la Reine, Richard et sa famille ne cessèrent de lui témoigner des égards qui devaient les conduire un peu plus tard eux-mêmes au tribunal révolutionnaire ; la pitié, à cette époque, semblait s'être réfugiée dans le cœur des geôliers.

Il n'en était pas ainsi cependant, et Richard n'était pas le seul qui s'efforçât de venir en aide à l'auguste captive ; il y en avait bien d'autres encore, dont l'ardente sympathie cherchait toutes les occasions de se faire jour. C'est l'honneur immortel de cette terre de France que le dévouement y germe toujours et qu'il grandit en proportion des dangers qu'il affronte. Anciens serviteurs de la famille royale, officiers démissionnaires de la garde nationale ou de l'armée, administrateurs de la commune, municipaux, dames de la cour, femmes de la halle, semblaient s'unir dans une pieuse conspiration en faveur de cette grande infortune. A côté du chevalier de Rougeville, l'homme de l'œillet ; à côté du baron de Batz, le hardi conspirateur dont l'activité infatigable trouble le repos des proconsuls de la Convention et fait trembler ceux devant qui tremble la France entière, c'est Michonis, le municipal, dont le dévouement va du Temple à la Conciergerie et qui le payera un peu plus tard sur l'échafaud ; c'est cette marchande fruitière, à qui Richard veut acheter un melon, et qui, sachant qu'il est destiné à la Reine, bouleverse tout son étalage pour choisir le plus beau ; c'est Toulan, c'est Lepître, c'est l'épicier Cortey, c'est le gendarme Maingot ; ce sont tant d'autres dont les noms ne sont pas toujours consignés au livre de l'histoire, mais dont le mérite sera éternellement inscrit dans un livre meilleur. Il y a là des entêtements de courage et des obstinations de fidélité, que nulle épreuve n'abat, que nul échec ne rebute et que le succès même couronne quelquefois.

C'est l'histoire d'un de ces dévouements obscurs que nous voudrions raconter : épisode peu ou mal connu de la longue agonie de la Reine à la Conciergerie ; épisode contesté, nous ne l'ignorons pas, mais dont cependant l'authenticité nous paraît

Digitized by Google

reposer sur des témoignages trop positifs pour qu'on ne doive pas y ajouter foi.

I

On sait quelle avait été l'admirable conduite du clergé français en face de l'Assemblée nationale. On lui avait demandé ses biens, il les avait donnés; mais on lui avait ensuite demandé sa foi, et il avait redressé le front, ne l'inclinant pas plus devant les menaces de la Constituante qu'il ne devait le courber un peu plus tard sous les décrets sanguinaires de la Législative et de la Convention. Forcés d'opter entre la voix de leur conscience et l'amour du sol natal, beaucoup de prêtres avaient pris douloureusement le chemin de l'exil, et cherché à l'étranger un asile que leur patrie leur refusait. Mais quelques-uns étaient restés en France pour porter en secret les secours de leur ministère aux âmes fidèles qui s'y trouvaient encore, plus nombreuses qu'on ne croit. Ils jouaient leur tête; ils le savaient; mais la perspective de l'échafaud n'effrayait pas leur courage, et peut-être, au fond, préféraient-ils aux angoisses de l'exil une mort qui devait être celle du martyre.

Traqués comme des bêtes fauves, dès qu'on pouvait soupçonner leur présence, dénoncés aux vengeances populaires par les journaux de la Révolution, harcelés, poursuivis, ne sachant souvent le matin où ils trouveraient un abri le soir, la persécution, qui s'attachait à leurs pas, faisait éclore pour eux les dévouements souvent les plus inattendus, et le danger qui les menaçait rendait ingénieux pour les y soustraire. De pieux fidèles, de saintes filles, protégées par leur obscurité, se faisaient un honneur de recueillir le proscrit, de le nourrir, de le dérober aux atteintes de ses ennemis, plus encore, de l'aider dans ses charitables entreprises; les femmes surtout se signalaient dans cette nouvelle croisade avec cette vaillance qui chez elles s'élève jusqu'à l'héroïsme, avec cette finesse merveilleuse qui est un de leurs instincts, et qui devient alors une de leurs vertus. Nul, mieux qu'elles, n'avait l'art de dépister les stipendiés de la police, et en même temps de s'intro-

Digitized by Google

duire dans les cachots, quelquefois pour arracher de malheureux condamnés à l'échafaud, plus souvent, et ce qui valait mieux encore, pour arracher au désespoir des âmes désespérées. Combien d'infortunés ont dû leur liberté à cette sainte association d'un prêtre fidèle et d'une pieuse femme, association mystérieuse qui avait Dieu pour guide et la charité pour lien; combien plus lui ont dû cette paix de la dernière heure, cette pureté de la conscience qui fait envisager la mort sans peur, parce qu'on est sans reproche! Dans cette union des dévouements pour Dieu et le prochain, c'était la femme qui avait le rôle le plus actif, peut-être même le plus périlleux. Véritable limier pour la chasse des âmes, elle reprenait, à quinze cents ans de distance, avec le même zèle du bien et le même dédain de la vie, le touchant ministère des diaconesses des premiers âges, visitant les pauvres, soignant les malades, consolant les captifs, cachant les proscrits. C'était elle qui se mettait en quête des malheureux à sauver, qui circonvenait le geôlier, faisant appel tantôt à un reste d'humanité, enfoui sous cette rude enveloppe, tantôt et plus fréquemment à un sentiment moins pur, l'amour de l'or ; puis, le marché conclu et la voie préparée, le soir, quand l'ombre de la nuit prêtait son mystère favorable à l'exécution du pieux complot, c'était elle qui amenait le prêtre, caché la plupart du temps sous la carmagnole d'un fougueux jacobin, qui l'introduisait dans le cachot, qui le mettait en présence du prisonnier, qui l'aidait même, avec cette éloquence naturelle à laquelle rien ne résiste, à toucher un cœur parfois endurci par la souffrance ou insoucieux de ses immortelles destinées; puis c'était elle encore qui, la bonne œuvre accomplie, devait dérober son associé proscrit aux poursuites des hommes de la Terreur.

Parmi ces saintes femmes, si intrépides et si modestes, nous n'en voulons aujourd'hui nommer qu'une, parce qu'elle est l'héroïne de notre récit : c'est Mlle Thérèse-Victoire Fouché, appartenant à une famille respectable d'Orléans [1], et dont la mère exerçait, dans la rue Saint-Martin, près l'église Saint-Merry, l'humble profession de revendeuse. C'était une femme de petite taille, dont les traits n'offraient rien de saillant, mais

[1] Un cousin de Mlle Fouché, portant le même nom qu'elle, fut longtemps curé de la paroisse Saint-Marceau d'Orléans, et est mort chanoine de la cathédrale.

Digitized by Google

dont la physionomie inspirait confiance, et qui cachait, sous un air modeste et des manières simples, une intelligence prompte et je ne sais quelle fine bonhomie dont on était tout d'abord frappé [1]. D'une piété vive, d'une charité ardente, d'un inébranlable attachement à la foi de ses pères, elle avait, dès le commencement du schisme qui désolait l'Église de France, fait partie de ces associations de prières dont parle si souvent Madame Élisabeth dans ses lettres, et elle s'était liée, dès lors, autant que le permettait la distance des rangs, avec des dames distinguées par leur naissance et par leur vertu. Quand la persécution fut venue, protégée d'ailleurs par l'obscurité de sa condition, elle n'abandonna point son poste et se dévoua aux œuvres de charité. « Elle visitait dans les prisons, a dit quelqu'un qui l'a bien connue, les victimes de la Révolution ; elle procurait des asiles aux royalistes persécutés, et facilitait la fuite de ceux qui voulaient échapper à leurs persécuteurs [2]. » Hardie jusqu'à la témérité, mais douée d'une présence d'esprit qui ne l'abandonna jamais, elle ne craignait pas d'aborder les plus farouches Conventionnels, et de leur arracher, sinon la vie des prisonniers, du moins un sursis ou quelque adoucissement dans leur sort. Elle avait même osé s'adresser à Robespierre ; et, soit qu'il la considérât comme une bonne personne sans conséquence dont les démarches n'avaient rien de compromettant, soit qu'il se sentît frappé de cet involontaire respect dont le crime ne peut se défendre en présence de la vertu courageuse et simple, soit qu'au fond il ne fût pas fâché de ce ministère consolateur qui du moins rendait les victimes plus calmes pour le dernier sacrifice, toujours est-il que Robespierre ne l'inquiéta jamais sérieusement [3] ; au besoin même il daignait plaisanter avec elle.

Un jour, Mlle Fouché allait le long des quais, accompagnée d'un prêtre, l'abbé Magnin, le principal associé de ses pieuses entreprises. Ne craignant rien pour elle-même, mais tremblant

[1] Renseignements communiqués par M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans.

[2] *Déclaration faite par M. Magnin, curé de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, concernant la communion de la Reine à la Conciergerie*, 26 janvier 1825.

[3] Arrêtée une fois comme suspecte de recevoir chez elle des prêtres et des émigrés rentrés en France, elle ne tarda pas à être relâchée. (*Déclaration de l'abbé Magnin*, etc.)

Digitized by Google

pour son compagnon, elle observait avec soin ce qui se passait autour d'elle. Tout d'un coup elle se retourne vers l'abbé Magnin : « Éloignez-vous, lui dit-elle vivement, j'aperçois Robespierre ! » C'était Robespierre en effet qui venait de leur côté. M. Magnin s'éloigne sans précipitation, et Mlle Fouché, se penchant vers le parapet, se met à examiner négligemment les livres qui, alors comme aujourd'hui, y étaient étalés : « Cherchez-vous quelque chose? » lui dit le dictateur en s'approchant d'elle. — « Non, répond la sainte fille ; je veux voir seulement si quelque chose me tentera. » Robespierre s'arrête, examine à son tour, et prenant trois volumes dans l'étalage : « Tenez, lui dit-il en riant, voilà qui vous convient tout à fait. » C'était un ouvrage intitulé : le *Printemps d'une jolie femme ;* le tyran était facétieux à ses heures.

Dans ses courses charitables, Mlle Fouché était entrée plus d'une fois à la Conciergerie; elle en savait les abords; elle en connaissait le geôlier. Dès qu'elle eut appris que l'infortunée veuve de Louis XVI y avait été transférée, elle n'eut plus qu'une pensée : pénétrer jusqu'à son cachot. Elle fit part de cette pensée à quelques amies pieuses comme elle ; on pria, on pria beaucoup pour le succès de son dessein, et je lis dans un historien que plusieurs dames fidèles d'Orléans s'unirent à ces prières et donnèrent de l'argent pour favoriser l'entreprise [1]. Un jour, comme elle sortait de la prison, où elle était allée visiter quelques captifs : « Ne serait-il pas possible, demanda-t-elle tout bas à Richard, de voir la Reine ? » Mais la surveillance exercée sur la malheureuse princesse était si minutieuse qu'il semblait bien difficile de satisfaire à un tel désir. « C'est impossible, » répondit Richard. Pourtant il n'était pas moins certain qu'à diverses reprises, quelques personnes avaient été admises dans la prison royale, conduites par les administrateurs de police [2]. Ne pourrait-on pas faire pour le dévouement ce qu'on avait fait plusieurs fois pour la curiosité ? Mlle Fouché crut com-

[1] « Les riches familles d'Orléans, dit Sévelinges, connaissaient les démarches de Mlle Fouché, leur compatriote ; ces familles généreuses lui dirent : « Si nos dons actuels ne suffisent pas, nous vendrons tout ce qui nous reste pour vous aider à soulager les maux de la Reine en sa prison. » *Histoire de de la captivité de la famille royale.* Paris, Michaud, 1817, in-8.

[2] « Différentes fois je suis venu avec plusieurs personnes, que la curiosité avait amenées, et auxquelles je n'aurais pas refusé de venir avec moi. » — Interrogatoire de Michonis, affaire de l'œillet (*Marie-Antoinette à la Concier-*

Digitized by Google

prendre que le refus de Richard n'était pas définitif; elle insista, elle offrit de l'or, et, soit que le concierge ait été séduit par l'appât de la somme proposée, soit plutôt — et j'aime mieux le croire, car Richard concilia toujours les égards dus à la Reine avec les exigences de son service — soit plutôt qu'il fût vaincu par les prières de la solliciteuse et entraîné par un mouvement de pitié, il céda. « Ecoutez-moi bien, dit-il ; quatre gendarmes « sont préposés à la garde de la prisonnière ; il y en a deux « qui sont des diables ; deux autres sont de bons enfants..... « Ils se relèvent à minuit.....; Venez à minuit et demie..... et « nous verrons [1]. »

Toute heureuse de cette promesse et concevant dès lors la pensée d'achever son œuvre et d'introduire avec elle un prêtre, Mlle Fouché alla prévenir aussitôt l'abbé Magnin. C'était cet ecclésiastique dont nous avons déjà parlé, l'habituel confident de ses espérances, l'infatigable complice de ses pieuses conspirations.

Né à Charolles, en Bourgogne, le 28 novembre 1759, professeur, puis directeur du petit séminaire d'Autun, l'abbé Charles-Etienne Magnin avait été forcé d'abandonner son diocèse, lorsque Gouttes, l'évêque intrus, en était venu prendre possession. Il s'était alors réfugié à Paris et avait songé un instant à quitter la France pour les missions étrangères. Mais ses parents s'étant opposés formellement à ce projet, il y avait renoncé, et, au plus fort de la Terreur, il continuait à résider dans la capitale, sans doute parce que, moins connu, il pouvait plus facilement s'y dérober aux poursuites, et aussi, pensons-nous, parce qu'il y avait là plus de bien à faire et plus de malheureux à consoler [2]. Pour dérouter les recherches, il avait changé de costume et de nom ; l'abbé Charles Magnin était devenu simplement M. Charles, et, longtemps après la Révolution, il arrivait encore à ceux qui, de près ou de loin, avaient été mêlés à ses bonnes œuvres, de l'appeler ainsi ; c'était à leurs yeux son plus beau titre de gloire. A l'époque

gerie, par M. Campardon, p. 18 et 19). Ce même fait est attesté par la reine dans son interrogatoire du 12 octobre, — 21 vendémiaire, an II (*Ibid.*, p. 220.)

[1] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, fragment historique publié par le comte Fr. de Robiano. Paris, Baudouin frères, 1824, p. 16 et 17.

[2] Voir pour plus de détails biographiques sur l'abbé Magnin, un article de l *Ami de la religion*, du 19 décembre 1843, t. CXIX, p. 531-535.

Digitized by Google

dont nous parlons, il était caché chez Mme veuve Fouché, dans la rue des Arcis, et de là, chaque matin, le prêtre fidèle, déguisé en marchand d'habits,— c'était le costume qui s'accordait le mieux avec le commerce de l'humble veuve qui lui donnait un asile, — se transportait dans un petit oratoire mystérieux, situé près de la place Vendôme, où il célébrait en secret le saint Sacrifice devant une assistance fidèle et choisie avec soin.

Il est aisé de comprendre de quelle émotion profonde fut saisie l'âme de l'abbé Magnin, à la communication inattendue que lui fit Mlle Fouché. Jamais plus auguste cliente n'avait eu besoin des secours de son saint ministère ; jamais infortune plus imméritée, jamais délaissement plus complet, jamais douleur plus navrante n'avait fait appel aux consolations divines de la religion. « Venez, et voyez s'il est une tristesse comparable à la mienne ! » aurait-elle pu dire avec l'Écriture. C'est sous le poids de cette émotion que, le soir même, quand l'ombre de la nuit eut rendu plus sûre pour les proscrits la circulation de la grande ville, le prêtre et sa pieuse compagne se mirent en route pour la Conciergerie. A cette heure où tant de scélérats veillaient pour le crime, où, dans les séances de la Convention, se succédaient les motions les plus violentes et les plus odieuses contre les ministres de l'Église catholique et les tristes débris de la famille royale, deux pauvres chrétiens, bien inconnus du monde, mais connus de la Providence, veillaient pour Dieu et pour la Reine.

Après de longs détours, causés par la crainte d'être surpris, ils arrivèrent enfin à la Conciergerie. Richard fut fidèle à sa parole : Mlle Fouché fut introduite dans les sombres corridors de la prison ; l'abbé Magnin ne le fut pas encore.

La Reine était levée ; soit qu'elle eût entendu quelque bruit [1], et qu'habituée à ces visites nocturnes qui ne respectaient ni son sommeil, ni souvent sa pudeur, elle eût voulu que les hommes de la Commune, s'ils venaient la prendre pour mourir, la trouvassent debout ; soit qu'agitée par de douloureuses insomnies, torturée par le souvenir de son époux et la pensée de ses enfants, elle eût quitté sa triste couche pour chercher

[1] « Tous ceux qui entrent lui font de l'effroy. » — Déposition de la femme Harel, affaire de l'œillet (*Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par M. Campardon, p. 15).

Digitized by Google

ailleurs un repos qu'elle n'y pouvait rencontrer, elle veillait. Ses pauvres habits de veuve, sa simple coiffure de femme du peuple, ce bonnet de linon, d'où s'échappaient quelques mèches de cheveux blanchies par les angoisses du 6 octobre, ces joues creusées par les larmes, cette prison humide et froide, cette demi-obscurité qui laissait à peine apercevoir les traits, et cependant, au milieu de cette tristesse, rayonnant dans cette obscurité, ce grand air que les tricoteuses de Robespierre prenaient pour de la fierté et qui n'était que la dignité du malheur, cette majesté incomparable qui ne l'abandonna jamais et qui faisait sentir la Reine plus encore, peut-être, dans les cachots du Temple et de la Conciergerie, que dans les splendeurs de Versailles ou les bosquets de Trianon, quel spectacle pour un cœur fidèle et dévoué! Mlle Fouché s'approcha avec une respectueuse émotion de l'auguste prisonnière. Mais elle eut beau chercher à lier conversation avec elle, et affirmer la pureté de ses intentions. La Reine ne répondit que par un fier regard aux protestations de dévouement et aux offres de service ; elle était opiniâtre dans sa méfiance.

Entourée de trahisons, assaillie sans cesse par des regards haineux ou des paroles grossières, voyant autour d'elle l'infamie partout, la fidélité presque nulle part, espionnée au Temple, espionnée à la Conciergerie, son cœur était rebelle à la confiance, comme son âme hésitait à s'ouvrir à l'espérance. Quelle pouvait être cette femme, qu'elle ne connaissait pas, et qui s'introduisait, la nuit, dans sa prison, sous la conduite de son geôlier ? N'était-ce pas quelque nouvelle stipendiée de la police, envoyée, comme la Tison au Temple, comme la femme Harel [1] à la Conciergerie, pour surveiller ses moindres démarches et transformer en complots contre la République une et indivisible, les actions les plus naturelles, les mots les plus inoffensifs ? Cette attitude respectueuse elle-même, ces paroles de sympathie, ces affectations de dévouement, c'était sans doute un masque choisi pour mieux cacher des desseins hostiles, capter la confiance de la prisonnière, et, une fois admise

[1] Nous croyons au reste que la femme Harel répondit mal aux vues de ceux qui l'avaient placée à la Conciergerie. Il suffit de lire sa déposition dans l'affaire de l'œillet pour voir combien elle chercha peu à compromettre la reine, combien elle s'étudia au contraire à excuser, à décharger Marie-Antoinette, Michonis et Rougeville.

Digitized by Google

près d'elle, surprendre ses secrets, lui dérober des confidences qu'on vendrait ensuite à prix d'or à la Convention, pour fournir enfin un texte à cet acte d'accusation que l'habileté consommée de Fouquier-Tinville ne parvenait pas à édifier.

Sous l'empire de ces pensées, la Reine garda un dédaigneux silence, et quand Mlle Fouché, voyant tous ses efforts inutiles, prit congé d'elle et lui demanda, comme seule grâce, la permission de revenir : « Comme vous voudrez, » répondit-elle, avec un ton légèrement ironique qui attestait son incrédulité.

Ce premier insuccès ne découragea point Mlle Fouché ; elle comprenait trop bien la défiance de la Reine pour en être froissée, et elle poursuivait un but trop noble et trop cher pour y renoncer si promptement. Convaincue qu'à force de persévérance elle triompherait de tous les obstacles, elle résolut d'opposer à l'obstination de la méfiance l'obstination de son dévouement. La sincérité et le mensonge, la fidélité et l'hypocrisie ont des caractères trop différents pour qu'on puisse longtemps s'y tromper. Le temps et la réflexion aidant, la Reine finirait par comprendre de quel côté était la franchise et par rendre justice aux sentiments si purs qui animaient sa visiteuse.

Cet espoir ne fut pas déçu. Lorsque Mlle Fouché revint quelque temps après, elle fut accueillie avec la plus grande bienveillance, soit que la prisonnière eût été mise par Richard au courant des vrais mobiles de cette visite nocturne, soit qu'y songeant bien elle-même, elle eût reconnu que rien, dans l'attitude, dans le ton, dans les manières de l'humble fille, n'était d'un espion ni d'un traître. Joyeuse de ce changement, Mlle Fouché songea immédiatement au but qui l'avait amenée à la Conciergerie. Ce n'était pas, nous le savons, par un motif de vaine curiosité ; ce n'était pas même pour lui porter simplement des secours matériels, et chercher à adoucir l'horreur de sa captivité, qu'elle avait demandé et réussi à pénétrer dans le cachot de la Reine de France ; c'était pour procurer à cette âme, abreuvée d'épreuves, les secours religieux qu'interdiraient probablement les bourreaux. Sans doute l'abbé Edgeworth avait pu ouvrir les portes du ciel au fils de saint Louis. Mais, depuis le 21 janvier, les événements avaient marché ; le torrent révolutionnaire avait grandi ; les passions populaires s'étaient déchaînées avec plus de fureur, et chaque jour les

Digitized by Google

colères du Père Duchesne grondaient contre *la louve autrichienne*. Louis XVI avait encore été entouré, à sa dernière heure, d'un certain appareil de grandeur ; il y avait eu, jusque dans les apprêts de son supplice, un hommage involontaire rendu à la majesté du trône ; mais depuis longtemps on avait perdu, vis-à-vis de Marie-Antoinette, l'habitude des plus vulgaires égards ; on ne respectait en elle, ni la souveraine, ni la mère, ni la femme. Louis XVI était mort en roi ; laisserait-on Marie-Antoinette mourir en reine ? Louis XVI avait pu choisir, parmi les prêtres insermentés, le soutien de son heure suprême et le confident de ses dernières pensées ; accorderait-on à l'*Autrichienne* la même liberté et la même consolation ? C'était peu probable, et il n'y avait pas de temps à perdre. D'un moment à l'autre, la Convention pouvait songer à l'auguste victime renfermée à la Conciergerie, et Fouquier-Tinville, dresser l'acte d'accusation préparatoire de l'échafaud. Aussi, dès la seconde entrevue, quand elle comprit qu'elle avait conquis la confiance de la Reine, Mlle Fouché lui proposa-t-elle le secours d'un prêtre. Cette proposition fit d'abord passer un éclair de joie dans les yeux et le cœur de la prisonnière ; mais bientôt, revenant à de plus sombres pensées, ou ne pouvant se débarrasser d'un reste de crainte que n'expliquaient que trop les sanguinaires décrets de la Convention contre les prêtres réfractaires : « Mais, reprit-elle vivement, en connaissez-vous un qui ne soit pas jureur ? » Rassurée sur ce point, elle s'empressa d'accepter ; c'était depuis longtemps son vœu le plus cher, et il lui tardait de le voir se réaliser.

Il fut convenu que, dès la troisième entrevue, l'abbé Magnin serait introduit, et que si la captive éprouvait je ne sais quelle répugnance à se confier à lui, un signe de tête en instruirait Mlle Fouché. Richard fut averti de la venue d'un nouveau visiteur, il fit d'abord quelques objections ; mais bientôt, vaincu par les instances de Mlle Fouché, confiant d'ailleurs dans la prudence des deux complices qui ne l'avaient jamais compromis, il consentit à laisser entrer l'abbé Magnin. Ils vinrent donc tous deux, et la Reine, heureuse de trouver enfin un prêtre à qui elle pût ouvrir son pauvre cœur brisé, la Reine s'entretint si longuement avec le courageux ecclésiastique, que Richard dut la prévenir qu'il fallait mettre un terme à l'entrevue. Pauvre femme ! on lui marchandait même les quelques

Digitized by Google

instants qu'elle pouvait donner à sa conscience et elle n'avait pas le temps de mettre à nu, dans toute leur profondeur, les douloureuses blessures de son cœur ; mais elle avait goûté une si grande douceur à s'occuper un moment de son âme, qu'elle embrassa Mlle Fouché, et lui fit promettre de ramener M. Magnin, chaque fois qu'elle reviendrait elle-même. Des larmes de joie coulaient le long de ses joues et, cette nuit-là, il y eut du calme et peut-être un rayon de bonheur dans le sombre cachot de la Conciergerie.

Quelques visites se succédèrent ; Mlle Fouché en profita pour apporter à la Reine du linge plus fin [1] et des bas plus chauds que ceux que lui accordait la libéralité de la nation. Quant aux robes et aux chaussures, il n'y fallait pas songer : leur présence, impossible à dissimuler, aurait trahi les mystérieux visiteurs, et une amélioration matérielle ne devait pas risquer de faire perdre les consolations spirituelles, mille fois plus précieuses que ces entrevues avaient pour but d'apporter [2]. L'abbé Magnin, trop joyeux du succès de l'entreprise pour ne pas être fidèle à sa promesse, accompagnait chaque fois Mlle Fouché ; il eut la consolation de confesser plusieurs fois la Reine et, une fois même, de lui donner la communion. A l'exemple des prêtres des premiers âges, qui, eux aussi, allaient distribuer, dans les cachots, les secours religieux à leurs frères persécutés pour la foi, les prêtres français, sous la Terreur, portaient les hosties consacrées suspendues sur leur cœur dans une modeste pyxide. Comme Marie Stuart à Fotheringay, comme plus tard Pie VI à Valence, la veuve de Louis XVI, jouet comme eux d'une révolution à la fois politique et religieuse, outragée par un peuple en délire, abandonnée par ceux qui eussent dû la sauver, martyre elle aussi, put donc goûter la consolation suprême des martyrs dans la venue de son Dieu, qui, lui du moins, ne l'abandonnait pas.

[1] Entre autres des chemises fines. D'après la veuve Bault (*Récit exact*, p. 7), la Reine n'aurait eu que « *trois* chemises assez fines, dont l'une était garnie d'une dentelle de Malines fort belle. » Or, dans l'inventaire, fait après l'exécution par le concierge Bault et le greffier Fabricius, on trouve « *quinze* chemises de toile fine, garnies de petite dentelle. » (*Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par M. Campardon, p. 136.) Ces chemises supplémentaires ne seraient-elles pas celles qu'avait apportées Mlle Fouché ?

[2] Mlle Fouché avait même proposé à la Reine de lui apporter des plumes et de l'encre ; mais la Reine avait refusé.

Digitized by Google

Dans une de ces nuits, Marie-Antoinette, voulant donner à sa pieuse consolatrice un témoignage de reconnaissance, prit un petit coffret d'ébène, en tira une tasse de porcelaine, dont elle se servait pour boire, et, la tendant à Mlle Fouché : « Te-« nez, lui dit-elle, remettez, s'il vous est possible, ce dernier « souvenir à Madame Royale ; et, si ces temps malheureux ne « vous permettent pas de le faire parvenir à ma fille, je vous « donne cette tasse ; gardez-la en mémoire de moi. »

Comment ce coffret, comment cette tasse avaient-ils échappé aux perquisitions minutieuses qui se faisaient à la Conciergerie ? Nous ne savons ; l'histoire a ses mystères et les inquisiteurs les plus habiles ont leurs maladresses heureuses. Mais ce qui est certain, c'est que, après de longues vicissitudes et des retards causés par la difficulté des communications, cette tasse fut remise, en 1804, par Mme la princesse de Tarente à Madame la duchesse d'Angoulême, à Mittau, et que la fille de Louis XVI en attesta la remise par un écrit que, vingt ans après, Mlle Fouché conservait précieusement, comme le plus auguste et le plus irrécusable témoignage de sa fidélité et de ses dangers.

Peu de temps après, survint un incident qui faillit tout compromettre. Un de ces vaillants que le malheur attire et que nul péril n'effraye, que nul obstacle n'arrête, le chevalier de Rougeville, pénétra à la Conciergerie, conduit par un officier municipal, Michonis, qui cachait sous le masque officiel d'un surveillant des prisons, un dévouement sincère à la famille royale. Pendant que Michonis donnait à la Reine des nouvelles des captifs du Temple, Rougeville s'approcha d'elle et laissa tomber un œillet ; cet œillet contenait un billet, dans lequel il lui offrait son concours et de l'argent. La Reine ramassa l'œillet, lut le billet et essaya d'y répondre en piquant un papier avec une épingle [1]. Mais elle était découverte par le gendarme Gilbert ; le papier était saisi ; la conspiration dénoncée. Michonis, jeté en prison, y languissait neuf mois et finissait par monter sur l'échafaud ; Rougeville n'échappait à la mort que par la fuite ; Richard était destitué, et la surveillance

[1] Ce billet de la reine existe encore aux Archives de l'Empire, annexé aux pièces du procès de l'œillet ; il est indéchiffrable. Nous ne saurions dire avec quelle émotion nous avons tenu dans nos mains ce petit papier jauni par le temps.

Digitized by Google

devenait plus rigoureuse autour de la captive. Quand Mlle Fouché revint à la Conciergerie, elle trouva tout changé, et désespéra un moment de pouvoir renouveler ses pieuses et audacieuses visites.

Mais Dieu n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui. Cet événement qui semblait devoir être si funeste aux intérêts de la Reine, en resserrant autour d'elle la surveillance, lui fut plutôt utile. Grâce à une mystérieuse influence, le concierge qui fut nommé pour remplacer Richard à la Conciergerie, était un honnête homme et un homme de cœur, qui n'avait pas, sous un extérieur un peu farouche, et quoique l'affaire de l'œillet lui imposât plus de circonspection apparente, des sentiments moins humains et un respect moins grand que son prédécesseur pour la royale infortune dont la la garde lui était remise. Ancien concierge à la Force, Bault, — c'était son nom — avait commencé par demander, sous prétexte de sa responsabilité personnelle, que les gendarmes qui, jour et nuit, se tenaient dans la chambre ou du moins dans l'antichambre de la Reine [1], et dont la présence, le langage grossier, les jurements, les bouffées de tabac, étaient un supplice de chaque instant pour la malheureuse prisonnière, fussent éloignés du cachot [2] ; et, dès le 10 septembre, les gendarmes et la femme Harel avaient dû se retirer.

Une fois en fonctions, le 11 septembre, Bault s'occupa lui-même d'améliorer, autant que possible, le sort de l'auguste captive. On lui avait intimé l'ordre de ne plus donner à la Reine pour ses repas que l'ordinaire grossier des autres détenus. « Je n'entends pas cela, répliqua-t-il ; c'est ma pri-« sonnière ; j'en réponds sur ma tête ; on pourrait tenter de « l'empoisonner, il faut que ce soit moi qui veille à ses ali-« ments ; pas une goutte d'eau n'entrera ici sans ma permis-« sion [3]. » Et, de ce jour, la femme du concierge fut chargée d'apprêter la nourriture de la veuve de Louis XVI ; la nourriture ne fut pas recherchée, mais du moins saine et convenable.

Cette responsabilité fut un prétexte commode, au moyen duquel Bault cachait son dévouement et expliquait son huma-

[1] Séparés d'elle, nous l'avons vu, par un simple paravent.
[2] *Récit exact par la veuve Bault*, p. 13.
[3] *Ibid.*, p. 5.

Digitized by Google

nité. Les murs du cachot, nous l'avons dit, étaient sans tenture et ruisselaient l'eau. Le concierge alla chercher dans les greniers une vieille tapisserie, qu'il attacha le long de la muraille, et lorsqu'un commissaire lui fit un reproche de cette attention pour la veuve Capet : « Ne voyez-vous pas, reprit-il « vivement, que c'est afin de rompre le bruit et d'empêcher « qu'on entende rien dans la chambre voisine ? » Le commissaire ne trouva rien à répliquer ; il eût blâmé toute mesure de pitié ; il devait approuver une pensée de méfiance [1].

Une autre fois cependant, Bault était moins heureux : il demandait une couverture de coton anglaise pour ajouter à la chétive couchette qui ne mettait guère la captive à l'abri du froid et de l'humidité des nuits. « Tu mériterais d'être envoyé à la guillotine, » répondait brutalement Fouquier-Tinville ; mais Bault ne se tenait pas pour battu, et, ne pouvant obtenir la couverture, il la remplaçait par un matelas de laine [2]. De son côté, Mme Bault, qui avait un jardin à Charenton, en réservait pour la Reine les meilleures productions, les fruits les plus délicats ; il y avait, entre le mari et la femme, assaut d'égards et de dévouement.

Avec de telles gens, il était facile de s'entendre. Mlle Fouché, qui avait connu Bault à la Force, où elle avait été mise en relation avec lui par une ancienne sœur de l'hôpital Saint-Louis, n'eut pas de peine à obtenir la permission de continuer près de la Reine son ministère consolateur. Elle s'enhardit même un jour jusqu'à lui demander qu'il laissât M. Magnin célébrer la messe dans le cachot même de l'auguste prisonnière. Quel que fût son dévouement, Bault fut effrayé. Certes, il n'ignorait pas à quoi il s'exposait, si l'on venait à découvrir qu'il laissait pénétrer dans la prison un prêtre réfractaire. Mais, en supposant même une visite de nuit, faite à l'improviste par un municipal, il était possible, sinon facile, de faire évader l'abbé Magnin, qui, il ne faut pas l'oublier, n'avait plus rien d'ecclésiastique dans le costume ni dans la tenue, de le cacher, ou tout au moins d'expliquer sa présence sous un prétexte quelconque. Si au contraire, il déférait aux désirs de Mlle Fouché, s'il laissait célébrer la messe dans le cachot de la Reine, combien le danger était

[1] *Récit exact*, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 9.

Digitized by Google

plus grand, la fuite plus difficile ! Qu'un des administrateurs, poussé par une méfiance instinctive, vînt à paraître dans ce moment-là même, comment lui échapper ? Ce prêtre en habits sarcerdotaux, ces flambeaux allumés, ces vases sacrés, cet appareil religieux, comment les faire disparaître ? La plus simple réflexion ne prouvait-elle pas qu'il y avait là une inconcevable témérité ? Oui, sans doute, la raison disait cela ; mais les dévouements ne comptent guère avec la prudence, et qui oserait les en blâmer ? Si la sagesse humaine les condamne, la sagesse divine les absout. Mlle Fouché insista tellement, elle fit tellement valoir l'immense bonheur que ressentirait la Reine, elle eut si bien l'éloquence du cœur, que Bault se laissa convaincre. Mais comment se procurer les objets nécessaires au saint Sacrifice, sans éveiller les soupçons d'une surveillance jalouse ? « Tranquillisez-vous, reprit encore la pieuse fille ; procurez-moi seulement deux petits chandeliers ; je me charge du reste. » Et, la nuit suivante, en effet, elle revint avec l'abbé Magnin, apportant tout ce qu'il fallait : une chasuble de taffetas rouge et blanc, quelques linges pour couvrir la table qui devait servir d'autel, un calice d'argent, très-petit et se démontant, un missel petit in-12, une pierre sacrée portative, un peu plus longue à peine que le pied du calice, les burettes et deux bougies : léger bagage de proscrit, que renfermait un sac à ouvrage, facile à dissimuler sous les vêtements.

Qui n'a lu, dans la vie de Mme de Montagu, l'émouvant récit de cette messe matinale, à laquelle assiste, sur la terre de France qu'elle va quitter, l'héroïque femme, prête à s'embarquer pour l'Angleterre ? Qui ne se rappelle cette course, la nuit, par la neige, cet humble oratoire au troisième étage, où ne sont admis que quelques rares privilégiés, ce cierge tremblant, projetant sa lumière vacillante sur des murs dénudés, tandis que montent vers le ciel, ardentes et pressées, les prières des exilés ? Mais, quelque grande que soit cette scène, qui ne serait mille fois plus ému encore, en songeant à cette nuit d'octobre, où la dernière reine de France allait entendre sa dernière messe ? Que de chemin parcouru, depuis cette première messe, à laquelle la jeune et rieuse Dauphine, toute rayonnante de la fraîcheur de ses quinze ans et de l'éclat du beau trône du monde, assistait dans la chapelle du château de Versailles ! Ici, quel étrange appareil pour la fille de Marie-

Digitized by Google

Thérèse, devenue la petite-fille de Louis XIV! Le grand aumônier de France, c'est un pauvre prêtre, obligé de se cacher pour échapper à la mort; la première dame d'honneur, c'est une humble fille du peuple; le maître des cérémonies, c'est le geôlier. Mais ce Dieu qui ne descend pas seulement sous les lambris dorés des chapelles royales, ce Dieu qui va descendre sous les voûtes humides d'un cachot, c'est le Dieu de l'humanité souffrante, le Dieu des pauvres, des veuves et des affligés!

Marie-Antoinette était prévenue; elle attendait, émue et recueillie. La fenêtre qui donnait sur la cour des femmes avait été bouchée avec un matelas, pour que la lumière des bougies ne se trahît pas au dehors. En un instant, les derniers préparatifs furent faits : l'autel fut dressé, orné de linge blanc, surmonté de deux flambeaux et d'un petit crucifix; et le prêtre commença le saint Sacrifice. Qui pourrait dire avec quelle force battit le cœur de la Reine, quand elle vit s'accomplir, dans ce lieu à demi-obscur, sous ce pauvre appareil, au milieu de ces dangers, les augustes mystères, auxquels, depuis plus d'un an déjà, il lui avait été interdit de prendre part? Dans les splendeurs de sa vie prospère, elle avait pu, tout en restant au fond sincèrement et inébranlablement catholique, sacrifier quelque peu à l'amour du monde, les sentiments de piété qu'elle devait à son éducation chrétienne. Plus tard, quand l'orage avait grondé, et que, se sentant le seul pilote de ce navire que son époux laissait errer à l'aventure parmi les écueils, elle avait dû lutter contre la tempête, emportée par les nécessités du moment et toute frémissante de l'ardeur du combat, le tumulte des éléments déchaînés et le bruit de la mêlée avaient pu encore l'empêcher d'entendre la voix de Dieu qui la voulait toute à lui. Mais, plongée dans un cachot et jetée par le malheur dans les bras de la Providence, édifiée, fortifiée, sanctifiée par la généreuse et séduisante piété de cet ange qu'on appelait Madame Élisabeth, elle avait appris à lever ses regards plus haut que la terre et à demander au ciel les secours et les consolations qu'elle ne devait plus attendre des hommes. « Sa prison, c'est sa fille elle-même qui nous le dit, lui avait donné beaucoup de religion[1]. » Née avec un caractère fier et ardent,

[1] *Relation de la captivité de la famille royale à la tour du Temple*, par Madame la duchesse d'Angoulême, p. 87. La veuve Bault dit également : « La

Digitized by Google

vaillante et hardie au combat, mais trahie par les événements, trahie par les hommes, vaincue dans la lutte, ne trouvant pas autour d'elle cette résolution et cette virilité, qui eussent été si nécessaires en de telles circonstances et dont elle était douée elle-même au suprême degré, on conçoit combien de révoltes devaient gronder dans son cœur, au milieu des abandons de l'heure présente et en se reportant aux souvenirs douloureux du passé. Certes ce n'était pas trop de la présence d'un Dieu pour triompher de ces orages ; mais le triomphe fut complet, et lorsqu'elle vint, tremblante et les yeux baignés de larmes, s'agenouiller sur une natte humide, pour recevoir ce Dieu, elle offrit un des plus admirables et des plus étonnants spectacles qui se puissent voir sur la terre : une femme, créée pour la vie heureuse, embrassant la douleur et le délaissement ; une reine, le caractère le plus fier qui ait jamais été, acceptant l'humiliation et la chute ; une mère pardonnant aux bourreaux de ses enfants !

Mlle Fouché eut la joie de communier près de sa souveraine. On raconte même que les deux gendarmes, de garde cette nuit là, touchés par ce grand exemple, voulurent, eux aussi, communier ; ils s'étaient confessés d'avance. Quelque extraordinaire que puisse paraître ce fait, il est attesté par des témoins oculaires.

Peu de temps après, l'abbé Magnin tomba dangereusement malade. Mlle Fouché dut donc continuer, sans lui, ses visites à la Conciergerie ; mais elle parvint à y faire entrer avec elle un autre prêtre, un Vendéen, l'abbé Cholet [1], qui, dans la nuit du 12 au 13 octobre, put encore donner à la Reine les secours suprêmes de la religion. Trois jours après, la fille des Césars était allée rejoindre au ciel le fils de saint Louis.

Ce jour-là, Mlle Fouché n'était pas à Paris ; des affaires urgentes l'avaient appelée à Orléans, et ce fut à son retour seulement, en passant par Étampes, qu'elle apprit le nouvel attentat de la Convention, cet attentat que Napoléon appelait « quelque chose de pire encore que le régicide [2]. » La Reine

plus grande partie du temps de la reine était consacrée à la prière ; souvent on la vit dans ce pieux exercice, qui remplissait presque tous les moments de sa vie. » *Récit exact*, p. 14.

[1] L'abbé Cholet est mort en émigration.

[2] *Mémoires du comte Molien*, t. III, p. 123.

Digitized by Google

qui, pendant ces derniers jours, ne vit pas reparaître ses fidèles amis, crut-elle que l'échafaud avait fait justice de leur dévouement? Est-ce sous l'impression de cette pensée qu'elle a écrit dans son testament cette phrase : « Ne sachant s'il existe encore ici des prêtres de cette religion? » Ou faut-il y voir le désir de dérouter les soupçons et de couvrir, par une déclaration suprême, ceux qui s'exposaient si généreusement pour elle? Nous reviendrons plus tard sur cette question.

Mais ce qui est certain, c'est que l'auguste victime refusa obstinément le ministère du prêtre insermenté, que la Commune envoyait près d'elle. On assure même que ce prêtre, nommé Girard, lui ayant fait cette objection : « Mais, Madame, que « dira-t-on, lorsqu'on saura que vous avez refusé les secours « de la religion dans ces derniers moments? » La Reine se contenta de lui répondre : « Vous direz aux personnes qui vous « en parleront, que la miséricorde divine y a pourvu. »

Ce qui est certain encore, c'est que les abbés Magnin et Cholet ne furent pas les seuls qui donnèrent les consolations religieuses à la veuve de Louis XVI. Le célèbre supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Emery, a raconté lui-même qu'étant renfermé à la Conciergerie, dans une chambre située au-dessus de celle de Marie-Antoinette, il avait pu, grâce aux intelligences qu'il avait dans la prison, lui faire parvenir un billet ainsi conçu : « Préparez-vous à recevoir l'absolution; aujour- « d'hui, à minuit, je serai devant votre porte et je prononcerai « sur vous les paroles sacramentelles. » A l'heure dite, il se rendit à la porte du cachot de la Reine et *l'entretint quelques instants*, avant de lui donner l'absolution. Ce fait, relaté dans la vie de l'abbé Emery [1], d'après des témoignages non suspects, nous paraît impossible à révoquer en doute, et nous ne sachions pas qu'il l'ait jamais été.

Mais le fait de l'entrée de l'abbé Magnin et de Mlle Fouché à la Conciergerie, a été violemment contesté; la plupart même des historiens de Marie-Antoinette l'ont passé sous silence ou dédaigneusement rejeté. C'est à établir son authenticité que nous allons consacrer la seconde partie de ce travail.

[1] T. Ier, p. 362-363.

Digitized by Google

II

Nous avons suivi, presque pas à pas, dans le cours de notre récit, la relation publiée, au mois de mai 1824, par le comte François de Robiano, chambellan du roi des Pays-Bas, sous ce titre : *Marie-Antoinette à la Conciergerie, fragment historique*[1] ; c'est la plus complète, et, croyons-nous, la plus fidèle. Mais quel était donc ce comte de Robiano, que notre principal contradicteur, Lafont d'Aussonne, traite avec une si dédaigneuse légèreté[2] ? Car il est bon de connaître les hommes dont on invoque le témoignage.

Issu d'une antique famille d'Italie, dont un membre était venu, de Milan, se fixer en Belgique au temps de la domination espagnole, ce n'était point par des traditions héréditaires, ni par des charges de cour que le comte de Robiano était lié à la dynastie des Bourbons, mais par une sympathie profonde pour la grandeur et les malheurs de leur race, par une haine vigoureuse contre les excès de la Révolution, par une aversion insurmontable contre le régime oppresseur de Napoléon, dont les siens avaient eu beaucoup à souffrir, par un inviolable attachement aux principes politiques et religieux dont la cause semblait alors se confondre avec celle de la Maison de France. Homme aimable, spirituel, instruit, très-curieux des choses de l'esprit, il n'était point cependant écrivain de profession. C'est à tort que Quérard, dans la *France littéraire*[3], lui atttribue une série d'ouvrages qui sont de son frère, Louis de Robiano, gendre du célèbre comte de Stolberg. Mais c'est à tort aussi que le même Quérard fait honneur de l'opuscule qui nous a servi de guide, à une dame de Marbœuf et à un abbé Gillet[4]. La brochure est positivement du comte de Robiano, qui

[1] Paris, Baudouin frères, 1824, in-12.

[2] « Est-ce qu'il (l'abbé Magnin) croirait qu'il en sera quitte dorénavant pour des assertions verbales, *des comtes Robiano*, des lithographies (*sic*)? » — *La fausse communion*, p. 8. — « Il y attache (à son écrit) le nom de Montjoye ou le nom étranger du *feu* comte de Robiano. » — *Mémoire au roi*, p. 14. — Ceci donne la mesure de l'exactitude des informations de Lafont d'Aussonne : le *feu* comte de Robiano n'est mort qu'en 1836, onze ans après la publication du *Mémoire au roi*.

[3] *La France littéraire*, t. VIII, p. 81.

[4] Erreur répétée par M. de la Sicotière, dans la *Bio-bibliographie*, annexée à

Digitized by Google

l'a publiée sous son nom. Dans ses fréquents voyages à Paris il avait fait connaissance de l'abbé Magnin, que tout le monde désignait comme le dernier consolateur de l'infortunée veuve de Louis XVI, et qui était alors curé de Saint-Germain-l'Auxerrois ; il avait écouté avidement, de sa bouche et de celle de Mlle Fouché, les détails de ce grand événement, que Lafont d'Aussonne venait de contester, et il s'était décidé à les rédiger et à les livrer au public, afin, disait-il, de « conserver pour l'histoire des faits si précieux, recueillis de la manière la plus incontestable [1]. »

Il avait, en effet, poussé le soin de la fidélité historique jusqu'au scrupule. Chaque jour, au sortir de ses entrevues avec le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, il rentrait chez lui, prenait sa plume, mettait par écrit ce qu'il avait entendu, et venait, le lendemain, lire à l'abbé Magnin et à Mlle Fouché la relation qu'il en avait faite, afin de s'assurer qu'elle était bien exacte, et conforme en tous points à leurs souvenirs [2]. Rédigé dans de telles conditions, il est évident que le récit de M. de Robiano est celui que les auteurs de ce grand dévouement devaient regarder comme le plus fidèle, celui qu'ils eussent signé, si leur modestie leur eût permis d'en signer un. L'abbé Magnin l'a reconnu lui-même dans un Mémoire inédit, présenté au Roi en février 1826, où il s'exprime en ces termes : « Le récit le plus complet et parfaitement exact est celui qu'a rédigé et fait imprimer chez les frères Baudouin M. le comte de Robiano, chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas [3]. » Nous pouvons donc

la *Vraie Marie-Antoinette* de M. de Lescure. Il y eut en effet, croyons-nous, sous la Restauration, une dame de Marbœuf au Sacré-Cœur de Paris ; mais M. de Robiano ne la connaissait pas ; quant à l'abbé Gillet, il n'a jamais existé. La comtesse Fr. de Robiano était née de Gillès : ne serait-ce pas cette similitude de noms qui aurait causé l'erreur de Quérard ?

[1] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par le comte de Robiano, avant-propos, p. 3.

[2] Renseignements communiqués par le comte Ludovic de Robiano, sénateur du royaume de Belgique, fils du comte François.

[3] *Déclaration faite par M. Magnin, curé de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, concernant la communion de la reine à la Conciergerie.* — Une copie de cette pièce a été remise, au mois de février 1826, par l'auteur, entre les mains du roi, de madame la Dauphine, de Monseigneur l'archevêque de Paris et de M. le Ministre des affaires ecclésiastiques. — Ce document, rédigé pour répondre aux accusations de Lafont d'Aussonne, est, croyons-nous, entièrement inédit. M. le comte Ludovic de Robiano a bien voulu nous en communiquer un exemplaire manuscrit, que son père tenait de l'abbé Magnin lui-même.

Digitized by Google

le prendre comme base, et comme base solide et incontestable, de la discussion que nous essayerons de soutenir contre les allégations de Lafont d'Aussonne.

Cette relation, disons-nous, est la seule que M. Magnin ait avouée d'une façon nette et indiscutable ; mais la tradition du fait n'avait pas attendu jusqu'en 1824 pour se faire jour. Dès 1797, en plein Directoire, alors que toute marque d'intérêt donnée à la famille royale ne pouvait être qu'un titre à la proscription, Montjoye imprimait ce qui suit, dans son *Histoire de Marie-Antoinette :* « La Conciergerie renfermait alors plusieurs prêtres insermentés, dont le zèle égalait la prudence ; ils exerçaient secrètement les fonctions de leur saint ministère auprès des infortunés, qui attendaient que leur tour vînt d'être livrés aux bourreaux..... L'un de ces prêtres s'introduisit auprès de la Reine ; elle en reçut les derniers secours de la religion dans le sein de laquelle elle avait toujours vécu, et l'on peut dire qu'elle est morte aussi saintement que Louis XVI [1]. » La tradition, on le voit, était quelque peu défigurée ; mais le fait des relations de la Reine avec un prêtre à la Conciergerie, subsistait [2].

Dans la nouvelle édition qu'il donna de son ouvrage en 1814 [3], Montjoye reproduit ce même passage en attribuant le fait dans une note à l'abbé Emery, alors détenu lui aussi à la Conciergerie [4]; mais, dans l'appendice du second volume, il cite une lettre de Mme la princesse de Chimay, qui contient un récit succinct du

[1] *Histoire de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France.* Paris, Perronneau, 1797, 2 vol. in-12, t. II, p. 192. — Une première édition de cet ouvrage avait été donnée la même année à Neufchâtel, sous ce titre : *Éloge de la reine de France.*

[2] Nous trouvons même dans un article nécrologique de l'*Ami de la Religion* sur l'abbé Magnin (t. CXIX, p. 531-535, 19 décembre 1843), l'indication suivante, reproduite par M. Troche, dans sa brochure : *La communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie* (Paris, Divry, 1863; et le *Monde* du 31 mars 1863). « Un livre qui parut alors (peu après la Terreur) sous le titre de *la Vie et les crimes de Robespierre*, renferme ce passage : « Quel grief c'eût été aux yeux d'Hébert et du tribunal de Robespierre, s'ils eussent su que l'accusée (Marie-Antoinette) avait employé, pour se confesser et communier dans sa prison, le ministère d'un prêtre catholique, nommé Charles Magnin.» Nous avons cherché ce passage dans *la Vie et les crimes de Robespierre*, par Desessarts; Paris, 1797, et nous avouons n'avoir pu l'y trouver. Serait-il dans quelque autre ouvrage portant ce même titre, ou dans une édition que nous n'avons pas eue sous la main?

[3] Paris, veuve Lepetit, 2 vol. in-8°.

[4] T. II, p. 178.

Digitized by Google

dévouement de l'abbé Magnin et de Mlle Fouché [1]. Mme de Chimay, instruite de ce fait en 1803, à son retour en France, en avait demandé les détails à l'abbé Magnin lui-même; elle en avait parlé ensuite à Mme la princesse de Tarente, et celle-ci, l'année suivante, passant par Mittau pour se rendre en Russie, en avait instruit la duchesse d'Angoulême d'abord, puis Louis XVIII et le duc d'Angoulême [2].

En 1817, le comte de Sévelinges, dans son *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale* [3], donnait de ce même événement une relation plus détaillée que celle de Montjoye, mais offrant quelques inexactitudes : il semblait ignorer par exemple le remplacement de Richard par Bault, le 11 septembre, et laissait au premier tout l'honneur et toute la responsabilité de l'introduction d'un prêtre à la Conciergerie.

« On m'a assuré, disait la même année Madame la duchesse d'Angoulême, qu'elle (la Reine) avait vu plusieurs personnes dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui a administré les sacrements, qu'elle a reçus avec grande piété [4]. »

Cinq ans après, en 1822, le continuateur de Feller écrivait dans son *Dictionnaire historique :* « On assure qu'un ecclésiastique fidèle était parvenu jusque dans sa prison, et lui avait apporté les secours et les consolations de son ministère. Ce prêtre, que la voix publique désigne assez généralement, qui a reçu des marques de la reconnaissance de la famille royale depuis 1814, occupe dans une des paroisses de Paris un poste honorable et mérité à bien des titres. Au reste, il a tellement enveloppé son héroïque dévouement du voile de la modestie, qu'il nous a été impossible d'apprendre des détails à ce sujet [5].»

Cette modestie de l'abbé Magnin est un fait que tous ses

[1] T. II, p. 240-242. — La princesse de Chimay, née de Fitz-James, avait été dame d'honneur de Marie-Antoinette; elle est morte à soixante-neuf ans, le 26 septembre 1814.

[2] *Déclaration de l'abbé Magnin.*

[3] Paris, Michaud jeune, 1817.

[4] *Relation de la captivité de la famille royale à la tour du Temple*, par Madame la duchesse d'Angoulême.

[5] *Dictionnaire historique* de Feller, édition de 1822. Paris, Méquignon fils, t. VIII, article MARIE-ANTOINETTE. — Cité par Troche : *Nouvelles preuves de la communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie.* Paris, Divry, 1864, brochure in-8°, publiée d'abord dans *le Monde* du 17 juillet 1864.

Digitized by Google

biographes s'accordent à constater. Il n'avait fallu, en effet, rien moins que l'intervention d'un prêtre, haut placé dans le diocèse de Paris, pour le décider à permettre qu'on livrât son nom à la publicité. Lorsque la princesse de Chimay avait écrit sa lettre à Montjoye, M. Magnin l'avait suppliée de laisser dans l'ombre sa personne et son nom, et c'était l'abbé Desjardins, alors curé des Missions étrangères et depuis vicaire général de Paris, qui lui avait fait un devoir de conscience d'autoriser la princesse à le désigner, afin de mieux établir la source et l'authenticité de ses informations [1].

Quoi qu'il en soit, le 16 octobre 1814, l'abbé Magnin était reçu par Madame la duchesse d'Angoulême, et lui confirmait de vive voix le récit déjà transmis par Mme de Chimay. On devine sans peine quelle consolation cette assurance apporta à la princesse dans ce douloureux anniversaire; elle conçut dès lors le projet de récompenser, comme il le méritait, le prêtre fidèle qui avait bravé l'échafaud pour porter les secours de la religion à sa malheureuse mère. L'exécution de ce désir fut-elle entravée par les bouleversements des Cent-Jours? La famille royale voulut-elle se livrer à une enquête pour établir irréfragablement l'authenticité du fait? Toujours est-il que ce fut seulement deux ans après cette entrevue que les intentions de la princesse furent réalisées : le 5 novembre 1816, l'abbé Magnin fut nommé curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse royale, à la place de l'abbé Valayer, qui reçut en échange la cure de Saint-Nicolas-des-Champs.

Le fait de la communion de la Reine à la Conciergerie était donc accepté comme vrai ; la famille royale, plus intéressée que quiconque à connaître la vérité sur ce point, n'en doutait pas, puisqu'elle en récompensait l'auteur, et que Madame la duchesse d'Angoulême écrivait, dans sa *Relation*, la phrase que nous avons citée plus haut.

Mais n'y avait-il pas là une surprise possible ? La princesse n'avait-elle pas trop aisément cru à un fait qui s'accordait si bien avec ses désirs secrets ? Un pieux scrupule ne l'avait-il pas empêchée de douter de la parole de celui qui lui en faisait

[1] « M. l'abbé Desjardins a confirmé récemment cette circonstance, en présence de Monseigneur l'Archevêque de Paris et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et il m'a permis de le citer. » *Déclaration de l'abbé Magnin.*

Digitized by Google

le récit et par suite d'en examiner froidement la valeur ? Le cœur, toujours facile à séduire, n'avait-il pas étouffé la voix de la calme raison ?

Si Madame la duchesse d'Angoulême eût pu se laisser influencer par son affection pour la mémoire de sa mère, ou par un respect exagéré pour le caractère du prêtre, Louis XVIII n'était pas, que nous sachions, un prince susceptible d'entraînements de cœur ou d'illusions religieuses. Il eût été facile, après tout, sans que le public, peu au courant de la question, y trouvât à redire, de laisser l'abbé Magnin prêtre habitué à Saint-Roch, comme il l'était ; tout au moins, si l'on n'avait pas une conviction entière, fallait-il ne pas lui confier la paroisse la plus enviée de Paris, la paroisse du Louvre. Dans les deux ans qui s'étaient écoulés entre le retour des Bourbons et la nomination de l'abbé Magnin, on avait eu le temps de prendre les informations nécessaires sur sa véracité, de contrôler ses assertions, d'interroger les témoins encore vivants, de constater l'imposture, si imposture il y avait. Loin de là : lorsqu'on fit au cachot de Marie Antoinette cette restauration maladroite qui l'a défiguré, parmi les trois tableaux, représentant les scènes principales de la captivité de la Reine, qui y furent placés, il y en eut un qui retraçait le fait, alors incontesté, de la communion. A diverses reprises, cet émouvant sujet tenta les peintres ou les graveurs, et, chaque fois, la famille royale et Madame la duchesse d'Angoulême en particulier, accepta la dédicace de ces tableaux et de ces gravures.

Aucune objection sérieuse ne s'était donc produite contre l'authenticité de ce fait. Une seule petite phrase, jetée incidemment dans l'article *Marie-Antoinette* de la *Biographie Michaud*, publiée en 1820, déclarait l'événement « peu probable [1] ; » mais le biographe ne donnait aucune preuve à l'appui de son assertion, et dans le courant même de l'article, il renvoyait à l'*Histoire de la captivité de Louis XVI*, par Sévelinges, où la communion de la Reine était racontée en détail, quoique inexactement sur certains points.

[1] Lafont d'Aussonne a écrit à ce sujet (*la Fausse communion de la Reine*, p. 9) : « La *Biographie universelle*, il y a quatre ans, publia son *bel article Marie-Antoinette* et ne put s'empêcher de déclarer que la confession de la reine *était une imposture.*» Voilà comment Lafont d'Aussonne écrit l'histoire, et avec quel scrupule il cite les textes. On voit toute la différence qu'il y a entre la phrase du biographe et celle qu'il lui prête.

Digitized by Google

Vers 1823 ou 1824 seulement,—nous ne saurions fixer exactement la date,— parut une brochure sans nom d'auteur, intitulée *Le Faux matériel de la Conciergerie,* où l'abbé Magnin était vivement attaqué. Les mêmes attaques furent renouvelées, en cette même année 1824, avec plus de violence, dans un livre intéressant à certains points de vue, mais où le roman se mêle tellement à l'histoire qu'il est presque impossible de distinguer la vérité, nous voulons parler des *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France*[1]. Cette fois l'auteur se nommait : c'était l'abbé Lafont d'Aussonne. Cette fois aussi les objections se développaient, se précisaient, prétendaient s'appuyer sur des témoignages originaux. Ce sont ces objections, renouvelées dans deux autres brochures[2], qu'il s'agit de prendre corps à corps.

Nous ne relèverons pas ici la violence de langage de ces brochures contre un prêtre jusque-là universellement respecté; nous nous contenterons de dire que ce n'est pas là le ton de la critique impartiale et sérieuse. Mais Lafont d'Aussonne soutient avoir vu et interrogé les derniers témoins de la captivité de la Reine, la servante de Richard, Rosalie Lamorlière, le porte-clefs Larivière, la veuve Bault elle-même, qu'il s'obstine, nous ne savons pourquoi, à appeler la veuve Lebeau ; et il oppose leurs déclarations à celles de l'abbé Magnin et de Mlle Fouché. Nous essayerons donc d'examiner froidement la valeur des témoignages qu'il apporte; nous discuterons ses arguments, et nous espérons venir à bout de les mettre à néant[3].

[1] Paris, Pichard, 1824, 1 vol. in-8°; réédité en 1836. Paris, Philippe, 2 vol. in-8°.

[2] *La Fausse communion de la Reine soutenue au moyen d'un faux.* Paris, Pichard, 26 novembre 1824; et *Mémoire au roi sur l'imposture et le faux matériel de la Conciergerie.* Paris, Richard, 1825 ; toutes deux de l'abbé Lafont d'Aussonne.

[3] C'est Lafont d'Aussonne seul que nous prenons à partie, parce que c'est lui qui a attaqué avec le plus d'acharnement la véracité de l'abbé Magnin. Nous devons dire cependant que le comte d'Allonville (*Mémoires secrets*, t. III, chap. XVI et XVII ; Paris, Olivier, 1841) a, lui aussi, rejeté comme apocryphe le fait de la communion de la Reine; mais les raisons qu'il allègue sont la plupart du temps les mêmes que celles de Lafont. Quant à celles qui lui sont personnelles, elles ont peu de valeur. Il n'invoque d'autre témoignage que celui d'une femme Alli, dont le mari était concierge à la prison du Plessis, et qui aurait été elle-même attachée au service de Marie-Antoinette à la Con-

Digitized by Google

La première des objections de Lafont d'Aussonne, et la plus spécieuse, est tirée du testament même de l'infortunée souveraine. Dans cette suprême et admirable lettre qu'elle adressa, le matin même de sa mort, à sa sœur Elisabeth, la Reine s'exprime ainsi : « Ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion (catholique), et même le lieu où je suis les exposerait trop. » Donc, a conclu Lafont d'Aussonne, et avec lui un certain nombre d'écrivains, M. de Vieilcastel, MM. de Goncourt, et en dernier lieu M. Léon Gautier, dans un intéressant article inséré dans le journal *le Monde* (23 janvier 1863), donc la Reine n'a pas vu de prêtres à la Conciergerie, et dès lors le récit de l'abbé Magnin n'est qu'un rêve ou une imposture.

C'est aller un peu vite dans ses conclusions. Nous avons dit nous-même plus haut que, trois ou quatre jours avant la condamnation de Marie-Antoinette, Mlle Fouché ayant dû partir subitement pour Orléans, les visites à la Conciergerie avaient été forcément interrompues. N'est-il pas plausible de croire que, ne voyant revenir pendant ces derniers jours, ni sa fidèle consolatrice, ni le prêtre qu'elle lui amenait, la Reine a pensé — ce qui était d'ailleurs fort probable — que les pieux complices avaient été arrêtés, jetés en prison, peut-être même conduits à la guillotine? Cela ne suffit-il pas à expliquer son doute sur l'existence de prêtres insermentés? N'a-t-elle pas pu encore, suffisamment autorisée en cela par le doute même qui était dans son esprit, n'a-t-elle pas pu encore, par cette phrase, chercher à mettre à couvert ceux qui s'étaient si généreusement dévoués pour elle? On sait que Marie-Antoinette, pendant sa captivité, se préoccupait avant tout du sort de ceux qui lui témoignaient quelque intérêt; plus d'une fois elle s'était exposée elle-même pour les sauver. On l'avait vue, dans l'affaire de l'œillet, s'efforcer, jusqu'à la dernière extrémité, de dérober Michonis et Rougeville aux poursuites [1]; elle n'avait avoué leur participation que quand elle avait compris, sans hésitation possible, que ceux qui l'interrogeaient savaient tout.

ciergerie. Or, *il n'y a jamais eu de femme Alli à la Conciergerie.* Au reste, d'Allonville n'est pas heureux dans ses critiques. Croirait-on qu'il révoque en doute l'authenticité de l'incomparable lettre du 16 octobre?

[1] Voir les interrogatoires de la Reine dans l'affaire de l'œillet (Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 5-13, 44-49).

Digitized by Google

N'a-t-elle pas pu agir de même en cette circonstance suprême? Assurément une telle supposition n'a rien d'improbable.

Mais quoi! reprend Lafont d'Aussonne, vous prétendez que la Reine s'est exprimée ainsi pour soustraire l'abbé Magnin et Mlle Fouché aux soupçons, et cette même Reine, suivant vous, aurait dit au curé Girard, qui lui offrait son assistance : « Je n'ai pas besoin de vos services ; *je suis confessée!* » Elle « n'aurait protégé son confesseur, un instant, que pour le divulguer au bout de quelques minutes [1] ! »

Il est facile, en altérant les textes, d'avoir raison de ses adversaires. La Reine, dans le récit de M. de Robiano, n'a pas dit au curé de Saint-Landry : « Je suis confessée; » mais : « La miséricorde divine y a pourvu [2]. » Phrase vague, bien éloignée de l'affirmation positive, que Lafont d'Aussonne met dans sa bouche, et par conséquent beaucoup moins compromettante. Et puis ne comprend-on pas toute la différence qu'il y a entre une réponse comme celle-là, faite sans réflexion et peut-être dans un moment d'impatience, pour se soustraire à des obsessions indiscrètes, entre une phrase banale et vague, adressée à un prêtre, schismatique sans doute, mais qui n'avait point dépouillé tout sentiment humain et religieux, qui pouvait n'être qu'égaré, — la suite l'a bien prouvé [3] — et qui, très-probablement, ne s'abaisserait pas au rôle de délateur et de persécuteur, ne comprend-on pas toute la différence qu'il y a entre ces quelques mots que le vent emporte, et le texte solennel, réfléchi, indélébile, d'une lettre qui devait forcément passer par les mains et sous les yeux de Fouquier-Tinville ?

Pour nous, nous croyons que l'objection tirée du testament de la Reine n'est nullement péremptoire. Nous l'avons traitée la première, parce que, comme elle s'appuie sur un document

[1] *La Fausse communion*, note de la p. 12.

[2] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par le comte de Robiano, p. 69. — Il est remarquable d'ailleurs que le bruit d'une réponse de ce genre adressée par la Reine au prêtre envoyé par la Commune, ait été public à Paris, dès cette époque, puisqu'en 1797 Montjoye écrivait : « La Reine, comprenant que puisqu'il (l'abbé Girard) avait la confiance du tribunal et qu'il exerçait librement ses fonctions dans une des paroisses de Paris, il était prêtre assermenté, lui répondit qu'elle n'avait point besoin des secours qu'il lui promettait, se les étant procurés par des moyens dont elle n'avait pas à lui rendre compte. » (*Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 219 et 220).

[3] L'abbé Girard abjura en effet plus tard ses erreurs.

Digitized by Google

historique, c'est elle, nous le savons, qui touche le plus certaines personnes ; mais nous ne saurions y voir une preuve convaincante, une preuve surtout qui puisse prévaloir contre des témoignages positifs et authentiques. Examinons maintenant si les autres arguments de Lafont d'Aussonne ont plus de valeur.

« J'ai prouvé, dit-il ailleurs, que, le 11 septembre 1793, la famille Richard ayant été proscrite, à cause de Michonis et de l'œillet, la surveillance fut confiée à Lebeau. Le sieur Magnin et la demoiselle Fouché ont maintenu Richard à son poste, dans *toutes* les relations qu'ils ont fait naître[1]. »

On n'avait pas eu besoin des dissertations de Lafont d'Aussonne pour savoir que, le 11 septembre en effet, Richard avait été remplacé par Lebeau, ou plutôt par Bault ; cet incident était consigné dans une foule d'ouvrages, et notamment dans les nombreuses éditions du *Procès des Bourbons*, imprimé dès 1796. Cela n'empêche pas Lafont d'écrire un peu plus loin : « Relisez ce livre (le livre de Montjoye) dont il (l'abbé Magnin) a fourni et puis réimprimé la note à grands détails ; on y voit que, LA VEILLE DU JUGEMENT, la demoiselle Fouché et le confesseur furent introduits, non point par Lebeau, mais par RICHARD, que l'ignorant croyait toujours en pouvoir et en exercice. Il a commis cette bévue avant le retour des Bourbons ; il l'a commise encore en 1815, quand il a dicté les mêmes anachronismes à M. de Sévelinges et à M. Michaud[2]. » Et ailleurs : « Dans le récit de Montjoye, l'introduction à la Conciergerie s'est effectuée sous l'administration de Richard[3]. »

Nous avons lu et relu la note insérée par Montjoye dans le deuxième volume de son *Histoire de Marie-Antoinette*. Il n'y est nullement question de Bault ni de Richard ; *ni l'un ni l'autre ne sont nommés*. Il y est dit simplement ceci : « Elle (Mlle Fouché) fut assez heureuse et assez intelligente pour se procurer des secours qui la mirent en état de gagner les surveillants et de parvenir jusqu'à la Reine[4]. » Sans doute, il y a là une légère inexactitude, que M. Magnin reconnaît lui-

[1] *La Fausse communion*, etc., p. 2 et 3.
[2] *Ibid*, p. 15.
[3] *Mémoires secrets*, p. 372.
[4] Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 240.

Digitized by Google

même dans sa *Déclaration*, où il est dit : « Mme de Chimay rédigea en notre absence sa narration, où quelques mots et phrases ne sont pas les mêmes que dans ce récit [1]. » Mais ces inexactitudes ne portent pas sur le nom du concierge, puisqu'aucun n'est nommé, et ce pluriel même « les surveillants, » indique bien qu'il y en a eu plusieurs à gagner.

Je sais que dans l'ouvrage de Sévelinges, publié trois ans plus tard, c'est Richard seul qui est en cause; il est maintenu à son poste de la Conciergerie jusqu'à la mort de la Reine; mais cette erreur est le fait de Sévelinges, non celui du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Et, dans la relation du comte de Robiano, on peut voir raconté tout au long le remplacement de Richard par Bault, et la cause historique de ce remplacement[2]. Or, il ne faut pas l'oublier, cette relation est la seule qu'ait avouée l'abbé Magnin, la seule qu'il ait reconnue comme fidèle, parce qu'elle avait été faite, non pas à sa demande, mais d'après ses paroles, et recueillie, pour ainsi dire, de sa bouche et de celle de Mlle Fouché.

Cela est si vrai, et cela même était si connu en 1824, que Lafont d'Aussonne ne craint pas de dire que cette brochure n'a pas le comte de Robiano pour auteur, mais « l'abbé Magnin lui-même, » qui en a « dirigé l'impression, dirigé la vignette, dirigé le placement et la publication. » — « Je signalai cette intrigue, ajoute-t-il, dans la *Gazette de France* du 11 août. Qui a-t-on vu accourir, le même jour, chez MM. les rédacteurs, pour réclamer *tout bas* contre l'article? Le comte de Robiano? Point du tout. M. le curé en personne[3]. »

Les détails que nous avons donnés plus haut sur la rédaction de la brochure, et que nous garantissons de la plus parfaite authenticité, répondent suffisamment à l'imputation de Lafont d'Aussonne. Tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le comte de Robiano, et qui ont pu voir de près sa loyauté à toute épreuve et son exquise délicatesse, savent qu'il eût été incapable de se prêter à une « intrigue. » C'est lui qui a rédigé la brochure, imprimée sous son nom; c'est un de ses neveux,

[1] *Déclaration* de l'abbé Magnin.
[2] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par le comte de Robiano, p. 42-45 et note L.
[3] *La Fausse communion*, p. 11, note.

Digitized by Google

qui vit encore et que nous pourrions nommer, qui a fait exécuter la vignette, du reste assez mauvaise, placée au frontispice, et, si ce n'est pas lui qui a protesté contre l'article de la *Gazette de France*, c'est que, ne venant que passagèrement à Paris, il était alors dans son pays, c'est-à-dire en Belgique, où le rappelaient les devoirs de sa charge. Voilà pourquoi M. Magnin, plus violemment diffamé d'ailleurs que M. de Robiano, est allé réclamer en personne près des rédacteurs du journal, et, s'il n'a réclamé que *tout bas*, c'est que, soucieux de la dignité de son ministère, il évitait avant tout le scandale, que son adversaire recherchait à tout prix.

« Les deux imposteurs ont dit, poursuit Lafont d'Aussonne, ils ont imprimé que : « pour entrer avec moins de danger chez la princesse, ils attendaient le tour des bons gendarmes ;» et mon livre leur a prouvé qu'il n'y avait pas eu de bons gendarmes à choisir, puisque les deux surveillants de la Reine furent toujours les mêmes (Dufresne et Gilbert) ; la procédure en fait foi[1]. » Et il a soin d'ajouter que ces deux gendarmes étaient « très-méchants ; » que Gilbert en particulier était « le plus corrompu gendarme qui ait existé [2]. »

Sur quoi repose la première de ces assertions ? Est-ce sur les pièces officielles? Nullement; c'est uniquement sur une petite phrase insérée dans le récit, très-intéressant d'ailleurs, mais qui a besoin de contrôle, de Rosalie Lamorlière : « Les deux gendarmes, — *toujours les mêmes.* » — Mais ce récit, publié dans les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France*, ce récit, qui l'a rédigé? Lafont d'Aussonne ; et ces trois mots, jetés incidemment entre deux parenthèses, n'ont-ils pas l'air d'avoir été placés là pour les besoins de la cause ? Ils le sont si bien, qu'ils ne sont pas exacts. Grâce aux recherches savantes d'un érudit distingué, M. Campardon, qui a rendu déjà d'importants services aux historiens de la Reine, nous possédons maintenant le texte authentique des pièces officielles, et ces pièces officielles démentent complétement les allégations de Lafont d'Aussonne; cette procédure, sur laquelle il s'appuie, est sa condamnation.

[1] *La Fausse communion*, p. 3.
[2] *Mémoires secrets et universels.*

Digitized by Google

On lit en effet dans l'interrogatoire de la femme Harel (affaire de l'œillet) :

« *D.* N'avez-vous jamais joué aux cartes avec aucun gendarme ?
« *R.* Oui, deux fois aux cartes avec *des* gendarmes dans l'appartement de la veuve Capet.
« *D.* Quels sont *les* gendarmes avec qui vous avez joué ?
« *R.* Avec le citoyen Gilbert [1]. »

Si les gendarmes de garde dans « l'appartement » de la Reine, avaient été toujours les mêmes, aurait-on eu besoin de demander à la femme Harel quels étaient *les* gendarmes avec lesquels elle avait joué ? Puisque la réponse de cette femme « qu'elle a joué avec *des* gendarmes » n'indique pas suffisamment aux interrogateurs quels sont ceux avec lesquels elle a joué, c'est que ces gendarmes changeaient.

Il y a plus : cette même femme Harel déclare qu'il y avait des fleurs dans le cachot de la prisonnière, et que ces fleurs étaient apportées par les gendarmes commis à sa garde [2]. Or, se figure-t-on ces deux gendarmes, Dufresne et Gilbert, que Lafont d'Aussonne qualifie de « très-méchants, » apportant des « œillets » et des « tubéreuses » à cette captive qu'ils détestent ?

Est-ce Dufresne ou Gilbert, ce gendarme « le plus corrompu qui ait existé, » qui brise sa pipe parce qu'il s'est aperçu un matin « que la fumée de tabac incommode la Reine et l'a empêchée de dormir la nuit [3] ? »

Quel est donc aussi ce gendarme qui, d'après le récit même de Rosalie Lamorlière, nettoie avec son épée les souliers de Marie-Antoinette [4] ? Est-ce un de ces « très-méchants » gendarmes ?

Quels sont encore ceux dont parle Madame la duchesse d'Angoulême, et qui ont été gagnés pour laisser évader la prisonnière confiée à leur garde [5] ? Serait-ce donc Dufresne et Gilbert ? « Le coup de se sauver, ajoute l'auguste narratrice, manqua parce qu'on lui avait recommandé (à la Reine) de partir

[1] *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par M. Campardon, p. 16.
[2] *Ibid.*
[3] Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 181.
[4] *Récit de Rosalie Lamorlière*, cité par Campardon, p. 191.
[5] *Relation de la captivité de la famille royale*, par Madame la duchesse d'Angoulême, p. 87.

Digitized by Google

à la deuxième garde, qu'elle s'était trompée et avait parti à la première. » Ces détails ne sont-ils pas la preuve que les gendarmes étaient relevés à heure fixe, et par conséquent n'étaient pas « toujours les mêmes? »

Et ce Lamblot, en présence de qui Gilbert a raconté à son camarade Dufresne ce qu'il a surpris de la conversation de la Reine avec Rougeville[1]; ce Lamblot n'est-il pas encore un des gendarmes préposés à la surveillance de Marie-Antoinette?

Non, quoi qu'en dise Lafont d'Aussonne, et malgré l'habileté de ces trois mots jetés si adroitement et comme sans intention dans le récit de Rosalie Lamorlière, les gendarmes n'ont pas été « toujours les mêmes. » Il a donc très-bien pu arriver que quelques-uns d'entre eux aient été des hommes généreux et dévoués à la famille royale, cachant leur zèle et leur sympathie sous un civisme affecté et des habits d'emprunt, comme Toulan au Temple, comme Michonis et de Busne à la Conciergerie, comme Maingot au pied de l'échafaud, comme tant d'autres à cette triste époque[2]. Il y en a eu trop d'exemples sous la Terreur, pour qu'un fait de cette nature soit invraisemblable.

Ce qui l'est davantage, nous n'hésitons pas à l'avouer, c'est la suite du récit. Non-seulement les deux gendarmes ont favorisé les entrevues de la Reine avec son confesseur, mais ils ont communié en même temps qu'elle. A première vue, il est certain que cela semble étrange : deux des séides de Fouquier-Tinville, communiant à une messe célébrée clandestinement par un prêtre insermenté! A bien réfléchir cependant, du moment où l'on admet la première partie du fait, celle-ci n'est pas plus impossible que l'autre. Ces deux hommes, touchés par la vue habituelle de leur noble prisonnière, émus de la majesté de cette détresse et de la grandeur de ce courage, séduits par la dignité tranquille et la froide intrépidité du prêtre et de son

[1] Déposition de Gilbert, affaire de l'œillet. Archives de l'Empire, carton W, dossier 261, cote 27, citée par Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 3.

[2] Un fait curieux à noter, c'est que, dans la liste des victimes du tribunal révolutionnaire, figurent un certain nombre de *gendarmes*, condamnés *pour cause d'incivisme*. On sait ce que, dans le langage du temps, voulait dire ce mot *incivisme*.

Digitized by Google

humble compagne, n'ont-ils pas pu sentir leur foi chrétienne se réveiller avec leur foi monarchique[1] ?

D'ailleurs ce fait est affirmé par des témoins oculaires, et, à moins de croire de leur part à une mauvaise foi que nous repoussons de toutes nos forces, ou à une hallucination qu'il serait fort malaisé d'expliquer, il faut bien l'admettre. J'irais même plus loin, et je verrais là une preuve de la véracité des témoins. Si l'abbé Magnin avait voulu recourir à une imposture pour se créer des titres à la faveur des Bourbons, aurait-il eu l'imprudence et, on peut le dire, la maladresse de charger son récit principal d'épisodes aussi singuliers, aussi difficiles à accepter, et de discréditer ainsi d'avance son propre témoignage?

Lafont d'Aussonne n'avait garde d'oublier cet incident dans ses attaques contre le curé de Saint-Germain : « Le sieur Magnin, dit-il, feignant un miracle, a *converti* tout à coup

[1] D'après une lettre adressée le 12 janvier 1825, à l'abbé Magnin, par M. Louis Ledoux de Genêt, ancien garde de la porte du Roi et émigré, ces deux gendarmes se seraient appelés Prudhomme et de La Marche, et auraient appartenu à deux pieuses familles de la Champagne. Ils auraient été guillotinés à Paris pour avoir laissé entrer un prêtre à la Conciergerie, et après leur mort, un service funèbre aurait été célébré pour eux dans la paroisse de Chavanges (dép. de l'Aube), dont Prudhomme était originaire.— Nous avons écrit à M. le curé de Chavanges, pour savoir si le souvenir de ce fait s'était conservé dans le pays. Il a bien voulu faire des recherches à ce sujet dans sa paroisse, et après une enquête minutieuse, il nous a répondu que les souvenirs dont nous parlions n'existaient plus à Chavanges : la famille Prudhomme y est éteinte depuis longtemps; quant à la famille de La Marche ou Lamarche, elle y est inconnue.

Nous trouvons, il est vrai, dans la liste des victimes de la Révolution, publiée par Prudhomme, les indications suivantes : « Lamarche (Ch.-Antoine), gendarme, domicilié à Paris, dép. de la Seine, condamné à mort le 6 prairial, an III, par le conseil militaire, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'Arsenal et de s'être mêlé parmi les révoltés contre la Convention nationale, les 3 et 4 prairial, an III. » — « Prudhomme (Jean-Baptiste), gendarme, domicilié à Paris, condamné à mort le 6 prairial, an III, par la Commission militaire, établie à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'Arsenal et de s'être mêlé parmi les révoltés le 3 et le 4 contre la Convention nationale. » — *Histoire des crimes de la Révolution*, par Prudhomme, t. II, p. 43 et 298. — Les recherches faites par nous aux Archives de l'Empire (*Commissions et conseils militaires*, carton W 2, 546), ne nous ont pas permis de découvrir les antécédents de ces deux hommes; nous y avons vu seulement que Prudhomme était originaire de Jonquereuil, dép. de l'Aube; Lamarche, de Mirecourt, dép. de la Marne, et que tous deux appartenaient à la 1re division, compagnie de la Bille. Mais sont-ils les mêmes que ceux dont parle M. Ledoux de Genêt? Malgré l'identité des noms et la similitude des origines, rien ne nous autorise à l'affirmer.

Digitized by Google

les deux gendarmes du cachot et les a communiés !..... Et mon livre lui a démontré qu'à dater du 11 septembre, il n'y avait plus eu de gendarmes chez la Princesse [1]....» — « Si elle (la femme Harel) a communié aussi, ajoute-t-il plus loin avec ironie, il fallait le dire ; il fallait la loger dans la *litographie* (*sic*), à côté de Mlle Fouché ; une héroïne de plus n'aurait embarrassé ni les dessinateurs ni les peintres [2]. »

Il est parfaitement vrai qu'à partir, non du 11, mais du 10 septembre, il n'y eut plus de gendarmes chez la Reine ; Bault mettait la clé du cachot dans sa poche, et c'était un soulagement pour la prisonnière. Mais il n'est pas moins vrai qu'à partir de ce même jour, on posa deux factionnaires, deux gendarmes, l'un à la porte de sa chambre, l'autre dans la cour des femmes près de la fenêtre du cachot. Cela résulte des pièces officielles : « Avons enjoint, dit le procès-verbal authentique, au commandant de poste de la gendarmerie, appelé à cet effet, de faire poser, à l'instant, un factionnaire à la porte de ladite chambre de la veuve Capet, et en dehors, lequel aura pour consigne de ne laisser parler, ni communiquer, ni approcher personne de ladite porte que le citoyen concierge et son épouse, et un autre factionnaire dans la cour, près des fenêtres de ladite chambre occupée par la veuve Capet, lequel aura pour consigne de ne laisser approcher personne à la distance de dix pas et ne laisser parler ni communiquer qui que ce soit, sous tel prétexte que ce puisse être, laquelle consigne a été donnée à l'instant, et les factionnaires posés suivant le rapport dudit citoyen commandant de poste [3]. »

On sait également qu'à partir de cette même date, le concierge n'entrait dans la « chambre » de Marie-Antoinette qu'escorté de deux gendarmes, désignés par le commandant de poste [4].

Or cet officier commandant de poste était de Busne [5], celui-là même qui se montra toujours si plein de compassion pour

[1] *La Fausse communion*, p. 3 et 4.
[2] *Ibid.*, p. 22-23.
[3] Procès-verbal officiel du 10 sept. 1793, cité par M. de Beauchesne, *la Vie de Madame Élisabeth*, t. II, p. 151.
[4] « Il (Bault) était toujours (quand il entrait chez la reine) accompagné de deux gendarmes qui veillaient sur tous ses mouvements. » — *Récit exact*, page 6.
[5] C'est de Busne, en effet, qui signe au procès-verbal, cité plus haut.

Digitized by Google

la prisonnière, celui qui se trouvait dans le cachot de la Reine quand Chauveau-Lagarde y fut introduit et dont la Reine témoignait à son défenseur n'avoir « aucune inquiétude[1] ; » celui qui soutenait la pauvre femme quand sa démarche chancelait ; qui, à l'audience, lui apportait un verre d'eau, et était destitué pour cet acte de charité. N'est-il pas plausible que de Busne, qui, de l'aveu de Lafont d'Aussonne, avait été placé à la Conciergerie par le colonel du Mesnil, à cause de son humanité[2], ait fait choix, spécialement la nuit, de gendarmes bons et humains comme lui, afin qu'il n'y eût pas de ces rires bruyants, de ces chants grossiers, de ces paroles obscènes, de ces surveillances indiscrètes qui poursuivaient, jusque dans son repos, l'infortunée souveraine? Et n'est-il pas probable que c'est parmi les gendarmes choisis par de Busne, que se sont rencontrés les *bons gendarmes* dont parle l'abbé Magnin?

Quant à la femme Harel, sur le compte de laquelle il plaisante si agréablement, Lafont d'Aussonne eût dû savoir que, depuis le 10 septembre, elle n'était plus à la Conciergerie, et que par conséquent elle n'a pas pu assister à la scène de la communion. Les pièces officielles, et notamment le procès-verbal dressé le 10 septembre par les administrateurs de police, en font foi.

Nous ajouterons en passant que le silence gardé par le procès-verbal, si complet et si minutieux cependant, sur la mission donnée au porte-clefs Larivière de se tenir toujours entre les deux guichets[3], nous fait grandement douter de cette mission; si cet ordre eût été réellement donné, il n'eût pas manqué d'être relaté parmi les précautions si nombreuses dont le procès-verbal rapporte le détail avec une évidente complaisance.

Il y a bien encore une « dame de la cour » qui a écrit à la *Quotidienne*, pour déclarer que le récit de l'abbé Magnin n'était qu'une « audacieuse imposture, » et dont Lafont d'Aussonne s'est empressé de reproduire la lettre, dans sa brochure *La Fausse communion*[4]. Malheureusement pour lui, le rédacteur

[1] *Note de Chauveau Lagarde sur le procès de Marie-Antoinette.*
[2] *Mémoires secrets et universels*, p. 282.
[3] Déclaration du porte-clefs Larivière, dans *La Fausse communion*, p. 20.
[4] *La Fausse communion*, p. 19.

Digitized by Google

en chef de la *Quotidienne*, Michaud, déclare presque aussitôt que « cette lettre n'est jamais venue à sa connaissance. » Et toutes les protestations de Lafont viennent échouer contre l'obstination ou l'ignorance de Michaud; il en est réduit à enregistrer ce démenti, si grave contre son système, dans l'avant-propos de son *Mémoire au Roi* [1]. Quant à la « dame de la cour, » elle n'a point reparu.

Mais le témoignage sur lequel Lafont d'Aussonne insiste le plus, celui au moyen duquel il bâtit l'échafaudage de ses accusations contre l'abbé Magnin, c'est une relation de la veuve Bault, insérée dans ses *Mémoires secrets*.

Cette relation, il ne faut pas l'oublier, n'a jamais été publiée ailleurs que dans le livre de Lafont, elle n'a d'autre garantie que la sienne; c'est un récit que lui aurait fait la veuve du concierge, et qu'il a cru devoir rédiger pour le transmettre à la postérité. Or il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour voir que ce récit ne mérite guère de créance; il est plein d'inexactitudes et d'inexactitudes telles, que la veuve Bault n'a pu les commettre, ou que, si elle les a réellement commises, elle avait complétement perdu la mémoire, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, infirme singulièrement la valeur de ce témoignage.

Bault et sa femme avaient été d'abord concierges à la Force; ils l'étaient encore à l'époque des massacres de septembre, et, comme tels, ils avaient pu assister à l'assassinat de la princesse de Lamballe. La veuve Bault, dans Lafont d'Aussonne, n'a garde d'oublier cet horrible épisode, et elle raconte qu'elle a *vu* tuer Mme de Lamballe, *sous ses yeux, dans la grande cour* [2].

Si le fait est vrai, la femme Bault a montré là un bien rare sang-froid; son mari avait pris la fuite, et les autres employés de la prison, glacés de terreur, n'avaient rien vu. Le procès-verbal dressé, à la date du 11 février 1793, par Auzonne, commissaire de police de la section des Droits de l'homme, *en présence* de Bault, concierge à la Force, constate que, « vu la frayeur et la

[1] *Mémoire au roi*, avant-propos, p. 5 : « Ma brochure intitulée *La Fausse communion de la Reine soutenue au moyen d'un faux* a rapporté la lettre d'une dame de la cour, contraire à un pareil récit. M. Michaud l'aîné, dans sa *Quotidienne*, déclara peu de temps après (et ce fut sûrement par erreur), *que cette lettre jamais n'était venue à sa connaissance.* »

[2] *Mémoires secrets et universels*, narration de la veuve Lebeau.

Digitized by Google

consternation répandue sur *tous* les gens attachés à la maison de la Force, les prisonniers n'avaient en général d'autres témoins de leur mort que les auteurs de leur massacre[1].» La femme Bault, seule, aurait eu le courage de rester et de tout voir! Mais alors, comment dans sa relation publiée en 1817, relation où elle parle des massacres de septembre, où elle raconte même que son mari « eut le bonheur de faire sauver près de deux cents détenus et s'échappa avec eux[2], » comment ne donne-t-elle aucun détail sur le meurtre de la princesse de Lamballe? Comment se contente-t-elle de dire : « Nous eûmes la douleur de ne pouvoir pas arracher à la mort la plus illustre des victimes qui périrent dans ces fatales journées. Les assassins se rendirent maîtres de notre domicile, de nos meubles, de nos provisions, et nous leur abandonnâmes tout ce qui était à nous, *en détournant les yeux des horreurs dont il se souillaient en notre présence*[3]. » Ce n'est qu'en 1822 qu'elle se rappelle avoir vu tuer la princesse, à laquelle « le jury ou tribunal, *présidé par Maillard,* avait fait grâce la veille. » Mais il faut avouer que, pour un témoin oculaire, ses souvenirs la servent bien mal. Il y a là presque autant d'erreurs que de mots. Mme de Lamballe n'était point à la Grande-Force, dont Bault était concierge, mais à la Petite-Force ; elle n'en fut extraite que le 3 septembre au matin, le jour même de sa mort, et n'eut à comparaître la veille devant aucun « tribunal ou jury. » Maillard ne présidait point aux scènes sanglantes de la Force, c'est à l'Abbaye qu'il *travaillait.* Enfin ce n'est pas dans la grande cour qu'eurent lieu les massacres ; le tribunal de sang siégeait dans le logement du concierge, et c'est au sortir du guichet, dans la rue, qu'étaient égorgées les victimes. C'est au sortir du guichet, dans la rue du Roi-de-Sicile, à une place et sur une borne qu'on pouvait retrouver encore il y a vingt ans, que la malheureuse amie de la Reine tomba sous les coups de ses bourreaux[4]. Le fait est surabondamment établi par M. de

[1] Cité par M. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 542, pièces justificatives.

[2] *Récit exact,* par la veuve Bault, p. 1.

[3] *Ibid.*

[4] La veuve Bault dit encore qu'« un nommé Ducâtel, depuis inspecteur des prisons, lui asséna (à la princesse) plusieurs coups de marteau sur la tête et l'abattit sur le pavé. » Dans la liste déjà trop longue des assassins de la princesse de Lamballe, donnée par M. de Lescure, nous ne retrouvons pas ce Ducâtel.

Digitized by Google

Lescure, dans son intéressant travail sur la princesse de Lamballe [1]. Donc, première inexactitude dans la prétendue narration de Mme *Lebeau*.

Il y a plus, la veuve Bault, toujours suivant Lafont d'Aussonne, raconte que Mlle Pauline de Tourzel, depuis comtesse de Béarn, était avec la princesse de Lamballe quand les égorgeurs la ramenèrent de la Petite-Force. Il est très-vrai que Mme de Lamballe avait pour compagnes de captivité à la Petite-Force [2] Mme et Mlle de Tourzel. Mais Mlle de Tourzel avait été tirée de prison, le 3 septembre à une heure du matin, avant les massacres, par un généreux inconnu, et sauvée par la protection inattendue de Billaud-Varennes. Elle n'a donc pas pu accompagner ce jour la princesse de Lamballe [3].

Deuxième inexactitude du témoin oculaire.

En voici une troisième : A la Restauration, la veuve Bault avait obtenu une pension de la famille royale, en considération des services que son mari et elle avaient rendus à la Reine captive. « Elle m'apprit, dit Lafont d'Aussonne, que cette pension de cent louis lui avait été accordée par le Roi, sur le produit des Halles, à la sollicitation de M. Hue, *qu'elle sauva, il y a trente ans, lors des massacres de septembre* [4]. »

Il est bien possible que la pension de l'ancienne concierge lui ait été octroyée à la sollicitation de M. Hue ; mais nous lui demanderons, ou plutôt nous demanderons à son obligeant rédacteur, comment elle s'y est prise pour sauver M. Hue lors des massacres de septembre. Elle était alors à la Force, — elle vient de nous le dire à propos de Mme de Lamballe, — et Hue était renfermé dans les cachots de l'Hôtel de Ville. On peut lire dans ses *Souvenirs* le dramatique récit de ses angoisses pendant ces heures mortelles de septembre, où il voyait, par les soupiraux de sa prison, passer à chaque instant des figures avinées et sanglantes, où il entendait demander à grands cris sa tête, où il ne dut son salut qu'à la miséricordieuse com-

[1] *La princesse de Lamballe*, par M. de Lescure, ch. XIV.

[2] L'administration de la Petite-Force était distincte de celle de la Grande. La concierge de la Petite-Force, à l'époque des massacres de septembre, était une veuve Hiancre. Voir MM. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 495, et de Lescure, *La princesse de Lamballe*, p. 338.

[3] *Souvenirs de quarante ans*, par la comtesse de Béarn, née Pauline de Tourzel, chap. XII et XIII.

[4] *La Fausse communion*, p. 17.

Digitized by Google

passion des concierges de l'Hôtel de Ville, qui n'étaient point ceux de la Force [1].

Est-ce assez d'inexactitudes !

Ce n'est pas tout encore. « Ni moi, ni mon mari, ni personne de ma famille, n'avons jamais connu le curé de Saint-Germain ni sa gouvernante[2]. » Voilà ce que Lafont d'Aussonne fait dire encore à la veuve Bault.

Nous n'examinons pas en ce moment ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, pour la veuve Bault elle-même et pour les personnes de sa famille; mais quant à ce qui regarde son mari — et c'est là l'important, — il y a tout au moins chez elle un manque de mémoire. Nous avons en effet rencontré, dans le cabinet d'un amateur distingué qui veut bien être de nos amis, M. de Gastines, une lettre authentique de la veuve Bault, non pas écrite, — cette femme avait, croyons-nous, fort peu l'usage de l'écriture, — mais signée par elle, où elle affirme précisément le contraire de la phrase citée plus haut. C'est une lettre adressée le 13 mai 1819 au vicomte Mathieu de Montmorency, où elle le supplie de ne pas écouter des rapports calomnieux contre son fils, concierge à Sainte-Pélagie. Elle se recommande du témoignage de la marquise de Tourzel, de la duchesse de Duras, du comte Alexis de Noailles, et elle ajoute : « M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, *qui a connu mon mari*, veut bien m'honorer de son estime; il m'a promis de vous parler de moi à la première occasion qui se présentera [3]. »

Voilà, si nous ne nous trompons, bien clairement établies les relations du curé de Saint-Germain avec le dernier gardien de la Reine. Si, comme l'affirme Lafont d'Aussonne [4], la liaison de l'abbé Magnin avec la famille Bault ne datait que de 1817, comment donc aurait-il connu Bault, qui était mort à cette époque ? S'il l'a connu, au contraire — et la lettre que nous venons de citer ne permet guère d'en douter, — ce n'a pu être qu'au temps de la Révolution, et voilà tout l'échafaudage des objections de Lafont d'Aussonne qui s'écroule.

[1] *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue, 3e édition, H. Plon, 1866, p. 384 et suiv.

[2] *Mémoires secrets et universels*, narration de Mme Lebeau.

[3] Lettre de la veuve Bault au Vicomte Mathieu de Montmorency, 13 mai 1819. — Cabinet de M. L. de Gastines.

[4] *La Fausse communion*, p. 5.

Digitized by Google

Il est donc évident que la relation publiée dans les *Mémoires secrets* sous ce titre : *Narration de Mme Lebeau*, fourmille d'erreurs sur les points les plus graves, dans les faits qui eussent dû frapper le plus vivement l'esprit de la narratrice, dans ceux qui devaient être le mieux connus d'elle. Nous avons le droit de rejeter ce récit comme apocryphe, et ce manque d'authenticité dans l'un des plus importants témoignages, apportés par Lafont d'Aussonne, dans celui qui forme en quelque sorte la base de son système, nous inspire des doutes sérieux sur la valeur et la véracité des autres.

Il existe un autre récit de la veuve Bault, imprimé en 1817 sous ce titre : *Récit exact des derniers moments de la captivité de la Reine depuis le* 11 *septembre* 1793 *jusqu'au* 16 *octobre suivant* [1]. Celui-là a été rédigé sous ses yeux par un avocat de Paris, M. Desportes, depuis président à la Cour d'Orléans ; il a été publié avec son assentiment, et voici ce qu'elle y dit : « Que des personnes courageuses et charitables, mais modestes et ignorées, aient pu réussir à lui porter en secret quelque objet de première nécessité et surtout peu apparent, je *crois un tel fait comme si je l'avais vu*, quoiqu'il soit antérieur à notre établissement à la Conciergerie, parce que, *indépendamment de la vraisemblance, il est appuyé sur des témoignages irrécusables* [2]. »

Un peu plus loin, elle dit encore, en parlant de la Reine : « La plus grande partie de son temps était consacrée à la prière ; souvent on la vit dans ce pieux exercice, surtout depuis le mémorable événement arrivé du temps de Richard [3]. » Et elle met en note : « Voir à ce sujet ce qui concerne M. l'abbé Magnien (*sic*), dans la note de l'ouvrage déjà cité [4], pp. 270 et suiv. Je sus dès lors qu'un digne ecclésiastique, sous le nom de Charles, bravait tous les dangers pour s'introduire dans la prison et porter aux détenus les consolations de la Religion, mais je n'avais pas l'honneur de le connaître. J'ai su depuis que ce courageux apôtre de la foi était M. l'abbé Magnien, aujourd'hui curé de Saint-Germain-l'Auxerrois [5]. »

[1] Paris, Ballard, 1817, brochure de 16 pages.
[2] *Récit exact*, p. 8.
[3] *Ibid.*, p, 14.
[4] *Histoire de la captivité de la famille royale*, par Sévelinges. Le récit plus exact du comte de Robiano n'avait point encore paru.
[5] *Récit exact*, p. 14.

Digitized by Google

Ainsi la veuve Bault reconnaît la vérité du fait. Seulement, elle l'attribue à Richard ; soit qu'il y ait déjà dans son esprit une certaine confusion — elle était alors fort âgée puisqu'elle mourut peu de temps après octogénaire, — soit plutôt que son mari, qui ne la laissait pas entrer chez la Reine [1], ne l'ait pas mise dans une confidence dangereuse et à laquelle il fallait évidemment par prudence initier le moins de monde possible [2], surtout une femme, impressionnable par nature, et qui, vivant toujours dans ce milieu, pouvait se troubler sur un regard, sur une parole d'un administrateur et compromettre ainsi tout le monde. Fut-elle plus tard détrompée, et les conversations qu'elle eut, soit avec Mlle Fouché, dont elle ne cessa jamais de parler avec l'affection la plus sérieuse et le plus vif intéret [3], soit avec l'abbé Magnin, pour lequel elle montra jusqu'à sa mort la plus respectueuse déférence, lui révélèrent-elles la vérité précise sur un fait encore enveloppé de nuages à ses yeux? C'est probable ; car voici ce qu'elle écrivait un peu plus tard au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, en lui envoyant un exemplaire de sa brochure :

« Monsieur, l'écrit que j'ai l'honneur de vous présenter au sujet des derniers moments de la Reine ne peut être mieux adressé qu'à vous, qui avez eu le courage de pénétrer, à travers mille dangers, dans la prison de cette illustre Princesse pour lui porter les secours de la Religion. Je désire vous faire connaître la vérité pour ce qui me regarde.... Je suis....

« *Signé :* Vve BAULT. »

Lorsque les écrits de Lafont d'Aussonne vinrent contester l'authenticité de la communion de la Reine, l'abbé Magnin, après avoir pris soin de faire reconnaître cette signature par le

[1] *Ibid.*, p. 6 : « Je ne suis jamais entrée chez la reine, pendant tout le temps que mon mari l'a eue en garde. Pour paraître plus exact, il m'en avait donné l'exclusion. »

[2] D'Allonville, qui cependant se prononce contre le récit de M. Magnin, a écrit ceci : « Les amis les plus intimes même se refusaient alors à toute confidence sans nécessité ; *c'éloit un préservalif contre un manque de prudence et d'aplomb, contre un moment de faiblesse* ; car, en cas de compromission personnelle, qui pouvait être sûr d'y résister victorieusement ? » — *Mémoires de d'Allonville*, t. III, chap. XVI, p. 260, 261. — C'est ce que nous supposons nous-même pour la femme Bault.

[3] Lettre de M. Hyde de Neuville à M. le vicomte Walsh, sur la communion de la Reine, lettre insérée dans les *Études critiques sur les Girondins* de M. Nettement. Paris, de Signy et Dubey, 1848.

Digitized by Google

fils de la veuve Bault, morte alors, déposa cette lettre chez un notaire de Paris[1]. C'est là, sans doute, que M. Hyde de Neuville en eut connaissance et en devint plus tard possesseur, puisqu'il la cite parmi les pièces qui sont entre ses mains[2].

Si la veuve Bault avait cru que l'abbé Magnin était un imposteur, et que, pour parler comme Lafont d'Aussonne, il avait *déshonoré* son mari et elle-même, lui aurait-elle adressé une lettre de ce genre[3]? Aurait-elle eu avec lui ces relations fréquentes et sympathiques, dont parle, dans une brochure très-intéressante, écrite avec une communicative conviction[4], un respectable ami de M. Magnin, M. Troche, longtemps chef de l'état-civil à la mairie du 1er arrondissement de Paris[5]?

Lui aurait-elle écrit, le 30 décembre 1822, ce qui suit :

« Monsieur et vénérable Pasteur,

« Agréez, je vous prie, les vœux bien sincères que j'adresse au Ciel pour votre tranquillité et votre bonheur le plus parfait; s'ils sont exaucés jamais, *la mauvaise foi et la méchanceté des jaloux* ne pourront vous atteindre ni prévaloir contre vous; les méchants seront toujours confondus. Je réclame toujours votre bienveillance et votre protection, en vous assurant de tous les sentiments de vénération et de respect, avec lesquels je vous prie de me croire,

« Monsieur et digne Pasteur,

« Votre très-humble et très-obéissante servante,

« Vve BAULT.

« Charenton, ce 30 décembre 1822.

« Je vous prie, monsieur le Curé, de faire agréer aussi à Mlles Fouché[6] les mêmes souhaits heureux que je fais pour elles[7]. »

Quant à l'abbé Magnin lui-même, il n'a cessé de protester de l'authenticité du fait qu'attaquait avec tant d'ardeur, et, on

[1] Me Champion, rue de la Monnaie, no 19.
[2] Lettre de M. Hyde de Neuville à M. le vicomte Walsh.
[3] *La Fausse communion*, p. 12.
[4] *La communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Troche.
[5] Mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois.
[6] Mlle Fouché avait une sœur plus jeune.
[7] Citée dans Achaintre, *Histoire de Marie-Antoinette*, pièces justificatives, p. 433. Cette lettre est d'autant plus remarquable qu'à cette date, Lafont d'Aussonne avait déjà commencé sa campagne contre le curé de Saint-Germain et ses démarches près de la veuve Bault pour lui faire signer une déclaration taxant d'imposture la communion de la reine à la Conciergerie. Est-ce cette conduite de Lafont que la veuve Bault entend qualifier par ces mots : *la mauvaise foi et la méchanceté des jaloux?*

Digitized by Google

peut le dire, tant de violence, Lafont d'Aussonne. Lorsque, sur l'ordre du Roi, on lut publiquement dans toutes les églises, le 16 octobre, la dernière et admirable lettre de Marie-Antoinette à Madame Élisabeth, qui venait d'être découverte chez le conventionnel Courtois, le curé de Saint-Germain en fit lui-même la lecture en chaire ; mais il crut devoir ajouter ces paroles : « Nous avons, mes Frères, la consolation de vous annoncer, malgré les termes de cette lettre, que la Reine a eu le bonheur de recevoir les secours de la Religion [1] ; » affirmant ainsi solennellement, sans se nommer, la vérité d'un événement que nul alors ne songeait à contester, mais sur lequel quelques expressions de la souveraine semblaient laisser planer des doutes.

Plus tard, lorsque Lafont d'Aussonne eut publié sa brochure diffamatoire et l'eut fait placarder par cinq fois à la porte de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'abbé Magnin, à la sollicitation de ses amis, monta en chaire, un dimanche, entre vêpres et complies ; et là, « en présence d'une nombreuse assemblée de ses paroissiens..., il protesta avec une charitable modération contre une imputation si révoltante. Il rapporta le fait et ses principales circonstances. Puis, se retournant vers l'autel, il éleva ses mains et affirma devant Dieu, reposant dans le tabernacle, que tout ce qu'il venait de dire était la pure vérité. » C'est un témoin oculaire qui rend compte de ce grave incident [2].

Est-ce tout ? Non sans doute. L'abbé Magnin ne se contenta pas de cette déclaration verbale, si solennelle cependant : il rédigea une note détaillée, pour raconter le fait d'une manière en quelque sorte officielle et réfuter les allégations de son contradicteur. Cette note, composée en janvier 1825, après la publication du livre et des deux premières brochures de Lafont [3], fut distribuée d'abord à quelques intimes seulement, et ce ne fut qu'au mois de février 1826, par conséquent après l'apparition d'un nouveau et dernier libelle [4], que le curé de Saint-Ger-

[1] *Nouvelles preuves de la communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Troche.

[2] *La communion de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Troche.

[3] Les *Mémoires secrets et universels*, le *Faux matériel de la Conciergerie*, et la *Fausse communion de la Reine soutenue au moyen d'un faux*.

[4] *Mémoire au roi sur l'imposture et le faux matériel de la Conciergerie*.

Digitized by Google

main crut devoir en adresser un exemplaire au Roi, à Madame la Dauphine, à Mgr l'Archevêque de Paris, au Ministre des affaires ecclésiastiques : « Je déclare, y dit-il, qu'avec l'assistance du Très-Haut, j'ai eu le bonheur d'être l'instrument de ses bontés, de confesser deux fois la Reine de France et de lui porter deux fois la sainte Communion, pendant que Richard était encore concierge. Je déclare que le sieur Bault, successeur de Richard à la Conciergerie, et connu de Mlle Fouché, pendant qu'il était concierge à la prison de la Force, céda de même à ses instances..... [1]. » Et il renouvelle ensuite le récit que nous avons fait nous-même, et sur lequel il est inutile de revenir.

Mais cette attestation même, si catégorique, si nette, ne lui suffit pas encore. Son témoignage ayant été suspecté, il en appelle au souvenir des personnes qui ont été plus ou moins mêlées à ce grand acte de courage et de charité : à celui de la sœur Julie, supérieure des sœurs de Charité de Saint-Roch ; de la sœur Jeanne, sa compagne ; d'une demoiselle Trouvé, connue de la princesse de Chimay, et dont il indique la demeure ; de l'abbé Blandin, vicaire général d'Orléans et curé de Saint-Paterne, qui lui avait demandé alors à partager son dévouement, saint prêtre dont nous avons nous-même bien souvent entendu parler et dont la mémoire est restée en vénération dans sa paroisse ; de l'abbé Desjardins, vicaire général de Paris ; de M. Desportes, président à la Cour d'Orléans [2]. Il cite des lettres de la veuve Bault, qu'il a déposées chez un notaire pour que chacun puisse en prendre connaissance. Il accumule les preuves ; il invoque de nombreux témoignages [3].

[1] *Déclaration* déjà citée de l'abbé Magnin.

[2] M. Desportes, qui avait rédigé le *Récit exact*, publié par la veuve Bault, en 1817, écrivait, le 22 janvier 1825, à l'abbé Magnin : «..... La plus grande offense qui résulte de ces misérables écrits (les ouvrages de Lafont d'Aussonne), c'est celle qui attaque la mémoire de Mme Bault. Après avoir déclaré formellement, dans les notes des pages 8 et 14 de son petit écrit, qu'elle avait une foi entière à l'acte de courage et de piété que vous avez exercé envers l'auguste princesse dont elle décrit les malheurs, on veut faire entendre aujourd'hui que, dans des conversations secrètes et confidentielles, elle aurait voulu rétracter la déclaration authentique qu'elle avait consignée dans l'acte le plus important, le plus solennel de sa vie ! Il faut le dire, une telle rétractation serait le crime le plus énorme qui pourrait charger sa mémoire et flétrir sa famille.» (*Déclaration de l'abbé Magnin.*)

[3] *Déclaration de l'abbé Magnin.*

Digitized by Google

Et ces preuves, ces témoignages sont faciles à vérifier. Les personnes que cite l'abbé Magnin dans cette note, et dont le récit doit confirmer le sien, vivent encore; elles occupent, pour la plupart, des postes considérables dans le clergé ou la magistrature; rien de plus simple, de plus aisé que de les interroger; s'il a eu l'audace d'inventer le moindre détail, elles lui donneront le plus éclatant et le plus honteux démenti. La famille royale, à laquelle il a adressé des exemplaires de sa *Déclaration*, et qui a tout intérêt à n'être pas prise pour dupe, peut faire, fera sans doute une enquête. Provoquer une telle enquête, dans de telles conditions, mettre la justice à un tel défi, si ce n'est pas le langage de la vérité et l'assurance d'une conscience pure, c'est le comble de la folie ou le dernier degré de l'impudence.

Nous ne savons si une enquête eut lieu en effet en 1826; mais huit ans après, en 1834, alors que la plupart des témoins que nous avons nommés plus haut n'existaient plus, la sœur Julie, retirée à la maison-mère de la rue du Bac, confirmait à M. Hyde de Neuville tous les détails donnés par Mlle Fouché et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois[1].

En cette même année 1834, l'abbé Magnin était encore titulaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, mais chassé de sa cure depuis 1831, à la suite du service du duc de Berry et du sac de son église. Le bruit qui s'était fait autour de la communion de la Reine s'était éteint; Lafont d'Aussonne vivait encore, oublié dans je ne sais quel coin de Paris[2]. Nul, chose remarquable, à une époque où l'abbé Magnin était en butte à la calomnie et à la malveillance populaire, nul ne songea à relever contre lui les accusations d'imposture portées dix ans auparavant. Quant à lui, il affirmait plus énergiquement que jamais la vérité de ses premières et constantes assertions. Interrogé par M. Hyde de Neuville, il rédigeait et signait la déclaration suivante :

«.... Je certifie de plus que, dans le mois d'octobre 1793, j'ai eu le le bonheur de pénétrer à la Conciergerie avec Mlle Fouché, d'y

[1] Lettre de M. Hyde de Neuville à M. le vicomte Walsh, publiée par M. Nettement, *Études critiques sur les Girondins*, p. 76-82.
[2] Lafont d'Aussonne est mort seulement en 1849.

Digitized by Google

confesser plusieurs fois la reine Marie-Antoinette, de lui dire la messe et de la communier. »

« Paris, le 14 avril 1834.

« *Signé :* MAGNIN.

« Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Ce n'est pas tout : plus tard encore, vers 1838 ou 1839, devenu démissionnaire, par suite de difficultés avec le gouvernement de Juillet, et le pied déjà à demi dans la tombe, l'abbé Magnin renouvelait à un ami du vicomte Walsh, de la manière la plus catégorique, ses persévérantes affirmations. L'auteur des *Lettres vendéennes* s'occupait à ce moment d'une histoire de la Révolution [1], et il avait dû se mettre en rapport avec les acteurs ou les témoins des grands drames de cette terrible époque. « Étant alors gravement malade, raconte-t-il, je ne pus aller moi-même consulter un témoin oculaire, bien plus qu'un témoin oculaire, M. l'abbé Magnin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme de vertu et de vérité.... Un de mes amis, le vicomte d'Osseville, se rendit, en mon nom, auprès du vénérable vieillard, que la voix publique signalait comme le saint consolateur de l'auguste prisonnière de la Conciergerie. Interrogé par mon excellent et très-véridique ami, l'abbé Magnin, qui, malgré son grand âge, jouissait encore de toute la vigueur et de toute la lucidité de son esprit, répondit à M. d'Osseville :

« Dites à M. Walsh que j'approche bien de ma tombe, et que ce « n'est pas quand on en est arrivé là que l'on voudrait se rendre « coupable d'un mensonge. *Oui, j'ai donné de mes mains l'hostie sainte « à la Reine*, et en mes vieux jours, un de mes plus grands bonheurs « est le souvenir de cet acte, pour l'accomplissement duquel beau- « coup d'âmes pieuses s'étaient liguées [2] et étaient venues réclamer « mon dévouement et mon ministère.... J'eusse été indigne de mon « caractère de prêtre, si j'eusse hésité un instant à remplir ce devoir « et à accepter cet honneur et ce péril [3]. »

Ainsi, voilà qui est clairement établi. Pas un instant pendant sa vie, l'abbé Magnin n'a cessé d'affirmer, tantôt tout haut,

[1] Cet ouvrage du vicomte Walsh parut en 1839 et 1840, sous ce titre : *Journées mémorables de la Révolution française*. Paris, Poussielgue, 5 vol.

[2] Ce même fait est attesté par Achaintre, qui prétend le tenir du curé de Saint-Médard, auquel Mme la comtesse de Carcado aurait demandé des prières à cette intention. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par Achaintre, p. 436 ; Paris, Picard, 1824.)

[3] Récit de M. le vicomte Walsh, cité dans la lettre de M. Hyde de Neuville.

Digitized by Google

tantôt tout bas, qu'il a été le dernier consolateur de l'infortunée Marie-Antoinette. Que ce dévouement fût un titre à la faveur ou un titre à la proscription ; sous la République, sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet ; devant les attaques de ses ennemis comme devant la confiance de ses amis ; du haut de la chaire de son église comme dans les conversations privées ; en face de l'autel sur lequel reposait le Dieu dont il était le ministre et dont il eût été le parjure ; à ce seuil de l'éternité où la conscience devient si délicate et si sévère, où la vérité s'illumine de reflets si éclatants et si terribles ; toujours, partout, il a persisté dans sa déclaration ; il a revendiqué l'honneur comme il avait revendiqué le péril.

Est-il permis, comme quelques-uns l'ont cru, est-il permis, en face de cette énergique et indomptable persévérance, de supposer je ne sais quelle hallucination ? Évidemment non : un rêve ne dure pas cinquante ans, et ne revêt pas des formes si catégoriques et si précises.

Il n'y a pas d'hésitation possible. Si l'abbé Magnin n'a pas pénétré à la Conciergerie, s'il n'a pas donné à Marie-Antoinette les secours de la Religion, il n'est que le plus éhonté, le plus sacrilége, le plus méprisable des faussaires.

On m'objectera peut-être que je sors ici de mon sujet, et que j'abandonne le terrain historique, pour me placer sur le terrain dangereux des personnalités. Je ne le crois pas. C'est le droit et c'est le devoir de l'historien, comme du juge, d'examiner la valeur des témoignages et la moralité des témoins. Quand un homme dit : j'ai fait cela, ou j'ai vu cela, il faut savoir si cet homme a le droit d'être cru sur parole.

Or, tous ceux qui ont connu l'abbé Magnin, s'accordent à dire que c'était un prêtre d'une grande vertu, d'une charité exemplaire [1], très-zélé et en même temps très-simple et très-modeste. Il n'aimait pas qu'on parlât de son dévouement pendant la Terreur, et il évitait avec soin toute conversation à ce sujet. Ce ne fut que sur l'ordre exprès de M. Desjardins qu'il consentit à se laisser nommer à Madame la duchesse d'Angoulême. Ce ne fut qu'à force de sollicitations, je dirai presque d'importunités, que le comte de Robiano parvint à obtenir de

[1] « D'abondantes aumônes, qu'il distribuait en secret, n'ont été connues qu'après sa mort. » (*Ami de la religion*, 19 décembre 1843.)

Digitized by Google

sa bouche le récit qu'il nous a conservé [1]. L'abbé Magnin n'a pas cessé, pendant sa vie et après sa mort, d'avoir la réputation d'un prêtre respectable et respecté. La famille royale lui avait bien des fois donné des marques de sa considération, et la duchesse d'Orléans, douairière, cette sainte princesse dont le cœur avait tant de blessures à guérir, avait choisi pour confesseur l'homme qui avait consolé les dernières angoisses de la Reine de France.

Mais ce n'était pas seulement la famille royale qui vénérait le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, c'était sa paroisse tout entière, qu'il a administrée pendant plus de vingt ans avec un zèle admirable et au milieu des circonstances les plus difficiles; sa paroisse qui lui resta fidèle, dans la persécution, après les tristes scènes de 1831, où l'église fut saccagée, le presbytère pillé, le curé menacé de mort. Et, lorsqu'en 1837, lassé enfin, après six ans de résistance, par le mauvais vouloir du gouvernement qui refusait de rouvrir son église dévastée, il se décida à donner sa démission, les vœux et les regrets de tous l'accompagnèrent dans sa retraite, et Mgr de Quélen le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale [2].

Et ce vieillard, qui avait été vingt ans curé d'une des principales paroisses de Paris, quatorze ans curé de la paroisse royale, était obligé, pour vivre, d'accepter une pension du gouvernement.

Ce n'est pas tout. Il est pour l'homme un tribunal sévère, que nul ne peut récuser, c'est celui de l'opinion publique, et il est une heure où les jugements de ce tribunal sont plus irréfragables, parce qu'ils sont plus dégagés de passions et d'intérêts : c'est l'heure de la mort. L'abbé Magnin mourut, le 12 janvier 1843, « laissant après lui, dit l'article que nous avons déjà cité, la réputation d'un prêtre très-vertueux [3]. » Il habitait alors rue de Vaugirard, mais ce fut à son ancienne paroisse que ses obsèques solennelles furent célébrées, son successeur M. Demerson et la fabrique de Saint-Germain voulant « donner un témoignage public de leur estime et de la vénération de toute la paroisse pour le respectable défunt [4]. »

[1] Renseignements communiqués par le comte Ludovic de Robiano.
[2] Article de l'*Ami de la religion* du 19 décembre 1843, t. CXIX, p. 531-535.
[3] Article de l'*Ami de la religion* du 19 déc. 1843.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Tous les écclésiastiques qui avaient fait partie du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pendant qu'il en était lui-même curé, tous ceux par conséquent qui l'avaient vu de près et qui avaient, pour ainsi dire, vécu de sa vie, se firent un devoir d'assister à ce service et de rendre ainsi un solennel témoignage à la dépouille mortelle du prêtre que Lafont d'Ausonne n'avait pas craint de traiter d'imposteur. « Tous les anciens membres de la fabrique de Saint-Germain-l'Auxerrois, raconte un témoin oculaire, et tous les marguillers actuellement en fonctions, s'étaient réunis pour honorer la mémoire de leur ancien pasteur et lui apporter le tribut de leurs prières. Les fidèles remplissaient l'église ; tout le monde priait, et sur toutes les physionomies on lisait l'expression d'un sincère regret [1]. »

Et l'homme à qui ces honneurs funèbres étaient rendus, l'homme qui, pendant vingt ans, avait su se concilier les sympathies et mériter les regrets d'une paroisse tout entière ; qui, après sa mort, réunissait autour de son cercueil un pareil concours de fidèles de tout rang, de tout âge, émus et recueillis ; l'homme à qui les compagnons de ses labeurs, les témoins de sa vie offraient publiquement un si solennel hommage, cet homme ne serait qu'un menteur et un faussaire ! Il aurait trompé pendant sa vie, il tromperait encore après sa mort !

C'est impossible !

Si la voix du peuple s'égare trop souvent, quand elle prétend juger les vivants, si elle se laisse alors trop facilement emporter à des engouements d'un jour et séduire par les entraînements de la passion ou l'éclat de la puissance, il faut convenir qu'elle n'a plus ces chances d'erreur, lorsqu'elle fait entendre les louanges d'un mort qui a vécu modeste et qui s'est éteint ignoré. C'est là ou jamais qu'on peut redire le vieil adage de nos pères : *Vox populi, vox Dei.*

Or veut-on savoir maintenant comment est née cette accusation d'imposture portée contre l'abbé Magnin, et quelle était la valeur morale de l'homme qui, le premier, la lui a jetée à la face ? Ce dernier détail sera instructif, et achèvera, nous l'espérons, d'éclaircir la question.

Le 12 juillet 1822, Lafont d'Aussonne — c'est lui-même qui

[1] *Ami de la religion*, 17 janvier 1843, t. CXVI, p. 102.

Digitized by Google

le raconte — était aller trouver le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, lui avait dit qu'il écrivait l'*Histoire générale de la Reine*, et l'avait prié de lui donner les éclaircissements nécessaires sur la scène de la Conciergerie. L'abbé Magnin avait répondu aux questions de son interlocuteur, et lui avait même remis, dit toujours Lafont, une petite brochure rouge, contenant le récit de la communion de Marie-Antoinette [1].

Le lendemain, Lafont écrivait au curé de Saint-Germain la lettre suivante :

« MONSIEUR,

« J'ai lu votre Relation avec toute l'attention possible, et je demeure convaincu, mieux que jamais, que vous n'êtes pas entré chez la Reine ; je vous préviens avec franchise que mon ouvrage parlera dans ce sens-là [2]. »

A cette menace, quelle fut la réponse de l'abbé Magnin ? La voici :

« MONSIEUR,

« Mes occupations toujours bien multipliées m'ont empêché de répondre, aussitôt que je l'aurais désiré, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mlle Fouché est trop incommodée pour vous accorder l'entretien que vous désirez avoir avec elle. D'ailleurs elle n'a rien à ajouter à ce que vous savez. Je ne crois pas que ce soit à elle, non plus qu'à moi, à lever les contradictions entre divers récits. Nous avons dit (parce qu'on nous en a beaucoup sollicités) ce que nous avons vu et ce que nous avons fait. La famille royale en est instruite ; personne n'avait plus d'intérêt à vérifier les faits. S'il vous reste après cela des incertitudes, vous prendrez le parti que vous jugerez le plus convenable. Et vous n'oublierez pas que nous avons ici, dans la Révolution, un grand nombre de faits certains, qui étaient cependant opposés à la vraisemblance, et qu'il y en a d'autres qui ont été écrits d'une manière toute contraire par divers écrivains.

« Malgré ce défaut de vraisemblance, malgré cette opposition de récits, on a cru les faits, racontés par des gens de bien et surtout témoins oculaires.

« *Signé :* MAGNIN [3]. »

Comment cette lettre, datée du 12 juillet 1822, a-t-elle pu répondre à une lettre du 13 juillet ? Il y a là évidemment une confusion que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Nous

[1] *La Fausse communion*, p. 9 et 10.
[2] *Ibid.*, p. 10.
[3] Citée par Lafont d'Aussonne dans son *Mémoire au roi*.

Digitized by Google

avons pris ces dates, avec le texte même des lettres, dans Lafont d'Aussonne, à qui nous en laissons la responsabilité. Mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que Lafont traite cette réponse de M. Magnin de « lettre embarrassée, pénible, souffrante [1]. » Nous la trouvons, nous, aussi claire et aussi péremptoire que possible ; et si une chose nous frappe, c'est la fermeté, la netteté, et surtout l'extrême modération du ton, en réponse à une accusation d'imposture.

Battu de ce côté, Lafont d'Aussonne se retourna d'un autre, et, voyant qu'il n'avait pas réussi encore à intimider l'abbé Magnin, il chercha de nouvelles armes.

En 1794, la femme Bault, réintégrée concierge à la Force, lui avait rendu un éminent service, en refusant, alors qu'on l'amenait pour l'y incarcérer, de le recevoir parmi ses prisonniers que décimait le scorbut. Sous prétexte de lui exprimer sa reconnaissance, — reconnaissance tardive, on en conviendra, car il y avait *vingt-huit ans* que le fait s'était passé, et pendant ce long espace de temps il n'avait pas songé à sa bienfaitrice, — sous prétexte donc de lui exprimer sa reconnaissance, il alla, le 15 juillet 1822, la voir à Charenton où elle s'était retirée, et là, s'efforça de la gagner à sa cause. Trois jours après, le 18 juillet, il écrivait au fils de la veuve Bault concierge lui-même à Sainte-Pélagie, la lettre suivante :

« MON CHER MONSIEUR BAULT,

« Je vous ai raconté le service important que me rendit Madame votre Mère, au mois d'avril 1794, lorsqu'elle dit au fameux Héron qui m'amenait à la Force, pour y être mis au secret : « Citoyen « Héron, conduisez ailleurs ce pauvre jeune homme ; le scorbut et « la peste sont dans mes cachots ; il y serait mort dans trois jours. » Madame votre Mère s'est rappelée cette circonstance. Il y a trois jours que je lui ai fait la visite que vous savez à sa maison de campagne, par amitié, par reconnaissance. Je m'intéresse de toute mon âme à sa bonne réputation et à celle de feu son Mari, votre Père, et dans ma nouvelle édition de mon *Histoire des malheurs et de la mort de la Reine*, je les disculperai, lui et elle, de l'accusation de vénalité que le sieur Magnin a dirigée contre eux dans son écrit répandu avec profusion.

« En attendant, et dans le cas où Mme Bault viendrait à mourir de mort subite, ce qui peut nous arriver à tous, je vous engage à

[1] *La Fausse communion*, p. 10.

Digitized by Google

lui demander de ma part une déclaration formelle et bien signée, portant ces paroles :

« Moi, une telle (ses noms de Dlle), veuve de M. Bault, de son « vivant concierge à la prison de la Force, et qui fut investi de ces « mêmes fonctions à la prison de la Conciergerie pendant la capti- « vité de notre auguste Reine Marie-Antoinette d'Autriche, déclare « en mon âme et conscience et atteste en présence de Dieu, que feu « mon Mari et ma fille aînée, seuls chargés à cette époque du soin « d'approcher et de servir Sa Majesté, dans sa prison, entourée de « surveillants et de gendarmes, n'ont jamais introduit et ont même « été dans l'impossibilité physique d'introduire qui que ce soit « auprès de l'auguste prisonnière.

« J'atteste et je déclare devant Dieu, mon souverain juge, que « jamais il n'a été remis à mon Mari et à ma fille, ni argent, ni « linge, ni effets destinés à la Reine, et lors même qu'ils auraient « consenti à s'en charger, lesdits effets n'auraient pu parvenir à « leur destination, puisque rien ne parvenait à Sa Majesté que par « le greffe du tribunal, inspecté et dirigé par Fouquier-Tinville. En « conséquence, je déclare faux et calomnieux un écrit imprimé, « format in-18, et que M. Lafont d'Aussonne, auteur d'un ouvrage « sur la mort de la Reine de France, m'a montré, comme le tenant « de M. Magnin, qui l'a signé. Il est dit, dans cet imprimé, que *la « Dlle Fouché gagna par argent les surveillants de la Princesse et qu'ils « l'introduisirent, elle et M. Magnin, plusieurs fois chez la Reine captive.* « Feu mon mari était un honnête homme; jamais il n'a reçu d'ar- « gent corrupteur dans l'exercice de ses fonctions. Il n'en a reçu ni « du sieur Magnin, ni de la Dlle Fouché, ni de personne au monde. « Respectueusement attaché à la Reine, il a fait, pour cette infor- « tunée princesse, le peu qu'il lui a été possible de faire, et n'a cher- « ché d'autre récompense que la satisfaction de son cœur et l'ac- « complissement de son devoir. Je termine en déclarant que ni mon « Mari, ni ma fille, ni moi, n'avons connu la Dlle Fouché et le sieur « Magnin aux époques dont il s'agit; je n'ai fait leur connaissance « que depuis le retour de la famille royale et dans l'intention seule- « ment d'éclaircir leur prétendue entrée à la Conciergerie.

« En foi de ce, à Charenton, le.... 1822.

« Vve BAULT. »

« *Voilà, Monsieur, ce qu'il conviendrait que Madame votre Mère déclarât formellement : dans tous les cas, j'affirmerai, dans mon ouvrage, que telle a été sa conversation avec moi.*

« Je vous salue affectueusement.

« *Signé :* LAFONT D'AUSSONNE[1]. »

[1] Cette lettre dont nous empruntons le texte à la *Déclaration* de l'abbé Magnin, mais qui avait été déjà analysée et citée en partie dans l'*Histoire de Marie-Antoinette*, d'Achaintre, p. 434-435, n'a point été démentie par Lafont d'Aussonne, dans les deux brochures qu'il fit paraître depuis la publication de cet ouvrage.

Digitized by Google

Qui ne voit que cette lettre et ce projet de déclaration contiennent en germe tout le système développé plus tard dans les *Mémoires secrets et universels*, dans la *Fausse communion*, dans le *Mémoire au Roi*, et spécialement dans la prétendue *Narration de Madame Lebeau*?

Pour toute réponse, Bault fit remettre la note tentatrice au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, le 30 décembre, la veuve Bault lui écrivit la lettre respectueuse et cordiale que nous avons citée plus haut.

Mais Lafont d'Aussonne fut fidèle à l'engagement qu'il avait pris, et dans son ouvrage, publié dix-huit mois après, il fit tenir en effet à la veuve Bault le langage dont il avait parlé; langage, nous l'avons démontré, en opposition complète avec les faits, avec les récits imprimés, avec les pièces authentiques.

Certes, une pareille manière d'agir peut à bon droit passer pour suspecte, et quand nous voyons les efforts que fait Lafont d'Aussonne pour intimider l'abbé Magnin par la crainte du scandale et de la calomnie, nous sommes bien tentés d'appliquer à sa conduite une qualification sévère. Quand ensuite nous le trouvons si acharné contre son adversaire, si emporté dans sa polémique, si insultant dans son style, si empressé de traîner dans la boue un prêtre entouré jusque-là de l'estime publique, il nous est impossible de regarder ses brochures comme une critique loyale et sincère; ce ne sont que des libelles, et leur violence ne peut s'expliquer que, d'une part, par le dépit d'avoir échoué dans son dessein, de l'autre, par la haine du prêtre apostat contre le prêtre fidèle.

Car, il est temps de le dire, ce Lafont d'Aussonne qui s'érigeait en vengeur de la morale et en mainteneur de la dignité du clergé, ce Lafont d'Aussonne n'était autre qu'un renégat.

Professeur au séminaire d'Evreux avant la Révolution, curé de Drancy sous l'Empire, prédicateur aux Carmélites en 1817, mais trouvant sans doute trop lourd le joug de son triple vœu, il avait un beau jour, avant même d'avoir été interdit, quitté l'habit ecclésiastique, et s'était fait industriel, marchand de bleu de Prusse et agent de police. « Il était un peu fou, » a dit un de ses biographes [1]. « Il jouissait d'une assez mauvaise

[1] M. de la Sicotière, *Bio-bibliographie de Marie-Antoinette*, imprimée à la suite de la *Vraie Marie-Antoinette* de M. de Lescure.

Digitized by Google

réputation, » a dit un autre[1]. Et voici la simple note que nous trouvons sur son compte dans Quérard : « Lafont d'Aussonne, avant la Révolution, prêtre habitué de l'église Saint-Etienne-du-Mont ; depuis la Restauration, industriel et agent de police..... Ce personnage eut à soutenir, en 1827, devant le tribunal correctionnel de Paris, une cause dont le fond lui faisait déjà peu d'honneur ; *la discussion amena des explications sur la moralité du prêtre apostat, qui alarmèrent la pudeur des juges et de l'auditoire*[2]. »

Et voilà cependant l'homme sur l'autorité duquel la plupart des historiens de Marie-Antoinette ont rejeté l'authenticité du fait de la communion à la Conciergerie. M. de Vielcastel, dans son étude si curieuse et si chaleureusement sympathique sur *Marie-Antoinette et la Révolution française*[3], se contente, en se prononçant contre le fait, de reproduire sur ce point les témoignages allégués dans les *Mémoires secrets et universels*, et MM. de Goncourt, après avoir dit que la Reine s'était confessée « à Dieu seul[4], » citent en note, comme preuve et garantie de leur opinion, le *Mémoire au Roi sur l'imposture et le Faux matériel de la Conciergerie*[5].

[1] *Nouvelle Biographie générale*, article LAFONT D'AUSSONNE.

[2] Quérard, la *France littéraire*, t. IV, p. 399.

[3] Paris, Techener, 1859, un vol. in-12.

[4] *Histoire de Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt, p. 417 ; Paris, Didot, 1858, un vol. in-8°.

[5] On sait que M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, rejette aussi la communion de la Reine ; c'est à ce propos que M. Hyde de Neuville écrivit à M. Nettement l'intéressante lettre que nous avons souvent citée.

Nous devons dire aussi que M. de Lescure qui, dans sa *Vraie Marie-Antoinette*, avait reproduit la note de M. de la Sicotière traitant la relation du comte de Robiano d'« incroyable récit, » a modifié son opinion dans son dernier ouvrage sur *Marie-Antoinette et sa famille* (Paris, Ducrocq, 1866). Voici ce qu'il y dit (p. 648). « En s'éveillant, elle (la Reine) accueille avec égard, mais sans lui livrer une conscience dont un prêtre plus digne, l'abbé Magnin, plus tard curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, a reçu les secrets, un ecclésiastique constitutionnaire qui vient lui offrir ses services. Marie-Antoinette n'en a pas besoin. Elle est en paix avec son Dieu dont naguère encore elle a reçu la sanctifiante visite, la vivifiante charité (Eucharistie). »

M. de Beauchesne, dans son admirable *Histoire de Louis XVII* (t. II, p. 144), avait écrit déjà : « On sait qu'il existe une tradition, fondée sur des témoignages sérieux, d'après laquelle la Conciergerie se serait ouverte pour recevoir un prêtre non assermenté, qui vint consoler la Reine dans ses dernières douleurs et la fortifier pour son dernier combat : l'abbé Magnin, plus tard curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, aurait été, sous le nom de M. Charles,

Digitized by Google

Quant à nous, nous nous méfions grandement de documents émanés d'une telle source. Nous avons démontré l'inexactitude d'un certain nombre de ces documents ; nous avons le droit de révoquer les autres en doute et de n'admettre leur véracité que lorsqu'ils sont appuyés par des pièces authentiques. Entre le prêtre qui est resté fidèle aux engagements de sa jeunesse, qui a bravé la mort et les cachots pour secourir les malheureuses victimes de la Terreur — quand même on mettrait la Reine en dehors, le fait est avéré pour bien d'autres ; — entre ce prêtre et celui qui a misérablement prostitué la dignité de son caractère sacré, notre choix est fait.

Nous croyons au témoignage de l'abbé Magnin ; nous tenons pour suspect celui de Lafont d'Aussonne.

Nous savons bien que quelques critiques, faisant abstraction de toute question de témoins, et se basant uniquement sur les difficultés matérielles de l'entreprise, répugnent à croire un fait qui leur semble impossible. Mais nous leur ferons observer que la plupart de ces difficultés matérielles qui les effrayent tant, ne sont connues que par le récit ou plutôt par les récits de Lafont d'Aussonne, qui, à nos yeux, méritent si peu de créance. Il est certain que, d'une façon ou de l'autre, plusieurs personnes ont réussi à s'introduire à la Concierge-

introduit dans la Conciergerie auprès de la Reine, par une de ces saintes filles dont le dévouement ne connaît pas d'obstacles. »

M. Campardon, dans sa belle *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. Ier, p. 148, se contente de citer en note le passage ci-dessus de M. de Beauchesne et d'y ajouter l'indication de deux nouvelles brochures « d'un homme respectable, M. Troche, » et d'une autre, publiée en 1854, par le R. P. Fouché.

Enfin, dans un remarquable article de la *Revue des questions historiques*, — *Marie-Antoinette, sa vie privée, sa vie publique*, 1er avril 1867, — M. G. Gandy se prononce en ces termes, pour l'authenticité de la communion de la Reine : « Pour consoler et fortifier sa foi, Dieu lui fit don, aux derniers jours, du ministère d'un prêtre insermenté. » Et il met en note : « Ce fait, nié par plusieurs, entre autres par d'Allonville (*Mém.*, t. III, c. XVII), et par d'Aussonne (*Mém.*, p. 360 et suiv.), est établi par la déclaration qu'a publiée M. Charles Magnin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (voir d'Aussonne, *Mém.*, p. 366 et suiv.). Cette déclaration est authentique, de l'aveu même de d'Aussonne, et il est impossible, vu le caractère de ce prêtre vénérable, d'en contester la sincérité. » Nous devons ajouter ici que la relation dont parle M. Gandy et qu'a publiée Lafont d'Aussonne dans ses *Mémoires*, contient plusieurs erreurs. La seule exacte, nous le répétons, est celle du comte de Robiano.

Digitized by Google

rie[1] ; que Hue et Cléry entretenaient avec la prisonnière une correspondance[2]; que Montjoye, grâce à Richard, qu'il avait gagné, parvenait à lui faire passer des livres[3] ; que l'abbé Emery, nous l'avons vu plus haut, a pu, de l'intérieur de la prison, il est vrai, arriver jusqu'au cachot de la Reine, la confesser et converser quelques instants avec elle[4] ; que plusieurs complots ont été formés pour enlever la captive, avec des chances de succès sans doute[5], et que l'un d'eux, de l'aveu même de Lafont d'Aussonne, n'a échoué que par la coupable négligence du prince de Kaunitz[6].

D'ailleurs, sur cette question purement matérielle, les meilleurs juges sont les contemporains. Or, ces contemporains qu'ont-ils pensé ?

M. Hyde de Neuville, dont on connaît le dévouement aux Bourbons, qui a été mêlé à une foule de conspirations tendant à arracher les prisonniers du Temple et de la Conciergerie, qui a maintes fois rôdé autour des cachots des royales victimes, qui a vu de ses yeux, M. Hyde de Neuville ne mettait nullement en doute la communion de la Reine. Il a écrit, en 1847,

[1] D. — Si les administrateurs de police lui ont souvent amené du monde ?

R. — Qu'ils étaient *presque toujours* accompagnés d'une, deux ou trois personnes à elle inconnues.

D. — Les noms des administrateurs qui venaient le plus souvent la voir ?

R. — Que c'étaient Michonis, Michel, Jobert et Marino qui venaient le plus souvent.

D. — Si ces quatre administrateurs ont toujours également amené des personnes à elle inconnues ?

R. — Qu'elle le croit, mais qu'elle ne s'en rappelle pas.

(Premier interrogatoire subi par Marie-Antoinette devant le président du tribunal révolutionnaire. Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 220.)

Même affirmation dans le second interrogatoire.

D. — Les administrateurs Michonis, Jobert, Marino et Michel, lorsqu'ils se rendaient près de vous, n'amenaient-ils pas de personnes avec eux ?

R. — Oui, ils ne venaient jamais seuls.

D. — Combien amenaient-ils de personnes chaque fois ?

R. — Souvent trois ou quatre. (*Ibid.*, p. 285.)

[2] *Dernières années du règne de Louis XVI*, p. 444-445 ; et Achaintre, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 430.

[3] *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoye, 2e édition, t. II, p. 250.

[4] Vie de l'abbé Émery, t. Ier, p. 362-363.

[5] Voir Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie* (affaire de l'œillet ; affaire de Basset) ; voir aussi la *Relation* de la duchesse d'Angoulême ; d'Allonville, *Mémoires*, t. III, ch. XVI ; Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels, var. loc.*

[6] *Mémoires secrets et universels*, p. 274 et 275.

Digitized by Google

une longue lettre à M. le vicomte Walsh [1], tout exprès pour affirmer ce fait, que M. de Lamartine venait de contester dans son *Histoire des Girondins*.

Montjoye, qui, lui aussi, a été, pendant les jours de la Terreur, un des plus fidèles et des plus courageux serviteurs de la Royauté, Montjoye ne regardait nullement comme difficile de s'introduire dans le cachot de la Reine. « On avait, dit-il, *de grandes facilités* à lui faire parvenir tout ce qui aurait pu apporter quelque diversion à ses cuisantes douleurs [2]. » Et il ajoute un peu plus loin : « Ce qui est indubitable, c'est qu'il n'était *nullement difficile* de briser les fers de la Reine et de la mettre en sûreté. *Il ne fallait pour cela qu'une adresse ordinaire et un courage commun.* On trouvait bien, à la porte de la Conciergerie, deux pièces de canon et quelques hommes de garde ; mais cet épouvantail ne pouvait pas arrêter, d'abord parce qu'on trouvait mille autres issues pour arriver dans l'intérieur de la prison, ensuite parce que cette faible garde *n'interdisait à personne l'entrée* [3]. »

Nous voilà bien loin de l'impossibilité matérielle.

Mais il y a un autre personnage dont le témoignage, croyons-nous, sera irrécusable : c'est le farouche accusateur du Tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville lui-même, qui, dans son réquisitoire du 29 brumaire an II contre Michonis, Dangé, Lepître, etc., prévenus de complots contre-révolutionnaires, dit positivement : « Du nombre de ces fonctionnaires publics, il en est qui avaient déjà été employés à la surveillance de la veuve Capet, lorsqu'elle était au Temple, en qualité de commissaires de la commune, et qui avaient eu avec elle des intelligences qu'ils ont continuées à la Conciergerie, mais *avec beaucoup plus de facilité* qu'au Temple, où il était impossible d'introduire d'autres personnes que celles nécessaires au service de l'intérieur [4]. »

D'où il faut logiquement conclure qu'à la Conciergerie, il

[1] Imprimée, comme nous l'avons dit dans les *Études critiques sur les Girondins*, par M. Nettement.

[2] Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. II, p. 183, édition de 1797.

[3] *Ibid.*, p. 185.

[4] Réquisitoire de Fouquier-Tinville contre Michonis, Dangé, Lepître, etc. Archives de l'Empire, section judiciaire W, 297, n° 261, affaire Michonis, Lebœuf, Dutilleul et autres.

Digitized by Google

était possible d'introduire des personnes autres que celles nécessaires au service de l'intérieur.

C'est ce qu'il nous suffisait d'établir.

Résumons-nous maintenant et concluons.

Certes, nous sommes loin de prétendre qu'il n'y eût aucune difficulté à pénétrer dans le cachot de la Reine ; nous n'avons nulle envie de diminuer le mérite de ceux qui ont tenté d'accomplir ce charitable exploit, et qui ont réussi. Mais nous croyons que ces difficultés étaient moins grandes qu'on ne se l'imagine, et surtout qu'elles n'étaient nullement insurmontables ; les documents que nous venons de citer nous semblent le démontrer largement.

Nous croyons de plus que, pour apprécier un fait historique douteux, il n'est pas permis de prendre ce fait isolément, sans tenir compte des témoignages qui l'établissent ou qui tendent à l'infirmer. Ces témoignages, nous les avons rapportés et discutés plus haut. Or, nous l'avons dit déjà, mais nous ne saurions trop le répéter, si d'un côté on se heurte, non pas à une impossibilité, mais à des difficultés matérielles, n'y a-t-il pas de l'autre une impossibilité morale à supposer qu'un prêtre qui a été regardé toute sa vie comme régulier, fidèle, pieux, vénérable et vénéré, ait menti effrontément, dans un but de basse convoitise, et qu'il ait impudemment soutenu son mensonge jusqu'aux portes du tombeau. Entre une difficulté physique et une impossibilité morale, n'y eût-il pas même d'autres arguments, pour notre part nous n'hésiterions pas.

Mais ce n'est point ici le cas : les preuves surabondent, et nous espérons que le lecteur, convaincu comme nous, ne doutera plus désormais que la Reine, pour prix de tant de souffrances, si vaillamment et si religieusement supportées, n'ait eu la consolation suprême de recevoir son Dieu avant de porter sa tête sur l'échafaud de la place de la Révolution. Cela n'ajoute rien à sa grandeur, mais cela repose un instant nos yeux et soulage nos consciences.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE SAINT SUAIRE DE CADOUIN

A PROPOS D'UN LIVRE DE M. LE Vte DE GOURGUES

Cadouin, petite ville de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne), se voient encore les restes d'une antique abbaye, fondée en 1115 et affiliée en 1130 à l'ordre de Cîteaux. Dans l'église de cette abbaye, devenue l'église paroissiale de la ville, on conserve une relique insigne, connue sous le nom de saint Suaire. Il y a quelques années, Mgr Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, voulant rendre au culte dont cette relique avait été autrefois l'objet, l'éclat que ce culte avait perdu depuis la fin du siècle dernier, confia à une commission composée de prêtres et de savants, le soin d'en établir l'authenticité.

Le 29 juin 1866, la commission ayant achevé son travail et rendu des conclusions favorables, Mgr Dabert, dans un mandement où il retraçait, avec autant de sagesse que d'élévation, l'histoire du saint Suaire de Cadouin, invitait le clergé et les fidèles de son diocèse à assister à la translation solennelle de la relique dans la nouvelle châsse qui venait de lui être consacrée. Cette cérémonie, que l'un des membres de la commission, M. Delpit, a retracée dans un opuscule[1] publié la même année à Périgueux, eut lieu, le 5 septem-

[1] *Relation de la fête de la Translation du saint Suaire.* Périgueux, 1866, in-8°.

Digitized by Google

bre 1866, devant un concours imposant de prêtres et de pèlerins. M. le vicomte de Gourgues lut à cette occasion une *Notice* qui exposait les résultats des recherches faites pour arriver à établir l'authenticité du saint Suaire de Cadouin. Ces résultats, que, l'an dernier, M. l'abbé Carles avait reproduits dans un petit livre [1] destiné à servir de manuel du pèlerinage de Cadouin, sont aujourd'hui livrés *in extenso* à la publicité par M. le vicomte de Gourgues. Il consacre à la question un véritable mémoire archéologique qui, en dehors de l'intérêt d'actualité qu'il doit offrir en Périgord, a droit, au point de vue de l'histoire ecclésiastique du moyen âge et de l'étude des antiquités chrétiennes, à un très-sérieux examen [2].

Mais, avant de passer à cet examen, je me permettrai de faire une réserve que rend indispensable l'ardeur de conviction avec laquelle est écrit le livre de M. de Gourgues : le savant archéologue semble, en effet, presque toujours disposé à ranger d'avance tous les contradicteurs passés ou futurs de la thèse qu'il soutient, soit au nombre des jansénistes d'autrefois, soit parmi les libres penseurs d'aujourd'hui.

Il me semble, au contraire, que l'on peut, en cette question comme en d'autres semblables, tout en ne professant pas certaines doctrines indépendantes sur l'histoire des temps apostoliques, tout en s'inclinant, sans discussion, devant les traditions léguées par les premiers chrétiens, tout en reconnaissant pour authentiques les reliques que tenaient pour telles, sans preuves écrites, les Pères de l'Eglise; — il me semble, dis-je, que l'on peut faire passer au second rang, pour les temps postérieurs, et dès que commence la série continue des témoignages historiques écrits, la tradition orale, et demander que l'authenticité d'une relique de premier ordre, solennellement offerte en 1869 à la vénération des fidèles, soit établie par une *chaîne non interrompue* de témoignages écrits, recueillant directement l'héritage de la tradition des temps apostoliques, pour nous la transmettre sans lacune. C'est cette chaîne continue qu'offrent un grand nombre de reliques, entre lesquelles je citerai, au hasard, comme égales par leur importance religieuse à celle de Cadouin, l'insigne portion de la vraie Croix conservée à Bourbon-l'Archambault, les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, celles du trésor de Saint-Marc de Venise, etc. J'ajouterai qu'une rigueur encore plus grande dans la *continuité* des preuves écrites, me semble naturellement nécessaire, lorsqu'il s'agit, comme pour le saint Suaire de Cadouin, d'une relique multiple, c'est-à-dire d'un objet sacré partageant avec plusieurs autres le nom sous lequel ils sont tous également vénérés, et lorsque, par conséquent, l'on peut craindre qu'établir l'authenticité de l'un de ces objets, aboutisse infailliblement à rendre plus que suspecte celle de tous les autres.

[1] *Histoire du saint Suaire de Cadouin*, par M. l'abbé Carles. Périgueux. A. Boucharie. 1868. in-12 de 104 p.

[2] *Le saint Suaire*, par M. le vicomte de Gourgues. Périgueux, J. Bonnet. 1868-9, in-8° de 288 p.

Digitized by Google

Cette réserve faite, je me hâte de passer à l'examen du travail de M. de Gourgues, et je m'empresse de reconnaître que quatre des points principaux de la thèse qu'il soutient me semblent parfaitement établis par lui. Il me paraît, en effet, avoir prouvé d'une façon indiscutable : 1° que le véritable Suaire de Jésus-Christ, *Sudarium capitis Christi*, existait à Jérusalem, où il était l'objet d'un culte traditionnel vers 670, l'évêque gaulois Arculf l'ayant vu, décrit et mesuré, à cette époque ; 2° que la relique vénérée aujourd'hui à Cadouin sous le nom de saint Suaire, est bien, malgré de nombreuses vicissitudes, le même objet sacré que l'on y conservait au moyen âge, et qui, en 1214, procura à l'abbaye une donation de Simon de Montfort ; 3° que, si la date de 1214 est celle du plus ancien témoignage écrit authentique où mention soit faite de la relique de Cadouin, cependant cette relique y était déjà vénérée antérieurement, l'acte même de 1214 faisant allusion à des *ostensions* solennelles qui, à leur tour, supposent un culte régulier et déjà ancien ; 4° enfin que l'objet sacré de Cadouin offre des caractères *intrinsèques* desquels on peut conclure, avec M. de Longpérier : « Que si l'histoire du tissu de Cadouin permet de le faire remonter au Ier siècle, ce n'est pas son aspect qui constituerait un obstacle ou une infirmation. » Comme corollaire de ce quatrième point, j'accorderai à M. de Gourgues que la relique de Cadouin est bien un *sudarium capitis*, différent des *syndons* ou draps d'ensevelissement, qu'elle répond suffisamment aux textes évangéliques et à la description d'Arculf, enfin qu'elle est la seule des reliques analogues qui satisfasse à toutes ces conditions matérielles. Je ne ferai de réserve qu'en ce qui concerne la comparaison entre les dimensions du saint Suaire de Cadouin et les mesures d'Arculf, l'argumentation de M. de Gourgues (p. 97) ne me paraissant pas tout à fait concluante. Mais je reconnaîtrai facilement que cette partie du travail est aussi ingénieuse que solide, en particulier les pages 87-92, consacrées à prouver que la relique de Cadouin n'est pas un de ces suaires *bénits*, que les pèlerins rapportaient d'Orient, après leur avoir fait toucher le saint Sépulcre. M. de Gourgues a écrit tout cela en antiquaire consommé, et il ne manque à la description qu'il donne du saint Suaire de Cadouin qu'un dessin ou une photographie de cet objet vénérable.

Ainsi, depuis les temps évangéliques jusqu'à la fin du VIIe siècle, le véritable *Sudarium capitis Christi* existe et est vénéré à Jérusalem, et de 1214 jusqu'à nos jours, un objet sacré répondant matériellement à ce que devait être ce *Sudarium*, est conservé, sous ce même nom, à Cadouin. Il ne reste plus, pour compléter l'identification, qu'à combler la lacune chronologique de plus de cinq siècles qui sépare Arculf de Simon de Montfort, et à expliquer quand et comment le véritable *Sudarium capitis Christi* serait venu de Jérusalem à Cadouin. Cette translation a pu être directe ou indirecte : ce dernier cas serait, par exemple, celui où la relique, à l'exemple de beaucoup d'autres d'une importance égale, aurait subi, à une époque antérieure aux croisades, une première translation de Jérusalem à Constantinople, devenue dès le Xe siècle l'asile de toutes les reliques

Digitized by Google

de l'Orient. M. de Gourgues ne s'est pas arrêté à cette hypothèse, et pourtant des témoignages irrécusables signalent la présence à Constantinople, au XIIe siècle, des *linteamenta* du saint Sépulcre[1]. Pourquoi Simon de Montfort, qui avait été, jusqu'au siége de Zara, l'un des chefs de la quatrième croisade et y avait laissé tant d'illustres compagnons, n'aurait-il pas (ce qui se fit pour Philippe-Auguste et Philippe de Souabe) reçu d'eux en présent, et déposé ensuite à Cadouin, la relique en l'honneur de laquelle il octroyait, dix ans plus tard, la donation de 1214? Le silence, avant cette époque, de tous les monuments écrits, sur la relique de Cadouin, s'expliquerait alors parfaitement, et la légende dont nous allons parler tout à l'heure, légende d'après laquelle le saint Suaire de Cadouin aurait été trouvé à Antioche en 1098, ne jouerait plus dans la question que le rôle du pseudo-Turpin pour les reliques de Saint-Jacques de Compostelle. Peut-être pourra-t-on quelque jour suivre cette trace : aujourd'hui je ne puis faire que l'indiquer, et je reviens à l'hypothèse d'une translation directe. Ici se placeraient une foule de noms de croisés ou de pèlerins; d'abord Arculf lui-même, dont M. de Gourgues fait un évêque de Périgueux (p. 16); — puis Charlemagne, à qui le patriarche de Jérusalem envoya en l'an 800 de précieuses reliques[2], parmi lesquelles la tradition plaçait le *Sudarium capitis Christi*, ainsi que le prouve un passage[3] du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, chanson de geste composée au commencement du XIIe siècle[4], passage reproduit, au XIIIe, par l'évêque de Tournay, Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée*[5];— enfin la femme de Louis VII, Aliénor, qui avait pour Cadouin une affection toute spéciale. Mais je me hâte de dire que M. de Gourgues effleure à peine la première de ces suppositions (tenté, je crois par la présence dans la bibliothèque de Cadouin, avant 1793, d'un certain manuscrit d'Arculf dont je parlerai plus loin), et concentre toutes les forces de son argumentation sur

[1] M. de Gourgues, qui cite, p. 45, la description donnée par Robert de Clari, témoin oculaire de la quatrième croisade, d'un de ces *linteamenta*, le *saint Sydoine*, le range parmi les reliques apocryphes, parce qu'il portait, dit-il, une représentation de la sainte Face, caractère particulier des suaires bénits achetés par les pèlerins à Jérusalem. N'y aurait-il pas lieu de se demander, au contraire, si cette marque distinctive des suaires bénits ne tirait pas elle-même son origine d'une image miraculeuse semblable, imprimée sur le véritable *Sudarium capitis Christi?*

[2] Eginhardi *Annales*, ad ann. 799.

[3] « Dul sudaire Jhesu que il out en sun chef,
« Cum il fu al sepulcre e poset e colchet,
« Quant Iudeus le garderent as espees de ascer. »
Charlemagne, ed. F. Michel, p. 7.

[4] V. Léon Gautier, *Epopées françaises*, t. II, p. 261.

[5] « Et le suaire Jhesu-Christ
« Ki viertus et miracles fist,
« Dont il ot la face couverte,
« Aporta il, c'est cose apierte. »
Ph. Mouskes, v. 11430-4, ed. Reiffenberg, t. I, p. 441.

Digitized by Google

une dernière hypothèse qu'il développe et soutient à l'aide d'inductions et de déductions infiniment ingénieuses.

Suivant lui, le saint Suaire aurait été porté de Jérusalem à Antioche postérieurement à la visite d'Arculf, — puis caché dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche, — découvert là, en même temps que la sainte Lance, le 14 juin 1098, — recueilli immédiatement par Adhémar, évêque du Puy, chef spirituel de la première croisade, — confié par ce dernier à un prêtre périgourdin, avec mission de le donner au chapitre du Puy, — apporté par ce prêtre au Puy, et, sur le refus des chanoines, à Brunet, petite paroisse du Périgord ; — enfin, en 1118, à la suite d'un incendie, miraculeusement sauvé et recueilli par les moines de Cadouin, qui commençaient à construire l'abbaye, et firent élever, en l'honneur de la relique, l'église qui subsiste encore aujourd'hui.

Ces diverses assertions s'appuient :

1° Sur deux textes d'Albéric de Neufmoustier, chroniqueur du XIIIe siècle ;

2° Sur une pancarte écrite en lettres semi-onciales et qui était appendue dans l'église de Cadouin. Cette pancarte n'existe plus, mais le texte en a été relevé en 1644 par l'ordre et sous les yeux de Lingendes, évêque de Sarlat, et inséré dans une *Histoire du saint Suaire*[1], approuvée par lui ; il se retrouve de plus, écrit d'une main du XIIIe siècle, en marge du manuscrit d'Arculf auquel nous avons fait allusion ci-dessus ;

3° Sur l'existence, en 1644, dans les archives de l'abbaye de Cadouin, d'un grand nombre de bulles de papes et chartes royales constatant la présence de la relique à Cadouin dès 1118, mention de ces bulles et chartes étant faite dans l'*Histoire du saint Suaire* citée plus haut.

Mais de ces divers témoignages, les deux premiers doivent, selon nous, se réduire à un seul. Le récit d'Albéric et la légende de la pancarte de Cadouin sont identiques quant au fond ; dans son premier paragraphe (que l'on trouve à l'année 1098), Albéric raconte bien, sur la foi d'un certain Radulphus, l'histoire de l'invention du saint Suaire à Antioche et le mauvais accueil fait au prêtre périgourdin par les chanoines du Puy. Mais le deuxième paragraphe, inséré à l'année 1119, et le récit de la pancarte, ne diffèrent qu'en ce que cette dernière ne parle point du Puy, et contient, au contraire, sur l'incendie de Brunel, des détails plus circonstanciés que ceux d'Albéric. Les deux sources sont donc voisines, et il n'est pas difficile de voir laquelle des deux découle de l'autre. En effet, Albéric, écrivain cistercien, rédigeait sa chronique en 1241, à une époque où l'existence du saint Suaire et de la pancarte dans l'église de Cadouin est indiscutable. Or Albéric ne néglige jamais de donner les renseignements de nature à augmenter le lustre des maisons de son ordre ; il est donc évident qu'ayant eu connaissance de la pancarte et de la légende intéressante qu'elle

[1] Paris, Bessin, 1644, in-12.

Digitized by Google

contenait, c'est cette légende même qu'il aura reproduite en substance dans son deuxième paragraphe.

Nous n'avons donc plus ici affaire qu'à un seul et même témoignage, celui de la pancarte, auquel nous devons du reste les points les plus importants du récit : — découverte par Adhémar de la relique *in partibus ultramarinis* (car la pancarte ne parle pas de saint Pierre d'Antioche). — Legs d'Adhémar au prêtre périgourdin. — Retour du prêtre à Brunet. — Incendie de Brunet et translation de la relique à Cadouin.

Or la pancarte qui nous fournit ces faits paraît avoir été écrite, autant qu'on en peut croire les savants du XVIIe, en caractères antérieurs à 1150; il ne semblerait donc pas impossible que le saint Suaire de Cadouin eût été apporté dans cette abbaye dès le commencement du XIIe siècle. A cette probabilité viennent s'ajouter les inductions que l'on peut tirer d'une certaine ressemblance [1] entre l'église de Cadouin, achevée en 1154, et le saint Sépulcre, et les preuves que donnaient sur la présence de saint Suaire à Cadouin, les bulles et chartes perdues, mentionnées dans l'*Histoire du Saint Suaire* (1644). Il est vrai qu'aucune de ces chartes ne nous est parvenue; — que le *Bullarium romanum* ne contient pas le moindre document du XIIe siècle relatif à la relique de Cadouin, ni à une confrérie du Saint-Suaire qui y aurait été fondée en 1140; — qu'Eugène III qui, trois ans plus tard, renouvelait avec détails les priviléges de l'abbaye, ne parle ni de la relique, ni de l'association pieuse; — que l'acte de consécration de l'église, dressé en 1154, ne fait pas non plus la moindre allusion au saint Suaire, etc.

Mais M. de Gourgues paraît s'être tiré, à son honneur, de ce dédale d'objections : on ne peut mieux faire que de suivre, dans le livre même, cette argumentation infatigable; et une fois le livre lu, on se sentira tout disposé à accorder à M. de Gourgues, comme très-probable, *la présence à Cadouin, dès le commencement du* XIIe *siècle, de la relique vénérée encore aujourd'hui dans ce sanctuaire.*

Néanmoins, cette concession une fois faite et la lacune que nous signalions plus haut réduite de cent ans, il reste encore, pour établir l'identité entre le saint Suaire de Cadouin et le *Sudarium Christi* vu par Arculf, à expliquer, par des témoignages au moins plausibles, comment ce dernier est venu à tomber, après quatre cents ans, entre les mains d'Adhémar du Puy ou de quelque autre croisé de 1098; et ici je crains que toute la perspicacité et toute l'érudition de M. de Gourgues ne suffisent point à apporter la conviction dans l'esprit du lecteur : le sol va manquer sous nos pas.

Disons d'abord qu'après Arculf, aucune relation de pèlerinage en Terre sainte ne parle ni du saint Suaire, ni de sa translation à Antioche, qu'aucun des chroniqueurs de la première croisade ne le

[1] Cette ressemblance, omise par M. de Gourgues, a été signalée par M. Delpit, dans sa *Relation de la fête du Saint Suaire*, p. 10, et par l'abbé Carles, p. 94; il aurait été intéressant de pouvoir la constater par un plan et une vue de l'église.

Digitized by Google

mentionne. Nous n'avons donc pour nous guider, pendant l'intervalle de quatre siècles qui s'étend d'Arculf à Adhémar, que le premier paragraphe d'Albéric (année 1098). Examinons-le de plus près : le moine de Neufmoustier, après avoir raconté l'invention, dans l'église de Saint-Pierre d'Antioche de la sainte Lance révélée à Barthélemy, ajoute qu'à côté fut trouvé un vase de plomb contenant le saint Suaire[1] porté plus tard à Cadouin. Ce récit, ajouté par Albéric au texte plus sobre, quoique plus vague, de la pancarte, lui vient de troisième main. Il le tient d'un certain *Radulphus* dont l'œuvre est aujourd'hui perdue, et que n'a pu identifier Wilmans (Pertz, *Archiv.*, X, 212)[2]. Ce Radulphus qui reproduit, à son tour, le dire d'un *Claravallensis Abbas* anonyme, tenait donc, lui aussi, son récit de deuxième ou de troisième main; et nous voici en face d'un témoignage au quatrième ou cinquième degré, recueilli en 1241[3], cent cinquante ans après l'événement; et ce témoignage ne revêt pas même les dehors d'une vraisemblance assez palpable pour qu'on puisse le considérer comme l'écho d'une tradition vénérable : on n'y trouve aucune explication sur la translation de la relique de Jérusalem à Antioche. M. de Gourgues suppose, il est vrai, qu'à quelque moment de crise, la relique aurait été transportée à Antioche, ville impériale, comme dans un asile sûr. Alors pourquoi l'y aurait-on enfouie sans honneur, tandis qu'à Jérusalem, en pleine domination musulmane, on rendait, en 670, un culte public au véritable *Sudarium Christi* vu par Arculf? Comment se fait-il ensuite que les témoins oculaires de la première Croisade, si nombreux, si bien informés, parlent tous de l'invention de la sainte Lance et des circonstances dramatiques qui suivirent cette invention, et que tous aussi passent sous silence la découverte simultanée d'une relique au moins aussi importante? Faut-il supposer, avec le Radulphus cité par Albéric, qu'Adhémar ait seul aperçu le vase de plomb et se le soit immédiatement approprié? mais cette hypothèse ne convient, ni au caractère de l'évêque, ni aux circonstances matérielles qui entourèrent l'invention de la sainte Lance.

Je pourrais ici dire un mot de cette dernière relique, dont l'authenticité parut assez douteuse aux croisés eux-mêmes pour qu'ils réclamassent, contre l'infortuné Barthélemy, le jugement de Dieu auquel il succomba, — et laisser entrevoir qu'au point de vue d'une enquête historique rétrospective, le saint Suaire de Cadouin ne pouvait être

[1] « Cum lancea ista quoddam vasculum plumbeum fuit inventum de quo non meminit historia, et illud vasculum dominus Podiensis episcopus sibi appropriavit. »

[2] J'avais d'abord signalé ce Radulphus comme pouvant être Radulphus Ardens ou de Beaulieu, auteur d'un récit de la première croisade, conservé au Vatican (*Hist. litt. de la France*, t. IX, p. 254), mais ce dernier a dû mourir avant la fondation de Clairvaux.

[3] C'est à peine s'il est permis de lui assigner une valeur historique supérieure au témoignage du *Charlemagne* (voir plus haut), témoignage recueilli (aussi en 1241) par Philippe Mouskes, compatriote d'Albéric.

Digitized by Google

associé à un souvenir plus fâcheux que celui de la découverte d'Antioche. Mais je préfère laisser de côté cette dernière objection, au-devant de laquelle, du reste, est allé M. de Gourgues (p. 29), et rappeler que Guillaume de Tyr, pour les faits de la première Croisade, ne doit pas être mis sur le même rang que des témoins oculaires tels que Foucher de Chartres et Raymond d'Aguilers, et que, depuis les travaux du baron de Hody [1], il est difficile de rendre au sujet d'Arnoud de Rohes, premier patriarche latin de Jérusalem et le plus ardent adversaire de l'authenticité de la sainte Lance, le jugement que M. de Gourgues porte sur ce personnage (p. 31).

Il est d'ailleurs temps de terminer cette trop longue critique, et de formuler la conclusion véritable que suggère une lecture attentive du livre de M. de Gourgues. Le Saint Suaire de Cadouin est une relique vénérable, existant dans cette abbaye, peut-être depuis 1118, authentiquement depuis 1214. — Cette relique répond matériellement à ce que devait être le *Sudarium capitis Christi* acheté par Joseph d'Arimathie, et mesuré en 670 par Arculf, — et rien ne s'oppose archéologiquement à cette identification. — Mais, rien aussi, dans l'état actuel de la question, n'autorise à affirmer que les deux objets sacrés, le véritable *Sudarium* vu par Arculf, et le saint Suaire de Cadouin, soient une seule et même relique. Tant que l'on n'aura pas trouvé, sinon un témoignage écrit contemporain, du moins la trace d'une tradition respectable, établissant le fait de la translation à Antioche du véritable *Sudarium*, la preuve rigoureuse restera à faire.

Comte RIANT.

II

RICHARD SIMON

ET L'HISTOIRE CRITIQUE DU VIEUX TESTAMENT [2]

On s'est peu occupé en France d'un de nos savants les plus originaux et les plus illustres; c'est du reste une de nos habitudes nationales de refuser notre admiration aux érudits et aux travailleurs,

[1] *Godefroid de Bouillon* (Paris, 1859, in-8°), pp. 74-107.

[2] *Richard Simon et l'Histoire critique du Vieux Testament*, par M. Aug. Bernus. Lausanne, Bridel, 1869, in-8°.

Digitized by Google

pour la réserver à des renommées plus bruyantes, mais souvent moins solides. Grâce à cette disposition d'esprit, il y a peu de personnes aujourd'hui qui sachent bien au juste ce qu'est Richard Simon, dont le nom figure en tête de ces lignes. On ne peut rien indiquer sur son compte que deux travaux antérieurs à celui dont je viens entretenir les lecteurs de cette *Revue:* la notice mise en tête de ses *Lettres choisies* par son neveu Bruzen de la Martinière [1], et sa vie publiée par M. l'abbé Cochet dans sa *Galerie Dieppoise* [2]. Mais quelqu'utiles que soient ces deux publications, et surtout la dernière, elles sont, je puis le dire, bien inférieures au travail de M. Auguste Bernus.

C'est bien, à mon sens, la monographie la plus complète qu'on puisse lire sur le plus connu des nombreux ouvrages du critique normand [3], l'*Histoire critique du vieux Testament*. Plus tard, et j'espère que nous n'aurons pas trop à attendre, M. Bernus complétera son étude en s'occupant de tous les travaux de Simon, et alors nous posséderons sur la vie et les œuvres de notre compatriote les renseignements les plus abondants et les plus sûrs. Je ne dis pas les jugements les plus irréformables, et M. Bernus me pardonnera ma réserve: il n'a peut-être pas toujours pu se dégager suffisamment des préjugés de l'école et de la religion auxquelles il appartient, et nous avons dû quelquefois aussi souffrir des jugements qu'il porte çà et là sur notre Eglise ; je me hâte d'ajouter que ces dissentiments trop graves, hélas ! qui nous séparent, ne se manifestent entièrement que dans la conclusion [4], et dans les thèses qui terminent l'ouvrage [5]. Heureusement ces parties sont pour ainsi dire accessoires, et ne nuisent ni à la précision, ni à l'abondance des renseignements.

Après un rapide aperçu du mouvement scientifique français dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et quelques lignes sur l'Oratoire

[1] Amsterdam, Mortier, 1730, 4 vol. in-12.

[2] Dieppe, 1862, in-8°, pp. 327-379. Il ne parle pas de la notice de Niceron, *Mémoires*, t. I, p. 237-251, t. X, p. 21-23, t.X, 2e partie, p. 58-75; ni de la petite *notice* que j'ai publiée en 1868.

[3] Il en a composé un très-grand nombre dont je ne puis reproduire ici les titres. V. une bibliographie, à peu près complète, dans l'*Avenir catholique* du 24 juin 1869, p. 249.

[4] Pages 118-130.

[5] Pages 141-142. Il faut, avec M. Bernus (p. 129), regretter le peu de soin qu'on met dans nos séminaires, où l'enseignement est pourtant si solide et si varié, à l'étude de l'hébreu; nous sommes vraiment sur ce point trop inférieurs à tous les autres pays catholiques. Ce qui est inadmissible, et ce que je dois relever, c'est l'assertion émise à la p. 87. M. Bernus prétend qu'Astruc a fait entrer la critique du Pentateuque « dans une voie réellement nouvelle et tout autrement sûre. » Ces deux points sont contestables : la voie ouverte par Astruc est fort peu sûre, et nous en voyons bien la preuve dans les derniers travaux de Kuenen; elle n'est pas même absolument nouvelle : l'hypothèse d'Astruc, d'après laquelle Moïse se serait servi pour écrire la Genèse de documents antérieurs, avait été indiquée par Simon, *Réponse aux sentiments de quelques théologiens de Hollande*, p. 77, et *Réponse à la défense*, p. 137.

Digitized by Google

bienveillantes et justes [1], l'auteur arrive à son objet véritable, et retrace de la vie de Simon tout ce qui se rapporte à l'*Histoire du vieux Testament*.

Richard Simon, né à Dieppe le 13 mai 1638, entra deux fois à l'Oratoire, d'abord en 1658, puis en 1662, et à partir de ce moment, il y demeura jusqu'au 21 mai 1678 [2]. Durant ces seize années, on le voit tour à tour professer à Juilly [3], dresser à Paris le catalogue de la belle collection de manuscrits orientaux que possédait l'Oratoire, et préluder par quelques travaux moins importants aux grandes œuvres de critique auxquelles son nom devra d'être impérissable [4].

L'*Histoire critique du vieux Testament*, préparée depuis longtemps, était prête à paraître vers la fin de mars 1678, et devait être dédiée au Roi, par l'entremise des PP. de la Chaise et Verjus, jésuites, et du duc de Montausier, quand Bossuet, grâce à Toynard, ennemi de Simon, eut connaissance de la table des matières de l'ouvrage [5]. Plusieurs titres des chapitres le choquèrent beaucoup. Ne voulant point pourtant s'en rapporter à lui-même, il communiqua l'ouvrage à

[1] *R. Simon*, pp. 1-15. Mais l'Oratoire a-t-il été vraiment « presqu'à aussi juste titre que Port-Royal, le boulevard du Jansénisme? » Il est permis, malgré un préjugé opiniâtre, d'en douter. On lit dans les *Difficultez proposées* (par Simon) *au R. P. Bouhours sur sa traduction des quatre Évangélistes* (Amsterdam, 1697, pet. in-12, p. 211 et suiv.), quelques détails utiles à noter : « Il n'est pas vray que (les confrères de Simon à l'Oratoire) fussent tous amis de ces messieurs (de Port-Royal). L'Oratoire étoit alors partagé, et, ce qui n'est que trop ordinaire aux communautez, surtout à celles qui se piquent d'être savantes, les uns inclinoient pour Port-Royal, les autres au contraire luy étoient opposez : et il y avoit de plus un troisième parti qui ne pouvoit approuver que des gens sages, et qui étoient d'un même corps, se lissent la guerre les uns aux autres sur des matières qu'il étoit très-difficile d'approfondir... Il y a apparence que le parti des spectateurs (dont Simon était), étant présentement dans cette congrégation le parti dominant, M. Simon y trouvera plus d'amis que jamais. » V. aussi la *Réponse de Pierre Ambruen*... (Rotterdam, 1685, in-4°, p. 15). Joignez pour le XVIIIe siècle, les attaques, bien plus fréquentes qu'on ne le pense, des *Nouvelles ecclésiastiques* contre le molinisme des généraux et de beaucoup de membres de l'Oratoire. Ne serait-il pas juste d'étudier désormais plus sérieusement cette question, et de ne plus répéter sans examen des appréciations plus ou moins inexactes.

[2] V. sur les premières époques de la vie de Simon, la *Notice personnelle autographe*, publiée à Dieppe, par M. E. Jourdain, en 1863, in-8°.

[3] Ici M. Bernus, faute de renseignements, a commis quelque inexactitude. D'après les listes authentiques des régents de Juilly, Simon y a professé en 1665 la philosophie, en 1666 la rhétorique, en 1667 la philosophie ; puis en 1671 la philosophie, et en 1672 et 1673 la rhétorique. C'est un erratum à mettre à la p. 21 de l'ouvrage de M. Bernus.

[4] Les plus importants de ces ouvrages sont la *Fides Ecclesiæ orientalis*. Paris, 1671, in-4°, qui fut l'occasion de sa rupture avec Port-Royal, et les *Cérémonies et coutumes des juifs*. Paris, 1674, in-12.

[5] Arnauld, quoi qu'on en ait dit, ne fut pour rien dans la communication faite à Bossuet (*R. Simon*, p. 34, note 4). Ce ne fut pas non plus Pirot, comme le prétend l'auteur de l'article *R. Simon* dans la *Nouvelle biographie générale* qui communiqua l'ouvrage à Bossuet.

Digitized by Google

Nicole, qui le déclara condamnable. On se demanda alors comment l'examinateur avait pu donner un permis d'imprimer à des hardiesses aussi grandes. Pirot prétendit avoir été trompé par Simon; malgré les raisons de M. Bernus [1], il paraît probable qu'il n'avait pas lu le manuscrit avec assez d'attention. Les preuves ne manquent pas de la négligence et de la légèreté de Pirot [2], et il n'est guère possible de voir dans ses paroles autre chose qu'une excuse. Quoi qu'il en soit, ce fut le motif allégué par la congrégation de l'Oratoire pour exclure Simon de son sein [3]. Un mois après, le 19 juin 1678, un arrêt du Conseil d'Etat supprima l'*Histoire critique*.

Malgré cet acte de l'autorité royale, l'ouvrage ne périt pas. Dès 1689, Elzevier le réimprima à Amsterdam, et Simon lui-même en donna, en 1685, une édition à Rotterdam [4].

Quelle était la valeur de cet ouvrage, et en quoi méritait-il les sévérités de l'opinion catholique et les attaques des protestants dont il fut assailli? mais aussi quels titres avait-il à l'attention de la postérité? c'est ce que nous allons à présent examiner d'après le travail de M. Bernus.

Aux yeux des catholiques et de Bossuet [5], qui était à cette époque leur organe le plus autorisé, il avait le grand tort d'attaquer sans ménagement les opinions et les traditions relatives aux livres sacrés, et de mettre en doute ce que tous jusqu'alors avaient tenu pour certain. Simon devait-il en effet présenter, comme vérités absolues, des assertions plus ou moins contestables, et garder si peu de ménagement dans l'exposé de ses idées? Il s'exagérait d'ailleurs les difficultés de l'opinion reçue, et, au lieu de s'arrêter à prouver, ce que tous admettent aujourd'hui sans difficulté, qu'il y a dans le Pentateuque certains endroits intercalés après la mort de l'auteur, il enlevait à Moïse la composition des cinq livres de la loi sous leur forme actuelle [6]. Il était impossible, et il le sera toujours à un catholique, d'adhérer au système de Simon, pour une raison bien simple et même en dehors de toute préoccupation théologique; c'est qu'il sera toujours nécessaire, si l'on fait une recherche vrai-

[1] *R. Simon*, p. 37.

[2] Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 417.

[3] *Id.* p. 40. M. Bernus est plus exact que M. Floquet lui-même sur ces détails.

[4] Cette édition fut contrefaite la même année à Amsterdam. V. sur les sept éditions de cet ouvrage et ses traductions latine, anglaise et allemande, le second appendice de M. Bernus, p. 130. Il relève toutes les erreurs commises jusqu'à ce jour par les bibliographes Barbier, Frère et Quérard sur l'*Histoire du vieux Testament*.

[5] Je regrette de trouver un peu d'aigreur dans les paroles de M. Bernus à l'égard de Bossuet; j'ose espérer que, dans l'édition plus détaillée de son beau travail, il modifiera la page 52. Quelques allusions la déparent.

[6] *Hist. crit. du V. Testament*, liv. I, ch. v et vi. Simon y indique à peu près toutes les objections soulevées par la critique rationaliste moderne contre l'authenticité du Pentateuque.

Digitized by Google

ment scientifique, de reconnaître l'unité de composition du Pentateuque. Cette vérité devient de jour en jour plus évidente [1].

Mais d'autres adversaires s'élevaient contre Simon : les protestants virent dans l'*Histoire critique du vieux Testament* une attaque des plus terribles contre leur système religieux [2]. Il leur fallait prouver, en face de cet ouvrage, que l'Ecriture est claire par elle-même et suffit à elle seule pour régler la foi. Cette thèse était difficile ; aussi de Veil, un juif converti par Bossuet et qui depuis s'était fait protestant, et Basnage ne purent-ils réussir à la défendre contre Simon. Un adversaire plus sérieux [3], Jean Leclerc, répondit par les *Sentimens de quelques théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du vieux Testament* [4], la plus sérieuse sans contredit des réfutations de ce livre. Sentant peut-être la faiblesse des principes protestants, il ne s'arrêtait guère à les défendre, mais il s'attachait surtout à montrer que les assertions de Simon n'étaient souvent que des hypothèses ; il relevait particulièrement « avec beaucoup de justesse, le défaut essentiel de l'ouvrage de Simon, celui de s'être trop borné à l'histoire du texte et à celle du canon, et de ne pas avoir poussé ses recherches d'une manière spéciale sur les divers livres de l'Ancien Testament pour faire connaître leurs auteurs, l'époque et le lieu de leur composition [5]. » Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de cette intéressante controverse, dans laquelle Simon, quoi que paraisse dire M. Bernus [6], eut évidemment l'avantage [7]. Qu'il ait abusé çà et là des railleries, des injures même, c'est possible ; mais la valeur des raisons n'en est pas infirmée, et si regrettable que soit l'emploi des plaisanteries dans une polémique sérieuse, avouons qu'on y trouve parfois de jolis traits [8].

Les attaques des protestants cessèrent, lorsqu'ils virent le parti qu'ils pourraient tirer des principes posés par Simon. Dès lors, au lieu de le réfuter, ils l'étudièrent et le prirent pour modèle, et il n'est pas inexact de prétendre qu'ils s'en sont beaucoup servi dans toutes leurs œuvres critiques. D'ailleurs, ils pouvaient gagner beaucoup à cette étude, car on peut le dire, réserve faite des témérités de langage et de pensée de Simon, il y a dans ses livres et en particulier dans celui qui nous occupe, une mine précieuse et où tous vont puiser.

[1] V. dans la *Revue des questions historiques*, t. V, p. 240 et suiv., quelques preuves de ce fait que j'ai analysées d'après l'ouvrage de Smith.

[2] *R. Simon*, ch. VII, p. 96.

[3] Je ne parle ni de Spanheim, ni de Vossius, ni de Salden, ni de Jurieu, qui prirent aussi la plume contre Simon. V. M. Bernus, *l. c.*

[4] Amsterdam, 1685, in-8° de 457 pp.

[5] *R. Simon*, p. 108.

[6] *Ib.* p. 109, 110.

[7] Les deux ouvrages de Simon en réponse à Leclerc valent mieux peut-être même que son histoire ; en tous cas ils la corrigent heureusement en bien des points.

[8] M. Bernus, p. 98, note 2, en cite un fort amusant que j'avais déjà indiqué, *R. Simon*, p. 11, note 1.

Digitized by Google

M. Renan a même prétendu [1] que l'*Histoire critique du vieux Testament*, modifiée en quelques endroits, serait encore un excellent manuel d'introduction historique critique; cette appréciation n'est peut-être pas tout à fait juste, mais ce qui l'est entièrement, c'est qu'à l'époque où parut le livre de Simon, rien ni chez les catholiques, ni chez les protestants ne lui pouvait être comparé. Les travaux de Spinoza sont bien inférieurs à ceux de Simon, et il ne suffit pas de nier carrément pour mériter un renom de grand critique. Or, à quoi se réduisent les œuvres bibliques de Spinoza, sinon à une négation plus ou moins constante [2]? Mais, pour en revenir à la France, aucun de nos érudits n'a laissé un ensemble aussi vaste d'études sur la Bible, et lequel des nôtres, soit catholique, soit protestant, pourrait-on comparer à Simon? Ce n'est assurément pas dom Calmet, dont l'œuvre est si vaste pourtant, et les auteurs de dictionnaires théologiques qui l'élèvent en rabaissant Simon font preuve assurément de plus de parti pris que de science.

L'*Histoire critique du vieux Testament* ouvrit la série des grands travaux de Richard Simon sur la Bible. Les *Histoires critiques du nouveau Testament* lui sont supérieures. J'ose espérer que M. Bernus continuera ses sérieuses et intéressantes études sur un sujet qu'il a le premier traité parmi nous complétement. Je n'ai plus qu'un mot à ajouter : on peut, et j'ai dû le faire, contester certaines des appréciations de ce livre; mais certes nul ne pourra trouver ailleurs plus d'exactitude et plus de science.

CH. TROCHON,
Prêtre de l'Oratoire.

III

LES TESTAMENTS DES DOUZE PATRIARCHES [3]

Parmi les ouvrages apocryphes qui se rattachent au Nouveau Testament, et qui datent des premiers siècles de l'Église, il faut citer

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1865, p. 240. Article reproduit en tête de la traduction française de l'*Histoire critique de l'ancien Testament* de Kuenen.

[2] V. l'analyse même de M. Bernus, *op. cit.* p. 70 et suiv. Leclerc allait jusqu'à dire que « Spinoza n'entendait rien dans la critique. » *Sentimens de quelques théologiens*, p. 153.

[3] *Testamenta XII patriarcharum: ad fidem codicis Cantabrigiensis edita :*

Digitized by Google

le livre si curieux connu sous le nom des *Testaments des douze Patriarches*. Les apôtres, en invitant les Juifs à se conformer à l'Évangile, s'appuyaient naturellement sur le témoignage rendu aux vérités du christianisme par les écrits de l'ancienne alliance; lorsqu'ils s'adressaient aux païens, ils en appelaient à cette loi naturelle que Dieu a gravée dans le cœur de tous les hommes. Il devait nécessairement arriver que plus tard les esprits inquiets d'établir sur les bases les plus solides la foi à l'Évangile, ne se contenteraient ni du symbolisme des livres sacrés du Judaïsme, ni du témoignage pourtant si décisif que fournit la conscience humaine; on demanderait des textes précis et détaillés, des allusions plus que transparentes; et bientôt, l'enthousiasme aidant, s'introduiraient dans l'Église, par quelque fraude pieuse, des écrits tels que les livres sibyllins et les Testaments des douze Patriarches. C'est de ce dernier monument de la littérature sacrée apocryphe que je voudrais dire deux mots aujourd'hui. L'occasion m'en est donnée par un volume très-remarquable, récemment sorti des presses de l'Université de Cambridge. M. Sinker, l'auteur de cette monographie, nous allègue en premier lieu les témoignages rendus au livre en question par les anciens écrivains ecclésiastiques. Voici d'abord Tertullien: « Nam mihi Paulum etiam Genesis olim repromisit. Inter illas enim figuras et propheticas super filios suos benedictiones, Jacob cum ad Benjamin dixisset: Benjamin, inquit, lupus rapax ad matutinum comedet adhuc, et ad vesperam dabit escam. Ex tribu enim Benjamin orituram Paulum providebat, lupum rapacem ad matutinum comedentem, id est prima ætate vastaturum pecora Domini, ut persecutorem Ecclesiarum, dehinc ad vesperam escam daturum, id est, devergente jam ætate oves Christi educaturum, ut Doctorem nationum [1]. »

Ce passage est une allusion fort claire au discours du patriarche Benjamin à ses enfants, dont on trouvera le texte dans le livre de M. Sinker, à la page 201, chap. 12. Καὶ οὐκέτι κληθήσομαι, κ. τ. λ.

Origène vient ensuite; il cite les *Testaments* des douze Patriarches en termes exprès et avec éloge: « Sed in aliquo quodam libello, qui appellatur Testamentum duodecim Patriarcharum, quamvis non habeatur in canone, talem tamen quemdam sensum invenimus, quod per singulos peccantes singuli Satanæ intelligi debeant [2]. »

Saint Jérôme et Procope de Gaza ne doivent pas être passés sous silence. Le premier, dans son traité contre Vigilance, s'exprime ainsi: « Et si tibi placuerit, legito fictas revelationes omnium patriarcharum et prophetarum, et cum illas didiceris, inter mulierum textrinas cantato [3]. » Le second a probablement en vue une phrase

accedunt lectiones cod. Oxoniensis. The Testaments of the XII Patriarchs; an attempt to estimate their historic and dogmatic worth : by Robert Sinker, M. A. Chaplain of Trinity college. Cambridge, Deighton and Bell, in-12 de xx-210 pp.

[1] *Adv. Marcionem.* V. I, vol. II, p. 275, édit. Œhler.

[2] *Hom. in Josuam*, XV, c. VI, vol. XI, p. 143, édit. Lommatzsch.

[3] *Adv. Vigilantium*, c. VI, vol. II, p. 345, édit. Migne.

Digitized by Google

du Testament de Juda, lorsqu'il dit : « Ille, uxore defuncta, quærebat sobolem. In Testamento, aiunt, attestatur ei Deus, quod diu eam, cum adhuc esset virgo, Judas habuerit luxitque iniquitatem ejus [1]. » Les πατρίαρχαι font aussi partie de la *Synopsis sacræ Scripturæ* communément imprimée parmi les œuvres de saint Athanase [2], et de la *Stichometria* de Nicéphore de Constantinople [3]. Enfin on peut, sans trop s'aventurer, croire qu'il est fait mention des *Testaments* dans un des canons du Concile tenu à Rome en 494, sous le pontificat de Gélase [4], ainsi que dans une sentence d'anathème formulée par les Pères du Concile de Bracara en Espagne (568) [5].

Il serait trop fastidieux de copier ici la liste des manuscrits connus de l'ouvrage dont je m'occupe ; M. Sinker en donne l'énumération fort détaillée. Les deux principaux sont les suivants : 1° *Codex* in-4° sur parchemin, de 261 feuillets, faisant partie de la bibliothèque de l'Université de Cambridge, à laquelle il fut légué par le docteur Mathieu Parker, archevêque de Canterbury [6]. Ce volume, d'une bonne écriture du xe siècle, contient, outre le texte des Testaments, les deux livres des Paralipomènes, l'*Hypomnesticon* de Josephus Christianus, une énigme de l'empereur Léon, et un poëme sur la parabole de l'homme riche et de Lazare. — 2° *Codex* in-4° sur papier conservé à la Bodléienne, à Oxford, et comprenant un grand nombre de pièces diverses. Ce manuscrit fut apporté en Angleterre en 1629, et donné à l'Université d'Oxford par le comte de Pembroke, chancelier de ladite université en 1629.

La version latine se rencontre très-fréquemment en manuscrit ; elle fut exécutée au xiiie siècle par le célèbre Robert Grossetête, évêque de Lincoln, et M. Sinker en compte jusqu'à trente-un exemplaires, dont un se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Le texte grec parut pour la première fois en entier dans le *Spicilegium* de Grabe (Oxford, 1698), soi-disant imprimé sur le manuscrit de Cambridge, mais réellement d'après une très-mauvaise copie de ce manuscrit ; l'éditeur y avait ajouté quelques variantes, tirées du *Codex* d'Oxford, qui diffère très-notablement de l'autre. Fabricius ne contribua pas beaucoup à l'épuration du texte, lorsqu'il le réimprima dans son *Codex pseudepigraphus V.* 7 (Hambourg, 1713). Grabe publia en 1714 une seconde édition de son travail ; il y conservait çà et là les véritables leçons, mais d'autre part il s'était permis de modifier la version latine de l'évêque de Lincoln, afin de la mettre d'accord avec sa transcription à lui, si souvent fautive. La seconde édition de Fabricius (1722) est peut-être, somme toute, moins bonne que la première. Depuis lors, le texte et les notes de Grabe, tels qu'ils se trouvent dans l'édition de 1714, ont été reproduits par Gallandi (*Bibliotheca veterum Patrum*, vol. I, p. 193 et suiv. Venise, 1765).

[1] *Comment. in Genesin*, c. xxxviii.
[2] Voy. les œuvres de saint Athanase, édit. de Paris, 1627, vol. II, p. 154.
[3] Voy. les *Opera Petr. Pithæi*, p. 18, édit. de Paris, 1609.
[4] Voy. la *Patrologie* de M. l'abbé Migne, LIX, 163.
[5] *Conc. Brac.* II, can. 17 (Labbe et Cossart, *Concilia*, vol. V, p. 839).
[6] Né en 1504, mort en 1575.

Digitized by Google

M. Sinker a pris pour texte de l'excellente édition qu'il nous donne aujourd'hui le manuscrit de Cambridge; mais il a eu soin de reproduire en note les variantes de celui de la Bodléienne. Deux *indices* complètent l'ouvrage [1].

Les détails dans lesquels je viens d'entrer peuvent être regardés comme préliminaires. Il s'agit maintenant de tâcher de découvrir, sinon l'auteur des *Testaments*, du moins le parti dans la primitive Église dont il exprime l'esprit et les tendances; il sera bon ensuite de déterminer, si c'est possible, les rapports qui existent entre les *Testaments* et les autres branches de la littérature apocalyptique. Ce point une fois éclairci, on recherchera quel est l'élément historique et chronologique de l'ouvrage, puis les dernières remarques seront consacrées à la discussion de la christologie et des questions morales qui s'y rattachent. Tel est le plan de M. Sinker; je m'y arrêterai pendant quelques instants.

Dès l'établissement de l'Église, un dilemme des plus sérieux s'était imposé aux apôtres: la nouvelle communauté se réduirait-elle à n'être qu'une nuance obscure du judaïsme, ou se donnerait-elle ouvertement comme destinée à réunir dans son sein Juifs et Gentils, à réconcilier le monde entier avec Dieu? De là deux partis: les Ebionites et les Nazaréens: ceux-là pensant que les préceptes de la loi de Moïse étaient obligatoires à tous les néophytes; ceux-ci croyant, au contraire, que sur ces questions toute liberté devait être laissée aux chrétiens recrutés dans la société païenne. C'est sans aucun doute un Nazaréen, un Juif, à qui on doit attribuer la composition des *Testaments*. Ecrit évidemment pour amener la conversion des enfants d'Abraham, l'auteur, tout en accordant une part considérable à l'élément historique et aux points de morale, donne la prééminence à la prophétie, et s'attache à prédire les destinées de la nation juive. Le point de vue auquel il se place devait naturellement l'amener à prendre comme autorité, non pas la loi de Moïse et les terreurs du Sinaï, mais l'alliance plus simple faite entre Dieu et l'homme pendant l'époque patriarcale.

M. Sinker discute les différentes théories qui se sont produites en Allemagne sur la question spéciale de savoir quel est l'auteur des *Testaments;* il montre ensuite que l'ouvrage a dû être écrit en grec, quoique l'hypothèse d'un texte hébreu, sur lequel celui que nous avons aurait été modelé, ne soit pas impossible.

Quant aux rapports qui existent entre les *Testaments* et les autres monuments de la littérature apocalyptique, ils sont assez curieux, et méritent d'être relevés ici; après quelques remarques sur les prophéties de Daniel et d'Ézéchiel, M. Sinker passe en revue les ouvrages suivants: 1. L'Apocalypse d'Hénoch [2]; 2. les Tablettes

[1] Voir aussi l'article de Richard Simon dans sa *Bibliothèque critique*, vol. II, pp. 224-234. Il serait bien à désirer que quelque savant voulût prendre la peine de collationner le texte de M. Sinker sur le manuscrit dont parle l'illustre oratorien, et qui doit se trouver à la Bibliothèque impériale.

[2] « L'auteur de ce Testament, » dit Richard Simon, « a souvent copié le faux livre d'Enoch. »

Digitized by Google

célestes (αἱ πλακὲς τῶν ὀυρανῶν)[1]; 3. le Livre des Jubilés; 4° l'Apocalypse d'Esdras. Le second et le troisième de ces traités ont, avec le livre de Daniel, été mis à profit par l'auteur des *Testaments*, qui, sans adopter strictement la forme apocalyptique, en a sans contredit l'esprit. Ses sentiments, ses prédilections viennent du Judaïsme, mais son but est le Christianisme.

Nous avons maintenant à examiner ce que le livre dont nous nous occupons ici renferme d'historique. Il est clair, d'abord, en thèse générale, qu'outre les textes sacrés, les Juifs possédaient, avant l'époque de la captivité de Babylone, une littérature fort abondante; les allusions à différents écrits aujourd'hui perdus se remarquent à chaque instant dans la partie historique du vieux Testament, ainsi le livre de Jasher, la prophétie d'Abijah, le livre de Jehu, etc., etc. Après la captivité, l'activité littéraire de la nation juive se développa encore, et, par conséquent, on ne doit pas s'étonner de trouver au temps de Notre-Seigneur la trace d'une connaissance étendue de faits historiques non relatés par les livres qui composent le canon. Quelques-uns de ces faits sont sans doute défigurés par la tradition, mais ils ont un fonds de vérité dont on peut s'assurer jusqu'à un certain point. Ainsi en est-il des *Testaments*; les événements qui y figurent et qui ne se trouvent pas dans la Bible sont, comme le dit M. Sinker, vraisemblables, s'ils ne sauraient passer pour absolument vrais; et plusieurs d'entre eux se trouvent confirmés par le témoignage de Philon, de Josèphe, des Targums et des autres monuments de la littérature juive. Notre docte éditeur prend soin de relever tous ces intéressants détails, et les extraits qu'il nous donne des principaux commentaires rabbiniques, tandis qu'ils prouvent d'une manière surabondante son érudition de bon aloi, sont pleins de particularités très-dignes d'attention.

La théologie, ou plutôt la christologie du livre des *Testaments* est ensuite discutée par M. Sinker. J'ai déjà donné à entendre que le parti nazaréen ou libéral des Juifs avait probablement inspiré l'auteur anonyme de ce traité; il est donc naturel que la dogmatique n'en soit pas toujours nettement accusée. Le Messie est représenté comme Dieu, et cependant comme distinct du Père, car il est désigné par les expressions υἱος Κυριον, βλαστος Θεοῦ ὑψίστου, et autres semblables. Dans quelques passages cette distinction n'est pas aussi clairement formulée, surtout quand l'auteur parle de « la passion du Très-Haut; » à chaque instant nous trouvons Notre-Seigneur appelé « Dieu sous la forme humaine, » sans aucune qualification plus précise. En définitive, sur la délicate question de la nature de Notre Seigneur Jésus-Christ, il est impossible d'exprimer d'une manière bien tranchée les opinions nazaréennes, et c'est précisément à cause de ce vague que les critiques allemands qui se sont occupés du livre des *Testaments* ont cru reconnaître des interpolations expliquant, sui-

[1] Sur ce livre apocryphe, voy. encore Richard Simon, *Biblioth. crit.*, t. II, p. 234-237.

Digitized by Google

vant eux, les opinions souvent contradictoires, pensent-ils, de ce traité. M. Sinker n'adopte pas cette manière d'envisager la difficulté; les tendances des Nazaréens justifient très-suffisamment, dit-il, le ton indécis qui prévaut dans tout l'ouvrage, et la théorie des interpolations est peu sûre. Adoptez-la en principe, et vous serez facilement conduit à la pousser jusqu'à l'abus. Quant à l'œuvre de Notre Seigneur Jésus-Christ, les idées du livre des *Testaments* se rapprochent assez de l'opinion orthodoxe, à cela près que la mort du Rédempteur, et les résultats de sa sainte Passion n'occupent pas la place importante, ne sont pas mis en relief autant qu'on pourrait le souhaiter. Il est bon de remarquer que l'auteur anonyme insiste avec beaucoup de force sur la résurrection des morts, tant des bons que des méchants. M. Sinker cite à ce sujet des extraits décisifs, et qui sont d'autant plus curieux que les idées juives sur ce point étaient toutes différentes. Par exemple, l'Apocalypse d'Enoch semble enseigner que les justes seuls jouiront des bénéfices de la résurrection, et que les méchants souffriront, en qualité d'êtres spirituels, les châtiments qu'ils auront mérités. Philon partage le même avis, et dans des temps beaucoup plus rapprochés de nous, la majorité des Juifs paraît avoir adopté cette croyance.

Il faut renoncer à trouver dans le curieux ouvrage que j'examine ici un traité suivi et systématique de théologie; le livre des *Testaments* était destiné non pas aux savants, mais à la multitude; et l'auteur, désirant par-dessus tout rester populaire, évitait à dessein jusqu'à l'apparence didactique. De même, pour la morale, ce n'est pas un compendium écrit *ex professo* et rédigé pour servir de texte à l'enseignement des docteurs de la loi ou des casuistes; c'est un recueil d'excellents préceptes disséminés sans méthode dans le cadre d'une narration apocalyptique, — préceptes inspirés par le sentiment le plus élevé du bien et du mal, et tout à fait dignes d'un homme désireux d'amener ses compatriotes à la connaissance de l'Évangile.

Écrit probablement pendant l'époque qui s'écoula entre la prise de Jérusalem par Titus et la révolte de Bar-Cochba, le livre des *Testaments* est, en dernière analyse, un des monuments les plus précieux de la littérature apocryphe des premiers siècles de l'Église, et la publication de l'excellente dissertation de M. Sinker contribuera, j'espère, à ramener l'attention des personnes qui s'occupent d'études théologiques sur un ouvrage jusqu'ici trop négligé. Il serait à souhaiter que le docte critique voulût bien traiter avec un soin pareil quelques autres textes de même nature.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

IV

LES MANUSCRITS NATIONAUX

DE L'ANGLETERRE [1]

On sait quel immense travail de classement dans ses archives et de publication le gouvernement anglais poursuit depuis quinze années. Auparavant, les diverses sortes de papiers d'État étaient réparties entre les établissements, auxquels chacune ressortissait, et formaient autant de dépôts séparés, parmi lesquels le plus célèbre était le *State Paper Office*, confident des secrets de la politique étrangère. A plusieurs reprises, en 1800, en 1836, la Chambre des Communes avait exprimé le vœu que l'on dressât des catalogues raisonnés *(Calendars)*, munis d'*index* alphabétiques, afin de mettre à la disposition du public laborieux, des richesses sans cela presque inutiles. On sentit qu'une mesure préliminaire était indispensable, et qu'avant toute chose, il fallait réunir sous un même toit et dans les mêmes mains, les pièces de l'histoire nationale dont l'État était possesseur directement. Par ce motif, en 1854, le *State Paper Office*, ainsi que les autres dépôts des administrations publiques, vinrent se fondre dans les archives proprement dites *(Public Record Office)*. Dès l'année 1855, sur la proposition du directeur des archives *(The Master of the Rolls)*, on entreprenait simultanément la rédaction des Calendars pour les XVIe et XVIIe siècles, correspondant aux dynasties des Tudors et des Stuarts. Les actes de chaque règne furent divisés en deux séries, l'histoire intérieure *(domestic)*, et les relations avec le dehors *(foreign)*; l'une et l'autre rangées d'après l'ordre strictement chronologique. Rien de plus simple et de plus commode que cette disposition, complétée d'ailleurs par d'excellents *index*. On comprit aussi dès le principe et davantage à mesure qu'on avança,

[1] *Fac-similes of national manuscripts, from William the Conqueror to queen Anne*, selected under the direction of the master of the Rolls, and photozincographed, by command of Her Majesty, by colonel SIR HENRY JAMES, R. E., Director of the Ordnance Survey. Part I, II, III. Southampton, 1865-1867. To be procured at messrs Longman and Co in London.

Digitized by Google

qu'un tel travail, sous peine d'être stérile, ne devait pas se borner à être une nomenclature des documents avec une sèche indication de leur nature et de leur objet, mais qu'il fallait les analyser amplement, en reproduire même le texte dans les endroits les plus caractéristiques, et par là dispenser le plus possible ceux qui les étudieraient, de l'obligation d'un recours fréquent aux originaux.

Mais cette entreprise, si vaste qu'elle fût, n'embrassait que les temps modernes; et encore, on en excepta, outre le siècle actuel, le XVIIIe siècle, que la prudence, extrême assurément, du *Foreign-Office*, n'ouvre que par autorisations individuelles [1].

Restait le moyen âge, dont les sources n'ont pas assez d'abondance pour alimenter des *Calendars*, très-riches néanmoins de chroniques, de rôles, de lettres, de documents de toute espèce. Tel de ces écrits d'histoire existait en exemplaire unique. En 1822, la Chambre des Communes avait représenté au roi Georges IV l'utilité de publier les manuscrits rares, et de réimprimer les éditions anciennes que des fautes nombreuses déparaient. Cette pensée ne fut mise en pratique qu'en 1857, deux ans après qu'on avait entamé la rédaction des *Calendars*. On se proposa de former un corps d'histoire « dans des limites raisonnables, » aussi complet que possible. Il s'agissait de remplir l'intervalle écoulé depuis les temps les plus anciens de l'histoire britannique, jusqu'à la fin du règne d'Henri VII. Déjà cinquante et un recueils ou chroniques ont vu le jour. Beaucoup d'autres sont sous presse ou en préparation [2].

Enfin, et c'est plus particulièrement l'objet de cette notice, ces trésors, mis à la portée du public qui fouille le passé, ont fourni aussi la matière d'un musée digne du plus grand intérêt. Il ne s'agit plus de publication; il s'agit de reproduction. Grâce à la photographie, on place sous nos yeux les originaux eux-mêmes, multipliés avec la parfaite fidélité des lois naturelles. Il n'y a pas là simplement un plaisir de curiosité, noble distraction au reste, mais une réelle utilité. A voir les mêmes pièces imprimées ou manuscrites, l'effet est très-différent. En présence de l'original, l'on pénètre plus vivement parmi les personnages et les événements. Le dirons-nous? quelque chose de l'instinct du chasseur s'éveille et vous anime sur la trace et le gîte de la vérité.

Le premier essai considérable de ces reproductions photographiques, s'adressa au *Domesday Book*, à la fois tableau de la propriété en Angleterre vingt ans après que Guillaume le Conquérant eut fait passer le sol des Saxons aux Normands, et livre d'or de la noblesse nouvelle. Ce travail s'est exécuté de 1861 à 1863, sous la direction du colonel sir Henry James, du bureau d'artillerie, à Southampton. Chacun de nous a pu en apprécier le beau spécimen à l'Exposition universelle de 1867.

[1] Mais avec une bonne grâce à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage, en ayant fait l'épreuve à plusieurs reprises.

[2] Confiés aux savants les plus éminents, particulièrement à Sir Thomas Duffus Hardy, qui vient d'être anobli en récompense de ses travaux.

Digitized by Google

Bientôt l'on généralisa l'idée des *fac-simile;* et sir James Henry reçut la mission de reproduire, par la même voie, un choix de pièces tirées des manuscrits nationaux, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à la reine Anne. Déjà trois parties ont été publiées; la première, en 1865, depuis Guillaume jusqu'à Henri VII; la deuxième, en 1866, pour les règnes d'Henry VIII et d'Édouard VI; la troisième, en 1867, pour ceux de Marie Tudor et d'Élisabeth.

L'exécution est remarquablement belle, élégante et sévère. La disposition dans le format grand in-folio est bien entendue. D'un côté, le texte photographié; en face, le document en caractères d'impression, répétant lettre pour lettre l'original, si celui-ci est en anglais. S'il est écrit dans une langue étrangère, on en donne seulement la traduction en anglais moderne. Peut-être est-il à regretter que dans ce dernier cas, on n'ait pas divisé la page explicative en deux colonnes, qui auraient présenté parallèlement: l'une, la réimpression du texte; l'autre, la traduction anglaise.

De ces trois séries, la plus récente (Marie Tudor, Élisabeth) sollicitait surtout notre attention. Elle se compose de quatre-vingt-treize lettres, du 5 juillet 1553 au 10 mars 1600. Cinquante-deux appartiennent aux cinq années du règne de Marie; quarante et une seulement, aux quarante-deux années du règne d'Élisabeth, comprises dans le XVIe siècle [1]. Il y a là un défaut de proportion que le savant éditeur, M. William Basevi Sanders, du *Record Office*, n'a pas expliqué.

Cela tient sans doute à la multiplicité des souverains et hauts personnages de l'étranger avec lesquels Marie fut en correspondance, à titre de catholique. On voit se succéder Henri II, Cosme de Médicis, Jean III de Portugal, Sigismond-Auguste roi de Pologne, Emmanuel-Philibert duc de Savoie, Charles V et toute sa famille, Éléonore sa sœur, reine douairière de France, Ferdinand roi des Romains, son frère, Maximilien, fils de celui-ci, roi de Bohême, etc.

Marie Tudor, elle-même, est représentée par cinq lettres. La troisième, n° XXXVII, apporte le témoignage singulier de l'une des nombreuses déceptions qui attristèrent le règne si court de cette princesse. Mariée à Philippe, fils de Charles V, elle prit le trouble de sa santé pour un gage de maternité. Se croyant tout près de sa délivrance, elle fit écrire par son secrétaire Roger Ascham, et signa une lettre au pape Paul IV, par laquelle elle s'empressait d'informer le Souverain Pontife que Dieu avait bien voulu la bénir d'un travail aussi facile pour elle-même qu'heureux pour ses sujets; et que dans son admirable bonté, il lui avait accordé le fils, objet de ses vœux les plus ardents. La lettre était datée de Hampton-Court, 1555. On avait laissé en blanc le mois et le jour de cet heureux événement, qui ne vint pas, comme on sait.

Au n° II, figure l'une des rares pièces où l'infortunée Jane

[1] Les trois dernières années du règne d'Elisabeth (1600-1603) par lesquelles s'ouvre le XVIIe siècle, sont réservées pour la 4e partie.

Digitized by Google

Grey agit dans la possession de sa royauté éphémère. Les mots JANE LA REINE *(Jane the Quene)* sont écrits de sa propre main. Il s'agit de la nomination d'un shérif, le 14 juillet 1553.

Plus loin (n° XXV), une lettre d'Elisabeth, sœur de Marie, et jusqu'à un certain point sa rivale. Compromise dans la rébellion de Thomas Wyat, qui avait failli renverser Marie, elle a été amenée sous bonne garde au palais de Whitehall. On vient de lui signifier qu'il faut partir pour la Tour de Londres. Et là, combien le chemin est court de la geôle à l'échafaud dressé sur le funeste *gazon*, la catastrophe de Jane Grey et celle de tant d'autres victimes ne l'ont que trop montré.

Alors, le 16 mars 1554, désespérée et suppliante, Elisabeth écrit à sa sœur. Elle proteste de son innocence et conjure Marie de l'admettre en sa présence, avant de la laisser partir pour la prison. Cette lettre remplit une grande page et dix lignes au verso. Dans cette seconde page, entre la dixième ligne en haut, et tout au bas la signature, qu'un dernier cri de détresse accompagne [1], l'intervalle resté vide à été bâtonné soigneusement de la même encre. Elisabeth ne perdait jamais la présence d'esprit, même dans les instants les plus critiques. Voulait-elle empêcher une main étrangère de s'y introduire furtivement ?

La partie du volume consacrée au règne d'Elisabeth, est à la fois moins ample et moins variée. Il est aisé de reconnaître que le rétablissement du Protestantisme dans ses états, et le soutien qu'elle lui prête au dehors, ont éloigné les monarques étrangers et fait le vide autour de la reine d'Angleterre. Plus de ces élégantes missives échangées avec les diverses cours, et dans lesquelles on fait assaut de calligraphie. Ce sont surtout des lettres des personnages politiques ou religieux d'Angleterre et d'Ecosse, chez qui la rudesse d'une écriture informe dénonce la rudesse de l'esprit et des mœurs, Killigrew, Leicester, Sussex, Maitland de Lethington, Athol, Argyle, Robert Melville, John Knox le réformateur, etc. Ce dernier écrit d'Edimbourg, en janvier 1570, à Cecil, ministre d'Elisabeth, pour l'exciter à se défaire de Marie Stuart, que la reine d'Angleterre tient captive. Il signe : « Votre serviteur en Dieu, John Knox, avec un pied dans la tombe [2]. »

On trouve aussi dans cette série quatre lettres de Marie Stuart, la première de 1566, lorsqu'elle régnait en Ecosse; les autres de 1569, 1575 et 1581, pendant sa prison d'Angleterre.

Obligés de nous borner, nous n'y insisterons pas. D'ailleurs elles ne contiennent pas de faits saillants. Arrêtons-nous plutôt à une lettre de Robert Melville à lord Cecil (7 mai 1567), où l'on trouve sur l'enlèvement de Marie Stuart par le comte de Bothwell, treize jours auparavant (le 24 avril), des indications qui n'ont pas été, que nous sachions, utilisées jusqu'ici, et d'autant plus intéressantes que Mel-

[1] « Je vous supplie humblement de me donner seulement un mot de réponse. » *(I humbly crave but only one worde of answer from your selfe.)*

[2] Il vécut encore deux ans.

Digitized by Google

ville était de la faction ennemie de la souveraine : « D'après mes informations, dit-il, les lords ne regarderont pas Sa Majesté la Reine comme libre, aussi longtemps qu'elle sera dans la compagnie du comte, lors même qu'il parviendrait à lui faire dire le contraire. La vérité est, qu'au moment où il l'emmena vers Dunbar, le comte de Huntlie et Milord de Lethington furent faits prisonniers, de même que mon frère James et plusieurs autres parmi les serviteurs. Sa Majesté ordonna à quelques-uns de ceux qui étaient avec elle d'aller à Édimbourg, et d'enjoindre à la ville de prendre les armes pour la délivrer. Les habitants obéirent sur-le-champ et sortirent des portes à pied ; mais ils ne purent lui être d'aucun secours. »

D'où il résulte que l'enlèvement eut lieu tout près d'Édimbourg [1] ; que le premier et le seul mouvement de la reine fut d'appeler les bourgeois à son aide. Mais une milice à pied ne put pas rejoindre le millier d'hommes à cheval dont se composait la troupe du ravisseur.

Quelque soin que M. Basevi Sanders ait apporté dans le choix de cette belle collection, il y a cependant des lacunes qui ne laissent pas d'étonner. Ainsi, pour l'Écosse, aucune lettre des comtes de Murray et de Morton, sans contredit les premiers personnages politiques de ce royaume, auteurs des complots et des révolutions dirigées contre Marie Stuart. Pour l'Angleterre, ni le comte de Bedford, ni lord Walsingham, personnages de première importance ; bien plus, pas un mot de lord Cecil, en qui se personnifia pendant quarante années le gouvernement d'Élisabeth, presque autant roi qu'Élisabeth était reine. Plus encore : pas une lettre d'Élisabeth, pas même une signature, à partir du moment où elle remplaça Marie Tudor sur le trône. Sans la lettre du 16 mars 1554, elle serait totalement absente de ce volume. Cela est extraordinaire, lors même que le volume suivant, qui doit comprendre les trois dernières années de cette princesse, serait destiné à combler ce vide.

Dans un travail moins soigné, on aurait pu se contenter de livrer au public la reproduction pure et simple des papiers originaux. Mais alors, que de points obscurs ! Quelles difficultés pour le lecteur ! Aussi l'éditeur a-t-il placé en tête une *liste chronologique*, c'est-à-dire l'analyse raisonnée de chaque pièce, accompagnée de renseignements aussi riches que précis sur les choses et les personnages. Ces explications ne remplissent pas moins de cinquante-deux pages in-fol. à deux colonnes. Comme facilité, il ne manque qu'une chose : c'est une première liste, en une page ou deux, des quatre-vingt-treize lettres. On verrait d'un coup d'œil de quoi se compose le volume, et il y aurait moins à feuilleter.

[1] Le parlement tenu par le comte de Murray, en décembre 1567, pour confirmer la déchéance de la reine, désigna aussi nominativement une localité aux portes d'Edimbourg. L'année suivante, les calomniateurs placèrent l'enlèvement près de Linlithgow, à une douzaine de milles à l'O. en avant d'Edimbourg, afin de rendre plus croyable un accord secret entre la reine et Bothwell. C'est ce système que les historiens contraires à Marie Stuart ont adopté, en rapprochant arbitrairement le lieu à six milles d'Edimbourg, près d'Almond-Bridge.

Digitized by Google

Dirons-nous aussi que quelques points de cette liste chronologique appelleraient des retouches ? On a inséré le *fac-simile* (n° LXXV) de la lettre si remarquable écrite à Marie Stuart, prisonnière d'Élisabeth, par la comtesse de Lenox, mère de Darnley, le 10 novembre 1575, huit ans après l'assassinat du malheureux prince. Elle parle avec tendresse et respect pour elle, avec indignation contre les traîtres qui l'ont renversée; car enfin, elle avait su la vérité sur l'innocence de sa belle-fille, après l'avoir accusée d'abord. Elle s'inquiète avec elle pour leur « incomparable joyau d'Écosse, » Jacques, leur fils et petit-fils, âgé de neuf ans, et isolé dans Édimbourg, à la discrétion des ennemis de sa race : « Je n'ai pas eu, dit-elle, moins d'effroi ni d'anxiété pour lui que Votre Majesté, dans la crainte que le pervers gouverneur attentât à sa personne, que Dieu préserve de ses ennemis ! »

M. Basevi Sanders analyse ainsi cette phrase : « Elle [1] n'a pas eu moins d'inquiétude pour Sa Majesté [2], craignant que le pervers gouverneur (le comte de Shrewsbury) n'attentât à sa personne. » D'abord, il se s'agit pas d'inquiétudes pour la sûreté de Marie Stuart [3]. Ensuite le *pervers gouverneur* n'est pas le comte de Shrewsbury. Ce dernier fut pendant de longues années préposé par Élisabeth à la garde de Marie Stuart. A plusieurs reprises, il fut question de placer la captive en d'autres mains, et cela même s'exécuta par moments. Mais chaque fois, la reine d'Écosse jetait le cri d'alarme, et employait tout ce qui lui restait d'amis pour n'être pas séparée du comte de Shrewsbury [4]. Avec lui, elle regardait sa vie comme en sûreté; avec d'autres, le comte d'Huntington par exemple, elle croyait avoir tout à craindre. D'ailleurs, la comtesse de Lenox était si peu l'ennemie de Shrewsbury, que, l'année précédente, elle avait marié son second fils, Charles Stuart, frère d'Henri Darnley, avec Élisabeth Cavendish, belle-fille (et non pas fille, comme dit M. Sanders), du comte de Shrewsbury. De cette union était née une fille, Arabella Stuart, à qui la reine d'Écosse s'intéressait tendrement, comme on le voit dans cette même lettre. Le *pervers gouverneur*, c'est le comte de Morton, régent d'Écosse, homme capable de tous les crimes. Pourquoi ce nom de gouverneur, et pas celui de régent ? C'est que, ni Marie Stuart, ni ses amis ne reconnaissaient la légitimité de la révolution qui avait transmis à Jacques VI la couronne arrachée à sa mère. A leurs yeux, Jacques

[1] La comtesse de Lenox.

[2] Marie Stuart.

[3] Il est vrai que la comtesse de Lenox emploie deux fois le pronom féminin *her* qui semblerait désigner la reine. Mais il est évident, par le contexte de la lettre, qu'elle n'a en vue que le jeune prince d'Ecosse. Voici la phrase : « *I have byn no les ferful then carfull, as your Majestie of hyme, that the wyked Governor shold not have powre to dow yll to her persone, whom God preserve from her enemys.* »

[4] Par exemple en juillet 1574. Correspondance de La Mothe-Fénelon, VI, p. 299.

Digitized by Google

n'était que le prince d'Écosse ; le régent ne pouvait être que le gouverneur.

Ceci soit dit dans le seul intérêt de la vérité, et sans rien diminuer de la sympathie, nous allions dire du respect, que l'on doit à cette superbe publication. N'est-ce pas le cas de se souvenir du précepte d'Horace ? Dans une œuvre où brillent de nombreux mérites, ira-t-on s'offenser de quelques imperfections ?

Il s'agit plutôt d'un objet de noble émulation. Malgré la richesse de nos archives, nous ne possédons encore rien de pareil en France. Chez nous, le *Musée des Archives de l'Empire*, publication bien faite et très-recommandable, se propose seulement de nous offrir la substance, quelquefois le texte entier des pièces historiques et des autographes qui constituent le musée de l'hôtel Soubise, avec des *fac-simile* bornés ordinairement à quelques lignes ; tandis que le *Record Office*, avec ses reproductions intégrales, redonne pour ainsi dire la vie aux originaux eux-mêmes.

Chez nous, les archives du Ministère des Affaires étrangères sont un sanctuaire rigoureusement interdit aux profanes : or, les profanes, c'est tout le monde. A Londres, le *ForeignOf-fice*, au lieu de tarir les sources de l'histoire dont il est possesseur, les ouvre libéralement à ceux qui travaillent. Nous nous sommes à tort laissé devancer par l'Angleterre dans cette double voie. Mais à l'y suivre et à la rejoindre, l'honneur serait grand encore et digne d'envie.

LOUIS WIESENER.

V

TROIS LETTRES INÉDITES

DE MARGUERITE DE VALOIS [1]

M. L. de Saint-Poncy prépare, depuis plusieurs années déjà, une *Histoire de Marguerite de Valois*, dont il détachera bientôt quelques pages pour la *Revue des questions historiques*. En attendant que nous jouissions d'un travail qui sera excellent, si j'en juge d'abord par

[1] Malgré diverses réclamations, je crois qu'il faut maintenir ce nom à la

Digitized by Google

la réputation de l'auteur, ensuite par les patientes recherches auxquelles je l'ai vu se livrer, soit aux archives de l'Empire, soit à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, je vais donner trois lettres de Marguerite qui compléteront le recueil si bien fait de M. F. Guessard[1].

La première de ces lettres est écrite de Nérac, le 12 juin 1580, aux consuls de la ville de Condom. Marguerite les engage à rester fidèles à sa cause et à celle du roi, son mari. On était alors en pleine *guerre des amoureux* (15 avril - 26 novembre 1580).

La seconde lettre, qui ne porte aucune indication de date, ni de lieu, mais qui appartient à l'année 1585, roule sur la réconciliation de Marguerite avec le roi de Navarre, et est adressée à Henri III.

La troisième, aussi développée que la précédente l'est peu, et qui se rapproche autant du mémoire que l'autre se confond avec le simple billet, est datée du 17 novembre 1614. On sait que Marguerite mourut quelques mois plus tard (27 mars 1615). Ce document, adressé au cardinal de Sourdis[2] au sujet des Etats généraux ouverts le 14 octobre, me paraît à la fois très-curieux et très-important, et je crois qu'il mérite d'avoir désormais une mention dans l'histoire.

A ces lettres, je joindrai deux morceaux également inédits : un extrait du manuscrit de Bernard de Labenazie[3], relatif à la fuite de Marguerite de la ville d'Agen, et un extrait d'une lettre de Henry de Noailles[4] relatif à la fuite de cette princesse du château du Carlat. Tout cela aidera à faire un peu mieux connaître, sur quelques points, une vie qui fut si extraordinaire, que, même en rabat-

sœur des derniers Valois. Le nom de Marguerite de France est trop vague et peut s'appliquer à trop de princesses. Les trois célèbres Marguerite du XVIe siècle me semblent être parfaitement désignées par leur surnom, Marguerite de *Navarre*, Marguerite de *Savoie*, Marguerite de *Valois*.

[1] *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, publiés pour la Société de l'Histoire de France, 1842. Depuis que ce volume a paru, bien peu de lettres de Marguerite ont vu le jour. M. E. de Barthélemy en a inséré, au *Bulletin du Bouquiniste*, une en date du 9 mai 1594, adressée à Henri IV, pour le féliciter de son avénement à la couronne. L'original est au portefeuille 376 de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut.

[2] Voir une autre lettre de Marguerite, à l'archevêque de Bordeaux (1611), dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10 octobre 1866, col. 606.

[3] *Hist. de la ville d'Agen et pays d'Agenois*, 2 vol. in-4°, aujourd'hui possédés par M. B. Martinelli, qui a bien voulu me les communiquer. B. de Labenazie, chanoine et prieur de l'église collégiale d'Agen, un des collaborateurs de MM. de Sainte-Marthe dans la dernière édition du *Gallia christiana*, mourut le 26 avril 1724.

[4] Henry, seigneur de Noailles, comte d'Ayen, baron de Chambres, de Montclar, de Malemort; né à Londres, pendant l'ambassade de son père (Antoine de Noailles), le 5 juillet 1554, mort en 1623. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1583, capitaine de cinquante hommes d'armes en 1585, conseiller d'État en 1597, puis lieutenant général au haut pays d'Auvergne enfin chevalier du Saint-Esprit.

Digitized by Google

tant beaucoup de ce qui en a été raconté, on y trouve plus d'événements encore que dans les pages les plus dramatiques du romancier le plus audacieux.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

« Messieurs les Consulz, j'ay esté advertye qu'autains se sont acheminez pour entrer en vostre ville et y attirer plusieurs autres après eulx pour soubz quelques couleurs et pretextes de vostre bien et conservation vous y procurer vostre mal et ruyne [1], de quoy je serois la plus marrie pour plusieurs considérations. La première et principalle desquelles tend du tout à vostre conservation et soulaigement tel que vous le pouvez souhaiter. La seconde regarde la protection et authorité du Roy de Navarre, monsieur mon mary, soubs laquelle il vous a promis de vous garder et maintenir en l'obéissance du Roy monseigneur et frère, et vous préserver de toute foulle et opression. La troisiesme, l'interest que je recepvrois en vostre perte pour le droict qui m'a esté donné pour mon apanage sur vostre dicte ville et par ce que je sçay bien que telles raisons ne meuvent point ceulx qui vous praticquent, mais seullement le seul dézir de leurs commoditez dont vous ne pouvez attendre que vostre malheur, je vous prie, Messieurs les Consulz, en vous asseurant de la promesse qui vous a esté faicte par ledict sieur Roy, mon mary que vous sera inviolablement gardée, n'entandre à toutes ces fausses persuasions, mais les repousser et les véritables que vous faictz aurez ceste ferme créance que vous en reportiez tout le bien qui vous a esté promis et asseuré, et partant donnez vous garde de telz praticqueurs. Ne les souffrez poinct establir et effectuer leurs menées et praticques, mais moyenner de les esloigner de vous comme une peste et maladye contagieuse qui ne peult qu'infecter et causer la misère, perte et désolation de tous les bons habitants et concitoyens de vostre dicte ville, le bon traictement desquelz je désire tout aultant que vous le sçauriez souhaicter et y regarder, plus que je ne faiz à intérêt du Roy mon dict seigneur et mary et mien, ce que je vous prie croire et je vous feray paroistre en tous les effectz qui se présenteront selon les moiens que Dieu m'en aura donné, et en ceste volonté, je le prie, messieurs les Consulz, vous avoir en sa saincte garde.

« Vostre bonne amye,

« MARGUERITE [2]. »

« *De Nérac, ce* XIIe *jour de juing* 1580. »

[1] Une note ajoutée à la copie, nous apprend que cette lettre fut écrite à l'occasion de « l'allée que M. le Sénéchal d'Agen y fit (à Condom.) » Le Sénéchal d'Agen était alors François de Durfort, baron de Bajamont.

[2] Bibliothèque impériale. Fonds français, vol. 15563, page 86. Copie.

Digitized by Google

II

AU ROY MON SIGNEUR ET FRÈRE.

« Monsigneur,

« J'ai antandu par Monsieur de Believre la cherge qui vous a pleu lui donner pour me remestre avec le Roi mon mari, en quoi il m'asure qui n'a rien oublié pour esffectuer vostre intantion et bonne voulonté dont je vous remersie très humblemant, vous supliant très humblemant i continuer et me conserver an vostre bonne grace comme

« Vostre très humble et très obéissante servante, seur et sugete,

« MARGUERITE [1]. »

Sur la réconciliation de Marguerite avec son royal époux, sur la négociation de Pomponne de Bellièvre, le futur chancelier de Henri IV, je citerai un passage peu connu du considérable ouvrage de Jacques de Caillière sur le maréchal de Martignon [2] : « Il y avait alors (1585) un grand demeslé entre le roy de Navarre et la reyne Marguerite, sa femme, et qui eust causé un extresme desordre, si la mareschalle de Matignon [3], qui estoit souvent auprès d'elle, n'eust découvert un intrigue [4] qu'elle avoit en Espagne, duquel elle donna avis au mareschal son mary. L'aversion que cette princesse avoit de longtemps témoignée pour le roy de Navarre devint si publique, qne le roy d'Espagne lui offrit de la faire enlever, et de l'amener en sa cour : luy faisant espérer de la demarier, à dessein peut estre de se servir un jour du droit de cette Princesse, comme fille de France, pour disputer la succession du Royaume, sans avoir égard à la loi Salique. Le mareschal de Matignon qui en avoit informé le Roy, traina le temps de l'entrevue jusqu'à ce que Bellièvre fut arrivé, que la Cour envoyait comme médiateur de la réconciliation entre le roi et la reine de Navarre. Enfin les choses s'ajustèrent si à propos que l'envoyé de la Cour se trouva au ren-

[1] Bibliothèque impériale. Fonds français, vol. 15571, p. 217. La lettre est entièrement autographe.

[2] *Histoire du maréchal de Matignon, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Guyenne, avec tout ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la mort du roi François I^r, jusqu'à la fin des guerres civiles* (Paris, Aug. Courbé, 1661, in-folio.)

[3] Françoise de Daillon-du-Lude, fille de Jean, comte du Lude, et de Anne de Batarnai. Voir sur le mariage de Matignon, la page 27 du livre de Caillière.

[4] M. Victor Cousin (*La Société française au* XVIIe *siècle*), trouvant le mot *intrigue* employé au masculin par Mlle de Scudéry dans le *Grand Cyrus*, a dit : « Remarquez qu'intrigue est ici masculin, comme l'italien *intrigo*, d'où il vient. »

Digitized by Google

dez-vous conjointement avec le maréchal, où l'on commença par les plaintes de la reine contre le roi de Navarre, de sorte qu'après une assez longue contestation, la Reyne Marguerite consentit de retourner avec le Roy son mary, et promit de l'aimer et de bien vivre avec luy. Comme le maréchal avoit été l'autheur de cette réconciliation, et que madame sa femme avoit donné l'important avis de l'intrigue de la Reine, dont le succès ne pouvoit apporter que du trouble à l'Estat, et de la douleur au Roy et à la Reyne, Leurs Majestés témoignèrent au maréchal par leurs lettres, la satisfaction qu'elles recevoient de ce service [1]. »

III

« Mon Cousin [2],

« Puisque le temps précipité ne me permet de vous parler, bien que je sçache que vostre zèle au service de Dieu, du Roy et au bien et repos de l'estat n'a besoin de nulle solicitation, ny vostre bel esprit et parfaicte intelligence de nul advertissement, je vous supplie excuser l'affection que ma naissance m'a naturellement donnée à ce qui conserne l'honneur, le bien, l'utilité et repos de ces trois causes, et me permettez de vous dire l'extrême déplaisir que j'ay reçue d'entendre la résolution à quoy vostre saincte compagnie fut hier au soir aux flambeaux violemment portée, de consentir contre la juste résistance qu'elle avoit faict jusques alors à ceste proposition qui est véritablement de ténèbres, et contre l'intention que tous messieurs des estatz ont tesmoignée au Roy, à leur arrivée, où ilz luy ont faict paroistre toutes sortes d'affection et de passion à son service, à son bien et contentement. Il est à croire qu'à la députation générale de ceste digne assemblée où il semble que l'on void la fleur et le meilleur de toute la France, que Dieu qui a tousjours protégé ce très chrétien royaulme et l'innocence des orphelins,

[1] Page 164. — La lettre de Henri III (28 avril 1585), et celle de Catherine de Médicis (même date), sont reproduites à la page 165. La lettre de la reine-mère est intéressante : « Mon cousin, je ne feray point longue lettre, car je me remettray au sieur du Laurent, à cause de mon mal de teste, mais sçachant que ma fille la Reyne de Navarre est en bonne intelligence avec son mary, c'est ma parfaite et entière guérison, et de les sçavoir ensemble, comme Dieu et la raison le commandent. Je scay qu'il ne vous faut rien dire, ny recommander de ce qui est sorty de cette maison, et de ce qui est de l'honneur de la race. » La lettre de Marguerite à Matignon (p. 166), est plus longue et non moins intéressante. Je n'en tirerai que ces lignes : « Je croy qu'il y a des personnes qui n'ont l'esprit bandé qu'à accroistre et entretenir le mal, et moy misérable je porte la peine de tout. Or, patience, j'espère que je trouveray autant de secours en Dieu que j'esprouve de malice aux hommes... »

[2] Sur le cardinal de Sourdis aux Etats généraux de 1614, où il présida l'assemblée du clergé, voir le chapitre XIX, (p. 305-327) du livre de M. Ravenez (*Histoire du cardinal de Sourdis*, gr. in-8°, 1866, Bordeaux). Voir encore dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par Danjou et Cimber (2e série, tome I, p. 1-225), la *Relation de tout ce [qui s'est passé aux Etats généraux convoqués en* 1614.

Digitized by Google

a faict assister son sainct Esprit à vos élections, mais que comme soubz la lune, l'infirmité des choses [1] [est] telle qu'il ne se trouve rien d'en[tièrement bon], et qu'en l'assemblée de nostre Seigneur [où il n'y en] avoit que douze, il se treuva bien [un traistre et un] meschant, qu'icy s'en treuvant quelques uns [dans l'] assemblée, plains de mauvaises intentions ils [ont sans doute] esté poussez despuis estre icy par ceux qui ne veulent que le trouble et renversement de cest estat, lequel ilz ne peuvent mieux faire réussir qu'en vous portant à des demandes impossibles pour contraindre le Roy ne pouvant accorder ce qu'il ne peult faire de vous donner des mescontentemens pour oster l'obeyssance, l'affection et le respect de tous ses subjectz, qui a esté les seulz rempartz et les seules armées avec lesquelles en ces derniers moments toutes les provinces et villes se sont conservées en son hobéyssance unyes en une mesme volonté de se maintenir et leur debvoir.

« Considérez, mon cousin, que par la résolution que vous prites hierau soir, l'on tache d'entre ouvrir ce bataillon macédonien des cœurs unis des trois Estatz au repos de ce royaulme pour le deffaire par une belle apparence d'oster une chose que j'avoue très mauvaise et que tout homme de bien et bon françois doive désirer d'estre retranchée, qui est la pollette [2] et la venalité des offices, prenant cet effect contre temps après [3], [que pour le service du Roi, les den-] niers en sont despendus et qu'il est impossible de regretter presentement ceste somme sur luy, sans [tout trou]bler du tout, estant desja en arrière de huict cens mil francs, et ayant espuisé à ces derniers mouvemens ses trésors de la Bastille, de sorte que si vous le contreignez à cela, il sembleroit que l'on ne tendroit qu'à destruyre le Roy, son authorité et le repos de ce royaulme. Car si le Roy est pouvre et necessiteux, il ne peult estre fort, s'il n'est point fort, considerez qu'il ne peult maintenir son authorité ny la paix. Vous l'avez recognu puis peu par expérience. Si vous aviez une somme présentement en main pour lui remplasser ce que l'on luy veult oster, il y auroit apparence de luy faire ceste remonstrance, mais la nécessité estant présente et pressante et le moyen du remplassement incertain et esloigné, il n'y a nulle apparence de l'en presser à cest heure, et me semble qu'il y auroit beaucoup plus de raison et de justice de supplier Sa Majesté d'establir promptement et présentement la chambre pour cognoistre de la nullité des souffrances qui despuis vingt-huict ans n'ont esté levées ni restablyes, de quoy il tirera douze millions en un an de quatre en quatre mois, quatre millions. Que Sa Majesté promit solennellement aux estatz que soubdain qu'il auroit touché le premier terme, d'oster la pollette et la venalité des offices pour le remplassement du revenu de laquelle il y a des moyens que l'on vous proposera, mais qui ne sont pas presens et viennent avec le temps, par quoy il ne peult, ne les ayant pas à cest heure, se priver de ceste commodité nécessaire de la pollette, veu mesme qu'elle est desja dependue et mangée. Mais obtenez du Roy par vostre remonstrance l'establissement de ladicte chambre qui soit nommée des plus gens de bien, de tout

[1] Ici déchirure qui a supprimé quelques mots. J'ai essayé de les remplacer et j'ai eu soin de mettre entre parenthèses ce que j'ai cru deviner.

[2] La noblesse ayant demandé que la paulette (imaginée en 1605, par le traitant Charles Paulet) fût supprimée (13 novembre), le clergé y avait immédiatement consenti.

[3] Ici nouvelle déchirure.

Digitized by Google

corps et establye promptement et assurance de parolle du Roy, d'oster ladicte pollette et venalité dans les quatre mois susdicts, et vous ferez selon Dieu de ne mettre poinct le Roy en ceste extremité, et suyvrez vos premières inclinations avec lesquelles vous estes arrivé icy inspirez de Dieu, et recepvrez contentement du Roy qui vous accordera ces justes demandes.

« Je vous supplie suyvant vostre bon naturel, soyez instrument de ce bien, et après la messe et le sermon que vous aller entendre parlez à eux dedans l'église mesme, et les ramennez à ce qui est juste et raisonnable, dont je croy qu'une si saincte et digne compagnie ne se voudroit departir toutes sortes de soulagemens. Je sçay que le Roy désire les faire à son peuple, mais il fault premièrement luy faire réussir les moyens que l'on vous proposera pour luy donner le moyen d'executer ses bonnes intentions. Ceux qui désirent soubz un prétexte de justice empescher ses bons effectz qui peuvent réussir de vostre assemblée vous diront qu'il ne fault poinct attendre cela, que ce n'est que pour separer les estatz avec des promesses sans effect. Je leur respondz à cela que les mesmes moyens qu'ilz peuvent avoir à cest heure pour convier le Roy à faire ce qu'ilz désirent qu'ilz les auront, bien qu'ils ne soient pas assemblez au terme que le Roy leur permettra, car ce n'est pas leurs trois corps assemblez icy qui peult forcer le Roy à faire ce qu'ilz désirent, c'est la craincte qu'ilz pourront avoir que s'en allans mal contans ils semassent ce mescontentement par tout ce royaulme, et le temps estant venu, si Sa Majesté y manque, le mesme mescontentement se pourroit prendre et porter le mesme prejudice à son authorité, à son service. Je vous supplie encores, mon cousin, qu'après avoir ouy la messe et le sermon, vous veuillez parler à toute l'assamblée et y apporter ceste raisonnable modération en vos remonstrances de faire promptement establir ceste chambre qui peult sans tirer d'aucun estat de ce royaulme rapporter douze millions au Roy dans un an, quatre millions de quatre en quatre mois, et que le Roy vous accorde et promette solennellement d'oster la pollette et vénalité des offices dans les quatre mois du premier terme. Vous en serez loués et bénys de toute la France donnant au Roy des commoditez pour pourvoir non seulement ne charger [1] [le pays, ains] le soulager sans tirer secours [ ] luy est justement deut et acquis des [puis vingt huict] ans. Joignez à vos bonnes intentions [ ] des gens de bien de vostre compagnie et faictes [ ] effect duquel je vays prier Dieu quictant cecy pour aller à la Messe vous y inspirer tout à sa gloire et au respos de cest estat. Je vous supplie qu'après disner à quelque heure j'aye ce bien de vous voir pour vous parler de plusieurs poincts desquels le temps ne me permet de vous escrire et me tenir en vos bonnes graces.

(De la main de Marguerite, ainsi que le P. S.)

« Vostre très affectionnée et très fidelle cousine.

« MARGUERITE [2].

[1] Nouvelle déchirure.

[2] Bibliothèque impériale. Fonds français, vol. 6379, p. 236. La lettre est datée, non par Marguerite, mais par une main étrangère, du 17 novembre 1614 (au sommet de la première page).

Digitized by Google

« J'ai fait escrire par une autre main parceque le temps me presse pour la messe. Je vous suplie faire ouir Goulet et Fonteni succintement et leur bailler heure demain pour entandre à plusieurs bolles et certenes propositions [1]. »

IV

« L'an 1585, la reine Marguerite estant dans Agen, fit assembler les trois ordres, M. l'Evesque [2], M. Blasimont, prieur de saint Caprasy [3], le présidial et les consuls [4], les sergents de cartier, et jusques au moindre caporal. Elle leur représenta que M. le maréchal de Matignon avait conspiré contre elle, elle leur fit preter le serment de fidélité, et pour s'asseurer de la ville, elle se fit donner les clefs de la porte du Pin. S'étant rendeue maistresse, elle changea le capitaine Mario qui y commandoit, et mit à sa place le capitaine Falaschou. Elle changea le sergent qui étoit à la porte du pont de Garonne, et y mit quantité de gens de guerre commandés par M. Duras [5]. Elle vouloit se rendre maitresse de la ville pour réussir dans le dessein qu'elle avoit de se révolter contre son propre mari... Elle méditoit de se faire une citadelle dans Agen. Pour cet effet, le 15, le 16, le 17 du mois de septembre, elle fit abattre toutes les maisons depuis la porte neuve jusques aux Jacobins. Ce dessein ne luy réussit pas. Le 25 septembre, les habitans de la ville, effrayés du nom de Citadelle, firent retirer la reine Marguerite de la ville. Quelques habitans se saisirent de la porte du Pin. MM. Trinque, Corne, Beaulac, Gardes et autres, au nombre de trente, furent de la partie. La reine Marguerite les fit attaquer. La crainte en fit retirer la plus grande partie. Il n'en resta que douze dont l'un fut tué et deux blessés. Les neuf qui restaient dans la porte se défendirent pendant quatre heures. Après quoy M. de Franc vint au secours de ces habitans avec trente hommes, qui firent retirer les gens de la reine Marguerite. Elle même se retira et sortit d'Agen. M. de Matignon, qui arriva le lendemain dans Agen, approuva l'action que les habitants avaient fait [6]... »

Labenazie ajoute : « Le père Jean de Réchac, jacobin, dans la *vie de saint Dominique*, dit que la reine Marguerite fuyant la poursuite de son mari, vint dans Agen et qu'elle se réfugia dans le couvent des Jacobins qui étoit alors

[1] Lorsqu'on alla au Louvre le 17 novembre, dit le P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, t. I, p. 89), pour faire au roi les demandes dont on était convenu, la noblesse et le clergé demandèrent, d'un côté, la surséance du droit annuel, et de l'autre le tiers-état demanda séparément la diminution des tailles et des pensions. La Cour profita de cette division pour ne rien accorder...»

[2] Janus Frégose, qui siégea de 1555 à 1586 (octobre). Je publierai bientôt un certain nombre de lettres inédites de ce prélat.

[3] Un poète latin du XVIe siècle, Jean Paul de Labeyrie, adressa des vers à ce personnage. (*Ad ornatissimum virum I. Combœum Blasimontii Abbatem*, vers où il le félicite de tant aimer Catulle). Voir *Io. Pauli Laberii Condomiensis regis consiliarii carminum Sylva*. (Tolosæ, 1570, in-8°).

[4] Les consuls d'Agen, en 1585, étaient Jehan de Lescazes, Jehan Gardes, Alem de Vaures, Arnauld Albignac, Jehan de Londas et Pierre Mathieu.

[5] Jean de Durfort, vicomte de Duras, chambellan du roi de Navarre.

[6] T. I, p. 282-284.

Digitized by Google

la plus forte maison de la ville, que ce couvent fut barricadé et muni de poudre, mais que, par une disgrâce imprévue, un des soldats de Henry, roy de Navarre, qui étoit entré dans le couvent, mit le feu aux poudres qui emportèrent tout le noviciat : les novices et plusieurs de leurs pères y furent écrasés sous les ruines à la réserve de deux religieux qui se trouvèrent dans les embrasures des fenêtres ou des portes... Le père Réchac nomme ces deux religieux qui vivoient encore du temps qu'il écrivoit son histoire... Il fut tué en cette action et cette petite guerre soixante bourgeois [1]. »

V

A Madame de Noailles [2].

« ..... Nous somes encores en ses cartiers attendant le retour de monsieur le marquis de Canilhac [3], qui n'et encores venu de la Lymaigne, où il alla après la royne de Navarre ayant sçeu du chemin, come nous venions de dessa, qu'elle estoit partie soubdainement de Carlat [4], pour prendre ceste routte avecq peu de gens. Je ne vous mandois rien par ma precedente despeche faicte à Margoullès du comancement de ceste tragedie, parce que je pansois que La Font, que j'attandois plustot qu'il ne vint, deut estre à vous un jour ou deux après, et me remettant encores à ce que vous en pourres apprandre de luy, je vous diray seulement cependant en somaire que la farsse est telle, que celuy qui l'avoit conduyte à Carlat, ayant heu oppinion qu'on le vouloit chasser, de là prenant ce pretexte, il se randit metre de la place et dit à Marion qu'il failhoit que l'oncle d'Ysabeau sautat le rochier, nouvelle qui luy fut si rude qu'elle se tresva bien en peine, et après avoir garanty par prières

[1] T. I, p. 285-286. — On peut rapprocher de ce récit les récits plus ou moins différents du duc de Bouillon (*Mémoires*), de l'auteur du *Divorce Satyrique*, de Joseph Scaliger (*Scaligerana*, au mot *Navarre*), de Brantôme, du P. Hilarion de Coste, de Mézeray, de Mongez, de M. Feuillet de Conches (*Causeries d'un curieux*, t. III, p. 212), etc. M. de Saint-Amans (*Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, 1836, t. I, p. 424-430) a suivi la version d'un autre chroniqueur agenais, le frère Elie, qui fut témoin oculaire de l'aventure et dont le manuscrit n'a jamais été publié.

[2] Jeanne de Goutaut, mère de Henry de Noailles.

[3] Cette famille des marquis de Canillac, dit le *Dictionnaire de Moréri*, est noble et ancienne. — Sur le marquis de Canillac, gouverneur de l'Auvergne, voir Brantome (*Dames*, chap. v).

[4] Château où Lignerac avait amené cette princesse, au sortir d'Agen. Voir sur le séjour de Marguerite en Auvergne, les auteurs précédemment cités, et, de plus, Bayle (*Dictionnaire critique*, aux mots *Navarre* et *Usson*). Dans un rare petit livre de Jehan Darnalt (*Remonstrance ou harangue faicte en la cour de Senechaussée à Agen... avec le panégyrique de la Reyne Marguerite, duchesse de Valois*, Paris, Fr. Huby, pet. in-8°, on lit (f° 126-127), un enthousiaste éloge du « rocher d'Husson, l'honneur et la merveille de l'Auvergne..., où il semble... que le paradis en terre ne puisse estre ailleurs... » M. Ludovic Lalanne dit spirituellement, à ce propos : « Le paradis de Marguerite ressemblait fort à celui de Mahomet » (p. XXII de la *Notice* en tête des *Mémoires de Marguerite de Valois*, dans la *Bibliothèque elzevirienne*, 1858).

Digitized by Google

et aultrement ce personnaige, elle ayma mieus vuyder et changer de place que demeurer là sans luy et ayant prins son chemin en crouppe derrière luy, et accompaignée encores du Cambon, de Lyneyrac et de quelques aultres de sa maison, de ses filhes et madamoyselle d'Aubiac, elle se retira à un chasteau, près Lancher, qui est à la royne mère du Roy appelé Yvoy [1], où, pour estre suyvie de fort près par ledit sieur marquis [2], avecq quarante ou cinquante gentilshommes, qui avoit commandement du roy de s'en saisir, elle se trousva tant surprinse qu'elle fut contrainte d'ousvrir la porte après avoir faict un peu de semblant de se deffandre, et Aubiac, qui s'estoit desguysé pour se sauver, fut recognu et mené à une maison dudict sieur marquis, appelée St-Cirque [3], et la dite Marion à une petite ville auprès en attendant la vollonté du Roy, vers qui le dict sieur marquis avoit despeché, et croys que cela le retient, mais on n'attend l'heure qu'il arrive. On dit que ceste paouvre princesse est si eplorée qu'elle s'arrache tous les cheveux. Lyneyrac l'a traictée fort cruellement et contraincte de payer jusques au dernier denier de tout ce qu'il luy a mis en avant qu'elle luy debvoit et contraincte de luy laisser des gaiges. Jugez le bien qu'elle en doibt dire. A la vérité cela est estrange. Je croy qu'on la gardera bien asteure de courre [4]... »

VI

LES DERNIERS TRAVAUX

SUR

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Le problème est-il résolu? Pourra-t-on maintenant enseigner sûrement à la jeunesse quel est ce mystérieux personnage dont on osait

[1] Ou Iboy, près la rivière d'Allier.

[2] Voir dans le volume 15573 du Fonds français (p. 336), une lettre de Canillac à Villeroy, du 8 décembre 1586, écrite au château d'Usson. Canillac y loue Dieu de ce que Sa Majesté est contente qu'il ait arrêté la reine de Navarre il y a deux mois ; il avoue qu'il a été en peine, en attendant la nouvelle de la satisfaction du roi. A la page 285 du même volume, on trouvera une lettre écrite aussi du château d'Usson, par un sieur de Freyssonnet, au roi Henri III (20 novembre 1586.) Voici les premières lignes de cette dernière lettre : « Vostre Majesté m'a faict beaucoup d'honneur de se deynier souvenir de moy et avoir heu pour agreable le peu de service que j'ai faict auprès de M. le marquis de Canillac, en ce qui s'est passé de la royne de Navarre. »

[3] Aubiac, qui passait pour avoir été un des trop nombreux *amis* de Marguerite, fut pendu à Aigueperse.

[4] Bibliothèque du Louvre. Collection Noailles, F. 325, 1re série, tome I, p. 18. La lettre est datée du 21 octobre 1586.

Digitized by Google

à peine prononcer le nom, tant il laissait soupçonner de crimes cachés, de lugubres épisodes, sans parler des scandaleuses suppositions de Voltaire?

Un livre vient de paraître [1], qui, annoncé avec un certain fracas, publié par fragments dans une Revue autorisée [2], se faisait fort de répandre sur cette obscure question la lumière la plus étincelante. M. Marius Topin, déjà connu, en dépit de sa jeunesse, par d'importants travaux historiques, abordait cette nouvelle étude avec un esprit habitué aux recherches patientes; il l'abordait, — ce qui a plus de prix encore aujourd'hui, — avec le secours d'une série de documents originaux à peu près inconnus avant lui. C'est de là que devait sortir la solution; et l'on disait mystérieusement que ce serait une révélation véritable. L'auteur, du reste, pour arriver à son but, n'a point hésité à prendre le chemin le plus long. Son plan consistait à examiner successivement tous les systèmes qui ont jamais été proposés pour découvrir le nom du fameux *Masque de fer*, — ceux même qui sont depuis longtemps abandonnés; — et à les réfuter victorieusement, en se donnant ainsi le mérite souvent facile de les écarter tour à tour. C'était là pour l'écrivain une occasion de passer en revue plusieurs épisodes intéressants du règne de Louis XIV, c'était un moyen d'exciter l'attention du vulgaire, en déchirant bien des voiles, et en racontant, sur la vie privée de quelques grands personnages, plus d'une particularité peu édifiante que notre époque curieuse ne dédaigne pas.

C'est ainsi que M. Topin nous a longuement exposé, preuves en mains, que le prisonnier connu sous le nom d'*Homme au masque de fer*, ne pouvait être ni un frère, soit aîné, soit jumeau de Louis XIV, ni le « touchant » comte de Vermandois, ni le « versatile » Monmouth, ni Beaufort « l'aventureux, » ni Lauzun « le téméraire, » ni le patriarche arménien Avedick, ni le surintendant Fouquet. Au milieu même de la publication dans le *Correspondant* de cette série d'articles, une polémique assez vive s'est engagée entre l'auteur et le P. Turquand, de la Compagnie de Jésus, au sujet de ce fameux patriarche arménien, victime d'un odieux attentat contre le droit des gens, attentat conseillé par quelques missionnaires catholiques et, selon M. Topin, par les Jésuites. Le P. Turquand ne prétendait pas qu'Avedick fût ou ne fût pas l'*Homme au masque de fer*, — ce qui, après les révélations fort pertinentes de M. Topin, eût été difficile; — mais avec cet esprit de corps qui se fait parfois un point d'honneur de tout défendre, le docte Père aurait bien voulu innocenter ses deux confrères d'il y a deux siècles. Et cela a causé naturellement, de part et d'autre, des vivacités de polémique absolument étrangères au sujet [3].

[1] *L'Homme au masque de fer*, par Marius Topin, Paris, Dentu et Didier, 1870, un vol. in-8° de VII-418 p.

[2] Voir le *Correspondant* des 25 février, 10 avril, 10 juin, 10 septembre, 10 et 25 octobre, 10 novembre 1869.

[3] Voir ce que la *Revue* a dit cette polémique, livraison du 1er octobre, p. 674-76.

Digitized by Google

Avedick écarté après les autres, restait un personnage fort connu, et auquel on avait attribué bien des fois déjà l'honneur peu enviable d'être le véritable *Masque de fer*. Nous voulons parler du ministre mantouan Mattioli [1]; c'est autour de ce nom seulement que doit se restreindre aujourd'hui tout le débat. Fidèle à sa méthode, M. Marius Topin s'est mis en devoir d'éliminer encore ce personnage, avec d'autant plus de soin, il faut le dire, qu'il était le candidat le plus sérieux à la place que l'histoire laisse depuis si longtemps inoccupée. Il se trouvait que, sur cette question spéciale, un écrivain érudit et distingué, ami lui aussi des problèmes historiques, avait tout récemment, dans un curieux travail [2], consacré toute une longue argumentation à la démonstration de l'impossibilité de l'hypothèse Mattioli. Les conclusions de M. Jules Loiseleur étaient, du reste, purement négatives, et il se bornait à supposer que le mystérieux personnage devait être un prisonnier fort ordinaire, mêlé sans doute aux affaires du duc de Mantoue, mais dont le nom obscur ne méritait pas d'être connu. M. Topin, — non sans avoir maintes fois, dans le cours de son ouvrage, félicité M. Loiseleur de la remarquable sagacité qu'il a déployée dans cet écrit, — s'empare de la démonstration, la développe à son tour en feignant de se l'approprier, et termine un de ses chapitres en disant « qu'après la lecture attentive du travail de M. Loiseleur, et surtout après avoir trouvé les dépêches qui en confirment la partie essentielle, il a acquis cette conviction que jamais ce problème ne recevrait sa solution définitive, et qu'il était impossible de dissiper l'ombre mystérieuse dont est enveloppé l'*Homme au masque de fer* [3]. »

Puis, par un revirement qui ne manque pas d'imprévu, M. Topin, dans sa dernière partie, s'appuyant sur des dépêches inédites, rapprochant les dates, interprétant les expressions, prétend que les difficultés opposées par M. Loiseleur n'étaient qu'apparentes, qu'elles s'évanouissent devant les documents nouveaux, et que le vrai *Masque de fer*, c'est bien ce Mattioli, que tout à l'heure il avait lui-même écarté. Ainsi, selon M. Marius Topin, point n'est besoin de trouver un personnage nouveau, il faut en revenir à la vieille hypothèse, reprise au commencement de ce siècle par Roux-Fazillac et Delort. Ce redoutable secret d'État que les rois n'avaient osé divulguer à ceux qui leur touchaient de plus près, il était connu depuis deux cents ans, et il se rattachait à des événements dont toute l'Europe avait été témoin.

Il manquait à la solution le mérite pour le moins de la surprise. Quand on a, par tous les moyens, piqué depuis huit ou dix mois la curiosité publique, quand on a annoncé pompeusement, dès le

[1] M. Topin hésite (p. 369) sur la façon d'écrire le nom de l'infortuné ministre du duc Charles IV. Pourquoi ne pas adopter tout simplement l'orthographe italienne, inutilement estropiée dans les dépêches françaises ?

[2] *Le Masque de fer devant la critique moderne*, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. *Revue contemporaine* du 31 juillet 1867.

[3] *L'Homme au masque de fer*, p. 321.

Digitized by Google

début de la publication, qu'on allait aboutir à « une solution cette fois décisive, à une conviction absolue, à la certitude enfin de n'avoir à appréhender de la part du lecteur ni doute ni objection[1], » il semble qu'on doive plus en réalité qu'une suite de suppositions, dont quelques-unes ont leur valeur, mais qui sont loin, comme nous l'allons voir, de défier le « doute » et les « objections. » L'attente même trop prolongée devait rendre plus exigeant. Et il aurait fallu quelque document bien précis, quelque nom propre figurant clairement dans une dépêche, pour satisfaire pleinement l'opinion. Ce reproche, M. Topin ne pourra point maintenant l'éviter. On attendait plus et mieux : ceux qui voulaient une surprise, n'ont eu qu'une déception. L'auteur et sa solution en portent naturellement la peine.

Le système rajeuni de M. Topin est-il d'ailleurs une solution? M. Loiseleur, si complétement mis en cause dans cette affaire, ne le croit pas. Il vient à son tour de donner sur la question son dernier mot[2]. La réponse a suivi de près la publication du septième article et de l'ouvrage entier de M. Marius Topin. Elle est dans la *Revue contemporaine* du 15 décembre 1869. M. Loiseleur persiste à penser, malgré toutes les démonstrations contraires, que Mattioli ne saurait être le prisonnier masqué sur lequel la légende s'est tant exercée. Il fait plus : il donne avec une singulière précision les motifs de son doute. Il a, lui aussi, des pièces inconnues à son contradicteur; et il les oppose avec énergie. Puisque tout l'intérêt de la polémique repose aujourd'hui sur le seul personnage de Mattioli, il est indispensable d'établir les points du débat. L'affaire est instruite au grand jour : chacun peut se constituer juge.

Deux documents frappent singulièrement dans la réplique de M. Loiseleur; — le second même est une dépêche indiquée par M. Topin; — ce sont en quelque sorte deux *alibis*, qu'il établit de la façon suivante :

1° M. Topin a découvert et prouvé que Mattioli n'a point quitté Pignerol avec son geôlier Saint-Mars en 1681, qu'il est toujours à Pignerol à la fin du mois d'avril 1687 lorsque Saint-Mars passe d'Exiles au gouvernement des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite, qu'il est encore à Pignerol au 27 décembre 1693. Que dire, si à cette date même du 27 décembre 1693, on démontre que, depuis plusieurs années déjà, un prisonnier mystérieux, bien plus mystérieux que Mattioli, *l'Homme au Masque de fer* en un mot, était avec Saint-Mars aux îles Sainte-Marguerite? C'est ce qui semble résulter d'une lettre écrite par Saint-Mars à Louvois, le 8 janvier 1688, que M. Topin a ignorée, et qui est donnée en entier par M. Loiseleur.

2° Louvois meurt; il est remplacé par Barbezieux. Celui-ci, quelques jours après la mort du grand ministre, écrit à Saint-Mars,

[1] *L'Homme au masque de fer*, p. 7. — *Le Correspondant*, livraison du 25 février 1869.

[2] *Un dernier mot sur le Masque de fer*, par M. Jules Loiseleur. *Revue contemporaine* du 15 décembre 1869.

Digitized by Google

le 13 août 1691, pour lui donner des instructions relatives au fameux prisonnier. Il lui dit : « Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis *vingt ans*, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois. » Or, vingt ans! Cela nous reporte à l'année 1671; et Mattioli, d'après le récit si complet de M. Topin lui-même, n'a été enlevé par l'abbé d'Estrades et conduit à Pignerol que le 2 mai 1679. L'*Homme au Masque de fer* aurait donc été sous la garde de Saint-Mars depuis neuf ans déjà au moment de l'arrestation de Mattioli. De plus, à cette date du 13 août 1691, Mattioli, de l'aveu de M. Topin, était encore à Pignerol.

Telles sont les deux principales objections de M. Loiseleur. Elles sont graves assurément, et nous ne nous arrêterons pas aux autres reproches moins sérieux, à notre sens, qu'il adresse à M. Topin. Selon lui, l'auteur se serait vu forcé de trouver une solution *in extremis* à son long travail, et ce ne serait qu'au dernier moment, après cinq articles déjà parus, qu'il aurait pensé à Mattioli. Une telle supposition, outre qu'elle est en dehors de la question même, ne saurait évidemment reposer sur aucune preuve, et nous aimons mieux croire que M. Topin avait en vue tout d'abord ce qu'il appelle, avec une bonne foi trop confiante, sa « solution décisive. »

Quant aux pièces publiées par M. Loiseleur, il faut ajouter qu'elles ne sont point inédites. M. Loiseleur en a eu entre les mains les originaux; mais elles sont imprimées depuis longtemps déjà dans des recueils qu'il indique. Comment M. Topin ne les a-t-il point connues? Son contradicteur trouve qu'il y a là « une étrange fatalité. » Mais nous savons que l'auteur affirme ne point en avoir eu connaissance : et sa parole nous suffit. N'est-il pas évident d'ailleurs, par cela même que les pièces sont ouvertement dans le domaine de tous, que M. Topin avait le plus grand intérêt à les démolir par avance et à prévenir ainsi l'objection?

C'est ce qui lui reste à faire aujourd'hui. Son système avait déjà cela de fâcheux que, reposant sur une simple suite de probabilités, dénué de ce qu'on peut appeler une preuve « décisive, » il n'avait pas satisfait tout d'abord les esprits difficiles; le voilà maintenant sous le coup des attaques considérables d'un critique autorisé. C'est là une situation dont il faut évidemment sortir sans retard. Nous aimerions à penser que M. Marius Topin ne faillira pas à cette tâche, quelque difficile qu'elle soit. M. Loiseleur est le seul jusqu'ici qui ait combattu les conclusions de M. Topin; et sa connaissance spéciale du sujet, aussi bien que les éloges mêmes que lui prodiguait naguère celui qu'il combat aujourd'hui, donne évidemment beaucoup de crédit à son opinion. Il serait fâcheux que la question en restât à ce point. L'auteur, du reste, annonce une réplique; espérons qu'elle achèvera d'éclaircir cette délicate question!

L'ouvrage sur *l'Homme au Masque de fer* est, à coup sûr, un livre consciencieux, écrit avec charme, disposé avec talent, voire avec une habileté qui s'est fait un peu de tort à elle-même; il est plein de

Digitized by Google

renseignements intéressants, de piquantes révélations; les portraits sont tracés avec délicatesse et amour; l'émotion littéraire se joint à la curiosité historique. Sur le problème que le livre s'était donné mission de résoudre, les doutes, comme on le voit, existent encore. Il serait bien important de les faire entièrement disparaître. L'œuvre ne saurait être définitive qu'à cette condition. Et c'est à ce prix seulement que la critique consentira à s'incliner. Jusque-là, le moins qu'on puisse faire, n'est-ce point de suspendre prudemment son jugement?

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

Les recherches chronologiques que M. Zumpt vient de publier sur l'année de la naissance de Jésus-Christ[1] nous offrent trois dissertations dont chacune forme un tout, mais qui sont étroitement liées : la première traite de la question de Quirinius, la deuxième du *census* dont parle saint Luc (II, 1), la troisième de l'année de la naissance de Jésus-Christ. L'auteur, par ses recherches approfondies dans le domaine des antiquités romaines, a conquis une grande renommée parmi les philologues. Comme historien, il ne jouit pas d'une moindre réputation, à cause de son opposition aux théories nouvelles qui, depuis Niebuhr, ont transformé l'histoire romaine. Si Niebuhr et ses successeurs se hasardent trop dans leurs conjectures souvent ingénieuses, M. Zumpt s'en tient à la tradition, à laquelle il s'attache trop peut-être. Du moins une de ses dissertations, *De Syria Romanorum provincia* (tome II de ses *Commentationes epigraphicæ*), a été remarquée par les théologiens, et son opinion sur la question de Quirinius avait été soutenue par plusieurs savants. Des trois points auxquels sont consacrées les recherches de l'auteur, les deux premiers appartiennent au domaine philologique, et le troisième s'y rattache aussi sous plusieurs rapports. Il semblait qu'on dût s'applaudir de voir un philologue aussi renommé que M. Zumpt s'appliquer à l'étude de ces points importants; car on ne peut, en général, attendre des théologiens la connaissance de tant de détails philologiques. Pourtant les recherches de l'auteur n'ont point été accueillies avec faveur. M. le professeur Aberle, de Tübingen, si capable de juger ces questions difficiles, a démontré, dans le *Theologisches Literaturblatt* du 30 août, que M. Zumpt n'a pas résolu les questions qu'il s'était posées : il combat les conclusions de la première dissertation et fait ses réserves sur plusieurs points importants. Je me permettrai de renvoyer ceux qui voudraient se renseigner d'une façon plus complète, au remarquable article que je viens de citer.

[1] *Das Geburtsjahr Christi. Geschichtlich-chronologische Untersuchungen* von A. W. Zumpt. Leipzig, Teubner, 1869, gr. in-8° de XI-306 p.

Digitized by Google

— Le grand ouvrage de M. Hergenröther[1] sur le patriarche Photius est achevé ; il témoigne de l'activité infatigable et du labeur persévérant de l'auteur qui peut être satisfait, comme il le dit dans la préface, en voyant que son ouvrage a trouvé un accueil bienveillant près du public, et en particulier près des auteurs russes et grecs, dans leurs recueils périodiques comme dans les ouvrages récemment publiés, notamment dans le célèbre ouvrage du professeur Paparregopulos d'Athènes : Ἱστορία τοῦ ἑλληνικοῦ ἔθνους, qui, par un contraste remarquable avec ses compatriotes, malheureusement trop enclins à célébrer l'auteur du schisme grec, parle carrément des faiblesses de Photius. Les lecteurs de la *Revue* se rappellent peut-être qu'avec son deuxième volume M. Hergenröther avait achevé la vie du patriarche. Le tome III est consacré à ses écrits. L'auteur a mis une application incroyable à rechercher et à examiner tous les manuscrits, et ses savantes notices seront d'un prix inestimable pour ceux qui entreprendront un jour de publier toutes les œuvres de Photius. Malheureusement M. Hergenröther n'a pu profiter du grand ouvrage du savant cardinal Pitra : *Juris ecclesiastici græcorum historiæ monumenta* (Tome II, 1868). Si pervers qu'ait été le caractère de Photius, ses écrits attestent une science extraordinaire. Après avoir soumis ces écrits à un examen consciencieux, M. Hergenröther passe à la théologie de Photius, et enfin au développement du schisme grec. D'après le plan primitif du savant auteur, les *Monumenta* auraient dû former un appendice de l'ouvrage principal; mais comme celui-ci aurait été trop volumineux, on en a fait un volume séparé, ce dont les philologues surtout sauront gré à M. Hergenröther.

— M. Plath continue avec un zèle infatigable ses études sur les anciens Chinois[2]. Il a une grande prédilection pour la forme de la monographie. Après avoir traité de la religion et de la civilisation des Chinois, de la constitution et de l'administration, des lois, du droit, des institutions domestiques, il nous fait voir maintenant le côté matériel de la vie chez les Chinois, en nous entretenant de leur nourriture, de leurs habillements et de leurs habitudes. Tous les détails qu'on rencontre ici sont puisés dans les sources chinoises elles-mêmes, et surtout dans les deux ouvrages : *Li-ki* et *Tscheu-li;*

[1] *Photius, Patriarch von Constantinopel, sein Leben, seine Schriften und das griechische Schisma.* Nach handschriftlichen und gedruckten Quellen von HERGENRÖTHER, professor zu Würzburg. Tome III. Regensburg, Manz, 1869, gr. in 8° de 887 p.

Monumenta græca ad Photium ejusque historiam pertinentia, quæ ex variis codicibus manuscriptis collegit ediditque HERGENRÖTHER. Ratisbonæ, Manz, 1869, in-8° de 181 p.

[2] *Nahrung, Kleidung und Wohnung der alten Chinesen.* Aus den Abhandlungen der bayerischen Academie der Wissenschaften. Von PLATH. München, Franz, 1868, in-4° de 96 p.

Über Schulen, Unterricht und Erziehung bei den alten Chinesen, nach chinesischen Quellen. Von PLATH. *Ibid.*, gr. in-8° de 72 p.

Digitized by Google

et c'est là ce qui rend ces monographies de M. Plath aussi curieuses qu'importantes sous le rapport scientifique. Le deuxième écrit de M. Plath traite des écoles, de l'éducation et de l'instruction chez les anciens Chinois, et se rattache ainsi aux monographies antérieures ; mais il s'en écarte en ce sens que, dans ce travail, l'auteur tient compte de l'état actuel de l'empire du Milieu. Cet écrit est aussi puisé aux sources chinoises, du moins pour ce qui a rapport aux temps passés. L'auteur a surtout profité des deux grandes encyclopédies de *Matuan-lin* et du soi-disant *Yu-hai* (mer de jaspe), qui toutes deux remontent au XIVe siècle. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque présente, l'instruction du peuple joue un grand rôle dans toute l'organisation du Céleste-Empire. Cette instruction était toujours indépendante de l'Église et se donnait sous la seule surveillance de l'État. De nos jours, l'État ne s'occupe plus des écoles, au moins directement; mais par le système des examens publics, il obtient une certaine égalité dans l'instruction pour tout l'Empire. L'auteur nous donne une description fort curieuse des examens publics et des grades qui s'y rattachent. La musique et le chant forment une partie essentielle de l'instruction, et le bâton maintient la discipline. Les coups de bâton ne manquent pas même à l'éducation des princes. En fondant et en ouvrant une école, on présente aux dieux de riches offrandes, et l'empereur lui-même ne dédaigne pas d'inspecter les écoles. Ce ne sont pas exclusivement les enfants qui les fréquentent; on y voit aussi des personnes d'un âge plus avancé.

— Ce n'est pas la première fois qu'on traite de la législation de Grégoire VII, relativement aux élections des évêques en Allemagne. Déjà, en 1866, M. Giesebrecht, le célèbre auteur de l'*Histoire des empereurs d'Allemagne*, avait publié, dans les *Annales historiques de Munich*, un traité sur la législation de l'Église au temps de Grégoire VII. Sous plusieurs rapports, l'ouvrage qui vient d'être publié sur ce sujet[1], pourrait être regardé comme une continuation de la publication de M. Giesebrecht. Certains points que M. Giesebrecht avait plutôt effleurés qu'approfondis, sont ici traités d'une façon étendue. D'autres sont, non-seulement mieux précisés, mais encore élucidés d'une façon plus exacte. M. Melker croit pouvoir affirmer que « le but de Grégoire VII était non-seulement d'écarter l'influence temporelle pour rétablir l'élection canonique des évêques dans toute sa liberté, mais encore d'acquérir aux papes un droit absolu de nomination. » Il croit aussi que cette législation, si elle avait été favorisée par les circonstances, aurait abouti à l'acquisition complète de ce droit de nomination. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce grand pape, ne se contentant pas de l'élection libre des évêques, voulait assurer à ses successeurs une influence efficace sur la nomination des évêques. Ceux-là mêmes qui partageront les vues de l'auteur sur les tendances de Grégoire VII, ne manqueront

[1] *Papst Gregor VII Gesetzgebung und Bestrebungen in Betreff der Bischofswahlen*. Von H. Melker. Leipzig, Priber, 1869, gr. in-8° de x-256 p.

Digitized by Google

pas de lui reprocher une certaine prolixité dans l'exposition, et une lourdeur de raisonnement qui fatigue le lecteur.

— Après l'*Histoire de Henri IV* par Giesebrecht, où l'activité de saint Anno, archevêque de Cologne, apparaît sous toutes ses faces, au moins en ce qui regarde les affaires politiques de l'Empire, on pourrait se demander si l'ouvrage de M. Lindner [1] était bien utile. Sans doute, on pouvait présenter la vie et les faits du grand archevêque sous d'autres points de vue. A côté de l'homme politique, il y avait l'homme privé, l'homme de Dieu, le prince de l'Église, méconnu ou maltraité par Flotho comme par Giesebrecht. Personne ne contestera que cet ouvrage ne soit le fruit de sérieuses études et ne soit écrit avec habileté. Pour le politique, M. Lindner est à peu près d'accord avec Giesebrecht et Flotho; mais pour certains détails, les données de l'auteur paraissent plus sûres et mieux fondées, — ce que M. Giesebrecht lui-même a reconnu d'ailleurs dans la dernière édition de son grand ouvrage. Ainsi, la déposition de Henri IV ne fut pas secrètement décrétée à Gerstungen en 1075, et les raisons alléguées par l'auteur contre ce fait, admis presque généralement, que, dès 1069, Adalbert de Brême avait été rappelé à la cour de Henri IV, méritent l'attention sérieuse des historiens. Pour les autres résultats que l'auteur croit avoir atteints, on fera bien de les comparer avec les remarques de Giesebrecht dans sa dernière édition de l'*Histoire des empereurs*.

— Les *Diurnali* de Messer Matteo di Giovenazzo, le plus ancien ouvrage en prose qui ait été écrit en langue italienne, jouissait jusqu'ici chez les historiens d'une grande autorité; on le comptait au nombre des sources les plus importantes pour l'histoire de Frédéric II, de Manfred et des premiers rois angevins. L'auteur des *Diurnali* se borne à raconter les faits qui se sont passés près de lui; il les examine, les discute et nous offre précisément ce dont on regrette souvent l'absence dans les chroniques du moyen âge : une abondance de détails précis et authentiques. La valeur de ces *Diurnali*, dont l'authenticité ne fut d'ailleurs contestée par personne, était un peu amoindrie par la confusion qui régnait dans la chronologie, confusion si grande que feu Böhmer crut devoir s'abstenir de les utiliser pour ses *Regesten* des Hohenstauten. Les deux derniers éditeurs (le duc de Luynes, Paris, 1839, et Hermann Pabst) ont cherché à expliquer cette confusion dans les dates en supposant qu'aux indications primitives avaient été jointes des dates de jours et de mois, mais non d'années. A leur avis, ces dernières avaient été ajoutées dans une rédaction postérieure. M. Bernhardi, dans l'opuscule où il étudie cette question [2], rejette comme trop ingénieuse l'explication que le duc de Luynes donna le premier, et que Pabst adopta plus tard, bien

[1] *Anno II der Heilige, Erzbischof von Coeln*, 1056-1075. Von LINDNER. Berlin, Duncker und Humblot, 1869, gr. in-8° de 117 p.

[2] *Matteo di Giovenazzo. Eine Fälschung des* 16 *Jahrhunderts*. Von W. BERNHARDI. Berlin, Weber, 1868, gr. in-4° de 46 p.

Digitized by Google

qu'avec plus de circonspection. Il étudie le journal de Matteo tel qu'il est, et non pas ce qu'il devrait être. Il démontre que le texte non amendé contient toutes les erreurs possibles, erreurs vraiment incroyables chez un auteur qui, comme Matteo le prétend, aurait été si voisin des événements. Presque toujours l'auteur, en racontant des événements qui, en partie, se passent sous ses yeux, se trouve en contradiction flagrante avec ce qui est établi d'une manière irréfragable par des documents authentiques. M. Bernhardi démontre même que des événements, auxquels Matteo prétend avoir pris part, ne se sont jamais accomplis ; il arrive ainsi à soupçonner une falsification. La démonstration de M. Bernhardi est aussi sagace que convaincante. Il nous fait voir l'une après l'autre les sources où Matteo a puisé : Giovanni Villani, puis Platina, Blondus. Quant à l'auteur de cette falsification, les connaissances approfondies de l'auteur lui permettent de le désigner d'une façon presque certaine : c'est le Napolitain Costanzo, le même qui se donnait comme ayant fait la découverte des *Diurnali*, et qui les forgea dans un intérêt généalogique. Un examen du dialecte, qui avait déjà excité les soupçons de Muratori, fait par un savant initié dans les anciens dialectes italiens, fournirait peut-être d'autres preuves à l'appui des assertions de M. Bernhardi.

— On sait que la commission historique de l'Académie royale des sciences de Munich a été chargée, par le roi de Bavière, de plusieurs travaux fort importants pour le développement de l'histoire d'Allemagne, et en particulier de la publication des chroniques des villes allemandes. Il faut reconnaître que la section historique à laquelle est échue cette partie de la grande entreprise s'acquitte fort bien de sa tâche. A peine les chroniques de la ville de Brunswick avaient-elles paru, que, sous la direction habile de M. Hegel, lui succède la chronique principale de la ville de Magdebourg [1]. On connaît l'influence que cette ville ancienne a exercée sur le développement du droit en Allemagne. La première partie des chroniques de Magdebourg contient la soi-disant *Schœppen-Chronique* (chronique des échevins), qui, quoique d'une importance incontestable, n'avait été publiée qu'en partie. Nous avons maintenant sous les yeux un texte très-exact de toute la chronique, avec des notes, des commentaires, une table des noms et des lieux. Dans une introduction, l'auteur, M. Janicke, secrétaire aux archives de Magdebourg, s'étend sur l'ouvrage et sur ses auteurs ; il suppose que plusieurs auteurs ont concouru à sa composition, et que d'autres annotations plus anciennes forment la base de la chronique actuelle.

— Si l'on veut bien connaître les sources de l'histoire d'Allemagne au moyen âge, on n'a qu'à ouvrir le bel ouvrage de M. Wattenbach. Il n'en est pas ainsi pour l'histoire d'Italie dans le même temps, et ce serait sans doute une entreprise des plus utiles que de composer

[1] *Die Chroniken der deutschen Städte.* Tome VII. Magdeburg; Leipzig, Hirzel, 1869, gr. in-8° de LII-508 p.

Digitized by Google

un ouvrage du même genre pour ce pays. Mais une telle composition exigerait encore bien des recherches spéciales sur tel ou tel auteur. Un travail préparatoire de ce genre nous est offert par M. le docteur Busson, d'Inspruck, que ses études sur l'origine et les causes des Vêpres Siciliennes ont conduit à des recherches assidues sur l'*Historia Fiorentina* de Ricordano Malespini et de son continuateur Giachetto [1]. L'ouvrage de Malespini, qui s'étend d'Adam à l'année 1286, est généralement peu estimé, parce que la plus grande partie s'en trouve fondue dans la chronique beaucoup plus connue de Villani, mérite cependant l'attention, non-seulement à cause de son contenu, mais parce que les *Diurnali* de Matteo di Giovenazzo ayant été reconnus faux, c'est le plus ancien ouvrage, écrit en italien, que nous possédions. Beaucoup d'erreurs ayant été accréditées sur les auteurs du livre et sur le temps où il fut composé, M. Busson démontre, par l'ouvrage lui-même, qu'il ne peut pas avoir été commencé avant 1278, que le chapitre XCIX ne peut pas avoir été écrit avant 1293, et le chapitre CXCVII avant 1299. Comme d'un autre côté la continuation commençant avec le chapitre CCXIV a été achevée, ce que Follini a déjà démontré, entre 1302 et 1309, on est en état de fixer d'une manière précise la date de sa composition. La partie qui traite des sources de l'*Historia Fiorentina* est aussi d'un grand intérêt. Pour les temps primitifs, M. Busson reconnaît aussi, comme source principale, une chronique latine inédite, et surtout la chronique de Martinus Polonus; puis, pour les années 1107-1259, quelques annales florentines encore inconnues. Pour les temps postérieurs, l'auteur s'est servi de relations contemporaines, et pour les Vêpres Siciliennes, d'une relation qui se trouve aussi dans l'*Historia conspirationis*. Une autre partie est consacrée à examiner l'usage que Villani a fait de cette source. Dans la dernière partie, M. Busson expose une découverte qu'il vient de faire sur l'usage que Dante a fait de la chronique de Malespini.

— Peu de provinces de Prusse ont, autant que la Silésie, produit d'historiens consacrant leurs loisirs à l'histoire de leur pays: Herber, Stenzel, Ritter et Grünhagen se sont distingués dans ce domaine. Mais la première place appartient assurément à M. Heyne, qui, après tant d'autres, nous a donné l'histoire la plus complète de la Silésie en général, et spécialement du diocèse de Breslau. Pour atteindre son but, qui était surtout d'écrire une histoire de ce diocèse [2], il a fait les recherches les plus approfondies, et a utilisé de nombreux manuscrits conservés aux archives de Silésie et dans celles de la cathédrale de Breslau. Dans les deux premiers volumes, il conduit l'histoire du diocèse jusqu'en 1419; le troisième volume

[1] *Die Florentinische Geschichte des Malespini und deren Benutzung durch Dante.* Innsbruck, Wagner, 1869, 90 p. in-8°.

[2] *Denkwürdigkeiten aus der katholischen Kirche Schlesiens von der ersten Hälfte des fünfzehnten Jahrhunderts bis in die Mitte des siebenzehnten Jahrhunderts*, von Dr Johann Heyne. Breslau, Korn, 1868, tome III. Gr. in-8° de XL-1304 p.

Digitized by Google

comprend la période de la souveraineté des rois de Bohême sur la Silésie, jusqu'à la conclusion de la paix de Westphalie. Le premier volume, seul, présente une histoire composée d'après les règles de l'art. Loin de nous de vouloir en faire un reproche à l'auteur. L'histoire d'un diocèse se compose de tant d'histoires spéciales, qu'il était peut-être impossible de faire autrement. La première partie jette une vive lumière sur les cruautés dont les Hussites souillèrent leurs incursions en Silésie. Quiconque voudra connaître ces horribles guerres et les barbaries qu'elles entraînèrent, devra recourir à cet ouvrage. Il nous semble pourtant que l'auteur a trop coloré cette triste peinture. Tous les torts ne furent pas du côté des Hussites. Croyant faire une œuvre agréable à Dieu en exterminant les Hussites, les croisés allemands commirent d'horribles cruautés, et provoquèrent ainsi des représailles sanglantes. Si l'auteur s'était servi aussi des sources hussitiques, nous aurions sans doute une appréciation plus équitable des cruautés des habitants égarés de la Bohême. On conçoit qu'une histoire si étendue doit recourir parfois aux travaux modernes. Or, parmi les ouvrages historiques cités par M. Heyne, on s'étonne de ne pas trouver l'excellente *Histoire de l'empereur Sigismond* par Aschbach, ainsi que les ouvrages non moins appréciés de Voigt sur Æneas Sylvius et Capistran, tandis qu'on remarque comme citées trop souvent les publications d'Adolphe Menzel. Pour l'époque de la Réformation, nous trouvons que l'auteur a des vues trop étroites et manque de franchise. Il ne sert de rien de voiler les grandes taches qui défigurèrent alors le corps de l'Église. L'histoire exige la vérité, la vérité tout entière.

— On sait que, dès le temps des guerres de religion en France, quelques historiens protestants ont prétendu que la régente de France et le duc d'Albe, lors de leur entrevue à Bayonne en 1565, avaient conclu une alliance formelle dans le but de détruire le protestantisme et de rétablir la religion catholique. On sait aussi quel profit surent tirer des bruits répandus sur cette alliance Guillaume d'Orange dans les Pays-Bas, et les chefs des Huguenots en France. Les protestants, croyant fermement à cette alliance de Bayonne, se prétendirent dans le cas de légitime défense, et prirent les armes en France et dans les Pays-Bas. Malgré les démentis des cours catholiques, tout le monde crut, en Allemagne, à cette alliance, et c'est seulement dans ces derniers temps que l'histoire sérieuse est revenue à la vérité. M. Kluckhohn vient de fournir une démonstration péremptoire de la fausseté des bruits qui avaient couru à cet égard[1]. C'est un mémoire de décembre 1565, découvert aux archives de Dresde, qui lui a fourni l'occasion d'examiner de plus près cette question. Les Huguenots cherchèrent naturellement à attirer dans

[1] *Zur Geschichte des angeblichen Bündnisses von Bayonne nebst einem Original-Bericht über die Ursachen des zweiten-Religions Krieges in Frankreich*, von H. Kluckhohn. München, Franz, 1869, in-8° de 51 p. (Ext. des Bulletins de l'Acad. des sciences de Bavière.)

Digitized by Google

leur alliance les protestants d'Allemagne, surtout les chefs des luthériens, les électeurs de Saxe; et, pour justifier leur soulèvement, ils adressèrent ce mémoire à la cour de Dresde. Ainsi cette erreur se trouve réfutée, espérons-le, pour jamais; mais d'autres bruits aussi peu fondés trouvèrent créance. Nous ne serions point étonnés qu'un jour on ne vînt à prétendre que le concile qui vient de s'ouvrir, ne poursuive avant tout un but d'extermination contre les protestants. Ce qui nous autorise à dire ceci, c'est, outre la disposition d'esprit de certains protestants, l'appréciation de la dissertation de M. Kluckhohn faite dans l'*Historische Zeitschrift* de M. de Sybel : « Une alliance formelle, à la vérité, y lit-on, n'a pas été conclue; mais l'inclination à agir ainsi existait. *On se sera concerté pour atteindre ce but.* » A quoi n'aboutirait-on pas en procédant ainsi par insinuation ?

— « Qui s'est jamais occupé de la guerre de Trente ans sans avoir le désir d'être renseigné sur Wallenstein, la figure assurément la plus extraordinaire qui s'offre à nous pendant cette période importante? Il apparaît comme une de ses personnifications les plus remarquables; porté par les circonstances, il parvient à un poste qui lui fait exercer pendant longtemps une influence prépondérante; enfin il tombe dans une catastrophe sur laquelle aujourd'hui même on n'est pas encore complétement éclairé. » Ainsi débute M. de Ranke dans son *Histoire de Wallenstein*[1], fruit d'une laborieuse vieillesse qui heureusement conserve toute sa vigueur. La jeunesse de Wallenstein est traitée en peu de mots. L'auteur se réserve-t-il de la montrer dans son vrai jour? ou veut-il par là indiquer qu'il rejette les données reçues sur cette époque de la vie du héros? Nous ne savons. Il nous serait impossible d'indiquer tous les résultats nouveaux acquis dans ce livre; bornons-nous à noter les points les plus saillants. M. de Ranke place Wallenstein très-haut comme capitaine et comme homme d'État. « Parmi les stratégistes, dit-il, Wallenstein occupe une place honorable et même considérable. Ses plans attestent qu'il tenait compte non-seulement des conjonctures politiques, mais encore plus de la position géographique. Ce qui est propre à Wallenstein, c'est l'emploi de la cavalerie légère de concert avec les pièces de campagne, emploi qui lui permit presque toujours de tenir la campagne. Il a toujours été regardé comme le fondateur principal de l'artillerie autrichienne; on pourrait le regarder comme le fondateur de l'armée autrichienne tout entière. C'était un capitaine consommé. » « La fantaisie se joignait en Wallenstein à une grande habileté pratique. Poursuivant dans sa politique des plans gigantesques, il conçut en même temps des projets tendant à un but précis et qu'il était possible d'atteindre. » Et p. 350 : « Quelle entreprise grandiose que de vouloir terminer en Allemagne cette guerre désastreuse, de rétablir la paix religieuse en écartant

[1] *Geschichte Wallensteins*, von Leopold von Ranke. Leipzig. Duncker und Humblot, 1869, gr. in-8° de XII-532 p.

Digitized by Google

tout ce qui l'avait troublée, de restituer en même temps l'intégrité à l'Empire! Voulant rétablir la paix religieuse sur la base de l'égalité des confessions, Wallenstein se trouve en opposition avec le parti espagnol dominant à la cour. Il s'efforce donc de rétablir la paix *sans*, et s'il le faut, *contre* l'empereur. C'est pourquoi il tâche de mettre dans ses intérêts les colonels des régiments. En même temps il reprend les négociations avec la Saxe, et sonde même la France pour s'assurer si cette puissance l'aiderait à ceindre la couronne de Bohême. Il n'avait pas encore outrepassé ses pouvoirs, lorsque le parti espagnol et jésuitique à la cour détermina l'empereur à signer ses lettres de déposition. D'abord on crut à Vienne pouvoir faire enlever le général au milieu de ses troupes, par Aldringer et Piccolomini. Ce plan ne réussissant pas, on ordonna aux colonels restés fidèles de l'abandonner. C'est alors qu'eut lieu la catastrophe; elle n'était pas l'œuvre de l'empereur, mais du cercle qui l'entourait. » Du reste, M. de Ranke laisse indécise la question de savoir si Buttler conçut de lui-même la funeste résolution, ou s'il agit d'après l'ordre de Piccolomini. On fera bien d'être en garde contre un certain parti pris de l'auteur en ce qui touche à la religion, malgré les ménagements qu'il garde dans la forme. La vérité historique ne pourra que gagner, si l'on place, à côté de cet ouvrage, les publications analogues dues à Förster, Janko, Palacky, Hurter, Dudik, Gindely, Aretin et Schottzy.

— M. Brunner a publié récemment un livre intitulé : *Die Mysterien der Aufklärung in Œsterreich* [1]. Par *Aufklärung*, on ne doit pas entendre la vraie civilisation qui provient du christianisme ou qui y conduit, mais cette fausse civilisation du dernier siècle qui se mettait partout en opposition ouverte avec la religion chrétienne. C'est pour éclairer l'histoire de cette fausse civilisation en Autriche, surtout au temps de Joseph II ; c'est pour répandre plus de lumière sur les personnages et les événements de ce temps, que l'auteur a réuni ici une foule de documents inédits ou peu connus. M. Brunner a publié bon nombre de documents très-propres à bien faire connaître cette période, dont les tristes conséquences sont encore aujourd'hui si sensibles en Autriche. Ce livre est riche en détails et très-instructif. M. Brunner nous apprend, les documents en main, que les francs-maçons mirent en scène toute cette fausse civilisation, que leur dernier but était la chute de l'Église, et que, se propageant rapidement, avec l'aide de la presse, ils en arrivèrent à diriger toute la monarchie. Tant que les francs-maçons ne firent qu'aider l'empereur dans ses tentatives de réforme, il les laissa faire ; mais sentant bientôt que, du fond de leurs retraites inconnues, ils exerçaient leur influence dans toutes les branches de l'administration, et le poussaient plus loin qu'il ne voulait, il se tourna brusquement contre eux, mais en ne prenant que des demi-mesures. De

[1] *Die Mysterien der Aufklärung in Œsterreich*, 1770-1800. Aus archivalischen und anderen bisher unbeachteten Quellen, von Sebastian Brunner. Mainz, Kirchheim, 1869, in-8° de xxii-564 p.

Digitized by Google

fréquentes allusions à la situation actuelle ne seront pas goûtées par tout le monde ; mais les adversaires de M. Brunner eux-mêmes ne contesteront pas que cet ouvrage renferme d'abondants matériaux pour l'histoire de l'Autriche sous Joseph II, et que la connaissance des faits qui y sont exposés est absolument nécessaire pour comprendre la situation actuelle de cet empire, surtout en ce qui touche aux affaires ecclésiastiques.

— Le livre de M. de Vivenot intitulé *Thugut, Clerfait et Wurmser; Documents originaux tirés des archives de Cour et d'Etat, et des archives de la guerre, de juillet* 1794 *à février* 1797 [1], contient, outre une introduction assez longue et assez complète pour offrir une histoire des temps sur lesquels roule la correspondance, deux cent soixante lettres, écrites pour la plupart par l'empereur François Ier aux commandants en chef Clerfait, Wurmser et Alvintzy, avec les réponses de ces généraux. Les autres lettres émanent de quelques ministres ou diplomates célèbres du temps, comme Thugut, Grenville, Dietrichsten et autres. Le nombre de ces lettres est trop grand, leur contenu trop important pour que je puisse ici en donner une idée tant soit peu complète. Il est reconnu par tous ceux qui n'ont pas fermé les yeux à la vérité, que M. de Sybel, dans son *Histoire des temps de la Révolution*, a voulu discréditer l'Autriche, en montrant le ministre Thugut consacrant toutes les forces de l'État à des acquisitions en Pologne, abandonnant volontairement la Belgique et forçant ainsi la Prusse à faire avec la France la triste paix de Bâle. Or, on n'a qu'à lire les premières lettres de cette collection, pour voir que l'empereur François, bien éloigné de céder volontairement la Belgique, envoya à ses généraux dans les Pays-Bas ordres sur ordres, plus pressants les uns que les autres, pour consacrer toutes les forces à la défense, puis au recouvrement de ce pays, qui, quoiqu'il fût bien éloigné du corps principal de l'État autrichien, et difficile à défendre, était un véritable boulevard pour l'Allemagne comme pour l'Autriche, et restait toujours un objet important en vue de la conclusion de la paix.— « Je ne puis me dispenser, écrivait l'empereur le 20 août 1794, de regarder la perte de Valenciennes et de Condé comme un coup funeste pour la monarchie, et qu'il importe par conséquent à tous égards de prévenir, s'il est encore possible. Les alliés insistant en même temps avec force sur un concert avec eux pour la reprise des opérations offensives contre l'ennemi, j'ai été dans le cas de leur promettre d'envoyer sans délai le général Beaulieu auprès du duc d'York, pour y arrêter avec les généraux des alliés un plan d'opération, dont le but est le recouvrement au moins partiel des Pays-Bas, et la conservation des places conquises sur la France. » Le 15 du mois précédent, il avait écrit au prince de Saxe-Cobourg,

[1] *Thugut, Clerfait und Wurmser. Original-Documente aus dem K. K. Haus-Hof-und Staats-Archiv und dem K. K. Kriegs-Archiv in Wien von Juli* 1794 *bis Februar* 1797. Mit einer historischen Einleitung, von Alfred Ritter von Vivenot, K. K. Hauptmann. Wien, Braumüller, 1869, gr. in-8° de xxxi-633 p

Digitized by Google

alors encore commandant en chef des impériaux dans les Pays-Bas : « J'attends donc avec certitude que vous pensiez non-seulement à défendre la position d'Anvers à Namur avec la plus grande opiniâtreté, mais vous occupiez encore à trouver les moyens pour reprendre l'offensive immédiatement après l'arrivée des renforts, afin de recouvrer une aussi grande partie de la Belgique que possible, et de prévenir d'une manière ou d'autre la perte des forteresses acquises avec tant de sacrifices en sang comme en argent. » Le 30 du même mois, il réitère ses ordres de défendre énergiquement le pays et de rétablir la discipline militaire un peu relâchée. Le même ordre est donné à Cobourg, le 13 août. En nommant le comte de Beaulieu chef de l'état-major, il ordonne de recouvrer la Belgique dans toute son étendue.— Qui pourrait douter, en présence d'ordres si formels et tant de fois répétés, de la ferme volonté de l'empereur de conserver les Pays-Bas ?

— Beaucoup d'écrits ont été publiés sur l'insurrection de Vienne d'octobre 1848, mais aucune histoire de cet événement remarquable n'avait paru jusqu'ici. Les meilleurs ouvrages que nous avions, ceux de Dunder et de Tenneberg, n'envisagent qu'un côté de l'événement. L'ouvrage de M. Dunder est un recueil de documents inappréciables, mais dans un cadre restreint. Pour tout ce qui se passe au siége du commandement en chef de la garde nationale et de ses organes, cet ouvrage restera la principale et la meilleure source ; il n'est ni assez complet ni assez bien écrit pour nous offrir une histoire complète. Ce dernier reproche ne saurait être adressé au livre de M. Tenneberg, le plus étendu après celui de Dunder. La narration de Tenneberg est claire, facile et pleine d'intérêt ; mais l'auteur ne sait que ce qui se passe dans les environs de Messenhauser, et même pour ces faits, il ne passe pas pour très-véridique. L'ouvrage nouveau qui vient de paraître sur ce sujet [1] a pour auteur un homme qui ne se nomme pas, mais qu'on reconnaît pour avoir appartenu au quartier général du prince de Windischgraetz, commandant en chef des troupes impériales qui mirent le siége devant Vienne. L'auteur connaît fort bien la cour impériale, mais mieux encore le quartier général, et cet important personnage historique autour duquel se concentrait alors presque tout le pouvoir. On croit généralement qu'un aide de camp de Windischgraetz, intimement lié avec le prince, a composé cet ouvrage, reconnu comme le meilleur qui ait été publié jusqu'à présent sur la rébellion des Viennois. L'auteur, quel qu'il soit, n'est pas au-dessous de sa tâche, et l'on s'aperçoit bien vite qu'il veut dire la vérité, sans faire abstraction pour cela de son opinion personnelle.

— Depuis l'apparition du grand ouvrage dû à l'état-major autri-

[1] *Geschichte Oesterreichs vom Ausgange des Wiener October Aufstandes* 1848. I. *Die Belagerung und Einnahme Wiens October* 1848, von S. von G. — Mit urkundlichen Beilagen und einer Übersichtskarte. Prag, Tempsky, 1869, in-8° de XII-528 p.

Digitized by Google

chien[1], et complété par un ouvrage semblable émané de l'état-major saxon, il est devenu possible d'établir une comparaison avec le récit de la guerre de 1866, publié par l'état-major prussien. On obtient ainsi des renseignements sur bien des détails qui n'ont pas encore été présentés sous leur véritable jour. Mais pourtant, ces publications ne suffisent pas pour concilier toutes les données contradictoires. Le volume que nous annonçons termine l'ouvrage, et est divisé en six parties : événements depuis la bataille de Kœnigsgrætz jusqu'à l'arrivée de l'armée impériale à Olmütz; situation générale de l'État; résolution de continuer la guerre; marche de l'armée prussienne, retraite des impériaux; marche de l'armée au sud vers le Danube; résultats de la médiation française; combat de Blumenau, suspension d'armes au nord; activité des garnisons et des corps détachés sur les flancs et les derrières de l'armée prussienne; négociations en Italie; continuation projetée de la guerre au midi; paix au nord et au sud. — Viennent ensuite de nombreux suppléments : listes des morts, renseignements sur la position des armées, plans des marches, traités et négociations diplomatiques. Les cartes et plans, où l'on trouve marquée la position des troupes, sont très-bien exécutés, et permettent de juger d'un coup d'œil la situation des parties belligérantes. La prompte exécution de l'ouvrage mérite d'autant plus d'être louée qu'on ne nous y a pas habitués en Autriche.

— M. Beda Dudik vient de publier des *Souvenirs de la campagne d'Italie de* 1866[2], dédiés au prince impérial Rodolphe, archiduc d'Autriche. L'auteur avait été adjoint par l'empereur lui-même au quartier général en Italie, comme « historien et seul rapporteur officiel. » Après une introduction sur l'ouverture de cette glorieuse campagne, il raconte, dans trente-sept lettres qui vont jusqu'au 27 avril 1869, les événements dont il a été le témoin, en ajoutant maints documents intéressants. C'est une lecture des plus attrayantes que nous offrent ces *Souvenirs*, qui contiennent de ces petits traits qui montrent les hommes et les choses sous leur vrai jour. Les détails donnés sur les hôpitaux militaires sont aussi pleins d'intérêt. A la fin du livre se trouvent quelques lettres sur un voyage fait par l'auteur à Venise, par ordre du gouvernement, pour enlever des archives et de la bibliothèque de Saint-Marc tous les documents dont la possession paraissait utile, dans un intérêt d'État. Mais douze cent quatre-vingt-cinq volumes, transportés par M. Beda Dudik à Graetz, en Styrie, firent retour après la paix.

P. Beckmann.

[1] *Œesterreichs Kämphe im Jahre* 1866. Nach Feldacten bearbeitet durch das K. K. Generalstabsbureau für Kriegsgeschichte. Tome IV. Wien, Gerold's Sohn, 1869. Gr. in-8° de 323-46 p.

[2] *Erinnerungen aus dem Feldzuge in Italien.* Von Dr Beda Dudik. Wien-Braumüller, 1870. in-8° de 155 p.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

M. Cobbe a composé sur les rois normands de l'Angleterre [1], c'est-à-dire sur Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux, Henri Ier et Etienne un volume si intéressant, si bien écrit et si consciencieusement rédigé que je voudrais le voir adopté par les écoles où il ne tarderait pas à remplacer les manuels arides et ennuyeux dont on se sert aujourd'hui. Dire que cet ouvrage est emprunté aux sources originales, aux anciennes chroniques et aux annales du moyen âge, c'est recommander au lecteur une suite de tableaux naïfs mais vrais, pleins de relief et en même temps fort exacts. Nous n'en sommes plus, grâces à Dieu, en France, à prouver que le système monastique rendit, il y a huit siècles, d'inappréciables services à la société, et on convient assez volontiers aujourd'hui que les moines n'étaient pas des Epicuriens ou des sots ; mais de l'autre côté du détroit cette thèse passe encore, en quelques coteries, pour un paradoxe, et M. Cobbe a cru nécessaire de consacrer une longue introduction à l'énumération des mérites de ses autorités. D'un coup de crayon il marque bien la physionomie de chaque annaliste, et ces traits de détail se groupent harmonieusement dans un cadre bien proportionné. On est si habitué de nos jours aux histoires soi-disant philosophiques, c'est-à-dire, le plus souvent à un amas de verbiage bâti sur la pointe d'une aiguille, qu'il y a du plaisir à voir enfin ces graves et honnêtes témoins de l'ancienne société venir raconter ce qu'ils ont vu, et décrire leurs propres impressions. Non pas que Roger de Hoveden, Ingulphe, Mathieu Paris et même Bède le Vénérable soient toujours irréprochables ; M. Cobbe le sait mieux que personne ; mais il serait souverainement injuste de leur demander des qualités qu'ils ne pouvaient *chronologiquement* pas avoir ; ils peignent, ils racontent, ils ne raisonnent pas. La rédaction d'un volume tel que celui-ci demande plus d'attention qu'on ne le suppose ; il ne s'agit pas en effet de détacher au hasard un chapitre ou un paragraphe à grands coups de ciseaux ; il faut observer une

[1] *History of the Norman Kings of England, from a New Collation of the Contemporary Chronicles.* By Thomas Cobbe. London, Longmans, 1869, in-8° de xciii-387 p.

Digitized by Google

certaine symétrie et faire œuvre d'artiste. C'est en quoi M. Cobbe a admirablement réussi, et lorsqu'il aura effacé çà et là quelques taches très-légères, du reste, qui déparent son style, le lecteur n'aura plus que des éloges à lui adresser. Je signalerai de plus un appendice sur l'histoire ecclésiastique de l'époque, douze tableaux généalogiques utiles à consulter, et l'*index* fort ample qui termine le volume. Les auteurs auxquels les différents épisodes ont été empruntés, sont toujours cités à la marge.

— Le nouveau volume [1] de la brillante série commencée avec tant de bonheur par le Dr Hook, doyen de l'église cathédrale de Chichester, contient la biographie du cardinal Pole, c'est-à-dire qu'il traite d'une des époques les plus intéressantes de l'histoire, non pas seulement de l'Angleterre mais de toute l'Europe. Reginald Pole, on le sait, appartenait à la famille royale, étant le petit-fils du duc de Clarence qui périt noyé dans un tonneau de malvoisie. Son éducation fut très-soignée, il suivit avec éclat les cours de l'Université, et publia un livre dont la réputation n'a pas encore disparu entièrement, — *la vie de Christophe de Longueil*. Après avoir passé quelque temps à visiter les principaux pays de l'Europe et à y étudier le mouvement intellectuel et religieux qui entraînait la société dans des voies nouvelles, Pole revint en Angleterre, où Henri VIII lui offrit l'archevêché d'York. Alors commença pour lui une vie agitée et aventureuse, passée au milieu des complications de la politique, et dont l'histoire nous a déjà raconté les émouvantes circonstances. Le Dr Hook a pu profiter, en écrivant ce volume, des documents si précieux conservés parmi les archives de Simancas, et des trésors accumulés au *Record-office* à Londres. Ainsi armé de toutes pièces, n'avançant rien qu'il ne puisse prouver, et repoussant l'esprit de parti avec une détermination que bien d'autres historiens ne feraient pas mal d'imiter, il nous a donné un volume qui, par cela même, courra grand risque de ne plaire à personne. Si les pièces qu'il nous allègue sont authentiques, — et pourquoi en douterions-nous ? — Pole n'était pas toujours aussi sincère qu'il le paraissait, et savait à l'occasion mentir avec le plus grand sang-froid. D'un autre côté, le Dr Hook prend soin de plaider en faveur de l'évêque Gardyner, que l'on regarde ordinairement en Angleterre comme un prêtre fanatique et cruel, et auquel on attribue des actes de barbarie dont il ne fut jamais coupable. S'il faut en croire notre auteur, Reginald Pole aurait été très-disposé, dans l'origine, à favoriser la réforme de l'église, sans pour cela vouloir refuser de reconnaître la suprématie du Saint-Siége. Ce fut la haine qu'il portait à Henri VIII qui lui fit adopter la ligne de conduite opposée, et qui le transforma en un champion énergique de la papauté. Les archives de Simancas nous apprennent que, se trouvant à Venise en 1534, Pole confia à Zornoza, l'envoyé de l'empereur Charles-Quint, ses vues politiques, lui don-

[1] *Lives of the Archbishops of Canterbury*. By Walter Farquhar Hook, D.D., Dean of Chichester. Vol. III. *New Series, Reformation Period*. London, Bentley, 1869, in-8°.

Digitized by Google

nant à entendre qu'il avait noué une correspondance avec des personnages influents dont le projet bien arrêté était de détrôner le roi et de soumettre l'Angleterre à l'empereur lui-même. Je ne pousserai pas plus loin mon examen d'un livre qui mérite d'être lu, quelle que soit l'opinion que l'on adopte au sujet du fameux cardinal.

— Le troisième volume du grand travail de M. Freeman [1] mérite d'être examiné à part ; en attendant qu'il le soit, je ne veux pas le passer sous silence ici, dussé-je n'y consacrer qu'un simple paragraphe. Le docte historien avait à traiter d'une époque décisive dans l'histoire d'Angleterre, savoir le règne d'Harold, la bataille d'Hastings ou de Senlac, et l'interrègne; les matériaux abondaient : chroniques originales, dissertations, poëmes, codes, lettres, chartes, monuments de toute espèce; comment faire pour résumer tout cela ? Près de huit cents pages d'une impression très-serrée y suffisent à peine, et l'on voit que l'auteur aurait pu facilement doubler les proportions de son récit, tant les pièces justificatives abondent, s'il n'avait craint de fatiguer le lecteur. Les écrivains érudits comme l'est M. Freeman sont ordinairement fort ennuyeux ; et lorsqu'on prend un volume d'histoire où le texte disparaît presque étouffé sous les notes et les appendices, on ne s'attend guères à y rencontrer des tableaux dignes d'un artiste. Il en est tout autrement ici ; le savoir de l'auteur est vraiment extraordinaire, ses lectures sont immenses, la masse de faits qu'il a su réunir étonne; mais en même temps il a le goût qui coordonne ces matériaux, et le talent de style qui sait les présenter d'une manière agréable. J'ai à peine besoin de dire que la description de la bataille de Hastings a été de la part de M. Freeman l'objet d'un soin spécial ; je recommanderai aussi, comme morceau frappant, le passage du volume où le duc Guillaume apprend la mort d'Edouard et le couronnement d'Harold. Aidé par les conseils et le coup d'œil d'un officier du génie que ses travaux historiques ont lui-même rendu célèbre, M. le colonel James, notre auteur, a fait lever un plan de la bataille de Hastings, ainsi qu'une carte du voyage et de la campagne de Guillaume, et une autre de la campagne de Stamford-Bridge. Les notes étendues qui composent l'appendice sont au nombre de trente-neuf ; je citerai, parmi les plus intéressantes, la première, où il est question de la valeur historique de la tapisserie de Bayeux ; la septième, qui traite de l'administration d'Harold, et la trente-quatrième, où l'on trouvera des détails sur la bataille de Senlac.

— M. Nicholls, bibliothécaire de la ville de Bristol, vient de publier un livre assez intéressant [2] sur la vie et les aventures de

[1] *The History of the Norman Conquest of England, its Causes and Results.* By Edward Freeman, M.A. — *Vol. III The Reign of Harold and the interregnum.* Oxford, Clarendon Press; London, Macmillan, 1869, in-8° de xxviii-768 p.

[2] *The Remarkable Life, Adventures and Discoveries of Sebastian Cabot, of Bristol, the Founder of Great Britain's Maritime Power, Discoverer of America, and its First Colonizer.* By J. Nicholls, City Librarian, Bristol. London, Low, 1869, in-8°.

Digitized by Google

Sébastien Cabot, le grand navigateur. On sait que cet illustre navigateur était le fils d'un marchand anglais établi à Venise; mais la plus grande incertitude règne encore parmi les historiens au sujet du lieu de sa naissance, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le témoignage de Cabot lui-même nous laisse dans le plus grand doute. « Sébastien Cabot *m'a dit* (ainsi parle Eden) qu'il était né à Bristol, qu'à l'âge de quatre ans il fut emmené par son père à Venise, d'où il revint en Angleterre longtemps après, ce qui a fait croire qu'il était Vénitien. » D'un autre côté, le cardinal Gaspard Contarini nous raconte que Cabot lui dit un jour : « A vous dire vrai, monsieur l'Ambassadeur, je suis né à Venise, mais j'ai été élevé en Angleterre; je suis entré au service de Leurs Majestés Catholiques, et le roi Ferdinand m'a nommé capitaine avec 50,000 maravédis d'appointements. Plus tard, Sa Majesté le Roi actuel m'a confié le grade de pilote-major avec un supplément de 50,000 maravédis, outre 25,000 que je reçois comme adjudant de la côte. » Voilà deux assertions également claires, laquelle choisir? Un critique peu courtois remarque en passant que Sébastien Cabot était aussi grand menteur que navigateur illustre; M. Nicholls s'indigne, et animé d'un chatouilleux esprit de patriotisme, il fait de son mieux pour rattacher son héros à l'Angleterre en général, et à la ville de Bristol en particulier. La thèse ne me paraît pas prouvée. Le volume en question est passablement curieux d'ailleurs, et d'une lecture fort agréable.

— La science du blason est regardée par quelques personnes comme très-inutile [1], et à l'époque démocratique où nous vivons, il est de mode de hausser les épaules lorsqu'on entend parler de merlettes, de gueules, de lambrequin et de besants. Il me semble évident néanmoins qu'une certaine connaissance de l'art héraldique est indispensable à ceux qui s'occupent d'histoire, et on rencontre plus d'un document qu'il serait impossible d'identifier et d'expliquer, si l'on ne pouvait interpréter l'écusson qui y est attaché. L'Angleterre compte un bon nombre d'ouvrages fort bien rédigés sur ces matières, — ouvrages dont les auteurs s'accordent à ne pas faire remonter les origines des armoiries plus haut que le milieu du douzième siècle. M. Ellis n'est pas de cet avis; il soutient que les Grecs eux-mêmes connaissaient le blason, et il cite à ce propos Hésiode, Homère, Euripide et Eschyle. D'après l'auteur des *Travaux et des jours*, le bouclier d'Hercule portait un dragon ou une hydre d'or sur champ d'azur; l'Egide était revêtue d'armoiries, et les sept chefs qui attaquèrent Thèbes avaient chacun sa devise. Tout le monde conviendra que les Grecs connaissaient l'art des emblèmes, et dans les batailles des temps primitifs, il était aussi nécessaire qu'à l'époque du moyen âge, de pouvoir se retrouver et se rallier; mais la question importante est celle-ci : les emblèmes des héros grecs et romains étaient-ils héréditaires? Tant que ce problème n'aura pas été résolu,

[1] *The Antiquities of Heraldry, collected from the Coins, Gems, Vases, and other Monuments of Pre-Christian and Mediæval Times.* Illustrated. By William Smith Ellis. London, J. R. Smith, 1869, in-8°.

Digitized by Google

on ne pourra rien affirmer ou nier au sujet de la thèse dont M. Ellis s'est constitué le champion. Cette difficulté mise à part, le livre que j'ai essayé de faire connaître ici est excellent, et on y trouvera une foule de détails curieux sur divers points de la science du blason.

— M. Thorold Rogers est un des professeurs de l'Université d'Oxford [1], et on le regarde en Angleterre comme une autorité sur les questions d'économie politique. Aussi lira-t-on avec empressement l'article biographique qu'il a consacré dans son nouveau volume à Adam Smith ; c'est sans contredit le meilleur du livre. M. Rogers n'a pas le talent de mettre en relief les personnages dont il nous raconte l'histoire ; ses portraits manquent d'individualité, et sont bien inférieurs, par exemple, à ceux de Miss Martineau. Voilà justement pourquoi la notice sur Adam Smith, que je citais tout à l'heure, est irréprochable. En parlant de lui, notre auteur n'avait guère qu'à présenter un exposé de doctrines, et dans tout ce qui se rapporte à des sujets de cette nature, il parle d'or. Outre Adam Smith, il nous met sous les yeux les portraits de Montagu, de Walpole et de Cobbett. Cette dernière esquisse lui donne l'occasion de dire deux mots de Pitt et de la Révolution française. On a attribué à une infinité de motifs l'animosité du grand ministre tory contre la France ; voici l'explication qu'en propose M. Rogers. S'unir à Fox eût été pour Pitt partager le pouvoir avec un rival, et descendre à la postérité à frais communs, pour ainsi dire, avec son ennemi politique. Il n'y avait pas moyen de songer à cela, aussi préféra-t-il la guerre à la paix, l'ambition au patriotisme, le portefeuille ministériel à la générosité. Représentant à la Chambre le parti antifrançais, et pour lequel la guerre contre la France était une condition de durée, il engagea la nation dans une entreprise qui ne pouvait finir que par la défaite de Napoléon ou l'anéantissement de l'Angleterre. Il n'y avait pas de compromis possible. — Il ne serait pas difficile de réfuter cette assertion, et M. Guizot l'a fait d'une manière à laquelle il n'y a pas de réplique; mais n'oublions pas que M. Thorold Rogers est un radical, et qu'à son point de vue les torys ne sauraient jamais rien dire ni rien faire de bon. Cependant, lorsqu'il s'agit de comparer entre elles les deux révolutions de 1680 et de 1789, le docte professeur donne l'avantage à ses compatriotes, et là je crois qu'il a parfaitement raison. On pourra trouver à redire à ce qu'il représente l'égalité devant la loi comme une des *traces superficielles* du mouvement de 1789, on le blâmera probablement d'avoir donné à entendre qu'une explosion dirigée contre la société politique tout entière, telle que l'ancien régime l'avait constituée, aurait dû se terminer avec le même calme et les mêmes résultats qu'une révolution dynastique et essentiellement locale. Mais il n'y a pas d'exagération à dire que les garanties de liberté que la révolution de 1789 a données à la France, sont bien différentes de ce que l'on était en droit d'attendre après les pompeuses promesses d'il y a soixante ans.

[1] *Historical Gleanings : Montagu, Walpole, Adam Smith, Cobbett.* By James E. Thorold Rogers. London, Macmillan, 1869, in-8°.

Digitized by Google

— M. Hepworth Dixon[1] s'est fait une réputation considérable comme écrivain et comme critique, et ses deux ouvrages sur la société américaine ont produit une sensation extraordinaire, que la publication du premier volume de l'histoire de la Tour de Londres a amplement confirmée. C'est du tome second qu'il s'agit aujourd'hui, et, en particulier, de la conspiration des poudres. Que n'a-t-on pas écrit sur cette fameuse affaire! L'animosité religieuse, toujours si vivace de l'autre côté du détroit, s'en est emparée; et la légende s'est plu à embellir ou, pour parler plus exactement, à grossir un fait sur lequel il eût été de la plus grande importance de connaître la stricte vérité. M. Hepworth Dixon est protestant, je le dis tout d'abord, et à ce titre le témoignage qu'il rend me paraît d'autant plus précieux. Eh bien! il ressort évidemment de son ouvrage que la mystérieuse affaire à laquelle le nom de Guy Fawkes a été toujours associé, ne fut pas l'œuvre des catholiques anglais. Ils l'ont, au contraire, ouvertement désavouée; l'archiprêtre s'expliqua sur ce sujet avec toute l'énergie désirable; les ecclésiastiques de divers rangs ne se montrèrent pas moins indignés; et quant à l'accusation qui fait peser sur les Jésuites la responsabilité de ce complot, elle est également fausse. La Société de Jésus, comme société, s'y opposa constamment, et le général Aquaviva plus que personne. D'après les pièces justificatives qui nous ont été conservées, il paraît que le projet de tuer le roi et de se débarrasser de tout le Parlement du même coup, fut concerté par un petit nombre de nouveaux convertis poussés au fanatisme, et encouragés par cette tourbe de bandits et de scélérats que l'on trouve toujours prêts à imaginer et à exécuter les crimes les plus abominables. L'Espagne, animée sans cesse contre l'Angleterre des sentiments de la haine la plus profonde, et qui n'avait pas perdu l'espérance de frapper au cœur dans ce pays le protestantisme et la liberté, remuait les fils de l'intrigue. Jacques Ier une fois mort et la famille royale éteinte, il était facile, au milieu de la confusion générale, de rétablir l'ancienne religion, et de mettre sur le trône un agent de la cour de Rome puisque, surtout, les représentants les plus importants du protestantisme dans les deux chambres du Parlement, devaient être les victimes d'une catastrophe commune. On sait ce qui arriva, et combien la férocité de Catesby et de ses associés contribua à ajourner pour les catholiques anglais le bénéfice des lois qui leur assurent aujourd'hui la liberté de conscience et le droit de pratiquer sans aucun obstacle leurs exercices religieux.

— Je ne parlerai pas au long, dans cet article, de l'intéressant ouvrage de M. Hosack[2]. C'est un nouveau plaidoyer, très-éloquent

[1] *Her Majesty's Tower*. By W. Hepworth Dixon. London, Hurst and Blackett. 1869, 2 vol. in-8°.

[2] *Mary Queen of Scots and her Accusers; embracing a Narrative of Events from the Death of James the Fifth, in* 1542, *until the Death of the Regent Murray, in* 1570. By John Hosack, Barrister-at-Law. Edinburgh, Blackwood 1869, in-8°.

Digitized by Google

et très-remarquable en faveur de Marie Stuart ; il mérite les honneurs d'un compte rendu séparé, et j'en recommande l'étude à mon savant collaborateur et ami M. Wiesener. Il serait facile de relever çà et là dans ce nouveau livre quelques fautes, quelques contradictions apparentes ; mais, en définitive, M. Hosack a fait un excellent usage des précieux documents qu'il a eus à sa disposition.

— Parmi les réimpressions d'anciens ouvrages historiques publiées en Angleterre, je citerai celle du poëme composé sur Robert Bruce par Jean Barbour, archidiacre d'Aberdeen [1]. Les lecteurs des romans de sir Walter Scott savent que cet illustre écrivain estimait beaucoup le poëme en question ; il l'avait pour ainsi dire analysé dans les *contes d'un grand-père ;* il s'en était largement servi pour la composition de son *Lord des Iles.* Le texte original de Barbour manquait pourtant en librairie depuis fort longtemps, et on se demandait s'il n'en paraîtrait pas bientôt une nouvelle édition. M. Ogle, à Glascow, vient d'en donner une, et on en annonce une autre qui doit être mise au jour sous les auspices de *l'Early Text society*, dont j'ai déjà eu plusieurs fois à louer les excellents travaux. M. Ogle n'a pas, j'ai regret à le dire, rempli sa tâche d'une manière satisfaisante, car en réimprimant le *Bruce* d'après le texte de Jamieson, il a reproduit aveuglément jusqu'aux erreurs qui avaient échappé au premier annotateur, et qu'un peu d'attention aurait dû faire éviter. *L'Early Text society* s'y prendra, j'en suis sûr, beaucoup mieux.

— Chaque courrier nous fournit l'occasion d'annoncer de nouveaux volumes des *Calendars of State Papers* [2]. C'est le règne d'Élisabeth qui fait les frais de ceux que j'ai à mentionner aujourd'hui, depuis l'année 1595 jusqu'en 1601. Cette époque comprend l'histoire de la faveur du comte d'Essex. Le voici qui cherche à hâter l'expédition organisée pour secourir Calais : efforts inutiles, puisque les Espagnols avaient pris la ville avant que la reine eût le temps de donner à son favori une audience de congé. L'affaire de Cadix a lieu ensuite : attaque soudaine, capture, pillage. Quel butin les Anglais firent à cette occasion, et quelles disputes pour le partage de ce butin ! « Beaucoup de gourmandise et peu de conscience, » comme dit la fable. Il paraît que si les officiers du XVIe siècle se mettaient en dépense afin de figurer convenablement à la tête de leurs troupes, c'est qu'ils comptaient se dédommager en rançonnant les ennemis. Sir Arthur Savage se plaint amèrement de ce qu'il ne lui est échu pour sa part qu'une misérable maison de la valeur de 65 liv. sterl.,

[1] *The Bruce or the Metrical History of Robert I, King of Scots.* By Master John Barbour, Archdeacon of Aberdeen. Published from a MS. dated 1489, with Notes, and a Memoir of the Life of the Author. By John Jamieson, D.D. A New Edition. Glasgow, M. Ogle, 1869, in-8°.

[2] *Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reign of Elizabeth*, 1595-1597. — *Calendar of State Papers, Domestic Series, of the Reing of Elizabeth*, 1598-1601. Preserved in Her Majesty's Public Record Office. Edited by Mary A. E. Green. London. Longmans, 1869, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

huit onces d'une chaîne d'or, à peu près six petits objets d'argenterie, une épée et une dague, quoique les dépenses qu'il a été obligé de faire égalent, si elles ne dépassent, celles de ses plus heureux camarades, qui ont obtenu jusqu'à 40,000 ducats sur le butin fait à Cadix. Le récit d'une vieille coquette de soixante-cinq ans est assez amusant, et Mrs Green nous fournit dans ses deux in-quarto tous les éléments de cet épisode. Criblé de dettes, le pauvre Essex ne sait plus à quel saint se vouer; la reine l'envoie en Irlande; il y fait de son mieux, et ne réussit qu'à être blâmé, tant pour ce qu'il a pu accomplir que pour ce qu'il n'a pas jugé à propos d'entreprendre. De retour, enfin, il ne tarde pas à voir son étoile pâlir à l'horizon, et, après une tentative d'insurrection, il est exécuté. Je n'ai pas besoin de recommander à mes lecteurs les nouveaux volumes des *Calendars* de Mrs Green; ils sont rédigés avec ce soin, cette intelligence qui distinguent la collection entière.

— J'ai à terminer mon article par un bulletin nécrologique. M. Thomas Watts, bibliothécaire au *British Museum* pour le département des livres imprimés, mérite dans la *Revue des questions historiques* un souvenir de sympathie et de regret affectueux. Les personnes qui ont des recherches à faire dans les grands dépôts publics et qui, même avec l'aide d'excellents catologues, ne savent par toujours comment s'orienter, pourront dire combien la courtoisie et la bienveillance d'un custode peut leur aplanir les difficultés et leur donner du courage. J'ai eu souvent moi-même recours à M. Watts, et jamais je n'ai trouvé en défaut ni son savoir presque encyclopédique, ni son affabilité charmante. Il est mort le 9 septembre dernier, à l'âge de cinquante-huit ans.

M. John Bruce, récemment décédé, a droit, lui aussi, à une place toute spéciale dans notre *campo-santo*. Sur la liste des *Calendars* auxquels j'ai tant de fois eu à m'arrêter, son nom figure pour le règne de Charles Ier et la République. Douze volumes avaient déjà paru de cet important recueil, et dans notre dernière livraison même, je rendais compte du douzième; la livraison suivante était annoncée comme sous presse.

Il est triste d'avoir à enregistrer la mort prématurée de ces hommes de bien, travailleurs aussi modestes qu'infatigables, qui disparaissent d'au milieu de nous sans pouvoir terminer leur tâche. Rappelons-nous pourtant que, selon les desseins de Dieu, le temps était venu pour eux de jouir de leur repos. Ἀναπαήσονται ἐκ τῶν κόπων αὐτῶν· τὰδὲ ἔργα αὐτῶν ἀκολουθεῖ μετ'αὐτῶν. (Apocal., xiv,13). Donnons-leur un souvenir, et tâchons de les imiter.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Les lettres du Tasse et celles de son père sont pour l'Italie un monument littéraire, plus encore qu'un document historiqne. Les lettres de Bernardo Tasso ont trait particulièrement à l'histoire générale, celles de Torquato sont une peinture du temps, de la vie intime; mais leur plus grand charme c'est d'être le miroir où se reflète la tristesse de cette grande âme. Il vient de paraître récemment douze lettres [1], qui ne se trouvaient pas dans la belle collection formée par le chevalier Cesare Guasti et imprimée chez Lemonnier; elles ont été publiées par MM. Lauzoni et Ubaldini de Faenza; une seule était inédite. Quatre autres lettres assez longues de Bernardo à Sanseverino ont été réunies par M. Auguste Panizza de Trente, qui y a joint un essai biographique sur l'auteur. Bernardo écrit de la cour de France où il avait été envoyé par le prince de Salerne, avec mission de persuader au roi de France de délivrer le royaume de Naples du joug espagnol. La situation se compliquait par les engagements qu'Henri II avait contractés à l'égard des Siennois et des Florentins; aux Siennois, il avait promis de leur conserver la liberté et aux Florentins de leur rendre la république. La mission de Bernardo Tasso ne réussit pas, et il se retira à Saint-Germain, pour reprendre ses travaux littéraires et continuer de chanter les louanges de Marguerite de Valois. Aux lettres fait suite un mémoire, présenté en 1553 au maréchal de Montmorency, devenu connétable après la défection de Charles de Bourbon. Dans ce mémoire, Bernardo démontre que l'entreprise sur le royaume de Naples détournerait l'empereur de la guerre avec la France, donnerait la liberté à Sienne et consoliderait l'influence française auprès du pape et dans toute l'Italie.

— Le savant comte Cibrario, dont le mérite vient d'être récemment reconnu par cette haute récompense, l'ordre de l'Annunziata (comptant à peine douze titulaires en Italie), a fait paraître le second

[1] *Dodici lettere di Torquato Tasso raccolte come appendice alla pregenolissima edizione del l'epistolario di lui fatta a Firenze.* Faenza, 1863, in-8°.— *Lettere inedite di Bernardo Tasso a Ferrante Sanseverino, principe di Saler no.* Trento, 1869, in-8°.

Digitized by Google

volume d'un grand ouvrage sur le servage et l'esclavage [1], où il étudie leur origine, leur histoire, leur cause; c'est une belle publication, très-digne de la grande renommée de son auteur, et où l'on trouve, à côté de profondes considérations morales, bien des faits nouveaux et curieux.

La première partie renferme une peinture de l'esclavage chez les Romains. Le nombre des esclaves était énorme; les anciens auteurs parlent de 150,000 Macédoniens emmenés à Rome, comme esclaves, en 586, mais on ne peut accepter la vraisemblance de cette assertion. Le travail des esclaves était très-multiple; une dame romaine à sa toilette était entourée d'une foule d'esclaves demi-nues, chargées de veiller à tous les détails de son ajustement, et punies sévèrement pour les moindres maladresses. Livia Augusta avait une esclave dont la seule occupation était de lui mettre ses boucles d'oreilles. Le prix des esclaves variait beaucoup, les plus chers étaient les eunuques; venaient ensuite les médecins, les secrétaires, les rhéteurs, les grammairiens, les peintres, les sculpteurs; n'est-on pas étonné de voir à une semblable place les artistes dont les belles œuvres de sculptnre sont restées la gloire de cette époque de décadence?

Dans la deuxième partie, traitant de l'histoire de l'esclavage au moyen âge, le comte Cibrario soutient qu'il s'est conservé à Venise et à Gênes, jusqu'au XVIIe siècle; il a trouvé dans les archives des notaires à Gênes, avec l'aide de M. Alexandre Wolf, plus de cent soixante actes de ventes d'esclaves, de 1192 à 1322; les femmes, à Gênes notamment, soit pour un motif, soit pour un autre, étaient, relativement au nombre des hommes, dans la proportion de dix pour un au XIVe siècle. Quant au prix de vente des esclaves, il résulte des nombreuses recherches de l'auteur qu'il variait de 109 francs jusqu'à 2,093 de notre monnaie.

Dans la troisième partie, l'auteur examine quelles ont été les diverses causes de l'esclavage, et il étudie la condition de l'esclave en Amérique. Comme le sujet sort un peu de notre cadre, nous ne voulons pas nous appesantir sur cette partie très-remarquable de l'ouvrage du comte Cibrario.

— Le colonel Mariani a fait paraître une biographie d'Italiens illustres, sous le titre de *Plutarque italien* [2], où le mérite militaire n'est point passé sous silence; on regrette peut-être de ne pas voir rendre assez hommage au mérite modeste et obscur de bienfaiteurs de l'humanité qui n'ont pas laissé derrière eux une odeur de poudre. C'est en tous cas une œuvre intéressante et instructive, qui s'adresse à toutes les intelligences et peut être rangée parmi les publications populaires.

— L'histoire de la république de Sienne est une des histoires parti-

[1] *Della schiavitù e del servaggio e specialmente dei servi agricoltori.* Milano, tipi Civelli. 2 vol. in-8°.

[2] *Il Plutarco italiano, vite di Illustri italiani,* di Carlo MARIANI. Milano, Trevès, 1869, in-8°.

Digitized by Google

culières d'Italie les plus intéressantes ; il suffit de jeter un coup d'œil aujourd'hui sur cette petite ville, pour se rendre compte du rôle important qu'elle a joué en Italie à une certaine époque. Partout l'on retrouve des traces de sa splendeur passée. Ses grands palais fortifiés, avec leur haute tour et leurs larges assises, ne le cèdent en rien aux anciens palais des plus grandes villes de l'Europe ; les arts avaient pris à Sienne un développement précoce, et son école de peinture a été la plus brillante des écoles primitives italiennes. Les Siennois ont, du reste, conservé le culte du passé et recherchent avec soin tout ce qui se rapporte à l'histoire de leur patrie. Nous avons eu occasion de parler notamment des publications du docteur Carpellini ; aujourd'hui, nous aurons à parler de l'œuvre d'un historien piémontais, M. Bartolomeo Acquarone qui entreprend une étude des dernières années de la république de Sienne, de 1551 à 1555 ; il fait une étude très-sérieuse et très-complète du caractère de Pandolfo Petrucci, et du rôle important qu'il a joué ; il s'applique à détruire un préjugé assez répandu, et dont la responsabilité remonte à Machiavel, qui consiste à voir dans Petrucci l'un des auteurs principaux de la ruine de sa patrie[1].

— L'histoire de la république de Sienne est encore l'objet d'une intéressante étude de M. Cesare Paoli, qui porte le titre de *Battaglia di Monteaperti*[2]. M. Paoli, employé des archives de Sienne, a recherché tous les documents manuscrits qui se rapportent à cet événement important de l'histoire italienne du XIIIe siècle, et corrige bien des assertions inexactes sur les événements politiques qui avaient précédé la bataille, sur les incidents du combat, sur le rôle qu'y jouèrent les exilés florentins, les troupes allemandes et Farinata degli Uberti ; il étudie enfin quel est l'endroit précis où eut lieu la bataille et comment on lui donna le nom de Monteaperti. Ce travail de M. Paoli est fait avec science et critique ; il sera très-utile pour apprécier sainement les événements de cette époque et contrôler les assertions des chroniqueurs.

— Nous avons déjà dit un mot, au moment de l'apparition du premier volume, de l'important ouvrage du baron Claretta sur la régence de Christine de France[3] ; aujourd'hui vient de paraître le troisième et dernier volume, qui renferme les pièces à l'appui, au nombre de cent cinquante-trois documents originaux. La savante Revue l'*Archivio storico*, en parlant de cette publication, énumère les différents ouvrages traitant déjà de cette époque intéressante de l'histoire du Piémont ; elle parle des livres de Guichenon, de Valeriano Castiglione, du comte Sclopis, d'Augusto Bazzoni, du savant

[1] *Gli ultimi anni della storia repubblicana di Siena* (1551-55), introduzione. Studi storici di Bartolomeo ACQUARONE. Siena, 1869, in-8°.

[2] *La Battaglia di Monteaperti*, memoria storica di Cesare PAOLI. Sienna, tip. dell' ancora di G. Bargellini, 1869, in-8° de 94 p.

[3] *Storia della regenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia*, con annotazioni e documenti inediti per il barone Gaudenzio CLARETTA. Torino, stabl. Civelli, 1868-69.

Digitized by Google

Amédée Peyron, du comte Ricotti ; nous croyons devoir y joindre, comme renfermant des détails nouveaux et des documents inédits, les deux derniers ouvrages de feu le général comte Albert della Marmora sur le marquis de Pianezza et le marquis Parella.

La publication du baron Claretta est à la fois très-complète et très-bien ordonnée. Le premier volume, après certaines considérations préliminaires sur les règnes de Charles-Emmanuel et de Victor-Amédée Ier, fait l'historique du mariage de ce dernier avec la fille d'Henri IV, et dépeint le caractère altier et dominateur de cette princesse, qui ne se révéla entièrement que lorsqu'elle fut en possession du pouvoir. Dans le deuxième volume nous remarquons une étude très-intéressante sur le rôle joué par la diplomatie piémontaise dans le traité de Westphalie, et un tableau réussi du Piémont et de Turin à cette époque, où ne se trouve oublié aucun des personnages qui prirent une part aux affaires du temps ou qui se signalèrent d'une façon quelconque dans les lettres, dans les arts ou dans l'industrie.

— Voici le second volume d'une importante publication posthume due au député Giuseppe del Re [1], commencée en 1845. C'est la collection des anciens chroniqueurs de l'Italie méridionale ; le premier volume contenait les chroniques de l'époque normande, le second renferme toutes les chroniques qui ont rapport à la domination de la maison de Souabe. Quelques passages de ces chroniques sont inédits, mais presque toutes avaient déjà été publiées dans le texte latin ; c'est la première fois qu'elles sont traduites en italien. Les plus importantes de ces chroniques sont : 1° celle de Renaud de San Germano, déjà publiée en latin par Ughelli en 1647, par Muratori en 1725, et par Pelliccia en 1782 ; 2° la chronique de Niccolò Jamsilla sur Conrad et Manfred, rois de Pouille et de Sicile, fils de l'empereur Frédéric II ; 3° et 4° celles de Saba Malasyma et de Bartolommeo de Neocastro sur les choses de Sicile ; 5° une ancienne chronique écrite en italien par Matteo Spinelli, intitulée : *I diurnali di Matteo Spinelli* (1147-1268), dont le manuscrit se trouve à Paris, et dont le premier, Papebrock, avait publié une traduction latine ; plus quelques autres chroniques de la même époque.

— La bibliothèque historique et littéraire de Sicile vient de faire paraître son premier volume [2], lequel contient cinq chroniques ou mémoires inédits d'un véritable intérêt pour l'histoire de la Sicile. C'est le journal de Philippo Paruta et de Niccolo Palmerino qui

[1] *Cronisti e scrittori sincroni napolitani dalla dominazione normanna nel regno di Puglia e di Sicilia*, raccolti e pubblicati secondo i migliori codici, da Giuseppe Del Re, con discorsi proemiali, versioni, note et commenti dei signori Corcia, Fabbricatore, Gatti, Minieri, etc. Napoli, St. dell' Iride, 1868, in-4°, de 766 p.

[2] *Diari della città di Palermo dal secolo* XVI *al* XIX, *pubblicati sui manoscritti della biblioteca comunale*, preceduti da una introduzione e corredati di note per cura di Gioacchino di Marzo. Palermo, Pedone Lauriel, 1869, 1 vol. in-8° de 302 p.

Digitized by Google

ouvre l'ouvrage ; ces mémoires portent à la fois le nom de Paruta et de Palmerino, parce qu'on accuse Paruta de s'être borné à reproduire une chronique de Palmerino en y faisant des corrections et des additions. Paruta a, du reste, un style assez élégant, et Tiraboschi lui attribue la renaissance de la numismatique italienne ; il ne faut pas le confondre cependant avec le célèbre historien Paruta, Vénitien, dont les œuvres politiques ont, dit-on, inspiré Montesquieu. Puis suivent, dans ce recueil, plusieurs chroniques anonymes ; enfin viennent les mémoires de notar Baldassare Zamparrone, qui vont de 1528 à 1603. Ce premier volume de la collection sicilienne fait bien augurer de ceux qui doivent le suivre, et les commentaires de l'abbé Gioacchino di Marzo sont faits avec une grande intelligence de la science historique.

— Nous avons souvent parlé de la belle publication des *Familles illustres d'Italie*, entreprise par le comte Pompeo Litta et continuée par d'autres savants ; il vient de paraître une note d'un des collaborateurs de ce grand ouvrage qui définit la part de travail de chacun dans cette publication. Cette déclaration était nécessaire, parce que l'on avait souvent répété que le comte Pompeo Litta avait laissé tous les matériaux devant servir à la continuation de son ouvrage, et qu'il ne restait plus qu'à les mettre en ordre. Au contraire, les documents laissés par le comte Litta sont incomplets et insuffisants, et les dernières livraisons qu'il ait fait paraître, on le voit, avaient été rédigées un peu à la hâte, et n'offraient pas toutes les qualités de sûre critique historique que l'on doit reconnaître aux travaux de Stefani, d'Odorici et de Passerini, les continuateurs du comte Pompeo : c'est au comte Passerini que l'on doit la généalogie des della Rovere, des Guidi, des Gherardesca, des Panciatichi récemment parue, et au chevalier Federico Stefani, celle des Barbo, des Steno, des Camposampiero et des Mocenigo, en ce moment en cours de publication, et dont nous avons parlé dernièrement. Il est de toute justice que l'on reconnaisse les mérites de ces estimables savants, et que, loin de voir en eux de simples secrétaires du comte Pompeo Litta, l'on rende hommage au zèle avec lequel ils ont su perfectionner encore cette grande publication [1].

— Carlo Troya, le savant historien, mort en 1858, avait laissé de nombreux travaux manuscrits ; les Pères de l'Oratoire viennent d'entreprendre la publication de son ouvrage le plus important, ses commentaires sur les *Annales d'Italie* de Muratori [2]. Le premier volume vient de paraître à Naples, par les soins du Père Capecelatro et du Père Mandarini ; il va jusqu'à l'an 221 de Jésus-Christ. Dans ce volume, Carlo Troya examine les origines et fait l'histoire des différents peuples qui ont occupé le sol italien, et nous y remarquons un talent très-remarquable de critique historique, tout en

[1] *Famiglie celebri italiane*, dal comte Pompeo LITTA. Milano, Basadona, 1869, gr. in-f°.

[2] *Studi di Carlo Troya, intorno agli Annali d'Italia del Muratori*. Vol. I. Napoli, tip. Degli Accatoncelli, 1869, in-8° de 320 p.

Digitized by Google

regrettant que l'auteur n'ait pas pu profiter des nouvelles ressources qu'offre maintenant à la science historique le développement des études philologiques.

— Il vient de paraître, à la même imprimerie Degli Accatoncelli, un autre travail de Carlo Troya sur la condition civile des Romains sous la domination lombarde : ce sont treize lettres de Carlo Troya jointes à cinq de Cesare Balbo [1], qui présentent des renseignements et des considérations intéressantes sur les conséquences de l'invasion des Lombards.

— Un érudit et très-zélé employé de la bibliothèque de Saint-Marc, M. Lorenzi, vient, grâce à la générosité d'un amateur anglais, de livrer à l'impression le résultat de longues études dans les archives des Frari. Il a su réunir tous les documents relatifs à ce chef-d'œuvre d'architecture si riche en monuments des arts de toutes sortes, le palais des doges. Aussi cette publication n'offre pas moins d'intérêt pour l'histoire des arts que pour l'histoire de Venise; elle est, du reste, loin d'être encore terminée; la première partie, qui comprend 627 pages in-folio, commence à 1253 et s'arrête à 1600. C'est évidemment la partie la plus importante de l'ouvrage; mais les documents se multiplient aux époques plus rapprochées de nous [2].

— Le conservateur des archives des notaires à Trévise vient de publier un document de 1300 [3], sur un fait dramatique qui se passa à Trévise à cette époque : Andrea da Camino, fils du seigneur de Trévise, étant amoureux d'Agnès, femme du notaire Guidone, assaillit la maison de Guidone à main armée avec de nombreux compagnons pour lui enlever sa femme; il fut repoussé et condamné à une amende de mille livres de *piccioli*, équivalant à peu près à vingt mille livres actuelles. Cette notice est curieuse comme peinture des mœurs du temps, et montre que le drame, à cette époque, se jouait à Trévise, dans la vie ordinaire, tout aussi bien qu'à Venise ou à Florence.

— Les dépêches de Giovanni Michiel, ambassadeur de Venise à la cour d'Angleterre de 1554 à 1557, sous le règne de Marie, ont une grande importance, et l'on en attendait la publication avec une vive impatience; seulement ces dépêches étaient chiffrées, et l'on n'avait pu encore découvrir la clef du chiffre employé par l'ambassadeur vénitien. Un intelligent employé des archives de Venise, M. Pasini, travaillait depuis longtemps à une histoire complète des

[1] *Della civile condizione dei Romani vinti dai Longobardi e di altre questioni storiche*, lettere inedite di Carlo Troya e Cesare Balbo, con prefazione del P. Mandarini. Napoli, tip. Degli Accatoncelli, 1869, in-8° de 133 p.

[2] *Monumenti per servire alla storia del palazzo ducale di Venezia*, ovvero serie di atti pubblici dal 1253 al 1797, che variamente lo riguardano, tratti dai Veneti archivi e coordinati da Gianbattista Lorenzi, coadiutore della biblioteca Marciana. Parte I^a dal 1253 al 1600. Venezia, tip. del commercio di Marco Visentini, 1869, in-f° de 627 p.

[3] *Una memoria di Riccardo da Camino*; documento de 1303 pubblicato e illustrato dal dott. Pietro Vianello, V. C^re del archivio notarile in Treviso. Treviso, 1869.

Digitized by Google

chiffres employés par les ambassadeurs vénitiens, et il avait dû étudier particulièrement le chiffre de Giovanni Michiel, lorsque parut dernièrement un livre d'un savant allemand, M. Friedman, contenant l'explication des dépêches de l'ambassadeur vénitien ; pour cette explication, la clef du chiffre employé par Soranzo, le prédécesseur de Michiel à Londres, avait été d'une grande utilité. M. Pasini s'émut de cette publication qui renfermait quelques paroles aigres sur son compte, et il vient de faire paraître, à son tour, une rectification et des corrections des dépêches de Michiel, dont on s'accorde à reconnaître la parfaite justesse [1].

— M. Pietro Mugna vient de publier une étude sur l'influence que le Dante a exercée en Allemagne, et les nombreuses traductions qui en ont été faites [2]. Dante, dit-il, est comme la Bible, il est inépuisable, et l'Allemagne a puisé dans la *Divine Comédie* autant presque que l'Italie elle-même. *La divina Commedia*, dit-il, *è come la Biblia, fonte inesauribile.* Dante, après les incunables, a été traduit en langue allemande par Bachenschwanz en 1767, par Howarter et Enk en 1830. Une version poétique de A.-G. Schlegel, en 1794, eut un énorme succès. Mais les commentaires furent encore plus nombreux que les traductions. M. Mugna cite Karl Vitte comme possédant, en 1852, cent six éditions diverses de Dante, à commencer par celle de Vindelin de Spire, datée de 1477. Le roi Jean de Saxe, Karl Vitte et Louis Blanc ont publié des traductions en vers de Dante, mais Karl Kannegiesser et Adolf Streckfretss sont allés jusqu'à reproduire la disposition des rimes italiennes. Du reste, le culte que les Allemands ont voué à Dante, les Italiens l'ont rendu à Gœthe, devenu maintenant très-populaire en Italie.

— Le frère du conservateur de la bibliothèque du roi à Turin, M. Promis, vient de mettre la dernière main à une œuvre importante dont il s'occupait déjà depuis longtemps, et pour laquelle il avait recueilli de nombreux documents, l'histoire de la ville de Turin à l'époque romaine, *de Julia Augusta Taurinorum.* M. Promis n'a rien négligé pour l'accomplissement de cet important ouvrage ; il a mis à contribution, non-seulement tous les auteurs anciens, toutes les inscriptions, mais les monuments aussi, et les murailles ruinées elles-mêmes de l'ancienne ville romaine.

L'ouvrage se divise en vingt chapitres ; le premier traite de l'origine des *Taurini* ou *Taurisci*; les suivants, de leur histoire sous la domination romaine ; le sixième renferme une étude sur les restes de la langue celtique en Piémont, puis viennent des descriptions de l'ancienne ville, une étude sur l'organisation militaire des *Taurini* et sur les arts et métiers. A cet ouvrage remarquable, édité par l'imprimerie royale, sont jointes trois planches représentant des plans de la ville et des environs. On y reconnaît la science et la

[1] *I dispacci di Giovanni Michiel, ambasciator Veneto in Inghilterra* (1554-57), rettificazioni ed aggiunte di Luigi Pasini, applicato nel R. archivio generale di Venezia. Venezia, stabilimento tip. Grimaldo, 1869.

[2] *Dante Alighieri in Germania*, studio, di Pietro Mugna. Padova, 1869, in-8°.

Digitized by Google

sûre critique historique qui distinguent les précédentes publications de M. Promis [1].

— Un bibliophile distingué, M. Pietro Bigazzi, vient de tirer de son cabinet et de publier un choix de lettres diplomatiques intéressantes du XIVe et du XVe siècle [2]. Une première série, qui commence à l'année 1389 et va jusqu'à 1391, remonte à l'origine des contestations entre le comte de Virt, Giovanni Galeazzo Visconti et la commune de Florence. Que les Florentins désirassent la liberté pour d'autres que pour eux, on pourrait en douter, mais on est forcé de reconnaître que les Visconti en désiraient moins encore. Les Florentins répètent souvent cette déclaration qu'ils comptent sur l'appui de Dieu et sur leur bon droit [3], ce qui ne les empêche pas de compter surtout sur la force des armes et l'appui d'alliances peu sûres. Deux lettres datées de 1430, et écrites par Lorenzo, fils de Jean Médicis, aux ambassadeurs florentins à Venise, traitent également du différend entre Florence et Visconti. Laurent était allé à Milan pour empêcher le duc Philippe-Marie de prêter aide et secours à la République de Lucques ou plutôt à Paul Guinigi, avec qui Florence était en guerre. Mais le duc, tout en donnant les plus belles assurances de paix, envoyait Piccinino avec des troupes sur le territoire de Florence. Florence, pour répondre à ces aimables manœuvres, dut former la troisième ligue vénitienne de 1441. Nous trouvons ensuite dans ce petit recueil une lettre de la seigneurie de Florence à Francesco Sforza, écrite en 1451, une année après que Sforza avait été acclamé duc de Milan avec l'aide de l'influence et de l'argent des Florentins. Les trois dernières lettres sont des Dieci di Balia adressées à Francesco Gualterotti, ambassadeur auprès du duc de Milan, écrites en 1496 au milieu des difficultés qu'avait fait naître Lodovico Sforza, dit le Maure, en appelant l'étranger en Italie.

— Ce même Sforza il Moro poussait au bûcher fra Girolamo Savonarola; on a pu voir, dans cette excellente et précieuse revue l'*Archivio storico italiano*, tous les détails relatifs à cette affaire. L'ambassadeur de Sforza déploie une éloquence criminelle à peindre le supplice du grand Florentin, et laisse percer dans son récit une joie honteuse. M. Capelli, de Modène, vient d'extraire des archives du palais, des dépêches de l'ambassadeur modenois [4], qui font un peu contre-poids à celles de l'ambassadeur de Sforza; le duc d'Este lui-même, Hercule Ier, était admirateur de Savonarola autant que son envoyé.

[1] *Storia dell' antica Torino, Julia Augusta Taurinorum*, scritta sulla fede de' vetusti autori e delle sue iscrizioni e mura, da Carlo Promis. Torino, stamperia reale, 1869, in-8° de 530 p.

[2] *Firenze-Milano. Saggio di lettere diplomatiche del secolo XIV e XV*, edite da Pietro Bigazzi. Firenze, Barbera, 1869, in-8°.

[3] « Ma noi abbiamo speranza in Dio e nella nostra ragione. »

[4] *Fra Girolamo Savonarola, e notizie intorno il suo tempo*, per Antonio Capelli. Modena, 1869, in-8°.

Digitized by Google

Les plus anciens documents publiés par M. Capelli datent de 1492, parmi lesquels six lettres de fra Girolamo, où il montre l'intérêt qu'il portait à son couvent de San Marco, les espérances que lui inspirait la venue du roi de France et sa conviction religieuse, sa bonne foi prophétique; on est forcé de reconnaître que Savonarola ne cherchait pas à en imposer au public. Requis par le duc d'Este de dire ce qu'il pensait des choses futures, il ne se place pas sur un trépied pour répondre; au contraire, il prie Dieu de lui mettre sur les lèvres des paroles de vérité, *et il prie humblement.* Les lettres de l'ambassadeur du duc, Manfredo Manfredi, renferment, du reste, toutes les nouvelles du jour, les promesses à l'aide desquelles Borgia préparait son élévation au trône pontifical, tous les raisonnements inutiles de Piero di Medici sur la venue de Charles VIII en Italie, la décision arrêtée des Florentins de s'affranchir complétement de la Maison de Médicis, toutes les négociations engagées entre Alexandre VI et Bajazet II pour lui rendre son frère Zizim gardé à vue dans Rome, et s'assurer sa protection contre le roi de France; on trouve enfin dans cette correspondance une multitude de détails d'où ressortent également la sainteté de la vie de Savonarola et la pureté de ses intentions. On fait ordinairement retomber sur la tête de Savonarola la responsabilité de la mort de Bernardo del Nero et de quatre autres nobles Florentins condamnés pour avoir entretenu des intelligences secrètes avec Piero di Medici; on l'accuse de s'être opposé à l'appel que les condamnés pouvaient faire de la sentence de la seigneurie au *concilio grande.* Mais Manfredi, qui revient très-souvent sur ces faits, ne fait pas la moindre allusion à la part qu'y aurait prise Savonarola, et l'on peut espérer qu'il résultera une justification de l'illustre dominicain sur ce point des documents que va publier le Père Bayonne dans son étude biographique. Nous pouvons dire que de la publication de cette correspondance ressort la preuve de la bonté d'âme du duc d'Este; mais que pouvait la bonté de ce pauvre duc Hercule d'Este contre les ruses et les intrigues du Sforza et du Borgia? Louis XII lui-même, succédant à Charles VIII, arriva trop tard avec ses supplications en faveur du grand apôtre florentin de la foi chrétienne et de la liberté des peuples.

— On ne sait pas si l'on peut enregistrer parmi les écrits historiques l'histoire de l'archidiable Belphagor par Niccolò Machiavelli; Niccolini a émis une opinion favorable en déclarant que si Machiavelli a voulu peindre sa femme sous les traits de Belphagor, il faut compter le mariage au nombre des malheurs qu'il a éprouvés. D'autres citent en sens contraire le testament de l'auteur, où il fait mention de sa femme, sinon avec affection, au moins avec estime: *Et quia*, dit-il, *de ea et de ejus integra fide totaliter confidit, reliquit, fecit et esse voluit dictam dominam Mariectam in generalem gubernatricem et administratricem dictorum filiorum suorum*, etc., et il la dispense de faire inventaire ou de donner caution pour les biens. Mais les dernières volontés sont-elles bien toujours des volontés complètes? Ne faut-il pas laisser un peu de latitude au notaire pour

Digitized by Google

délivrer au mourant un passeport en bonne forme. Le nouvel éditeur de la nouvelle de Belphagor [1], M. Gargani, est partisan de Mariette ; il a fait cette nouvelle édition avec un soin tout particulier, la collationnant sur le manuscrit même de l'auteur ; elle sera très-rare du reste, n'étant tirée qu'à trente-huit exemplaires, que les bibliophiles se disputeront pour profiter des excellents commentaires qu'y a joints M. Gargani.

— On a beaucoup parlé des chartes d'Arborée ; elles ont été l'objet de vives polémiques dans lesquelles nous ne voulons pas entrer, n'ayant pu les apprécier par nos yeux, mais nous devons faire connaître une nouvelle publication du savant sénateur M. Baudi de Vesme sur ce sujet [2], et citer un passage d'une lettre de lui qui nous est communiquée par le savant professeur Cesare Guasti, secrétaire général des archives de Toscane, dont la précieuse collaboration est acquise à ce courrier. « Quiconque est versé dans la science paléographique, dit le comte Baudi de Venne, sait combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de contrefaire le papier et l'écriture d'un ancien manuscrit ; que dirons-nous donc s'il s'agit de la contrefaçon de plus de quarante-six manuscrits de différents âges, de différents caractères, dont plusieurs, assez volumineux écrits sur du papier du temps auquel ils se rapportent. Et c'est un fait que de tous ceux qui ont vu ou touché tous ces manuscrits, personne n'a osé les accuser de fausseté. » Mais ce qu'il y aurait de plus difficile, ajoute-t-il, ce serait d'inventer le texte ; ces manuscrits sont ou latins, comme le rhythme de Deleton et la lettre de Georges de Lacon, ou des vies d'anciens Sardes et autres travaux historiques formant un gros volume ; il y a des chroniques et biographies en ancienne langue sarde, riches en faits nouveaux, mais qui ne se trouvent pas en contradiction avec les faits déjà connus, et ont été souvent confirmés par des découvertes postérieures ; puis viennent des poésies en langue sarde, comme le poëme de Torbeno Falliti, en louange de Ugone, sa chanson d'Eléonore, le chant de guerre d'Ilfredico, la chanson de Bruno di Thoro ; des poésies en ancienne langue vulgaire italienne, d'argument religieux, politique, amoureux, d'où ressort la différence des styles, de la langue, de la culture d'esprit, du génie. — La question est très-grave, et mérite sérieuse considération. L'Académie de Berlin est, dit-on, sur le point de se prononcer sur la question au point de vue de l'authenticité des chartes. Quant à nous, ne connaissant point les pi ces du procès, nous préférons conserver une réserve prudente.

— Des fouilles qui viennent d'avoir lieu ont fait découvrir une nouvelle formule funèbre. A Porto, les ouvriers du prince Tortonia

[1] *Belphagor, arcidiavolo, novella* di Niccolò MACHIAVELLI, riscontrata sull' originale dell' autore. Firenze, Dotte, 1869, in-8°.

[2] *Nuove notizie intornio a Gherardo di Firenzo e Aldobrando da Siena*, e osservazioni intorno alla sincerità delle carte d'Arborea, del conte BAUDI DI VESME, senatore del regno. Bologna, 1869, in-8° de 18 p.

Digitized by Google

ont trouvé une pierre tombale portant cette inscription grecque χαριτη (pour χαριτι probablement) εν χω (κυριω) χαιρειν, l'expression χαίρειν ἐν κυρίῳ se trouve fréquemment dans saint Paul avec le sens *gaudere in Domino*. Cette forme épigraphique grecque des premiers temps du christianisme ne se retrouve pas ailleurs et paraît propre au pays où la découverte a eu lieu.

Les fouilles qui se continuent dans le cimetière de Priscilla ont amené la découverte de plusieurs nouvelles tombes. Une entre autres, sur laquelle se trouve cette ancienne inscription : *pax tecum dative*; en outre, deux tombeaux portant des inscriptions qui paraissent désigner deux vierges du IIe siècle de l'ère chrétienne, contemporaines de sainte Praxède et de sainte Pudentienne. Le *Bulletin d'archéologie chrétienne* du savant chevalier de Rossi promet une étude sur cette récente et intéressante découverte.

Une découverte plus importante vient d'avoir lieu sur le territoire de Corneto, à un mille environ au nord de la ville, sur l'emplacement de l'ancienne Tarquinii. L'avocat Bruschi a trouvé deux sarcophages étrusques de marbre très-remarquables, couverts de peintures admirables bien conservées. MM. Wolfgang Helbig et Donner en ont donné, dans la *Correspondance archéologique*, une description très-détaillée. Le principal de ces sarcophages mesure 1 mètre 54 de largeur sur 62 centimètres de hauteur; le couvercle a la forme d'un toit, il est aussi en marbre, et aux quatre coins sont sculptées des têtes de femme de style étrusque. Le marbre de ce sarcophage paraît être une sorte d'albâtre ; il est couvert de peintures représentant les combats des Amazones, peintures faites avec une grande finesse, comparables, dit-on, aux meilleures de Pompéi, et exécutées, suivant M. Donner, par le procédé de la détrempe.

Des fouilles faites dans les environs de Bologne, sur le territoire de Vergato, près du torrent le Reno qui descend de l'Apennin, ont fait découvrir un ancien tombeau romain dont le savant comte Gozzadini, de Bologne, a envoyé la description à la *Correspondance archéologique*. Nous devons encore faire mention de la découverte d'un bronze de Cérès, et de l'acquisition par le musée de Perugia d'un beau vase d'Apulie, sur lesquels le comte Conestabile vient de publier quelques renseignements.

— Le dernier descendant d'une illustre et ancienne famille vénitienne vient d'imiter le noble exemple donné par le comte Correr, et par Cicogna, et de léguer ses richesses à sa patrie, Venise. Le palais Querini, avec ses belles collections et sa bibliothèque restera ouvert pour les studieux, même pendant la soirée, aux heures pendant lesquelles se trouve fermée la bibliothèque de Saint-Marc. A cette fondation d'intérêt public, et qui enrichit la ville de Venise d'un nouveau et précieux musée, viennent se joindre d'autres fondations de bienfaisance, des dots à distribuer aux jeunes filles et des pensions pour les jeunes gens pauvres qui feraient preuve d'intelligence et de goût pour les sciences.

C. C. CASATI.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. Adhésion de la *Revue de l'Instruction publique* à notre programme. — Encore le doctorat ès antiquités nationales. — L'enseignement à l'École des Chartes. — Du recrutement des professeurs. Les suppléances. — Les thèses de l'année. — Les *instituts provinciaux*. — L'érudition en Champagne. — Le *Moniteur universel* et l'École pratique des hautes études. — Les cours de la rue Gerson. — L'école des langues orientales vivantes. — La société d'éducation et d'enseignement. — La société bibliographique et le *Polybiblion*. — Réparation à M. Vacherot. — Les archives du ministère des affaires étrangères et les Capitulaires de Charlemagne. — Académie française. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : Sainte-Beuve ; Nettement.

Nous lisons dans la *Revue de l'instruction publique* du 23 septembre 1869 :

« Dans la livraison de juillet de la *Revue des questions historiques*, M. Marius Sepet demande à la *Revue de l'instruction publique* ce qu'elle pense de deux choses : 1° la création d'un doctorat ès antiquités nationales; 2° la création d'Instituts provinciaux. Et enfin, si nous ne trouverions pas bon que l'un des deux répétiteurs de la conférence d'histoire à l'*École pratique des hautes études* fût pris parmi les anciens élèves de l'Ecole des chartes. M. Sepet désirerait là-dessus un dialogue avec nous, et ne le croit pas impossible. Nous le croyons très-facile, et il ne sera pas nécessaire de le faire long.

« Nous sommes de son avis sur les trois points. Nous ne faisons nulle difficulté de croire que le doctorat nouveau pourrait avoir pour effet d'introduire la connaissance des *antiquités nationales* à tous les degrés de l'enseignement — dans la mesure que chacun d'eux comporterait, — et surtout qu'il contribuerait à répandre un peu partout l'excellente méthode, les procédés de travail et les habitudes scientifiques de l'Ecole des chartes. Nous applaudissons de même aux *instituts provinciaux*, sans croire précisément à la vertu que leur prête M. Sepet [1].... Quant à prendre un répétiteur de la conférence d'histoire à l'Ecole des hautes études parmi les anciens élèves de l'Ecole des chartes, rien de plus juste et de meilleur pour l'ému-

[1] Ici je ne puis suivre la *Revue*, qui prend son vol vers la *Hollande*. Mes lecteurs savent ce que j'entends par ce mot.

Digitized by Google

lation. Puisse seulement l'Ecole des hautes études survivre à l'administration qui l'a fondée ! »

Notre premier devoir est de remercier la *Revue de l'instruction publique* d'avoir si gracieusement répondu à notre appel. Sa réponse nous satisfait complétement, et à un double point de vue. D'abord, il n'était pas inutile que les points dont il s'agit fussent placés sous les yeux des lecteurs de la *Revue* qui est de beaucoup la plus lue — entre les journaux spéciaux — par les membres de l'Université. En second lieu, l'approbation donnée aux idées émises dans notre avant-dernière *Chronique*, leur prête une très-grande force.

Ainsi donc, avec l'appui de l'organe le plus autorisé de l'Université, je réclame instamment la création du doctorat ès antiquités nationales. A la suite de l'examen de première année, les *étudiants* à l'Ecole impériale des chartes prendraient le titre d'*élèves*. A la suite de l'examen de seconde année, ils recevraient le diplôme de bacheliers ès antiquités nationales. A la suite de l'examen de troisième année et de la thèse, qui demeure manuscrite, ils recevraient le diplome de licenciés ès antiquités nationales. Enfin, ils seraient admis à présenter cette thèse même, refondue, développée, imprimée, en un mot devenue un livre, à un jury solennel, composé non-seulement des professeurs de l'École et des membres du conseil de perfectionnement, mais encore de professeurs à la Faculté des lettres et de membres de l'Institut (Académie des inscriptions) spécialement désignés pour cet objet par leurs collègues. A la suite de cette soutenance, le ministre conférerait aux candidats qui auraient victorieusement subi l'épreuve, le diplome de docteur ès antiquités nationales, donnant accès à diverses chaires, qui devraient être créées tant au collége de France que dans les diverses facultés des lettres de l'Empire. L'étude des antiquités nationales serait en outre introduite dans une certaine mesure, variable suivant les cas, dans les programmes des diverses agrégations, dans celui de la licence ès lettres, dans celui même du baccalauréat et du brevet supérieur pour l'enseignement primaire. Je demande pardon à mes lecteurs de mettre si souvent sous leurs yeux l'ensemble de mon système, mais il faut que je leur avoue que je caresse une espérance qui peut-être n'est pas une chimère, c'est que parmi eux il se rencontre quelques personnes influentes ou près de le devenir, qui veuillent bien prendre à cœur mon idée et me donner la joie de la voir réalisée. Je les supplie — s'il en est quelques-unes — de vouloir bien s'y employer.

Pour que l'Ecole des chartes continue à remplir la noble mission qui lui a été confiée par ce prince si intelligent et si fin qui avait nom Louis XVIII, et à laquelle jusqu'à présent elle n'a pas, Dieu merci, fait faute, il importe que l'enseignement s'y maintienne toujours à la hauteur où nos maîtres l'ont placé, et même, s'il est possible, qu'il s'élève et se fortifie encore. La première place devra être conservée à la paléographie. Il faut que les élèves de l'Ecole des chartes soient de première force en déchiffrement. Ils ont par là sur les étudiants des universités allemandes, même les plus instruits,

Digitized by Google

un précieux avantage qu'ils doivent à tout prix conserver. La diplomatique royale et pontificale, la chronologie historique doivent aussi être l'objet de toute l'attention des professeurs et des élèves. Un cours de critique des sources devrait être institué, car, bien que la méthode qui résulte des habitudes prises à l'Ecole, en ait jusqu'à présent tenu lieu et ait suffi à produire des travaux comme ceux des Guérard, des Delisle, des Quicherat, des Bourquelot, des d'Arbois, etc., etc., cependant il serait bon de tracer aux élèves, dans un cours particulier, les principales règles de la critique, en les expliquant par des exemples. Le cours de langues romanes devrait s'étendre aux trois années, afin de former des philologues accomplis. J'en dirai autant du cours d'institutions politiques de la France et du cours de droit civil, féodal et canonique. Quand les élèves seraient tenus de suivre un ou deux cours tous les jours, où serait le mal? Où serait le mal si l'on exigeait d'eux des travaux particuliers, des exercices sur toutes les branches de l'enseignement? Où serait le mal enfin si l'on instituait à l'Ecole un cours de langue allemande qui durerait trois années, et qui mettrait dans la main des futurs docteurs une arme précieuse, que les travaux entrepris et aussi les dures nécessités de l'existence empêchent la plupart du temps d'acquérir, quand on est entré dans les fonctions publiques ou dans l'érudition active, en un mot dans la lutte de tous les jours.

Peut-être aurais-je encore d'autres réformes, d'autres développements à demander; mais il est un point qui me préoccupe et qui doit préoccuper tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Ecole des chartes, je veux parler du recrutement des professeurs. Il importe que ce recrutement soit assuré et qu'il soit désormais soumis à des règles fixes, afin que ce ne soit plus une heureuse inspiration du ministre, comme celle qui a donné pour successeur à M. Bourquelot un éminent érudit, notre collaborateur, M. Boutaric, mais du jeu naturel des constitutions de l'Ecole, que dépende l'avenir de telle ou telle partie de son enseignement. Il faudrait que les professeurs fussent choisis sur une double liste de candidats, l'une de ces listes dressée par le conseil des professeurs joint au conseil de perfectionnement, l'autre par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il faudrait en outre établir une sorte d'agrégation en régularisant l'institution des suppléances. Sur l'avis du conseil des professeurs et du conseil de perfectionnement, ainsi que de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le ministre désignerait, parmi les anciens élèves de l'Ecole des chartes, un certain nombre de suppléants qui deviendraient des candidats naturels aux diverses chaires, sans avoir d'ailleurs le droit absolu de survivance. Ces suppléants, en l'absence des titulaires, seraient mis à même de faire leurs preuves. La désignation pourrait même être précédée d'un examen ou concours analogues aux concours d'agrégation dans les diverses facultés. J'indique tout cela en gros, mais l'on voit, je crois, mon idée. C'est comme un acheminement vers ce que je désire, et aussi comme un acte de justice, que j'accueille avec bonheur la désignation de mon savant ami M. Léon Gautier pour faire cette année, comme sup-

Digitized by Google

pléant de M. de Mas-Latrie, le cours de diplomatique royale, et celle de M. Paul Meyer, comme suppléant de M. Guessard, pour faire le cours de langues romanes. M. Gautier ne doute pas de mes sentiments et, j'ose le dire, des sentiments de tous les anciens élèves de l'Ecole à son égard. Il a toujours été à nos yeux un professeur désigné. M. Meyer ne doit pas douter non plus, quelques réserves que je ne puisse m'empêcher de faire sur certains côtés un peu âpres de son esprit qui s'atténueront, je l'espère, dans le noble exercice de l'enseignement, que je ne sois pleinement convaincu, et tout le monde avec moi, qu'il était le naturel suppléant, et qu'il serait heureux pour l'Ecole qu'on pût, dès maintenant, le considérer comme le successeur désigné de notre illustre maître M. Guessard. Au moment où M. Gaston Paris institue à l'Ecole des hautes études une conférence qui pourrait devenir contre l'Ecole des chartes un redoutable élément de concurrence pour l'avenir, le nom de M. Meyer est à nos yeux une garantie. Les noms de MM. Léon Gautier et Paul Meyer sont de ceux auxquels l'avenir de notre Ecole me paraît attaché, de ceux par conséquent sur lesquels, le cas échéant, je n'hésiterais pas, s'il le fallait, à livrer bataille. La *Revue des questions historiques* se fait gloire d'apprécier le mérite, non-seulement des savants qui lui sont chers, mais de ceux-là mêmes dont l'accueil peu bienveillant n'a pas empêché son succès.

Voici la liste des thèses qui seront soutenues, au mois de janvier prochain, par les élèves sortant de l'École des chartes. Chaque liste de ce genre est un argument de plus en faveur de la création du nouveau doctorat. *Des origines du Parlement de Franche-Comté*, par M. Jules Gauthier. — *Prolégomènes du Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Saint-Omer*, par M. A. Giry. — *Essai sur les premiers traités de poétique française*, par M. F. Joüon. — *Condition forestière de l'Orléanais du moyen âge à la Renaissance*, par M. René de Maulde. — *Introduction au Cartulaire de l'abbaye de Baume-les-Moines*, par M. Bernard Prost. — *Étude historique et philosophique sur les noms de famille en France*, par M. Henry Sculford. — *Virgile, ses transformations et sa légende au moyen âge*, par M. Vaudoir-Lainé.

— Avec l'assentiment et l'appui de la *Revue de l'instruction publique*, je persiste en second lieu, à demander la création d'*instituts provinciaux* sur le modèle de l'*institut de France*. Si les savants de province voulaient bien adopter résolûment cette idée et en poursuivre le succès avec ardeur et persévérance, je crois qu'eux-mêmes et la science en retireraient de grands fruits. J'aime à croire que dans chacune de nos anciennes provinces on trouverait promptement les éléments d'un *institut* et notamment, entre autres *classes*, les éléments d'une académie des inscriptions et belles lettres provinciale, spécialement chargée d'étudier, de remettre en lumière et en honneur les traditions historiques et nationales de chacune de ces petites patries dont est composée la grande. Il est bien évident qu'une telle académie pourrait admettre dans son sein non-seulement les savants nés sur le sol de la province, mais tous ceux dont les travaux se rattachent à cette province même, les membres étant classés, comme ils le

Digitized by Google

sont à l'Académie des inscriptions de France, en membres titulaires (qui seraient astreints à la résidence provinciale), membres libres, membres correspondants, et associés étrangers. La Normandie, la Savoie, les provinces de langue d'oc, m'ont fourni des preuves de cette renaissance, de ce mouvement scientifique, de cette vie et de ce patriotisme local qui s'affirment de jour en jour davantage. Je suis convaincu que j'en pourrais trouver autant dans toutes ou dans presque toutes nos anciennes provinces. Qui pourrait nier, par exemple, qu'un tel mouvement se produise en Lorraine, en Alsace, ces provinces où le mélange des éléments germanique et français offre pour l'étude, pour les progrès de la science, de rares et précieux avantages ? L'Alsace notamment nous présente le curieux et émouvant spectacle d'une petite Allemagne, dont le cœur ne bat que pour la France, et où les aptitudes de nos voisins d'outre-Rhin, s'unissant aux qualités de notre race, ne s'exercent et ne veulent s'exercer qu'à notre honneur, à notre profit. Je voudrais pouvoir donner successivement des détails sur le mouvement intellectuel de toutes nos provinces, mais il faudrait pour cela que mes lecteurs voulussent bien me venir en aide. Je leur fais ici un public appel. Les renseignements qu'ils voudront bien me faire parvenir seront reçus avec reconnaissance. Je les utiliserai dans cette *Chronique*, et ailleurs [1].

Je dirai aujourd'hui quelques mots de la Champagne :

« La province de Champagne et de Brie, m'écrit-on, a peu de rivales dans les arts et dans les lettres. Elle ne craint aucune concurrence dans le domaine de l'érudition historique. N'a-t-elle pas produit les Pithou, les Marlot, les Dumoulinet, les Ruinart et les Mabillon ? Et pourtant cette province, la plus féconde peut-être en historiens érudits, n'avait pas d'histoire. Les Bénédictins, ces modestes héros, on peut même dire souvent ces martyrs de l'érudition [2], préparaient laborieusement les matériaux de cette histoire, comme de tant d'autres, dans leurs paisibles retraites, quand la Révolution les en chassa, comme convaincus du crime de science et de piété. Moins heureuse que la Bretagne, la Lorraine, le Languedoc, la patrie de Mabillon attendait encore son historien. Le dix-neuvième siècle le lui a donné.

« Félix Bourquelot, de Provins, parut être d'abord l'homme marqué par la Providence pour doter la Champagne de cette histoire tant désirée. On connait son érudition si patiente, si minutieuse, sa rare sagacité, jointe à un remarquable talent d'écrivain. Il avait commencé par payer un tribut d'affection à sa ville natale, en publiant une *Histoire de Provins* que tous les auteurs d'histoires locales devraient prendre pour modèle. A peine distrait par de nombreux articles d'une haute valeur scientifique, comme les curieuses *Recherches sur les législations en matière de mort volontaire*, il dépensa

[1] Tous les renseignements relatifs à la rédaction doivent être adressés à M. de Beaucourt, directeur de la *Revue*.

[2] Michel Germain, par exemple, ne mourut-il pas à la peine ?

Digitized by Google

un labeur de plusieurs années à composer un mémoire qui demeurera l'un des monuments de l'érudition contemporaine. Je veux parler des *Foires de Champagne*. Sous un titre modeste et beaucoup trop restreint, c'est une histoire complète du commerce intérieur et extérieur de la France au moyen âge. Un tel travail avait merveilleusement préparé M. Bourquelot à entreprendre une histoire générale de Champagne. Mais la rencontre d'Augustin Thierry, dont les hautes qualités le subjuguèrent, détournèrent son attention sur un sujet d'un intérêt plus général encore, sur l'histoire du Tiers-État, pour laquelle il fut le collaborateur zélé, puis l'infatigable continuateur de l'illustre historien, qui lui légua pour ainsi dire avec son ardeur au travail, presque sa glorieuse cécité [1].

« La Champagne n'avait toujours pas d'historien. Elle aurait pu aussi porter ses espérances sur un autre érudit, condisciple de Félix Bourquelot à l'Ecole des chartes, et comme dom Ruinart et dom Marlot, né dans le pays rémois. Profondément attaché à sa province, il en a fouillé le passé comme le prouvent ses précieuses *recherches sur la noblesse utérine en Champagne*. Mais les traditions de sa famille l'appelaient à la vie publique. La Bourgogne, puis la Bretagne, dont il étudia les annales à la fois en érudit et en administrateur, nous l'enlevèrent. Quand l'administration rendit tout entier à la science M. Anatole de Barthélemy, il était un archéologue consommé, un numismate de premier ordre. Mais la Champagne n'avait pas d'histoire.

« M. Etienne Gallois, bibliothécaire du Sénat, a raconté un épisode de ces annales dans une excellente brochure intitulée : *La Champagne et les derniers Carolingiens*, et il en a tracé une esquisse dans une autre brochure : *Les ducs et les comtes de Champagne*. M. André Lefèvre, qui depuis a si malheureusement déserté l'histoire pour mettre sa plume au service de dangereuses et funestes théories, a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* une très-bonne étude sur *les finances en Champagne*. Le regretté Vallet de Viriville a organisé scientifiquement le dépôt des archives de l'Aube, et en a publié l'inventaire en un volume. Enfin un Lorrain, M. d'Arbois de Jubainville, vint s'établir à Troyes. Il fit de la Champagne sa patrie adoptive, et cette patrie bientôt non-seulement n'eut plus rien à envier à aucune autre province, mais devint elle-même un objet d'envie. Il est superflu de louer l'*Histoire des comtes de Champagne*. Les suffrages de l'Institut, auxquels s'est venue joindre l'admiration de tous les érudits, l'ont suffisamment consacrée.

« A cette heure, le mouvement continue, tandis qu'autour de M. d'Arbois de Jubainville se groupe à Troyes un ardent bataillon d'érudits, véritables pionniers de l'histoire, à l'autre bout de la province, l'Académie de Reims et son zélé secrétaire, M. Charles

[1] Nous avons déjà, lors de son décès, rendu hommage aux grandes qualités de M. Bourquelot. Nous n'en saisissons pas moins, avec empressement, l'occasion de renouveler ici son souvenir, au moment où un service funèbre va célébrer le douloureux anniversaire de sa mort.

Digitized by Google

Loriquet, apportent chaque jour de nouveaux documents à l'histoire politique, littéraire et artistique de la province. Châlons enfin vient de demander à l'École des chartes un de ses meilleurs sujets, qui à l'esprit fin et sagace d'un érudit semble joindre le goût délicat d'un littérateur, et qui, quoique nouveau venu, est déjà très-apprécié dans le département, M. Alphonse Vétault, pour lui confier son admirable dépôt d'archives, l'un des plus riches de la France. Un jeune érudit champenois, M. A. Longnon, qui vient de publier sous les auspices de M. d'Arbois le *Livre des vassaux du comté de Champagne*, formant le tome VII de la grande histoire, poursuit avec une perspicacité merveilleuse la reconstitution géographique de l'ancienne Champagne aux temps carolingiens... »

Aux noms que cite mon correspondant, on en pourrait sans aucun doute ajouter d'autres. Puis-je, par exemple, omettre, parce qu'il est mon ami, M. L. Courajod, qui a prouvé son dévouement au sol champenois par des publications où la science est mise au service d'intérêts qu'elle réussit à protéger, et qui de la sorte a environné l'érudition d'une popularité qui trop souvent lui manque. Les habitants d'Orbais-l'Abbaye, qui ont conservé la jouissance de leur cours d'eau, le Surmelin, n'ignorent plus désormais que les recherches historiques touchent plus qu'on ne croit à l'intérêt pratique, et qu'elles sont souvent d'une utilité, d'une application immédiate.

— Venons maintenant à l'École pratique des hautes études. Le souhait de la *Revue de l'Instruction publique* a été entendu. L'École a survécu à l'administration qui l'avait fondée, et, dans le courant du mois de novembre dernier, elle a opéré sa réouverture. La *Revue* est, comme nous, d'avis qu'en principe un des deux répétiteurs de la conférence d'histoire doit être pris à l'avenir parmi les anciens élèves de l'École des chartes. Les répétiteurs ont été nommés pour deux ans. C'est seulement à la fin de cette année, c'est-à-dire au mois de juillet, qu'expirent leurs droits. Il semble donc qu'il convienne d'attendre à cette époque pour revenir sur ce point, si on croit le devoir faire. Je passe outre aujourd'hui, sous toutes réserves. M. Gaston Paris, qui supplée cette année son père au Collége de France [1], a été nommé de répétiteur, directeur adjoint des études philologiques, spécialement chargé de la section des langues romanes, c'est-à-dire qu'il est définitivement attaché à l'École. J'applaudis à une telle nomination. Non-seulement elle est méritée, mais elle était pour ainsi dire indispensable, dès lors qu'on tenait à assurer l'avenir de la section des langues romanes.

Le *Moniteur universel* a publié, à deux reprises, et le *Peuple français* a reproduit dans son numéro du 3 décembre 1869, au sujet de l'École des hautes études, un article indiquant, sinon ce qu'est présentement cette école, du moins ce qu'un certain nombre de per-

[1] M. Gaston Paris a pris pour sujet de son cours au Collége de France, l'*Histoire de la littérature française au moyen âge* en général, et en particulier l'explication de la *Chanson de Roland*.

Digitized by Google

sonnes voudraient qu'elle fût. J'en extrais les lignes suivantes pour l'instruction de mes lecteurs :

« ... Les cours du Collége de France et de la Faculté des lettres n'établissant aucun rapport direct entre les professeurs et les auditeurs, traitant d'ordinaire de sujets généraux et oratoires devant un public nombreux et varié; l'École normale, absorbée par les nécessités littéraires et pédagogiques des examens auxquels elle prépare; l'École des chartes, *restreinte à des études très-circonscrites* et dirigeant ses élèves par un enseignement *uniforme* à des *fonctions spéciales et pratiques*, ne constituent pas, malgré leurs qualités diverses et excellentes, un enseignement supérieur complet et bien organisé. Aussi l'École des hautes études leur apporte-t-elle un concours utile. Elle ne prépare à aucun examen, elle ne garantit à ses élèves aucune position certaine, mais elle s'ouvre libéralement aux élèves des écoles spéciales ou des Facultés pour leur offrir ce qui peut manquer à leurs études, pour leur enseigner par une direction personnelle et détaillée à travailler d'une manière vraiment scientifique, pour les exciter aux recherches libres et désintéressées. Dans des conférences où chacun apporte son concours, le travail en commun offre aux élèves l'avantage d'un contrôle mutuel et constant, d'un énergique stimulant. La réunion des efforts abrége et facilite le travail. C'est seulement à l'École des hautes études que les jeunes gens peuvent, sous la direction d'un professeur, s'exercer eux-mêmes à la lecture des inscriptions latines, à la critique philologique de textes sanscrits, persans, grecs, latins, arabes, français ou provençaux, ou à l'étude critique des historiens de l'antiquité et du moyen âge. Dans les conférences, les élèves entreprennent en commun des travaux trop considérables pour les forces d'un seul, et soumettent au contrôle de tous les travaux individuels de chacun d'eux. Enfin l'École des hautes études, et c'est là sa plus grande originalité, jouit de la condition indispensable de tout enseignement supérieur : la *liberté*, source de la prospérité des universités d'Allemagne. Aucune contrainte ne pèse sur les élèves, qui peuvent choisir à leur gré les conférences qu'ils désirent suivre, et qui ne contribuent aux travaux de l'École que dans la mesure de leurs forces et de leur bonne volonté. Aucun programme n'entrave les professeurs, qui peuvent choisir librement et d'accord avec leurs élèves les sujets comme la méthode des travaux de leurs conférences... Un budget de 50,000 francs suffirait pour assurer à la section d'histoire et de philologie un complet développement et une activité féconde. »,

L'auteur de cet article, qui n'en est pas le signataire, sait quelle estime j'ai pour son caractère, pour son esprit et pour son talent. Le programme qu'il trace me paraît bon en soi, et je ne serais pas éloigné d'y adhérer sous diverses réserves, dont je produirai, pour aujourd'hui, deux seulement.

L'une a trait à l'École des chartes, dont je ne puis, en vérité, laisser, sans le rectifier, tracer inexactement le caractère, comme l'auteur de l'article l'a fait, sans le vouloir, je le sais, et dans les meil-

Digitized by Google

leures intentions du monde. Les mots que j'ai soulignés m'ont étonné, je l'avoue. On dirait, à entendre l'auteur, que l'École des chartes n'est destinée et ne réussit qu'à former des *fonctionnaires*, que c'est une sorte de fabrique brevetée d'archivistes et de bibliothécaires, qu'on n'y apprend guère qu'à se reconnaître et à se mouvoir au milieu des vieux bouquins et des vieilles paperasses. Sans doute, l'École des chartes forme des archivistes et des bibliothécaires, mais, dit le *livret* publié par la Société de l'École, apparemment bien renseignée et qui sait à quoi s'en tenir, elle forme avant tout des *érudits*. C'est, en un mot, l'École supérieure des antiquités nationales, comme l'École des hautes études (section des sciences historiques et philologiques) doit tendre à devenir l'École supérieure des lettres. Ma seconde réserve porte sur le mot *liberté*, qui est juste, mais auquel il ne faudrait pas donner trop d'extension. L'École des hautes études est, je le veux bien, pour le moment, une façon de Faculté à la fois officielle et libre, mais il ne faut nullement la confondre avec cette *liberté de l'enseignement supérieur*, dont il a été, dont il est encore si fort question, Dieu merci. J'exposerai peut-être un jour, moi-même, mon programme au sujet de l'École des hautes études, je montrerai peut-être pourquoi et de quelle façon elle doit, suivant moi, aboutir au doctorat ès lettres. En attendant, je désire lui continuer, dans cette *chronique*, une attention et un concours qui, j'ai sujet de le croire, ne lui ont pas été inutiles, et je le ferai à cette double condition : que l'institution naissante ne porte et ne cherche à porter, par voie d'absorption ou autrement, aucune atteinte ni à l'École des chartes, ni à la liberté de l'enseignement supérieur [1].

[1] Voici le programme officiel des conférences de la section des sciences historiques et philologiques à l'Ecole pratique des hautes études, pour le premier semestre de l'année 1869-70. PHILOLOGIE ET ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES. Directeur d'études, M. le vicomte de Rougé. M. Maspéro, répétiteur : *Explication du texte copte de l'Evangile de saint Matthieu*, les mardis, à deux heures. *Eléments de la Grammaire égyptienne*, les samedis, à midi. — PHILOLOGIE ET ANTIQUITÉS GRECQUES. Directeur d'études, M. W. H. Waddington. M. Tournier, répétiteur : *Paléographie et critique de textes*, les jeudis, à une heure un quart. — ÉPIGRAPHIE ET ANTIQUITÉS ROMAINES. Directeur d'études, M. Léon Renier. M. Ch. Morel, répétiteur : *Etudes sur la constitution de la république romaine ; les Comices*, les samedis, à huit heures du soir. — HISTOIRE. Directeur d'études, M. Alfred Maury. M. Monod, répétiteur : *Etudes critiques sur les sources de l'histoire des Carolingiens*, les jeudis, à huit heures du soir. M. Rambaud, répétiteur : *Etudes sur les premiers historiens de langue française aux* XIIIe et XIVe *siècles*, les lundis à une heure. — LANGUE PERSANE ET LANGUES SÉMITIQUES. Directeur d'études, M. Defrémery. M. Guyard, répétiteur : *Explication de la chrestomathie arabe de Kosegarten*, les mercredis, à midi trois quarts. *Explication de la chrestomathie persane de Spiegel*, les mercredis, à neuf heures du soir. *Explication du livre de Samuel et exercices grammaticaux de langue hébraïque*, les vendredis, à huit heures du soir. — PHILOLOGIE LATINE. Directeur d'études, M. Gaston Boissier : *Histoire de l'orthographe latine, d'après les sources épigraphiques et paléographiques*, les vendredis, à midi trois quarts. M. Ch. Morel, répétiteur : *Etudes philologiques et historique sur Tite-Live* (spécialement sur les livres II et XXI), les

Digitized by Google

La nature du but à atteindre me permet de rapprocher de l'École des hautes études ce qu'on a appelé assez justement la *petite Sorbonne*, je veux parler des cours de la rue Gerson, quoique cette institution soit et doive demeurer distincte. Elle aussi a survécu à l'administration qui l'avait créée. Puisse-t-elle vivre et se développer, à cette double condition, que, malgré l'attache officielle, elle soit libéralement ouverte à tous les jeunes savants qui veulent s'exercer dans une saine mesure aux labeurs du haut enseignement, et pourtant qu'elle non plus ne prétende point — ce que je ne saurais admettre — qu'elle réalise la vraie liberté de l'enseignement supérieur [1]!

— Un décret en date du 8 novembre a réorganisé l'École des langues orientales vivantes. Cette école comprendra des cours d'arabe vulgaire, de persan, de turc, de malais et de javanais, d'arménien, de grec moderne, d'hindoustan, de chinois vulgaire, de japonais, d'annamite. La durée des cours est de trois ans. Le ministre pourra, en outre, autoriser des conférences se rattachant à l'étude de l'histoire, de la géographie et des législations de l'Orient. En cas de vacance d'une chaire, l'assemblée des professeurs et le conseil de perfectionnement présentent chacun deux candidats; l'Académie des ins-

mercredis, à quatre heures et demie. — GRAMMAIRE COMPARÉE. Directeur d'études, M. Michel Bréal : *Exercices de grammaire comparée*, les vendredis, à deux heures. M. Bergaigne, répétiteur : *Cours de phonétique sanscrite*, les mercredis, à huit heures du soir. — LANGUE SANSCRITE. Directeur adjoint, M. Hauvette-Besnault : *Explication du Bhattikavya*, les lundis, à trois heures. M. Bergaigne, répétiteur : *Eléments de la grammaire sanscrite et explication de l'Anthologie de Lassen*, les samedis, à trois heures. — LANGUES ROMANES. Directeur adjoint, M. Gaston Paris : *Etude des différents textes de la chanson de geste de Fierabras*, les mardis, à huit heures du soir. — M. Heumann : *Cours de langue allemande*, les lundis, à huit heures du soir. — Les salles de travail de la section, à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne (escalier n° 2) sont ouvertes, pour les élèves, tous les jours non fériés, de trois heures après midi à dix heures du soir. On s'inscrit, — pour une ou plusieurs conférences, les conférences étant indépendantes les unes des autres, — au secrétariat de la Faculté des sciences, tous les jours, de dix à quatre heures.

[1] J'extrais du programme des cours de la rue Gerson, les indications suivantes : *Histoire et Philologie comparée.* Le vendredi, à une heure, M. Eichhoff comparera les traditions primitives de l'Inde, de la Perse et de l'Egypte. — *Mythologie comparée.* Le lundi, à huit heures du soir, M. Larocque exposera l'histoire générale des mythes indo-européens, et commentera, le jeudi, les textes théologiques de la Grèce primitive. — *Lois pénales de la France.* Le mardi et le vendredi, à une heure et demie, M. Eugène Mouton continuera l'exposé du droit pénal français, en insistant particulièrement sur la philosophie du droit de punir. — *Littérature allemande.* Le mardi, à deux heures et demie, M. Bossert exposera l'histoire de la littérature allemande depuis la réunion de Schiller et de Gœthe à Weimar, jusqu'en 1830. — *Langue et littérature slaves.* M. Louis Leger exposera, le jeudi, les éléments de la langue russe et expliquera des textes; le samedi, il exposera l'histoire comparée des littératures tchèque et polonaise. — *Langues romanes.* Le mercredi, à neuf heures, M. Brachet exposera les principes de la philologie des langues romanes; le samedi, à la même heure, il expliquera des textes.

Digitized by Google

criptions et belles-lettres en présente également deux; le ministre de l'instruction publique peut, en outre, après avoir pris l'avis des ministres intéressés, proposer au choix de l'Empereur un candidat désigné par ses travaux ou par son expérience pratique des langues orientales. Le décret institue des répétiteurs chargés d'interroger les élèves et de les exercer à la conversation et à la lecture à haute voix. Les élèves qui justifieront d'une année d'études assidues pourront obtenir des subventions, dont le montant annuel sera de 1,000 francs au moins et de 1,500 francs au plus. Après l'examen de fin d'études, il leur est délivré par le ministre, s'ils en sont jugés dignes, un diplôme d'élève *breveté* de l'École des langues orientales. Ce diplôme indique la langue sur laquelle l'élève a subi l'épreuve.

— Toutes ces écoles diverses qui ont nos sympathies, ne nous doivent point faire oublier l'œuvre si généreuse, si féconde déjà, et contenant tant de promesses pour l'avenir, que la *Société générale d'éducation et d'enseignement* a entreprise l'année dernière, et qu'elle se prépare à reprendre vigoureusement cette année. Je veux parler des cours libres d'enseignement supérieur, qui vont, dit-on, être transportés cet hiver dans les vastes locaux de la Société d'horticulture, et qui, l'hiver dernier, attiraient au cercle catholique un si nombreux, si intelligent et si sympathique auditoire.

Je regrette de ne pouvoir mettre sous les yeux de mes lecteurs le programme détaillé des cours et des conférences. Mais ce programme, je crois, n'est pas encore, à l'heure où j'écris, complétement arrêté par la société d'éducation et d'enseignement [1]. Je me borne donc à engager de toutes mes forces ceux de mes lecteurs à qui cela sera possible, d'encourager par leur présence assidue les nobles efforts des hommes de science et de cœur qui s'unissent dans un élan admirable pour élever enfin ces grands édifices que nos générations, je l'espère, verront couronner, et où viendront s'abriter nos enfants : l'Université libre et catholique de Paris, les Universités libres et catholiques des diverses provinces de France. Que chacun de nous apporte sa pierre, et nous triompherons avec l'aide de Dieu.

— Où il faut aussi que chacun de nous apporte sa pierre, c'est à une œuvre que j'ai déjà recommandée, mais que je ne cesserai de recommander à mes lecteurs, avec l'obstination que je veux mettre à soutenir les causes auxquelles je suis dévoué. Il s'agit de la Société bibliographique, qui, à partir du mois de janvier prochain, fera paraître un *Bulletin*, destiné à lui servir d'organe et à tenir ses membres au courant de ses opérations de jour en jour plus nombreuses, plus utiles, plus appréciées. Tous les lecteurs de la *Revue des questions historiques* ne peuvent manquer de devenir peu à peu des membres zélés de la Société bibliographique [2]. — L'une des publications de

[1] Voici cependant trois cours qui paraissent, dès maintenant, décidés : *Géologie*, par M. Bayle ; — *De la colonisation de l'Algérie*, par M. Broutta ; — *De la littérature contemporaine*, par M. l'abbé Demimuid.

[2] J'ai déjà donné ici les noms des membres du bureau. Voici les noms des autres membres du Conseil d'administration de la Société bibliographique :

Digitized by Google

cette société, le *Polybiblion, Revue bibliographique universelle*, est sur le point d'entrer dans sa troisième année. Non-seulement en France le succès de cette revue n'est plus en question, mais elle compte des lecteurs sur tous les points de l'Europe (Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande, Suisse, Espagne, Portugal, Italie, Russie, etc.) et, ce qui n'est pas peu significatif au point de vue de *l'universalité* à quoi elle aspire, elle a pénétré dans le Nouveau Monde. Elle compte des abonnés à New-York, à Santiago, à Rio-de-Janeiro, à Buenos-Ayres, etc. Elle fait échange avec près de cent soixante-dix revues ou journaux, français ou étrangers[1]. Chaque numéro se divise en deux parties. La première comprend : 1° les *comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 2° Une *chronique* résumant les faits littéraires et bibliographiques de chaque mois ; 3° Une *correspondance* contenant des éclaircissements bibliographiques sur tel ou tel point particulier. Un article *Variétés*, destiné à compléter, s'il y a lieu, cette première partie, prend place de temps à autre, entre les *comptes rendus* et la *chronique*. — La seconde partie est purement technique. Elle comprend : 1° une bibliographie *méthodique* des ouvrages de quelque importance publiés en France et à l'étranger ; 2° l'indication des articles publiés dans les principales revues françaises et étrangères ; 3° les sommaires des articles littéraires des journaux de Paris. Enfin, la *Revue* contient un bulletin d'annonces de librairie, auquel est joint, sous le titre de *demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin. D'amples tables terminent chaque volume de la *Revue*, et permettent de se retrouver dans cette immense quantité de renseignements et de matériaux divers[2].

MM. Anatole de Barthélemy, comte de Bourbon-Ligaières, Bournisien, comte de Charencey, E. de Chazelles, H. de L'Epinois. docteur Frédault, prince Alex. Galitzin, Léon Gautier, comte Eug. de Germiny, Ch. de Kirwan, comte de Moustier, vicomte de Neuville, vicomte F. de Perrochel, D. de Pesquidoux, R. P. Picard (de l'Assomption), Georges Plantier, Récamier, comte de Reverseaux, comte Paul Riant, comte Desbassyns de Richemont, baron Vital de Rochetaillée, vicomte de Roquefeuil, baron T. Séguier, R. P. Tondini (Barnabite), duc de la Trémoille, comte de Vogüé, de l'Institut, baron de Witte, de l'Institut. — La cotisation, *distincte de l'abonnement à la Revue*, est de 10 francs par an. Le titre de membre titulaire est acquis à tout sociétaire qui fait un apport de 100 francs au moins.

[1] Ces journaux et revues sont à la disposition de MM. les Membres de la Société bibliographique au *cabinet littéraire*, rue du Bac, 77. — Ils ne sont point prêtés à domicile.

[2] Prix de l'abonnement, 15 fr. par an. On peut être *abonné* à la *Revue* sans être *membre* de la *Société bibliographique*. — On peut de même être *membre* de la *Société*, sans être *abonné* à la *Revue*. — Pour les membres de la Société, l'abonnement est réduit à 10 francs. Un membre de la Société qui, en dehors des divers avantages qu'il en reçoit à ce titre (commissions de librairie avec réduction, renseignements bibliographiques, réception d'un *bulletin mensuel*, etc.) veut profiter des matériaux qui s'accumulent dans la *Revue*, paye donc 20 francs par an, 10 francs d'abonnement et 10 francs de cotisation. Le

Digitized by Google

— Mais il faut que je m'exécute. Je dois une réparation à M. Vacherot, de l'Institut. Dans ma dernière *Chronique*, je l'ai accusé d'obstination et de parti pris au sujet du deuxième Concile de Mâcon. Or, il est bien vrai que dans la livraison du 1er mars de la *Revue des Deux-Mondes* (p. 129-149), une polémique s'étant engagée entre le P. Gratry et M. Vacherot, celui-ci ne répondit à cette question de son adversaire : « Feriez-vous allusion... à ce concile qui discuta la question de savoir si la femme a une âme? C'est une pure facétie. Gorini l'a déjà démontré contre M. Henri Martin [1], » avec renvoi au bas de la page au texte de Gorini et indication de ce que rapporte Grégoire de Tours, que par cette étrange affirmation de l'erreur même qui lui était signalée : « N'est-ce pas au sein d'un concile que fut agitée la question de savoir si la femme a une âme? » avec cette note au bas de la page : *Conc. de Mâcon*, 585, *Can. XVI* [2]. Ce canon XVI a trait à toute autre chose, et M. Vacherot ne l'avait visiblement pas lu. C'est ce qui a fait écrire à M. l'abbé Rembouillet dans l'*Univers* du vendredi 10 septembre : « Je n'ai rien à dire du canon du Concile de Mâcon, sinon qu'il est une pure invention, comme l'a très-bien démontré Gorini contre M. Henri Martin. M. Vacherot le sait bien, puisque le R. P. Gratry le lui dit dans la lettre insérée au numéro de la Revue que nous citons; mais n'importe, M. Vacherot maintient son affirmation sans preuves [3]. »

J'ai conclu de ces lignes de M. l'abbé Rembouillet, que M. Vacherot ne s'était pas encore rétracté à la date du 10 septembre, et comme un chroniqueur, à cause du temps qui presse, est parfois exposé à le faire, je m'en suis tenu sur cette polémique à ce renseignement de seconde main. Or (et M. l'abbé Rembouillet a eu le tort de ne pas l'indiquer), pressé par le R. P. Gratry au sujet du deuxième Concile de Mâcon, M. Vacherot s'est enfin exécuté dans le *Correspondant* (livraison du 25 mars 1869), en ces termes : « ... Il (le P. Gratry) a vu, il a saisi une allusion relative au Concile de Mâcon, sur la question de savoir si la femme a une âme; citation de beaucoup la moins importante de tout le paragraphe, puisqu'une voix isolée ne prouverait rien, quant à l'opinion du concile lui-même. Dans quelle intention l'évêque dont parle Grégoire de Tours a-t-il demandé si le mot *homo* était plus applicable à la femme que le mot *vir ?* C'est ce qu'il est inutile de rechercher, *du moment que les annales du Concile n'offrent pas trace de cet incident* [4]. » On le voit, dès le 20 mars, M. Vacherot s'était exécuté, d'assez mauvaise grâce à ce qu'il semble, mais enfin il s'était exécuté. Je tiens, bien que je

siége de la Société et les bureaux de la *Revue* sont, comme le *cabinet littéraire*, situés rue du Bac, 77, à Paris. Les demandes de souscription et d'abonnement doivent être adressées à l'agent de la Société.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, t. LXXX, p. 146 et note 2.

[2] *Id.*, p. 157 et note 5.

[3] *Univers*, 10 septembre, 7e colonne.

[4] *Correspondant*, t. LXXVII (XLI de la nouvelle série). p. 1082, 1083. Cf. p. 925, 926.

Digitized by Google

n'y aie été convié par personne, et même que personne ne m'ait signalé mon erreur, à m'exécuter à mon tour. Je retire donc ce que j'ai dit de M. Vacherot dans ma dernière *Chronique*, et je m'empresse de lui faire réparation. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum.*

— Je voudrais pouvoir en faire autant à l'égard du Ministère des Affaires étrangères de France. Mais par malheur je n'ai aucun lieu de rétracter ce que j'ai dit au sujet des archives de ce ministère qui demeurent toujours fermées aux érudits français. Il faut voir dans une lettre de M. Ch. Gérin, que l'on trouvera dans l'*Union* du vendredi 1er octobre 1869, les incroyables raisons alléguées en faveur de cette exclusion systématique. L'*Univers*, le *Monde*, ont reproduit cette lettre. La *Chronique des Beaux-Arts*, la *Revue critique* ont protesté à leur tour. L'espace et le temps me manquent pour insister aujourd'hui sur ce point; mais je reproduis ma question ordinaire, que je compte maintenir ici tant que j'aurai l'honneur de signer cette *Chronique :* Quel danger y aurait-il à divulguer les secrets de la diplomatie française au temps du roi Louis XIV? Je renouvelle aussi ma requête : je demande qu'on insère au *Journal officiel* et qu'on remette immédiatement en vigueur les *Capitulaires* de Charlemagne.

— L'Académie française a tenu, le jeudi 9 décembre, sa séance publique annuelle. M. Prévost-Paradol, directeur, a donné lecture du rapport sur les prix de vertu. Le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours de 1869, a été lu par M. Patin. Le grand prix Gobert a été, pour la seconde fois, et certes à bien juste titre, attribué à l'*Histoire de France* de M. Dareste de la Chavanne. Le second prix a été décerné à M. Alfred Nettement, pour son *Histoire de la conquête d'Algérie.* — Parmi les autres lauréats, nous citerons M. Jules Girard, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle;* M. Th. Henri Martin. *Galilée, les droits de la science;* M. F. Lenormant, *Manuel de l'histoire ancienne de l'Orient;* Mme de Witt, née Guizot, *Scènes d'histoire et de famille;* M. F. T. Perrens, *Les mariages espagnols sous le règne du roi Henri IV* (prix Halphen).— Nous ajouterons l'extrait suivant du rapport, qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs : « Sur la disposition testamentaire laissée par M. Thérouanne pour fondation de prix à d'importants travaux d'histoire, l'Académie aura désormais à décerner, dans les limites du décret qui en autorise l'acceptation, le prix que représente annuellement une inscription de 4,000 fr. — Dès l'année prochaine, ce prix pourra être attribué à un travail d'histoire : récits, études savantes, exposition impartiale et neuve, analyse philosophique et vraie, qui auraient été publiés dans l'année précédente et jusqu'au 1er mars 1870. Le même prix sera proposé pour chacune des années suivantes, et pourra s'attacher à des travaux d'histoire de la forme la plus variée, sous des conditions absolues de science, de talent et de vérité. » — L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse a mis au concours pour l'année 1871 la question suivante : « Réunir les documents de

Digitized by Google

toute nature qui peuvent servir à l'histoire des Templiers dans le pays Toulousain (*provincia Tolosana*), en s'aidant à la fois des ressources bibliographiques et des traditions locales. Indiquer la fondation des divers établissements, les donations particulières qui les ont enrichies; déterminer la part qui revient aux Templiers dans les divers travaux de défrichement, de culture et de viabilité; et donner l'état des possessions du Temple au moment de la suppression de l'Ordre, en distinguant avec soin ceux de ces biens qui ont été incorporés aux domaines de la Couronne et ceux qui sont passés aux mains des chevaliers de Saint-Jean, pour constituer de nouvelles commanderies. » A défaut d'une étude d'ensemble, les concurrents pourront s'occuper de tel point de détail qu'ils voudront choisir, par exemple : écrire l'histoire du Temple de Toulouse ou d'une maison de moindre importance. Le prix consiste en une médaille d'or de 500 fr. Le concours est ouvert jusqu'au 1er janvier 1871.

— Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes : la librairie Victor Palmé a mis en vente la deuxième édition de l'*Histoire de Pie IX et de son pontificat* par M. Alex. de Saint-Albin (2 vol. in-8°). — Elle annonce une *table méthodique* des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* qui ont été réimprimés par ses soins sous la direction de M. Paulin Paris, membre de l'Institut. Cette table, qui formera un vol. in-4°, ne sera pas une simple récapitulation des tables partielles, mais un travail entièrement nouveau, qui facilitera singulièrement les recherches des érudits. M. Camille Rivain, élève de l'Ecole des chartes, s'est chargé de la rédiger. — La même librairie va faire paraître le tome IV de la grande collection des *Historiens de France*, réimprimée sous la direction de M. Léopold Delisle, par les soins de MM. Tuetey et Ruelle. Les tomes V et VI paraîtront dans le courant de janvier. La *Revue* y reviendra avec détail dans sa prochaine livraison. — Signalons encore *Le duel et l'Église catholique*, brochure pleine d'intérêt et d'actualité, par M. l'abbé Alexandre Thomas, chanoine de Versailles. — Constatons enfin chez le même éditeur le succès si justement acquis à la nouvelle édition du beau *Choix de prières* tirées des manuscrits du moyen âge par M. Léon Gautier. — Nous souhaitons le même succès à une œuvre analogue, — c'est-à-dire où la science devient un véritable élément d'édification, — qui vient de paraître à la librairie Poussielgue, et dont nous demanderons peut-être à nos lecteurs la permission de les entretenir plus longuement. Il s'agit du livre de M. Paul Viollet, dont le titre exact est *Œuvres chrétiennes des familles royales de France*. — Le premier fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole pratique des hautes études*, qui est éditée par Franck, comprend : 1° *La stratification du langage*, par Max Müller, traduit par M. L. Havet ; 2° *La chronologie dans la formation des langues indo-germaniques*, par M. Bergaigne. — Le second fascicule est intitulé : *Etudes sur les Pagi*, par A. Longnon. — Les fascicules suivants contiendront la *Vie de saint Alexis*, textes français en vers et en prose des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et

Digitized by Google

xve siècles, publiés avec introduction, notes et glossaires, par la conférence des langues romanes. — *Anciens glossaires romans*, revus et expliqués par F. Diez, traduits par A. Bauer, avec introduction et notes par G. Paris. — La même librairie annonce : *Alexandre*, publié par P. Meyer, et pour paraître successivement pendant l'année 1870, sept ouvrages formant les fascicules II-VIII de sa *Collection d'anciens textes français et provençaux*. — Elle promet (et Dieu veuille qu'elle nous donne enfin !) une traduction française autorisée par l'auteur et l'éditeur, et considérablement augmentée par MM. G. Paris, A. Brachet, P. Meyer et Mussafia, de la *Grammaire des langues romanes* de Diez. Cette édition formera trois ou quatre volumes qui paraîtront par demi-volume. — La librairie Didier a mis en vente un livre de M. Pierre Clément, dont nos lecteurs ont eu en bonne partie la primeur : *Une abbesse de Fontevrault au* XVIIe *siècle, Gabrielle de Rochechouart-Mortemart*. M. Clément a reproduit en appendice, avec l'autorisation de l'auteur, l'intéressante dissertation sur les tombeaux des Plantagenets par M. Louis Courajod. — M. Léopold Pannier va faire paraître incessamment une *Histoire de Saint-Ouen-sur-Seine*, première partie : *Clippiacum et la noble maison*, avec pièces justificatives. — M. Célestin Port fait paraître un dictionnaire topographique de Maine-et-Loire, contenant la description et l'histoire de toutes les localités de ce département dont il est archiviste. C'est une immense collection de documents historiques recueillis avec le plus grand soin depuis quinze ans. — Signalons encore de curieuses *Notes pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris*, par M. Léon Brièle, archiviste paléographe (Paris, Thorin, 1870, in-8°), et terminons cette liste en annonçant à nos lecteurs *Li Estoires de chiaus qui conquisent Constantinoble de Robert de Clari en Aminois, chevalier*, qui s'imprime en ce moment chez Adrien Le Clere. Ce texte, découvert à la Bibliothèque de Copenhague par notre collaborateur M. le comte Riant, est de la même époque, raconte les mêmes événements, et a la même importance que celui de Villehardouin, qu'il servira à contrôler. M. Riant a tout simplement mis la main sur un trésor. Nous le félicitons de sa bonne fortune, et nous le louons de l'empressement qu'il met à nous en faire profiter.

— Le mercredi 13 octobre 1869, est mort M. Sainte-Beuve. « Sainte-Beuve, dit le *Polybiblion*[1], fut un poëte médiocre, mais un grand critique. Son effrayante érudition, dont il portait légèrement le poids, était admirablement mise en œuvre par l'esprit le plus pénétrant, le plus subtil, le plus perspicace qui fût jamais. Il avait le sens divinatoire de l'historien. Quand il n'était point sous l'influence d'idées préconçues, il voyait juste, et traçait de main de maître des caractères historiques dont il rendait admirablement jusqu'aux moindres nuances. Il avait surtout ce don précieux et terrible d'aller impitoyablement au fond de l'âme humaine et d'arracher, pour ainsi dire, leur secret aux personnages qu'il voulait peindre...

[1] Livraison de novembre.

Digitized by Google

Le nom de Sainte-Beuve demeurera certainement inscrit au livre d'or de la postérité, parmi les gloires des lettres françaises, mais malgré tout, et l'on peut deviner pourquoi, il n'y sera pas au premier rang. Cet immense talent ne put atteindre au génie, parce qu'il manquait de grandeur d'âme. Si vaste, si solide, si ornée qu'elle soit, l'œuvre restera entachée de petitesse. Quant à la religion et à la morale de Sainte-Beuve, le mieux est de n'en rien dire : il est mort comme il a vécu. »

Alfred Nettement aussi est mort comme il a vécu, fidèle à sa foi religieuse, à ses convictions politiques, à son amour pour l'histoire et pour les lettres, en honnête homme, en bon chrétien. Sa vie fut un assidu labeur, et il est mort, pour ainsi dire, la plume en main. L'Académie française n'a pu lui décerner, de son vivant, la couronne qu'elle lui avait destinée. Ses publications furent très-nombreuses, mais celles qui, ce semble, étendront le plus loin sa mémoire, ce sont ses travaux d'histoire politique et littéraire et entre autres son *Histoire de la Restauration* (Paris, Lecoffre, 1860-69, Tomes I à VII); son *Histoire de la Littérature française sous la Restauration* (Paris, Lecoffre, 1853, 2 vol. in-8) ; et son *Histoire de la Littérature française sous le gouvernement de Juillet* (Paris, Lecoffre, 1854-55, 2 vol. in-8). Nettement avait un esprit judicieux et tempéré. Incapable de transiger sur les principes, il aimait à se montrer indulgent envers les personnes. Les amis d'Alfred Nettement, les amis des lettres françaises n'oublieront pas cette vie si pure, qui a mérité que M. de Montalembert lui rendît ce témoignage : « Dans cette société moderne où les plus grandes questions se décident par la plume bien plus que par l'épée, et par le journal plus que par le livre, il a été le type de l'écrivain et du journaliste sans peur et sans reproche. Il a lutté pendant quarante ans avec un dévouement infatigable et un désintéressement complet, pour une cause vaincue. Il n'a jamais changé de drapeau, jamais renié ses premières affections, jamais courtisé la force ou la fortune. Les honnêtes gens perdent en lui un de leurs chefs et de leurs modèles les plus accomplis. » Ce n'est pas peu de chose, à coup sûr, que de s'être rendu digne des éloges d'une telle voix.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le sang de Germanicus, par M. Beulé, de l'Institut. Paris. Michel Lévy, 1869, In-8° de 400 p.

Ce livre fait suite aux deux ouvrages intitulés : *Auguste, sa famille et ses amis* ; — *Tibère et l'héritage d'Auguste*. Les auditeurs du cours d'archéologie à la Bibliothèque impériale en ont eu les prémices. M. Beulé essaye de reconstituer, en comparant les monuments figurés (monnaies, médailles, camées, bustes, statues) aux témoignages des auteurs, l'histoire psychologique de la famille d'Auguste. L'idée que l'historien s'efforce principalement de mettre en lumière, c'est l'influence exercée par le pouvoir absolu sur les familles qui en sont les dépositaires, et ne tardent pas à en être les victimes. Comment un pouvoir sans bornes a dépravé le sang de Germanicus, si cher au peuple romain, et qui méritait de l'être, et a produit Caligula, Claude et Néron, voilà ce que M. Beulé a voulu nous montrer dans le présent ouvrage, divisé en onze paragraphes dont je copie les titres :

I. Drusus et Antonia. II. Germanicus. III. Agrippine. IV. Caligula. V. Une révolution. VI. Claude. VII. Messaline. VIII. Les Césariens. IX. La mère de Néron. X. Les honnêtes gens. XI. Néron. Ces divers portraits, habilement groupés, forment un tableau intéressant, où les traits et les couleurs empruntés à Tacite, Juvénal, Suétone, Dion Cassius etc., sont disposés et fondus avec beaucoup d'art. M. Beulé est en histoire un peintre d'un incontestable mérite.

Pour ce qui est de ses prétentions à l'histoire philosophique, je suis très-disposé à en contester la justesse. M. Beulé a-t-il bien le sang-froid et l'impartialité nécessaires à un historien philosophe? Je ne demande point que l'historien soit insensible et qu'il regarde d'un œil indifférent le bien et le mal ; je ne demande pas qu'il oublie le temps présent dans ses études sur le passé ; je vais plus loin, j'admets et je comprends l'allusion, aussi vive, aussi directe que l'on voudra. Mais enfin, quand on étudie une civilisation, des mœurs, une politique d'il y a tant de siècles, ce qui importe avant tout, c'est de se rendre un compte exact des choses, de les comprendre et de les expliquer. On juge ensuite, et l'on fait les applications qu'on veut.

Or M. Beulé écrit contre Tibère, Caligula, Claude, Messaline, Néron, etc., personnages odieux à la vérité, mais morts depuis si longtemps, de véritables réquisitoires, semés d'allusions fort claires à la politique contemporaine. C'est faire une œuvre non d'historien, mais de déclamateur, en

Digitized by Google

prenant ce dernier mot dans le bon sens, dans le sens de professeur disert, et d'habile rhéteur. A qui M. Beulé persuadera-t-il, par exemple, que Caligula ait voulu, par sa ridicule expédition de Germanie, faire d'avance la parodie et la satire des expéditions lointaines? C'est de l'ironie, je le veux bien, mais M. Beulé abuse de l'ironie contre les Césars, et notamment contre Caligula dont il fait un fou d'abord, puis un homme sensé, c'est-à-dire un fou dont la folie est sensée, ou un homme sensé dont le bon sens est folie. Prenons garde, si nous mettons l'histoire romaine en pamphlets, de ressembler plus que nous ne voudrions au marquis de Mascarille qui la mettait en madrigaux. M Beulé est d'ailleurs, je le répète, un habile peintre en histoire. Un utile conseil à lui donner serait peut-être celui d'écrire désormais plutôt : *ad narrandum*, que *ad probandum*. Ses récits sont pleins d'intérêt, ses aperçus manquent vraiment de profondeur.

M. S.

—

Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. Première partie, *Judée*, par Victor Guérin, agrégé et docteur ès lettres, etc., chargé d'une mission scientifique. Paris, imprimerie impériale (chez Challamel), 1869, 3 vol gr. in-8°, avec une carte de la Judée.

Chargé, en 1863, d'une mission scient fique en Palestine, M. Guérin qui déjà, à deux reprises différentes, en 1852 et 1854, avait parcouru cette contrée célèbre, l'a étudiée alors avec un soin tout particulier. Il publie aujourd'hui la première partie de son travail, c'est-à-dire la Judée ancienne et moderne, examinée au triple point de vue de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie. Après avoir, durant de longs mois, sillonné en tous sens et d'une manière méthodique cette région qui comprend l'ancien territoire occupé jadis par les tribus de Juda, de Benjamin, de Dan et de Siméon, ainsi que par la Pentapole Philistine, l'auteur la décrit minutieusement dans l'état où elle se trouve maintenant, et résume, chemin faisant, à propos de chaque localité, tous les souvenirs qui s'y rattachent, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle. Ceux qui veulent faire une étude approfondie de la Bible et des lieux qu'elle signale, consulteront avec profit cet ouvrage, fruit de longues et de consciencieuses recherches, et où M. Guérin s'est efforcé de faire revivre toutes les traditions bibliques qu'il rencontre sur sa route. Une carte très-détaillée permet au lecteur de suivre pas à pas l'auteur dans le réseau compliqué de ses marches et contremarches.

L'orthographe de tous les noms de villes, de villages et de hameaux est donnée en arabe avec la transcription française, et, chaque fois que l'occasion s'en présente, M. Guérin montre les rapports frappants qui existent entre la plupart des dénominations actuelles, telles que les Arabes nous les ont transmises, et les dénominations hébraïques ou même chananéennes que portaient ces mêmes localités, tandis que la plus grande partie des appellations grecques que la conquête gréco-romaine avait un instant imposées, ont presque entièrement disparu.

Il serait beaucoup trop long d'analyser ici ces trois beaux volumes, imprimés avec un soin extrême à l'imprimerie impériale ; qu'il nous suffise de dire qu'ils contiennent une description complète de toute la partie méridionale de la Palestine. Voyageur infatigable, M. Guérin a découvert une foule de ruines qui avaient échappé à l'investigation de ses devanciers et il n'a pris la plume à la main qu'après avoir vu lui-même tous les lieux dont

Digitized by Google

il parle. Son témoignage est donc toujours celui d'un observateur direct et consciencieux, qui cherche avant tout à être vrai et exact. Les volumes subséquents que l'auteur nous annonce, renfermeront une étude analogue et aussi complète sur la Samarie et sur la Galilée. M. Guérin, en effet, comme il le déclare dans la préface de son ouvrage, s'est dévoué entièrement depuis un certain nombre d'années déjà à l'exploration de la Palestine, et il ne compte abandonner ce genre de recherches que quand il les aura, autant que possible, épuisées. « Heureux, dit-il, si, pour ma faible part, je contribue à mieux faire connaître une contrée qui, dans les desseins de la Providence, a été choisie, entre toutes, pour être le berceau de deux grandes religions monothéistes qui se sont répandues dans le monde et, à ce titre, mérite d'être regardée comme la première et commune patrie de toutes les nations chrétiennes ! »

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La Paix et la Trêve de Dieu, par Ernest SEMICHON, 2e édit., revue et corrigée. Paris, J. Albanel, 1869, 2 vol in-12 de XII-294 et 320 p.

M. Semichon a publié en 1857 un livre qui obtint alors un légitime succès, et qui jetait une lumière toute nouvelle sur la paix et la trêve de Dieu. Il nous en donne ici une édition augmentée de détails nouveaux et de pièces justificatives. Certains historiens avaient étudié si légèrement ce point historique, qu'ils avaient confondu la *paix* avec la *trêve* de Dieu. M. Semichon rétablit nettement, d'après les textes, la distinction entre ces deux institutions ; il nous montre les origines de la paix de Dieu en 988, et celle de la trêve de Dieu en 1027 ; il étudie ces deux institutions dans leurs phases diverses, au XIe siècle d'abord, puis au XIIe et jusqu'au XIIIe ; il suit leur développement dans la plupart des contrées de l'Europe, les examine au point de vue judiciaire et au point de vue politique, et s'arrête au mouvement communal, qui est intimement lié au mouvement de la paix de Dieu. La révolution communale vient de l'Eglise, qui commença les émancipations des communes en formant les associations de la paix ; Louis le Gros eut le mérite de s'emparer de ce mouvement, de le développer, d'en affermir les conséquences en se mettant à la tête des associations, des unions communes de la paix : c'est en ce sens qu'on peut l'appeler le créateur des communes. Après son exposé historique, qui conduit la trêve de Dieu jusqu'au moment où l'action du pouvoir royal passant au premier plan, elle devient la *quarantaine-le-Roi*, l'auteur étudie les grandes institutions et les grands faits du moyen âge, pour montrer le lien qui les rattache aux associations de la paix et de la trêve de Dieu ; il passe brièvement en revue les communes, les bourgeoisies, les associations, les coutumes, les chevaliers, les arts et les croisades. Chaque volume se termine par un certain nombre de pièces justificatives, qui sont traduites en français, l'auteur ne prétendant pas faire, dit-il, un livre d'érudition. Nous souhaitons à tous les érudits le savoir et la sagacité dont a fait preuve dans ce travail M Semichon. L. C.

Histoire de saint Martin, Abbé de Vertou et de Saint-Jouin-de-Marnes, et de ses fondations en Bretagne, en Vendée et dans les pays adjacents, par M. l'abbé AUBER, chanoine de l'église de Poitiers, historiographe du diocèse, etc. Paris, Aubry, 1869, gr. in-8o. avec planches, de VI-224 p.

Un prêtre « qui releva, il y a quatorze siècles, les murs d'une cité

Digitized by Google

détruite par des guerres barbares, qui rendit à ses habitants appauvris et dispersés la vie civile qui leur avait échappé, en leur donnant la vie morale de la Foi qu'ils n'avaient jamais eue et dont leurs fils ont gardé le saint héritage, » tel est le sujet du nouvel ouvrage que nous devons au pieux et savant historiographe du diocèse de Poitiers.

Saint Martin de Vertou, dont M. l'abbé Auber nous retrace l'histoire, était né à Nantes en 527. Il reçut la dignité sacerdotale des mains de saint Félix, évêque de cette ville, et se consacra dès lors à la prédication du Christianisme. Après diverses courses apostoliques très-laborieuses, accompagnées de fruits précieux, il revint en Bretagne, vers 565, et mena la vie cénobitique dans un lieu solitaire dont le nom primitif, Vertaw, traduit en latin par *Vertawum*, et qu'on francisa plus tard en *Vertou*, était une expression bretonne qui indiquait sa position sur le cours d'une rivière (la Sèvre). Bientôt un groupe de fidèles se forma autour de sa cellule ; un monastère s'établit, et saint Martin en fut le premier Abbé. Il devint aussi Abbé d'Ansion, ou Saint-Jouin-de-Marnes, et il se distingua, entre autre autres belles actions, par son héroïque dévouement pendant la peste qui fit, au VIe siècle, de si cruels ravages dans la Bretagne et autres contrées environnantes.

D'autres fondations encore et d'autres travaux témoignent du zèle et de la sollicitude du saint Abbé de Vertou. M. le chanoine Auber nous les rapporte, en même temps qu'il fait connaître la mission de saint Martin dans la Vendée, les pays adjacents et le haut Poitou. En rapport avec les illustres saints de cette époque, il exerça, comme eux, une puissante influence sur son temps ; et, plein de ours, orné de toutes les vertus, il mourut le 24 octobre 601, vingt-sept ans après qu'il eut jeté les fondements de son premier monastère de Vertou, et à peu près vingt ans depuis l'établissement de Saint-Georges.

Il existe trois *vies* primitives de saint Martin de Vertou. L'une date de la fin du VIIIe siècle et touche au commencement du IXe. Le Ms. de cette *vie* fut trouvé dans la bibliothèque de Saint-Sauveur-d'Utrecht, et avait sans doute été composée sur des chroniques écrites dans le monastère de Vertou, jusqu'à l'époque de sa première invasion par les Normands. La seconde *vie*, à peu près de la même époque, ou peut-être un peu plus récente, a été publiée par Mabillon, dans ses *Annales Bénédictines*. La dernière est moins un récit qu'un éloge oratoire, intitulé : *Miracles et translations*. Les Bollandistes ont donné entièrement les deux premières, et se sont contentés de citer quelques traits de la troisième. Mais les savants continuateurs des premiers Bollandistes ont publié celle-ci dans leur tome X d'octobre des *Acta sanctorum*.

C'est à ces sources que M. l'abbé Auber a principalement puisé les éléments de son ouvrage, en y ajoutant le résultat de ses propres et savantes recherches. Il complète, en effet, les anciens hagiographes, donne l'historique des Reliques du Saint, de son culte, etc., et éclaire, dans de nombreuses notes, remplies d'érudition et placées à la fin de chaque chapitre, une foule de points intéressants. Partout il fait preuve d'une critique aussi judicieuse que sûre. Son ouvrage est tout à la fois une œuvre de piété et de science historique et archéologique, qui intéresse vivement. A notre époque « de grands hommes factices, où tant de piédestaux s'élèvent sous des statues dont le présent s'étonne et que l'avenir renversera, » nous ne pouvons que remercier

Digitized by Google

M. l'abbé Auber de nous avoir montré un véritable héros dont l'humanité sent d'autant plus l'honneur, qu'elle lui doit « mille exemples d'abnégation dévouée et de mérite sans orgueil. »

L.-F. Guérin.

Histoire de la Religion chrétienne au Japon, depuis 1598 jusqu'à 1651, *comprenant les faits relatifs aux deux cent cinq martyrs béatifiés le 7 juillet* 1867, par Léon Pagés. Première partie, texte, Paris, Ch. Douniol, 1869, in-8° de 884 p.

Nous aurons occasion de revenir sur ce volume, qui fait partie d'un ouvrage considérable que l'auteur publiera sous ce titre : *L'Empire du Japon, ses origines, son église chrétienne, ses relations avec l'Europe* (4 vol. in-8°). Mais nous voulons, dès à présent, signaler à nos lecteurs ce fragment étendu, formant le 3e vol. de l'ouvrage. M. L. Pagés y raconte avec détail, et avec une connaissance approfondie du sujet, une période importante de l'histoire du Japon. C'est tout ensemble un livre de foi et un livre de science : on y trouvera le tableau de la situation florissante du Christianisme au Japon, puis de son déclin, sous l'influence d'une persécution acharnée et très-prolongée. C'est là une page admirable des actes des martyrs ; rien de plus beau, de plus héroïque, de plus consolant dans l'immortelle histoire des annales de l'Eglise. — Nous regrettons de ne pas trouver à la fin du volume une table reproduisant les sommaires des chapitres.

Livre des Vassaux du comté de Champagne et de Brie, 1172-1222, par M. Aug. Longnon. Paris, Franck ; Dumoulin ; 1869, in-8° de 151 et 414 p.

M. A. Longnon a entrepris dans ce volume la publication du registre où le comte Thibaut IV fit relever et traduire les dénombrements de ses vassaux rendus de 1172 jusqu'à sa majorité. Le texte est précédé d'une introduction dans laquelle l'éditeur établit la date de la rédaction du document; l'histoire des divers dénombrements faits sous les comtes Henri I, Henri II, Thibaut III, Blanche de Navarre, Thibaut IV, Thibaut V, Henri III et Blanche d'Artois ; il étudie ensuite la formation du comté de Champagne, les suzerains dont relevaient les comtes, les divisions de ce grand fief, ses usages et sa constitution.

Le texte est accompagné, en note, de la traduction des noms de lieu, et suivi de plusieurs tables qui offrent un intérêt incontestable pour l'histoire et la géographie. Nous nous faisons un devoir de constater la sagacité avec laquelle l'auteur a su retrouver l'identification de noms de lieux traduits et souvent défigurés au commencement du XIIIe siècle, pour les faire passer du latin dans la langue vulgaire : dans un travail presque effrayant, il y aurait bien quelques critiques de détail à faire, mais nous savons que, dans une étude complémentaire, M. Longnon doit prochainement reprendre quelques points dont il n'est pas satisfait. Tel qu'il est, le *Livre des Vassaux de Champagne* est une œuvre de véritable érudition, digne de la haute distinction dont elle a été l'objet au dernier Concours des antiquités de la France. M. le comte de Lasteyrie a porté sur ce livre un jugement que nous trouvons strictement équitable.

Il était naturel qu'un volume de cette valeur devint le complément de l'*Histoire des comtes de Champagne* menée à si bonne fin par M. d'Arbois de Jubainville : pour ceux qui possèdent cet ouvrage, le livre de M. Longnon devient le tome VII; pour ceux

Digitized by Google

qui ne l'ont pas dans leurs bibliothèques, ce livre forme un tout complet.

Faisons des vœux pour que MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon nous donnent un jour l'histoire des maisons historiques de la Champagne ; il semble qu'après les comtes on doive s'occuper des grands vassaux, qui tiennent une si large place dans l'histoire générale de la France.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

—

Histoire d'Alphonse, frère de Saint Louis, *et du comté de Poitou sous son administration*, (1241-1271) par Bélisaire LEDAIN. Poitiers, Houdin, 1869, in-8° de 211 p.

M. Bélisaire Ledain est un de ces savants de province qui consacrent leurs honorables loisirs à élucider les annales de leur pays : connu déjà par une histoire de la ville de Parthenay et une histoire de la ville et de la baronnie de Bressuire, M. Ledain, sans quitter sa province, étend aujourd'hui le cercle de ses études et nous offre une histoire d'Aphonse de Poitiers, frère de saint Louis. L'histoire d'Alphonse et de son administration comprend 103 pages : le reste du volume est consacré à la reproduction de documents inédits transcrits d'après les originaux conservés aux Archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale. Nous avons surtout remarqué les enquêtes et décisions des commissaires enquêteurs qu'Alphonse envoya en Poitou en 1258 et en 1261 (p. 124 et 134). En publiant ces documents précieux, M. Ledain a bien mérité du Poitou. Son étude sur Alphonse est intéressante. Sans doute il n'a pas fait connaître à fond l'administration de ce prince, qui paraît avoir été le digne frère de saint Louis, mais les notions qu'il donne sont exactes et nouvelles ; on ne peut trop encourager la publication de ces monographies locales qui ont le double avantage de faire mieux connaître l'histoire de nos anciennes provinces et d'éclairer en même temps l'histoire générale de la France.

E. B.

—

Notice sur Hugues Aubriot, *bailli de Dijon sous Philippe le Hardi [duc de Bourgogne] et prévôt de Paris sous Charles V*, par J. SIMONNET. Dijon, Rabutot, 1868, in-8° de 63 pages.

Hugues Aubriot, issu d'une famille de riche bourgeoisie, exerça à Dijon les fonctions de bailli de 1360 à 1367 ; il fut prévôt de Paris de 1367 à 1381. Il perdit cette dignité d'une façon tragique. Le tribunal de l'évêque de Paris le condamna, comme hérétique et protecteur des Juifs, à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau, et Aubriot quitta la première magistrature de Paris pour entrer dans la prison de l'évêché. Il en sortit dix mois plus tard d'une manière inattendue. Lors du soulèvement où le peuple s'arma de maillets pour assommer les collecteurs des impôts et qui prit de là son nom dans l'histoire, les émeutiers enlevèrent Aubriot et voulurent s'en faire un chef. L'ancien prévôt profita de cette confiance inespérée pour s'enfuir, et vécut depuis, quelques années, libre mais obscur. On trouve encore la preuve de son existence en 1385. En 1388, il était mort. M. Le Roux de Lincy a publié une notice sur Hugues Aubriot dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. III. M. Simonnet a cherché à compléter cette notice. Il y est parvenu à l'aide des protocoles des notaires de Dijon, dont il a fait une étude spéciale, et des comptes des receveurs du duché de Bourgogne. Ces documents sont conservés aux archives de la Côte-d'Or. Ils donnent une foule de renseigne-

Digitized by Google

ments curieux et des plus précis sur la vie d'Aubriot avant et après son séjour à Paris.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Langres pendant la Ligue, par M. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX. Paris, Dumoulin, 1868, in-4° de 114 p.

Ce mémoire contient l'analyse des délibérations les plus importantes prises par le conseil de ville de Langres, de 1572 à 1598. On y trouve aussi des extraits considérables d'un ouvrage intitulé : *Mémoires et Antiquités de la ville de Langres*, composé par Odon Javernault, qui vivait au XVIe siècle et qui avait été témoin oculaire d'une partie des faits racontés dans le travail de M. Pistollet de Saint-Ferjeux. L'ouvrage d'Odon Javernault est resté manuscrit, et l'auteur de *Langres pendant la Ligue* en possède un exemplaire. L'usage intelligent qu'il a su faire de ce document, comme des registres de l'hôtel de ville de Langres, donne à son travail un grand intérêt, et désormais personne ne pourra sans en tenir compte écrire l'histoire de la Ligue en France.

Langres est du petit nombre de villes qui, après l'assassinat du duc de Guise à Blois, restèrent fidèles à la fois au catholicisme et au roi, et qui, malgré leur attachement à la religion nationale, reconnurent Henri IV aussitôt après la mort d'Henri III. Toutes les villes voisines étaient ligueuses, par exemple Dijon, Chaumont et Troyes ; en Champagne, Châlons-sur-Marne et Langres étaient les seuls points importants où les royalistes fussent restés maîtres. La lutte était pleine de périls : il ne fallait pas se défendre seulement contre les armées ennemies parcourant la campagne, ou contre les garnisons des châteaux d'alentour, mais à chaque instant on était obligé de se tenir en garde contre les ennemis du dedans : une minorité ligueuse correspondait avec les ligueurs du voisinage et aurait pu, si elle n'eût été surveillée de près, livrer la ville aux princes lorrains. Les Langrois, habilement dirigés par Dinteville, lieutenant du roi en Champagne, et par Jean Roussat, leur maire, échappèrent à tous ces dangers à force de vigueur et de persévérance et sans s'être souillés d'inutiles rigueurs. — M. Pistollet de Saint-Ferjeux a joint à ses mémoires un portrait lithographié de Jean Roussat.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Richelieu. Paris, J. Dumaine, 1869, in-12 de 206 p.

Ce n'est point un ouvrage d'histoire qu'on nous donne ici, mais « le résumé des principes écrits, parfois aussi de quelques paroles, d'un homme qui, dans la première moitié du XVIIe siècle, prit une part si grande aux affaires de l'Europe. » Ce résumé est présenté sous la forme de maximes, au nombre de 796, et divisées ainsi qu'il suit : religion, morale, gouvernement, politique, nations, souverains, corps dans l'état, ministres, fonctionnaires, finances, justice, instruction et guerres. Toutes ces citations, que nous devons tenir pour authentiques, sont empruntées aux divers ouvrages du Cardinal, mais ne sont point accompagnées d'indications de provenance. C'est un grand défaut ; et puisque l'on nous annonce des volumes analogues pour Louis XIV, Frédéric II, Napoléon, etc., nous signalons cette lacune à l'éditeur.

—

Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, *avec pièces et documents inédits*, par M. l'abbé H. DUCLOS. Paris, Didier, 1869, in-8° de LXVI-984 p.

Nous ne voulons aujourd'hui qu'an-

Digitized by Google

noncer à nos lecteurs l'important et intéressant travail que M. l'abbé Duclos vient de faire paraître sur Mme de La Vallière et la reine Marie-Thérèse, dont nous nous occuperons plus longuement dans notre prochaine livraison : La Vallière, qui a tenté tant d'écrivains, et à laquelle la postérité a « voué un immortel souvenir ; » Marie-Thérèse, si peu étudiée, si mal connue, et qui cependant a figuré « avec son noble cœur, avec sa dignité, sa pudeur, et ses vertus de martyre, » dans cette cour brillante où elle sut maintenir dignement sa place. L'auteur a voulu d'une part « consacrer d'une manière définitive, s'il est possible, la figure historique de Mme de La Vallière, en essayant de la placer, à l'aide de tous les documents, dans son jour véritable et complet,» et d'autre part, « réhabiliter en quelque sorte l'épouse de Louis XIV, en la révélant au public, en ressuscitant, des ténèbres de l'indifférence et de l'oubli, ce nom devenu inconnu et cette mémoire digne peut-être d'une meilleure fortune. » Nous ne craignons pas de dire que M. l'abbé Duclos a réussi dans cette double tâche, et nous le félicitons du zèle, du talent et de l'érudition qu'il a déployés en s'en acquittant.

G. DE B.

Les cahiers du Bailliage de Reims aux États généraux (1789), par Henri PARIS. Reims, Dubois, 1869, in-8° de 260 p.

Le livre de M. Paris, comme la plupart des ouvrages spéciaux sur les opérations électorales de 1789, se compose de deux parties : la première comprend une introduction sur les anciens États généraux, un aperçu sur le règne de Louis XVI, et quelques détails historiques sur la convocation et les délibérations des assemblées électorales ; la seconde renferme les procès-verbaux, cahiers et autres documents authentiques extraits, soit des archives de province, soit du grand recueil des Archives de l'Empire. Bon nombre de provinces ou de bailliages ont été l'objet de travaux semblables ; celui de M. Paris sur la ville et les environs de Reims est sagement conçu, simplement écrit, et bien digne de figurer dans la collection déjà nombreuse, et s'accroissant chaque jour, des recueils de cahiers de 89. C'est un de ces livres qu'il faudrait faire lire par tous les hommes convaincus qu'avant 89 il n'y avait en France rien d'organisé que le despotisme, et que le mouvement révolutionnaire a été une victoire nécessaire remportée par un peuple opprimé sur de hideux tyrans. A Reims, comme partout, la noblesse et le clergé n'aspiraient pas à écraser le peuple ; le peuple, à la veille de la Révolution, ne considérait pas la royauté et les ordres privilégiés comme des ennemis qu'il fallait détruire à tout prix. — Nos pères avaient sur la liberté des idées quelquefois plus saines que les nôtres ; ils n'ont malheureusement pas su les appliquer, et les erreurs révolutionnaires ont faussé l'esprit public dans l'appréciation des vérités libérales ; mais le sincère instinct patriotique a été celui qui animait les électeurs de 89 ; c'est dans leurs cahiers qu'il faut chercher les vraies tendances modernes, et tous les livres faisant connaître ce que pensait et voulait la France de ce temps-là, sont de bons livres, surtout quand ils sont aussi bien faits que celui de M. Paris.

L. DE PONCINS.

Histoire de la Terreur, 1792-1794, *d'après des documents entièrement inédits*, par M. MORTIMER-TERNAUX, de l'Institut. Tome VII, Paris, Michel Lévy, 1869, in-8° cav. de 579 p.

Création du Comité de salut public,

Digitized by Google

qui remplaça le Comité de défense générale ; décret d'arrestation contre Marat, bientôt suivi de son acquittement par le Tribunal révolutionnaire et de son triomphe ; discussion de la constitution girondine ; nomination de la Commission des douze, supprimée puis rétablie, et qui disparut finalement dans la journée du 31 mai, entraînant dans sa chute les Girondins ; coup d'État du 2 juin : tels sont les événements qui remplissent le septième volume du grand ouvrage de M. Mortimer-Ternaux : c'est donc seulement l'histoire de deux mois, mais que de faits s'y pressent et que d'enseignements elle contient ! A son récit sobre mais énergique, où l'on regrette seulement une trop grande abondance de citations des orateurs de la Convention, l'auteur a joint de nombreuses et fort curieuses pièces justificatives (p. 433 à 572), dont une bonne partie est inédite. Mentionnons, en particulier, celles relatives à la famille d'Orléans, aux guerres de la Vendée, au procès de Marat, à la journée du 2 juin. C'est à la lueur de ces documents que M. Mortimer-Ternanx éclaire sa route, et qu'il marche d'un pas ferme et assuré dans une voie où se sont égarés la plupart de ses devanciers.

G. DE B.

Collection complète de jugements rendus par la Commission révolutionnaire *établie à Lyon par les représentants du peuple en* 1793-1794, par M. GLOVER. Lyon, 1869, grand in-fol. de 106 p.

L'histoire des tribunaux révolutionnaires ne devrait plus être à faire; cependant les opinions émises encore aujourd'hui par certains publicistes et prônées par certains tribuns ressemblent tellement à celles des publicistes et des tribuns de 93, que l'étude des institutions et des actes de ce temps n'est pas inutile. Qu'on lise le livre publié, tout récemment, par M. Glover, sur le tribunal révolutionnaire de Lyon ; on verra une fois de plus comment la Terreur pratiquait la fraternité. Sans doute, à Lyon comme en Vendée, la guerre civile expliquait, sans les justifier, mais enfin expliquait certaines rigueurs. On aurait compris, en les déplorant, le jugement et l'exécution de quelques chefs rebelles; mais ces massacres prolongés pendant des mois et des mois, ces hommes envoyés à la mort les uns à la place des autres, cette guillotine fonctionnant tant et si bien que les conduits faits pour l'écoulement du sang deviennent insuffisants, ces mitrailleuses si bien réussies qu'il faut un escadron de dragons pour achever les victimes, comment explique-t-on cela? et si on ne l'explique pas, pourquoi entend-on, aujourd'hui encore, des voix vanter la terreur et exalter 93 ?

M. Glover n'a fait autre chose que publier, à la suite d'une rapide introduction, le texte des jugements rendus par la soi-disant justice révolutionnaire, à Lyon, en 93 et 94. Il a eu raison de se borner ainsi; les faits parlent assez eux-mêmes pour qu'il n'y ait pas besoin de les faire ressortir. Son livre est fait avec soin, imprimé avec luxe. — Il réussira, nous n'en doutons pas, et mérite certainement de réussir, car il est sérieux, consciencieux et irréfutable.

L. DE PONCINS.

Un Episode de la Terreur à Bordeaux, 1793-1794. *Le baron du Breuil*, par M. Aurélien VIVIE. Bordeaux, imp. Bisset, 1867, in-8° de 115 p.

Les théâtres de Bordeaux pendant la Terreur, 1793-1794, *Fragments d'histoire d'après des documents inédits*, par Aurélien VIVIE. Bordeaux, imp. Péry, 1868, in-8° de 95 p.

Chef de division à la préfecture de la Gironde, M. Aurélien Vivie prépare,

Digitized by Google

à ce qu'il nous apprend, un ouvrage considérable sous ce titre : *Annales de la Terreur à Bordeaux*. Les deux opuscules que nous avons sous les yeux en sont extraits. Le procès du baron du Breuil peut servir d'éloquent commentaire au travail de M. Berryat Saint-Prix sur la *Justice révolutionnaire*, et l'*histoire des théâtres de Bordeaux* nous montre de quelle liberté on jouissait pendant cette triste période de notre histoire. Les documents eux-mêmes sont ici placés devant le lecteur : M. Vivie a pensé que toute remarque serait superflue, car les faits parlent assez haut. Nous faisons des vœux pour que les renseignements utilisés par l'auteur, et dont une partie a fourni la matière de ces opuscules, soient prochainement extraits des archives bordelaises et publiés dans leur intégrité.

—

Histoire de Megève, pendant la Révolution Française, par M. l'abbé Grosset-Clovis, publiée sous la direction de M. Z. (Alphonse Despine). Annecy, Burdet, 1869. In-18 de VIII-277 p.

Megève, prieuré de Bénédictins au XIIe siècle, est aujourd'hui un bourg de 2,700 habitants, dans la Haute-Savoie. Son histoire, pendant la Révolution, est pleine d'intérêt comme tout ce qui touche à cette désastreuse époque. Comme le dit l'auteur, c'est dans les monographies qu'il faut aller chercher les faits retracés avec toutes leurs nuances, la vie sociale dans sa véritable physionomie. Il a pris pour base de son travail les notes rédigées par le dernier plébéin de Megève, J. B. Clément Berthet, pendant qu'il se cachait pour éviter les poursuites des révolutionnaires, et qui s'arrêtent à mai 1795 ; il les a augmentées de souvenirs recueillis dans sa famille et auprès des vieillards du pays ; il s'est vu autrefois refuser communication des archives par une municipalité ombrageuse comme une grande administration ; son éditeur, M. Despine, a été plus heureux ; mais il a pu constater que les registres municipaux ont été lacérés en plusieurs endroits importants, sans doute par des mains intéressées.

L'attachement à la religion était profond à Megève comme dans toute la Savoie. Il en résulta une réaction d'autant plus violente de la part de tous ceux qui osèrent coiffer le bonnet rouge. Aussi Paris ne pouvait-il mieux faire, pour élever cette province à son niveau, que de lui envoyer des hommes tels que Simon et Grégoire, deux prêtres apostats, et Albitte, monstre altéré de sang. Tout ce qui se passa à Megève peut se résumer ainsi : du côté des patriotes, peu nombreux, obéissance aveugle à tous les ordres du pouvoir central, rigueur apportée dans leur exécution, abdication de leur dignité, de leur indépendance, de leurs droits les plus sacrés, attaque acharnée contre tout ce qui touchait à la religion, dénonciation des prêtres, incarcération, martyre, églises souillées, clochers abattus, vexation de tous genres ; du côté de la majorité de la population, terreur inspirée par la persécution, fidélité à la religion, attachement aux prêtres, soumission passive et toute extérieure aux réquisitions incessantes de blé, de vêtements, d'hommes, fuite de jeunes gens pour éviter cette dernière. Un fait donnera une idée de la fidélité avec laquelle cette petite municipalité suivait l'impulsion qu'elle recevait. Elle décida que tous ceux qui ne travailleraient pas le dimanche, comparaîtraient à sa barre pendant huit jours avec leur habit des *ci-devant dimanche*. Notons aussi que l'exercice du culte fut rétabli, de fait, bien avant qu'il le fût de droit, par Napoléon. Une faute d'impres-

Digitized by Google

sion n'a pas été relevée dans les *errata* (p. 259) : *De Moustier de Mérinville* pour Des Montiers de Mérinville.

R. DE ST-M.

—

Les précédents militaires de la capitulation de Paris en 1815, *d'après plus de 300 pièces de la correspondance officielle*, par Charles LE SÉNÉCAL. Bayeux, Saint-Ange-Duvant, Paris, Dentu, 1869, in-8° de 100 p.

Dans cet écrit, M. Le Sénécal, neveu de l'ancien chef d'état-major du maréchal de Grouchy en 1815, proteste contre plusieurs passages de l'*Histoire du maréchal Davout*, écrite par M. de Chénier (voir notre t. II, p. 363). L'auteur avait accusé le général Le Sénécal d'une « trame occulte et criminelle » pour entrer en négociations avec l'ennemi et détourner les soldats de leur devoir. Or il résulte des pièces déjà publiées par Grouchy et des pièces inédites publiées ici même que le général Le Sénécal n'a nullement trahi ; que s'il s'est rendu aux avant-postes de l'armée prussienne le 29 juin, c'était pour porter une lettre du maréchal de Grouchy à Blücher pour demander un armistice, en exécution des ordres du maréchal Davout. Malheureusement ces deux lettres de Davout et de Grouchy se sont perdues. Il résulte cependant d'autres pièces que, dès le 24, Davout a proposé à Grouchy de faire arborer la cocarde blanche à l'armée ; que, dans la nuit du 27 au 28, il a donné au maréchal de Grouchy une mission militaire en lui écrivant que « la plus irrésistible nécessité et sa conviction la plus entière l'avaient déterminé à croire qu'il n'y avait plus d'autre moyen de sauver notre patrie » que de proclamer Louis XVIII. En écrivant ces lignes, Davout appréciait parfaitement la situation. Les documents cités par M. Le Sénécal viennent en effet démontrer surabondamment la démoralisation qui était alors partout et rendait impossible une résistance qui eût été une folie : c'est « la garde qui désorganise tout ce qui la rencontre ; » c'est « la débandade des troupes, qu'on voit s'en aller par pelotons dans toutes les directions ; » c'est « le découragement des troupes terrorifiées ; » c'est « l'abandon de la chose publique par tous les généraux et par nombre d'officiers de l'armée. » On voit aussi que le nom du duc d'Orléans était alors dans la bouche de la plupart des généraux et des chefs pour remplacer Napoléon, qui désormais, écrivait Davout le 25 juin, « ne pouvait plus être rien pour tout homme d'honneur fidèle à sa patrie..., plus rien pour la France. »

Cette brochure, dont le but est la justification désormais superflue du général Le Sénécal, vient donc combler en partie une lacune dans cette période de dix jours qui précéda la capitulation de Paris, — capitulation dont M. Charles Le Sénécal voudrait faire peser la responsabilité sur le maréchal Davout, car « ses défaillances, dit-il, ont mis obstacle à ce qu'une mesure nécessaire fût exécutée en temps utile. » Nous croyons que l'auteur ne tient pas assez compte ici de la situation déplorable, irréparable, où nous avait jetés la coupable et funeste tentative des Cent-Jours.

H. DE L'E.

—

Histoire de la Restauration, par M. Alfred NETTEMENT. Tome VII. *Règne de Charles X, ministère de M. de Villèle.* Seconde phase : septembre 1824-janvier 1828. Paris, Lecoffre, 1869, in-8° de 621 p.

C'est sur une tombe à peine fermée que nous avons à rendre un nouvel hommage au soin consciencieux, à la rectitude de vues, à la sûreté d'informations, à la haute impartialité de l'éminent historien de la Restauration.

Digitized by Google

M. Nettement n'a pu achever la publication de son œuvre : un volume restait encore à paraître; mais les recherches étaient faites, les matières disposées, et le tome VIII pourra être mis sous presse prochainement.

Le public aura donc à sa disposition l'ensemble de ce beau travail, accueilli avec une faveur bien justifiée, et qui aurait à coup sûr mérité à son auteur les palmes académiques dont il était si digne. Le tome VII, que nous annonçons aujourd'hui, comprend le règne de Charles X jusqu'à la chute de M. de Villèle. L'historien y expose la situation à l'avénement du dernier des frères de Louis XVI, et montre l'affaiblissement progressif du parti royaliste modéré, en présence des rivalités de personnes et de la violente opposition de l'extrême droite; après un historique des débats sur les lois religieuses, il s'arrête longuement à cette grande mesure de l'indemnité aux émigrés, si vivement combattue, si faussement appréciée alors, et à laquelle — comme à la Restauration elle-même — on a rendu une tardive justice. L'émigration est ici envisagée sous son vrai jour, et avec une hauteur et une justesse de vues également remarquables; puis vient la conversion des rentes, que M. de Villèle emporte enfin ; le sacre, la session de 1826, les questions extérieures, les questions religieuses, et les dernières luttes jusqu'à la retraite de M. de Villèle. Le volume se ferme sur une appréciation de l'homme d'État que, le premier, M. Nettement nous a complétement fait connaître, et auquel l'histoire rend déjà et rendra encore plus une éclatante justice : « Malgré les fautes qu'il commit ou laissa commettre, et qui ont été singulièrement exagérées par la passion politique, la France, dit l'historien, lui tenant compte des difficultés du temps et du milieu où il opéra, le placera au rang des ministres les plus honnêtes, les plus sages et les plus habiles qui aient conduit les affaires de notre pays. »

Il serait trop long d'insister sur les renseignements nouveaux, sur les rectifications utiles apportés à l'histoire de ce temps. Tous ceux qui voudront connaître à fond cette brillante période de notre histoire ne pourront se dispenser de recourir au grand ouvrage de M. Nettement, et en particulier à ce septième volume qui, comme l'écrivait récemment M. de Montalembert, « signale d'une façon si lumineuse et si impartiale les véritables conditions du gouvernement parlementaire. »

G. DE B.

Vézelay, étude historique, par Aimé CHEREST, avocat. Auxerre. Perriquet et Rouillé. 1868. 3 vol. in-8° de 365, 420 et 312 pages.

Augustin Thierry a consacré à la commune de Vézelay ses 22e, 23e et 24e *lettres sur l'histoire de France*. Léon de Bastard a critiqué le travail de l'éminent écrivain, et acherché à le compléter dans ses *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay au* XIIe *siècle (Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 3e série, t. II, p. 339). La principale source à consulter sur cet intéressant sujet est la chronique d'Hugues de Poitiers, publiée par d'Achery dans son *Spicilége*, et dont une traduction se trouve dans la *Collection de mémoires* mise au jour par M. Guizot. Le premier objet de l'ouvrage de M. Cherest est une étude nouvelle et plus approfondie de cette chronique. Il n'en existe qu'un seul manuscrit. Ce manuscrit est conservé à Auxerre. Un examen attentif a démontré à M. Chérest que d'Achery n'avait pas tiré de ce document tout le parti possible. Trente-deux feuillets mutilés, que d'Achery avait cru de

Digitized by Google

voir négliger, ont paru à M. Chérest présenter un sens souvent inintelligible. Une collation complète de l'édition et du manuscrit a établi qu'il y avait dans l'édition plusieurs autres lacunes. Enfin M. Chérest a recueilli dans divers dépôts un certain nombre de pièces inédites relatives à Vézelay. Grâce à l'emploi de ces documents nouveaux, il a pu écrire, d'une manière plus sûre et plus développée qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, le récit des luttes de l'abbaye de Vézelay contre les habitants de cette petite ville et contre les comtes de Nevers. Il a poursuivi l'histoire de la ville et de l'abbaye jusqu'à la révolution de 1789. Son style vif et facile rend très-agréable la lecture de ses trois volumes, qui ont obtenu une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours des antiquités de la France, et auxquels le prix de mille francs institué par le ministre de l'Instruction publique vient d'être décerné par l'Académie de Dijon.

On trouve en appendice des pièces justificatives importantes : par exemple les passages de la chronique d'Hugues de Poitiers qui manquent à l'édition de d'Achery, et notamment la reproduction page par page et ligne par ligne des feuillets lacérés. Je regrette toutefois que M. Chérest n'ait pas indiqué, par des points ou d'une autre manière, la longueur approximative des lignes complètes du manuscrit. Si on la connaissait, on pourrait en quelques cas essayer une restitution, qu'il est impossible de hasarder quand on a seulement son livre sous les yeux. On remarque aussi dans l'appendice une étude sur la liste des abbés depuis l'origine jusqu'en 1161, rectifiant sur plusieurs points la liste contenue dans *Gallia Christiana*. Signalons enfin plusieurs bulles inédites de papes, les plus anciennes de Sergius III (911), et de Grégoire VII (1076). Les bulles de Sergius III sont très-rares : M. Jaffé n'en a relevé que douze, bien que ce pape ait régné près de huit ans. La lettre de Grégoire VII est une de celles qui manquent dans le registre de ce pape conservé à la bibliothèque du Vatican.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. MAHUL, ancien député de l'arrondissement de Carcassonne. Paris, Didron et Dumoulin, 5 vol. in-4° parus de IX-423, II-672, II-495, II-621 et 774 p.

Il ne s'agit point ici d'un cartulaire dans le sens ordinaire du mot, d'un recueil de chartes se rapportant à un établissement spécial, monastère ou cité, composé au temps de sa fortune, et ramenant tout à lui ; mais au contraire d'un recueil plus récent, où l'auteur a suivi une division territoriale, ancienne il est vrai, mais modifiée suivant les faits actuels, et où il a inséré les chartes et pièces qu'il a pu recueillir sur tous les points du territoire qu'elle renferme. Les communes actuelles et chacune des seigneuries qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Carcassonne où qui se trouvent dans les limites de l'arrondissement actuel, ont leur notice. Aux chartes qu'il a réunies sur ces localités, l'auteur a ajouté les renseignements épars dans les livres et dans les manuscrits, ainsi que les documents que pouvaient fournir les collections particulières. A l'aide de ces pièces, il a cherché à tracer une esquisse de l'histoire de ces diverses localités.

Ce mode de procéder offre certains avantages d'ensemble. Les rapports entre deux localités voisines, entre deux monastères du même pays et du même

Digitized by Google

ordre, par exemple, sont fréquents, on peut les suivre avec intérêt et profit ; mais aussi, à l'inverse, il offre des inconvénients réels. Il arrive parfois que des pièces sont scindées ; que telle partie regarde une localité et se trouve à sa place topographique, tandis que la suite, concernant un autre endroit, se trouve ailleurs, et il n'est pas toujours aisé de les reconstituer à l'aide des seules indications données. Enfin certains actes qui ont paru de peu d'importance à l'auteur, ne sont indiqués que par quelques mots et par une cote sommaire. Il me paraît fâcheux que, dans un recueil de sources, il en soit ainsi : car ce qui paraît inutile à l'un peut, par un mot, par un nom, par un témoin, devenir, pour un autre, un trait de lumière ; il importe avant tout d'être bien complet. Il est vrai que les proportions de ce travail se fussent trouvées bien étendues, et que l'auteur a été par suite entraîné à se restreindre.

Néanmoins, malgré ces critiques et ces regrets, et tel qu'il est, cet ouvrage est d'une utilité incontestable, il présente en un faisceau des matériaux épars en mille endroits, et s'il ne répond pas à tous les désirs du chercheur et du savant, il leur indique au moins consciencieusement et avec exactitude où ils pourront rencontrer les pièces qu'il résume, et dont peut-être, sans lui, ils ne soupçonneraient pas l'existence. Terminons en signalant les nombreuses notices sur les principales familles du pays, « soit nobles, soit bourgeoises, qui ont possédé les terres de la contrée, gouverné ses populations, créé ses richesses, élevé ses monuments. » Leur histoire est si intimement liée à celles des localités, qu'écrire l'une est presque compléter l'autre.

G. DE S.

Histoire de Rumilly, *abrégé chronologique des principaux faits municipaux, militaires, ecclésiastiques et littéraires de la ville de Rumilly (Haute-Savoie), depuis l'époque romaine, jusqu'à la fin de l'année* 1866, par F. CROISOLLET. Chambéry, imp. Puthod, 1869. In-8° de IV-430 p.

Cette *Histoire de Rumilly* est une œuvre de patriotisme autant que d'érudition : l'un n'a point nui à l'autre. Après avoir travaillé, pour sa propre satisfaction, à recueillir tous les souvenirs qui se rattachent à sa ville natale, M. Croisollet a cédé à la bonne pensée de faire profiter de ses recherches ses concitoyens et tous ceux qui seraient curieux comme lui de porter leurs regards vers le passé. Son œuvre, bien accueillie par l'Académie de Savoie, dont on a pu lire l'éloge dans la *Chronique* de la dernière livraison, concourt pour le prix qui a été fondé dans chaque académie, sous l'administration de M. Duruy.

C'est moins une *histoire* que ce qu'on pourrait appeler le *regeste Rumilien*, c'est-à-dire un répertoire chronologique et analytique de notes et de documents ; il n'y a pas d'autre ordre que celui du temps. L'érudition de l'auteur consiste dans l'accumulation des faits découverts soit dans des documents officiels, soit dans des notes, soit dans des monuments ; mais elle ne va pas jusqu'à leur groupement suivant leur nature, suivant l'idée à laquelle ils se rapportent. C'est au lecteur à reconstituer dans sa pensée la véritable physionomie des âges passés : M. Croisollet ne lui fournit que les matériaux. Ce n'est ici qu'un regret exprimé : son livre eût gagné beaucoup de vie et d'intérêt à être exécuté sur un autre plan.

La période qu'il embrasse s'étend des premières années de l'ère chrétienne à la fin de l'année 1866 ; mais on n'a de données certaines que depuis

Digitized by Google

le xe siècle, époque à laquelle Rumilly est un décanat du diocèse de Genève. Il est impossible de donner un aperçu sommaire de ce que fut l'histoire de cette ville, qui se meut dans ce cercle de faits intéressants, mais forcément monotones, où sont enfermées presque toutes les cités qui n'ont pas joué un rôle dans l'histoire générale : il faut se borner à indiquer la nature des renseignements qu'on trouve dans cet ouvrage. Tout ce qui touche à la vie municipale est relaté avec soin : élections, délibérations importantes, exemptions, concessions de privilége, procès pour défendre ses droits, construction de monuments. Rien n'est négligé de ce qu'on pourrait appeler l'*histoire ecclésiastique :* administration religieuse, curés primitifs, curés perpétuels, communautés religieuses, principaux membres qui les composent; édifices religieux, établissements de charité et d'instruction, fondations pieuses. On trouve là aussi tout ce qui peut intéresser les villages voisins, tout ce qui peut servir à faire la biographie des hommes célèbres qui sont nés ou qui ont vécu à Rumilly. saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal y ont séjourné à plusieurs reprises : celle-ci y fonda, en 1625, un couvent de la Visitation, dont la construction ne se fit qu'en 1641. Les familles les plus considérables du pays sont signalées avec l'époque où elles apparaissent. On remarque l'établissement d'une imprimerie en 1670, et la fondation, en 1650, d'un collége dont la direction était confiée aux Oratoriens. L'époque révolutionnaire est étudiée avec beaucoup de détails dont quelques-uns très-curieux ; c'est, sans contredit, la partie qu'on lira le plus volontiers : l'histoire contemporaine est traitée avec trop de développement.

L'auteur copie souvent les pièces qu'il a utilisées, et dont un grand nombre sont empruntées aux archives municipales; on désirerait une table des matières et des noms propres, qui eût été le seul moyen de se reconnaître dans ce dédale de faits et qui eût permis de réunir en un instant ce qui concerne tel établissement, telle institution, tel personnage que l'on voudrait connaître.

R. DE ST.-M.

Une page de l'histoire municipale dijonnaise, par Ernest-Léon LORY. Dijon, Manière-Loquin, 1869, in-12 de xv-224 p.

M. Lory vient d'exhumer avec beaucoup d'à-propos, dans un moment où la vie municipale semble renaître, un épisode plein d'enseignement et d'intérêt de ces résistances pacifiques mais invincibles, dont les corps d'échevinage ont plus d'une fois donné l'exemple vis-à-vis des puissances les plus redoutables. En 1748, Claude-Philibert Fyot, marquis de La Marche, avait à la porte de Dijon une propriété dont il avait fait un séjour charmant, le fief de Montmusard, fief roturier, dépendant de la seigneurie et justice de Dijon. Il voulut, par un petit sentiment de vanité bien excusable dans sa position, le faire déclarer fief noble. La chose lui paraissait aussi simple que facile; il n'ignorait pas sans doute qu'il jouissait de la sympathie générale ; il comptait aussi sur l'influence que lui donnait sa grande fortune et sa charge de premier président du Parlement, et sur ses hautes relations pour obtenir ce qu'il désirait ; il avait en outre dans le conseil deux hommes qui ne songeaient qu'à ses intérêts. Mais, à la première ouverture qui en fut faite, le vicomte-mayeur et quelques échevins virent tout de suite l'importance de cette demande, qui n'allait à rien moins qu'à la cession d'une des prérogatives les plus chères à la ville. La chose fut

Digitized by Google

étudiée à fond ; il y eut mémoires et contre-mémoires, et en définitive délibération concluant au rejet. Le premier président, compromis par la vivacité de ses imprudents défenseurs voulut avoir le dernier mot. Il alla à Versailles, et, grâce à ses démarches, obtint un arrêt du conseil d'Etat qui destituait le vicomte-mayeur et ordonnait de biffer et d'annuler les délibérations prises contre lui. Le vicomte-mayeur, deux échevins et un avocat qui les avait aidés de ses conseils, furent exilés. On procéda illégalement à un renouvellement du corps de ville, conformément au désir impératif du comte de Saint-Florentin. Le conseil élu dans ces conditions, donnait beaucoup d'espoir, et cependant ses délibérations aboutirent aussi à un refus. Il faut louer les représentants de la ville de Dijon de leur fermeté, et le marquis de la Marche d'avoir compris qu'il ne fallait pas aller plus loin ; il faut aussi remercier M. Lory d'avoir appelé l'attention sur ces faits, racontés pourtant parfois avec trop de minutie, et d'avoir donné les pièces officielles qui lui ont servi. Son ouvrage est à ajouter à ceux que publie un groupe d'intelligences d'élite sur l'histoire de Bourgogne.

R. DE ST.-M.

Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. Joseph GARNIER, archiviste du département. Dijon, Jobard, 1869, in-8° de 287 pages.

M. Garnier a rangé les communes par arrondissement et par canton. Il donne pour chaque commune la population actuelle, la superficie, la distance des chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, le bureau de poste ; la plus ancienne ou les plus anciennes formes du nom ; les anciennes circonscriptions géographiques dont la commune a dépendu ; les noms des écarts anciens et modernes, des cours d'eau, montagnes, combes, grottes, cavernes. Suivent : 1° la nomenclature par bassin des cours d'eau, avec leurs noms anciens, quand le savant archiviste les a découverts ; 2° la table alphabétique des noms anciens et modernes des lieux habités ; 3° celle des noms de lieux non habités, cours d'eau, montagnes, etc.

Le plan du livre de M. Garnier est tout différent de celui du *Dictionnaire géographique* demandé par le ministère de l'instruction publique. Ce dernier travail se fait par ordre alphabétique et non par ordre d'arrondissements et de cantons ; les deux tables qui le terminent renferment, l'une les noms anciens, l'autre les noms modernes, que M. Garnier a réunis dans la même nomenclature alphabétique. Ce sont des détails de médiocre importance. Ce que nous regrettons, c'est que M. Garnier se soit si souvent contenté de donner une seule forme ancienne pour chaque nom de commune, surtout quand il la reproduit d'après un texte imprimé ou d'après un cartulaire, c'est-à-dire un document d'une autorité contestable quand il s'agit de l'orthographe d'un nom propre. Il a aussi laissé de côté les noms de forêts. Quoi qu'il en soit de ces critiques, le savant archiviste nous a donné là un travail d'une grande utilité et pour les historiens qui cherchent la traduction des noms de lieu du moyen âge, et pour les philologues qui veulent trouver le sens des mots et déterminer à quelle race ils doivent les attribuer. J'ai, par exemple, remarqué, p. 172, le plus ancien nom de la rivière d'Ource. *Ursia*. Il suffit d'y faire un changement de lettre qui laisse subsister le son et d'écrire USCIA, pour reconnai-

Digitized by Google

tre une variante du celtique primitif *Oscia*, par lequel les linguistes expliquent le vieil irlandais *uisce*, « eau. » L'*o* initial s'est changé en *ou* dans ce mot, comme dans le nom d'une autre rivière bourguignonne, l'Ouche, *Oscara*, nom conservé par Grégoire de Tours et qui a le même sens et la même origine.

Nous espérons que M. Garnier ne se contentera pas de nous avoir donné ce volume, et que le *Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or* sera bientôt rédigé par lui et publié par le Ministère de l'Instruction publique.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste, correspondant de l'Institut. *Aube, archives ecclésiastiques*, série G, tome I, 1re partie. Paris, P. Dupont; Dnrand; Troyes, Dufey Robert, 1869. In-4° ; pages 1 à 264.

C'est un travail laborieux, mais fort utile, que celui que nous donnent les archivistes de nos départements dans les *Inventaires sommaires*, sur lesquels nous entrerons prochainement dans des détails plus circonstanciés que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, en signalant l'un de ces volumes, dû à l'érudition consciencieuse et sagace de notre collaborateur M. d'Arbois de Jubainville. Dans cette partie de l'inventaire des archives du département de l'Aube, il analyse toutes les pièces provenant des archives ecclésiastiques: évêché, actes de l'épiscopat, insinuations ecclésiastiques, administration du diocèse, comptes des décimes, vente des biens du clergé, comptes des recettes de l'évêché, — il y aurait à noter ici les renseignements les plus variés et les plus curieux, — seigneuries relevant de l'évêché, paroisses, ville de Troyes, etc., etc. C'est une mine inépuisable d'indications précieuses, et qui acquièrent un prix plus grand de la méthode et du soin qui a présidé à leur réunion.

Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1869, par L. DUSSIEUX. Paris, Lecoffre, 1869, in-8° de 134 p.

L'ouvrage de M. Dussieux n'a point de préface; nous ne savons donc pas les motifs qui l'ont décidé à nous donner une généalogie de la maison de Bourbon. Le fond du travail est naturellement emprunté aux Frères Sainte-Marthe, au P. Anselme, à *l'Art de vérifier les dates*, etc. ; mais, pour certaines parties, l'auteur s'est servi de documents particuliers et parfois inédits : le chapitre sur les comtes de Busset a été enrichi de renseignements communiqués par la famille; la descendance des Bourbons depuis Henri IV est établie d'une façon complète et précise, à l'aide d'indications puisée sdans les mémoires récemment publiés, dans la *Gazette* et le *Mercure*, et dans divers écrits contemporains. Pour cette période, M. Dussieux était parfaitement préparé à sa tâche par ses persévérants travaux comme éditeur de Dangeau et de Luynes. La liste, trop longue, des enfants naturels, a été dressée de la façon la plus complète. Très-intéressant et très-exact pour Louis XIV et Louis XV, M. Dussieux ne l'est pas toujours autant pour ce qui touche à notre temps : il place au 7 novembre 1846 le mariage de Mgr le comte de Chambord, qui eut lieu, par procuration, le 9, et fut célébré le 16 novembre 1846 ; il dit, ce qui est erroné, que Mme la duchesse de Parme fut « *chassée* de Parme par une insurrection ; » il écrit *Frosdorf* pour *Frohsdorf*.

Après la descendance de Henri IV, vient la branche de Condé, pour laquelle on doit plus d'un renseignement nouveau à l'auteur; puis les

Digitized by Google

rameaux de Soissons, de Conty, les deux branches d'Orléans (je ne sais pourquoi l'auteur écrit : la *maison* de Condé, la *maison* d'Orléans ; cette appellation manque d'exactitude ; il n'y a qu'une maison, la *maison* de Bourbon, avec toutes ses *branches*), les Bourbons d'Espagne, de Naples et de Parme , et enfin les branches bâtardes légitimées de Vendôme, du Maine et de Toulouse.

Il faut féliciter M. Dussieux de cet utile et consciencieux travail, auquel la beauté de l'impression et du papier (vergé de Hollande) ajoute un nouveau prix. Le livre n'a été tiré qu'à 300 exemplaires numérotés : ce sera donc bientôt une rareté bibliographique.

G. DE B.

Epigraphie de la Moselle, *études*, par CH. ROBERT, correspondant de l'Institut, etc. ; 1er fascicule, Paris, A. Lévy, 1869, in-4° de 40 p. et 3 pl.

M. Ch. Robert s'est proposé de publier, en les commentant, toutes les inscriptions antiques du département de la Moselle : ses planches reproduisent fidèlement, par la photogravure, les monuments qui existent encore. Les inscriptions de ceux qui ne sont plus connus que par des ouvrages édités antérieurement, sont reproduites dans le texte.

L'auteur, pour cadre de son recueil, a pris le territoire actuel dont Metz est le chef-lieu administratif ; il n'a pas voulu s'attacher aux limites très-vagues de l'ancienne cité des *Mediomatrici*. Nous le regrettons doublement ; d'abord parce qu'il semble qu'une circonscription territoriale contemporaine des monuments aurait offert un ensemble plus complet ; ensuite parce que la critique et l'érudition de M. Robert nous auraient certainement donné une excellente page de géographie historique. Je sais combien il est délicat de toucher à ces questions épineuses ; ainsi dans son avant-propos il avance, sur la foi de Tacite, que les cités de la Gaule étaient au nombre de 64 ; je serais très-porté à croire que le chiffre officiel, depuis l'organisation par Auguste, était 60, et que le nombre 64 était un bruit qui courait à Rome, mais qui ne peut guère être admis comme un renseignement historique sérieux.

M. Robert a adopté trois divisions, comprenant les inscriptions mentionnant des divinités, les dédicaces sans nom divin, et les pierres tombales. Le premier fascicule contient une partie du premier groupe, dans lequel les dieux, déesses, génies et mères sont rangés par ordre alphabétique, ce qui est beaucoup plus commode et plus rationnel qu'un ordre hiérarchique le plus souvent très-arbitraire : dans les pages que nous avons sous les yeux, nous voyons : *Æsculapius*, *Apollo*, *Castor* et *Pollux*, *Epona*, les *génies* locaux et des particuliers, *Hercules*, *Isis* et *Sérapis*, *Jupiter*.

M. Robert rappelle tout ce qui a été dit et publié sur chaque inscription, fixe les lieux où chacune a été trouvée, en discute l'authenticité, en établit le texte, souvent altéré par les copistes, et dans un commentaire à la fois sobre, complet et savant, en fait ressortir tout ce qui est du ressort de l'histoire et de l'archéologie. Nous le félicitons d'avoir su se défendre de faire des digressions mythologiques trop étendues ; sur ce terrain on risque ou de répéter ce qui est un peu partout, ou de se laisser entraîner dans le champ sans limite de l'hypothèse.

Je signalerai tout particulièrement, comme modèle à suivre, le commentaire qui accompagne la description d'une triple inscription conservée au Musée de Metz, et qui mentionne dans cette ville un *vicus honoris* (p. 31); je cite-

Digitized by Google

rai aussi les pages consacrées à un autel du même Musée, dédié à Jupiter, et représentant en ronde-bosse sept divinités dans lesquelles M. Robert voit les sept jours de la semaine, et propose de retrouver Saturne dans l'une des statues malheureusement très-fruste. Je termine en faisant remarquer, à propos de l'inscription de G. Aurelius Maternus (p. 21), combien, dans douze mots, un épigraphiste sagace peut trouver de faits intéressants et incontestables.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Les Chartier. *Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Caen, Le Blanc-Hardel, 1869, in-4° de 59 p. Ext. des *Mém. de la société des Antiquaires de Normandie.*

Malgré leur illustration, les Chartier (Guillaume, Alain et Jean), n'ont pu sauver de l'oubli beaucoup de particularités intéressantes de leurs vies. Le mémoire de M. de Beaucourt vient apporter de la lumière sur leurs biographies en séparant les données acquises à l'histoire de celles qui n'ont aucun droit à notre créance et et en ajoutant quelques faits nouveaux. L'auteur a rencontré ce sujet dans l'étude approfondie qu'il fait du règne de Charles VII, et il l'a traité avec autant de clareté que d'érudition. En recherchant d'abord l'origine de ce que l'on savait sur les Chartier, il a remarqué que tous les biographes (et ils sont nombreux) ont puisé, soit dans le *Nouveau Dictionnaire* de Chaudon et Delandine, soit dans l'article donné par M. Weiss dans la *Biographie Michaud*, ou bien ont combiné les renseignements de ces deux auteurs, sans y rien ajouter de nouveau, sauf un seul. Son travail est divisé en trois parties : la première reproduit ce qu'on pourrait appeler les lieux communs sur les Chartier, la seconde est une biographie faite sur les documents authentiques avec l'indication exacte des sources, la troisième est consacrée à l'examen des points obscurs ou douteux. Voici quelques-unes des conclusions auxquelles conduit une judicieuse critique : la confirmation de la primogéniture de Guillaume sur Alain, l'absence de parenté entre Guillaume et Alain, tous deux frères, et Jean, historiographe de France : le doute sur le baiser donné à Alain Chartier par la Dauphine, ainsi que sur sa qualité de prêtre, en même temps que l'affirmation qu'il fût clerc et non marié et qu'il ne fut point archidiacre, la fixation de sa naissance vers 1395, de sa mort au plus tôt en 1450. Trois pièces justificatives sont jointes à ce mémoire, ainsi qu'une bibliographie très-étendue, nous n'osons dire complète, sur les Chartier.

R. DE ST. M.

Portalis, sa vie et ses œuvres, par René LAVOLLÉE docteur ès lettres, attaché aux Affaires étrangères. Paris, Didier, 1869, in-8° de IV-380 p.

Né au Beausset, près de Toulon, le 1er avril 1746, Portalis fut d'abord avocat au barreau d'Aix. Proscrit, emprisonné sous la Terreur, et à la veille de périr, il recouvra la liberté lors de la chute de Robespierre, au 9 thermidor. Elu membre du Conseil des Anciens, il devint l'un des chefs du parti *constitutionnel*. Le coup d'Etat du 18 thermidor le contraignit de prendre le chemin de l'exil. Il revint après le 18 brumaire, et après un court passage au Conseil des prises, il fut nommé Conseiller d'Etat. C'est en cette qualité qu'il prit la part principale dans la rédaction et la discussion du Code civil, dans les négociations relatives au Concordat et dans l'application de ce grand acte

Digitized by Google

c'est-à-dire dans la réorganisation du culte catholique en France. Sous l'Empire, il reçut le titre de ministre des Cultes dont il exerçait déjà les fonctions sous le Consulat. Il mourut aveugle le 25 août 1807. Telle est, brièvement résumée, la vie de l'homme d'Etat dont M. Lavollée nous donne une biographie détaillée, et certainement la plus complète qui ait été publiée jusqu'à ce jour. « Nous avons trouvé, dit-il, les éléments de notre travail dans le *Moniteur*, dans de nombreux écrits, surtout dans ceux de Portalis lui-même, ainsi que dans les papiers et les renseignements que M. le comte Portalis, chef actuel de la famille, a bien voulu nous communiquer avec une gracieuse bonté dont nous lui serons toujours reconnaissant. » Un soin dont il faut louer M. Lavollée, et dont les auteurs français, ceux surtout qui écrivent pour le grand public, se dispensent trop souvent, c'est d'avoir indiqué non-seulement en notes, au bas des pages, mais dans un appendice, qui forme une bibliographie très-claire et très-complète, les sources où il a puisé.

Le récit de M. Lavollée est accompagné, il est à peine besoin de le dire, de très-nombreuses appréciations sur les diverses parties de la vie de Portalis, sur les actes auxquels il prit part, et les questions qu'il eut à débattre. Nous aurions sur plusieurs points des réserves à faire, mais cela nous entraînerait trop loin. Ce livre, en somme, porte la marque d'un esprit honnête, judicieux, j'ajouterai d'un bon, d'un élégant écrivain. Peut-être pourrait-on désirer dans la pensée et dans le style un peu plus d'originalité.

Nous signalerons à M. Lavollée une légère contradiction où il est tombé au moins dans les termes. Si le rétablissement des Etats de Provence, suspendus depuis 1631, n'était encore qu'un projet en 1787 (p. 31, note 1), comment ces mêmes Etats ont-ils pu demander le concours de Portalis en 1782 (p. 20) et à plus forte raison adopter un règlement important en 1779 (p. 19) ? Nous lui signalerons aussi un petit détail de style. Ceux qui se piquent d'écrire purement évitent d'employer le néologisme *baser* (p. 128 et 286). Le mot *fonder*, qui dit la même chose et qui est ancien dans la langue, leur suffit.

M. S.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

LA CAMPAGNE D'ATTILA

INVASION DES HUNS DANS LES GAULES EN 451.

L'invasion des Gaules, ou, pour parler plus exactement, d'une partie des Gaules par les Huns sous la conduite d'Attila, a été déjà, depuis plus de deux cents ans, l'objet de nombreuses controverses [1]. Attila, l'un des derniers arrivés de ces chefs de peuples barbares que le Rhin ne pouvait plus arrêter, a résumé dans son individualité tous les ravages et la sinistre gloire de ceux qui l'avaient précédé. Ses étapes sur le sol gaulois ont été restituées de manière à satisfaire plusieurs villes, ruinées par les invasions venues de Germanie, qui semblent tenir à honneur d'avoir été dévastées par le terrible roi des Huns.

[1] *De loco ubi victus Attila fuit olim*, dissertatio Joannis GRANGIERII, regis professoris : item Josephi Justi SCALIGERI, *Notitia Galliarum*, Parisiis, 1641, in-8°. — *Dissertation historique et critique sur l'invasion d'Attila roi des Huns*, etc, par Nic. TRASSE, chanoine à Troyes, *Mercure* de 1753, avril, pp. 16-47, mai, pp. 14-35. — *Mémoire manuscrit sur le lieu où Attila fut défait par l'armée d'Aëtius*, lu à la Société littéraire de Chaalons-sur-Marne, le 5 septembre 1764, par SABBATHIER, professeur au collége de cette ville. (Voyez aussi *Mercure* de 1765, avril, pp. 163-167.) — D. VAISSETTE, *Histoire générale de Languedoc*, 1730, l. IV, pr., p 154 et seq. — D. PLANCHER, *Histoire générale de Bourgogne*, 1839, t. I, p. 33.— *Recherches qui fixent en Champagne à quatre lieues de Troyes le lieu de la grande défaite d'Attila*, par GROSLEY, dans ses *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, 1774-1812. — *Attila, könig der Hunnen*. Dans *Die Zeiten*, t. XXIII, pp. 3, 147, 323, et t. XXIV, p. 1 (1810). — KOSEGARTEN. *Die Schlacht in den Katalaunischen Felden*. Dans *Hormayr's Archiv*, 1811, n° 82. — *Aetius und Attila*. Dans *Hormayr's Archiv*, 1813, n° 156. — RAUSCHNICK, *Attila, König der Hunnen*. Dans *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 194, et t. II, p. 223 (1822). — *Attila dans les*

Digitized by Google

Dans la même province, deux cités revendiquent le voisinage du champ de bataille où Attila fut défait. Sur ce sujet on a combattu jadis, la plume à la main, avec autant d'ardeur que l'on en montrait dernièrement dans la question d'*Alesia*. Si la campagne d'Attila dans les Gaules avait eu la chance d'attirer la curiosité d'un personnage à qui le gouvernement d'un grand peuple laisse encore des loisirs pour s'occuper d'histoire et d'archéologie, l'emplacement de la défaite d'Attila aurait fait écrire autant de pages qu'il y en eut de noircies par les partisans d'Alise-Sainte-Reine et d'Alaise. L'exemple des recherches scientifiques, parti d'en haut, donne à une foule de gens l'idée de faire de l'érudition, moins pour servir la cause de l'histoire que pour tâcher de se mettre en évidence.

J'essayerai de rappeler ici impartialement tous les travaux qui ont été inspirés par la campagne d'Attila. La publication la plus récente, celle qui paraissait devoir présenter la question sous

Gaules en 451, par un ancien élève de l'École polytechnique (M. Tourneur), Châlons-sur-Marne et Paris, 1834, in-8°. — *Histoire d'Attila*, etc., par Amédée Thierry. Paris, 1855, 2 vol. in-8°. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Marne* (article de M. A. Savy) 1859, p. 100, et 1860, p. x. — *Notice sur la bataille d'Attila en* 451, par Camus-Chardon, Dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1854. — *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, par Peigné-Delacourt, Paris, 1866, in-4°. — *Nouvelle hypothèse sur la situation du Campus Mauriacus*, par H. d'Arbois de Jubainville. Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1860, p. 370, et *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1864. — *Étude sur le lieu et la défaite d'Attila*, par G. Lapérouse, Troyes 1862, in-4° de 113 p., extrait du t. XXVI des *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*. — *Observations critiques*, etc. par Ch. Loriquet. Dans les *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1859-60, n°s 3 et 4. — *Étude sur l'invasion des Gaules par Attila*, par J. Garinet. Dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Marne*, 1866, p. 211. — Bollandistes, *Sainte Ursule*, au 21 octobre 1862. — *Sur le prétendu camp d'Attila*, par le comte de Caylus. (*Rec. d'antiquités*, t. IV, p. 332.) — *Saint-Aignan ou le Siége d'Orléans par Attila*, par Aug. Theiner, Paris, 1832, in-8°. — *Épiscopat de saint Euverte et de saint Aignan en l'église d'Orléans aux* IVe *et* V^e *siècles*, par E. Bimbenet, Orléans, 1861, in-8°. — *Annales ecclesiasticæ* Baronii, *cum critic.* Pagii, t. VIII, p. 76 à 86. — *Étude historique sur la Cheppe et le camp d'Attila*, par P.-H. Létaudin. Châlons, 1869, in-8°. — *Le premier royaume de Bourgogne*, par E. Secretan. Dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, t. XXIV, 1868. — *La tradition des Niebelungen*, par le même. Dans la *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, 1865. — *Recherches philologiques sur l'anneau sigillaire de Pouan*, par H. d'Arbois de Jubainville. (Extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1869.) — *Attila, recueil des traditions de l'Aube*, etc., par l'abbé Parat, Arcis et Troyes, 1869, in-8°. — *De l'Origine des Français*, par Fréret, édité par M. Guignault. Dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIII.

Digitized by Google

son véritable jour, est le livre de M. Amédée Thierry. Après l'avoir lu attentivement, il m'a semblé que le savant académicien avait voulu faire l'histoire générale du roi des Huns et de la nation hunnique, sans chercher à déterminer les détails, ni peut-être à examiner les sources auxquelles il empruntait. La double question de la marche suivie par Attila et du lieu où il fut défait reste toujours intacte.

Dans cette étude, je me propose d'abord de reproduire *in extenso* tous les textes véritablement historiques qui fournissent des détails sur l'invasion des Huns ; je résumerai ensuite les diverses opinions qui ont été proposées. Enfin j'exposerai, à mon point de vue personnel, la méthode qui me paraît devoir aider à trouver la solution du problème.

Je copierai les extraits d'historiens et de chroniqueurs relatifs à la campagne d'Attila, textes et traductions, en observant l'ordre chronologique ; c'est-à-dire que je les ferai passer sous les yeux des lecteurs, en les plaçant à la date approximative de leur rédaction. C'est, je crois, la seule manière d'apprécier les transformations que subissent peu à peu les récits fondés sur les traditions populaires.

Ces textes, notons-le dès à présent, peuvent être étudiés suivant plusieurs ordres d'idées. Les auteurs romains ou gallo-romains, comme saint Prosper, Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours, mettent en évidence Aëtius et les Romains. Les Goths, comme Idace et Jordanès (je crois préférable d'employer la forme donnée par les plus anciens manuscrits au nom du chroniqueur appelé communément Jornandès), cherchent au contraire à exalter les Wisigoths au préjudice des Romains, contre lesquels ils nourrissaient une antipathie nationale. Ensuite viennent les légendes des saints, sources où l'on recueille certainement de précieux renseignements, mais auxquelles il ne faut néanmoins puiser qu'avec une grande prudence.

Comme les chansons de geste qui, malgré leur caractère de traditions populaires, fournissent cependant plus de matériaux à l'archéologue qu'à l'historien, les légendes hagiographiques exploitent largement le champ de l'imagination ; les dates et les faits sont pliés aux caprices de la rhétorique, qui abuse souvent du merveilleux. Pour rendre son récit plus dramatique, l'auteur primitif groupe tout ce que les souvenirs historiques ont laissé dans sa mémoire, et cela avec plus d'art que

Digitized by Google

de critique ; là où il manque de documents certains, il laisse courir sa plume, empruntant à d'autres légendes et intercalant des épisodes dus à l'imagination populaire. Chaque siècle vient ajouter non pas une ligne mais une page, et la légende finit par devenir un pieux roman.

J'examinerai donc scrupuleusement la valeur des textes; en les reproduisant à peu près tous; j'éviterai d'employer ces courtes citations qui, prises habilement à droite et à gauche, peuvent être également invoquées par les opinions les plus contradictoires. Dans les problèmes d'histoire, on ne peut espérer arriver à un résultat sérieux qu'en tenant compte de la date et de l'autorité des auteurs, ainsi que de la valeur des matériaux employés.

I

1. Nous commencerons par saint Prosper, aquitain d'origine, l'un des Pères de l'Eglise latine, et ardent défenseur des doctrines de saint Augustin. Il composa une chronique qui allait depuis la création du monde jusqu'à la prise de Rome par les Vandales, en 455 ; saint Prosper avait cessé de vivre vers 463. Voici comment s'exprime cet auteur qui séjourna dans le midi de la Gaule et à Rome, et qui fut véritablement contemporain des derniers événements dont il donne un trop court résumé :

« *Consulat de Marcien Auguste et d'Adelfius*[1]. Après le meurtre de son frère, Attila, maître des richesses du défunt, entraîna des milliers d'hommes des peuplades ses voisines dans une guerre qu'il

[1] « *Marciano Aug. et Adelfio.* Athila post necem fratris, auctus opibus interempti multa vicinarum sibi gentium millia cogit in bellum, quod Gothis tantum se inferre, tanquam custos romanæ amicitiæ denunciabat. Sed cum transito Rheno sævissimos ejus impetus multæ Gallicanæ urbes experirentur, cito et nostris et Gothis placuit, ut furori superborum hostium consociatis exercitibus repugnaretur. Tantaque patricii Aetii providentia fuit, ut raptim congregatis undique bellatoribus viris, adversæ multitudini non impar occurreret. In quo conflictu quamvis neutris cedentibus inæstimabiles strages commorentium factæ sint; Chunos tamen eo constat victos fuisse, quod amissa prælianti fiducia qui superfuerant ad propria reverterunt. »

« *Herculano et Sporatio.* Athela redintegratis viribus, quas in Gallia amiserat, Italiam ingredi per Pannonias intendit, nihil duce nostro Aetio secundum prioris belli opera prospiciente; ita ut ne clusuris quidem Alpium, quibus hostes prohiberi poterant, uteretur; hoc solum suis superesse existimans, si ab omni Italia cum Imperatore discederet... »

Digitized by Google

annonçait hautement vouloir faire uniquement aux Goths, comme allié et ami des Romains. Mais, le Rhin passé, plusieurs villes gauloises furent exposées à ses attaques furieuses, et aussitôt les Romains et les Goths s'entendirent pour réunir leurs armées et repousser ces insolents agresseurs. L'activité du patrice Aëtius fut telle qu'en un clin d'œil il réunit de toutes parts des guerriers en nombre égal à la multitude des ennemis. Dans ce combat, l'un et l'autre parti tenant ferme, il y eut un incalculable carnage. Les Huns furent néanmoins vaincus, et ceux qui survécurent, découragés par leur défaite, retournèrent dans leur pays.

« *Consulat d'Herculanus et de Sporatius.* Attila ayant reformé l'armée décimée dans les Gaules, se dirige vers l'Italie par les Pannonies. Le duc Aëtius oubliant la prévoyance dont il avait fait preuve dans la première campagne, n'occupa seulement pas les défilés des Alpes qu'il aurait pu fermer aux ennemis. Il pensait qu'il n'y avait de salut qu'en s'éloignant avec l'empereur de l'Italie..... »

2. Une autre chronique contemporaine, c'est-à-dire du ve siècle, attribuée à Prosper Tyro, contient un court passage. Quelque temps on a considéré cette chronique comme étant aussi l'œuvre de saint Prosper, mais cette opinion n'est pas soutenable en présence d'allusions défavorables à saint Augustin qui indiquent un pélagien [1]. Je ferai du reste remarquer qu'un manuscrit du xe siècle (Bibl. imp. Fonds lat. 4860), fournit une version différente qu'il attribue positivement à Tyro Prosper. Je donnerai cette version sous le n° 3.

« Attila entre dans les Gaules sous prétexte de réclamer une épouse qui lui est promise : là une grande bataille lui est livrée, elle est perdue par lui et il revient dans son pays.

« Cette année plusieurs prodiges apparaissent. Attila, furieux de la défaite imprévue subie dans les Gaules, marche vers l'Italie [2]. »

3. Voici maintenant le texte du manuscrit ci-dessus indiqué, qui commence par ce titre : *Actenus Hieronimus, explicit chronica Eusebii Hieronimi; incipit ex chronicis Tyronis Prosperi chronicorum Eusebii temporibus prætermissis :*

« Consulat de Marcianus et d'Adelfius. Bataille livrée dans les

[1] *Hist. litt.*, II, p. 325 à 328.

[2] « Attilla Gallias ingressus, quasi jure debitam postulat uxorem ; ubi gravi clade inflicta et accepta, ad propria recedit.

« Plurima hoc anno signa apparuerunt. Insperata in Galliis clade accepta furiatus Attila Italiam petit. »

Digitized by Google

Gaules entre Aëtius et Attila roi des Huns, avec carnage de l'un et l'autre peuple; Attila fuit vers les Gaules supérieures [1].

4. Nul mieux que Priscus, rhéteur et sophiste, n'aurait pu nous donner des détails sur le fait qui fait l'objet de cette étude : il accompagnait le comte Maximin lorsque celui-ci fut envoyé par Théodose vers Attila. Malheureusement nous n'avons que des fragments de ses ouvrages, et ces fragments, bien qu'intéressants, ne font que rendre plus vifs les regrets de ne pas avoir encore retrouvé des pages où il devait faire allusion à l'invasion des Gaules. Priscus résumant les motifs qui poussaient Attila à se jeter sur l'Occident, indique les deux ordres d'idées rappelés dans les chroniques précédemment citées [2]:

« Aussitôt qu'Attila eut appris l'avénement de Marcien à l'Empire, après la mort de Théodose, et la disgrâce d'Honoria, il envoya vers l'empereur d'Occident des ambassadeurs chargés de représenter qu'Honoria qu'il entendait épouser n'avait en rien démérité; qu'il irait la défendre si on ne lui donnait pas la couronne. Il envoya en même temps vers les Romains d'orient réclamer le

[1] Olymp. 307-1. Marciano et Adelfio, pugna facta in Galliis inter Actium et Attilanum regem Hunorum cum utriusque populi cæde; Attila fugatus in Gallias superiores. »

[2] Ὅτι ὡς ἠγγέλθη τῷ Ἀττήλᾳ, τὸν Μαρκιανὸν ἐς τὰ κατὰ τὴν Ἑω Ῥωμαϊκὰ παρεληλυθέναι Βασίλεια μετὰ τὴν Θεοδοσίου τελευτὴν, ἠγγέλθη δὲ αὐτῷ καὶ τῆς Ὀνωρίας περιγεγενημένα, πρὸς μὲν τῶν ἑσπερίων Ῥωμαίων ἔστελλε τοὺς διαλεξομένους μηδὲν Ὀνωρίαν πλημμελεῖσθαι, ἣν ἑαυτῷ πρὸς γάμον κατενεγύησε · τιμωρήσειν γὰρ αὐτῇ, εἰ μὴ καὶ τὰ τῆς Βασιλείας ἀπολάβη σκῆπτρα. Ἔπεμπε δὲ καὶ πρὸς τοὺς ἑῴους Ῥωμαίους τῶν αὐτοῦ ἐπανελθόντων πρεσβεων·οἱ μὲν γὰρ τῆς Ἑσπερίας ἀπεκρίναντο, Ὀνωρίαν αὐτῷ ἐς γάμον ἐλθεῖν μήτε δύνασθαι, ἐκδεδομένην ἀνδρί · σκῆπτρον δὲ αὐτῇ μηδ'ὀφείλεσθαι· οὐ γὰρ θηλειῶν, ἀλλ' ἀρρένων ἡ τῆς Ῥωμαϊκῆς βασιλείας ἀρχή. Οἱ δὲ τῆς Ἑω ἐφασαν οὐκ ὑποστήσεσθαι τὴν τοῦ φόρου ἀπαγωγὴν, ἣν ὁ Θεοδόσιος ἔταξε· καὶ ἡσυχάζοντι μὲν δῶρα δώσειν, πόλεμον δὲ ἀπειλοῦντι ὅπλα καὶ ἀνδρας ἐπάξειν τῆς αὐτοῦ μὴ λειπομένους δυνάμεως. Ἐμερίζετο οὖν τὴν γνώμην, καὶ διηπόρει ποίοις πρότερον ἐπιθήσεται, καὶ ἔχειν αὐτῷ ἐδόκει καλῶς τέως ἐπὶ τὸν μείζονα τρέπεσθαι πόλεμον καὶ ἐς τὴν ἑσπέραν στρατεύεσθαι, τῆς μάχης αὐτῷ μὴ μόνον πρὸς Ἰταλιώτας, ἀλλὰ καὶ πρὸς Γότθους καὶ Φράγγους ἐσομένης, πρὸς μὲν Ἰταλιώτας ὥστε τὴν Ὀνωρίαν μετὰ τῶν χρημάτων λαβεῖν, πρὸς δὲ Γότθους χάριν Γεζερίχῳ κατατιθέμενον.

Ὅτι τῷ Ἀττήλᾳ ἦν τοῦ τρὸς Φράγγους πολέμου πρόφασις ἡ τοῦ σφῶν βασιλέως τελευτὴ καὶ ἡ τῆς ἀρχῆς τῶν ἐκείνου παίδων διαφορὰ, τοῦ πρεσβυτέρου μὲν Ἀττήλαν, τοῦ δὲ νεωτέρου Ἀέτιον ἐπὶ συμμαχίᾳ ἐπάγεσθαι ἐγνωκότος · ὃν κατὰ τὴν Ῥώμην εἴδομεν πρεσβευόμενον, μήπω ἰούλου ἀρχόμενον, ξανθὸν τὴν κόμην τοῖς αὐτοῦ περικεχυμένην διὰ μέγεθος ὤμοις. Θετὸν δὲ αὐτὸν ὁ Ἀέτιος ποιησάμενος παῖδα, καὶ πλεῖστα δῶρα δοὺς ἅμα

Digitized by Google

payement des tributs. L'empeur d'Occident répondit qu'Honoria ne pouvait être l'épouse d'Attila puisqu'elle était déjà mariée à un autre; qu'elle n'avait aucun droit à l'empire parce que celui-ci était donné à un homme et non à une femme. L'empereur d'Orient allégua qu'il ne reconnaissait pas les tributs consentis par Théodose; que si Attila voulait la paix, il lui accorderait des présents; s'il voulait la guerre, il saurait lui opposer autant d'armes et de soldats que celui-ci pouvait en avoir. Attila hésitait donc entre plusieurs projets, et ne savait de quel côté commencer l'attaque. Il crut plus sage de se décider pour la guerre la plus périlleuse et de marcher avec son armée vers l'occident. Il savait que, par là, il aurait affaire aux Italiens, ainsi qu'aux Goths et aux Franks : aux Italiens afin d'avoir Honoria, et ses immenses richesses, aux Goths afin de satisfaire Genseric. Ce qui poussait Attila à faire la guerre aux Franks, c'était la mort de leur roi et la division qui régnait entre ses fils à cause de la succession au trône. L'aîné avait demandé la protection d'Attila, le cadet, l'appui d'Aëtius. Nous vîmes celui-ci venir à Rome, la barbe naissante, la chevelure blonde, les cheveux longs et touffus épars sur les épaules. Aëtius l'adopta, fit avec lui un traité d'amitié et d'alliance, et le renvoya chargé de présents offerts par lui-même et par l'empereur. Cependant, avant d'entrer en campagne, Attila envoya de nouveau en Italie réclamer Honoria, sa fiancée; comme preuve de la promesse qui lui avait été faite, il ordonna à ses ambassadeurs de montrer l'anneau que cette princesse lui avait fait remettre. Il réclamait aussi de Valentinien la moitié de l'empire, héritage paternel dont Honoria était frustrée par l'avidité injuste de son frère. Les Romains d'occident persistant dans leur premier refus, et rejetant les prétentions d'Attila, celui-ci réunit toute son armée et se prépara à une guerre à outrance. »

5. Sidoine Apollinaire avait vingt-et-un ans lorsque Attila vint assiéger Orléans: il dut être exactement informé des événements qui se passèrent alors ; il put converser avec des personnages qui avaient pris part à la lutte. Bien plus, il s'en était spécialement

τῷ βασιλεύοντι ἐπὶ φιλίᾳ τε καὶ ὁμαιχμίᾳ ἀπέπεμψε. Τούτων ἕνεκα ὁ Ἀττήλας τὴν ἐκστρατείαν ποιούμενος, αὖθις τῶν ἀμφ' αὐτὸν ἄνδρας ἐς τὴν Ἰταλίαν ἔπεμπεν ὥςτε τὴν Ὀνωρίαν ἐκδιδόναι· εἶναι γὰρ ἀυτῷ ἡρμοσμένην πρὸς γάμον, τεκμήριον ποιούμενος τὸν παρ' αὐτῆς πεμφθέντα δακτύλιον, ὃν καὶ ἐπιδειχθησόμενον ἐστάλκει· παραχωρεῖν δὲ αὐτῷ τὸν Βαλεντινιανὸν καὶ τοῦ ἡμίσεως τῆς Βασιλείας μέρους, ὥσ καὶ τῆς Ὀνωρίας διαδεξαμένης μὲν παρὰ πατρὸς τὴν ἀρχὴν, ταύτης δὲ τῇ τοῦ ἀδελφοῦ ἀφαιρεθεῖσαν πλεονεξίᾳ. Ὡς δὲ οἱ ἑσπέριοι Ῥωμαῖοι τῆς προτέρας ἐχόμενοι γνώμης πρὸς οὐδὲν τῶν αὐτῷ δεδογμένων ὑπήκουον, εἴχετο μᾶλλον τῆς τοῦ πολέμου παρασκευῆς, πᾶν τὸ τῶν μαχίμων ἀγείρων πλῆθος.

Prisci Panitæ fragm. 15 et 16. Edit. Müller, ap. *Script. græc. Biblioth.* t. IV, p. 98 et 99.

Digitized by Google

occupé, à la prière de Prosper, évêque d'Orléans, successeur de saint Aignan, puisque, un moment, il avait promis de faire le panégyrique de ce prélat. Malheureusement il renonça à cette œuvre qui aurait pour nous aujourd'hui un si grand intérêt. Je serais tenté de croire que la crainte de mécontenter les Goths et les Romains dut faire hésiter Sidoine Apollinaire lorsqu'il vit qu'il aurait à apprécier la part qui revenait aux uns et aux autres. Voici la lettre qu'il écrivit à cette occasion à l'évêque d'Orléans :

SIDOINE AU SEIGNEUR PAPE PROSPER :

« Désirant voir célébrer par de solennelles louanges ce très-grand et très-parfait pontife saint Aignan, l'égal de Loup et de Germain, et aussi de graver dans le cœur des fidèles les mœurs, les mérites et les vertus d'un tel homme à qui il n'a manqué aucune gloire, puisqu'en mourant il t'a eu pour successeur, tu avais demandé que je te promisse de transmettre avec ma plume à la postérité la guerre d'Attila. Je devais rappeler comment la ville d'Orléans fut assiégée, forcée, envahie mais non saccagée, et cela conformément à la fameuse prophétie de cet évêque exaucé du ciel. J'avais commencé à écrire, mais la difficulté de l'entreprise m'a effrayé, et je me repentis de l'avoir commencée, aussi aucune oreille n'a entendu ce que, censeur de moi-même, j'avais condamné. *Il arrivera, j'espère, que grâce à ta prière et aux mérites du grand évêque, nous aurons une occasion, sans doute prochaine, de posséder son panégyrique.* Créancier équitable, use d'indulgence envers l'imprudence d'un débiteur téméraire et consens à ne pas réclamer le payement d'une dette qui me semble inacquittable. Daigne te souvenir de nous, seigneur Pape [1]. »

Par suite d'un hasard singulier, un passage important de cette lettre, et que je souligne, a été deux fois traduit en fran-

1 SIDONIUS DOMINO PAPÆ PROSPERO SALUTEM.

« Dum laudibus summis sanctum Anianum maximum, consummatissimumque pontificem, Lupo parem, Germanoque non imparem, vis celebrari, fideliumque desideras pectoribus infigi viri talis ac tanti mores, merita, virtutes, cui etiam illud non absque justitia gloriæ datur, quod te successore decessit, exegeras mihi ut promitterem tibi Attilæ bellum stylo me posteris intimaturum, quo videlicet Aurelianensis urbis obsidio, oppugnatio, irruptio nec direptio, et illa vulgata exauditi cœlitus sacerdotis vaticinatio continebatur. Cæperam scribere; sed operis arrepti fasce perspecto, tæduit inchoasse; propter hoc nullis auribus credidi, quod prime me censore damnaveram, Dabitur, ut spero, precatui tuo, et meritis antistitis summi, quatenus præconio suo sub quacumque et quidem celeri occasione famulemur. Cæterum ut creditor justus, laudabiliter hoc imprudentiæ temerarii debitoris indulseris, ut quod mihi insolubile videtur, tibi quoque videatur inreposcibile. Memor nostri esse dignare, domine Papa. »

Digitized by Google

çais de manière à en dénaturer le sens. Dans l'édition donnée en 1836, par MM. Grégoire et Collombet, je lis[1] : « Je pourrai, je le pense, en considération de tes prières et des vertus de ce grand pontife, écrire un éloge au plus tôt et à la première occasion. » Voici maintenant la traduction proposée par M. Amédée Thierry : « J'accéderai du moins à ta prière qui [illegible]honore et au respect que m'inspirent les mérites du grand é[illegible]que en t'envoyant son éloge par la plus prochaine occasion. » [illegible]e ces deux versions il résulterait que Sidoine Apollinaire, [illegible] renonçant à faire l'histoire de l'invasion des Huns, aurait néanmoins composé un panégyrique de saint Aignan. De là à attribuer à l'évêque arverne la plus ancienne légende de saint Aignan il n'y a qu'un pas, d'autant plus que dans un manuscrit du xe siècle de la bibliothèque de Troyes, cette même légende semble précédée comme prologue de la lettre de Sidoine Apollinaire à Prosper. J'étais au moment de proposer cette conjecture, lorsqu'en relisant le texte il m'a semblé qu'il présentait un tout autre sens. Néanmoins, nous verrons plus loin que l'espoir du prélat ne fut pas trompé, et que saint Aignan trouva un panégyriste presque contemporain.

Dans les œuvres de Sidoine Apollinaire, voici tout ce que je trouve relativement au sujet dont je m'occupe.

D'abord dans sa lettre à Tonantius Ferréolus, préfet des Gaules, il rappelle que ce personnage joua un rôle important, sinon le premier, dans les mesures prises pour arrêter l'invasion des Huns. Aëtius, qui exécuta le plan adopté par le préfet des Gaules, paraîtrait avoir recueilli une bonne partie de l'honneur qui revenait à son chef ; le fracas des armes fit peut-être oublier que ces plans avaient été sagement conçus par Tonantius Fer[illegible]éolus.

« Je n'ai pas dit que lorsque tu as gouverné les Gaules elles joui[illegible]nt d'une paix complète. Je n'ai pas dit que par la seule efficacité [illegible]e tes plans tu as repoussé Attila l'ennemi du Rhin, Thorismond [illegible]hôte du Rhône, et soutenu Aëtius le libérateur de la Loire[2]....»

Il est vrai que lorsque Sidoine Apollinaire se met en frais de

[1] Tome II, p. 353.

[2] « Prætermisit Gallias tibi administratas, tunc cum maxime incolumes erant. Prætermisit Attilam Rheni hostem, Thorismodum Rhodani hospitem, Aetium Ligeris liberatorem sola te dispositionum salubritate tolerasse. » (Lib. VII, epist. XII ad Ferreol.).

Digitized by Google

compliments, il le fait avec un tel entrain qu'il ne pense qu'à la personne à laquelle il s'adresse. Si en parlant à Ferréolus il passe Avitus sous silence, dans le panégyrique en vers de son beau-père, il ne pense plus à Ferréolus : je note seulement que dans les deux passages Aëtius est mis au second rang.

« Enfin après avoir rempli les fonctions de préfet, Avitus s'était retiré à la campagne, mais non pas pour y vivre oisif ou dans un lâche repos. La science des armes l'occupait dans sa retraite, lorsque tout à coup la barbarie jeta le Nord entier sur toi, ô Gaule. Le Gélon accompagne le Ruge belliqueux que suit le féroce Gépide; le Burgunde pousse le Scyre, le Hun, le Bellonotus, le Neurus, le Basterne, le Toringe, le Bructère, le Franck qui voit l'eau profonde du Nechar. La forêt Hercynie tombe sous la bipenne, se convertit en barques et couvre le Rhin; déjà Attila avait lancé ses terribles bandes dans tes champs, ô Belge.

« Aëtius avait à peine franchi les Alpes, suivi d'une armée faible et peu nombreuse; il comptait, trop confiant, sur le concours des Goths qu'il croyait déjà en marche. Un message lui apprend que, dédaignant leurs ennemis, les Goths attendent les Huns dans leur pays; il roule mille projets et son cœur est en proie aux soucis. Enfin une pensée vient fixer son hésitation, c'est d'implorer l'aide d'un homme éminent. En présence de tous les grands, Aëtius prononce ces paroles suppliantes :

« Avitus, salut du monde, tu as déjà une gloire ancienne, jadis « tu as accédé aux prières d'Aëtius, et l'ennemi a cessé de nous nuire. « Aujourd'hui, si tu le veux, il nous aidera. Tu disposes de milliers « d'hommes, esclaves de ta volonté; ton influence seule sert de bar- « rière au peuple gothique. Après avoir été longtemps nos ennemis, « ils sont, grâce à toi, en paix avec nous. Va, lève nos aigles vic- « torieuses, fais en sorte, grand homme, que les Huns dont la pre- « mière déroute nous fut fatale, mis en fuite une seconde fois, assu- « rent notre bonheur [1]. »

« Il dit, et Avitus acquiesçant à ses vœux fait renaître l'espérance; il part aussitôt et excite aux armes. Les bandes vêtues de peaux marchent au son de la trompette romaine, le Goth accourt à sa voix; le barbare, redoutant le mépris plus que le danger, craint des épithètes honteuses. Avitus, simple particulier comme aujourd'hui, mais espoir du monde, les entraîne aux combats [2]. »

[1] Sidoine fait évidemment allusion, ici, aux auxiliaires Huns qui faisaient partie de l'armée de Litorius, lieutenant d'Aëtius, défait par les Wisigoths, sous les murs de Toulouse, vers 438.

[2] Jam præfecturæ perfunctus culmine tandem
Se dederat ruri; nunquam tamen otia, nunquam
Desidia imbellis; studiumque et cura quieto
Armorum semper, subito cum rupta tumultu
Barbaries totas in te transfuderat Arctos,
Gallia; pugnacem Rugum comitante Gelono;

Digitized by Google

6. Idace, évêque portugais, né à la fin du IVe siècle, mort après 468, est l'auteur d'une chronique contemporaine de la guerre d'Attila : il parait s'être attaché à rappeler les faits qui se passèrent de l'an 381 à l'an 461. Nous avons deux versions d'Idace, commençant également par les mêmes mots, mais très-différentes quant aux détails contenus dans le récit : c'est que le texte primitif nous manque ; nous ne le connaissons que par des copies très-postérieures à l'auteur, et dans lesquelles se sont glissées de nombreuses interpolations.

La première version, celle qui, jusqu'ici, a été considérée comme ayant le plus d'autorité, a été publiée nombre de fois. Editée d'abord à Rome, par Louis de Saint-Laurent, en 1615, d'après un manuscrit de la bibliothèque du collége de Cler-

Gepida trux sequitur; Scyrum Burgundio cogit,
Chunus, Bellonotus, Neurus, Basterna, Toringus,
Bructerus, ulvosa quem vel Nicer alluit unda ;
Prorumpit Francus; cecidit cito secta bipenni
Hercynia in lintres, et Rhenum texuit alvo ;
Et jam terrificis diffuderat Attila turmis
In campos se, Belga, tuos. Vix liquerat Alpes
Aetius, tenue et rarum sine milite ducens
Robur, in auxiliis Geticum male credulus agmen
Incassum propriis præsumens adfore castris.
Nuntius at postquam ductorem perculit, Hunnos
Jam prope contemptum propriis in sedibus hostem
Exspectare Getas, versat vagus omnia secum
Consilia, et mentem curarum fluctibus urget.
Tandem cunctanti sedit sententia , celsum
Exorare virum, collectisque omnibus una
Principibus, coram supplex sic talibus infit ;
— Orbis, Avite, salus, cui non nova gloria nunc est,
Quod rogat Aetius voluisti, et non nocet hostis ;
Vis? prodest; inclusa tenes tot millia nutu,
Et populis Geticis sola est tua gratia limes.
Infensi semper nobis pacem tibi præstant.
Victrices, i, prome aquilas ; fac, optime, Chunos,
Quorum forte prior fuga nos concusserat olim,
Bis victos prodesse mihi. — Sic fatus, et illi
Pollicitus votum, fecit spem. Protinus inde
Advolat, et famulas in prælia concitat iras.
Ibant pellitæ post classica Romula turmæ,
Ad nomen currente Geta, timet aere vocari
Dirutus, opprobrium, non damnum Barbarus horrens,
Hos ad bella trahit tum jam spes orbis Avitus,
Vel jam privatus, vel adhuc... (Carm. VII.)

J'ai suivi le texte qui est reproduit dans les éditions les plus estimées. J'avoue que dans l'énumération des peuples barbares, j'ai quelques doutes sur le *Bellonotus*. Je proposerais de lire *Chunus bello notus*, si la quantité le permettait.

Digitized by Google

mont, puis par J. Sirmond, en 1619, d'après le même texte, cette chronique d'Idace fut encore publiée en Espagne, par Prudence de Sandoval, évêque de Pampelune, par D. Bouquet dans le *Recueil des historiens de la France*, et enfin en 1845, dans le tome X des comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique. Remarquons que Sirmond ne donne aucun renseignement sur la date du manuscrit employé dans toutes ces éditions, et que ce docnment n'a pas été retrouvé depuis. Sirmond se contente de dire qu'il lui paraît avoir été écrit à Metz, et qu'il provenait d'une abbaye célèbre de ce pays; on ne s'explique pas pourquoi il en tait le nom.

La seconde version se trouve dans les œuvres attribuées à Frédégaire. La Bibliothèque impériale en possède un manuscrit de la fin du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle. Cette version est celle qui a été publiée par Fr. Lindenbruck et par Scaliger, à la suite de la chronique d'Eusèbe. D. Ruinart en a pris des passages qu'il a mis à la suite de son édition de Grégoire de Tours, et le *Recueil des historiens de la France* a suivi son exemple. On semble supposer généralement que le compilateur auquel on donne le nom de Frédégaire avait fait des extraits d'Idace, qu'il aurait amplifiés et modifiés.

Avant de faire connaître mon opinion personnelle sur la valeur historique de ces deux textes, je vais les mettre sous les yeux de mes lecteurs :

Ire VERSION. « La nation des Huns ayant rompu la paix ravage les provinces des Gaules; plusieurs cités furent saccagées. Dans les champs catalauniques, non loin de Metz qu'ils avaient pris d'assaut, les Huns ayant combattu en bataille rangée contre le duc Aëtius et le roi Théodoric, qui avaient fait ensemble paix et alliance, furent défaits par l'intervention divine. La nuit vint interrompre malheureusement le combat. Le roi Théodoric fut renversé et tué; environ trois cent mille hommes tombèrent, dit-on, dans cette bataille. — Après la mort de Théodoric, Thorismond, son fils, lui succéda. — Les Huns et leur roi Attila abandonnèrent les Gaules après leur défaite, et se dirigèrent vers l'Italie.

« La seconde année du règne de l'empereur Marcien, les Huns, qui ravageaient l'Italie, après s'être emparés de plusieurs villes, furent frappés par des fléaux envoyés du ciel, la famine pour les uns, la maladie pour les autres. Décimés par les troupes envoyées par l'empereur Marcien sous les ordres d'Aëtius et par les fléaux célestes, ils sont défaits par l'armée de Marcien; réduits à l'extré-

Digitized by Google

mité ils firent la paix avec les Romains, et regagnèrent leur pays où leur roi Attila périt peu après son retour [1]. »

IIe VERSION. « *Consulat de Marcien.* La nation des Huns ayant rompu la paix envahit les Gaules : à la nouvelle de leur arrivée le patrice Aëtius envoie saint Aignan, évêque d'Orléans, vers Théodoric, roi des Goths, pour lui demander son concours contre les Barbares; s'il était vainqueur, il lui promettait la moitié de la Gaule. Lorsqu'il eut reçu la réponse affirmative de Théodoric, Aëtius envoya vers Attila pour lui demander aide contre les Goths qui cherchaient à envahir les Gaules; si les Huns parvenaient à l'emporter sur les Goths, Aëtius leur promettait la moitié de la Gaule. Le roi Attila se hâta d'accourir avec les Huns, et traversant les cités de la Germanie et de la Gaule, il s'arrêta sur la Loire et livra un combat aux Goths non loin d'Orléans; deux cent mille Goths furent tués, le roi Théodoric tomba dans la mêlée; cent cinquante mille Huns succombèrent; la ville d'Orléans fut sauvée par les prières du bienheureux Aignan. Les Huns, regagnant Troyes, s'arrêtèrent dans la campagne de Mauriac. Thorismond, fils et successeur de Théodoric, voulant venger son père, se mit à la tête de l'armée gothique et livra bataille à Attila et aux Huns à Mauriac. Le combat dura trois jours, et une foule considérable y trouva la mort. Aëtius, très-prudent dans ses plans, vint trouver Attila pendant la nuit et lui dit : « J'avais espéré que ton « courage pourrait délivrer ce pays des perfides Goths, mais il n'en « est rien. Jusqu'ici tu as combattu contre des troupes médiocres, « mais cette nuit Théodoric frère de Thorismond arrive avec de « nombreux soldats d'élite ; ne cherche pas à résister et tâche de « t'échapper. » Attila lui donna dix mille sous en reconnaissance de ce conseil, qui lui permettait de regagner la Pannonie. La même nuit, Aëtius se rend auprès de Thorismond, et lui tient un langage semblable : jusque-là il n'avait eu affaire qu'à des Huns ordinaires, mais une foule de combattants vaillants venaient d'arriver de Pannonie rejoindre Attila ; de plus il avait appris que Théodoric, son frère, captait les Goths et voulait lui ravir la couronne, ce qui ne manquerait pas d'arriver s'il ne se hâtait de rentrer dans ses états pour

[1] Gens Hunnorum pace rupta deprædatur provincias Galliarum; plurimæ civitates effractæ : in campis Catalaunicis, haud longe de civitate, quam effregerant, Mettis, Aetio duci, et regi Theodori, quibus erat in pace societas, aperto marte confligens, divino cæsa superatur auxilio : bellum nox intempesta diremit. Rex illic Theodorus prostratus occubuit : CCC. ferme millia hominum in eo certamine occidisse memorantur.....

Occiso Theodore, Thorismo filius ejus succedit in regno.

Hunni cum rege suo Attila relictis Galliis post certamen Italiam petunt.

Secundo regni anno principis Marciani Hunni, qui Italiam prædabantur, aliquantis etiam civitatibus irruptis, divinitus partim fame, partim morbo quodam plagis cælestibus feriuntur : missis etiam per Marcianum principem Aetio duce cæduntur auxiliis; pariterque in sedibus suis, et cœlestibus plagis, et per Marciani subiguntur exercitum; et ita subacti, pace facta cum Romanis, proprias universi repetunt sedes, ad quas rex eorum Attila mox reversus interiit.

Digitized by Google

conjurer ce péril. Aëtius reçut également de Thorismond dix mille sous comme prix du conseil qui sauvait les Goths de l'attaque des Huns et leur donnait les moyens de rentrer chez eux : les Goths se retirèrent sans plus tarder. Aëtius avec ses troupes, auxquelles s'étaient joint les Franks, se mit en marche à la suite des Huns, et les accompagna ainsi de loin jusqu'en Thuringe. Il ordonna à chaque soldat, la nuit, aux haltes, d'allumer dix feux afin de simuler une nombreuse armée : cette ruse empêcha tout engagement. La Gaule fut délivrée de ses ennemis par la prudence d'Aëtius. Plus tard, Thorismond et les Goths, ayant découvert le stratagème, réclamèrent l'accomplissement de la promesse d'Aëtius; celui-ci la nia, mais pour obtenir le maintien de la paix, envoya à Thorismond un bassin d'or orné de pierres précieuses pesant cinq cents livres; ce don fit cesser les réclamations. Cet objet, jusqu'à ce jour est religieusement conservé dans le trésor des Goths, où il est considéré comme un souvenir glorieux et précieux [1].

« L'an IIe de l'empire de Marcien, les Huns se précipitent sur l'Italie et la ravagent. Plusieurs villes furent prises mais ils sont ensuite décimés miraculeusement par la famine et la maladie, fléaux célestes. Sur l'ordre de Marcien, les Huns vaincus par Aëtius sont forcés de regagner leur pays, et Attila meurt peu après [2]. »

[1] Il est encore question de cet objet précieux près de deux siècles plus tard, lorsque le wisigoth Sisenand rechercha l'alliance de Dagobert pour renverser le roi Swintilla. Cf. Fred. Schol. chronic., § 73.

[2] Gens Chunorum pace rupta ruunt in Galliis, quos cum Agecius patricius venientes conperisset, sanctnm Anianum Aurelianinsium episcopum ad Theudorum regi Gothorum in legacionem dirigit, petens auxiliare contra Chunis; si prævalebat resistere, mediam partem Galliæ Gothis daret. Cum a Theudoro regi hujus peticionis annuens auxilium fuisset promissum, Agecius legatos mittens ad Attilanem regem Chunorum obviam, petens auxilium contra Gotthis, qui Galleas conabant invadere : si prævalebant Chuni haec contra Gothis defendere, medietatem Galliæ ab Agecio perciperint. Attila rex cum Chunis festinans, et partens civitates Germaniæ et Galliæ, contra Gothus, super Legere fluvio, nec procul ab Aurilianeis confligit certamine. Cæsa sunt Gothorum ducenta milia hominum. Theudor rex hoc prœlio occubuit. Cæsa sunt Chunorum CL milia. Civetas Aurelianes oracionis beatissimi Aniani liberata est. Chuni repedanter Trecassis in Mauriacensim consedentis Campaniam. Thoresmodus filius Theodorus qui ei successit in regnum, collectum Gothorum exercito, patrem ulcissi [de]siderans, cum Attilanem et Chunis Mauriaco confligit certamine; ibique tribus diæbus uterque falange ininvicem prœliantes, et innumerabiles multitudo genti occubuit. Agecius cum esset strenuosissimus consilii, per noctem ad Attilanem veniens, dixit ad eum : Optabilem duxeram ut tua virtute regionem hanc a perfidis Gothis potuissem erepere, sed nullatenus fieri potest. Usque nunc cum menimis pugnatoribus prœlias, hac nocte Theudericus germanus Thoresmodi cum nimia multitudinem et fortissimus Gothorum pugnatores advenit : hæc non sustenis, adque utinam vel evadere possis. Tunc Attila dedit Agecio decem milia [soled]orum, et per suo ingenio Pannoniam repedaret. Ipsaque nocte Agecius ad Thorismodo idque perrexit, dicensque ei causam consimilem, quod apud vilis Chunorum pugnatores usque nunc pugnaverat; nam maxima

Digitized by Google

La comparaison de ces deux textes me paraît amener à cette conclusion que la seconde version est empruntée à la plus ancienne forme de la chronique d'Idace. La première version, à mon avis, est due à quelque copiste plus moderne. Je ne désespère pas de fixer la date extrême que cette première version ne peut guère dépasser. Pour justifier mon hypothèse, qui est en contradiction avec l'opinion généralement admise, je signalerai sommairement plusieurs faits : on comprend que je ne puis, ici, faire une dissertation complète sur le texte d'Idace.

Dans la première version, le combat où fut défait Attila est placé *dans les champs catalauniques, non loin de Metz;* il n'y est pas fait mention de *Mauriacum*. N'est-ce pas une preuve, — puisque, de l'avis de Sirmond, le manuscrit a été transcrit dans le *pays messin*, — que le copiste a fait une modification, dans le seul but de parler de son pays ? La seconde version, au contraire, ne mentionne que *Mauriacum* et Troyes; Metz et les champs catalauniques sont passés sous silence.

Ensuite je ferai observer que la chronique d'Idace, telle que la donne Sirmond, contient sur l'auteur lui-même des détails autobiographiques qui se rencontrent peu dans les documents de cette nature, et qui me semblent avoir été ajoutés par un continuateur. En effet, pour peu que l'on étudie, dans les anciens manuscrits, les chroniques d'Eusèbe, de saint Jérôme, de saint Prosper, etc., on peut constater que l'œuvre primitive est assez souvent modifiée, amplifiée et commentée par les copistes. Comme la légende, la tradition historique reçoit de chaque siè-

multitudo et fortissimi pugnatores a Pannonies ipsaque nocte Attilanem advenerant, et audissent fratrem suum Theudericum in auris (*in rauris?*) Gothorum occupasse regnumque vellit adrepere, nisi festinus ad resedendum pergeret, periculum ad degradandum haberit. Acceptis idemque Agecius à Tursemodo decem milia sole [dos], ut suo ingenio a persecutionem Chunorum liberati Gothi ad sedis proprias remearint : protinus abigerunt. Agecius vero cum suis, etiam Francos secum habens, post tergum direxit Chunorum, quos usque Toringia a longe prosecutus est ; præcepitque suis, ut unusquisque nocte ubi manebant, decim sparsim focus facerint, ut inmensa multitudine semelarint. Quievit hoc proelium. Ageci consilium Gallia ab adversariis liberatur. Postea cum a Tursemodo regi et Gothis hæc factio perlata fuisset, requirentis promissionem Ageci emplendam et ille rennuerit, per pacis jura urbiculum aureum gemmis ornatum, pensante quingentas liberas ab Agecio conposiciones causa transmittetur Tursemodo, et hæc jurgia quieverunt : quæ species devotissime usque hodiernum diem Gothorum thensauris pro ornatum veneratur et tenetur.

Digitized by Google

cle des altérations ou des amplifications dues à la plume des scribes contemporains du manuscrit que l'on a sous les yeux. Dans la thèse que je soutiens, je m'appuie sur le manuscrit le plus ancien, qui diffère complètement des autres textes, beaucoup plus modernes.

Toutefois, dans l'œuvre qui porte le nom de Frédégaire, nous remarquons des détails qui ne se trouvaient certainement pas dans la chronique originale d'Idace. Je n'hésite pas à les considérer comme un complément ajouté au VIIe siècle, et résumant les traditions qui couraient alors sur l'invasion des Huns. Ces traditions étaient probablement d'origine wisigothique, car elles attribuent à Aëtius un rôle assez triste, et qui semble être un souvenir de l'antipathie professée par les Wisigoths pour les Romains. A l'époque où écrivait l'auteur de la chronique, dite de Frédégaire, les Wisigoths ne comptaient plus guères en France; il ne faisait donc, comme Paul Diacre, que compiler des traditions alors très-répandues, pour donner plus d'importance aux notes recueillies par lui sur cette guerre d'Attila qui tenait alors une si large place dans l'histoire. Notre chroniqueur, comme Jordanès, dont nous nous occuperons plus loin, tenait à parler longuement de cet épisode dont Bède-le-Vénérable, à peu près dans le même temps, résumait en quelques mots le retentissement en disant : *Aetius patricius magna occidentalis reipublicæ salus et regi quondam Attile terror a Valentiniano occiditur.*

7. Le dernier texte le plus rapproché de la présence d'Attila dans les Gaules, est emprunté à la loi des Burgundes. Il a une grande valeur, puisqu'il laisse deviner que la bataille de Mauriac est une date solennelle pour ce qui touche à l'établissement définitif des Burgundes sur le sol gaulois : « Titre 17. Des autres procès et de l'annulation des plaintes. Tous les procès mus entre Burgundes et qui n'ont pas été jugés jusqu'à la bataille de Mauriac sont annulés [1]. »

Nous venons de voir tous les textes qui appartiennent au Ve siècle ; ce sont ceux qui émanent en quelque sorte de contemporains immédiats et de témoins presque oculaires.

[1] « De causis aliis et calumniatorum remotione. Omnes omnino causæ quæ inter Burgundiones habitæ sunt et non sunt finitæ ad pugnam Mauricensem habeantur abolitæ. »

Digitized by Google

Examinons maintenant les documents qui datent du siècle suivant.

8. Il faut naturellement commencer par Grégoire de Tours, sur les œuvres de qui ont été calqués les longs récits des annalistes et des chroniqueurs postérieurs. Grégoire parle d'abord des Huns à propos de saint Servais, évêque de Tongres. Il a évidemment puisé ses notes dans une légende de ce prélat, qui mourut vers 388, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle avant l'arrivée d'Attila. Immédiatement après, dans un autre paragraphe, il passe au récit de l'invasion des Huns. La juxtaposition de ces deux faits, étrangers l'un à l'autre, a été dès la fin du VIIIe siècle, — Paul Diacre en est peut-être l'auteur, — l'origine des graves erreurs commises dans la seconde légende de saint Loup, de Troyes. Dom Marlot, dans son *Histoire de Reims*, avait déjà fait remarquer l'impossibilité de faire intervenir saint Servais dans l'histoire, au milieu du Ve siècle. Récemment, M. Aug. Prost l'a encore démontré de la manière la plus complète; je n'ai pas à revenir sur ce détail, qui est acquis à la critique historique, et au sujet duquel mon ami et confrère a invoqué à propos les témoignages de Sigebert de Gembloux et de Gilles d'Orval [1]. Notons que Grégoire de Tours vivait de 544 à 595.

« Le bruit s'était répandu que les Huns méditaient d'envahir les Gaules. Un évêque nommé Arvatius *(alias* Servatius), d'une grande sainteté, vivait alors dans la ville de Tongres; adonné aux veilles et aux jeûnes, souvent baigné de ses propres larmes, il implorait la miséricorde divine de ne pas permettre l'accès des Gaules à cette nation incrédule et toujours indigne de Dieu. Cependant une révélation lui apprit que les fautes du peuple ne permettaient pas d'accéder à ses prières et il résolut d'aller à Rome afin d'obtenir plus efficacement ce qu'il demandait au Seigneur humblement en joignant à ses oraisons les mérites des grâces apostoliques. Étant donc venu au tombeau des bienheureux Apôtres, il implora le secours de leur intercession, se consumant dans le jeûne et dans l'abstinence jusqu'à rester deux et trois jours sans manger ni boire. Après avoir passé plusieurs jours se mortifiant ainsi, il reçut, dit-on, cette réponse du bienheureux Apôtre : « Saint homme pourquoi « tant insister? Il a été irrévocablement décrété par le Seigneur « que les Huns viendraient dans les Gaules, et que ce pays serait « ravagé par la plus terrible tempête. Prends donc maintenant ta

[1] A. Prost, *les Légendes messines.*

Digitized by Google

« résolution, fais prompte diligence, dispose ta maison, prépare « ton tombeau, aie soin de te munir d'un linceul blanc, car tu vas « quitter ton enveloppe terrestre, et tes yeux ne verront pas les « maux que les Huns feront subir à la Gaule. Ainsi en a décidé « Dieu notre Seigneur. » A cette réponse du saint Apôtre, le prélat hâte son retour, et regagne promptement la Gaule. Arrivé à Tongres, il disposa tout ce qui était nécessaire à sa sépulture, dit adieu aux ecclésiastiques et aux habitants de la ville, et leur annonça en pleurant et en se lamentant qu'ils ne verraient plus longtemps son visage. Ceux-ci, le suivant, le suppliaient humblement avec des larmes et des gémissements, s'écriant : « Saint père, « ne nous abandonnez pas ! ne nous oubliez pas, bon pasteur.» Mais comme leurs larmes ne pouvaient le retenir, ils s'en retournèrent après avoir reçu sa bénédiction et ses baisers. Lui-même étant venu à Maestricht, sentit une fièvre légère et mourut. Son corps, lavé par les fidèles, fut enterré auprès de la chaussée publique. J'ai narré, dans mon livre des *Miracles*, comment ce saint corps fut transféré après un long intervalle de temps[1].

« Les Huns, sortis de la Pannonie, se jetèrent, ravageant le pays, sur la ville de Metz, où ils arrivèrent, comme quelques-uns le rapportent, la veille du saint jour de Pâques. Ils livrèrent la ville aux flammes, passèrent les habitants au fil de l'épée, et égorgèrent même des prêtres du Seigneur au pied des autels sacrés. Rien n'échappa à l'incendie, excepté l'oratoire du diacre saint Étienne, premier martyr. Je n'hésite pas à répéter ici ce que j'ai ouï raconter par quelques-uns relativement à cet oratoire. On dit qu'avant l'arrivée des ennemis, un saint homme eut une vision, dans laquelle apparut à ce pieux fidèle le bienheureux diacre Étienne conversant de ce désastre avec les saints apôtres Pierre et Paul, et disant : « Je vous conjure, mes seigneurs, empêchez par votre intervention « que l'ennemi n'incendie Metz, qui renferme l'humble témoignage « de ma vie terrestre ; faites plutôt en sorte que les peuples sachent « que je puis quelque chose auprès du Seigneur ; et si les forfaits « des habitants sont tels que la ville ne puisse échapper aux « flammes, permettez au moins que mon oratoire en soit préservé.» Ils lui répondirent : « Va en paix, très-cher frère, l'incendie ne res- « pectera que ton oratoire. Quant à la ville, nous n'y pouvons rien, « car la volonté divine a déjà prononcé la sentence ; les péchés du

[1] Je ne crois pas utile de donner ici le long passage original de Grégoire de Tours (*Hist.*, l. II, 5, 6 et 7). Ses œuvres sont entre toutes les mains, et chacun peut contrôler facilement la traduction que je donne ici. Je rappellerai seulement ce qu'il dit encore de saint Servais (*De glor. confess.*, ch. LXXII) : « Arvatius est cité comme évêque de Trajectum au temps des Huns, lorsqu'ils s'ébranlèrent pour envahir les Gaules. Il fut enseveli auprès du pont sur lequel passe la voie..... Après un certain laps de temps, Monulf, alors évêque de cette ville, construisit en son honneur un vaste temple qu'il bâtit lui-même et qu'il orna, et dans lequel le corps du saint, transporté avec beaucoup de soin et de vénération, est aujourd'hui célèbre par ses remarquables vertus. »

Digitized by Google

« peuple se sont accumulés, et le cri du méchant est monté jus-« qu'à Dieu. La ville sera livrée aux flammes. » Il est donc évident que l'intercession des Apôtres a seule préservé l'oratoire de la dévastation de la ville [1].

« Cependant Attila, roi des Huns, ayant quitté les murs de Metz, et ravageant impunément les cités des Gaules, vint assiéger Orléans, et tenta de s'en rendre maître en ébranlant les remparts par le choc puissant du bélier. Cette ville avait alors pour évêque le bienheureux Aignan, homme d'une éminente sagesse et d'une louable sainteté, dont les actions vertueuses sont pieusement conservées parmi nous. Et comme les assiégés demandaient à grands cris à leur pontife ce qu'ils avaient à faire, celui-ci, mettant sa confiance en Dieu, les engagea à se prosterner tous pour prier et implorer avec larmes le secours du Seigneur toujours puissant dans les calamités. Suivant son conseil, ils se mirent donc en prières et le pontife leur dit : « Regardez du haut des remparts de la ville si la miséricorde divine « vient à notre aide. » Il espérait, par la miséricorde de Dieu, voir venir Aëtius, que dans sa prévoyance de l'avenir il était allé trouver dans Arles. Mais regardant du haut des murs ils n'aperçurent personne. L'évêque leur dit encore : « Priez avec ferveur, car le Sei-« gneur vous délivrera aujourd'hui. » Ils recommencèrent à prier, et le saint ajouta : « Regardez encore. » Mais ayant regardé ils ne virent encore venir aucun secours. Le bienheureux Aignan reprit pour la troisième fois : « Si vous suppliez Dieu sincèrement, il va « vous secourir. » Et ils imploraient la miséricorde divine avec larmes et gémissements. Leur oraison finie, ils vont, sur l'avis du vieillard, regarder pour la troisième fois du haut du rempart, et ils aperçoivent de loin comme un nuage s'élevant de terre; ils l'annoncent au pontife, qui leur dit : « C'est le secours du Seigneur.» Cependant les remparts ébranlés déjà sous les coups du bélier allaient s'écrouler. Mais voici Aëtius qui arrive, voici Théodoric roi des Goths, ainsi que Thorismond son fils, qui accourent vers la ville à la tête de leurs armées, renversant et repoussant l'ennemi. La ville fut donc délivrée par l'intercession du saint évêque. Mis en fuite, Attila se jette dans les plaines de Mauriac, et s'y prépare au combat; les nôtres, à cette nouvelle, se disposent à la lutte avec ardeur.

« Dans ce même temps, à Rome, le bruit courut qu'Aëtius courait de très-grands dangers au milieu des phalanges des ennemis. A cette nouvelle, la femme d'Aëtius, triste et inquiète, se rendait assidûment à la basilique des saints Apôtres, et demandait au ciel de lui conserver son époux sain et sauf. Comme elle priait nuit et jour, il arriva qu'un soir un homme pauvre, pris de vin, s'endormit dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, et ne put sortir lorsque, selon la coutume, les gardiens fermèrent les portes. S'éveillant au milieu de la nuit, il vit toute l'église resplendissante de lumières, saisi

[1] Il suffit de lire ce récit de Grégoire de Tours pour reconnaître qu'il est emprunté à une légende pieuse qui courait déjà de son temps.

Digitized by Google

d'épouvante, il cherche une issue pour s'échapper ; mais, après avoir cherché à ouvrir une première porte, puis une seconde, il reconnut qu'elles étaient toutes fermées : il se coucha par terre, attendant pour sortir l'instant où le peuple s'assemblerait pour chanter les hymnes du matin. Alors il vit deux personnages se saluant mutuellement avec respect, et s'entretenant avec sollicitude. Bientôt le plus jeune parla ainsi : « Je ne puis résister plus longtemps aux « larmes de la femme d'Aëtius : elle me supplie sans cesse de rame- « ner des Gaules son mari sain et sauf, et le jugement de Dieu en « avait décidé autrement ; cependant, en faveur de sa singulière « piété, j'ai obtenu la vie d'Aëtius, et je me hâte de le ramener ici « vivant. Que celui qui entend ces paroles se taise et n'ait pas la « témérité de scruter les secrets du Seigneur s'il ne veut prompte- « ment périr sur cette terre. » Le pauvre ne put garder le silence ; dès que le jour commença à paraître, il raconta à la femme d'Aëtius tout ce qu'il avait entendu, et lorsqu'il eut parlé, ses yeux se fermèrent à la lumière.

« Aëtius, avec les Goths et les Franks, livra donc bataille à Attila. Celui-ci, voyant que son armée allait être détruite, eut recours à la fuite ; mais Théodoric, roi des Goths, périt dans la mêlée. On ne saurait mettre en doute que l'armée ennemie fut mise en fuite grâce à l'intervention du saint évêque. Le patrice Aëtius et Thorismond remportèrent la victoire et détruisirent les ennemis. Après la bataille, Aëtius dit à Thorismond : « Hâte-toi de retourner dans « ton pays, de peur que ton frère n'usurpe le royaume de ton père et « ne t'en dépouille. » Sur cet avis, Thorismond s'empressa de partir pour prévenir son frère et prendre possession du trône de son père. Aëtius se délivra par une ruse semblable du roi des Franks. Après leur départ, il pilla le camp et retourna victorieux dans son pays avec un butin considérable. Attila se retira avec un petit nombre des siens. Peu après les Huns, s'étant emparés d'Aquilée qu'ils incendièrent et détruisirent, se répandirent dans l'Italie et la ravagèrent. Thorismond, dont je viens de parler, soumit les Alains les armes à la main ; ensuite, après beaucoup de luttes et de guerres, il fut vaincu par ses frères et périt étranglé. »

9. Malgré la défiance que m'inspirent les légendes pieuses, au point de vue de la critique historique, je place ici la légende de saint Aignan, dont nous avons deux versions, toutes deux probablement rédigées au VIe siècle, et qui prouvent que Sidoine Apollinaire avait quelque raison de prédire que l'évêque d'Orléans ne manquerait pas de panégyristes.

La première légende dont je donne ici des extraits, d'après un manuscrit du IXe siècle, de la Bibliothèque impériale [1], est rédigée dans ce latin barbare qui, à mon avis, était la langue

[1] Du Chesne et D. Bouquet se sont servis de la seconde version.

Digitized by Google

vulgaire contemporaine ; elle commence par ces mots : *Incipit passio et virtus sancti Aniani episcopi*, après lesquels on lit ceux-ci, qui paraissent être une rubrique : *Quemadmodum civitatem Aurelianeis suis orationibus a Chunus liberavit.* Nous aurions donc là un chapitre emprunté à un ouvrage dont le commencement est à retrouver.

La seconde légende est aussi antique, certainement antérieure au VIIIe siècle, puisqu'il y est fait mention de la consultation des livres saints comme mode de divination, et que cette pratique fut solennellement défendue comme superstitieuse, en 789, par un canon des capitulaires de Charlemagne. On pourrait remonter bien plus haut, jusqu'au commencement du VIe siècle, si, comme l'affirme Du Cange, un concile d'Orléans, en 511, condamna cet usage. J'ai lu cette seconde légende dans un manuscrit du Xe siècle.

Nous avons vu que Grégoire de Tours fait allusion à des actes qui conservaient de son temps le souvenir des vertus de saint Aignan ; rien n'empêche de considérer les légendes dont je m'occupe en ce moment comme procédant directement de ces actes primitifs : nous posséderions ceux-ci, mais par des copies postérieures, ce qui expliquerait que, dans la première légende dont Grégoire de Tours s'est servi, un interpolateur, deux siècles après, ait cru devoir ajouter tout un passage emprunté, mot pour mot, au saint évêque de Tours.

Je vais essayer de résumer les faits historiques relatés dans les deux légendes [1].

[1] « In tempore illo, cum Chunorum exercitus a partibus Orientis a populandam omnem provintiam exisset, et cum ex celeris eorum adversus Galliam dire procella detonaret, eodem tempore sanctus ac beatissimi Anianus episcopus Aurelianensium civitatis ut bonus pastor ovium amore tenebatur. Ad illo sumi operis cultu religionis et spiritu sancto repletus cælestem tramitem tenens ingressum atque per omnipotentis infusione paraclyti quæ evenire deberet præscius, metuens suarum plebi excidium divino nutu exorans suo ovili ita petit suffragio ut Deo auxiliante, sibi credentibus omnia præstat..... Accidit enim non post multo tempore per Attila rege persecutio Galliarum. Eodem tempore sanctus ac beatissimus Anianus... ad exploranda auxilia armatus Christo proficiscitur in partes Arelatensium civitatis ad Agacio patricio, cujus sub imperio Majoriani apud omnem vulgum tenens justitiam respublica agebatur..... »

« Igitur sanctus Anianus episcopus quod difinierat ambulandum plebi suæ salutem, exhibendam in eo persistebat et cum multa spatia itinerum pertransisset, venit ad inlustrem Agetium patricium, vir dignitati suæ perspicuus, virtute egregia invictus, quem tali tantamque veneratione excepit, non solum ut

Digitized by Google

Au temps où l'armée des Huns venait d'Orient pour ravager la province et que le bruit de l'orage qui menaçait la Gaule commençait à grandir, saint Aignan, comme un bon pasteur, gouvernait l'église d'Orléans. Sachant d'avance, grâce à l'inspiration du Saint-Esprit, les événements qui allaient arriver et craignant pour son peuple, il implorait Dieu, qui ne résiste

prestitit quod petebat, sed et multorum episcoporum qui pro necessitatibus eorum illuc jam multis diebus resedebant, quorum nec presentia neque responsum dabatur. Sed tamen servus Dei qui bonis actionibus ubique gerebat se manifestandum celare non poterat. Salutato namque Agetio patritio et eo honorem exceptum quo erat præditus sanctitatis, tum in confabulando sermo prolongaret, interrogans sancto Aniano, quam ob causam tante regionis ad eum venisset, saltim quid dicere vellit, expremeret. Ad ille quendam jocularem sermonem emisit, pium ac sanctum presertim ab Egetio patricio est admiratum ut aliorum episcoporum, qui extrinsecus stabant, prius causam suggeret, quam suam necessitatem imploraret. Tunc Egetius patritius suam præsentiam episcopus venire precepit; quod ei sanctus Anianus ibidem esse innotuerat et quodcumque petierunt ab eo statim sunt consecuti. Tum deinceps beatissimus Anianus episcopus Egetio patritio lacrimans indicat quod petebat, ait : innumerabilem Chunorum exercitum omnem provinciam a partibus Orientis crudelicæ devastatam et multas excelentes urbes eorum virtute conlisas etiam. Jam ipsius Galliæ capud multarum urbium obsidione detenentur, quas omnipotentis Dei misericordia perhibeat eversuras. Id metuens ne in hanc sævam tempestatem plebs mea cadat, potentiam gloriæ vestræ exposco, et ad defendendam Galliam post Deum cum omnem vestrorum falanges ad repellandas properetis auxilianto Deo. Quod hæc a me quæ vobis oro, fuerit impetratum vestra erit evo in omnibus memoranda victoria. Hæc cum dixisset, lacrimis subito obortis, diffusæ vultum umectabat et eum suspirio precibus fundebat in tantum quod poposcerat obtinebat; piis ac salubribus Agetius patritius beatissimi preces permotus dandum solatium repromisit et se dixit ubique suis jussionibus seu vivi, seu mori in utrumque prestum esse. Tum interrogans beatissimo Aniano episcopo, quo tempore vel in qua die occurreret, sanctus Anianus dixit : Quia Deum inspirantem eis suggestionibus te video permotum, et quasi adnuere dignaris ut promissa custodias, atque impleas, tum demum oportunum te nobis venire convenit. Quod si dum occurrendum tardaveris nec in exeundo te illa in parte movere coneris, quia sic est decretum apud crudelissimum Attilanem, quod cælestis misericordia avertat, ex tempestate Galliarum conventum disperdat. Qui respondit : Domine sancte episcope, quod places cor juxta orationibus vestris ne metuas defuturum. Sin aliter non possum tamen me illa in die, ut puterun, vestris obtutibus presentabo. Hæc ut audiens sanctus Anianus gratias egit Deo quod reppererat quid mente obtabat, valedixit Egetio patritio et ad propria cælerans ire properabat quem populus Aurelianensis sua absentia turbatus plurimum spectabat. At beatissimus Anianus nostræ salutis viator rediens post multis diebus, et cum sanctum pedem urbi intulisset omnis turba civium congaudebat, quod defensorem suum, per quem salvi esse debebant, integrum recepissent. Interea sævissimum Attila, ante omnes reges, scelere immanior multas urbes, erutas Galliæ apud exercitum suum captivas detenetur. Tunc sanctus Anianus portarum repugula jussit offirmari et cetera quæque opportebat ad repellendas versutias diaboli solicite parare monebat, illud omnino predicans, ut spem orando

Digitized by Google

jamais aux prières. Voulant célébrer les mérites de ce saint homme, ajoute l'hagiographe, je vais faire de mon mieux et essayer d'atteindre mon but en me servant de mon langage vulgaire : *in quantum valuero vil rusticante sermone voti mei exposicionem edicere.*

Saint Aignan termina les travaux de construction de sa cathédrale, commencés sous l'épiscopat de Evurtius, l'un de ses prédécesseurs. — On a discuté à Orléans sur la question de savoir si saint Aignan avait été le successeur immédiat d'Evurtius, ou si, entre ces deux prélats, il y avait eu une série d'évêques. Les plus anciens textes ne laissent aucun doute sur cette dernière affirmation. — Saint Aignan guérit l'architecte Hélio, en danger de mort par suite d'une chute; puis Agrippin, envoyé impérial dans les cités gauloises. A l'entrée de ce personnage à Orléans, l'évêque lui avait demandé la liberté des prisonniers, comme c'était l'usage; Agrippin n'avait pas cru devoir l'accorder, et peu après, sur le point de mourir d'une

in Deum ponerent qui poterat illos liberare a manu tyranni. Nec interdiu spatium fuit Chunorum exercitus rabiæ sævientes ergo Aurelianes, fossata percutiunt; omnem argumentum ingenia disponunt quemadmodum civitatem nec traderent funditus. Continuo arietibus aptant et crebrum impulsum certatim mœnia ferunt; alii civitatem intrinsecus tela cum flammis jaciebant; vero sanctus Anianus non jaculantium tela veribatur super amblatorium muri cum choris psallentium placetis canoribus Deo modulabat. Tum quidam episcopus captus a barbaris tenebatur, clamitans sancto Aniano dixit : Hæc quæ facere te videmus nullius nostrorum factum profuit, neque adhuc quod ceperant, medio sermone fuisset locutus, letali est plaga percussus ita ut in locum quo stabat spiravit. Interdum Chunorum exertitus impellentibus cuneis saxa murorum convellebant, uti jam civitas nullam salutem habere disperasset domibus derelictis omnes ecclesie congruent at beatissimus Anianus episcopus plebem suam orationibus, verbis confortabat. Tunc e civitate cum paucis egreditur et ad tentoria in crudulissima Attilanis se ferri jussit rogans ut ne ovium suarum sanguinis esset effusio. Tum impius Attila dixit : Ut te senectuti tuæ aspitio, potes adhuc nostræ provintiæ custos esse ovium ? Beatissimus Anianus respondit : omnes cogitationes hominum in omnipotentis Dei virtute consistunt, et qui hunc ovilem mihi tradidit custodiendum ipse me cum ovibus meis a foveis Chunorum eripere potest. Tunc dolore animi repletus amariter flevit. Illico reversus in civitatem commonebat populum ne metuerent, sed confidenter Dominum deprecarent qui eos liberaret de potestate Attilanis. Itaque beatissimus episcopus cellula seclusus in orationem dies noctesque pervigilans incumbebat; divinam misericordiam exorans, ut a rapacibus feris caula sua circumeuntibus inlæsum custodire dignaretur. » — Ici le copiste de notre manuscrit du IXe siècle devient confus; il semble qu'il ait puisé dans les deux versions ; le merveilleux commence à paraître, et le texte qui était jusque-là un document historique devient légendaire. Je me contenterai donc d'y puiser ce qui peut figurer dans le récit.

Digitized by Google

blessure occasionnée par la chute d'une pierre tombée de l'église où il allait prier, il fut, comme Hélio, guéri par l'apposition de la croix, grâce à l'évêque, et revint sur son refus. — Ce fait est l'origine d'un privilége que les évêques d'Orléans conservèrent précieusement, lors de leur joyeuse entrée, jusqu'à la Révolution française.

Peu après arrive l'invasion des Huns. Saint Aignan se décide à se rendre à Arles pour demander des secours au patrice Aëtius ; ce dernier le reçoit avec une faveur marquée, lui donne l'occasion de prouver son crédit auprès de lui en faveur de plusieurs évêques qui attendaient depuis de longs jours leur audience ; enfin, sur ses instantes prières, il lui promet de venir secourir Orléans, en demandant au prélat de lui fixer le délai. La plus ancienne version se contente de faire dire au saint que le patrice doit arriver le plus promptement possible ; plus tard, on compléta la légende en intercalant la date du XVIII des calendes de juillet, jour de l'assaut donné par les Huns à la ville d'Orléans : de cette manière on affirmait le rôle prophétique de saint Aignan.

De retour dans sa ville épiscopale, l'évêque fait remettre en état les portes et les fortifications. Les Huns arrivent sous les remparts, et commencent un siége en règle. A la suite d'un violent orage, qui avait arrêté les travaux des assaillants, saint Aignan, ne voyant pas arriver le secours promis, se rend au camp d'Attila pour obtenir la vie des habitants. Il semble qu'il y ait eu une capitulation, et que les Huns, introduits dans la ville, aient commencé à piller et à charger leurs chariots des dépouilles des Orléanais. Sur ces entrefaites, arrivent enfin Aëtius, Théodoric et Thorismond ; c'était le XVIII des calendes de juillet. Une bataille est livrée sous les murs d'Orléans, peut-être dans la ville même, car en se sauvant par le pont un grand nombre de Huns trouvèrent la mort dans les eaux de la Loire. Saint Aignan intervint pour arrêter le massacre des ennemis, qui battirent en retraite et se refugièrent dans le lieu appelé Mauriac. Le camp des Huns fut pillé par l'armée gotho-romaine.

Je n'ai pas parlé, dans ce résumé, de plusieurs détails légendaires qui ont été ajoutés plus tard : certains manuscrits intercalent dans la légende de saint Aignan tout un passage de Grégoire de Tours, depuis les mots : *regardez du haut du rempart de la ville si la miséricorde divine vient à notre aide*, jus-

Digitized by Google

qu'à : *Attila se retire avec un petit nombre des siens* [1]. Ils supposent ainsi qu'après cet orage, à la suite duquel l'évêque entra en pourparlers avec Attila, saint Aignan fut transporté miraculeusement auprès d'Aëtius et de Théodoric, alors en marche, pour les presser d'arriver.

Notons que l'ensemble des faits extraits de la légende conservée dans le manuscrit du IXe siècle, qui m'a été signalé par M. W. Arndt, est conforme aux quelques mots contenus dans la lettre de Sidoine Apollinaire : *la ville d'Orléans fut assiégée, forcée, prise, mais non saccagée.*

10. Après la légende de saint Aignan, je dois mentionner les plus anciens actes de saint Loup de Troyes ; je dis *les plus anciens*, parce qu'on connait deux légendes de ce prélat, et que l'une d'elles, sur laquelle je reviendrai, ne me paraît présenter aucune valeur historique. Les *Acta antiqua*, au contraire, sont brefs, et offrent des caractères de sincérité et d'antiquité qui permettent d'y reconnaître un témoignage du VIIe siècle. — Les auteurs de l'*Histoire littéraire* vont même plus loin en les plaçant à la fin du Ve ou au commencement du VIe.

Ces actes ne parlent ni des siéges de Metz et d'Orléans, ni de la bataille de Mauriac ; ils se bornent à rappeler brièvement l'arrivée d'Attila à Troyes, ses rapports avec saint Loup, le voyage que celui-ci fit avec le roi des Huns jusqu'au Rhin, la désolation qui régnait dans le pays troyen après le passage de ces sauvages envahisseurs. Il est évident que nous avons sous les yeux un document qui se rattache à la retraite d'Attila après sa défaite [2].

[1] Voy. plus haut, p. 355.

[2] « Non longa post tempora imminentibus Hunis, quorum per Gallias ubique diffusus premebat exercitus ; quippe cum diversa urbium loca simulatæ pacis arte temptaret, Trecassinam urbem patentibus campis expositam, et armis immunitam et muris, cum infusaret sui agminis densitate, solicitus piæ mentis antistes, recurrens ad nota præsidia, sola ad Deum intercessione et prece deposita, supernæ opis defendit auxilio : in cujus absolutione totius discriminis compressit incendia. At ille feralis Attila et immitis fidem ejus altiore sensu suscipiens, pro incolumitatis suæ statu, exercitusque sui salute secum indicit iturum, Rheni etiam fluenta visurum : ibique eum dimittendum pariter pollicetur. Cui, de loco confestim ut revertatur, offertur : reditus non negatur, iter ostenditur : nec minus pro se orandum supplicavit enixe, interprete Hunigaiso.

« Regressus namque ut vidit servorum dispersionem, et turbatum ad montis

Digitized by Google

11. Nous ne pouvons pas passer sous silence la chronique de Cassiodore, puisque ce personnage vivait encore au milieu du VIe siècle ; malheureusement le texte primitif ne nous est parvenu que remanié par des copistes postérieurs ; il ne peut donc nous servir ici utilement. Le plus ancien manuscrit qui le reproduise est du Xe siècle, et fut fait, suivant M. Mommsen, pour Frédéric, archevêque de Mayence [1]. La mention exclusive des *champs catalauniques* et l'omission complète de *Mauriacus* prouvent, comme nous le verrons plus loin, que nous sommes bien loin du texte original.

« *Marcien Auguste et Adelphius.* Sous ces consuls, les Romains sous la conduite d'Aëtius avec l'aide des Goths combattent Attila dans le *campus Catalaunicus*, celui-ci se retira vaincu, grâce au courage des Goths. — *Herculanus et Asporacius.* Sous ces consuls, Attila ayant rallié ses troupes entre de vive force dans Aquilée. Le pape Léon envoyé par l'empereur Valentinien fait la paix avec lui [2]. »

12. Les détails donnés par Jordanès représentent l'ensemble des faits dont se sont servis les auteurs qui ont voulu s'occuper de la bataille perdue par Attila. J'avoue qu'après une étude attentive, l'*Histoire des Goths* ne me paraît pas offrir, telle qu'elle est arrivée à nous, les garanties de véracité que l'on exige d'un livre dont le témoignage peut être admis avec confiance.

Jordanès, goth d'origine, se disait issu d'une famille distinguée, alliée à la race royale des Amales ; son aïeul avait été notaire ou chancelier du roi Candax, en Mésie ; lui-même fut notaire, on ne sait où, avant d'être dans les ordres. A

perfugium Latisconi expertus, Olericio festinavit, ut illic transferret plebem, quam orationum suffragiis discrimini subjacentem inter excidia publica et hostilia arma defenderat. Ubi biennii temporis spatium commanens, offensus venientium caritate suorum, Matisconii se censuit transferendum. »

[1] *Die Chronik des Cassiodorus senator*, vom J. 519 N. chr., nach den Handschriften, herausgegeben von Th. Mommsen. Leipzig, 1861.

[2] « Marcianus Aug. et Adelphius. His conss. Romani Aetio duce Gothis auxiliaribus contra Attilam in campo Catalaunico pugnaverunt, qui virtute Gothorum superatus abscessit. »

« Herculanus et Asporacius. His conss. Attila redintegratis viribus Aquileiam magna vi dimicans introivit, cum quo a Valentiniano imp. papa Leo directus pacem fecit. »

Digitized by Google

la demande de Castalius, son ami, il composa une *Histoire des Goths*, d'après Cassiodore, dont il lut en trois jours les douze volumes à lui prêtés par l'intendant du sénateur ; il mit aussi à contribution Florus, Rufin, Marcellin, et, grâce à une connaissance assez complète des langues grecque et latine, il composa son livre dans un style assez sentencieux. Quelques érudits ne sont pas éloignés de croire que notre historien est le même personnage que Jordanès, évêque de Crotone, qui accompagna à Constantinople, de 547 à 554, le pape Vigilius. A l'appui de cette hypothèse, on peut signaler plusieurs faits : d'abord l'un de ses ouvrages, *De regnorum ac temporum successione*, est dédié à un Vigilius ; la dernière date mentionnée dans cette œuvre, ainsi que dans le *de rebus Geticis*, se rattache aux années qui suivirent immédiatement la mort de Witigès, arrivée en 543. S'il a été évêque de Crotone (et son titre d'évêque lui est encore conservé par Sigebert de Gembloux et Geoffroi de Viterbe), il s'est trouvé à proximité des domaines de Cassiodore, dont l'intendant lui prêta, dit-il, les manuscrits. — Remarquons que Jordanès n'écrivit que loin du pays occupé par les Goths, ainsi qu'il résulte des derniers mots de son épître dédicatoire à Castalius [1].

S'il n'accompagnait pas le pape Vigilius, il est permis de penser que Jordanès vint à Constantinople avec Witigès, lorsque ce prince s'y retira et y vécut tranquillement deux années, après avoir été élevé par Justinien à la dignité de patrice. Ce qui me paraît indubitable, c'est que notre auteur composa ses livres à Constantinople, entre 547 et 554, qu'il était catholique, et par conséquent opposé à ses compatriotes gagnés à l'arianisme ; enfin que, dans toute occasion, il se montre romain de cœur, et appartenant au parti goth rallié à la dynastie impériale de Byzance.

A l'appui de cette assertion, je ferai remarquer que, dans le *De regnorum et temporum successione*, Jordanès se montre très-malveillant pour les rois goths qui se succédèrent en Italie après la soumission de Witigès, et qui, par le fait, continuèrent la monarchie gothique. Ensuite, à la fin de l'*Histoire des Goths*, je note ce passage singulier : « Justinien

[1] Cf. Wattenbach, *Les sources hist. de l'Allemagne pendant le moyen âge*, 2e édit. Berlin, 1866, p. 55 à 60.

Digitized by Google

vainquit Witigès par son très-fidèle consul Bélisaire, le fit amener à Constantinople, où il l'éleva à la dignité de patrice. Il y mourut après un séjour de deux ans, ayant vécu dans les bonnes grâces de l'empereur. L'empereur fit épouser Mathasuenthe (veuve de Witigès) au patrice Germain, son frère ; d'eux naquit un fils posthume qui s'appela aussi Germain. La famille des Aniciens, unie en celui-ci à la race des Amales, fait espérer, avec l'aide de Dieu, la continuation de l'un et de l'autre sang. C'est ainsi que jusqu'à ce jour, l'antiquité des Goths, l'illustration des Amales, les hauts faits d'hommes vaillants et une race illustre, ont été surpassés par un prince plus illustre et soumis par un chef plus vaillant : cette gloire ne sera oubliée dans aucun siècle ni dans aucun âge. Ainsi Justinien *imperator*, vainqueur et triomphateur, et Bélisaire consul, ont reçu les surnoms de *Wandalicus*, *Africanus* et *Gothicus*. »

Il faut convenir que celui qui a écrit ces lignes ne pouvait être qu'un goth devenu romain, sinon un rhéteur payé par la cour de Constantinople.

D'ailleurs, au point de vue historique, Jordanès n'a point une valeur sérieuse. Il dit s'être principalement servi de l'histoire composée par Cassiodore, dont il aurait lu les douze livres en trois jours ; il a aussi emprunté à Priscus. En tout cas, le récit fourmille d'erreurs frappantes, du moins en ce qui touche au sujet qui nous occupe en ce moment. Ainsi, suivant Jordanès, Attila ne serait peut-être pas venu jusqu'à Orléans, puisque Aëtius et Théodoric, prévenus de la trahison de Sangiban, chef des Alains, auraient eu le temps de compléter les fortifications de cette ville; toute la campagne se résume dans la bataille perdue par les Huns ; Théodoric y est tué ; Attila est bloqué au milieu de son enceinte de chariots ; Aëtius parvient à éloigner les Wisigoths; ensuite Jordanès garde le silence sur la retraite des Huns, et semble croire que, débarrassé de ses ennemis coalisés, Attila se dirigea immédiatement vers l'Italie pour se venger des Romains.

Puis, après avoir parlé de la campagne d'Italie, notre historien, interprétant Priscus à sa manière, nous montre Attila regagnant le Danube, tout en réclamant, d'un côté, la main de la princesse Honoria, et de l'autre, le tribut à l'empereur Marcien. A ce moment, il suppose une nouvelle

Digitized by Google

campagne dans les Gaules, ayant pour but de prendre une revanche sur les Wisigoths, et de soumettre les Alains de la Loire. Cette fois, c'est à Thorismond qu'Attila a affaire; le fils de Théodoric vient au-devant des Huns, où? — Jordanès ne le dit pas; il leur inflige une nouvelle défaite, et retourne à Toulouse.

Je le demande, en présence d'un pareil récit, est-il permis de faire le moindre cas de l'œuvre de Jordanès, au moins en ce qui concerne la guerre des Huns? — Ajoutons à cela que nous trouvons dans sa longue narration une lettre de Valentinien à Théodoric, et un discours d'Attila, qui dénotent un rhéteur. C'est à se demander si toute cette narration n'est pas une interpolation bien postérieure à son auteur, et le produit de l'érudition de quelque copiste du moyen âge.

Une autre observation qui, à mes yeux, a une grande valeur, c'est la comparaison de l'histoire des Goths avec le *De rerum et temporum successione.*

Dans cette chronique, voici tout ce que dit Jordanès : « Après le supplice du tyran Jean, Valentinien est créé empereur à Ravenne par Théodose, son cousin. Honoria, sa sœur, forcée par respect pour la cour de garder sa virginité, envoie un affidé à Attila, roi des Huns, et l'invite à venir en Italie. Ne pouvant, quand celui-ci arriva, remplir sa promesse, elle commit avec Eugène, son intendant, ce qu'elle n'avait pu accomplir avec Attila. Trois ans après, Valentinien vint de Rome à Constantinople pour épouser Eudoxie, fille de Théodose..... Attila, roi des Huns, réuni aux Gépides d'Ardaric, aux Goths, aux Alains et à d'autres peuples avec leurs chefs, ravagea toute l'Illyrie, la Thrace, les deux Dacies, la Mésie et la Scythie. Arnegistlus, maître de la milice, marcha contre lui et combattit vaillamment à Marcianopolis; il tomba, fut surpris par terre et tué sans cesser de combattre. L'empereur Marcien régna six ans et six mois.....; il fit taire les menaces d'Attila. »

Il faut convenir qu'entre Jordanès historien, et Jordanès chroniqueur, il y a une différence incompréhensible: le second paraît ignorer les affaires d'Occident, tandis que le premier les connaît imparfaitement.

Ces réserves faites, je ne puis me dispenser de donner le récit de Jordanès, en ce qui concerne la défaite d'Attila

Digitized by Google

dans les Gaules, ainsi que les autres passages où il y fait allusion [1].

« Genséric, roi des Vandales, sachant Attila disposé à ravager l'univers, le détermina par de riches dons à faire la guerre aux Wisigoths; il craignait que Théodoric, roi des Wisigoths, ne vengeât l'affront fait à sa fille, mariée à Hunérich fils de Genséric. Flatté tout d'abord de cette brillante union, plus tard, ce prince féroce dans sa famille, sur un vague soupçon d'empoisonnement médité par sa bru, l'avait renvoyée défigurée dans les Gaules après lui avoir fait couper le nez. Il voulait que, portant une trace ineffaçable de son supplice, sa cruauté étonnât les étrangers et excitât davantage la vengeance du père. Attila, méditant la guerre à laquelle le poussait Genséric, envoya en Italie vers l'empereur Valentinien pour lui rappeler les querelles des Goths et des Romains et lui proposer de se débarrasser par des guerres particulières de ceux qu'il ne pouvait écraser en bataille rangée ; il affirmait qu'il ne voulait pas rompre la paix avec Rome, qu'il n'avait à faire qu'à Théodoric, roi des Wisigoths ; il engageait l'empereur à ne pas prendre part à la lutte. Sa lettre était remplie de formules flatteuses d'usage, pour déguiser sa fourberie sous l'apparence de la bonne foi. En même temps il écrivait à Théodoric, roi des Wisigoths, pour l'engager à rompre avec les Romains, en lui rappelant les luttes acharnées que naguère il avait eu à subir. En homme habile, il combattait avec l'astuce avant de commencer la guerre. Valentinien envoya alors vers Théodoric pour lui dire : « Votre prudence, ô le plus vaillant des nations, vous « fait un devoir de vous liguer contre le tyran de l'univers, contre « celui qui veut asservir le monde entier; qui déclare la guerre sans « prétexte et considère comme légitimes toutes ses entreprises. Il « mesure sa convoitise à son bras : son orgueil est rassasié par son « impudente témérité. Méprisant le juste et le droit, il se montre « l'ennemi de toute la nature. Celui-là mérite la haine, qui se « déclare l'ennemi général de tous. Souvenez-vous, je vous prie, de « ce que vous ne pouvez oublier. Le mal est venu des Huns, mais « lorsqu'il prépare ses coups les plus sérieux, Attila use de la ruse. « Sans parler de nous, Romains, pouvez-vous supporter de sang-« froid cet orgueil? Puissant par vos armes, écoutez vos ressen-« timents personnels et joignez vos forces aux nôtres. Prêtez aide « à la république dont vous possédez un membre. Pour apprécier « combien votre concours nous est désirable et précieux, scrutez « les projets de l'ennemi. » Par ces lettres et leurs discours dans le même sens, les envoyés de Valentinien émurent le roi Théodoric; il leur répondit : « Romains, votre vœu est accompli : vous avez « fait qu'Attila est aussi notre ennemi ; nous le poursuivrons par-« tout où il nous défiera, et bien qu'il s'enorgueillisse de plusieurs « victoires remportées par lui sur des nations farouches, les Goths

[1] Le texte de Jordanès est à la disposition de chacun; je crois donc inutile de le reproduire ici.

Digitized by Google

« ont appris à se mesurer avec les ennemis les plus fiers. Je dis « qu'il n'y a de guerre effrayante que celle dont le motif est décou- « rageant, tandis que celui à qui sourit la justice ne craint aucun « revers. »

« Ceux qui entourent le roi acclament sa réponse; le peuple les imite avec joie : tous désirent le combat, et voudraient être déjà en présence des Huns. Le roi Théodoric est à la tête d'une foule innombrable de Wisigoths; laissant ses quatre fils Frédéric, Euric, Rotemer et Himmeric, il associe seulement à sa campagne les deux aînés Thorismond et Théodoric. Entrée en campagne heureuse, où le roi est entouré d'auxiliaires sympathiques et de compagnons joyeux de partager les mêmes dangers. Du côté des Romains, telle fut la prévoyance du patrice Aëtius, qui veillait alors sur l'occident de la République, que les soldats réunis de toutes parts n'étaient pas inférieurs en nombre à la féroce multitude qui les menaçait. Là vinrent se joindre comme auxiliaires les Franks, les Sarmates, les Armoricains, les Lètes, les Burgundes, les Saxons, les Ripuaires, les Ibrions, jadis soldats romains, aujourd'hui auxiliaires, et plusieurs autres peuples celtiques et germains. On se rencontra dans les champs Catalauniques, appelés aussi champs de Mauriac [1], s'étendant sur une longueur de cent lieues, suivant l'expression gauloise, et sur une largeur de soixante-dix. La lieue gauloise est de quinze cents pas. Ce territoire devint le champ de bataille de peuples innombrables ; deux vaillantes armées sont en présence, il ne s'agit plus de stratagèmes, mais de bataille rangée. Peut-on trouver une cause légitime à ces grands bouleversements ? Est-ce la haine qui a pu armer tous ces hommes les uns contre les autres? On sait que le genre humain vit soumis aux rois; la folie d'un seul amène le massacre des peuples, et le caprice d'un roi orgueilleux renverse en un moment ce que la nature a mis des siècles à créer.

« Mais avant de décrire l'ordre de la bataille, il paraît nécessaire de rappeler les détails de cette campagne, car si le résultat fut fameux, il fut aussi varié et compliqué. Sangiban, roi des Alains, effrayé de ce qui pouvait arriver, avait promis son concours à Attila, et aussi de lui livrer la ville d'Orléans dans laquelle il résidait. Aëtius et Théodoric, avertis, entourent cette ville de remparts élevés avant l'arrivée d'Attila, surveillant Sangiban devenu suspect, et le placent lui et son peuple au milieu de leurs auxiliaires. Alors Attila, roi des Huns, surpris par cet incident, se méfiant de ses troupes, hésitant à engager la lutte et méditant une retraite plus funeste que le trépas, se décide à faire consulter l'avenir par les devins. Ceux-ci, après avoir, selon la coutume, examiné les fibres des victimes et certaines veines tracées sur des os dénudés, prédisent des choses néfastes aux Huns. Ils annoncèrent cependant, faible consolation, que le chef suprême des ennemis succomberait victorieux et scellerait son triomphe par sa mort. Attila pensa que ce présage indiquait la

[1] Quelques éditions donnent la forme *Mauricii*, qui est erronée. Les plus anciens mss. donnent tous *Mauriaci*, ainsi que me l'a affirmé M. Mommsen.

Digitized by Google

mort d'Aëtius, qui était le principal obstacle à ses projets, et qu'il souhaitait au prix de sa propre vie ; comme il était supertitieux en matière d'entreprises de guerre, il engagea l'action vers la neuvième heure, avec une certaine modération, afin de ne pas paraître avoir le dessous; la nuit tombant vint arrêter les combattants dans les champs Catalauniques, comme on l'a dit plus haut.

« Il y avait un pli de terrain, formant une colline que l'une et l'autre armée voulait occuper, attendu que cette position favorable donnait un grand avantage; les Huns étaient à sa droite, les Romains et les Wisigoths et leurs auxiliaires à sa gauche. Sans se préoccuper de s'emparer du sommet de la colline, Théodoric se plaça à l'aile droite avec les Wisigoths, Aëtius à l'aile gauche avec les Romains ; entre eux ils placèrent prudemment Sangiban qui, on s'en souvient, commandait les Alains, afin que la masse des troupes dévouées maintint ce chef dans une fidélité à laquelle on croyait peu. Il y a, en effet, nécessité de combattre pour celui à qui il est impossible de fuir. L'ordre de bataille des Huns fut tout différent : Attila se plaça au centre avec ses meilleures troupes, pensant qu'ainsi, au milieu des siens, il serait mieux à l'abri du péril qui le menaçait; aux ailes étaient les nombreuses nations et les peuplades diverses soumises à son autorité. Parmi celles-ci, on remarquait le corps des Ostrogoths commandés par Walamir et ses frères Théodoric et Widemir, plus nobles que le souverain auquel ils obéissaient, puisqu'ils appartenaient à la race illustre des Amales ; ensuite venaient en rangs pressés les Gépides, conduits par leur roi, le fameux Arderic, que son dévouement à Attila faisait appeler dans les conseils de ce dernier. Attila, appréciant sa sagacité, le préférait, ainsi que Walamir, à tous les autres chefs qu'il avait à sa suite. Walamir était discret, éloquent et incapable de fraude ; Arderic, je le répète, était dévoué et de bon conseil. Attila pouvait avoir toute confiance dans le concours que lui prêtaient ces princes contre les Wisigoths qui appartenaient à la même race. Le reste de cette foule de rois et de chefs de peuples, simples satellites, attentifs au moindre signe d'Attila, obéissaient à un simple coup d'œil et accomplissaient les ordres donnés sans murmurer, avec crainte et terreur. Seul Attila, roi suprême de tous ces rois, commandait à tous et veillait sur tout. Le combat s'engage : il s'agit d'abord d'occuper la position favorable dont nous avons parlé. Attila mène les siens pour s'emparer de la colline ; mais il est prévenu par Thorismond et par Aëtius : arrivés au sommet, ceux-ci dominent les Huns et les empêchent facilement de s'y établir. Attila, voyant alors son armée hésitante par suite de cet échec, essaye de la raffermir en lui adressant les paroles suivantes . . . . . [1].

« Enflammés par ces paroles, les Huns s'élancent en masse, et bien que les résultats de la lutte paraissent peu encourageants, la présence du roi enlève les plus hésitants. On combat corps à

[1] Je ne vois aucune utilité à reproduire ici le discours d'Attila, qui n'apprend rien et paraît n'être qu'une œuvre de rhéteur.

Digitized by Google

corps; lutte atroce, générale, sans quartier, opiniâtre, comme les temps antiques n'en rappellent aucune. On dit qu'il y eut des épisodes tels que, dans toute sa vie, le plus vaillant qui y prit part n'en connut pas de semblables. Si l'on ajoute foi aux récits des vieillards, l'humble ruisseau qui baignait le champ de bataille, gonflé non par les pluies, mais par le sang qui coulait des blessures, devint un torrent. Les blessés, poussés par une soif ardente vers ce ruisseau, furent contraints de boire leur propre sang qui en rougissait les eaux. Là le roi Théodoric, alors qu'il parcourait les rangs de ses soldats, en les encourageant, tombe de cheval, est foulé aux pieds par les siens et, dans une vieillesse avancée, trouve la mort. Quelques-uns prétendent qu'il fut atteint d'une flèche lancée par Andagis, l'un des Ostrogoths de l'armée d'Attila. Voilà ce que les devins de celui-ci avaient prédit, alors qu'il supposait qu'il s'agissait d'Aëtius. Les Wisigoths, se séparant des Alains, se jetèrent aussitôt sur les Huns; ils auraient égorgé Attila, si celui-ci n'avait prudemment battu en retraite pour s'enfermer dans l'enceinte de son camp, dont le retranchement était formé par des chariots. Ce faible rempart sauva ceux que des murs de pierre ne pouvaient naguère arrêter. Thorismond, fils du roi Théodoric, qui avait occupé la colline avec Aëtius, et concouru à l'échec de l'ennemi, croyant rejoindre les Wisigoths, entre pendant la nuit obscure au milieu des chariots des Huns; renversé de cheval, blessé à la tête, pendant qu'il combattait vaillamment, il fut sauvé grâce au dévouement de ses compagnons, et forcé de renoncer à continuer. Aëtius, séparé aussi des siens dans l'ombre de la nuit, erra au milieu des ennemis redoutant quelque désastre pour les Goths; il gagna enfin le camp de ses alliés, et on passa le reste de la nuit sous les armes. Le lendemain les nôtres, voyant le champ de bataille couvert de cadavres et les Huns enfermés, reconnurent que la victoire était à eux; ils savaient qu'un grand désastre avait seul pu forcer Attila à cesser le combat; cependant comme il ne faisait rien qui pût faire supposer qu'il voulût se rendre, et que l'on entendait le cliquetis des armes et le son des trompettes, on craignait une sortie. Comme un lion poursuivi, s'agitant à l'entrée de sa caverne, n'osant s'élancer, mais ne cessant d'effrayer les alentours par ses rugissements, tel ce roi belliqueux, dans sa retraite, épouvantait ses vainqueurs. Les Goths et les Romains tiennent conseil pour décider de ce qu'ils feront d'Attila battu. On s'arrête à bloquer l'ennemi, qui ne pouvait se ravitailler; pendant ce temps ses archers, placés autour de l'enceinte du camp, en défendaient l'accès par une grêle de traits. On rapporte que dans cette position désespérée, ce roi, magnanime jusque dans son désastre, fit réunir en monceau les selles de ses chevaux, et eut l'idée de s'y brûler si le camp était forcé, afin que nul ne pût se vanter de l'avoir blessé, et que le souverain de tant de peuples ne tombât pas au pouvoir de ses ennemis.

« Pendant ce blocus, les Wisigoths s'inquiètent de leur roi, les fils de leur père ; ils s'étonnent de son absence alors que la fortune

Digitized by Google

lui a souri. Après de longues recherches, on retrouva son corps sous un monceau de cadavres, comme il convient aux héros; on l'enlève sous les yeux de l'ennemi en chantant en son honneur. On voyait les bataillons des Goths poussant des cris discordants et célébrant des funérailles au milieu des horreurs de la guerre. Ils pleuraient, mais comme le font des hommes vaillants; cette mort nous affligeait, mais elle était glorieuse devant les Huns, et l'orgueil de l'ennemi était humilié à la vue du cadavre de ce roi emporté couvert de ses insignes. Les Goths, rendant les honneurs funèbres à Théodoric, portaient la majesté royale en choquant leurs armes, et le très-vaillant Thorismond, véritablement glorieux, honorait, comme un fils, les mânes d'un père très-regretté en suivant sa dépouille.

« Ensuite Thorismond, emporté par la douleur et son bouillant courage, songe à venger la mort de son père sur les débris de l'armée des Huns; il consulte le patrice Aëtius, plus âgé que lui, et plus expérimenté sur ce qu'il y a d'opportun à faire. Aëtius, craignant que la ruine complète des Huns n'eût pour résultat de donner aux Goths la facilité d'opprimer l'empire romain, lui conseilla avec instance de retourner dans ses états et de prendre possession du trône, devenu vacant par la mort de son père; sinon ses frères, s'emparant des trésors paternels, usurperaient le royaume des Wisigoths, et il serait forcé à faire la guerre aux siens, et, ce qui serait pis, à la faire sans succès. Thorismond reçoit ce conseil, non dans un sens équivoque comme il était donné, mais franchement dans son propre intérêt : il laisse là les Huns et revient dans les Gaules. C'est ainsi que la faiblesse humaine, dominée par certaines suggestions, se révèle souvent dans les grands événements et empêche l'accomplissement des évènements. Dans cette campagne mémorable, à laquelle prirent part les plus vaillants peuples, il y eut tant d'un côté que de l'autre, cent soixante mille morts, sans compter neuf mille Gépides et Franks qui avant la bataille se heurtèrent la nuit et se massacrèrent [1]. Les Franks combattaient pour les Romains et les Gépides pour les Huns. A la nouvelle du départ des Goths, nouvelle apportée par des traînards, Attila, croyant à un stratagème de ses ennemis, resta encore longtemps dans son campement; mais l'absence de l'ennemi lui étant enfin révélée par le profond silence qui régnait, il rêve de nouveau la victoire et se livre à la joie : le cœur de ce roi puissant croît de nouveau en son antique fortune. Thorismond, proclamé roi après la mort de son père dans les champs Catalauniques où il avait combattu, rentre à Toulouse..... Attila, saisissant l'occasion que lui

[1] Dans le *De regnorum et temporum successione*, Jordanès ne fait qu'une seule allusion à Attila, et encore cette allusion est telle qu'il est permis d'affirmer qu'il ne voulait pas parler du désastre du roi des Huns dans les Gaules, mais bien des carnages faits du côté du Danube par ce conquérant. — Parlant de la bataille livrée par les Lombards aux Gépides, bataille qui fut la ruine de ces derniers, Jordanès dit : *Nec par, ut ferunt, audita est in nostris temporibus a diebus Attilæ in illis locis.*

Digitized by Google

fournissait la retraite des Wisigoths, et voyant, ce qu'il avait toujours souhaité, les forces de ses ennemis divisées, marche aussitôt plein de confiance contre les Romains, et commence par le siége d'Aquilée..... »

Jordanès raconte ensuite les ravages des Huns en Vénétie, en Ligurie, la ruine de Ticinum, l'intervention du pape Léon au moment où Attila rêvait le siége de Rome, le retour vers le Danube du roi des Huns, dissuadé par l'éloquence pontificale. C'est alors qu'en promettant la paix, il menace l'Italie des plus terribles calamités, si on ne lui donne pas la princesse Honoria avec la moitié du royaume. De retour dans ses États, Attila, honteux de son inaction, envoie demander le tribut à Marcien ; comme il avait coutume de menacer d'un côté et d'attaquer simultanément d'un autre, il se tourne vers les Wisigoths. Voici la seconde campagne d'Attila dans les Gaules :

« Il n'eut pas alors le même succès qu'il venait d'avoir en Italie. Il résolut d'aller soumettre un parti d'Alains établi au delà de la Loire [1], en suivant une direction différente de celles qu'il avait prises jusque là, et pensait être plus terrible en changeant le plan de campagne. Partant donc de la Dacie et de la Pannonie, où résidaient alors les Huns avec d'autres peuplades, Attila marche contre les Alains. Mais Thorismond, roi des Wisigoths, non moins fin qu'Attila, devine la ruse de celui-ci, le prévient en rejoignant à temps les Alains, et se trouve prêt à combattre les Huns à leur arrivée. A la suite d'une bataille à peu près semblable à celle qui avait été livrée dans les champs Catalauniques, Thorismond, victorieux, met en fuite Attila et le force de regagner ses États. Ainsi le fameux Attila, heureux dans un grand nombre de batailles, cherchant à ternir la gloire de ses vainqueurs, et à se venger de l'échec que lui avaient fait subir les Wisigoths, subit deux défaites et se retira honteusement. Après avoir délivré les Alains des Huns, Thorismond revint à Toulouse. »

Passons maintenant au VIIe siècle.

13. Pour saint Isidore, évêque de Séville, de 601 à 636, nous avons, comme en ce qui concerne Idace, deux versions qui, tout en étant à peu près identiques quant au fond, se ressemblent peu quant à la forme ; elles sont extraites

[1] M. Amédée Thierry constate que Jordanès a fait ici une confusion tellement manifeste que la réfutation en est inutile. Il suppose, sans en donner de preuve, pour expliquer cette erreur, qu'Attila ayant eu à soumettre en 452 les Alains du Caucase, Jordanès confondit ceux-ci avec les Alains de la Loire.

Digitized by Google

d'une histoire des Goths et n'apprennent aucun détail nouveau. En présence de ces deux textes différents attribués au même auteur, nous sommes tout naturellement amenés à penser que nous avons là un remaniement postérieur du texte primitif de l'auteur. Cette opinion, que je crois peu contestable, se trouve encore corroborée par ce fait que nous ne voyons ici paraître que la mention exclusive des *champs Catalauniques*, tandis que Mauriac est complétement oublié. Je crois inutile de donner la traduction de ces deux passages, empruntés, l'un à Labbe, l'autre au manuscrit latin 4873 de la Bibliothèque impériale. Je ferai cependant observer que, dans son *Chronicon*, saint Isidore ne s'est point occupé d'Attila :

1re VERSION. *Pacem deinde Theodoricus cum Romanis iniit : denuo adversus Hunnos Galliarum provincias sua depopulatio en vastantes, atque urbes plurimas evertentes, in campis Catalaunicis, auxiliante Aetio duce romano, aperto marte conflixit ; ibique prœliando victor occubuit. Gothi autem, dimicante Turismundo Theodorici regis filio, adeo fortiter congressi sunt ut inter priorem prœlium et postremum trecenta ferme millia hominum prostrarentur* [1].

2e VERSION. *Theudoridus autem sumpto contra Hunos prelio in campis Chataulaunicis occubuit. Gothi autem dimicant, Thurismundo Theudoridi regis filio adeo extitere victores ut Attila rex Hunorum prelio victus metu insequentis exercitus nusquam comparuisse dicatur. — Era* CCCCXC *anno Marciani imperatoris primo, Thurismodus filius Theudoridi regnavit anno uno. Qui postquam de Hunis triumphavit dum multa ageret insolentius a Theudorico et Frigdario est fratribus interfectus.*

14. Nous plaçons ici quelques lignes d'une chronique découverte par M. Waitz, et qui se termine à l'année 641. Ce document jusqu'ici n'a pas été employé, et il est d'autant plus intéressant que, passant sous silence ces *champs Catalauniques* qui, suivant moi, sont partout une interpolation sur l'origine de laquelle je reviendrai, il place franchement Mauriac dans le voisinage de Troyes.

En 451, Adefius et Marcianus étant consuls, il y eut un combat

[1] Th. Roncallius, II, p. 455.

Digitized by Google

au cinquième milliaire de Troyes au lieu appellé *Maurica in Campania*[1].

15. Nous ne poursuivrons pas la collection des textes au delà du VIIIe siècle, c'est-à-dire que nous ne ferons plus passer que le diacre lombard Paul sous les yeux de nos lecteurs. Cet auteur habita Metz, et, en se servant des traditions de Grégoire de Tours, de saint Arnoul, de la chronique dite de Frédégaire et de quelques souvenirs de Charlemagne lui-même, il composa un livre sur les évêques de Metz, qui peut être considéré comme un résumé de ce que, à cette époque, les plus lettrés d'Austrasie savaient en fait d'histoire. Paul, en ce qui touche mon sujet, sert de transition naturelle entre les documents laissés par les Mérovingiens et les récits des temps postérieurs.

Le diacre Paul mêle tous les faits, sans s'occuper de leurs dates : on peut considérer son récit, qui date de la fin du VIIIe siècle, non-seulement comme une légende, mais aussi comme l'origine de toutes les légendes relatives aux Huns, qui enchérirent encore de détails sur la donnée originale.

Il raconte[2] que, sous l'épiscopat de saint Auctor, Attila entra dans les Gaules après avoir anéanti Gondichaire, roi des Bourguignons ; puis arrive l'épisode de saint Servais allant à Rome, où il apprend que l'église Saint-Etienne de Metz sera seule préservée; le saint revient à Metz, déjà assiégée par les Huns, mais se défendant, grâce à ses forts remparts, et il retourne dans sa cité de Tongres. Après son départ, le mur de Metz s'écroule et les Huns qui assiégeaient alors *Scarponna*, au douzième milliaire, ruinent, pillent Metz et emmènent l'évêque Auctor avec les autres captifs, sans avoir pu s'emparer de l'église Saint-Etienne. Arrivés à Dieuze, à trente milles de Metz, les Huns, entourés d'une obscurité miraculeuse qui les empêchait de pouvoir rien distinguer, rendent la liberté à Auctor et à ses

[1] « 451. Adelflus et Marcianus. Pugnatum est in quinto milliario de Trecas loco nuncupato Maurica in Campania. » — *Prosp. Aquit. Chron. continuator* édité par George Hille, Berlin, 1866. — Le manuscrit qui nous a conservé cette chronique est du XIe siècle. Cette mention si laconique pourrait bien n'être qu'une glose ajoutée au travail primitif de saint Prosper, mais qui prouve au moins qu'au XIe siècle l'assimilation des *champs Catalauniques* et de *Mauriac* n'était pas admise partout.

[2] Pauli Warnefridi *liber de episc. Mettens.* ap. Pertz, *Monum. Germ. hist. script.*, t. II, p. 260 et seq. — D. Calmet, *pr. de l'hist. de Lorr.*, col. 51 à 60.

Digitized by Google

ouailles, et à ce prix revoient briller la lumière. Du reste, aucun détail ni sur l'arrivée des Huns devant Metz, ni sur les événements qui suivirent.

II

Avant de nous occuper de la question topographique qui est l'objet plus spécial de cette étude, il faut jeter un coup d'œil rapide sur les causes qui amenèrent les événements dont j'essaye de déterminer le théâtre.

Attila était un barbare ; il ne faut pas chercher de but politique précis dans les divers prétextes mis par lui en avant pour motiver ses entreprises belliqueuses : elles n'étaient qu'une satisfation donnée à cette fièvre dévorante qui pousse sans cesse en avant les conquérants. A l'empereur d'Orient, Attila demandait un tribut ; à l'empereur d'Occident, il réclamait la main de la princesse Honoria et la moitié de l'empire, qu'il supposait lui appartenir patrimonialement ; il prétendait soutenir chez les Franks Ripuaires un parti qui avait fait appel à sa protection ; il offrait à Genséric, établi avec ses Vandales en Afrique, de faire une diversion en occupant les Romains dans les Gaules ; enfin, aux Romains, il disait qu'il voulait, malgré eux et sans leur concours, les délivrer des Wisigoths.

Attila ne pouvait songer à se lancer vers le Nord, où il n'aurait pas eu à trouver de butin digne de lui ; d'ailleurs les Huns étaient Finnois, et par conséquent d'origine septentrionale. Vers l'Orient, il était trop éloigné de la Perse, à laquelle il avait songé un moment. A Constantinople, venait d'être proclamé un empereur qui semblait parfaitement décidé à ne pas payer le tribut consenti par son prédécesseur, et à se défendre vaillamment. Tout portait le roi des Huns vers la Gaule, occupée déjà, de gré ou de force, par des peuples d'origine germanique, et dépourvue de troupes romaines que l'empire ne pouvait plus y entretenir ; vers Rome enfin, ce but qui excitait la convoitise de tous les barbares.

Attila se décida donc à marcher vers l'Occident, et s'avança en disant bien haut qu'il était l'allié des Romains, et qu'il n'en-

Digitized by Google

tendait faire la guerre qu'aux seuls Wisigoths. Sa marche sur Orléans justifiait d'ailleurs les bruits qu'il faisait courir : Orléans était sur la Loire, et ce fleuve limitait justement le territoire occupé par les Wisigoths.

A la nouvelle de l'approche des Huns, l'alarme fut grande à Rome. Les légions n'étaient pas assez nombreuses pour défendre l'Italie et la Gaule ; aussi, lorsque Aëtius traversa les Alpes en toute hâte pour venir au-devant de l'orage, il n'était suivi que d'une poignée d'hommes. Tous ses efforts devaient tendre à faire intervenir, faute de soldats, les peuples barbares déjà établis sur le sol gaulois.

Le plan adopté par Attila était si peu un mystère que, bien avant l'arrivée de celui-ci devant Orléans, l'évêque saint Aignan eut le temps de venir à Arles demander du secours au préfet des Gaules. D'accord avec Aëtius, Tonantius Ferréolus reconnut qu'il fallait à tout prix décider les Wisigoths à prendre les armes.

A cette époque, les Wisigoths n'étaient rien moins que disposés à s'allier aux Romains. Ils étaient parvenus à s'établir dans l'Aquitaine et dans la Septimanie, c'est-à-dire dans un tiers de la Gaule, et avaient tenté de prendre pied dans la province marseillaise ; là ils s'étaient trouvés en présence d'Aëtius et de son lieutenant Littorius. Il était intervenu un traité de paix ; mais cette alliance, toute politique, n'empêchait pas les deux peuples d'être mutuellement antipathiques l'un à l'autre.

Si Attila disait aux Gallo-Romains qu'il n'avait d'autre pensée que de dompter les Wisigoths, il semble qu'à ceux-ci il avait fait savoir qu'il n'en voulait qu'aux Romains. Toujours est-il qu'à son arrivée dans les Gaules, Aëtius, sans armée, reconnut que Théodoric, non plus que les Wisigoths, n'étaient disposés à marcher à la rencontre des Huns. Ce fut alors que le préfet et le patrice résolurent de triompher de cette hésitation.

Jordanès parle d'une lettre écrite par Valentinien à Théodoric ; il en donne même le contenu. Je n'ai pas la moindre confiance, en principe, dans les lettres et les discours que certains historiens intercalent dans le récit, pour lui donner plus d'intérêt. Y eut-il une lettre impériale apportée au roi Wisigoth ? c'est possible. En tout cas, si elle a existé, elle fut apportée par des envoyés dont l'éloquence, beaucoup plus que

Digitized by Google

la prose de la chancellerie impériale, fit renoncer Théodoric au parti qu'il avait pris. Dans cette ambassade figurait en première ligne Avitus, ancien préfet des Gaules, et plus tard Auguste. La deuxième version d'Idace veut que l'évêque d'Orléans l'ait accompagné, mais rien ne semble confirmer cette assertion.

Théodoric se décida à marcher. Aussitôt tous les peuples barbares établis dans les Gaules s'ébranlèrent, et Aëtius se vit à la tête d'une nombreuse armée d'alliés qui, le 14 juillet, étaient rendus sous les murs d'Orléans, déjà ouverts aux Huns.

Mais l'alliance des barbares ne s'obtenait pas simplement avec de belles paroles : elle s'achetait, et quelquefois à un haut prix. Que promirent les Romains à Théodoric pour avoir son concours actif? Fut-ce de l'or ou un accroissement de territoire? — Nous l'ignorons. Il y eut certainement des engagements de cette nature pris avec les Wisigoths, comme avec les Franks Saliens et les Burgundes. La meilleure preuve que des promesses furent faites, c'est que nous voyons leur non-accomplissement faire naître des contestations. Je reviendrai sur ce détail.

Saint Prosper ne semble faire allusion qu'à un seul engagement entre les Romano-Goths et les Huns, sans dire où il eut lieu. Sidoine Apollinaire parle du siége et de la délivrance d'Orléans ; il paraît admettre que le combat eut lieu non loin de cette ville, puisqu'il appelle Aëtius *libérateur de la Loire.* Idace mentionne une bataille auprès d'Orléans, dans laquelle Théodoric aurait succombé ; puis il parle d'une autre mêlée, celle-là dans la campagne de Mauriac, où Thorismond, poussé par le désir de venger son père, aurait commandé les Goths. Grégoire de Tours fait également allusion à deux engagements, celui où périt Théodoric, celui où Aëtius et Thorismond furent vainqueurs. Jordanès, qui écrivait à une époque déjà éloignée des événements, passe Orléans sous silence et ne s'occupe que du combat de Mauriac, auquel il mêle tous les incidents de la campagne. La légende de saint Aignan parle du combat d'Orléans, sur les bords de la Loire, et de celui de Mauriac. La légende de saint Loup, la plus ancienne bien entendu, passe sous silence tous les faits stratégiques, pour ne rappeler que les rapports du saint avec Attila. Saint Isidore de Séville fait également mention de deux engagements.

Digitized by Google

De l'ensemble de ces témoignages, il résulte qu'il y eut deux batailles livrées à Attila ; dans la première, où l'on combattit avec un égal acharnement, le roi Théodoric fut tué : elle eut lieu sous les murs ou non loin d'Orléans. A la seconde, dans la campagne de Mauriac, les Goths étaient commandés par Thorismond : la défaite d'Attila fut complète, et il se retira sur Troyes.

Après le combat de Mauriac, un incident singulier se révéla. Thorismond et les Wisigoths se retirèrent tout à coup, laissant à Aëtius le soin de surveiller la retraite d'Attila, qui regagna le Rhin sans être inquiété. Idace est le premier qui fasse allusion aux motifs de cette retraite : n'oublions pas qu'il était Goth, et qu'il était disposé à être partial en faveur de sa nation et au préjudice des Romains.

Aëtius aurait employé un moyen qui n'était pas absolument incompatible avec la politique romaine, surtout à cette époque. D'abord, il aurait promis également à Théodoric et à Attila la moitié des Gaules si l'un écrasait l'autre. Après la bataille de Mauriac, le patrice, continuant le même jeu, aurait décidé Attila à se retirer, en lui faisant croire que de nombreux renforts arrivaient aux Wisigoths ; il aurait obtenu le même résultat avec Thorismond, en le menaçant à la fois d'une nouvelle armée de Huns et de l'ambition de ses frères restés à Toulouse. Le chroniqueur goth ajoute que, pour prix de son service, Aëtius aurait reçu une forte somme d'argent des deux parties. Nous savons que, plus tard, Attila, en se jetant sur l'Italie, semble avoir voulu se venger du piége où il était tombé ; d'un autre côté Thorismond, informé du stratagème, réclama le prix du concours donné par lui, et Aëtius se serait décidé, d'assez mauvaise grâce, à lui envoyer un bassin d'or enrichi de pierres précieuses, pesant 500 livres, et qui fut déposé dans le trésor des Goths.

Cent soixante-dix-neuf ans après, ce riche présent y était encore. Vers l'an 630, lorsque le roi Swintilla était en lutte avec les principaux de son peuple, l'un d'eux, Sisenand, demanda le secours de Dagobert, et lui promit ce que Thorismond avait reçu d'Aëtius. Sisenand ayant été proclamé roi, Dagobert réclama le prix de son alliance ; mais les Goths ne voulurent pas laisser enlever le fameux bassin d'or, et Sisenand dut payer à Dagobert 200,000 sous qui en représentaient la valeur.

Digitized by Google

Après Idace, vient Grégoire de Tours, qui affirme, à son tour, qu'après la journée de Mauriac, Aëtius engagea Thorismond à retourner sans délai à Toulouse pour empêcher ses frères de lui ravir la couronne; il ajoute que, par une ruse semblable, il éloigna le roi des Franks. Jordanès se conforme à peu près au thème adopté par Grégoire de Tours, et note seulement qu'Aëtius, séparé des siens, erra dans le camp des Huns, puis dans la même nuit parvint à regagner le campement des Goths. Il me semble apercevoir ici une allusion aux entrevues que le patrice romain aurait eues avec Attila et avec Thorismond.

Il est évident qu'après la bataille de Mauriac, Aëtius ne songea plus qu'à se débarrasser au plus vite des nombreux alliés qu'il avait eu tant de peine à réunir et qui formaient à peu près à eux seuls toute une armée. Les Wisigoths se retirèrent et réclamèrent ensuite le prix de leur alliance, que l'on dut bien finir par acquitter. Aëtius resta avec les Franks, quoi qu'en dise Jordanès, auquel j'oppose le témoignage formel d'Idace, auteur contemporain.

Si les Wisigoths furent payés, les Franks Saliens et les Burgundes le furent également. C'est en effet de cette époque que date la prédominance des Saliens sur les autres tribus franques; alors commence véritablement la monarchie des Franks, sans aucun doute avec l'appui des Romains. Quant aux Burgundes, l'importance qu'ils donnent, dans la loi Gombette, à la date de la bataille de Mauriac, prouve que pour eux cette date était le point de départ d'une ère. Je crois donc qu'à la suite du concours qu'ils prêtèrent à Aëtius, ils eurent dans les Gaules un établissement stable qui fit immédiatement créer une législation fixe. Remarquons, en effet, que cinq ans après la bataille de Mauriac, d'après la chronique de Marius d'Avenche, les Burgundes établis jusqu'alors en Savoie, depuis 439, parvenaient à sortir de ce premier cantonnement, et commençaient la longue et pacifique conquête qui devait former les États du roi Gondebaud [1].

Un fait à éclaircir, dès à présent, c'est le point par lequel

[1] « *Joanne et Varana.* His consulibus... Burgundiones partim Galliæ occupaverunt, terrasque cum Galliis senatoribus diviserunt. » — Ce consulat correspond à l'année 456 de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

Attila, venant du Danube, sur les bords duquel il avait détruit toutes les forteresses romaines[1], est entré dans les Gaules, et la direction suivie par lui pour arriver à Orléans.

Notons d'abord qu'il y avait des Franks dans l'armée des Huns ainsi que dans l'armée gotho-romaine. Or il y avait aussi deux tribus franques, bien distinctes : l'une à l'ouest, prête à entrer dans les Gaules ; l'autre au nord, qui y avait déjà pénétré.

Les Franks Ripuaires, établis dans la seconde Germanie, tenaient Cologne, Zulpich, Coblentz. Les Franks Saliens, qui avaient déjà occupé la Batavie (Hollande), puis la Toxandrie (Brabant), étaient au milieu du ve siècle maîtres des cités de Cambrai, de Tournai et de Térouanne, c'est-à-dire d'une partie de la seconde Belgique.

Priscus nous apprend qu'au moment où Attila se disposait à faire son expédition en Occident, un roi frank était mort, laissant deux fils qui se disputaient son héritage. L'aîné eut recours au roi des Huns; le cadet vint à Rome, où il fut accueilli par l'empereur et par Aëtius. Nulle part on ne trouve les noms des deux prétendants, dans l'un desquels quelques historiens ont cherché à voir Mérovée. Cette hypothèse est inadmissible, puisque Mérovée était un chef des Franks Saliens, et que le récit de Priscus ne peut faire allusion qu'aux Franks Ripuaires, sur le territoire desquels Attila devait passer pour traverser le Rhin.

Le témoignage de Sidoine Apollinaire, en mettant les Franks du Nechar, voisins de la Forêt-Noire, au nombre des alliés d'Attila, indique clairement que les Ripuaires étaient avec les Huns. Quant aux Saliens, ils marchaient avec les Romano-Goths ; je crois même ne pas être trop hardi en affirmant que Mérovée les commandait : je m'appuie sur plusieurs textes que je vais citer, en remontant du plus moderne au plus ancien.

Sigebert de Gembloux (fin du xie siècle) affirme que Mérovée

[1] Ὅι Ῥωμαίων τὸ παλαιὸν αὐτοκράτορες τοῖς ἐπέκεινα ᾠκημένοις βαρβάροις τὴν τοῦ Δανουβίου διάβασιν ἀναστέλλοντες, ὀχυρώμασί τε κατάλαβον τούτου δὴ τοῦ ποταμοῦ τὴν ἀκτὴν ζύμπασαν..... Χρόνῳ δε ὕστερον Αττίλας στρατῷ μεγάλῳ ἐσβεβηκὼς τά τε ὀχυρώματα πόνῳ οὐδενὶ ἐς ἔδαφος καθεῖλε, τὴν γῆν Ῥωμαίων ὑπαντιάζοντος οἱ οὐδενὸς ἐλῃΐσατο τὴν πολλήν. (Procope, *de Ædif.*, IV, c. 5, édition du Louvre, t. II, p. 79.)

Digitized by Google

prit part à la bataille où Attila fut battu [1]. Le *Gesta regum Francorum*, document attribué au VIIIe siècle, dit que Mérovée vivait à l'époque de l'invasion des Huns [2]. Enfin, au VIIe siècle, le résumé de l'histoire de Grégoire de Tours qui porte le nom de Frédégaire, nous apprend que Wiomade, l'un des Franks les plus dévoués à Childéric Ier, était celui qui avait délivré celui-ci et sa mère tombés au pouvoir des Huns [3]. En présence de ce fait, n'est-il pas permis de penser que, pendant que Mérovée était en route, conduisant ses Franks pour aller rejoindre les Romano-Goths, et laissant sa femme et son jeune fils dans le pays qu'il occupait, une bande de Huns fut dirigée de ce côté, soit pour faire diversion, soit par représailles. Ce sont peut-être ces Huns qui, venant ensuite rejoindre le gros de l'armée dans son trajet entre Metz et Orléans, firent une telle peur aux Parisiens, que Sainte-Geneviève eut grand'peine à les rassurer [4].

Si Attila traversa, pour arriver dans la Gaule, un territoire occupé par des alliés qui étaient les Franks Ripuaires, sur quel point passa-t-il le Rhin ?

Ce fut sur un point qui n'était pas éloigné de la Forêt-Noire,

[1] « Postremo Aurelianis urbem eis (Hunis) obsidentibus, ad subsidium Galliarum advolavit patricius Romanorum Aetius, fultus et ipse Theodorici Wisigothorum regis, et Meroveci Francorum regis, aliarumque gentium copiis militaribus. »

[2] « Ab ipso Merovecho rege utile Franci Meroviugi sunt appellati. Eodem tempore Chuni Renum transierunt, Mettis succederuut, Treveris distruunt, Tuncrus pervadunt usque Aurelianis pervenientes. »

[3] « Wiomadus francus fidelissimus ceteris Childerico, qui eum, cum a Chunis cum matre captivus duceretur, fugacitate liberaverat. »

[4] « Fama divulgante quæ tam veri quam falsi nuntia, refertur, quod Attila Hunorum rex sævitia superatus Gallias decrevisset populari, ac suæ ditioni subjecere. Terrore ejus perculsi Parisiaci cives, bona facultatum suarum in alias tutiores civitates deferre nitebantur. Quorum matronas convocans Genovefa, suadebat ut jejuniis et orationibus ac vigiliis insisterent, quatinus possent, sicut Judith et Hester, superventurum inimicorum impetum evadere. Consentientes ergo Genovefæ, et per dies aliquot in baptisterio vigilias exercentes, jejuniis et orationibus soli Deo vocaverunt. Viris quoque earum pariter suadebat, ne bona sua à Parisio auferrent. Nam illas civitates, quas tutiores esse credebant, gens irata vastaret : Parisium vero incontaminatum ab inimicis Christo protegente salvandum (Bolland. 3 janv.). » — Nous lisons dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert que le *castrum Ambra*, chef-lieu du *pagus Amberlacensis*, avait été ruiné par les Huns d'Attila. (*Coll. de Chron. Belg., inéd.*, t. VII, p. 233.) Le nom du *castrum Ambra* se retrouve peut-être dans le village d'Amberloua, voisin de Saint-Hubert ; si cette tradition est vraiment ancienne, elle marquerait un des points où passèrent les Huns qui eurent affaire aux Franks Saliens.

Digitized by Google

puisque Sidoine Apollinaire nous apprend que celle-ci lui fournit les matériaux nécessaires pour franchir le fleuve. Or, depuis le passage du Rhin jusqu'à Metz, les historiens anciens ne nous apprennent rien de certain. On parle bien du siége de Trèves, qui, par sa position géographique, est avant Metz : le *Gesta regum Francorum* le mentionne ; Aimoin aussi, à la fin du xe siècle ; mais dans ces textes, comme dans la légende de Chrocus dont j'aurai à parler longuement plus loin, il semble que le siége de Trèves fut postérieur à celui de Metz et que les habitants repoussèrent les assaillants. Je reviendrai sur cet incident à propos de la retraite d'Attila.

Pour tracer l'itinéraire que dut suivre Attila depuis le Rhin, sur un point peu éloigné de la Forêt-Noire, jusqu'à Metz, je ne vois que l'espace compris entre Worms et Bingen, puis la grande voie romaine qui passait par Simmern, Belg, Neumagen, Trèves et Metz. Dans cette hypothèse, Attila aurait traversé Trèves sans y faire de ravage. N'oublions pas qu'à son entrée dans la Gaule il se disait ami des Romains ; Trèves d'ailleurs était peut-être au pouvoir des Franks Ripuaires ses alliés. Le siége de Metz fut probablement le commencement des hostilités, lorsqu'il apprit que les Romains, les Wisigoths, les Franks Saliens et les Burgundes unissaient leurs armes contre lui.

En avançant que les Huns passèrent le Rhin réunis en un seul corps d'armée, et sur une étendue plus ou moins longue, je m'écarte du système proposé par un savant historien! M. Amédée Thierry pense que les Huns arrivèrent en deux bandes, dont l'une, passant par *Augusta Rauracorum* (Augst, près de Bâle), vint rejoindre l'armée d'Attila au confluent de la Moselle et du Rhin, pour gagner Trèves et Metz. Je ne vois, pour appuyer cette hypothèse, que la défaite de Gundicaire, roi des Burgundes, et les traditions qui ont conservé à Strasbourg le souvenir du roi des Huns.

Mais la défaite de Gundicaire est antérieure au passage des Huns d'Attila. Si Paul le diacre affirme le contraire, je ferai remarquer que l'ensemble de son récit, composé trois siècles après les événements qu'il raconte, est rempli d'anachronismes ; saint Prosper dit simplement que Aëtius, en 435, écrasa, dans une bataille, Gundicaire, roi des Burgundes, qui habitait dans les Gaules, et lui accorda ensuite la paix, dont celui-ci ne jouit

Digitized by Google

pas longtemps, *qua (pace) non diu potitus est*, parce que bientôt les Huns l'exterminèrent lui, sa famille et son peuple. Sous la même année, la chronique attribuée à Cassiodore nous apprend également que les Huns tuèrent Gundicaire peu après la paix que lui avait accordée Aëtius, *quem non multo post Hunni peremerunt*. Entre 435 et 451, il y a un intervalle de seize ans, qui me paraît dépasser le court espace de temps qui s'écoula entre la victoire d'Aëtius et le désastre des Burgundes. Il est donc acquis que la défaite de Gundicaire par les Huns a précédé l'invasion d'Attila, et que ce fait ne peut servir à faire supposer le passage d'une bande de Huns, près de Bâle, en 451.

Quant aux traditions strasbourgeoises, M. Amédée Thierry en a fait lui-même justice. Le savant académicien affirme bien que cette ville fut particulièrement maltraitée par les bandes d'Attila, mais je ne vois pas qu'il en donne la moindre preuve. Je ne trouve de destruction de Strasbourg que lors de l'invasion des Vandales ; c'est saint Jérôme qui nous l'apprend.

Ce n'est pas ici le lieu de donner des détails sur le siége, la prise et le sac de Metz : cet épisode a été, à mon avis, suffisamment étudié, et je ne puis mieux faire que de renvoyer au livre de M. Aug. Prost. Je constate seulement la date qui s'y rattache.

Attila était à Metz le 8 avril ; le siége d'Orléans fut levé le 14 juin. Par où passèrent les Huns pour effectuer ce trajet de 90 lieues environ, en deux mois et six jours? — Or, entre Metz et Orléans, nous n'avons pas de points de repère. Ceux que nous fournit la tradition sont très-contestables, ainsi que nous le prouverons plus loin. A Sens, à Auxerre, les légendes même sont muettes. Grosley proposait une ligne passant par Reims, Ponts-sur-Seine et Auxerre; M. Amédée Thierry indique Reims, Vermand, Châlons, Troyes et Sens.

Ce fait assez singulier, au premier abord, peut s'expliquer jusqu'à un certain point. Une horde barbare et nomade, comme celle que conduisait Attila, ne suivait certainement pas en colonne les anciennes voies sur lesquelles les légions disciplinées avaient eu leurs étapes marquées ; une telle multitude, accoutumée à camper au milieu de ses chariots, ne pouvait s'avancer que disséminée sur une grande étendue de terrain, lentement, et sans entrer dans les villes et les bourgades qu'elle

Digitized by Google

faisait contribuer. C'est ainsi que plus tard agirent les Normands, évitant de séjourner dans les villes, mais se fortifiant non loin de celles-ci et leur imposant de lourds tributs. D'un autre côté, il est assez naturel qu'une armée envahissante, forcée ensuite de battre en retraite, mais sans être sérieusement inquiétée, regagne le pays d'où elle est partie en suivant la direction déjà connue par laquelle elle est arrivée. Ce fut justement le cas d'Attila. Nous savons qu'il revint par le pays de Troyes : il dut donc passer par Troyes en allant à Orléans, et, en chemin, faire sa jonction avec le corps qui, suivant mon hypothèse, aurait fait une pointe contre les Franks Saliens.

Il me semble apercevoir, dans les récits embrouillés des légendes et des traditions, un vague souvenir des deux passages d'Attila dans le pays de Troyes. Disons d'abord qu'il n'entra pas dans cette ville. La légende de saint Loup raconte que, pendant que son armée traversait cette cité, un brouillard miraculeux obscurcit si bien l'air, qu'il n'y eut pas un des barbares qui vît une maison et supposât être au milieu d'une ville. Le merveilleux intervient ici pour expliquer que l'armée d'Attila ne pénétra pas dans la ville de saint Loup.

Le vague souvenir des deux passages d'Attila dans le pays troyen m'est révélé par le double caractère attribué à ce sauvage conquérant. Nous le voyons d'abord terrible, voulant s'emparer de la ville, faisant tuer les envoyés de l'évêque ; nous le retrouvons ensuite pacifique, bienveillant, secourant une pauvre veuve qui fuyait devant lui avec ses dix filles [1], cherchant la compagnie de l'évêque saint Loup qui dut l'accompagner jusqu'au Rhin. Pour moi, le premier Attila, c'est le roi des Huns, marchant sur Orléans ; le second, c'est Attila battu, suivi par l'armée d'Aëtius, quittant le sol gaulois en évitant d'exaspérer les populations, toujours prêtes à écraser l'ennemi vaincu et fuyant.

J'ai dit, plus haut, qu'en se rendant à Metz, Attila dut passer à Trèves sans y prendre une attitude offensive ; pourquoi, en effet, tous les auteurs qui nous ont parlé du siége de Trèves le placent-ils après le sac de Metz, alors qu'Attila avait dû nécessairement passer par Trèves avant d'arriver à Metz ? C'est que, très-probablement, ce siége de Trèves est un épisode de la

[1] Am. Thierry, t. II, p. 261.

Digitized by Google

retraite des Huns. Aimoin, qui confond ici Attila avec Chrocus, nous apprend un détail curieux : c'est que les habitants de Trèves se mirent sur la défensive et parvinrent à repousser l'ennemi [1]. Attila, entrant dans les Gaules, n'aurait certes pas laissé, sans la réduire, une ville de l'importance de Trèves, lui fermant ses portes.

Constatons enfin que tous les témoignages anciens s'accordent à dire que, après la bataille de Mauriac, les Huns regagnèrent le nord-est de la Gaule et la Thuringe; or le chemin d'Orléans en Thuringe passe par la direction que je propose, qui est aussi la route que dut suivre Attila en venant.

Ma conclusion est en opposition avec une opinion assez répandue qui ferait passer Attila en retraite par la Franche-Comté. Je crois utile d'examiner ici les localités par lesquelles la tradition a conduit le roi des Huns, et dont les noms doivent cesser à l'avenir de figurer dans une histoire sérieuse.

Je ne parlerai pas de Châlon-sur-Saône, qui n'est, je crois, mentionné que dans le poëme de Walter d'Aquitaine ; je n'ai pas de confiance dans les détails historiques contenus uniquement dans d'anciens poëmes, composés longtemps après les événements auxquels ils font allusion [2].

Le passage d'Attila à Reims, admis par M. Amédée Thierry, qui y rattache le martyre de saint Nicaise, est un fait parfaitement apocryphe. Aucun des anciens historiens de la province ne fait mention de la présence des Huns dans la métropole de la seconde Belgique. Pour en trouver mention, il faut en venir aux chroniques de Hariger, abbé de Lobbe, de Sigebert de Gembloux, de Otton de Frisingen et aux récits de Wassebourg, c'est-à-dire à des auteurs étrangers qui ne peuvent inspirer aucune confiance, en présence du silence de Hincmar, de Richer et de Flodoard. D. Marlot, dans son *histoire de Reims*, et les Bollan-

[1] « Treveris properat. Treverici in arenis civitatis præsidio locato, conatibus ejus restiterunt. » (*Hist. de Fr.*, t. III, p. 66).

[2] Cf. *Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *siècle*, par Edélestand du Méril, p. 313 à 377. Il ne faut pas oublier que le *Waltharius* est un des poëmes chevaleresques allemands qui eut la plus grande popularité. Après l'avoir lu attentivement, je ne puis y voir qu'une œuvre d'imagination dans laquelle, autour du nom d'Attila, se groupent des réminiscences des guerres soutenues à l'époque carolingienne contre les Avars, successeurs des Huns. Ces vers ne m'ont paru rien contenir qui pût se rattacher aux événements du ve siècle.

Digitized by Google

distes ont clairement établi que le martyre de saint Nicaise avait eu lieu lors de l'invasion des Vandales, un demi-siècle avant l'arrivée des Huns, et l'office de saint Nicaise admet ce fait qui, d'ailleurs, est rappelé par Hincmar.

Attila n'est pas venu à Châlons-sur-Marne plus qu'à Reims. Ceux qui soutiennent le contraire se fondent sur deux passages des légendes de saint Alpin. D'après la première, Attila, après avoir brûlé Reims et tué saint Nicaise, aurait enchaîné tous les Châlonnais, et méditait la destruction de la cité. Saint Alpin, par ses prières, aurait obtenu le salut de la ville [1]. — Du moment que le récit admet deux faits faux, comme ce qui est relatif à Reims et à saint Nicaise, le document, dans son ensemble, doit être mis de côté.

La seconde légende ne parle des Huns que d'une manière incidente, dans un passage relatif aux miracles de saint Alpin. Comme il entrait solennellement dans sa cité, venant on ne sait d'où, tout le peuple alla au-devant de lui, et un malade l'implora en s'écriant : « Heus, Alpine, rediens ab Hunnis, « multos libertati restituisti, plures pabulo refecisti, peto « ergo, etc. » — Ici, il me semble que l'on fait allusion à un temps où saint Alpin n'était pas encore évêque de Châlons.

Les Bollandistes penchent à croire que saint Alpin était l'un des disciples de saint Loup de Troyes, mais qu'il ne monta sur le siége de Châlons que postérieurement à l'invasion des Huns. Dans cette hypothèse, le texte ci-dessus s'appliquerait à la première entrée de saint Alpin dans sa cité épiscopale ; on lui aurait alors rappelé le temps où il avait accompagné saint Loup, son maître, soit dans les conférences que celui-ci eut avec Attila, soit dans le voyage que, forcé et contraint, l'évêque de Troyes eut à faire jusqu'au Rhin avec les Huns.

On ne peut non plus admettre qu'Attila ait passé à Langres et à Besançon. Les traditions qui le relatent, plus ou moins altérées, se rattachent à l'invasion des Vandales, et à un personnage légendaire, Chrocus, roi des Allemands, sur lequel je dois m'arrêter un instant. Nous avons ici un exemple curieux

[1] « Adest aliquot post annos barbarus hostis, Attila rex Hunnorum, multis victoriis insolens, captos Remos incendit, Nicasium interfecit, Cathalaunensium civium plerosque interceptos in vinculis habet : civitati ruinam et incendium minatus est. » (*Bolland.*, 17 sept.).

Digitized by Google

du désordre que les traditions populaires mettent dans les récits historiques, désordre qui va jusqu'à se substituer à ceux-ci.

Mon ami et confrère, M. Aug. Prost, dans l'étude curieuse sur les *Légendes de Metz* à laquelle j'ai déjà fait allusion à plusieurs reprises, a constaté que les ravages des Huns dans le pays messin laissèrent des souvenirs douloureux, qui firent oublier les invasions des IIIe et IVe siècles, et même les désastres des IXe et Xe siècles.

La légende de saint Autor et de saint Livier donne des détails sur la prise et la destruction de Metz par les Huns, *le samedi de Pâques;* mais cette légende, fixée au XIIIe siècle sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, est composée d'éléments hétérogènes de toute date, qui chacun viennent orner le récit de faits étrangers. Ces éléments sont empruntés au récit de Grégoire de Tours, qui ne parle ni d'Autor, ni de Livier; à Paul le Diacre, qui fait intervenir saint Servais, mort un demi-siècle, nous l'avons déjà vu, avant l'arrivée d'Attila à Metz; à Hariger, abbé de Lobbe; au Petit cartulaire de saint Arnould; à Gilles, moine d'Orval.

Le Petit cartulaire de saint Arnould, document de la fin du Xe siècle, donne une date (329), et parle, le premier, de saint Livier, martyrisé par les Huns à Marsal le 7 des calendes de décembre. Paul le Diacre, d'après quelque tradition messine, raconte que l'évêque saint Autor fut emmené par les Huns à Dieuze, *Decempagi*.

Or, Dieuze et Marsal sont situés au sud-est de Metz, sur la voie qui reliait cette ville à Strasbourg; on comprend peu comment les Huns, allant de Metz à Orléans, se seraient engagés sur la route de Strasbourg, — Pour moi, les traditions messines ont confondu deux événements qui se passèrent à quatre-vingt-quatre ans d'intervalle. Le Petit cartulaire de saint Arnould cite la date de 329, et au milieu du IVe siècle il y eut dans cette région des faits de guerre qui ont été confondus plus tard avec les ravages des Huns.

Vers 355, Julien voyait les barrières de l'Empire forcées et toute la rive gauche du Rhin occupée, de Strasbourg à Cologne, par des bandes d'Allemands et de Franks. Il lui fallut deux campagnes pour chasser l'ennemi, qui avait ravagé quarante-cinq villes. En 366, Jovin remportait une victoire à *Scarponna*

Digitized by Google

sur les Allemands [1]. C'est à ces bouleversements que sont, je crois, empruntés les épisodes de Marsal et de Dieuze, ajoutés à l'histoire d'Attila.

Une autre tradition vient se mêler à la légende historique d'Attila; je veux parler de l'invasion de Chrocus. Il me semble que ce roi germain est le héros de l'une de ces vieilles traditions, peut-être chantées, qui passèrent dans le domaine de l'histoire, et qui, suivant le siècle où elle était rappelée, y ajoutait, en changeant de date, les événements qui frappaient le plus vivement l'imagination des masses.

Rappelons-nous que les principaux épisodes du siége de Metz par Attila sont l'écroulement du rempart qui livre l'entrée de la ville aux Huns; ensuite la destruction de la cité, à l'exception de l'église dédiée à saint Etienne, préservée miraculeusement.

Chrocus, suivant Grégoire de Tours, sous le règne de Valérien et de Gallien, était roi des Germains; cédant aux conseils de sa mère, il réunit une armée, ravagea toutes les Gaules, renversa les édifices qui remontaient déjà à l'antiquité, vint à Clermont-Ferrand, où il détruisit un temple, à Mende, où il fit martyriser l'évêque saint Privat. Fait prisonnier à Arles, il fut mis à mort [2].

D'après un passage de la compilation attribuée à Frédégaire [3], Chrocus est un roi des Vandales; obéissant aux ordres de sa mère, il arrive dans les Gaules avec les Suèves et les Alains, construit un pont sur le Rhin auprès de Mayence, détruit cette ville, traverse toutes les cités de la Germanie, et arrive à Metz. *Le rempart de la ville s'écroule miraculeusement pendant la nuit,* et les Vandales entrent dans la ville. *Les habitants de Trèves se fortifient « in arenam civitatis, »* et repoussent l'ennemi [4]. Chrocus dévaste ensuite la

[1] Amm. Marcell., XXVII, 2.

[2] Grég. de Tours.

[3] *Histor. de France,* t. II, p. 64. Ce texte ne se retrouve dans aucun exemplaire de la chronique d'Idace; sa rédaction prouve d'ailleurs qu'il est postérieur à Grégoire de Tours; c'est par erreur que ce passage est donné par l'éditeur comme étant un extrait d'Idace.

[4] La légende de saint Mathias, document postérieur au milieu du XIIe siècle a conservé des souvenirs d'Attila rattachés aux monuments romains de Trèves : il s'agit dans ces passages d'un pont et peut-être de la Porte-Noire : *Juxta formicam Attile triumphalem qui duo millia passuum a Treverensi*

Digitized by Google

Gaule, fait le siége d'Arles, est pris par un soldat nommé Marius, et mis à mort, après avoir été promené dans toutes les villes qu'il avait ravagées. — Ici, on le voit, le récit que Grégoire de Tours plaçait au milieu du IIIe siècle, tombe au commencement du Ve, et des épisodes relatifs à Attila viennent s'y mêler.

La légende de saint Autidius, document du XIe siècle [1], est à peu près conforme à celle qui précède ; elle y ajoute seulement le martyre de saint Nicaise.

Je passe sous silence la légende de saint Ausone, évêque d'Angoulême, dans laquelle figure Chrocus, parce qu'elle est considérée comme apocryphe [2].

C'est encore Chrocus qui prit Langres, à la tête des Vandales, et fit martyriser saint Didier. Les actes de cet évêque [3], qui paraissent assez anciens, donnent des détails sur le siége et l'assaut de la ville, sur la mort de l'évêque ; ils considèrent la captivité de Chrocus à Arles comme une punition divine des cruautés commises par lui à Langres. Mais, au milieu du XIIe siècle, le souvenir de Chrocus était déjà altéré, et c'est à Attila, sous l'épiscopat de saint Pulchrone, que Laurent de Liége attribue la prise de Langres. Un peu plus tard, Hugues de Flavigny relatait ce fait, mais en l'affirmant plus franchement. — Notons que saint Pulchrone, qui, lui aussi, fut disciple de saint Loup, ne paraît être devenu évêque de Langres que postérieurement à l'an 451 ; de plus, dès la fin du IXe siècle, Bercaire avouait déjà qu'il n'avait pas été assez heureux pour recueillir le moindre détail sur la vie de saint Pulchrone [4].

Le *Gesta Trevirorum*, rédigé au XIIe siècle, est une compilation historique qui a emprunté à toutes les sources [5]. Là, on parle des Germains qui, déjà du temps de Valérien, ravageaient les environs de Trèves ; de la défaite que leur fit subir auprès de Langres Constance, gendre de Constantin ; de la victoire remportée sous Honorius, dans la Forêt-Noire, sur les

civitate distat..... — Puerulus matrem secuturus preeuntem de ponte Attile in aquas subjectas cecidit. (Cf. Pertz, t. VIII, p. 232.)

[1] Boll., 25 juin.
[2] *Id.*, 22 mai.
[3] *Id.*, 23 mai.
[4] D'Achéry, *Spicileg.*, t. II, p. 235.
[5] *Id.*, t. II, p. 208 et seq.

Digitized by Google

Franks qui menaçaient Cologne; de l'invasion de Chrocus, cette fois sous le règne d'Honorius, mais en empruntant des détails à la compilation attribuée à Frédégaire. Enfin arrive le sac de Trèves par Attila. M. G. Waitz avoue qu'il n'a pas trouvé où l'auteur du *Gesta Trevirorum* a pu recueillir un indice de ce dernier fait; il pense que ce chroniqueur, ayant lu que les Huns s'étaient emparés de toute la Gaule, avait pris sur lui de citer nominativement Trèves, dont il écrivait les annales.

Voici ce que dit Sigebert de Gembloux, à l'année 411 : « Les Vandales, sous la conduite de Croscus, se répandent dans les Gaules, renversant beaucoup de villes et d'églises. Croscus, pris enfin par Marianus, préfet d'Arles, et ramené ignominieusement dans les villes qu'il avait dévastées, meurt dans les tourments. »

Hugues de Flavigny raconte qu'en 407 la Gaule fut envahie par des pirates venus de l'Océan sous la conduite de *Croscus :* ils allèrent jusqu'aux Pyrénées. Il leur fait traverser le Rhin, piller Mayence, Trèves et Metz; ces barbares pénètrent par une brèche qui se fait miraculeusement dans le rempart, mais l'église dédiée à saint Étienne est sauvée ; ils saccagent aussi Verdun. *Croscus,* assiégeant Arles, est pris par le préfet Marius et mis à mort. On voit que Hugues de Flavigny, qui fait également allusion au martyre de saint Pulchrone par les Huns, mêle dans son récit sans critique les ravages des Vandales, des Huns et peut-être ceux des Normands : Attila et Chrocus s'empruntent des détails.

J'espérais trouver quelque chose de plus précis dans les actes de saint Privat, évêque de Mende, dont nous avons vu que le martyre était attribué à Chrocus par Grégoire de Tours. Mais ces actes sont si peu clairs, que les Bollandistes eux-mêmes n'osent en tirer aucune conclusion [1]. L'historien ne peut donc s'en servir, et il doit se borner à constater que la plus ancienne légende de saint Privat donne au chef barbare le nom d'*Hérodes,* tandis que la plus moderne le nomme *Crocus.*

De l'ensemble de ces faits et de ces textes rapprochés, il résulte clairement que les invasions des barbares dans la Gaule formèrent, la tradition populaire aidant, une légende

[1] Bolland., 21 août.

Digitized by Google

dans laquelle les événements se mêlèrent pendant plusieurs siècles. Les invasions des Franks et des Vandales, et la campagne d'Attila, formèrent une sorte d'épopée, dans laquelle chaque chroniqueur, chaque hagiographe vint prendre des matériaux à son gré. Nous savons par saint Jérôme les noms des pays qui, dans le nord-est des Gaules, furent dévastés par les Vandales : ce furent Mayence, Worms, Reims, Amiens, Arras, la Morinie, Tournai, Spire, Strasbourg; nous savons que les Franks furent maîtres de Trèves; l'invasion d'Attila ajoute encore à cette liste Metz, Orléans et Troyes. Quant au souvenir de l'expédition de Chrocus, attribué par Grégoire de Tours au règne de Valérien, et qui ensuite vient se placer à des dates postérieures, je ne puis m'empêcher de penser aux invasions germaines qui, au milieu du IVe siècle, désolèrent les Gaules. Les généraux romains qui purent opposer une digue à cette inondation de barbares, Postume, Marius, Lélien, Victorin, Tétricus, prirent la pourpre et fondèrent un empire romain dans les Gaules pendant quinze années ; leurs monnaies célèbrent leurs victoires sur les Germains. Il y a même un rapprochement à faire entre le nom de l'un d'eux et celui du préfet d'Arles qui s'empara de Chrocus. Je ne crois donc pas être trop hardi en avançant que Chrocus est un personnage complétement légendaire, autour duquel, pendant plusieurs siècles, vinrent se grouper toutes les dévastations que causèrent les invasions germaines sur le sol gaulois [1].

C'est ici le lieu de parler de la seconde légende de saint Loup de Troyes, à laquelle j'ai déjà fait allusion, et que l'on attribue généralement à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle. Nous y trouvons une foule de détails qui ne supportent pas l'examen, et des erreurs manifestes qui permettent de considérer ce document comme n'émanant pas d'un auteur

[1] Je ne fais que rappeler, pour mémoire, le long travail consacré par les continuateurs des Bollandistes à la légende de sainte Ursule et des onze mille vierges. Le but de l'auteur, qui a fait d'énormes recherches, est d'établir que ce martyre doit être attribué aux Huns d'Attila, lors de leur retraite, après la bataille de Mauriac. Il faudrait un long mémoire pour réfuter toutes les erreurs contenues dans cette thèse, dont le fond est insoutenable depuis le premier mot jusqu'au dernier. Nous y voyons citer une légende de sainte Edibius de Soissons qui est évidemment très-moderne. Le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes a été jusqu'ici placé au IVe siècle ; je ne vois pas qu'il y ait opportunité à changer cette date. Sa légende n'est pas sans analogie avec celle de sainte Jule de Troyes.

Digitized by Google

troyen, malgré l'affirmation expresse qui en est donnée. En voici le résumé. Saint Servais, évêque de Tongres, apprend par révélation l'arrivée des Huns qui doivent dévaster les Gaules, et principalement sa cité, *Octavia quæ Tungris vocata est*. Les populations effrayées le supplient de venir à Troyes, *en Bourgogne;* là on décide la réunion à Cologne d'un concile pour délibérer sur le parti à prendre. Dans cette réunion, à laquelle assiste Optatien, évêque de Troyes, on charge saint Servais de se rendre à Rome pour implorer la miséricorde divine auprès des tombeaux des apôtres. A Rome, saint Pierre ordonne au prélat de retourner à *Trajectum*, où il meurt. *Peu après*, les Huns entrent sur le sol gaulois.

Arrêtons-nous un moment ici, pour constater les incohérences de ce récit.

Nous avons déjà constaté que saint Servais était mort longtemps avant l'arrivée d'Attila; de plus, le concile de Cologne, auquel il est fait ici allusion, est antérieur de plus d'un siècle aux événements qui nous occupent. Nous avons ici un récit brodé sur la narration de Grégoire de Tours [1]. — Continuons l'examen de la légende.

Les Huns assiégent Orléans; Aëtius vient au secours des Gaulois avec Théodoric, roi des Wisigoths, et Mérovée, roi des Franks; on se bat dans les *champs Catalauniques* (il n'est pas question de Mauriac) jusqu'à la nuit; Aëtius est vainqueur; quatre-vingt mille combattants, et parmi eux Théodoric, restent sur le champ de bataille. Attila se retire dans son pays, nourrissant la pensée de revenir avec une nouvelle armée; ce retour est fatal à plusieurs villes, comme Langres, Trèves, et surtout Tongres; *Trajectum* est épargné. Après la ruine complète de Tongres, Attila assiége Metz la veille de Pâques; l'église de Saint-Etienne reste seule debout; l'évêque Autor est pris; puis vient le siége de Reims, et le martyre de saint Nicaise et de sainte Eutropie.

Attila s'approche ensuite de Troyes, et demande à l'évêque saint Loup de lui livrer la ville; il fait massacrer les envoyés de saint Loup *le 7 des ides de septembre*, et arrive sous les murs de la ville, où on livre un combat. Saint Loup fait ouvrir les

[1] Cf. *Optatien, deuxième évêque de Troyes, et les conciles de Cologne et de Sardique*, par l'abbé Laloré, 1868.

Digitized by Google

portes, et les Huns traversent la ville sans même apercevoir une maison. Cette légende fait en outre allusion au pillage de Besançon et de Toul ; puis Attila, avec sa nouvelle armée, se dirige vers l'Italie.

Il est facile de voir que le légendaire, n'ayant plus Grégoire de Tours pour le guider, a bâti son histoire en compilant toutes les légendes qui couraient de son temps, et la mention de saint Autor de Metz laisse penser que ce récit n'est guère antérieur au XIIIe siècle.

Nous avons maintenant à chercher ce que l'on doit penser de la région où fut livrée la bataille de *Mauriacum*. Elle a été placée par Wassebourg en Gascogne, du côté de la Saintonge ; par d'autres en Sologne ou en Auvergne, où il se trouve une localité portant encore aujourd'hui le nom de Mauriac. Les historiens du Hainaut proposent le *champs des Huns*, près de Bois-le-Duc. Il est inutile de s'arrêter sur ces conjectures, dont la simple énumération établit suffisamment le peu de valeur. Les textes que j'ai tenu à réunir au commencement de cet article s'accordent tous pour établir que la bataille de Mauriac fut livrée entre Orléans et le Rhin, et qu'Attila ne dépassa pas la Loire. Les deux systèmes qui la placent, soit aux environs de Troyes, soit aux environs de Châlons-sur-Marne, sont donc les seuls qu'il soit permis de discuter sérieusement.

Les partisans du premier système varient quant à la désignation de l'emplacement du combat, qu'ils cherchent tous dans l'étendue de la *civitas Trecassina*. L'abbé Trasse, Grosley, Adrien de Valois, M. Gustave Lapérouse proposent Méry-sur-Seine. M. Camus-Chardon penche pour Mailly, entre Arcis et Châlons-sur-Marne; M. Peigné-Delacourt, qui pense avoir retrouvé la sépulture du roi Théodoric, tient également pour Arcis, mais plus près de cette ville. M. d'Arbois de Jubainville a cherché le champ de bataille à l'ouest de Troyes, aux environs d'Estissac; puis précisant encore son opinion plus tard, il rappelle le nom de Moirey, *Moriacum*, hameau aujourd'hui disparu, mais qui figure encore, comme paroisse, dans le pouillé du diocèse de Troyes au commencement du XVe siècle. Moirey était entre Dierrey-Saint-Julien et Estissac, à vingt-cinq kilomètres de Troyes; M. Lapérouse ajoute que

Digitized by Google.

Moirey était à six lieues de Méry, et que ces localités étaient aux deux extrêmités d'une vaste plaine.

Le camp de La Cheppe, situé à quinze kilomètres de Châlons-sur-Marne, a pour défenseurs l'abbé Grangier, l'abbé Sabathier, l'ingénieur en chef Tourneur, M. Savy, M. Garinet. Les partisans du système châlonnais s'accordent tous sur le lieu de la bataille et veulent que cette enceinte, qui *aujourd'hui* porte le nom de *camp d'Attila*, ait été le centre des opérations du roi des Huns lorsqu'il fut rejoint par l'armée gotho-romaine.

M. Amédée Thierry croit également *au camp d'Attila;* il distingue deux engagements, et je crois qu'il a raison sur ce point; mais il se trompe complétement quand il s'agit de déterminer le lieu où chacun eut lieu. Le premier combat se serait livré dans le delta formé par la Seine et par l'Aube, aux environs d'Arcis; la bataille définitive aurait eu lieu au camp de La Cheppe, « camp fortifié à la manière romaine, lequel commandait la route de Strasbourg. » — Notons que le camp de La Cheppe commande la route de Reims à Toul, laquelle est parfaitement distincte de celle qui se dirige sur Strasbourg; notons encore que cette enceinte n'est nullement fortifiée à la romaine. C'est un ancien oppidum, de forme elliptique, remontant à l'époque de l'indépendance gauloise; on y a exhumé uniquement des centaines de monnaies de bronze des Rèmes; les monnaies romaines, très-communes dans les fouilles pratiquées aux environs, ne s'y trouvent que par exception. L'enceinte appelée *camp d'Attila* fut un centre fortifié, qui dut servir de refuge aux populations indigènes avant la conquête romaine. Depuis, ses remparts purent être utilisés pour des faits de guerre; mais je ne crains pas d'affirmer que, depuis dix-huit cents ans, le camp de La Cheppe ne fut plus un centre fixe d'habitations.

M. Amédée Thierry, sans y penser probablement, semble avoir voulu satisfaire les Troyens et les Châlonnais; c'est ainsi que conclut aussi M. J. Garinet, qui place une première bataille à Méry et une seconde à La Cheppe.

Dès à présent, je dois déclarer que je ne puis admettre l'hypothèse qui fait combattre auprès de Châlons les Gotho-Romains et les Huns. Aussi, pour déblayer le terrain, je commencè par examiner les arguments mis en avant par les

Digitized by Google

personnes qui s'efforcent de défendre cette conjecture historique.

Je ne parle que pour mémoire d'une pierre gravée, enchâssée dans un anneau, conservée dans le cabinet de M. Garinet ; elle fut trouvée, dit-on, en 1797, à La Cheppe. Au-dessous de deux têtes d'hommes, de profil et affrontées, on y lisait le nom d'Attila, dont cette pierre serait le sceau. Le dessin de la pierre ne me permet pas d'affirmer son antiquité ; la légende, examinée à la loupe, ne me donne rien qui ressemble au nom du roi des Huns. Je ne sache pas d'ailleurs que jamais sur une pierre antique on lise le nom de son propriétaire. Celui qui a trouvé le monument en question au camp de La Cheppe aurait été bien plus favorisé du hasard s'il avait mis la main sur l'anneau qu'Honoria avait envoyé à Attila comme gage de ses fiançailles.

M. Savy a cherché à établir qu'à La Cheppe il a pu exister une chapelle dédiée à saint Maurice, d'où serait venu le nom de *Mauricii*, employé par Jordanès, pour indiquer la région où avait été livrée la bataille. MM. Loriquet et Garinet ont démontré que cette conjecture ne peut tenir devant ce fait que saint Martin de Tours a été, de temps immémorial, le patron de la paroisse de La Cheppe. J'ajouterai que la forme *Mauricii* est due à une erreur de copiste, et que les meilleurs manuscrits de Jordanès ne donnent que *Mauriacenses*. Papire Masson, du reste, avait déjà dit qu'un bourg du nom de Saint-Maurice avait pu remplacer Mauriacum, ruiné par les Wisigoths pour venger la mort de leur roi.

Écartons aussi du débat le tumulus de Poix et celui de Vésigneul-sur-Coole, décorés l'un du nom de *tombeau de Théodoric* et l'autre du titre du *tombeau d'Attila*. Aucun texte, même du moyen âge, ne vient justifier ces appellations, pas plus que celle de *camp d'Attila*, sur laquelle je reviendrai dans un instant. Là, depuis deux siècles, les travaux des érudits ont seuls donné naissance à ces traditions, qui n'ont guère plus de valeur que les souvenirs de César et de Charlemagne attribués à des camps anciens éparpillés de tous côtés en France. Il faut se méfier de l'antiquité et de la destination des tumulus ; non loin de La Cheppe, on a longtemps considéré les tumulus de Bussy-le-Château comme presque gaulois, ou même se rattachant aux souvenirs du *camp d'Attila ;* et tout récemment,

Digitized by Google

M. Aug. Longnon a prouvé que c'étaient simplement des mottes destinées à porter des donjons féodaux [1].

Que signifient d'ailleurs ces mots : *tombeau d'Attila*, puisque les légendes elles-mêmes répètent que le roi des Huns survécut à son désastre?

Quant à la dénomination de *camp d'Attila*, attribuée à l'oppidum de La Cheppe, nous pouvons dire à quelle époque elle remonte et même quel est son auteur. L'auteur est Grangier, et le nom date du milieu du XVIIe siècle, époque à laquelle la dissertation fut publiée.

L'enceinte de La Cheppe appartenait aux seigneurs de Bussy-le-Château, qui prenaient soin de la mentionner dans leurs aveux ; or nous avons des aveux des 18 avril 1516, 30 novembre 1526, 23 novembre 1573 et de 1604 : tous s'expriment de la même manière : « Item les fossez, dolves et tout le circuit et encloux du Viel-Chaalons assis en nostre dite seigneurie et finaige de la Cheppe qui ne nous est à présent d'aucun proffict et pour ce n'en faisons autre prisée [2]. » Voilà le véritable nom de l'enceinte de la Cheppe jusqu'au commencement du XVIIe siècle : *le vieux Châlons* ; et un acte de 850 nous prouve que ce nom n'avait pas changé depuis le IXe siècle [3]. C'est postérieurement après 1604, que l'on se mit à parler du *camp d'Attila :* nous lisons en effet dans l'aveu du 7 décembre 1772 : « Item nous appartiennent les fossés, doulves, ensemble tous les fossés et terrasses du circuit et du clos du camp d'Attila, nommé le vieux Chaalons, même la place ou lieu dit la Tournelle, autrefois plantée en saulx et autres arbres [4]. »

Quant à la topographie même, elle ne peut pas nous apprendre grand'chose. On trouvera pourtant, avec un peu de bonne volonté, une colline et une éminence voisine d'un petit cours d'eau. La Noblette, suivant les uns, la Barbuise, le ruisseau de Courlanges ou le Bétro, remplissent également, au gré des chercheurs, le rôle de la modeste rivière dont les eaux furent gonflées par le sang des combattants tombés dans la mêlée.

Le seul argument spécieux qui milite en faveur du camp de

[1] Voy. *Revue archéologique*, 1869, p. 34.
[2] Arch. de l'Empire, P. 184, n°s 80, 87 ; 225.
[3] Arch. de la préf. de la Marne, *Cartul. de Saint-Etienne*, n° v.— Cf. *Cartulaires de l'évêché et du chapitre de Saint-Étienne*, par Ed. de Barthélemy.
[4] Arch. de l'Empire, Q. 671.

Digitized by Google

la Cheppe, est la mention des *champs Catalauniques* auxquels la *campania Mauriacensis* est quelquefois assimilée. Il est évident que si l'on admet sans restriction les textes qui affirment cette assimilation, il faut chercher l'emplacement de la bataille dans les plaines champenoises qui faisaient jadis partie du diocèse de Châlons-sur-Marne. — Examinons donc, sans parti pris, la valeur qui doit être attachée à l'expression *campi Catalaunici.*

Saint Prosper, trop concis, ne nomme pas le lieu où fut livrée la bataille. Sidoine Apollinaire ne semble préoccupé, en célébrant le *libérateur de la Loire,* que de ce qui se passa à Orléans. La loi des Burgundes mentionne simplement la bataille de Mauriac. Ainsi fait également Idace, si l'on admet avec moi que le texte primitif ne contenait pas l'assimilation de la *campania Mauriacensis* aux *campi Catalaunici,* assimilation ajoutée beaucoup plus tard, par le copiste messin qui compléta l'œuvre originale, pour y parler de Metz et de Châlons. — Voilà pour les témoignages contemporains; passons maintenant au siècle qui suit immédiatement.

Grégoire de Tours, les légendes de saint Aignan, de saint Loup (je ne parle ici que de la plus ancienne), ne font pas allusion aux champs catalauniques. Nous n'avons pas à nous occuper de la chronique de Cassiodore, invoquée par M. Garinet, puisque ce document, qui parle uniquement des champs Catalauniques, en taisant le nom de *Mauriacum,* ne peut être attribué à ce personnage et n'est qu'une reproduction altérée et bien postérieure des anciennes chroniques. Reste donc Jordanès.

Or nous croyons avoir établi que cet auteur ne pouvait inspirer aucune confiance, qu'il était parfaitement ignorant des événements d'Occident, bien plus, que les longs détails donnés sur la bataille où Attila fut défait, paraissent dus à une interpolation postérieure au VIIe siècle. A quelle époque commença-t-on à assimiler *Mauriacum* aux *campi Catalaunici* et quelle fut l'origine de cette assimilation? Voilà une double question qu'il ne faut pas passer sous silence, bien que, sur ce point, on soit réduit à des conjectures.

Il y eut deux formes dans l'apparition des *campi Catalaunici* à propos d'Attila. On commença par écrire : *campi Catalaunici qui et Mauriaci nominantur,* puis on supprima complétement la

Digitized by Google

mention de *Mauriacum*, qui figure seule et exclusivement dans les textes les plus anciens. La chronique d'Idace, conservée dans le manuscrit, attribué à Frédégaire, ne parle que de *Mauriacum :* ce manuscrit, que tout le monde peut voir à la Bibliothèque impériale, est de la fin du VIIe siècle. Des manuscrits du Xe et du XIe siècles ne font figurer que les *campi Catalaunici* dans les chroniques de Cassiodore et de saint Isidore.— Donc, c'est entre le commencement du VIIIe et la fin du IXe, que l'érudition de quelque moine austrasien fit cette assimilation, sur laquelle on a établi tout le système historique qui place Mauriac à La Cheppe. C'est à cette époque aussi que l'on ajouta à Jordanès le long et incohérent récit de la bataille. J'ai dit que l'auteur devait être quelque moine austrasien, parce que Metz est cité à propos des *campi Catalaunici* et que la version d'Idace, dont je conteste l'exactitude, provient, de l'aveu de Sirmond son éditeur, d'un manuscrit d'origine messine.

Cette assimilation était chose si peu prouvée encore au milieu du XIIe siècle, que Hugues de Flavigny, suivant les auteurs dans lesquels il puisait ses notes, se servait sans aucune critique de l'une ou de l'autre expression, sans paraître chercher à en établir la synonymie.

Maintenant, quel est le fait qui a pu donner à un érudit du VIIIe ou du IXe siècle, l'idée de placer Mauriac dans les champs Catalauniques ? A cette question, il ne me semble pas impossible de répondre d'une manière assez explicite. Nous avons vu plus haut de quelle manière la tradition s'empare des événements les plus dignes de préoccuper les populations, pour les transporter d'âge en âge.

Or, dans l'est de la Gaule, on avait nécessairement conservé le souvenir de deux faits d'armes d'une haute importance, qui se passèrent véritablement dans les *champs Catalauniques*. Je veux parler d'abord du massacre de l'armée de Tétricus par les soldats d'Aurélien, massacre suivi de la chute de l'empire gallo-romain auquel j'ai déjà fait allusion [1] ; cet événement, qu'Eumène

[1] « (Aurelianus) superavit in Gallia Tetricum, qui a militibus imperator electus *apud Catalaunios*, ipso Tetrico prodente exercitum suum, cujus assiduas seditiones ferre non poterat (Eutrop., l. IX). »—Les chroniques d'Eusèbe et de Jordanès rappellent le même fait dans les mêmes termes : « Aurelianus Tetrico *apud Catalaunos* prodente exercitum suum Gallias recepit. » (Bibl. imp., ms. lat. 4860, f°s 43 et 69.)

Digitized by Google

appelle *clades Catalaunica*, est de 273[1].—Ensuite il ne faut pas oublier que, suivant Ammien Marcellin, en 366, Jovin, alors maître de la cavalerie, remporta coup sur coup trois victoires sur les Allemands qui avaient envahi la Gaule : le premier avantage eut lieu près de *Charpeigne, Scarponna;* le second près d'une rivière, dans une vallée boisée dont l'auteur ne donne pas le nom ; le troisième enfin, près de Châlons-sur-Marne, dans une vaste plaine[2]. Là le combat dura une journée. Jovin, victorieux, revint à Paris, où l'empereur le désigna pour le consulat. Remarquons que, dans cette bataille de Châlons, les Allemands perdirent 10,000 hommes, dont leur roi, et 4,000 blessés, tandis que les Romains n'avouèrent que 200 tués et 200 blessés.

Rien ne s'oppose, après avoir lu ce que j'ai montré au sujet des exploits attribués à Chrocus, à faire croire que le souvenir des batailles livrées dans les plaines châlonnaises par Aurélien et par Jovin donna à quelque moine du IXe siècle l'idée de placer aussi dans cette région la bataille d'Attila ; et cela d'autant mieux qu'à cette époque, on aimait à rattacher au souvenir des Huns tout ce que les légendes de saints contenaient de tragique[3].

En résumé, je crois pouvoir affirmer que rien ne permet de supposer sérieusement que le champ de bataille dont nous

[1] *Panégyr. de Constantin* : « Quod si vobis et conatibus Æduorum fortuna favisset, atque ille (Claudius) restitutor reipublicæ implorantibus nobis subvenire potuisset, sine ullo detrimento Romanorum virium, sine clade catalaunica compendium pacis reconciliatis provinciis attulisset fraternitas Æduorum. »

[2] « Instructus, paratusque (Jovinus) cautissimi observans utrumque sui agminis latus, venit prope locum Scarponna : ubi inopinus majorem barbarorum plebem, antequam armaretur temporis brevi puncto præventum ad internecionem exstinxit..... Hoc prospero rerum effectu, quem virtus peregerat et fortuna, aucta fiducia Jovinus militem ducens, diligenti speculatione præmissa, in testium cuneum, qui restabat propere castra commovit : et maturato itinere omnem *prope Catelaunos* invenit ad congrediendum promptissimum. Et vallo opportune metato, suisque pro temporis copia cibo recreatis et somno, primo auroræ exortu in aperta planitie composuit aciem dilatatam arte sollerti, ut spatiis amplioribus occupatis æquiparare Romani hostium multitudinem apparerent, inferiores numero, licet viribus pares. » (Amm. Marc., XXVII, 2.)

[3] Il est difficile de se rendre compte de la distraction qui préoccupait M. Segretan lorsqu'il écrivait (p. 39) : *Quant à Ammien Marcellin, c'est lui qui nous apprend qu'Attila choisit les environs de Châlons comme le lieu propre à la bataille qu'il voulait livrer, y fit élever un retranchement et y laissa reposer quelque temps son armée éprouvée par de longues marches.* Ammien Marcellin était mort en 390, soixante ans avant l'invasion des Huns.

Digitized by Google

cherchons l'emplacement ait été sur le territoire de Châlons-sur-Marne ; les auteurs les plus anciens ne le disent pas ; les textes invoqués à l'appui de cette hypothèse paraissent être d'invention relativement moderne. Enfin j'ai démontré que, soit dans leur mouvement d'invasion, soit dans leur retraite, les Huns n'avaient pas plus passé par Châlons-sur-Marne et Reims que par Langres et Besançon.

Tous les témoignages les plus sûrs et les plus rapprochés des événements s'accordent au contraire à laisser penser que la bataille de Mauriac fut livrée entre Orléans et Troyes.

Idace dit : *Chunis repedantibus Tregassis in Mauricensem consedentes campaniam ;* Grégoire de Tours : *Itaque liberator obtentu beati antistitis civitate (Aurelianensi) Attilanem fugant qui Mauriacum campum adiens se præcingit ad bellum.* C'est aussi ce que répète une des versions de la plus ancienne légende de saint Aignan.

J'ajouterai un témoignage assez curieux, que j'emprunte aux traditions populaires les plus répandues au XIIe siècle, et qui indique un souvenir de la défaite des Huns aux environs de Troyes. Dans la première légende du duc Hervis, les Wandres ou Hongres se rendent maîtres de toute la France. Le roi Charles Martel et le duc Hervis marchent contre eux, les repoussent de Paris, de Sens, de Soissons; en fuyant vers Troyes, les Wandres essuient une terrible défaite, dans laquelle le roi Charles est tué. N'y a-t-il pas là un reflet de la campagne d'Attila, de sa retraite sur Troyes et de son désastre dans lequel le roi Théodoric resta sur le champ de bataille?

Maintenant, où chercher *Mauriacum* et la *Mauriacensis campania?* Faut-il, comme Papire Masson, supposer que ce lieu perdit son nom pour l'échanger contre un vocable de saint ? — Ce qui est certain, c'est que les règles de la philologie s'opposent complétement à ce que le nom de *Mauriacum* soit assimilé à celui de Méry-sur-Seine : à ce point de vue l'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville serait bien plus satisfaisante.

Mais d'ailleurs, faut-il chercher *Mauriacum* aussi près de Troyes ?

Si nous mettons de côté la ressemblance des noms, il ne reste plus pour le pays situé entre la Seine et la Marne que l'hypothèse de M. Peigné-Delacourt et celle de M. G. Lapeyrouse.

Digitized by Google

Or, tout le système de M. Peigné-Delacourt est basé sur la découverte du tombeau de Théodoric à Pouan. Qu'est-ce donc que cette découverte ? — En 1842, un ouvrier, occupé à extraire de la grève, rencontre, à une profondeur de 80 centimètres de la surface du sol, des ossements humains, deux lames de fer et des bijoux et ornements en or d'un poids considérable. Cette sépulture, dit M. Peigné-Delacourt, ne peut être que celle du roi des Wisigoths, enterré à la hâte par quelques fidèles serviteurs, désireux de soustraire ses restes à la profanation. Après le combat, Thorismond, voulant se faire proclamer roi, fit rechercher le corps de son père pour lui rendre les derniers honneurs ; on exhiba un cadavre trouvé sous un monceau de morts; l'identité n'en fut pas bien constatée, et quand il eut servi à la cérémonie, on ne sait ce qu'il devint. Il faut avouer que tout ceci, avancé sans la moindre preuve, n'est qu'une œuvre d'imagination, dans laquelle Thorismond joue, gratuitement, un assez triste rôle. Je crois que l'auteur de cette conjecture a pris inutilement la peine d'ajouter encore aux détails peu sérieux donnés par Jordanès; d'ailleurs il a confondu deux épisodes bien distincts : je veux parler des deux batailles livrées à Attila. La première, dans laquelle Théodoric fut tué et qui eut lieu sous les murs d'Orléans; la seconde à Mauriac, où Thorismond commandait les Wisigoths. Si la sépulture de Théodoric devait être cherchée quelque part, il me semble que ce serait aux environs d'Orléans; mais il me paraît peu admissible que les Wisigoths, en retournant dans leur pays, n'aient pas emporté le corps de leur roi. Nous savons, en effet, qu'on lui rendit les derniers devoirs; mais le silence règne sur le lieu de son inhumation. Tout récemment, M. Peigné-Delacourt s'étonnait d'attendre encore de sérieuses contradictions à la thèse qu'il avait soutenue, il y a neuf ans, sur la découverte des restes de Théodoric : ce silence, cependant, était suffisamment motivé par le peu de solidité de la conjecture. Si je parle ici de sa publication, c'est qu'il m'était difficile de ne pas dire un mot d'un système présenté avec un grand luxe de typographie et de chromolithographie.

Quant à M. G. Lapeyrouse, toute sa discussion, à mon avis, peut être invoquée dans un sens diamétralement opposé aux déductions qu'il en tire. Pour maintenir *Mauriacum* à Méry, il

Digitized by Google

invoque le martyre de saint Mesmin (Memorius), dont la légende mentionne une localité située entre Méry et Troyes, dans laquelle Attila se serait arrêté. Rappelons d'abord les circonstances principales des actes de saint Mesmin.

Saint Loup, apprenant l'approche de l'armée des Huns, envoie vers Attila pour le supplier d'épargner la ville de Troyes; cette mission périlleuse est confiée à plusieurs prêtres, parmi lesquels étaient Memorius, les diacres Félix et Sensatus, le sous-diacre Maximianus. Ils arrivent au lieu appelé *Brolium*, qui depuis prit le nom de Saint-Mesmin; comme ils abordaient le roi des Huns, le cheval de celui-ci, effrayé, se cabra et renversa son cavalier. Attila, irrité, fit mettre à mort les envoyés du prélat; Maximianus seul échappa, en se cachant dans les saules qui bordaient la Seine, et revint à Troyes apporter cette triste nouvelle. D'après la date anniversaire du martyre de saint Mesmin, ces événements se passèrent le 7 septembre : par conséquent, et de l'avis de M. Lapeyrouse, après le siége d'Orléans et alors qu'Attila se repliait vers l'est.

Il ajoute, — et voici où je diffère d'opinion avec cet archéologue, — que le martyre de saint Mesmin aurait eu lieu après la défaite de Mauriac (entre Saint-Mesmin et Pouan); Attila était à la veille de passer par Troyes pour gagner par le pays de Brienne les cités des Leuques, des Lingons et des Séquanes. — Je crois avoir établi que le passage des Huns par cette direction n'est révélé que par des légendes qui n'ont aucune valeur historique.

Mais je remarque, tout d'abord, que les légendes de saint Loup, même la plus récente [1], et celle de saint Mesmin, ne font pas la moindre allusion à un grand événement comme la bataille de Mauriac. Comment à Troyes aurait-on passé sous silence un fait de si grande importance, s'il s'était passé à quelques lieues de cette ville? La défaite d'Attila sous les murs d'Orléans ayant eu lieu le 14 juin, il se passa donc deux mois et dix-neuf jours avant que le roi des Huns fût à *Brolium*; c'est dans cet intervalle que fut livrée la bataille de Mauriac,

[1] Cette légende n'est pas postérieure, dans sa rédaction, au xᵉ siècle, époque à laquelle on parlait encore de Troyes *en Bourgogne* (d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, I, 1 à 20.)

Digitized by Google

peu de temps vraisemblablement après le 14 juin, puisque Thorismond était si pressé de venger son père, et Aëtius non moins désireux de renvoyer les Wisigoths dans leurs foyers. Il me semble évident qu'Attila, le 7 septembre, était en pleine retraite, marchant à petites journées, suivi de loin par Aëtius, qui se gardait bien de le harceler, mais déjà éloigné des lieux où il avait subi une éclatante défaite. C'est alors qu'il s'en allait, faisant le moins de ravages possible, recherchant la protection de l'évêque de Troyes contre l'animosité des populations. Olahus a conservé le souvenir traditionnel de la mansuétude dont Attila cherchait à faire preuve. Un autre historien hongrois du xve siècle rappelait qu'il avait passé par Troyes sans toucher à une poule, et nous avons vu dans la légende la moins ancienne de saint Loup que, grâce à un brouillard miraculeux, l'armée des Huns avait traversé la ville sans en apercevoir les maisons. — La date du 7 septembre ne me semble donc pas avoir de valeur ici : peut-être indique-t-elle, non pas le jour du martyre, mais l'anniversaire de la levée du corps de saint Mesmin et de ses compagnons, après le retour de saint Loup dans son diocèse.

Je ne veux certes pas dire que la retraite d'Attila eut lieu sans causer un grand désordre dans les pays parcourus par son armée ; le contraire est établi par l'état où saint Loup trouva son diocèse à son retour du Rhin ; mais je ne crains pas d'affirmer d'abord que ce grand mouvement de barbares se fit, au moins en ce qui concerne le pays de Troyes, sans lutte ; ensuite, que la bataille de Mauriac ne put être livrée aux environs de Méry. — Les mêmes arguments militent contre Moirey, plus rapproché encore de Troyes que Méry, malgré la forme du nom, *Moriacum*, qui satisferait au point de vue philologique ; malgré le témoignage du continuateur de saint Prosper d'Aquitaine, si favorable à l'hypothèse de mon ami et confrère M. d'Arbois de Jubainville, qui ne le connaissait pas lorsqu'il proposait son identification. Ce texte n'apporte pas d'élément nouveau bien précis pour la solution du problème. Il suffit en effet d'ouvrir Du Cange pour voir que l'expression *quintum milliarium* est synonyme de *banlieue;* d'ailleurs, Moirey étant à dix-neuf milles de Troyes, ne remplit pas les conditions, en prenant les mots *quintum milliarium* dans leur stricte acception. Si le combat de Mauriac, je le répète, avait été livré, soit dans la banlieue

Digitized by Google

de Troyes, soit à dix-neuf milles de cette ville, nous en trouverions certainement des souvenirs dans les légendes locales.

Reste donc la question de l'emplacement de *Mauriacum* à étudier : les recherches que j'ai déjà faites ne sont pas assez complètes pour que je me permette de proposer un nouveau système d'interprétation. Si j'ai essayé de prouver que les tentatives faites jusqu'à ce jour avaient été sans résultat pour la science, le problème doit être abordé sur de nouvelles données. Voici, en résumé, ce que je crois devoir signaler à ceux qui voudront traiter ce sujet avec quelque chance d'arriver à la vérité, sans répéter ce qui n'a été que trop dit et redit.

1° Il y eut deux grandes batailles livrées contre Attila en 451 ; la première sous les murs d'Orléans, dans laquelle Théodoric fut tué ; la seconde à *Mauriacum*, où Thorismond commandait les troupes amenées par son père. La part la plus importante dans le succès appartient aux Wisigoths : ce fait ne me semble pas seulement établi par l'étude des textes que je relate, et par le témoignage donné plus tard par Théodoric II, dans une lettre adressée à Alaric pour l'engager à se tenir en paix, pendant que lui-même traitait avec le roi des Franks [1] ; ce fait ressort encore du très-petit nombre de troupes romaines dont pouvait disposer Aëtius.

2° La bataille de Mauriac n'a pu avoir lieu dans le voisinage de Châlons, où Attila vraisemblablement n'a jamais paru ; ni sur le territoire de la cité de Troyes. Là, en effet, les anciennes légendes, très-détaillées en ce qui touche au passage des Huns, ne font pas la moindre allusion à une bataille aussi importante.

3° L'emplacement de celle-ci doit être cherché entre Orléans et Troyes, sur une ligne qui passe entre Joigny et Auxerre. J'avais pensé à Vimory, localité du département du Loiret, dans laquelle on pourrait retrouver le nom de *Vicus Moriacus* : mais jusqu'ici aucun texte ne m'a révélé d'une manière certaine la forme ancienne de ce vocable ; dans le même arron-

[1] « Quamvis fortitudini vestræ confidentiam tribuat parentum vestrorum innumerabilis multitudo : quamvis Attilam potentem reminiscamini Wisigotharum viribus inclinatum. » (Cassiodore, *Var.*, III, 1.)

Digitized by Google

dissement de Montargis, on voit un autre bourg nommé Thimory. J'avais pensé aussi à Triguères (Loiret), où l'on remarque des travaux militaires qui pourraient convenir au séjour d'une armée prenant position à la suite d'un premier échec et s'abritant derrière des retranchements après avoir commencé sa retraite ; mais avant de conclure, il y a lieu de multiplier encore les recherches, et je signale ces sujets d'étude aux archéologues de l'Orléanais.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

L'ASSEMBLÉE DE 1682

Recherches historiques sur l'Assemblée du clergé de France de 1682, par Charles Gérin, juge au tribunal civil de la Seine. Paris, Lecoffre, 1870, 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8°. — *L'Assemblée du clergé de France de 1682, d'après des documents dont un grand nombre inconnus jusqu'à ce jour*, par l'abbé Jules-Théodose Loyson, docteur et professeur en Sorbonne. Paris, Didier, 1869, in-8° de xxxii-530 p. — *Une nouvelle apologie du Gallicanisme, Réponse à M. l'abbé Loyson*, par Charles Gérin. Paris, Lecoffre, 1870, in-8° de 108 p.

On a écrit des volumes sur l'Assemblée de 1682 ; l'histoire en est encore à faire. Mais les matériaux de cette histoire se trouvent à peu près tous réunis dans les deux volumes de MM. Gérin et Loyson, en y ajoutant la brochure supplémentaire de M. Gérin. Je dis à peu près tous, car je sais qu'on trouverait encore aux Archives impériales quelques documents qui compléteraient, modifieraient même, certaines assertions de nos deux auteurs ; et il est à croire que les Archives du ministère des Affaires étrangères fourniraient aussi plus d'une pièce, soit justificative, soit plus ou moins corrective. Mais les Archives des Affaires étrangères, fermées à tout le monde par un égoïsme jaloux, et ouvertes seulement à de rares privilégiés, à quelques étrangers même, comme le P. Theiner, qui, préalablement, annoncent l'intention ou prennent l'engagement d'en user *selon la formule*, c'est-à-dire selon le goût et l'intérêt de leurs despotiques gardiens, sont un champ inabordable. Quant aux Archives de l'Empire, chacun à peu près s'y peut approvisionner ; mais y glaner après nos deux avides moissonneurs serait un travail dont le profit ne vaudrait peut-être pas la peine, car il est désormais certain qu'après eux, venus après tant d'autres, on n'y trouverait plus rien d'essentiel à l'appui ou à l'encontre de leur thèse : plus

Digitized by Google

rien en faveur du Gallicanisme, dont le livre de M. l'abbé Loyson, puisé à toute source, n'est pas seulement une *nouvelle*, mais la dernière *apologie*, ou, pour mieux dire, la sentence de mort proférée par l'avocat lui-même, à la fois maladroit et impuissant; plus rien non plus contre l'Assemblée de 1682, dont les *Recherches* de M. Gérin, faites dans tous les dépôts publics, sauf les Affaires étrangères, — et de préférence parmi les pièces émanées des adversaires du Saint-Siége, parmi les papiers et portefeuilles des ministres de Louis XIV, de ses magistrats, des jansénistes, c'est-à-dire dans les dossiers même de ses auteurs ou défenseurs, — aboutissent pourtant à son entière condamnation, membres et actes.

C'est vers la fin de 1868, que parurent pour la première fois les *Recherches* de M. Gérin, et elles furent aussitôt unanimement saluées par toute la presse catholique, *libérale* aussi bien qu'ultramontaine, par le *Correspondant* aussi bien que par l'*Univers*, comme le dernier mot de l'histoire. « Non, s'écria après coup, et de la façon la plus inattendue, Mgr Maret, évêque de Sura, dans son ouvrage *Du Concile et de la Paix religieuse*; non, ce livre n'est certainement pas le dernier mot de l'histoire : les documents qu'il cite ont besoin d'être revisés, interprétés, complétés : ils le seront. » C'était une dénonciation du livre au public, au concile même, à laquelle M. Gérin s'empressa d'opposer une protestation énergique dans une lettre adressée au journal l'*Union*, le 1er octobre 1869; c'était aussi l'annonce d'un autre livre, qu'on se préparait à lancer contre lui, du livre de M. l'abbé Loyson, professeur à la Faculté de théologie, dont Mgr Maret est le doyen : *Opus familianum!*

Partie de là, l'attaque était déjà suspecte; elle était, de plus, acte d'ingratitude et presque de parricide : car elle s'en prenait à un livre qui avait autant défendu la vieille Sorbonne, la Sorbonne de 1663 et de 1682, qu'incriminé l'Assemblée du Clergé de France, et elle soutenait moins l'Assemblée qu'elle n'ébranlait la vieille Sorbonne, sur laquelle la Sorbonne actuelle, nulle en droit et plus faible en valeur, a si grand besoin de s'appuyer.

Le livre de M. l'abbé Loyson a contre lui un autre argument préjudiciel : c'est un livre, si je puis dire, mal élevé; un livre de mauvais ton et d'injures. Quand on a la vérité pour soi, pour adversaire un magistrat, c'est-à-dire un homme

Digitized by Google

avec qui, prêtre, on a presque la confraternité de la robe et du sacerdoce, on ne l'appelle pas « épilogueur, calomniateur, accusateur d'office, pieux faussaire, aussi ignorant en latin qu'en histoire et en théologie, coupable d'interprétations venimeuses, de piéges grossiers, de manœuvres malhonnêtes et maladroites, » etc., etc. : plus de 500 pages ainsi souillées ; car pas une qui ne soit marquée de tels stigmates honteux, stigmates qui leur restent, qui restent aussi, hélas! au compte de l'auteur, M. Gérin n'en pouvant être atteint, ni dans sa personne, ni dans son œuvre. Aussi M. l'abbé Loyson a-t-il été désavoué de tous, même du *Correspondant*, qui, tout en chantant la palinodie au sujet de M. Gérin, d'abord tant acclamé, puis amoindri dans sa valeur et son autorité d'historien, n'a pu s'empêcher d'abandonner à lui-même un si malencontreux partisan. Ainsi ont fait tous les autres. Même dans les rangs les plus avancés et les plus audacieux du gallicanisme, personne n'a osé faire l'éloge de M. l'abbé Loyson, l'éloge public, du moins, et il a dû se contenter de quelques suffrages secrets et honteux d'eux-mêmes. Le voilà seul, désormais, bien seul ; qu'il y reste, ou plutôt qu'il revienne au grand jour de la vérité et du droit, où l'on ne craint de cacher ni ses opinions, ni ses sympathies.

M. Gérin, dans sa *Réponse*, s'est donné le premier avantage du bon ton et de la bonne éducation. Après un bilan fort incomplet des aménités de M. l'abbé Loyson à son adresse, il ajoute (p. 4) : « Personne, j'en suis sûr, ne me supposera l'intention de relever de pareilles injures; elles ne sauraient m'atteindre ni m'offenser; mais elles m'affligent pour celui qui se les est permises. M. l'abbé Loyson était d'ailleurs certain, en les écrivant, que je n'userais pas de représailles; il ne peut ignorer combien j'honore la robe qu'il porte, et je lui sais gré d'avoir prévu que je ne parlerais jamais d'un prêtre qu'avec respect. »

A cet avantage de la forme et du style, M. Gérin joint tous les avantages du fond. Que reste-t-il donc à son adversaire? Au titre de son livre, M. l'abbé Loyson fait montre ou annonce d'un « grand nombre de documents inconnus jusqu'à ce jour. » Et il est vrai que ces documents, tirés des papiers de l'Agence générale du clergé, étaient inconnus, ou plutôt inédits, avant la publication de son livre, c'est-à-dire même

Digitized by Google

après la première publication des *Recherches* de M. Gérin. Toutefois, il ne faudrait pas croire que M. Gérin les lui ait empruntés pour sa seconde édition, que nous allons suivre dans ce récit. M. Gérin en connaissait l'existence depuis plusieurs années, et il les avait souvent demandés. Mais, ni d'abord à la Bibliothèque impériale, où l'on n'avait pas eu le temps de les classer, ni ensuite aux Archives de l'Empire, où ils ont été transférés et où leur classement s'est fait attendre, il n'avait été possible de les consulter. Ce n'est que dans le courant de l'été dernier qu'ils ont été livrés au public, c'est-à-dire mis simultanément à la disposition de M. l'abbé Loyson et de M. Gérin, comme de tout autre. D'aucun côté, par conséquent, il n'y a mérite de priorité, sinon quant à la publication; mais M. Gérin garde le mérite de les avoir mieux lus et mieux interprétés par d'autres documents, ou inconnus de M. l'abbé Loyson, ou passés par lui sous silence, sans doute par inattention ou par préjugé, car je ne dirai jamais à bon escient.

Est-ce à dire que le livre de M. l'abbé Loyson ait été inutile à M. Gérin? Non, certes. Il n'est pas de réfutation, si malheureuse soit-elle, qui n'aide à rectifier, à fortifier une thèse. Oh! les bons ennemis, cent fois préférables aux maladroits amis, puisque les uns font gagner définitivement à leurs adversaires la partie que les autres font toujours perdre à leurs partisans! Grâce à M. l'abbé Loyson, le livre de M. Gérin est donc et demeure plus complet, plus solide qu'il n'eût jamais été. C'est un mérite que je reconnais volontiers à l'auteur de l'*Assemblée de* 1682; s'il en a quelque autre, je ne manquerai pas de le dire chemin faisant; car, si je ne puis témoigner la même sympathie aux deux écrivains, je veux être juste envers l'un et l'autre.

M. l'abbé Loyson, comme M. Gérin, dit à plusieurs reprises qu'il a fait de l'histoire, et non de la théologie : « Ce livre n'est point une discussion théologique; c'est un simple récit des faits, c'est une constatation (p. XXXII). » C'est le langage du jour, on le sait, qu'il s'agisse de l'Assemblée de 1682 ou du Concile de 1870 : on ne traite que la question historique, ou que la question d'*opportunité*; on ne touche pas, on ne va pas au fond de la doctrine. On y touche, en réalité, et plus ostensiblement qu'on ne voudrait; mais quel nouvel argument

Digitized by Google

contre les « maximes françaises, » que cette crainte de se déclarer gallican, même quand on fait une apologie évidente du gallicanisme ! Parmi les cent écrits publiés sur ces matières et en ce sens depuis une année, pas un peut-être qui ait arboré franchement et bravement son pavillon ! Pour moi, dans la *Revue des Questions historiques*, je déclare aussi que je ne vais faire que de l'histoire ; mais je ne crains pas de confesser que je suis antigallican, et que j'entends bien qu'il résulte un argument historique de ce vrai tableau de l'Assemblée de 1682.

En parlant ailleurs des *Recherches* de M. Gérin, au moment de leur première publication, j'avais adopté cette division : Avant, — Pendant, — Après l'Assemblée. Cette division chronologique et logique, cette division commode, que M. Gérin m'a fait l'honneur de m'emprunter dans la seconde partie de sa *Réponse*, après s'être expliqué sur certaines difficultés de textes, imprimés ou manuscrits, et sur des objections diverses, je lui demande permission de la reprendre.

I

Les préliminaires de l'Assemblée de 1682 sont éloignés, prochains ou immédiats.

Les préliminaires éloignés sont l'*Affaire des Corses* et les six articles de Sorbonne de 1663 ; les prochains, la Régale et l'état des biens de l'Église sous Louis XIV, le schisme de Pamiers et la suppression du monastère de Charonne, la lettre de l'Assemblée du clergé de 1680 au roi et la petite Assemblée de 1681 ; les immédiats, la convocation de l'Assemblée elle-même et l'élection de ses membres.

I. Affaire des Corses et les six articles de 1663. — Obligés de nous hâter, passons vite sur ce qui est connu de tout le monde. Ainsi tout le monde connaît, et on peut lire partout la triste histoire du démêlé entre Alexandre VII et Louis XIV dans l'affaire des Corses. On connaît encore la satisfaction cruelle et déshonorante que Louis XIV réclamait d'abord du Pape : destitution du gouverneur de Rome ; remise de son frère entre les mains et à la discrétion de Sa Majesté ; pendaison du capi-

Digitized by Google

taine, du lieutenant et de l'enseigne corses, avec cinquante de leurs soldats, du barigel de Rome avec cinquante sbires; envoi en France d'un légat nommé par le roi même, pour lui faire excuse; et encore n'était-ce qu'un *commencement*, pour donner lieu de croire « que le pape voulait tout de bon se mettre en état de satisfaire Sa Majesté [1]! » Tout le monde est d'accord sur l'injustice de pareilles prétentions, et il n'y a plus, grâce à Dieu, que M. l'abbé Loyson [2] pour n'y voir que l'application d'un principe auquel « un Français ne peut trouver à redire, » du principe qu'avait Louis XIV « de maintenir ou de relever partout la dignité de la France dans la dignité de ses ambassadeurs. » Et cela pourquoi? Parce que, dit-il avec Sismondi dont il accuse M. Gérin, « coutumier du fait, » d'avoir tronqué le texte, les cardinaux et les princes romains ayant imité les ambassadeurs, et une condition de la dignité et du crédit à Rome étant alors d'étendre la protection du droit d'asile sur un certain nombre de clients et de les dérober ainsi à la justice, commencer une réforme par l'ambassadeur de France, c'était faire à la France une insulte et une injustice. Mais, évidemment, raison de plus pour réformer, puisque l'exemple des ambassadeurs était si contagieux, et de réformer en commençant par l'ambassadeur de France, puisqu'il était le plus en vue, le plus influent, et que seul, d'ailleurs, il résistait au pape dans sa capitale!

Le pape ayant refusé ou tardé d'obéir, Louis XIV donna l'ordre d'envahir les Etats-Romains. On le savait encore; mais ce qu'on ne savait pas, et ce que M. Gérin révèle par la publication d'une dépêche du 27 février 1663 aux cantons catholiques de Suisse, à qui Alexandre VII avait demandé quelques défenseurs, c'est que Louis XIV, au moment où il préparait l'invasion des États-Romains, avait l'hypocrisie de s'en représenter comme le protecteur le plus zélé, « donnant ainsi, en plein XVIIe siècle, un exemple suivi de nos jours par des princes qui ne protestent jamais avec plus de chaleur de leur dévouement au Saint-Siége que lorsqu'ils complotent sa ruine [3]. » Vainement le pape lui-même, la reine Christine, résidant alors

[1] *Recherches*, p. 5.
[2] *L'Assemblée du clergé de France*, p. 359.
[3] *Recherches*, p. 6.

Digitized by Google

à Rome, et quelques autres amis du droit et de la paix, avaient tenté de lui faire entendre la vérité sur des faits de notoriété publique et de l'amener à la modération et à la justice : de Versailles, il faisait rejeter, par les dépêches hautaines et railleuses de son ministre Lyonne, les explications les plus loyales et les plus équitables satisfactions; et, de Rome, il se faisait exciter, par son ambassadeur le duc de Créqui, à « pousser les choses à l'extrémité, nonobstant les avis contraires, » ou du moins « à étourdir et épouvanter les parents du pape, » pour arracher, par « cette hauteur de procédé, un accommodement plus avantageux et même plus glorieux ! » Il agissait directement lui-même. Il cherchait à détacher du pape le Sacré-Collége, à tirer parti de la querelle pour étendre ses empiétements sur le régime intérieur de l'Église de France et sur les biens ecclésiastiques [1]; et il trouvait malheureusement en France des prélats, comme Bourlemont, évêque de Castres, nommé à l'archevêché de Toulouse, pour encourager, dans le langage le plus indécent, son *habileté* et celle de ses ministres à se prévaloir de cette affaire, « non-seulement pour avoir des satisfactions proportionnées à l'offense, mais toutes les grâces qu'on lui refusait depuis longtemps, et faire racheter l'emportement qui avait été fait contre l'ambassadeur par des choses plus solides que par le châtiment de quelques Corses et sbires [2]. »

Le pape dut céder à la force brutale, et signer le honteux traité de Pise; mais, en même temps, il protesta, dans un acte trop peu connu [3], contre la violence et l'inhumanité de Louis XIV, et contre la lâcheté de tous les princes chrétiens qui abandonnaient le Chef de l'Église.

C'est alors, c'est au moment de cette oppression de la liberté du pape, que retentirent les mots de *libertés de l'Église gallicane*. Comme M. Gérin l'explique bien ici, et mieux encore dans son livre décisif des *Deux pragmatiques attribuées à saint Louis*, que le savant M. Loyson (p. XXII) appelle, avec celui des *Recherches*, « un contre-sens historique, » ces mots servaient autrefois à désigner, soit les immunités, les franchises, les priviléges accordés par nos rois aux ecclésiastiques contre leurs

[1] *Recherches*, pp. 10 et 11.
[2] *Ibid.*, pp. 12 et 13.
[3] *Ibid.*, p. 14.

Digitized by Google

propres officiers et contre les seigneurs féodaux, soit les antiques usages de discipline et de juridiction que le clergé français, au milieu des désordres nés du grand schisme, cherchait à maintenir en s'appuyant quelquefois sur l'autorité royale entre les prétentions rivales des papes dont le titre était contesté; mais les légistes s'empressèrent de les étendre à toutes les usurpations que, sous le nom du pouvoir royal, ils commettaient déjà, et allaient commettre plus criantes, sur les droits des ecclésiastiques français et sur ceux du Souverain Pontife lui-même. De là les deux sens des libertés de l'Église gallicane, entendues, comme disait Bossuet, soit à la façon des évêques, soit à la façon des magistrats, et qui finirent par se confondre, suivant l'expression du non suspect Fleury, dans le sens unique de *servitudes* de l'Église gallicane.

Dès lors, et surtout depuis Colbert, comme dit toujours Bossuet, on eut « cette politique d'humilier Rome, et de s'affermir contre elle. » Le premier acte de cette politique fut la déclaration imposée à la Faculté de théologie de Paris, en 1663; déclaration, on le voit, qui fut rendue, comme le sera celle de 1682, à la suite d'une querelle de Louis XIV avec le Saint-Siége, et qui eut, la première, le caractère d'un acte de vengeance et d'ingérence illégitime dans les choses spirituelles.

Pendant que ses troupes s'acheminaient vers les États-Romains, pour combattre le prince temporel, Louis XIV entreprit de faire attaquer l'autorité du pontife au Parlement de Paris et en Sorbonne. Une thèse favorable au Saint-Siége avait été soutenue devant la Faculté par un bachelier en théologie, nommé Drouet de Villeneuve. La thèse eût passé sans obstacle, si la bonne harmonie avait régné entre Rome et Versailles. M. Loyson l'avoue (p. 358), ce qui est avouer l'origine odieuse de ce qui va suivre. La Faculté de théologie reçut l'ordre de donner une déclaration doctrinale sur les mêmes questions qui seront encore débattues, toujours par l'ordre du roi, en 1682; et, le 8 mai 1663, elle alla lui présenter, en six propositions, l'esquisse du gallicanisme, réduite plus tard à quatre articles. Ces six propositions, enveloppées de formules négatives, n'avaient rien de net et de précis, et disaient seulement que la Faculté n'avait pas adopté la doctrine dite ultramontaine, sans ajouter ni exprimer qu'elle l'eût rejetée et qu'elle défendît de l'enseigner. Il est bon de noter, toutefois, que les trois pre-

Digitized by Google

miers articles, embrassant les rapports des deux pouvoirs, finissaient, après le début uniformément négatif, par la déclaration affirmative, au nom de l'enseignement traditionnel de la Faculté, de l'indépendance absolue du pouvoir royal de l'autorité, même indirecte, du pouvoir pontifical; et M. l'abbé Loyson paraît être en droit de porter le défi (p. 354) de produire, sinon au temps de la Ligue, des thèses soumettant l'un à l'autre.

A la seule lecture des six articles, et avant même que l'avocat général Talon eût parlé, dans son réquisitoire, d'une « cabale puissante de moines et de quelques séculiers liés avec eux par intérêt et par faction, » on pouvait soupçonner qu'ils avaient été rédigés avec embarras et adoptés à grand'peine. Et, en effet, le Parlement rencontra la plus vive résistance, non-seulement parmi les religieux, mais aussi dans les communautés séculières de la Faculté, et principalement dans les maisons de Sorbonne et de Navarre, qui fournissaient au clergé de France ses professeurs les plus renommés, ses prêtres et ses évêques les plus savants; et encore la Faculté n'aurait même pas adopté ces articles équivoques, si le Parlement et le ministère n'eussent employé la persécution.

A peine la thèse de Drouet avait-elle été soutenue, que le procureur général, au rapport du janséniste Deslions, alla trouver le roi, et demanda à Sa Majesté si elle voulait « que le pape eût le pouvoir de lui ôter la couronne de dessus la tête quand il lui plairait; » et, en preuve de cette prétention pontificale, il montra et expliqua la bulle *Unam sanctam*, que le prince, ayant le droit de ne pas bien connaître le bullaire, prit, étonné et ouvrant de grands yeux, pour une *nouveauté*.

« M. Gérin est-il donc incapable, demande ici M. l'abbé Loyson [1], de saisir l'enchaînement logique qui pourrait exister entre l'infaillibilité du pape et l'autorité d'une bulle de Boniface VIII au temps de Louis XIV? » Mais le malheur est que le mot *infaillibilité* ne se trouvait pas dans la thèse de Drouet, où le syndic Martin Grandin l'avait soigneusement effacé. Et, d'ailleurs, ce mot n'était pas de nature à tant effrayer Louis XIV, qui, un an auparavant, le 21 mars, l'avait écrit lui-même, en reconnaissant, dans la si prompte béatification de saint François de Sales par le pape, l'action de « Celui qui

[1] *L'Assemblée de* 1682, p. 355.

Digitized by Google

lui donne l'*infaillibilité* aux choses qui sont à établir dans l'Eglise[1]. »

Pendant que le procureur général commentait la bulle *Unam sanctam* à Louis XIV, l'avocat général Talon, dans un violent réquisitoire, dénonçait la thèse de Drouet au Parlement. A sa requête, le Parlement, le 22 janvier 1663, défendit au syndic et aux docteurs de la Faculté de souffrir pareilles thèses, et ordonna que cet arrêt, après avoir été lu en assemblée générale, fût inscrit sur les registres de la Faculté en présence de deux conseillers et d'un substitut du Procureur général.

La députation du Parlement se rendit en effet au sein de la Faculté, et le substitut Achille de Harlay requit l'inscription séance tenante. Mais, malgré les menaces, la Faculté refusa d'obéir, et elle consentit seulement à mettre la matière en délibération. M. Gérin cite *in extenso*[2] un rapport fait à Colbert sur ce débat; rapport secret d'un espion, mais d'un espion connu pour tel par plusieurs docteurs, qui l'appelèrent publiquement *susurronem*, et n'opinèrent pas avec moins de liberté en sa présence. Or, de ce rapport, qui paraît avoir pour auteur l'académicien Bourzeys, il résulte que tous les professeurs de Sorbonne, sans en excepter aucun, tous les docteurs de Saint-Sulpice, du Chardonnet et de la plupart des communautés, étaient opposés à l'enregistrement de l'arrêt, disant qu'on n'y pouvait consentir que « par lâcheté et par crainte des puissances temporelles. »

A la suite de cette pièce, l'espion donnait une première liste des docteurs ayant « mal agi ou suspects, » et des docteurs ayant «bien fait: » 26 d'un côté, 8 seulement de l'autre; puis une seconde liste des docteurs ayant voté pour ou contre l'enregistrement : 37 *pour*, 23 seulement *contre*, mais avec une sorte d'*et cætera*, comprenant « tous les moines, à l'exception de deux ou trois, et, outre cela, une troupe » qu'il appelait d'*indifférents*. Il donnait encore une « image ou blason des docteurs ayant mal agi ou soupçonnés d'être opposés à la bonne cause dans cette rencontre. » Or, sur 178 docteurs, *nommés* et *notés* par lui, 89 sont décidément *Romains*, 55 anti-

[1] *Recherches*, pp. 21 et 22.
[2] *Ibid.*, p. 24.

Digitized by Google

Romains, 34 douteux ; d'où il suit que le nombre des Romains déclarés est égal à celui des anti-Romains et des douteux réunis. Maintenant, si l'on admet que quelques-uns des douteux se sont rangés à l'opinion des Romains, si l'on ajoute aux Romains *nommés* la multitude innommée des *moines* et des membres des *communautés*, qu'on juge, dit très-bien l'auteur des *Recherches*, de l'immense majorité des Romains! Et remarquons bien que l'espion est obligé, dans son *Blason*, — tant la chose était notoire, — de peindre des meilleurs traits, quant à la science, à la piété, au zèle ecclésiastique, les docteurs et communautés « ayant mal agi ou suspects, » en sorte que les Romains joignent la supériorité du mérite à celle du nombre.

Néanmoins, l'arrêt fut enregistré le 4 avril ; mais, le même jour, une thèse semblable à celle qu'il condamnait était soutenue, avec l'approbation du syndic de la Faculté, au collége des Bernardins. « Protestation contre l'arrêt, s'écria aussitôt Talon, ou, pour mieux dire, contre la justice et la vérité! » Et, comble à la fois du comique et de l'odieux, « autel élevé contre autel ! » Cité, avec les autres incriminés, devant le Parlement, transformé en concile, le syndic Grandin, « bien loin de demander grâce et d'excuser sa faute, dit toujours Talon, se rendit encore plus coupable par les termes qu'il employa pour sa justification. »

D'après cela, M. Gérin n'est-il pas en droit de dire (p. 30) que « Grandin tint tête à l'orage ? » Et M. l'abbé Loyson (p. 366) est-il fondé à lui en faire un reproche, parce qu'on lit dans l'*Histoire de l'Université* de M. Jourdain, « que le syndic avoua son tort, » c'est-à-dire « que le loisir lui avait manqué pour lire attentivement, » au milieu du grand nombre de thèses soumises à son examen, la thèse incriminée? Il est vrai que Grandin ne brillait pas par le caractère autant que par l'étendue de la science et la sûreté de la doctrine; mais il n'est pas moins vrai que, tout en *avouant son tort*, il défendit la liberté de la Faculté de théologie de manière à se faire « interrompre avec vivacité » par le président Lamoignon, et qu'il fut suspendu séance tenante. Qu'importe qu'au bout de quelques jours il ait demandé et obtenu sa grâce, « en protestant qu'il n'avait jamais cessé d'être dans de bons sentiments par rapport à la religion et *aux droits de Sa Majesté :* » cette démar-

Digitized by Google

che, cette protestation si vague, n'étaient une rétractation ni de sa conduite, ni de ses sentiments.

L'acte de violence dont il fut un instant victime, et dont le président La Morlière et le répondant Desplantes eurent à souffrir leur part, déconcerta les timides, et, quelques jours après, la Cour arracha les six articles, et encore rédigés en termes le plus équivoques possible, dit Deslions, et souscrits par soixante-dix docteurs seulement. « Y a-t-il beaucoup d'actes de la Faculté, demande M. l'abbé Loyson (p. 368), souscrits par un plus grand nombre? Où est la protestation de ceux qu'on prétend avoir été engagés malgré eux par une lâche minorité? » Tout au plus consent-il, « en admettant la véracité » d'un rapport à Colbert, à reconnaître que vingt-deux docteurs au plus protestèrent; et encore « quelques-uns pouvaient bien n'être pas de meilleur aloi que Grandin, protestant clandestinement devant le Nonce contre ce qu'il avait rédigé et souscrit publiquement; » mais tous les autres « adhérèrent par leur silence à ces articles qu'ils savaient bien contenir la vieille doctrine de la Faculté, sous une forme intentionnellement adoucie par déférence pour la pénible situation du pape en face de Louis XIV menaçant, et afin d'éviter les interprétations abusives de l'esprit parlementaire. La Faculté se maintint si bien dans ces bornes, que Rome ne censura point ses articles, et que Colbert et les légistes ne furent point satisfaits (p. 369-370). »

Il est certain que Colbert ne fut pas content, et qu'il prendra sa revanche d'une demi-défaite en 1682; certain aussi que le Parlement, tout en faisant enregistrer solennellement les six articles dans toutes les universités, s'avoua en secret que la Faculté lui était opposée, et qu'il en garda une irritation que Talon n'eut pas, même en public, l'habileté de dissimuler.

Mais que conclure du silence de Rome dans la situation où était alors le Pape? Et, d'ailleurs, peut-on dire que Rome, dès ce temps-là, se soit absolument tue, après qu'on nous a montré le pauvre Grandin se croyant obligé de protester devant le Nonce qu'il avait eu la main forcée? Vingt-deux opposants publics, n'est-ce pas beaucoup dans la circonstance, alors qu'on reconnaît « l'influence, » ou plutôt la pression de la Cour sur la démarche de la Faculté de théologie, et qu'on est

Digitized by Google

obligé de citer (p. 368), après M. Gérin (p. 31), ce passage d'une lettre du Procureur général de Harlay, rappelant avec complaisance au chancelier Le Tellier les rigueurs subies en 1663 par les docteurs, et l'invitant à les renouveler contre les opposants aux quatre articles en 1682 : « Toutes ces choses répandues engageront les docteurs à tâcher de les éviter par quelque démarche de leur part qui pût réparer leur faute auprès du roi, *comme ils ont fait leurs articles en* 1663 *par les soins que vous en prîtes*, après l'interdiction du sieur Grandin. » Mais, dit naïvement M. l'abbé Loyson, il n'est parlé là que de *soins*, et non de *rigueurs!* Quoi! *soins* seulement, la suspension de Grandin, les peines portées contre le président La Morlière et le répondant Desplantes, les citations au Parlement, les députations et les injonctions menaçantes!

Pour les mêmes raisons, 70 membres seulement consentant à souscrire les six articles, c'est peu; — car il y a mauvaise plaisanterie à faire aux autres l'application de la devise : « Qui ne dit rien consent ! » Je ne sais s'il y a beaucoup d'actes de la Faculté souscrits par un plus grand nombre ; mais je sais bien que l'espion de Colbert énumérait *nommément* tout à l'heure 178 docteurs, sur lesquels il ne comptait que 55 anti-Romains, et qu'il laissait à l'état *anonyme* la multitude des *moines* et des *communautés;* d'où il suit que les 70 souscripteurs n'ont été probablement que les 55 anti-Romains, renforcés de quelques *douteux* et aussi de quelques timides, à qui on força la main, comme à Grandin lui-même; d'où il suit, en tout cas, que le Parlement, en 1663, eut contre lui la grande majorité de la Faculté de théologie.

Je dis le Parlement, je ne dis pas la doctrine ultramontaine, car j'avoue à M. l'abbé Loyson, contre certaines insinuations de M. Gérin dans la première édition de son livre, qu'il est assez difficile de démêler les motifs de l'opposition de la Faculté. Que les six articles, si louches d'ailleurs et si peu expressifs, hormis ceux qui proclament l'indépendance absolue du roi très-chrétien, que ces articles continssent, au moins quant à la suprématie du Pape dans l'Église, « la vieille doctrine » de la Faculté, — pour parler avec M. l'abbé Loyson, écho du fameux *prisca sententia Parisiensium* de Bossuet, — c'est fort contestable, et il y aurait grand intérêt à le discuter. Ne le pouvant faire ici, — car ce serait tout un livre,

Digitized by Google

— disons seulement ce qui est hors de doute quant aux sentiments qui inspirèrent l'opposition de la Faculté en 1663. M. l'abbé Loyson est dans le vrai, lorsqu'il dit (p. 364) : « La Faculté résista au Parlement pour deux raisons : la première, qu'elle avait sa juridiction en horreur traditionnelle, depuis que Charles VII y avait soumis en 1445 l'Université de Paris qui relevait autrefois immédiatement du roi, et surtout depuis que cette juridiction cherchait à pénétrer du domaine purement judiciaire dans celui de la doctrine ; la seconde, qu'elle voyait dans l'arrêt du Parlement une atteinte possible à l'autorité de la bulle qui avait condamné Jansénius. » Et, en effet, l'une des propositions de la thèse proscrite par le Parlement était celle-ci : *Concilia generalia ad extirpandas hæreses et schismata et tollenda alia incommoda, admodum sunt utilia, non tamen absolute necessaria.* Or, ce n'est qu'après avoir fait convenir le Parlement que les hérésies pouvaient être, en droit, et avaient été, en fait, condamnées sans la convocation d'un concile général, que la Faculté consentit à enregistrer les six articles.

Mais la doctrine n'était-elle pas aussi en cause? Bien qu'il soit vrai que les mots *pour Rome* et *contre Rome,* dans le rapport de l'agent de Colbert, signifiaient en partie être contre ou pour le Parlement, n'y avait-il pas, parmi les *Romains,* un bon nombre d'ultramontains proprement dits ? Oui, et nous le savons encore par ce passage du rapport de Bourzeys : « Tous les professeurs de Sorbonne, sans exception, et les PP. Louvet et Hermant, bernardins et professeurs en cette maison, furent fort échauffés contre l'autorité du Parlement, et, *lorsque le P. Hermant entreprit de prouver l'infaillibilité du Pape et sa supériorité sur le concile, ils furent suivis de presque tous les moines.* » Ils furent suivis, et pour la même raison, de bien d'autres, dont les sentiments ultramontains nous sont certainement connus.

Libre au sein de la Faculté en 1663 et jusqu'aux arrêts despotiques de 1682, la doctrine ultramontaine y avait donc aussi des partisans en nombre impossible à déterminer, mais en grand nombre, sinon en majorité. Toutefois, répétons que l'opposition de plusieurs fut surtout anti-parlementaire et anti-janséniste. Telle fut celle de Bossuet.

L'épisode le plus curieux de ce premier débat, c'est l'intervention, jusqu'à M. Gérin absolument inconnue, du futur

Digitized by Google

rédacteur des Quatre Articles, c'est le rôle qu'il y prit et y joua.

Or, à cette date de 1663, Bossuet fut un des promoteurs de l'opposition contre le Parlement. Était-il donc alors ultramontain, et se fit-il, en lui, de 1663 à 1682, un changement de doctrine? M. Gérin l'avait cru dans la première édition de ses *Recherches*. Mais le R. P. Gazeau a démontré [1] que Bossuet, hélas! avait toujours été le même, et qu'il n'était plus possible d'arracher, ne fût-ce qu'un jour, ce grand nom au gallicanisme. Il était gallican dès 1651, à 24 ans, lorsqu'il soutint sa thèse mineure ordinaire, que M. Floquet a décidément bien comprise, en y voyant le germe des doctrines développées plus tard sur la hiérarchie ecclésiastique. Il l'était bien plus, et presque jusqu'au schisme, en 1665, lorsque, nommé membre de la commission chargée d'examiner la bulle d'Alexandre VII qui condamnait des censures prononcées par la Sorbonne, bulle donnée dans les formes les plus authentiques et les plus solennelles, il déclara, avec ses onze confrères, qu'on n'en devait pas tenir compte, parce qu'elle était contraire aux droits du royaume, de l'Église gallicane et de la Faculté de théologie, et qu'il osa écrire de sa main : « Il y faut résister. » De 1665 à 1682, il serait aisé de trouver des actes semblables qui le montreraient toujours d'accord avec lui-même, notamment en 1668, lorsqu'il écrivit son beau livre de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, où il avait traité, disait-il, les matières contentieuses, c'est-à-dire ce qui est relatif à la règle de foi, selon les maximes du royaume. Rome, ajoutait-il en 1682, au moment où il désirait empêcher une profession, suivant lui aussi inutile qu'inopportune des maximes gallicanes; Rome ayant approuvé ce livre, il y avait lieu de croire qu'on était« en possession » du consentement même du Saint-Siége. Toutefois, ni avec Bossuet, ni surtout avec M. l'abbé Loyson, on n'est en droit de croire que Rome, en 1668, avait non-seulement approuvé, mais même toléré, une profession de foi gallicane qui était dans l'intention, plus tard avouée, de l'auteur, plus que dans le livre. Dans l'*Exposition*, comme dans ses autres ouvrages de controverse contre les Protestants, Bossuet devait se borner à exposer les dogmes de l'Église admis de

[1] Livraison de juin 1869 des *Études religieuses*.

Digitized by Google

tous, et exclure toutes les questions débattues entre théologiens.

Entre 1651, 1665 et 1668, prend place la séance du 31 janvier 1663, dans laquelle on délibéra en Sorbonne touchant la thèse condamnée par le Parlement et touchant l'ordre donné à la Faculté d'enregistrer cette condamnation. Dans cette séance, Bossuet prit la parole avec une vivacité, un emportement que signala l'espion de Colbert. « MM. *Bossuet*, faisant semblant d'ouvrir un nouvel avis, Leblond, professeur de Sorbonne, Boust, aussi professeur, Loisel et Blanger, de Sorbonne, suivant l'avis du P. Nicolaï, *sortirent de leur place avec fureur, disant qu'il fallait censurer la harangue du substitut de M. le Procureur général.* » Outre le désir de défendre l'indépendance de la Faculté, Bossuet résistait encore parce qu'il voyait dans la harangue du substitut de Harlay des maximes favorables à l'hérésie jansénienne. Mais l'espion de Colbert ne le comprit pas moins, dans les listes de suspects qu'il envoyait au ministre, parmi les *mauvais* docteurs, à la suite de son maître Cornet, et il inscrivait ensuite son nom parmi ceux qui avaient voté *contre*, dans le scrutin ouvert sur les demandes du Parlement.

Toutefois, que pensait-il de son caractère, de ses opinions, du compte que la cour pouvait faire sur lui ? Voici son *image* ou son *blason* : « M. Bossuet est sans contredit un bel esprit, a bien du savoir pour son âge, et autant qu'en peut avoir un jeune homme qui se donne à la prédication ; mais la considération ou l'exemple de M. Cornet, dont il est la créature, a été peut-être la cause principale qui l'a fait gauchir en cette occasion. »

Non, quelle que fût sa déférence pour son maître Nicolas Cornet, alors mourant, et le désignant pour successeur dans la charge de grand-maître de Navarre, elle n'allait pas jusqu'à lui faire épouser les sentiments ultramontains du chef et de la plupart des docteurs de cette illustre maison ; et si elle l'engagea un peu dans sa résistance au Parlement, elle ne fut pas le mobile principal de sa conduite. Bossuet, en dehors des mobiles tout à l'heure exprimés, obéissait surtout à son caractère et aux habitudes naissantes de sa politique. Dans ce premier débat entre le roi et le Pape, il se posait contre le roi ; mais il savait bien que le roi ne tarderait pas de se réconcilier

Digitized by Google

avec le Pape, et que, par conséquent, il ne courait aucun risque. L'espion de Colbert, vraiment bien perspicace, devina ce double jeu où ce dessous de cartes, et il en dévoila en ces termes le secret à son maître : « M. Bossuet, *esprit adroit, complaisant, cherchant à plaire à tous ceux avec qui il est, et prenant leurs sentiments quand il les connaît, ne veut point se faire des affaires, ni hasarder les mesures qu'il a prises, qu'il croit sûres pour aller à son but, ne pouvant croire que ceci* (la querelle du Pape) *puisse durer : ainsi se ménage extraordinairement,* et cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour, lorsqu'il n'est pas contre, et par là il est assez suivi par plusieurs personnes. Outre qu'il parle latin nettement et agréablement, a même assez de connaissance de ces matières, parce qu'il a étudié avant de s'adonner à la prédication, et, par là, il ne manque pas de créance dans la Faculté. Attaché aux Jésuites et à ceux qui lui peuvent faire sa fortune, plutôt par intérêt que par inclination; car naturellement il est assez libre, fin, railleur, et se mettant au-dessus de beaucoup de choses. Ainsi, quand il verra un parti qui conduit à la fortune, il y donnera, quel qu'il soit, et il y pourra servir utilement. »

Quel portrait ! Talent et style à part, c'est du Saint-Simon. Quel portrait, et aussi quel horoscope ! En 1663, Louis XIV avait pris depuis deux ans les rênes de son Etat, et déjà Colbert le poussait à humilier Rome. Mais ni Colbert n'était encore assez solidement ancré au pouvoir, ni Louis XIV assez enivré de louanges et de succès, assez infatué d'absolutisme et de toute-puissance, pour mener longtemps et jusqu'au bout la lutte contre le Pape ; et un esprit clairvoyant pouvait prévoir que la paix se ferait bientôt. Bossuet alors se ménage entre les deux puissances, car il a besoin du concours de l'une et de l'autre pour arriver sûrement à la fortune. Mais après Aix-La-Chapelle, après Nimègue, lorsque Colbert tient en sa main toute l'administration de la France, au spirituel comme au temporel ; lorsque Louis XIV voit l'Église et l'État, la France et l'Europe à ses pieds, et qu'il est à croire qu'il ne cédera pas plus devant les foudres du Vatican que devant le canon de ses ennemis, alors Bossuet, déjà évêque, déjà pourvu gratuitement de ses bulles, et n'ayant plus rien à attendre de Rome, est tout disposé à passer du côté du roi,

Digitized by Google

quoi que le roi lui demande ; et Colbert, qui le connaît depuis 1663, non-seulement par les rapports de ses agents, mais pour l'avoir pratiqué longtemps et de près, se rappelle le mot de son espion : « Lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune, il y donnera, quel qu'il soit, et il y pourra servir utilement. » Et c'est pourquoi Colbert et Louis XIV, dès qu'ils ont comploté l'Assemblée de 1682, jettent les yeux sur lui pour couvrir de l'éclat de son grand nom leurs projets contre Rome. « On veut absolument que j'en sois, » écrira Bossuet. Et il en fut. Là, toujours fidèle à lui-même quant aux idées gallicanes, il changea en apparence de conduite et passa du Pape au roi ; mais, fidèle aussi à ses principes de *ménagement* et d'obéissance politiques, il ne fit que livrer sa voile au vent de la cour. Et tel il fut jusqu'au bout. En 1703, un an avant sa mort, on écrivait de lui, en traçant les *Caractères de la famille royale de France, des Ministres d'État et des principales personnes de la cour*, ces paroles si conformes au portrait de 1663 : « C'est un des plus savants ecclésiastiques et des plus raffinés courtisans. Défenseur infatigable des sentiments de la cour, cette circonstance corrompt ses ouvrages. On l'estimerait plus s'il était moins partial [1]. » *Qualis ab incœpto !*

II. La Régale et l'État des biens de l'Église sous Louis XIV. — On appelait Régale le droit que s'attribuait le roi de France, pendant la vacance d'un évêché, d'en percevoir les revenus et de nommer aux bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût prêté serment de fidélité et fait enregistrer son serment à la Chambre des comptes, ce qui s'appelait clore la Régale. Exception au droit commun qui avait son origine et sa quasi-légitimité dans les fondations et la protection des princes en certaines Églises ; mais charge toujours, servitude même, que le deuxième concile de Lyon (1274), tout en l'autorisant dans les évêchés où elle était établie par titre de fondation ou par ancienne coutume, avait défendu d'étendre à ceux qui en étaient exempts. Nos rois obéirent à cette prescription du concile jusqu'à Henri IV, qui la renouvela par son édit de 1606, et sursit en 1609, sur la réclamation du clergé, à un arrêt contraire du Parlement, rendu en 1608. Mais, dès l'avénement de Louis XIV, les Parlements travaillèrent de plus en

[1] *Recherches*, p. 369.

Digitized by Google

plus à faire de l'exception la règle, et ils introduisirent peu à peu cette doctrine que la Régale était le droit commun de la couronne, et l'exemption une faveur que les Églises devaient prouver par des titres en forme. Le clergé résista, et, de l'aveu du promoteur Chéron, en 1682, il ne tint presque pas d'Assemblée, principalement depuis 1638, qu'il ne fît une commission particulière sur la Régale. Néanmoins, en 1673 et 1675, parurent deux déclarations royales, portant que toutes les églises du royaume étaient sujettes à la Régale, et que les archevêques et évêques qui ne l'avaient pas encore close, le devaient faire dans les six mois. Deux évêques seuls résistèrent, et donnèrent lieu à un conflit nouveau entre Louis XIV et le Saint-Siége.

Question d'argent, a-t-on dit[1]. Non, ni du côté du pape, qui, en toute hypothèse, ne recevait pas un florin de plus ; ni même, à tout prendre, du côté du roi, qui ne *jouissait* plus proprement du revenu des évêchés en vacance. Mais il est toujours vrai qu'il le *percevait* par un économe royal, et que, s'il le remettait au nouvel évêque, c'était à titre gracieux, et non à titre de justice. Et encore en faisait-il à son gré un autre emploi, par exemple, pour les nouveaux convertis ou pour les pauvres – M. l'abbé Loyson (p. 7 et 8) est obligé de le reconnaître; — et il se fera remercier par l'archevêque de Reims, en 1681, de ne l'avoir pas fait « porter à son épargne, » comme il y aurait été autorisé par l'exemple de ses prédécesseurs, et sans doute aussi par son droit de vrai *propriétaire* des biens régaliens.

Malgré tout, question où l'argent n'était rien ou du moins peu de chose. Question *indifférente* à la religion et à la morale, a dit M. de Bausset ; *étrangère*, a mal copié M. Gérin, ce qui, quoi qu'en dise M. Loyson (p. 11), revient au même. Non, encore, car la religion et la morale étaient également intéressées dans ce qui était à la fois une question de propriété et une question de juridiction ecclésiastique.

Question de propriété pour l'Église, dont le droit de posséder était nié, ou soumis par les légistes à l'arbitraire royal. Suivant Louis XIV, comme suivant tous les pouvoirs despotiques, Constituante, Convention, premier Empire, l'Église ne tient son

[1] M. Jules Favre, au Corps législatif, séance du 21 mars 1861, et M. Camille Rousset, dans son *Histoire de Louvois*.

Digitized by Google

droit de posséder que de la concession du prince, qui peut toujours ou le retirer ou le modifier à son gré; et tous ses légistes courtisans, le pseudonyme François Paumier, Le Vayer de Boutigny, Pussort, Talon, le conseillent en ce sens que « tout lui appartient, » même ce qu'il a donné, excepté de souverain à souverain, par conséquent ce qu'il a donné à l'Église; car, autrement, il y aurait « deux souveraines autorités temporelles dans un même État. »

Avant de formuler dans ses *Mémoires* cette théorie de « socialisme royal, » comme l'appelle M. Loyson lui-même (p. 28), Louis XIV l'appliqua largement dans sa conduite, soit en changeant, au profit des bâtards royaux et des fils de ses courtisans et de ses domestiques, la plupart des abbayes régulières, même Cluny, Chelles et Fontevrault, en commendes, c'est-à-dire en *sécularisant* [1] une grande partie des biens du clergé; soit en établissant, toujours dans les mêmes conditions, et au profit des mêmes personnages, de nombreuses pensions sur les évêchés; soit en laissant ministres et évêques, Colbert surtout, trafiquer honteusement des bénéfices; soit enfin en s'immisçant dans les élections des principaux ordres, par exemple de l'Oratoire et des Frères prêcheurs, comme M. Gérin le montre [2] par des correspondances que M. Loyson accuse vainement (p. 26) d'être tronquées, car ce qu'on en cite prouve assez et au delà l'ingérence royale.

Dira-t-on [3] qu'il n'y a en tout cela « rien de commun avec la Régale? » Évidemment, tout cela se tenait et découlait du du même principe, à savoir la souveraineté de l'État sur les biens de l'Eglise.

Mais, à côté de la question de propriété, il y avait dans la Régale une question de juridiction ecclésiastique. Ce n'était pas seulement des biens, c'était des dignités ayant charge d'âmes, juridiction spirituelle, que Louis XIV, en vertu du droit de Régale, *proprio jure*, disposait, a dit Fleury, « non comme ferait l'Ordinaire, mais comme le Pape, » sous prétexte qu'il n'avait point de supérieur. Après les déclarations de 1673 et 1675, quelques sages magistrats, comme l'avocat général de

[1] *Recherches*, p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 62 et 63.
[3] M. l'abbé Loyson, p. 33.

Digitized by Google

Lamoignon, reconnurent qu'elles blessaient les droits spirituels de l'Eglise, et jusqu'au milieu de l'année 1680, Le Tellier, archevêque de Reims, faisait le même aveu dans un Mémoire à son père [1]. Il est donc vrai, ce qu'a dit Joseph de Maistre, et ce qu'avoue dans une de ses *Lettres* le naïf Pellisson, que « la Régale tendait directement à ramener l'investiture par la crosse et l'anneau, à changer le bénéfice en fief ou en emploi, » et même à introduire en France le régime de Henri VIII.

A cela qu'oppose M. l'abbé Loyson, en son premier chapitre? Trois choses : 1° le droit de l'Etat sur la propriété, même ecclésiastique; 2° la reconnaissance par le clergé de la juridiction du Conseil, et, par conséquent, l'acceptation obligée du jugement contradictoire rendu contre lui; 3° le silence de Rome, qu'il transforme en complicité ou en adhésion.

« L'Eglise propriétaire, nous dit-on, ne traite point avec l'Etat de souverain à souverain, mais de propriétaire à souverain. » L'Eglise est plus que propriétaire; elle est, de droit divin, souveraine : souveraine absolue dans les choses spirituelles; et, par la nécessité de vivre temporellement, souveraine aussi, quoiqu'à un degré moindre, dans ses biens temporels. Qui ne voit d'ailleurs qu'un tel principe conduit droit à ce « socialisme royal » qu'on réprouve?

Nous verrons plus tard qu'il est faux que les Eglises exemptes aient reconnu la juridiction du Conseil, et qu'il y ait eu, dans cette affaire, un jugement contradictoire. Quant au silence et à la tolérance de Rome, que prouvent-ils? Au temps de la querelle des Investitures, on dit aussi que plusieurs papes avaient toléré, ce qui, heureusement, n'empêcha pas Grégoire VII de défendre, avec les droits de l'Eglise, la liberté de tous, la justice et la civilisation. La longanimité de Rome, en certaines rencontres, peut être un scandale pour les uns, une épreuve pour les autres, et c'est ce qu'a dit éloquemment M. de Montalembert, à propos des Commendes, dans une page de l'introduction de ses *Moines d'Occident;* page qu'a citée M. Gérin et que M. Loyson essaye de tourner contre lui. D'abord, quant aux commendes, l'Eglise ne tolérait pas toujours; mais elle était plus souvent réduite à l'impuissance. « Le pape aura beau refuser ses

[1] M. Gérin, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

bulles, écrivait Antoine Arnauld, en 1681, dans ses *Considérations sur les affaires de l'Église*, on s'en passera bien. On jouira de l'abbaye sur un arrêt du grand Conseil, sans aucun titre canonique. » Et l'évêque de Grenoble écrivait presque en même temps : « On a porté des plaintes au Pape, mais il a dit que les magistrats français l'empêchaient d'y mettre l'ordre nécessaire. »

En général, Rome ne prend guère d'initiative; elle n'agit ou prononce que quand la cause lui est déférée; et, en attendant, on ne peut rien conclure de son silence. Dans l'affaire de la Régale, le silence et l'abstention lui étaient imposés, tant qu'elle était débattue en premier ressort, à un point de vue et devant un tribunal quelconque, entre les évêques et le roi; et il est vraiment singulier de l'entendre accuser en cela par les mêmes hommes qui lui reprocheront ensuite de s'en être emparée, contrairement au concordat, lorsque deux évêques la porteront à son tribunal supérieur ! Il n'y a ici de répréhensibles que les évêques de France, qui, après avoir défendu les droits de l'Eglise — ce qui rend leur lâcheté postérieure plus coupable, — les sacrifièrent ensuite à la royauté, et abandonnèrent le pape dans une lutte où il ne pouvait réussir qu'avec leur concours.

III. Schisme de Pamiers et suppression du monastère de Charonne. — Deux évêques seuls eurent le courage de la résistance : Pavillon, évêque d'Alet, et Caulet, évêque de Pamiers, « malheureusement, a dit Voltaire, les deux plus vertueux hommes du royaume; » malheureusement, est il plus juste de dire, engagés l'un et l'autre et morts dans le jansénisme.

Et c'est ici un côté de la question trop négligé par M. Gérin, et sur lequel son contradicteur a justement appelé l'attention. La querelle de la Régale se doublait de la querelle du jansénisme, et les rôles, dans l'une et dans l'autre, étaient absolument intervertis. C'était le jansénisme, par la voix des deux évêques, qui recourait au pape contre la Régale, et c'était l'orthodoxie, invoquant naguère et défendant toujours l'autorité du pape contre le jansénisme, qui refusait de reconnaître l'appel au pape contre les prétentions du roi. Sans aucun doute, chez beaucoup, la courtisannerie et l'intérêt particulier furent pour une bonne part dans ce changement de front; mais chez plusieurs, notamment chez les jésuites, c'était la crainte de com-

Digitized by Google

promettre, en soutenant les réclamations des deux évêques, la vérité dont ceux-ci étaient les plus forts opposants, c'était l'habitude et le besoin de continuer contre eux, sur le terrain de la Régale, la lutte entamée depuis si longtemps sur le terrain du jansénisme.

M. Gérin n'avait pas dissimulé cet aspect de la question. « Épisode curieux, avait-il dit dans une note [1], qui mérite un chapitre à part et que nous raconterons un jour. » Et dans sa *Réponse* à M. Loyson, pour justifier cette omission et ce renvoi, il dit que cela se rattachait à des débats de théologie et de personnes qui ne rentraient pas dans son cadre tout historique, et qu'il n'avait dû s'occuper du schisme de Pamiers qu'autant qu'il le fallait pour apprécier l'Assemblée de 1682, où l'on ne parla ni du P. de la Chaise, ni des Jésuites. Je persiste néanmoins à dire, avec M. l'abbé Loyson (p. 46), qu'il n'y a là ni épisode, ni chapitre à traiter séparément, mais partie intégrante et nécessaire du débat.

Partie intégrante, mais non le débat tout entier. Il ne faut donc pas, par contre, faire comme M. l'abbé Loyson, dont tout le second chapitre a pour résultat de donner le change, en détournant sur les Jésuites tout l'odieux de l'affaire de la Régale. Tactique maladroite et contradictoire, car si les Jésuites, peu aimés de l'auteur, ont été coupables, comment ses chers évêques, d'accord de conduite avec les Jésuites, furent-ils innocents ? Tactique usée, tant elle a servi soit à l'impiété, soit au gallicanisme ! Que de fois on a protesté, et au dernier siècle et de nos jours, qu'on n'en voulait qu'à ces Jésuites d'où nous vient tout le mal, et qu'on respectait l'Eglise et le Pape, dans l'intérêt même desquels on les combattait !

Est-ce à dire que j'approuve la conduite des Jésuites de Toulouse, dans l'affaire de la Régale ? Non, et moi, défenseur incorrigible de leur compagnie, je les condamne en ce cas. Je sais tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on a dit à leur décharge : que placés entre un pape, ayant il est vrai le droit pour lui, mais entêté et allant même un peu loin dans une affaire de médiocre importance, et un roi plus entêté encore et plus jaloux de ses prétentions, ils ont

[1] Page 315.

Digitized by Google

voulu et adoucir le conflit et n'en être pas inutilement écrasés. Mais non, dépositaires des brefs d'Innocent XI et ayant l'ordre et du pape et de leur général de les publier, ils le devaient faire au risque d'y périr. Qu'ont-ils fait, au contraire? Par le P. de la Chaise, ils ont fait savoir à la cour leur embarrassant dépôt et s'en sont fait décharger par ordre du Parlement, afin d'échapper à une obligation dangereuse. Il n'y a pas d'excuse pour une telle conduite; pas d'excuse surtout pour le P. de la Chaise, qui, au lieu d'effrayer la conscience chrétienne de son royal pénitent, la rassura au contraire et la raffermit contre le pape.

Mais quoi! n'ayons pas deux poids et deux mesures, et avec les jésuites condamnons les évêques qui abandonnèrent le pape pour suivre le roi.

Reprenons la suite des faits. La résistance des deux Eglises du Languedoc une fois déclarée, on laissa mourir Pavillon, qui avait ouvert la lutte contre un pouvoir usurpateur; on laissa mourir Caulet, après un appel inutile à la pitié et à la justice du roi. Mais, avant de mourir, Caulet avait eu le temps d'interjeter appel au pape Innocent XI, un demeurant des grands papes du moyen âge, qui va être insulté par tous les régalistes; il avait eu le temps d'entrer de sa plume et de sa personne dans la défense de son Eglise et de l'Eglise gallicane tout entière. Innocent XI répondit à son appel par trois brefs consécutifs, adressés à Louis XIV; le dernier plus sévère et terminé par des menaces formelles de censure apostolique; il y répondit encore par une lettre de félicitations à l'évêque de Pamiers, et une lettre de blâme au métropolitain, Joseph de Montpezat, archevêque de Toulouse, qui avait trahi l'Eglise, et levé, sur l'ordre de la cour, les excommunications prononcées par son suffragant contre les ecclésiastiques nommés aux bénéfices en régale, en vertu de la fiction absurde que la Régale n'était pas purgée encore, après les trente ans de l'épiscopat de Caulet!

Le vieil évêque à peine mort, le schisme éclata entre le chapitre légitime et le chapitre intrus. Le premier nomma successivement, suivant les lois de l'Eglise, deux vicaires capitulaires, qu'on envoya mourir en exil; puis un troisième, Jean Cerles, qui sera bientôt condamné à mort. En même temps, l'archevêque de Toulouse, contre tout droit, puisque le cha-

Digitized by Google

pitre avait élu en temps opportun, nomma, toujours sur l'ordre de la cour, un vicaire général; et, un peu plus tard, pour légitimer un pareil acte en vertu du droit dit de *dévolution*, il joua, toujours par ordre, une comédie canonique, en enjoignant au chapitre de procéder à l'élection d'un nouveau vicaire, et en empêchant les chanoines de se rassembler pendant tout le temps fixé par les canons!

Impossible d'énumérer tous les actes de persécution exercés, par le pouvoir civil et l'archevêque, contre le chapitre, les communautés religieuses, tous les prêtres fidèles. Qu'il suffise de rappeler la condamnation à mort de Jean Cerles, sous l'inspiration et la dictée du chancelier Le Tellier, et son exécution en effigie dans tous les lieux où avaient été affichées ses ordonnances courageuses. Dans cette tragédie, suivant la comédie canonique, la cour prit le rôle de la terreur, et un seul personnage choisit le rôle de la pitié: le bourreau, qui se refusa à son cruel office, et qu'il y fallut contraindre [1].

Presque dans le même temps, le roi, continuant de renverser toutes les règles de l'Eglise, auxquelles le concordat de 1516 lui-même n'avait pas dérogé, abolissait partout, dans les monastères de femmes, le droit d'élection des abbesses ou prieures, temporaires ou perpétuelles, et mettait à leur tête, en trompant ou en violentant le pape, les filles de ses courtisans. Ce qui se fit alors relativement au monastère de Charonne en est un des plus notables exemples, du moins pour nous, puisque nous avons là une des causes de l'Assemblée de 1682. Ordonnances mensongères, et se substituant mensongèrement l'une à l'autre, de François de Harlay, archevêque de Paris; procès-verbal *faux*, au dire de Fleury lui-même, de son agent Formaget; intrusion violente et contraire à tout droit, soit général, soit particulier, de l'abbesse nommée par le roi et mise à la place de l'abbesse élue; allégations calomnieuses pour arriver à la vengeance, par exemple sur les troubles du monastère que l'intruse seule avait causés, et sur ses embarras pécuniaires que le roi, son débiteur, pouvait et devait arrêter en s'acquittant; enfin, expulsion des religieuses et fermeture du monastère : rien ne manque encore à cette his-

[1] *Recherches*, pp. 74 et 88.

Digitized by Google

toire, ni du côté du roi, ni, heureusement, du côté du pape, qui, par trois autres brefs consécutifs, comme dans l'affaire de Pamiers, soutint les pauvres religieuses, en faveur desquelles pas un évêque, pas un prêtre, n'éleva la parole [1].

IV. Lettre de l'Assemblée de 1680 au Roi et petite Assemblée de 1681. — Etourdi d'abord par le troisième bref d'Innocent XI, Louis XIV hésita quelque temps entre ses légistes, qui le disaient à couvert de toute excommunication, et ses évêques, même courtisans, qui, avec Le Tellier de Reims, appelaient cette prétention une « pieuse nouveauté, » et avouaient, d'ailleurs, que s'il était permis de contester la valeur de quelques excommunications antérieures, on ne le pourrait faire dans ce cas, où le roi agissait contre tout droit ecclésiastique et même civil, et le pape dans le seul intérêt de l'Eglise et la seule crainte d'offenser Dieu [2]. Alors Louis XIV se résolut à envoyer le cardinal d'Estrées à Rome, pour ouvrir une négociation spéciale avec le Saint-Siége. Mais il voulut faire appuyer son négociateur par quelque démarche éclatante de l'Assemblée ordinaire du clergé, alors en session à Saint-Germain, et il se fit adresser, le 10 juillet 1680, une lettre dans laquelle les évêques donnaient à l'usurpateur des droits de l'Église le titre de son « protecteur, » ajoutant qu'ils ne souffriraient pas qu'on le menaçât, et menaçant à leur tour de prendre « des résolutions proportionnées à la prudence et au zèle des plus grands prélats de l'Eglise ; » jurant enfin que rien n'était capable de les séparer, non de Jésus-Christ et de son Vicaire, mais de Sa Majesté, et demandant que toute la terre en fût informée ! Mme de Sévigné, qui déjà avait appelé la lettre du pape au roi une lettre digne de saint Pierre, traduisit celle des évêques en ce langage imité d'une farce de Molière : « Oui, disent-ils, je veux que l'on me batte. De quoi vous mêlez-vous, saint Père ! Nous voulons être battus. Et, là-dessus, ils se mettent à le battre lui-même. »

Lettre lâche, et aussi lettre surprise à l'Assemblée par un concert entre le roi et l'archevêque de Paris : M. Gérin en donne des preuves en quelque sorte mathématiques (pp. 118 et

[1] *Recherches*, pp. 88-111.—Voir encore l'*appendice B*, qui contient toutes les pièces officielles.
[2] *Recherches*, pp. 114 et suivantes.

Digitized by Google

suiv.). M. l'abbé Loyson lui-même, après avoir tout expliqué, à son ordinaire, non par l'absolutisme de Louis XIV, mais par les cabales des Jansénistes à Rome et des Jésuites en France (p. 92); après avoir épilogué sur des riens, sur des interversions de dates ou des changements de mots qui ne font rien à l'affaire, le plus souvent sur de prétendues erreurs qui restent à son compte (p. 96), M. l'abbé Loyson lui-même dit de la démarche des évêques (pp. 98-103) : « Il n'est pas douteux qu'une telle intervention dans un tel conflit ne se produisit point *sans le consentement du roi.* » Sans aucun doute, mais dites de plus que tout fut arraché par la volonté du roi, avec la connivence de Harlay, à la volonté surprise des évêques, et, par conséquent, n'ajoutez pas aussitôt qu'il n'y eut, ni « acte imposé, » ni « acte de servilisme, » ni « trahison de l'Eglise, » qu'il y eut au contraire « acte de bons prêtres et de bons Français ! » Car si, comme vous l'ajoutez encore (p. 100), les évêques, ou plutôt Louis XIV et Harlay, réservèrent « le fond de l'affaire de la Régale, » ce ne fut pas pour réserver les droits du Pape et des églises; mais parce qu'il n'était pas sûr alors de provoquer, au sujet de la Régale, une délibération qui, dans l'état actuel des esprits les plus dévoués, pouvait mal aboutir [1]; et, d'ailleurs, la réserve était suivie de paroles qui la rendaient nulle, à savoir d'un hommage à la *justice* et à la *piété* antérieures de Louis XIV, expressions qui légitimaient et consacraient, loin d'en suspendre l'effet, toutes ses usurpations passées.

Les évêques étaient donc déjà décidés à suivre jusqu'au bout Louis XIV, et les plus honnêtes se bornaient à chercher des accommodements pour concilier leur servilisme avec leurs devoirs envers le Saint-Siége. M. Gérin (pp. 125 et suiv.) a suivi et montré jour par jour, pour ainsi dire, la défaillance et la chute de leurs âmes dans les papiers et la personne de Le Tellier, qui d'abord fort éloigné de croire que la Régale fût une affaire futile dont le clergé de France avait le droit de traiter avec le roi sans le pape, et se réduisant à réclamer pour lui la permission de soumettre au Saint-Siége un avis respectueux « sur une affaire si importante ; » bientôt, voyant le roi plus opiniâtre dans ses prétentions, et reconnaissant encore néanmoins le

[1] *Recherches*, p. 117.

Digitized by Google

bon droit du pape, demanda pourquoi le pape ne céderait pas au « plus grand roi du monde, » et finit par passer des murmures aux menaces.

Cependant le cardinal d'Estrées, longtemps retenu par le roi, qui ne voulait que temporiser, arrivait à Rome, où il était bien reçu par le pape, quoique sa mission se bornât à répéter la déclaration de notre ambassadeur sur les exigences invariables de Louis XIV. Néanmoins, Innocent XI, toujours désireux d'un accommodement, crut avoir trouvé dans Le Camus, évêque de Grenoble, dont il connaissait la prudence et les relations étroites avec le cardinal lui-même et avec le chancelier, un négociateur agréable à tous et propre à rétablir la bonne harmonie entre les deux cours. Il proposa donc de l'accréditer en qualité de nonce à Paris, afin de mieux ménager l'amour-propre du roi de France et des évêques français. Mais Louis XIV, ayant bientôt appris par le chancelier que l'évêque de Grenoble n'approuvait pas la Régale, écarta son intervention, sous prétexte de ne pas blesser l'honneur du cardinal d'Estrées, *lorsque ce dernier avait lui-même supplié Le Camus d'accepter la proposition du Saint-Siége et de travailler avec lui à une pacification dont il désespérait !* Episode curieux, dont M. Gérin (pp. 129 et suiv.) donne toutes les pièces authentiques et inédites, c'est-à-dire la correspondance échangée à cette occasion entre l'évêque de Grenoble et le chancelier, et dont M. l'abbé Loyson essaye en vain de dénaturer le sens et d'atténuer la portée dans son chapitre intitulé : *Intrigues diplomatiques* (pp. 200 et suiv.).

Suivant lui,—tactique invariable sous sa plume comme sous la plume ou sur les lèvres de tous les opposants au Saint-Siége, — Innocent XI, dans l'envoi de ses brefs au roi, particulièrement du dernier, dans ses rapports avec le cardinal d'Estrées, était entraîné par son entourage, par son secrétaire Favoriti, plutôt qu'il n'agissait de lui-même ; dans les négociations relatives à l'ambassade secrète et à la nonciature publique de l'évêque de Grenoble, substitué ainsi au cardinal d'abord désiré, il n'usait que de moyens dilatoires, que d'habileté pour obtenir ce que le roi lui refusait ; et même, dans le besoin de se venger de l'ambassadeur dont tout le crime était de s'être conformé à ses instructions, il se jouait de lui et le faisait tomber dans un piége. Mais M. l'abbé Loyson oublie ou néglige de dire que les moyens dilatoires et évasifs étaient à l'usage du seul Louis XIV,

Digitized by Google

qui avait retardé le plus possible le départ du cardinal, qui l'avait envoyé sans désir sincère de conciliation, puisque défense lui était faite de céder le moindre point des prétentions les plus injustes ; il oublie ou néglige de dire que le pape, heureux d'abord de l'envoi du cardinal, puis justement froissé d'instructions qui lui liraient les mains, continua de le bien traiter, loin de songer à la vengeance ; que s'il eut la pensée de lui substituer l'évêque de Grenoble, ce ne fut pas piége de sa part, puisque d'Estrées s'en était ouvert le premier à l'évêque, ni procédé insidieux pour arracher des concessions au roi, mais nouvelle voie essayée pour arriver à un accord. Dans tout ce chapitre de M. l'abbé Loyson, à travers toutes ses pièces et tous ses commentaires, impossible de voir cabale, intrigue, politique italienne, qui aurait indisposé et confirmé dans son obstination la cour de Versailles, et irrité d'avance l'Assemblée de 1682 de manière à la pousser à des extrémités fâcheuses ; on n'y voit que la sage temporisation et la bienveillante longanimité du pape, qui essayait de tous les moyens et de tous les hommes pour amener Louis XIV au respect des droits de l'Église. Il est vrai qu'à la fin le pape fut poussé à bout par tant d'actes attentatoires à son autorité et à son honneur, et surtout par les actes de la *Petite Assemblée*.

Dans sa dernière lettre à l'évêque de Grenoble, le chancelier écrivait : « Vous verrez au premier jour la résolution de l'Assemblée du clergé, qui pourra être la semence d'une autre plus nombreuse. » C'était ce qu'on appelle dans l'histoire la Petite Assemblée, semence ou ébauche de l'Assemblée de 1682. Assemblée sans la moindre autorité, et en quelque sorte fortuite, puisqu'elle se composa d'évêques qu'avait attirés à Paris, non le service de l'Eglise, mais une charge de cour et le soin de leurs affaires, de leurs plaisirs ou de leur ambition. Mais ici le hasard servait bien ; car il était évident que ces évêques, infidèles à la résidence et à leurs devoirs, seraient fidèles à la volonté du roi ; et, d'ailleurs, aucun d'eux n'ayant un droit, par élection ou autrement, de faire partie de l'Assemblée, il était facile de se débarrasser des moins complaisants en les renvoyant dans leurs diocèses.

On comprend donc que la Petite Assemblée ait été frappée immédiatement par des plaisanteries pires en France que des censures, plaisanteries dont on entend l'écho dans les lettres

Digitized by Google

de Mme de Sévigné et dans l'épigramme de Racine. De cette Assemblée, comme de l'Assemblée de 1682, M. l'abbé Loyson (p. 108) veut voir l'origine « dans l'initiative et non dans le servilisme de l'épiscopat. » Et la preuve? Une note de Fleury, disant que « l'archevêque de Reims, appuyé par son père, en parlait au roi ! » L'archevêque de Reims, le frère de Louvois, le fils du chancelier, représentant l'épiscopat ! C'est l'archevêque de Reims, en effet, d'accord avec l'archevêque de Paris, dans le palais duquel se tint l'Assemblée, qui en eut l'idée, ou plutôt le roi seul, qui avait besoin d'une *manifestation* de son clergé contre le pape; c'est l'archevêque de Reims qui, dès le commencement de 1681, dans une lettre à Louvois, en minuta le programme, consistant à tout mettre au *service du roi*, et à effrayer le pape par la menace d'un concile national, dont on n'abandonnerait le projet que si le pape cédait; auquel cas, « Sa Majesté pourrait mettre au pape, en ligne de compte, la bonté qu'elle aurait d'empêcher ce concile, et le soin qu'elle aurait pris d'apaiser les prélats de son royaume *sur les prétendues entreprises de la cour de Rome !* » Après le programme, nous lisons en quelque sorte le procès-verbal anticipé de la même assemblée dans d'autres lettres, de mars et de mai, du même archevêque à son frère et au cardinal d'Estrées, révoltantes d'insultes contre le pape et de servilisme envers le roi[1]. Quant au procès-verbal proprement dit, au lieu de l'aller chercher dans les *Actes du Clergé*, on se peut contenter du résumé de Fleury, constatant que sur tous les points en litige, Régale, Charonne, Pamiers, etc., on donna raison au roi contre le pape.

Mal à l'aise sur le terrain des faits et des idées, M. l'abbé Loyson, réduit quelquefois en ce cas à de futiles et injustes querelles de points et de virgules (p. 140), essaye de s'en tirer en chicanant M. Gérin sur une omission insignifiante, sur un prétendu anachronisme de citation, sur une nuance imperceptible et ne faisant rien au sens entre une traduction et un texte, sur une erreur relative au nombre et à l'intervalle des séances de l'Assemblée, comme si, quels qu'aient été cet intervalle et ce nombre, il n'était pas prouvé que tout, réunion, interruption et actes, se fit par la volonté du roi ! Puis, encouragé par ce premier succès, il se hasarde à défendre les membres de

[1] *Recherches*, pp. 139 et suivantes.

Digitized by Google

l'Assemblée. Sur la Régale, l'archevêque de Reims n'a-t-il pas avoué que c'était une *servitude?* — Alors, pourquoi s'y soumettre? — Sur Charonne, n'a-t-il pas déclaré qu'il n'entrait en rien dans l'examen de la procédure de l'archevêque de Paris, dont ni lui ni ses confrères n'étaient les juges? — Etaient-ils donc les juges du pape, et devaient-ils, sans entrer au fond, où le pape avait un droit certain, le condamner sur une question de forme très-douteuse? Car était-il démontré que son intervention dans cette affaire, comme dans celle de la Régale, portât atteinte au concordat, et qu'elle ne fût pas justifiée par le droit qui lui réserve les causes dites majeures? Et, en cas de doute, qui devait prononcer, des évêques ou de lui? Enfin, quoi qu'en dise M. Loyson, n'était-ce pas vraiment manquer de respect à ses censures, que d'ordonner à un Gerbais de publier une seconde édition d'un livre condamné à Rome, même en lui prescrivant quelques corrections [1]?

Les contemporains écrivirent et parlèrent plus juste, soit l'anonyme dont M. Gérin (p. 145) cite des passages si remarquables, soit l'évêque de Grenoble dans une lettre et un mémoire adressés, le 30 mai 1681, au chancelier Le Tellier, qui renferment la discussion et, par conséquent, la condamnation la plus péremptoire de tous les actes de la Petite Assemblée; qui renferment aussi des conseils et des règles de conduite malheureusement dédaignés alors par les ministres du roi, et — il faut l'ajouter, — certaines concessions apparentes aux doctrines gallicanes dont M. l'abbé Loyson abusera (p. 317), mais qu'il est facile de ramener à la vérité des principes, en n'y voyant, comme on le doit faire, qu'un sacrifice poli et obligé aux idées du correspondant [2]. D'ailleurs, — et c'est ce qui sauve tout, — l'évêque ajoutait que rien ne se pouvait faire que du consentement du pape, auquel appartenait un droit de concession que les évêques n'avaient pas. Je ne citerai de son Mémoire qu'un seul passage, au sujet de l'affaire de la Régale, la plus importante de toutes; passage qui détruit le principal argument des défenseurs du droit prétendu de Louis XIV : « Je n'ai jamais pu me convaincre que le Roi eût un droit de Régale universelle attaché à sa couronne et sur tous les évêchés

[1] M. l'abbé Loyson, pp. 108-118.
[2] *Recherches*, pp. 149 et suivantes.

Digitized by Google

de son royaume; et j'ai des preuves démonstratives qu'il n'en a jamais eu ni exercé sur le diocèse de Grenoble. Je ne puis non plus ni convenir que la déclaration de 1673 ait été donnée ensuite d'un jugement contradictoire, puisque jamais nous n'avons été sommés de dire nos raisons ni de produire nos titres, et que jamais je n'en ai produit aucun en faveur de ce diocèse, n'ayant pas su qu'on traitât de cette affaire au Conseil qu'après que la déclaration du Roi a été imprimée. »

V. Convocation de l'Assemblée de 1682. — Élections. — La petite Assemblée s'était séparée en demandant au roi, — sur la demande du roi! — un concile national ou une assemblée générale du clergé. Il était impossible de convoquer un concile national, où auraient dû être appelés tous les évêques de France, et appelés avec l'assentiment du pape. Or, c'était contre le pape qu'on songeait à agir, et on ne voulait appeler que des prélats choisis et complaisants. Sans être impossible, une assemblée générale présentait des difficultés d'une autre nature, parce que ces sortes d'assemblées, reconnues et régies par les lois de l'État, n'avaient qu'un objet temporel; or, on prétendait, contre toutes les règles de la compétence, faire délibérer celle-ci sur des « matières purement spirituelles; » si bien que, par une violation nouvelle de tous les usages, on dut réduire les députés du second ordre à la voix consultative. Mais Louis XIV qui, dès longtemps, avait façonné son clergé à lui obéir, passa par-dessus tout. Il régla lui-même la nature de l'assemblée, qu'il fit appeler « Assemblée générale extraordinaire représentant le concile national; » lui-même il en désigna les membres, et encore, pour laisser aux votes le moins de liberté possible, il fit rédiger un modèle de procuration, sorte de mandat impératif que toutes les assemblés provinciales furent forcées de donner à leurs députés. Il distingua, de plus, entre les provinces, et aux provinces récemment annexées, pays d'obédience, où régnaient d'autres maximes, il enjoignit, sous prétexte de gagner du temps, de ne nommer que des ecclésiastiques pourvus par lui de bénéfices, redoutant le vote des autres. Quant à la procuration, dont il avait fait dresser le projet, sous la dictée de l'archevêque de Paris, par un commissaire de la *Petite Assemblée*, il recommanda, par l'intermédiaire de Colbert, de cacher la part qu'il y avait, se réservant de donner des ordres de bouche aux

Digitized by Google

agents du clergé, ou par écrit aux intendants des provinces, pour qu'on n'*y changeât rien*.

Or, cette procuration, qui, à en croire M. Loyson, laissait encore, après de tels ordres et de telles défenses, une « liberté entière » aux assemblées provinciales, contenait expressément la condamnation anticipée du pape, non-seulement sur les points en litige, mais encore sur toute autre matière, sans qu'il fût besoin d'un mandement plus spécial. Simple programme des questions à traiter, dit encore M. Loyson (p. 137); oui, mais on disait dans quel sens elles devaient être décidées!

On voulut prévenir les réclamations du second ordre, qui pouvait être blessé du procédé sans loyauté ni franchise qui lui ôtait la voix délibérative ; car, d'un côté, pour l'en priver, on donnait à l'Assemblée un caractère conciliaire ; et, de l'autre, pour échapper aux cas de nullité qui sortaient de la violation de toutes les règles des conciles, on l'appelait Assemblée du clergé, où il devait avoir droit de suffrage, ajoutât-on Assemblée *extraordinaire*. Pour empêcher qu'il soulevât dans les provinces des discussions embarrassantes, on s'empressa de créer un précédent, qu'on imposa, comme exemple et comme règle, à tous les métropolitains. L'archevêque de Reims convoqua sans retard son assemblée provinciale à Senlis ; le clergé du second ordre protesta : sa voix fut étouffée, et la procuration acceptée. Un procès-verbal fut aussitôt rédigé, et transmis au roi, qui en fit adresser des copies à tous les intendants du royaume, avec ordre de se servir en même cas « du même expédient. » Quel expédient? demande M. Loyson (p. 133). Qu'importe qu'on ne le puisse dire, lorqu'on sait certainement qu'il y en eut un? Qu'importe encore que Le Tellier n'ait pas assisté à l'Assemblée de Senlis, s'il s'y est fait remplacer par un vicaire fidèle; si, comme on l'avoue, il n'est pas resté « spectateur indifférent et inactif, » et a exercé de loin sur sa province la même influence?

Le choix des députés fut imposé comme la procuration. Colbert écrivit de toutes parts pour désigner ceux qui pouvaient « servir plus utilement, » ou ceux que le roi *désirait* ou *ordonnait* qu'on nommât. Expressions claires et démontrant à quiconque sait voir et entendre la pression de la cour sur les électeurs. M. Loyson seul ne peut ni voir ni entendre. « Style du temps, » répète-t-il, qui ne suppose pas plus de servilisme que

Digitized by Google

d'ingérence despotique (p. 187)! Et encore : « Ne sait-on pas que, sous Louis XIV, dire que l'on obéissait aux ordres de quelqu'un, et surtout aux ordres du roi, était une de ces formules dont les gens bien élevés, jusque dans notre siècle, n'ont pas perdu l'usage, sans croire faire acte de servilisme, ni même, à proprement parler, d'obéissance (p. 177)? » Avec cela, on peut tout défendre et tout excuser!

Non, les élections ne furent pas libres, ou elles ne furent libres qu'en ce sens que presque toutes les provinces, façonnées dès longtemps à l'obéissance, se conformèrent aux volontés de la cour avec une spontanéité malheureuse, ou qu'on évita de désigner les évêques moins *faciles*, suivant l'expression de Daniel de Cosnac, et de la part desquels on redoutait quelque opposition, par exemple l'archevêque de Lyon, Villeroy, prélat peu commode et qui s'était déclaré d'avance contre l'Assemblée.

Deux provinces seules résistèrent, deux provinces d'obédience, où régnait encore la vraie discipline de l'Église : la province de Besançon et la province d'Aix. Au lieu de cette dernière, M. Gérin avait dit d'abord la province de Cambrai, et M. Loyson l'en gourmande avec hauteur (p. 135), ajoutant que « la vraie discipline de l'Église » n'avait que faire ici, vu que « les assemblées du clergé étaient une institution particulière à la France, dont la police ne pouvait, par conséquent, relever de la discipline générale de l'Église. » Mais il oublie qu'il ne s'agissait pas d'une Assemblée ordinaire, relevant en en effet de la police de l'État; qu'il s'agissait d'une Assemblée extraordinaire et *conciliaire*, soumise au seul droit ecclésiastique. Et quant à l'erreur relative à Cambrai, qu'il ne se hâte pas de triompher; car s'il y a erreur de fait, il n'y a pas erreur de raisonnement et de principe, Aix, comme Cambrai, étant à cette époque pays d'obédience, non compris dans le concordat.

Aix donc résista par l'organe de son *saint archevêque*, comme Mme de Sévigné appelle toujours le cardinal Grimaldi. M. Gérin, qui a réussi, depuis sa première édition, à rassembler presque au complet le dossier électoral de cette province, lui consacre avec raison un chapitre tout entier, car il y a là des éclaircissements précieux, non-seulement sur la convocation de l'Assemblée, mais sur sa compétence et sur le fond des questions qu'elle prétendait traiter. En réunissant seulement les

Digitized by Google

lettres et mémoires de Grimaldi aux lettres et mémoires de Le Camus, on a autant et plus sur ce sujet, au double point de vue historique et théologique, que dans beaucoup de gros livres, y compris celui de M. l'abbé Loyson.

A peine Grimaldi avait-il reçu la lettre des Agents du clergé l'invitant à convoquer son assemblée provinciale, qu'il écrivit au chancelier, le 1er juillet 1681, pour s'y refuser, objectant, d'une part, que l'Assemblée projetée, n'étant pas un concile national, n'avait rien de canonique, et que, loin de pacifier les choses, elle augmenterait la division; d'autre part, que des évêques ne pouvaient se conformer au modèle de procuration sans violer le serment de leur sacre, puisqu'on y condamnait ouvertement le pape et qu'on donnait pouvoir d'agir contre lui. Le Tellier lui ayant répondu également deux choses : l'une, qu'on ne présumait pas que Son Éminence voulût abandonner les libertés de l'Église gallicane; l'autre, que le pape avait fait entendre qu'il préférait une assemblée du clergé à un concile national. « Les véritables libertés, » à la bonne heure, répliqua Grimaldi; et, quant à la préférence du pape, « il serait bon qu'elle fût notifiée aux prélats; » — ce qu'on ne fit pas, et pour cause! Et, en même temps, Grimaldi envoyait un long Mémoire à l'appui des principes énoncés dans sa première lettre et en justification de son refus persévérant; il y établissait, de plus, que le droit de Régale était un droit spirituel; que nos rois, sur ce point, avaient acquiescé pendant quatre cents ans à l'ordonnance du concile de Lyon; et, enfin, que les évêques, en droit, n'avaient pu reconnaître la juridiction du Conseil, et qu'en fait, ils ne l'avaient pas reconnue.

Aussitôt que ces pièces furent arrivées à la cour, deux réponses en partirent : l'une du roi, au cardinal, lui ordonnant de convoquer son assemblée, « toutes considérations cessantes; » l'autre, de Colbert à Morant, intendant de Provence, lui enjoignant de déclarer à Grimaldi que l'intention du roi était de laisser une liberté entière tant pour le choix des députés que pour le modèle de procuration, et, en cas de refus obstiné du cardinal, de remettre à l'évêque de Riez, le plus ancien de la province, un ordre du roi de concerter avec ses provinciaux le jour des élections, et, toutefois, de concerter, lui, Morant, « comme de lui-même, avec M. de Riez, la manière dont il se devait conduire. » *Comme de lui-même!* mais, en réalité, con-

Digitized by Google

formément au *Mémoire instructif*, joint à la lettre! Et parce qu'il était toujours plus agréable au roi que l'assemblée se fît sous l'autorité de Grimaldi, Colbert, en cas d'obéissance du cardinal, ajoutait, par une évidente contradiction : « Observez qu'il ne faut point lui parler ni de la nomination des députés, ni du projet de procuration, mais seulement en communiquer avec les évêques de la province et *les porter à faire ce que vous savez être des intentions de Sa Majesté sur ce sujet.* »

Le *Mémoire instructif* prescrivait, au cas du refus de Grimaldi, de lui faire les trois sommations d'usage, et de passer outre. Pour n'en pas venir à cette extrémité, on employa tous les moyens et tous les hommes. Le même jour, Colbert écrivit aux évêques, et le roi dépêcha le nouvel évêque de Fréjus, Luc Daquin, fils et frère de ses médecins, porteur d'une autre lettre de Colbert, ordonnant à Morant de s'entendre avec lui. Le même jour encore, le chancelier, pour vaincre la résistance du cardinal, lui promettait que l'Assemblée projetée « ne jugerait pas l'affaire de la Régale, » et lui donnait l'assurance formelle que les électeurs de sa province auraient « entière liberté de dire leurs sentiments, d'exprimer, selon qu'ils le jugeraient à propos, le pouvoir qu'ils donneraient à leurs députés. » Sur cet engagement trompeur, le vieux Grimaldi, âgé alors de 84 ans, convoqua son Assemblée, à laquelle il présenta une procuration conforme à son Mémoire. On le laissa faire. Mais, dès que les députés désignés par la cour eurent été nommés, on offrit à sa signature une autre procuration, conforme au modèle envoyé de Paris, et concertée, suivant les instructions de Colbert à Morant, avec les évêques de la province. Il refusa de signer, mais qu'importait ?

II

De pareilles élections, que pouvait-il sortir, et qu'en sortit-il ? « Jamais, a dit le fameux gallican Dupin, aucune assemblée n'offrit un plus grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques recommandables par leurs vertus et leurs lumières. » Et le cardinal de Bausset avait dit avant lui que l'Assemblée de 1682 fut l'élite de tout ce que l'Eglise gallicane comptait

Digitized by Google

alors de plus pieux, de plus savant, de plus éclairé. Il faut encore prendre ces phrases presque à rebours, si l'on veut avoir la vérité sur la composition de l'Assemblée de 1682. M. Gérin, en trois curieux chapitres, en a fait le dénombrement et l'appréciation, et il l'a fait avec toute sorte de lettres et de pièces inédites à l'appui, en sorte que nous sommes bien sûrs d'en avoir l'*image* ou le *blason*, comme aurait dit l'espion de Colbert. Faisons ce *dénombrement* avec lui; après quoi, nous verrons les *actes* de l'Assemblée.

I. Dénombrement de l'Assemblée de 1682. — Et d'abord les deux présidents, l'archevêque de Paris et l'archevêque de Reims. — L'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, à qui on sacrifia tous les droits supérieurs pour lui assurer la présidence de l'Assemblée, tant on était sûr que ce *Pape d'en deçà des monts*, comme disait son secrétaire Le Gendre, mettrait le *Pape d'au delà* sous les pieds du roi et des ministres, dont, a dit Bossuet lui-même, « il suivait à l'aveugle les volontés comme un valet. » Il faut voir son portrait dans Saint-Simon, dont M. Gérin (p. 215) n'a pourtant cité que les traits les plus favorables, et M. Loyson (p. 263) a, par conséquent, bien tort de lui en faire un crime. Dès 1653, créature de Mazarin, il avait réclamé, pour prix de ses services, une de ces quatre choses : une place au Conseil, l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, la grande aumônerie, ou la promesse d'une présentation pour le cardinalat; ce que M. Loyson (p. 263) répète, cherchant à le nier, d'une façon plus explicite, et en déshonorant un autre prélat qu'il mêle à la négociation, l'évêque de Conserans. Harlay avait donné d'autres gages en s'élevant contre le pouvoir du pape, même dans la canonisation de saints; en l'insultant dans la personne de son représentant à la cour de Louis XIV; en soutenant, par contre, au prix de grasses récompenses, les usurpations du roi et de ses ministres sur le spirituel, « avec une prostitution scandaleuse, » a dit Le Tellier lui-même. Homme, de tout temps et jusqu'à la fin, de mœurs déplorables, dont « deux petites bagatelles seulement, » suivant la spirituelle expression de Mme de Coulanges, rendirent l'oraison funèbre difficile : « la vie et la mort. »

Immédiatement après lui, le brillant Charles-Maurice Le Tellier, pourvu de ses premiers bénéfices à l'âge de six ans, prêtre avec dispense à l'âge de vingt-deux, et archevêque de

Digitized by Google

Reims à moins de vingt-six ; « fortune prodigieuse, a dit Saint-Simon, qui surprit jusqu'à sa famille et jusqu'à lui-même, » bien qu'il ait essayé de monter plus haut encore, au cardinalat. Entre sa prêtrise et sa prélature, en 1667, il était allé à Rome, où il avait reçu un accueil qui lui faisait dire, dans des lettres curieuses à son père le chancelier : « Cela ne se peut, en vérité, pas exprimer, et cela est à un point que, quand je me réveille tous les matins, j'ai de la peine à croire que ce que je vois tous les jours soit vrai. » Même au temps de son séjour à Rome, et surtout plus tard, il ne se montra pas plus reconnaissant ni respectueux envers le pape, moins encore envers son pouvoir, qu'il ne reconnaissait que pour lui arracher des dispenses, des bulles, des indults, des faveurs de toute sorte. Il flattait les Jésuites, dont il croyait l'amitié utile à sa fortune ; mais il les détestait, quoiqu'il n'eût que du bien à dire de tous ceux qu'il rencontrait. Un cardinal lui témoignait-il de l'intérêt, il jugeait que c'était un homme qui voulait se vendre à Louis XIV, et il proposait le marché à son père. Le pape lui parlait-il avec confiance de certains actes de l'archevêque de Paris, il trouvait étrange que le pape se mêlat de la conduite d'un évêque français. Mais il prenait feu sitôt que le Saint-Siége lui faisait espérer une faveur : « Voilà, s'écriait-il, ce qui serait d'une grande utilité et une grande fortune pour moi ! » Nommé archevêque, il inaugura son entrée en fonctions par un acte de mépris pour l'autorité pontificale qui scandalisa Harlay lui-même. Il ne cessa pas néanmoins d'implorer les grâces du pape, qui ne se lassa pas de les lui prodiguer ; et, pour les obtenir plus sûrement, il flattait non-seulement le pape, mais le secrétaire Favoriti, si odieux aux flatteurs de Louis XIV pour avoir rédigé les admirables brefs sur la Régale. Et, dans le même temps, et de la même plume, il écrivait le rapport de la Petite Assemblée, véritable déclaration de guerre contre le pape[1].

Au-dessous des deux présidents, les métropolitains : Rouxel de Médavy, ancien client de Colbert, et bientôt uni plus étroitement, par un mariage de famille, au ministre qui se faisait un système et un jeu de dépouiller l'Eglise, mais au profit des siens, enfants des deux sexes, frères et sœurs, qu'il gorgea

[1] Voir encore, sur Le Tellier, l'*appendice*.

Digitized by Google

de bénéfices, tout en s'en réservant pour six cent mille livres de rente; qui avait un parti pris d'humilier le pape, et qui, pour arracher au pape des grâces et des *gratis*, lui prodiguait les plus vives protestations de dévouement, de soumission et de respect, au moment même où il lui faisait, dans le conseil du roi, une guerre acharnée, et cela jusqu'à la veille de l'Assemblée où il voulait l'achever!

A côté de l'archevêque de Rouen, son coadjuteur, le fils même du ministre, Nicolas Colbert, surnuméraire dans la députation de la province, qui avait déjà ses deux représentants titulaires, mais admis à suppléer son archevêque en cas d'absence ou d'empêchement; faveur, dit le procès-verbal, accordée à M. le Coadjuteur « sans conséquence, à cause de son rare mérite *et du nom qu'il portait* ; » mots qui, en dépit de M. l'abbé Loyson (p. 253), donnent le sens et la portée d'une exception évidemment imposée par ordre. Du reste, bien digne d'une telle faveur, ce Nicolas Colbert, comblé lui aussi des grâces du pape et rebelle au pape; fastueux, joueur, galant, ami de la bonne chère, et défenseur contre Rome du rigorisme janséniste!

Un autre métropolitain, Phelippeaux de La Vrillière, archevêque de Bourges, fils et frère de secrétaires d'Etat, et, comme les précédents, chargé de bénéfices. — Brulart de Genlis, archevêque d'Embrun, d'une courtisanerie proverbiale, avec une réputation plus convenable à un général qu'à un évêque. — D'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, toute sa vie et dans toutes ses fonctions, auditeur de Rote ou évêque, serviteur de Colbert, et qui, plénipotentiaire au traité de Pise, avait prouvé qu'entre le pape et le roi son choix était fait. — Serroni, premier archevêque d'Albi, également créature de Mazarin et de Colbert, de mœurs au moins douteuses, mais d'une servilité qui ne l'était pas pour tous les ordres de la cour. — Enfin, Jacques-Théodore de Bryas, prédécesseur de Fénelon sur le siége de Cambrai, le seul, — avec l'archevêque de Besançon, empêché de venir à Paris par ses seules infirmités, dit M. Loyson (p. 286) après le procès-verbal, mais, en réalité, parce qu'il était en lutte avec le roi et que sa présence à l'Assemblée aurait déplu à tout le monde, — le seul qui n'avait pas subi, comme appartenant à une province récemment unie à la France, la contagion de la cour; le seul aussi

Digitized by Google

qui, par principe et par vertu, s'opposa aux Quatre Articles, et qui ne donna sa signature qu'après l'assurance trompeuse que la Déclaration ne devait pas porter atteinte à la liberté des opinions.

M. l'abbé Loyson (pp. 287 et suiv.) ne conteste pas la vertu de Bryas, à laquelle Saint-Simon rend un hommage si éclatant, mais il fait à M. Gérin le reproche habituel d'avoir tronqué le texte et retranché cette phrase finale de Saint-Simon : « Il avait une grande, bonne et fort longue table tous les jours ; il l'aimait fort et en faisait grand usage, et en bonne compagnie, et à la flamande, mais sans excès. » Ah ! s'écrie M. Loyson, s'il s'était agi d'un gallican, comme M. Gérin eût conservé cette phrase, et Bryas « n'aurait plus été qu'un viveur ! » Mais M. Gérin n'a supprimé la phrase que parce qu'elle faisait double emploi avec cette phrase équivalente de Pellisson, qu'il avait transcrite : « Donne à dîner à qui veut en vaisselle d'étain fort nette, et de bonnes viandes, mais sans aucun excès, etc. » Quel danger de faire passer Bryas pour un viveur, en reproduisant la phrase de Saint-Simon, qui se poursuit et se termine ainsi : « Se levait de table souvent pour le moindre du peuple qui l'envoyait chercher pour se confesser à lui ou pour recevoir sa bénédiction et mourir entre ses bras, dont il s'acquittait en vrai apôtre ! » Singulier *homo vorax et potator vini !* Absolument comme Celui à qui les Pharisiens jetèrent cette insulte !

Quant à son accession finale aux Quatre Articles, il est vrai que le procès-verbal consigne ces mots de lui : « Qu'ayant été nourri dans des maximes opposées à celles de l'Église de France, il n'avait pas cru d'abord pouvoir être de l'avis commun ; mais qu'il était obligé de dire qu'il avait été convaincu de la force de la vérité établie par M. l'évêque de Tournai et par MM. les Commissaires, et qu'il était maintenant bien persuadé que leur sentiment était le meilleur ; qu'il y entrait d'autant plus volontiers qu'on ne prétendait pas en faire une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion. » C'est à peu près ce qu'avait dit M. Gérin, et M. Loyson est obligé d'avouer qu'il *y a du vrai* dans ce qu'a dit son adversaire. Oui, il est vrai que Bryas seul fit d'abord opposition ; que seul il fit des réserves qui durent être consignées au procès-verbal, unique protestation permise dans la circonstance, et qu'il ne

Digitized by Google

consentit à signer que ce qu'on lui présentait simplement comme une opinion, au moment où on sollicitait l'édit qui allait en prescrire l'enseignement dans toutes les écoles de théologie du royaume !

Et maintenant les vingt-six évêques, presque tous scandaleusement chargés de bénéfices, tous à la dévotion de la cour. La province de Toulouse, dont faisait partie le diocèse de Pamiers, berceau des troubles de la Régale, n'avait pu décemment envoyer son métropolitain, tyran de ses inférieurs et révolté contre le pape. Mais, sous l'inspiration de l'archevêque, elle avait député deux suffragants qui ne valaient pas mieux : l'évêque de Montauban, un cousin de Colbert, et l'évêque de Lavaur, Legout de la Berchère. La province de Sens, qui avait pour métropolitain le frère de l'archevêque de Toulouse, députa des évêques aussi disposés pour le roi contre le Saint-Siége : André Colbert, un autre cousin du ministre, et François de Chavigny, prélat mondain, fils du secrétaire d'État et petit-fils du surintendant des finances.

L'archevêque de Cambrai était accompagné de son suffragant de Tournai, qui lui ressemblait peu : Gilbert de Choiseul, un des soutiens du jansénisme contre le pape, dont la disposition était de tout sacrifier « pour obéir aux moindres ordres du roi, » et dont nous verrons le rôle comme rapporteur de la Commission des Quatre Articles. Dans cette Commission, il eut pour collègues Antoine de Noailles, évêque de Châlons, le futur archevêque de Paris, surtout célèbre par sa faiblesse ; Sébastien de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, la « linotte mitrée » de Mme de Choisy, qui, renonçant à son titre et à ses fonctions de *defensor civitatis*, se changeait presque en vautour pour approuver, provoquer même les rigueurs de la cour contre certains excès de la Bretagne, condamnables sans doute, mais provoqués eux-mêmes, et qui, âgé de soixante ans, inaugurait les États de cette pauvre province, non par les prières des Quarante-Heures, raconte Mme de Sévigné, mais par un bal à toutes les dames et un grand souper, ce qui fut un scandale public ; Alphonse de Valbelle, successeur de Pavillon, le *freluquet* de Mme de Sévigné, qui défendait d'avoir aucun commerce avec le nonce du pape, attendu que nous avions à nous plaindre de cette cour, mais qui, courtisan adulateur et toujours hors de son diocèse, soupait chez les dames et allait

Digitized by Google

à l'Opéra. Valbelle avait été désigné, avec Charles de Pradel, évêque de Montpellier, au choix des suffragants de Narbonne par l'archevêque Bonzy, qui consultait le bon plaisir du roi plutôt que l'intérêt de l'Église.

Venaient ensuite l'évêque de Glandèves, Léon de Bacoué, étroitement lié avec Serroni, et quatre évêques de grande famille, fort en faveur auprès du roi : Gabriel de Froulai, évêque d'Avranches, et Henri de Laval, évêque de La Rochelle, choisis parce qu'on estimait qu'ils pourraient « servir plus utilement qu'aucun autre ; » Jean de Vintimille du Luc, évêque de Toulon, et Jean-Baptiste d'Étampes, promu d'abord à l'évêché de Perpignan, qu'il ne daigna pas visiter pendant cinq ans, comme trop éloigné de sa famille, et ensuite à l'évêché de Marseille, que le mondain prélat daigna accepter comme deux fois plus riche, quoique non moins éloigné ; l'un et l'autre nommés par la province d'Arles, à l'instigation du métropolitain Adhémar de Grignan, dont la toute-puissante famille payait en services les faveurs du ministère ; tous deux renforcés de l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, si connu, surtout depuis la publication de ses *Mémories*, par son esprit et ses intrigues, qui accepta la députation comme condition imposée de sa rentrée en faveur, qui fut élu, dit-il lui-même, parce que l'archevêque de Paris avait répondu aux premières *difficultés* du roi en se faisant fort de le rendre *facile*, opposition de mots d'où, malgré M. Loyson (p. 191), ressort l'interprétation du dernier dans le sens de facilité de conscience, et qui, en effet, secrétaire de Harlay, « était regardé, dit l'abbé Le Gendre, comme un des espions de M. de Paris et comme un enfant perdu, dont cet habile président se servait dans les occasions pour brusquer une affaire qu'il n'avait pas osé proposer. »

Les deux prélats députés par la province de Lyon au défaut de Villeroy, qui, en qualité de primat des Gaules, aurait disputé la présidence à Harlay, furent Roquette, évêque d'Autun, le type, dit-on, du Tartufe de Molière, lui aussi révolté contre le Saint-Siége et tyran de son diocèse, et naturellement ardent défenseur des *libertés gallicanes;* Armand de Simiane, évêque de Langres, qui « n'avait rien de mauvais, dit Saint-Simon, même pour les mœurs, mais n'était pas fait pour être évêque. »

A la suite des meneurs, se mirent docilement : Pierre du Laurent, évêque de Belley, à qui un *petit évêché* et *beaucoup*

Digitized by Google

de prieurés payèrent les services qu'il avait rendus, comme grand vicaire de Cluny, pour aider la cour à dominer l'ordre entier de ce nom ; Humbert Ancelin, évêque de Tulle, et Luc Daquin, évêque de Fréjus, l'un fils de la nourrice, l'autre frère du premier médecin de Louis XIV ; Nicolas de Valavoir, évêque de Riez, nous l'avons vu aux élections d'Aix, du dévouement le plus sûr ; François de Piancour, évêque de Mende, un ami de Harlay ; Guillaume d'Ortie, évêque de Bazas, et Gabriel de Saint-Estève, évêque de Conserans, tous deux désignés aux élections d'Auch par lettre de cachet ; enfin, François du Saillant, un ancien capitaine de cavalerie habitué à la consigne.

Il était moins important, mais important encore de bien choisir les députés du second ordre. Malgré la décision de la Petite Assemblée, malgré le précédent de Senlis, envoyé à tous les métropolitains comme exemple à suivre, on pouvait craindre encore des plaintes contre la privation de voix délibérative. Et, en effet, dans les commencements mêmes de l'Assemblée, des réclamations durent arriver à Harlay, qui en prévint le renouvellement et les conséquences, a-t-on dit, au moyen d'intrigues simoniaques. C'est ce qui résulte d'une pièce alléguée par M. Gérin, discutée par M. Loyson (p. 259) avec de mauvaises chicanes, et sans qu'il puisse prouver, ni que M. Gérin se soit rendu coupable de *falsification*, ni que des contemporains n'aient pas cru Harlay coupable de simonie.

Même avec la simple voix consultative, les membres du second ordre pouvaient encore agir puissamment dans les séances générales et dans les commissions. On apporta donc grand soin à les choisir, et l'on viola toutes les règles et toutes les convenances pour imposer ce choix aux assemblées provinciales. Plusieurs, contrairement au droit, n'avaient même pas de bénéfices dans les provinces qui les devaient nommer, et y étaient totalement étrangers et inconnus. C'est, dit M. l'abbé Loyson (p. 241), que le clergé inférieur était alors dans un état moins satisfaisant, et qu'il fallait suppléer à la pénurie de certaines provinces par des emprunts à des provinces plus riches, et c'est tout ce qu'a voulu dire Louis XIV en recommandant « de faire choix, pour députés du second ordre, entre les plus considérables par leur piété, leur savoir et leur expérience. » Voilà pourquoi on expédia de Paris, pour les

Digitized by Google

imposer aux votes des provinces, des gens de doctrine suspecte, frappés même de censure, comme ce Gerbais que nous connaissons ! Voilà pourquoi on désigna ailleurs aux suffrages des gens de mœurs notoirement mauvaises, comme Maucroix, qui, de la même plume dont il rédigera, en qualité de secrétaire, les procès-verbaux de l'Assemblée, écrira à ses amis de province des lettres libertines, dignes d'être publiées avec les *Contes* de son ami La Fontaine ! Voilà pourquoi, enfin, on ne mit guère en avant que des ambitieux et des cupides, qui attendaient et obtinrent, en effet, évêchés ou bénéfices, comme leur part de butin dans l'odieuse guerre faite au pape ! Inutile d'énumérer tous ces tristes personnages ; de mettre à leur suite les agents du clergé, qui ne valaient pas mieux ; de couronner même, comme M. Gérin, ce *dénombrement* par les deux évêques chargés de défendre en cour de Rome l'assemblée et le gouvernement français, les cardinaux d'Estrées et de Forbin-Janson, dont il n'y aurait pas non plus, hélas ! d'éloge à faire.

> Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
> Sainte Église.....

s'écrie avec Racine M. Gérin (p. 301), après cette désolante revue ! « Voilà donc les évêques et les prêtres qui ont attaché leurs noms à la Déclaration de 1682 ! Est-il donc vrai qu'ils fussent les représentants ou seulement l'élite de la grande Église gallicane ? Si la réponse à cette question devait être affirmative, je me bornerais à gémir, et je n'aurais pas publié ce récit. Mais non, l'Église de France n'était pas là. » Et M. Gérin le prouve.

Il avait prouvé déjà que le gallicanisme ne pouvait revendiquer aucun des célèbres et saints personnages qui se rattachent à la grande régénération catholique dont le concile de Trente avait donné le signal : saint François de Sales et sainte Chantal, le cardinal de Bérulle et Mme Acarie, saint Vincent de Paul et saint François Régis, les PP. Eudes et Condren, M. Bourdoise et M. Olier, César de Bus et Claude Bernard, et tant d'autres hommes et femmes illustres, réguliers et séculiers, tous de doctrine et de conduite notoirement opposées à la Déclaration de 1682. Et malgré la stérilité commençante de l'Église de France à la fin du XVIIe siècle, il prouve encore que, même en dehors des ordres réguliers et des communau-

Digitized by Google

tés séculières, systématiquement mis à l'écart comme suspects à bon droit de sentiments romains, elle comptait bon nombre d'évêques et de prêtres qui auraient mieux soutenu son honneur et ses droits.

En résumé, dans l'Assemblée de 1682, un seul évêque de grande vertu, Bryas, de Cambrai; un seul évêque de grand talent, Bossuet, que nous mettrons dans un cadre à part, lorsque nous aurons dit les actes de l'Assemblée.

II. ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE 1682. — L'Assemblée se réunit pour la première fois le 1er octobre 1681, et quatre questions principales furent imposées à ses délibérations : la Régale, les affaires de Charonne et de Pamiers, et la déclaration sur la puissance ecclésiastique.

Pour la Régale, le cardinal d'Estrées et son théologien Dirois avaient envoyé de Rome le programme à suivre, programme sans franchise, et qui fut non-seulement rempli, mais dépassé. On y avouait nettement que le but à atteindre était de « remédier aux nouvelles entreprises de la cour de Rome; » et, pour y arriver plus sûrement, on prenait quelques précautions bien inutiles, quoi qu'en dise M. Loyson (p. 294), contre une Assemblée si évidemment préparée et façonnée au servilisme. Après avoir posé des principes qui soumettaient les droits de l'Eglise au bon plaisir du roi, qu'on déclarait seul interprète et seul juge du droit de Régale, on voulait faire exposer cela devant l'Assemblée par des commissaires royaux, et ne lui demander à elle-même, pour tout acte d'autorité, qu'un *Amen* servile, dans le dessein de fermer toute ouverture à l'intervention du Saint-Siége comme juge en dernier ressort des décisions épicopales. C'est M. l'abbé Loyson qui a la bonté de nous apprendre ces belles choses (p. 29 et suiv.), dont il ne paraît pas soupçonner la portée.

Ce plan fut suivi. Après un concert évident, avoué d'ailleurs par M. Loyson (p. 321), entre le roi et les deux présidents de l'Assemblée; après une commission nommée pour la forme et une discussion qui ne fit pas triompher, comme le dit M. Loyson (p. 326), la pensée ecclésiastique sur la pensée laïque, mais seulement sur la pensée de quelques royalistes plus royalistes que le roi, l'Assemblée, le 3 février 1682, donna à l'extension de la Régale un *Acte de consentement* « convenu d'avance, sans aucun doute, et qui n'en porte pas moins la marque non équi-

Digitized by Google

voque de son indépendance (p. 329) ! » Acte d'indépendance, un acte convenu et imposé ! un acte allant au delà de ce que l'ambassadeur avait osé espérer, puisqu'il se serait contenté d'un simple *acquiescement !* Il est juste d'ajouter que l'Assemblée, au mois précédent, avait obtenu de Louis XIV un édit par lequel il renonçait à la Régale spirituelle ; mais était-ce une compensation suffisante, et même une compensation ? Au fond, le roi cédait-il quelque chose, en renonçant à un droit spirituel qui ne lui appartenait pas ? Et les évêques ne cédaient-ils pas tout le *réel* disputé, en consentant à l'extension de la Régale temporelle à tout le royaume ? N'était-ce pas, du côté des évêques, un marché de dupe, et, de plus, un acte d'incompétence et de révolte, alors que le pape était saisi de l'affaire ?

Et ils osèrent lui demander, après coup, son approbation ! La pouvait-il donner ? Les procès-verbaux du clergé nous apprennent qu'il garda leur lettre trois jours sans l'ouvrir, et qu'il employa trois mois pour y répondre. Preuve au moins qu'il n'agit pas *ab irato*. D'ailleurs, trois mois bien employés, n'en fût-il sorti que sa belle et vigoureuse lettre du 11 avril 1682, qui dut faire monter le rouge au front des évêques susceptibles encore de rougir.

Dans l'affaire de Charonne, on prononça également contre le pape, sur des rapports déclarés *faux* par Fleury, et toujours après entente préalable avec le roi (22 avril 1682) ; dans celle de Pamiers, après même entente, on blâma *mal* l'évêque défunt, on loua *mal* l'archevêque de Toulouse, dit toujours Fleury, et on condamna plus mal encore la conduite du pape, justifiée par le célèbre abbé Renaudot, dans une curieuse note inédite, et par Antoine Arnauld lui-même. Le pape, ont-ils dit, était en droit de retenir la cause, véritablement *majeure*. Et, d'ailleurs, eût-il donné des commissaires sur les lieux, suivant le concordat, lequel de ces évêques de cour eût voulu se charger d'une commission qui lui pouvait attirer toute sorte de disgrâces, et qu'on aurait empêché d'aboutir ? « Hardis contre le pape seul, criait encore Arnauld aux évêques, parce que votre fortune ne dépend guère de lui [1] ! »

On lit en beaucoup de livres, copiés les uns sur les autres, que la Déclaration fut la réponse au bref d'Innocent XI. Or, dès

[1] *Recherches*, pp. 309 et suivantes.

Digitized by Google

le 24 novembre 1681, l'Assemblée était saisie du projet des Quatre Articles ; le 26, elle nommait la commission des *Six Articles de Sorbonne ;* le 19 mars 1682, elle souscrivait la Déclaration, et c'est le 11 avril seulement qu'Innocent XI lui adressa son bref ! Par conséquent, loin que la Déclaration ait été la reponse au bref, ce serait le bref plutôt, comme le remarque M. l'abbé Loyson (p. 375), qui aurait été, quoique sans mention explicite, la réponse à la Déclaration.

M. l'abbé Loyson, après avoir montré Colbert, auteur véritable de la Déclaration, vainqueur enfin de toutes les résistances, ajoute (p. 347) : « La politique française marchait dans une voie où le sentiment national la soutenait ; où le clergé, en qui ce sentiment raisonnait si fort, n'était point d'humeur à la renier ; où enfin l'Assemblée était appelée à couvrir l'honneur de la patrie par une déclaration de sa doctrine à la fois sincère et utile à un intérêt si sacré. L'opportunité de cette déclaration avait pu diviser les esprits. Une fois cette question préjudicielle résolue, il ne restait plus qu'à donner à la déclaration elle-même les deux caractères qui pouvaient en assurer l'autorité : la solennité et une sage modération. » Sentiment national, honneur, intérêt sacré de la patrie, voyez ce que cela devient quelques pages plus bas (p. 373), dans ces paroles du même auteur, jamais en reste de contradiction avec lui-même : « Les torts d'Innocent XI à l'égard de la France et de son épiscopat (c'est la question !) peuvent expliquer, mais non pas justifier celui d'une assemblée d'évêques proclamant *solennellement*, au milieu d'un conflit entre la puissance ecclésiastique et la puissance civile, une doctrine dont celle-ci pouvait abuser contre celle-là. On sortait en cela, non sans doute quant à la doctrine elle-même, mais quant à la conduite, de la *modération* dans laquelle la Faculté de théologie s'était soigneusement renfermée en 1663. A ce tort, l'Assemblée en ajouta un autre, etc. »

Sauf les torts prétendus d'Innocent XI, voilà qui est vrai. Ce qui est vrai encore, c'est qu'une certaine modération prévalut, dans une fraction de l'Assemblée, sur l'emportement de quelques-uns, qui voulaient l'entraîner jusqu'au schisme. M. Gérin a trouvé dans les papiers de Le Tellier, et il reproduit (p. 313) la plus grande partie d'un Mémoire anonyme, où l'on trouve, avec les sentiments de cette fraction

Digitized by Google

modérée, un aveu remarquable de l'antiquité et de l'universalité des maximes antigallicanes, que les violents voulaient frapper pourtant d'une censure théologique. Il a trouvé dans les papiers de Colbert, et il reproduit encore (p. 319) une pièce d'un auteur également inconnu, mais ayant évidemment vécu dans l'intimité de Renaudot, de Fleury, et peut-être de Bossuet, qui est la critique la plus modérée toujours, mais la plus exacte et la plus complète, des prétextes dont se couvrit l'Assemblée, mis en regard des motifs réels qui l'auraient dû pousser à une conduite contraire, et ensuite de l'Assemblée elle-même et de sa Déclaration.

Toutefois, les évêques furent tentés bientôt de se porter à dss extrémités violentes. La Déclaration à peine souscrite (19 mars), ils recevaient le bref du 11 avril, qui cassait leurs actes relatifs à la Régale. Leur orgueil gallican, si souple devant le roi, se cabra devant le pape. M. Gérin (p. 327) en a découvert la trace dans des annotations de la main de l'archevêque de Reims, en marge du bref. « Équivoque pitoyable, mauvaise foi, subreptice, » tels sont les plus doux traits de ce commentaire, qui est encore une déclaration de persistance dans ce qui a été fait, et une menace de se défendre par des mesures plus absolues. Le Tellier fit sans doute partager ses sentiments à l'Assemblée, qui, le 6 mai, *protestait* que « l'Église gallicane se régissait par ses propres lois, auxquelles elle entendait qu'il ne fût dérogé par aucune définition, aucune autorité ! » Il était temps de passer le frein à ces emportés, et c'est ce qu'eut l'honneur et le mérite de faire Louis XIV. « Ce grand prince, écrit ici M. Gérin (p. 328), entraîné par l'orgueil et trompé par ses conseillers, put bien engager un combat avec le Saint-Siége; mais il s'arrêta dès qu'il vit l'unité de l'Église mise en péril par le redoublement de colère et de haine qu'excita autour de lui la fermeté d'Innocent XI. C'est le 6 mai que l'Assemblée rédigea sa *Protestation*. Elle voulait l'envoyer à tous les évêqnes de France avec une lettre rédigée, dit-on, par Bossuet. Louis XIV l'en empêcha; le 9 mai, il suspendit ses séances, et, le 29 juin, il signa l'ordre de dissolution immédiate, quoiqu'elle fût loin d'avoir épuisé le programme qu'elle s'était tracé. Ainsi, dit spirituellement Joseph de Maistre, « le roi la rompit brusquement avec tant de sagesse et d'à-propos, qu'on lui pardonne presque de l'avoir convoquée. »

Digitized by Google

L'Assemblée ne profita pas de la leçon, et ne sut même pas finir avec dignité. Le 1er juillet, elle tenait sa dernière séance, et lançait, en enfant impuissant et dépité, un dernier trait contre Innocent XI, l'avertissant de s'estimer heureux que le roi l'eût séparée au moment où elle allait lui répondre de la bonne façon et le couvrir de honte devant toute la chrétienté !

A cette déclaration, aussi ridicule qu'odieuse, le public répondit par les quolibets dont il salua son départ, et Louis XIV en défendant que son procès-verbal prît place dans les archives du clergé. Il n'y entra qu'en 1710, à la mort de l'archevêque de Reims, son dépositaire. Il est aujourd'hui aux Archives, mais relié, par une ironie providentielle, avec une critique et des citations qui en condamnent le contenu !

III. Role de Bossuet a l'Assemblée. — Il est temps de mettre en relief et en *vedette* le grand nom de Bossuet, à peine prononcé dans tout ce qui précède, et de dire quel fut son rôle véritable à l'Assemblée de 1682.

D'abord, c'est lui, hélas ! qui, pour plaire au roi, fit donner la présidence à cet archevêque de Paris, qu'il devait appeler plus tard un *valet*. « En quoi, demande M. Loyson (p. 275), la conduite postérieure de cet archevêque (qui lui valut ce titre méprisant) peut-elle intéresser le vote de Bossuet en sa faveur ? » —Harlay, peut-on répliquer, n'a-t-il donc commencé qu'après 1681 son métier de valet, et Bossuet ne le devait-il pas savoir ? Eh bien, en 1681, il le comparaît « au grand Osius, qu'on appelait le président des conciles ! »

Dans l'affaire de la Régale, Bossuet, comme il appert de sa correspondance avec Dirois, embrassait et soutenait d'abord les bons principes. Il ne pouvait aller « jusqu'à trouver bon le droit du roi, » ni jusqu'à approuver le langage du cardinal d'Estrées, « langage d'un ambassadeur, et point du tout celui d'un évêque. » Mais les « maximes invincibles des parlements » lui faisaient chercher un *tempérament*, un *expédient*, pour se tirer d'affaire. Et il ne trouva pas d'autre *expédient* que de céder à ces maximes repoussées par lui, d'autre *tempérament* que d'abandonner un droit certain de l'Église en retour d'un droit qui n'appartenait pas au roi ! Et il était émerveillé de la *facilité* du roi à lâcher un droit tout spirituel et si manifestement usurpé, et il ne soupçonnait pas que la moindre *difficulté* pût venir « du côté de Rome, » d'où il attendait, au contraire, *soutien* et compliment !

Digitized by Google

Quant à la Déclaration, il est faux qu'il en ait eu l'initiative. D'après son propre témoignage, c'est Colbert, qui, nourrissant une vieille rancune contre Rome, et n'osant pas rompre le premier l'union dans un temps de paix et de concorde, saisit l'occasion du débat de la Régale, et, secondé par le P. de la Chaise et Harlay, détermina Louis XIV à la guerre. « Le pape nous a poussés, dit-on alors, il s'en repentira. »

Non-seulement Bossuet n'eut pas le premier l'idée de la Déclaration, mais il s'y opposa d'abord, et réussit à y faire renoncer l'archevêque de Reims, auquel il écrivait : « Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la Régale, mais cette gloire sera obscurcie par *ces propositions odieuses.* » Et quand le roi eut ordonné, il proposa encore un « examen de toute la tradition, » ce qui, dit toujours Fleury, n'était qu'un « prétexte de discussion sans fin. »

Au commencement, Bossuet tremblait, et c'est sous l'impression de la crainte qu'il prononça, le 9 novembre 1681, le sermon d'ouverture, cet admirable discours sur l'*Unité de l'Église*, « après lequel, a dit Joseph de Maistre, il aurait dû mourir, comme Scipion l'Africain après la bataille de Zama. » Mais pourquoi a-t-il rédigé les Quatre Articles?

C'est Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, qui avait été chargé de ce soin. Or, dans sa rédaction, Choiseul établissait que le Saint-Siége, tout comme le pape, pouvait tomber dans l'hérésie, et par là il ruinait son indéfectibilité. Bossuet combattit hautement cette doctrine. En vain Choiseul répliqua-t-il, — et non sans raison, — que le principe de l'indéfectibilité du Saint-Siége mènerait à la conséquence inévitable de l'infaillibilité du pape : heureusement inconséquent, Bossuet arracha à Choiseul la plume des mains, fit la rédaction qu'on connaît et la substitua à la rédaction hérétique et schismatique dont l'approbation aurait peut-être été surprise à l'Assemblée. « Car, a répété Le Dieu après lui, on proposait de porter les choses à une extrémité dangereuse ;» et il a pu se vanter d'avoir, par là, « servi très-utilement, » non-seulement le clergé de France, mais Rome même. Et il aurait voulu les servir l'un et l'autre davantage, si, comme M. Gérin paraît l'avoir bien établi (p. 343), il a d'abord rédigé le quatrième Article, le plus contraire à la suprématie pontificale, dans un sens qui lui était beaucoup plus favorable, et qui le fit rejeter par la Commission ou par l'Assemblée.

Digitized by Google

« Telle est, ajoute M. Gérin (p. 344), la part de louanges qu'il convient d'accorder à Bossuet; mais la justice et la vérité commandent de faire aussi la part du blâme, qui malheureusement, est plus large que la première. »

Nous avons déjà vu une partie de ses actes à l'Assemblée. Sans la moindre protestation connue, il y laissa insulter devant lui le pape, et traiter le roi de « plus que prêtre dans l'Eglise, » *in Ecclesia plus quam sacerdos!* Bien plus, il insulta lui-même, dans ses correspondances privées, le grand pape Innocent XI : « Une bonne intention avec peu de lumière, c'est un grand mal dans de si hautes places! »

Cet homme, qui, suivant le mot de Tréville, « n'avait pas d'os [1], » n'eut pas la force de se relever dans la prostration universelle, et il continua de rester aux pieds de Louis XIV et d'y jeter le pape. Il ne se redressa qu'une fois, et par inconséquence, lorsque le chancelier Pontchartrain voulut l'obliger à prendre pour ses mandements l'attache du pouvoir civil. « J'y mettrai la tête! » s'écria-t-il. Hélas! il fallait l'y mettre plus tôt, lorsque, sans la moindre réclamation épiscopale, on asservissait à la même attache les actes pontificaux. Car comment exempter les ordonnances des évêques d'une servitude à laquelle, non-seulement le pouvoir civil, mais les évêques eux-mêmes, soumettaient les constitutions des papes? « Libertés à l'égard du pape, servitude vers le roi, plus chef que le pape en France, » voyait-on enfin, avec Fénelon, ce passage logique d'une liberté fictive à un esclavage réel? Et qu'importait qu'on fût déclaré libre, suivant le mot spirituel du comte de Maistre, de rendre au Souverain Pontife les soufflets qu'on recevait du Parlement, quand on se sentait ces soufflets honteux et cuisants sur la joue?

Et quel fruit attendait-on de cette servitude, dont la déclaration des Quatre Articles, déclaration prétendue libérale, fut la charte menteuse et trompeuse? On voulait, disait-on, ramener au Saint-Siége les princes et les peuples protestants, que les

[1] « Platitude sacrilége, digne d'un athée sans goût ou d'un laquais sans religion, » aurait, suivant M. Loyson (p. 272), dit de ce mot J. de Maistre. Mais non, ce n'est pas de Tréville que de Maistre a dit cela; c'est d'un éditeur ridicule de Mme de Sévigné, Grouvelle, jacobin défroqué, et les mots d'*athée*, et de *laquais*, renvoyés faussement à M. Gérin, restent sans emploi dans les mains de M. Loyson.

Digitized by Google

opinions ultramontaines sur la temporalité des rois en tenaient écartés. L'argument, reproduit de nos jours, est vieux, comme on voit! Vielle est aussi la réponse, et c'est Leibniz qui l'a fournie, en témoignant que la conduite de l'Assemblée de 1682 n'excita parmi les protestants que du scandale. Et — contradiction odieuse! — le parti gallican, tandis qu'il se disait si amoureux de la réunion, entravait et faisait malheureusement échouer les négociations d'Innocent XI pour ramener l'Allemagne protestante à l'unité de l'Église, au moment où elles avaient le plus de chances de réussir! Et Bossuet, plus désireux que personne de ce retour, et qui y travailla avec Leibniz; Bossuet, invité à employer son crédit à la cour pour empêcher les ambassadeurs du roi d'entraver l'affaire à Rome; Bossuet, par mépris et répulsion pour Innocent XI, Bossuet ne fit rien! Et, au lieu de se faire l'auxiliaire du pape pour appeler les protestants à l'Église, il se fit l'auxiliaire du roi, en guerre contre l'Autriche, pour appeler les Turcs en Europe [1].

En résumé, dans toute l'affaire de 1682, Bossuet n'eut que deux bons moments : le jour qu'il prononça son sermon *sur l'Unité de l'Eglise,* et le jour qu'il fit avorter le projet schismatique de l'évêque de Tournai. Du reste, il se montra plus courtisan qu'évêque. Il en fut puni de son vivant, en perdant, à dater de cette époque, la sérénité de sa conscicence, et en se sentant déchoir, a dit encore J. de Maistre, « de ce haut point d'élévation où l'avaient placé tant de merveilleux travaux. »

III

I. Résistance aux Quatre Articles. Le Parlement et la Faculté de théologie. — Le 19 mars 1682, l'Assemblée ne s'était pas contentée de signer la Déclaration; elle avait encore adressé au roi, toujours par ordre, la demande de la transformer en loi du royaume, de la faire enregistrer dans toutes les Universités et Facultés de théologie, et de l'imposer comme règle à tous les professeurs, livrant ainsi au pouvoir

[1] *Recherches,* pp. 352 et suivantes.

Digitized by Google

civil l'enseignement de la science sacrée, et en provoquant l'asservissement. Dès le lendemain, le roi signait l'édit convenu, que le Parlement enregistrait aussitôt. Mais, en cette circonstance comme en quelques autres, Louis XIV se montra plus soucieux que les évêques des droits et de l'honneur du Saint-Siége, car il refusa de ratifier la demande qu'ils lui avaient faite de réformer le serment par lequel les bacheliers s'engageaient à « ne rien dire ou écrire qui fût contraire aux décrets et constitutions des papes, » en y ajoutant : « décrets et constitutions des papes acceptés par l'Eglise ; » clause, dit M. Loyson lui-même (p. 381), qui, « *contre l'intention du clergé*, aurait pu paraître porter atteinte au respect qui est dû, quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'infaillibilité pontificale, aux décrets et aux constitutions des papes, et infirmer la condamnation du Jansénisme. »

L'enregistrement de l'Edit royal dans les Facultés, a dit après coup M. de Bausset, n'éprouva et ne pouvait éprouver aucune opposition en France, la Déclaration ne faisant que « confirmer une doctrine qui, dans tous les temps, avait été chère à l'Université et à la Faculté de théologie de Paris. » Encore une contre-vérité, que l'ignorance des faits et de l'état des esprits au XVIIe siècle a fait admettre comme lieu commun historique.

Nous savons déjà à quoi nous en tenir sur l'antiquité, la perpétuité prétendue de l'opinion gallicane, après avoir vu l'opposition qu'elle rencontra en 1663 ; et nous serions en droit de conclure, sans examen, qu'elle dut, en 1682 comme vingt ans auparavant, n'être imposée que par force. Mais nous ne sommes pas réduits à des conjectures, et nous savons désormais avec certitude par les papiers de Colbert et de Harlay, c'est-à-dire par le témoignage des ministres et des magistrats auteurs et fauteurs de cette opinion, qu'elle n'était ni la plus ancienne, ni la plus constante de l'Eglise gallicane, qu'elle n'était même pas celle de la plupart des prélats de 1682, et que la seule violence en put imposer l'enregistrement sans sincérité et l'enseignement sans conviction.

Avant tout, néanmoins, discutons les motifs, plus ou moins contestables, de l'incontestable opposition que l'enregistrement des Quatre Articles rencontra dans la Faculté de théologie.

L'empressement avec lequel le Parlement accepta l'édit du

Digitized by Google

20 mars, qui étendait les attributions de la magistrature, en lui donnant un droit d'inspection et de contrôle sur tout l'enseignement théologique, fut précisément ce qui mit d'abord en éveil les soupçons de la Faculté. Et M. Loyson est dans le vrai, lorsqu'il dit (p. 387) : « La Faculté de Théologie, qui ne supportait déjà qu'avec impatience la juridiction du Parlement, ne pouvait pas se soumettre de gaieté de cœur à cette nouvelle ingérence. Elle devait encore trouver d'autres griefs dans la subordination où l'Edit la réduisait à l'égard de l'Ordinaire, et par cela même à l'égard du chancelier de l'Eglise de Paris. L'obligation d'enseigner conformément à la Déclaration du clergé n'était pas moins attentatoire aux droits de la Faculté, qu'on n'avait jamais prétendu assujettir et qui ne s'était jamais reconnue sujette à l'autorité de ces assemblées. D'ailleurs, si la Déclaration était conforme aux six propositions de Sorbonne quant à la puissance attribuée au pape par les théologiens ultramontains sur le temporel des rois, elle s'exprimait sur l'infaillibilité du pape en une forme qui pouvait éveiller des scrupules au sein de la Faculté. »

M. Emery a cru lui aussi, et à bon droit, que le changement fait, en 1682, de la forme négative de 1663 en forme affirmative a été « une des raisons qui engagea la Sorbonne à faire pendant quelque temps difficulté d'enregistrer les Quatre Articles. »

Mais, dans la résistance de la Sorbonne, n'y eut-il, en 1682, qu'une question d'indépendance et d'autonomie, qu'une question de liberté d'opinion et d'enseignement? N'y eut-il pas aussi une question de doctrine, c'est-à-dire, chez un grand nombre, la conviction que la vérité était dans la doctrine contraire aux articles imposés? M. Loyson (p. 389) avoue que « plusieurs docteurs, et des plus *remuants*, étaient imbus des doctrines ultramontaines. » Mais il veut que la cour s'en soit exagéré considérablement le nombre, en rangeant de ce côté tous les opposants, quelque divers que fussent les motifs de leur résistance, et qu'elle ait usé de la force uniquement dans la crainte « que ces docteurs, ralliant et groupant autour d'eux tous les mécontentements et toutes les oppositions, ne parvinssent à déterminer une manifestation qui passerait, aux yeux du public et à Rome, pour une victoire de leurs idées. » — Nous verrons bien.

Digitized by Google

Au moins, un fait incontestable, c'est que les opposants étaient non-seulement *les plus nombreux*, à Paris et bien mieux dans les provinces; mais qu'ils étaient encore *les plus pieux* et *les plus savants*. Et comment le savons-nous? Par le Procureur général du Parlement de Paris, à qui un tel aveu devait tant coûter; par les rapports irrécusables des espions de Colbert, gallicans déclarés, et forcés conséquemment par la vérité seule à donner aux docteurs *pour Rome*, sur les docteurs *contre Rome*, la triple supériorité du nombre, de la science et de la piété.

Supériorité du nombre. La Faculté de Paris, suivant le calcul tout à fait juste de M. Gérin (p. 376), comptait, en 1682, 753 docteurs. — 621 seulement, dit M. Loyson (p. 440), en retranchant les 132 docteurs n'ayant pas fait leur *resumpte*, c'est-à-dire n'ayant pas subi l'épreuve, passée après six ans de doctorat et conférant, entre autres droits, celui de voter aux assemblées. Mais docteurs ayant fait ou n'ayant pas fait leur *resumpte*, qu'importe au calcul? Il n'en est pas moins vrai que le nombre total des docteurs s'élevait à 753. Or, dans ce nombre, 169 appartenaient, avec la plupart des archevêques et évêques, à « la maison de Sorbonne, élevée, a dit Harlay, excepté six ou sept, dans des sentiments contraires à la Déclaration; » et ceux d'entre eux, en « nombre très-considérable, » qui demeuraient dans le collége de Sorbonne, étaient « tous unis dans les sentiments ultramontains, excepté quatre ou cinq; » 83 appartenaient à la maison de Navarre, où la doctrine romaine était de tradition, et où un seul professeur, en 1682, le docteur Lefèvre, enseignait, dit toujours Harlay, « les maximes du royaume; » 15 à Saint-Sulpice et aux Missions étrangères, tous « de l'avis des Sorbonnistes; » 173 aux Mendiants, aux Bernardins, à Cluny, à Prémontré et à Saint-Victor, tous « pour Rome. » Tous ces faits étaient si notoires, ajoute M. Gérin (p. 379), que, même avant l'ouverture de l'Assemblée, le 29 mars 1681, l'archevêque de Reims avertissait les ministres que, si on ne s'empressait de donner à la Faculté de théologie une *honnête liberté*, — c'est-à-dire de ne lui en pas laisser du tout, — d'*obliger les professeurs à enseigner la bonne doctrine*, de procurer à ceux qui allaient mourir de *bons* successeurs, de *bien traiter* les gallicans, on était sur le point d'*oublier nos maximes*.

Digitized by Google

Supériorité de la science, puisqu'ils avaient pour eux tous les professeurs, moins Lefèvre de Navarre et Pirot de Sorbonne, ce dernier imposé comme syndic à la Faculté, contrairement à tous les statuts, après la destitution illégale de Grandin.

Supériorité de la *piété*, d'une *haute piété*, d'une *piété vraiment exemplaire*, d'une *vie sans reproche et édifiante*, d'un *zèle ardent et apostolique*, mots qui reviennent sans cesse dans les apostilles des agents de Colbert.

Comment faire céder de pareils hommes, si nombreux et si méritants? Colbert et son fils Seignelay, mis par le roi à la tête de la croisade gallicane, lancèrent contre la Sorbonne une députation du Parlement, composée du premier président de Novion, du procureur général de Harlay, et de six conseillers de la Grand' Chambre. Le 2 mai 1682, la députation se rendit en Sorbonne, se constitua en cour de justice, et, contrairement à toutes les règles, qui voulaient qu'on ne rendît arrêt que sur les fleurs de lis, ordonna l'enregistrement de la Déclaration et de l'Edit.

Ainsi raconte M. Gérin (p. 382), un magistrat, que M. l'abbé Loyson ose accuser (p. 390) d'avoir mal lu ou mal compris les registres du Parlement. C'est lui qui n'a rien compris à ces registres, où il est fait mention évidente de deux arrêts, l'un légal, rendu en Parlement, le 23 avril précédent; l'autre absolument illégal, rendu à l'instant même, en pleine Sorbonne, où le Parlement n'avait pas le droit de siéger; et c'est ce qui résulte encore de toutes les citations faites maladroitement et à l'aveugle par M. l'abbé Loyson lui-même [1], et surtout de la citation de la p. 409, qui parle expressément de l'arrêt « prononcé en Sorbonne. »

Ce qui est admis de M. Loyson (p. 392), c'est que le premier président ne fit pas faire la transcription sous ses yeux, et cela, à en croire l'auteur, pour deux motifs : « de donner à cette transcription une apparence d'initiative de la part de la Faculté, et d'entraîner son bon vouloir par cette marque inaccoutumée de confiance. » Non, mais c'est qu'il craignait une résistance en face. Et c'est encore pourquoi il voulut que le greffier se bornât à lire le commencement de l'Edit et le premier article de la Déclaration, qui devaient moins déplaire que le reste à la

[1] Pages 390, 391, 394.

Digitized by Google

Faculté et moins provoquer sa résistance : « On évitait ainsi, avoue M. Loyson (p. 393), une occasion de conflit. La sortie de la cour, continue-t-il, fut également *combinée* de manière à rendre toute discussion impossible. »

« Le doyen d'âge de la Faculté, dit à son tour M. Gérin (p. 382) en racontant cette sortie, à qui les statuts conféraient le droit de présider l'Assemblée, de recueillir les avis et de proclamer la décision, était alors un docteur nommé Bétille, affaibli par les années, et sur la complaisance duquel on croyait pouvoir compter. » Sommé par le premier Président, il ne sut que balbutier successivement : *Gratias agimus amplissimas ; — Facultas pollicetur obsequium ;* et il sortit avec la cour et une députation de docteurs, quoiqu'on fût convenu qu'il ne quitterait point sa place. Cependant tous les autres docteurs, au nombre de près de trois cents, restaient en séance, attendant le retour de leurs députés pour mettre l'affaire en délibération. Les députés rentrèrent, mais non le doyen avec eux. On proposa alors au syndic d'ouvrir la discussion. Mais ce syndic, Edme Pirot, mis là par le roi et l'archevêque, parce que, dit l'abbé Le Gendre, « son principal talent était d'être souple, rampant, et prêt à tout faire pour plaire aux puissances ; » déclara qu'il n'y avait point à délibérer sur l'ordre du roi, après l'arrêt du Parlement et dans l'absence du doyen. En vain on lui répondit que la compagnie n'était jamais sans chef ; il s'empressa de sortir de la salle, pour entraîner la séparation de l'assemblée. Toutefois, la plupart des docteurs se réservèrent « de parler en temps et lieu plus amplement et plus à fond. » Aussi, quand le Procureur général, quelques jours après, envoya demander l'acte d'enregistrement, on lui répondit que les résolutions d'une assemblée n'ayant de force, suivant l'usage de la Faculté, qu'elles n'eussent été relues dans l'assemblée suivante, on ne pouvait rien lui donner avant le 1er de juin.

C'était l'annonce d'une discussion que la cour voulait à tout prix étouffer. C'est pourquoi, dès le 16 mai, le roi adressa au syndic l'ordre d'*empêcher* que personne parlât sur ces matières. Malgré le roi et le Parlement, la Faculté manifesta une opposition de plus en plus vive. Les violents de la cour conseillaient d'emporter l'acte d'enregistrement par des mesures extrêmes. Colbert craignit qu'une discussion fît éclater à

Digitized by Google

tous les yeux, et jusqu'à Rome, les vrais sentiments de la Faculté et leur peu de conformité avec le contenu de la Déclaration. Voulait-il dire seulement, comme le prétend M. Loyson (p. 405), qu'il n'y avait que contradiction apparente? Quelle qu'ait été sa pensée, bien interprétée, selon moi, par M. Gérin, la contradiction était réelle, et nous en aurons la preuve. Toujours est-il que Colbert proposa d'envoyer en Sorbonne, le 1er juin, un commissaire du Parlement, pour exiger l'enregistrement immédiat et sans délibération; et, le 31 mai, veille du *prima mensis*, inquiet de ce qui se passerait le lendemain, il réclama le concours de l'archevêque de Paris. Comme on s'y attendait, le lendemain, pas d'enregistrement, mais opposition plus vive que l'on ne l'avait prévu. Le soir même, Colbert, désespéré, écrivait au Procureur général que « tout était perdu, » et qu'on n'en pouvait sortir que par l'expulsion immédiate des trois docteurs les plus rebelles et les plus influents. Mais l'habile Procureur général, redoutant l'éclat pour les mêmes raisons que Colbert, conseillait de réserver pour le dernier moment un acte sévère d'autorité, et de recourir d'abord à des précautions de prudence ; c'est-à-dire de réformer la Faculté, et de n'y donner entrée qu'à ceux dont on était sûr, « choses solides, disait-il, et qui ne blesseront point la liberté de la Faculté de théologie ! ! » Puis il osait plaider la cause des docteurs menacés, en faisant, dit M. Gérin (p. 386), « sur les sentiments réels de l'Assemblée de 1682, des aveux que l'histoire a ignorés jusqu'aujourd'hui, mais qu'elle va relever pour ne les oublier jamais : « De trouver si « étrange que la Faculté se plaigne... lorsqu'une Assemblée du « clergé, *dont la plupart changeraient demain et de bon cœur, si « on le leur permettait*, cela n'est pas tout à fait sans prétexte.»

Ils auraient changé, répond M. l'abbé Loyson (p. 408), mais seulement de conduite, et non de sentiments. En présence de l'opposition de la Faculté, qu'ils n'avaient pas prévue, du moins si déterminée et si générale, « ils n'auraient plus conseillé au roi de prendre les mêmes mesures, tout au plus ils se seraient volontiers repliés sur l'avis primitif de Bossuet, qui jugeait la Déclaration inopportune et dangereuse. » Il y avait autre chose, évidemment, dans le changement des évêques : il y avait, sans doute, regret d'une mesure dont l'opposition de la Faculté leur révélait l'inopportunité et le péril ; il

Digitized by Google

y avait encore, chez quelques-uns, doute croissant quant à la doctrine, et, chez la plupart, remords de la lâcheté qui leur en avait fait signer la Déclaration et qui continuait de leur en imposer la profession extérieure.

La preuve que nous les jugeons bien se lit dans une relation, récemment découverte, d'un des docteurs chassés de Paris, ou plutôt dans des confidences faites cœur à cœur à un ami, ce qui en garantit la sincérité. Le docteur, de plus, était en position de tout savoir. Vicaire général de l'archevêque de Paris, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et supérieur du séminaire de ce nom, le docteur Boucher avait élevé un grand nombre de prêtres et d'évêques, et il était resté l'ami et le directeur de la plupart d'entre eux. Or, c'est à lui, naturellement, que *beaucoup d'évêques*, auteurs ou signataires de la Déclaration, vinrent dire désespérés : « Monsieur, tirez-nous de « là par ce que vous ferez en Sorbonne. » A quoi Boucher répondit : « Eh! que voulez-vous que nous fassions, Messeigneurs ? « Nous qui sommes de simples docteurs, pourrons-nous nous « opposer à la Déclaration de Nosseigneurs et de tout le clergé ? » Et les évêques répliquaient qu'ils s'y étaient d'abord opposés eux-mêmes par de fortes raisons, et qu'on les y avait contraints par des raisons plus fortes..., mais *qu'on ne leur avait pas dites* ! Et ils continuaient à crier : « Que la Sorbonne répare notre faute ! » Ainsi, ce n'est pas l'opposition de la Faculté qui amena le changement des évêques ; ce serait plutôt le changement des évêques qui aurait produit l'opposition de la Faculté.

Mais la thèse de M. Loyson, contradictoire de celle de M. Gérin, est que la Faculté ne résistait pas à la doctrine des Quatre Articles, et que son opposition était purement de forme. Et il triomphe de la phrase suivante du Procureur général : « Aucun n'a manqué de respect à l'Edit du roi et n'a parlé contre la doctrine du clergé (c'est-à-dire de la Déclaration) ; plusieurs ont parlé en faveur de ces sentiments, et s'ils avaient opiné au fond, d'honnêtes gens m'ont assuré qu'il aurait passé pour prendre le bon parti. » Quoi que d'*honnêtes gens*, c'est-à-dire des affidés, aient dit au Procureur général, il est au moins douteux que le *bon parti* l'eût emporté au fond ; car si d'abord, pour retarder l'éclat de la colère royale, la Faculté se renferma dans des questions de forme, elle manifestera plus tard son

Digitized by Google

opposition au fond même de la doctrine. Dans quelle proportion de nombre et de mérite? Il est difficile de le dire. Mais quelles conjectures ne pourrions-nous pas déjà tirer de l'aveu du Procureur général, que la *bonne doctrine* n'était plus enseignée à Navarre, excepté par le seul Lefèvre, ni en Sorbonne, excepté par le seul Pirot, et de l'invitation alarmée de l'archevêque de Reims à réformer bien vite l'enseignement théologique, sous peine de voir bientôt « oublier nos maximes? » Comment n'enseignait-on plus ce qu'on aurait cru toujours? Et comment oublier des maximes dont on serait toujours imbu?

La cour, recourant de plus en plus aux moyens d'autorité, enjoignit à la Faculté de théologie de se réunir extraordinairement, le 15 juin, pour procéder à l'enregistrement sans remise ni discussion. Le 15, la réunion fut plus nombreuse et plus agitée qu'auparavant. De la forme, le débat passa au fond, particulièrement quant à l'infaillibilité du pape. Les uns s'élevèrent, sans respect pour l'Assemblée qui se tenait encore, contre le quatrième article; les autres opinèrent pour ajouter au moins à l'enregistrement les termes *non approbantes* ou même *improbantes*. « Et, comme les deux opinions qui se seraient réunies eussent été les plus fortes, » racontait le soir même Harlay à Colbert, le syndic fit remettre l'assemblée au lendemain. Mais le Procureur général, assuré que la disposition des esprits ne changerait pas dans l'intervalle, conseilla « de prévenir la fin de cette délibération par les voies que le roi jugerait les moins mauvaises pour finir cette affaire, où l'on avait engagé si avant son autorité avec des gens que l'on ne gouvernait pas si aisément que les autres, » — que les évêques. Et il insistait pour « ne laisser pas achever le lendemain une chose qui ne pouvait finir que très-mal, étant aussi engagée qu'elle l'était. »

C'étaient les docteurs Boucher et Chamillard qui avaient eu les honneurs de la séance, et toutes les arguties de M. l'abbé Loyson (pp. 416-418) ne doivent pas empêcher de dire après M. Gérin, qui l'a dit lui-même après le Procureur général, qu'ils se déclarèrent *contre la doctrine*. Pour Chamillard, en particulier, dénoncé à Colbert, dès 1663, comme « attaché aux sentiments de Rome, » M. Loyson veut qu'il se soit borné à demander un délai d'enregistrement dont son discours ne dit rien.

Digitized by Google

C'est qu'il n'a compris ce discours ni dans son sens intrinsèque, ni dans le sens des circonstances. Chamillard, après avoir rappelé que « plusieurs grands personnages du royaume et de la sacrée Faculté, également célèbres par leur doctrine et par leur piété, avaient soutenu avec vigueur le contraire à quelques-unes de ces propositions, » ajoutait : « Le clergé de France, dans sa dernière assemblée, n'a pu les déterminer de manière qu'elles puissent passer pour être tout à fait certaines et d'une créance indubitable. *C'est un pouvoir réservé aux seuls évêques, et assemblés en Concile œcuménique.* » Or, M. Loyson, un professeur de Sorbonne, n'a pas su voir que Chamillard, en ces derniers mots, opposait les évêques assemblés en concile, non pas au pape, mais à l'Assemblée de 1682, dont il niait la compétence ; et il l'accuse d'être allé plus loin, sur le fond même de la doctrine, que le quatrième Article de la Déclaration, qui parle simplement du consentement nécessaire de l'Eglise, soit réunie, soit dispersée ! Chamillard disait encore, pour prouver qu'il serait plus dangereux qu'utile d'enseigner publiquement quelques-unes des quatre propositions : « Qui est celui qui voudrait donner des louanges à un homme qui dirait aux enfants d'une famille : « Enfants, gardez-vous bien « de croire toujours à votre père, parce qu'il peut mentir quel- « quefois. » Je veux qu'il puisse mentir ; ne serait-il pas toujours plus sage de le taire que de le déclarer en la présence des enfants ? » — « Je veux qu'il puisse mentir ! » Vous voyez bien, dit avec triomphe M. Loyson, que votre type des ultramontains français d'alors, déjà démontré plus gallican que les prélats de 1682, loin de nier la faillibilité du Pape, « y consent au contraire : « Je veux qu'il puisse mentir ! » — Eh quoi, professeur de la Sorbonne nouvelle, vous ne savez donc plus la valeur de ce qu'on appelait *Transeat* dans la vieille Sorbonne ! Du reste, tout en maintenant que Chamillard et les autres, ultramontains dans l'âme, se déclarèrent contre la doctrine gallicane, avouons qu'ils ne le firent que par insinuation, et qu'ils ne s'attachèrent ostensiblement qu'aux moyens de formes, seuls moyens d'opposition qui fussent alors permis ; « cercle prescrit, dit très-bien cette fois M. Loyson, d'où l'on ne devait point sortir. »

Après la séance du 15 juin, le danger fut jugé si grand, que, dans la nuit même, le roi envoya Seignelay à Paris, pour pré-

Digitized by Google

parer, avec l'archevêque et les chefs du Parlement, un petit coup d'Etat, qui fut accompli le lendemain. Le 16 juin, dès six heures du matin, le Parlement manda à sa barre les principaux de la Faculté ; et là, le Premier président, en termes d'une insolence inouïe, leur défendit de s'assembler jusqu'à nouvel ordre, et les poussa au greffe pour enregistrer l'Edit et la Déclaration.

Harlay sentit que ce coup frappait moins la Faculté que la Déclaration même. Aussi, dans une lettre du même jour au chancelier, tout en reconnaissant que l'acte de rigueur, d'abord déconseillé par lui, était devenu nécessaire, après « l'assurance que l'on avait que le mauvais parti aurait prévalu environ de 15 voix, » il trouvait le remède « presque aussi fâcheux que le mal. » Et craignant d'avoir à y revenir, il proposa de « profiter de cette extrémité pour le service du roi, en travaillant à la réforme nécessaire de ce corps, pour le conserver en état de servir. » En conséquence, des ordres furent donnés, et, quelques jours après, huit docteurs des plus influents étaient envoyés en exil.

C'est alors que Louis XIV, craignant une réaction parmi ces prélats si disposés à changer du jour au lendemain, et bien plus les extrémités fâcheuses auxquelles ils se pouvaient porter contre le Saint-Siége, congédia l'Assemblée. Débarrassé des évêques, et n'ayant plus en tête que la Faculté, il sollicita de sa part une démarche qui pût sauver, en apparence, l'honneur de la Cour et du Parlement. Dans ce dessein, on rédigea une supplique qui demandait le rétablissement des assemblées de Sorbonne, et qui promettait, non pas adhésion aux Quatre Articles, mais simplement respect pour l'Edit et pour la Déclaration. Même en ces termes, la supplique n'obtint, sur plus de 750 docteurs, que 162 signatures. Et encore fallut-il faire signer quatre Cordeliers, cinq Jacobins et six Augustins, tandis que chacun de ces ordres ne comptait, d'après les magistrats, que deux votants.

« De ce que chaque ordre n'avait que deux voix, objecte ici M. Loyson (p. 445), il ne s'ensuit nullement que chaque docteur régulier qui avait fait sa résumpte ne fût pas personnellement apte à voter. » Sans doute, mais le grand Conseil et le Parlement avaient plus d'une fois annulé ou lié le droit des ordres Mendiants, dont ils redoutaient l'attachement au Saint-Siége,

Digitized by Google

et réduit à deux le nombre de voix de chacun. Quelle que fût l'aptitude personnelle de tout docteur régulier, ou son pouvoir d'ordre — M. Loyson doit entendre ces termes, — ils n'avaient pas tous, quand il s'agissait de voter, pouvoir de juridiction.

Le Procureur général, craignant plus d'une rétractation parmi ces signataires gagnés à grand'peine, et multipliés contrairement aux arrêts même de la magistrature, chercha les moyens d'empêcher à l'avenir que « ces bons docteurs sortissent, en aucune manière, de la dépendance du Parlement, qu'ils devaient reconnaître comme leur juge. » Donc, aidé de quelques traîtres, qui lui adressaient des dénonciations ou des projets de réforme, il entreprit le bouleversement de la Faculté. Il proposa de priver les opposants du suffrage et de tout autre droit; de destituer, sous prétexte de bénéfices demandant résidence, — si l'on avait fait ainsi pour les prélats ! — les trois professeurs de Sorbonne, et de les remplacer par des docteurs gallicans nommés cette fois par le roi, la « maison méritant bien d'être privée de la liberté d'y nommer en cette occasion ; » de nommer de même à Navarre, en remplacement du grand maître, « élevé dans les maximes contraires à la doctrine gallicane, une personne capable qui rétablirait ce collége ; » de « réduire le nombre des communautés, » de celle de Sorbonne surtout, « la plus nombreuse et la plus irrégulière, » et non-seulement de ceux qui y demeurent, mais aussi « de ceux qui sont logés dans le voisinage et qui y mangent ordinairement, » c'est-à-dire qui y viennent sucer le lait de la mauvaise doctrine ; de fixer ensuite « le nombre de ceux qui composeraient la Faculté, en faisant en sorte que les ubiquistes, qui n'étaient d'aucune maison et par conséquent sans cabale, » fussent plus nombreux que tous les autres ; de réduire à cent le nombre des opinants dans les assemblées générales, et de répartir arbitrairement ces cent voix de manière à obtenir une majorité gallicane ; de transporter, « pour punir et humilier la maison de Sorbonne et en tirer un fruit solide dans la suite, » le siége des assemblées aux Jacobins ou au Collége royal ; de ne payer les professeurs « que sur un certificat de quelque personne digne de foi qu'ils auraient enseigné au moins les deux premières propositions du clergé ; » enfin, de « faire des réglements qui auraient la force de

Digitized by Google

rétablir la Faculté dans sa première splendeur, et d'y faire revivre cet ancien esprit de simplicité, de candeur et de désintéressement ! » — Et vivent les libertés gallicanes, qui, en affranchissant l'Eglise de France de l'autorité infaillible de Rome, l'asservissaient, elle, sa doctrine, son enseignement, ses biens, à l'infaillibilité royale et parlementaire !

Tous ces plans de prétendue réforme furent repris, et plus rigoureux encore, après l'affaire de l'archevêque de Strigonie, primat de Hongrie, qui s'était permis de défendre l'entrée de sa province à une doctrine qu'il jugeait mauvaise, et que, dans le même temps, les deux pouvoirs voulaient imposer à la France ! Voici en quels termes le primat censurait la Déclaration : *Præfatas Quatuor Propositiones configimus et proscribimus, nec eas legere nec tenere, multominus docere audeant, donec super iis prodierit infallibilis Apostolicæ Sedis oraculum, ad quam solam divino et immutabili privilegio spectat de controversiis fidei judicare.*

La cour de France et les chefs de l'Assemblée de 1682, profondément irrités, résolurent de répondre au primat de façon à intimider tout imitateur. Sans contester l'incontestable droit d'un évêque de fermer son diocèse à une doctrine libre qui n'était pas de son goût, l'archevêque de Reims proposa d'abord de détourner les autres prélats d'une pareille censure « par les brocards qu'on donnerait au Hongrois ; » puis d'exiger une censure de la Faculté et un arrêt du Parlement qui supprimât la censure de l'archevêque de Strigonie ; enfin, de composer un écrit contre lui, et il s'en chargeait.

Ce plan fut suivi. On tenait surtout à faire censurer la phrase *ad quam solam,* où l'on feignait de croire que le primat réservait au pape seul le droit de juger les questions de foi, tandis que le sens naturel, déterminé par le contexte et les circonstances, était que toute doctrine, par conséquent celle des Quatre Articles, a besoin, pour être obligatoire dans l'Église, d'être sanctionnée par le pape, avec ou sans l'assistance des conciles. Ainsi parle à peu près M. Gérin (p. 419), mal discuté, ici comme presque partout ailleurs, par M. l'abbé Loyson (pp. 470, 474).

La Faculté, mal disposée déjà et indignée d'une pareille manœuvre, éluda tant qu'elle put l'injonction d'y entrer. Après plus de trois mois de discussions et non moins de quarante-

Digitized by Google

cinq séances, elle rendit une conclusion où elle disait seulement que, si l'auteur de la proposition dénoncée avait entendu supprimer absolument la juridiction des évêques et des conciles, même généraux, en matière de foi, il avait émis une doctrine erronée; mais elle ne disait point qu'il l'eût professée réellement.

Cette lenteur de discussion, cette censure dubitative et évasive, poussèrent au comble l'irritation du Parlement. C'est alors que Harlay revint, et d'une façon plus radicale, à son projet de réformer la Sorbonne et d'y changer presque tous les professeurs, allant jusqu'à régler le temps et le mode des suffrages. La Faculté, à son tour, tomba sous le joug, surtout après que Le Tellier, à la mort de l'archevêque de Paris, se fut fait nommer proviseur de Sorbonne, et qu'il eut fait nommer syndic, en remplacement de Pirot, las lui-même de sa complaisance et peu persuadé de sa doctrine officielle, Lefèvre de Navarre, « le seul professeur qui enseignât nos maximes. »

II. Refus des bulles et querelle des franchises. — Mais Rome, en combattant pour le droit, allait servir la liberté. Louis XIV ayant appelé à l'épiscopat deux ecclésiastiques du second ordre qui s'étaient montrés favorables à ses desseins dans l'Assemblée de 1682, Innocent XI refusa des bulles à ces hommes évidemment incapables d'enseigner à leur clergé le courage sacerdotal et à leurs peuples l'amour de l'unité catholique. « Ce n'était pas illogique, dit M. l'abbé Loyson (p. 475), après le bref du 11 avril 1682; mais ce qui l'était, c'était de ne pas exiger des évêques de l'Assemblée, qui seuls y avaient eu voix décisive, une rétractation. » Non, il n'y a pas d'illogisme à ne demander que ce qu'on peut obtenir. Malheureusement, dans l'état des choses, le pape n'avait pas prise sur ces évêques, dont plusieurs, sous la protection du roi, lui auraient peut-être échappé pour aller au schisme. D'ailleurs, sitôt que quelqu'un d'entre eux tomba sous son autorité, il le traita comme les députés du second ordre. Tel le coadjuteur de de Rouen, Nicolas Colbert, à qui il n'accorda le pallium nécessaire pour succéder à Rouxel de Médavy, qu'après signature de l'acte exigé de ceux-là.

Au refus d'Innocent XI, Louis XIV répondit par la défense aux évêques même récemment nommés qui n'avaient point participé à la Déclaration, de solliciter à Rome leur institution

Digitized by Google

canonique. Et comme, dans le temps, il s'avisa de faire des *cascades*, c'est-à-dire des translations doublées et triplées, bientôt trente-cinq Églises cathédrales demeurèrent sans pasteurs. Ce veuvage de tant d'Églises, on le reprocha au pape, qu'un Parlement infecté de jansénisme accusa encore de ne favoriser, depuis l'affaire de Pamiers, que les partisans de Jansénius [1] ! N'osant pas instituer lui-même des évêques, ce que n'osera pas Napoléon, Louis XIV se tourna, comme en 1662, contre le prince temporel, dans l'espérance de réduire par ce ricochet le pontife.

Nous avons vu l'abus des *Franchises*, qui assuraient l'impunité aux plus grands criminels. A la requête d'Innocent XI, toutes les cours renoncèrent à ce droit odieux. Seul, Louis XIV refusa, disant que « Dieu l'avait établi pour donner l'exemple, et non pour le recevoir. » Et il fit partir pour Rome le marquis de Lavardin, en lui ordonnant de maintenir les franchises. Résolu à demeurer maître dans sa capitale, Innocent XI publia une bulle d'abolition, avec menace d'excommunication contre tous ceux qui, violant sa défense, attenteraient à la souveraineté pontificale.

Capitan espagnol plutôt que seigneur français, Lavardin se fit précéder à Rome par une petite armée, et y entra lui-même à la tête de 800 hommes armés jusqu'aux dents, comme dans une ville conquise. Frappé d'excommunication, il affecta de rester debout en triomphateur, et les légistes de Paris firent entendre à Louis XIV que c'était chose indigne qu'on refusât des honneurs aux ministres de celui « qui aurait eu le droit de se faire reconnaître à Rome en qualité de souverain. » Ce qui rappelle, ajoute à propos M. Gérin (p. 442), le mot de Napoléon à Pie VII (tous les despotes se ressemblent) : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur. »

Louis XIV ordonna alors à un corps d'armée d'appareiller pour envahir les Etats du Saint-Siége. Mais, essayant de la ruse avant d'employer la raison suprême de la force, il envoya secrètement à Rome un marquis de Chamlay, porteur de propositions au pape ; et, prévoyant un refus, et croyant qu'un roi très-chrétien aurait à rougir d'avances faites au chef de l'Église,

[1] *Recherches*, p. 443.

Digitized by Google

il prescrivit à Chamlay de menacer le pape d'un démenti solennel, s'il parlait des propositions de la cour de France[1]. Chamlay n'ayant même pas été admis à l'audience pontificale, Louis XIV osa enfin déclarer la guerre au prince temporel par l'envoi d'une armée, et au Pontife par un appel au futur concile.

Mais, quoique poussé en avant par les parlementaires, qui l'appelaient « le chef visible de l'Église gallicane, » il se donna encore la gloire de s'arrêter, aussitôt qu'il reconnut qu'on le jetait dans la voie du schisme. Il permit bien à ses magistrats d'interjeter appel au futur concile ; mais il ne demanda pas à un seul des évêques alors présents à Paris d'adhérer à cet acte, et il les retint ainsi eux-mêmes, une seconde fois, sur l'extrême limite de l'orthodoxie. D'autre part, ayant à cette époque une grande partie de l'Europe sur les bras, il ne put pas pousser plus loin sa lutte matérielle contre le roi de Rome. Il ne tarda pas à rappeler Lavardin, qui revint à Versailles essuyer les brocards de la cour, sur « cette étrange ambassade, comme dit Saint-Simon, où il se fit excommunier par Innocent XI sans avoir jamais pu obtenir audience de lui. »

Ce grand Pontife étant mort peu de temps après, Louis XIV s'empressa de restituer le Comtat Venaissin, de renoncer aux franchises et d'entrer en négociation avec le nouveau pape. Alexandre VIII exigeait de lui la révocation de son édit, sachant bien, dit-il au cardinal de Bouillon, que les évêques feraient, pour ou contre le Saint-Siége, « telle déclaration qu'il demanderait. » C'est pourquoi il ne se pressa pas de publier la constitution *Inter multiplices*, par laquelle il cassait tous les actes de l'Assemblée de 1682, préférant un accord amiable avec le roi ou une rétractation volontaire du clergé. Mais rien n'étant fait à la fin de son court pontificat, de son lit de mort il donna l'ordre de publier le bref, et dicta pour Louis XIV la lettre la plus touchante. Louis XIV essaya d'abord d'opposer aux censures pontificales les procédures accoutumées de son Parlement ; mais, voyant Innocent XII, si bien disposé cependant pour la France, exiger, lui aussi, comme conditions préalables à l'expédition des bulles, la révocation de l'Édit royal et le désaveu de la Déclaration, il prit, après quelques résistances, le parti de céder.

[1] *Recherches*, p. 444.

Digitized by Google

III. Rétractation des évêques. — Pour bien fixer le sens du traité, il faut bien connaître le vrai point débattu. M. Gérin est à peu près en mesure de nous renseigner aujourd'hui, après son heureuse découverte de la copie d'une relation composée par le cardinal d'Estrées. Cette relation, qu'il publie intégralement à l'appendice G, est le résumé, au point de vue royal et gallican, des négociations de Louis XIV avec le Saint-Siége pendant plus de dix années, jusqu'à une époque très-rapprochée de la conclusion de la paix.

D'un autre côté, nous savons certainement jusqu'où allaient et où s'arrêtaient les justes prétentions de la cour de Rome. Sans condamner directement la doctrine des Quatre Articles, encore abandonnée à la libre discussion de l'école, le Saint-Siége réprouvait la *Déclaration* ou le décret obligatoire qu'en avait fait l'Assemblée de 1682, Déclaration dont il exigeait le désaveu et l'annulation.

Or, contre l'évidence des termes, contre le texte même de la lettre d'envoi écrite par l'Assemblée aux évêques, contre l'Édit royal qui ordonnait l'enseignement des Quatre Articles, et qui était déjà passé violemment dans la pratique, les négociateurs français soutenaient que l'Assemblée n'avait rien décidé ni décrété! Et ils le soutenaient officiellement, alors même qu'ils avouaient le contraire dans le secret de leur correspondance diplomatique [1] !

Innocent XII offrait des bulles à ceux des évêques nommés qui n'avaient pas été membres de l'Assemblée, exigeant d'eux seulement qu'ils s'opposassent au nouveau droit de Régale jusqu'au jugement définitif du Saint-Siége. Devait-on leur permettre d'accepter ? La question fut débattue dans le conseil du roi. Colbert de Croissy consulta d'abord les archevêques de Paris et de Reims, ensuite son neveu, l'archevêque de Rouen, qui lui répondit par un long mémoire, au sujet duquel M. Loyson (p. 464) accumule contre M. Gérin les gros mots de *bévue*, etc., reprochant au savant magistrat une légère erreur de date ou d'attribution, et tombant lui-même dans des erreurs plus lourdes. Dans ce mémoire, Nicolas Colbert repoussait l'offre du pape. Ce serait, disait-il, abandonner les évêques nommés qui avaient été de l'Assemblée ; ce serait compro-

[1] *Recherches*, p. 471.

Digitized by Google

mettre la doctrine. Et il proposait, pour sortir d'affaire, un expédient essayé encore sous Napoléon, c'est-à-dire de faire instituer les évêques, au refus du pape, par le métropolitain. D'autres expédients furent proposés encore : par exemple, de demander aux évêques de renoncer à leur nomination, et de les dédommager par « de grandes abbayes et l'honneur de la considération du roi. » Mais Louis XIV commença par accepter les bulles offertes : première satisfaction, de l'aveu de Daguesseau, accordée au pape. Quant aux évêques nommés qui avaient fait partie de l'Assemblée, que se passa-t-il? Joseph de Maistre a raconté : « Le pape demanda une rétractation et des excuses formelles de la part de tous les évêques nommés qui avaient assisté, comme députés du second ordre, à l'Assemblée de 1682. Ces évêques y consentirent, et le roi approuva tout. Il en existe certainement des preuves directes, qui ont péri, qu'on a cachées, ou que j'ignore ; mais, au défaut de ces preuves, la vérité résulte heureusement des seuls faits avec une évidence qui ne souffre pas de contradiction raisonnable. Non-seulement le pape exigea une rétractation explicite, mais il paraît que la formule de cette rétractation fut rédigée à Rome. Sans doute qu'il y eut à cet égard une infinité de pourparlers, d'additions, de retranchements, de variations, d'explications, comme il arrive toujours en ces sortes de cas. »

Voilà la perspicacité divinatrice de cet homme ! car toutes ses conjectures sont la vérité rigoureuse, démontrée désormais par les *preuves directes* qu'a retrouvées M. Gérin.

En décembre 1691, le ministre des affaires étrangères, Colbert de Croissy, soumit à l'examen de l'archevêque de Rouen un projet de lettre au pape dont voici le passage essentiel : « Ex corde dolemus super rebus gestis quæ Sanctitati Vestræ valde displicuerunt, ac proinde id quod circa potestatem ecclesiasticam et Pontificiam auctoritatem decretum, vel in Ecclesiarum præjudicium deliberatum censeri potuit, quod a mente nostra prorsus alienum fuisse testamur, *pro non decreto et non deliberato* habemus et habendum esse declaramus. » Nicolas Colbert, avec d'autres conseillers de Louis XIV qu'on avait également consultés, répondit que ce projet, renfermant « une rétractation formelle de tout ce qui avait été fait dans l'Assemblée, » devait être rejeté. Il prononça à peu près de même sur

Digitized by Google

d'autres projets, néanmoins adoucis, rédigés par les cardinaux d'Estrées et de Forbin. Au commencement de l'année suivante, nouveaux projets, dont l'un rédigé par Bossuet, toujours dans le but d'éluder le désaveu formel exigé par le pape. Mais le Saint-Siége, comme le remarque d'Estrées dans sa *Relation*, ramenait toujours la négociation à son point de départ : « Il ne s'agissait pas de condamner la doctrine de France, mais d'abolir un acte dans lequel l'Assemblée s'était portée jusqu'à limiter par un décret et un jugement décisif l'étendue de l'autorité du pape, de quoi le concile de Trente même s'était abstenu. » Et le cardinal ajoutait ces lignes, qui renferment, remarque très-bien M. Gérin (p. 490), le gallicanisme tout entier : « Pour obtenir le *circa* (au lieu de *contra*, dans la formule citée plus haut) et la restriction au *non deliberato*, il n'y a point de moyens que les cardinaux français n'aient employés, point de raisons qu'ils n'aient apportées. Ils ont menacé de rompre toute négociation ; ils ont fait paraître des ordres de ne se point relâcher sur ces deux articles ; ils ont fait envisager qu'il importait peu à la France d'avoir dix évêques qui ne fussent pas sacrés ; qu'étant grands vicaires des chapitres et jouissant des revenus des évêchés par la libéralité du roi, ils attendraient leurs bulles avec peu d'incommodité ; que, si le pape n'accommodait pas cette affaire, il n'aurait jamais aucune satisfaction ; qu'à la fin le Parlement romprait le silence sur le bref d'Innocent XI et la constitution d'Alexandre VIII ; que tous les docteurs et professeurs de théologie signeraient et enseigneraient éternellement les mêmes propositions du clergé qui déplaisaient tant à la cour de Rome, etc. »

Cette fois, comme toujours, Louis XIV eut plus de sagesse et de loyauté, et, le 14 septembre 1693, il enjoignit aux évêques nommés d'écrire au pape une lettre dont le principal passage était conforme au projet romain.

Acte d'incompétence, a-t-on dit avec Bossuet ; acte de *quelques particuliers*, ne pouvant rien contre « une délibération prise dans une Assemblée générale du clergé et envoyée à toutes les Églises ! » Contradiction manifeste avec ce qui avait été soutenu pendant tout le cours de la négociation, à savoir que l'Assemblée n'avait voulu ni délibérer, ni décider, ces sortes d'assemblées,—comme le cardinal d'Estrées l'avouait ingénument,—« n'ayant point l'autorité de faire des décrets, non-

Digitized by Google

seulement en matière de doctrine, mais même en matière de discipline. » Contradiction dont le clergé de France fut châtié sévèrement par les Harlay et les Daguesseau, qui, suivant le besoin de leur tyrannie parlementaire, tantôt parlaient de sa « décision inviolable, » tantôt se moquaient de sa prétention à « transformer en concile national une Assemblée qui n'était, à proprement parler, qu'une chambre des comptes ecclésiastique ! »

D'ailleurs, est-il vrai qu'il ne fût l'œuvre que de quelques particuliers, l'acte auquel avaient participé, avec Bossuet lui-même, les deux présidents de l'Assemblée et l'archevêque de Rouen, l'acte auquel s'associa l'Eglise gallicane au moins par la complicité du silence ?

Pour amoindrir encore sa portée, on a dit avec Daguesseau : *Lettre d'honnêteté ;* et, avec Bossuet : « Compliment qui laisse la doctrine en son entier. » Lettre équivoque, et sans valeur par conséquent, ce qui ferait peu d'honneur à ceux qui l'ont écrite !

Mais non, elle avait un autre sens et une autre importance, la lettre que Nicolas Colbert appelait d'avance une « rétractation formelle ; » que le secrétaire de l'archevêque de Paris, l'abbé Le Gendre, qualifia, après coup, de « palinodie extraordinaire, d'abjuration expresse ; » Saint-Simon et Bayle, « d'humiliante et honteuse ; » l'abbé Chauvelin et Daunou, « de scandale, de lâcheté criminelle, de désaveu des Quatre Articles, de preuve que les auteurs de la Déclaration ne s'y étaient prêtés que par respect humain, et que, dans le fond du cœur, suivant la tendance du clergé depuis 1560, ils penchaient vers le système ultramontain. »

Quels qu'aient été les sentiments intimes des signataires, il faut bien accorder à M. l'abbé Loyson, qui le demande avec tant d'insistance, que la lettre du 14 septembre 1693 n'était pas une rétractation formelle de la doctrine gallicane, rétractation, répétons-le, que Rome n'exigeait pas, mais seulement de tous les actes de l'Assemblée de 1682. Mais Rome n'avait-elle pas vu intentionnellement, et les signataires ne virent-ils pas, comme bientôt le public, que la rétractation de la forme atteindrait le fond lui-même, à savoir la doctrine ? Quoi ! serait-ce pour une pure question de forme que les cours de Rome et de Versailles auraient tant bataillé pendant plus de dix ans !

Digitized by Google

Ici, je ne puis m'empêcher de transcrire une ou deux pages de l'auteur de l'*Eglise gallicane*, étincelantes de raison et d'esprit :

« Que le bon sens se demande, dans le silence des passions et des préjugés, si le pape et le roi étant dès longtemps en guerre pour les causes que j'ai expliquées, les hautes parties litigantes en étant venues enfin aux termes d'une négociation, et le pape ayant exigé les conditions qu'on a vues, le roi pouvait y consentir, les évêques s'y soumettre et l'Eglise gallicane se taire sans abdiquer sa doctrine? Quoi ! les évêques se prosternent devant le pape et demandent pardon de tout ce qui s'est fait en 1682!... — A ce prix, ils reçoivent leurs bulles; le roi, qui avait déjà promis de ne donner aucune suite à la Déclaration (nous le verrons bientôt), le roi, le plus absolu de tous les princes, est d'accord avec le pape, puisque sans cet accord la lettre des évêques était radicalement impossible. Ceux-ci entrent en exercice : pas une voix de l'Eglise gallicane ne s'élève contre ce grand arrangement, et l'on se refuserait à voir dans toutes ces circonstances réunies une rétractation formelle? Alors on ne sait plus ce que c'est que l'évidence, et encore moins ce que c'est que la bonne foi. On est indigné même en songeant que ces étranges chicanes partent de ces mêmes hommes qui donnent le consentement au moins tacite de l'Eglise universelle comme une condition indispensable à l'irrévocabilité des décrets pontificaux. Quel consentement de l'Eglise universelle pourra jamais être aussi clair, aussi manifeste, aussi palpable, pour ainsi dire, que celui de l'Eglise gallicane dans le cas présent?... Je terminerai par une observation qui paraîtra peut-être avoir quelque force. Lorsqu'un homme distingué a eu le malheur de s'oublier au point de commettre une de ces vivacités qui entraînent d'inévitables excuses, tout de suite l'offenseur, assisté de toute l'influence qui lui appartient, travaille pour obtenir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un *rabais* sur les douloureuses formules dictées par l'autorité, et la courtoisie même exige que l'offensé ne se rende pas trop difficile. — Si l'on jugeait donc de la nature de l'offense par le genre des excuses prises à la lettre, on se trouverait à mille lieues de la vérité. Mais, dans ces sortes d'occasions, chacun sait que les mots ne sont que des chiffres dont personne n'est la dupe. Ainsi, lorsque absolument il a fallu dire : « Je suis désespéré de « ce qui s'est passé; je vous prie d'oublier, etc., » tout cela signifie au fond : « Un tel jour, à telle heure et dans tel endroit, il m'arriva « d'être un sot ou un impertinent. » — L'orgueil des corps et des hautes autorités, plus intraitable encore que celui des particuliers, frémit lorsqu'il se voit forcé de reculer et de confesser qu'il a tort; mais lorsque cet orgueil ne reconnaît point de juge, et que c'est à lui de s'imposer une réparation, qui pourrait s'aveugler sur le degré de conscience apporté dans ce jugement? — Qu'on se représente d'un côté Louis XIV, ses ministres, ses grands magistrats, ses évêques grands seigneurs, et de l'autre le pape et la raison; qu'on se

Digitized by Google

pénètre bien de la situation des choses et des hommes à cette époque, et l'on sentira qu'au lieu d'évaluer ridiculement chaque mot de la fameuse lettre selon sa valeur intrinsèque et grammaticale, comme si la pièce devait être jugée par le Dictionnaire de l'Académie, il faut au contraire substituer des valeurs réelles à tous ces mots amincis par l'orgueil ; et l'on en trouvera de si forts, que je ne veux pas les écrire. »

IV. Rétractation du roi. — Joseph de Maistre nous parlait tout à l'heure de la promesse faite par le roi de ne donner aucune suite à la Déclaration. En effet, toujours le 14 septembre 1693, le même jour que les évêques, tant tout était concerté entre eux, Louis XIV adressa à Innocent XII la lettre suivante, longtemps tenue secrète par le gallicanisme : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon Edit du 22 mars 1682, touchant la Déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » Louis XIV donna, en effet, ses ordres, et il fut fidèle à sa parole ; et, en aucune circonstance, il ne permit qu'on le soupçonnât d'avoir manqué à ses *engagements*.

Ecoutez maintenant le docte et loyal Dupin, interprétant les textes les plus formels en ce sens, que « Louis XIV a pu se montrer disposé à se relâcher un peu de l'exécution sévère de son Edit. » — « Phrase bien digne d'attention, commente à son tour M. Gérin (p. 504). L'auteur y laisse percer à chaque syllabe la crainte de trop concéder encore à ses adversaires. Avouer que Louis XIV *s'est relâché de l'exécution de son édit*, tout serait perdu, grand Dieu ! Disons qu'il s'est seulement relâché *un peu* de sa *sévère* exécution. — Mais c'est encore trop : mettons qu'il se montra simplement *disposé à*, etc. — Mais n'est-ce pas encore faire trop de plaisir aux ultramontains ? Bornons-nous à dire qu'il *a pu* se montrer disposé, etc. ! »

Révocation illégale, a-t-on dit de la lettre de Louis XIV, le roi ne pouvant pas révoquer par un simple acte de sa volonté un édit enregistré au Parlement de Paris. Mais n'est-ce pas l'édit plutôt, l'édit créant de nouveaux dogmes pour les Français, et prescrivant à toutes les Facultés un enseignement théologique qui était d'une illégalité monstrueuse ?

Digitized by Google

Tel est le point juste où en est la controverse gallicane sur le terrain de l'histoire.

Rejeter la doctrine gallicane, c'était depuis longtemps, pour beaucoup d'esprits, affaire d'orthodoxie, quoiqu'elle n'ait pas encore été frappée de censure formelle, tant cette doctrine est inconciliable avec la constitution monarchique, avec l'unité de l'Eglise, personnifiées dans le successeur de Pierre; mais, après le livre de M. Gérin, après sa démonstration historique de l'incompétence en droit et de la servilité en fait de l'Assemblée du clergé, c'est quelque chose de plus ou de moins, comme on voudra, et, en tout cas, de plus décisif en France : c'est affaire d'honneur !

Et que sera-ce quand le dossier de 1682, déjà si riche en pièces instructives et décisives, grâce aux recherches savantes et scrupuleuses de M. Gérin, sera complet? Et ici, j'ose faire appel au zèle de tous les hommes de bon vouloir, laïques et ecclésiastiques, de Paris et de province : qu'ils cherchent à leur tour les souvenirs écrits de ces événements, et bientôt la science historique n'aura plus rien à dire sur l'Assemblée de 1682.

U. MAYNARD.

Digitized by Google

L'HÉRÉSIE DES BOGOMILES

EN BOSNIE ET EN BULGARIE AU MOYEN AGE

Rad jugo-slavenske akademije (*Mémoires de l'Académie slave d'Agram*), *Starine* (collection d'anciens textes publiés par l'Académie d'Agram), tomes VI, VIII, IX. *Bogomili-i-Patareni* (*Bogomiles et Patarins*), par M. le chanoine Raczki, docteur en théologie.

L'histoire des hérésies cathare et patarine a été l'objet de nombreux travaux, mais jusqu'ici on ne s'est guère attaché à les suivre qu'en France et en Italie : leur développement dans les pays slavo-grecs (Bulgarie, Bosnie, Dalmatie) était, faute de documents, à peu près ignoré. Il appartenait à un historien slave de combler cette lacune, en mettant en lumière des documents jusqu'ici inconnus ou inaccessibles à ses confrères de l'Occident. Nul ne pouvait mieux remplir cette tâche délicate que le savant Croate dont je me propose de résumer ici les travaux. M. Raczki, chanoine d'Agram, est tout ensemble un théologien érudit et un slaviste éminent. Son *Histoire des apôtres slaves,* ses publications de textes paléoslaves, les nombreux mémoires qu'il a publiés dans le Recueil de l'Académie des Slaves méridionaux, lui assignent une place importante dans le mouvement intellectuel dont l'ancienne Illyrie est aujourd'hui le théâtre. Il prépare depuis plusieurs années une grande *Histoire des Slaves méridionaux,* qui est attendue avec impatience. Son étude sur les *Bogomiles,* ou Patarins Slaves, n'en sera pas le moins curieux épisode. Elle est, comme toutes les publications de l'auteur, écrite en langue croate. Je crois rendre service aux érudits français en la mettant dès

Digitized by Google

aujourd'hui à leur portée. Le travail de M. Raczki est fort développé. Je me suis réduit au modeste rôle d'abréviateur, et j'ai la ferme certitude de n'avoir rien changé ni rien ajouté aux faits exposés par mon savant ami. Je ne pouvais, dans un travail de ce genre, prétendre, on le comprend, à ces qualités littéraires qui sont la condition *sine quâ non* d'une œuve originale. On trouvera donc ici beaucoup de faits et peu de réflexions, beaucoup de sécheresse et peu d'élégance. Je réclame toute l'indulgence du lecteur, persuadé que l'intérêt du sujet fera oublier le négligé de la forme.

Parmi les documents slaves récemment découverts [1], le plus important pour l'origine, le dogme et l'organisation des Bogomiles, est le manuscrit slave *Slovo Kozmi*, etc., *Parole du prêtre Kosma sur les hérétiques*. Il peut, à beaucoup d'égards se comparer au traité d'Euthyme : κατὰ Βογομίλων. Il y a aussi quelques biographies, où l'on apprend beaucoup sur les Bogomiles et sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat avec les Bogomiles bulgares. Telle est la vie (slave) du bienheureux Théodose de Tarnov (Bulgarie), par Kalliste, patriarche de Constantinople, et la vie de l'évêque Ilarion, écrite au XIVe siècle, par Euthyme, patriarche de Bulgarie. Parmi les autres sources d'informations sur les Bogomiles bulgares qui se trouvent dans des documents slaves, il convient encore de mentionner la relation slave du concile bulgare tenu en 1210, à

[1] Il y a encore, dans les librairies européennes, des textes inédits sur les Bogomiles et les sectes congénères : par exemple à la bibliothèque du Vatican, manuscrit n° 867, l. 36, περὶ τῶν ἐξ Αθιγγανων προσερχομένων. — n° 1455, l. 335, περὶ Παυλικιανῶν καὶ Βογομιλων ; et à la bibliothèque de Vienne, dans les manuscrits n° 193, l. 2, 209 et 307, l. 1-21 ; on trouve une lettre du moine Euthyme sur les Bogomiles ; elle est écrite de Constantinople. Dans le manuscrit n° 306 on trouve du même Euthyme : *Ordo suscipiendi conversos a hæresi Massalianorum qui alias appellantur Phunditæ, Bogomili* ; plus loin : *Recensio variorum errorum Massalianorum* ; enfin : *Capita falsorum dogmatum hæreseos Massalianorum*. Les deux manuscrits 306 et 307 sont écrits d'une même main. Le célèbre polygraphe et bibliothécaire Pierre Lambecius voulait publier ces manuscrits : il en fut empêché par la mort. Jacob Tollius a accompli une partie de son désir, en publiant un fragment du dernier manuscrit, sous ce titre : *Victoria ac triumphus de impia et multiplici Massalianorum secta..... qui et Bogomili appellantur*. (*Insignia itinerarii italici*, Trajecti ad Rhenum, 1696, p. 106-125.) M. Raczki avait voulu copier ces manuscrits, mais la chose n'a pas été possible. Il croit du reste que leurs informations rentrent dans la sphère des autres manuscrits, et qu'ils ne fournissent rien de bien propre à éclairer l'histoire des Bogomiles slaves. J'ai publié une analyse du traité de Kosma dans la *Revue des Cours littéraires*, année 1869, p, 573 et suiv.

Digitized by Google

cause des Bogomiles, conservé dans le *Synodique* du tzar Boris (encore inédit).

L'histoire des Patarins du midi, n'a été jusqu'ici connue que par les lettres pontificales des archives du Vatican publiées en partie par Raynald dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, et que le Père Augustin Theiner a éditées en entier dans ses *Monumenta historica Hungariæ*[1]. Mais ces documents n'apprennent que l'histoire externe des Patarins bosniaques : leur doctrine et leur organisation ne sont signalées qu'en passant. Aussi, jusqu'ici, savait-on mal dans quel rapport ces Patarins sont, d'une part, vis-à-vis des Bogomiles; de l'autre, vis-à-vis de leurs homonymes occidentaux.

Maintenant, cette histoire externe est complétée par beaucoup de documents nationaux dont on parlera en temps et lieu. Ces documents, que M. Raczki a le premier employés, déterminent la doctrine et l'organisation de nos Patarins (slaves), et il devient facile de déterminer la place qu'ils ont occupée dans la secte. Dans la bibliothèque de Saint-Marc, il y a un manuscrit[2] qui renferme deux relations contemporaines sur les Patarins de Bosnie. L'une, fort étendue, sous cette rubrique : *Hic sunt omnia puncta principalia et auctoritates extracte de disputatione inter christianum romanum et latranum bosnensem;* l'autre, plus courte, sous la rubrique : *Isti sunt errores quos communiter Patareni de Bosna credunt et tenent.* Ces deux œuvres datent du XIVe siècle, et ont été écrites pour l'usage des prêtres catholiques de Bosnie.

I

Vers la moitié du XIIe siècle, l'Europe occidentale fut infectée d'une hérésie qui menaça l'Eglise d'un grand danger, ainsi que le déplore un écrivain contemporain[3]. Les adhérents de la nouvelle doctrine ne cachaient pas qu'ils étaient nombreux et partout répandus. Quelques-uns d'entre eux, découverts à Liége en 1144, affirmaient qu'ils avaient des coreligionnaires

[1] Romæ, 1863, t. I.
[2] Lat., cl. II, cod. LXIV.
[3] Eckberto, *Discours contre les cathares. Bibliotheca maxima Patrum.* Lugduni, t. XXIII, p. 600-633.

Digitized by Google

dans toutes les villes de France et de Belgique; deux ans plus tard, d'autres affirmaient à Cologne, que leur doctrine, cachée depuis le temps des martyrs, avait des adhérents dans le monde entier; quelques années après, d'autres, dans cette même ville, déclaraient que le temps était venu où Dieu manifesterait au monde que la véritable église était chez eux [1].

Des pays entiers étaient alors en proie à l'hérésie, notamment la France méridionale et le nord de l'Italie. Alors, ainsi que le dit un écrivain orthodoxe, Manès avait plus de disciples que le Christ, Simon le Magicien plus que Simon-Pierre le chef des apôtres. Plus vive encore était la plainte des évêques rassemblés à Rome en 1179, en concile œcuménique : « En Gascogne, l'hérésie est devenue si forte, que les hérétiques ne cachent plus leur erreur, mais l'étalent publiquement et attirent à eux les faibles et les simples [2]. »

On trouve à cette époque des hérétiques, non-seulement dans le midi de la France, mais à Paris, à Orléans, à Reims, en Italie, à Vérone, Trévise, Bergame, Mantoue, Milan, Plaisance, Ferrare, Bologne, Florence, Faënza; en Allemagne, à Goslar, Cologne, Trèves, Metz et Strasbourg. Les partisans de la nouvelle secte avaient en Occident des noms divers. Les uns les nomment Manichéens [3]; les autres, d'après le concile déjà cité, Cathares, ou Patarins, ou Publicains. Le premier de ces trois noms domine principalement en France et en Allemagne, le second en Italie et dans les pays orientaux que leur église rattachait à l'Italie [4]. Nous appellerons donc les partisans de cette secte, en France Cathares [5], et en Italie Patarins [6]. On les a

[1] *Id. Ibid. It. Epist. eccl. Leod.* Apud Martène et Durand, *Amplissima Collectio veterum script.*, t. I, p. 776.

[2] Mansi, t. XXII, p. 231-33.

[3] Eckbert, *loc. cit*, p. 202.

[4] Cf. *Concil. Lumbariense*, ann. 1165 ap. Mansi., t. XXII, p. 157. Ecbert. *ib.*, p. 606. « In vestra diœcesi (Koloniensi) frequenter contingit deprehendi hæreticos, quos vulgo Catharos vocant... Hos nostra Germania Catharos appellat. » Ce nom n'était pas inconnu en Italie. « Dicuntur à Lombardis *Gazari*. » Muratori, *Antiq.*, t. X, p. 124. Voir sur les hérétiques italiens, et en particulier sur les Cathares et Patarins, aux XIIIe et XIVe siècles, le savant travail de M. César Cantù, inséré dans cette *Revue*, t. I, p. 469-525.

[5] Alanus (p. 202) explique le mot : « Dicuntur Cathari, quasi casti, quia se justos et castos faciunt. » C'est le grec Κάθαρος. C'est de ce nom que l'on fait venir l'allemand *Ketzer*, le tchèque, Kacirz (hérétique), nom qui primitivement s'appliquait aux partisans de cette secte dualiste.

[6] Muratori, *op. cit.*, t. V, p. 83. « Patareni apud Mediolanenses sunt appel-

Digitized by Google

plus rarement appelés Publicains, ou *Pobulicani* [1]. Le nom d'Albigeois leur fut donné du pays et de la ville d'Albi, où ils étaient en grand nombre; on les a appelés quelquefois aussi tisserands, tesserans, *texerantes*, parce qu'ils étaient fort nombreux parmi les gens de cette profession. Nous omettons ici les autres noms, et les signalerons quand besoin sera. Eux-mêmes, Cathares et Patarins, se donnaient le nom de *chrétiens : bos crestias, boni christiani,* prétendant que leur foi était la vraie foi du Christ; aussi s'appelaient-ils aussi volontiers *boni homines, bos hommes.*

Ainsi, dans la seconde moitié du XIIe siècle, ils étaient répandus de la Garonne à l'Adriatique, de l'Arno au Rhin, ces nouveaux hérétiques qui se regardaient comme les vrais chrétiens, et considéraient leur communauté comme la véritable Eglise; ils faisaient une guerre ouverte à l'Eglise catholique et à sa doctrine.

Ceux qui savent combien l'hérésie, si attrayante qu'elle paraisse, est lente à se répandre; combien il faut de temps avant qu'elle arrive à ce degré d'intensité, reconnaîtront aisément que la doctrine des Patarins et des Cathares au XIIe siècle, avait dû se produire bien longtemps avant cette époque. L'histoire confirme cette hypothèse. Nous trouvons en France, dès la fin du Xe siècle, le germe de cette doctrine, qui se développa plus tard. Gerbert notamment, le chef de la célèbre école de Reims fut accusé d'hérésie. Étant archevêque de cette ville, il fit une profession de foi dans laquelle il condamne en termes exprès certaines erreurs que l'hérésie cathare prêcha un siècle plus tard en ces contrées, — le dualisme, le docétisme etc... Pendant la première moitié du siècle suivant,

lati. » Ce nom se lit : Patareni, Patarini, Paterini, Pathariste. M. Raczki pense que chez Eckbert (*loc. cit.*, p. 602,) *Mattharii* doit être lu *Pattharii*. Quant aux diverses interprétations de ce nom, V. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (Paris, 1849, t. II, p. 278), il vient vraisemblablement d'un faubourg de Milan, Pataria, où résidaient ces hérétiques, et dont on leur donna le nom dans cette ville. Ce faubourg était habité surtout par des chiffonniers, marchands de plume (*pates* en patois français, chiffon) et des artisans. Les marchands de vieux habits s'appelaient déjà en 1276 Patarins à Milan, Pavie et Parme. A Milan existait encore, au siècle dernier, la *Contrada de' Pattari*, à Rome le *Vico Patarinio*. La nouvelle doctrine avait trouvé dans ces métiers-là beaucoup d'adhérents. Ils n'ont eux-mêmes jamais pris ce nom.

[1] *Publikani* est sans doute une corruption de Παυλικιανοί. C'était une secte manichéenne.

Digitized by Google

on trouve encore [1] des traces de ces doctrines dans le même pays. Étaient-elles en rapport avec celles qu'un certain Leutardus prêchait en l'an 1000 en France ? Cela n'est pas encore suffisamment éclairci. Mais nous avons des témoignages positifs que cette hérésie, un peu plus tard (1017), se produisit en Aquitaine. Toulouse en fut le centre, et elle s'étendit jusqu'à la Loire. En 1022, nous en trouvons des traces à Orléans où treize individus furent brûlés pour ce fait, à Arras en 1025, à Chalons-sur-Marne, où l'on voit en 1048 des paysans suivre la doctrine Manichéenne.

Mais cette hérésie n'était pas originaire de France. Il est constaté, notamment pour Orléans et pour Arras, que ceux qui l'avaient apportée venaient d'Italie. Et en effet, vers cette époque, cette secte s'étendait en Italie. Laissons de côté les détails très-vagues que nous avons sur l'hérésie du grammairien Vilgard à Ravenne. Rappelons seulement que la secte dualiste avait, en 1030, beaucoup d'adhérents en Lombardie parmi la noblesse et que l'évêque de Milan, Héribert, en constata l'existence dans un de ses voyages canoniques à Monteforte près de Turin ; un certain Gerardo était, dans cette ville, chef de la secte ; il fut condamné, et la ville de Monteforte fut occupée par les orthodoxes.

Les documents historiques nous montrent donc des Cathares, des Patarins en France et en Italie dès le début du XIe siècle, et nous prouvent qu'en France on tenait cette secte pour venue de l'Italie. Mais est-ce l'Italie qui fut le berceau de la secte? A cette question répond d'abord une tradition qui existait chez les Cathares et les Patarins d'Occident.

Deux Cathares, condamnés au bûcher, à Cologne, en 1146, déclarèrent, ainsi que l'atteste un témoin contemporain [2], que leur foi jusque-là était restée cachée depuis les premiers temps du christianisme, et qu'elle s'était conservée en Grèce et dans d'autres pays. Ainsi donc, chez les Cathares occidentaux, on tenait que leur doctrine avait, pendant plusieurs siècles, vécu à l'état latent dans des contrées occidentales. C'est ce que nous ex-

[1] Pour ne pas trop surcharger ce travail, nous ne donnons pas ici les notes de M. Raczki. Nos lecteurs trouveront facilement les textes dans les histoires générales de l'Église.

[2] *Evervini Ep. ad S. Bernardum*, ap. Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, p. 457.

Digitized by Google

plique plus clairement Reinerio Sachoni qui, dans le XIIIe siècle, fut pendant dix-sept ans le docteur des Patarins d'Italie. Énumérant, ainsi que nous le verrons plus tard, les églises de cette secte en son temps, il rattache leur origine à l'Orient, et notamment aux églises Bulgares et dragovicienne [1]. Ce que ces deux Cathares disaient d'une manière générale, le Patarin italien l'explique et le détermine. Ainsi, les Patarins d'Italie estimaient que leurs communautés tiraient leur origine de la Bulgarie, du peuple slave de Bulgarie, dont les Dragoviciens de Macédoine et de Thrace étaient une branche.

Cette tradition a trouvé son expression dans les termes : *Bulgarorum Hæresis, Bulgari, Bugares, Bugri,* d'où vient le français *bougre,* qui désignait en Occident les Cathares et les Patarins ; plus tard, les hérétiques en général ; de même en allemand *Ketzer* (hérétique) vient de *Cathares.* Ce nom rappelait à l'Occident le berceau de cette secte, dont la Bulgarie avait été pour ainsi dire le champ de bataille.

Du reste, les faits prouvent, mieux encore que les noms, l'origine bulgare de cette secte : quand les Patarins et les Cathares étaient en querelle, leurs coreligionnaires venaient d'Orient apaiser les débats et rétablir la concorde. Quand les Cathares et les Patarins voulaient connaître la pure doctrine de leur foi, ils envoyaient des missionnaires en Orient pour l'y aller chercher. Nous aurons l'occasion de signaler quelques exemples de ce fait.

Ainsi les Cathares et les Patarins regardaient le sud de l'Europe orientale, notamment la Bulgarie, comme le berceau de leur foi, et cela dès le XIe siècle en France et en Italie ; cette secte devait donc être née en Italie avant la fin du Xe siècle.

Si nous consultons les sources grecques, nous trouvons que la secte dualiste des Bogomiles avait une communauté à Constantinople dès la fin du XIe siècle. Son chef, Basile ou Pierre, déclarait, vers 1111, qu'il gouvernait la communauté depuis quarante ans, et qu'il en avait fait partie auparavant pendant quinze années [2]. Il était donc entré dans la secte vers l'année 1050. Mais ce Pierre Basile n'est pas considéré comme le fon-

[1] *Reinerii Sacchoni contra Wald. Bibl. Max. Patr.*, t. XXV, p. 269. Cf. Cantù, *l. c.* p. 472-73.
[2] Euthym. Zigad. *Bibl. Max. Patrum*, t. XIX, p. 220.

Digitized by Google

dateur de l'hérésie bogomilienne (ἡ τῶν βογομίλων αἵρεσις). Elle existait avant lui, depuis si longtemps, qu'à Constantinople on n'avait que des idées vagues sur ses origines. On conservait cependant la tradition que cette secte avait eu son berceau, non parmi les Grecs, mais parmi les Bulgares. Aussi les Grecs avaient expliqué son nom — fautivement d'ailleurs — d'après le bulgaro-slave [1].

Nous parlerons plus loin avec détail de cette première apparition des Bogomiles chez les Grecs ; pour le moment, il nous suffit d'avoir ce témoignage qui prouve que la secte dualiste apparaît dans l'Orient grec à la même époque où l'on en trouve la trace dans l'Occident latin.

Arrivons maintenant aux documents slaves.

Il y a peu de temps encore, les historiens ne savaient comment expliquer l'énigme que présente l'origine de cette secte parmi les Bulgares, cette énigme n'étant résolue ni dans les écrivains grecs, ni dans les latins : maintenant nous avons en main des textes qui nous ont révélé le fondateur de la doctrine bogomilienne, et qui nous apprennent le temps où il vivait; nous avons sous les yeux le *Discours* (*slave*) *du saint prêtre Kosma sur les hérétiques* [2], qui dit : « Sous le règne du tsar orthodoxe Pierre, il y avait un pope appelé Bogomile qui commença le premier à enseigner l'hérésie dans la langue bulgare. » C'est ce que confirme un autre document bulgare, un synodik ou *sbornik*, qui fut, en 1210, transcrit du grec en langue bulgare, par l'ordre du tsar bulgare Boris. Dans ce document on lit : « L'ennemi rusé (le démon) [3] a semé l'hérésie manichéenne dans la Bulgarie, *hérésie du pope Bogomile*, qui, sous Pierre, tsar de Bulgarie, adopta cette hérésie manichéenne, et la répandit dans la Bulgarie, etc. »

[1] Βογ μέν γὰρ ἦ τῶν Βουλγάρων γλῶσσα καλεῖ τὸν Θέον, μίλουι δὲ τὸ ελέησον· εἴη δ'ἂν Βογόμιλος κατ'αὐτοὺς ὁ του Θεοῦ τον ἔλεον επισπώμενος. — Euth. Zygad. Panopliæ. *Bibl. Max. Patrum*, t. XIX, p. 220. — Cf. Nicetas Choniates, ap. Montfauconii, *Palæographia græca*, p. 333. Les mots slaves que cite le texte grec sont exacts : pomiloui veut dire en effet : aie pitié, ελέησον. Mais dans le mot *Bogomile*, il s'agit non du verbe, mais de l'adjectif *mili*, qui veut dire aimé, aimable. *Bogomile* est la traduction littérale du grec *Theophile*.

[2] Imprimé à Agram en 1854, à Kazan en 1864, d'après un manuscrit du XVIe siècle de la bibliothèque de Moscou.

[3] *Sbornik* recueil du verbe *sebrat* colligere.

Digitized by Google

Ces deux documents paléoslaves complètent le récit des historiens grecs et latins : ils attestent que le fondateur de la secte était le pope Bogomile, qui lui a donné son nom, et que ce Bogomile vivait sous le règne du tsar bulgare Pierre, c'est-à-dire de 927 à 968. On ne sait rien sur le pope Bogomile ; mais il est probable qu'il se nommait d'abord Jérémie ; car certains documents slaves attribuent au pope Bogomile le récit apocryphe [1] : *De l'arbre de la croix*, que d'autres attribuent au pope Jérémie. C'était une coutume que les docteurs portassent deux noms ; généralement ils prenaient pour deuxième nom celui d'un disciple de saint Paul : nous rencontrons cette coutume chez diverses branches des sectes dualistes. Ainsi, pour les Pauliciens [2], nous savons que, chez eux, Sylvanus s'appelait Tite ; Genecius, Timothée ; Joseph, Epaphre, etc. Les *anciens*, notamment, prenaient les noms des disciples de Paul. Le chef des Bogomiles de Constantinople, Basile, dont j'ai déjà parlé, portait le nom de Pierre. Jérémie se présentant au peuple bulgare comme réformateur religieux, prit le nom d'un disciple de Paul, Théophile (traduction bulgare *Bogomile* : *Bog*, Dieu ; *mile*, ami).

Nous savons maintenant vers quelle époque Bogomile agit en Bulgarie ; essayons de préciser. Le *discours* (*slave*) *du prêtre Kosma* fut prononcé à une époque où vivaient encore beaucoup de Bulgares, qui avaient bien connu l'exarque Jean de Bulgarie. L'auteur lui-même le déclare. Or, Jean gouvernait l'Église bulgare au temps du père de Pierre, du tsar Siméon (893-927). Vers cette époque, beaucoup de ceux auxquels s'adresse Kosma pouvaient avoir de quinze à vingt ans ; au temps de Kosma, ils étaient sur la limite de l'âge mûr. On peut donc mettre le discours de Kosma entre 985 et 997. Il y parle de la doctrine bogomilienne comme d'une nouveauté déjà dangereuse ; nous pouvons donc conclure que cette doctrine était apparue une trentaine d'années auparavant, c'est-à-dire dans les dernières années du règne de Pierre, peut-être un peu plus tôt. J'admets donc que Bogomile commença à enseigner sa doctrine entre 927 et 950.

C'était le temps le plus favorable pour les nouveautés reli-

[1] Sur ces récits apocryphes, voyez la *Revue des cours littéraires*, loco cit.
[2] Photius, ap. Euth. Zygadi *Panoplæ*, tit. XX.

Digitized by Google

gieuses. Un demi-siècle avait passé à peine depuis le temps où la Bulgarie s'était, avec le tsar Michel Boris, convertie au christianisme [1], quand Bogomile commença à prêcher l'hérésie. La foi chrétienne n'étouffa pas immédiatement le paganisme ; c'est ce qu'attestent les révoltes qui éclatèrent contre le roi baptisé, et la sévérité avec laquelle celui-ci les réprima [2]. Il était encore plus difficile d'anéantir les usages païens en si peu de temps. Le successeur de Michel, Siméon, sut mettre d'accord la nationalité et la foi, le cosmopolitisme religieux et le particularisme bulgare. De même qu'il affranchit la Bulgarie de la suzeraineté byzantine, de même il affranchit son Église de la suzeraineté du patriarcat byzantin, et se rapprocha de Rome [3]. Il introduisit en Bulgarie des pasteurs et des évêques qui continuèrent l'œuvre des apôtres slaves les saints Cyrille et Méthode. Il suffit de rappeler le nom de l'évêque Clément, de Constantin, de l'exarque Jean... Il n'y avait pas alors de branche de la littérature hellénique qui ne fût représentée en Bulgarie par des traducteurs et des écrivains originaux. Mais, même sous le règne de Siméon, Jean, l'exarque de Bulgarie, se plaint d'avoir à lutter contre des païens slaves et des sectes hérétiques. A peine la Bulgarie avait-elle embrassé le christianisme, qu'apparurent chez elle des docteurs de sectes diverses, qui enseignaient les doctrines les plus hétérogènes. On cite notamment parmi eux des Arméniens [4], sectateurs d'Eutychès (monophysites, monothélites). D'après des documents slaves, nous trouvons des traces de cette secte jusqu'au XIIe siècle, dans les pays occidentaux de l'empire bulgare. Il y avait alors des Arméniens à Thessalonique ; mais on ne sait de quelle secte ils étaient [5]. Nous voyons encore paraître en Bulgarie, pour y faire de la propagande religieuse, des Juifs, des mahométans et les dualistes des sectes gnostiques et manichéennes.

Les Juifs étaient depuis longtemps établis à Thessalonique, d'où ils entrèrent en Bulgarie. Il s'efforcèrent d'y répandre leur foi dès le règne de Boris Michel [6]. Les Sarrasins, de leur

[1] Consultez, sur Siméon, mon livre : *Cyrille et Méthode. Étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme* (Franck, 1868, ch. IV, IX.)
[2] *Responsa Nicolaï papæ ad consulta Bulgarorum*, t. XV, p. 401, seq.
[3] Theiner, *Monum. Slavor. merid.*, t. I, p. 28.
[4] *Responsa Nicolaï.*
[5] Tafel, *de Thessalonica.* Berolini, 1839, t. XV-XIX.
[6] *Responsa Nicolaï.*

Digitized by Google

côté, propageaient l'islam en distribuant leurs livres. Depuis l'époque de l'empereur Théophile, ils avaient des coreligionnaires dans le pays de Thessalonique (892-941). Ce même empereur transporta dans ces régions, près du Vardar, des Turcs, qu'on appela les Turcs du Vardar [1]. Plus tard, ils furent baptisés, et formèrent une éparchie spéciale [2]. Mais, primitivement, ils étaient mahométans. La Bulgarie avait donc dans son voisinage des mahométans qui devaient agir sur son peuple.

Des contrées lointaines, on jetait les yeux sur le peuple bulgare. Petrus Siculus raconte que, lorsqu'en 868 il se trouvait comme ambassadeur de l'empereur Basile, à Tephritsa, et avait de fréquents rapports avec eux, ils lui dirent : « Qu'ils enverraient quelqu'un des leurs en Bulgarie pour attirer le peuple à leur foi; ils espéraient quelque succès, parce que la prédication de la parole divine venait à peine de commencer; ils pensaient donc pouvoir semer leur ivraie au milieu du blé jeune encore. » Petrus Siculus vit un tel danger dans cette propagande, qu'il écrivit un traité spécial contre elle, traité dédié à l'archevêque de Bulgarie; mais déjà cette secte s'était établie en Bulgarie. Les Pauliciens étaient devenus si nombreux à Constantinople au début du IXe siècle, qu'en 810, l'empereur Nicéphore leur avait accordé le droit de cité. Les persécutions qu'ils subirent sous l'empereur Michel (811-13), sous Théodora, n'arrivèrent point à les faire disparaître. Ils étaient fort nombreux aussi en Thrace; un peu plus tard, l'empereur Nicéphore Phocas s'aida de leur concours dans ses guerres en Italie. Nous savons aussi que Photius écrivit un traité contre eux [3]. Ainsi les Pauliciens, dans la seconde partie du IXe siècle, représentaient une force assez considérable dans l'empire de Byzance. En Thrace, au siècle suivant, ils étaient surtout concentrés autour de Plovdiv (Philippopolis). Leur doctrine avait pénétré dans toutes ces régions. Car le même Jean, exarque de Bulgarie, qui combat les « païens slaves, » attaque aussi « les immondes manichéens. » D'autre part, une autre branche de la secte gnostique manichéenne, la branche *marseillaise* ou

[1] Tafel, *ib.*, p. 79, 39.
[2] Leo. sap. *Index ecclesiarum* apud Tafel, p. 47.
[3] Publié par Montfaucon, *Bibliotheca coisliana*, p. 349.

Digitized by Google

eutychéenne, se répandit aussi d'Occident en Orient, dans la première partie du XIe siècle[1].

Telle était donc la situation religieuse de la Bulgarie. D'un côté, deux Églises avec le rite grec et latin, la culture grecque et romaine; de l'autre les anciennes mœurs païennes, avec leurs usages et leurs superstitions séculaires : le judaïsme et l'islam, les Arméniens monophysites et les partisans de la secte gnostique manichéenne, les Pauliciens et les Massaliotes. Ces diverses doctrines pouvaient aisément troubler la foi d'un peuple récemment converti. Il suffisait qu'un homme hardi se présentât, pour profiter de ce trouble et élever dogme contre dogme. Le temps de Siméon n'eût pas convenu à une pareille tentative ; ce prince lui-même s'y fût opposé, et avec lui les pieux et savants ecclésiastiques qui l'entouraient. Dans ce temps donc, comme nous l'avons vu, les sectes purent se développer en secret; mais le moment n'était pas favorable pour un réformateur.

Il en fut autrement quand, après Siméon, son fils Pierre monta sur le trône. Sous son règne la cour de Byzance reprit en Bulgarie l'influence qu'elle n'avait plus depuis longtemps. Cela irrita le parti national bulgare, et donna lieu à des désordres intérieurs qui, étouffés par la violence, ne fortifièrent certes pas l'empire. Le seul profit que la Bulgarie tira de ces relations, fut la reconnaissance de l'autonomie bulgare au point de vue religieux : le métropolitain bulgare devint αυτοκέφαλος par rapport à celui de Constantinople[2]. On ne sait rien de l'action de ces chefs de l'Église bulgare, qui résidaient dans la ville impériale de Prieslav. On ne sait que leur nom. Les grands docteurs du siècle de Siméon avaient disparu. Au temps de Pierre, l'Église ne cite qu'un personnage, le saint ermite Jean, natif de Skrin : il eut peu d'influence sur le peuple. L'empereur Pierre était un prince bon et austère. Aussi a-t-il mérité d'être mis au nombre des saints de l'Eglise bulgare ; mais il n'eut pas le bonheur d'être entouré d'ecclésiastiques intelligents comme l'avait été son père.

C'est donc vers ce temps de troubles que put apparaître en

[1] *Euth. Zygadini panopliæ*, tit. XXII : adversus Massalianos. Cedremi, *Chron.*, p. 232, de veneta.

[2] Le Quien, *Oriens Christianus*, t. II, p. 590; Assemani, *Calend. eccl.*, t. III, p. 143.

Digitized by Google

Bulgarie Jérémie ou Bogomile, et qu'il commença à prêcher ses doctrines. Elles ne sont qu'une branche du dualisme gnotisso-manicheen des orientaux. En rassemblant toutes les notions que les écrivains occidentaux nous ont conservées sur la doctrine des Cathares et des Patarins dans la première moitié du XIe siècle, et en les comparant avec les récits de Pierre le Sicule et de Photius sur les Pauliciens, du prêtre Kosma et d'Euthyme Zygaden sur les Bogomiles bulgares et grecs, nous y trouvons, à travers quelques différences, les mêmes doctrines fondamentales : en métaphysique, le dualisme, qui distingue deux principes, le bon et le mauvais, dont le dernier est le créateur du monde : en dogmatique, le refus de reconnaître l'Ancien Testament, comme étant l'œuvre du mauvais principe, le refus de reconnaître les lois et règlements de l'Église qui règlent des choses matérielles (le baptême par l'eau, la bénédiction par l'imposition des mains). D'où vient que ces sectes n'admettent pas l'ordre ecclésiastique et condamnent le mariage.

Quel succès eut Bogomile chez les Bulgares, avec ces nouvelles doctrines ? C'est ce que nous ignorons. Mais, à juger par l'extension qu'avait prise sa secte à la fin du siècle, on peut conclure qu'elle avait conquis tous ceux qui, en Bulgarie, étaient encore adonnés à la religion païenne, dualiste par certains côtés, et aux usages qui s'y rattachaient. Même après la conversion, les Bulgares avaient conservé l'habitude de faire des enchantements avant les grandes entreprises ; ils avaient conservé toutes sortes de superstitions [1].

On raconte des Bogomiles qu'ils avaient gardé certains usages païens ; que dans la nuit du 25 juin, ils faisaient des enchantements, des avortements, d'immondes mystères semblables à ceux des gentils, enfin qu'ils mêlaient aux doctrines des Écritures « certaines fables. » Le Bogomilisme, évidemment, joignit au dualisme qui voulait concilier la tradition païenne avec le christianisme, le maintien de certains usages ou superstitions chers au peuple bulgare, et rendit ainsi l'accès de sa doctrine plus facile aux chrétiens novices.

D'ailleurs Bogomile avait sans doute, vis-à-vis du peuple, l'attitude sympathique que Kosma prête à ses disciples : « Les

[1] *Responsa Nicolaï papæ.*

Digitized by Google

Bogomiles, nous dit-il, sont au dehors comme des brebis, d'un visage doux et pacifique, silencieux, pâlis par le jeûne ; leurs discours sont mystérieux, ils ne visent point à l'éclat; tous leurs actes extérieurs sont tels que le vrai chrétien ne les peut reconnaître, et au dedans ce sont des loups ravisseurs. Les gens, voyant leur humilité, les tiennent pour orthodoxes et se rapprochent d'eux afin de chercher chez eux leur salut ; eux, comme le loup qui veut emporter un agneau, se montrent d'abord très-réservés, et répondent modestement qu'ils cherchent uniquement le chemin du ciel ; et, quand ils remarquent un homme simple et ignorant, ils découvrent le venin de leur doctrine. » D'ailleurs Bogomile ne se séparait pas de l'unité chrétienne, il ne mettait pas sa doctrine en opposition avec celle du Christ ; mais ainsi que nous l'avons vu chez les Cathares et les Patarins, il déclarait que sa doctrine était la vraie doctrine chrétienne, et ses disciples les vrais chrétiens. Ses disciples, au témoignage de Kosma, ne s'appelaient point Bogomiles, mais *Chrétiens*.

Les Bogomiles prêchaient au peuple l'humilité, la modestie, la sainteté : ils appelaient leur foi, foi chrétienne, se nommaient eux-mêmes chrétiens, ne s'isolaient pas du peuple, n'imposaient pas leurs doctrines par la force. Il est donc tout naturel que beaucoup d'orthodoxes n'aient pas su, comme le dit Kosma, « en quoi consistait leur hérésie. » — Toutes les circonstances favorisèrent la diffusion de leur doctrine.

Jusqu'à quel point Bogomile avait-il poussé l'organisation de sa communauté religieuse. C'est ce que nous ignorons. Cette organisation vient évidemment de lui ; elle était fort simple, car elle rejetait toute hiérarchie. Néanmoins, les communes bulgares avaient leurs chefs, ainsi que nous le verrons plus tard. La question est celle-ci : Bogomile avait-il divisé ses sectateurs en cantons, en cercles, leur donnant des chefs, des évêques ?

Les Pauliciens d'Orient étaient divisés en églises (ἐκκλησίαι) dont les noms désignaient leurs communautés religieuses (συνέδριον). Ils leur donnaient généralement des noms empruntés au voyage des apôtres, notamment de Paul dans le Nouveau Testament. Ainsi la communauté paulicienne de Kibossa s'appelait Macédoine ; celle de Manalala, Achaïe, une

Digitized by Google

autre, Ephèse [1]. Nous savons en outre que les Bogomiles avaient leur église à Constantinople, au milieu du XIe siècle, et que, dès ce temps, elle avait pour ancien Pierre Vasili. En Occident, on cite, dès le XIe siècle, les anciens des Patarins et des Cathares; et, au siècle suivant, ils étaient divisés en évêchés. Si nous considérons que les Bogomiles grecs, les Patarins occidentaux et les Cathares regardaient la Bulgarie comme le berceau de leur église, il n'est pas douteux que l'organisation de l'église bogomilienne remonte aux premiers temps de son existence en Bulgarie. J'estime donc que la fondation de l'Église bulgare, mentionnée par un document du XIIIe siècle, remonte à Bogomile. Mais le même document oppose à l'église bulgare celle de Dugunthia, et dit que c'est d'elle, comme de l'église bulgare, que sont sorties les autres églises bogomiliennes où catharo-patarines; *et omnes habent de duabus ultimis.* Dugunthia, D[r]ugunthia, Dugraniça (Drogowetia, Drogometia), Δραγοβιτια est le pays où demeuraient les Δραγουβιταί, c'est-à-dire le peuple bulgaro-slave des Dragoviciens. Ce peuple, d'après ce que l'on sait, demeurait en Thrace sur la rivière Dragoviça, près de Plovdiv, et en Macédoine [2] non loin de Thessalonique. Ce sont là des pays célèbres dans l'histoire religieuse de l'Orient. Les métropolitains de Philippopolis (Plovdiv) avaient le titre d'exarques de la Θράκης Δραγουβιτίας; parmi les Dragoviciens de Macédoine, il y avait aussi un siége épiscopal dont le titulaire siégea en 877 au concile de Constantinople [3]. C'est à Plovdiv et dans ses environs qu'était le principal siége des Pauliciens: c'est là que l'empereur Jean Zimiscès (967-976), deux ans après la mort du tsar bulgare Pierre, en 970, transporta des Pauliciens d'Asie. Là, ils étaient devenus assez audacieux pour s'attaquer aux habitants orthodoxes de Philippopolis [4].

On pourrait donc croire que c'était cette église de Dragoviça qui était le centre de la foi bogomilienne parmi les Dragovi-

[1] Petri Siculi, *Historia manich.*, éd. cit. p. 48, 49. Patri. Phot. *ap.* Euthy. Zygad. *Panopl.*, tit. XX.

[2] Schafarik, *Antiquités slaves*, p. 619, 623. Id. *Pamatki*, Tafel, *de Thessalonica*, p. LXXVII, 59, 252.

[3] Dans le catalogue de Léon on trouve parmi les suffragants de Thessalonique; ὁ Δρουγοβιτίας.

[4] Cf. Leo Diac., ed. Comn.. VI, 6. Anna Comnena Alexiados, livre XIV, p. 451, 452, éd. Paris.

Digitized by Google

ciens de Thrace, d'autant mieux qu'aux environs vivaient des Pauliciens de doctrine analogue. Mais il n'en est rien. Reinerio Sachoni designe expressément l'église : *Philadelphiæ in Romania*, et la distingue des églises bulgare et dragovicienne. On sait que pour les écrivains occidentaux la Romanie est le nom de la Thrace, d'où le nom de *Rumili*, *Rumelia*, donné à cette province par les Turcs. Ainsi donc, l'*Ecclesia Philadelphiæ in Romania* était dans la ville de Philadelphie dans l'ancienne Thrace. Mais il n'y a pas en Thrace de vestige de ce nom. Je pense donc que l'*ecclesia Philadelphiæ* est l'église bogomile de Plovdiv (Philippopolis) où les Bogomiles sont expressément signalés au début du XIIe siècle. D'où vient donc ce nom? Sont-ce les Bogomiles de Plovdiv qui ont donné à leur communauté ce nom biblique [1] ? ou sont-ce les Pauliciens de Plovdiv qui avaient donné ce surnom à leur communauté, laquelle l'aurait gardé après leur fusion au XIIIe siècle avec les Bogomiles? Ce qui confirme cette dernière opinion, c'est que, dans le document en question, l'*Ecclesia Philadelphiæ in Romania* est mentionnée parmi les églises bogomiles de Constantinople et de la Bulgarie, ce qui nous met sur la voie de la Thrace et de Plovdiv (Philippopolis).

S'il en est ainsi, l'église dragovicienne était donc, non pas en Thrace, mais en Macédoine. D'ailleurs, d'autres documents témoignent, comme nous le verrons, du grand nombre de Bogomiles qu'il y eut, aux siècles suivants, dans cette partie de la Macédoine.

Ainsi, les églises bulgare et dragovicienne doivent être considérées comme les plus anciennes communautés, comme les berceaux de la secte. C'est de là que la nouvelle doctrine se répandit, de toutes parts, vers la Thrace et la mer Noire. A l'occident, les Pauliciens frayèrent la voie à la nouvelle hérésie. Les Bogomiles gardèrent même chez les Grecs le nom de leur fondateur, ἡ τῶν Βογομιλων αἵρεσις, δόγμα [2].

[1] *Apoc.* S. Joann., t. II, 11. Il y avait en Asie deux Philadelphies qui sont mentionnées au moyen âge, l'une en Isaurie, l'autre en Lydie. Cf. Tafel. *Symbol. critic.*, t. I, p. 101.

[2] Euth. Zygad. *Triomphus de Massalianorum secta*. On les appelait aussi *Massaliani*, et *Euhctæ* (Εὐχῖται). Euthime explique ce mot ainsi (*Bibl. max. Patrum* XIX panopliæ tit. XXII) : « Quod quidem vocabulum (Massaliani) Euchitas i. e. supplices et precantes (εὐχομαι) significat multus enim apud ipsos est sermo de precatione. »

Digitized by Google

Cependant on leur donna aussi d'autres noms.

La doctrine de Bogomile se répandit assez rapidement vers l'Occident. Dès le début du XIe siècle, on en trouve des traces dans le nord de l'Italie et au midi de la France. Elle passa de la Bulgarie, comme le prouve, outre la tradition, le nom de *Bulgarorum hæresis*, employé en France pour désigner la secte cathare. Elle put se répandre ainsi par suite des relations ordinaires entre l'Orient et l'Occident, relations qui étaient bien plus fréquentes qu'on ne le croirait entre les deux péninsules gréco slave et italique. Il y avait des colonies slaves à Venise dès le VIIIe siècle, ainsi que le prouve un travail publié dans les *Archives pour l'histoire des Slaves du Sud* (*Arkhiv za jugoslavensku povjestnicu*). Tout le monde connaît la fameuse *Ripa degli Schiavoni*, dont le nom seul atteste les nombreux rapports des Slaves avec l'Italie au moyen âge.

Des recherches précédentes, il résulte que :

1° Le berceau de la secte manichéo-gnostique, à laquelle se rattachent les Bogomiles d'Orient, les Cathares et les Patarins d'Occident, ne doit pas être cherché ailleurs qu'en Bulgarie. Les traditions confuses conservées par les Grecs et les Latins, sont éclaircies par les documents slaves, suivant lesquels le fondateur de la secte fut le pope Bogomile, au temps du tsar Pierre, dans la deuxième partie du Xe siècle.

2° Dès le début de la secte se fondèrent deux églises, l'une en Bulgarie, l'autre en Macédoine, dans le pays des Dragoviciens. Là se formèrent de très-bonne heure les communes de Plovdiv et de Constantinople, où se trouvèrent d'abord des Pauliciens. D'autre part, la doctrine passa en Italie, et de là en France, où elle se rencontre au début du XIe siècle.

3° Les sectateurs du pape Bogomile s'appelaient partout, en Bulgarie, en France, en Italie, chrétiens, κατ'ἐξοχήν. Les autres noms sous lesquels on les rencontre dans l'histoire leur furent donnés par leurs adversaires.

II

Voyons maintenant quelles furent les destinées des Bogomiles dans le pays où leur secte avait pris naissance.

La faiblesse de l'État bulgare qui s'était manifestée sous le

Digitized by Google

règne du tsar Pierre, produisit de déplorables résultats après sa mort. La lutte qui s'était engagée entre Byzance et la Bulgarie, se termina trois ans après par la soumission de la Bulgarie (971). Avec l'Etat bulgare, l'Eglise bulgare perdit aussi son indépendance : l'empereur Jean Zimiscès s'étant emparé de la capitale, Prieslav, enleva le patriarcat à Damian et soumit la Bulgarie au patriarcat de Constantinople.

Cette humiliation du peuple bulgare dura peu de temps ; sous la conduite du vaillant boïar Sisman Mokri elle rejeta, cinq ans après le joug grec (976) ; la Bulgarie redevint indépendante, et éleva sur le trône Sisman, fils de Samuel. Ce prince héroïque rendit à la Bulgarie les temps illustres de Krum et de Siméon. Il élargit ses frontières. La Bulgarie s'étendait alors du Danube, par Prieslav, jusqu'à la Thrace ; par Ochrida jusqu'à l'Adriatique ; par Melnik, Serès, et Bereja jusqu'à l'Archipel ; par Larisse, jusqu'aux Thermopyles. Les troupes de Samuel traversaient en tous sens l'ancienne Grèce, pénétrant jusque dans le Péloponèse, et réunissant partout les troupes slaves dispersées. Un empire aussi étendu ne pouvait garder sa capitale au nord du Balkhan : Samuel la transporta dans l'ancienne Ochrida. Il rétablit aussi le patriarcat bulgare. German, autrement appelé Gavrilo, chef de l'Eglise, résida d'abord à Voden, puis à Prespra ; son successeur Philippe, dans la capitale de l'empire à Ochrida[1]. Ainsi l'Église bulgare partagea en tout le destin de l'Etat bulgare.

C'est là une des périodes les plus glorieuses, mais aussi les plus sanglantes de l'histoire bulgare : les combats succèdent aux combats ; la guerre absorbe toute l'activité nationale. L'Eglise offre alors peu d'hommes remarquables ; il en est un cependant dont nous avons déjà parlé, et qui en ces temps troublés, veille sur l'orthodoxie de ses compatriotes : c'est le prêtre Kosma, l'adversaires des Bogomiles.

En retranchant de l'écrit de Kosma quelques exagérations, quelques fleurs de rhétorique, on peut se faire une idée des sentiments qu'inspiraient alors aux orthodoxes Bogomile et ses adhérents. Il met Bogomile sur le même rang que les anciens hérésiarques Arius ou Macédonius. Il le regarde

[1] Le Quien : *Oriens Christ.*, *loc. cit.* Γερμανος ὁ καὶ Γαβριήλ, ἐν Βοδίνοις καὶ ἐν τῇ Πρεσπῇ..... Φίλιππος ἐν Λυχνίδι ᾗ προσαγορευμένῃ νῦν δέ Αχριδῃ.

Digitized by Google

comme le plus grand monstre de la Bulgarie, attendu qu'il a le premier commencé à prêcher l'erreur chez le peuple bulgare. La doctrine bogomilienne est pour lui une inspiration du démon. Les Bogomiles sont pires que les idoles muettes et sourdes, pires que les démons, les Juifs, les païens; ils sont les ennemis de Dieu. « Aussi, dit-il au peuple orthodoxe, si quelqu'un d'entre eux vient à vous et n'apporte pas la bonne doctrine, ne le recevez pas dans votre maison. Si vous avez appris que quelqu'un est tombé dans l'erreur, instruisez-le et ramenez-le au droit chemin. »

Il serait curieux de savoir quels étaient alors les rapports des Bogomiles avec l'Église et l'État. Voici ce que nous dit Kosma : « Ils enseignent à ne pas s'incliner devant les chefs; ils haïssent les riches, détestent les parents, méprisent les anciens et les boyars; ils pensent que ceux qui servent le tsar ou ses officiers sont en horreur à Dieu ; ils ne veulent pas obéir. » Les Bogomiles étaient donc des sujets peu dociles, et introduisaient le désordre dans l'État. Il n'est donc pas étonnant que le pouvoir les ait traités durement, jetés en prison. Mais ils se glorifiaient de leurs souffrances, et beaucoup même des orthodoxes voyaient en eux, au témoignage de Kosma, des martyrs de la vérité.

Il est peu croyable que le gouvernement eût décrété une persécution générale contre les Bogomiles. L'empereur Samuel avait fait venir en Bulgarie un grand nombre d'Arméniens révoltés contre la Grèce, et s'il appelait des étrangers, il est peu probable qu'il songeât à chasser ses sujets [1].

D'ailleurs les Bogomiles avaient des partisans même dans la famille royale. Le fils de Samuel, Gavrilo, autrement appelé Radomir-Roman, et sa femme, étaient des sectateurs zélés de la doctrine [2]. Ce fait se reproduira ailleurs chez les Serbes. Il suffit à expliquer pourquoi les Bogomiles ne furent pas l'objet d'une persécution générale.

En de pareilles circonstances, la doctrine bogomilienne aurait pu s'affermir en Bulgarie; mais cet empire tomba de

[1] Mathieu d'Edesse, ap. Dulaurier, *Bibliothèque historique arménienne.*

[2] *Vie grecque de saint Vladimir.* Moschopolis, 1741 (nouvelle édition à Venise, 1858.)— Ακολουθία τοῦ ἁγιου... Ἰωαννου τοῦ Βλαδιμήρου. — Elle dit de Gavrilo et de sa femme : Βαστῶντες ταίς ρίζαις τῆς ἰοβολου αἱρέσεως τῶν Βογομιλῶνν καὶ Μασσαλιανῶν.

Digitized by Google

nouveau aux mains des Grecs sous le règne de Basile III (1019). La Bulgarie perdit son indépendance ; mais cette fois son Eglise ne partagea pas sa destinée. Basile, le terrible *tueur de Bulgares*, fut par politique fort humain pour le clergé bulgare. Il confirma le moine Jean comme métropolitain de Bulgarie [1].

Le siége de la métropole ou du patriarcat resta à Ochrida ; il avait pour suffragants les évêques de Moglen, Citra, Kastorea, Debra, Sérès, Pristina, Moraviça, Malesev, Belgrad, Bdin, Branitchevo et Dristr (Silhestrie). Ainsi le pouvoir du métropolitain s'étendait jusqu'au Danube, et comprenait la Bulgarie et une grande partie de la Macédoine. La situation matérielle de l'Église bulgare n'était pas changée ; mais un esprit nouveau, l'esprit byzantin, la pénétrait. Les évêques n'étaient plus les pères de leurs diocèses ; ils dédaignaient leurs ouailles, ils traitaient leurs usages de grossiers et de barbares, ainsi que nous en avons un exemple dans Théophylacte, métropolitain de Bulgarie vers 1071, qui traite les Bulgares de scélérats, de méchants, etc. [2].

Vers ce temps, les Bogomiles avaient déjà franchi les frontières bulgares. Nous les trouvons notamment dans la principauté de Dioclea qui comprenait le pays de Trebinia, Chum, Zeta, avec les villes de Dioclea, Scadar (Scutari), Olgun, etc. (Albanie et Montenegro). Cette principauté confinait au sud et à l'est à la Bulgarie. Elle avait alors pour prince Vladimir, qui avait épousé une fille de Samuel. Ces bons rapports avec les deux États favorisèrent la propagande des Bogomiles. Mais le prince Vladimir s'y opposa énergiquement. Pour employer les expressions de son biographe, « il détruisit les Bogomiles, les hérétiques Massaliotes, abolit l'erreur, fit triompher la vérité [3]. »

Ainsi, en moins d'un demi-siècle après ses débuts, l'hérésie bogomilienne avait gagné les bords de l'Adriatique. La principauté de Dioclea était habitée en partie par des Croates.

[1] *Jus græco romanum*, t. III, nov. const. ed. Zachariæ et Langenthal. Lipsiæ, 1857, num. XXX, p. 319.—Cf. Le Quien, *loc. cit.*—Cf. *Bibl. max. Patr.*, t. XVIII, p. 545, une lettre de Théophylacte, métropolitain de Bulgarie : « Quæ est inter Bulgaros participatio cum Constantinopolitano patriarcha, qui neque suffragia justa in ipsam, aut vota habet [2]. »

[2] *Biblioth. max.*, *loc. cit.*

[3] *Loc. cit.* Τῶν Βογομίλων, τῶν αἱρετικῶν Μασσαλιανῶν ἡ κατάλυσις, ἡ τῆς πλάνης καθαίρεσις, καὶ τῆς πίστεως ἀνορθωσις.

Digitized by Google

Les rapports entre les deux peuples étaient fréquents; c'est en Croatie que s'était réfugié le boyard bulgare Pinschi, chassé par le tsar Samuel. Le roi de Croatie, Drjislav, l'avait établi dans le pays, et il s'y était converti au catholicisme [1]. On ne sait s'il était bogomile, ou de la religion grecque. Les renseignements manquent ici sur la situation du bogomilisme; mais ils sont nombreux en ce qui concerne les bogomiles de Philippopolis et de Constantinople.

A Philippopolis et aux environs, on trouvait, ainsi que le déplore une âme orthodoxe, un mélange hideux de toute espèce de monstres. Autour de cette ville étaient réunis tous les hérétiques : Arméniens, Bogomiles, Pauliciens [2]. Quand Alexis Comnène vint du côté de Philippopolis, pour fortifier les frontières du Balkhan contre les invasions des Polovtses, il profita de cette occasion pour extirper l'hérésie autant qu'il était en lui. Il emmena beaucoup de Pauliciens à Constantinople; il convertit quelques-uns d'entre eux par la douceur ou par la ruse. Il condamna les rebelles à la prison perpétuelle [3].

Bientôt Alexis apprit que l'on parlait partout d'un certain moine Basile, lequel avait choisi douze disciples, qu'il appelait les douze apôtres, comme destinés à répandre sa doctrine, et qui avait aussi pour disciples des femmes de mauvaise vie. L'empereur, immédiatement, ouvrit une enquête; il fit amener devant lui plusieurs Bogomiles. Tous firent la même réponse, que leur secte avait Basile pour chef, et qu'il était leur maître. On s'empara d'un bogomile appelé Διβλατιος (nom évidemment slave), on le traduisit devant le tribunal, et on lui fit confesser ce qu'il savait de Basile et de ses apôtres. Alors on s'empara de Basile. L'empereur, voulant connaître les secrets de la secte, le fit venir devant lui : il lui dit qu'il voulait, ainsi que son frère Isaac, entrer dans la secte, le flatta et le décida à parler. Le moine exposa ses doctrines avec pleine franchise. Dans une pièce voisine, derrière un rideau, était caché un sténographe qui notait tous ses discours. Dès que le vieillard eut fini, le rideau tomba. On fit entrer les principaux membres du clergé et le conseil de l'empire. On lut devant

[1] Farlait, *Illyric. sacr.*, t. II, p. 11.
[2] Anna Comnena, *Alexiados*, lib. XIV, p. 450-52, éd. de Paris.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

eux la doctrine de Basile; il la confirma, déclarant qu'il était prêt à souffrir pour elle tous les supplices. On le jeta en prison; ni menaces, ni prières ne purent l'ébranler. Puis on saisit ses douze disciples; on essaya en vain de les convertir; on apprit même que leur doctrine avait pénétré dans les plus grandes maisons de Constantinople. Pour effrayer les hérétiques, on fit annoncer qu'ils seraient condamnés à périr sur le bûcher; beaucoup, par peur, abjurèrent. Puis l'empereur, entouré du conseil de l'empire et des principaux ecclésiastiques, fit amener les personnes soupçonnées d'hérésie. A chacun il demandait : « Es-tu bogomile ou catholique? » L'empereur fit élever deux bûchers; mais il ne voulut pas immédiatement punir ceux qui avaient avoué, et se contenta de les jeter en prison. Quant à Basile, le chef de la secte, en raison de son opiniâtreté, il fut condamné à mort. Il marcha au bûcher en souriant et en invoquant le secours des Anges; il faiblit un instant devant la mort, mais ne se rétracta pas.

Tel est, en substance, le récit d'Anne Comnène [1]. Il prouve quelle était, au début du XIIe siècle, l'influence du bogomilisme à Byzance. Le portrait que fait Anne des bogomiles de son temps rappelle ce qu'en disait le prêtre Kosma: « Les bogomiles, dit-elle, affectent à l'extérieur une grande austérité; quand vous voyez un homme sombre couvert jusque sur le nez, marchant tête basse et marmottant quelque prière, vous pouvez être sûr que c'est un bogomile. » — Cette austérité établissait un contraste frappant entre les bogomiles et l'Eglise byzantine.

Les origines de la communauté bogomile de Constantinople ne peuvent être constatées qu'à partir de la seconde moitié du XIe siècle; mais elles apparaissent sans doute à une époque antérieure. La cour de Constantinople et le clergé se prêtaient un mutuel appui, et il était tout naturel que tous deux se liguassent contre les bogomiles. Il fallait d'abord essayer de convertir les hérétiques par la douceur; c'est ce qu'entreprirent l'empereur Alexis et le patriarche Nicolas, secondés par les officiers civils et ecclésiastiques. L'empereur chargea le moine Euthyme, du monastère τῆς περιβλέπτου surnommé Zygaden (sans doute de la ville de Zygada), de réfuter la doc-

[1] *Alexiade*, liv. XV, p. 487-494.

Digitized by Google

trine bogomile, telle que l'avait développée l'impie Basile. A cette fin, Euthyme rédigea un traité contre les hérésies de son temps, traité qui a pour titre : Κατὰ Βογομίλων. Le chapitre XXIII de ce livre est rempli de détails sur les bogomiles, détails que l'auteur a recueillis de la bouche des sectaires eux-mêmes.

La sévérité que l'on déployait à Constantinople contre les hérétiques ne déracina pas la secte ; elle trouva des adhérents, non-seulement dans le pays, mais même dans les monastères. Il y eut un certain Constantin Chrysomalos, dont les écrits obligèrent le patriarche Léon à convoquer, en 1140, unconcile spécial pour leur examen. Ces écrits appliquaient la doctrine dualiste à l'homme lui-même, affirmant qu'il a deux âmes, et qu'il n'est pas chrétien tant que la mauvaise âme est encore en lui. Ils furent brûlés par ordre du concile [1]. Deux moines, accusés d'admettre les hérésies qu'ils renfermaient, se rétractèrent. L'un, l'Hégoumène, fut destitué et envoyé dans un autre monastère ; l'autre, relâché.

Un peu plus tard, on apprenait que deux évêques, Clément et Léontios, un moine, Niphon, avaient embrassé l'hérésie. Les évêques furent déposés ; quant au moine, il était très-ignorant, mais sa grande barbe le faisait respecter du peuple. Cette popularité le mit en faveur auprès du patriarche Kosma, qui l'attacha à sa personne. Niphon profita de sa situation pour continuer sa propagande : les ennemis du patriarche saisirent cette occasion, et le firent déposer (1146-47). Néanmoins la secte durait toujours sous le règne de Manuel, elle avait pour chef (1143-1150) un certain Nikétas, dont nous verrons tout à l'heure les aventures.

Pendant ce temps, que se passait-il en Bulgarie ?

Le peu de documents que nous avons, nous montrent l'église de Dragoviça comme le centre de la communauté bogomile ; au milieu du XIIe siècle, elle avait pour ancien un certain Siméon [2]. A Melenik, il y avait aussi une église bogomile. Les églises bogomiles étaient surtout nombreuses entre le Vardar et le lac d'Ochrida. Quand les croisés de Bohémond arrivèrent en 1097 à Ochrida, ils apprirent que les habitants

[1] Leo Allatius, *De Eccl. occid. atque orient. perpetua consensione*, col. 1648.
[2] Schmidt, t. I, p. 57.

Digitized by Google

de Pélagonia étaient presque tous des hérétiques, et ils jugèrent convenable de ravager le pays et de piller les habitants [1]. Pélagonia est appelée dans les manuscrits slaves, *Polog :* c'est une région qui a pour capitale Bitolia, au sud du mont Babouna. Or nous savons que toute la région était peuplée de Bogomiles; divers textes slaves du moyen âge [2] mettent des Bogomiles aux environs de Babouna. Immédiatement à l'occident de Polog, on trouve des Bogomiles dans l'éparchie de Moglen. La vie slave de saint Hilarion, évêque de cette ville, raconte qu'il y trouva beaucoup de Manichéens, d'Arméniens et de Bogomiles [3]. Hilarion entra en controverse avec ces Bogomiles et en convertit quelques-uns. Contre les récalcitrants, il recourut au bras séculier : l'empereur Manuel donna ordre de les chasser tous du pays.

Mais vers cette époque se manifesta, parmi les Bogomiles, un schisme qui ne fut pas sans influence sur leurs coreligionnaires d'au delà de l'Adriatique. Ce schisme avait pour point de départ une divergence d'opinion sur l'article fondamental de leur foi. En effet, d'après la pure doctrine gnostico-manichéenne sur les deux principes, tous deux sont égaux et semblables : le mauvais a de tout temps existé, et n'est pas né du bien avec le temps. En d'autres termes, le diable est égal à Dieu ; il est le créateur de la matière, du monde visible et invisible, et c'est pour cela que l'humanité est le théâtre de la lutte entre le bien et le mal. Mais ce dualisme rigoureux, absolu, fut de bonne heure mitigé. Du temps du prêtre Kosma, il y avait déjà, chez les docteurs de la secte, deux opinions à ce sujet : les uns disaient que le diable était le créateur de l'homme et de toute matière ; d'autres que c'était un ange tombé. Dans l'une et l'autre théorie, le monde visible était l'œuvre d'un mauvais principe ; mais d'après les uns, il était éternel ; d'après les autres, il s'était détaché du bon principe, lequel seul était éternel. Le dualisme mitigé s'était peu à peu répandu dans l'Église bulgare ; le dualisme absolu s'était maintenu dans l'Église de Dragovicia. Ainsi régnaient chez les Bogomiles deux systèmes, le bulgare et le dragovicien, *ordo*

[1] Guillelmi Tyrii, *Hist. belli sacr.*, t. II, ch. XIII.
[2] *Dictionnaire paleo-serbe* de M. Danicic (Belgrade, 1863).
[3] Manuscrit slave du XVe siècle.

Digitized by Google

de Bulgaria, ordo de Dugrutia (*i. e. Dragovitià*), comme on lit dans les documents occidentaux. Ce schisme passa de bonne heure chez les Patarins et les Cathares. En Italie, au milieu du XIIe siècle, le chef de la secte était un certain Marco. Il avait adopté le dualisme mitigé et inclinait vers l'Eglise bulgare. A côté de lui se trouvait Roberto de Sperone, chef de l'Église patarine française, *Ecclesia Francigenarum*, en Lombardie. Vers le même temps vivait à Milan un docteur patarin, nommé Bonacursus, qui mentionne ce schisme [1]. Ce schisme commençait à s'introduire en France chez les Cathares qui se multipliaient chaque jour.

Le schisme entre les Cathares et les Patarins se serait plus profondément enraciné, n'eût été le zèle de l'évêque bogomile de Constantinople, Nicétas. L'église de Constantinople resta fidèle à l'ancien dualisme de l'ordre dragovicien ; son chef se rendit en 1167 en Occident, d'abord en Italie, puis en France, où il décida qu'un concile de Cathares et de Patarins serait convoqué à Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse. Parmi les représentants des Cathares français qui assistèrent à ce concile, on mentionne l'évêque d'Albi, Sicard; Bernard représentait l'évêché de Carcassonne, alors vacant, et Toulouse, dont l'église était également vacante, avait envoyé aussi un représentant. Les Patarins d'Italie étaient représentés par les évêques Marc et Robert. Outre ces représentants des Églises cathare et patarine, il y avait beaucoup de partisans de la secte. La question principale fut résolue conformément aux désirs de Nicétas : le dualisme absolu triompha et fut accepté comme doctrine officielle.

Nous n'insistons pas sur les détails de ce concile: on les trouvera dans dom Bouquet [2].

Cette paix de l'Église bulgare ne dura pas longtemps. Arriva en Lombardie, « des régions d'outre mer, » un certain Petracus, probablement d'origine bulgare, qui se mit à propager le système bulgare ; un schisme éclata en Lombardie [3].

[1] Bonacursus, *Manifestatio sectæ Cathar.*, ap. Baluze, *Miscellanea*, ed. Mansi, t. II, 581. « Hæretici, qui habent ordinem suum de Dugrutia... docent duos dominos sine principio et fine... »

[2] « Notitia conciliabuli ap. S. Felicem de Caraman sub papa hereticorum Niquintà (Nikità) celebrati. »

[3] On en trouvera l'histoire dans le livre de Schmidt, t. I, p. 58, 61-65, 73-75.

Digitized by Google

Cet épisode prouve une fois de plus que les Églises cathare et patarine étaient toujours restées en rapport avec la Bulgarie. Voici encore un autre fait: vers la fin du XIIe siècle, un certain Nasario était évêque des Patarins dans l'Italie du Nord. Il visita la Bulgarie; quand il voulait appuyer ses théories sur le Christ, il invoquait l'autorité des évêques de l'Église bulgare [1].

Non-seulement les Bogomiles, sous les noms de Cathares et de Patarins, occupaient le nord de l'Italie et le sud de la France; ils s'étaient étendus jusque dans les pays du Rhin, à Bonn, à Cologne [2].

Un texte slave important nous montre cette hérésie florissante en Serbie à la fin du XIIe siècle. Dans ce pays, régnait alors Stéphane Nemania, avec le titre de grand Joupan. Un jour il apprit [3] qu'une « hérésie maudite » avait pénétré dans ses États, et donna ordre d'ouvrir une enquête. On trouva en effet que la Serbie était infectée de fausses doctrines, que des nobles mêmes les avaient embrassées, qu'une communauté particulière s'était organisée et qu'elle avait un chef particulier. Stéphane fit saisir les hérétiques, et convoqua un concile, auquel assistèrent l'archiérée de Racha, Euthyme, le clergé, les hégoumènes, les moines et les principaux du pays. Le grand Joupan dirigeait les délibérations, comme Alexis Comnène avait fait un an auparavant à Constantinople. Il exposa dans son discours les dangers d'une hérésie qui blasphémait le Saint-Esprit, et *divisait l'indivisible divinité*. On présenta à l'Assemblée la fille d'un noble qui était fiancée à l'un des hérétiques. Elle tomba à genoux, et confessa qu'elle avait été chez ces hérétiques qui *rendaient à Satan les honneurs divins*... Ces deux citations s'appliquent évidemment à l'hérésie bogomile. Les hérétiques en question reconnaissaient Satan comme l'égal de Dieu, et c'est par là qu'ils divisaient *l'indivisible divinité;* les Bogomiles serbes appartenaient donc au système bulgare proprement dit, et les expressions de l'hagiographe serbe sont conformes à celles du prêtre Kosma. A quelle hérésie s'appliqueraient d'ailleurs ces expressions, sinon au Bogomilisme?

[1] Reinerius Sacchoni *Contra Valdenses. Bibl. maxima Patr.*, t. XXV, p. 271.
[2] Ekbert *adversus Catharos. Bibl. max. Patr.*, t. XXIII, p. 600.
[3] *Vie slave de saint Siméon*, publiée par M. Danicic (Belgrade).

Digitized by Google

Après que le concile eut achevé son enquête, des condamnations furent prononcées : les livres des hérétiques furent brûlés ; on coupa la langue à leur chef : l'un fut condamné au bûcher, l'autre banni. On confisqua les biens des hérétiques et on les partagea entre les orthodoxes.

Le Bogomilisme ne reparut plus en Serbie ; mais il devait trouver en Bosnie un sol plus propice.

III

La Bosnie appartient à la nationalité croato-serbe ; elle fut tour à tour attirée par l'État hongrois-croate, ou par l'État serbe. Plus tard, quand elle voulut assurer son indépendance, elle dut s'annexer les pays serbes et croates.

Au début du XIIe siècle, quand le royaume de Dalmatie et de Croatie s'annexa à la Hongrie par une union personnelle, la cour de Hongrie employa toute son influence à détacher la Hongrie de la Serbie ; le ban de Bosnie, Kulin, reconnut nominalement la suprématie hongroise [1]. Au point de vue ecclésiastique, la Bosnie appartenait à l'Église occidentale, comme la Croatie à la Dalmatie. Elle avait un évêché avec une cathédrale et un chapitre dans la ville de Breda [2]. Elle dépendait d'abord de l'évêché de Spalato ; plus tard, elle fut rattachée à celui de Diocléa.

Cet évêché de Diocléa étendait sa juridiction sur le territoire de Chum, qui avait pour *ban* ou prince Miroslav, frère d'Étienne Némania, grand Joupan de Serbie. Cette province était habitée par des Slaves catholiques et des Slaves du rite grec, qui vivaient en bonne intelligence [3].

Miroslav n'était pas en bons termes avec l'Eglise de Rome ; il avait pour femme la sœur du ban Kulina, qui fut plus tard soupçonnée d'attachement à la doctrine patarine. Il est probable que cette doctrine pénétra en ces régions sous le règne de Miroslav. Némania venait de chasser les Bogomiles de

[1] Miklosich, *Monumenta serbica*, 1, 2.
[2] Theiner, *Monum. slav. merid.*, t. I, p. 298.
[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

Serbie ; les pays les plus voisins étaient Chum et la Bosnie. Les Bogomiles devaient d'autant plus facilement trouver accueil auprès de Miroslav, que celui-ci était en lutte avec son frère. Nous savons d'ailleurs par une lettre d'Innocent III [1] que la Bosnie était pleine de Cathares. Le Saint-Siége identifiait les hérétiques de Bosnie à ceux d'Italie et de France. C'est le nom qu'une foule d'autres documents leur prêtent [2]. Eux-mêmes se donnaient le nom de *chrétiens* [3].

Vouk, roi de Dalmatie et de Diocléa, dans une lettre au pape Innocent, évalue le nombre des hérétiques à dix mille, dont plusieurs appartenaient à la famille du ban de Bosnie [4].

Innocent III, qui déploya tant d'énergie pour combattre les Patarins d'Italie et les Cathares de France, ne pouvait rester indifférent vis-à-vis de leurs coreligionnaires bosniaques. La situation lui paraissait d'autant plus grave, que la famille même du prince avait embrassé l'hérésie ; le ban Kulin, lui écrivait-on, non-seulement offrait un refuge aux hérétiques, mais il les soutenait ouvertement ; il les honorait plus que les catholiques, et les appelait les vrais chrétiens. Le pape s'adressa d'abord à Mirko, roi de Hongrie, suzerain de la Bosnie ; il l'invitait à l'aider à déraciner l'hérésie [5]. « Nous t'invitons, lui disait-il en terminant, à venger le tort fait au Christ et aux chrétiens ; si le ban Kulin ne chasse pas les hérétiques du pays qui lui est soumis et ne confisque pas leurs biens, tu le chasseras de son pays et de tout le royaume de Hongrie ; tu confisqueras ses biens ; n'aie point d'égards pour lui ; accomplis tes devoirs de souverain si l'on ne peut autrement le ramener dans le chemin de la vérité. »

C'était prêcher la croisade contre la Bosnie ; mais le ban Kulin sut détourner les coups qui le menaçaient. Il répondit au roi Mirko : « qu'il avait pris les hérétiques en question pour de bons catholiques, et qu'il était prêt à en envoyer quelques-uns à Rome afin que le pape pût les examiner. » Il en envoya, en effet, quelques-uns, et dans le même temps pria le pape de

[1] Theiner, *Monum. slav. merid.*, t. I, p. 6.
[2] *Id*, t. I, p. 20. *Dictionnaire paléo-serbe* de M. Danicic au mot Krstianin.
[3] *Id.*, t. I, p. 6.
[4] *Id.*, t. I, p. 12, 13.
[5] *Id.*, t. I, p. 15.

Digitized by Google

faire étudier l'état religieux de la Bosnie par un délégué *ad hoc*. Le pape confia cette mission à Bernard, archevêque de Spalato, et à son chapelain Jean de Casamaris, et leur donna de pleins pouvoirs par une lettre du 25 novembre 1202. Bernard avait déjà vu les Patarins à l'œuvre dans son diocèse de Dalmatie [1]. Ils y étaient sans doute venus de Bosnie. Leurs principaux représentants étaient, en Dalmatie, deux frères, peintres et doreurs ; ils connaissaient la littérature latine et slave, et avaient longtemps vécu en Bosnie. Ils avaient à Spalato beaucoup d'adhérents. Bernard eut recours tout ensemble, pour soumettre les hérétiques, à la douceur et à la violence ; quelques-uns se convertirent, d'autres se réfugièrent en Bosnie, où ils furent accueillis par le ban Kulin [2].

Bernard et Jean furent donc envoyés comme inquisiteurs contre les Patarins de Bosnie : en avril 1203, nous trouvons Jean dans cette province ; mais nous ne savons ce que devint Bernard. En revanche, nous avons un acte important : c'est l'acte d'abjuration d'un certain nombre de Patarins, en présence de Jean, du ban Kulin et de Marin, archidiacre de Raguse. Les noms de ceux qui ont signé le document pour et pour leurs coreligionnaires, sont tous slaves : Dragicha, Ljubin, Dragota, Pribicha, Ljuben, Kadoch, Vladoch. Certains points de cette abjuration méritent d'être cités [3].

« Nous déclarons renoncer à l'hérésie et reconnaître la sainte Église romaine. Dans toutes les villes où il y a des couvents, nous aurons des oratoires où nous nous réunirons pour chanter la nuit les matines, et le jour les heures canoniques. Dans toutes les églises, nous aurons des autels et des croix, et nous lirons, ainsi que le fait l'Église romaine, l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans toutes les localités, nous aurons un prêtre qui, les dimanches et fêtes, dira la messe suivant le rite de l'Église, et écoutera les confessions. Près de l'église, nous aurons un cimetière. Sept fois par an, nous recevrons la communion... Nous ne recevrons parmi nous aucun *manichéen* ou hérétique... Désormais, nous ne nous appellerons plus chrétiens, *comme nous l'avons fait jusqu'ici*, mais *frères*, afin de ne pas offenser les autres chrétiens par cette distinction... »

[1] Thomas archid., *Hist. Salonit.*, ch. XXIV.
[2] *Id. Monum. slav. merid.*, t. I, p. 52.
[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

A tous ces traits, on reconnaît la secte des Patarins et sa ressemblance frappante avec celle des Bogomiles. Certains passages prouvent d'ailleurs que ceux qui abjuraient étaient des moines patarins.

Quand le légat du pape eut terminé sa mission, il se rendit en Hongrie, accompagné du ban de Bosnie Kulin et de Ljubin et Dragota, représentants des deux convertis. L'acte d'abjuration fut solennellement renouvelé devant le roi Mirko; le ban s'engagea à payer une amende de mille marcs au cas où l'hérésie reparaîtrait en Bosnie [1]. Ainsi se termina cet épisode. En France, vers la même époque, allait éclater la guerre des Albigeois.

L'hérésie ne reparut que quelques années après en Bosnie, sous le régne du ban Matthieu Ninoslav [2]. Il était d'une famille patarine, ce qui prouve que l'hérésie s'était conservée en secret dans le pays. Le pape Honorius III envoya cette fois son chapelain Accontius de Viterbe (décembre 1221), avec mission de provoquer, s'il le fallait, une croisade contre les Patarins. Dans le même temps, le pape écrivait au roi de Hongrie, André, pour l'engager à marcher contre les hérétiques [3]. Le légat appela les Croates aux armes; la Hongrie était alors déchirée par des discordes intérieures; l'appel du pape et de son légat resta sans écho. Le pape mourut peu de temps après (1227). Accontius pénétra en Bosnie; mais il mourut sans que sa mission paraisse avoir eu de résultat [4]. Grégoire IX, sous lequel se fonda contre l'hérésie le célèbre ordre des Dominicains, envoya à son tour en Bosnie le cardinal Jacob. Le nouveau légat trouva l'hérésie plus puissante que jamais. L'évêque de Bosnie et le ban la favorisaient ouvertement. Le cardinal appela pour le seconder les Dominicains, ces ardents champions du dogme. Ils étaient déjà établis en Hongrie et en Croatie [5]. Secondé par eux, le légat ouvrit une enquête; l'évêque de Bosnie avoua avoir péché, mais il s'excusa sur son ignorance; le ban Ninoslav abjura égale-

[1] Theiner, *Monum. slav. merid.*, t. I, p. 22.
[2] *Id.*, *Monum. hung.*, p. 120.
[3] *Ib.*, *passim.*
[4] Thom. archid., *pas.*
[5] Theiner, t. I, p. 127, 169. Tout ce qui suit est emprunté au recueil du Père Theiner : nous ne le citerons plus jusqu'à nouvel ordre.

Digitized by Google

ment, et, en souvenir de son retour à la vraie foi, fit don d'une église aux Dominicains. Le pape Grégoire IX ordonna de déposer l'évêque, qui fut remplacé par un Dominicain allemand. Ninoslav entreprit d'extirper l'hérésie; mais il rencontra de la résistance, et dut invoquer le secours du voïvode de Croatie, Koloman; le pape, pour récompenser son zèle, le prit lui et ses biens sous la protection spéciale de saint Pierre. Pour assurer la persévérance de la Bosnie dans la bonne doctrine, le pape y envoya, l'année suivante (1234), un Chartreux, « homme de cœur apostolique, ami de Dieu, fort en actions et en paroles. »

A peine étouffée en Bosnie, l'hérésie reparut dans un pays voisin, la Slavonie, entre la Save, la Drave et le Danube. Cette contrée avait été fort négligée au point de vue ecclésiastique : l'archevêque hongrois de Kolocz, de qui dépendait ce pays, demanda lui-même que l'on y rétablît l'ancien évêché de Syrmium; d'autant mieux que la Slavonie était un pays mixte, catholique-orthodoxe, et qu'il importait d'élever une barrière contre les progrès de l'orthodoxie[1]. Dans le même temps, Grégoire IX invitait le voïvode de Croatie à purger la Slavonie des hérétiques, et ordonnait à l'évêque de Bosnie de proclamer la croisade. Il mettait tous ceux qui y prendraient part sous la protection de saint Pierre. Le roi André II de Hongrie prit la croix, et le ban Ninoslav fut déclaré déchu de sa souveraineté. La Bosnie fut cédée par acte royal à Koloman, fils d'André II et voïvode de Croatie. La croisade réussit à souhait; les hérétiques furent chassés non-seulement de la Bosnie, mais du territoire voisin de Chum. L'évêque Jean, fatigué des travaux de son ministère, fut remplacé par un religieux nommé Ponce, qui reçut entre autres pouvoirs celui de prêcher la guerre sainte quand il le jugerait convenable. On ne sait quel fut dans la croisade le rôle du ban Ninoslav; en tout cas il ne paraît pas qu'il ait été déposé, car en 1240, on le voit signer avec Raguse un traité où il s'intitule : *ban par la grâce*

[1] Theiner, p. 89. On trouvera quelques détails sur l'ancien évêché de Syrmie dans notre ouvrage : *Etude historique sur la conversion des Slaves au christianisme*. Le titulaire de cet évêché est aujourd'hui Mgr Strossmayer, prélat et patriote éminent, dont la libéralité a grandement contribué à la fondation de l'Académie slave d'Agram. Ce travail étant en somme extrait des *Mémoires de l'Académie d'Agram*, on nous pardonnera l'hommage que nous rendons en passant à son fondateur.

Digitized by Google

de Dieu. Quant à l'hérésie, elle reparaissait le lendemain dans les régions d'où on croyait l'avoir chassée la veille. En 1244 le roi Bela, en 1248 le pape Innocent IV, se plaignent du triste état où est réduite l'église catholique de Bosnie : il fut encore question de tenter une croisade, mais elle n'eut pas lieu. Les invasions des Tatares absorbaient l'attention et réclamaient les forces du roi de Hongrie. Un témoignage important et qui prouve le grand développement de l'hérésie à cette époque, c'est celui de Renier Sacchoni, ancien cathare devenu depuis dominicain. Il énumère dans son ouvrage les seize églises cathares de son temps, il en compte six dans la péninsule hellénique, dont deux à Constantinople, une à Philippopolis, une Bulgare, puis celle de Dragovicia, et enfin une *ecclesia sclavonica.* Qu'est-ce que cette église slavonne, sinon celle de Bosnie ?

Voici un autre témoignage curieux. Une lettre que Konrad, légat du pape, écrivait en 1223 à l'archevêque de Rouen[1], nous apprend l'arrivée en France à cette époque d'un hérésiarque que les Albigeois appellent leur pape. « Cet hérésiarque, dit Konrad, demeure dans les environs de la Bulgarie, de de la Croatie et de la Dalmatie, sur les frontières de la Hongrie. » Il s'agit évidemment de la Bosnie, et l'hérésiarque en question doit être l'évêque patarin de ce pays, qui l'avait quitté vers 1221, lors de la mission d'Accontius.

En 1278 et 1279, des lettres pontificales rappelaient l'attention du roi de Hongrie Ladislas II sur les hérétiques de Bosnie et même de Croatie. Mais ce prince était un catholique peu fervent, et ferma l'oreille aux remontrances de l'église romaine. A sa mort, la Bosnie tomba aux mains du roi de Serbie, Ouroch II. Ce prince, en lutte avec l'empire grec, tenta de se rapprocher de la cour de Rome. Le pape, par une lettre du 15 mars, mit la Serbie sous la protection de saint Pierre. Ouroch, de son côté, pria Nicolas d'envoyer en Bosnie quelques personnes connaissant la langue du pays, et dont la conduite pût servir de modèle et d'exemple aux habitants de cette province; le pape envoya deux frères mineurs de Croatie, en leur confiant les fonctions d'inquisiteurs des hérétiques. On ne sait ce que devinrent ces inquisiteurs. Plus tard, en 1291 et 1298,

[1] Matthæus Parisinus, ap. Farlati, t. IV, p. 47.

Digitized by Google

on retrouve d'autres inquisiteurs dans ces régions. En 1313, Boniface VIII essaya de soulever une nouvelle croisade ; mais il n'y put réussir. L'hérésie releva la tête, et en 1318 un document parvint à la cour de Rome, où on lit : *Diocœsis et civitas Boxinensis sunt prope hæreticos et quasi destructæ* [1]. L'avénement du ban Mladen Subic, en 1319, donna quelque espoir à la cour romaine. Le pape Jean XIII lui écrivit en 1319 une lettre pour exciter son zèle contre les hérétiques ; mais les luttes que ce prince avait à soutenir, d'une part contre la Serbie, de l'autre contre Venise, ne lui permirent de rien entreprendre. En 1325, Jean XXII renvoyait un nouvel inquisiteur en Slavonie et en Bosnie, et invitait le nouveau ban Etienne à lui venir en aide. Mais le nombre des Patarins était si grand qu'Etienne n'osa prendre sur lui de se les aliéner. Une lutte, d'ailleurs, s'engagea à ce moment entre les dominicains et les franciscains qui se disputaient le rôle d'inquisiteurs en ces provinces ; la victoire resta aux franciscains. On ne sait encore quel fut le résultat de cette mission. Etienne, avec le temps, devint de plus en plus favorable aux hérétiques ; le pape tenta en vain une nouvelle croisade, qui ne réussit pas. En 1339, Benoît XII envoya en Bosnie le Père Gérard, général des franciscains ; il fut bien accueilli par Etienne, qui s'excusa de n'avoir pas poursuivi les Patarins : ils auraient, disait-il, appelé à leur secours les sectes orthodoxes [2]. En Serbie régnait alors le Charlemagne des Serbes, le grand et ambitieux tsar Etienne Douchan. Le pape insista auprès du ban de Bosnie, et invita le roi de Hongrie à lui prêter main forte ; ces démarches eurent pour résultat la conversion d'un grand nombre de Bosniasques. Une lettre de Clément V au ban Etienne (octobre 1344) témoigne de la joie que ressentit la cour de Rome en cette occasion ; Etienne le pria d'envoyer des franciscains avec pleins pouvoirs. Un franciscain, Peregrinus, fut nommé évêque de Bosnie, et fit de nombreuses conversions. Il mourut en 1356.

Le ban Etienne était mort en 1335. Il eut pour successeur Etienne Tverdko, qui appartenait à l'église orientale, et favorisa les Patarins. Son frère, Vuk, était attaché au catholicisme ; le pape Urbain V essaya de le substituer à Tverdko ; les Patarins

[1] Theiner, p. 355, 375, 377-79, etc., etc.
[2] *Id.*, *Monum. hung.*, p. 130 et seq.

Digitized by Google

respirèrent et profitèrent de leur triomphe pour faire de la propagande dans les pays voisins où ils faisaient commerce, notamment en Dalmatie et à Raguse [1]. Urbain V s'émut, et invita les évêques de Spalato et de Raguse à intervenir [2]. La Bosnie était envahie de tous côtés par l'hérésie ; un document contemporain nous montre les hérétiques y affluant de tous côtés, « comme dans une sentine fétide [3]. » Les Patarins de Lombardie, notamment, s'y rendaient en foule, comme au pays d'où venait leur religion [4]. On a conservé le nom de plusieurs d'entre eux.

Le pape Innocent VI, suivant la politique de ses prédécesseurs, s'adressa au roi de Hongrie en 1356. Il échoua, et dut recourir au zèle des dominicains, dont le nombre et les monastères furent multipliés. Un document curieux pour l'histoire religieuse de la Bosnie à la fin du XIVe siècle, c'est la réponse du pape Grégoire XI, adressée au Père Bartole, vicaire apostolique de Bosnie. M. Raczki l'analyse d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque d'Agram. Ce document nous apprend que les habitants de la Bosnie se divisaient en trois confessions : catholique, orientale et patarine, dont les deux dernières sont désignées ainsi : *scismatici, greci et scismatici, — heretici, infideles Bosnenses.* Les réponses que le pape adresse au Père Bartole nous font connaître un singulier état de choses ; ainsi le clergé oriental était tellement grossier et ignorant que certains orientaux, se convertissant au catholicisme, ignoraient s'ils avaient ou non été baptisés. Les prêtres ne se rendaient pas compte de la différence qui existe entre la vraie foi et l'hérésie ; le divorce s'était introduit parmi les Patarins ; les membres des différentes confessions ne se faisaient nul scrupule de se dérober mutuellement leurs biens, etc.

A la fin du XIVe siècle, les Patarins occupaient toutes les parties de la Bosnie, de la Drina à l'Adriatique : ils avaient des partisans dans les premières familles. Un texte serbe contemporain nous dit qu'au début du XVe siècle tous les habitants de la ville de Srebrniça sur la frontière serbe étaient *de l'hérésie bogomile.* Les Patarins avaient pu, à force de persé-

[1] Theiner, *Monum. slav. merid.*, t. I, p. 265.
[2] *Id.*, *Mon hung.*, t. II, p. 91.
[3] *Archivio storico italiano*, 1865.
[4] Kuten, *Summa histor.*, ch. III.

Digitized by Google

vérance, s'assurer certains priviléges, connus dans les documents ragusains sous le nom de *Franchigie dei Patareni* [1] : tel était, par exemple, le droit d'asile : le criminel qui se réfugiait chez un Patarin était inviolable. Au xve siècle, les Patarins n'étaient plus seulement tolérés, mais tout-puissants en Bosnie. Depuis longtemps leurs coreligionnaires avaient disparu en France, et en Italie ils étaient réduits à se cacher dans les âpres vallées des Alpes. La lutte des papes de Rome et d'Avignon, la redoutable explosion du hussitisme, avaient détourné de la Bosnie l'attention de la cour romaine : les franciscains eux-mêmes s'étaient lassés d'une lutte où personne ne les soutenait [2]. Seule, la république de Raguse avait essayé de convertir les Patarins qu'elle avait sur son territoire [3].

Ce n'est que sous Eugène IV (1431-47) que Rome tourna de nouveau son attention vers la Bosnie : le concile de Bâle envoya dans ce pays un franciscain, le Père Jacob : il obtint du ban Étienne Tverdko la permission, pour les franciscains, de prêcher la foi catholique [4]; puis entama lui-même la campagne contre les Patarins. Il eut à lutter énergiquement, et dut recourir aux pénalités que l'*Officium inquisitionis* mettait entre ses mains. Il échoua, et dut quitter la Bosnie [5].

Vers ce même temps, le chef de la principauté de Chum, Etienne Kosatcha, envoya à Rome des ambassadeurs pour déclarer qu'il renonçait à l'hérésie, et demandait un évêque pour le baptiser dans la foi catholique, lui et ses sujets [6]. Il y avait peut-être dans cette conversion plus de politique que de zèle religieux. Le pape saisit cette occasion, et envoya en Bosnie Thomas, évêque de Hvar. D'après des documents assez vagues, on suppose que l'évêque Thomas convertit au christianisme le prince patarin de Bosnie [7], Stephane Thomas. Ce prince répudia sa femme, qui était hérétique, et épousa une des filles d'un noble bosniaque qui se

[1] Documents inédits des archives de Raguse.
[2] Pucic, *Monuments de la ville de Raguse* (en serbe).
[3] Wading, *Annal minor*. t. V, ad an. 1402.
[4] Raiynald, *Annal.*, ad ann. 1449.
[5] Theiner, t. I, p. 399, 386 (*Monum. slav.*).
[6] Hato, *Hist. reg. hung.*, XII *pas.*
[7] Theiner, Wadding, *passim*.

Digitized by Google

convertit au catholicisme. Stéphane Thomas accorda toute liberté à l'Eglise romaine; néanmoins il ménagea les Patarins[1]. La cour romaine conçut même quelques soupçons contre lui; mais il les dissipa. Quant au prince de Chum, il ne tint pas ses promesses.

La situation était des plus graves en Bosnie : les Turcs l'attaquaient de tous côtés et les Patarins, mécontents, se joignaient à eux. Stéphane Thomas avait à lutter contre les ennemis du dedans et du dehors (1450). Il devait fléchir : deux mois après la prise de Constantinople, le prince de Chum se reconnaissait vassal du sultan.

La Bosnie devait bientôt succomber : pressé de tous côtés par les Ottomans, le roi de Bosnie s'adressa au pape Calixte II. Le souverain Pontife excita la Hongrie, l'Allemagne; mais la gravité de la situation politique ne faisait pas oublier les questions de dogme; ainsi, en 1461, on voit Stéphane Thomas envoyer à Rome trois nobles bosniaques qui se font instruire dans la foi catholique. Il meurt en 1461, et laisse la Bosnie à son fils Stéphane Thomachevitch[2]. Dès le début de son règne, il réclama le secours du pape. Pie II ordonna de proclamer la croisade contre les Turcs au cas où ils envahiraient la Bosnie. Vaine tentative ! Avant que l'Europe ne se fût mise en mouvement, la Bosnie était conquise, et son souverain avait péri sous le cimeterre des Turcs.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter les dernières vicissitudes de cet Etat naguère si glorieux. La Bosnie tomba sans lutte : elle ne vit à son dernier jour ni un Lazare, ni un Miloch, ni un Georges Castriot, ni un Paléologue. Les querelles religieuses avaient épuisé sa force. Les Patarins, las d'une longue persécution, avaient appelé l'Ottoman. Mais que devinrent-ils eux-mêmes après l'asservissement de leur patrie? Tandis que les catholiques et les orthodoxes subsistaient, malgré la domination étrangère, les Patarins disparurent. M. Raczki conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils abandonnèrent leur foi pour la religion des vainqueurs. Ainsi s'expliquerait ce nombre considérable de Serbes musulmans que l'on rencontre encore aujourd'hui en Bosnie : ils descen-

[1] Farlati, t. IV, 257-8.
[2] Theiner, *Monum. hung.*, t. II, p. 368.

Digitized by Google

dent des anciens Patarins : seulement ils dominent là où leurs ancêtres ont dû lutter jadis.

IV

Revenons maintenant aux Bogomiles de Bulgarie et de Constantinople. Nous n'aurons que quelques mots à en dire. A la fin du XIIe siècle, la Bulgarie s'était rendue indépendante de la souveraineté byzantine. Le prince de Bulgarie, Jean, prit le titre de tsar des Bulgares et des Valaques : le centre de son empire était entre le Danube et le Balkhan, et sa capitale Tarnov. Il conçut l'idée de s'assurer contre Byzance l'alliance de Rome, entama des négociations avec Innocent III, réussit, se fit couronner par un cardinal [1], et se mit sous la protection du Siége apostolique. Mais l'arrivée des croisés occidentaux en 1204 et les craintes qu'ils inspirèrent aux Bulgares, amenèrent un rapprochement entre la Grèce et la Bulgarie. Sous son successeur Boris, à la suite de désordres et de luttes qu'il serait trop long de raconter ici, les Bogomiles relevèrent la tête. Boris assembla un concile des archierées, prêtres, moines boïars et de l'élite de la nation. Ce concile se réunit en 1210 à Tarnov [2]. Il condamna l'hérésie des Bogomiles, prononça contre eux des peines sévères, et beaucoup se convertirent. Sur l'ordre de Boris, on publia un recueil (*sbornik*) de la doctrine ecclésiastique, qui malheureusement ne nous a pas été conservé tout entier.

Quand, après la prise de Constantinople par les croisés, le siége de l'empire grec eut été transporté à Nicée, les Bogomiles apparurent en Asie Mineure. Ils y faisaient une ardente propagande : le patriarche Germain lutta contre eux avec énergie : nous savons qu'il avait écrit un certain nombre de discours, κατὰ Βογόμιλων [3]. Il était d'ailleurs resté des communautés bogomiliennes dans la péninsule hellénique. A la faveur de l'anarchie où elle était plongée à la fin du XIIIe siècle, l'hérésie pouvait se maintenir, peut-être même se développer. Au début

[1] Theiner, *Monum. slavor. merid.*, t. I, p. 11.
[2] Vie slave de Boris, publiée par Palauzov.
[3] Un notamment : *in exaltationem venerandæ crucis et adversus Bogomilor.*, Gretser, *De cruce*, t. II, p. 1237.

Digitized by Google

du XIVe siècle, en 1316 et en 1325, deux synodes prononcent des condamnations contre la secte[1]. Les condamnations n'empêchèrent pas l'hérésie de pénétrer jusque dans les retraites et les monastères du mont Athos. C'est ce qu'atteste la vie bulgare du bienheureux Théodose de Tarnov[2]. D'autres documents y signalent une sorte d'ascétisme malsain qui aboutit à un dualisme plus ou moins bogomilien[3]. Cet ascétisme fit quelques prosélytes en Bulgarie. On les appelait les *hésychiastes*. Ce mot correspond exactement au français *quiétistes*.

L'hérésie eut alors en Bulgarie un adversaire aussi redoutable que l'avaient été en Bosnie les Pontifes romains : Théodose de Tarnov. Dès sa jeunesse, il renonça au monde et se fit moine ; il vécut tour à tour dans divers monastères, et réunit autour de lui un grand nombre d'ecclésiastiques éclairés, grecs et slaves, dont quelques-uns jouèrent plus tard un grand rôle, comme Kaliste, depuis patriarche de Constantinople, et Jacob, depuis archevêque de Serbie. Il s'acquit une grande réputation : aussi le patriarche bulgare Théodose II, quand il conçut l'idée de convoquer un concile contre les Bogomiles, y appela-t-il son homonyme du monastère où il s'était retiré. A ce concile parurent les principaux chefs de la secte : Lazare, Cyrille, Etienne. Théodose eut avec eux une dispute publique sur les principaux articles de la doctrine bogomilienne, notamment sur le dualisme, la croix, les images, le mariage. L'hérétique Lazare avoua son erreur et se convertit ; les deux autres refusèrent : le tsar Alexandre ordonna de leur marquer le visage d'un fer rouge et de les chasser de l'empire.

En 1366, un autre concile fut tenu à Tarnov : il avait été convoqué sur l'avis du moine Théodose. Le tsar y vint, avec ses deux fils et un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques. Le concile s'occupa d'abord des juifs, qu'il condamna à la perte de leurs droits civils ; puis on condamna « l'immonde et impie doctrine bogomilienne ou massaliote, » et il fut décidé que ses adhérents seraient bannis du pays. Trente ans après, la Bulgarie tombait aux mains des musulmans (1382) ;

[1] Miklosich, *Acta patriarchatus constantinopolitani*, t. I, p. 59, 61, 140.
[2] Publiée à Moscou en 1860.
[3] Leo Allatius, *De Eccl. occid. et orient.*, etc., t. II, ch. XVII.

Digitized by Google

depuis cette époque, l'histoire n'offre plus en Bulgarie la moindre trace des Bogomiles ni de leur hérésie.

Telles furent en Bulgarie, en Bosnie, en Serbie et dans les pays voisins, les destinées de la secte Bogomilienne. Pour compléter ce travail, il nous resterait à exposer le développement de ses doctrines ; nous attendrons pour revenir sur cet important sujet que M. Raczki ait achevé les recherches dont nous venons de résumer ici la première partie.

LOUIS LEGER.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UN

PROCÈS CIVIL SOUS PTOLÉMÉE PHYSCON [1]

L'an 45 du règne de Ptolémée Evergète II [2], un certain Hermias, domicilié dans la province d'Ombos et appartenant, selon toute apparence, à la station militaire cantonnée en ce lieu [3], arrivait à Diospolis la Grande c'est-à-dire à Thèbes, appelé, disait-il, par une usurpation de propriété commise à son préjudice par des Choachytes [4], gens chargés de certaines cérémonies funéraires, ils avaient profité de son éloignement pour s'emparer d'une maison, sa propriété, et qu'il désignait par son débornement, suivant l'usage des transactions civiles ou autres pièces légales dans l'Egypte grecque. Les Choachytes, refusèrent de l'évacuer, disant qu'ils l'avaient achetée d'une femme nommée Lobaïs, fille d'Eriée [5].

Hermias alors dépose contre Lobaïs elle-même une requête par devant les *Chrématistes*, espèces de *missi dominici* ou enquesteurs royaux, qui se trouvaient en ce moment à Diospolis [6], mais que

[1] Le travail de notre savant collaborateur est extrait d'un *Mémoire sur l'Economie politique et l'administration des Lagides*, qui a obtenu de l'Académie des inscriptions une médaille d'encouragement au concours de 1869.

[2] Plus connu des historiens grecs sous le surnom de Physcon.

[3] Ex τῶν Ὀμβίτου, dit le grand papyrus de Turin. Cette garnison est mentionnée dans une pétition des prêtres de Philæ, commentée par M. Letronne.

[4] Lecture aujourd'hui reconnue du mot qu'on avait lu *Colchytes*.

[5] *Pap. Taur.* I, p. 2, l. 1-4.

[6] *Pap. Taur.* I, *ibid.*

Digitized by Google

nous savons par un autre document avoir mission de parcourir toute la haute Égypte, au moins depuis Panopolis jusqu'à Syène. Amédée Peyron, dans son savant commentaire sur les papyrus grecs de Turin, énonce la pensée très-vraisemblable que leur juridiction s'étendait à toute l'Epistratégie de Thébaïde et par conséquent comprenait, au nord de Panopolis, les *nomes* ou provinces de Lycopolis et d'Aphroditopolis, dont le texte cité ne parle pas, parce que c'est à Ptolémaïs, dans le nome Panopolite que fut déposé la requête d'Apollonius-Psemmouthès, rédacteur du papyrus III, qui nous fait connaître ce parcours [1].

Le tribunal des Chrématistes était, au moins dans sa constitution, éminemment favorable au redressement des griefs, toute facilité étant donnée à la plainte. Un vase recevait, non pas les dénonciations, comme le lion de Venise, mais les demandes qu'on avait à leur adresser [2]. On connaît même par le IVe papyrus de Turin (an 44 d'Evergète II) un tribunal des Hypochrématistes, sans doute une commission détachée ou seconde chambre de cette cour; les deux chambres avaient le même Introducteur de la cause [3], le même procureur du roi, comme on disait dans les temps modernes. Le magistrat nommé dans cette pièce n'occupait plus sa charge en 45, soit qu'il fût mort ou eût quitté la cour, soit qu'il y eût roulement pour les fonctions qu'il y remplissait. Nous voyons d'ailleurs, par la requête d'Apollonius, que les Chrématistes ne se bornaient pas à informer, mais jugeaient eux-mêmes, puisqu'il prie le roi de faire décider promptement par eux l'affaire dont il les a saisis; ils pouvaient faire citer les inculpés par le chef de la force publique [4]; mais il parait qu'ils ne prononçaient définitivement que sur certaines causes purement civiles, puisqu'Apollonius en réclame seulement des dommages-intérêts, toute réserve faite pour les coups qu'il dit avoir reçus [5]. Il n'y eut d'ailleurs pas de jugement, car le papyrus IV contient un désistement de la plainte, légalisé la même année devant l'agoranome; et Apollonius fit sagement, car nous avons encore [6], bien qu'avec quelques lacunes, l'attestation fournie par les employés de l'enregistrement, sur la requête des défendeurs, à l'effet de constater l'acquisition régulière de la maison qu'il réclamait. Hermias lui-même avait soutenu devant les Chrématistes un autre procès [7], pour la possession d'un fonds de terre, procès qu'il avait gagné et qu'il invoquait comme un précédent [8].

[1] V. le IIIe papyrus de Turin, l. 35-36.
[2] *Pap. Taur.* I, p. 2 sub init., l. 21-32; pap. IV, l. 9-12.
[3] V. A. Peyron *ad* Pap. I, p. 2. — Cf. Pap. III, l. 24-31, 36-37 et Pap. IV, l. 1-12.
[4] Pap. III, l, 38-41.
[5] *Ibid., in fine.*
[6] *Pap. F.* de Leyde.
[7] *Pap. Taur.* I, p. 3, l. 32-44; p. 4, l. 1-13.
[8] Je ne sais trop s'il faut assimiler à cette commission des chrématistes ou employés du trésor, dont il est question au papyrus XIII et qui sont dits juger

Digitized by Google

Mais revenons à l'affaire d'Hermias contre les Colchytes. Elle ne fut pas jugée au fond par les Chrématistes, appelés seulement à prononcer sur l'incident de Lobaïs, mais cet incident eut une issue fort désagréable pour les défendeurs. Lobaïs, en effet, ainsi que le rapporte l'avocat d'Hermias, fit la déclaration la plus compromettante pour eux. Elle dit ne point prétendre et n'avoir jamais prétendu à posséder la maison en litige [1]; par suite de cette déclaration, les Coachytes l'évacuèrent une première fois et se retirèrent dans les Memnonia [2], quartier occidental de Thèbes, qui empruntait sa désignation au nom égyptien des monuments qu'il renfermait; cette désignation à son tour a probablement conduit les Grecs, ignorants de la langue égyptienne, à donner le nom de Memnon, fils de l'Aurore, au colosse d'Amenophis III, qui s'y trouvait.

On se contenta de la renonciation de fait à laquelle paraissaient se résigner les Choachytes, car, bien que cités au tribunal de l'Épistratége ou magistrat supérieur de la Thébaïde, ils firent défaut, et nulle sentence ne fût prononcée contre eux [3]. Quand le Stratége, ou gouverneur du nom de Thèbes, écrivit à l'Épistratége pour qu'il les forçât à comparaître, on laissa tomber en oubli cette sommation [4]. L'affaire semblait terminée.

Elle ne l'était pas cependant, et il n'était pas juste qu'elle le fût. Epouvantée peut-être d'être appelée en justice, et accusée implicitement d'avoir disposé sans droit d'un immeuble réclamé par un militaire, ou bien encore affaiblie par l'âge, car l'affaire remontait à bien des années, Lobaïs paraît avoir perdu la tête : le fait est qu'elle avait menti, nous en avons entre les mains la preuve écrite et originale. Oui, aujourd'hui, à deux mille ans de distance, sur cette cause obscure dont sans doute nul historien même de ce temps-là n'a jugé à propos de parler et n'a même eu connaissance, nous sommes en mesure de rectifier le dire de Lobaïs sur une affaire qui la concernait elle-même. Nous avons, et Young l'a publié, *l'acte de cette vente* qu'avaient invoquée les véritables défendeurs. Lobaïs fille d'Eriée, avec son frère, sa sœur (probablement décédés depuis lors) et quatre autres co-propriétaires, avait vendu cette maison ou plutôt une partie de cette maison le 18 pachon an 28 de Philométor, c'est-à-dire environ vingt-huit ans avant la présente affaire, puisqu'Evergète II, jadis associé à son frère, comptait pour l'an 25 de son règne celui ou Philométor mourut [5]; l'acheteur est nommé dans l'acte Tephibis, père de

les affaires du roi, celles des revenus publics (cour des aides?), et celles des particuliers pour le nome de Memphis. *Pap. Taur.* XIII, l. 4-6.

[1] *Pap. Taur.* I, p. 2, l. 8-12.

[2] *Ibid.*, l. 13-14.

[3] *Ibid.*, p. 2, l. 29-31.

[4] *Ibid.*, p. 2 fin. et p. 3 init.

[5] *Ibid.*, I, p. 5, l. 30-37. — Cf. Porphyr. *ap.* Eus., *chron.*

Digitized by Google

Psechonsis et de Chonoprès, deux des frères attaqués en justice par Hermias [1]. Et c'est bien la même habitation, car cette pièce fut citée par l'avocat des Choachytes, sommairement sans doute, mais avec les mêmes noms des vendeurs et sous la même date [2]; d'autres acquisitions avaient complété pour les Choachytes la propriété de l'édifice [3]. On peut supposer qu'en attendant la dernière acquisition qui est de l'an 35 (les deux premières ayant eu lieu simultanément), ils avaient affermé l'usage de cette fraction, qui ne formait plus qu'un quart de la propriété.

Dans la conscience de leur droit, les Choachytes rentrèrent dans leur demeure; mais, déconcertés encore par la déclaration de Lobaïs, ils firent de nouveau défaut, quand, en 46, le plaignant, revenu à Diospolis, les cita devant le tribunal du *stratége et nomarque*, son homonyme Hermias [4]. La même chose eut lieu encore au mois de mesori 49, fait remarquable en lui-même, en ce qu'il montre que la non-comparution n'entraînait pas la condamnation immédiate et immédiatement exécutoire : trois ans après cette dernière citation, les défendeurs occupaient encore la maison. Cette fois pourtant ils vidèrent les lieux, et le Stratége ordonna au chef des phylacites (commandant de la gendarmerie), Hermogène, d'en opérer la remise au demandeur [5].

Mais celui-ci était retourné dans le nome d'Ombos, son domicile légal et habituel; les Choachytes reprirent de nouveau possession de la maison contestée, et ils l'habitaient déjà au mois de méchir de l'an 50, quand Hermias, reparaissant à Diospolis, présenta requête sur ce fait à l'Epistate Héraclide [6]. Bien qu'assignés par ordre de celui-ci et par le ministère de Me Artémidore, *huissier* militant près du tribunal de Diospolis, qui leur en *laissa copie*, ils firent défaut une fois de plus, comptant encore sur l'effet du temps, dit leur adversaire [7]; peut-être ne pouvaient-ils se résoudre à affronter un personnage qui portait les titres d'Héritier à la cour et de Commandant des guerriers [8].

Pourtant cette conduite est bizarre dans son obstination; on ne conçoit guère aujourd'hui, en France du moins, que de tels délais se prolongent et se renouvellent. Mais ce qui n'est pas moins curieux, c'est que le demandeur était totalement dépourvu de titres et que, pressé à l'audience, lui-même en convint [9]; car enfin le

[1] *Pap. Taur.* I, p. 5, l. 5-10.
[2] *Id. ibid.*
[3] *Ibid.*, l. 10-18.
[4] Pap. 15 du Louvre, l. 19-22, et *Pap. Taur.* I, p. 1, l. 11-14.
[5] *Ibid.*, l. 23-25 et *Pap. Taur.* II.
[6] *Ibid.*, l. 25-27.
[7] *Ibid.*, l. 28-30.
[8] Τῶν περὶ αὐλὴν διαδόχων καὶ ἡγεμόνος ἐπ'ἀνδρῶν, *ibid.*, l. 9. C'étaient des désignations honorifiques; le père d'Hermias en avait de semblables. V. *Pap. Taur.* I, p. 1, l. 14-15.
[9] *Ibid.*, l. 35-57.

Digitized by Google

procès se plaida. Encouragé de plus en plus par la timidité de ses adversaires, Hermias renouvela sa plainte devant Ptolémée, le nouvel Epistate de l'an 51, date du papyrus du Louvre, par une requête qui s'y trouve textuellement reproduite[1], et d'où j'ai tiré le récit des derniers incidents. Cette fois les Choachytes luttèrent. Leur avocat montra [2] qu'ils avaient des titres légaux et authentiques, (ceux que nous connaissons déjà.) Hermias perdit sa cause[3].

Mais le tribunal de l'Epistate était sans doute subordonné à l'autorité du Stratége, car, l'an 54, l'affaire se trouve portée devant celui-ci, et c'est ce procès en appel que reproduit surtout le grand papyrus de Turin. Remarquons en effet que le stratége Hermoclès avait agi administrativement et non judiciairement, quand il était intervenu dans la première phase de l'affaire : le débat contradictoire n'avait pas eu lieu, et l'ordonnance du Stratége n'avait pas empêché le procès d'être plaidé l'année suivante devant l'Epistate. On avait un exemple entre mille de la *réunion* des pouvoirs administratif et judiciaire, puisque le Stratége les possédait, en un certain sens, tous les deux, mais du moins cette réunion n'avait pas produit la *confusion;* elle n'avait pas empêché la justice d'avoir son cours dans les formes ordinaires. Cette fois encore, la cause fut plaidée au fond, et elle le fut définitivement; Hermias fut condamné de nouveau [4] : ni son crédit ni son rang ne prévalurent contre la loi. Il faut d'ailleurs observer que, même alors, le Stratége ne prononça pas lui-même. La cause revint devant Héraclide, le nouvel Epistate de Thèbes, à qui d'ailleurs Hermias avait prié le Stratége de la renvoyer [5]. C'est à Héraclide aussi qu'était adressé le dernier mémoire, celui du 21 paophis 54. Du reste, bien que recevant l'appel et réglant la poursuite, le Stratége ne paraît pas avoir joué le rôle d'une véritable cour de cassation, dans le sens français du mot, car on ne voit nullement qu'il ait motivé le renvoi.

Le tribunal de l'Epistate Ptolémée comprenait outre ce magistrat lui-même, Polémon officier de la garde, Héraclide décoré du même titre avec celui de gymnasiarque, Apollonius et Hermogène, tous deux amis du roi, — c'était un titre assez fréquent parmi les fonctionnaires des Lagides, — Pancratès le Diadoque, Comane, du corps des officiers (τῶν ἡγεμόνων), Panisque, d'un corps de troupes nationales, et d'autres assesseurs non désignés.

Des arguments de procédure variés furent discutés dans ce débat, dont le papyrus I de Turin analyse assez longuement les plaidoiries. On y mentionne en passant une loi en vertu de laquelle le demandeur était tenu d'agir dans un délai déterminé [6], loi dont

[1] *Pap. Taur.* I, p. 1, l. 8-33.
[2] *Ibid.*, l. 37-57.
[3] *Ibid.*, l. 62-70.
[4] *Ibid.*, p. 9-10.
[5] *Ibid.*, Cf. p. 1 et 3.
[6] V. p. 4, l. 13-15 et fin de la p. 6. Peyron (*ad l. l.*) fait observer que cette disposition se trouve aussi dans une loi athénienne; peut-être avait-elle été apportée en Egypte par les Grecs.

Digitized by Google

on n'eût guère soupçonné l'existence en voyant la lenteur avec laquelle avait marché cette affaire; mais surtout on invoqua la nécessité des cautions, et l'on discuta vivement la validité d'une vente non enregistrée. Des chapitres d'une *loi nationale*, lus par l'avocat d'Hermias, déclaraient nulle devant les tribunaux une vente non cautionnée, et traitaient des garanties à offrir; ce dernier passage était dit extrait de la loi sur les garanties, sans indiquer si elle était égyptienne ou macédonienne d'origine, ni en quoi la garantie elle-même devait consister. Mais, quant au cautionnement, le terme employé pour l'exprimer ici n'a point une étymologie grecque, et se retrouve en copte dans le même sens [1]. On ne dit point dans le papyrus quelle forme devait revêtir cette caution; mais l'avocat des Coachytes affirma qu'elle n'eût été rigoureusement exigible que devant le tribunal des Laocrites (juges du peuple) où d'ailleurs Hermias eût été tenu d'établir officiellement sa filiation, ce tribunal est regardé avec toute raison comme une justice de paix qui suivait les coutumes indigènes. On voit ainsi, par la double argumentation des deux avocats, que deux législations différentes pouvaient, sur un même détail de procédure civile, être invoqués devant des tribunaux différents. Remarquons encore ici que la juridiction est grecque comme leur demande, tandis que les défendeurs sont égyptiens. Il semble, d'après nos idées, que la juridiction et la loi appliquée auraient dû plutôt être celles de ces derniers; mais peut-être, comme le pensait A. Peyron, le choix en était-il dévolu aux parties elles-mêmes.

Or, ici, les Choachytes avaient intérêt à se soustraire à l'exigence de la caution, exigence probablement tout égyptienne, comme nous venons de le voir; et peut-être n'étaient-ils pas bien rassurés par l'ordonnance d'indulgence royale promulguée en 53 et couvrant des irrégularités antérieures, d'autant plus qu'à cette date la présente affaire était engagée depuis longtemps. Quant à l'établissement de la filiation d'Hermias, l'avocat des Choachytes soutenait qu'il était exigible devant l'une et l'autre juridiction; et en effet la nature des choses le voulait ainsi, puisque le Grec ne prétendait point avoir joui lui-même de la maison contestée et que la possession par d'autres familles était établie depuis quatre-vingt-huit ans au moins avant l'introduction de la cause : c'était l'aïeul de la mère d'Hermias qui avait jadis possédé la maison [2].

Reste la question de l'enregistrement, parfaitement élucidée par Peyron dans son commentaire : je ne puis ici que le résumer. Il est vrai, lorsqu'il parla pour la première fois, en 1824, du grand papyrus d'Hermias, il avait cru que cette formalité consistait dans l'obligation d'enregistrer en langue égyptienne les contrats ou autres actes susceptibles d'être portés devant les tribu-

[1] V. Peyron. Un terme de la langue égyptienne qui y correspond fort exactement, quant à la valeur des lettres, signifiait *museler*.
[2] V. p. 4, l. 8.

Digitized by Google

naux, et, dans le *Journal des savants*[1], M. Raoul-Rochette avait accepté cette interprétation; mais l'erreur ne fut pas de longue durée. Dès 1828, M. Letronne et M. Peyron lui-même la rectifiaient l'un à Paris, l'autre à Turin. Notre illustre compatriote, analysant, dans le *Journal des Savants*, ce papyrus dont le texte venait d'être publié, énonçait avec confiance le sentiment que les mots περί τοῦ τὰ μὴ ἀναγεγραμμένα αἰγύπτια συναλλαγμένα ἄκυρα εἶναι signifiaient que les contrats égyptiens étaient nuls devant la loi, s'ils n'étaient enregistrés en langue grecque. Peyron[2] se prononçait dans le même sens, mais il allait plus loin déjà : il constatait, à l'aide de divers papyrus de Paris, la distinction entre l'*inscription au cadastre* ἀναγραφή, l'enregistrement devant le trapézite ou receveur général (διαγραφή), qui avaient existé de tous temps, et le γραφικὸν ou ἀναγραφή, déposé aussi au chef-lieu et qui lui parait avec raison, d'après la lettre de Paniscus[3] n'avoir été introduit qu'à la fin du règne Philométor. Peyron connaissait ce texte, alors encore inédit, et s'en est servi pour commenter le procès d'Hermias. Il fait observer que les papyrus démotiques antérieurs à cette époque sont enregistrés seulement au bureau du trapézite, et il en conclut que tel n'est point l'enregistrement prescrit par l'ordonnance qui nous occupe ; celui-ci ressortissait à l'administration civile et l'autre à celle des finances. Plusieurs documents postérieurs à la rédaction de la loi confirment cette distinction, et l'un d'eux garantit l'époque indiquée par l'auteur.

Il faut l'avouer, malgré l'abondance et la variété des textes que nous possédons sur l'Egypte pharaonique, une lacune considérable se fait sentir dans son histoire : nous n'y connaissons point de procès civils. Supposer que les sujets des Aménophis et des Ramsès ne les connaissaient pas eux-mêmes, serait un rêve trop beau pour en supposer un instant la réalité ; mais nous pouvons entrevoir quelque chose de cette législation et de cette pratique par les échappées que nous offrent les documents ptolémaïques, datés de l'arrière-floraison de la nationalité égyptienne, comme l'appelle M. Parthey.

FÉLIX ROBIOU.

[1] Nov. 1824.
[2] *Pap. I Taur.* ad p. 2, l. 3, ad p. 6 init. Cf. l'acte cité au § 195 de la *Grammaire démotique* de M. Brugsch.
[3] Pap. 65 du Louvre.

Digitized by Google

II

L'EMPIRE ROMAIN AU IIIe SIÈCLE [1]

A quelque époque de l'empire romain que l'on se place, au moins à partir du principat de Néron, il faut, à mon sens, se poser cette triple question : où en est le monde civilisé? Où en est le christianisme? Où en sont les barbares? Plaçons-nous donc au IIIe siècle, et demandons au beau livre de M. le comte de Champagny une triple réponse.

Le principat fondé par César, puis définitivement établi par Auguste sur les ruines de la République, était un despotisme militaire. C'est en vain que César avait essayé d'en faire une monarchie régulière. C'était là, je l'ai dit ici même, le vice intime de ce gouvernement, chargé des destinées du monde romain, qui n'en pouvait plus avoir un autre. C'est en vain qu'au second siècle, qui fut l'âge d'or de l'Empire, les Antonins s'efforcèrent de suppléer à l'hérédité par l'adoption, et de donner au principat le caractère d'une magistrature suprême, d'une monarchie administrative, à peu près absolue, mais tempérée par la règle, et s'appuyant sur les légions, sans être dominée par les soldats. Après eux, c'est-à-dire au IIIe siècle, l'inflexible destinée précipita son cours, et les prétoriens, puis les armées provinciales, se rétablirent et se confirmèrent dans la possession de donner ou de vendre l'Empire, d'acclamer et d'assassiner l'Empereur, et tous les empereurs qui voulurent réagir contre le torrent furent emportés, et la plupart de ceux qui s'y laissèrent entraîner s'y noyèrent. Le remède, comme il arrive presque toujours en histoire, sortit non pas des tentatives faites pour arrêter le mal, mais de l'excès du mal lui-même. Chaque armée voulant faire un empereur, il y eut à la fois plusieurs Césars, ennemis, il est vrai, les uns des autres, mais dont la présence simultanée sur le sol de l'empire accoutuma les esprits à l'idée d'un pouvoir partagé et d'une association d'empereurs. Dioclétien donna un corps à cette idée par l'organisation de la tétrarchie, qui ne dura point, mais qui en somme porta un coup terrible au pouvoir des légions, et qui, organisant

[1] *Les Césars du troisième siècle*, par le comte de Champagny, de l'Académie française. Paris, Bray et Retaux, 1870, in-12 de 496, 456 et 511 p. (formant les tomes X, XI et XII des *Études sur l'Empire romain*).

Digitized by Google

des Augustes aux Césars, de ceux-ci aux préfets du prétoire, aux vicaires des diocèses, aux gouverneurs des provinces, aux curateurs des cités, une hiérarchie formidable, fit enfin du principat une monarchie régulière, non plus seulement administrative, et surtout nullement tempérée, comme l'avait rêvée Trajan, mais orientale et bureaucratique, à laquelle une dynastie seule manquait encore. L'accession de Constantin à l'empire la lui donna. Ainsi donc le gouvernement du monde civilisé au IIIe siècle fut une monarchie militaire qui, par l'exagération continue de son principe, en vint à se transformer en un despotisme asiatique, qui fut le gouvernement du Bas-Empire.

Le monde civilisé, composé des nations que Rome avait successivement domptées, formait sous la République et dans les premiers temps de l'Empire une hiérarchie d'États et de cités ayant gardé plus ou moins leurs lois et leurs institutions, mais avec une tendance marquée à se rapprocher de plus en plus des lois et des institutions de Rome, la cité maîtresse. L'une des œuvres du principat fondé par Auguste, que ce prince le voulût ou non, qu'il en eût ou non conscience, fut de fondre peu à peu toutes ces différences dans l'unité romaine, et de faire de cette hiérarchie d'Etats et de cités un seul Etat, avec Rome pour capitale. Au IIIe siècle, l'œuvre arrive à sa perfection, et je pense, contrairement à M. de Champagny, que l'édit de Caracalla, qui étendit le droit de cité romaine à tous les sujets de Rome, ne fit que constater l'unité déjà existante, et que les *provinciaux* qui, les yeux sans cesse fixés sur le type romain, avaient depuis longtemps renoncé à leurs libertés, à leurs coutumes particulières, regrettèrent seulement l'aggravation d'impôt qui était la cause déterminante et qui devait être le résultat de cet édit. L'unité romaine était à ce point entrée dans les esprits et dans les mœurs au IIIe siècle, que dès lors on peut prévoir qu'elle sera rompue seulement par l'invasion des barbares.

Au surplus, c'est ce que montre très-bien M. de Champagny lui-même, dans l'exposé très-net, — une des parties les plus remarquables de sa belle étude, — qu'il a fait de l'époque des trente tyrans. Tous ces empereurs provinciaux créés par les légions pour résister aux barbares, — après que Valérien, ayant été fait prisonnier par Sapor, l'inertie de Gallien son fils, qui tenait le pouvoir central, eut laissé le champ libre à ces usurpations nécessaires, — non-seulement ne purent se maintenir dans leurs provinces respectives, mais encore chacun d'eux aspirait plus ou moins au pouvoir total, et voulait être considéré, soit seul, soit en commun avec un ou deux collègues, non pas comme un empereur, mais comme l'Empereur. C'est donc, malgré tout, à travers tous les déchirements, tous les bouleversements de l'empire, l'unité qui demeure, au IIIe siècle, le principe politique de la société civilisée.

Quant à l'état social, voici ce que nous remarquons. La classe moyenne, soit en Italie, soit dans les provinces, disparaît de plus en plus. Les mesures de rigueur employées contre les *curiales* et les *duumvirs*, ce sénat et ces consuls municipaux, qu'il faut attacher de

Digitized by Google

force à leurs ingrates fonctions, sont de ce fait un douloureux témoignage. Les terres se concentrent dans les mains de quelques grands propriétaires, et sont mal cultivées par des bras serviles. Un grand nombre demeurent en friche. Plus croissent, avec les besoins de l'empire et les caprices des folies impériales, les exigences du fisc, plus sont difficiles et la perception et la rentrée des impôts. L'idée de la patrie s'évanouit. Un *Romain* n'est plus un citoyen, c'est un homme civilisé. Mais en même temps l'idée d'humanité, presque inconnue dans les beaux temps de la République, adoucit de plus en plus l'ancienne rigueur du droit romain. Les hommes libres déchus se rencontrent avec les esclaves, dont la condition sensiblement s'améliore, dans cette condition de demi-liberté qui s'appelle le *colonat*. On sent germer dans les profondeurs de cette société en décadence une société nouvelle qui toutefois a besoin, pour paraître au jour et porter ses fruits, d'être sanctifiée par le christianisme et fécondée par le sang jeune et vigoureux des barbares.

Les progrès du christianisme au IIIe siècle sont admirables. Ils éclatent, malgré les persécutions et par les persécutions. M. le comte de Champagny montre très-bien comment l'hostilité contre la nouvelle doctrine se manifeste d'abord par des émeutes populaires, en conséquence des préjugés répandus dans la foule, dont les clameurs excitaient les magistrats et les empereurs qui ordonnaient le supplice des chrétiens pour la satisfaire. Mais ensuite, ce fut le contraire, et la persécution partit d'en haut, tandis que la foule païenne, ayant pu contempler de près les vertus chrétiennes, se mit à plaindre les martyrs, à les admirer, à se convertir. Cette persécution officielle n'eut-elle, comme paraît le croire M. de Champagny, d'autre cause que les instincts cruels des princes, indignés de voir qu'on refusât de les adorer, excités par leurs magiciens et leurs augures et poussés par l'esprit du mal ? La cruauté d'un Dèce et d'un Galère n'est pas douteuse, et je me garderais bien de vouloir défendre Maximien et Dioclétien. Mais leur politique peut s'expliquer. Il ne faut pas oublier que la distinction des deux pouvoirs spirituel et temporel et l'infériorité du second, ce principe apporté dans l'empire par les chrétiens, et qu'ils confessaient dans les tourments, renversait de fond en comble l'édifice de la société antique, reposant sur ce principe que l'Etat non-seulement est souverain mais est Dieu. Ce principe ancien, quand les progrès évidents du principe nouveau ne permirent plus de douter qu'il ne fût sur le point de s'écrouler, fut défendu avec fureur par les Césars, qui toléraient au contraire les plus absurdes religions de l'Orient, parce que ces cultes ne menaçaient en rien la divinité de l'Etat, qui s'était incarnée dans l'Empereur. Dioclétien était bien plus réellement Jupiter qu'on ne le pense. S'il hésita à signer l'édit sanguinaire qui inaugura l'*ère des martyrs*, c'est qu'il entrevit l'inutilité des persécutions, et que probablement elles allaient précipiter la ruine du principe qu'il défendait. Le christianisme triompha publiquement avec Constantin. Mais, s'il régénéra les âmes et sauva ce qu'il y avait de bon dans la société antique, je ne vois pas que l'organisation politique de l'Empire en

Digitized by Google

ait reçu une vigueur nouvelle. C'est que cette organisation reposait tout entière sur le principe païen, et qu'elle ne réussissait point à se transformer conformément au nouveau principe. C'est que les barbares étaient nécessaires.

N'est-il pas évident, dès le IIIe siècle, que l'invasion aura lieu, qu'elle ne pourra être prévenue? Les hordes germaniques commencent à se classer, à se confédérer, à prendre pour ainsi dire leurs postes d'invasion. Les Saxons, les Franks, les Allemands, les Goths s'échelonnent des bouches du Rhin aux bouches du Danube. Depuis Auguste l'empire était sur la défensive. Mais cette défense prenait parfois des airs de conquête, et donnait lieu à des expéditions préventives. Au IIIe siècle, il n'en est plus ainsi. Les frontières sont forcées, la digue cède déjà de toutes parts, et tout ce que peuvent faire les plus vigoureux d'entre les Césars, un Claude, un Aurélien, un Probus, un Maximien, c'est de repousser les hordes, de regagner le terrain perdu. En même temps, le travail d'assimilation qui devait donner naissance aux nations romanes commence déjà. Des colons barbares sont établis sur le sol de l'empire. Les légions s'emplissent de barbares, et des barbares portent la pourpre. La civilisation est de toutes parts pénétrée par la barbarie, qui, elle aussi, de toutes parts, est pénétrée par la civilisation, et que le christianisme va entamer.

Telle est la réponse que nous donne, sur la triple question que nous lui posions tout à l'heure, le livre de M. le comte de Champagny. Mais à ce récit, qui s'étend de la mort de Marc-Aurèle au triomphe de Constantin, le lecteur peut encore demander autre chose, et il l'y trouvera ; je veux dire une étude consciencieuse des documents de toute espèce sur lesquels est fondée l'histoire, un exposé clair et complet des événements, si embrouillés parfois, de cette tumultueuse période, des tableaux, des portraits largement tracés, sans cette affectation du nouveau et cette recherche de l'effet dont les historiens de nos jours parfois abusent, des réflexions, des comparaisons, un peu trop nombreuses, peut-être, mais judicieuses et toujours saines, un style coulant et harmonieux, éloigné de toute emphase ; il y trouvera surtout, il y sentira, pour mieux dire, l'âme et l'accent d'un honnête homme, la foi éclairée mais indomptable d'un vrai chrétien.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

III

LE CULTE DES ARBRES ET DES SERPENTS CHEZ LES HINDOUS

Dans l'automne de 1866, le gouvernement anglais s'occupait avec activité de la grande Exposition internationale qui devait avoir lieu l'année suivante à Paris ; on discutait les divers objets à y envoyer, et les arrangements à prendre pour que le Royaume-Uni fût représenté dans les meilleures conditions possibles, lorsque M. Cole, directeur du musée de Rensington à Londres, recommanda à M. Fergusson, auteur du présent ouvrage, de profiter de cette occasion exceptionnelle afin de réaliser un projet qu'il avait à cœur depuis longtemps, savoir la diffusion de connaissances précises et détaillées sur l'architecture des Hindous[1]. L'idée était admirable et pouvait être très-facilement mise à exécution, car M. Fergusson possédait une riche collection de photographies sur ce sujet même; il lui était aisé de la compléter en s'adressant à ceux de ses amis qui partageaient son goût pour les études architecturales ; et ayant terminé un grand ouvrage auquel il avait jusque-là consacré tout son temps, il se trouvait avoir le loisir nécessaire. Cependant des gravures, quelque exactes qu'elles puissent être, ne sauraient jamais donner une idée des objets, surtout au point de vue des proportions ; il s'agissait donc, pour rendre l'Exposition projetée vraiment utile, d'ajouter au portefeuille de photographies une série de moulages, exécutés sur les monuments eux-mêmes, et choisis de façon à montrer ce qu'étaient les dimensions des anciens temples et palais dont les ruines imposantes font encore l'admiration des voyageurs. Ce travail supplémentaire n'avait rien non plus que de très-simple, car le musée de la Compagnie des Indes était fort riche en débris de toute espèce, et il n'y avait absolument d'autre embarras que celui du choix. Disons, en passant, qu'en fait de galeries et de musées, l'Angleterre est encore, malgré tous ses efforts, déplorablement en arrière du reste de l'Europe. Croirait-on que, faute d'un emplacement suffisant,

[1] *History of Tree and Serpent worship*, by J. Fergusson. London, Allen, 1869. 1 vol. in-fol. avec de nombreuses gravures.

Digitized by Google

une magnifique suite de sculptures en marbre, tirées du temple d'Amravati et envoyées des Indes en 1845 par M. Elliot, est encore aujourd'hui reléguée dans une *remise*, après avoir été pendant dix ou douze ans exposée en plein air à toutes les intempéries des saisons?

La découverte de ces richesses, cependant, détermina M. Fergusson à changer encore une fois son plan primitif. Au lieu de simples moulages, pourquoi n'enverrait-on pas à l'Exposition internationale quelques spécimens choisis avec soin, en les accompagnant de photographies exécutées sur la même échelle, et qui, réunis, donneraient sur l'architecture civile et religieuse des Hindous tous les détails nécessaires? L'idée d'étudier ces curieux monuments sous le rapport des questions religieuses, ne s'était pas présentée d'abord à M. Fergusson; il y songea, tout en examinant de nouveau les matériaux qu'il avait à sa portée; et après avoir ainsi été amené, de modification en modification, à compléter son analyse du temple d'Amravati par celle d'un monument analogue qui existe encore à Sanchi, il se trouva définitivement obligé, pour ainsi dire, de traiter d'une façon générale l'histoire du culte rendu aux arbres et aux serpents dans les diverses parties du monde, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Telle est la raison qui transforma du tout au tout l'économie de son travail; voilà pourquoi son livre, destiné d'abord à l'analyse d'un système architectural, est devenu un traité de mythologie comparée.

L'ancien monde offre à l'observateur philosophe un sujet d'études dont l'intérêt se renouvelle sans cesse. Au point de vue qui nous occupe, les questions se pressent de toutes parts, et il est assez difficile de se rendre compte des superstitions dont l'ensemble aboutit au culte des serpents. Que l'homme primitif ait adoré des arbres, cela se conçoit à la rigueur. N'était-ce pas dans les sombres forêts de la Gaule, de l'Allemagne ou de l'Inde qu'il trouvait les matériaux de sa cabane et de son temple? Les instruments d'agriculture, les armes dont il se servait, le bois qui lui permettait soit de préparer sa nourriture, soit d'offrir des sacrifices, les fruits qui couvraient sa table, les fleurs dont il aimait à se parer, — tout cela ne lui suggérait-il pas l'idée que le chêne, le palmier, l'érable ou le pommier étaient des divinités bienfaitrices, liées intimement au bonheur de l'humanité? Quant aux serpents, le problème est plus difficile. Si encore l'on pouvait admettre qu'ils étaient regardés comme des objets d'effroi et d'aversion, on pourrait comprendre les cérémonies religieuses qui leur furent en tout temps si universellement réservées: prosterné tout tremblant au pied de leurs autels, le pauvre Hindou cherchait à détourner de lui les effets de la morsure terrible du *cobra*, ou les étreintes presque plus affreuses du *boa constrictor*. Mais lorsqu'on examine attentivement les traditions historiques et la mythologie des différents peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, on ne tarde pas à reconnaître que l'admiration et l'amour étaient réellement à la base du culte rendu aux serpents; les dévots qui leur apportaient leurs hommages s'avançaient à l'autel, pleins, non pas d'une crainte servile, mais des sen-

Digitized by Google

timents d'une vénération mêlée d'enthousiasme; les reptiles, dont les moindres mouvements exerçaient l'intelligence des devins et servaient à expliquer l'avenir, étaient, dans l'opinion générale, les représentants les plus dignes, les plus authentiques, de la sagesse et de la puissance.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce point. Le culte des arbres et des serpents est, dit M. Fergusson, d'origine touranienne; il naquit dans la vallée de l'Euphrate, et c'est de là qu'il se répandit en Europe, en Asie et en Afrique. Selon toute apparence, aucun peuple appartenant à la race sémitique ou à la grande famille aryenne, ne tomba dans cette sorte d'idolâtrie; et si on nous objecte que la Judée nous en offre des monuments irrécusables, nous pouvons répondre que ces monuments se rattachent à des populations antérieures par leur origine à celles dont l'histoire nous est connue. La même observation s'applique exactement à la Grèce, à la Scandinavie et à d'autres contrées où l'élément aryen prédomine. Le culte des serpents est, par son essence, aussi opposé que possible à l'esprit de la Bible et des livres védiques, et le courant d'idées qui règne à travers ces deux grandes sources de la littérature religieuse caractérise, malgré les modifications diverses, les croyances adoptées par les races aryenne et sémitique. D'un autre côté, le développement intellectuel rudimentaire des peuplades touraniennes s'accorde à merveille avec l'adoration rendue aux animaux, et le témoignage de l'histoire nous prouve d'une manière positive que le culte des serpents prévalut chez les Touraniens, et, essentiellement, chez les Touraniens seuls.

De ces considérations générales, M. Fergusson passe à l'examen détaillé des témoignages que l'histoire de chaque pays nous permet de recueillir, et l'Égypte fixe son attention tout d'abord; il nous conduit ensuite en Grèce, en Italie et en Gaule; il recherche dans les anciens monuments de la Perse, de la Gaule et de la Scandinavie les traces de l'ophiolâtrie, et c'est après nous avoir conduits chez les populations de l'Afrique et de l'Amérique, qu'il passe à l'étude des *stûpas* d'Amravati et de Sanchi.

Quelques considérations préliminaires sur l'architecture bouddhique n'ont pas paru superflues ici à l'auteur. Remarquons en premier lieu que l'usage de la pierre dans les constructions hindoues ne remonte pas plus haut que le règne d'Asoka (av. J.-C. 250); de sorte que, en suivant les progrès de l'architecture pendant l'époque bouddhique, on étudie une œuvre essentiellement originale, qu'aucune influence étrangère ne modifia, et qui puisa en elle-même toutes ses inspirations. C'est au point de vue ethnologique surtout, dit notre auteur, que l'origine de l'architecture bouddhique mérite d'être étudiée. Les races aryennes ne se soucient pas de construire; leur croyance à l'immortalité de l'âme, et, par conséquent, à la vie à venir, est si profonde, qu'ils n'attachent aucune importance à cette illustration éphémère que donnent les temples et les palais; les ressources de l'art, la perfection la plus incontestable à laquelle puisse atteindre la mise en œuvre des pierres de construction, ne sauraient

Digitized by Google

reproduire leurs idées sur la destinée de l'homme dans ce monde-ci et dans l'autre. Les Touraniens, au contraire, ne s'élevèrent jamais jusqu'à une notion bien définie de Dieu et d'une existence au delà du tombeau ; pour eux la métempsycose, aboutissant à l'annihilation finale, était le lot commun de l'humanité ; aussi n'ont-ils laissé aucun monument littéraire exprimant ce besoin irrésistible d'immortalité qui est inhérent à notre nature. Il en résulte que les races aryennes parlant le sanscrit, peuvent revendiquer la gloire d'avoir créé la littérature hindoue, tandis qu'aux Dravidiens il faut rapporter ces merveilles architecturales dont les principaux spécimens sont décrits dans l'ouvrage que nous analysons. Avant l'époque du bouddhisme, point de constructions permanentes chez les Hindous ; c'est avec Çakyamouni que la pierre commence à remplacer le bois, et les progrès de la réformation bouddhiste se poursuivent parallèlement à ceux de l'architecture.

Les *topes (stûpas)* de Sanchi forment partie d'un assemblage considérable de monuments du même genre, situés entre les villes de Bhilsa et de Bhopal, dans l'Inde centrale. Ils couvrent un district de dix-sept milles sur dix, et comprennent cinq ou six groupes secondaires, réunissant de quarante à cinquante *tumuli* de différentes grandeurs. Le *tope* principal, décrit par M. Fergusson, semble avoir été une tour monumentale, élevée par le roi Asoka ; et comme c'est le seul des bâtiments que ce monarque fit construire dont il nous reste des traces, on peut hardiment y reconnaître le plus ancien spécimen de l'architecture de pierre existant aux Indes. Je n'ai pas le temps de suivre ici notre auteur dans les détails si curieux qu'il nous donne sur le *tope* de Sanchi ; il faudrait absolument, pour rendre la description tant soit peu intelligible, pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs quelques-unes des magnifiques photographies qui ajoutent tant de valeur à l'ouvrage. Je me bornerai donc à deux ou trois remarques générales.

Quant à la question ethnographique, les personnages représentés sur les bas-reliefs du *tope* appartiennent à plusieurs races différentes, dont deux principales ; une autre, et peut-être deux, figurent seulement à titre accessoire. Voici d'abord les Hindous, et il faut entendre sous ce nom les peuples civilisés qui, à l'époque où les portraits du monument de Sanchi furent construits, habitaient la vallée du Gange. Depuis 2,000 ans, ils gouvernaient tout ce pays ; mais lors de la réforme religieuse accomplie par Çakyamouni, leur sang aryen avait été mélangé à celui des Aborigènes et des peuplades inférieures d'une telle façon, que le succès de la prédication bouddhiste ne rencontrait aucune difficulté. Ils étaient cependant toujours à la tête de la civilisation indienne. La particularité la plus singulière que présente le costume de cette race, tel que nous le trouvons sur les sculptures de Sanchi, se rapporte aux personnes du sexe, dont la coiffure est aussi compliquée que leur vêtement l'est peu. Cette circonstance est d'autant plus remarquable que les ouvrages bouddhiques insistent à plusieurs reprises sur la nécessité de la modestie chez les femmes.

Digitized by Google

La seconde race d'hommes qui occupent une place importante à Sanchi se distinge facilement des Aryens par leur apparence et leur position sociale. Leur costume consiste en cette espèce de jupon connu de nos jours en Ecosse sous le nom de *kilt*, et en un manteau à collet, vêtement dont on ne trouve aucune trace aux Indes avant l'arrivée des envahisseurs mahométans. Leur coiffure, aussi, est assez singulière ; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'ils portent tous la barbe, tandis que les Aryens n'ont pas même de moustaches. Le fait est frappant surtout lorsque l'on songe aux descriptions de Strabon, de Néarque, de Diodore de Sicile, de Quinte-Curce et d'autres historiens anciens qui parlent tous du soin avec lequel les Hindous conservent leur barbe et la teignent de diverses couleurs [1].

Les antiquaires ne sont pas d'accord sur l'origine et la localité des peuplades dont nous venons de décrire l'extérieur, tel que nous le montrent les *topes* de Sanchi. M. Fergusson propose de les désigner sous le nom de Dasyus, et il leur applique cette dénomination dans son ouvrage, mais seulement parce que les livres védiques et les grands poëmes sanscrits appellent ainsi les habitants primitifs de l'Hindoustan, par opposition aux Aryens.

Quant aux sujets des sculptures, ils sont tirés de l'histoire d'Asoka, le grand apôtre du Bouddhisme. Le dessin en est vigoureux, et on peut y reconnaître à coup sûr l'influence de l'art grec tel qu'il florissait dans la Bactriane, limitrophe du pays où se trouve Sanchi. Au point de vue de l'histoire de la sculpture, ces débris sont extrêmement précieux, car ils nous mettent sous les yeux des modèles bien supérieurs à ceux que nous connaissions déjà, et dignes d'être comparés aux meilleures productions de l'art en Occident.

Le *tope* d'Amravati est dans un état si imparfait qu'il offre aux archéologues des difficultés considérables, et la question de date, par exemple, ne saurait se fixer qu'approximativement, d'autant plus que les ruines, au lieu d'appartenir à une seule et même époque, représentent l'ouvrage de deux ou même peut-être trois cents ans. Si nous prenons comme termes de comparaison le *tope* de Sanchi, d'une part, et les temples de Brunanesvar, de l'autre, nous voyons que le monument d'Amravati se rapporte à une époque intermédiaire ; le style en est plus pur que celui de Sanchi et moins raffiné que celui du temple de Brunanesvar, qui ne remonte pas au-delà de l'année 657 de notre ère. Maintenant, est-il possible d'arriver à une date un peu plus précise ? Oui, répond M. Fergusson, car Amravati n'est autre que le Dhanakakeka du pèlerin bouddhiste Hiouen-Thsang ; c'est ce que démontre une inscription que le général Cunningham réussit à déchiffrer, et en comparant les dates du pèlerin bouddhiste avec celles des annales Shingalaises, notre auteur indique le milieu du VIe siècle comme l'époque à laquelle le *tope* d'Amravati fut terminé.

[1] ARRIEN, *Indic.* XVI. QUINTE CURCE, VIII, 9, 22. STRABON, XV, 10, 24. DIOD. SIC, IV, 5.

Digitized by Google

Après avoir examiné dans tous leurs détails les sculptures de Sanchi, d'Amravati; après en avoir donné une description minutieuse, accompagnée de photographies, de gravures sur acier et sur bois, d'inscriptions reproduites en fac-simile et de cartes, M. Fergusson termine son magnifique ouvrage par une conclusion générale. J'en extrairai les principales remarques.

Architecture. — L'inspection approfondie des deux *topes* de Sanchi et d'Amravati nous prouve que l'histoire de l'architecture hindoue est comprise dans l'espace des vingt et un derniers siècles, et que nous possédons à présent des matériaux suffisants pour l'étudier avec fruit. Il y a sans doute quelques lacunes encore à remplir, quelques détails sur lesquels les renseignements nous manquent; mais les éléments dont nous pouvons disposer nous permettent d'analyser et d'apprécier, depuis son début jusqu'à son déclin, l'histoire des arts tels qu'ils furent cultivés par une des grandes familles de la race humaine.

Religion. — Le *tope* de Sanchi nous montre l'ancienne religion des Touraniens subissant une transformation considérable. Ce ne sont plus les tombeaux de leurs ancêtres qu'ils vénèrent, mais des reliques et des objets naturels. Le culte des arbres y paraît généralement pratiqué, et la roue sacrée reçoit ici l'adoration des fidèles. Point d'habitudes ascétiques; les prêtres ne se montrent nulle part, et pas un des bas-reliefs conservés ou découverts jusqu'ici ne reproduisent de bâtiments que l'on puisse regarder comme un temple. Le culte du serpent ne se manifeste qu'une fois, et il semble observé par des peuplades entièrement distinctes de la race dominante.

A Amravati nous nous trouvons en présence d'une religion qui ressemble davantage au Bouddhisme. Le culte de la roue et celui des arbres ont pris d'immenses proportions, le cheval est devenu un objet d'adoration, et l'ophiolâtrie occupe dans l'imagination du peuple une position à laquelle elle n'avait jamais atteint. Les sculptures nous montrent le *naga* dix ou douze fois élevé sur une colonne comme une divinité. Les prêtres ont aussi trouvé leur place dans ces bas-reliefs, et leur costume est celui que l'on rencontre encore de nos jours de l'autre côté de l'Himalaya, dans l'île de Ceylan ou dans l'empire Birman.

Ethnologie. — Ce point si important est précisément celui sur lequel nous ne pouvons rien conclure de bien satisfaisant, parce que les districts d'Hyderabad et de Bédar n'ont pas encore été explorés d'une manière scientifique. Les deux *topes* en question furent élevés sur la frontière extérieure du vaste plateau central de l'Inde, et ce sont les différentes races qui habitent ce plateau que nous ne connaissons qu'à peine. Nous ne savons d'où elles viennent ni quand elles se sont établies dans les localités où elles se trouvent aujourd'hui.

En définitive, je ne puis que recommander à l'attention des indianistes le beau livre de M. Fergusson. J'ai cherché à donner une idée de son contenu, sans essayer de discuter les faits qu'il nous rapporte; les proportions de cet article n'admettaient rien au-delà d'un

Digitized by Google

simple exposé, lors même que j'eusse été compétent pour aborder la question à mon tour. Mais je suis persuadé que les monuments de Sanchi et d'Amravati, comme ceux de Babylone et de Ninive, ne nous ont pas encore dit leur dernier mot.

GUSTAVE MASSON.

IV

LE POUILLÉ DU DIOCÈSE DE POITIERS[1]

Le diocèse de Poitiers, tel qu'il subsistait à l'époque de la Révolution, ne doit pas être considéré comme une représentation exacte de la *civitas Pictavorum* nommée dans la *Noticia provinciarum et civitatum Galliæ;* c'est un des diocèses dont les limites ont subi le plus de variations dans le cours du moyen-âge. Le pays de Retz, ainsi que celui des Mauges, situés au nord du diocèse de Poitiers et dépendant encore tous deux de cet évêché dans la première moitié du IXe siècle, en furent détachés, peu après, pour être réunis, le premier au diocèse de Nantes[2], et le second à celui d'Angers[3]. Un changement d'une plus grande importance modifia encore les limites de la cité des *Pictavi* : une bulle du pape Jean XXII, en 1317, créa les deux diocèses de Luçon et de Maillezais, formés de la partie occidentale de celui de Poitiers. Quant au diocèse actuel de Poitiers, rétabli en 1801, il n'a qu'un rapport bien faible avec celui qui subsista de 1317 à 1790; son territoire, on le sait, est formé des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. M. Beauchet-Filleau, s'autorisant de ces limites modernes, a cru qu'il lui était

[1] *Pouillé du diocèse de Poitiers*, par M. H. BEAUCHET-FILLEAU. Niort, L. Clouzot; Poitiers, H. Oudin, 1868. 1 vol. in-4° de XLIV et 515 pages.

[2] Le texte qui mentionne le plus clairement l'union du pays de Retz au diocèse de Poitiers est ce passage de Grégoire de Tours : *Infra ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitati Namneticæ, id est in vico Ratiatensi* (*Gloria confessorum*, cap. LIV). Il n'est pas invoqué par M. Beauchet-Filleau.

[3] Un diplôme de Charles le Chauve, en date de 849, démontre que le pays des Mauges était soumis, à cette époque, à l'autorité spirituelle de l'évêché de Poitiers (d'Anville, *Notice des Gaules*, p. 68).

Digitized by Google

permis de s'éloigner du programme posé par M. Le Prévost, qui demandait en premier lieu la reproduction du plus ancien pouillé [1]. Mais quel est le diocèse moderne qui, en France, puisse se glorifier d'être l'image d'un de nos anciens diocèses? Il n'en est point. Les conditions n'étant pas autres pour le diocèse de Poitiers, M. Beauchet-Filleau n'aurait encouru aucun blâme en reproduisant un pouillé rédigé par les soins du bienheureux Gauthier de Bruges, qui occupa le siège épiscopal de Poitiers de 1279 à 1305; ce précieux document, antérieur à la formation des évêchés de Luçon et de Maillezais, se trouve contenu dans le Cartulaire de l'évêché de Poitiers connu sous le nom de *Grand-Gauthier*.

M. Beauchet-Filleau n'a pas, à proprement parler, publié un ancien pouillé; il a pris pour base la liste alphabétique des paroisses du diocèse actuel de Poitiers, en indiquant le doyenné dont elles dépendent actuellement et l'archiprêtré dont elles faisaient partie; puis il reproduit, à la suite de chaque nom de paroisse, les passages qui y sont relatifs dans les pouillés connus par lui. Il a eu soin de donner des détails sur les anciens établissements religieux, prieurés, chapelles, aumôneries, maladreries, hôpitaux, etc., compris jadis dans le territoire de ces paroisses.

Cependant, M. Beauchet-Filleau a tenté de remédier à l'ordre vicieux qu'il avait adopté en donnant un tableau (p. 35-136) dont la base est la liste des paroisses et prieurés répartis entre les divers archiprêtrés dans l'ordre suivi par le *Grand Gauthier*. Cette liste, augmentée à l'aide des comptes de décimes de 1326 et de 1383, occupe la première colonne du tableau; la seconde colonne donne les noms des mêmes établissements d'après un pouillé de 1782 pour les archiprêtrés qui étaient restés soumis à l'autorité du siège épiscopal de Poitiers; quant à ceux qui formèrent les évêchés de Luçon et de Maillezais, cette colonne est remplie à l'aide d'un pouillé du diocèse de Luçon, et, pour les archiprêtrés de l'un et de l'autre diocèse, l'auteur du pouillé se contente d'indiquer comme source de cette colonne le « Pouillé de Luçon. » Nous avons vainement cherché à nous rendre compte du sens de cette indication, d'autant plus malheureuse qu'elle peut faire supposer à première vue que les archiprêtrés d'Ardin et de Vihiers, ainsi que les doyennés de Fontenay et de Saint-Laurent, faisaient partie du diocèse de Luçon [2]; nous n'avons rencontré dans la *Bibliographie des ouvrages* consultés pour la rédaction de ce pouillé (XXXVI-XLII), aucune indication se rapportant à ce document [3]. La troisième colonne du

[1] *Pouillé du diocèse de Lisieux*, introduction. — Nous rappelons le plan de l'illustre érudit normand, parce que M. Beauchet-Filleau lui-même l'invoque dans son *Avant-propos*.

[2] *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 51, 54, 63 et 67.

[3] On pourrait croire au premier abord que ce pouillé de Luçon n'est autre que celui que l'on trouve dans le pouillé de la province de Bordeaux, publié par Alliot, en 1648; mais on peut se convaincre, par la présence de certaines notes empruntées à ce dernier, que c'est une source différente. Pourtant, si

Digitized by Google

tableau contenant l'énonciation de l'état actuel, permet de juger l'énorme différence existant entre le diocèse de Poitiers antérieur au démembrement de 1317 et le diocèse actuel, et démontre par conséquent la différence d'intérêt entre le cadre choisi par M. Beauchet-Filleau et la reproduction textuelle du pouillé de Gauthier de Bruges.

Parmi les documents dont s'est servi M. Beauchet-Filleau pour compléter dans ce tableau la liste des établissements religieux, nous remarquons en premier lieu le compte des décimes de la province ecclésiastique de Bordeaux, de 1326, conservé à la Bibliothèque impériale (fonds latin, n° 9934). Il donne, en effet, pour le diocèse de Poitiers, un certain nombre d'établissements religieux, de prieurés surtout que ne mentionne pas le pouillé qui lui est peu antérieur; mais ce qui nous étonne, c'est que quelques-uns de ces prieurés ne figurent pas encore dans la première colonne du tableau de M. Beauchet-Filleau, ce qui peut, par conséquent, faire douter de son exactitude. Nous n'avons vérifié ce fait que pour les prieurés, et nous trouvons dans le compte de 1326 les noms suivants qui ne nous semblent pas avoir été utilisés :

Diocèse de Luçon. Doyenné de Mareuil : *Prior sancte Radegundis P. de Foxguart, P. de Gruneriis, P. de Bosco Luci, P. de Sorezers, P. de Canonia, P. Sancti Medardi* (61 v°-62 r°). — Archiprêtré de Pareds : *P. de Taluto, P. de Teyillexs* (62 v°). — Doyenné d'Aizenay : *P. de Bellero, P. sancti Gregorii, P. de Floconzeria* (63 v°).—Doyenné de Montaigu : *P. helemosinarie Montis Acuti*[1] (65 r°).—Doyenné de Talmont : *P. de Illitibus, P. de Jarria Veille-Seille* (65 v° 66 r°).

Diocèse de Maillezais. Doyenné de Fontenay : *P. de Salice, P. de Valle Dei, P. de Gambueria, P. de Deffenso* (67 v°). — Archiprêtré d'Ardin : *P. Sancte Radegundis de Maresio* (70 r°). — Doyenné de Vihiers[2] : *P. de Coudreto, P. de Gentis* (73 r°).

Diocèse de Poitiers. Archiprêtré de Loudun : *Priorissa sancte Radegundis de Vihers* (76 v°). — Archiprêtré de Châtellerault : *P. de Ponceaus* (83 v°). — Archiprêtré de Bouin : *P. de Pietay* (89 r°). — Archiprêtré d'Angle : *P. Sancte Serene*[3] (93 v°). — Archiprêtré de

l'on s'en rapporte à l'indication de M. Beauchet-Filleau, le pouillé de 1648 aurait été le seul document pour l'établissement de la deuxième colonne du doyenné de Vihiers.

[1] Ce prieuré ne peut être confondu avec le prieuré de *Monte Acuti*, mentionné par M. Beauchet-Filleau (p. 62), et qu'il reconnaît pour le prieuré de Saint-Jacques de Montagu ; en effet, le *prior Sancti Jacobi Montis Acuti* est nommé quatre lignes plus haut dans le compte de 1326.

[2] Aux deux prieurés que nous nommons plus bas, il y aurait évidemment lieu d'ajouter un prieuré de Maulevrier, car le *Grand-Gauthier* ne mentionne que le prieuré *de Malebrario* et celui de *Beata Maria de Malebrario*, tandis que le compte de 1326 en nomme trois : le prieuré de Saint-Jean, le prieuré de Sainte-Catherine et celui de Notre-Dame.

[3] Le prieuré de Sainte-Cerène (de Vic) figure dans le tableau de M. Beauchet-Filleau, mais il l'a tiré, dit-il, du compte des décimes de 1383 ; c'est là la raison qui nous a porté à le faire figurer ici.

Digitized by Google

Montmorillon : *P. S. Hylarii de Metulo*, *P. de Orchis*, *P. de Lavalhale*, *P. de Castro Achardi*[1], *P. de Capella de Soden*, *P. de Tyer de Romelhé*, *P. de Ternant*, *P. de Natholio*, *P. de Nobiliaco*, *P. S. Porcharii*[2] (94 v°-95 r°).

Puisque nous nous occupons en ce moment du compte des décimes de 1326, nous nous permettrons de faire remarquer que ce document mentionne dans le diocèse de Luçon, démembré depuis neuf ans seulement de celui de Poitiers, deux abbayes dont nous ne retrouverons le nom dans aucun catalogue d'abbayes, ni même dans le *Gallia christiana*. Aussi ne ferons-nous pas un reproche à M. Beauchet-Filleau de ne pas en avoir parlé; mais nous soulèverons la question de savoir si les abbés de *Pilers de Insula* et de *Chalerem* nommés dans ce compte (f° 60 r°) doivent être considérés comme des abbés de monastères détruits depuis longtemps déjà. Nous ne savons où cette prétendue abbaye de *Chalerem*, était située; quant à celle de *Pilers de Insula*, il est probable qu'elle était construite dans l'*île du Pilier*. Ce nom est celui d'un rocher nu et très-escarpé, distant de l'île de Noirmoutiers de cinq kilomètres nord-ouest, et où existe depuis longtemps déjà un phare de deuxième ordre; cette île a pour unique habitant le gardien de la vigie. Un fait semblerait venir à l'appui de l'existence d'un établissement monastique sur cette roche, c'est le nom de *Pierre Moine* qui lui est donné par les géographes du XVIIe et du XVIIIe siècles[3]. Le même compte de 1326 nomme l'abbaye *de Bello Fonte* (f° 73 r°), dans le diocèse de Maillezais et le doyenné de Vihiers[4]; l'existence d'une abbaye de ce nom dans cette contrée ne paraît pas encore avoir été signalée.

Parmi les noms de lieux empruntés par M. Beauchet-Filleau au compte de 1326, nous remarquons quelques fautes de lecture ou

[1] Il y a eu évidemment déplacement de ces paroisses dans le compte de 1326 : Château-Larcher (*Castrum Achardi*) faisant partie de l'archiprêtré de Lusignan, Orches et la Chapelle-Soudan étaient compris dans l'archiprêtré de Faye, enfin, Saint-Hilaire de Melle était de l'archiprêtré de Melle. Il en est de même sans doute ainsi pour d'autres ; aussi nous empressons-nous de dégager M. Beauchet-Filleau du reproche d'omission, quant à une certaine partie de ces prieurés ; mais il était certainement de son devoir d'avertir ses lecteurs, comme il l'a fait en d'autres occasions.

[2] Nous ne tenons pas compte dans cette nomenclature d'un nombre bien plus grand de prétendus prieurés qui paraissent figurer dans le pouillé du *Grand-Gauthier* avec la qualification d'*ecclesia*.

[3] G. Sanson, « *Carte de l'evesché de Luçon* dédié à monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire Henry de Barrillon, evesque et baron de Luçon, etc.» — Ce prélat occupa le siége épiscopal de 1672 à 1699 — Dans cette carte on lit : *Pierre Moyne*. — Voir aussi la carte de Cassini, feuille 131.

[4] On pourrait croire que cette abbaye de *Bello Fonte* n'est autre que le prieuré de Bellefont (Vienne, arr. de Châtellerault, canton de Vouneuil), prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Cyprien. Mais cette opinion est difficilement acceptable, par cette raison que Vihiers, chef-lieu du doyenné comprenant l'abbaye de *Bello Fonte*, au dire du compte de 1326, est situé à une centaine de kilomètres de ce Bellefont et cette indication serait, non un *lapsus*, mais une faute fort grave.

Digitized by Google

peut-être de typographie; ainsi on lit: *Yssia* au lieu d'*Ysia* (p. 37); à la page 40, on trouve *S. Nicolai de Sivray*, tandis que l'original ne porte pas le surnom de la localité que l'on écrit maintenant *Civray;* à la page 64, *Sancti Sulpicii de Ponte Unito* (Pontdouin) au lieu de *Ponte Uncto;* à la page 77, *Rochafanton* pour *Rochafaucon;* à la page 78, on lit *Amberia*, un nom que le scribe a écrit *Amberm* avec un signe d'abréviation sur l'*m*. Mais on doit être indulgent, car il doit-être bien difficile d'éviter quelques peccadilles de ce genre dans des documents contenant un tel nombre de noms propres.

C'est ainsi que dans les noms de paroisses et de prieurés extraits du *Grand-Gauthier*, on voit quelques traces de la difficulté que l'on éprouve souvent dans la lecture d'une foule de noms où se trouvent les lettres *n* et *u* ou *v* si faciles à confondre; les difficultés de cette nature ne peuvent être levées que par l'assimilation au nom moderne. Aussi, regrettons-nous de trouver les formes incorrectes de *Bellanova*, *Gavaspia*, *Betives*, *Chavagunt*, *Vendourium*, auprès des noms modernes de Bellenoue, La Garnache, Betines, Chenagon, Vendeuvre, car rien sûrement n'indique dans le manuscrit qu'il faille lire *v* de préférence à *n*, ou *n* à *u* et réciproquement [1].

Une autre critique que l'on peut adresser à M. Beauchet-Filleau au sujet de la reproduction des noms de lieux des documents du XIIIe et du XIVe siècle, c'est qu'il les a généralement copiés tels qu'il les a trouvés dans les originaux, sans s'inquiéter de faire les quelques changements qu'un éditeur se permet en pareil cas, soit pour éclairer le sens, soit pour aider la prononciation; les modifications de ce genre sont surtout appréciables lorsqu'il s'agit de noms géographiques. Ainsi, un grand nombre de noms dont la désinence primitive était *iacum*, désinence qui, dans le Poitou, affecte plus particulièrement la forme *é*, sont écrits en français dans les documents latins utilisés par M. Beauchet-Filleau. Ce dernier a reproduit la voyelle finale sans rétablir l'accent qui est indispensable pour la prononciation, puisqu'il s'agit de noms français; de cette façon on trouve *Leysse* (Loyzé, p. 38), *Lorigne* (Lorigné, p. 38), *Villers-Chisse* (Villers-sur-Chizé, p. 40) *Aygonés* (Aigonnay, p. 49), *Clave* (Clavé, p. 49), *Anges* (Augé, p. 50), *Poylle* (Pouillé, p. 54), *Tyre* (Thiré, p. 55) et une infinité d'autres dont la terminaison n'est pas, de cette façon, suffisamment distinguée de celle des noms de lieux féminins, qui, en français sont terminés par un *e* muet. De même un certain nombre de noms à la désinence en *ciacum*, désinence, qui, calquée sur la forme française, se latinisait en *ceyum* dès le XIIIe siècle, un certain nombre de ces noms, disons-nous, apparaissent dans le *Grand-Gauthier* avec la finale *caium;* cette forme qui se prononcait certainement *saium* exigeait que l'éditeur mit une cédille sous le *c*, on est

[1] On peut faire rentrer dans cette catégorie d'anomalies l'*ecclesia de Sarmicon* du *Grand-Gauthier* (p. 67), identifiée à l'église de *Cernusson;* n'était-il pas naturel de lire et d'imprimer *Sarnuçon?* De même, page 75, nous voyons La Rejasse ou Largeasse nommé *Raiacia*; il n'aurait pas été compromettant d'écrire *Rajacia*.

Digitized by Google

donc étonné de trouver dans le pouillé de Poitiers *Clocayum* et *Clocay* pour Clussay (p. 38-39), *Uconium* pour Usson (p. 40), *Vancayum* pour Vansay (p. 41), *Bacayum* pour Beaussay (p. 43), *Sancayum* pour Sanxay (p. 47), *Marcayum* pour Marsais (p. 51), etc., etc.

On remarque cependant certains endroits où M. Beauchet-Filleau semble avoir fait oubli de sa méthode, en se permettant d'écrire Mayré (p. 39), Concorçon (p. 69), Sirères, Thessounières (p. 72), la Giraudière (p. 73), Ronçay (p. 81), Naintré (p. 82), Chitré (p. 83), Verrères (p. 85), Chachillé (p. 88), Dercé (p. 91). Pourquoi cette préférence? L'auteur du *Pouillé du diocèse de Poitiers* devait, ou suivre complétement cette méthode, ou n'en faire aucune application; ce dernier parti semblerait plus logique dans un livre où l'on ne semble pas avoir osé séparer la particule *do* (de) et *dau* (du) dans les passages du *Grand-Gauthier* relatifs aux églises du Beugnon et de Chiché : *ecclesia* Dau*beugnon*, (p. 52 et 211); *ecclesia* Do*chiché* (p. 72 et 251).

On nous trouvera peut-être bien méticuleux dans notre examen du livre de M. Beauchet-Filleau; mais on comprend facilement que ces remarques ne peuvent lui enlever de sa valeur. Si nous insistons, c'est uniquement pour indiquer aux érudits qui tenteront, soit des travaux de ce genre, soit des dictionnaires topographiques, des réformes qui semblent presque indispensables, et pour engager en même temps M. Beauchet-Filleau à amender de cette façon le compte des décimes de 1326, dont il nous promet la publication (p. XXXIX).

Parmi les inconvénients du plan adopté par M. Beauchet, nous mentionnerons l'omission forcée des articles consacrés, dans les anciens pouillés, à un certain nombre d'établissements religieux existant jadis dans des localités dont l'emplacement est évidemment dans le diocèse actuel de Poitiers. Voici la cause de ces omissions : le tableau dans lequel M. Beauchet-Filleau donne la liste des paroisses et des prieurés par archidiaconés, en contient quelques-uns dont l'identité n'a pu être constatée; ceci a empêché de reproduire, dans le pouillé alphabétique des paroisses actuelles, les mentions qui en sont faites dans les anciens documents. Parmi les lieux dont l'état actuel est inconnu à M. Beauchet-Filleau, il en est évidemment que des recherches particulières amèneraient à reconnaître. Ainsi, le prieuré de *Pictavineria*, nommé dans le compte de 1326, parmi les établissements du doyenné de Bressuire, et mentionné dans le pouillé d'Alliot (1648), sous la forme fautive de *la Pitaumère* [1], peut être placé avec toute vraisemblance à la Potevinière, hameau de la commune de Cirières (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton de Cerizay). Si cette assimilation avait été faite par M. Beauchet-Filleau, il aurait reproduit à l'article de Cirières le passage du pouillé de 1648 relatif à ce prieuré, et l'on y apprendrait de quelle abbaye il dépendait. Une église de *Martray* (archiprêtré de Montmo-

[1] Cette leçon paraît indiquer que le pouillé de 1648 a été rédigé à l'aide d'un ancien pouillé latin, car, dans les documents du moyen âge, le nom latin de la Potevinière (*Pictavineria*) prête très-facilement à la lecture *Pictaumeria*.

Digitized by Google

rifion), figurant également dans le compte de 1326, est indiquée par M. Beauchet-Filleau sans assimilation; c'est certainement l'église du hameau actuel de Martroy, de la commune de Saint-Léomer, où, du reste, il y avait une chapelle, suivant le *Grand-Gauthier* (p. 384). Pendant l'impression de son ouvrage, M. Beauchet-Filleau a retrouvé quelquefois l'emplacement de lieux que, dans son tableau préliminaire, il considérait comme inconnus; ainsi, il se demande (p. 289, note 6) si la paroisse de Lautiers ne serait pas identique au prieuré *de Altaris*, nommé dans les comptes de 1326 et de 1383, parmi les établissements de l'archidiaconé de Montmorillon. Nous ferons remarquer que cette hypothèse est infiniment vraisemblable, car le nom de Lautiers devait s'écrire primitivement *L'Autier*, traduction très-exacte du latin *Altare*.

Mais, quoi qu'il en soit du plan suivi par M. Beauchet-Filleau pour l'établissement de ce pouillé, nous pensons que son travail sera consulté avec fruit par ceux qui étudieront les anciens documents relatifs au diocèse actuel de Poitiers. En effet, y a-t-il quelques-uns de nos lecteurs qui ne se soient trouvé embarrassés lorsqu'il s'agissait d'assimiler à des villages modernes des noms cités dans les chartes du moyen âge et portés par plusieurs localités dans la même contrée. Que n'eussent-ils pas donné, en ces moments, pour avoir entre leurs mains un pouillé de cette contrée, un pouillé où ils auraient trouvé la mention des collateurs et des vocables des paroisses entre lesquelles ils hésitaient. C'est là souvent, en effet, le seul moyen d'arriver à une solution certaine. A ce point de vue, le pouillé de M. Beauchet-Filleau donne presque tous les renseignements désirables sur la contrée soumise aujourd'hui à l'autorité spirituelle de l'évêque de Poitiers.

AUGUSTE LONGNON.

V

UNE PAGE DU GRAND RÈGNE

Mme DE LA VALLIÈRE ET MARIE-THÉRÈSE[1]

M. l'abbé Duclos, que plusieurs travaux avaient fait avantageusement connaître, a voulu reprendre à fond l'étude comparée de deux illustres vies, si piquantes et si instructives par leur con-

Digitized by Google

traste. A-t-il colligé des documents inédits qui les éclairent l'une et l'autre d'un jour nouveau? L'inédit est la passion des érudits modernes, passion juvénile parfois et même puérile. Les chercheurs et les curieux ont leur mission, mais beaucoup s'imaginent, bien gratuitement, qu'en tirant de la poussière des bibliothèques ou des archives quelque pièce insignifiante qui y était ensevelie, ils ont des droits aux hommages de l'histoire et aux reconnaissants souvenirs de la postérité. L'inédit, M. l'abbé Duclos ne le méprise pas; et la preuve, c'est qu'il s'est enquis avec une louable sollicitude de tout ce qui pouvait placer l'*objectif* de son travail dans une plus abondante lumière. Ses recherches, sans faire avancer précisément la science, n'ont pas été vaines. On lui doit la publication d'un discours sacré, non imprimé jusqu'à ce jour, qui avait été composé pour la cérémonie de vêture de Mme de La Vallière. Pour la première fois, quelques ordonnances de Louis XIV, relatives aux biens de Mme de La Vallière, et puisées dans les cartons de M. le duc d'Uzès, paraissent ici. Voici encore des lettres inédites de Marie-Thérèse d'Autriche, adressées à sa sœur Marguerite, impératrice d'Allemagne, à Anne d'Autriche, à Bossuet, au marquis de Carpi; une lettre autographe inédite de Mme de Maintenon; plusieurs lettres également inédites du Prince de Conti (François-Louis), frère du gendre de Mme de La Vallière, écrites à la marquise de Surville. Une pièce inconnue, fort intéressante, a trait à la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793, par le fanatisme révolutionnaire : c'est un plan tracé par Scellier pendant ces heures sinistres, plan d'une telle précision qu'il fit retrouver en 1816 les fosses des Valois et des Bourbons, où la démagogie avait jeté pêle-mêle les restes vénérables de nos rois. Cette carte, d'une grandeur exceptionnelle et d'une parfaite exécution, disparut un instant, fut retrouvée ensuite; Scellier, qui mourut en 1838, l'avait cédée à un architecte, M. Debray; elle échut plus tard à un marchand d'antiquités qui l'offrit à Mme Riant. N'oublions pas, dans cette revue de l'inédit, la découverte de plusieurs objets dont Mme de La Vallière fut en possession, non plus que les *oratoires* et les *résidences*, ignorées du public, où s'est conservé très-vivace la tradition des visites et des séjours de cette pénitente. Seulement il faut regretter que le consciencieux érudit n'ait pu, malgré les démarches réitérées qu'il explique, obtenir communication de la première lettre écrite par Louis XIV à Mlle de La Vallière. Assurément tout lecteur eût été friand d'un pareil morceau, mais les pommes du Jardin des Hespérides n'étaient pas gardées, à ce qu'il paraît, avec une plus ombrageuse vigilance, que ne l'est par son heureux propriétaire la lettre si ardemment convoitée.

Au dessus de l'inédit à l'usage des bibliophiles, M. l'abbé Duclos en place un autre d'une nature plus élevée, celui qui consiste à por-

[1] *Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, par M. l'abbé H. Duclos. Paris, Didier, 1869. In-8° de LXI-984 pages.

Digitized by Google

ter dans un grand sujet des idées neuves, à restituer certaines mémoires, à revendiquer les principes supérieurs sur lesquels repose toute sociabilité. Il lui a paru, d'une part, que pendant deux siècles les romanciers et les historiens avaient trop offensé en Mme de La Vallière la dignité conjugale et doré l'adultère; d'autre part, que Marie-Thérèse, trop laissée dans l'ombre que projetaient derrière elles de fastueuses maîtresses, devait avoir enfin toute la justice qu'elle mérite. Voilà, certes, une enviable initiative. Ajoutons, pour l'honneur de M. l'abbé Duclos, que sa laborieuse enquête est complète; il a convoqué, on peut le dire, le ban et l'arrière-ban des écrivains qui, sous Louis XIV, au XVIIIe siècle et au XIXe, se sont occupés, incidemment ou *ex professo*, de Mme de La Vallière et de Marie-Thérèse. Tous les échos de la renommée, relatifs à ces deux personnages, retentissent dans son livre; il a vraiment un intérêt saisissant de nouveauté.

Indiquons maintenant la note dominante de ce volume. M. l'abbé Duclos estime que Mme de La Vallière a été trop courtisée dans ses égarements et trop peu honorée dans son héroïque réhabilitation; il pense, en outre, que Marie-Thérèse, mal jugée et calomniée, a relevé ses malheurs de femme et de reine par une conduite à l'abri de tout blâme. Oui, sans doute, Mme de La Vallière a été l'objet, elle l'est encore, de fades adulations qui la présentent comme *estimable* jusque dans sa chute. Parce qu'elle a succombé avec grâce, comme tombaient jadis les gladiateurs de bon goût sur l'arène du cirque, ils lui prodiguent les plus caressantes épithètes; bien mieux ou bien pis, ils la déclarent innocente comme n'ayant pu se dégager des piéges qui enlaçaient sa pudique simplicité. Oui, encore, la séduisante pécheresse n'eut pas l'orgueil impérieux d'une Montespan; elle ne chercha pas dans sa triste élévation un moyen facile d'enrichir et de faire resplendir sa famille. Mais fut-elle pour cela *modeste et pudique?* M. l'abbé Duclos, malgré la noble gravité de ses vues, se prend à dire quelque part qu'elle fut, en effet, dans ses écarts, humble et modeste; c'est là un *lapsus* que l'authenticité de ses renseignements réfute. Il n'est pas exact d'affirmer, avec lui, que l'insolente équipée de la néo-duchesse, en 1667, fut une exception qui tranchait sur un fonds d'humilité. N'a-t-elle pas avoué la fougue de ses dépits qui l'emportaient, disait-elle, comme des chevaux indomptés? N'osa-t-elle pas demander de se montrer l'égale des dames de la cour? Est-ce qu'elle ne porta pas avec vanité le titre humiliant de duchesse, et la légitimation de ses enfants naturels ne fut-elle pas, à ses yeux, une réponse à la juste vindicte de l'opinion? Ce n'était point pour dominer qu'elle voulait grandir: c'était pour se soustraire, par le clinquant des hommages, aux protestations de la conscience; elle cherchait à fuir le déshonneur par les honneurs. En revanche, rien de plus touchant, sous la plume de M. l'abbé Duclos, que la seconde phase de cette vie. Il n'a pas besoin de soutenir thèse contre les profanes qui n'ont vu, dans les macérations du cloître, que le désenchantement d'une âme donnant à Dieu ce que le monde ne voulait plus; il lui suffit de raconter pour prouver,

Digitized by Google

En punissant si énergiquement sur elle-même les torts de sa première jeunesse, Mme de La Vallière mettait en relief dans sa personne une merveille vivante de la grâce.

Quant à Marie-Thérèse, l'auteur vante à bon droit sa beauté, sa solide et lucide intelligence, sa piété exemplaire, sa patience à toute épreuve vis-à-vis d'un mari volage, son inépuisable bonté, son cœur éminemment français, son dévouement sincère à sa nouvelle patrie, sa dignité sans ostentation comme sans faiblesse, sa sainte existence et l'unanimité des regrets qui firent explosion sur sa tombe. Mais il va plus loin : il croit que la reine, à tous égards, fut au niveau de sa situation, qu'elle fut parfaite d'à-propos dans ses relations avec Louis XIV et la cour, que nulle autre, à sa place, n'eût mieux réussi. Cela nous semble excessif. Marie-Thérèse ne parlait que l'espagnol à son arrivée en France; elle ne pouvait s'attacher Louis XIV par l'attrait de la causerie. Bien qu'elle fût belle, elle manquait, dans son tour d'esprit, de cette facilité spirituelle et piquante, de cette verve de saillies qui retinrent le roi, pendant treize ans, sous le joug d'Athénaïs de Mortemart. Et puis, blessée dans son légitime amour, elle se tint habituellement à l'écart. Pourquoi n'accompagnait-elle pas, dans les commencements, le fragile Louis XIV à l'hôtel de Soissons que les Montausier ne dédaignaient pas? Pourquoi s'imposait-elle, trop obéissante aux prescriptions peu sages de son père, un silence qui l'isolait des affaires? Ce fut par les habiletés d'une raison adroite et souriante que Mme de Maintenon sut dompter et retenir près d'elle un prince dont l'inconstance, à l'endroit des amours, paraissait être une habitude inéluctable. M. l'abbé Duclos, malgré tout ce qu'il avance à la louange de l'héroïne, convient parfois qu'une abstention, qu'une taciturnité trop systématiques étaient regrettables, et que la reine, laissant passer à côté d'elle, sans s'y mêler, le mouvement des hommes et des choses, travaillait sans le vouloir à son propre délaissement. Ces observations, toutefois, n'ont rien qui tende à justifier l'indigne oubli dont le fracas du règne recouvrait tant de qualités à jamais dignes de respect et de sympathies. L'auteur est bien inspiré quand il réclame un piédestal pour cette princesse qui fut constamment, comme épouse et mère, la gardienne de la pureté du foyer, la vivante image de la dignité chrétienne, au sein d'une aristocratie qui gaspillait dans le luxe des plaisirs coupables son patrimoine de vertus héréditaires.

Que le savant et éloquent écrivain nous permette encore quelques critiques. Il est bien sévère pour Mme de Maintenon, qu'il apprécie sans l'aimer, dont il blâme les fins calculs, en avouant ailleurs qu'après avoir lu le beau livre de M. de Noailles sur cette femme si discutée, on ne peut croire sérieusement à ces mêmes calculs ; pourtant il admet que Mme de Maintenon eut la gloire sans égale, non pas d'absorber à son profit l'amitié de Louis XIV, mais d'en faire bénéficier la reine, et de réconcilier avec le devoir, pour le bonheur de celle-ci, un monarque jusque-là docile à toutes les impressions de la volupté. Nous reprochons encore au docte histo-

Digitized by Google

rien l'égoïsme trop absolu qu'il impute à Louis XIV, dont on ne saurait, sans injustice, méconnaître la tendresse pour les siens, pour Marie-Thérèse même, qu'il ne perdit pas sans manifester la plus sincère affliction. Nous n'acceptons pas sans réserve ses jugements sur quelques écrivains modernes, Mme de Genlis, par exemple, et M. Arsène Houssaye; sur la Constituante qui, malgré des réformes d'un ordre secondaire, déchaîna la révolution et fut enchaînée par elle; sur Molière qui ne fut pas un censeur *sublime* des travers; sur le droit divin qu'il faudrait bien définir avant de le condamner dans tous les sens; sur la réparation plus qu'altière exigée du pape par le grand roi, dans l'affaire Créqui; sur les Bourbons qu'il accuse, avec un historien peu sûr, d'avoir *tué* leur cause par l'immoralité, comme si Louis XIII et Louis XVI, comme si tant de hautes vertus qui florissaient près du trône, n'avaient pas ennobli cette race, la plus puissante et la plus magnanime, a dit Chateaubriand, qui ait brillé en Europe. Nous ne comprenons pas non plus que M. l'abbé Duclos, en s'expliquant d'une manière assez confuse sur la révocation de l'édit de Nantes, ait personnifié la tolérance dans Marie-Thérèse, et le prosélytisme violent dans Mme de Maintenon qui concentrait, — inculpation inexacte, — toute la politique dans son cabinet. Paul d'Ubaye, qui connaissait très-bien les plus intimes sentiments de la reine, affirme qu'elle avait en horreur l'hérésie et tenait fortement à l'unité religieuse. Autre chose était de ne vouloir que des conversions libres, autre chose d'admettre la situation extérieure que l'édit de Nantes avait faite à la pseudo-réforme. La vérité à ce dernier point de vue, c'est que la fille de Philippe IV partageait les idées de son temps. Enfin, puisque nos sympathies pour M. l'abbé Duclos et son ouvrage nous font un devoir de ne rien cacher, ne dissimulons pas que cet énorme volume de plus de mille pages gagnerait beaucoup à être émondé: il y a là une incontestable prolixité, des redites, des retours fatigants sur les mêmes catégories de considérations et de faits. Le physique et le moral de Mme de La Vallière, de Marie-Thérèse surtout, sont pris et repris souvent et, on peut dire, ressassés. Tout aurait besoin d'être soumis à une plus rigide méthode; on éviterait ainsi les va-et-vient et les zigzags. Le style, à son tour, serait plus attachant, si non content de l'orner de poésie, l'auteur lui donnait plus de mouvement et de nerf. En revoyant son étude, il sera de notre avis, nous l'espérons.

Ne terminons pas sans recommander au lecteur un vrai trésor: il le trouvera dans l'*Appendice*. La première partie renferme des notes sur Mme de La Vallière, notes qui concernent les lieux où s'est conservé son souvenir; ses lettres inédites; l'exemplaire du livre des *Réflexions sur la Miséricorde de Dieu*, corrigé, dit-on, par la main de Bossuet; le discours qui devait être prononcé à la prise d'habit de la nouvelle carmélite, et enfin la liste généalogique de ses descendants. La seconde partie de l'*Appendice*, non moins riche que la première, est consacrée à Marie-Thérèse. Nous y voyons : l'historique du couvent des Carmélites de l'avenue de Saxe, à Paris, fondé rue du

Digitized by Google

Bouloi par la reine; la liste inédite de toutes les religieuses qui ont vécu, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'au XIXe dans ce monastère; le catalogue des écrits relatifs à Marie-Thérèse, publiés jusqu'à nos jours; une réfutation très-claire des inculpations dont elle a été l'objet au sujet du jeu; des détails sur l'hôpital de la Charité dont Saint-Germain en Laye fut redevable à sa munificence; un exposé fidèle des souvenirs qu'elle a laissés ailleurs qu'à l'avenue de Saxe; et, pour tout clore, l'explication de deux énigmes : l'une touchant les visites faites par la reine à une Mauresse qui s'était faite religieuse près de Fontainebleau; l'autre relative à une soi-disant apparition de Marie-Thérèse, après sa mort, apparition qui aurait décidé un maréchal ferrant à demander, au château de Versailles, une entrevue mystérieuse.

En somme, dans ces pages où les documents de première et de seconde main s'entassent dans le texte, dans les notes et l'*Appendice*, on a plus qu'un travail. On a une publication qu'on peut appeler, indépendamment de l'éclat de la manière et des grandes pensées philosophiques et morales, une *bibliothèque* de Mme de La Vallière et de Marie d'Autriche. Nous sommes ici au confluent de toutes les informations que deux siècles ont pris la peine d'accumuler.

GEORGES GANDY.

VI

LE TROISIÈME PARTAGE DE LA POLOGNE

ET SES CONSÉQUENCES

M. de Sybel est, comme chacun le sait, auteur d'une *Histoire du temps de la révolution* [1] qui compte au nombre des ouvrages les plus lus, les plus appréciés, nécessairement aussi les plus controversés entre les productions sérieuses de notre époque. Il a tenté récemment, dans un article fort remarquable de sa *Revue historique* [2], de

[1] *Geschichte der Revolutionszeit.* Traduction française, par Mlle Amélie Dosquet; le t. I a seul paru.

[2] *Polens Untergang und der Revolutionskrieg.— Historische Zeitschrift*, 1870, 1re livraison, pp. 66-184.

Digitized by Google

mettre en une plus grande lumière non le fait en lui-même du troisième partage de la Pologne (partage qui demeura définitif jusqu'en 1807), mais les conséquences que les actes par lesquels la destruction de la République de Pologne fut précédée et accompagnées, eurent sur les relations des puissances copartageantes entre elles, et sur leur attitude vis-à-vis de la Révolution française, que toutes trois avaient, en 1792, résolu de combattre, non-seulement afin d'empêcher l'extension de ses principes au delà du territoire de la France, mais encore dans le but d'en réprimer les effets dans les États de Louis XVI, et après la catastrophe de ce prince, de restreindre autant qu'il serait possible l'étendue territoriale de l'État français.

En effet, les révélations que la communication libérale des pièces diplomatiques conservées dans les archives de Berlin, Dresde et Munich, de Saint-Pétersbourg, et surtout de Vienne, a mises à la disposition des écrivains de notre temps, changent sur beaucoup de faits essentiels le point de vue sous lequel on a précédemment écrit l'histoire de cette période, d'un intérêt incomparable, qui s'étend de 1792 à 1816. Il n'est plus permis d'ignorer quels plans ont conçu, aux époques successives de cet âge, Catherine la Grande, Joseph Second, Léopold Second, et François II, dernier empereur romain germanique, non plus que ceux que leur opposaient le cabinet de Berlin, sous Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III, et celui de Munich sous Charles Théodore, dernier Électeur Palatin et de Bavière. Ces plans furent plutôt soupçonnés que pénétrés par les pouvoirs qui se succédèrent en France depuis 1791 jusqu'à l'établissement du Consulat ; mais la Révolution française n'avait pas besoin d'en être positivement informée pour traiter en ennemis tous les gouvernements existants, attendu qu'il n'y en avait aucun qui ne fût en opposition formelle avec ses principes.

Les plans auxquels nous venons de faire allusion sont en résumé ceci : l'Autriche voulait obtenir, par des négociations autant que possible, l'échange de la Bavière contre la Belgique; en transférant sa cour à Bruxelles, Charles-Théodore aurait reçu, s'il l'eût souhaité, le titre de roi [1]. Le Cabinet de Vienne voulait aussi s'approprier la partie la plus considérable possible des états de terre ferme de la seigneurie de Venise, quitte à indemniser, s'il le fallait, la République, en lui procurant la Romagne, Bologne et le Ferrarais : on tenait fort peu de compte, à Vienne, des droits de l'Eglise sur les Légations. Joseph II aurait enlevé aux Turcs la Servie, la Bosnie et l'Herzégovine. A ce prix, la maison d'Autriche se résignait à laisser la Silésie au pouvoir du roi de Prusse.

La Russie voulait avoir les mains libres en Orient. Joseph II lui abandonnait formellement les principautés Danubiennes et la

[1] Ce titre avait été refusé par l'empereur Frédéric III au duc de Bourgogne, Charles le Hardi, en 1474.

Digitized by Google

Bessarabie, pour en faire un royaume de Dacie, dont la couronne vassale serait donnée à l'un des fils du Césarévitch. En Pologne, la Russie pourrait s'agrandir jusqu'au Bug ; mais Joseph et ses deux successeurs après lui, souhaitaient par-dessus tout que les deux Empires ne devinssent pas limitrophes, et par conséquent qu'un État polonais de dimensions suffisantes pour les séparer et pour offrir par lui-même une certaine consistance, fût maintenu autour de Varsovie, de Vilna et de Lublin.

L'Autriche revendiquait Cracovie et son rayon. Elle aurait vu de bon œil le trône polonais devenir héréditaire, et la maison de Saxe y remonter. La Russie n'avait pas contre ce plan d'objection insurmontable ; elle s'entendait avec la cour de Vienne pour désirer que la Prusse ne s'étendît pas en Pologne au delà de ce qui ne pourrait absolument lui être refusé : il paraissait inévitable qu'elle s'adjugeât la Posnanie.

Quant au Cabinet de Berlin, il ne consentait à aucun prix à la réunion de la Bavière à l'Autriche ; il appuyait son refus par les déclarations catégoriques de la Hollande et de l'Angleterre. Ces puissances considéraient la Belgique comme virtuellement entre les mains de la France, du moment où l'Empereur en retirerait son pavillon. D'autre part, la Prusse souhaitait l'extinction définitive de l'autonomie polonaise et le partage final des Palatinats. Elle voulait s'en adjuger la plus grande part, dans laquelle Varsovie et Cracovie seraient comprises ; elle n'offrait au Cabinet de Vienne que Sandomir (à grand'peine), Lublin, Chelm et une portion de la Podlachie. Enfin la Prusse s'opposait absolument à ce que l'Autriche portât ses acquisitions au sud de la Hongrie au delà des limites fixées par le traité de Belgrade (1739), lesquelles, en définitive, subsistent jusqu'au moment actuel.

Pour Charles-Théodore, il répugnait à l'échange de la Bavière contre la Belgique ; mais il ne pouvait s'en défendre si la Prusse ne prenait en main sa cause ; soit par la guerre, comme il était advenu en 1777, soit par des négociations couronnées du succès.

Tel était, nous pouvons aujourd'hui l'affirmer sur des pièces authentiques, la condition de l'échiquier politique lorsque la Révolution française fit explosion en 1789.

La *Révolution* (car cette dénomination générale lui appartint dès le traité de Lunéville) et le partage définitif de la Pologne (1795-1801) tels sont, aux yeux de M. de Sybel — et nous croyons à ceux de toutes les personnes informées des événements — les deux grands *facteurs* de l'ordre politique maintenant existant en Europe, et de la répartition de ses territoires entre les États actuels. L'opuscule de M. de Sybel a pour objet de montrer la connexion étroite de ces deux grands faits, et de préciser l'influence que les rivalités au sujet du partage, provisoire d'abord, ensuite définitif, des Palatinats de Pologne et de Lithuanie ont exercée sur la conduite de la guerre soutenue par la coalition contre la Révolution, aussi bien que sur les conventions conclues par les principaux belligérants avec la République française, en 1795 et 1797.

Digitized by Google

La nécessité de s'unir pour combattre les agressions de la Révolution sur toutes les frontières de la France rapprocha momentanément l'Autriche et la Prusse. L'Angleterre, d'une part, la Russie, de l'autre, entrèrent dans la coalition. Mais leur action ne fut nullement identique : tandis que l'Angleterre mettait ses principales forces en mouvement et payait d'énormes subsides à ses alliés, la Russie, pendant les sept premières années (1791 à 1798), ne travailla que pour ses intérêts directs; elle employa toutes ses ressources contre les Turcs et dans les territoires polonais; Catherine Seconde s'en tint toujours aux promesses quant à l'envoi d'un corps russe sur le Rhin.

On sait que la première campagne de la coalition contre la France fut des plus malheureuses pour les puissances allemandes. Elles prirent leur revanche l'année suivante (1793). Mais la cordialité ne revint jamais après les premiers revers. Thugut conduisait les affaires à Vienne : il regardait la Prusse comme l'antagoniste principal, irréconciliable de l'Autriche; il ne voyait dans les intentions du cabinet de Berlin que trahison, dans ses actes qu'hostilités, dans ses accroissements de pouvoir que dangers pour l'empire et pour l'Empereur. Les généraux des deux nations, chargés de la défense du Rhin, ne purent s'entendre. Et comme l'intérêt direct de la Prusse à conserver pour l'Allemagne la rive gauche de ce fleuve était alors peu considérable, la pensée d'en faire l'abandon contre des indemnités sur la rive droite se fit jour de bonne heure dans les conseils du roi. Mais Thugut était dans l'erreur quand il présumait quelque chose de plus significatif. Frédéric-Guillaume II haïssait la Révolution aussi cordialement que pas un de ses alliés, Allemands, Anglais, Italiens ou Russes; il avait le pressentiment de ce que la prépondérance de cette révolution, une fois triomphante, coûterait de désastres à sa race et à son pays.

Le cabinet de Vienne, ne pouvant faire consentir les puissances maritimes à l'échange qu'il aurait voulu faire de la Belgique, tourna son ambition d'un autre côté, quand les victoires de l'armée impériale, remportées en 1793, parurent ouvrir à l'ambition autrichienne une carrière de conquêtes. Obligée de garder la Belgique, elle se proposa de la compléter par la récupération de la Flandre française; elle porta ses vues sur l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Ce ne fut qu'un rêve, dissipé par les victoires que la Convention, à son tour, remporta pendant la campagne de 1794. Graduellement, avec l'espoir de s'agrandir du côté de l'ouest, l'ardeur de l'Autriche à soutenir la guerre de ce côté devait s'amortir. En 1795, sa persévérance même fut lassée. Elle en vint, non-seulement à ne plus rien prétendre au delà des limites de 1790, mais encore à concevoir du dédain et du dégoût pour cette possession des Pays-Bas qui l'assujettissait, pour un médiocre revenu, à tant de périls, de dépendance [1] et de dépenses. Mais il fallait absolument au cabinet

[1] Envers la Hollande, et indirectement encore, envers l'Angleterre.

Digitized by Google

de Vienne une compensation territoriale. Où la chercher? La Turquie ne tentait plus l'Autriche; elle avait acquis d'assez bonnes notions sur la valeur réelle de ce que, de ce côté, la guerre la plus heureuse pouvait offrir de profits. On ajournait la spoliation de Venise, comme chose réalisable à jour fixe, sitôt qu'on n'aurait ni la France sur les bras, ni la Prusse appuyant son *veto* par des armements tout prêts. C'était donc uniquement en Pologne que la « satisfaction » de l'Autriche pouvait être prise.

Les choses n'étaient plus entières de ce côté. Tandis que l'Empereur employait, avec de grandes perspectives de succès, ses armées en Belgique, dans la Flandre française et l'Alsace, la Prusse et la Russie avaient consommé le second partage, celui de 1793. Pour agir de la sorte envers la Pologne, qui essayait chez elle une réforme radicale, votée par la diète constituante de 1791, les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin n'avaient eu que des prétextes. L'Autriche voyait leurs mesures avec beaucoup d'irritation; mais c'était une des maximes fondamentales de la politique adoptée par Thugut qu'il ne fallait, pour aucune considération, rompre l'alliance avec la Russie. L'Autriche avait donc laissé faire, et il ne restait à la Pologne qu'un territoire de forme à peu près carrée, comprenant la Lithuanie proprement dite, la Mazovie, la Podlachie, la Volhynie occidentale, et la Petite Pologne, au nord de la Vistule. La nation protestait contre le second partage; Kosciuzko s'était mis à la tête d'une vaillante insurrection.

La Prusse s'étant résolue à s'occuper exclusivement de ses intérêts sur la Vistule, conclut avec la Convention le traité de Bâle (1795), en vertu duquel le nord de l'Allemagne était détaché du reste de l'Empire par une ligne de démarcation qui neutralisait cette contrée; en sorte que les provinces de l'Empereur et les États qui se trouvaient au sud de cette ligue demeuraient seuls chargés de la défense du pays contre la France. Deux points semblent bien établis sur ce sujet par la polémique des hommes distingués qui ont comparé et discuté les documents fournis par les archives : 1° l'Autriche s'acquitta de cette tâche avec loyauté jusqu'à la signature des préliminaires de Léoben (1787); 2° mais elle ne la remplit qu'avec une sorte de mollesse provenant du découragement; et de proche en proche, son Cabinet se familiarisant avec l'idée que la rive gauche du Rhin étant perdue sans retour, il faudrait en faire le sacrifice, se mit à rechercher des objets de compensation, tant dans les Principautés ecclésiastiques de la rive droite que dans les États vénitiens.

Mais la question urgente était le sort final de la Pologne. Dans son aversion envers la Prusse (la haine est mauvaise conseillère) Thugut eut la pensée d'offrir à la Russie une alliance offensive contre la cour de Berlin. On lui reprendrait tout ce qui lui était échu de territoires en Pologne par les partages de 1773 et de 1793. Ces Palatinats, unis à la Mazovie, constitueraient un nouvel État polonais dont l'électeur de Saxe recevrait l'investiture. L'Autriche se contenterait de Cracovie et de Sandomir. La Russie irait jusqu'au Bug, et posséderait toute la Lithuanie.

Digitized by Google

Catherine n'hésita point à rejeter bien loin cette conception : ce serait, dit-elle, forcer la Prusse à se jeter dans les bras de la France républicaine, et les conséquences de cet accord deviendraient sur l'heure désastreuses pour l'Allemagne, l'Autriche elle-même, la Russie, et pour la cause générale des souverains. Rien n'était à faire que compléter le partage de la Pologne et ôter de la sorte à la Révolution son point d'appui, son unique auxiliaire dans l'orient de l'Europe. En prenant les armes d'eux-mêmes, l'année précédente, les Polonais avaient signé leur arrêt. Aux décisions de la cour de Russie, Thugut n'opposait jamais une résistance formelle; il accepta le principe du partage final, mais il négocia longtemps et avec une extrême opiniâtreté pour que la part de la Prusse fût la plus petite possible. En réalité, il réussit sur ce point. Le plénipotentiaire russe l'appuya généralement, et ne le modéra que dans un petit nombre d'occasions. La Russie était comparativement désintéressée, au moins du côté de la cour de Vienne, celle-ci ne lui contestant rien de ce qui était à sa convenance dans les Palatinats. C'est de la sorte qu'après bien des mois employés en récriminations amères et en débats minutieux, l'année 1795 vit la Pologne disparaître du nombre des Etats. Si l'on compare les surfaces, les populations et les ressources des parts respectives de l'Autriche et de la Prusse dans la division finale, on reconnaîtra que la première était au moins double de la seconde, bien que la capitale, Varsovie, demeurât aux Prussiens. Leur plénipotentiaire, Tauenzien, aurait voulu sauver, du moins, l'autonomie de la Courlande; il reçut une réponse évasive; et n'étant appuyé par personne, il ne put insister.

Les conclusions du travail important dont nous venons de rendre compte peuvent être déduites de la manière suivante; conclusions qui s'appuient toutes et uniquement sur les documents authentiques:

1° Les affaires de la Pologne, en partageant l'attention, en diminuant les forces disponibles, enfin en fixant sur elle les principaux efforts des puissances coalisées contre la Révolution française, ont produit une diversion dont celle-ci a tiré les plus grands avantages;

2° Elles ont, de la sorte, beaucoup contribué à la conclusion des traités de Bâle et de Campo-Formio;

3° Elles ont, non pas créé, mais développé, envenimé et poussé à de graves conséquences l'antagonisme qui existait, depuis 1740, entre l'Autriche et la Prusse, antagonisme qui n'a été suspendu en 1815[1] que pour renaître avec une force irrésistible en 1848, et dont l'état présent de l'Allemagne est la dernière conséquence;

4° Néanmoins, la nécessité de lutter contre la Révolution n'a cessé d'être reconnue par les puissances coalisées : car les traités de Bâle, de Campo-Formio, de Lunéville, de Presbourg, de Tilsit et de Schœnbrunn n'ont été, en réalité, que des trêves.

[1] En 1814, après la paix de Paris, la lutte allait être reprise, lorsque le retour de Napoléon en France donna, par force, une nouvelle direction aux résolutions et un nouveau champ d'action commune aux puissances rivales.

Digitized by Google

5° Dans la lutte militaire contre la Révolution, la Prusse a été la première à cesser son action, et à s'attacher à l'idée d'arrangements nouveaux dont la France tirerait un parti considérable. L'Autriche n'est entrée dans cette voie que deux ans plus tard.

Quant au degré de responsabilité encourue par chacune des puissances allemandes dans la désertion faite successivement par elles des intérêts collectifs de la nation germanique, les écrivains les plus graves ne s'accordent pas entre eux. La vivacité de leurs débats sert elle-même le public, en lui faisant examiner sous toutes leurs faces les transactions révélées par la communication des dépêches confidentielles. Il faudrait non pas une analyse, mais une dissertation pour traiter convenablement chacun des points en litige. Et nous pensons que le résultat final de cette investigation ne s'éloignerait guère des indications sommaires que nous venons de noter.

M. de Sybel ne prononce aucun jugement sur les faits, il les expose; c'est au lecteur éclairé à distribuer le blâme et l'éloge. Nous ne faisons aucune difficulté d'adhérer à cette méthode : un historien a d'autres devoirs qu'un moraliste de profession. Il place les personnages dans le cadre où ils ont vécu; il raconte une époque et ne la qualifie point[1]. Celle sur qui nous venons de jeter un regard avait ses vices et sa grandeur. Le patriotisme était pour elle le dévouement absolu à l'état particulier auquel chacun appartient. On éprouvait peu de respect pour les droits établis au delà des frontières. On n'avait nul égard aux sentiments, aux intérêts même des populations, chacun admettant que celles-ci doivent suivre le sort des territoires auxquels leur domicile les attache. On poursuivait avec ardeur dans chaque pays l'agrandissement territorial du souverain, et dans l'ensemble de l'Europe, l'utopie chimérique de la balance exacte des pouvoirs. Mais le dévouement aux causes qui passaient pour légitimes allait souvent jusqu'à l'héroïsme. Les préventions défavorables des peuples et des Cabinets les uns contre les autres passaient toute mesure, et conduisaient non-seulement à des injustices journalières, mais encore à des fautes énormes de conduite. Telle était cette époque; et les hommes étaient formés par elle. Souhaitons que la nôtre soit meilleure et plus sage; travaillons surtout pour qu'il en soit ainsi.

Entre les personnages que l'étude de cette période amène sur le premier plan, il en est peu dont le caractère et l'action dans les affaires publiques donnent lieu à une controverse aussi vive que le ministre Thugut. M. de Sybel consacre à cet examen les derniers paragraphes de son travail. Il se défend d'avoir pour le collaborateur célèbre de Joseph, de Léopold et de François II[2], une aversion systématique. Loin de là, M. de Sybel aime à reconnaître à Thugut de grandes qualités. On n'osera jamais le mettre en parallèle avec

[1] Il va sans dire que la *Revue* n'entend pas se faire solidaire du point de vue où se place ici notre honorable collaborateur. (*Note de la Direction.*)

[2] Franz, baron Thugut, né en 1739, vécut jusqu'en 1818. Premier ministre en 1791, il quitta définitivement les affaires en 1801.

Digitized by Google

Pitt; et plusieurs hommes d'État, parmi nos contemporains, le laissent incontestablement derrière eux. Mais il était laborieux, instruit et perspicace. Il avait toute l'honnêteté politique dont on croyait, en son temps, l'usage compatible avec la direction des hautes affaires. Son cœur était peut-être allemand; son âme était tout autrichienne. La haine passionnée qu'il éprouvait contre la Prusse, et dont la conséquence immédiate fut une subordination habituelle aux volontés de la Russie, tenait chez Thugut à une conception vive et sincère, mais complétement hors de la réalité présente, des droits et de l'office d'un Empereur romain germanique. Il raisonnait sous François Second comme aurait pu faire un chancelier de Maximilien Ier ou même de Rodolphe de Habsbourg. Il montra de la simplicité dans la possession du pouvoir, de la résignation et de la dignité dans la disgrâce. Il était, d'ailleurs, impossible qu'un ministre placé dans la condition où se trouvait, en 1791, l'Autriche et l'Empire, imprimât aux événements une direction puissante et laissât une empreinte profonde sur l'Europe de son temps.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

VII

PIERRE JARRIGE

FUT-IL SÉQUESTRÉ PAR LES JÉSUITES?

Pierre Jarrige naquit à Tulle en l'année 1605. Il appartenait à une bonne famille qui figure dans le Nobiliaire du Limousin, à la fin du tome VIII des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France* par Lainé (1843). Devenu jésuite, il enseigna pendant assez longtemps la rhétorique au collége de Bordeaux; puis il occupa des fonctions importantes au collége de La Rochelle. Ce fut dans cette dernière ville, à la fin de l'année 1647, qu'il embrassa le calvinisme. Passant bientôt en Hollande, il vint à Leyde dès les premiers jours du mois de février de l'année suivante. Là, il publia quelques ouvrages, un notamment qui a eu une fâcheuse célébrité : *Les Jésuites mis sur l'eschafaut, pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guienne*, etc. [1]. Rentré, deux ans plus tard, dans le giron

[1] 1648, in-12. J'ai sous les yeux la seconde édition, qui n'a point, comme on l'a dit et redit, été publiée à Leyde par les Elzeviers, mais qui a paru.

Digitized by Google

de l'Église catholique, Jarrige déchira d'un bout à l'autre ce tissu d'ignobles mensonges : *Retractation du P. Pierre Jarrige retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu* [1]. D'Anvers, il partit pour Paris, où, comme il le disait lui-même, il fut très-bien et très-affectueusement accueilli par les Jésuites, qui le gardèrent dans leur maison professe pendant six mois, et qui obtinrent pour lui du souverain Pontife la permission de résider en dehors des établissements de la Société, comme un prêtre séculier, sans toutefois que ses vœux de religion fussent abolis. Jarrige revint alors à Tulle, où il vécut très-estimé et très-honoré, particulièrement de ses anciens confrères, jusqu'au 26 septembre 1670 [2], ayant été enseveli le lendemain dans le chœur de l'église de la paroisse de Saint-Pierre.

Tel est le récit donné par Etienne Baluze, son concitoyen, à la page 290 de l'*Histoire de Tulle* [3], récit qui rend bien étrange cette assertion de Benoit (*Histoire de l'Edit de Nantes* [4]), qu'on ne vit jamais reparaître Jarrige, depuis sa dernière abjuration; que l'on crut communément que les Jésuites l'avaient fait enlever, et qu'ils avaient tiré de lui une mystérieuse vengeance. Il n'est pas étonnant que Benoit, le passionné Benoit, ait si facilement cru à la séquestration du calomniateur [5]; mais on ne s'explique guère comment Bayle, tout en doutant quelque peu de ce qu'affirmait avec tant d'énergie son coreligionnaire, a pu écrire, dans l'article très-étendu que renferme sur Jarrige le *Dictionnaire critique* [6] les lignes suivantes : « Depuis ce temps là (le temps où parut sa rétractation), on ne sait point ce qu'il devint. Bien des gens croient que les Jésuites l'enfermèrent entre quatre murailles. Cela pour-

« Jouxte la copie imprimée à Leiden, chez les héritiers de Jean Nicolas à Dorp demeurant au Soleil-Doré, 1669. » C'est un volume in-12 de 175 pages. *Les Jésuistes mis sur l'eschafaut*, remplissent les 82 premières pages. Le reste, du volume est occupé par : *La Response aux calomnies de Jacques Beaufès par le sieur Pierre Jarrige, cy-devant Jésuiste, profès du quatriesme vœu, et prédicateur*. Les deux opuscules sont dédiés à « très-haults et très-puissants seigneurs, messeigneurs les Estats généraux des Provinces-Unies. » On en a une traduction latine (1665, in-12). Le *Manuel du Libraire* ne mentionne aucune des publications, pourtant très-rares, de Jarrige.

[1] Anvers, 1650, in-12. Konig (*Bibliotheca vetus et nova*, p. 424) a pris cette traduction pour l'ouvrage même.

[2] M. Martial Audoin, dans la *Nouvelle Biographie générale*, indique l'année 1660. C'est sans doute là une faute d'impression.

[3] *Historia Tutelensis*, 1717, in-4°.

[4] Tome III, in-4°, 1693.

[5] Le bruit en avait déjà couru au printemps de l'année 1650, et Jarrige avait été obligé de le démentir dans une *Lettre au sieur G. M. marchand à Leyde*, datée d'Anvers, le 8 mai de cette année, et imprimée à Leyde peu de jours après. M. Audoin a reproduit, à l'exemple de Bayle, un extrait de ladite lettre.

[6] Pages 333-340 du tome VIII de l'édition Beuchot. Comparez les articles du *Moréri* de 1759, de l'abbé Joly (*Remarques*, tome II), de M. Weiss (*Biographie universelle*), des Pères de Backer (*Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, (1re édition, tome IV, p. 318), etc.

Digitized by Google

rait être; mais on peut donner d'autres raisons pourquoi un tel homme aurait entièrement disparu.... » Et Bayle ajoute que Jarrige se cachait peut-être, par un sentiment de honte qui n'était que trop justifié [1]. Voici une lettre inédite de Jarrige à Baluze, du 24 avril 1652, qui non-seulement confirme ce que nous a appris l'historien de Tulle sur le compte de l'ex-Jésuite, mais encore qui prouve, par son ton leste et dégagé, que ce personnage, loin de se cacher, portait avec beaucoup de belle humeur le prétendu fardeau d'ignominie sous lequel on nous le montrait accablé.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

« MONSIEUR [2],

« Je serois blasmable si je n'exposez cette lettre à la fortune pour vous aller chercher et saluer la part où vous serez. La lettre que j'ay reçeu de vostre bonté m'apprent que vous estes à Tolose, et cet amour que je n'ay point encore mérité, et que vous me jurez, par des paroles trop humbles, me persuade que j'ay dans une superbe ville un rare et sçavant amy. Croiez, Monsieur, que je fais gloire de vous avoir cogneu et que je tascheray de saluer vos muses à toutes les occasions que je trouveray favorables à mes desseins. Vous avez laissé une très bonne impression de vostre esprit et de voz belles qualitez dans l'âme des honestes gens de ce pays, et ceux qui ont quelque érudition se vantent de vous avoir veu. Monsieur le président Fenis m'a entretenu sur vos beaux talens et m'a tesmoigné qu'il avoit pour vous beaucoup d'amour et

[1] Pierre Restaut, dans la *Préface* de la traduction de la *Monarchie des Solypses* (1721, in-12), a laissé croire à ses lecteurs que Jarrige mourut au fond de quelque oubliette, de quelque *in-pace :* « Depuis on n'entendit plus parler de lui, dit-il avec mélancolie. On sait ce que les Jésuites en ont pu faire, mais non pas ce qu'ils en ont fait. » A la suite de sa traduction, Restaut a publié quelques fragments du libelle de Jarrige.

[2] Baluze, né à la fin de l'année 1630, n'avait que vingt-deux ans quand il reçut cette lettre si pleine de compliments, mérités, du reste, par sa prodigieuse précocité. Il se souvenait sans doute de tous ces compliments, quand, dans son *Histoire de Tulle*, il parla de Jarrige avec une bienveillance vraiment excessive, ne se contentant pas de saluer en lui un homme d'un talent distingué (*vir optimo ingenio præditus, natura eloquens*), mais allant jusqu'à n'appeler que *très-amer petit livre (amarulentissimo libello)* ce vil pamphlet que le bénédictin Chaudon *(Dictionnaire historique)*, regarde comme « un des plus sanglants que la vengeance ait enfantés. »

Digitized by Google

d'estime. Je vous prie de croire que j'ay enchery et ay faict pour vous ce que debvoit faire pour un jeune homme très-docte et très-poly celui qui a de singulières obligations à Monsieur vostre père et de grandes et sincères affections pour vous en qualité, Monsieur,

« [de] Vostre très-humble et très-obéyssant serviteur,

« P. Jarrige.

« De Tulle ce 24 avril 1652 [1]. »

[1] Baluze (à la page 5 du volume CCCLXI de la collection de la Bibliothèque Impériale, connue sous le titre d'*Armoires de Baluze*), a ainsi annoté cette lettre, qui est autographe : « Lettre de M. Jarrige, cy-devant Jésuite, à moy escrite après mon retour, de Tulle à Toulouse en 1652. » Dans le tome XXVIII de la même collection, de la page 1 à la page 10, on trouvera la copie d'une lettre écrite, trois ans plus tard, par Jarrige au Pape : *Epistola Petri Jarrigii Jesuitæ ad Alexandrum VII scripta anno MCCLV*. Cette longue lettre ne m'a semblé offrir rien d'assez intéressant pour être signalé ici. Seulement je dois déclarer qu'elle est dirigée contre la Compagnie de Jésus, qu'elle est très-violente, très-injurieuse, et que ce n'est pas à tort qu'en ce qui regarde les injustes attaques, les bons Pères lui avaient reproché d'être revenu à ses premiers excès, et comme il le dit lui-même, *rediisse ad vomitum criminentur*.

Digitized by Google

GERBERT

LETTRE DU R. P. COLOMBIER ET OBSERVATIONS DE M. MARIUS SEPET

A Monsieur Marius Sepet.

MONSIEUR,

J'ai lu avec la plus grande attention la belle étude que vous avez consacrée à une partie de la vie de Gerbert dans les deux derniers numéros de la *Revue des Questions historiques*. L'intérêt que l'on porte à un sujet longuement médité, le désir de l'approfondir davantage et la bienveillance avec laquelle vous avez rendu compte de mes travaux m'en faisaient un devoir.

J'ai minutieusement confronté vos articles avec les miens, afin de compléter mes connaissances et, s'il y avait lieu, de rectifier mes erreurs. Permettez-moi de vous faire part de quelques-uns des résultats de cet examen. Un cordial échange de remarques, entre hommes qui ont étudié sérieusement une question, me semble le meilleur moyen d'arriver à l'éclaircir.

C'est une vraie satisfaction pour moi de voir que nous sommes d'accord sur presque tous les points essentiels. Quant aux divergences, grandes et petites, dont le nombre s'élève à environ vingt-cinq, la plupart ne méritent pas d'être signalées, parce qu'elles sont sans importance, ou que Dieu seul peut décider qui de nous a raison.

Deux seulement ont attiré mon attention : sur l'une, je crois devoir maintenir mon opinion. Quant à l'autre, je suis bien près de me ranger à la vôtre ; quelques difficultés cependant m'arrêtent encore.

I. Je ne puis changer de sentiment par rapport à la date du sacre de l'évêque de Verdun. Ce fait, bien minime en apparence, a cependant une importance réelle : car la classification des lettres de

Digitized by Google

Gerbert est profondément modifiée, selon qu'on adopte une opinion ou une autre; et à l'ordre de ces lettres se rattache la question de la valeur morale d'un homme qui, le premier des Français, est monté sur la chaire de Saint-Pierre. Je vais donc, en peu de mots, combattre votre opinion et défendre la mienne.

Vous pensez que le sacre de l'évêque de Verdun, d'abord fixé au 3 janvier 984, fut retardé ensuite, et que le prélat reçut l'onction épiscopale on ne sait quel jour de l'année 984. Je soutiens au contraire qu'il fut sacré le 4 janvier 985.

1° Le 3 janvier 984 n'étant ni un dimanche, ni un jour de fête, ne pouvait être choisi pour la consécration d'un évêque. Il est vrai que le 3 janvier 985 ne se trouvait pas davantage dans les conditions canoniques : c'est pourquoi j'ai été obligé de modifier un texte et de lire le II des nones de janvier (4) au lieu du III (3).

2° Le sacre de l'évêque de Verdun est annoncé dans deux lettres écrites de Reims ou des environs, vers le milieu du mois de décembre. Or dans la première moitié de décembre 983, Gerbert n'était pas encore à Reims. Ces lettres sont donc de 984. Vous avez reconnu la valeur de cet argument, dont j'ai cherché à mieux faire sentir la portée par quelques remarques de mon premier article sur le *Regestum* de Gerbert, nos 22, 23, 24 (p. 305).

3° L'époque où l'on commença à s'occuper de la promotion d'Adalbéron à l'évêché de Verdun, est fixée d'une manière très-nette par un passage de la défense de son oncle Adalbéron de Reims. « Quand il s'agissait, dit celui-ci, de donner mon seigneur « (Lothaire) pour avoué au fils de l'empereur (Othon III, fils « d'Othon II) et que les otages avaient été livrés à cette intention. « mon frère réclama son fils par de fréquents messages. »

La mort d'Othon II ne fut connue en Germanie que le 25 décembre 983. La remise des otages ne put donc avoir lieu que dans le courant de janvier 984, par conséquent postérieurement à la date assignée pour le sacre. Il était donc à peine question des prétentions du jeune Adalbéron à l'époque où, selon vous, il aurait dû recevoir le caractère épiscopal.

4° Une remarque très-judicieuse que vous avez faite, met la preuve précédente à l'abri de toute attaque. Lothaire reprochait à l'évêque de Verdun d'avoir, pour obtenir l'épiscopat, visité un palais étranger. Si donc le sacre a jamais été fixé au 3 janvier 984, il faut qu'entre le 31 août 983, époque de la mort de Wicfrid, et le 3 janvier suivant, Adalbéron ait fait le voyage d'Italie : comment donc le réclamait-on à Reims qu'il avait quitté? Je ne dis rien de la brièveté du temps que vous assignez à l'accomplissement de tant de faits.

5° Dans une lettre que vous attribuez, avec raison, au mois de mars 985, Adalbéron est appelé *episcopus vocatus* : à cette époque il n'avait donc pas encore pris possession de son siège.

6° Les Gestes des évêques de Verdun n'ont pas une bien grande autorité, sans doute, mais encore n'est-elle contrebalancée par celle d'aucun autre monument, et a-t-elle convaincu, avec Leibnitz, tous les savants jusqu'à M. Waitz.

Digitized by Google

Vous avez blâmé, avec raison, l'interprétation que j'avais donnée à la lettre 53me (39e Olleris): mais je m'étais corrigé moi-même dans le *Regestum* de Gerbert, nos 58 et 59.

Au même endroit, n° 44, j'avais répondu d'avance à une autre objection; par conséquent je reste persuadé que le sacre de l'évêque de Verdun n'a pu être fixé au 3 janvier 984, mais qu'il doit être reporté à l'année suivante. Ceci admis, l'accusation intentée à l'archevêque de Reims sous Lothaire, revient sans conteste à l'année 986, où je l'avais fixée.

II. Je passe au second point, sur lequel, je l'avoue, vous avez fortement ébranlé ma conviction : il s'agit de la mort de ce même archevêque de Reims. Je l'ai placée avec Richer au 23 janvier 990. Vous donnez de fortes preuves en faveur de l'année 989. Avant de me rendre, toutefois, j'aurais encore besoin de quelques éclaircissements :

1° L'histoire de Richer, je le sais, n'est pas exempte d'erreurs. M. d'Arbois de Jubainville lui en a reproché une assez grossière, au sujet du siége de Melun ; cependant il est assez difficile de supposer qu'il se trompe sur l'ordre d'événements très-rapprochés et arrivés sous ses yeux. L'explication que vous donnez diminue, j'en conviens, l'invraisemblance de cette bévue, mais sans la faire évanouir entièrement.

2° La date du concile de Saint-Basle, telle qu'elle est rapportée par M. Pertz, reste sujette aux difficultés que je lui ai opposées : les notes chronologiques se contredisent.

3° Enfin le texte le plus décisif que vous apportez en votre faveur, le second de la chronique de Mouzon, soulève pour la critique une vraie difficulté. En effet, à la suite des paroles que vous avez rapportées, je lis les suivantes : « le III des Calendes du même mois (juillet 997), Arnulf évêque de Reims substitua..... Boson comme second abbé. » Or il est difficile d'admettre qu'en juillet 997, Arnulf de Reims fût rétabli sur son siége. Il semble donc qu'il faille corriger le texte, et lire 998. Ce témoignage serait pour moi et contre vous.

Voilà, Monsieur, les plus importantes des observations que je voulais vous soumettre ; le reste serait peu de chose. J'aurais, par exemple, à vous signaler Eudes de Meaux et Héribert de Vermandois, pour Eudes de Blois, de Chartres, puis de Tours et de Dreux, et Héribert de Troyes et de Meaux, fils du comte de Vermandois. Je pourrais vous faire observer que la correspondance de Gerbert ne permet guère de lui faire faire un voyage d'Italie dans les premiers mois de l'année 984, surtout si l'on tient compte du déplacement de la Cour impériale qui s'était transportée en Allemagne le 29 juin de cette même année. Mais ces minuties et autres semblables ne méritent pas d'occuper le public. Je n'en finirais pas, au contraire, si je voulais signaler les endroits dont j'ai été pleinement satisfait et où votre critique savante et sûre jette de nouvelles lumières sur ces années pleines d'intérêt et, il faut bien l'avouer aussi, pleines d'obscurité.

Digitized by Google

Veuillez donc agréer, Monsieur, l'assurance du plaisir que m'a causé la lecture de vos articles, et l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Votre tout dévoué serviteur,

H. M. COLOMBIER, *S. J.*

Laval, Saint-Michel, le 13 février 1870.

—

I. En ce qui concerne la date de la promotion d'Adalbéron le jeune au siége épiscopal de Verdun, pour reprendre et traiter la question en détail, il me faudrait, je l'avoue, un temps et un espace dont je ne dispose pas pour le moment. Je me bornerai donc à de très-courtes observations sur chacune des objections du R. P. Colombier.

1° Que la date du sacre ait été le 3 ou le 4 janvier, c'est ce qui est tout à fait indifférent dans la question, comme le P. Colombier le reconnaît lui-même. Ce qui importe c'est l'année, et non le jour ou même le mois.

2° Il est certain, je le redis volontiers, que dans le système de M. Olleris, on est obligé de faire voyager bien rapidement Gerbert pour l'amener de Bobio à Reims, de façon qu'il puisse écrire en décembre 983 les lettres 25, 26 et 27. C'est une difficulté. Est-ce une impossibilité? Le pape Jean XIV porte encore, le 12 novembre, le titre d'évêque de Pavie dans un acte cité par Muratori, et daté de Capoue [1], où se trouvait Othon II. Cela prouve seulement qu'à cette date il n'était pas encore solennellement proclamé. Mais la nomination ou la confirmation impériale pouvait dès lors lui avoir été expédiée, et lui-même se trouver à Rome. Admettons qu'il ait été proclamé officiellement souverain Pontife le 15 novembre ou environ. Gerbert put être informé de cette proclamation avant même qu'elle n'eût lieu, puisque Bobio était voisin de Pavie, et qu'un esprit aussi perspicace et aussi *au courant* que l'était Gerbert, ne pouvait pas ignorer les négociations qui durent précéder l'intronisation de Jean XIV (le Saint-Siége était vacant depuis *quatre* mois) ni la date fixée pour cette intronisation. Il put donc écrire du 18 au 20 novembre la lettre 23, puis, pressé par ses ennemis, ne sachant plus que faire, tourné en dérision pour son appel au Saint-Siége, il écrit du 25 au 27 la lettre 24, et le lendemain, sans attendre la réponse, poussé à bout, il prend la fuite, et abandonnant ses meubles, ses instruments scientifiques pour aller plus vite, il se dirige en toute hâte vers la France, et il arrive à Reims du 10 au 13 décembre 983. Nous savons que de Rome à Aix-la-Chapelle une nouvelle est arrivée en dix-huit jours. Est-il *absolument impossible* que Gerbert ait pu se rendre de Bobio à Reims en quinze ou seize jours? Sans doute la nouvelle, transmise probablement par des courriers qui se relayaient, a dû marcher plus vite. Mais la distance aussi est moindre

[1] *Rer. it. script.* t. II, p. 462-4. Cf. *Olleris*, p. LXIII.

Digitized by Google

de Bobio à Reims que de Rome à Aix-la-Chapelle [1]. — Le n° 22 du *Regestum* ne s'appuie que sur une interprétation donnée par Leibniz de la lettre adressée par Gerbert au palatin Robert (lettre 37 dit Leibniz, 61 dans Olleris), interprétation très-contestable. Quant au n° 24, c'est une pure conjecture du P. Colombier.

3° L'argument du P. Colombier, repose ici tout entier sur cette supposition que quand le frère de l'archevêque de Reims réclama son fils par de fréquents messages, il commençait à peine à être question de la promotion d'Adalbéron le jeune à l'épiscopat. Mais n'est-il pas plus probable que Godefroid, songeant évidemment à faire de son fils l'évêque de la ville dont lui-même était comte, avait engagé dès la mort de Wicfrid des négociations pour arriver à ses fins, et que c'est même pour cela qu'il avait exigé de son frère la promesse formelle de lui rendre Adalbéron le jeune à la première réquisition. Le passage de la pièce 50 (défense d'Adalbéron de Reims) cité par le P. Colombier, ne fixe donc pas du tout le moment où l'on *commença* à s'occuper de la promotion d'Adalbéron le jeune, et même ce passage laisse entrevoir qu'on s'en était beaucoup occupé antérieurement. Il ne faut pas, je crois, confondre deux affaires seulement connexes, à savoir : 1° l'affaire d'Adalbéron le jeune; 2° la succession d'Othon II. Les troubles, les intrigues suscités par la mort de l'empereur sont venus embrouiller la première affaire, et probablement reculer la date primitivement fixée pour le sacre de l'évêque de Verdun.

4° Du 31 août à la fin de décembre 983, il y a grandement place pour un voyage du jeune Adalbéron en Italie. La date de son sacre put parfaitement être fixée en son absence. Quant aux réclamations de Godefroid, il faut les placer lors du retour de son fils à Reims, probablement quand la date primitivement fixée pour le sacre eut été ajournée à la suite des événements qui bouleversaient les rives du Rhin. Notez d'ailleurs que la mort de l'empereur a pu être connue à Verdun, à Reims, à Laon, avant de l'être à Aix-la-Chapelle, et que de très-actives négociations durent s'engager dès les derniers jours de décembre entre Godefroid, Lothaire et Adalbéron.

5° Ces mots *episcopus vocatus* veulent-ils dire que Adalbéron n'avait pas encore pris possession de son siége? La lettre qui les contient a été écrite quand le comte Godefroid était prisonnier de Lothaire, après le second siége de Verdun; ce second siège a eu lieu, d'après le P. Colombier, en février 985. Adalbéron, d'après lui, avait été sacré le 4 janvier. Est-il admissible qu'il n'ait pas pris possession de son siége, alors que la ville était entre les mains de sa famille et que Lothaire ne pouvait l'empêcher de s'y installer? Le mot *vocatus* n'a-t-il pas le sens de *dépossédé*, *contesté*, car il me paraît que Lothaire contestait la validité de l'élection d'Adalbéron?

6° Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit des *Gestes des évêques de Verdun*, et de l'autorité de Leibniz dans la question qui nous occupe.

[1] Tout cela est bien pressé, je le reconnais, mais est-ce *absolument impossible?*

Digitized by Google

Je ne comprends pas bien les nos 58 et 59 du *Regestum*. Le R. P. Colombier place la lettre 39 (d'après Olleris) après la prise de Verdun et la capture des chefs lorrains par Lothaire, après la lettre 45 (n° 51 du *Regestum*) par laquelle Gerbert excite Adalbéron et Hermann à se défendre contre le roi des Francs, c'est-à-dire qu'il suppose qu'Adalbéron le jeune, qui n'avait point (suivant lui) pris possession de son siége quand son père était maître de la ville, y est entré et y séjourne à côté des soldats de Lothaire, maintenant que le roi, qui fera de sa renonciation une condition *sine quâ non* de la mise en liberté de Godefroid, s'est assez solidement établi à Verdun pour conserver cette place en dépit de tous les efforts.

Enfin, quand au n° 44 du *Regestum*, si le R. P. Colombier veut bien le comparer avec le n° 60 il reconnaîtra que l'expression *ordinationem destruat* peut s'expliquer très-bien en ce sens que Lothaire exige que l'archevêque de Reims s'emploie pour amener, par voie de renonciation ou de déposition, la vacance du siége de Verdun, au préjudice de son neveu.

II. En ce qui concerne la mort d'Adalbéron de Reims, voici ce que j'ai à dire :

1° Il est certain qu'il est toujours grave de se mettre en contradiction avec Richer, et que la date 990 résulte du récit de cet historien. A cet égard, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit dans mon travail.

2° Voici la date du concile de Saint-Basle, telle que la donne M. Olleris après M. Pertz : *Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi DCCCCXCI, indictione quarta, anno V regni domini Hugonis Augusti et excellentissimi regis Roberti IV.* — « Ces quatre notes, dit le P. Colombier [1], se contredisent. L'indiction IV s'accorde avec l'année 991, mais les deux autres demandent 992. » Le P. Colombier se trompe évidemment en ce qui concerne la 4e note. Robert fut associé à son père aux fêtes de Noël de l'année 987. La quatrième année de son règne expirait donc aux fêtes de Noël de l'année 991. Le 17 juin 991, il était donc bien dans la quatrième année de son règne, et le 17 juin 992 il aurait été dans la cinquième. La 4e note s'accorde donc avec les deux premières. Reste la 3e, qui est également exacte, si l'on admet, avec le manuscrit de Richer, que Hugues-Capet a été couronné le 1er juin 987. Cette date, il est vrai, est difficile à admettre, et l'on est tenté de lire : 1er juillet; mais enfin ce n'est qu'une conjecture, et la question étant ainsi posée, cette 4e note viendrait plutôt appuyer le texte actuel de Richer, et ébranler la conjecture, qu'elle ne serait ébranlée par elle. Mais, je dois dire que la question peut être autrement posée. M. Pertz, et après lui M. Olleris, ont établi leur texte d'après deux très-anciens manuscrits, que M. Olleris désigne par les lettres G. et L. L'un et l'autre portent l'année 991 et l'indiction IV. G porte ensuite : *Anno regni domini Hugonis Augusti et excellentissimi regis Roberti IV.* — L porte au contraire : *Anno V regni domini Hugonis Augusti et excellentissimi regis Roberti.* MM. Pertz et Olleris ont supposé que G avait oublié le chiffre V après le mot

[1] *Études religieuses*, 4e série, t. III, p. 264, note 1.

Digitized by Google

anno, et que L avait oublié le chiffre IV après le mot *Roberti*, et ils ont combiné les deux textes ensemble. Peut-être pourrait-on raisonner autrement, et prenant chaque leçon dans son intégrité, dire : l'un des deux manuscrits s'est trompé ; ce manuscrit fautif, c'est évidemment L qui fait concorder la 5e année de Robert avec l'année 991 IV, et l'indiction G au contraire nous donne la bonne leçon. Dès lors tout se concilie. Le 17 juin 991, Hugues, sacré le 1er juillet 987, et Robert, couronné aux fêtes de Noël de la même année, se trouvent également dans la 4e année de leur règne. Je donne cette façon nouvelle de poser la question pour ce qu'elle vaut, mais dans un cas comme dans l'autre je conclus à l'année 991. Quoi qu'il en soit, la concordance très-marquée entre deux manuscrits, l'un de la fin du xe l'autre du xie siècle, et la concordance qui s'établit entre les diverses notes dans l'une et l'autre façon d'établir le texte, ôtent toute importance à la version de Sigebert de Gembloux, car pour un certain nombre de chroniques donnant 992, on en fournirait, je crois, un égal nombre donnant 991. L'édition des centuriateurs donne, il est vrai, 992, et la 9e année du règne d'Othon III, répondant à cette date, mais elle donne en même temps l'indiction IV et la 4e année du règne de Hugues Capet, qui la contredisent absolument.

3° En juillet 997 l'archevêque Arnulf était en liberté [1]. Qu'il se fût ou non réinstallé dans sa ville archiépiscopale, rien n'empêche qu'il ait à cette date donné l'investiture à l'abbé Boson. Le concile qui s'était tenu à Mouzon avait été défavorable à Gerbert. Mouzon était situé sur le territoire de l'Empire, et le clergé allemand regardait Arnulf comme l'archevêque légitime. Au surplus, il me semble, en bonne critique, que la date formelle fournie par la chronique de Mouzon doit plutôt faire supposer qu'Arnulf était rétabli sur son siège, qu'être mise en doute, ou surtout *transformée en argument contraire* par suite d'une simple supposition.

Il ne me reste plus qu'à remercier le R. P. Colombier des termes si bienveillants, ou plutôt, si indulgents de sa lettre. Ce sont ses ingénieux arguments qui ont éveillé ma critique au sujet du beau travail de M. Olleris, par qui, sans lui, je me serais peut-être bien laissé conduire les yeux fermés. Le R. P. Colombier a en critique le feu sacré, c'est-à-dire la qualité majeure et que l'on ne supplée point. Il a l'esprit vif, pénétrant et fin. Son *Regestum*, déjà très-supérieur à son premier travail, nous promet, quand il aura été revu et rectifié avec soin, une excellente base pour les historiens futurs du grand pape Sylvestre II. Combien je verrais avec joie que l'histoire définitive de Gerbert nous fût donnée par la pieuse et savante Compagnie qui sait joindre au goût de l'érudition et de la critique le culte du beau langage, de la saine prose française. Je me promets de rappeler de temps en temps au R. P. Colombier que cette histoire doit être signée de son nom.

MARIUS SEPET.

[1] *Regestum*, n° 212.

Digitized by Google

M. DE MONTALEMBERT

Le dimanche, 13 mars, M. le comte de Montalembert est mort à Paris, dans sa soixantième année, après de longues et horribles souffrances, héroïquement supportées. Cette nouvelle, qui a fait rapidement le tour de la France et de l'Europe, y a profondément attristé tous les catholiques. Nous venons aujourd'hui prendre part à ce deuil si légitimement universel. Nous nous souvenons que M. de Montalembert a été l'un des premiers et des plus constants amis de la *Revue des questions historiques*. Il aimait nos travaux, il les encourageait, et par là nous pouvons dire que nous le regrettons doublement.

Sur la tombe de celui qu'on a pu si longtemps appeler « le chef du parti catholique, » il convient, d'ailleurs, d'oublier tout ce qui nous séparait de lui. Il convient surtout de rappeler tout ce qui nous unissait à cette noble et grande intelligence ;

« Tout ce qui nous unissait, » c'est-à-dire Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise!

Pour bien juger un homme public, il est nécessaire de constater exactement dans quelle situation, à son entrée dans le monde, il avait trouvé les hommes et les choses; dans quelle situation il les a laissés. Ce n'est pas seulement à leur mérite qu'il faut juger les grands esprits : c'est à leur influence. Or, si grand qu'ait été le mérite de M. de Montalembert, son influence a été mille et mille fois plus considérable.

Si l'on veut porter un jugement sain et équitable sur la nature et la portée de cette influence, il faut, d'une façon vivante, se transporter en 1830; il faut se demander ce qui manquait alors aux catholiques de France, il faut voir les conquêtes que nous avons faites depuis lors, et rendre hommage, sans arrière-pensée, sans passion, à tous ceux auxquels nous les devons.

En 1830, il n'y avait pas en France un « parti catholique » régulièrement constitué (j'ai horreur de ce mot *parti*, mais je suis forcé de m'en servir). Donc, il n'y avait alors ni un parti, ni une politique absolument et uniquement catholiques.

En 1830, l'Eglise n'était pas libre. Elle n'avait ni la liberté de réu-

Digitized by Google

nion, ni la liberté d'enseignement, ni la liberté d'association. Elle était enchaînée.

En 1830, il n'y avait pas un Art catholique.

En 1830, il n'y avait pas une Histoire catholique.

Eh bien ! je dis que la mission du comte de Montalembert a consisté en ces quatre nobles besognes, qu'il a menées à si bonne fin. Il a contribué plus que tout autre à créer parmi nous un parti sincèrement catholique ; il a plus que tout autre défendu la liberté de l'Eglise, et surtout cette très-précieuse liberté d'enseignement qu'il n'a pas eu la consolation de voir complétement proclamer avant sa mort ; par sa *Vie de sainte Élisabeth*, par ses *Moines d'Occident*, il a jeté dans l'histoire une vie nouvelle, une vie chaudement catholique ; par son *Vandalisme dans l'art*, il a préparé cette réhabilitation de l'art roman et gothique à laquelle nous assistons encore. Et certes, si l'on décerne à cet illustre mort les honneurs d'un service public sous les voûtes de Notre-Dame, ce sera doublement justice. Car il a singulièrement contribué à ces magnificences si correctes, à cette restauration si scientifique. Les Viollet-le-Duc ne viennent qu'après les Montalembert.

Pour créer le parti catholique, il fallait, quoi qu'on en ait dit, rompre avec une ancienne école à laquelle on est bien forcé de laisser ici son nom : le Gallicanisme. C'est l'honneur de M. de Montalembert d'avoir été (sans peut-être s'en rendre compte autant que nous le désirerions) le grand ennemi du gallicanisme. On ne le lavera pas de cette gloire. Il fallait couper ces liens pour marcher, et M. de Montalembert les a coupés vigoureusement. Qu'il ait été trop loin, nous le savons; mais il a déblayé un terrain qui devait être absolument déblayé. Après cette besogne nécessaire, il lui a fallu se mêler à toutes les questions et leur trouver des solutions catholiques. S'agit-il de politique internationale ? M. de Montalembert a passé sa vie à plaider pour les petites nationalités, pour les peuples opprimés. On n'oubliera pas, on ne pourra jamais oublier avec quelle éloquence admirable il a plaidé la cause de l'Irlande, celle de la Pologne, celle du pouvoir temporel des souverains Pontifes. Il a eu le mérite singulier d'attaquer l'Angleterre que cependant il aimait tant, et (nous pouvons le dire sans injure) qu'il aimait trop. Il a eu le mérite moins rare d'abhorrer la Russie. Il a eu la gloire plus vive de défendre Pie IX contre lord Palmerston. S'il eût été ministre des affaires étrangères, il eût fait triompher ces grands principes. L'Irlande eût été émancipée plus tôt ; la Russie n'eût pas étouffé la Pologne dans les glaces de la Sibérie ; Castelfidardo n'eût pas précédé Mentana. Il est vrai que sa politique intérieure n'a pas été toujours la nôtre, et nous n'avons aucune peine à l'avouer. Mais enfin, si ce grand esprit a eu de la liberté une notion parfois trop utopiste, il faut se rappeler que la liberté de l'Eglise est, de toutes les libertés, celle qu'il a le plus aimée. Il n'oubliait pas les petits, et, tout autant qu'un autre, s'est occupé de la question ouvrière. On a longtemps gardé le souvenir de ses

Digitized by Google

admirables discours sur le travail des manufactures, sur la situation qu'on a faite aux femmes et aux enfants dans les usines. Et aujourd'hui, si cette situation s'est notablement améliorée, si les ouvriers sont mieux logés, mieux payés et surtout plus honorés, si les usines sont mieux aérées et plus saines, si le sort des enfants et des femmes est l'objet de soins plus affectueux, il en faut rapporter quelque honneur à cette voix désormais éteinte.

« Patronage donné aux nations catholiques; développement de toutes les libertés catholiques à l'intérieur; décentralisation; formation des mœurs politiques; étude sincère de la question ouvrière; » ce n'est pas encore tout M. de Montalembert. Il n'est guère de question sur laquelle il n'ait parlé très-catholiquement. Sa parole était naturelle, spontanée, facile, brillante, chaude. Tout récemment M. Louis Veuillot l'appréciait avec enthousiasme. C'était une éloquence profonde et véritable. Les *traits* y abondaient, et plusieurs sont demeurés célèbres. « L'Eglise est une mère, » disait ce fils très-ardemment reconnaissant. « Nous sommes les fils des Croisés, disait-il, et non les fils de Voltaire. » Dans la question du Sonderbund, il s'éleva au sublime. Mais les libertés de l'Eglise l'ont surtout inspiré.

En 1831, Dieu lui ménagea un éclatant début. On sait comment il se fit maître d'école avec M. de Coux et l'abbé Lacordaire; on sait comment la main brutale d'un commissaire ferma cette école libre, d'où sont sorties tant d'autres écoles libres; on sait surtout par quel providentiel concours de circonstances le jeune comte de Montalembert fut amené à plaider cette grande et sainte cause devant la Cour des Pairs. Pendant vingt ans, il ne cessa point réellement de la plaider. La victoire fut au bout. Aujourd'hui, sans doute, nous avons encore à lutter péniblement pour conquérir cette chère liberté de l'enseignement supérieur; mais il est trop évident que nous la conquerrons. Et il faut espérer que dans cette Université catholique qui sera fondée demain, on verra en bon lieu le buste du comte de Montalembert, car c'est à ce grand chrétien que l'on doit l'origine de ces libertés : *genus inde latinum albanique patres.*

L'année 1844 fut une année célèbre. Ce fut celle où M. de Montalembert prononça ses trois célèbres Discours sur la liberté de l'Eglise, sur la liberté de l'enseignement, sur la liberté des ordres monastiques. Ces accents généreux ont pu un instant conquérir une glorieuse impopularité; mais la postérité les a mieux jugés, et nul son de cette voix n'a été inutile à l'avancement de l'Eglise, à l'épanouissement de sa doctrine, au progrès de sa libre action. Quelle époque! Et comme ces souvenirs de 1844 nous font battre le cœur! Tous les catholiques, alors, s'avançaient en rangs compacts, unis, ou plutôt ne faisant qu'un. On marchait avec enthousiasme à la conquête de l'avenir, on se jetait dans toutes les voies, on rêvait toutes les victoires. Depuis qu'on les a remportées, hélas! on est moins uni. Mais je ne dirai point, je ne puis dire aujourd'hui les causes de

Digitized by Google

ces séparations douloureuses ! Elles ne sont d'ailleurs que trop connues...

Vous rappelez-vous l'église Notre-Dame, telle qu'elle était il y a vingt ou trente ans. De la poussière, des ruines, du mauvais goût, d'horribles contre-sens, un vernis de laideur sur cette sévère et magnifique beauté. Assurément on n'en peut aujourd'hui rien regretter... si ce n'est les oiseaux qui volaient librement dans le chœur et dans la nef. Eh bien ! c'était l'image exacte de l'art du moyen âge en 1830. On n'admettait même point qu'il y eût eu un art durant ces siècles enténébrés. On continuait de plaquer des autels ioniques (!) sur les murs du XIIIe siècle ; on continuait de remplacer, par de belles vitres blanches, très-propres, les vieux vitraux du temps de Philippe-Auguste et de saint Louis ; on continuait de peindre à la détrempe, en jaune ou en rouge, les colonnes et les parois gothiques ou romanes. C'était admis, c'était classique. Le vandalisme était devenu officiel ; on l'avait réglementé et rendu administratif. Que de châteaux détruits ! que d'églises à terre ! et que dire des « monuments » nouveaux !

Deux hommes alors parurent, et luttèrent presque en même temps contre ce torrent de barbarie et de stupidité. Ils devaient être un jour des adversaires irréconciliables ; mais ils paraissaient alors faire partie de la même armée : Victor Hugo et Montalembert. Tout le mouvement archéologique de notre temps est venu des deux livres : *Notre-Dame de Paris*, et *le Catholicisme et le Vandalisme dans l'art*. Oui, si nous pouvons aujourd'hui admirer dans Paris la grâce svelte de la Sainte-Chapelle à côté de la grâce sévère de Notre-Dame ; si l'on bâtit des églises comme Saint-Ambroise ; si dans chaque diocèse on construit cent églises romanes et gothiques ; si notre sol se revêt, comme en l'an mil, de la robe blanche des basiliques nouvelles, c'est à ces deux esprits, c'est à ces deux œuvres que nous le devons. Chateaubriand les avait devancés, je le veux bien : mais Victor Hugo et Montalembert peuvent tout au moins être appelés les « seuls fondateurs » de l'art chrétien en notre siècle. Et c'est une de ces gloires dont il est permis d'être jaloux.

Sainte Elisabeth de Hongrie produisit exactement dans les études historiques le même mouvement que le *Vandalisme* avait produit dans l'archéologie et dans l'art. Qui de nous ne se rappelle avoir lu, à sa sortie de collége, cette *Introduction* si chaude, si colorée, si vivante. Non, il était impossible de la lire sans se prendre pour le moyen âge d'un amour passionné. Ce livre a décidé bien des vocations d'historien et d'artiste. Pourquoi n'ajouterai-je pas fort humblement qu'il m'a converti moi-même à cette époque trop dédaignée. Je me rappelle avec quel zèle je transcrivis alors la plus grande partie de cette *Introduction*, et avec quel amour frais et jeune je relisais ces pieux fragments. Certes, la science a marché, et plus d'une idée de M. de Montalembert ne serait plus acceptée par nos historiens. Peut-être a-t-il vu le moyen âge trop en beau ; peut-être, du moins, n'en a-t-il vu que les grands et splendides côtés.

Digitized by Google

Mais enfin, M. de Montalembert a fait des élèves, il a communiqué à son siècle la passion de ces études, il a *enfiévré* sa génération pour nos antiquités nationales et religieuses. Bonne fièvre, et qui dure encore. De là tant de milliers de livres, tant de monographies savantes, tant d'excellents travaux. Les *Moines d'Occident*, œuvre d'un critique plus sévère et d'un historien plus exercé, sont sortis eux-mêmes de *Sainte Elisabeth de Hongrie :* fleuve large et majestueux sortant d'une source herbue, fleurie, charmante. L'impulsion est donnée, et le mouvement ne s'arrêtera plus. Nous n'en sommes plus depuis longtemps à la période de l'enthousiasme ; nous sommes arrivés à celle de la critique, j'allais dire de l'algèbre historique, et nous avons maintenant affaire, notamment pour l'étude du moyen âge, à une science qui a des procédés presque mathématiques. N'importe : ceci est sorti de cela, et cette érudition vigoureuse ne vivrait pas comme elle vit, si *Sainte Elisabeth de Hongrie* ne lui eût frayé la voie.

Les *Moines d'Occident,* resteront « le livre » de M. de Montalembert, et c'est à nos yeux, c'est pour la *Revue des Questions historiques* le meilleur titre de sa gloire. Ses dernières années ont été remplies par ce travail, ou pour mieux dire embaumées par ce parfum. Il aimait passionnément ce sujet, et néanmoins a voulu mettre une sage lenteur à le traiter, donnant par là une leçon à ces jeunes gens de notre temps qui bâclent un livre en six mois, et en sont fiers. M. de Montalembert, bien loin de là, allait jusqu'à se déclarer très-mécontent de son œuvre, et l'on sait même qu'il voulut en détruire une partie. C'est ainsi qu'il respectait un public trop rarement habitué à ces respects. Nous avons lu les *Moines d'Occident*, et avons eu l'occasion d'en dire ici même toute notre pensée. Il est certain qu'un peu plus de critique n'aurait pas nui à ce beau livre. Mais la légende séduisait trop vivement l'auteur de *Sainte-Elisabeth*, et il l'aimait à la façon de ces amants dont parle Molière : « Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable. » M. de Montalembert a fait mille efforts très-méritoires pour s'arracher à ces dangereuses amours : il y a réussi, mais peut-être imparfaitement. D'ailleurs, on a singulièrement exagéré cette absence de critique que nous signalons dans les *Moines d'Occident*. La légende, quand elle résume toute une époque, peut être considérée par un certain côté comme plus historique que l'histoire elle-même. C'est ainsi que M. de Montalembert l'a comprise. Et il a jeté en réalité de grandes lumières sur l'histoire de la civilisation, alors même qu'il ne donnait pas à sa critique une suffisante rigueur. Pendant plusieurs siècles on peut dire très-exactement que l'histoire des moines a été celle du progrès, de la liberté, du bien; c'est ce que fait voir l'illustre historien, tout fier et tout joyeux de pouvoir dire à sa chère Angleterre : « Vous ne seriez rien sans l'Eglise. » Par malheur, l'œuvre est demeurée inachevée; mais il faut espérer que nous aurons un jour cette *Histoire de saint Bernard*, couronnement d'un aussi glorieux édifice. La *Revue* ne manquera pas au devoir d'en parler longuement, et de mettre en lumiére l'œuvre dernière de celui que nous regrettons.

Digitized by Google

Et maintenant, nous voilà placés devant la tombe trop tôt ouverte du grand homme qui a eu une telle influence sur la politique, sur la littérature et sur l'art de son temps. Montalembert est un O'Connell. Il est moins *un* peut-être que le libérateur de l'Irlande; mais il est plus vaste et d'un génie plus étendu. Il a peut-être exercé une influence moins profonde, mais il a eu certainement un plus grand nombre d'influences. C'est une des grandes figures de ce siècle, et tout historien de l'Eglise aura désormais à la rencontrer, à la juger et à l'aimer. Ah! je sais trop bien ce qui le séparait de nous ; mais à Dieu ne plaise que je rappelle ici ces souvenirs poignants! Il n'est plus, ce grand défenseur de la liberté de l'Eglise. Il n'est plus : mais que du moins sa mort soit féconde et son cercueil éloquent! Oui, puissent, sur cette tombe, tous les catholiques se tendre la main, se réconcilier et former le vœu de vivre désormais dans la paix, dans la concorde, dans l'amour! Et, si cette grande réconciliation se fait dans cette occasion tristement solennelle, ce sera comme un dernier discours de Montalembert et le plus éloquent de tous !

LÉON GAUTIER.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Mon article d'aujourd'hui ne pouvait mieux s'ouvrir que par quelques mots sur un de ces travailleurs infatigables[1] à qui nous devons tant de reconnaissance pour la rédaction des *Calendars of state papers ;* je veux parler de M. Gustave Bergenroth, qui mourut l'année dernière en Espagne. M. W. C. Cartwright, membre du Parlement anglais, lié avec ce savant, avait entrepris d'écrire sur lui une notice biographique, et nous ne saurions que le féliciter de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Cependant cette esquisse était un peu courte, même pour les proportions d'un simple pamphlet, et l'auteur y a ajouté quelques fragments de la main de M. Bergenroth et qui méritaient d'être conservés. Ce sont : 1° un essai sur Wat Tyler ; 2° l'histoire de la reine Jeanne (tirée de l'introduction au volume supplémentaire des papiers de Simancas) ; 3° des observations sur les documents en chiffres faisant partie de cette collection ; 4° un résumé du récit de la mort de Don Carlos, fils de Philippe II, qui passe pour avoir été écrit par son confesseur Frère Jean d'Avila. Hâtons-nous de dire que le manuscrit abrégé par M. Gustave Bergenroth n'était qu'une copie faite à Madrid le 8 juillet 1681, et certifiée conforme par Don Julian Martinez de Avellano, chevalier de l'ordre de Calatrava, et on sait fort bien que des transcriptions de ce genre sont toujours un peu suspectes. M. Bergenroth s'occupait de vérifier l'authenticité de la narration du frère Jean d'Avila lorsque la fièvre vint le mettre hors d'état de travailler.

— M. Thorold Rogers a récemment publié un second volume de portraits historiques[2], et il a choisi pour cette galerie quatre célébrités qui ont, chacune à sa date, joué un rôle très-important dans l'histoire d'Angleterre. Wyklif a déjà été souvent traité par les biographes, et il suffit de citer les volumes que lui ont consacrés

[1] *Gustave Bergenroth : a Memorial Sketch.* By W. C. Cartwright, M. P. Edinburgh, Edmonston et Douglas, 1870, in-8° de 329 p.

[2] *Historical Gleanings. A Series of Sketches. — Wiklif, Laud, Wilkes, Horne Tooke.* By James E. Thorold Rogers. Second Series. London, Macmillan and, Co, 1870, in-8° de 250 p.

Digitized by Google

MM. Vaughan, Le Bas, Todd et Lewis, sans compter l'excellente préface écrite par M. Shirley pour le *Fisciculi Zizaniorum*. L'article de M. Rogers n'est, tout naturellement, qu'une simple notice, mais rédigé *con amore*. Le fameux archevêque de Cantorbéry, Laud, est jugé avec beaucoup de sévérité. La vie de Horne Tooke et celle de Wilkes servent à prouver que l'esprit de parti peut faire oublier jusqu'aux notions les plus élémentaires du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu. Ma remarque s'applique, comme bien l'on pense, non pas au livre de M. Thorold Rogers, mais à certains détails dans la carrière des deux personnages politiques que je viens de nommer : Wilkes et Horne Tooke. Que dire d'un prélat (Warburton) qui comparait Wilkes au diable, dans la préface d'un volume de sermons, et demandait au diable pardon du parallèle?

— L'histoire de la principauté de Galles, écrite par Miss Williams[1], est un ouvrage de beaucoup de mérite, et qui semble consciencieusement préparé. L'auteur a consulté les documents résumés dans les *Monumenta historica britannica*, les *Ancient laws and institutes of Wales*, éditées par Aneurin Owen et publiées par les lords de la Trésorerie, les triades, les poëmes et les listes généalogiques dont nous sommes redevables aux anciens bardes ; — en un mot elle a mis à contribution toutes les sources qui étaient à sa portée. Miss Williams ne néglige pas les *Acta sanctorum* de ses compatriotes, et saint Dubricius (Dyfrig) et saint David (Dewi) reçoivent la mention à laquelle ils ont droit ; nous avons aussi remarqué de bonnes notices sur Urien Reged, Maelgwm Gwynnedd et Cadwallawn ; mais il est assez surprenant que, dans un livre qui traite du pays de Galles, il y ait si peu de détails à propos des bardes, dont l'auteur a pourtant fait tant d'usage en compilant son histoire. Ainsi Taliesin n'est nommé que trois fois, et la mention que lui consacre Miss Williams ne dépasse pas huit lignes. Aneurin et Llywarch Hên, poëtes moins connus que Taliesin, sont appréciés plus au long, quoique d'une manière trop insuffisante. On peut aussi reprocher à Miss Williams, lorsqu'elle traite de l'histoire du pays de Galles à l'époque romaine, d'exagérer l'importance de certains auteurs classiques, tels que Diodore de Sicile, comme garants des faits qu'elle raconte. Pourquoi aussi ne pas reléguer enfin dans la catégorie trop nombreuse des faux historiques ce fameux Richard de Cirencester, dont le prétendu traité *De situ Britanniæ* est universellement regardé comme un impudent mensonge?

— Le gouvernement anglais continue toujours la suite de ses importantes publications[2], et c'est de l'Irlande qu'il s'agit dans un des derniers ouvrages mis au jour par les seigneurs de la Trésorerie. Lorsque saint Patrice vint annoncer l'Évangile aux Irlandais, il eut

[1] *A History of Wales, derived from Authentic Sources*. By Jane Williams. London, Longmans et Co, 1870, in-8°.

[2] *Ancient Laws of Ireland*. — *Senchus Mor*. Part II, Edited by W. Neilson Hancock, LL. D., and the Rev. Thaddeus O'Mahony. Dublin, printed for Her Majesty's Stationery Office, 1870, in-8°.

Digitized by Google

soin de ne pas froisser l'attachement que portaient ses ouailles à leurs anciennes traditions, aux chants de leurs bardes et aux lois qui les régissaient. Loin de là, il conseilla à Lacighaise, roi du pays, de faire mettre par écrit les décisions rendues dans les temps antiques par les juges ; et aidé de deux autres évêques, il mit lui-même la main à l'œuvre. Les lois ainsi réunies en un seul corps de doctrine, reçurent le nom collectif de *Senchus mor (recueil de la connaissance ancienne)* ; composé vers l'année 440, ce recueil servit de code avant le départ des Romains, et il eut force de loi jusqu'à l'avénement du roi Jacques Ier ; on trouve même de nos jours des traces de son influence.

On aurait tort de croire que le *Senchus mor* n'offre de l'intérêt qu'au point de vue législatif ; s'il en était ainsi, je ne m'y arrêterais pas ici. C'est un ouvrage essentiellement historique, et n'y eût-il que la savante introduction à recommander à nos lecteurs, elle mériterait les honneurs d'une mention. Il paraît que les manuscrits les plus authentiques des lois composant le *Senchus mor* faisaient autrefois partie de la bibliothèque d'un amateur anglais, et c'est grâce aux efforts d'Edmond Burke qu'ils furent rendus au gouvernement. On ne pensa à les publier qu'en 1852, et le volume annoncé ici est le second d'une collection extrêmement intéressante, qui sera bientôt, espérons-le, tout entière à la disposition des archéologues et des historiens.

— Voici un autre ouvrage[1] à ajouter à la liste déjà très-nombreuse de mémoires, de journaux et de pamphlets sur le règne de Charles Ier. Néhémie Wallington était un puritain de la vieille roche, détestant tout ce qui de près ou de loin ressemblait, je ne dirai pas au catholicisme, mais à l'épiscopat, et grand admirateur de Burton, du Bastwick, et du jurisconsulte Prynne, l'auteur érudit à la fois et ennuyeux de *l'Histriomastix*. Maître Wallington ne pouvait manquer de comparaître devant le tribunal de la Chambre étoilée ; on ne put toutefois rien découvrir de bien sérieux contre lui, et il fut acquitté après un procès qui dura deux ans. Rendu à la liberté, il continua, suivant son habitude, à tenir registre de tous les événements notables qui venaient à sa connaissance, et voilà pourquoi nous avons à enregistrer ici deux volumes écrits sous l'inspiration de l'esprit de parti le plus violent, mais néanmoins très-curieux.

— M. Froude a enfin publié[2] les deux derniers volumes de son histoire d'Angleterre, et maintenant que l'ouvrage est complet, on

[1] *Historical Notices of Events occurring chiefly in the Reign of Charles the First.* By Nehemiah Wallington, of St. Leonards, East-Cheap, London. Edited from the Original MSS. With Notes and Illustrations. London, Bentley, 1870, 2 vol. in-8°.

[2] *History of England, from the Fall of Wolsey to the Defeat of the Spanish Armada.* By J. A. Froude, M. A. Vols. V *and VI. Reign of Elisabeth.* London, Longmans and Co, 1870, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

peut, sans trop d'outrecuidance, porter un jugement sur les mérites d'un auteur qui s'est élevé de prime-saut à la popularité, et auquel on ne peut trouver à redire chez ses compatriotes sans s'exposer à être regardé comme un Welche. Il en a été de même de lord Macaulay autrefois. Comment avoir le courage de critiquer ces tableaux émouvants, ces pages d'un dramatique si vif, d'une couleur si brillante? Eh bien! les lecteurs sérieux sont déjà revenus sur le compte du noble lord, et je ne crois pas me tromper en affirmant que l'on reviendra bientôt de cet engouement extraordinaire dont M. Froude est aujourd'hui l'objet. Écrivain chaleureux, animé, intéressant tant que l'on voudra; mais impartial, mais exact...., non, mille fois non! Les deux volumes qu'il vient de faire paraître comprennent l'histoire des dernières années du XVIe siècle : l'intervention de la reine Élisabeth en faveur des protestants, la révolte des Pays-Bas contre l'Espagne, les affaires d'Écosse et la catastrophe tragique de Marie Stuart, l'invincible Armada, — voilà de quoi intéresser le public. Il y aurait lieu d'examiner d'un bout à l'autre, dans un travail d'ensemble, le livre de M. Froude, et si son récit du règne de Marie Stuart peut donner une idée de sa véracité comme historien, jamais travail moins digne d'estime ne sortit de la presse. Il est amusant à force de violence; on dirait que la pauvre reine d'Écosse est son ennemie personnelle, et l'animosité qui guide sa plume atteint des proportions où le grotesque le dispute à l'odieux.

— On s'occupe beaucoup en Angleterre, à l'heure qu'il est, des *droits* du beau sexe; on voudrait, comme Bélise,

..... mettre hautement *leur* esprit hors de page.

A l'appui de cette thèse, M. Thomas Wright vient de composer un livre [1] où il traite de l'état des femmes dans l'ouest de l'Europe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Si cet ouvrage était simplement un plaidoyer en faveur d'une thèse ridicule, je ne m'en occuperais certes pas; mais c'est aussi un résumé historique où les faits abondent, et qui rentre, par conséquent, dans le cadre de mon article. Les remarques que l'auteur nous présente sur la société scandinave et saxonne sont très-curieuses, et pour beaucoup de lecteurs elles auront tout au moins le mérite de la nouveauté. Il examine l'Edda, les documents législatifs anglo-saxons qui nous ont été conservés, et il cherche dans les romans de chevalerie, les fabliaux et les contes du moyen âge, à surprendre les détails de la vie domestique à l'époque féodale. Marie de France lui fournit à cette occasion deux récits très-piquants.

— Il y a deux ou trois personnages historiques [2] en Angleterre sur le compte desquels il n'est pas permis de jaser, même après un intervalle de plusieurs siècles. *No scandal about Queen Elizabeth,*

[1] *Womankind in Western Europe, from the Earliest Times to the Seventeenth Century.* By Thomas Wright. London Groombridge, 1870, in-8° de 340 p.

[2] *Alfred the Great*, by Thomas Hughes, M. P. London (Macmillan), 1870, in-12 de 334 p.

Digitized by Google

I hope? dit Sheridan dans son amusante comédie *the Critic;* le roi Alfred est encore un de ces mortels privilégiés que l'on regarde universellement comme impeccables, et je regrette que dans son ouvrage, d'ailleurs très-intéressant, M. Hughes ait fait du monarque anglo-saxon une espèce d'être idéal qui n'a jamais dû exister. Il serait temps que les historiens renonçassent à tous ces panégyriques à outrance démentis par les événements, et que même on ne pourrait admettre *à priori*. La vieille chronique saxonne dit du roi Alfred qu'il fut « roi de toute l'Angleterre, *excepté* la partie réduite sous la domination des Danois. » Voilà la vérité, et il faut bien s'y résigner. Si Alfred battit ses ennemis dans mainte rencontre, il fut aussi souvent vaincu lui-même, et il se vit obligé de signer un traité assez humiliant ; ce qui ne l'a pas empêché d'être un grand prince.

— La situation politique actuelle de l'Autriche et, en général, du sud de l'Allemagne, contribue à donner beaucoup d'intérêt au livre de M. Patterson [1]. Cet écrivain a compris que le moyen le plus infaillible d'arriver à la vérité sur la question magyare était de devenir autant que possible Magyare lui-même, et c'est ce qu'il a fait. Sa connaissance approfondie de l'idiome de cette nation lui a servi de carte d'entrée partout, et il se présente aujourd'hui devant le public comme le champion, l'avocat chaleureux et instruit du peuple qu'il a étudié à fond. Les questions d'ethnologie et de linguistique se pressent d'un bout à l'autre dans ce livre, elles en forment comme la trame, et c'est par rapport à elles que M. Patterson considère le rôle des Magyares dans la reconstitution de l'empire d'Autriche. Au point de vue de l'histoire comme à celui de la politique, nous ne saurions trop recommander la lecture des deux volumes de M. Patterson.

— J'ai déjà, au commencement de ce courrier, dit deux mots en passant de Richard de Cirencester et d'un ouvrage qui lui est faussement attribué. Voici sur ce point d'histoire des détails précis [2] et qui ne laissent plus subsister aucun doute. Ils se trouvent dans l'introduction savante composée par M. Mayor pour le volume que j'annonce ici. Il paraît que, dans le milieu du siècle dernier, un jeune Anglais nommé Bertram, établi à Copenhague avec sa famille, prétendit avoir découvert, parmi les manuscrits de la bibliothèque de cette ville, un traité *De situ Britanniæ,* composé par Richard de Cirencester. Il paraît en outre que la pièce apocryphe avait été très-adroitement fabriquée, car les plus habiles y furent pris : Sir F. Madden, M. T. Wright, et pour remonter plus haut M. Casley, alors garde de la bibliothèque Cottonienne, qui déclara que le manuscrit dont le fac-simile lui était soumis avait quatre cents ans d'existence. Cependant ici, comme presque toujours, le faussaire ne sut pas tout

[1] *The Magyars, their country and institutions,* by Arthur PATTERSON. London, Smith. Elder and c°, 1870, 2 vol. in-8° de 680 p.

[2] *Ricardi de Cirencestria speculum historiale.* Vol. II, edited by J.-E.-B. MAYOR. London, Longman, 1870, in-8°.

Digitized by Google

prévoir, et en définitive il se trouva que le traité *De situ Britanniæ* n'avait aucune valeur. Bertram introduisait dans le texte des erreurs commises à l'origine par Camden, en particulier, et il attribuait au vieil annaliste une orthographe qu'on aurait quelque difficulté à retrouver, soit dans les écrits authentiques de Richard de Cirencester, soit dans tout autre texte de la même époque. Enfin, M. Mayor a dit le dernier mot sur cette affaire, et il n'y aura plus à y revenir. Le *Speculum historiale*, ouvrage qui appartient légitimement à l'annaliste anglais, a été édité par M. Mayor avec beaucoup de soin pour la belle série d'ouvrages originaux que publie le gouvernement anglais. Le premier volume s'étendait depuis l'année 447 jusqu'en 871 ; le second, dont je parle en ce moment, se termine avec l'année 1066 et donne par conséquent la fin de la chronique. Ce document est très-intéressant, parce qu'il reproduit un grand nombre de chartes relatives à l'abbaye de Westminster, ainsi qu'une biographie détaillée d'Edouard le Confesseur.

— M. Pearson, très-connu en Angleterre par d'estimables travaux, a fait paraître dernièrement un atlas historique [1] où l'on peut suivre tous les changements administratifs et politiques qui ont eu lieu chez nos voisins pendant le moyen âge. Chaque carte est accompagnée d'un précis écrit avec clarté, et si les cartes elles-mêmes avaient été faites aussi soigneusement, je n'aurais que des éloges à adresser à l'auteur. Malheureusement il n'en est pas ainsi ; au lieu d'avoir recours à la gravure sur acier, seul moyen de reproduire d'une manière artistique et agréable à l'œil ces détails géographiques, M. Pearson a fait lithographier son atlas, c'est-à-dire que le résultat obtenu est un travail pâteux, confus, négligé — l'œuvre d'un amateur et non pas d'un homme qui comprend sa besogne. Il faudra se contenter de cet atlas jusqu'à nouvel ordre, mais il serait bien à désirer qu'aussitôt la première édition épuisée, toutes les cartes fussent mises entre les mains d'un graveur accoutumé à cette sorte de travail.

— Sir H. M. Elliot, après avoir rempli pendant longtemps les fonctions les plus importantes aux Indes, se proposait de mettre ses loisirs à profit en publiant une histoire de ce pays dans laquelle il laisserait la parole aux chroniqueurs originaux eux-mêmes, se bornant à ajouter des notes explicatives et à élaguer ce qui ne serait pas strictement nécessaire. Le premier volume parut il y a deux ans, comprenant un catalogue raisonné des historiens mahométans de l'Inde et une notice des géographes arabes qui se sont occupés de la péninsule. Le tome second réclame maintenant notre attention [2]. Il traite de l'établissement du premier empire musulman aux Indes, et jette un coup d'œil sur l'époque immédiatement pré-

[1] *Historical maps of England durings the first thirteen centuries*, by C. H. Pearson. London, Bell and Daldy, 1870.

[2] *The history of India, as told by its own historians*. Edited from the posthumous papers of the late sir H. M. Elliot, by professor John Dowson, vol. II, London, Trübner, 1870, in-8°.

Digitized by Google

cédente et celle qui suivit l'extinction de la famille des Ghasnévides. Nous avons heureusement un grand nombre de chroniques ou d'annales relatives à cette période, écrites par des contemporains, et qui ont déjà été imprimées en partie soit dans la *Bibliotheca Indica*, soit ailleurs. Sir H. Elliot a donné de ces annales des extraits fort abondants, traduits en anglais, et qui forment une espèce de *catena* pleine d'un véritable intérêt. Les chroniques dont l'historien anglais s'est servi pour la rédaction de ce volume sont au nombre de neuf : 1° Le Tarikh-Al-Hind d'Al Biruni, contenant un récit des événements qui se sont passés à la fin du xe siècle et au commencement du xie. Cet ouvrage doit paraître, dit-on, à Paris, et mérite les honneurs d'une impression *in extenso ;* 2° les annales de la dynastie Sabuktigin, traitant en particulier de l'histoire du sultan Masoud et de quelques autres princes de la même famille ; 3° Le Taj Alma' Athir d'Hasan Nizami, autorité d'un grand poids pour l'époque comprise entre les années 1191 et 1217 ; 4° Le Tarikh-i-Yamini, d'Al-Utbi, ouvrage qui est considéré comme un chef-d'œuvre d'éloquence arabe et a été traduit en persan. Toutes ces annales traitent exclusivement des affaires de l'Inde ; les cinq autres ne méritent pas d'être énumérées en détail ; elles ne contiennent sur ce sujet que des chapitres détachés et un certain nombre d'indications fragmentaires. M. le professeur Dowson, qui s'est chargé de mettre en ordre les papiers de sir H. Elliot et d'en diriger la publication, a ajouté à ce volume un appendice contenant douze traités sur des questions distinctes suggérées par le texte lui-même. Un portrait de l'auteur donne un nouveau prix à l'ouvrage.

— M. Huxley est bien connu de la plupart de nos lecteurs comme soutenant avec beaucoup de talent, mais aussi avec beaucoup d'aigreur des idées sur l'ethnologie qui sont, tout au moins, très-discutables. Il vient de faire à propos de l'origine des Anglais et de la race celtique une leçon[1] dont j'ai transcrit le titre ci-contre, et dont certaines conclusions ne manqueront pas d'être vivement attaquées. Il nous dit, par exemple, que quoique les Romains aient gouverné la Grande-Bretagne pendant l'espace de quatre siècles, leur civilisation et leur langage ne modifièrent pas les anciens Bretons, plus que la civilisation et la langue anglaise n'ont modifié les populations de l'Hindoustan. Par contre, il attribue à la race ibérienne une influence très-considérable dans la colonisation des îles Britanniques ; les Silures forment partie de cette race, ainsi qu'une grande partie des habitants de l'Irlande. Afin de pouvoir accepter cette thèse, il faudrait établir avec plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'ici les analogies présumées entre les Ibériens irlandais et la population des districts ibériens de la France et de l'Espagne. M. Huxley prétend aussi que la conquête normande, au point de vue ethnologiques, ne mérite pas d'être citée, car les éléments que les envahisseurs introduisirent étaient tout autant celtiques que teutoniques.

[1] *The forfatters and freenenners of the English people*; by prof. Huxley, I. A. S.

Digitized by Google

Enfin il affirme que le Cornwall et le Devonshire en entier appartiennent à la race Kymrique, et il arrive à conclure qu'un habitant du Devonshire est de la même souche qu'un homme du comté de Tipperary en Irlande. Je n'énumère pas ici toutes les propositions de M. Huxley; celles que je viens de citer pourront suffire, et on doit s'attendre à les voir énergiquement combattues.

— Pendant l'époque révolutionnaire en France (époque mémorable où *la république n'avait besoin ni de savants, ni de chimistes*), on s'était avisé d'un moyen très-simple de se débarrasser des parchemins qui encombraient les bibliothèques des abbayes, des couvents et des autres établissements analogues : on en faisait des cartouches et des gargousses d'artillerie. C'était un classement d'un nouveau genre et qui coupait court à toutes les difficultés. En Angleterre, même sous un ministère radical, on comprend les choses d'une autre façon, et les monuments historiques sont traités avec un peu plus de respect. Voici que la municipalité de Londres vote les fonds nécessaires pour la construction d'une bibliothèque où prendront place les nombreux documents qui ont trait à l'histoire de cette grande ville. Chartes, lettres-patentes, concessions, pièces diverses, tout cela a été attentivement examiné ; les catalogues sont en voie de rédaction, et d'ici à peu de temps nous aurons devant nous les matériaux les plus authentiques pour l'histoire de Londres, c'est-à-dire aussi pour l'histoire de France, si l'on songe aux rapports incessants qui ont eu lieu entre les deux pays. M. Delpit avait déjà, dans son rapport publié il y a quelques années, donné une idée des trésors historiques contenus dans la bibliothèque municipale de Londres; mais un examen approfondi des documents eux-mêmes nous montre que ces monuments historiques dépassent en importance tout ce que l'on pouvait s'imaginer, et que de nouvelles lumières en jailliront pour l'étude de la société anglaise pendant le moyen âge.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

L'histoire de Milan a une grande importance, c'est l'histoire de la Lombardie et de presque toute l'Italie du nord; aussi a-t-elle été l'objet de nombreux travaux : en dehors des chroniques anciennes, telles que celle de Corio, il y a sur ce sujet deux ouvrages très-connus, l'ouvrage de Giulini, qui est plutôt un recueil de documents, et surtout le livre de Pietro Verri, qui se trouve entre toutes les mains. Seulement celui-ci a un défaut irréparable : il s'arrête au commencement du XVIe siècle, avec les Sforza ; quant au livre de Giulini, il s'arrête plus tôt encore, aux Visconti, en 1447. Verri, il est vrai, a eu des continuateurs, mais des continuateurs maladroits, tels que Ticozzi, Campiglio, di Magri, et les uns et les autres n'eurent aucun succès.

On peut en dire autant du chevalier Rosmini de Roveredo, qui composa sur l'histoire de Milan quatre gros volumes qui ont surtout le mérite d'être imprimés avec beaucoup de luxe. On ne lit guère, sur les derniers temps de l'histoire de Milan, que le livre de Custodi, grand patriote de 1795, devenu plus tard baron du royaume d'Italie.

L'histoire complète de Milan restait donc à faire. Le marquis Francesco Cusani fut tenté de combler cette lacune, et de publier une histoire de Milan partant de son origine et allant jusqu'à nos jours. Seulement il ne donna pas tout d'abord à ce travail des proportions assez étendues; il commença par un abrégé, et il a fini par écrire une grande histoire[1]. Le premier volume renferme le résumé de toute l'histoire de Milan jusqu'en 1700, tandis que trois volumes sont consacrés au XVIIIe siècle et trois autres encore au XIXe. Cet excellent journal de Milan, *la Perseveranza*, considéré à juste titre comme le premier de tous les journaux italiens, a donc parfaitement raison de dire, en parlant de l'ouvrage du marquis Cusani, que le premier volume ressemble à la tête d'un enfant sur le corps

[1] *Storia di Milano, dall' origine ai nostri giorni*, tratta da documenti officiali e da cronache inedite, di Francesco Cusani. Vol. I à V, in-8o. Milano, tip. Albertari, 1861-1869.

Digitized by Google

d'un homme. Ce premier volume, du reste, l'auteur a l'intention de le refondre et de le refaire complétement, dès qu'il aura terminé son ouvrage.

Depuis plus de trente ans, l'auteur s'occupe de recueillir tous les documents relatifs à cette histoire; il a fouillé pour cela dans les bibliothèques, dans les archives, et notamment dans des archives particulières, telles que celles des familles Borromeo, Verri, etc. Nous nous attacherons surtout à citer les passages de ce livre empruntés à des documents jusqu'ici inconnus. Dans le deuxième volume nous avons remarqué le développement des intrigues politiques des agents de Léopold Ier, qui précédèrent la guerre de la succession d'Espagne. Pour les mettre en relief, M. Cusani s'est servi des correspondances diplomatiques très-importantes de 1700 à 1707, qui se trouvent au musée Correr à Venise. Nous signalerons, dans le troisième volume, la conspiration des seigneurs milanais contre Marie-Thérèse, ourdie en 1746, et qui se termina par d'atroces supplices; cette conspiration était restée inconnue jusqu'à ce jour, et cependant il existe, dans les archives générales, trente-deux gros cartons sur ce sujet, dont M. Cusani a su parfaitement tirer parti. Il y a aussi dans ce volume une histoire complète du changement d'administration amené par la domination autrichienne; on y trouve des documents tout nouveaux sur la dette publique, le Monte San-Carlo, le *censimento*, la *ferma generale*, etc. Le quatrième volume renferme des renseignements précieux et inédits sur la réforme pénale qui eut lieu sous Marie-Thérèse, Joseph II et sur les contre-réformes de l'empereur Léopold II. Le cinquième volume, le dernier paru, comprend toute l'histoire des contre-coups produits à Milan par la Révolution française [1], et des occupations successives de l'armée autrichienne et de l'armée française. Cette histoire est racontée d'après tous les documents du temps, les mémoires manuscrits, les petits et les grands journaux. Nous avons remarqué cette épigramme sur trois tribuns provisoires, dont deux portaient des noms d'animaux, ce qui prouve qu'à Milan comme à Paris, au milieu des troubles publics, on n'oubliait pas de faire de l'esprit :

> Due han di bestia il nome, un la figura;
> Ma tutti tre son bestie per natura.

En somme, cette histoire, déjà presque contemporaine, puisqu'elle est arrivée au XIXe siècle, est exposée par le marquis Cusani avec une impartialité à laquelle on ne saurait trop rendre hommage.

— De même que l'*Histoire de Milan*, la grande *Histoire de la monarchie piémontaise* [2], par le professeur Ercole Ricotti, se continue et approche du terme. Il avait déjà paru quatre volumes : le premier contenant l'introduction et le règne de Charles III, le second le

[1] Voir un exposé intéressant de l'origine des trois couleurs.

[2] *Storia della monarchia piemontese*, di Ercole Ricotti. Vol. Ve et VIe, in-8°. Firenze, Barbera, 1869.

Digitized by Google

règne d'Emmanuel Philibert, le troisième et le quatrième le règne de Charles-Emmanuel Ier ; il vient d'en paraître deux nouveaux, le cinquième et le sixième, qui vont presque à la fin du XVIIe siècle. Ces deux derniers volumes sont particulièrement intéressants : ils renferment l'histoire de deux princesses, dont l'une appartenait à la France par origine et l'autre par adoption, la régente Marie-Christine et la duchesse de Bourgogne ; et M. Ricotti trouve moyen de présenter quelques aperçus nouveaux, de produire des documents inédits sur cette époque, devenue l'objet de tant d'études sérieuses à Turin dans ces dernières années, et sur laquelle nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs ouvrages importants. M. Ricotti est remarquable par la simplicité et la concision de son style ; il ne se livre pas à ces déclamations, à ces écarts de rhétorique si fatigants dans un ouvrage de longue haleine. On doit noter qu'il s'attache particulièrement à mettre en lumière un côté de l'histoire assez négligé jusqu'ici, l'histoire des mœurs et des institutions ; c'est ainsi qu'il fait un tableau très-intéressant des conditions légales, intellectuelles, artistiques et économiques du Piémont aux différentes époques.

— Les trois volumes du savant professeur Ferdinando Ranalli sur l'*Histoire des beaux-arts* [1] ne sont point consacrés seulement à une histoire systématique de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de la musique, etc. ; il s'y mêle des études sur des questions isolées et des travaux déjà connus et publiés séparément, tels qu'un dialogue sur la peinture religieuse, un discours d'inauguration des leçons d'histoire à l'Académie de Florence, un discours sur Léonard de Vinci, une défense de son histoire des beaux-arts, etc., etc. C'est en somme un livre déjà connu et très-apprécié, auquel nous ne reprocherons que sa trop grande brièveté. L'histoire des beaux-arts en Italie est un sujet tellement vaste, si riche en matériaux de toutes sortes, que vingt volumes, cinquante volumes même sur une seule branche, la peinture par exemple, seraient à peine suffisants. On est forcé aujourd'hui de reconnaître l'insuffisance de Vasari pour le sujet restreint qu'il a embrassé. On peut supposer dès lors quelle doit être l'exiguité des renseignements que renferment deux ou trois petits volumes sur un champ aussi vaste que celui des beaux-arts en Italie. Une histoire complète serait une œuvre bien difficile; mais on peut la préparer, cette histoire générale, par des monographies, des études spéciales. On le fait heureusement presque partout aujourd'hui en Italie, et nous ne négligeons dans ce courrier aucune de ces publications spéciales sur les beaux-arts, assez fréquentes, faites malheureusement à un très-petit nombre d'exemplaires, mais qui ont presque toujours le mérite de révéler des faits inconnus et de produire des documents nouveaux.

— On ne saurait croire combien la passion pour le plâtre a ruiné

[1] *Storia delle belle arti in Italia*. 3e ed., per Ferdinando Ranalli. Fizenze, Lemonnier, 1869, 3 vol. in-12.

Digitized by Google

de beaux monuments des arts, au moins autant que le maquillage a ruiné de beaux visages. Il y avait encore au XVIIIe siècle, dans la plupart des églises d'Italie et dans plusieurs des églises de France, des peintures murales anciennes des grandes époques et des grandes écoles; mais le bon goût régnant à ce moment fit reconnaître que ces peintures étaient vieilles, malpropres, et qu'il y aurait tout avantage à les recouvrir de blanc. Ce fut une mode générale, et partout on couvrit de plâtre ces merveilles des arts que, l'on trouvait barbares et affreuses. Il est heureux que pendant ce funeste siècle, on n'ait pas eu l'idée de restaurer et d'embellir Santa-Maria dell' Arena à Padoue; sans quoi il n'existerait plus aujourd'hui un seul chef-d'œuvre de Giotto; on n'aurait plus même les moyens d'apprécier le grand peintre, et l'on dirait de Giotto ce qu'en disent tous ceux qui n'ont pas vu ses chefs-d'œuvre de Padoue : c'est un peintre comme les autres, dont le nom a servi de drapeau pour les premiers essais de grandes compositions, tandis qu'on peut juger Giotto en faisant abstraction du temps où il vivait, et le comparer aux grands maitres.

Ces considérations, et d'autres encore, sont exprimées dans une récente publication du chevalier Guasti sur les fresques, récemment découvertes, de l'église de Galciana en Toscane[1], publication qui respire du reste une haine artistique profonde et bien justifiée pour le XVIIIe siècle. Depuis que le goût des arts a repris un peu d'empire et que l'on professe du respect pour les choses anciennes, on a fait des recherches dans beaucoup d'églises et d'anciens palais d'Italie, on a gratté soigneusement l'enduit blanchâtre ou jaunâtre dont les murailles intérieures étaient recouvertes, et l'on a réussi dans beaucoup de cas à dégager des peintures murales remarquables; je citerai notamment les fresques de la chapelle Peruzzi dans Santa-Croce à Florence, que l'on attribue à Giotto, celles du *Bargello* à Florence, ou palais du Podesta, que l'on attribue également à Giotto. Il faut bien le dire, on est peut-être un peu trop porté à faire de l'illustre Giotto l'auteur de toutes les peintures que l'on découvre. M. Guasti n'a point commis pareille imprudence, et dans l'analyse des peintures murales de l'église de Galciana, récemment dégagées du plâtre qui les recouvrait, il cherche auquel des peintres du temps, ayant travaillé dans les environs, elles peuvent être attribuées, et il arrive à cette conclusion que c'est à Nicolo di Piero di Gerino, artiste inconnu de Vasari, plutôt qu'à Gaddi, à Arrigo di Nicolo, ou à Mone di Cambio, peintres de Prato. L'inscription qui se trouve sur la peinture murale elle-même ne donne pas d'indication suffisante. Voici ce qu'elle porte : *Hoc opus factum fuit tempore..... et Francieschum Lapi operariorum..... a..... tur..... et Petrus Danini operariorum ditte conpangnie di Sce Marie Micte Fiorinis Deciem in dicte pinture. A. D. M.° C.C.C.°.* Quant à la date, elle peut être com-

[1] *Gli affreschi del secolo XIV nella chiesa di Galciana nuovamente scoperti e restaurati.* Lettera al pittore Alessandro Franchi. In Prato, tip. Guasti, 1869, in-8°.

Digitized by Google

plétée par l'inscription que porte une cloche antique de l'église de Galciana : *Sylvester Jacobi de Prato me fecit anno Dni MCCCLXXIV.*

Nous pouvons joindre ici une citation intéressante des comptes des officiers de Balia du 31 décembre 1377, qui montre que Giotto ne dédaignait pas de peindre des écussons ou des enseignes, et notamment qu'on lui donna douze florins pour prix : *Unius scuti alla castalana, per eum pro dicto comuni et officio facti et picti cum armis comunis Bononie et comunis Florentie, applicati in sala Palatii populi Florentini; et picture unius pennonis magni armorum comunis Florentie, missi de argento et magna banda liliorum de auro,* etc. — Nous retrouvons, dans ce travail de M. Cesare Guasti, les charmes de style et la saine critique historique que nous avons déjà pu apprécier dans ses autres publications.

— Tout le monde connaît les deux figures colossales du mont Quirinal, colline romaine, qu'à cause d'elles on a appelé Monte Cavallo. Ces deux belles statues portent l'inscription : *Opus Phidiæ, opus Praxitelis.* L'opinion publique les attribuait à Phidias et à Praxitèle, et le célèbre Winkelman lui-même consacrait cette attribution de toute son autorité. On n'hésitait pas non plus à reconnaître, dans les deux personnages, Castor et Pollux. Aujourd'hui l'on est un peu revenu de toutes ces suppositions hasardées : on reconnaît que les auteurs ne sont pas plus Phidias que Praxitèle, que les personnages ne sont ni Castor ni Pollux ; mais on ignore de qui sont ces statues, qui elles représentent; on est forcé seulement de reconnaître que ce sont de superbes statues antiques, transportées d'Alexandrie à Rome par ordre de Constantin, et placées au mont Quirinal par Sixte-Quint.

M. Guasti publie aujourd'hui sur ce sujet une lettre de Mgr Ottavio Falconieri [1], l'éditeur de la *Roma antica* de Nardini, auteur lui-même d'études intéressantes sur la pyramide de Caius Cestius et de divers travaux d'érudition. Dans cette lettre, adressée au marquis Dati, et qui date du 10 mars 1665, Mgr Falconieri reconnaît déjà que ces statues ne représentent ni Alexandre domptant Bucéphale, ni Castor et Pollux, qu'elles ne sont l'œuvre ni de Phidias ni de Praxitèle, et il émet l'avis assez raisonnable qu'elles représentent des chevaux tenus par des palefreniers et préparés pour les courses solennelles qui avaient déjà lieu à cette époque.

— Les graveurs italiens du XVe et du XVIe siècle sont nombreux, peu connus et sont incontestablement les premiers du monde ; nulle part aujourd'hui on ne pourrait trouver des médailles comparables à celles des artistes italiens de cette époque. Un savant prussien, M. Friedlænder, a publié une étude intéressante sur l'un de ces graveurs illustres sinon célèbres, Andrea Guazzalotti de Prato ; il n'y a que les savants allemands pour triompher de tous les obstacles que présente un travail sur un sujet étranger, à l'aide d'une langue étrangère qu'ils ont l'air d'ignorer, que tout au moins ils parlent

[1] *I colossi di Montecavallo,* lettera di monsignor Ottavio Falconieri a Carlo Roberto Dati, publ. per Cesare Guasti. Typ. delle scienze, 1869, gr. in-8°.

Digitized by Google

d'une façon détestable. M. Friedlænder est parvenu à déterminer l'authenticité de plusieurs médailles qu'on hésitait à attribuer à Guazzalotti; il commet cependant quelques légères erreurs, qui sont relevées et corrigées par son traducteur en Italie, M. Cesare Guasti. M. Guasti appuie toutes ses assertions sur des documents nouveaux qu'il publie en appendice, notamment une lettre de Guazzalotti à son bienfaiteur Lorenzo di Medicis, quatre lettres du même à Alessandro Numai, évêque de Forli et commissaire apostolique en Toscane, et un extrait du cadastre de l'année 1480 [1].

— On trouve en Italie beaucoup de ces artistes modestes restés à peu près inconnus, qui ont semé leur talent, presque sans profit pour eux, sur des fragments de bois, d'os, d'ivoire ou de nacre; tel est l'*astigiano* Giuseppe Maria Bonzanigo, sur lequel un amateur de Sienne, M. Giusti, vient de publier une intéressante notice [2]. Bonzanigo, né à Asti, à peu de distance de Turin, passa presque toute sa vie dans la capitale du Piémont, et il a laissé une grande quantité de médaillons sur bois ou sur nacre, représentant des princes ou princesses de la maison de Savoie et presque tous les personnages importants de son époque. Chose singulière, Bonzanigo vivait au XVIIIe siècle, en un temps où le goût du baroque dominait dans les arts, et cependant ses ouvrages respirent une sorte de pureté de style qui paraît empruntée à l'art grec.

— M. Giovanni Franciosi est un très-estimable professeur; ses études d'histoire littéraire sont faites avec un bon esprit de critique. Nous citerons dans le nouveau volume qu'il vient de publier [3]: Dino Compagni et sa chronique, une comparaison entre le poëme de l'Arioste et celui du Tasse, une étude sur le Purgatoire du Dante, une autre sur Galilée. Ce sont des travaux auxquels il n'y a rien à reprendre au point de vue de la rhétorique; seulement, par leur brièveté même, ils ne peuvent renfermer beaucoup de choses nouvelles, et cette forme élégante, pompeuse et un peu traînante n'est peut-être pas très-adaptée au plan même de ces critiques, qui, pour être instructives, devraient être nourries de faits et saisissantes. On sent que M. Franciosi, pour composer ces essais, a mis une cravate blanche et des manchettes, à l'exemple du grand Buffon.

— Vico a été l'objet de bien des travaux littéraires, politiques et économiques; Vico sert ordinairement de prétexte à l'exposition de théories personnelles qui ne sont pas toujours d'une parfaite exactitude. Telle est la publication de M. Marletti, de Syracuse, à

[1] *Andrea Guazzalotti, scultore pratese... del D. Friedlæder*, con un appendice di documenti per C. Guasti. Prato, 1869, in-8°, tiré à 250 ex. avec planches.

[2] *Di Giuseppe Maria Bonzanigo, astigiano intagliatore di legno e d'avorio nel secolo* XVIII, brevi notizie di Giusti, di Siena. — Torino, 1869, in-8°.

[3] Giovanni Franciosi, *Discorsi nel liceo Muratori*. Modena, Vincenzi, 1870, in-8°.

Digitized by Google

laquelle on ne peut refuser du reste une certaine profondeur philosophique, mêlée d'obscurité [1].

— On ne saurait trop étudier les grands auteurs du grand siècle italien; quoique Galilée ait déjà été l'objet de nombreuses études, il reste toujours quelque chose à apprendre soit sur sa vie, soit sur ses écrits. M. Ciavarini vient de publier un livre intéressant sur la philosophie de Galilée [2] et sur sa méthode scientifique : pour bien faire ressortir le rôle joué par Galilée, il a dû commencer par faire un tableau complet de l'état des sciences à cette époque et montrer ensuite combien Galilée les a transformées à l'aide de la méthode expérimentale. Galilée cependant n'a point fait, comme Bacon, une sorte de code des principes nouveaux dont il était le propagateur.

— Le livre du savant M. Frédéric Ritschl sur les anciennes inscriptions latines, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, est très-connu et très-apprécié; il s'y trouve cependant diverses erreurs, que le père Raffaele Garrucci vient de relever dans un mémoire qu'il a lu à l'Académie archéologique de Rome et dont une partie est publiée par la *Civiltà cattolica*. Les observations du père Garrucci portent surtout en dehors de la lettre *G* et des désinences en *os*, *om* et *o*, sur la date de *L* carrée; et à l'aide de nouvelles citations épigraphiques inconnues à M. Ritschl, le père Garrucci arrive à établir que l'L à angle droit lutte avec l'*L* à angle aigu pendant une partie du VIe siècle et ne prend définitivement sa place qu'aux premières années du VIIe.

— L'*Almanach historique* de M. Mauro Macchi [3] n'aborde point des questions aussi vénérables par leur antiquité, il se borne à l'année qui vient de s'écouler. Nous ne voulons certainement pas entrer dans la discussion de faits aussi récents; nous nous bornons à indiquer cet almanach comme document historique. M. Mauro Macchi, en sa qualité de membre du Parlement et de membre important de la gauche, se trouve mêlé à tous les événements politiques; il les apprécie à son point de vue bien entendu, mais il en parle en homme qui a déjà fait ses preuves comme historien.

— Il vient de paraître une nouvelle édition d'un livre récemment publié, intéressant à la fois au point de vue de l'histoire, de la littérature, de la politique et des beaux-arts. C'est un livre posthume du célèbre chevalier Massimo d'Azeglio, ses mémoires, *I miei Ricordi*, édités par sa fille, la marquise Alessandrina Ricci. D'Azeglio a été à la fois poëte, romancier, homme d'Etat, peintre, et partout il s'est montré au premier rang : comme écrivain, il a fait paraître deux romans historiques dont le succès a été énorme en Italie, *Ettore Fieramosca* et *Nicolò dei Lapi;* comme peintre, il a fait des paysages d'un aspect très-séduisant et qui jouissent de la faveur publique, bien

[1] *Vico e la sapienza antichissima degli italiani*, per MARTELLI Federico. Siracusa, tip. Norcia, 1869, in-8°.

[2] *Della filosofia del Galilei*, di CIAVARINI, Ivo, professore di filosofia. Firenze, tip. Cellini, 1869, in-8°.

[3] *Almanacco istoric d'Italia*, di Mauro MACCHI. Milano, Batezzati, 1870.

Digitized by Google

qu'ils soient moins goûtés des connaisseurs; comme homme d'Etat, enfin, il a fait preuve d'autant de désintéressement que de capacité. Ces mémoires sont écrits d'un style facile, avec une franchise qui attache, et à ce titre ils deviennent des documents historiques précieux. Malheureusement ils n'ont pas été terminés, et ne comprennent guère que la jeunesse de l'auteur. Ils ont beaucoup d'analogie avec les mémoires de Vittorio Alfieri et sont, à notre avis, bien supérieurs à d'autres mémoires publiés il n'y a pas longtemps, par un autre homme politique piémontais, le plus grand orateur du parlement piémontais, Brofferio; ces mémoires, publiés sous le titre de *I miei tempi*, sont un peu prolixes et renferment trop de détails dépourvus d'intérêt.

Dans les *Ricordi* de Massimo d'Azeglio, on trouve une peinture fidèle des mœurs de ce petit peuple piémontais, si actif et si laborieux; il cite ce dicton populaire en dialecte piémontais, qui est devenu comme une devise pour les entreprises guerrières de Gianduja : *la paura l'è faïta d'nen.* Il y a aussi un tableau de la haute société piémontaise, sous Victor Amédée et Charles Félix; un dialogue, en langue turinaise, sur les idées artistiques de l'auteur, est une charmante scène de comédie prise sur le vif. D'Azeglio nous représente son père, vieux serviteur de la maison de Savoie, plus royaliste que le roi, et à Rome, où il était envoyé comme ministre, plus pontifical que le pape lui-même. Lui, Massimo d'Azeglio, à cause de ses goûts artistiques et littéraires, était considéré par sa famille comme un écervelé, et il raconte un voyage fait à Milan, en compagnie de deux énormes portraits de famille dont il voulait tirer parti, qui lui attira une sévère remontrance de la part de ses parents avec qui il resta toujours, du reste, dans des termes très-affectueux. Il fut d'abord sous-lieutenant dans *Savoia cavalleria*, mais il quitta bientôt l'état militaire pour se livrer aux beaux-arts et à la littérature; il se fixa à Rome d'abord, puis à Milan, où il fréquenta particulièrement les lettrés et les savants, et où il épousa la fille de l'illustre Manzoni; c'est à Milan qu'il écrivit ses deux romans historiques. D'Azeglio a occasion de parler de tous les hommes célèbres avec lesquels il s'est trouvé en relations plus ou moins intimes, notamment d'Alfieri, avec qui son père était très-lié, de Cesare Balbo, du général Alberto La Marmora, auteur de la Description scientifique de la Sardaigne, tous deux ses anciens camarades.

— Il y a trente ans environ[1], quittant un couvent de dominicains, de l'Ombrie, le Père Marchese, Génois de naissance, arrivait à Florence, portant dans sa belle âme, avec les sévères préceptes de la règle monastique, les inspirations de cette école artistique qui donna à l'Italie Perugin et le divin Raphaël. A Florence, dans le couvent de son ordre, il trouvait à la fois les peintures de Fra Angelico et de Fra Bartolomeo, les souvenirs de l'archevêque Antonino et de Fra Savonarola; et son esprit s'imprégnait en même

[1] Cette notice est due à notre collaborateur M. Guasti.

Digitized by Google

temps d'austérité et de douceur, de foi et de liberté. Quoi d'étonnant à ce que cet esprit pieux et bien doué produisît une œuvre comme celle qui voit le jour pour la troisième fois, les *Memorie degli artisti domenicani*[1]. Cet ouvrage, comme travail d'érudition, a naturellement changé un peu à chaque nouvelle édition, moins en quantité qu'en importance ; quelques faits, mieux éclaircis par de nouveaux documents, ne sont pas présentés dans la troisième édition comme dans la première ; mais les idées fondamentales du livre sont celles du premier jour. L'homme a vieilli, mais l'esprit est toujours jeune ; les désillusions, les malheurs et les amertumes de la vie ne lui ont pas fait maudire ou pleurer le passé, flatter ou accuser le présent. L'œuvre était faite pour encourager ses frères religieux par la considération de la gloire passée, afin que l'arbre ne cessât pas de donner des fruits ; maintenant il semble dire à ceux qui ont arraché l'arbre : Voilà donc notre reconnaissance. Mais aux paroles de reproche pour les contemporains dégénérés que renfermait la première édition, l'auteur n'a pas ajouté un mot de dépit. « Les nouvelles générations, dit-il, peuvent, dans un moment de colère, oublier les services rendus par les générations qui les ont précédées ; mais la colère passe et les bienfaits restent..... Nous nourrissons la douce espérance que la réconciliation pour laquelle on soupire ne tardera pas à avoir lieu. » Cela est parler non-seulement en chrétien, mais en homme qui connaît l'histoire. Sans nous attacher aux avantages que présente cette nouvelle édition, nous tenions à faire savoir que cette œuvre, intéressante aussi pour la France qui a compté des artistes dominicains, vient de paraître pour la troisième fois.

— A l'annonce d'un nouveau concile œcuménique il était naturel qu'un chanoine assistant tous les jours aux offices dans l'église de Santa-Maria dei Fiori, la belle cathédrale de Florence, se rappelât le concile tenu quatre siècles auparavant dans la même enceinte, sous la majestueuse coupole de Brunellesco. Il devait s'en rappeler d'autant plus que ce concile s'était tenu pour la réunion de l'Eglise grecque avec l'Église latine, et que le concile du Vatican a, entre autres buts, celui de rapprocher l'Orient de l'Occident ; et plus l'Orient paraissait rebelle à ces tentatives de rapprochement, plus il semblait nécessaire à l'auteur de retracer l'histoire de ces essais, de ces promesses, de ces manques de foi. Le concile de Florence, écrit-il, sera toujours le centre des études de ceux qui désirent sincèrement la cessation du funeste schisme oriental. Il est donc nécessaire de dissiper les nuages que la mauvaise foi des uns et la crédulité des autres ont entassés autour de ce célèbre événement, pour en obscurcir l'éclat et en diminuer la force. L'Orient a répété aujourd'hui cette vieille calomnie que le concile de Florence avait été

[1] *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani*, del D. Vincenzo Marchese, dello stesso instituto, terza ed. notabilmente accresciuta. Genova, tipografia della Gioventù, 1869, 2 vol. in-8° de 614-649 p. (tiré à 100 exemplaires).

Digitized by Google

convoqué par la violence et que ses décisions auraient été imposées par la force. Les résultats du concile avaient servi à confirmer cette calomnie l'union jurée à Florence avait été promptement brisée à Constantinople; mais si le schisme, au lieu de disparaître, ne fit que grandir, cela ne vint pas des prétentions du pape Eugène IV; et c'est ce que l'auteur s'est attaché à démontrer, avec une science théologique puisée dans les écoles romaines et des connaissances historiques acquises dans les archives de Rome et de Florence, plus encore que dans les livres.

L'ouvrage se divise en deux parties; la première partie seule a paru[1] : elle est relative à la convocation du concile; la deuxième partie comprendra les actes du concile. Dans le premier volume, l'auteur a dû s'occuper des documents de Constance et de Bâle, et ne jamais perdre de vue le récit du Grec Siropoulo, qu'il appelle avec raison le Sarpi du concile de Florence. S'appuyant sur des recherches consciencieuses, l'auteur procède avec franchise et sérénité dans sa narration; s'il est dévoué au pape, il ne l'est pas moins à la vérité. Les documents cités remplissent une partie du volume; ils montent à 196 : une partie est inédite, les autres sont reproduits avec des corrections. Ces documents commencent avec le pontificat de Martin V, qui mit fin au schisme d'Occident; et le premier chapitre qui nous mène jusqu'à la mort de ce pape, nous montre combien il a fait pour unir l'Orient à l'Occident, et ce qu'il a laissé à faire à son successeur. L'histoire du concile de Bâle offre un sujet long et douloureux; le choix d'un lieu pour le nouveau concile, entraîna aussi beaucoup de longueurs. C'est par la convocation à Ferrare, et par la première entrevue des Pères d'Orient et des Pères d'Occident, que se termine le premier volume de cet important ouvrage.

— On s'occupe en ce moment à Florence d'élever une statue à ce grand tribun, à cet éloquent orateur, dont le nom est reste gravé dans la mémoire du peuple, à Girolamo Savonarola, le grand Ferrarais que les Florentins ont adopté et qui, par son immense talent, au moins, mérite les honneurs que l'on vient tardivement décerner à sa mémoire. Une commission s'est formée pour recueillir les souscriptions de tous les admirateurs de Savonarola; le vénérable marquis Ginoio Capponi en est le président, elle compte entre autres membres, le baron Bettino Ricasoli, Niccolò Tommaseo, Cesare Guasti. C'est au célèbre sculpteur Giovanni Dupré, qui a obtenu à l'Exposition universelle de 1867 le grand prix d'honneur, que revient le soin de reproduire les traits du célèbre dominicain, dont la figure, fortement accentuée, nous a été conservée du reste par un portrait de Fra Bartolomeo, et par diverses médailles.

— Citons en terminant les différentes découvertes archéologiques

[1] *Studi storici sul concilio di Firenze, con documenti inediti o nuovamente dati alla luce sui manoscritti di Firenze e di Roma*, di Eugenio Cecconi, canonico dello Metropolitana florentina, dottore di teologia. Parte prima. *Antecedenti del Concilio.* Firenze, tipografia di sant' Antonino, 1869, in-8° de 224 p.

Digitized by Google

faites en Italie dans ces derniers mois : à Rome, sur le côté occidental de la place Sciarra, à l'extrémité du Corso, on a trouvé des fragments importants d'un monument de marbre, les morceaux d'une frise et d'une architrave qui devaient appartenir à l'arc de Claudius, parce qu'au temps de Pie IV on avait découvert au même endroit une statue de cet empereur. — Sur la piazza Navona, les nouveaux débris de l'ancien cirque, dit *Circo agonale*, que l'on y a retrouvés, permettent de constater que le cirque avait la même forme que la place.

De nombreux vases antiques ont été donnés par Castellani au musée du Capitole, entre autres deux vases égyptiens, dont le caractère a été déterminé par M. de Rougé; ce sont des vases analogues à ceux que l'on donnait à Rome au commencement de l'année, et qui portaient cette inscription : *Annum novum faustum felicem.*

A Pompeï, les travaux de déblayement se continuent; on a achevé de dégager la maison du *Citarista*, et l'on y a trouvé des peintures, des statues et des inscriptions en langue grecque.

C. C. Casati.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : L'histoire est une science. — Les historiens improvisés. — Il faut connaître, il faut critiquer les sources. — Le surnaturel dans l'histoire. — Témoignage d'un grand rabbin. — Les droits de l'histoire. — Projet de création d'une chaire de bibliographie élémentaire dans les classes supérieures de nos lycées. — Les autographes de Vrain Lucas. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge.* — Une page originale de la Bible. — Controverse sur le pape Honorius. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : Henry de Riancey.

Parlons un peu de l'histoire en général. Dans un recueil qui s'appelle *Revue des Questions historiques,* ce sujet ne saurait être déplacé. Il y a peut-être à dire des choses moins communément sues qu'on ne le pense. Par exemple, si je dis que l'histoire est une science, j'ai l'air d'exprimer une vérité des plus banales. Pas si banale cependant ! A lire beaucoup de livres d'histoire qui paraissent de nos jours, même plusieurs de ceux qui obtiennent l'attention du public et ne moisissent point chez le libraire, on s'aperçoit aisément qu'on n'est pas encore très-bien pénétré en France des obligations qu'entraîne pour l'historien ce titre de science, justement acquis à l'histoire. Je voudrais dire un mot de ces obligations, comme un simple chroniqueur bien entendu, c'est-à-dire en causant, en exprimant mes idées comme elles me viennent, en les soumettant à l'appréciation, à la correction de mes lecteurs. Je n'ai aucune envie d'écrire ici un traité *ex professo,* et, quand j'en aurais le désir, je n'ai ni le temps, ni l'autorité nécessaires.

Puisque l'histoire est une science, il semble que la première obligation de l'historien est de savoir, c'est-à-dire d'avoir acquis un certain nombre de connaissances d'où résulte pour lui, s'il ne l'a de naissance (ce qu'on ne peut jamais supposer), une sorte de tact particulier qu'on appelle le sens critique, et qui sert à le diriger à travers l'obscurité semée d'écueils que l'on rencontre bien vite quand on remonte le cours des siècles pour explorer le passé. Le nombre, la qualité, l'étendue de ces connaissances, varient naturellement suivant le but que l'historien se propose d'atteindre en écrivant, suivant l'époque qu'il étudie, suivant le tempérament plus ou moins robuste de son esprit. Mais il ne saurait jamais se dispenser complétement — à moins qu'il ne soit résolu par avance à ne rien faire qui vaille — de ces études préliminaires. C'est pourtant ce qui

Digitized by Google

arrive tous les jours dans notre pays. Un beau matin, en s'éveillant, on s'improvise historien, pour occuper les derniers loisirs d'une vie occupée à toute autre chose, ou encore pour faire son début dans les lettres, ou simplement pour le plaisir de se voir imprimé en noir sur papier blanc, broché avec le nom d'un éditeur à la mode sur une couverture verte, jaune, ou saumon, et de se posséder dans sa propre bibliothèque « relié en veau. » Bien des personnes qui, il y a cinquante ans, auraient cédé à l'innocente manie de traduire Horace, ou de publier des élégies sous le titre alléchant de *Larmes amères* ou de *Souvenirs regrettés*, entreprennent aujourd'hui de nous raconter telle ou telle période de l'histoire, dont elles n'ont pas la première idée, dont elles ne savent pas le premier mot. Elles refont en nouveau langage, meilleur ou pire, mais généralement pire, quelques ouvrages pris au hasard parmi les livres publiés sur le sujet qu'elles ont choisi. Leur manie, par elle-même innocente, devient funeste par le discrédit qu'elle contribue à jeter sur l'érudition française, et par l'ignorance où elle maintient le public, que de tels *rajeunissements* n'instruisent guère, sur les points souvent les plus importants de l'histoire du pays. Cela est d'autant plus fâcheux que les gens du monde, les hommes de loisir, précisément parce qu'ils sont du monde, et qu'ils ont du loisir, pourraient rendre aux études historiques de très-grands services, en s'y consacrant sérieusement, — comme s'y consacrent en effet avec un si noble désintéressement tel et tel que nos lecteurs connaissent bien et que je citerais ailleurs qu'ici, — parce qu'ils seraient dégagés de mille entraves, et aussi, disons-le, de mille petits défauts, auxquels sont sujets les érudits, les historiens de profession. C'est pourquoi on ne saurait trop louer, trop encourager, tout ce qui peut faciliter aux gens du monde l'acquisition de ces principes élémentaires, de ces notions indispensables à qui veut s'occuper d'histoire, ou même seulement en parler, en raisonner *raisonnablement*. La Société bibliographique — qu'on me pardonnera de nommer ici — est destinée, entre autres choses, à initier les gens du monde à cette connaissance des sources où il faut s'accoutumer à aller puiser, si l'on veut armer peu à peu son esprit de ce sens critique sans lequel on marche à l'aveugle dans l'étude du passé.

Non-seulement les gens du monde, mais les historiens de profession, ne songent pas assez en France à se pourvoir de ces connaissances, à faire ces études préliminaires que toute science exige, et il n'est pas inutile de leur rappeler, à eux aussi, que l'histoire est une science. Il ne suffit pas, pour faire un bon livre, de bien posséder le programme de l'agrégation d'histoire, une masse de faits, de dates et de théories, et l'art de semer, sur un personnage, une époque prise au hasard, les fleurs de la rhétorique normalienne. Non, non, il faut aller au fond des choses, et arracher leur secret à cette époque, à ce personnage. Mais où est-il ce secret? Pour vous, qui voulez faire un livre d'érudition, allez aux témoignages contemporains, étudiez-les sans cesse, nourrissez-vous-en, faites-en votre chair et votre substance, et bientôt, du fond obscur sur lequel vos

Digitized by Google

regards se sont obstinément fixés avec toute la puissance d'une volonté attentive, il jaillira, ce secret, en caractères lumineux. Pour vous, qui voulez faire un livre d'exposition seulement, qui vous proposez de servir d'intermédiaire entre les érudits et le grand public, c'est l'étude attentive des travaux les meilleurs, comparés entre eux, et contrôlés par les documents originaux, qui vous révélera ce secret, que n'ont souvent pas soupçonné ces érudits même dont pourtant vous le tenez. Mais, sachez-le bien, professeurs et hommes de lettres, rédacteurs de revues, qui prétendez à écrire un livre d'histoire, la faveur même du public ne vous sauvera pas du ridicule, si, comme cela est arrivé à quelques-uns d'entre vous, on vous voit étaler l'ignorance absolue des sources, si vous ne connaissez, par exemple, les grandes collections bénédictines qu'à travers Augustin Thierry, et que vous preniez le Pirée pour un homme, et Dom Bouquet pour un chroniqueur du moyen âge.

Mais la connaissance des sources historiques, qui commence, Dieu merci, à se répandre dans notre pays, ne suffirait pas à un historien érudit, et même à un vulgarisateur, s'il n'y joignait la méthode, s'il ne tirait de cette connaissance son fruit naturel, ce tact particulier que l'on appelle l'esprit critique, et qui fait qu'entre divers matériaux, on choisit les plus sûrs, les meilleurs pour construire l'œuvre qu'on a méditée. Or, à cet égard, il faut le dire, nous sommes généralement en France d'une incroyable légèreté. Les trois quarts des livres d'histoire faits sur les sources, c'est-à-dire sérieux et estimables, sont presque complétement dépourvus de critique et de méthode. Il faut, je crois, en chercher la cause dans un défaut d'attention : on est trop aisément satisfait de ce qu'on a trouvé, on ne se donne pas la peine de regarder de plus près et de scruter à fond les choses. Un fait, un jugement est rapporté par un document et nié ou passé sous silence par un autre. On l'accepte les yeux fermés, ou bien on l'écarte sans autre forme de procès. Souvent même, on se laisse guider dans son choix par des raisons qui n'ont rien de scientifique. On ne se préoccupe point de comparer, de classer, de peser, de presser les documents d'ordre, de temps divers, de valeurs différentes. On ne veut avoir que le plaisir, on fuit l'angoisse de l'histoire, cette angoisse sacrée d'où jaillit l'illumination intérieure, d'où la vérité rayonne. On a la prétention de ne vouloir point se tromper ou s'être trompé, et pourtant on se décide au hasard. Eh bien ! il faut le répéter, même aux érudits, aux consciencieux, aux infatigables pionniers de l'histoire, l'histoire est une science, et les problèmes historiques veulent être étudiés, discutés, et tranchés scientifiquement ; les documents qui servent de fondement à la critique, doivent être eux-mêmes sévèrement, ardemment, impitoyablement critiqués. Un document doit souvent être préféré à dix autres qu'il contrarie; un document postérieur vous donnera parfois la vérité que vous refusent les sources contemporaines ; un document faux contient parfois la clef que vous chercheriez vainement dans les documents véridiques. A tout prix, il faut que la lumière éclate sur l'homme ou l'époque que vous étudiez, et l'étincelle qui la doit pro-

Digitized by Google

duire est peut-être recélée là où un esprit superficiel songera le moins à la chercher. Voilà ce que savent, pour les sciences qu'ils cultivent, les physiciens, les chimistes, les botanistes, les géologues; voilà ce que les historiens, les érudits même en France ne savent pas assez, et voilà pourquoi il est utile de répéter de temps à autre cette vérité qui paraît banale, à savoir que l'histoire est une science. Je n'en dis pas plus long, pour aujourd'hui, sur ce point, me proposant d'y revenir.

Un mot encore cependant. Que faut-il penser de cette école qui, au nom de la science, prétend bannir de l'histoire l'intervention divine, les miracles, le surnaturel? Il faut penser que sa théorie repose sur une affirmation non démontrée. Qu'elle fasse valoir contre tel ou tel fait miraculeux les arguments dont elle dispose, qu'elle conteste soit le fait en lui-même, soit son caractère miraculeux, qu'elle produise ses preuves, on verra à discuter et à lui répondre. Mais qu'elle affirme *a priori* que tout miracle doit être écarté de l'histoire par cela seul qu'il est miracle, et sans autre preuve, c'est ce qu'il y a de moins scientifique au monde, car cela signifie purement et simplement qu'il faut *a priori* écarter de l'histoire ce qui gêne les systèmes d'un certain nombre d'historiens. L'idéal de la critique, auquel, je le reconnais, il est très-difficile, presque impossible d'atteindre complétement, ce serait à mon sens d'examiner les faits et leurs caractères sans se préoccuper en aucune manière du résultat de cet examen. Il est bien entendu que pour un catholique ce libre examen ne s'applique qu'aux questions libres. Le domaine de la foi est distinct du domaine de la science, et il lui est supérieur. Mais il est étrange que les rationalistes, qui nient absolument ce domaine de la foi, commencent en histoire par proclamer ce dogme : Les lois de la nature sont immuables, et Dieu même ne les peut en aucun cas intervertir, s'il y a un Dieu. La seule preuve qu'ils fournissent à l'appui est celle-ci : ces lois n'ont jamais été interverties. D'abord, cela ne prouverait rien. Ensuite, quand les catholiques leur répondent qu'elles l'ont été dans telles et telles circonstances : ces faits, répliquent-ils, doivent être écartés de l'histoire, comme entachés de surnaturel. Ainsi ils prouvent l'impossibilité du miracle par l'absence de tout miracle, et cette absence par cette impossibilité. Tirez-vous de là si vous pouvez!

« Nous n'avons pas encore trouvé, disent-ils donc, un seul miracle authentique. » — Voici ce que leur répond, non pas un catholique, non pas un chrétien, mais un professeur au séminaire israélite, un grand rabbin, dans une brochure que je signale à ceux de nos lecteurs qui se préoccupent de l'état des esprits et des croyances au sein de la synagogue, — pleine d'ailleurs, je n'ai pas besoin de le dire, d'assertions, de réflexions, de raisonnements tout à fait inadmissibles, et où nos croyances les plus chères sont qualifiées, en un langage un peu trop *rabbinique*, « d'absurdités, d'anomalies morales, d'iniquités monstrueuses. » — Mais citons ce passage, que le plus fer-

Digitized by Google

vent catholique pourrait signer, en le détachant de la brochure : « Pourquoi admettez-vous les faits historiques, attestés souvent par un témoin unique, mort depuis des siècles ? Parce qu'en définitive ils sont possibles, et que vous n'avez aucune raison de récuser ce témoignage. Mais si les faits humains sont possibles à l'homme, les faits surnaturels sont possibles à Dieu... Aucun miracle, dites-vous, n'a été dûment constaté... Qu'est-ce à dire ? Les merveilles du Pentateuque, pour ne parler que de celles-là, ne défient-elles pas toute suspicion ? conçoit-on qu'elles s'expliquent par un prestige quelconque, et toutes les sommités de l'Académie des sciences auraient-elles pu, je ne dis pas les imiter, mais simplement s'en rendre compte ? Nous surtout, enfants de ce peuple-prodige qui subsiste encore après tant de siècles et d'épreuves, *nous qui sommes dans l'humanité un miracle vivant*, avons-nous le droit d'épiloguer sur le témoignage de nos pères, d'insulter à leur mémoire, de soutenir que les trois millions de spectateurs qui assistèrent au Décalogue étaient trois millions de myopes ? Laisserions-nous protester la sublime lettre de change (*citation hébraïque*) tirée par eux sur leur postérité ? Ou croirions-nous par hasard, avec les modernes douteurs, qu'on aurait pu nommer une commission scientifique pour analyser les foudres du Sinaï [1] ?... » — *Nous qui sommes dans l'humanité un miracle vivant :* quelle parole ! et combien M. le grand rabbin, qui l'a proférée, est loin d'en sentir toute la valeur et tout le poids !

Plus nous recommandons aux historiens l'étude et la critique des sources, plus nous devons souhaiter qu'on leur en facilite l'abord, et qu'on s'efforce d'en augmenter le nombre, principalement en ce qui touche à l'histoire nationale. Aussi croyons-nous devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les extraits suivants d'un article publié dans le *Moniteur universel* du 7 mars 1870, sous ce titre : *Les droits de l'histoire*. Nous nous acquitterons du même coup envers le ministère des affaires étrangères de la promesse que nous avons faite et jusqu'ici fidèlement tenue, de protester dans chacune de nos *chroniques* contre l'*interdit* signifié tout récemment encore, avec une si dédaigneuse aisance, dans la personne de M. Gérin, à tous les érudits français : « Aux archives du ministère des affaires étrangères, une réforme complète, radicale, ne serait pas de trop. Exagérant le principe du secret diplomatique, les divers ministres qui se sont succédé à ce département ont mis le *veto* le plus absolu sur toute communication des importants documents historiques sur lesquels ils pouvaient exercer un droit de surveillance, mais non pas de séquestre. Par eux l'histoire, notre histoire diplomatique — la plus importante de toutes — a en quelque sorte été mise sous scellés.

[1] *Les Miracles selon le Judaïsme*, conférence faite au séminaire israélite de Paris, le 5 janvier 1867, par L. Wogue, grand rabbin, professeur au séminaire israélite. Paris, Durlucher, 1869, in-12. (Extrait du journal *la Presse israélite*.)

Digitized by Google

Que l'on refuse de communiquer les actes diplomatiques d'une époque récente, nous le comprenons, et l'intérêt de l'État suffit à justifier cette mesure de politique et de prudence. Mais quand il s'agit de pièces relatives au XVIe, au XVIIe, et même à la plus grande partie du XVIIIe siècle, où est l'intérêt du secret? Ce secret même existe-t-il? Est-ce que les publications qui ont été faites de toutes parts à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, de documents diplomatiques relatifs à ces diverses époques, n'ont pas levé tous les voiles, percé tous les mystères? La France seule, en s'entêtant dans une réserve qui n'a plus de raison d'être, nuit à son histoire, sans servir sa diplomatie. Inférieur sur ce point au libéralisme scientifique des autres nations, le gouvernement français n'est pas même conséquent avec lui-même. Certaines correspondances qu'au ministère des affaires étrangères on regarderait comme un crime d'État de vous laisser entrevoir seulement, sont libéralement communiquées à la Bibliothèque impériale qui, par bonheur, en possède quelquefois les doubles et même les originaux. Bien plus, s'il vous est défendu, rue de l'Université, de savoir ce qu'écrivait sur la chose la plus indifférente à l'État le plus mince agent diplomatique du plus petit principicule d'Allemagne, rue Saint-Dominique, au contraire, le ministre de la guerre mettra à votre disposition, avec la plus entière bonne grâce, plans et récits de campagnes militaires, états de troupes, mémoires pour la défense du territoire, et mille autres documents qu'il pourrait prétendre tenir secrets à tout autant de titres que son collègue des affaires étrangères...

« Le gouvernement de Juillet avait considéré comme un devoir rigoureux de l'État de favoriser le développement des sciences historiques. MM. Villemain, Guizot, Cousin, mirent comme ministres leur gloire à porter à son apogée ce grand mouvement historique dont, comme historiens, ils avaient été eux-mêmes, avec MM. A. Thierry, Thiers et de Barante, les éclatants promoteurs. De là, les nombreuses missions qui, sous leur administration, furent confiées aux hommes les plus capables de les bien remplir; de là surtout la publication de l'importante collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Sous le second empire, cette œuvre, si profondément nationale, fut interrompue ou à peu près, pour faire place à la publication de la *Correspondance de Napoléon Ier*. Loin de nous la pensée de jeter le moindre blâme sur cette vaste entreprise qui s'achève en ce moment; et si nous avions à exprimer quelques regrets à son sujet, ce serait qu'elle n'ait pas été plus ample et plus complète encore. Mais la France de Napoléon ne saurait faire oublier l'ancienne France. Il est donc infiniment fâcheux que ces deux grandes publications, toutes deux également intéressantes pour le pays, n'aient pas été menées de front, et que la *Correspondance* de Richelieu soit, après vingt ans, à peine achevée, celle de Mazarin à peine commencée, et que l'*Histoire du Tiers-État*, qui semblerait devoir être l'œuvre par excellence de notre temps, ait été à peu près abandonnée. Que dire des *Négociations diplomatiques*

Digitized by Google

relatives à la succession d'Espagne, entreprises par M. Mignet, et dont, avec l'agrément de cette personnalité illustre, on aurait pu confier l'achèvement à de plus jeunes, sinon à de plus dignes mains...

« Quant aux missions scientifiques, n'y aurait-il pas un moyen aussi simple que peu coûteux de les rendre plus fructueuses pour l'histoire, en leur donnant la suite et la permanence qui jusqu'ici leur ont manqué ? Chacun de nos ambassadeurs ne pourrait-il pas charger spécialement un de ses jeunes attachés, pour qui cette mission serait un complément d'instruction diplomatique et le gage comme le titre d'un avancement mérité, de rechercher dans les archives des gouvernements près desquels ils sont accrédités, les documents qui intéressent la France et l'histoire de sa politique et de son influence ? Si à cette mesure on ajoutait celle de recruter notre personnel diplomatique parmi les jeunes gens qui, par leurs études, ont fait preuve d'une vocation spéciale pour les sciences historiques, sciences qui ont tant de traits communs avec l'art de la politique, et qui en sont même l'initiation indispensable, nul doute que, dans un avenir prochain, la France n'ait complété à l'étranger cette série de documents où tant de pièces manquent encore aux historiens qui voudraient retracer le récit fidèle de ses luttes et de son influence dans le monde... »

En nous associant aux idées si justes qu'exprime le *Moniteur universel*, nous ne ferons, nos lecteurs nous rendront ce témoignage, qu'être conséquent avec la ligne déjà si brillamment tracée par M. Léon Gautier, et que nous avons constamment suivie dans cette *Chronique*. Ce n'est pas sans plaisir que nous voyons enfin arriver au grand jour de la presse militante et quotidienne ces questions dont ne s'étaient guère préoccupés jusqu'ici qu'un petit groupe d'érudits, dévoués sans réserves, mais aussi sans illusions à l'étude, au culte des traditions nationales. Quand viendra pour ces idées le jour du triomphe, les moissonneurs oublieront sans doute — ils oublient déjà peut-être — ceux qui ont labouré, semé et renouvelé la semence. Peu importe, après tout, pourvu que cette semence ait fructifié !

Puisque le *Moniteur universel* s'intéresse à ces questions, qu'il nous permette d'appeler son attention sur un point où son concours — s'il nous était acquis — pourrait faire peut-être réussir une idée que je crois utile et facile à réaliser. Pourquoi ne pas instituer dans les deux classes supérieures de nos lycées, la rhétorique et la philosophie, et aussi les mathématiques spéciales, un cours élémentaire de bibliographie et de critique des sources ? Tous les hommes instruits, tous les hommes du monde, à la fin de leurs études, sauraient au moins ce que sont les *Historiens de France*, les *Bollandistes*, l'*Histoire littéraire*, etc. ; ils sauraient en gros ce qu'est un manuscrit, une charte, un registre, un diplôme, une lettre missive, etc., comment se sont faites les éditions imprimées, sur quoi elles reposent, et jusqu'où s'étend la confiance qu'il faut leur accorder. Ils sauraient ce qu'ont été les *livres* et les *pièces* aux diverses époques de

Digitized by Google

l'histoire. En un mot, on leur donnerait sommairement toutes les notions de bibliographie et de critique, sans lesquels on est, à chaque instant, exposé à commettre d'énormes bévues, ou à se laisser prendre avec une naïveté incroyable à d'audacieuses fourberies. Si M. Michel Chasles, avant de s'absorber si fructueusement pour la science dans les spéculations mathématiques, avait reçu au collége cet enseignement sommaire, il se serait épargné tous les déboires dont Vrain-Lucas, spéculant sur l'ignorance générale où l'on est en France à cet égard, s'est complu à l'abreuver ; il n'aurait pas reçu, sollicité parfois, et payé argent comptant (plus de 140,000 fr.) *vingt-sept mille trois cent quarante-cinq* pièces, émanées de *six cent soixante* personnages différents, parmi lesquels on remarque des lettres d'Alexandre, de Thalès, de Socrate, de Platon, d'Hippocrate, de Sénèque, de Tacite, de Virgile, de Pompée, de Cornélie, *veuve Pompée*, de Ponce Pilate, d'Hérode, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean, de Judas, de Lazare, de Vercingétorix, de sainte Geneviève, d'Attila, de Mérovée, de Clovis, de Charlemagne, d'Alcuin, de Mahomet, de Hugues Capet, d'Abélard, de saint Louis, de Jeanne d'Arc, d'Agnès Sorel, de Luther, de Catherine Baro, *veuve Luther*, etc., etc. [1]. Il aurait envoyé dès le premier jour le faussaire devant les juges s'expliquer sur la « droiture » de ses intentions et sur son *patriotisme*. Une chaire de plus à créer dans chaque lycée, ce n'est pas la mer à boire. Presque partout, en province, l'archiviste départemental, ancien élève de l'École des chartes, pourrait, à défaut d'un professeur spécial, occuper cette chaire, moyennant un supplément de traitement convenable, et l'on mettrait ainsi à profit pour tout le monde une érudition qui souvent ne s'exerce — très-utilement d'ailleurs — que dans le secret des archives.

Dans ces premiers éléments de bibliographie et de critique, ceux des anciens élèves des lycées impériaux qui se consacreront plus tard à l'étude de l'histoire, trouveront un premier fonds qu'ils devront grossir, enrichir par leurs recherches personnelles, à l'aide de ces excellents manuels, de ces répertoires inappréciables, dont on commence, Dieu merci, à sentir l'utilité, à prendre le goût en France. Tel sera, par exemple, ce *Répertoire des sources historiques du moyen âge* dont le conseil de la Société bibliographique vient de décider la publication et d'arrêter le plan. La forme adoptée, comme la plus commode et la meilleure, est celle d'un dictionnaire. Le *Répertoire* comprendra, par ordre alphabétique, l'indication de tous les auteurs et de tous les écrits anonymes sur l'histoire du moyen âge. A la suite du nom de l'auteur, on trouvera les dates extrêmes de sa vie, puis la liste critique de ses productions histo-

[1] *Polybiblion*, livraison de Mars. Voyez l'intéressant rapport de MM. Bordier et Mabille, archivistes-paléographes, experts commis par le tribunal, dans la *Revue contemporaine* du 28 février, et la brochure de M. Etienne Charavay : *Affaire Vrain-Lucas. Etude critique sur la collection vendue à M. Michel Chasles et observations sur les moyens de connaître les faux autographes.* Paris, Charavay, in-8° de 32 p. (Extrait de l'*Amateur d'autographes.*)

Digitized by Google

riques. Chacune d'elles sera accompagnée du signalement exact de tous les manuscrits qu'on en connaît, de toutes les éditions et traductions qui en ont été faites, des ouvrages spéciaux à consulter. Indépendamment de cette table générale, qui forme le noyau de l'ouvrage, on trouvera, à leur place alphabétique, les tables particulières que nous allons indiquer, et qui achèveront de jeter la lumière sur les plus obscures recherches. Au mot de chaque pays ou de chaque ville importante : *France*, *Angleterre*, *Normandie*, *Paris*, seront indiqués les principaux ouvrages à consulter sur l'histoire de cette ville ou de ce pays. Au mot *spicilegium*, par exemple, et à tous les mots par lesquels commencent les titres de nos grandes collections, on donnera la table des écrits historiques renfermés dans ces recueils. Au mot *conciles*, on fournira la liste de tous les conciles tenus depuis la fondation de l'Église jusqu'à l'an 1500, avec le renvoi aux grandes collections qui en offrent le texte. Au mot *saint*, on trouvera le catalogue des saints dont la fête figure dans les documents du moyen âge, suivi d'un autre catalogue des fêtes et féries qui servent à la chronologie de cette même époque. Aux mots *pape*, *Allemagne* (empereurs d'), *France* (rois de), *patriarches*, *évêques* français, etc., on trouvera des listes complètes, empruntées à l'*Art de vérifier les dates* rectifié, au *Gallia Christiana*, etc. L'ouvrage sera publié par M. l'abbé C. U. J. Chevalier, membre de la Société bibliographique, éditeur des Cartulaires de N.-D. de Léoncel, de Montélimar, etc., sous la direction d'un comité composé de MM. Anatole de Barthélemy, Boutaric et Léon Gautier, membres du conseil de la Société. Il formera un volume grand in-8° compacte, à deux colonnes, qui paraîtra en quatre fascicules [1].

En fait de documents authentiques et originaux, il y en a peu, je crois, qui puissent être comparés soit pour l'ancienneté, soit pour l'intérêt historique et philologique, à celui que vient de découvrir M. Clermont-Ganneau, drogman-chancelier du consulat de France à Jérusalem. Il s'agit d'une inscription hébraïque remontant à peu près à l'an 896 avant Jésus-Christ, et gravée sur une stèle par l'ordre de Mescha, roi de Moab, contemporain des rois Joram et Josaphat. La pierre, par malheur, a été brisée par les Béni-Hamidé. Elle avait un mètre de hauteur sur 60 centimètres de largeur, et une épaisseur égale. La partie supérieure était arrondie. L'inscription avait au moins trente-quatre lignes, dont chacune contenait, en moyenne, trente-trois ou trente-cinq lettres. M. Ganneau en possède, heureusement, deux estampages, dont l'un complet, et, en outre, un certain nombre de fragments ont été apportés de Dhiban, où était situé le bloc, à Jérusalem. Il a donc pu essayer une restitution et un déchiffrement provisoires qui ont été communiqués à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 11 février, par M. le comte de Vogüé. L'inscription

[1] Le prix de ce volume est fixé à 20 fr.; pour les membres de la Société bibliographique, le prix ne sera que de 13 fr. 50.

Digitized by Google

commence par ces mots: « Moi, Mescha, fils de Chamosnadab, roi..... » Dans tout le courant de l'inscription, le roi Mescha tient la parole et raconte les obligations qu'il croit avoir à son dieu Chamos. Il expose d'une manière étendue ses rapports avec les Israélites, les victoires qu'il a remportées sur eux, les villes et les temples qu'il a bâtis. « J'ose dire, déclare M. le comte de Vogüé dans la note dont il a fait suivre la lettre de M. Ganneau, qu'il n'existe pas dans le domaine des antiquités hébraïques un seul document qui puisse être comparé à celui-ci. C'est le seul monument authentique et original qui ait été trouvé jusqu'à présent : on pourrait presque dire de notre texte que c'est une page originale de la Bible. » Les caractères dont l'inscription est composée ne sont pas moins intéressants que son contenu même. Ils sont assez petits, peu profondément gravés, semblables aux plus anciens spécimens que l'on possède du caractère phénicien, et ils offrent une analogie frappante avec les caractères grecs les plus archaïques. Les mots sont séparés par des points et les versets par des barres verticales. La communication faite à l'Académie par M. de Vogüé vient d'être publiée à la librairie polytechnique J. Baudry, sous ce titre : *La stèle de Mésa, roi de Moab* (896 avant Jésus-Christ). Lettre à M. le comte de Vogüé par M. Charles Clermont-Ganneau (brochure in-4°).

Malgré le désir que nous avons de garder, dans cette *Chronique*, la plus stricte neutralité au sujet de ces vives polémiques qui touchent tout ensemble à l'histoire et à un autre ordre d'idées, et où souvent les adversaires nous inspirent un égal sentiment d'admiration et de respect, il ne nous est pas possible de passer complétement sous silence la controverse passionnée qui s'est engagée au sujet du pape Honorius. Mais nous tenons à nous borner absolument au rôle de rapporteur. La question sera d'ailleurs examinée à fond dans la *Revue*. Ce fut le P. Gratry qui ouvrit le feu dans la brochure intitulée : *Mgr l'évêque d'Orléans et Mgr l'archevêque de Malines*[1]. Il y donna les textes des trois conciles qui ont condamné Honorius, et la confirmation de cette sentence par le pape saint Léon II. L'introduction écrite par M. de Rozière en tête du *Liber diurnus* a, ce semble, inspiré au P. Gratry l'idée de cette brochure. M. Chantrel répondit par une brochure intitulée : *Le pape Honorius, première lettre à M. l'abbé Gratry*[2]. Il y donne le texte abrégé des lettres d'Honorius et ce qu'on pourrait appeler les dépositions des témoins à décharge. De son côté, Mgr Dechamps publiait sa réponse sous ce titre : *La question d'Honorius*[3], également sous la forme d'une lettre au P. Gratry ; il y rapporte un texte intéressant de saint Alphonse de Liguori. Le *Correspondant*, dans ses livraisons des 10 et 25 janvier et 10 février, donne un important

[1] Paris, Douniol et Lecoffre, in-18 de 80 p.
[2] Victor Palmé, in-18 de 112 p.
[3] Paris, Victor Palmé, in-18 de 34 p.

Digitized by Google

fragment emprunté au quatrième volume non encore paru de l'*Histoire des conciles* de Mgr Héfélé, où le savant prélat se montre très-sévère pour Honorius. Le P. Colombier soutient au contraire l'orthodoxie des lettres incriminées, dans une série d'articles que publient les *Etudes religieuses, historiques et littéraires*[1]. Dom Guéranger, qui déjà, dans son travail intitulé *la Monarchie pontificale*, avait traité en quelques mots la question d'Honorius, y revient dans sa *Défense de l'Eglise romaine contre les erreurs du R. P. Gratry*, publiée par la *Revue du monde catholique*[2]. Il apporte à la question un élément nouveau en étudiant les bréviaires. L'*Univers* l'aborde à son tour dans une série d'articles signés du secrétaire de la rédaction. M. Amédée de Margerie, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, défend Honorius dans une lettre au R. P. Gratry intitulée : *Le pape Honorius et le bréviaire romain*[3]. M. l'abbé Constantin, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*[4], les savants rédacteurs de la *Civiltà cattolica*[5], le chanoine Lefebve, dans la *Revue catholique de Louvain*[6], M. l'abbé Larroque, M. l'abbé Bélet, M. l'archiprêtre Roques et le R. P. Ramière, dans des écrits spéciaux[7], ont pris également la défense d'Honorius. L'*Avenir catholique*, qui, le premier, avait reproduit la brochure du P. Gratry et les articles du docteur Héfélé, s'efforce de démontrer qu'Honorius a parlé dans les lettres incriminées non comme pape, mais comme docteur privé. M. l'abbé Rambouillet, dans un article du *Monde*, met en regard, sur deux colonnes, d'une part le texte de la proclamation du dogme des deux volontés contre les monothélistes, et d'autre part une lettre d'Honorius. Les termes des deux documents sont, suivant lui, identiques. Dans le même journal, M. Léon Gautier publie une série d'articles sur l'infaillibilité, dont le dernier est consacré tout entier à la question d'Honorius. Ces articles, au moment où j'écris, sont sur le point de paraître réunis en une brochure (que nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs), sous ce titre : *L'infaillibilité devant la raison, la foi et l'histoire*[8]. L'œuvre de Saint-Michel publie la traduction d'une brochure du P. Schneemann, dont la composition est antérieure à la présente controverse[9]. Dans sa

[1] Quatre articles ont paru, du 15 décembre au 15 mars ; il y en aura six.

[2] Livraison du 10 février, et à part chez Palmé, in-8° de 42 p. — Voir la *Deuxième défense*, dans la *Revue du monde catholique* du 25 mars.

[3] Paris, Douniol, in-18 de XIII-66 p.

[4] *Le Pape Honorius* Ier, livr. de février 1870.

[5] *Onorio I e il P. Gratry*, livr. des 19 février et 4 mars.

[6] Livr. des 15 décembre 1869 et 15 février 1870.

[7] *La question d'Honorius*, par M. l'abbé Larroque. Toulouse, in-8° de 20 p. — *La chute du pape Honorius et la mission de M. l'abbé Gratry*, par M. l'abbé Bélet. Tourcoing, in-8° de 32 p. — *Réponse au R. P. Gratry*, par M. l'abbé Roques, archiprêtre de Lavaur, br. in-8. — *Honorius et les prérogatives de l'Eglise romaine*, par le R. P. Ramière. Toulouse, gr. in-18.

[8] Palmé.

[9] Elle a été écrite en allemand et publiée en 1864.

Digitized by Google

troisième lettre à Mgr Dechamps, le P. Gratry défend toutes ses opinions sur Honorius. De son côté, Mgr Dechamps traite la question à fond dans une deuxième lettre au P. Gratry[1]. Enfin, Mgr l'évêque de Strasbourg prononce contre les lettres du P. Gratry une condamnation à laquelle adhèrent plusieurs de ses vénérables collègues. Tels sont les principaux incidents d'une polémique sur laquelle, je le répète, je tiens essentiellement, en tant que chroniqueur, à demeurer neutre.

La librairie Victor Palmé poursuit activement l'impression de la belle publication qu'elle a annoncée sous ce titre : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio quam post Th. Labbeum, G. Cossartium, J. Harduinum e Societate Jesu theologos et Joan. Domin. Mansium, adhibitis superiorum editorum commentariis edidit Dr. Henricus Nolte, Osnabrugensis presbyter*, ainsi que la nouvelle édition du *Recueil des historiens de la France,* dont trois nouveaux volumes ont paru. Le tome II contient la chronique de Marius et d'autres chroniques du VIe siècle, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, la chronique de Frédegaire et les autres annalistes des VIIe et VIIIe siècles, jusqu'à la fin de la première race; le tome III nous offre les auteurs de second ordre, tels que Roricon, Aimoin et plusieurs extraits de chroniques monastiques, les vies de saints appartenant à la période mérovingienne, et diverses dissertations; enfin le tome IV, qui termine les actes et les monuments de la première race, comprend les lettres historiques, quelques extraits des conciles, les constitutions des rois, la loi salique, les Formules de Marculfe, les diplômes royaux, etc. — M. Palmé va nous donner aussi bientôt le premier volume de la réimpression du *Gallia Christiana*, que dirige le savant bénédictin de Solesmes, Dom Paul Piolin. Ce sont là de nouveaux et très-grands services rendus à la science. — Les RR. PP. bénédictins du monastère de la Cava ont entrepris la publication de leurs archives qui forment une des plus riches collections diplomatiques de l'Europe. L'ouvrage sera intitulé : *Codex diplomaticus Cavensis, nunc primum in lucem editus, opera ac studio DD. Julii de Rogerio, abbatis, Michaelis Marcaldi, Manri Schiani, Sylvani de Stefano, Benedicti Bonazzi, Guilielmi Sanfelice,* et formera sept ou huit volumes in-4°. — La librairie ancienne de Léon Willem met en souscription les *Œuvres complètes de Messire Ollivier de la Marche*, qui formeront sept volumes gr. in-8°, à 10 francs le volume. L'éditeur de cette publication, qui comprendra plusieurs œuvres inédites, est M. Bernard Prost, ancien élève de l'École des chartes. — Le troisième fascicule des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, qui vient de paraître à la librairie Franck, contient les travaux suivants : I. *Michel Bréal.* Le thème pronominal *da.* II. *Charles Ploix.* Étude de mythologie latine. Les dieux qui proviennent de la racine *div.* III. *Charles Thurot.* Observations sur la place de la négation *non* en

[1] Magnien. — Voir la bibliographie de la question d'Honorius dans le *Polybiblion* de février; cf. livr. de mars.

Digitized by Google

latin. IV. *P. Meyer*. Phonétique française. *An* et *en* toniques. V. *Variétés :* 1. *Félix Robiou*. Recherches sur l'étymologie du mot *thalassio*. 2. *Michel Bréal*. *Necessum* - ανάγκη. 3. *Gaston Paris*. Étymologies françaises : *Bouvreuil; Cahier; Caserne; A l'envi; Lormier; Moise*. — Nous signalerons parmi les publications récentes : *Les comtes de Paris*, histoire de l'avénement de la troisième race, par M. Ernest Mourin (in-8°, Didier). — *Une page de l'histoire du vieux Paris. Le collége Dormans-Beauvais et la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste*, par le R. P. Chapotin (in-8°, Albanel). — Le tome IV des *Archives de la Bastille*, par M. Ravaisson (in-8°, Durand). — *Histoire d'Annibal*, par M. Hennebert, t. Ier (in-8°, Dumaine). — *Cartulaire de Louviers*, documents historiques originaux du xe au xviiie siècle, la plupart inédits, extraits des chroniques et des manuscrits des bibliothèques et des archives publiques de la France et de l'Angleterre; recueillis et publiés sous les auspices de la ville de Louviers et à ses frais, par M. Th. Bonnin, t. Ier (in-4°, Durand et Pedone-Lauriel). — *Histoire des Provinces Unies des Pays-Bas* depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'à la trêve de douze ans (1584-1609), par M. John Lothrop Motley, traduit de l'anglais par M. E. Rordy, t. II (in-8°, librairie internationale). — *Alexandre VI et les Borgia*, t. Ier : *Le cardinal de Llancol y Borgia*, par le R. P. Ollivier, des Frères Prêcheurs (Albanel). — *Mémoire confidentiel adressé à Mazarin par Gabriel Naudé après la mort de Richelieu*, publié sur le manuscrit autographe et inédit, par M. Alfred Franklin (in-12, Willem). — *Correspondance des Réformateurs*, publiée par M. Herminjard, t. III (gr. in-8°, Michel Lévy). — *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Étude sur la politique française au* xvie *siècle*, par M. G. Baguenault de Puchesse (in-8°, Didier). — *Le concile de Nîmes et saint Félix, évêque de cette ville à la fin du* ive *siècle*, par M. l'abbé L. Lévêque (Nîmes, br. in-8°). — Enfin le beau travail de notre savant collaborateur M. Em. Mabille : *Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carolingiens* (Toulouse, Privat, br. in-4°). — Nous avons annoncé, dans notre dernière *Chronique*, la publication par M. le comte Riant de la chronique de *Robert de Clari*, contemporain de Villehardouin. M. Riant a écrit de Naples au *Polybiblion*, pour le prier de restituer à M. le docteur Carl Hopf, de Kœnigsberg, la découverte qui lui appartient.

Le triste devoir que nous avons trop souvent eu à remplir à la fin de nos chroniques s'offre à nous aujourd'hui plus douloureusement que jamais.

Nous ne ferons que saluer en passant le nom illustre de Montalembert, auquel un solennel hommage est rendu ici même par une plume plus autorisée que la nôtre. Parlons seulement du noble compagnon de ses grandes luttes pour la défense de la liberté religieuse. Au milieu du deuil de sa famille et de ses amis, ç'a été néanmoins un beau et consolant spectacle que ce concours d'hommes de talent de tous les partis, ce concert d'éloges s'élevant des régions les plus diverses de la presse, qui ont environné la dépouille

Digitized by Google

mortelle, escorté et honoré le convoi funèbre de Henry-Léon Camusat de Riancey, ancien représentant du peuple, rédacteur en chef de l'*Union*. On a pu voir, ce jour-là, combien la différence est grande entre la renommée bruyante qui entoure certains hommes et certains écrits, et cette gloire noble et pure que donne la fidélité à Dieu, aux hommes, à soi-même, qui est faite d'estime et de respect, et que la mort met dans tout son jour. Henri de Riancey n'appartenait pas seulement à nos études par son *Histoire du monde depuis la création jusqu'à nos jours* (1838-1841, 4 vol. in-8°; nouvelle édition en 1863-1869, 9 vol. in-8°), publiée en collaboration avec son frère Charles, et par son *Histoire résumée du moyen âge* (1861, in-12), il s'y rattachait surtout par le culte qu'il avait voué aux traditions françaises, par sa vie tout entière consacrée à défendre le glorieux passé de la patrie. Ce gentilhomme chrétien avait le talent de ceux qui écrivent l'histoire et les mâles vertus de ceux qui la font.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur le remarquable travail publié par le R. P. de Smet sous ce titre : *Des règles de la critique historique.* Deux nouveaux articles [1] sont consacrés à l'appréciation de l'autorité des témoins et de la valeur de la tradition. Pour les témoins, l'obscurité ou l'incorrection du langage constituent une première difficulté ; la détermination du sens de certains mots offre souvent un problème délicat ; puis vient la question de savoir si le témoin a vécu dans le temps et au lieu où le fait s'est passé et s'est trouvé dans des conditions favorables pour le bien constater ; s'il a été sincère, exempt de passion et d'exagération : « pour être complet, il faudrait analyser les mille nuances de passion, l'infinie variété des intérêts, les influences si puissantes du milieu et d'éducation qui peuvent troubler la calme lumière de l'intelligence ou faire fléchir la droiture de la volonté. » Il semble donc difficile d'arriver généralement à une certitude absolue : comment s'assurer, lorsqu'il s'agit des temps anciens surtout, que le témoin invoqué offre toutes les garanties désirables? Partant, combien de faits à éliminer de l'histoire, « qui ont toujours été regardés comme certains ! » Mais heureusement il est rare qu'un fait ne nous soit connu que par un témoignage unique. Quand on aura pour base des sources diverses, concordantes sur certains points, divergentes sur d'autres, il sera possible, au moyen d'une comparaison minutieuse, d'une critique éclairée, d'arriver à une solution, — pour peu qu'on n'agisse pas sous l'empire d'une idée préconçue et qu'on ne ferme point obstinément les yeux à la lumière.

Arrivant à la tradition, le judicieux auteur pense qu'elle « occupe une place fort modeste dans l'arsenal de la critique, mais qu'il y aurait de l'injustice pour celle-ci à méconnaître les services qu'elle en a reçus et qu'elle peut en attendre encore. » Le P. de Smet dégage tout d'abord la tradition dogmatique, qui est indiscutable et qui n'a rien de commun avec la tradition purement historique ou humaine.

[1] *Etudes religieuses, historiques et littéraires,* livraisons du 15 août 1869 et du 15 janvier 1870.

Digitized by Google

Quant aux traditions conservées dans les monuments ou dans les usages des églises particulières, pour pouvoir les admettre sans contrôle, comme le veulent certains écrivains, il faudrait supposer « que, dans chaque Église, le corps du clergé a toujours été à la hauteur de sa mission ; que, dans les temps de barbarie et d'ignorance à peu près générales, il a su se garder des entraînements de la crédulité et de la grossièreté populaire ; que lorsqu'il s'est agi d'admettre une croyance très-favorable à l'honneur ou aux intérêts de sa propre Église, de son diocèse ou de sa province, ce corps n'a jamais pu s'aveugler, ni montrer la moindre faiblesse... » Deux règles semblent ici indispensables : « 1° que depuis la génération témoin des faits jusqu'à l'apparition de ces mêmes faits dans les traditions d'une Église, celle-ci ait été organisée et administrée selon toutes les règles ; 2° que, pendant le même laps de temps, son clergé ait été tellement composé qu'on ne puisse aucunement le suspecter d'avoir rien admis à la légère, rien dénaturé. » — Les traditions populaires proprement dites, que certains enthousiastes nous donnent comme « la source la plus pure de l'histoire, » doivent être recueillies avec soin, comparées entre elles, étudiées à la lumière des autres renseignements acquis par la science ; mais il faut bien se garder de les accepter « comme un fondement suffisant pour établir avec certitude la vérité d'un fait historique. » Tantôt, en effet, elles ont dû leur naissance à des monuments ou à des inscriptions mal interprétées, tantôt à des ressemblances fortuites de noms, à des légendes rattachant à d'illustres personnages le souvenir de certains événements étrangers à leur temps. Il faut surtout renoncer absolument à l'argument de la *prescription* ou de la *possession*, si malencontreusement invoqué. Quelque ancienne, quelque accréditée que soit une tradition populaire, elle doit être sévèrement discutée, soumise à l'examen le plus sérieux « pour constater avec précision les circonstances où elle s'est produite, pour déterminer les caractères positifs et négatifs qui peuvent nous aider à porter un jugement prudent sur la fidélité de la transmission. » — « Voilà, conclut le savant auteur, la seule méthode digne d'un esprit judicieux. Elle ne donne pas sans doute des résultats aussi prompts que les vagues principes dont nous avons tâché de montrer l'insuffisance. Les conclusions y sont moins tranchées, mais elles sont plus sûres. Cela vaut mieux de tout point pour la science. »

— M. le vicomte de Rougé a publié dans les *Annales de Philosophie chrétienne* une conférence, donnée par lui au *Cercle catholique* [1], sur la religion des anciens Egyptiens, où il présente le résumé de ses travaux précédents. Depuis longtemps déjà, M. de Rougé avait prouvé que la religion primitive égyptienne était un monothéisme tout à fait conforme à celui de la Bible. La religion égyptienne a compris ensuite une quantité de cultes locaux ; mais l'idée d'un Dieu un et primordial y domine toujours. M. de Rougé examine les causes du polythéisme

[1] Livraison de novembre 1869.

Digitized by Google

égyptien, et expose les principales idées religieuses et morales de ce peuple, sanctionnées par la doctrine de l'immortalité de l'âme. Il montre que le monothéisme ne fut pas dans ce pays le produit des siècles, qu'il exista plus de 2,000 ans avant l'ère chrétienne, et qu'au contraire le polythéisme se développa et progressa jusqu'au temps des Ptolémées ; il conclut, en disant que les notions historiques sont en parfaite harmonie avec les traditions bibliques sur les origines humaines, que les points de contact des études égyptiennes avec le récit de la Bible, sont très-nombreux, et que partout le texte sacré est sorti victorieux de l'épreuve.

— Le savant P. Tarquini, qui doit nous donner un jour une *Grammaire étrusque* complète et presque aussi volumineuse que la *Grammaire hébraïque* de Gésénius [1], dans une dissertation a recherché qu'elle est l'origine des Phéniciens et il établit leur identité avec les Pasteurs qui envahirent l'Egypte sous les Pharaons, quinze ans après Abraham; les Phéniciens de race chananéene sont, dit-il, les Cadmonéens de l'Ecriture; leur nom de Phéniciens est égyptien et non grec, comme on le dit ordinairement. Ceci étant établi par la science, on comprend aisément comment l'élément égyptien a pu dominer dans les opinions religieuses et dans les mœurs de cette nation.

— Le savant M. Bonnetty continue [2] à mettre en lumière les documents historiques sur la religion des Romains. Il s'occupe en particulier du culte rendu au feu, culte antique, très-répandu chez les anciens, qui est le culte même de Dieu sous le symbole du feu, comme on peut le voir d'après les paroles de la Bible. Moïse recommandait de faire brûler le feu sur l'autel et de ne le laisser jamais s'éteindre; les Egyptiens, les Tyriens, les Indiens, les Grecs mêmes entretinrent le feu perpétuel; chez les Romains on connaît les fonctions des Vestales. M. Bonnetty, s'arrêtant à ce qui concerne les Vestales, parle de leurs priviléges, de leurs punitions, de l'ignorance où elles étaient de la Divinité qu'elles servaient; il compare les anciennes Vestales, torturées par la religion païenne, avec les religieuses chrétiennes, et montre cette institution se prolongeant jusqu'à l'an 426 après Jésus-Christ, époque où elle fut abolie par Théodose. On trouve dans les pages nouvelles de M. Bonnetty la même sûreté d'érudition, la même abondance de renseignements curieux que dans les précédentes.

— M. Amédée Thierry a terminé, dans la *Revue des deux Mondes* [3] son grand travail sur saint Jean Chrysostome, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs à plus d'une reprise. L'exil du saint à Cucuse, ses relations épistolaires avec la diaconesse Olympias, « lettres toutes personnelles, précieux monuments d'une incomparable amitié conservés jusqu'à nous par la piété des souvenirs, » et qui sont dignes d'une « admiration sérieuse » à l'égal des œuvres philosophiques de

[1] *Annales de Philosophie chrétienne*, livraison de novembre 1869.
[2] *Ibid.*, livraison d'octobre 1869.
[3] Livraisons du 1er janvier et du 1er février 1870.

Digitized by Google

l'antiquité ; la propagande religieuse à laquelle le saint, qui « est plus que jamais l'oracle de l'Église, » se livre avec une ardeur infatigable, tel est le sujet de l'un des deux articles que nous avons sous les yeux. « C'est une chose étrange autant qu'admirable, dit l'auteur, de voir Chrysostome du fond de cette prison de Cucuse où il se mourait, traqué par des brigands, se jeter dans trois grandes entreprises dont une seule eût suffi à toute l'activité d'un homme ordinaire : le triomphe complet de la foi chrétienne en Phénicie, le raffermissement de l'orthodoxie dans l'église catholique des Goths, et, ce qu'on aurait peine à croire, la conversion du royaume de Perse. »

Dans le second et dernier article, l'auteur nous montre saint Jean Chrysostome, chassé de Cucuse par l'invasion des Isaures, se réfugiant à Arabissus, bourgade située dans la montagne, où il tombe gravement malade; revenant ensuite à Cucuse, où il apprend la prochaine réunion d'un concile et envoie aussitôt des messagers à Constantinople et à Rome, vers le pape Innocent; puis, toujours poursuivi par ses adversaires, — qui « se repentaient de l'avoir ménagé en lui faisant donner un exil supportable » et « auraient voulu le voir expirant, accablé, demandant merci, » — emmené de Cucuse à Pithyonte, au pied du Caucase, parmi les plus sauvages et les plus farouches d'entre les barbares, où il devait être enfin « réduit au mutisme du sépulcre. » C'est dans le cours de ce voyage, où il ne cessa d'être en butte aux outrages et aux mauvais traitements de ses féroces conducteurs, que le saint, dont le visage était comme calciné, et, selon une comparaison effrayante de son biographe, « dont la tête rougie et pendante sur sa poitrine semblait un fruit mûr qui va se détacher du rameau, » expira, à cinq ou six milles de Comane, sur la dalle d'un petit temple isolé, dédié à saint Basilique, et où le convoi avait dû s'arrêter.

M. Amédée Thierry fait ressortir en terminant les derniers incidents de la lutte, la pacification accomplie par le pape Innocent, « cet homme simple et grand, ce prêtre des montagnes d'Albe qui montrait au monde, sous le vêtement du pontife chrétien, l'âme calme et froide des vieux Romains, » la réaction en faveur de saint Jean Chrysostome, enfin le retour triomphal de ses restes.

— M. l'abbé Corblet vient apporter le concours de son érudition et de sa critique sagace aux nombreux partisans de l'apostolicité des Églises de France. Dans un premier article sur les *Origines de la foi chrétienne dans les Gaules et spécialement dans le diocèse d'Amiens*[1], il montre, par les textes les plus authentiques, quelle fut la diffusion considérable de l'Évangile pendant les premiers siècles; puis il établit l'évangélisation, avant le IIIe siècle, de l'Espagne et de l'Angleterre, qui ne pouvaient communiquer avec Rome que par la Gaule. Or, les apôtres de ces deux contrées ne purent traverser notre pays sans y semer la parole de Dieu. Ces deux sortes de preuves indi-

[1] Livraison du 1er novembre 1869.

Digitized by Google

rectes sont corroborées par des preuves directes de la prédication de l'Évangile dès le premier siècle, tirées, soit de textes empruntés aux six premiers siècles, soit de la tradition, qui n'a été interrompue que par le mouvement produit par Jean de Launoy et son école, soit des liturgies de nos différentes églises. Si M. l'abbé Corblet ne produit pas de faits nouveaux, il dispose tous ceux qu'on avait déjà recueillis dans l'ordre le plus propre à entraîner la conviction. La suite de son travail sera consacrée à la réfutation des objections faites à ce système, spécialement par les partisans de Grégoire de Tours. L'autorité de cet historien est, dans la même livraison de la *Revue de l'art chrétien*, l'objet d'une polémique entre M. l'abbé Verger et M. Ch. Salmon, auteur des *Origines de l'Église de Tours*.

— Notre éminent collaborateur M. Léon Gautier, que tant de devoirs impérieux réclament et absorbent — aux dépens de nos lecteurs, qui aimeraient à trouver, comme autrefois, son nom dans chacune de nos livraisons — a fait l'an dernier, pour la Société d'Education et d'Enseignement, un cours très-brillant, où il a présenté un tableau complet de la France au commencement du XIIIe siècle. La *Revue du Monde catholique* a eu la rare fortune de profiter de cet exposé à la fois érudit et éloquent, où le passé tout entier se dresse devant nos yeux, où nous pouvons contempler, dans un tableau saisissant, ce que fut, pendant la plus belle période du moyen âge, sur cette terre antique dont les fils renient trop souvent le glorieux passé, la royauté, l'Église, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, les mœurs, les coutumes, les institutions, les arts, les lettres, etc. On est étonné d'une érudition si sûre, si variée, si infatigable; on est charmé par une exposition aussi lucide, aussi animée, aussi *littéraire*. Pourquoi la science n'aurait-elle pas toujours cette coquetterie de bon aloi? Le succès obtenu par notre savant ami montre qu'on peut intéresser et même captiver les auditeurs les plus étrangers au sujet, quand on sait leur présenter avec ce soin et avec cet art les questions même les plus techniques et les plus ardues. *La Royauté, l'Eglise, la Féodalité, la Bourgeoisie,* tels sont les sujets traités dans les quatre articles que nous avons sous les yeux[1]. Nous voudrions nous y arrêter à la suite de M. Gautier; mais l'espace nous l'interdit, attendons le moment où la *France sous Philippe-Auguste* nous arrivera sous sa forme définitive, — celle du livre, — et où nous pourrons alors l'étudier à loisir.

— M. Paul Viollet a publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2], une intéressante étude sur le *véritable texte des instructions de saint Louis à sa fille Isabelle et à son fils Philippe le Hardi*. Il indique les différents textes connus, et, en les comparant, il arrive à déterminer quels sont ceux qui devront servir à une édition critique. Il résulte de son étude que, des deux textes connus des instructions

[1] *Revue du Monde catholique*, livraisons du 25 décembre 1869, 25 janvier, 25 février et 10 mars 1870.

[2] 1869, deuxième livraison.

Digitized by Google

données à Isabelle, le moins pur est celui du confesseur de la reine Marguerite, lequel paraît être une traduction du latin en français, faite sur une première traduction du français en latin, qui a dû faire partie des pièces du procès de canonisation. Quant aux instructions données à Philippe le Hardi, le texte le plus connu, celui de Joinville, n'est qu'un abrégé du véritable texte, avec plusieurs interpolations. Il en est de même du texte de G. de Beaulieu, de G. de Nangis, des *Grandes chroniques de Saint-Denis*. Des huit versions qui nous sont parvenues, les seules auxquelles on doive recourir sont d'abord celle de la Chambre des Comptes, que nous a conservée Theveneau, et ensuite celle du confesseur de la reine Marguerite.

— Notre dernière livraison contenait un résumé de la question du *Masque de fer*, ravivée par M. Marius Topin, dans un livre qui a eu un retentissement d'un jour. M. Loiseleur venait de contester (*Revue contemporaine* du 15 décembre) les conclusions de M. Topin : la solution qu'on nous avait présentée comme définitive devenait aussi problématique que toutes celles que l'auteur avait victorieusement écartées. Il était présumable que M. Topin ne resterait pas sous le coup des très-sérieuses et parfois assez mordantes critiques de M. Loiseleur. Il a, en effet, pris la parole dans le *Correspondant* du 25 janvier, et déclare carrément qu'il persiste dans ses conclusions : « Ma conviction, dit-il, est demeurée entière, et la lecture attentive de l'article de M. Loiseleur m'a seulement persuadé de la nécessité de mettre plus complétement en lumière certaines dépêches, d'insister avec plus de force sur quelques parties de mon argumentation, et, en la resserrant davantage encore, d'essayer de la rendre décisive pour tous, *même pour mon honorable contradicteur*. »

M. Topin a-t-il réussi ? Nous ne ferons pas difficulté d'avouer que sa réponse nous a paru faible, n'apportant rien de nouveau au débat, reproduisant les mêmes arguments sans les fortifier d'aucune preuve sérieuse. M. Topin ne nie pas d'ailleurs qu'il n'ait « forcé un peu la note, au risque de dérouter ; » mais mieux valait user d'un procédé « légitime et utile, » étaler « un peu trop complaisamment le travail de son dernier devancier, » que de faire une « dissertation érudite, sèche, aride et froide. » A coup sûr personne ne contestera à l'auteur le talent de la mise en scène ; mais l'art de grouper les faits et de piquer la curiosité du lecteur n'est en histoire qu'un brillant accessoire : le principal est d'établir solidement les points en discussion et de présenter des conclusions appuyées sur les documents les plus irréfragables et les plus fidèlement interprétés. Est-ce là ce qu'a fait M. Topin ? Demandez à M. Loiseleur qui, dans la *Revue contemporaine* du 15 février, a de nouveau répondu à l'historien du *Masque de fer*. M. Loiseleur avait montré « qu'on se battait dans le vide, que tous les prétendants au fameux masque devaient être évincés ; qu'il n'y avait au fond de la question qu'une tradition fondée sur un fait très-ordinaire, fait que l'imagination populaire s'est plu à grossir et à transformer en légende. » — « J'étais vrai-

Digitized by Google

ment naïf, écrit-il, en supposant que mon jeune et ardent contradicteur se laisserait gagner à mes arguments, et reconnaîtrait l'inanité de mes efforts pour découvrir, sous le fameux masque, la figure du comte mantouan Matthioli. » Et après un mot sur les procédés de M. Topin, M. Loiseleur ajoute: « Que nous sommes loin, à cette heure, des sages hésitations du commencement! de l'époque où M. Topin écrivait modestement dans la conclusion de son livre, en parlant du point le plus obscur de cette obscure question et d'une dépêche qu'il s'efforçait d'expliquer : « Après de lon-« gues réflexions, *après avoir longtemps partagé l'opinion de M. Loi-« seleur*, je crois avoir trouvé le sens véritable de cette dépêche. » Il n'a plus de doutes à présent; il affirme avec autorité, sans réfléchir que ses doutes avaient plus de valeur scientifique que ses affirmations d'aujourd'hui. »

Et M. Loiseleur, reprenant l'argumentation de M. Topin, n'a pas de peine à établir qu'elle ne résiste pas devant les documents; que rien ne prouve que Mattioli ait quitté Pignerol pour les îles Sainte-Marguerite, qu'il est même probable qu'il mourut à Pignerol, puisque son nom disparaît à partir de 1693; que les pièces dont M. Topin se sert pour établir son système préconçu, disent tout autre chose que ce qu'il veut leur faire dire, et qu'il les a mal lues, car elles détruisent parfois « les arguments qu'il caresse le plus. » Voici la conclusion de M. Loiseleur : « On le voit, les arguments que M. Topin croit les plus solides se brisent sous sa main et le blessent. De quelque côté qu'il se rejette, il ne rencontre que précipices. C'est là le propre des mauvaises voies; plus on s'y enfonce, plus on s'égare... Dans l'état où la question se trouve aujourd'hui, voici la condition préliminaire et *sine quâ non* que tout écrivain doit désormais remplir, pour avoir le droit d'en entretenir encore le public : fournir une ou plusieurs pièces officielles prouvant qu'un seul et même prisonnier, dont ces pièces feront connaître le nom, était à Pignerol en 1681, aux îles Sainte-Marguerite en 1698, et à la Bastille après cette date. »

Est-ce à M. Topin que M. Loiseleur s'adresse ici, en formulant cette « condition indispensable ? » Non, c'est à un écrivain étranger jusqu'ici au débat, M. le capitaine d'état-major Th. Yung, qui prépare depuis longtemps une *Histoire du secrétariat de la guerre sous Michel Le Tellier*, et qui a commencé dans la *Revue militaire française* une série d'*Errata historiques militaires* publiés séparément, et dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs. M. Yung annonçait, à la date du 14 décembre [1], que, s'occupant depuis longtemps de rechercher dans les archives de la guerre les dépêches du temps, il était à même de rectifier bien des erreurs commises par M. Topin, et d'apporter de nouveaux éléments dans le débat. M. Yung a commencé, dans la *Revue contemporaine* du 15 mars, la publication de son travail, et, cette fois, l'annonce ne sera pas trompeuse : l'auteur, sans vider son sac du premier coup, nous met

[1] *Intermédiaire des chercheurs* du 10 janvier 1870.

Digitized by Google

en possession de ce qu'il contient de plus curieux, et, après une charge à fond dont M. Topin ne se relèvera pas, il nous conduit droit au but.

« Au risque de fatiguer les lecteurs de la *Revue*, dit-il, nous voudrions en finir une fois pour toutes avec ce personnage de Matthioli, *ce prisonnier qui est mort le* 27 *ou le* 28 *avril* 1694. Le résultat de nos études et les documents nouveaux que nous nous proposons d'introduire dans le débat, sont d'ailleurs d'un intérêt plus général pour l'histoire que ne semble le promettre le point restreint qui leur sert de pivot. Nous partagerons notre étude en quatre parties : Réfutation du système qui fait de Matthioli le masque de fer ; — Personnel de la Bastille, de Pignerol et de Sainte-Marguerite ; — Histoire succincte des différents prisonniers ; — Pièces inédites relatives au Masque de fer. » C'est par les pièces elles-mêmes, mises en regard des assertions de M. Topin, que l'auteur renverse son échafaudage de preuves prétendues décisives. Nous ne le suivrons pas dans les onze *errata* par lesquels il établit que, non-seulement l'auteur a mal interprété les documents allégués par lui, mais « qu'il existait un nombre considérable de pièces ignorées qui pourtant avaient droit de cité dans le débat. » Nous écarterons également la note de M. d'Esterno, adressée à la *Revue contemporaine*, pour établir que Louis XVI et le prince de Condé ont été, au sein de la famille royale, les deux derniers possesseurs du secret qui se serait transmis jusqu'à eux. Allons droit à la conclusion de M. Yung, qui ne craint pas, dès à présent, de la formuler en ces termes : « Tout porte à croire que l'incarcération du prisonnier est un acte particulièrement personnel au marquis de Louvois et à Michel Le Tellier. Si le roi Louis XIV en a eu connaissance, cela n'a jamais été que d'une manière indirecte, et encore cette communication a-t-elle jamais été faite ? » Et, après avoir établi que Matthioli mourut peu après son transfert aux îles Sainte-Marguerite, M. Yung conclut son premier article en ces termes : « Pour l'homme, il ne sera peut-être pas la personnification considérable rêvée par des imaginations ardentes ; mais il restera un type curieux du temps. Ce que nous pouvons dire ici, c'est qu'il est, suivant nous, ce *prisonnier d'il y a vingt ans* signalé par Barbézieux en 1691, qu'il faut rechercher son action dans les années 1669, 1670, 1671, 1672 et 1673, que c'est un agent secret fort connu de beaucoup de gens, mêlé à un vaste complot contre la vie de Louis XIV, un homme enfin que Louvois fait disparaître, tient à garder comme réserve, et que sur les dépêches on intitule le sieur *Lefroid* ou *De Froid*. »

Voilà donc le secret livré dès le début. Attendons maintenant la curieuse enquête à laquelle le patient explorateur des archives de la guerre va procéder, armé de toutes pièces, et mettant sous les yeux du public « un dossier assez complet pour mettre fin aux hypothèses qui renaissent périodiquement à propos de ce problème historique. »

— Sous ce titre : *Philosophie de l'histoire contemporaine, la Monarchie constitutionnelle en France*, M. Renan a publié dans la *Revue des*

Digitized by Google

Deux Mondes [1] un article qui, au fond, est un véritable réquisitoire contre la Révolution française. La Révolution a voulu fonder « une société juste, honnête, humaine, garantissant les droits et la liberté de tous avec le moins de sacrifices possibles des droits et de la liberté de chacun : » nous sommes bien loin de cet idéal, et nous sommes en train de nous remettre à l'école des peuples auxquels nous avions prétendu donner des leçons, et qui, eux, n'ont point procédé par révolutions. La Révolution a procédé philosophiquement, en une matière où il faut procéder historiquement ; elle crut qu'on fonde la liberté par la souveraineté du peuple et au nom d'une autorité centrale, tandis que la liberté s'obtient par de petites conquêtes locales successives, par des réformes lentes.... L'Etat ainsi établi à la française est trop fort ; loin de garantir toutes les libertés, il absorbe toutes les libertés ; sa forme est la convention ou le despotisme. Ce qui devait sortir de la Révolution ne pouvait après tout, beaucoup différer du Consulat et de l'Empire ; ce qui devait sortir d'une telle conception de la société ne pouvait être autre chose qu'une administration, un réseau de préfets, un code civil étroit, une machine servant à étreindre la nation, un maillot où il lui serait impossible de vivre et de croître... L'œuvre de Napoléon, si l'on excepte quelques erreurs qui furent personnelles à cet homme extraordinaire, n'est en somme que le programme révolutionnaire réalisé en ses parties possibles. Napoléon n'eût pas existé que la constitution définitive de la république n'eût pas différé essentiellement de la Constitution de l'an VIII. » La Révolution a inauguré le matérialisme politique ; « les jouissances de l'individu sont considérées comme l'objet unique de la société. » « La France est amenée à concevoir comme la perfection sociale une sorte de médiocrité universelle..... On supprime l'humanité, si l'on n'admet pas que des classes entières doivent vivre de la gloire et de la jouissance des autres.... La nature a voulu que la vie de l'humanité fût à plusieurs degrés.... Supprimez cette grande loi, mettez tous les individus sur le même rang, avec des droits égaux, sans lien de subordination, à une œuvre commune ; vous avez égoïsme, médiocrité, isolement, sécheresse, impossibilité de vivre, quelque chose comme la vie de notre temps, la plus triste, même pour l'homme du peuple, qui ait jamais été menée. » — « La Révolution en définitive fut irréligieuse et athée. La société qu'elle rêva dans les tristes jours qui suivirent l'accès de fièvre, quand elle chercha à se recueillir, est une sorte de régiment composé de matérialistes et où la discipline tient lieu de vertu. La base toute négative que les hommes secs et durs de ce temps donnèrent à la société française ne peut produire qu'un peuple rogue et mal élevé ; leur code, œuvre de défiance, admet pour premier principe que tout s'apprécie en argent, c'est-à-dire en plaisir. La jalousie résume toute la théorie morale de ces prétendus fondateurs de nos lois. »

[1] Livraison du 1er novembre 1869.— Publié à part, chez Michel Lévy, 1870, in-18 jésus.

Digitized by Google

Je me laisse entraîner à suivre l'auteur; mais il est bon, ce me semble, de faire voir l'évolution qui s'opère dans certains esprits et les éclairs de bon sens et de vérité qui jaillissent là où l'on ne se serait guère attendu à les rencontrer. Citons donc encore une page intéressante à plus d'un titre, et montrons comment M. Renan apprécie la Royauté :

« A des esprits imbus d'une philosophie matérialiste, la royauté devait paraître une anomalie. Bien peu de personnes comprenaient, en 1792, que la continuité des bonnes choses doit être gardée par des institutions qui sont, si l'on veut, un privilége pour quelques-uns, mais qui constituent des organes de la vie nationale, sans lesquels certains besoins restent en souffrance... On niait toutes les subordinations traditionnelles, tous les pactes historiques, tous les symboles. La royauté était le premier de ces pactes, un pacte remontant à mille ans, un symbole que la puérile philosophie de l'histoire alors en vogue ne pouvait comprendre. Aucune nation n'a jamais créé une légende plus complète que celle de cette grande royauté capétienne, sorte de religion, née à Saint-Denis, consacrée à Reims par le concert des évêques, ayant ses rites, sa liturgie, son ampoule sacrée, son oriflamme. A toute nationalité correspond une dynastie en laquelle s'incarnent le génie et les intérêts de la nation ; une conscience nationale n'est fixe et ferme que quand elle a contracté un mariage indissoluble avec une famille, qui s'engage par le contrat à n'avoir aucun intérêt distinct de celui de la nation. Jamais cette identification ne fut aussi parfaite qu'entre la maison Capétienne et la France. Ce fut plus qu'une royauté, ce fut un sacerdoce; prêtre-roi comme David, le roi de France porte la chape et tient l'épée. Dieu l'éclaire en ses jugements. Le roi d'Angleterre se soucie peu de justice, il défend son droit contre ses barons; l'empereur d'Allemagne s'en soucie moins encore, il chasse éternellement sur ses montagnes du Tyrol pendant que la boule du monde roule à sa guise; le roi de France, lui, est juste : entouré de ses prud'hommes et de ses clercs solennels, avec sa main de justice, il ressemble à un Salomon. Son sacre, imité des rois d'Israël, était quelque chose d'étrange et d'unique. La France avait un huitième sacrement, un sacrement qui ne s'administrait qu'à Reims, le sacrement de la royauté. Le roi sacré fait des miracles; il est revêtu d'un « ordre; » c'est un personnage ecclésiastique de premier rang. Au pape, qui l'interpelle au nom de Dieu, il répond en montrant son onction : « Moi aussi, je suis de Dieu ! » Il se permet avec le successeur de saint Pierre des libertés sans égales. Une fois, il le fait souffleter et déclarer hérétique, une autre fois, il le menace de le faire brûler; appuyé sur ses docteurs de Sorbonne, il le semonce, le dépose. Nonobstant cela, son type le plus parfait est un saint canonisé, saint Louis, si pur, si humble, si simple et si fort. Il a ses adorateurs mystiques; la bonne Jeanne d'Arc ne le sépare pas de saint Michel et de sainte Catherine, cette pauvre fille vécut à la lettre de la religion de Reims. Légende incomparable ! fable sainte ! c'est le vulgaire couteau qui fait tomber la tête des criminels qu'on

Digitized by Google

lève contre elle ! Le meurtre du 21 janvier est, au point de vue de l'idéaliste, l'acte de matérialisme le plus hideux, la plus honteuse profession qu'on ait jamais faite d'ingratitude et de bassesse, de roturière vilenie et d'oubli du passé. »

Malgré les réserves que nous aurions à faire sur quelques mots, cette page nous a paru assez curieuse et nous ajouterons assez éloquente pour mériter d'être placée sous les yeux de nos lecteurs.

— M. Geffroy a voulu comparer *le Charles XII de Voltaire et le Charles XII de l'histoire*[1], et rechercher si le livre de Voltaire est une œuvre historique sérieuse, ou, comme on le prétend volontiers à l'étranger, un « agréable roman. » Il a lu tout ce que les Suédois ont écrit sur la matière : la dissertation de M. Carlsson sur les négociations des dernières années de Charles XII; celle de M. Wahrenberg sur les trois premières années du règne, les remarques de M. Malenström, auteur d'une *Histoire de Suède de* 1718 *à* 1772. le discours du prince Oscar à propos du 150e anniversaire de la mort du roi, les longs *Récits* de M. Fryxell, les travaux du baron de Beskow. De la comparaison qu'il établit, il résulte que, s'il y a des erreurs et des lacunes, si Voltaire est imparfaitement instruit de problèmes dificiles que les écrivains modernes n'ont pas élucidés, de point de détails qu'il était impossible de préciser de son temps, il a tracé un portrait vivant et qui reste toujours vrai : « Charles XII ne revit, à vrai dire, que dans son livre; nul autre récit ne rend à la postérité cette physionomie que la gloire militaire et quelques remarquables vertus ont rendue héroïque. »

— Le R. P. Sommervogel a terminé son intéressante étude sur *Gustave III et le cardinal de Bernis*[2]. La correspondance mise par lui en lumière pour la première fois, montre admirablement et sous toutes ses faces le caractère de ce roi qui, malgré ses travers, ses fautes, ses inconséquences, fut une grande figure de ce temps; de ce roi qui savait susciter des dévouements pareils à ceux de ces Dalécarliens s'écriant : « Nous n'avons qu'un Dieu, une patrie, un roi, une vie mortelle et un honneur éternel. Notre âme est à Dieu, notre cœur à la patrie et notre fidélité au roi : nous jurons par notre unique honneur de perdre tous la vie pour la défense du royaume; » de ce roi qui, le lendemain de la victoire de Friedrichshamm, écrivait au cardinal de Bernis une lettre de seize pages, où il s'exprimait en ces termes sur sa situation : « Persécuté par la noblesse, qui, sans moi, eût été, en 1772, anéantie comme celle de France vient de l'être....; trahi par elle, presque abandonné, je me suis adressé au peuple, toujours juste envers les malheureux. J'ai armé les communes, j'ai relevé dans l'esprit des Dalécarliens cet enthousiasme qui fit vaincre Gustave Wasa; j'ai parlé à ces paysans de cette même pierre d'où le restaurateur de la Suède éleva

[1] *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1869.

[2] *Etudes religieuses, historiques et littéraires,* livr. de juin, avril, octobre et novembre 1869.

Digitized by Google

le premier sa voix pour chasser les tyrans étrangers. J'ai su me faire un rempart de leur enthousiasme et contre les Danois qui osaient lever la tête, et contre mes ennemis domestiques qui voulaient me détrôner. J'ai armé les bourgeois de Stockholm pour ma sûreté. J'en ai composé une espèce de garde nationale qui m'a servi de véritable garde, et fort du soutien de mon peuple, fort par la justice de ma cause, fort par dix-sept ans de clémence, j'ai osé assembler cette diète à laquelle on voulait me forcer, qu'on croyait devoir être le tombeau de mon autorité ; et lorsqu'on s'y attendait le moins, la convocation a été annoncée. Les événements vous ont appris le reste. »

— M. le baron Ernouf poursuit depuis plusieurs mois, dans la *Revue contemporaine*, la publication d'un travail sur Maret, duc de Bassano[1], que nous retrouverons prochainement sous la forme du livre, ce qui nous dispense d'y insister. Disons seulement que cette apologie un peu verbeuse de Maret est accompagnée de documents intéressants pour l'histoire, tirés de la correspondance inédite du ministre des relations extérieures avec Napoléon, et d'autres sources contemporaines.

FR. DE FONTAINE.

[1] *La diplomatie française sous la République et le premier Empire. Maret duc de Bassano.* Livraisons des 15 août, 15 et 30 septembre, 15 octobre, 30 novembre, 15 et 31 décembre 1869, 15 et 31 janvier, et 15 février 1870.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Noms propres anciens et modernes, *études d'onomatologie comparée*, par M. Robert Mowat. Paris, Franck, 1869, in-8° de 59 p.

Les philologues français se sont jusqu'à ce jour assez peu occupés de cette partie de leur science qui concerne les noms propres, et c'est là un nouveau motif pour nous de remercier M. Mowat de son intéressant travail. Il se compose de chapitres détachés. Le premier est consacré aux noms propres latins en *atius* et en *onius*. Un fragment en avait déjà paru, du reste, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*. On y trouve proposée, d'après M. Corssen, une étymologie du nom de la ville de Rome qui nous paraît satisfaisante à tous égards. Il ne signifierait autre chose que la *cité du fleuve*. Cf. le grec ῥύομαι, le thrace στρὺμων, fleuve, rivière.

Nous sommes obligé de passer rapidement sur la dissertation relative au sens véritable des noms propres, *Sarmentius, projectitius, sterorius*.

L'essai sur l'élément africain dans l'onomastique latine et le nom de *Boniface* nous paraît constituer la partie la plus importante de tout l'ouvrage. Ce vocable ne veut point dire du tout *bienfesant*, comme on l'a si souvent répété, mais *celui qui est né sous une heureuse étoile*, a bono fato. C'est la traduction du chananéen *namgidde, giddeneme*. Si l'on appliquait le même procédé aux autres noms que nous révèlent les inscriptions latines, bien souvent l'on rencontrerait des séries de termes indigènes sous leur vêtement romain. Le chapitre consacré à la déformation des noms propres fournirait également matière à plus d'une observation curieuse. Nous trouvons au mémoire de M. Mowat ce mérite incontestable que sa lecture n'offrira pas moins d'intérêt à l'homme du monde qu'au savant de cabinet. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que son auteur continue toujours avec la même ardeur ses recherches érudites. Le mémoire dont nous venons de dire quelques mots n'est pour ainsi dire qu'un prélude à des travaux de plus longue haleine.

H. de Charencey.

La Géographie du Talmud (*mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), par Adolphe Neubauer. Paris, Michel Lévy, 1868, in-8° de 467 p.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 10 juillet 1863, avait proposé pour sujet de prix la question suivante : « Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive. » Le mémoire dont je viens de

Digitized by Google

citer le titre a eu l'honneur d'être couronné par ce corps savant : c'est dire que l'auteur, après un tel suffrage, pouvait livrer avec confiance son travail au jugement de la critique. Ce n'était pas chose facile que de compulser, de contrôler et de présenter dans un ensemble systématique une foule de données confusément éparses et souvent contradictoires entre elles. Il fallait pour cela de longues et de patientes recherches, et en même temps une sagacité assez grande pour démêler le vrai du faux, l'essentiel de l'accessoire.

Pour procéder avec plus d'ordre, M. Neubauer esquisse d'abord, d'après le Talmud, la géographie générale de la Palestine, puis il aborde celle de la Judée, dont il signale les principales villes. Après la Judée, il passe à la Samarie, et ensuite à la Galilée, subdivisée elle-même en deux districts, la Galilée inférieure et la Galilée supérieure. Il consacre un autre chapitre aux villes du pays Transjordanique, c'est-à-dire de la Pérée.

Indépendamment de ce mémoire, exclusivement relatif à la Palestine, M. Neubauer adjoint à son livre une étude analogue, où sont résumés un grand nombre de renseignements fournis également par le Talmud, sur une foule de localités situées hors de la Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, dans d'autres contrées de l'Asie, en Afrique et en Europe.

Un pareil travail est un véritable service rendu à la science, et nous félicitons très-sincèrement M. Neubauer de l'avoir entrepris. Quelques erreurs sans doute se sont glissées sous la plume de l'auteur, et je pourrais en signaler notamment plusieurs en ce qui regarde la Palestine ; mais au milieu d'un tel dédale de localités et dans le chaos des livres talmudiques, il n'est pas étonnant qu'un écrivain qui lui-même n'avait pas visité le pays dont il était question, se soit mépris dans certaines circonstances. En résumé, l'ouvrage que nous venons d'analyser en peu de mots est des plus estimables, et sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de recherches semblables.

V. Guérin.

Terre Sainte, par Constantin Tischendorf, avec les souvenirs de S. A. I. le grand duc Constantin. Paris, C. Reinwald, 1868, in-8° de 307 pages.

Helléniste et paléographe de premier ordre, M. Tischendorf s'est acquis une gloire impérissable parmi les savants et l'éternelle reconnaissance du monde chrétien tout entier par la découverte de plusieurs manuscrits sacrés d'une haute antiquité, et principalement du fameux *Codex sinaiticus*, le plus important de tous, sans contredit. Trois manuscrits entre autres, comme on le sait, étaient regardés jusque-là comme les plus précieux que l'on possédât de la version des Septante, le célèbre manuscrit du Vatican, celui de Londres, nommé l'Alexandrin, et celui de Paris, connu sous la désignation de Palimpseste d'Ephrem le Syrien. Le premier remonte au IVe siècle et les deux autres au Ve. Toutefois, aucun de ces manuscrits n'est complet. Celui de Paris ne contient que la plus grande moitié du Nouveau Testament, il manque à celui de Londres la presque totalité du premier Evangile, deux chapitre, du quatrième et la majeure partie de la deuxième épître de saint Paul aux Corinthiens ; dans le manuscrit du Vatican, le plus ancien des trois, il manque également quatre épîtres entières, ainsi que les derniers chapitres de l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse.

M. Tischendorf a eu la rare fortune de découvrir un quatrième manuscrit

Digitized by Google

qui non-seulement date de la même époque que le plus ancien des trois que je viens de citer, mais encore est le seul d'entre eux qui soit complet. Son texte se rapproche le plus de celui du Vatican, mais en beaucoup d'endroits, contrairement à ce dernier, il nous conserve fidèlement certaines leçons à l'appui desquelles nous avons les témoignages des plus anciens Pères de l'Église et des premiers traducteurs. La totalité du texte emprunte donc une grande autorité à cette circonstance.

C'est la découverte et l'obtention de ce manuscrit qui forme le point capital de l'ouvrage que nous analysons en ce moment.

L'auteur, néanmoins, est loin de s'être borné là. Il nous raconte avec beaucoup de charme, d'élégance de style et d'intérêt les différents voyages accomplis par lui en Egypte, dans la Péninsule sinaïtique, en Palestine, à Smyrne, à Patmos, à Constantinople. Les détails qu'il nous donne sur le mont Sinaï, sur le couvent de Sainte-Catherine et sur sa bibliothèque, sont dignes surtout d'attirer l'attention du lecteur. Son pèlerinage à Jérusalem, en compagnie du grand duc Constantin, est écrit aussi de manière à intéresser vivement tous ceux en qui les sanctuaires de la Terre Sainte réveillent des souvenirs chers et sacrés. Tout protestant qu'il est, M. Tischendorf n'a aucun parti pris contre les catholiques, et il juge avec une impartialité dont il faut lui tenir compte les traditions monastiques qui ont cours en Palestine.

Préoccupé avant tout de son fameux *Codex sinaiticus*, il a poursuivi longtemps pour l'acquérir de difficiles négociations, qui le mirent enfin en possession de cet inappréciable trésor. Une fois qu'on l'eut remis entre ses mains, il s'empressa de l'emporter en Russie, où il commença immédiatement, sous la protection du czar, une imitation si exacte de l'original, qu'on n'en avait jamais entrepris de semblable. Cette édition diplomatique et critique devait être suivie bientôt d'une traduction allemande de la portion qui contient le Nouveau Testament.

V. Guérin.

Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle, par Jules Girard, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, L. Hachette, 1869, in-8° de 553 p.

Ce volume est de ceux qui appellent l'attention sur des faits et des idées complexes, trop souvent négligés, non-seulement par les amis des lettres anciennes, mais par les érudits eux-mêmes. L'auteur a-t-il complétement atteint le but dont il signale l'importance et dont il fait sentir l'intérêt? La netteté de ses vues est-elle constamment égale à la limpidité de son style? J'hésiterais beaucoup à l'affirmer. Il semble que M. Girard, trop absorbé par la vue des variations et des tâtonnements de la Grèce en cette grave matière, n'ait pas eu toujours présente à l'esprit une idée bien précise de ce qu'est le sentiment religieux dans sa nature propre, et n'ait pas en conséquence toujours rapporté à un idéal assez lumineux les mobiles doctrines dont il se fait le rapporteur habile et ingénieux. Réduit d'un quart, l'ouvrage gagnerait en valeur; la pensée s'éclaircirait en se condensant. On verrait les sentiments de vénération et d'amour dus à l'Auteur du monde, de crainte pour sa justice, se distinguer énergiquement de l'admiration et de la terreur pour les lois de la nature, animée et personnifiée par les Grecs; et l'auteur ne semblerait pas confondre sous une désignation unique des faits d'espèce si opposée, comme on peut lui reprocher de le faire dans son étude sur les dieux d'Homère.

Digitized by Google

Peut-être aussi, en certains endroits, une révision attentive ferait-elle distinguer plus nettement le fait précis de l'interprétation plus ou moins hypothétique. C'est surtout dans l'étude sur l'influence des doctrines orphiques que l'on voudrait une allure plus rapide, des développements plus sobres, une plus grande réserve de déductions, surtout si l'on songe combien délicate est la tâche de distinguer l'orphisme primitif de celui que nous connaissons par ses œuvres. Je dirai plus, et, m'associant à M. Hignard, je signalerai comme une hardiesse bien grande le sens donné au culte même de Bacchus et à son action plus ou moins latente, mais si vaste et si profonde, selon lui, sur le sentiment religieux en Grèce. Je ne refuse pas toute justesse aux vues de M. Girard, qui attribue aux mêmes divinités, chthoniennes ou infernales, la garde des lois de la vie physique et de la vie morale du monde, de la mort et de l'immortalité; mais ne confond-il pas souvent la diffusion de l'influence des mystères avec celle du culte même de Bacchus? Ceci pourrait avoir de bien graves conséquences historiques. Il faut le dire franchement: ni l'intensité de l'influence orphique, ni la nature précise de cette influence ne sont nettement démontrées par la lecture de ce livre, où cet objet occupe une place si considérable.

Il y a bien plus de clarté, selon moi, dans le résultat de l'examen auquel sont ici soumis les drames d'Eschyle, spécialement le *Prométhée* et et surtout l'*Orestie*; mais ici la matière de l'examen se trouve sous les yeux de l'écrivain et dans la mémoire du lecteur. Eschyle nous reste, esprit net, écrivain puissant, faisant agir avec grandeur et simplicité les hommes et les dieux, sachant lutter en faveur de nobles idées morales contre les immorales traditions du polythéisme, incapable sans doute de se dégager pleinement des erreurs dont il est enlacé, mais sachant parfois en éluder les conséquences par la vigueur de son esprit et par la grandeur des sentiments qui l'animent, offrant un contraste heureux avec la cosmogonie confuse du panthéisme orphique que nous connaissons. Entré en possession de cette matière d'étude, M. Girard s'élève avec son sujet, et montre une fois de plus que la critique a le droit d'exiger de lui un grand progrès pour la seconde édition de son ouvrage. Qu'il se mette à l'œuvre dès aujourd'hui, car son livre est de ceux qui ne font pas longtemps attendre une seconde édition. FÉLIX ROBIOU.

—

Recherches sur l'origine des Gaulois, par G. LÉVÊQUE, Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1869, in-8° de VIII-174 pages.

M. Georges Lévêque est un interne des hôpitaux de Paris, mort en 1866. Il consacrait à des travaux d'histoire et de littérature les loisirs que lui laissaient ses études médicales. Ces travaux étaient restés manuscrits. Sa famille en a fait publier un choix; de là la brochure dont nous allons rendre compte, Elle comprend: 1° Recherches sur l'origine des Gaulois (p. 1). — 2° Glossaire des mots gaulois cités par les auteurs grecs et romains (p. 92). — 3° Pensées (p. 139). — 4° Physiologie du rire (p. 169). — 5° Le lièvre et l'escargot, fable (p. 173). De ces cinq morceaux, les deux plus importants sont les deux premiers. Ils me semblent mériter seuls l'attention des lecteurs de cette *Revue*.

On y remarque tout d'abord un défaut grave. L'auteur parait ignorer l'existence des grands travaux dont la langue et l'ethnographie gauloises ont été l'objet en Allemagne depuis un certain nombre d'années. Ainsi,

Digitized by Google

quand M. Lévêque discute la question de savoir quelle a été l'importance des premières invasions des Germains en Gaule, mentionnées par César et Tacite, quand il recherche l'origine des Belges, il admet comme incontestable l'identité des deux mots *Volcæ* et *Belgæ* (p. 9). Il ignore donc que Zeuss fait dériver *Belgæ* de la même racine que le gallois *Bela*, faire la guerre, et *Volcæ*, de la même racine que l'irlandais *Folcaim* et le gallois *golchi*, laver. D'un autre côté, il ne paraît pas se douter d'une difficulté que présente l'interprétation des textes anciens relatifs aux premiers rapports du gaulois et de la race teutonique. C'est que le mot *Germain*, reçu aujourd'hui et dès l'époque de César pour désigner la race teutonique, est un mot d'origine gauloise, signifiant probablement « voisin, » et que ce nom fut porté par des peuples d'origine celtique, avant de servir exclusivement à désigner leurs « voisins » de la rive droite du Rhin.

Cette ignorance des travaux allemands sur la matière n'a pas empêché M. Lévêque de traiter avec un véritable succès, croyons-nous, la question de savoir s'il faut, avec M. Am. Thierry, admettre l'identité des Belges et des Cimbres. Il conclut négativement, comme Zeuss, qui est ici d'accord avec J. Grimm (*Geschichte der deutschen Sprache*, p. 634) pour considérer les Cimbres comme un rameau de la race germanique. Cependant il ignore les raisons étymologiques que nous avons aujourd'hui, grâce aux travaux philologiques de Zeuss, pour refuser d'admettre que le nom des Cimbres soit identique au nom de *Cymro*, pluriel *Cymry*, sous lequel se désignent, dans leur idiome national, les habitants du pays de Galles. Le nom de *Cymro* est d'origine celtique et paraît signifier « compatriote, » tandis que le sens probable de Cimbre est « guerrier » et la racine de ce mot germanique.

Après ces observations philologiques, il est inutile de rien ajouter pour faire comprendre combien le « glossaire » de M. Lévêque est arriéré.

Il est regrettable que l'intelligent et laborieux auteur n'ait pu vivre assez longtemps pour acquérir les connaissances qui lui manquaient et compléter l'œuvre inachevée que des mains amies viennent de mettre au jour.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Les origines de l'église de Paris. *Etablissement du christianisme dans les Gaules. Saint-Denis de Paris*, par M. l'abbé E. BERNARD. Paris, A. Jouby et Roger, 1870, in-8° de 562 pages et 16 gravures.

M. l'abbé Bernard s'est proposé pour but d'établir l'époque à laquelle la foi chrétienne fut prêchée aux habitants du Parisis, et aussi de prouver qu'il y a lieu de renoncer définitivement à donner à saint Denis, premier évêque de Paris, le surnom d'Aréopagite. La thèse soutenue par M. Bernard me paraît établie sur des preuves solides ; il me semble, seulement, que si le sujet avait été condensé de manière à remplir moins de pages, il y aurait singulièrement gagné.

Deux écoles se disputent avec une certaine ardeur sur la question de savoir si le christianisme fut prêché dans toutes les Gaules dès le premier siècle, ou s'il ne pénétra que lentement, de telle manière que le troisième siècle seulement aurait vu évangéliser la Celtique. Comme les grandes familles qui tentent de se rattacher à des illustrations fabuleuses, les églises, une fois établies, voulurent devoir leurs origines aux saints qui avaient vécu le plus près des disciples des apôtres, sinon du temps des apôtres eux-mêmes. M. Bernard vient faire justice de cette pieuse vanité, en défendant

Digitized by Google

vaillamment Grégoire de Tours, durement attaqué dans son exactitude historique par ceux dont il gêne le système : il établit que vers le milieu du IIIe siècle une mission vint dans les Gaules fonder les églises de Toulouse, Tours, Clermont, Limoges et Bourges, et restaurer les chrétientés de Narbonne et d'Arles, qui peuvent avoir reçu la Foi dès le premier siècle. Ce fut cette mission, conduite par saint Denis, qui, selon l'auteur, s'avançant vers le Nord, vint établir le siége de Paris d'où rayonnèrent les apôtres qui se répandirent dans toute la Belgique.

M. l'abbé Bernard établit que, jusqu'au IXe siècle, on se garda bien de confondre saint Denis de Paris avec saint Denis de l'Aréopage, premier évêque d'Athènes. Cette confusion paraît être l'œuvre de Hilduin, abbé de Saint-Denis sous Louis le Débonnaire, qui s'appuya sur des documents peu sérieux, au point de vue de la critique, pour donner plus d'illustration au saint dont son monastère portait le nom, et satisfaire au désir de l'empereur qui voulait une histoire du premier évêque de Paris. — Nous avons lu avec grand intérêt le livre de M. Bernard, justement peut-être parce qu'il donne d'excellents arguments à l'appui d'un système historique qui nous paraît le plus admissible ; les pièces justificatives qu'il a réunies sont intéressantes. Si ce livre a une seconde édition, nous engageons l'auteur à résumer en quelques lignes les 28 premières pages, qui n'ajoutent rien à l'intérêt de l'ouvrage, et ne sont pas tout à fait au courant de la science, relativement aux époques celtique et gallo-romaine.

A. DE BARTHÉLEMY.

L'empereur Héraclius et l'Empire byzantin au VIIe siècle, par L. DRAPEYRON, docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au lycée Napoléon. Paris, E. Thorin, 1869. In-8° de 415 pages.

L'étude de M. Drapeyron est très-intéressante ; elle a aussi un mérite tout particulier, c'est qu'elle fait passer sous les yeux du lecteur, sous une forme attachante, un épisode peu connu de l'histoire byzantine avec les documents empruntés à Georges Pisidès, au moine Théophane, au patriarche Nécéphore, à la chronique Pascale, l'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir consulter des passages inédits de l'histoire composée par l'évêque Arménien Sépéos. Le règne d'Héraclius offre un sujet bien fait pour séduire un historien. Le prince qui délivre l'empire de la tyrannie barbare de Phocas, combat héroïquement Chosroës, arrête les triomphes des Perses prêts à porter le dernier coup au nom romain, et recouvre la vraie croix, semble le précurseur des croisades. Puis, après une glorieuse et brillante période, on le voit prendre part à des discussions théologiques toujours fatales aux souverains, perdre toute sa popularité et enfin s'endormir dans une sorte de torpeur qui laissa Mahomet et ses lieutenants envelopper le monde dans un réseau dont les mailles ne se brisèrent qu'à la suite de longs siècles. Il semble qu'une sentence providentielle ait maudit, dans ses dernières années, le prince qui, après avoir été le défenseur de la foi et de l'empire, avait oublié sa mission.

Le livre de M. Drapeyron, nous le répétons, se fait lire volontiers : il offrirait peut-être encore plus de charme si l'auteur n'avait pas abusé, parfois, d'une certaine facilité à faire des parallèles, et à donner à sa nar-

Digitized by Google

ration une forme qui relève de la rhétorique plus que de l'érudition.

A. DE B.

Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin, par E. MABILLE. Paris, Hénaux et Franck, 1869, in-8° de 82 pages. (Extr. de la *Biblioth. de l'Ecole des chartes.*)

Le sujet traité par mon ami et confrère M. E. Mabille est neuf. On trouvera dans ce mémoire de précieuses indications pour fixer la date exacte des différentes expéditions normandes dans les pays baignés par la Loire, au IXe et au Xe siècle. On sait que chaque abbaye conservait pieusement les reliques des saints qui étaient leur plus précieux trésor. C'était au saint dont le monastère possédait la dépouille mortelle que l'on faisait des donations : c'est au saint que les abbayes ou le chapitre ayant le droit de battre monnaie, devaient ce privilége régalien accordé par le souverain. Lorsqu'un grand danger menaçait le monastère, les religieux fuyaient au loin, emportant leurs reliques, d'où résulte que la présence constatée des restes de saint Martin en son abbaye de Tours donne la date exacte des époques où la communauté y résidait en paix. Or cette constatation est certaine, puisque de nombreux diplômes, d'époques différentes, ont soin de mentionner la présence du corps vénéré lorsqu'il y est, et gardent le silence lorsqu'il est absent. On comprend l'utilité et la valeur du moyen de critique historique employé par M. Mabille. Nous engageons vivement les érudits des autres provinces jadis exposées à des invasions, à employer le même moyen, qui permet de constater des faits, et de trouver des dates certaines. — A l'appui de sa dissertation, M. Mabille a publié, comme *pièces justificatives*, quinze documents compris entre 871 et 920.

A. DE B.

Forschungen zur Geschichte des Abts Hugo I von Cluny (*Recherches pour servir à l'histoire de l'abbé Hugues Ier de Cluny.*) Par R. LEHMANN. Gœttingen, 1869, in-8° de 113 p.

L'abbé Hugues est un de ces grands personnages qui, vivant dans un siècle agité, prenant eux-mêmes part au combat, ont pourtant eu le rare privilége d'être estimés de tous les partis; un de ces hommes qui à un esprit élevé et à une action considérable sur les affaires joignent une vie pure et une grande noblesse de sentiments. Les historiens du temps des empereurs saliques sont loin d'être d'accord dans le récit et surtout dans l'appréciation des événements ; mais presque tous n'ont que des louanges pour l'activité déployée par Hugues comme abbé de Cluny, activité si féconde pour la régénération religieuse et morale de l'Europe ; tous font aussi l'éloge de son intervention malheureusement stérile dans les querelles des investitures. M. Lehmann, ne lui refuse pas ces éloges si bien mérités. Son ouvrage n'est pas, à vrai dire, une biographie ; c'est un travail préparatoire, ce sont des recherches qui pourraient un jour servir à une vie plus complète. Une grande sagacité, une connaissance sûre et exacte des sources et des écrits sur la question se montrent à toutes les pages. Le biographe futur de Hugues Ier de Cluny en saura gré à l'auteur, et ne manquera pas de tirer profit de son travail. La première partie (p. 1-66) contient des recherches sur les vies de Hugues. Il y en a sept, dont trois conservées, deux qui sont perdues, et un extrait métrique. L'auteur fait bien ressortir leur relation mutuelle. La 2e partie est consacrée à la jeunesse de Hugues et aux vingt-trois premières années de son gouvernement à Cluny (1049-1072). Cette partie est riche en détails

Digitized by Google

intéressants et se distingue par des conjectures ingénieuses. L'auteur réussit moins quand il essaye d'expliquer naturellement le récit miraculeux du prêtre célébrant qui voit dans le calice l'image rayonnante d'un enfant. On peut parfois, dans l'histoire du moyen âge, ramener le miraculeux à des causes naturelles ; mais il ne faut pas pour cela nier en principe et au moyen d'arguments aussi peu sérieux que ceux que M. Lehmann fait valoir. P. Beckmann.

—

Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf (1100-1110), par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier, 2e édition augmentée. Paris, E. Thorin, 1868, in-8° de 20 p.

La *Notice* de M. l'abbé Chevalier, extraite du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, ne laisse rien à désirer. Le savant auteur cite d'abord, selon son excellente habitude, tous les travaux antérieurs, depuis celui de Jean Balée (1559) jusqu'à celui de M. B. Hauréau (1859). Il reconstitue ensuite la biographie du quatrième supérieur de l'ordre de Saint. Ruf, corrigeant tantôt une erreur de l'abbé Le Beuf, qui l'avait cru chanoine de l'île de Médoc, au diocèse de Bordeaux, alors qu'il fut chanoine de Lille en Flandre, tantôt une erreur du continuateur du *Gallia christiana*, qui a mis en 1108 la concession que Léger, évêque de Viviers, fit en 1110 au saint abbé de l'église de Saint-Andéol. M. l'abbé Chevalier examine enfin toutes les questions qui se rattachent aux ouvrages de Letbert, et notamment à ses *Fleurs des Psaumes* (*Flores Psalmorum*), et il prouve très-bien, contre le P. Le Long et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qu'on a eu tort de lui attribuer une *Exposition de la première épître aux Corinthiens*, qui paraît être de Gilbert de la Porrée. En revanche, M. l'abbé Chevalier nous fait connaître divers ouvrages inédits de Letbert, d'après les manuscrits de la bibliothèque publique de Valence. Tous les érudits voudront lire une notice qui en si peu de pages, contient tant de renseignements substantiels et nouveaux. T. de L.

—

Étude sur la première croisade, coup d'œil sur l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par M. l'abbé Le Cointe. Caen, Le Gost-Clérisse, 1869, in-8° de xxii-129 pages.

Le but de cette *étude* est de venger les croisades des attaques de Voltaire et de son école, et du ridicule qu'il a cherché à déverser sur elles. M. Le Cointe s'est renfermé dans la première croisade, pour se borner, et aussi parce qu'elle lui a paru le type des autres. Dans deux chapitres, il examine si la croisade fut sagement entreprise, si elle fut sagement conduite. Il montre les difficultés qui venaient du régime féodal, de l'indépendance des seigneurs, des préjugés nationaux, des dangers d'un voyage si lointain avec des forces considérables ; il fait ressortir la vitalité du christianisme, son influence sur les peuples à cette époque, et il démontre surabondamment que cette entreprise ne fut ni une improvisation, ni l'effet d'un caprice, mais la continuation de la lutte engagée dès le commencement entre le christianisme et le mahométisme. Quant à la manière dont elle fut conduite, il trouve place pour beaucoup d'éloges à côté de beaucoup de blâme sur le défaut d'ordre, la satisfaction donnée à des ambitions personnelles, la licence des mœurs, etc.; il fait parfaitement ressortir tout ce qu'il y eut de grand dans cette expédition. Pour mieux mettre en lumière les résultats politiques, sociaux, scientifiques des croisades, il cède la parole à des écrivains pris dans tous

Digitized by Google

les camps, et qu'il cite textuellement : ainsi MM. de Sismondi, Guizot, Michelet, Heeren, H. Martin. — M. Le Cointe donne ensuite sur l'influence de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, un aperçu rapide qui tient de bien près à la croisade et résume les traits principaux de leur histoire. Il termine par quelques notes et éclaircissements empruntés aux historiens des croisades.

R. DE ST-M.

La Brienne de Lecce et d'Athènes, *histoire d'une des grandes familles de la féodalité française* (1200-1356) par le comte Fernand de SASSENAY. Paris, Hachette, 1869. In-12 de 244 p.

Le fondateur de la maison de Brienne, vassale des comtes de Champagne, fut Engilbert, contemporain de Louis d'Outremer. Mais M. de Sassenay ne raconte l'histoire de cette famille qu'à partir de Gauthier III qui, par son mariage avec Albirie de Hauteville, devint comte de Lecce dans le royaume de Naples, et fut l'un des plus puissants auxiliaires de la politique d'Innocent III, durant la minorité de Frédéric de Hohenstauffen. Il retrace successivement la vie de Jean, frère de Gauthier, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople ; de Gauthier IV, comte de Joppé, vigoureux défenseur de la Terre-Sainte, et qui mourut prisonnier, peut-être martyr, chez les Sarrasins ; de Hugues, l'un des plus fidèles serviteurs de la dynastie fondée à Naples par Charles d'Anjou ; de Gauthier V, duc d'Athènes ; enfin de Gauthier VI, qui fut seigneur de Florence, et qui, créé connétable de France par le roi Jean II, trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille de Poitiers. Les événements auxquels prirent part ces rudes guerriers, qui étaient en même temps de fort habiles politiques, sont très-bien exposés et expliqués. L'auteur non-seulement possède à fond son sujet, il a étudié avec soin les documents imprimés et manuscrits, ceux notamment que lui ont fournis les archives de Naples, mais il a su, ce qui n'est pas commun, les digérer parfaitement. Cette histoire des Brienne est très-bien *composée*. Aussi le lecteur profite-t-il de la science de M. de Sassenay, sans en être accablé. Je dois dire que, pour ma part, j'ai lu tout d'un trait ces 244 pages, non-seulement sans fatigue, mais avec un vrai plaisir.

J'aurais cependant des réserves à faire et sur le fond et sur la forme. Ainsi, je trouve que M. de Sassenay est très-loin d'apporter des preuves suffisantes à l'appui de ses accusations contre Innocent III. Des présomptions tirées d'un ou deux passages des chroniques, ou d'une réticence dans une lettre de ce grand pape, ne sauraient suffire à faire admettre qu'il ait voulu détrôner son pupille Frédéric au profit de Gauthier III, et menti publiquement pour voiler ce projet coupable. Sur la forme, je dirai à M. de Sassenay qu'il lui faut réprimer une tendance au *pittoresque* dans le style, qui, notamment au début de son livre, l'a parfois mené jusqu'aux limites du mauvais goût. Plus on est capable de *colorer* sa prose, et moins il est permis de la *colorier*. Enfin, c'est une chose bien déplaisante, qu'une ville « garnisonnée (p. 112). » Qu'elle soit « garnie, » cela suffira et pour elle et pour nous.

M. S.

Digitized by Google

Chroniques de J. Froissart, publiées pour la Société de l'Histoire de France, par Siméon Luce. Tome Ier 1307-1340 *(Depuis l'avénement d'Edouard II jusqu'au siége de Tournay)*. Paris, veuve J. Renouard, 1869. Grand in-8° de XLVI et 512 p.

Œuvres de Froissart, *publiées avec les variantes des divers manuscrits*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. *Chroniques*. Tome neuvième. 1377-1382. *(Depuis le siège de Bergerac jusqu'à la fin de l'expédition du comte de Cambridge en Portugal.)* Bruxelles, V. Devaux, 1869. Gr. in-8° de 590 p.

Tandis que M. Kervyn de Lettenhove poursuit la publication de son Froissart, parvenu, comme on sait, au neuvième volume, M. Luce fait paraître le premier volume d'une édition des *Chroniques* qui, projetée depuis 36 ans par la Société de l'Histoire de France, vient enfin de recevoir un commencement d'exécution. L'édition belge est encore dépourvue de cette introduction qui est comme la clé d'un tel ouvrage; l'édition française, au contraire, s'ouvre par une introduction de près de 250 pages, sur laquelle nous allons nous arrêter brièvement, réservant à plus tard l'appréciation complète et comparée des deux ouvrages.

M. Luce fait d'abord ressortir l'importance des *Chroniques* de Froissart : « Froissart est un monde au triple point de vue historique, littéraire, philologique, on pourrait même ajouter romanesque et poétique. Le chroniqueur de Valenciennes représente à peu près seul pour le commun des lecteurs un siècle presque entier. » Il s'arrête ensuite au premier livre, pour en faire l'objet d'un examen approfondi. Classement des différentes rédactions et des divers manuscrits; exposé du plan de l'édition; aperçus sur la valeur historique et littéraire de cette partie des *Chroniques*, telles sont les trois divisions de l'*introduction*.

I. M. Luce examine la rédaction adoptée par tous les précédents éditeurs, puis la rédaction d'Amiens et enfin la rédaction de Rome, détermine leur date, leur esprit, l'état des différents manuscrits (qu'il se réserve de décrire amplement plus tard). La première rédaction se divise, selon lui, en quatre classes de manuscrits : 1° Manuscrits dont le texte est complet; — 2° manuscrits dont le texte est plus ou moins abrégé; — 3° fragments; — 4° abrégés proprement dits (en tout 40 manuscrits). Puis vient la première rédaction revisée, représentée par cinq manuscrits; la seconde rédaction que nous offrent les manuscrits d'Amiens et de Valenciennes, et enfin la troisième rédaction, qui ne se trouve que dans le manuscrit du Vatican.

II. M. Luce a « adopté comme texte l'une des trois rédactions du premier livre, et renvoyé en appendice, à la fin de chaque volume, les variantes des autres rédactions qui ajoutent quelque chose à ce texte au point de vue des faits historiques. » Les variantes *historiques* sont seules admises par lui. Un sommaire analytique accompagne le texte, et présente, avec les variantes fondues dans un résumé chronologique, les noms de lieu et de personnes restitués dans leur forme moderne.

III. M. Luce expose ici le système historique de Froissart, dont il compare le premier livre à « ces carillons fameux des Flandres qui ébranlent les airs par une cadence à la fois si variée et si profonde. » — D'après lui, « l'esprit désintéressé, chevaleresque de Froissart et la fidélité, sinon l'impartialité de ses récits » ressortent de la comparaison des différentes rédactions. Si on le compare à ses contemporains, il n'est pas moins exact ni

Digitized by Google

moins bien informé qu'eux. Quant au charme du narrateur, au talent de l'écrivain, il n'y a qu'une voix à cet égard.

Les pages CXXXVII à CCXLVI de l'introduction sont remplies par le sommaire. Puis vient le texte, avec les variantes, jusqu'à l'année 1340.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à cette simple annonce raisonnée, qui montre suffisamment à quelles laborieuses recherches s'est voué le zèlé éditeur et quel plan il a suivi.

— Le tome IX du Froissart belge est un des plus compacts qui aient paru. Le savant éditeur, fidèle à son système, donne en note au bas des pages les variantes de peu d'importance, et rejette à la fin du volume les éclaircissements historiques, qui occupent ici les pages 495 à 584. Nous y trouvons, à côté d'utiles rectifications qui pourraient être encore plus nombreuses, à côté de renseignements tirés des sources contemporaines, des textes inédits parmi lesquels nous citerons : le rapport du sire de Bournazel au conseil du roi sur une mission en Flandre ; une lettre du cardinal de Poitiers au roi de Castille, deux lettres du roi à Wenceslas ; deux lettres assez singulières de Bertrand du Guesclin, que nous avions remarquées depuis longtemps dans un manuscrit de la Bibliothèque Impériale, et qui donneraient lieu à plus d'une remarque ; l'ordonnance de Charles V, en date du 16 septembre 1380, pour l'abolition des gabelles ; un discours latin sur la mort de Charles V, un long extrait de la *Chronique de Berne* sur les troubles de Paris de 1382 ; des lettres de Charles VI à la seigneurie de Florence, au roi de Hongrie, etc. Une petite observation : M. Kervyn cite (p. 496) les *Portefeuilles Descamps*. Est-ce *d'Escans* ou *De Camps* qu'il a voulu dire ? Il y a à la Bibliothèque Impériale deux collections distinctes sous ces noms. G. DE B.

Les obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, *mort à Bruges en* 1467, par Ernest-Léon LORY. Dijon, imp. Jobard, 1869. In-4 de 30 p. (Extrait des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*)

La découverte faite à Dijon, dans les riches archives de la Chambre des Comptes, d'un manuscrit du XVe siècle, renfermant le récit, fait par un contemporain, des obsèques de Philippe le Bon, célébrées à Bruges, a fourni à M. Lory l'occasion d'une publication qui n'est point sans intérêt. Il reproduit le manuscrit inédit avec des notes biographiques, et il l'a fait précéder de préliminaires destinés à mettre en relief les faits nouveaux qui ressortent de ce document. Il montre ce qu'il ajoute aux récits de Jacques du Clercq et de Chastellain, qui ont servi de texte à tous les écrivains ; il relève une erreur que M. de Barante a puisée dans du Clercq, et une autre d'une note de la *Relation du deuxième chapitre de la Toison d'or, tenu à Bruges*. Les restes du duc, apportés aux Chartreux de Dijon, ont été profanés et perdus ; son cœur, déposé à Saint-Donat de Bruges, est peut-être encore enseveli sous les ruines de cette église ; des fouilles seraient nécessaires pour éclaircir ce point. Des détails circonstanciés sur les cérémonies, le costume, le luxe déployés pour les funérailles du « Premier duc de la chrétienté » nous font pénétrer par un côté curieux dans la vie de ce temps. M. Lory a oublié, dans le tirage à part de son mémoire, de changer dans les notes les indications de renvoi, qui se rapportent à une autre pagination (p. 32). R. DE ST-M.

Le cardinal Jean Morone, étude historique, par Frédéric SCLOPIS, président de l'Académie des sciences de Turin, associé étranger de l'Institut de France. Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1869, in-8° de VIII-95 p.

C'est une vie fort curieuse que celle

Digitized by Google

du cardinal Morone : elle était en France très-peu connue, et la brochure dont nous rendons compte aujourd'hui n'en présente encore qu'un bien court résumé. Cependant elle indique les phases principales et, ce qui vaut mieux, elle donne quelques sources historiques précises. M. Sclopis en a fait pour ainsi dire une œuvre de circonstance, et il insiste particulièrement sur le rôle de Morone pendant les dernières années du concile de Trente. Le commencement de sa carrière, ses nombreuses ambassades, son singulier procès par l'Inquisition et son emprisonnement sous Paul IV, tout cela aurait pu donner lieu à d'intéressants développements.

Il y a pourtant beaucoup à puiser dans ce travail, sans parler de deux ou trois pièces inédites qui sont comme le butin particulier de l'auteur. Cette biographie complète à merveille les pages que l'historien César Cantù consacrait récemment au cardinal Morone. Nous voudrions y voir toutefois un peu plus d'exactitude et de précision dans les dates. Ainsi on ne peut point, dès l'ouverture du concile de Trente en 1545, parler de « l'éloquence vive et mobile du cardinal de Lorraine et de la parole austère de Barthélemy de Martyribus (p. 15). » Il est constant que l'archevêque de Brague, dom Barthélemy des Martyrs, n'arriva à Trente qu'un peu avant la dernière reprise du Concile sous Pie IV, au mois d'avril 1561 ; et tout le monde sait que le cardinal de Lorraine vint pour la première fois au concile, à la tête d'un nombre considérable d'évêques français, le 15 novembre 1562. Mais nous aurions mauvaise grâce à insister. Un autre épisode fort intéressant, c'est l'intervention de Jean Morone à Gênes pour travailler à la réforme constitutionnelle de la vieille république. Le cardinal obtint là un succès complet ; et à son retour à Rome on lui décerna presque le triomphe. Il mourut en 1580.

On voit combien son histoire est importante et à quels grands événements il a été mêlé. M. Sclopis a donc eu une bonne pensée en rappelant un peu son souvenir : la courte étude qu'il lui a consacrée mérite d'attirer l'attention, et les historiens devront la consulter avec soin.

G. B. DE P.

—

Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guienne, depuis le siége de Fontarable, *qui fut en l'an* 1638, *et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux siéges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax depuis ledit jour*, par Henry de LABORDE-PEBOUÉ, de Doazit. Bordeaux, Ve Dupuy, 1869, in-8° de 132 p.

M. le baron de Cauna a détaché du tome III de son *Armorial des Landes*, la relation des événements de la Chalosse (1638-1670), publiée d'après le manuscrit inédit autrefois conservé dans les archives de la Maison de Laborde-Peboué, à Doazit (commune du canton de Mugron, arrondissement de Saint-Sever, département des Landes). Ce manuscrit avait été utilisé déjà par M. l'abbé Montlezun dans la partie de son *Histoire de la Gascogne* relative aux guerres de la Fronde, mais il était très-désirable qu'on le reproduisit en entier. Remercions M. de Cauna d'avoir fidèlement, complétement publié un texte qui contient tant de détails sur ce qui se passa en la basse Guienne depuis le mois de juin 1638, jusqu'au terrible hiver de 1670, non-seulement sur les combats et les siéges, non-seulement sur les désordres commis par les bandes que commandait l'impitoyable Bal-

Digitized by Google

thazar, mais encore sur la disette ou l'abondance des récoltes, sur la cherté ou le bas prix des denrées, principalement du vin, sur les éclipses de soleil, les tremblements de terre, les pluies, les neiges, les grêles, les extrêmes chaleurs ou les froids extrêmes, les débordements des rivières, l'emprisonnement des sorciers, la pendaison des faux monnayeurs, les maladies contagieuses, les ravages des loups, etc. Tout cela forme un ensemble très-curieux qui permettra d'ajouter bien d'intéressantes pages soit aux livres d'histoire locale, soit même aux livres d'histoire générale, et notamment au livre de M. Feillet sur *la Misère au temps de la Fronde*.

T. DE L.

Une abbesse de Fontevrault au XVIIe siècle : *Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, Etude historique*, par Pierre CLÉMENT, de l'Institut. Paris, Didier, 1869, in-8° de XXII-410 p., avec un portrait.

Cet ouvrage peut être considéré comme la suite et le complément du livre précédemment publié par M. P. Clément, sous ce titre : *Madame de Montespan et Louis XIV*. En effet, l'abbesse de Fontevrault était la sœur de Mme de Montespan, et n'avait même dû sa haute dignité ecclésiastique qu'à sa parenté avec la favorite royale. Les deux sœurs partageaient, avec M. de Vivonne, leur frère, une réputation d'esprit délicat et piquant qu'on appelait à la cour l'esprit des Mortemart. Que cette réputation fût méritée, nous en avons de sûrs garants ; mais M. Clément a voulu savoir si le temps nous en avait conservé des témoignages directs, et, dans ce but, il a recherché avec ardeur les lettres écrites par ces deux femmes célèbres. Ses laborieuses investigations ne sont pas restées stériles, et, pour ne parler que de Gabrielle de Rochechouart, il a mis la main sur plusieurs séries de lettres, la plupart inédites, au docteur Vallant, à Segrais, au maréchal et à la maréchale de Noailles, au père Rapin, à Huet, évêque de Soissons puis d'Avranches, à Roger de Gaignères, etc. Ces lettres sont bien écrites, mais elles offrent en général peu d'intérêt pour le fond. Elles ne sont pas anecdotiques. M. Clément a publié un certain nombre de circulaires, sur différents points de discipline, adressées par l'abbesse aux maisons de l'Ordre ; l'esprit supérieur de Gabrielle de Rochechouart s'y révèle ; mais, en les lisant, le lecteur reste froid : il n'a pas ce qu'il cherche. Où est cette fameuse correspondance journalière entre Mme de Montespan et sa sœur ? Voilà qui serait curieux.

M. Clément a tracé une biographie excellente de Mme de Fontevrault ; il a examiné avec soin ses titres littéraires, et discuté la question de savoir si elle a vraiment traduit une partie du Banquet de Platon, ainsi que l'a prétendu l'abbé d'Olivet, qui publia en 1732, sous le voile de l'anonyme, une traduction de cet ouvrage qu'il attribue à Racine et à Gabrielle de Rochechouart. C'est en tête de ce volume que parut pour la première fois une lettre de Racine à Boileau, où il est question de la traduction du discours d'Alcibiade par Mme de Fontevrault. L'authenticité de cette lettre est fort douteuse. Racine fils déclare qu'elle ne faisait pas partie des lettres de son père que Boileau lui avait remises à sa demande. Comment attribuer à une religieuse la traduction d'un des passages les plus scabreux de la littérature grecque ? M. Clément, qui d'abord concluait à la négative, a embrassé, au dernier moment, l'opinion contraire, d'après l'histoire manuscrite du cardinal de Fleury par l'abbé de Ranchon. Mais c'est là un témoignage fort contestable. En effet l'abbé de Ranchon cite,

Digitized by Google

à ce qu'il prétend, une note du cardinal lui-même où on lit ce qui suit : « Madame de Fontevrault avait tout l'esprit inimaginable et une grande érudition, sachant le grec et le latin et beaucoup d'autres langues... Elle ne parlait jamais de son savoir. Je n'appris qu'elle entendait le langage d'Homère (*sic*) que par M. de Pomponne, qui luy (*sic*) montra une traduction qu'elle avait faite des principaux ouvrages de Platon et de son traité du Banquet des philosophes. » J'avoue que le dire du cardinal de Fleury ne me convainc pas : comment! voilà Mme de Fontevrault qui sait le grec, le latin *et beaucoup d'autres langues*, qui ne se contente pas de faire passer en français le *Banquet*, mais encore les *principaux ouvrages de Platon!* Et qui tient ce langage? le cardinal de Fleury, qui n'a rien vu, mais ouï dire à M. de Pomponne. Concluons : une religieuse, une abbesse n'a pas *pu* traduire le discours d'Acibiade dans le Banquet de Platon ; une femme ne lit pas de ces choses-là, et si la curiosité ou le hasard l'y conduisent, elle se tait et ne s'avise pas de traduire de telles turpitudes. En outre, à ceux qui soutenaient ce paradoxe, parce qu'ils ne savaient pas ce que c'était que le Banquet et qu'ils croyaient faire honneur à Gabrielle de Rochechouart en répétant qu'elle savait le grec, nous répondrons que cela ne prouve rien, car un juge compétent a constaté que la prétendue traduction de l'abbesse de Fontevrault était faite sur la traduction latine de Marsile Ficin.

Terminons en remerciant M. Clément du nouveau livre qu'il vient de nous donner. Mmes de Sévigné, de Maintenon et du Deffand ne trouveront par une rivale dans la sœur de Mme de Montespan ; mais le lecteur goûtera une étude bien faite et intéressante sur le XVIIe siècle, qui a été grand par tant de côtés. E. B.

Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, par Madame la comtesse D'ARMAILLÉ, née de Ségur, Paris, Didier, 1870, in-12 de II-346 p.

Dans ce livre, écrit par une plume aussi habile que délicate, la figure de Marie-Antoinette revit, sous ses traits les plus véridiques, pendant cette première partie de son existence publique sur laquelle tant de faussetés et d'insinuations calomnieuses ont été accumulées jusqu'à nos jours. Les publications si précieuses faites par M. d'Arneth, ont été le point de départ de ce travail : « Il a semblé intéressant d'étudier les relations de Marie-Thérèse avec sa noble fille, d'apprécier le degré d'influence qu'elle exerçait sur cette jeune princesse ; enfin de retrouver dans leur mutuelle correspondance, l'histoire abrégée de leur temps et de quelques parties du règne de la grande impératrice. » L'auteur nous apprend que « des éclaircissements empruntés à des ouvrages inédits ou très-nouveaux, » ont été ajoutés aux documents de Vienne.— La cour d'Autriche et la situation respective des puissances avant le mariage ; l'enfance de Marie-Antoinette ; son arrivée en France ; son mariage ; la famille royale en 1770 ; l'avénement de la jeune reine ; ses habitudes, ses liaisons ; le voyage en France de l'empereur Joseph ; la part de Marie-Antoinette dans le démêlé de l'Autriche avec la Prusse ; la première maternité de la reine ; ses derniers rapports avec sa mère ; la mort de l'impératrice : telles sont les principales divisions de cet ouvrage, qui nous offre le charmant tableau de cette jeunesse si brillante, mais empoisonnée déjà par le souffle de l'intrigue et le venin de la calomnie. « Le cruel avenir se dessine avec une netteté effrayante dans ce rapide examen du présent. »

Nous regrettons beaucoup que Mme d'Armaillé, qui sait si bien puiser

Digitized by Google

aux sources, se soit abstenue de ces indications qui servent utilement à corroborer le récit. Elle n'indique même pas d'où sont tirées les lettres inédites du ministre Brienne au marquis de Durfort (p. 48), du marquis de Durfort au duc de Choiseul (p. 56), d'un ecclésiastique du temps (p. 217) qu'elle a intercalées dans le récit. Nous nous permettrons aussi de lui adresser un léger reproche. Pourquoi, dans une œuvre aussi sérieuse, et qui a la prétention fondée de ne s'appuyer que sur des sources authentiques et dignes de foi, citer à plusieurs reprises (pp. 63 et 176) un article de la *Revue des Deux-Mondes*, dû à la même plume qui naguère, dans des vers que nous avons reproduits (t. V, p. 324-25), insultait Louis XVI et Marie-Antoinette?

G. DE B.

—

Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat du bailliage de Soissons *et diverses pièces concernant leur rédaction*, recueillis par M. C. PERIN, membre de la Société historique, scientifique et archéologique de Soissons. Soissons, Fossé d'Arcosse, 1869, in-8° de 249 pages.

Voici encore une publication du même genre que plusieurs de celles dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*. Les cahiers du Soissonnais ressemblent à peu de chose près à tous les cahiers de 89, mais ce qui est intéressant dans les nombreuses publications relatives aux élections de la Constituante, c'est moins le texte des documents eux-mêmes que le progrès du mouvement qui porte nos contemporains à chercher dans le passé les conditions de la vraie liberté. Depuis 89, bien des gouvernements ont passé sur la France, bien des tentatives, ou fausses ou sincères, ont été faites pour améliorer le sort politique de notre pays; mais jamais, avant ces dernières années, on n'était remonté aux cahiers de 89 pour y chercher le programme des institutions nouvelles. Une mention succincte dans quelque livre d'histoire, c'était là tout ce qu'obtenait la grande œuvre collective de nos pères; aujourd'hui cette indifférence a disparu: de tous côtés, nous voyons les cahiers de 89 sortir de leur long oubli. Chaque ville, chaque province publie les siens; l'Etat fait imprimer ceux de la France entière; bientôt cet immense monument sera exposé tout entier à l'étude, et, nous ne craignons pas de le dire, à l'admiration de nos compatriotes. Ils pourront alors apprécier la profondeur de l'abîme qui sépare la révolution et le despotisme de la liberté; ils verront à quel point de grandeur et de prospérité nous serions parvenus, en accomplissant purement et simplement les ordres donnés par les électeurs de 89. En attendant, signalons l'apparition de chaque document nouveau, et recommandons à tous les érudits, à ceux du Soissonnais en particulier, la publication de M. Perin et de la Société historique, scientifique et archéologique de Soissons.

L. DE PONCINS.

—

Tableau historique du diocèse de Lyon, pendant la persécution religieuse de la grande Révolution française, d'après des documents authentiques déposés dans les archives de l'Archevêché, par M. l'abbé J. DURIEUX, archiviste de l'évêché de Lyon. Lyon, Briday, 1869, in-8° de 528 pages.

C'est bien un tableau et non une histoire que vient de donner M. l'abbé Durieux dans son travail sur l'église de Lyon durant la période révolutionnaire, de 1789 à l'avénement de Bonaparte. Il met en présence, d'un côté, le zèle du premier pasteur, Mgr de Marbœuf, qui, de la terre où il avait dû se réfugier après son refus de

Digitized by Google

prêter serment, veillait attentivement sur le troupeau qui lui était confié; le courage, le dévouement, la prudence et la fermeté de ses vicaires généraux, dont nous ne citerons que MM. Rivuet, de Castillon et Linsolas, vivant au milieu de l'orage, maintenant la discipline dans toute sa rigueur, n'ayant jamais voulu accepter ni même tolérer aucune transaction sur la question du serment, se multipliant pour éclairer les catholiques sur leurs devoirs dans ces temps difficiles et leur procurer les secours religieux; le zèle des prêtres pour seconder leurs supérieurs; la piété des fidèles, dont un grand nombre payèrent de la vie leur attachement à la religion. — D'un autre côté, la persécution, ses débuts, ses progrès et ses phases diverses, ses violences et ses infamies, ses instruments, dont les principaux furent Charlier, dont les excès soulevèrent les Lyonnais, qui le condamnèrent au dernier supplice, Dubois-Crancé, Couthon, Collot-d'Herbois, Fouché; Javogues à Feurs; Albitte à Bourg; leur acharnement contre les prêtres et tout ce qui avait un caractère religieux, leurs cruautés inouïes, leurs ignobles parodies des cérémonies religieuses dans l'apothéose du sanguinaire Charlier et les fêtes de la raison; les tristes défections qu'ils occasionnèrent au sein même du clergé. Heureusement les rétractations suivirent bientôt et furent nombreuses: l'évêque constituant Lamourette en donna lui-même l'exemple sur son lit de mort. Il fallut toute la prudence de M. Linsolas pour protéger la foi des fidèles contre les surprises qui facilitaient le mélange du clergé schismatique et du clergé catholique. La création la plus remarquable de son zèle fut celle des missions, fondées sur les mêmes bases que les missions dans les pays infidèles, qui contribuèrent à suppléer à la pénurie des prêtres et à conserver la vivacité et l'intégrité de la foi dans ce grand diocèse.

L'auteur a composé son livre sur des mémoires renfermés dans le dépôt dont il est le conservateur. Il a bien rempli le but d'édification qu'il se proposait, car son ouvrage est plein de récits d'actes de dévouement, d'héroïsme accomplis par des personnes de toutes les conditions, et rappelant les premiers siècles de l'Eglise. Mais au point de vue historique, il est regrettable qu'il ne nous dise rien de ces mémoires, de leurs auteurs, du degré de confiance qu'ils méritent; qu'il ne les ait pas complétés par ses propres recherches, par les documents déjà publiés; qu'il se soit attaché trop exclusivement aux détails édifiants, sans donner de vues d'ensemble, sans permettre de concevoir une idée complète et vraie de l'état du diocèse et d'apprécier à la fois l'étendue du bien et le degré du mal.

R. DE ST-M.

L'Église romaine et le premier Empire (1800-1814), avec notes, correspondances diplomatiques, et pièces justificatives entièrement inédites, par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. Tome cinquième. Paris, Michel Lévy, 1870, in-8° de 582 p.

Après l'étude si nette et si judicieuse publiée par notre collaborateur M. de Meaux; après l'analyse donnée, dans chacune de nos livraisons, des articles de la *Revue des Deux-Mondes*, au fur et à mesure de leur publication, nous avons peu de chose à dire de la fin du travail de M. d'Haussonville. Le tome V et dernier de son grand ouvrage contient les chapitres LI à LVII, consacrés aux négociations de Savone, à la translation du Pape à Fontainebleau, au séjour à Fontainebleau, au Concordat de Fontainebleau, à la ré-

Digitized by Google

tractation du Concordat, au départ pour Rome et à la chute de l'Empire (p. 1-349). Mais ce que le lecteur ne trouvait pas dans la *Revue des Deux-Mondes*, et ce sur quoi il convient d'insister ici, ce sont les pièces justificatives, qui occupent une bonne partie du volume (p. 351-567). Nous citerons, parmi ces pièces : des lettres de M. de Chabrol au ministre des cultes pendant les années 1811 et 1812 ; des lettres de M. Bigot de Préameneu, du cardinal de Bayonne, de l'archevêque de Tours ; des lettres de Pie VII à Napoléon ; des lettres de Napoléon à Bigot de Préameneu ; des lettres du commandant Lagorce pendant sa mission près du pape à Fontainebleau, etc. Ces pièces, au nombre de 114, qui appartiennent aux années 1811, 1812, 1813 et 1814, servent de contrôle et de complément aux récits de l'habile historien. Il est seulement regrettable que, pas plus que par le passé, il n'ait cru devoir indiquer les sources où il les a puisées. FR. DE F.

—

Le meurtre du baron d'Aché. *Vérités historiques opposées aux fictions des romans*, par Charles LE SÉNÉCAL. Bayeux, typ. de Saint-Ange Duvant ; Paris, Dentu, octobre 1869, gr. in-8° de 35 p.

Le baron d'Aché, ancien officier de marine, fut compromis dans les procès de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru. Il resta caché en haute Normandie, puis prit part, près de Falaise, à l'enlèvement des fonds publics transportés par la diligence d'Alençon. Traqué plus vivement que jamais, il trouva un refuge d'abord près de Bayeux au sein de la famille de Montfiquet, puis dans la ville même, jusqu'en août 1809. A ce moment, ayant fait à Fouché, en faveur de la cause royaliste, des ouvertures qui furent repoussées, d'Aché dut quitter le territoire dans le délai de trois jours. Au moment où il allait s'embarquer, les agents de Fouché, secondés, à ce qu'on croit, par une Mme de Vaubadon, l'attiraient dans une embuscade où il trouvait la mort : son cadavre fut découvert à la Délivrande, non loin de la côte.

Après avoir exposé ces faits, l'auteur cite les pièces officielles relatives au meurtre : lettres du préfet, M. Caffarelli, au comte Réal, et de M. Réal à M. Caffarelli ; il y ajoute le témoignage « de documents privés affirmés par des personnes autorisées. » Enfin, il se demande quelle a pu être la part de Mme de Vaubadon dans le tragique dénouement ; d'après lui, toute la responsabilité doit remonter à Réal et à Fouché, et aucune influence locale n'a secondé cette abominable perfidie. Il y aurait là matière à des développements pleins d'intérêt et à une révision d'un de ces curieux procès de l'histoire qui restent toujours pendants. Nous félicitons M. Le Sénécal d'avoir ouvert la voie où d'autres pourront le suivre. Les archives de la Police de Paris doivent contenir sur la question des documents fort intéressants.

—

Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, par J. GAULTIER DU MOTTAY. Saint-Brieuc, Guyon, 1869, in-8° de 188 pages et une carte.

M. Gaultier du Mottay s'est imposé la tâche de relever le tracé du réseau des voies antiques qui sillonnaient autrefois les anciens diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, c'est-à-dire le département des Côtes-du-Nord actuel. Comme feu Bizeuil, de savante mémoire, M. G. du Mottay a parcouru lui-même tous les anciens chemins décrits dans son livre et tracés sur sa carte ; il a constaté le témoignage des textes, celui des ruines et celui de la tradition. Ce livre est une excellente étude, que nous proposons comme modèle à suivre dans chacun de nos départements, malgré les deux obser-

Digitized by Google

vations que nous allons soumettre à l'auteur.

M. G. du Mottay (p. xv) craint d'être soupçonné d'avoir agrandi outre mesure le réseau des voies romaines ; cette crainte est probablement fondée, et une étude ultérieure pourra permettre de voir si, dans ces anciens chemins, il n'en est pas qui remontent seulement au règne de Noménoë et de sa dynastie, ainsi qu'aux premiers ducs dont les ingénieurs auraient suivi le système romain ; il faut aussi noter qu'entre les chefs-lieux de grands fiefs, il dut s'établir des moyens de communication.

Nous nous inscrivons en faux contre la découverte sur le sol breton de monnaies carthaginoises ou siciliennes. Une étude attentive des prétendues découvertes analogues faites dans les Gaules, nous a donné la conviction que la présence de ces pièces est due à la supercherie d'industriels qui exploitent la crédulité des collectionneurs en supposant des provenances parfaitement fausses.

Les *Recherches* de M. Gaultier du Mottay ne sont pas seulement une étude des voies antiques; elles sont encore une statistique très-curieuse des découvertes faites sur le sol du département des Côtes-du-Nord. Nous ne doutons pas que la Commission de la Topographie des Gaules n'y trouve de précieuses indications, qu'elle utilisera dans le grand travail qu'elle a mission d'accomplir.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble, *avec notes, table et pièces inédites*, par M. l'abbé C. U. J. CHEVALIER, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les Travaux historiques et archéologiques. Colmar, 1869, in-8° de 96 p.

Cette brochure forme la troisième livraison des *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*. Le cartulaire rédigé par ordre d'Aimon de Chissé, évêque de Grenoble de 1388 à 1427, méritait d'attirer l'attention d'un érudit tel que M. l'abbé Chevalier, après avoir attiré celle de ses célèbres devanciers, Chorier, Guy Allard et Valbonnais. Si l'on n'a pas encore retrouvé l'original en parchemin dont les premiers feuillets portaient la date de mai 1414, on conserve du moins une transcription sur papier, en forme authentique, que fit faire le prévoyant prélat, quelques années après (1417). Les archives de l'évêché de Grenoble, à qui appartient cette copie, malheureusement incomplète (manquent les feuillets 126 à 172), possèdent aussi un double sur papier de la table méthodique du cartulaire original. C'est ce fragment que M. l'abbé Chevalier reproduit ici, avec diverses additions, et notamment avec indication des imprimés et des manuscrits où chaque pièce, indiquée par la table, se retrouve soit intégralement, soit en partie, et des ouvrages où la même pièce est mentionnée. Des éclaircissements chronologiques et géographiques ont été çà et là ajoutés par le zélé paléographe. La *Table* du cartulaire original d'Aimon de Chissé est précédée de quelques documents inédits extraits de la copie de 1417. Je ne puis qu'engager vivement M. l'abbé Chevalier à publier avec le même soin toutes les autres pièces inédites que renferme cette copie. Ce sera rendre à la science, qui déjà lui doit tant, un important service : ce sera se montrer digne une fois de plus de la reconnaissance de tous les amis du moyen âge en général, et de l'histoire du Dauphiné en particulier.

T. DE L.

Digitized by Google

Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix, par Joseph Guyot. Paris, Aubry, 1869, in-8° de IV-448 p., avec trois planches et une carte.

Dourdan est une petite ville de trois mille habitants, chef-lieu de deux cantons du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet. Elle possède deux monuments : une église d'une certaine importance (50 mètres de long et 17 de large en œuvre, 18 mètres de haut sous clef de voûte), construite du XIIe au XVIe siècle, et munie de deux tours, dont l'une a 50 mètres de haut ; un château construit par ordre de Philippe-Auguste, et qui a conservé ses fossés, son enceinte, une partie de ses terres et son donjon. Ce château forme un carré de 90 mètres de côté ; le donjon, qui a perdu son couronnement, a encore 18 mètres de haut au-dessus du sol naturel, 26 mètres au-dessus du fond du fossé : c'est un des spécimens intéressants de l'architecture militaire française du XIIIe siècle.

Dourdan, *Dordinga*, *Dordingus* ou *Dordincus* peut montrer à l'étranger quelques débris romains ; on lui attribue un triens mérovingien frappé à *Durtènco* ; mais cette petite ville ne fait qu'au milieu du IXe siècle sa première apparition dans les chroniques : Hugues le Grand, duc de France, mourut à Dourdan le 16 juin 956. Il est probable que, dès cette époque, Dourdan avait un château. Ce château fut du petit nombre de ceux dont les premiers rois capétiens eurent la propriété. Philippe-Auguste le rebâtit et y fonda une chapelle. Saint Louis y passa quelques jours de l'année 1257 ; la présence de Philippe le Hardi y est constatée en 1284. En 1307, Dourdan, détaché du domaine royal, entra dans l'apanage des comtes d'Evreux, des mains desquels il passa dans celles du fameux duc de Berry, puis de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (que M. Guyot, par erreur, appelle Philippe le Hardi), enfin de Jean, duc de Nevers. Il revint à la couronne sous Louis XI, et alors commence une suite de seigneurs engagistes, plusieurs fois interrompue par des réunions au domaine royal, jusqu'en 1661 où Dourdan fut compris dans l'apanage de la maison d'Orléans. Dourdan eut sa part des malheurs nationaux : en 1428, il fut pris d'assaut par les Anglais, qui mirent à mort tous les habitants ; en 1567, il tomba au pouvoir des protestants qui le pillèrent, en saccagèrent les églises, et qui, peu de temps après, en furent chassés par les catholiques. Plus tard, il tint pour la ligne, soutint un siége contre les troupes royales, et fut pris en 1591 par le maréchal de Biron. Pendant la période révolutionnaire Dourdan paraît avoir été modéré. Le Brun, le futur architrésorier de l'empire, élu par les habitants de cette ville député aux États généraux et à la Convention, fut emprisonné lors de la Terreur, et ce fut le 9 thermidor qui le sauva de l'échafaud.

Telle est l'esquisse des principaux faits contenus dans le récit historique de M. Guyot. Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux renseignements statistiques qu'il y a joints. Vingt-quatre pièces justificatives, dont une moitié est antérieure au XIVe siècle, et une ample table des matières terminent ce volume.

M. J. Guyot écrit facilement ; on le lit avec plaisir. Avant de composer son livre, il a fait de nombreuses recherches ; il ne s'est épargné aucune peine pour consulter tous les documents soit imprimés, soit manuscrits qui concernent l'histoire de Dourdan. Aussi n'adresserons-nous à l'auteur que quelques critiques de détail. Ainsi il n'est pas exact que le Hurepoix soit la même chose que le *pagus Mauripensis* (p. 2), que le gaulois dur [o] ait signifié eau, rivière, (p. 3).

Digitized by Google

Il n'est nullement sûr que le nom de *Dordingus* soit d'origine germanique (p. 9). On ne peut parler de chartes *signées* par Philippe-Auguste (p. 24) : mais ce sont là de petits défauts qui ne nous empêcheront pas de dire que M. Guyot a fait un livre utile. De plus c'est typographiquement un beau livre.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Histoire de la seigneurie et de la ville de Champlitte *(Haute-Saône)*, par l'abbé BRIFFAUT. Langres, Jules Dallet, 1869. In-8° de VII-205 p., avec planches et carte.

Champlitte, petite ville de l'arrondissement de Gray, paraît devoir son origine à une colonie établie par Constance Chlore (*Campus litorum* ou *litensis*). M. l'abbé Briffaut, auteur de plusieurs monographies sur cette contrée, vient d'en faire l'histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1830. Nous avons remarqué avec plaisir qu'il ne s'était point contenté des sources imprimées et connues de tout le monde, mais qu'il avait aussi puisé, quoique trop sobrement, dans les archives du Doubs, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et des villes voisines. Il s'est malheureusement plus attaché à l'histoire des seigneurs qu'à celle de la ville elle-même; les faits éclatants l'ont plus frappé que les détails si intéressants de la vie municipale.

Notre auteur passe rapidement sur les premiers temps de Champlitte, sur ses premiers seigneurs, les sires de Fouvens, pour arriver au XIIe siècle et aux Champagne, qui s'illustrèrent aux Croisades. Les Champagne vendirent aux Vergy, les plus puissants seigneurs de Franche-Comté, leur seigneurie de Champlitte (1228). La gloire des seigneurs rejaillit sur la ville, qui eut alors son époque la plus brillante. C'est aux Vergy qu'est dû le couvent des Augustins (1339), la construction de l'Église collégiale et la fondation du chapitre (1439), le couvent des Capucins (1619), les monastères des Annonciades (1619) et de la Visitation (1634). Sous eux, Champlitte fut ruinée, pendant la guerre de Louis XI et de Charles le Téméraire, et assiégée par Henri IV, qui consentit à se retirer moyennant une contribution de 8,000 écus. Sous les Cusance, qui succédèrent aux Vergy (1635-1674), Champlitte fut deux fois assiégée par Weimar, et obligée de capituler la seconde fois. Après les Cusance, vinrent les Clermont d'Amboise (1674-1702) et les Toulongeon, qui restèrent jusqu'à la Révolution : ils ne se défirent même du château qu'en 1825. L'histoire de la période révolutionnaire est traitée très-succinctement; nous avons seulement remarqué la fidélité du clergé, tant séculier que régulier, et le remplacement des religieuses de l'hôpital par des *citoyennes*.

Ce volume, orné de deux gravures et d'un plan, se termine par quelques notices biographiques, par la liste des seigneurs, comtes depuis 1574, par la liste des curés depuis 1399, celle des maires depuis 1692, et par quelques pièces justificatives. R. DE ST-M.

Notes pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, par LÉON BRIÈLE, archiviste-paléographe. Paris, E. Thorin, 1870, in-8° de 40 pages. (*Extr. de l'Union Médicale.*)

Ces simples et courtes *notes*, plus riches de faits, à la fois curieux et importants, que beaucoup d'énormes volumes, sur une des questions qui préoccupent notre époque, se recommandent à l'attention. M. Brièle a partagé en quatre divisions ses renseignements, qu'il a tous puisés dans les archives encore peu connues de l'Hôtel-

Digitized by Google

Dieu de Paris. 1° *Priviléges et dons royaux, fondations charitables, dons et legs.* Le premier don connu, comme aussi le premier acte relatif à l'Hôtel-Dieu, est de 829. En 1168, les chanoines de Notre-Dame s'engagent à laisser leur garniture de lit, fondation qui exista jusqu'à la Révolution. Privilége pour l'Hôtel-Dieu de vendre la viande en Carême (XVII° siècle). Droit sur les spectacles (1699) qui, de 1807 à 1848, a produit vingt-huit millions.— 2° *Organisation et administration.* Curieux statuts de l'Hôtel-Dieu dressé, en 1227. Administration laïque depuis 1505, confiée à un bureau de huit, puis de quatorze membres, choisis primitivement parmi les bourgeois de Paris, et plus tard parmi les personnages les plus illustres.—3° *Médecins et chirurgiens, faits médicaux et chirurgicaux.* Première mention d'un médecin attaché à l'Hôtel-Dieu (1446). Dispense de faire les visites en temps de peste (1546). Médecin résidant à l'Hôtel-Dieu (1616). Un seul médecin jusqu'à 1636. Médecins nommés pour un an seulement. Choix parmi un certain nombre de candidats (1698). Réglementation des visites (1735). Première mention de chirurgien (1539). Leurs examens. Fondation d'une école de chirurgie par Jacques Petit (1654). Nombre des chirurgiens porté à cent (1726). Privilége accordé aux compagnons chirurgiens de l'Hôtel-Dieu qui étaient reçus maistres-chirurgiens après un stage de trois, puis de six ans. Introduction de divers remèdes. Faits relatifs à la lithotomie, depuis 1518. Dès le XIV° siècle, sages-femmes, appelées « ventrières des accouchées. » Grande réserve pour l'introduction des médecins et chirurgiens dans les salles d'accouchement. — 4° *Particularités. La liberté de conscience sous l'ancienne administration. Visites des souverains.* Marché passé pour tous les cheveux coupés par ordre des médecins, résilié au bout d'un an parce que l'acquéreur « ne pouvait faire son proufflc desdits cheveux (1650). » Rejet d'une offre d'achat des dents des personnes mortes (1658). Nègre parmi les garçons chirurgiens (1685), admis seulement dans les salles d'hommes. Pour la liberté de conscience, l'auteur constate que l'administration prit de « sages prescriptions. » Pourquoi, par un procédé singulier de la part d'un historien et d'un historien qui, comme lui, ne constate que des faits, arrive-t-il à formuler sans preuve cette hypothèse : « Il nous semble bien difficile d'admettre que, pour sauver des âmes (les religieux de l'Hôtel-Dieu) n'aient pas souvent déployé un zèle excessif, enfreignant ainsi les sages prescriptions des administrateurs laïques ? » Qui l'aurait empêché de remplir sa brochure d'hypothèses sur la moralité des médecins et la probité des administrateurs ? Ces indications suffiront pour permettre d'apprécier tout l'intérêt de ce travail.

R. DE ST-M.

Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu et les anciens établissements charitables de la ville de Saumur, par M. PAUL RATOUIS. Saumur, Imp. Godet, 1869, in-18 de 90 pages.

Il est question dans ce travail de trois établissements charitables, la maladrerie, l'hospice de la Providence et l'Hôtel-Dieu. On y trouve plus de détails sur leur fondation et leur vie extérieure que sur les particularités intéressantes de leur organisation. La Maladrerie, fondée au XIII° siècle, est définitivement supprimée en 1696 comme n'ayant plus d'objet. Elle était devenue le refuge des mendiants, des vagabonds et des vieillards qui trouvèrent un nouvel asile dans l'hospice de la Providence dû à

Digitized by Google

l'initiative d'une pauvre fille, Jeanne Delanoue, en 1695. Etabli d'abord dans sa maison patrimoniale, il fut transféré dans les bâtiments beaucoup plus vastes et plus commodes de l'Oratoire par un arrêté du représentant Menuau (28 prairial an III) qui ne fut sanctionné que le 17 fructidor, an VII par le conseil des Cinq-Cents avec cette particularité que « la présente résolution en sera point imprimée. » L'Hôtel-Dieu remonte au moins au XIIIe siècle comme le constatent des donations de Gille de Saumur, archevêque de Tyr, et de Guillaume de Resay, bailli d'Anjou. M. Ratouis fournit quelques détails très-sommaires sur son administration; relate une visite de Charles Colbert (1664) et des priviléges et concessions de Louis XIV. La construction de la chapelle lui donne occasion de parler de documents archéologiques et de réfuter la quasi-tradition qui faisait passer pour le corps de Gille de Tyr et même de saint Gilles, un corps découvert en 1712. Il termine par une liste des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu (1500-1858) et par la publication de quelques documents.

R. DE ST-M.

—

Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne. *Catalogue et table des livres, chartes, lettres-patentes, édits, arrêts, lois, biographies, notices et documents imprimés concernant le département de l'Aisne*, par C. PERIN, juge au tribunal civil de Soissons. Soissons, A. Cervaux. Paris, Ad. Lainé 1866-67, 2 vol. in-8°.

M. Perin nous dit, dans son avant-propos, qu'il n'a pas la prétention d'avoir fait un catalogue complet de tous les ouvrages publiés dans cette partie de la France qui forme le département de l'Aisne, de toutes les pièces manuscrites et imprimées concernant cette circonscription territoriale. Aussi annonce-t-il un troisième volume, accompagné de tables aussi complètes que possibles.

Dès aujourd'hui, et tout imparfait qu'il soit, cet ouvrage a une incontestable utilité et sera d'un grand secours aux travailleurs. Si d'intrépides collectionneurs comme M. Perin rassemblaient, dans chaque province, de semblables matériaux, et groupaient tous les renseignements concernant chaque localité, la science historique s'enrichirait d'une foule de notices précieuses et la tâche des historiens serait bien simplifiée.

Le tome Ier de l'ouvrage que nous avons sous les yeux, comprend d'abord, sous la rubrique *Aisne*, les documents, disposés par ordre chronologique, depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'en 1865 (p. 1-48). Puis viennent, par ordre alphabétique, les indications se rapportant à chaque commune, depuis *Acy* jusqu'à *Wincy*, indications données aussi suivant une disposition chronologique. Le tome II, reprenant le même ordre de matières, contient des documents se rapportant au département de l'*Aisne*, depuis la guerre de César, l'an 697 de Rome, jusqu'à un arrêt de la Cour de de Paris contre M. Edouard Houssaye, en date du 10 août 1866, et sur toutes les communes de ce département.

On voit qu'il faut parcourir chacun des deux volumes pour pouvoir profiter du laborieux dépouillement auquel l'auteur s'est livré, et qui est loin d'être complet. Nous croyons que M. Perin sera amené, non pas seulement à donner un supplément et des tables, mais à refondre, dans un ordre tantôt méthodique, tantôt chronologique, les matériaux qu'il a rassemblés et tous ceux que ses patientes investigations lui fourniront encore.

L. C.

—

Digitized by Google

Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion, par Victor de Saint-Genis. Chambéry, Bonne; Paris, Amyot, 1868-1869. 3 vol. in-12 de 526, 560 et 622 p.

« Ce qu'il faut écrire, ce qui n'a pas été écrit, dit l'auteur, c'est l'*Histoire du peuple de Savoie*, de ses institutions primitives successivement modifiées par un progrès lent mais continuel, de son organisation intime, de ses défaillances et de ses ardeurs. Magnifique histoire et qu'on a longtemps jugée indigne de figurer à côté de l'épopée des combats. » Voilà l'œuvre que s'est proposé de faire M. de Saint-Genis. Il débute par des préliminaires où il apprécie, quelquefois avec une sévérité qui pourra être retournée contre lui, les nombreux travaux historiques qui ont déjà été faits sur la Savoie; nous relèverons surtout les jugements portés sur Guichenon et sur du Chesne, qui peuvent être exacts, mais qui auraient besoin d'autres bases que celles qu'il leur donne. Le chapitre premier est consacré à l'histoire géologique de la région des Alpes et comprend une description très-saisissante de cette pittoresque contrée. Ensuite M. de Saint-Genis aborde l'histoire proprement dite; il la divise en trois parties qui, chacune, forment un volume. Il désigne la première sous le titre d'*Origines* « depuis les traditions fabuleuses et les premières traces historiques, jusqu'à la réforme de Luther, en traversant le moyen âge mêlé de lumières et d'ombres (de l'an 58 avant J.-C, émigration de Bellovèse en Italie, à 1516 de l'ère chrétienne, date de l'association de Genève avec l'Helvétie). » Il étudie successivement les *Origines* historiques, sociales, féodales, politiques et municipales, montre le rôle civilisateur de l'épiscopat et des ordres monastiques au moyen âge, et fait ressortir, d'une façon trop exclusive, le rôle considérable et sans cesse croissant que joue le tiers-état dans les temps assez embrouillés du commencement de la féodalité, sous les règnes chevaleresques du comte Verd (1343-1383) et du comte Rouge (1383-1391). Mais il juge trop les choses en homme du XIXe siècle; c'est-à-dire qu'il ne les voit pas toujours sous leur vrai jour. On trouve une preuve frappante de ses préoccupations dans ce *lapsus* qui lui est échappé (T. II, p. 37), au sujet des compagnies de chevaliers-tireurs du XVIe siècle « *qui rappellent* nos francs-tireurs de Lorraine et des Vosges. »

« *Les Temps modernes*, depuis la diffusion de l'imprimerie et les révoltes de l'esprit d'examen jusqu'aux traités d'Utrecht, consécration de l'équilibre européen (1515-1713), » forment la seconde partie. Les points qui nous ont le plus frappé sont le mouvement de la réforme, les entreprises sur Genève, les guerres de religion, le grand règne d'Emmanuel-Philibert (1559-1589), marqué par des réformes sociales importantes, dont une partie revient à l'influence de sa femme Marguerite de France. (Création du Sénat, réformation de l'armée, des bases de l'impôt, des monnaies, etc.) Le rôle du Sénat qui « de 1560 à 1728 fut le défenseur légal de la Savoie... Il attira à lui et retint dans son sein, par la permanence de ses doctrines et la vigueur de ses remontrances, souvent la direction, et toujours le contrôle des affaires intérieures du pays. » On y trouve aussi de curieuses et très-neuves études sur la société et sur les mœurs aux diverses époques, qui ne sont bien souvent que des satires. Elles sont trop pleines d'allusions à des faits que l'auteur suppose à tort connus de ses lecteurs. Nous signalerons particulièrement à l'attention la création

Digitized by Google

de l'*Office d'abondance* (1633), fait économique d'une grande importance (T. II, p. 471; T. III, p. 49). Le président Favre est jugé avec une sévérité qui n'est point suffisamment justifiée; le reproche fait à saint François de Sales de n'avoir inscrit dans les statuts de l'*Académie florimontane* le bien public, comme but poursuivi, qu'après la gloire de Dieu et le service des princes, accuse des tendances bien démocratiques. Pour la réforme, l'auteur incline vers les perturbateurs du repos public; il ne sait point arrêter son blâme aux excès condamnables, et sous le titre de *Martyrologe de la liberté de conscience*, il n'a que des noms protestants à citer.

Le troisième volume est consacré à « la *Révolution*, depuis la réforme du roi Victor-Amédée jusqu'à l'annexion définitive de la Savoie à la France (1714-1860). » M. de Saint-Genis en montre la marche, souvent ralentie par des réactions; il fait ressortir l'antagonisme du Piémont et de la Savoie, la sympathie pour la France, et arrive à la période qui correspond à la Révolution française et fut marquée des mêmes crimes et des mêmes excès. Il accorde à l'apostat Simond le mérite, qui nous paraît peu considérable, d'avoir été moins mauvais qu'il n'aurait pu l'être. Après cette époque troublée, le parti religieux prit une influence qui est exagérée au profit des excès des libéraux. L'auteur explique comment ce parti, après avoir fait de l'opposition en 1845, fut, en 1860, le promoteur de l'annexion, avec laquelle s'éteint la vie politique de la Savoie.

Cet ouvrage est plein de recherches puisées souvent à des sources nouvelles et originales, qui ajoutent aux données de l'histoire ou les rectifient. Les archives de Paris, de Turin, de Genève, de Chambéry, lui ont fourni leur contingent ainsi que tous les travaux de l'érudition moderne : l'auteur en a enrichi les notes nombreuses, semées à chaque page, et un appendice qui reproduit près de 150 documents. Tous ne sont pas parfaitement coordonnés et liés ensemble, ni appréciés avec une critique suffisamment exacte. Le style, rapide, plein de chaleur, est parfois trop pompeux, et emporte souvent le lecteur au milieu d'un dédale de faits où il ne se reconnaît point facilement.

R. DE ST. M.

Histoire de Marie Stuart, par M. Jules GAUTHIER. T. II et III. Paris, librairie internationale, 1869. 2 volumes in-8° de 395 et 327 p.

M. Jules Gauthier vient de compléter, par les tomes II et III, la publication de son *Histoire de Marie Stuart*, dont nous annoncions le premier volume en juillet dernier. L'œuvre est maintenant terminée; le public peut en apprécier l'ensemble et l'incontestable autorité.

Le tome II s'étend depuis la mort de Darnley, le 10 février 1567, jusqu'à l'invasion anglaise qui, sous la conduite de lord Sussex, au commencement de 1570, impose à l'Ecosse la régence du comte de Lennox, père de Darnley. Dans cet intervalle, la série des machinations contre le trône de la reine d'Ecosse, achève de se dérouler. Les assassins du roi n'ont plus qu'à perdre aussi sa veuve. Tout en couvrant leur complicité d'un secret impénétrable, ils dégagent peu à peu de l'ombre protectrice le nom de Bothwell, sur lequel ils dirigent les soupçons du peuple; et avec un art consommé, à ce nom ils attachent celui de la reine. Bientôt ils acquittent le comte, par un simulacre de jugement solennel; et le *bond* d'Anslie,

Digitized by Google

signé de toute la haute noblesse, le désigne à la reine comme l'époux le plus digne de son choix, celui qu'ils soutiendront, disent-ils, envers et contre tous, aux dépens même de leur vie. Armé d'une telle adhésion, Bothwell se propose à la reine, et éprouve un refus. Alors, il l'enlève de force, le 24 avril 1567, et la conduit à Dunbar, où il consomme sur sa personne l'attentat matériel auquel, dans l'abandon où on la laisse, elle ne voit d'autre réparation possible que le mariage. C'est le moment que les conspirateurs épiaient. Dès qu'ils l'ont liée irrévocablement au ravisseur, ils se soulèvent, sous prétexte de la délivrer des mains de l'assassin du roi et de pourvoir à la sûreté de son fils; ils la renversent le 15 juin 1567. L'auteur la suit dans sa dure prison de Lochleven, dans son évasion en mai 1568, et le commencement de sa prison d'Angleterre. Au début de cette nouvelle et irrévocable captivité, elle accepte les conférences d'York et de Westminster, trompée par l'espoir d'y être admise à prouver publiquement, en présence d'Elisabeth, et sa propre innocence et la culpabilité de ses accusateurs.

A cette occasion, M. Gauthier aborde l'examen des preuves prétendues d'après lesquelles tant d'historiens prévenus l'ont condamnée. Il surprend les trop fameuses lettres à Bothwell, pour ainsi dire à leur éclosion sous les mains des faussaires, et il cite à ce propos une dépêche espagnole du 21 juillet 1567; on y voit don Guzman de Silva informer Philippe II, son maître, que la reine d'Angleterre lui a dit qu'il n'est pas vrai que les lords possèdent de telles lettres, et qu'elles sont l'œuvre de Lethington, l'un des plus astucieux persécuteurs de Marie Stuart, comme l'on sait.

A la fin du volume, un appendice considérable contient des discussions spéciales et, en quelque sorte, techniques, sur les principaux points et textes controversés, tels que le jugement de Bothwell, le *bond* d'Anslie, l'enlèvement de la reine et son mariage, les lettres fausses et les témoignages menteurs produits par les lords contre leur victime. Les assertions si peu fondées de M. Mignet sont de nouveau battues en brèche et ruinées.

L'auteur a résumé son second volume en deux termes : *Lochleven ; Les conférences d'York et de Westminster.* Deux mots résument aussi le troisième : les *Prisons*, et *Fotheringay.*

C'est la triste histoire des diverses prisons au fond desquelles la reine déchue languit, entre les espérances et les déceptions, sous la serre de son implacable ennemie. Enfin, un dernier complot (car de quel autre nom appeler un soi-disant procès, où l'accusée ne put obtenir ni confrontation des témoins, ni communication des prétendus écrits de sa main?), un dernier complot d'Elisabeth, contre elle, couronne cette suite inouïe d'iniquités, et termine son martyre.

Déjà la vérité *vraie* sur Marie Stuart a commencé de se faire jour, à travers les calomnies accumulées sur sa mémoire. Nous ne doutons pas qu'elle ne brille sans obstacle, de sa pure lumière, après la narration victorieuse de M. Jules Gauthier.

L. Wiessener.

Historia de Portugal nos seculos XVII e XVIII, por Luiz Augusto Rebello da Silva. Introducção, parte I et II. Lisbonne, imprimerie nationale, 1860, 2 vol. in-8°.

Nous venons bien tard pour annoncer un des ouvrages les plus solides et les plus utiles dont la littérature portugaise se soit enrichie dans le cours des dernières années. M. Rebello

Digitized by Google

de Silva s'est proposé de remplir une double tâche, dont le succès ne profitera pas à ses compatriotes seuls. Il a voulu raconter par quelles causes et par quels degrés un pays prospère, une nation héroïque ont pu tomber dans l'épuisement, dans l'atonie, dans l'abandon ignominieux d'eux-mêmes, et subir la conséquence, pour tous naturelle, pour eux en particulier, inévitable : la domination étrangère, avec son cortége d'oppression et d'abattement; comment, ensuite, une résolution généreuse, amenée par le désespoir, mais capable de prévaloir sur lui, a rendu ce pays à l'indépendance, et l'a soutenu pendant les vicissitudes d'une guerre inégale de vingt-huit ans; comment, enfin, les effets d'une constitution vicieuse et d'un système économique déraisonnable l'ont replacé graduellement dans une situation faible, humiliée, pleine de souffrances, mais qui laissait place aux réformes et à l'espoir. Ces vicissitudes frappantes, ces leçons instructives, l'histoire de Portugal les présente dans l'intervalle qui sépare l'accession de dom Sébastien et la mort de dom Joseph (1557-1777). M. de Silva voulant dire toute la vérité à ses compatriotes, et aux étrangers, n'a négligé aucun moyen de la bien connaître. Les archives de Simancas, et celles de la Torre do Tombo, toutes deux, comme l'on sait, dans un ordre qui rend leurs richesses accessibles au travail patient des investigateurs; celles d'Angleterre et de France, ont été consultées par lui; il a lu et comparé les relations imprimées et manuscrites que l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne ont vu produire, composer et publier, en partie seulement, aux époques où les révolutions du Portugal fixaient sur ce pays l'attention de l'Europe. Le cabinet de Philippe II lui a révélé des secrets longtemps gardés par une politique ombrageuse, mais dont une autre règle de l'État ne permettait pas qu'aucune partie périt pour la postérité, par la destruction des documents qui les exposent. L'introduction, que nous avons sous les yeux, est un ouvrage par lui-même : elle comprend l'histoire détaillée d'une période distincte et entière : *la préparation du désastre*. Elle commence à la mort prématurée de Jean III, et s'étend jusqu'à l'affermissement de la domination de Philippe II sur les provinces européennes de la monarchie portugaise (1557-1581). Les soixante années de la souveraineté castillane viennent ensuite; le troisième acte du drame s'ouvrira par la journée de l'*Acclamation* (1er décembre 1640), une des révolutions les plus soudaines, les plus brèves, les moins sanglantes, les plus décisives, que l'histoire du monde ait à raconter. Le style de M. de Silva est clair, quoique toujours soutenu, et quelquefois fatigant à force de vigueur étudiée. Les sentiments qu'il exprime sont un patriotisme ardent, un culte éclairé des gloires nationales et un attachement raisonné à tous les principes de l'humanité, du droit public et d'une économie politique instruite par l'expérience.

Adolphe DE CIRCOURT.

Le marquis de Pombal, *esquisse de sa vie publique*, par Francisco Luiz GOMES, associé étranger de la Société de l'Economie politique de Paris, député aux Cortès de Portugal. Lisbonne, imprimerie franco-portugaise, 1869 (Paris, Guillaumin). In-8° de 377 pages.

Que le marqnis de Pombal ait été réellement le plus grand ministre que le Portugal ait jamais produit, cela dépend du point de vue où l'on se place, et de ce que l'on entend par un *grand ministre*. L'*esquisse* de M. Gomes, tout impartiale qu'elle soit, ne

Digitized by Google

nous paraît pas destinée à trancher définitivement la question. Sans doute des mérites divers et réels la recommandent, d'abord celui d'avoir été écrite par un étranger dans la langue française la plus pure, sauf peut-être çà et là quelques rares locutions tant soit peu surannées; mais la forme littéraire seule ne suffit pas à un récit historique, et puisque l'auteur annonce (pp. 8, 40) avoir eu à sa disposition de nombreuses correspondances diplomatiques et autres documents dont l'authenticité est incontestable, nous eussions désiré qu'il en fît un plus grand usage et leur donnât, en les citant, une plus large place dans son livre. Peut-être eût-il alors plus complétement atteint son but de « faire apparaître la grande lutte des Jésuites avec le marquis de Pombal sous un jour entièrement nouveau. » Nous avons parlé dans cette *Revue* de la suppression de la Compagnie de Jésus en Portugal; ce fut peut-être l'acte le plus important du ministère Pombal: nous n'avons pas à y revenir ici. Disons seulement que M. Gomes ne nous apprend rien de nouveau sur ce fait historique; il ne paraît pas avoir eu connaissance de divers documents, tels que les ouvrages des RR. PP. Theiner, de Ravignan et Carayon, de M. Crétineau-Joly, etc., qui s'imposent à quiconque veut épuiser tous les renseignements sur cette matière. De là plusieurs faits laissés dans l'ombre, et parfois des jugements incomplets ou inexacts. Nous pouvons en dire autant sur la réforme de l'enseignement introduite par Pombal dans les universités et colléges de Portugal: les éloges de l'auteur nous paraissent ici dépasser le valeur de l'entreprise. Quant aux travaux du *grand ministre* pour la prospérité matérielle du royaume, c'est ici que M. Gomes entre dans des détails pleins d'intérêt. L'administration de Pombal se signala surtout par des lois économiques, où très-certainement il se trompa et avec un entêtement funeste au pays: nous citerons la prohibition de l'exportation de l'or, la création des compagnies commerciales du grand Para et Maranhâo, et des vins du Haut-Douro; les priviléges de celle-ci ruinèrent l'agriculture, et provoquèrent l'émeute de Porto, qui fut le signal des premières calomnies et persécutions de Pombal contre les Jésuites. Le caractère particulier et dominant de Pombal fut la vigueur poussée parfois jusqu'à la violence: « C'est seulement à ce titre qu'il peut mériter les éloges, dit son nouvel historien (p. 57), car dans ces moyens de relever l'industrie, nous ne trouvons aucune idée heureuse ou originale; il n'y a que la routine et l'imitation. » Et de fait, pour l'organisation de l'industrie des soieries et autres analogues, il ne fit qu'emprunter à Colbert toute la législation (chap. VII). Malgré quelques édits favorables à la marine, à l'armée, à l'émancipation des Indiens d'Asie, nous ne croyons pas que M. Gomes parvienne à modifier sur son héros le jugement sévère de l'histoire, tel que nous le trouvons exprimé, par exemple, dans les *Mémoires de Malouet* (t. I, p. 8 à 13).

F. DE ROQUEFEUIL.

Les monuments en Chaldée, en Assyrie et à Babylone, *d'après les récentes découvertes archéologiques*, avec neuf planches lithographiées, par H. CAVANIOL. Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1870, gr. in-8° de 364 p.

Cet ouvrage présente aux lecteurs un résumé fort bien fait des principales découvertes archéologiques accomplies de nos jours pour rechercher dans l'immense plaine de Sennaar les vestiges des vastes cités qui jouèrent jadis un si grand rôle sous les noms

Digitized by Google

de Ninive et de Babylone. Il est divisé en quatre parties.

La première nous indique l'état des connaissances que l'on avait sur la Chaldée et sur l'Assyrie avant l'époque des fouilles de M. Botta. Personne n'ignore en effet que c'est à ce savant consul de France à Mossoul, que revient l'honneur d'avoir inauguré à Ninive la période des magnifiques découvertes qui nous ont révélé l'une des villes les plus célèbres de l'antiquité. Arrivé à Mossoul au commencement de l'année 1842, M. Botta pratiqua d'abord sur une faible échelle, réduit qu'il était à ses ressources personnelles, un certain nombre d'excavations sur le monticule de Koyoundjouck qui, d'après ses suppositions, avait dû supporter autrefois le principal palais des rois d'Assyrie. Plus tard, aidé par quelques allocations du gouvernement français, il entreprit des fouilles plus considérables à Khorsabad, et les poursuivit avec autant d'intelligence que de ténacité, malgré des obstacles sans cesse renaissants. En 1846, il envoya en France les sculptures et les bas-reliefs les plus importants qu'il avait exhumés, et publia ensuite, avec le concours d'un artiste de grand mérite, M. Flandin, le superbe ouvrage connu sous le nom de *Monument de Ninive*.

A leur tour, les Anglais commencèrent des fouilles analogues, qui illustrèrent justement M. Layard. Les collines de Nimroud, celles de Kalah-Schergat, d'autres encore recélaient différents palais, qui furent en partie découverts par cet éminent archéologue. Après M. Layard, les explorations anglaises continuèrent pendant plusieurs années, sous la haute direction du docte colonel Rawlinson, mis en mesure par sa copie de l'inscription trilingue de Bisoutoun, de fournir les premiers éléments de la lecture des caractères cunéiformes.

En 1851, M. Place, nommé consul de France à Mossoul, reprit à Khorsabad les fouilles commencées par M. Botta; il les poursuivit avec une rare habileté jusqu'en 1855, et retrouva le palais presque entier du roi Sarkin. Les principaux résultats de ses recherches ont été tout récemment consignés dans un admirable ouvrage, qui est lui-même un monument, intitulé : *Ninive et l'Assyrie*.

Dans la deuxième partie de son travail, M. Cavaniol indique l'aspect général des ruines chaldéo-assyriennes, et nous donne en particulier des détails très-intéressants sur l'architecture chaldéenne.

La troisième partie abonde en observations sur le caractère des constructions assyriennes, et comme type de ces constructions l'auteur choisit avec raison celles de Khorsabad; il n'a qu'à analyser alors l'ouvrage de M. Place, en ce qui concerne la ville et le palais de Sarkin.

La quatrième partie enfin est consacrée à l'étude des ruines de Babylone et à l'analyse des principaux résultats dus à la mission scientifique confiée en 1851 à M. Fulgence Fresnel, ancien consul de France à Bassora; à M. Félix Thomas, grand prix de Rome pour l'architecture, et à M. J. Oppert, qui s'est acquis une juste célébrité par le déchiffrement d'un grand nombre d'inscriptions cunéiformes, et dont le bel ouvrage qui a pour titre : *Expédition scientifique en Mésopotamie*, jette un jour tout nouveau sur la topographie de l'antique Babylone.

Par la nature des sujets qu'a traités M. Cavaniol, on voit combien son livre est digne de solliciter l'attention du lecteur; il a le mérite de résumer très-nettement de superbes et volumineux ouvrages, qui sont l'ornement des grandes bibliothèques, mais que leur prix nécessairement très-élevé ne

Digitized by Google

permet pas d'entrer dans la plupart des bibliothèques particulières.

V. Guérin.

—

Description d'un commentaire de l'Apocalypse, manuscrit du XIIe siècle compris dans la bibliothèque de S. Exc. le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, etc., par A. Bachelin. Paris, Bachelin-De-Florenne, 1869, gr. in-8° de 44 pages avec planches.

Ce *Commentaire*, dont plusieurs manuscrits existent dans diverses bibliothèques de Paris, de Londres, de Turin et dans la collection de lord Ashburnham, et qui vient d'être, de la part de M. d'Avezac, l'objet d'un curieux travail (*Bibliophile français* du 1er février) tendant à établir qu'il a pour auteur saint Beat, ce commentaire se retrouve dans un manuscrit de la riche bibliothèque d'Altamira que M. Bachelin vient de nous faire connaître, décrivant avec le plus grand soin les *cent-dix* miniatures qu'il contient. Ce manuscrit est un monument de l'art des plus précieux et des plus considérables ; il donnera lieu certainement à des études approfondies, car il date d'une époque dont les spécimens sont extrêmement rares : aucun manuscrit, dit un homme très-compétent en ces matières, ne montre mieux la permanence des traditions antiques de l'art. M. Bachelin a joint à sa description la reproduction chromolithographique de quelques-unes des figures du manuscrit.

—

Les Chiens de guerre. *Etude historique*, par Ed. de la Barre Duparcq, Paris, Ch. Tanera, 1869, in-16 de 191 p.

Le chien, à qui nous demandons des services d'un ordre relativement élevé, a toujours occupé, dans la liste des animaux domestiques, une place d'honneur. Tandis que d'autres, en effet, ne sont que des produits alimentaires ou industriels, il est, lui, un protecteur et un ami. M. de La Barre-Duparcq s'est attaché à révéler l'un des côtés les plus remarquables de l'association du chien à la vie de l'homme. Dans l'étude que nous signalons au public et qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il montre cet intelligent animal prenant une part active aux dissentiments et aux querelles des peuples, et devenant, dans leurs combats, un auxiliaire utile et d'un dévouement absolu. Ce travail, auquel l'auteur a apporté tout le soin que mérite l'histoire de notre plus fidèle compagnon, ne peut manquer d'être bien accueilli à une époque qui compte parmi les progrès dont nous avons lieu d'être fiers, la réhabilitation et la protection des êtres *doués de vie et de sensibilité*.

R. J.

—

Œuvres de La Bruyère. *Nouvelle édition revue sur les plus anciennes impressions et les autographes et augmentée de morceaux inédits, des variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, d'un fac-simile, etc.*, par M. Gustave Servois, tomes I et II. Paris, Hachette, 1865-69. 2 vol. in-8° de VII-567 et 713 p.

On s'étonnera peut-être tout d'abord de trouver ici le compte rendu d'une publication qui semble entièrement littéraire, mais, comme le rappelle M. Servois (*Avertissement*, p. II), « si nombreux qu'aient été les commentateurs, tous les passages des *Caractères* ne sont pas encore éclaircis, » et « l'on y rencontre la mention de tel nom, tel événement, tel usage qui, jadis connus de tous, appellent aujourd'hui une explication que les éditeurs ont souvent omis de nous donner. » Il était difficile de mieux rectifier et de mieux compléter que ne l'a fait M. Servois le travail

Digitized by Google

du plus habile de ses devanciers, M. Walckenaer. Soit qu'il s'agisse des notes, assez courtes en général, imprimées au bas du texte, ou des notes plus développées rangées sous le titre d'*Appendice*, et imprimées, partie à la fin des dix chapitres que contient le premier volume (p. 403-561), partie à la fin des six chapitres qui se trouvent dans le second (p. 281-430), le nouvel éditeur a droit à tous les éloges. Son érudition, vaste autant que sûre, n'a négligé aucune source de renseignements : journaux et mémoires du temps, recueils épistolaires, mélanges divers, plaquettes rarissimes, manuscrits des archives impériales et des principales bibliothèques de Paris; sa sagacité lui a permis de deviner toutes les énigmes. La lecture du livre de La Bruyère, déjà si intéressante, le devient bien davantage encore, grâce à ce commentaire où abondent les citations bien choisies, les rapprochements ingénieux, les aperçus nouveaux et que ne consulteront pas sans profit les érudits qui sont le plus profondément versés dans la connaissance de l'histoire du règne de Louis XIV. Il serait trop long d'énumérer les notices consacrées par M. Servois aux personnages de la cour et de la ville peints par l'inimitable pinceau de La Bruyère; mais j'indiquerai du moins les notices dans lesquelles ont été relevées les erreurs de M. Walckenaer (tome I : sur le musicien Pascal Colasse, p. 158; sur le conseiller d'état Poncet de la Rivière, p. 403; sur Perrault, p. 411; sur Maimbourg et Varillas, p. 437; sur Mlle Foucault, p. 455; sur Benserade, p. 474; tome II, sur Deslandes, p. 428, etc.) Ailleurs, M. Servois corrige des erreurs commises par le duc de Saint-Simon, par Rœderer, par M. Jal, par M. Edouard Fournier, sans parler des auteurs des *clefs* imprimées ou inédites, qui trop souvent méritent d'être appelées *fausses clefs*.

Le second volume des œuvres de La Bruyère renferme, outre le *Discours prononcé dans l'Académie française* le 15 juin 1694, et les *Dialogues sur le Quiétisme*, que M. Servois, se séparant avec raison de M. Walckenaer, regarde comme à demi-authentiques, vingt lettres de l'auteur des *Commentaires*, dont trois déjà connues, et dix-sept autres inédites. Les originaux de ces dernières, toutes adressées au Grand Condé et relatives à l'éducation du jeune duc de Bourbon, appartiennent à M. le duc d'Aumale. Ce n'est pas une des moindres curiosités de ce précieux volume. Quand nous posséderons les *Notices biographiques et bibliographiques* sur La Bruyère, qui seront livrées avec le dernier volume (lequel contiendra les *Tables* et le *Lexique*), je ne sais si beaucoup de lecteurs voudront redire cette première phrase de l'*Avertissement* : « Il y a de bonnes éditions de La Bruyère, il n'en est pas de parfaite. »

T. DE L.

Etienne-Denis Pasquier, chancelier de France, 1767-1862. *Souvenirs de son dernier secrétaire*, par Louis FAVRE. Paris, Didier, 1870, in-8° de III-475 pages.

Ce n'est point la vie publique, la carrière politique de M. Pasquier qui fait l'objet du livre de M. L. Favre : c'est l'homme privé que l'auteur nous fait contempler; son but a été de fournir « une somme inédite de matériaux » à l'historien futur du conseiller au Parlement, du préfet de police de l'Empire, du ministre et du pair de France de la Restauration, et surtout du chancelier en retraite de la monarchie de Juillet. M. Favre glisse légèrement sur la carrière active de M. Pasquier, et se borne à en rappeler brièvement les différentes phases, à l'aide des souvenirs et des récits du vieux

Digitized by Google

chancelier. C'est pendant la laborieuse retraite à laquelle le condamnèrent les événements, que nous pénétrons dans cet intérieur où toutes les sommités de la politique, de la littérature et de la science se donnèrent rendez-vous. Il faudrait une plume mieux taillée que celle du secrétaire de M. Pasquier pour nous peindre cette curieuse galerie. Rendons-lui au moins cette justice que les documents qu'il a su réunir, les nombreux extraits des correspondances de M. Pasquier avec la duchesse de Galliéra, le prince de Broglie, M. de Montalembert, M. de Rayneval, M. Portalis, M. le comte Adolphe de Circourt (un de ses plus assidus correspondants), Mme de Boigne, jettent une vive lumière sur ces relations du monde, de la politique, des lettres, qui faisaient pénétrer l'infatigable vieillard au sein des sphères les plus différentes, et ne le laissaient étranger à rien de ce qui se passait autour de lui. M. Favre a fait preuve de tact et de réserve; il n'a pu que soulever un des coins du voile, et ce qu'il ne dit pas remplirait peut-être un volume plus compact que celui qu'il nous donne. Mais, en attendant la publication des *mémoires* de M. Pasquier et les révélations plus amples qui nous viendront, remercions-le de nous avoir donné le spectacle de cette honorable vieillesse, vouée au culte des lettres, fidèle aux grandes traditions, et qui offre un si noble exemple aux générations contemporaines. G. DE B.

—

Monseigneur Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école Menaisienne, par l'abbé de LADOUE. Paris, Tolra et Haton, 1870, 3 vol. in-8°.

Cet important travail contient de nombreux matériaux pour l'histoire intellectuelle de notre temps, et c'est à ce titre qu'il mérite ici une mention. Mgr Gerbet a été mêlé, d'abord comme ami et disciple de M. de La Mennais, puis comme instituteur de la jeunesse, comme conseil et guide d'une foule d'intelligences d'élite, et enfin comme évêque, aux efforts généreux et aux grandes entreprises, aux luttes ardentes, aux glorieuses victoires, mêlées de défaites non moins glorieuses, qui ont signalé les diverses périodes de notre histoire contemporaine, depuis 1824. Après avoir été un des partisans les plus décidés des idées libérales, il a fini sa carrière en prêtant un appui enthousiaste au régime inauguré en France en 1852, et ne s'est séparé de la politique impériale que quand les événements de 1859 et de 1860 sont venus menacer le trône du Souverain Pontife.

Voici sommairement ce qu'on trouvera dans le très-intéressant travail de M. l'abbé de Ladoue.

Tome I. La préparation de Dieu : jeunesse de l'abbé Gerbet. — L'école Menaisienne avec ses trois phases : restauration du principe d'autorité; origines du libéralisme catholique; condamnation du système.

Tome II. Apostolat de la Jeunesse. — Apostolat du foyer. — Apostolat par la Presse : le premier *Correspondant*; l'*Univers religieux*, l'*Université catholique*. — Rome et l'*Esquisse de Rome chrétienne*. — L'abbé Gerbet à Amiens, de 1849 à 1854.

Tome III. L'épiscopat : rôle de l'Evêque dans son diocèse, rôle dans la lutte en faveur du Saint-Siége. — Fin de Mgr Gerbet. — L'âme : Physiologie, qualité de l'esprit, qualités du cœur, érudition, piété, etc.

Chaque volume se termine par de très-nombreuses pièces justificatives, parmi lesquelles se trouvent des documents que l'auteur a eu quelque peine à se procurer, et dont l'ensemble jette une lumière très-vive sur les points les plus saillants de cette importante biographie. G. DE B.

Digitized by Google

Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar, publiés par sa famille et précédés d'une étude littéraire, par M. Sainte-Beuve, Paris, Didier, 1869. 2 vol. in-8° de LIV-582 et VII-564 p.

Cette belle publication, destinée à conserver la mémoire d'un professeur distingué, mérite l'attention des esprits curieux d'histoire littéraire et artistique.— On sait qu'Eugène Gandar, né au Neufour (Meuse), le 8 août 1825, mort le 22 février 1868, au moment où il venait d'être nommé professeur titulaire d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, avait donné sa mesure comme critique dans un livre très-consciencieux et très-sagace sur *Bossuet orateur*, ou plutôt sur les sermons de la jeunesse de Bossuet.—Le premier des volumes que nous avons sous les yeux renferme ses lettres, datées d'abord de diverses villes d'Italie, de Grèce et d'Angleterre, puis de Caen ou de Paris, et rien n'est plus propre que cette intéressante correspondance à faire apprécier son talent et son cœur. D'ailleurs on a eu soin de placer en tête une étude publiée par M. Sainte-Beuve, dans le *Journal des Savants*, excellent morceau de biographie littéraire, où manque seulement (oubli qui n'étonnera personne) la mention de la mort chrétienne du savant et sympathique professeur. Une revue exclusivement historique n'a pas le droit d'insister sur Gandar épistolaire; il suffit de dire que presque toutes ses lettres sont des récits de voyage, et que l'intérêt du fond y est relevé par une forme constamment — trop constamment peut-être — élégante et harmonieuse. Les excursions en Grèce dénotent un esprit aussi attentif aux choses du moment et au paysage éternel qu'aux textes antiques. Les amateurs d'histoire littéraire contemporaine y trouveront de plus des détails pleins d'intérêt sur notre école d'Athènes et sur quelques-uns des écrivains marquants qui y sont passés : MM. Beulé, Em. Burnouf, Ch. Lévêque, Edm. About, etc.

L'élégant mémoire intitulé : *Homère et la Grèce contemporaine*, qui clôt le second volume, est le lien naturel des deux : agréable mélange d'érudition homérique et de notes de voyage, fondues dans une trame académique (*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1848), où l'on ne remarque d'ailleurs, ce me semble, aucune vue entièrement neuve. — Les *Souvenirs d'enseignement* remplissent la plus grande partie de ce volume. Le cours de littérature étrangère, professé à Caen (1856-1860), n'y est représenté que par deux discours sur Gœthe et un sur Dante. A propos du premier, Gandar insiste sur l'importance de l'étude des littératures étrangères, et revendique, en face de l'art émancipé, les droits éternels du goût et de la morale; du second, il met en lumière à la fois les rapports avec le passé et l'originalité puissante. Tout cela est, du reste, sage et judicieux, plutôt que neuf ou profond. — Le cours d'éloquence française, professé à Paris (1861-1868), a fourni aux éditeurs cinq discours assez développés : *Pascal*, ou la prose française au milieu du XVIIe siècle, suite du volume de M. Demogeot sur la période de Louis XIII; *Bossuet*, *Fénelon*, les deux derniers tiers du grand règne; *Montesquieu* et la critique littéraire; *Voltaire historien*. Chacun de ces morceaux, sauf le dernier, est moins une étude sur l'auteur nommé en tête que le portrait littéraire de toute sa génération. En somme, brillants résumés qui feront regretter les cours dont ils présentent les résultats les plus clairs dans un style excellent. Le dernier se restreint à une seule figure, mais sans l'embrasser tout entière, puisque le titre le plus considérable et le plus contro-

Digitized by Google

versé de Voltaire historien, l'*Essai sur les mœurs*, n'y est pas abordé. L'étude sur *Diderot et la critique allemande*, suite assez naturelle des discours précédents sous une forme différente, respire une admiration tempérée par un goût sévère et une haute moralité.

Le morceau le plus considérable de ces deux volumes est intitulé : *Les Andelys et Nicolas Poussin* (t. II, p. 277-466). Jamais peut-être le peintre des *Sacrements* n'a été étudié avec plus d'amour et d'intelligence. A force de recherches, Eugène Gandar a pu ajouter quelques détails à sa biographie et à l'histoire de son œuvre ; ses rapports avec la patrie normande et sa formation artistique sont surtout étudiés avec un soin minutieux; son originalité nationale est heureusement mise en relief, en dépit des classifications injurieuses qui le rattachent trop absolument à l'École romaine. Dans ces belles pages, que je ne saurais trop recommander aux amis de notre grand peintre, je ne vois guère qu'une inexactitude à relever. Gandar, en combattant à juste titre une idée de M. Bürger (p. 305), l'appelle « un critique étranger d'origine. » J'ai toujours cru (me serais-je trompé ?) que Bürger n'était que le pseudonyme d'un critique d'art très-français, M. Th. Thoré.

LÉONCE COUTURE.

—

Adélaïde Capece Minutolo, par Mme AUGUSTUS CRAVEN. Paris, Didier, 1869, in-12 de 171 p.

Une vie chrétienne toute simple, mais couronnée par une mort héroïque, des fragments de correspondance pleins de foi et de cœur, des traits de mœurs à noter pour l'histoire de la société napolitaine, recommandent à tous les lecteurs ce petit ouvrage, digne du *Récit d'une Sœur*, qui l'a précédé. Adélaïde Capece Minutolo, née d'une des plus anciennes familles de Naples, se voua, avec une sœur chérie, à un célibat fécond en œuvres utiles. Leur villa de Pausilippe attira longtemps tout ce que la capitale des Deux-Siciles comptait de plus remarquable dans les lettres et dans les arts. On me permettra de noter en particulier les affectueuses relations des saintes filles avec ce pauvre prince de Syracuse, que des qualités bien distinguées et bien aimables n'ont pas sauvé d'une triste fin.

L'active et généreuse charité d'Adélaïde, son courage dans ses revers de fortune et dans la cruelle opération qu'elle vint subir à Paris, sa mort résignée, justifient pleinement cette oraison funèbre que lui faisait une bonne paysanne, dans le langage expressif du peuple napolitain : *Vattene a casa, bel pezzo di Paradiso !*

LÉONCE COUTURE.

—

Nous avons rendu compte dans notre dernière livraison d'un opuscule de M. Ch. Le Sénécal, intitulé : *Les précédents militaires de la capitulation de Paris en* 1815. L'auteur de l'article indiquait, comme *but* de cette publication « la justification désormais superflue du général de Senecal. » M. Ch. Le Sénécal nous a écrit pour protester contre cette allégation : il n'a voulu, nous dit-il, qu'apporter sa part de renseignements sur une question jugée, mais qu'il importait de mettre en pleine lumière, par la production des pièces elles-mêmes. Nous enregistrons très-volontiers la rectification demandée par l'honorable écrivain, qui poursuit une noble tâche : celle de chasser le roman de l'histoire, et de mettre en lumière des documents permettant d'arriver sur certains points à une certitude absolue.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

HUITIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1870

L'Art chrétien pendant les trois premiers siècles, par **M. le comte Desbassayns de Richemont.** . . . 5
Gerbert et le changement de dynastie. — II. — Hugues Capet et Charles de Lorraine, par **M. Marius Sepet** 122
La Communion de Marie-Antoinette a la Conciergerie, par **M. Maxime de la Rocheterie.** 170
Mélanges : Le saint suaire de Cadouin, à propos d'un livre de M. le vicomte de Gourgues, par **M. le comte Riant.** 230
Richard Simon et l'histoire du vieux Testament, par le **R. P. Ch. Trochon**, prêtre de l'Oratoire. 237
Les Testaments des douze Patriarches, par **M. Gustave Masson.** 242
Les Manuscrits nationaux de l'Angleterre, par **M. L. Wiesener.** 248
Trois Lettres inédites de Marguerite de Valois, par **M. Ph. Tamizey de Larroque.** . . 254
Les derniers travaux sur l'Homme au masque de fer, par **M. Gustave Baguenault de Puchesse.** 263

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND, par **M. le docteur Beckmann**. . . 269
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 281
COURRIER ITALIEN, par **M. C. Casati**. 289
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet** 300
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 317

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1870.

LA CAMPAGNE D'ATTILA. — INVASION DES HUNS DANS LES GAULES EN 451, par **M. Anatole de Barthélemy**. 337
L'ASSEMBLÉE DE 1682, par **M. l'abbé U. Maynard** . . 405
L'HÉRÉSIE DES BOGOMILES EN BOSNIE ET EN BULGARIE AU MOYEN AGE, par **M. Louis Leger**. 479
MÉLANGES : Un procès civil sous Ptolémée Physcon, par **M. Félix Robiou**. 518
L'empire romain au IIIe siècle, par **M. Marius Sepet**. 525
Le culte des arbres et des serpents chez les Hindous, par **M. Gustave Masson**. . . 529
Le Pouillé du diocèse de Poitiers, par **M. Auguste Longnon**. 535
Une page du grand règne : Mme de La Vallière et Marie-Thérèse, par **M. Georges Gandy**. 541
Le troisième partage de la Pologne et ses conséquences, par **M. Adolphe de Circourt**. 546
Pierre Jarrige fut-il séquestré par les Jésuites ? par **M. Ph. Tamizey de Larroque**. . . 553
GERBERT, LETTRE DU R. P. COLOMBIER ET OBSERVATIONS DE M. MARIUS SEPET. 557
M. DE MONTALEMBERT, par **M. Léon Gautier**. 564
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 570
COURRIER ITALIEN, par **M. C. Casati**. 578
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet**. 589
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine**. 603
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 625
TABLE. 648

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Noms propres anciens et modernes, par M. Robert Mowat. 615
La Géographie du Talmud, par M. Adolphe Neubauer. . . 615
Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, par M. Victor Guérin. 318
Terre Sainte, par M. Tischendorf. 616
Le sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, par M. Jules Girard. 617
Le sang de Germanicus, par M. Beulé. 317
Recherches sur l'origine des Gaulois, par M. G. Lévêque. . 618
Les origines de l'Église de Paris, par M. l'abbé E. Bernard. 619
L'empereur Héraclius et l'Empire byzantin au VIIe siècle, par M. L. Drapeyron. 620
Histoire de saint Martin, abbé de Vertou et de Saint-Jouin-de-Marnes, et de ses fondations en Bretagne, en Vendée et dans les pays adjacents, par M. l'abbé Auber. 319
Les Invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin, par M. E. Mabille. 621
Forschungen zur Geschichte des Abts Hugo I von Cluny, par M. R. Lehmann. 621
Notice littéraire et bibliographique sur Letbert, abbé de Saint-Ruf, par M. l'abbé C. U. J. Chevalier. 622
Étude sur la première croisade; coup d'œil sur l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par M. l'abbé Lecointe. 622
La paix et la trêve de Dieu, par M. Ernest Semichon. . . . 319
Livre des Vassaux du comté de Champagne et de Brie, 1172-1222, par M. Auguste Longnon. 320
Les Brienne de Lecce et d'Athènes, par M. Fernand de Sassenay. 623
Histoire d'Alphonse, frère de saint Louis, par M. Bélisaire Ledain. 322
Chronique de Jean Froissart, publiée par M. Siméon Luce. . 624
Œuvres de Froissart, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. 624
Notice sur Hugues Aubriot, par M. J. Simonnet. 322
Les obsèques de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par M. Ernest Léon Lory. 625
Le cardinal Jean Morone, par M. Frédéric Sclopis. . . . 626

Digitized by Google

Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la basse Guienne, depuis le siége de Fontarabie, par Henry de Laborde Péboué. 626
Richelieu. 323
Madame de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, par M. l'abbé Duclos. 323
Une abbesse de Fontevrault au XVIIIe siècle, par M. Pierre Clément. 627
Marie-Thérèse et Marie-Antoinette, par Mme la Comtesse d'Armaillé. 628
Les cahiers du Bailliage de Reims aux États Généraux, par M. Henri Paris. 324
Cahiers du Clergé et du Tiers-État du Bailliage de Soissons, publiés par M. C. Perin. 629
Histoire de la Terreur, 1792-1794, par M. Mortimer-Ternaux. 324
Collection complète des Jugements rendus par la commission révolutionnaire établie à Lyon en 1793-1794, par M. Glover. 325
Tableau historique du diocèse de Lyon, pendant la persécution religieuse de la grande Révolution française, par M. l'abbé J. Durieux. 629
Un épisode de la Terreur à Bordeaux, 1793-1794, par M. Aurélien Vivie 325
Les Théâtres de Bordeaux pendant la Terreur, 1793-1794, par M. Aurélien Vivie 325
Histoire de Mégère pendant la Révolution française, par M. l'abbé Grosset-Clovis. 326
L'Église romaine et le premier Empire, par M. le comte d'Haussonville. 630
Le meurtre du baron d'Aché, par M. Charles Le Sénécal. . 631
Les précédents militaires de la capitulation de Paris en 1815, par M. Charles Le Sénécal. 327, 647
Histoire de la Restauration, par M. Alfred Nettement. . . 327
Recherches sur les voies romaines du département des Côtes-du-Nord, par M. J. Gaultier du Mottay. 631
Vezelay, étude historique, par M. Aimé Cherest. 328
Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon du Chissé, aux archives de l'évêché de Grenoble, par M. l'abbé C. U. J. Chevalier. 632
Cartulaires et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul. 329
Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix, par M. Joseph Guyot. 633

Digitized by Google

Histoire de la seigneurie et de la ville de Champlitte, par M. l'abbé Briffaut. 634
Histoire de Rumilly, par M. F. Croisollet. 330
Notes pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, par M. Léon Brièle. 634
Études historiques sur l'Hôtel-Dieu et les anciens établissements charitables de la ville de Saumur, par M. Paul Ratouis. 635
Une page de l'histoire municipale dijonnaise, par M. Ernest-Léon Lory. 331
Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux, districts, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or, par M. Joseph Garnier. 332
Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par M. d'Arbois de Jubainville. 333
Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne, par M. C. Périn. 636
Généalogie de la maison de Bourbon, de 1256 à 1869, par M. L. Dussieux. 333
Épigraphie de la Moselle, par M. Ch. Robert. 334
Histoire de Savoie, d'après les documents originaux, depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion, par M. Victor de Saint-Genis. 637
Histoire de Marie Stuart, par M. Jules Gauthier. 638
Historia de Portugal nos seculos XVII e XVIII, par M. Luiz Augusto Rebello da Silva. 639
Le marquis de Pombal, par M. Francisco Luiz Gomès. . . 640
Histoire de la Religion chrétienne au Japon, depuis 1598 jusqu'à 1651, par M. Léon Pagés. 321
Les monuments en Chaldée, en Assyrie et à Babylone, par M. H. Cavaniol. 641
Description d'un commentaire de l'Apocalypse, par M. A. Bachelin. 643
Les chiens de guerre, par M. Ed. de la Barre-Duparcq. . . 643
Le Chartier, par M. G. du Fresne de Beaucourt. 335
Œuvres de la Bruyère, publiées par M. G. Servois. . . . 643
Portalis, sa vie et ses œuvres, par M. René Lavollée. . . . 335
Étienne-Denis Pasquier, chancelier de France, 1767-1862, par M. Louis Favre. 644
Monseigneur Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école Menaisienne, par M. l'abbé de Ladoue. 645
Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar. . . 646
Adélaïde Capece Minutolo, par Mme Augustus Craven.. . . 647

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIRLIOGRAPHIQUE.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (M. d'), 333.
ARMAILLÉ (la comtesse d') 628.
AUBER (l'abbé), 319.
BACHELIN (M. A.), 641.
BEAUCOURT (M. de), 335.
BERNARD (l'abbé E.), 619.
BEULÉ (M.), 317.
BRIÈLE (M. L.), 634.
BRIFFAUT (l'abbé), 634.
CAVANIOL (M. H.), 641.
CHÉREST (M. Aimé), 326.
CHEVALIER (l'abbé C. U. J.), 622, 632.
CLÉMENT (M. Pierre), 627.
CRAVEN (Mme Augustus), 647.
CROISOLLET (M. F.), 330.
DRAPEYRON (M. L.), 620.
DUCLOS (l'abbé H.), 323.
DURIEUX (l'abbé J.), 629.
DUSSIEUX (M. L.), 333.
FAVRE (M. Louis), 644.
GANDAR (M. Eugène), 646.
GARNIER (M. Joseph), 332.
GAULTIER DU MOTTAY (M. G.), 327.
GAUTHIER (M. Jules), 638.
GIRARD (M. Jules), 617.
GLOVER (M. Melville), 325.
GOMÈS (M. Fr. Luiz), 640.
GROSSET-CLOVIS (l'abbé), 326.
GUÉRIN (M. Victor), 318.
GUYOT (M. J.), 633.
HAUSSONVILLE (le comte d'), 630.
KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), 624.
LA BARRE DUPARCQ (M. Ed. de), 641.
LABORDE PEBOUÉ (H. de), 626.
LADOUE (l'abbé de), 645.
LAVOLLÉE (M. René), 335.
LECOINTE (l'abbé), 622.
LEDAIN (M. Bélisaire), 322.
LEHMANN (M. R.), 621.
LE SENÉCAL (M. Ch.), 327, 631, 647.
LEVÊQUE (M. G.), 618.
LONGNON (M. Aug.). 320.
LORY (M. Em. Léon), 331, 625.
LUCE (M. Simon), 624.
MABILLE (M. Emile), 621.
MAHUL (M.), 329.
MORTIMER-TERNAUX (M.), 324.
MOWAT (M. Robert), 615.
NETTEMENT (M. Alfred), 327.
NEUBAUER (M. Adolphe), 615.
PAGÉS (M. Léon), 321.
PARIS (M. Henri), 324.
PERIN (M. C.), 629, 636.
RATOUIS (M. P.), 635.
ROBERT (M. Ch.), 334.
SAINT-GENIS (M. de), 637.
SASSENAY (M. F. de), 623.
SCLOPIS (le comte Fréd.), 626.
SEMICHON (M. Ernest), 319.
SERVOIS (M. G.), 643.
SILVA (M. de), 639.
SIMONNET (M. J.), 322.
TISCHENDORF (M. C.), 616.
VIVIE (M. Aurélien), 325.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 7 - 1956

Digitized by Google

Digitized by Google